

Type Article de journal

Résumé Plus, samedi 4 janvier 1992 1487 mots, p. B6 Novembre NOVEMBRE 1Même s'il propose de reconnaître la compétence exclusive des provinces en matière de main-d'oeuvre, le gouvernement fédéral annonce qu'il consacrerait 1,8 milliard de dollars à la formation professionnelle en 1992. Exaspérés par le désaccord entre Arabes et Israéliens sur le lieu de leurs délibérations bilatérales, les États-Unis ordonnent aux deux groupes de commencer ces délibérations sur le champ à Madrid. Le premier ministre ontarien Bob Rae supplie Robert Bourassa de s'impliquer davantage dans le débat constitutionnel. 2Palestiniens et Israéliens donnent leur accord pour entreprendre des négociations israélo-arabes. 3Le premier round historique de négociations entre Israël et ses voisins arabes à Madrid s'achève par un constat de total désaccord syro-israélien. Le Rassemblement des citoyens de Montréal subit une cuisante défaite lors d'une élection partielle dans NDG, puisque son représentant termine bon dernier. Allan Légère est reconnu coupable de meurtre au premier degré à l'issue d'un procès où la preuve par ADN a joué un rôle-clé. 4Imelda Marcos rentre aux Philippines après six ans d'exil. André Bourbeau, ministre québécois de la Main-d'oeuvre, s'insurge contre l'«indécente» offensive d'Ottawa en matière de formation professionnelle. 5Le ministre Gil Rémillard qualifie d'inacceptables les offres d'Ottawa en matière constitutionnelle. Le magnat de la presse britannique Robert Maxwell se noie au large des îles Canaries où il était en croisière. Brian Mulroney reconnaît que les ratés du Comité Castonguay-Dobbie commencent à l'inquiéter. Selon la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, la TPS a coûté 10 milliards de dollars aux entreprises et entraîné la perte de 200000 emplois. 6Le ministre Daniel Johnson explique aux députés montréalais les grandes lignes d'un plan de relance de 500 millions pour la région de Montréal. Le typhon Thelma cause la mort de plus de 6500 personnes et fait quelque 170000 sans-abri aux Philippines. Claude Castonguay et Dorothy Dobbie, co-présidents du comité qui porte leur nom, rentrent à Ottawa afin de faire le point avec le ministre Joe Clark. Les premiers résultats d'une autopsie pratiquée par les autorités espagnoles attribuent la mort de Robert Maxwell à une attaque cardiaque. Le dernier des 650 puits de pétrole dynamités par les Irakiens avant de quitter le Koweït est éteint. L'Afrique du Sud est réadmise au sein de la grande famille olympique après 32 ans d'absence. 7Le ministre André Vallerand annonce, comme l'avait prédit La Presse la veille, que le stade restera fermé tant qu'on n'aura pas trouvé un moyen de rendre la toile plus sécuritaire. Ervin «Magic» Johnson, le meilleur joueur de basket au monde, annonce sa retraite parce qu'un examen de routine a permis de découvrir qu'il était séropositif. Les dirigeants des 16 pays de l'OTAN adoptent une nouvelle doctrine stratégique qui donne à leur alliance un caractère plus politique. Boris Eltsine donne le coup de grâce au communisme en ordonnant la dissolution du Parti communiste d'Union soviétique. La Chambre des Communes adopte très majoritairement la Loi sur le contrôle des armes à feu 8Le débat entre Robert Bourassa et Jacques Parizeau, à l'Assemblée nationale, permet aux deux hommes de bien camper leurs positions respectives. Les maires de l'Union des municipalités demandent au ministre Claude Ryan de leur donner les moyens pour geler les salaires des fonctionnaires. La rencontre de Robert Bourassa et du chef national de l'Assemblée des premières nations permet aux deux leaders de faire le point sur leurs divergences. Bernard Valcourt, ministre fédéral de l'Emploi et de l'Immigration, capitule et s'engage à cesser de verser des fonds fédéraux directement à des organismes québécois. 9Une équipe de scientifiques réalise avec succès une fusion nucléaire. 10Après dix jours de délibération, un jury reconnaît le journaliste Benoît Proulx coupable du meurtre au premier degré de France Alain, et Proulx est condamné à la prison à vie. Le magnat de la presse britannique Robert Maxwell est enterré au mont des Oliviers 11Devant le refus du gouvernement de remplacer Dorothy Dobbie à la coprésidence du Comité Castonguay-Dobbie, les libéraux se retirent du comité. C'est la guerre totale en Croatie, à la suite de l'échec des négociations de la Communauté économique européenne. 12 La Presse révèle que la Ville de Montréal, par le biais de la SODIM, a versé 18 millions de dollars pour un édifice payé 11 millions 21 mois plus tôt. Mal conçu par Brian Mulroney, mal organisé par le ministre responsable Joe Clark et torpillé par l'opposition, le Comité Castonguay-Dobbie sur la constitution est un «fiasco total», selon Claude Castonguay. Le dépouillement judiciaire confirme l'élection de Jean Pommerville à la mairie d'Outremont. June Rowlands, une ex-Montréalaise, devient la première femme à accéder à la mairie de Toronto. 13Le cardinal Paul-Émile Léger succombe à une longue maladie. Il était âgé de 87 ans. Le ministre Joe Clark met le Comité Castonguay-Dobbie sur une voie d'évitement et le remplace par une série de conférences constitutionnelles sur des thèmes précis. La Communauté urbaine de Montréal adopte un budget en hausse de 17 p. cent, mais dix maires de villes de banlieue votent contre son adoption. 14Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien demande des crédits additionnels de 25 millions de dollars afin de réunir les terres de l'établissement indien de Kanesatake. Le gouvernement haïtien déclare «indésirable» la présence de l'ambassadeur de France Jean-Raphaël Dufour. Un autre Noir, Osmond Seymore Fletcher, trouve la mort dans un affrontement avec la police. La Cour suprême reconnaît aux corps policiers le droit de saisir des cassettes vidéo propriété des médias, mais dans des situations extrêmes seulement. L'Ontario vend le «SkyDome» de Toronto, mais continuera d'en assumer les intérêts pendant 22 ans. Le prince Norodom Sihanouk, ancien monarque cambodgien, rentre dans son pays après 13 ans d'exil. 15Les enquêteurs de la Sûreté du Québec affirment que Fletcher, mort la veille, s'est suicidé. L'indice Dow Jones subit un recul de 120 points. 16Les funérailles du

cardinal Paul-Émile Léger sont empreintes de simplicité. Grâce au vote des Noirs, Edwin Edwards est élu gouverneur de la Louisiane aux dépens de David Duke, ex-grand sorcier du Ku Klux Klan. Sylvie Daigle établit un nouveau record du monde en franchissant le 500m sur piste courte en 46,72 secondes. 17Les Croates perdent la bataille de Vukovar. Les employés de la caisse populaire de Brossard mettent fin à une grève de 16 mois. 18Les otages occidentaux Thomas Sutherland et Terry Waite sont relâchés par leurs géôliers, au Liban. En apprenant que la Communauté économique européenne se prépare à ouvrir un débat sur le projet Grande-Baleine, Brian Mulroney l'invite «à se mêler de ses affaires». 19Quelque 2500 souverainistes demandent au premier ministre du Québec de tenir au plus tôt le référendum sur la souveraineté prévu pour 1992. Brian Mulroney joue un rôle de premier plan, à l'ouverture du Sommet de la francophonie, en faisant flèche de tout bois sur la question de la démocratie et des droits de l'Homme. Le Canada connaît son premier déficit commercial mensuel en 15 ans. Édouard Chevardnadze reprend les guides de la diplomatie soviétique. 20Le gouvernement du Québec met de l'avant son premier règlement sur la disposition des déchets médicaux. La majorité du Conseil de la magistrature opte pour une réprimande à l'endroit du juge Céline Pelletier, qui possède un dossier criminel pour avoir conduit sa voiture en état d'ébriété. L'armée fédérale yougoslave à majorité serbe est accusé d'avoir massacré des hommes et des enfants, à Vukovar. 21Le Conseil de sécurité des Nations unies choisit l'Égyptien Boutros Boutros-Ghali pour succéder à Javier Perez de Cueller au poste de secrétaire général. La déclaration finale du Sommet des pays francophones ne relie pas l'aide économique à la démocratisation, comme l'aurait souhaité le Canada. L'ambassade du Canada en Haïti est occupée par 19 Haïtiens de gauche. Gérard d'Abboville termine dans l'État de Washington, sa traversée du Pacifique à la rame. Il a mis quatre mois et 11 jours pour franchir 10000 km. 22Selon une étude de l'Institut C.D. Howe, un Québec souverain devra composer avec un déficit budgétaire et un niveau d'endettement qui pourraient être inacceptables pour ses créanciers. Le corps de Marie-Claude Côté, disparue depuis le 13 octobre, est repêché dans le fleuve. On apprend que dans le cadre de leurs récentes négociations, les fonctionnaires fédéraux ont obtenu la sécurité d'emploi quasi totale. 23L'Irak libère l'homme d'affaires britannique Ian Richter, emprisonné depuis 1986, ce qui permet le déblocage des avoirs irakiens en sol britannique. 24Selon les analystes du Service canadien du renseignement de sécurité, l'influence des Warriors s'accroît au Québec et pourrait dégénérer en conflit armé. Au terme d'un colloque spécial sur l'avenir du parti, le chef libéral Jean Chrétien affirme son désir de réinventer le libéralisme, mais sans sacrifier les programmes sociaux. Les discussions pour dénouer la crise haïtienne virent à l'échec, à Carthagène, en Colombie. 25Claude Castonguay quitte la co-présidence du comité Castonguay-Dobbie sur la constitution et est remplacé par le sénateur Gérald Beaudoin. Une délégation du Canadien Pacifique et l'architecte Michael Fish s'affrontent au sujet de la gare Windsor. 26Grâce à un document préparé par Greenpeace, les papetières apprennent qu'elles paient leur électricité une fois et demie plus cher que les alumineries. Recul de Joe Clark: il ne déposera pas son projet de loi référendaire. Le film Black Robe domine la soirée des Génies avec six prix. Manon Rhéaume écrit une page d'histoire en devenant la première femme à participer à un match du hockey junior majeur au Canada. 27L'Assemblée nationale demande à Ottawa de surseoir à tout projet de référendum, mais le Parti québécois vote contre la motion. Khieu Samphan, chef des Khmers rouges, échappe de peu au lynchage à son retour à Pnom Penh. 28 La Presse révèle que la police n'exécute que le dixième des mandats d'arrestation émis contre des Mohawks. Les ministres Benoît Bouchard et Gil Rémillard soulignent leur opposition lors d'une conférence de presse convoquée pour annoncer l'injection de 300 millions de dollars dans le développement industriel québécois. Le comédien Michel Noël s'effondre pendant une émission en direct de la télévision de Radio-Canada. Un vice de procédure force l'abandon des accusations de participation à une émeute et d'entrave aux militaires portées contre «Lasagne» et compagnie. Le sénateur Michel Cogger plaide non coupable à une accusation de trafic d'influence. 29La Ville de Montréal impose une importante hausse de taxes aux commerces et aux industries. Trois nouvelles secouent le monde judiciaire canadien. En premier lieu, Sylvie Roy, fille et nièce des soeurs Lévesque, est arrêtée à Bruxelles en vertu d'un mandat international émis par l'Italie. En deuxième lieu, à Québec, Benoît Proulx est libéré sous cautionnement, en attendant l'audition de son appel. En troisième lieu, la Cour suprême du Canada accepte d'entendre David Milgaard, emprisonné depuis 22 ans pour un crime qu'il dit n'avoir pas commis. 30La réunion préparatoire de deux jours de négociations au sujet d'une nouvelle constitution pour l'Afrique du sud s'avère un succès. «L'ère des dictateurs, de l'hypocrisie et des mensonges est finie en Afrique.» - Le nouveau président zambien FREDERICK CHILUBA, le 2 novembre, alors qu'il mettait officiellement fin à 27 ans de règne de Kenneth Kaunda. «Je suis séropositif mais je n'ai pas le sida. La vie continue et j'espère bien vivre encore longtemps.» - Le joueur de basket-ball MAGIC JOHNSON, le 7 novembre, en annonçant sa retraite du basketball professionnel. «Elle n'est pas bonne.» - JEAN CHRÉTIEN, chef de l'Opposition officielle, le 9 novembre, en demandant la démission de la coprésidente du Comité Castonguay-Dobbie. «J'y suis, j'y reste.» - DOROTHY DOBBIE, le 10 novembre, en réponse aux deux partis d'opposition qui avaient demandé sa démission de la co-présidence de la Commission Castonguay-Dobbie. «Le comité est dans l'impasse la plus complète. C'est un fiasco total qui dépasse même ce que Kafka aurait été capable d'imaginer.» - CLAUDE CASTONGUAY, coprésident du Comité Castonguay-Dobbie sur la constitution, le 12 novembre.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-01-04

Pages P. B-6

Select in Zotero zotero://select/library/items/IT6LC93Z

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:35

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:35

Quality report

- Item has no authors

Revue de l'année 1991

Type Article de journal

Résumé Octobre OCTOBRE 1Réfugié à Caracas, au Venezuela, Jean-Bertrand Aristide, président déchu de la République d'Haïti, implore la communauté internationale pour qu'elle fasse cesser la tuerie dans son pays. 2Le Québec fait volte-face et décide de traiter le projet de Grande-Baleine comme un «projet global». Le commissaire à la concurrence de la Communauté économique européenne bloque la vente du constructeur aéronautique de Havilland au consortium Aérospatiale-Alenia. La Presse révèle que le gouvernement du Québec a décidé d'en appeler du jugement de la Cour fédérale, lequel soutenait qu'Ottawa avait l'obligation de scruter l'impact sur l'environnement du projet de développement hydro-électrique de Grande-Baleine. Les Blue Jays remportent le championnat de la division Est de la ligue Américaine et deviennent la première équipe de l'histoire du baseball à attirer plus de quatre millions de spectateurs en une saison. 3Le comité exécutif du Parti libéral du Québec décide que la tournée d'information sur les propositions constitutionnelles d'Ottawa se déroulera avec le rapport Allaire comme toile de fond. La Serbie et l'armée fédérale s'arrogent le droit de décider seules de l'avenir de la Yougoslavie. 4Washington impose une surtaxe et lance une nouvelle enquête sur le bois d'oeuvre canadien. L'Organisation des États américains envoie une délégation à Port-au-Prince. 5À Haïti, des voix dénoncent les «excès» du président Aristide et présentent le film d'un discours durant lequel il vantait les mérites du supplice du collier. Mikhaïl Gorbatchev s'engage à suivre l'exemple des États-Unis et à éliminer les armes nucléaires tactiques soviétiques. 6Anita Hill, professeur à l'Université d'Oklahoma, accuse le juge Clarence Thomas d'agression sexuelle, compromettant sa confirmation par le Sénat à son poste de juge de la Cour suprême des États-Unis. Le Parti social démocrate d'Anibal Cavaco Silva conserve la majorité au Portugal. 7Les putschistes imposent un président intérimaire à Haïti, pendant que l'armée expulse la délégation de l'Organisation des États américains. Le prestigieux hôtel Ritz-Carlton est vendu à un groupe d'investisseurs européens représentés par la société de gestion hôtelière Kempinski. 8Pendant que le juge Joseph Nérette prête serment devant le Parlement comme président provisoire d'Haïti, l'Organisation des États américains décrète un embargo commercial total sur Haïti. Frank McKenna, du Nouveau-Brunswick, forme son nouveau cabinet qui comprend 18 ministres, dont sept francophones. Le Parlement de Croatie confirme l'indépendance de la république. L'Irak procède à la démolition de son super-canon sous la surveillance des observateurs des Nations unies. 9La STCUM s'entend avec les chauffeurs d'autobus et les employés de bureau, mais les employés d'entretien résistent aux demandes d'assouplissement de la convention collective. Des historiens allemands découvrent que la société Volkswagen a tiré une bonne partie de son personnel du camp d'Auschwitz pendant la Deuxième Guerre mondiale. 10Les maires de banlieue refusent d'entériner les termes de l'entente conclue par la STCUM et deux de ses syndicats. Les fermiers de l'Ouest toucheront la part du lion des 800 millions d'aide fédérale. Joe Clark met les Québécois en garde contre les retombées négatives que l'indépendance pourrait avoir sur le traité de libre-échange Canada-États-Unis. 11Le président provisoire Joseph Nérette d'Haïti choisit Jean-Jacques Honorat comme premier ministre intérimaire. Le «Comité pour la sécurité d'État», le redouté KGB qui était la pierre angulaire du système soviétique depuis 74 ans, est dissous par le Conseil d'État. Le Parti communiste cubain adopte une série de réformes destinées à élargir son influence et sa représentation. 12L'armée turque lance un raid dans le Kurdistan irakien, contre les rebelles kurdes de Turquie réfugiés en Irak. L'armée fédérale yougoslave bloque un convoi d'aide humanitaire destiné à Vukovar, en Croatie. 13Marjo est la grande gagnante du gala de l'ADISQ avec quatre Félix. Les Twins du Minnesota éliminent les Blue Jays de Toronto. 14Les cols bleus de la ville de Montréal sabotent les limousines des invités du maire Jean Doré au Sommet des grandes villes du monde. Aung San Suu Kyi, cette opposante birmane qui vit en résidence surveillée après avoir remporté une nette victoire aux élections de 1990, est la lauréate du Prix Nobel de la paix pour 1991. Le Parti socialiste bulgare formé par les communistes de l'ancien régime subit une cinglante défaite aux élections législatives en Bulgarie. L'Union soviétique entre au Fonds monétaire international. 15Le Sénat confirme la nomination du juge Clarence Thomas à la Cour suprême des États-Unis par une faible majorité. La STCUM adopte un budget qui prévoit la mise à pied de 245 employés, mais sans réduction de services. La Caisse de dépôt et de placement du Québec décide d'investir 100 millions de dollars dans l'achat d'actions de petites entreprises. 16George Hennard ouvre le feu sur les clients d'un restaurant à Killeen, au Texas, et fait 22 morts, la tuerie la plus meurtrière de l'histoire des États-Unis. Le cabinet Bourassa donne le feu vert au projet Soligaz. Pendant que la compagnie Alcan met 500 employés à pied, dont 200 au Québec, la société Canadair apprend que la France achètera 12 avions C1-415. Les contrats secrets signés par Hydro-Québec avec 13 sociétés énergivores lui coûteront 160 millions de dollars pour l'année 1991. 17Les experts internationaux qui

ont examiné la toile du stade Olympique mettent en doute sa sécurité. Le NPD de Mike Harcourt gagne les élections en Colombie-Britannique, et le Parti libéral de Gordon Wilson forme l'Opposition officielle. Le troisième Sommet des grandes villes du monde se termine avec l'adoption d'une banale déclaration finale qualifiée de «code de conduite pour un développement urbain». Le défenseur Paul Coffey, des Penguins de Pittsburgh, entre dans la légende en portant son total de points à 1053, un de plus que le recordman Denis Potvin, des Islanders de New York. 18Le premier ministre ontarien Bob Rae ne voit pas d'issue aux problèmes constitutionnels du Canada hors d'une «constituante». Huit des 12 républiques soviétiques signent le traité de coopération économique. La Russie accepte, mais l'Ukraine refuse. L'Organisation de libération de la Palestine annonce qu'elle participera à la Conférence de paix de Madrid. 19La «constituante» ontarienne approuve timidement le concept de société distincte qu'on propose pour le Québec. Dans son livre *Under Fire*, le colonel Oliver North affirme que l'ex-président Ronald Reagan savait tout de l' Irangate et avait approuvé le financement de l'aide aux contras nicaraguayens. 20 La Presse profite de son gala Excellence annuel pour honorer Jean Vanier, fondateur de l'Arche, comme personnalité de l'année. Le Syndicat de l'entretien de la STCUM décide de faire bande à part en refusant d'adhérer aux restrictions budgétaires. Le gouvernement israélien accepte de participer à la Conférence sur la paix au Proche-Orient. Les pays du Commonwealth disent oui au respect des droits de l'homme, mais la proposition du Canada, qui voulait lier l'aide étrangère à ce respect, est ignorée. Le Brésilien Ayrton Senna gagne le championnat des conducteurs de formule1 pour la troisième fois. 21Le NPD dirigé par Roy Romanow remporte 55 des 66 sièges du parlement de la Saskatchewan, les Conservateurs ne gardant que dix sièges. Le Jihad islamique libère l'otage américain Jesse Turner, qu'il détenait depuis cinq ans. Le Comité de concertation économique de la CUM croit que la relance de Montréal passe par le développement de la haute technologie. Les pompiers maîtrisent l'incendie qui brûlait depuis deux jours à Oakland, incendie qui a détruit plus de 2400 maisons et logements. Les dégâts sont évalués à plus de 5 milliards de dollars. 22Les autochtones n'ont pas les moyens d'être souverains, selon Ovide Mercredi, chef national de l'Assemblée des premières nations. Clyde Wells se dit maintenant d'accord avec la «société distincte limitée» proposée par Ottawa pour le Québec. Le Protecteur du citoyen du Québec, Me Daniel Jacoby, est reconnu coupable d'avoir refusé de se soumettre à un alcootest et perd son permis de conduire pour un an. 23Témoignant à l'enquête du coroner sur la mort de Marcelus François, le policier Michel Tremblay affirme qu'il a tiré en croyant que la victime portait sa main vers une arme. La médiation du juge Alan B. Gold échoue aux Postes et le gouvernement fédéral annonce son intention de déposer un projet de loi visant à mettre un terme au conflit qui dure depuis deux ans. La société-mère du Groupe Lavalin est techniquement en faillite. 24Le gouvernement du Québec confirme qu'il retarde de six mois l'application de la TVQ. Ce geste ne satisfait pas l'Opposition, qui aurait souhaité un report d'un an. Selon une étude sur la compétitivité du gourou américain Michael Porter, l'avenir s'annonce sombre pour les Canadiens. La République populaire de Chine accuse le ministre canadien Bill McKnight d'ingérence, après que ce dernier eût invoqué les droits de l'homme à Beijing. L'Académie des Grands Montréalais accueille Raymond Cyr, président du Conseil et chef de la direction des Entreprises Bell Canada, Antonine Maillat, dramaturge et auteur, et Jeanne Sauvé, ex-gouverneur général du Canada. 25La Communauté urbaine de Montréal dépose un budget record de 1,15 milliard de dollars, en hausse de 17,5 p. cent, attribuée en grande partie à la réforme Ryan. Devant le refus du président zaïrois Mobutu Sese Seko de démocratiser le Zaïre, les pays occidentaux l'abandonnent à son propre sort. 26Les derniers soldats de l'armée fédérale yougoslave quittent la Slovénie, mais les combats se poursuivent en Croatie, plus particulièrement près de la ville historique de Dubrovnik. Frederick Chiluba met fin à 27 ans de pouvoir de Kenneth Kaunda en gagnant l'élection présidentielle de la Zambie. 27Deux des trois sociétés de transport de la région de Montréal annoncent leur intention d'introduire une «carte débit» à la place de la CAM. La droite nationaliste et catholique et les anciens communistes sont les grands gagnants des premières élections législatives libres tenues en Pologne depuis plus de 50 ans. Les Twins du Minnesota gagnent la série mondiale en battant les Braves d'Atlanta 1 à 0 en dix manches lors du match décisif. 28Le Conseil du Trésor révèle que le déficit fédéral a doublé par rapport à l'année précédente, pendant les cinq premiers mois de l'année fiscale. En visite à Kingston, le prince de Galles demande aux Canadiens de reconnaître le Québec comme «société distincte». Brian Mulroney demande officiellement qu'on retire sa candidature au poste de secrétaire général des Nations-Unies. Un comité de députés des trois partis du Manitoba veut bien reconnaître le caractère «unique» du Québec, mais rejette le concept de «société distincte». Les postiers et les facteurs se livrent à un baroud d'honneur en déclenchant une grève de quelques heures pour protester contre l'adoption de la loi spéciale interdisant tout arrêt de travail aux Postes jusqu'en juillet 1993. 29Le Conseil économique du Canada affirme que la souveraineté-association se traduirait par un coût relativement peu important, tant pour l'ensemble canadien que pour le Québec. À la veille de la Conférence de paix sur le Proche-Orient de Madrid, Israéliens et Arabes affirment leur espoir et leur volonté de paix. Brian Mulroney savait depuis août que George Bush mousserait sa candidature au secrétariat général des Nations unies. 30À l'ouverture de la Conférence sur la paix au Proche-Orient, à Madrid, George Bush trace un programme de négociations de cinq ans. Brian Mulroney rejette les conclusions du Conseil économique du Canada en affirmant que la souveraineté-association n'est plus une option. Jean Chrétien confie à Paul Martin la préparation de la plate-forme électorale du Parti libéral du Canada pour les prochaines élections. 31Selon Robert Bourassa, la souveraineté du Québec se traduirait par 5 milliards de nouveaux impôts. La Cour suprême tranche: les «machines à poker» électroniques sont bien illégales. Dialogue de sourds à Madrid: pendant que le premier ministre israélien Yitzhak Shamir avertissait les pays arabes qu'ils conduiraient les négociations dans l'impasse s'ils persistaient à

demander la rétrocession des terres arabes capturées en 1967, Kamel Abou Jaber, ministre jordanien des Affaires étrangères, insistait sur cette rétrocession et sur la nécessité de rétablir la souveraineté arabe dans la Jérusalem arabe. «Je nie fermement qu'il y ait eu un coup d'État en Haïti.» - Le général RAOUL CÉDRAS, le 2 octobre, quelques jours après que l'armée eut chassé le président Aristide d'Haïti. «Cela donnera au gouvernement de cette société distincte le pouvoir de dire: `Tiens, déportons donc quelques milliers de Québécois non francophones...!`» - PIERRE ELLIOTT TRUDEAU, le 4 octobre, au sujet de l'article sur la société distincte compris dans les propositions constitutionnelles fédérales. «J'aurais préféré la balle d'un assassin à cette sorte d'enfer qu'on me fait subir à moi et à ma famille.» - Le juge CLARENCE THOMAS, le 12 octobre, alors qu'il comparait devant la Commission judiciaire du Sénat américain qui devait confirmer sa nomination à la Cour suprême des États-Unis. «Il y tellement de béton dans ce stade qu'il peut tenir le coup pendant au moins cent ans.» - Le maire JEAN DORÉ, le 24 octobre, en commentant les avatars du stade Olympique. «Nous venons à Madrid pour une mission d'espoir, pour commencer d'oeuvrer à un règlement juste, durable et global du conflit du Proche-Orient.» - GEORGE BUSH, le 30 octobre, à l'inauguration de la Conférence sur la paix au Proche-Orient, à Madrid.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-01-04

Pages P. B-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/LB7U6S4B

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:35

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:35

Quality report

- Item has no authors

Revue de l'année 1991

Type Article de journal

Résumé Décembre DÉCEMBRE 1L'Organisation de la justice révolutionnaire libère l'otage américain Joseph Cicippio après cinq ans de captivité. Les Ukrainiens votent massivement pour l'indépendance de leur pays. La France remporte la coupe Davis pour la première fois en 59 ans. 2Les États-Unis annoncent qu'ils exigeront des tarifs compensatoires de 33 p. cent sur les exportations de magnésium de Norsk Hydro pour compenser les tarifs spéciaux consentis par Hydro-Québec. Dans le but de diminuer le chômage, le Québec axera le développement autour de 13 secteurs industriels où il est déjà concurrentiel. 3Dans son premier rapport officiel, le vérificateur général du Canada Denis Desautels accuse le gouvernement fédéral de manquer de transparence dans sa gestion. Le président George Bush accepte la démission du secrétaire général de la présidence, John Sununu. L'otage américain Alann Steen est libéré par ses ravisseurs islamiques. Pierre Boutros-Ghali est élu par acclamation secrétaire général des Nations unies. La faillite de Lavalin a entraîné des pertes de 200 millions de dollars pour 2300 créanciers. Le gouvernement britannique ordonne une enquête sur la «disparition» de quelque 600 millions de dollars dans l'empire Maxwell. 4Terry Anderson, le doyen des otages occidentaux, est libéré par ses ravisseurs islamiques après 2454 jours de captivité. Le gouvernement du Québec décide de geler ses dépenses pour freiner le déficit grandissant. Les négociations sur le Proche-Orient sont contremandées à Washington à cause de l'absence des représentants d'Israël. Le transporteur Pan American Airlines met fin à ses activités après 64 ans d'existence. 5Le ministère de l'Environnement accorde à la compagnie Esso un permis pour la construction d'un four utilisable pour la décontamination des sols, une première au Québec. La taxe sur les mutations immobilières augmentera de 70 p. cent en moyenne à partir du 1er janvier 1992. Le gouverneur général Ray Hnatyshyn sanctionne la Loi restreignant l'utilisation des armes à feu la veille du deuxième anniversaire de la tuerie de l'École polytechnique. George Bush choisit le secrétaire aux Transports Samuel Skinner pour succéder à John Sununu. 6La Sûreté du Québec effectue des descentes dans trois hippodromes du Québec, y compris l'hippodrome Blue Bonnets. La Cour suprême reconnaît au Conseil du patronat du Québec le droit de contester la loi concernant les briseurs de grève. Dans un geste sans précédent, quatre des neuf commissaires (dont Maureen McTeer, épouse du ministre Joe Clark) de la Commission royale d'enquête sur les nouvelles technologies de reproduction s'adressent au tribunal afin de faire invalider un arrêté en conseil qui donne pleins pouvoirs à la présidente Patricia Baird. La société Bombardier confirme l'acquisition du constructeur ferroviaire UTDC. Sylvie Fréchette est proclamée athlète par excellence de l'année au Québec. 7Québec se dit prêt à donner aux autochtones la gestion des bingos organisés sur leur territoire, mais à l'intérieur de paramètres définis par la loi. Le Canada va disparaître si le Québec s'en va, prédit Robert Bourassa. 8Les trois présidents slaves posent un geste historique en fondant une Communauté d'États souverains sur les ruines de l'Union soviétique. 9La communauté haïtienne de Montréal accorde un accueil délirant au président déchu Jean-Bertrand Aristide. Selon le Regroupement économie et constitution, formé des

gens d'affaires les plus influentes du Québec, le gouvernement fédéral devra respecter le rôle des provinces en matière d'économie. L'intifada en territoires occupés célèbre son quatrième anniversaire. Le gouvernement Bourassa dépose un projet de loi visant à bonifier le régime de retraite des députés, projet de loi décrié par les péquistes. 10À Maastricht, les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté européenne parviennent à un accord global historique sur la création d'une union politique, économique et monétaire. Témoignant devant le Comité Beaudoin-Dobbie, le politicologue Léon Dion affirme que les offres d'Ottawa sont inacceptables, même aux yeux des «fédéralistes fatigués» comme lui. Denis Desautels refuse son approbation finale aux états financiers du gouvernement fédéral, sous prétexte que ce dernier présente un bilan qui ne correspond pas à la réalité. Les chiffres les plus récents établissent à 690 millions de dollars le coût de la participation du Canada à la guerre du golfe Persique. 11William Kennedy Smith est acquitté d'une accusation de viol après seulement 80 minutes de délibérations du jury, à West Palm Beach. 12Brian Mulroney annonce la convocation d'une conférence des premiers ministres sur l'économie, mais Robert Bourassa n'y sera pas. Mikhaïl Gorbatchev s'incline devant le processus de commonwealth mis en place par les républiques baltes. Deux conseillers du RCM votent contre le budget de l'administration Doré-Cousineau, et cinq autres s'abstiennent. Le ministre de la Justice Kim Campbell dépose un projet de loi qui définit pour la première fois le «consentement» d'une femme en matière de relations sexuelles. La Corée du Sud et la République populaire de Corée (Nord) signent un accord qui devrait mettre fin à 40 ans de guerre froide. 13Après huit ans d'attente, les victimes de MIUF apprennent avec stupeur qu'ils ont perdu leur procès contre les gouvernements et les fabricants de ce produit. La société Pétromont demande l'aide de ses employés pour échapper à la faillite. Des grossistes en alimentation remportent une importante victoire en obtenant des tribunaux qu'ils forcent le Club Price à fermer le dimanche. 14Selon le Vatican, la création de la «nouvelle Europe» ne doit pas se limiter à l'établissement du seul environnement économique. 15Le naufrage en mer Rouge du traversier Salem Express fait 471 morts. Le député centriste Astrel Charles est assassiné en Haïti. Les Filles de Caleb triomphent au 6e Gala des prix Gémeaux, avec 13 prix, un record. 16La Cour d'appel accorde un nouveau procès à l'ex-réalisateur Gilles Perron. Le secrétaire d'État James Baker reçoit de la Russie et du Kremlin l'assurance que l'arsenal nucléaire soviétique est toujours sous commandement unique. Le gouvernement Mulroney congédie les quatre commissaires dissidents (dont Maureen McTeer, épouse du ministre Joe Clark) de la Commission royale d'enquête sur les nouvelles techniques de reproduction. La Ville de Montréal doit emprunter 71,8 millions de dollars au nom de quatre sociétés paramunicipales. Le Canada salue un nouveau territoire: la Fédération Tungavik du Nunavut. Le patineur artistique Kurt Browning est couronné «athlète masculin de l'année» par la Presse Canadienne. 17Le plan de relance de 400 millions de dollars mis en place par le gouvernement Bourassa, et connu sous le nom d'Innovatech Grand Montréal comme La Presse l'avait annoncé en primeur la veille, est accueilli sans grand enthousiasme. La découverte de nouveaux cas de méningite à Saint-Jérôme amène les autorités à vacciner les 6500 élèves de la région. On apprend qu'il en coûtera 910000\$ à Hydro-Québec pour recouvrer des comptes en souffrance d'une valeur d'un million à Akwesasne. 18Le ministre de la Santé Marc-Yvan Côté propose un train de moyens divers qui, s'ils sont acceptés, mettraient fin au principe de l'universalité de la gratuité des soins de santé au Québec. Robert Bourassa reconnaît qu'il n'hésiterait pas à faire amender la loi 150 pour proposer un référendum à deux volets. General Motors annonce qu'elle fermera 21 usines et réduira ses effectifs de 74000 employés d'ici à 1995, mais l'usine de Boisbriand échapperait au couperet. L'Ukraine demande l'aide des États-Unis pour détruire son arsenal militaire. 19La Cour ordonne la libération du réalisateur Gilles Perron en attendant son nouveau procès. L'Allemagne devient le premier pays à reconnaître officiellement la Slovaquie et la Croatie. Les premiers ministres provinciaux repartent les mains vides de la Conférence sur l'économie tenue à Ottawa. Le gouvernement russe prend possession du Kremlin et élimine tous les ministères fédéraux de l'ancienne URSS. 20 La Presse révèle que les condos du projet domiciliaire Anjou-sur-le-Lac sont construits autour d'un égoût. La Russie surprend ses anciens adversaires en demandant son adhésion à l'OTAN. En visite à Rome, Boris Eltsine obtient de l'Italie la promesse d'une prompt reconnaissance diplomatique et les assurances d'une rapide assistance économique, tandis que le Vatican reconnaît déjà ou presque son autorité. Par ailleurs, Eltsine a promis à Mikhaïl Gorbatchev que son départ se fera dans l'honneur. La ligue Mondiale de football annonce que le match de championnat du World Bowl sera présenté au stade Olympique le 6 juin 1992. L'avironneuse Sliken Laumann est proclamée l'athlète féminin par excellence en 1991 par la Presse Canadienne. 21Onze anciennes républiques soviétiques (seule la Géorgie s'abstient), signent à Alma-Ata, au Kazakhstan, l'acte de naissance de la «Communauté des états souverains», et enterrent de ce fait l'ex-Union soviétique. 22Des combats éclatent dans les rues de Tbilissi, capitale de la Géorgie. 23Québec promet une loi qui assurera la protection de la vie privée des gens. Après avoir acquis le contrôle de la pétrolière Ultramar, la société Lasmo annonce son désengagement dans le raffinage et la distribution au Canada et aux États-Unis. 25Mikhaïl Gorbatchev, le père de la perestroïka et de la glasnost, remet sa démission à titre de président de la défunte Union soviétique. Le gouvernement canadien accorde sa reconnaissance diplomatique à toutes les républiques qui font partie de la Communauté des États indépendants. 26 Jeunesse au soleil distribue les paniers de provision à un rythme qu'on n'avait pas vu depuis la Dépression. Les Algériens participent à une élection libre pour la première fois depuis l'accession à l'indépendance, en 1962. Des militants sikhs ouvrent le feu dans un train de passagers au Punjab et font une cinquantaine de morts. 27Les résultats des élections algériennes confirment dès le premier tour que le Front islamique du salut formera le prochain gouvernement. Les 129 personnes à bord d'un MD-80 de la SAS survivent à l'écrasement de l'avion. Le FBI américain effectue une perquisition aux locaux de la ligue Nationale

de hockey et de l'union des joueurs de la ligue. 28Les chefs des principaux groupes rebelles et loyalistes géorgiens joignent leurs forces pour demander la démission du président Zviad Gamsakhourdia. Le magazine américain Time choisit Ted Turner, propriétaire du réseau CNN, comme «homme de l'année». 29Boris Eltsine exhorte les Russes à la patience dans son premier discours télévisé à titre de président de la Russie. 30La Communauté des États indépendants (ex-URSS) choisit un système d'adhésion à la carte à un commandement unique pour ses forces armées, lors d'une rencontre à Minsk, et huit États sur 11 décident illico d'y adhérer (les récalcitrants étant l'Ukraine, la Moldavie et l'Azerbaïdjan). La Fédération internationale des journalistes révèle que l'année 1991 aura été la plus meurtrière puisque 83 journalistes ont perdu la vie en devoir au cours de ces 12 mois. 31Les 19 jeunes qui occupaient la section consulaire de l'ambassade du Canada en Haïti depuis le 20 novembre, quittent les lieux de leur propre chef, après avoir obtenu certaines assurances des gouvernements canadien et haïtien. L'indice Dow Jones termine l'année avec un sommet record de 3163,91 points. Les Forces canadiennes n'ont pas le mandat de «se battre pour conserver l'unité d'un pays que nous n'aurions pas eu le bon sens ou l'habileté de maintenir autrement». - JOHN DE CHASTELAIN, chef d'état major de la Défense canadienne, le 6 décembre. «Si on n'arrête pas la désintégration (de l'URSS), on va se retrouver dans une de ces situations d'où naissent les dictatures.» - MIKHAÏL GORBATCHEV, le 12 décembre, en commentant la création du Commonwealth des républiques slaves. «La meilleure façon d'éviter le recours à l'armée, c'est de ne pas faire la «séparation»!» - JEAN CHRÉTIEN, le 15 décembre, à Shawinigan. «Vous ne pouvez pas vous imaginer combien je suis content de vous voir.» - L'otage américain TERRY ANDERSON lors de sa libération le 4 décembre après 2454 jours de captivité. «J'ai fait ce que j'avais appris, et j'ai réagi au meilleur de mes connaissances. Et je crois que j'ai eu un petit peu d'aide parce que c'était la période de Noël.»

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-01-04

Pages P. B-7

Select in Zotero zotero://select/library/items/J655LZFQ

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:36

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:36

Quality report

- Item has no authors

Les propriétaires de parkings mécontents

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé Le prix des permis d'exploitation des stationnements privés extérieurs a grimpé de 100 p. cent le 1er janvier, à Montréal, et les propriétaires de ces parkings doivent payer la note même si les autorités municipales ont promis d'écouter leurs doléances. «Il est faux de dire que l'administration Doré a cédé devant le lobby des exploitants de stationnements», a déclaré hier Jocelyn-Ann Campbell, porte-parole du vice-président du comité exécutif, John Gardiner. Ce dernier, qui est également responsable du développement économique, a transmis les récriminations de l'Association du stationnement de Montréal à Léa Cousineau, présidente du comité exécutif et responsable du budget. Cette dernière a commandé à ses services une étude des arguments et des chiffres avancés par cet organisme. Entre-temps, le budget de 1992 et toutes les mesures qu'il contient sont en vigueur, précise Mme Campbell. D'après les calculs de l'Association, le coût net annuel du permis passera de 220\$ à 440\$ par place de stationnement, ce qui en ferait grimper le coût de 3\$ à 4\$ par jour. Elle a demandé à ses membres, à la suite de la rencontre avec M. Gardiner, de surseoir à cette augmentation jusqu'à la fin de janvier. Elle s'attend à recevoir une réponse de l'administration d'ici là. La hausse de 100 p. cent du coût du permis d'exploitation des stationnements extérieurs et de 15 p. cent des parkings intérieurs doit rapporter à la Ville environ 1\$ par jour par espace de stationnement, soit 3,5 millions cette année. L'administration avait expliqué, en présentant son budget, que cette mesure permettrait «d'accroître la participation de l'automobiliste au financement des activités municipales».

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-01-07

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/TF5RDT4A

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:36

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:36

La Fête des neiges a un budget de 890000\$ pour célébrer le 350e anniversaire de Montréal

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé Dotée cette année d'un budget de 890000\$, la Fête des neiges aura lieu du 17 janvier au 2 février et la côte de la rue Saint-Denis menant de Sherbrooke à Ontario sera transformée pendant les deux premiers week-ends en piste de ski alpin. La Fête dure 17 jours en 1992 pour souligner son 10e anniversaire, le 350e anniversaire de la fondation de Montréal et la tenue dans la métropole, du 17 au 21 janvier, de la 5e Biennale internationale des villes d'hiver. La rue Saint-Denis, où l'on présentera également des descentes en tubes, une course de toboggans en béton et un spectacle en plein air d'un groupe au nom de circonstance, Vilain Pingouin, s'ajoutera aux lieux de fête des années antérieures, les îles Notre-Dame et Sainte-Hélène, le Vieux-Port et le Vieux-Montréal. Des activités se tiendront aussi dans les quartiers de la ville. Dans le Vieux-Port seront notamment installés un camp amérindien et une exposition appelée «un monde de glace», qui présentera, promet-on, des sculptures représentant la Tour Eiffel, la muraille de Chine ou le Taj Mahal. L'initiation à la luge finlandaise ou au pocket-ski, la pratique de la pétanque, du croquet ou du mini-putt dans un centre d'amusement pour les plus jeunes, le vélo de montagne, la course en canots, la sculpture sur neige, le patinage et le ski de fond figurent aussi parmi les activités au programme. Le directeur général de la Fête, Michel Beauregard, a expliqué hier que la valeur globale des contributions financières et des services fournis par la Ville et les commanditaires atteignent deux millions, dont 890000\$ en argent sonnant. De cette somme, 175000\$ proviendront de la Ville de Montréal, soit le même montant que l'an passé, environ 45000\$ de la vente d'épinglettes et le reste de commanditaires ainsi que de l'organisation de la 5e biennale des villes d'hiver. L'apport en argent était l'an passé de 600000\$. La Ville paye également cette année le salaire de M. Beauregard pour 1991 et 1992, expliquant qu'elle voulait donner plus d'ampleur à la Fête à cause de la Biennale et du 350e. Plus d'argent... au Grand Prix L'organisation de la Fête relève de la Société de l'île Notre-Dame, à qui la Ville verse cette année une contribution de 1,24 million, soit 26 p. cent de plus qu'en 1991. La présidente du comité exécutif, Léa Cousineau, avait expliqué cette augmentation par le désir de l'administration de voir la Fête «exploser» cette année à cause des événements extraordinaires. On découvrait hier que la hausse découle surtout d'une entente conclue en 1990 avec le promoteur du Grand Prix de course automobile et qui prévoit le versement par la Ville à ce dernier d'une somme de 220000\$ par an pendant trois ans pour l'aider à payer les coûts de cet événement qui se tient à l'île Notre-Dame.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-01-08

Select in Zotero zotero://select/library/items/N2ICQBD7

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:36

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:36

La Ville veut écarter Pierre Bourque -- Création de la Société des musées de sciences naturelles

Type Article de journal

Auteur Pierre Gingras

Résumé La Presse Nouvelles générales, lundi 13 janvier 1992 699 mots, p. A1 Gingras, Pierre La Société des musées de sciences naturelles de Montréal que s'apprête à créer la Ville aurait pour conséquence de modifier considérablement la vocation scientifique et sociale du Biodôme, du Planétarium, de l'Insectarium et du Jardin botanique, et de mettre à l'ombre le directeur du jardin, Pierre Bourque. Selon un document interne de la Ville donnant tous les détails sur la nouvelle société et dont La Presse a pris connaissance, le projet, qui a été approuvé le 5 décembre par le Comité exécutif, propose un changement en profondeur des structures administratives des ces institutions, enlevant du même coup à M. Bourque la responsabilité des parcs de la Ville, du Biodôme et des autres installations scientifiques, qui seraient dorénavant sous l'autorité de la nouvelle administration. D'après la structure proposée, le troisième jardin botanique en importance dans le monde pourrait se retrouver sans... botanistes attirés, sa mission scientifique et éducative n'étant plus de son ressort. Contrairement à la situation actuelle, la recherche scientifique ainsi que l'animation et la vulgarisation seraient assumées par des directions dont le travail engloberait toutes les institutions de la nouvelle société. Même situation au Biodôme et à l'Insectarium. Ainsi, la nouvelle direction du Jardin botanique n'assumerait plus que l'entretien et le développement des collections végétales, la recherche scientifique ou le groupe d'accueil étant sous la direction d'entités distinctes, ce qui mettrait un terme à 50 ans de tradition. Le document a été rédigé sans que les principaux responsables des services impliqués aient été consultés. Joint hier au téléphone, le directeur du Module des parcs, de l'horticulture et des sciences de la Ville de Montréal, Pierre Bourque, a

expliqué qu'il n'avait pas été consulté lors de l'élaboration de ce projet qui, selon lui, met notamment en péril la vocation éducative et scientifique du Jardin botanique et du Biodôme. Avare de commentaires, le directeur a simplement laissé entendre qu'il tentait actuellement de convaincre les autorités de revenir sur leur décision. Récemment, le maire Jean Doré et la présidente du Comité exécutif, Léa Cousineau, l'ont rencontré pour discuter de la situation. M. Bourque a alors fait connaître son opposition à la création de cette nouvelle société paramunicipale, qui lui enlève presque tous ses pouvoirs d'administrateur. Le projet devrait en principe être soumis à la réunion du Conseil municipal du 27 janvier pour approbation finale. gé de 49 ans, Pierre Bourque est directeur du Jardin botanique et des parcs depuis 1979. Au fil des années, il est devenu aussi le responsable du Planétarium, du Jardin zoologique, de l'Aquarium ainsi que de l'Insectarium, un de ses projets. Il est aussi responsable de la mise sur pied du Biodôme, qu'il avait aussi mis de l'avant, un jardin «écologique» unique dont la réalisation aura coûté 50 millions. M. Bourque est au service de la ville depuis 27 ans. Des protestations La création de la nouvelle société n'est pas sans soulever des protestations. Vendredi dernier, au jardin, une réunion spontanée a groupé 150 employés de la Ville, des cols bleus, des cols blancs et même certains cadres, qui ont discuté de la question. Selon un représentant syndical, on a décidé de mettre sur pied un comité de «survie du Jardin» afin de faire la lumière sur cette société paramunicipale. Les syndiqués déplorent que les employés n'aient jamais été consultés et qu'aucune audience publique n'ait jamais eu lieu sur un sujet dans lequel, pourtant, la société montréalaise est directement impliquée. «Il ne s'agit pas pour nous de sauver nos emplois, puisque nous sommes protégés à ce chapitre. Il s'agit de sauver l'institution qu'est le Jardin botanique, pour laquelle nous sommes fiers des travailler», a déclaré un syndiqué à l'origine de la réunion de vendredi. Pour les syndiqués, il ne fait pas de doute que la nouvelle créature paramunicipale est le résultat des guerres de pouvoir qui existent dans l'administration Doré. Un autre porte-parole syndiqué a cité ironiquement des propos de Marie-Victorin, le fondateur du Jardin, qui avait mentionné à l'époque que la nouvelle institution allait susciter la convoitise. Par ailleurs, en novembre, les membres québécois du Comité consultatif international du Biodôme avaient écrit au maire Jean Doré pour dénoncer la création de cette société et réclamer la nomination d'un groupe d'experts extérieurs à la Ville pour élaborer la future gestion du Biodôme, qui doit ouvrir ses portes en juin. Les signataires de cette lettre, le recteur de l'Université du Québec à Montréal Claude Corbo, l'écologiste Pierre Dansereau, le directeur de l'Institut de recherche en biologie végétale J. André Fortin, le réalisateur Frédérick Back et le philosophe Jacques Dufresne, ainsi qu'Estelle Lacoursière, une personnalité reconnue dans le domaine écologique, indiquent que les carences de la société sont telles que le Biodôme ne pourra décentement combler les attentes suscitées lors de sa création et qu'il sera condamné à une détérioration rapide. «Il semble également, lit-on, que la structure proposée réduise à ce point le personnel d'encadrement qu'une partie importante de l'expertise développée pendant trois années de conception et de construction sera perdue». D'ailleurs, les prévisions de personnel faites par l'équipe actuelle du Biodôme prévoyaient l'embauche de 150 personnes. L'organigramme de la société n'en prévoit qu'une soixantaine. Un des membres du comité international a d'ailleurs confié ne pas comprendre comment on pouvait dissocier la partie scientifique, administrative et éducative d'organismes tels le Biodôme et le Jardin botanique. La déstructuration des institutions scientifiques de la Ville semble avoir été présente l'esprit de l'administration Doré, puisque l'on peut lire dans le document interne sur la Société des musées de sciences naturelles: «Le maintien de ces quatre institutions constitue le lien historique que ces dernières ont tissé avec leur clientèle. Briser ce lien aurait nécessité un effort colossal de communication et de relations publiques qu'il ne nous semblait pas approprié de suggérer».

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-01-13

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/F5792PZ8

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:36

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:36

L'administration Doré nie vouloir écarter le directeur du Jardin botanique

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé La présidente du comité exécutif de la Ville de Montréal, Léa Cousineau, a nié hier que l'administration Doré veuille «tasser» le directeur du Jardin botanique et responsable du Biodôme, Pierre Bourque, parce qu'il prend trop de place. Elle a cependant refusé de préciser quelles fonctions ont été offertes à M. Bourque à la suite de la création de la Société des musées de sciences naturelles de Montréal, une paramunicipale qui regroupera le Jardin botanique, l'Insectarium, le Biodôme et le Planétarium. La Presse a toutefois appris que le maire Jean Doré et Mme Cousineau avaient offert à M. Bourque d'occuper le poste de directeur général adjoint et de responsable de la direction de la vulgarisation et de l'animation de la nouvelle société. M. Bourque a refusé

parce qu'il s'oppose à la structure qui est proposée et il a suggéré de reporter à plus tard la création de la paramunicipale. Cette dernière sera, selon un rapport préparé par un groupe de travail municipal, dirigée par un directeur général dont relèveront quatre directions (vulgarisation et animation, développement scientifique et recherche, promotion et commercialisation, administration et services auxiliaires) et les responsables des quatre institutions. La description de la tâche de responsable de la vulgarisation et de l'animation esquissée dans le rapport semble avoir été dessinée sur mesure pour M. Bourque. «Afin de bien marquer la primauté de cette fonction, écrit-on, nous suggérons qu'elle soit animée par un cadre de fort calibre auquel on conférerait le titre de directeur général adjoint de la Société... Cette direction tracera l'avenir de la Société, déterminera sa capacité de s'autofinancer et ultimement de développer d'autres secteurs d'expertise dans le domaine des sciences naturelles... Ces activités sont les plus susceptibles d'imprimer à la Société une image de marque et joueront un rôle essentiel quant à sa réputation d'excellence et son rayonnement international.» Toutefois, seulement 36 des 379 employés du nouvel organisme relèveront de cette direction: animateurs spécialisés, préposés aux renseignements, agents culturels et préposés aux «jardinets» du Jardin botanique et aux cours d'horticulture. Selon certains, l'administration reprocherait à M. Bourque de voler la vedette au maire Doré - l'ouverture l'an passé du Jardin chinois étant la goutte qui a fait déborder le vase - et d'échapper au contrôle du secrétaire général et plus haut fonctionnaire de la municipalité, Pierre Lefrançois. La nouvelle structure permettrait de l'«encadrer» à la veille des célébrations du 350e anniversaire, dont un des faits saillants sera l'ouverture du Biodôme. Le rapport, préparé sous la direction du secrétaire général adjoint de la Ville, Pierre Murphy, recommandait que ce même M. Murphy assume, en compagnie du supérieur hiérarchique de M. Bourque, Jean-Vianney Jutras, directeur du service des Loisirs, les pouvoirs du conseil d'administration et de la direction générale de la nouvelle société lors de la période de transition. «Il est faux de dire que nous voulons sortir M. Bourque, a déclaré hier Mme Cousineau aux journalistes. Il demeure en fonctions à titre d'assistant-directeur du service des Loisirs et responsable du module des parcs et de l'horticulture. «Nous l'avons rencontré pour parler de l'avenir. S'il doit occuper de nouvelles fonctions, ce sera par suite d'un consentement mutuel. Tout reste à définir en ce qui a trait à son rôle. «L'administration, poursuit-elle, est assez fière d'avoir réalisé un certain nombre de choses avec M. Bourque et elle a pour lui la plus grande estime. Il continuera d'accomplir de grandes choses pour Montréal. «Je ne sais pas ce qu'il pense de chacune des facettes de ce qui est proposé. Notre but, en créant la nouvelle société, est d'optimiser les ressources humaines, matérielles et financières dans la perspective de l'intégration du Biodôme. Les discussions se poursuivent et M. Bourque en est partie.»

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-01-14

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/9WLSQG23

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:36

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:36

L'aveuglement municipal

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé Quand une auto lâche de partout, il vaut mieux commencer par réparer ses pièces défectueuses avant de remplacer celles qui fonctionnent bien. Imperméable à cette logique, l'administration Doré s'apprête à procéder à un ambitieux ménage administratif de ses installations scientifiques, qui doit aboutir à la création d'une société paramunicipale chargée de gérer le Jardin Botanique, l'Insectarium, le Planétarium et le futur Biodôme. Préparé par le secrétariat général de la Ville, ce projet aurait pour effet de centraliser la gestion de ces équipements au sein d'un organisme portant le joli nom de Société des musées des sciences naturelles de Montréal. Les quatre installations relèveraient d'une structure centralisée qui leur ferait perdre une part de l'autonomie dont elles jouissent actuellement. Parallèlement, leur contrôle échapperait dorénavant, en bonne partie, à l'administration municipale. Ce chambardement bureaucratique se joue sur fond de guerre de pouvoir entre le fonctionnaire sans doute le plus populaire en ville - Pierre Bourque, grand patron du Jardin Botanique et père spirituel du Biodôme - et un appareil administratif qui préférerait que ce dernier en mène un peu moins large. Car bien que son rôle au sein de cette restructuration ne soit pas encore clair, il est certain que M. Bourque va y perdre quelques plumes. On sait bien qu'au royaume de la bureaucratie, les têtes qui dépassent trop finissent généralement par se faire couper. Ce principe semble vouloir s'appliquer, une fois de plus, dans le cas d'un homme qui a travaillé avec acharnement pour donner aux Montréalais quelques raisons d'être fiers de leur ville, en des temps où celles-ci font cruellement défaut. C'est éminemment triste. Mais le fond du problème n'est pas vraiment là. Ce qui étonne le plus dans le projet, c'est que l'on s'apprête à réformer des institutions qui s'en tirent très bien, merci, dans leur mode de fonctionnement actuel. D'autant plus que l'on va ainsi accoucher d'une nouvelle société paramunicipale, chargée de gérer les principaux attraits touristiques de la ville. Les

exemples d'autres «paras» sont pourtant loin d'être probants. Que l'on pense à l'AMARC ou à la Corporation du 350^{ème}, organisations opaques qui, de crise en crise, administrent des millions de deniers publics sans avoir trop de comptes à rendre à la population. Avait-on vraiment besoin d'en rajouter? Finalement, la Ville compte remplacer une formule éprouvée par une nouvelle superstructure technocratique qui a toutes les chances de répéter les erreurs de ses semblables... Si ce n'est pas de l'aveuglement, on se demande bien ce que c'est.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-01-14

Pages P. B-2

Select in Zotero <zotero://select/library/items/9BGB3T5R>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:36

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:36

Montréal: où est le capitaine?

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé Le jour même de la Veille de Noël, le caucus des députés péquistes de Montréal dénonçait avec fougue le plan de relance de la métropole rendu public une semaine plus tôt par Québec. Le plus gros de l'arsenal déployé à cette occasion visait le gouvernement Bourassa. Mais les députés de l'opposition n'ont pas pu résister à la tentation d'écorcher au passage le maire Jean Doré, qui a eu notamment droit à cette réflexion de Michel Bourdon: «En politique, quand on ne sait pas se faire aimer, il faut au moins se faire craindre pour être respecté.» Faut-il préciser que selon M. Bourdon, le maire Doré a échoué sur les deux plans: il n'est parvenu à inspirer ni amour, ni respect... Comme cadeau de Noël, on a déjà vu mieux. Car ce jugement d'une grande sévérité révèle deux choses. D'une part, que le maire de Montréal constitue un poids plume dans le jeu des influences politiques de la capitale. Preuve de cette incapacité à s'imposer à Québec: en plus de cinq ans de pouvoir, le RCM n'a pas réussi à faire comprendre au gouvernement provincial que Montréal est plus qu'une simple composante d'une vaste région s'étendant des Laurentides à la Montérégie. C'est ainsi que le plan de décembre perpétue cette aberrante approche «régionale» ignorant, une fois de plus, que Montréal connaît des problèmes bien différents de ceux de Laval ou de Vaudreuil. Le désaveu de M. Bourdon montre, d'autre part, que même si l'administration Doré a rempli l'hôtel de ville d'anciens combattants péquistes, ce qui n'a pas particulièrement facilité ses relations avec le gouvernement Bourassa, le PQ préfère aujourd'hui marquer ses distances à son égard. Et que finalement, tout en conservant tous ses ennemis, le maire et son équipe sont tranquillement en train de perdre leurs alliés les plus naturels. L'impopularité du maire ne se limite d'ailleurs pas à ses partenaires provinciaux. Elle touche aussi des milieux montréalais qui ont pourtant tout intérêt à marcher main dans la main avec la Ville. La sortie faite hier par Mme Nycol Pageau-Goyette, présidente du conseil d'administration de la Chambre de commerce du Montréal Métropolitain, qui a publiquement déploré le manque de leadership du maire, constitue un indicateur éloquent d'une abyssale insatisfaction à l'endroit de M. Doré. Que reproche-t-on donc au maire, outre sa proverbiale verbomotricité? En gros, les observateurs de la scène montréalaise jugent que malgré ses indéniables qualités intellectuelles, il n'a jamais réussi à exercer pleinement ses fonctions. Et qu'il a en quelque sorte abdiqué son pouvoir en faveur d'une équipe de technocrates plus doués pour la production d'études de toutes sortes et pour l'embauche de leurs amis respectifs que pour l'action. Le maire de Montréal ne parvient donc pas à s'affirmer à Québec, pas plus que dans sa propre ville et parmi ses propres collaborateurs. Ce diagnostic est désolant et dramatique, car Montréal a plus que jamais besoin d'un leader fort et capable de recueillir des appuis pour relancer son économie déclinante. Or, au lieu de remonter la pente, tout indique que Montréal ne cesse de s'enfoncer dans le marasme. Exemple: un rapport gouvernemental publié dans nos pages hier montre que si, conséquence de la récession, tout le Québec est en voie d'appauvrissement, la métropole périclité plus vite que le reste de la province. La Ville ne peut pas, à elle seule, inverser ce mouvement. Mais elle peut tenter de créer un climat propice à la venue de nouvelles entreprises et de nouveaux résidents. Hélas, l'administration Doré vit à l'heure de la procrastination. Les projets municipaux les plus prometteurs s'enlisent dans des délais qui n'en finissent plus. La morosité dans laquelle baigne l'hôtel de ville ne laisse filtrer que les échos des petites guerres de pouvoir (exemple: le cas Pierre Bourque). Et le maire Doré ressemble de plus en plus au capitaine-fantôme d'un bateau en naufrage.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-01-16

Pages P. B-2

Select in Zotero <zotero://select/library/items/K2V7WITX>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:37

L'ouverture du Biodôme est menacée par des tracasseries

Type Article de journal

Auteur Pierre Gingras

Résumé Jusqu'à maintenant, l'administration du maire Jean Doré n'a nommé aucun des dirigeants du futur jardin «écologique», ce qui retarde d'autant tous les transferts technologiques et la mise en activité des diverses unités du Biodôme par la ville de Montréal. Selon l'échéancier connu, c'est au début de décembre que l'on devait mettre en branle les diverses composantes techniques de l'édifice. Mais faute de dirigeants attirés, la plupart des systèmes de ventilation, de mise en eau des bassins, des ruisseaux et des chutes ainsi que la climatisation, pour ne nommer que ceux-là, ne sont toujours pas en opération. Or il faudra des semaines d'ajustement. C'est d'ailleurs avec l'autorisation de la Régie des installations olympiques, l'organisme qui gère encore l'ancien vélodrome, que l'on a procédé au début de décembre à la plantation des 200 arbres adultes de la forêt laurentienne. Mais comme la ville n'est toujours pas responsable de l'édifice, la RIO a refusé catégoriquement d'assurer les arbres. À la RIO, on s'impatiente aussi devant cette situation et on estime que le Biodôme risque d'ouvrir ses portes plus tard que prévu. Selon diverses sources, la situation serait attribuable au désir de la Ville d'implanter immédiatement la Société des musées de sciences naturelles de Montréal dont la création n'a pas encore été entérinée par le conseil municipal. Jusqu'à maintenant, le responsable du Biodôme et du Jardin botanique de Montréal, Pierre Bourque, a soumis des nominations à la Ville mais elles ont toutes été refusées parce qu'elles ne s'inscrivaient pas dans le cadre de la nouvelle société. On sait que M. Bourque s'oppose à la nouvelle structure adoptée par le Comité exécutif. Les nominations suggérées concernent toutes des personnes qui ont travaillé depuis les débuts à la conception du jardin «écologique». De son côté, la ville n'a pas proposé d'autres candidats. Une question d'argent Par ailleurs, la mise en activité du Biodôme coûtera 986000\$ qui devront être versés à la RIO, notamment pour les honoraires des ingénieurs et pour les transferts technologiques. À l'heure actuelle, ce sont les compagnies qui ont installé les divers systèmes qui en assurent la surveillance ou le fonctionnement. Hier, le Comité exécutif de la ville de Montréal a débloqué une somme de 500000\$ pour assurer la mise en activité du Biodôme. À la RIO, on fait valoir toutefois qu'en dépit des demandes du maire Doré à ce sujet récemment, il n'est pas question que la régie verse un seul cent de plus dans le jardin «écologique». Pas de mise en activité ou de transfert technologique tant que la ville n'aura pas payé entièrement la facture, dit-on à la RIO. C'est le gouvernement du Québec, par l'entremise de la Régie des installations olympiques, qui a financé 47 de 50 millions de dollars qu'a coûtés le Biodôme. Illustration(s) :

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-01-16

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/IQL3RF5W

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:37

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:37

Johnson décrié pour son «plan de souris»

Type Article de journal

Résumé La Presse Nouvelles générales, jeudi 16 janvier 1992 242 mots, p. A8 Nycol Pageau-Goyette, présidente du conseil de la Chambre de commerce de Montréal, a déploré hier le manque de leadership à Montréal et ailleurs, et a qualifié le plan de relance du gouvernement d'un plan de «souris». Montréal, a-t-elle indiqué dans une allocution devant l'Institut de gestion financière, a besoin d'un leader capable de rassembler toutes les forces vives. «Montréal vieillit, elle a honte de son stade. Elle croule sous le poids des fermetures et l'annonce des horribles taxes dans le dernier budget municipal.» Les propos de Mme Pageau-Goyette, ne visaient pas uniquement le maire Jean Doré et son administration, mais aussi le gouvernement provincial et plus particulièrement le ministre Daniel Johnson, président du Conseil du Trésor et ministre responsable de Montréal, et le plan de relance qu'il a présenté en grande pompe en décembre. Mme Pageau-Goyette, outre son qualificatif de «souris», a émis l'opinion que le «plan stratégique de redressement durable de la base économique» de la grande région de Montréal couvre un territoire trop étendu. «Ah! L'élasticité de Montréal quand il s'agit de couper des rubans!» Rappelons que le plan de relance du ministre Johnson prévoit l'injection de 407,9 millions de dollar en cinq ans. Ce plan qui fait appel à la concertation repose sur deux axes: la création d'Innovatech Grand Montréal, dotée de crédits de 300 millions, et un train de mesures visant la modernisation de l'économie, l'adaptation de la main-d'oeuvre et le développement de marchés. Une somme de 107,9 millions

sera consacrée à ces mesures. «Déconnectée» Mais c'est surtout le maire Doré qui a écopé des propos de Mme Pageau-Goyette, particulièrement outrée de la récente décision de l'administration municipale d'écarter Pierre Bourque, le directeur du Jardin botanique, dans le cadre de la création de la Société des musées de sciences naturelles de Montréal. La création de cette nouvelle société a pour effet de modifier la vocation scientifique et sociale du Biodôme, du Planétarium, de l'Insectarium et du jardin et de mettre de côté M. Bourque. «L'administration municipale sera jugée sévèrement pour ce geste», souligne Mme Pageau-Goyette qui se demande si cette administration commence à être «déconnectée».

Publication La Presse

Date 1992-01-16

Pages P. A-8

Select in Zotero zotero://select/library/items/C3929F3W

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:37

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:37

Quality report

- Item has no authors

Tous derrière Pierre Bourque

Type Article de journal

Auteur Robert Duguay

Résumé C'est bel et bien à une levée de boucliers que l'on assiste depuis que l'administration Doré a annoncé la création d'une Société des musées de sciences naturelles de Montréal, une dixième paramunicipale, dirigée celle-là aussi par un directeur général duquel relèveront quatre autres directions... bref, la création d'une autre de ces «structures» dont la vocation est «d'optimiser les ressources» mais du haut desquelles on ne distingue pas toujours clairement ce qui se passe au ras du sol. C'est du moins ce que pensent les milliers de gens qui, pour des raisons hautement écologiques, s'inquiètent du sort de leur Jardin botanique et de leur futur Biodôme. A la tribune téléphonique du Midi 10 de CBF hier, les intervenants ont manifesté plus que de l'inquiétude. Certains étaient carrément furieux. La plupart semblaient adhérer à la thèse voulant que pour des motifs obscurs, l'on veuille «tasser» l'actuel directeur du Jardin botanique, M. Pierre Bourque, un individu éminemment populaire dans le monde des sciences naturelles. Même les six membres québécois du comité consultatif international du Biodôme, dans un document personnel et confidentiel, ont voulu saisir M. Doré «des graves inquiétudes que leur inspire la proposition de structure d'opération du Biodôme» et le prient de reporter l'implantation de cette nouvelle structure «pour permettre une ouverture cohérente du Biodôme». La présidente du conseil de la Chambre de commerce, Mme Nycol Pageau-Goyette, a protesté avec véhémence contre la décision d'écarter Pierre Bourque. «L'administration Doré sera jugée sévèrement pour ce geste», a-t-elle prédit hier devant les membres de l'Institut de gestion financière. Un Comité de survie du Jardin botanique a d'autre part été créé «face au peu d'information émanant des autorités de la Ville sur la structure de la nouvelle société et sur ses impacts sur la mission éducative, scientifique et culturelle du Jardin botanique». Ce comité compte sur l'appui inconditionnel des 7000 Montréalais membres des divers regroupements associés aux sciences naturelles, «de fréquents visiteurs du Jardin botanique», et des 25000 membres québécois des fédérations d'horticulture et d'écologie. «On sent que l'administration veut avoir sa tête», affirme M. Maurice Beauchamp, horticulteur à la retraite, ancien surintendant au Jardin botanique et président du Comité de survie. L'admiration que M. Beauchamp voue à Pierre Bourque et à son oeuvre n'a pas de limites. On pourrait presque parler d'émerveillement. «Tous les Québécois qui trouvent du plaisir dans les activités horticoles lui doivent quelque chose, explique-t-il. C'est grâce à lui que le Jardin botanique est devenu ce qu'il est et c'est grâce au travail de recherche qui s'y est accompli que nous pouvons jouir d'une aussi grande qualité et d'une telle quantité de végétaux». M. Beauchamp considère Bourque comme le véritable successeur du frère Marie-Victorin. Rien de moins. «Les autres directeurs ont continué son oeuvre, Pierre Bourque l'a diffusée et lui a donné une envergure internationale.» Mettre Pierre Bourque sur une tablette constituerait pour M. Beauchamp et ses amis naturalistes une erreur pour laquelle «toute la société devrait payer un jour». «J'ai été son premier patron, dira-t-il aussi. Mais quand Pierre est parti étudier en Europe, on se doutait tous qu'il serait notre boss le jour où il reviendrait avec son diplôme». Selon M. Beauchamp, si la restructuration dont il est question aujourd'hui s'était produite une quinzaine d'années plus tôt, Montréal n'aurait jamais eu les Florales, l'Insectarium et le Biodôme, et ce n'est pas certain que le Jardin botanique aurait acquis sa renommée internationale et attiré les 2 millions de visiteurs qui ont injecté un peu plus de 7 millions\$ dans l'économie de la Ville l'an dernier. «Il n'y a même pas de botaniste à temps plein dans leur affaire, se plaint-il. Ça ne prendra pas bien des années avant que la Ville vide le Jardin et le transforme en parc public». Autre développement à cette «affaire» hier: le regroupement du personnel du Jardin botanique (200 travailleurs), menacé de se retrouver dans une nouvelle structure syndicale, a demandé une entrevue à M. Jean-Vianney Jutras, le directeur du service des Loisirs, pour lui demander des

précisions. M. Jutras a répondu qu'il ne s'adressait pas à des petits groupes et les a envoyés consulter un de ses subalternes. Les employés ne voient rien de positif dans l'attitude de leur patron. La colère gronde là aussi.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-01-16
Pages P. A-1
Select in Zotero zotero://select/library/items/F4XCGVYR
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:37
Modifié le 26/02/2020 à 12:36:37

Montréal-la-pauvre, Montréal-la-riche

Type Article de journal
Auteur Claude Piché
Résumé Tous ceux qui ont lu l'attristante manchette de la Presse d'hier conviendront facilement que les chiffres font mal au coeur. Un document du ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu, sur lequel mon collègue Denis Lessard a mis la main, établit un effarant constat sur l'appauvrissement de Montréal. Montréal compte deux fois plus d'assistés sociaux aptes au travail qu'il y a six ans; cela représente maintenant 36 p. cent du total québécois. Entre 1986 et 1990, le Québec a gagné 40000 emplois manufacturiers, Montréal en a perdu 4000. Dans le commerce, 5000 emplois ont été créés en banlieue, pendant que Montréal en perdait 7000. Et ça continue, triste page après triste page. Encore faut-il dire que ces chiffres masquent une réalité bien plus grave encore. Les calculs du ministère sont faits en fonction du découpage des régions administratives. Le terme «Montréal» désigne ici la région Montréal-Laval. Ainsi, il y a à «Montréal» quelque 100000 assistés sociaux aptes au travail. Ce qu'il faut ajouter, c'est que les assistés sociaux lavallois ne représentent que 7 p. cent de ce total. Les 93 p. cent de «Montréalais» qui restent sont en fait répartis sur tout le territoire de la CUM. Le ministère ne fournit pas de données plus précises, mais il tombe sous le sens que ce n'est ni à Pointe-Claire, ni à Westmount, ni à Anjou que se situent les problèmes. On pourrait, de façon réaliste, estimer que 80 p. cent des assistés sociaux de la CUM se retrouvent à l'intérieur des limites de la ville de Montréal. On n'insistera jamais assez là-dessus: il y a deux Montréal. Montréal la ville, qui ressemble de plus en plus à un dépôt de misère avec ses assistés sociaux, ses chômeurs, ses personnes seules et âgées, ses réfugiés, ses soupes populaires, ses itinérants. Et Montréal la banlieue, là où sont les jeunes ménages dynamiques, instruits, travailleurs, qui construisent leur sécurité financière et l'avenir de leurs enfants. On ne compte plus les études sur les misères de Montréal. On a multiplié les constatations, les explications, les interprétations. Les installations industrielles de Montréal sont vétustes. L'activité économique se déplace vers l'Ouest. Les lois linguistiques ont fait fuir les entreprises. Montréal n'a jamais eu de représentant de poids au Cabinet fédéral. Même chose au provincial où, en plus, les décisions concernant le développement de la métropole sont teintées par la vieille rivalité entre la capitale et la métropole. Les chicanes entre Montréal et les gouvernements supérieurs freinent le développement économique. Même chose pour les tiraillements entre Montréal et la banlieue. Et il ne serait pas difficile d'allonger la liste... Il y a certes un peu de vrai dans tout cela. Ottawa et Québec doivent porter une lourde responsabilité pour le déclin économique de Montréal. Hélas, si on en juge par le récent plan de redressement du ministre Daniel Johnson, Québec a encore un bon bout de chemin à faire pour comprendre quelque chose au problème. Le taux de chômage à Montréal joue dans les 12 p. cent. C'est scandaleux. Mais ce chiffre est établi par Statistique Canada sur une base régionale: Montréal, incluant l'ouest de l'île, la Rive-Sud, Laval, la couronne-nord, ce Montréal-là souffre d'un intolérable taux de chômage de 12 p. cent. Mais si on décortique de chiffre, on voit que Montréal la ville est affectée par un taux qui frise les 20 p. cent, tandis que le chômage dans Montréal la banlieue est un des moins élevés au Canada! Et pourtant, sans doute pour faire plaisir à beaucoup de ministres et de députés, le plan du ministre Johnson définit Montréal dans son sens le plus large: de la frontière ontarienne aux confins des îles de Sorel! C'est ce qui s'appelle, pas à peu près, passer à côté du problème... L'administration municipale doit aussi assumer une lourde part de responsabilité. En cinq ans, l'administration Doré n'a pas donné le moindre répit à ses contribuables. Les taxes municipales ont atteint des niveaux insupportables. Les commerçants n'en peuvent plus, les petits propriétaires sont découragés. Mais l'erreur la plus irresponsable de l'administration demeure sa suicidaire politique d'habitation. En 1985, la ville de Montréal comptait pour 31 p. cent des mises en chantier de logements dans la région métropolitaine; en 1990, ce pourcentage est passé à 14 p. cent; les chiffres de 1991 ne sont pas encore disponibles, mais pour les six premiers de l'année, cela s'est maintenu à un pitoyable 14 p. cent. Ces chiffres suffisent à traduire l'ampleur des gains réalisés par les municipalités de banlieue. Encore faut-il ajouter que l'écrasante majorité des logements mis en chantier à Montréal (la ville) sont des logements sociaux. Personne ne conteste que les besoins en logements sociaux sont nombreux. Mais si on néglige par ailleurs le développement équilibré, qu'on ne se surprenne pas lorsque les acheteurs potentiels, qui se recrutent chez les 80 p. cent de la population qui travaillent, vont faire profiter la banlieue de leurs taxes et de leurs dépenses. Ce qui fait la prospérité d'une ville,

c'est d'abord sa population. Pas le nombre d'habitants, mais la motivation, la volonté, l'ardeur, le savoir-faire de ses habitants. Depuis cinq ans, la désastreuse politique d'habitation du RC=+M a puissamment contribué à drainer Montréal de ses forces les plus vives. À l'hôtel de ville, on commence à peine à réaliser l'ampleur de la calamité; depuis un an, l'administration admet même qu'il y a de la place à Montréal pour la propriété unifamiliale. Elle doit faire beaucoup, beaucoup, beaucoup plus pour freiner l'exode et convaincre les banlieusards de revenir. C'est tellement urgent que le RCM devrait aller jusqu'à oser faire passer ce dossier AVANT celui du jumelage avec Rio de Janeiro.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-01-16

Pages P. D-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/MQQG9P2M

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:37

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:37

Pierre Bourque conserve «son» Jardin botanique et l'Insectarium -- Montréal fait marche arrière: la Société des musées de sciences naturelles ne gèrera que le Biodôme et le Planétarium

Type Article de journal

Auteur Marie-France Léger

Résumé Devant l'inquiétude du milieu horticole et de bon nombre de Montréalais, le Comité exécutif de la Ville de Montréal révisé sa position et décide de conserver le Jardin botanique et l'Insectarium sous la responsabilité du directeur du Module des parcs, de l'horticulture et des sciences, M. Pierre Bourque. La Société des musées de sciences naturelles de Montréal, la nouvelle structure paramunicipale, gèrera uniquement le Biodôme et le Planétarium. Des administrateurs provisoires seront nommés sous peu -Pierre Bourque en fait déjà partie- et devront remettre leur rapport au Comité exécutif au plus tard le 1er mai 1992. «Notre intention n'était pas de toucher au Jardin botanique. Ce serait un pur suicide. Ce n'est pas ce qu'on voulait», a affirmé hier Mme Léa Cousineau, présidente du Comité exécutif. L'avalanche de protestations depuis lundi a accéléré la «réflexion» du Comité exécutif. «Nous avons déjà convenu avec M. Bourque de nous revoir après les Fêtes. Nous avons travaillé avec ceux qui parlaient de gros risques pour le Jardin dans une structure paramunicipale. Nous avons décidé de ne prendre aucun risque», a déclaré Mme Cousineau. M. Bourque, a-t-elle repris, s'était d'ailleurs vu proposer un poste très important au sein de la nouvelle structure, celui de directeur scientifique. «Il aurait été le Charles Dutoit ou le Pierre Théberge du Biodôme», a-t-elle précisé à «ceux qui nous prêtaient de mauvaises intentions» à l'endroit de M. Bourque. «Nous n'en sommes pas à bâtir des modèles de gestion autour des relations entre les personnes», a-t-elle également souligné en faisant allusion aux tensions qui existent entre M. Pierre Bourque et M. Pierre Lefrançois, le plus haut fonctionnaire de la Ville. La présidente du Comité exécutif en a profité pour répondre à la Nycol Pageau-Goyette, présidente du conseil de la Chambre de commerce de Montréal, qui a accusé l'administration municipale de vouloir écarter le directeur du Jardin botanique. «Mme Pageau-Goyette n'aide pas à lutter contre le climat de morosité actuel», a dit Mme Cousineau. La décision de scinder la gestion des équipements scientifiques, en créant une nouvelle société paramunicipale, ne pose visiblement aucun problème à l'administration Doré. Au contraire, explique M. Richard Brunelle, membre du Comité exécutif, la Ville y voit d'énormes avantages pour le Biodôme et le Planétarium. Cette structure paramunicipale assurera, soutient-il, le succès du Biodôme: elle favorisera sa mission éducative, permettra une prise de décision plus rapide et assurera un meilleur financement de la part de commanditaires éventuels. «Ce raisonnement s'applique aussi pour le Planétarium. La nouvelle société contribuera au meilleur rayonnement des deux institutions», a-t-il précisé. M. Brunelle a également affirmé que l'ouverture du Biodôme était toujours prévue pour le 19 juin prochain, malgré quelques problèmes de calibrage et de rodage des équipements. «90 p. cent des travaux d'ingénierie sont terminés. Nous en sommes maintenant aux superstructures. Ça se poursuit dans l'ordre», a-t-il indiqué.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-01-18

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/4FZTG3H7

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:37

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:37

Le Centre Strathearn -- Un projet-pilote sous surveillance

Type Article de journal

Auteur Jocelyne Lepage

Résumé Les responsables du Centre Strathearn de la rue Jeanne-Mance devront une fière chandelle aux Mohawks. L'exposition d'art mohawk qui s'y déroule jusqu'au 31 janvier et à laquelle participent des «vedettes» médiatiques comme Ellen Gabriel et Louis Hall aura enfin attiré l'attention sur le Centre et fait venir des tonnes de visiteurs. Mais le fait que cette propriété de la Ville de Montréal ne soit pas inscrite dans l'ordinateur de Bell, au grand désarroi des lecteurs de La Presse qui s'en sont plaints au journal, lui confère un intérêt supplémentaire. Qu'est-ce donc que le Centre Strathearn (tél.: 872-9808)? Pourquoi ne connaissons-nous pas ce bel édifice bien équipé pour les arts? Se pourrait-il que la Ville ne tienne pas tellement à voir les citoyens y mettre les pieds? C'est avec ces questions en tête que nous sommes retournés au Centre où nous avons rencontré l'une des responsables, la bénévole Charlotte Thibault. Les réponses, évidemment, ne sont pas simples. Une histoire exemplaire L'histoire du Centre Strathearn a quelque chose d'exemplaire, le genre d'histoires qu'aimait bien le RCM autrefois. Elle commence à la fin des années soixante-dix à la belle époque des groupes de citoyens et des coopératives d'habitation et d'alimentation, et elle est loin d'être finie, nous a expliqué Mme Thibault. Mais c'est une histoire compliquée, comme les aime le RCM aujourd'hui. Ce sont des groupes de citoyens, particulièrement militants dans le quartier -les mêmes qui ont empêché l'étalement du complexe La Cité et sauvé de la démolition tout un pâté de maisons montréalaises de ce que l'on appelle aujourd'hui Milton Park- qui jettent leur dévolu en 1978 sur une vieille et belle école protestante désaffectée, située sur la rue Jeanne-Mance au sud de l'Avenue des Pins. Un endroit parfait, se disent-ils, pour les nombreux organismes coopératifs du quartier et pour répondre à toutes sortes de besoins collectifs, qui vont de la garderie à la galerie d'art en passant par des lieux de rencontre pour les différents groupes ethniques. Ils créent donc alors la Société de développement Saint-Louis pour piloter le dossier auprès de la Ville et c'est la Société d'habitation de Montréal qui accepte finalement de consacrer de cinq à six millions de dollars à la rénovation de l'école. Une fois la rénovation terminée, en novembre 1990, la SDHM confie la gestion du Centre à la Société de développement Saint-Louis, c'est-à-dire aux mêmes citoyens qui étaient à l'origine du projet lesquels décident d'en faire un centre interculturel à triple vocation communautaire, artistique et culturelle. La sauce tourne Et c'est là que les choses tournent mal. Voilà un bien beau bâtiment à l'architecture originale, bien situé et tout équipé -galerie d'art, salle de spectacles de 150 places-gradins amovibles, salles de cours de danse ou de théâtre, ateliers d'artisanat, salles de réunion, et installations nécessaires pour un petit café -qui fait des envieux chez certains fonctionnaires à l'Hôtel de Ville. «Je les comprends, dit Mme Thibault. Ce serait tellement plus simple de confier la gestion du Centre Strathearn à une structure déjà existante, d'en faire, comme il en fut question, une annexe à la Maison de la culture Mont-Royal.» On sait combien la Maison Mont-Royal, situé en plein quartier d'artistes, souffre de l'exiguïté de ses locaux. Mais les citoyens ne veulent pas en démordre, le Centre, c'est leur idée, ils veulent choisir la programmation et la gérer, ils connaissent leur monde. Et ils peuvent compter sur l'appui du conseiller RCM du quartier, Michel Prescott et du membre du comité exécutif de la Ville, John Gardiner, ancien représentant du quartier. C'est ainsi qu'on en arrive à un compromis. Les citoyens ont jusqu'à l'automne prochain pour faire la preuve que c'est possible à un ensemble de 120 organismes divers de trouver les moyens de gérer efficacement le Centre qui compte quatre étages. Les deux étages supérieurs sont constitués de locaux à louer (il en reste) et relèvent de la Société d'habitation de Montréal. Les deux autres sont administrés par un conseil composé de 13 personnes représentant la Ville, le secteur communautaire, les groupes culturels, les groupes ethniques et les locataires de l'édifice. Parmi les locataires actuels, il y a le Théâtre de quartier, le Playwright Workshop, le Monde à bicyclette, l'Atelier d'artisanat du centre-ville, le Black Theater Workshop, pour ne nommer que ceux-là. Parmi les activités offertes au public, il y a des cours de danse iranienne ou marocaine, bientôt africaine, des cours de théâtre pour adolescents, des rencontres de bénévoles, des ateliers de musique avec La Boîte à musique, destinés aux enfants qui seront en vacance en février, des cours de ballet pour enfants et des spectacles de toutes sortes. Et on est ouvert aux propositions des groupes intéressés. Pour Charlotte Thibault, qui fait partie du Conseil en tant que déléguée des coopératives d'habitation, «c'est important qu'il y ait gestion participative du Centre, à cause de la conjugaison interculturelle particulière au quartier. On est plus proche des besoins des différents groupes. On cherche actuellement la formule de gestion la mieux adaptée. On devrait ouvrir bientôt le café, mais il nous faudra choisir son orientation. Est-ce qu'on y entendra les musiques du monde, ou pourra-t-on y jouer à différents jeux de table de plusieurs pays, on n'a pas encore décidé.» Pourquoi pas les deux? Le Centre Strathearn est donc un projet-pilote dont la Ville jugera la pertinence l'automne prochain, un projet qui pourrait avoir de grandes répercussions sur d'autres projets communautaires. Et l'on comprend facilement qu'avec un budget de fonctionnement de 135000\$ pour les salaires, les fournitures, les cachets d'artistes, etc., il ne reste pas grand chose pour la publicité.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-01-18

Pages P. EB

Select in Zotero zotero://select/library/items/LL6J76CD

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:38

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:38

5e Biennale des villes d'hiver -- La biennale des villes d'hiver cherche des moyens de secouer les citadins

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé La 5e biennale internationale des villes d'hiver, qui a été inaugurée hier sobrement à Montréal, cherchera notamment des moyens de secouer les citadins nordiques, qui sont plus moroses et pantouflards que ceux du sud. Alors que sévissait à l'extérieur une température idéale pour ce genre de rencontre, quelques centaines de participants, dont les délégations d'une quarantaine de municipalités d'Amérique, d'Europe et d'Asie, ont confortablement assisté, au Palais des congrès, au lancement de cet événement, qui durera jusqu'à mardi prochain, et de l'exposition qui l'accompagne. Ceux qui veulent s'amuser doivent aller à la Fête des neiges. La Biennale, c'est du sérieux avec des thèmes tels l'énergie, les neiges usées, la qualité de l'air, l'entretien des routes, l'aménagement, la santé et autres, avec experts et ateliers. Le tout sur fond de tourisme et de commerce. Claude Bouchard, fondateur du laboratoire des sciences de l'activité physique de l'université Laval, expliquera aujourd'hui, lors des plénières d'ouverture, que les nordiques canadiens sont plus susceptibles de souffrir d'une forme de «sinistrose» à cause de l'hiver. Il fera également valoir qu'il est inutile de tenter d'accroître la participation aux activités hivernales de plein air, le plein ayant pratiquement été fait à ce chapitre. Encourageons plutôt, ajoute-t-il, la pratique par les moroses pantouflards d'activités physiques pratiquées à l'intérieur ou dans des endroits partiellement protégés. Le directeur technique de l'Administration nationale des routes de Suède, Lars Bergfalk, parlera pour sa part de techniques telles l'utilisation de sable chauffé, de sel mouillé ou de chaux broyée, ou encore le chauffage des rues, pour diminuer l'emploi de produits chimiques de déglacage. Le Russe Boris Fadeev expliquera de son côté que le Moscovite prend en moyenne de 40 à 90 minutes pour aller de son domicile aux installations sportives et que les articles de sport, tant les vêtements que l'équipement, sont bien rares. L'exposition, sur le thème de Vivre l'hiver en ville, regroupe environ 200 participants de 18 pays, en majorité des organismes publics. Elle est ouverte au public et le prix d'entrée est de 7\$ pour les adultes et de 5\$ pour les aînés et les étudiants. Les moins de cinq ans sont admis gratuitement. On rendra aujourd'hui, sur les lieux de l'exposition, un hommage spécial à Maurice Richard. Dans son allocution d'ouverture, prononcée presque exclusivement en anglais, le représentant du gouvernement du Québec, le ministre André Vallerand, a notamment demandé aux participants de se pencher sur la question du tourisme dans les villes d'hiver, face à la concurrence des destinations du sud. Le représentant du fédéral, Jean Corbeil, a déclaré entre autres qu'on avait fermé le système de chauffage et laissé la température descendre jusqu'à moins 20 pour assurer un climat propice au déroulement de la Biennale. Il a aussi souhaité que les participants suggèrent des moyens de réduire les coûts qu'entraîne l'hiver. Le maire Jean Doré a souligné pour sa part que la Biennale, qui se déroule sur le thème de «Vivre en harmonie avec l'hiver», était le plus important événement de ce genre organisé jusqu'à ce jour. Les maires des villes nordiques se sont rencontrés à Sapporo au Japon en 1982, à Shenyang en Chine en 1985, à Edmonton en 1988 et à Tromsø en Norvège en 1990. La prochaine réunion aura lieu à Anchorage en Alaska en 1994.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-01-18

Pages P. A-13

Select in Zotero zotero://select/library/items/CGCUFW47

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:38

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:38

L'avenir du Biodôme inquiète le milieu scientifique

Type Article de journal

Auteur Marie-France Léger

Résumé Le milieu scientifique accueille avec un grand soulagement la confirmation de Pierre Bourque à la barre du Jardin Botanique mais s'inquiète de l'impact de la nouvelle société paramunicipale sur le Biodôme et la Planétarium. Les écologistes et universitaires interrogés par La Presse se plaignent de n'avoir pas été consultés par l'administration municipale. «Je n'admettrai pas que le Biodôme devienne un Disneyland», a déclaré hier

l'écologiste Pierre Dansereau sur un ton ferme. M. Dansereau craint surtout que la nouvelle structure réduise trop la mission de recherche et d'éducation du Biodôme au profit du tourisme. «Nous avons placé tous nos espoirs dans ce projet qui est une première mondiale. Cette société paramunicipale serait-elle le triomphe de la bureaucratie sur la recherche scientifique?», s'inquiète l'écologiste. Comme ses collègues, M. Dansereau est soulagé de constater que le Comité exécutif a changé de cap en maintenant Pierre Bourque comme directeur du Jardin botanique. «C'était inconcevable que l'on réduise ce jardin à un parc. Ça aurait été une trahison vis-à-vis du frère Marie-Victorin. Le rayonnement du Jardin est formidable pour Montréal. Et en dessous, il y a une solide entreprise scientifique grâce à Pierre Bourque et André Bouchard (responsable de la recherche)», a-t-il expliqué. De son côté, le doyen de la Faculté des arts et sciences de l'Université de Montréal, M. Robert Lacroix, croit que la recherche aurait beaucoup souffert si le Jardin botanique avait été contrôlé par les gestionnaires. «Notre Institut de recherche en biologie végétale a des liens privilégiés avec le Jardin. Nous étions relativement inquiets car nous n'avons pas été consultés. On se réjouit que Pierre Bourque reste en poste. C'est un homme de leadership et de vision. Le Jardin botanique doit garder une stabilité comme institution», a-t-il indiqué. Le professeur de botanique à l'Université de Montréal, M. Jean-Pierre Simon, salue également la confirmation de Pierre Bourque à la tête du Jardin botanique. «Avec son départ, l'enthousiasme des troupes aurait chuté», a-t-il dit. Il a maintenant des doutes sur le sort qui sera réservé au Biodôme. «Le Biodôme sera bien difficile à diriger. J'ai peur que la bureaucratie ne s'y installe», a-t-il souligné. Quant à M. Jean Blais, président de la société d'horticulture et d'écologie de Nord de Montréal, il estime que la nouvelle société paramunicipale enlève tout simplement aux conseillers municipaux leur droit de regard sur les activités de la Ville. «Nommer un administrateur pour chapeauter le Biodôme, c'est une erreur sur le plan scientifique. Nous n'avons pas été consultés. La Ville a fait de Pierre Bourque un «martyr» parce qu'il travaille dans l'intérêt populaire», a indiqué M. Blais.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-01-19
Pages P. A-4
Select in Zotero zotero://select/library/items/ZDRZK248
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:38
Modifié le 26/02/2020 à 12:36:38

5e Biennale des villes d'hiver -- Les coûts d'enlèvement de la neige: Montréal arrive après Sapporo

Type Article de journal
Auteur Gilles Gauthier
Résumé Gauthier, Gilles Parmi toutes les villes qui participent à la 5e biennale internationale des villes d'hiver, au Palais des congrès, c'est à Montréal que les coûts d'enlèvement de la neige par kilomètre de rue sont les plus élevés, soit l'équivalent de 17 777\$US. C'est ce que révèle un sondage dont les résultats ont été rendus publics hier par le maire de Sapporo, Nobuo Katsura. Fruit des réponses de 21 villes de 9 pays d'Asie, d'Europe et d'Amérique du nord, le document de 73 pages indique par ailleurs que Sapporo consacre plus d'argent que toute autre ville au déneigement, soit 40,2 millions par an en moyenne sur cinq ans, Montréal venant en deuxième place avec 35 millions. Les montants ont tous été convertis par les Japonais en dollars américains. Helsinki vient en tête de liste pour le coût annuel de l'enlèvement de la neige par habitant, soit 42\$, mais son maire, Kari Rahkamo, s'est contenté de dire, en bon politicien qui vient de loin, qu'il y avait sûrement erreur dans les chiffres. Montréal se classe au deuxième rang (34\$), devant Takikawa au Japon et Oulu en Finlande (27\$). «Les données sont exactes, mais il faut nuancer», répond pour sa part Yves Girard, surintendant du déneigement pour la région des Carrières-Maisonnette à la Ville de Montréal. À Calgary ou Edmonton, explique-t-il, les citoyens sont responsables de l'enlèvement de la neige sur les trottoirs devant leurs propriétés alors que les chiffres pour Montréal incluent les coûts du déneigement systématique et de l'épandage d'abrasifs sur les 3200 kilomètres de trottoirs. Services différents Le «niveau de services» est différent à d'autres égards. Le document indique par exemple que le déblaiement de la neige débute à Montréal avant même que la précipitation ait atteint 5 centimètres alors qu'à Sapporo, on l'enlève avant les heures de pointe si l'accumulation dépasse 10 centimètres. Le transport de la neige coûte cher et on effectue neuf ou dix chargements par année à Montréal comparativement à deux ou trois à Edmonton ou Sapporo, qui reçoit pourtant plus de 4 mètres de neige par année contre deux à Montréal. «Avec les amoncellements, leurs rues ressemblent à celles du Montréal des années 40 ou 50», explique M. Girard. Autres facteurs selon lui: Edmonton, où le coût total est de 10,9 millions, reçoit seulement 87 centimètres et se présente comme une énorme banlieue, ne requérant pas les mêmes services de déneigement qu'une ville à densité relativement élevée de population comme Montréal. À Sapporo, il n'y a pas de stationnement sur rue. Dans cette ville japonaise par contre, on utilise la technique du chauffage des rues en se servant de l'électricité, du mazout ou du gaz comme source d'énergie. Il s'agit probablement, selon M. Girard, d'un des facteurs qui expliquent que le coût total du déneigement soit si élevé

dans cette ville. Autre raison de cette lourde facture, la sécurité. Montréal affecte un «signaleur» lors des opérations d'enlèvement de la neige alors qu'à Sapporo, on compte six ou sept personnes qui sont chargées de prévenir les accidents. Le maire Jean Doré a rappelé hier que la Ville déposera à l'automne son plan de gestion des neiges usées, dont l'un des objectifs est de réduire les coûts du déneigement. Les maires discuteront aujourd'hui d'aménagement urbain et de santé dans les villes nordiques. On ne se bouscule pas dans les allées de l'exposition qui se tient dans le cadre de la biennale au Palais des congrès, sous le thème de «Vivre l'hiver en ville», et qui est ouverte au grand public moyennant débours. Des responsables expliquent le très faible achalandage par la concurrence d'Expo-Habitat et du Salon de l'automobile.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-01-19

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/EJ9G7EZ2

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:38

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:38

5e Biennale des villes d'hiver -- Le Montréal souterrain est remis en question

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé Gauthier, Gilles La Ville a imposé un moratoire sur le développement du Montréal souterrain et réévalue l'impact de ce réseau sur la vie urbaine, a déclaré hier le maire Jean Doré lors de la 5e biennale des villes d'hiver. L'administration se penche en particulier sur les questions de sécurité, d'animation urbaine et de convivialité que soulève ce réseau piétonnier intérieur, a-t-il ajouté. «Il y a présentement à Montréal une volonté politique d'aller vers un développement des réseaux piétonniers en surface et aériens», a précisé Roger Gratton du Service de l'Habitation et du Développement urbain. Lors de leurs discussions sur l'aménagement urbain hier, les maires ont estimé qu'il faut privilégier l'occupation de la surface plutôt que le développement de nouveaux espaces souterrains. Ils croient également que les villes devraient intégrer l'hiver dans la conception des aménagements. «Les galeries marchandes intérieures devraient être réduites en taille et en nombre et ne devraient jamais être reliées entre elles par des couloirs intérieurs», explique ce matin Jan Gehl, professeur en aménagement urbain à l'Académie royale des beaux-arts du Danemark, dans une conférence qu'il donne devant le forum d'experts qui se tient dans le cadre de la biennale. Tous les espaces intérieurs devraient être reliés directement aux espaces publics pour qu'il y ait du va-et-vient, ajoute-t-il. Invités tolérés Dans la ville intérieure, nous ne sommes et ne serons jamais que des invités tolérés par les constructeurs et les vigiles, des usagers, des consommateurs, mais non des citoyens, déclare pour sa part Perla Korosec-Serfaty de la Ville de Montréal. «Nous sommes chez les autres, c'est-à-dire chez les propriétaires légaux des espaces intérieurs. Nous ne sommes pas chez nous». La Ville a effectué des études, qu'elle n'a pas rendues publiques, sur le comportement des piétons et leurs opinions sur les réseaux intérieurs et extérieurs, ainsi que sur l'impact des galeries sur les commerces situés en bordure des rues. Le plan directeur de l'arrondissement Ville-Marie (le centre-ville) adopté par le conseil municipal en octobre 1990 prévoyait l'élaboration d'une planification détaillée du réseau piétonnier intérieur portant notamment sur les prolongements, la sécurité, les normes d'aménagement physique ou la signalisation. Il ne s'agissait pas de la remise en cause de ce réseau intérieur qu'a annoncé hier le maire Doré. La ville souterraine fait la fierté de Montréal depuis 30 ans, soit depuis qu'on l'a inaugurée en reliant la gare centrale, l'hôtel Reine-Elizabeth et le siège social du CN, puis la Place Ville-Marie. La construction du métro a évidemment été déterminante. Un prototype «Inspiré par un concept de Léonard de Vinci, le réseau souterrain fait de Montréal un prototype de la ville de l'avenir», écrit-on dans la publicité touristique distribuée aux visiteurs étrangers participant à la biennale. L'exposition organisée sous le thème de «Vivre l'hiver en ville» dans le cadre de la biennale s'avère un échec, le grand public l'ayant boudée tout au long du week-end. Les organisateurs expliquent notamment le très faible achalandage par la concurrence d'Expo-Habitat et du Salon de l'automobile, par le fait qu'il s'agit d'une exposition n'ayant lieu qu'une fois et s'adressant tant au grand public qu'aux milieux spécialisés, etc. Ils soutiennent que cet échec n'aura aucun impact sur le bilan financier de la biennale. Cette dernière présentera notamment aujourd'hui les «internationaux du commerce», lieu de rencontre des gens d'affaires des villes d'hiver, avec notamment des séminaires de marché sur le Japon, les pays scandinaves et le nord-est de l'Amérique du nord.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-01-20

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/23CHYJJV

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:38

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:38

5e Biennale des villes d'hiver -- Commerces souterrains: les restrictions n'entreront en vigueur qu'au printemps

Type Article de journal

Auteur Jean-Pierre Bonhomme

Résumé Par son règlement, Montréal veut redonner à la rue Ste-Catherine «son envergure d'artère commerciale métropolitaine» Bonhomme, Jean-Pierre La révision de la politique municipale limitant l'enfouissement en sous-sol des centres commerciaux n'aura véritablement des effets qu'au printemps prochain. Mais ce délai ne changera pas grand-chose, car peu de promoteurs envisagent ces jours-ci de construire ou de réaménager des complexes commerciaux. Le «moratoire» que la Ville de Montréal a en quelque sorte décrété à cet égard n'est pas vraiment formel, a expliqué hier le directeur adjoint du Service d'habitation et de développement urbain (urbanisme) de la Ville, M. Serge Carreau. Il ne prendra véritablement effet, bien que d'une manière indirecte, qu'au moment de l'adoption, le printemps prochain, d'une réglementation «intérimaire» découlant du «Plan directeur d'aménagement» adopté par la Ville au début de 1990. Ce plan directeur - un énoncé d'intentions - doit être suivi de l'adoption d'une réglementation de zonage formelle, qui lui donnera effet. Entre-temps l'acceptation de tout projet d'implantation de commerces en sous-sol est à la discrétion du comité exécutif de la Ville. M. André Lavallée, responsable de l'aménagement au comité exécutif, est catégorique: la Ville de Montréal veut redonner à la rue Sainte-Catherine «son envergure d'artère commerciale métropolitaine». C'est pourquoi, d'ici l'adoption d'une réglementation, elle tentera de décourager tout projet d'aménagement commercial souterrain. L'attrait des centres commerciaux enfouis, tant pour les Montréalais que pour les touristes, est selon lui «discutable». Le dense enfouissement des boutiques a en tout cas transformé la rue Sainte-Catherine en rue de seconde classe. La réglementation «intérimaire» devant être adoptée au printemps n'interdira pas formellement l'aménagement de commerces en sous-sol. Mais elle donnera des «avantages» aux promoteurs qui voudront aménager des commerces au rez-de-chaussée. C'est ainsi, par exemple, qu'un promoteur immobilier qui aménage des commerces au rez-de-chaussée, aura le «privilège» de construire un étage plus haut, (13 étages au lieu de douze en zone dense). Mais s'il insiste pour aménager des commerces dans la cave, la hauteur sera limitée à 11 étages. Par ailleurs, M. Lavallée signale que le zonage de certaines artères centrales - la rue Peel, notamment - sera modifié pour permettre l'implantation des commerces au niveau du trottoir. C'est seulement ainsi, selon lui, qu'on pourra empêcher la désertification des rues de surface et la propagation du désordre civique qui s'ensuit. Le dernier corridor souterrain autorisé est actuellement en construction; c'est celui qui relie la place Ville-Marie et le Centre Eaton. Les autres, qui forment un réseau intérieur de 22 kilomètres, donnent accès à 1700 établissements commerciaux, dont 37 p. cent hors rue. Plusieurs intervenants à la Biennale des villes d'hiver, ont signalé la nécessité de limiter le nombre des passages intérieurs privés. La surintendante de la division des espaces libres de la Ville, Mme Perla Korosec-Serfaty, a notamment insisté sur les désavantages sociaux et psychologiques d'une privatisation des espaces. «Dans la ville intérieure, soutient-elle, nous ne serons jamais que des invités sous surveillance, des usagers, des consommateurs, mais non des citoyens; nous sommes chez les autres.» C'est sans doute pourquoi le plan directeur de la ville, adopté l'année dernière, annonce que, d'ici la planification détaillée du réseau piétonnier intérieur, il y aura une «stratégie»: ce sera celle de «n'autoriser des prolongements que pour les bâtiments localisés sur des îlots contigus à une station de métro dans la mesure où ils constituent une liaison directe entre la rue et la station de métro».

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-01-21

Pages P, A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/ASN89PML

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:38

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:38

Montréal veut améliorer la qualité de l'architecture

Type Article de journal

Auteur Jean-Pierre Bonhomme

Résumé Pour ce faire, la Ville va modifier sa procédure d'octroi des permis dans les cas des projets architecturaux

«dérogatoires» Bonhomme, Jean-Pierre La Ville de Montréal établira au mois de mars, pour la première fois de son histoire, une «procédure d'approbation des projets de construction», qui a pour objet d'améliorer la qualité de l'architecture et de l'aménagement urbain. La réglementation devant être soumise au conseil municipal -et qui se trouve à l'étude à la commission municipale de l'aménagement- chambardera radicalement les méthodes d'octroi des permis de construction. Son proposeur principal, le conseiller André Lavallée, responsable du dossier de l'aménagement au comité exécutif de la ville, a expliqué hier, au cours d'une entrevue avec La Presse, que la nouvelle procédure avait pour objet de proposer une étude «objective, rationnelle et transparente» de certains projets architecturaux «dérogatoires», qui ne respectent pas les règles établies du zonage ou qui s'éloignent trop du contexte patrimonial. Grâce à la nouvelle réglementation, la Ville créera une nouvelle commission de révision architecturale des projets (une nouvelle commission Jacques-Viger). Elle instituera une procédure d'affichage public pour les grands projets immobiliers et prévoiera un stade de «discussion publique préliminaire». Elle «adaptera» aussi le bureau d'émission des permis de la ville. «Toute cette procédure n'a pas pour objet de créer des délais supplémentaires, affirme M. Lavallée. Elle veut établir un équilibre entre le désir de plus en plus manifeste des citoyens de rétablir un certain ordre civique en matière d'aménagement et d'esthétique et la liberté des promoteurs d'agir à leur profit et à leur guise. «Il est évident qu'après la mise en place de la nouvelle procédure, poursuit M. Lavallée, un promoteur ne pourra plus, dans certaines zones circonscrites, comme cela s'est récemment produit dans le cas de l'immeuble de l'Ordre ambulancier Saint-Jean, coin Saint-Denis et de Maisonneuve, dénaturer un immeuble valable, qu'il soit moderne ou ancien.» La réglementation ne couvre pas tous les quartiers. La procédure de révision touchera uniquement les projets de construction du centre-ville «qui dérogent d'une manière importante» au zonage préétabli. En ces cas, qui concernent la densité et les hauteurs, notamment, une procédure d'affichage public, y compris sur les lieux mêmes, est prévue. Les citoyens pourront alors prendre acte des projets avant même qu'ils aient été évalués par la Ville. La réglementation s'appliquera aussi à certaines rues ou zones urbaines qui ont «le caractère particulier de constituer des ensembles urbains intéressants». Ce sera le cas, notamment, de certaines grandes rues aux maisons en pierre grise, comme certains secteurs de la rue Saint-Denis, par exemple. En ces cas, la nouvelle commission Viger pourra justifier le refus d'un permis, même si le projet d'implantation nouvelle est conforme aux dispositions du zonage. Car il faudra, par le choix des matériaux et la forme générale, bien s'adapter au contexte «des ensembles» du voisinage. L'ancienne commission Jacques-Viger était devenue pratiquement inopérante et son champ d'action était limité. La nouvelle commission de révision comprendra sept membres et cinq suppléants. Ceux-ci devront tous avoir plus de dix ans d'expérience en matière d'architecture, d'aménagement, de design ou de développement. Ce seront des professionnels et ils seront soumis à certaines règles d'éthique visant à éliminer tout risque de conflit d'intérêts. Le conseiller Lavallée a conclu que la nouvelle procédure avait pour objet de favoriser, par des règles claires, une meilleure «équité», une «transparence» parfaite en matière de changement de zonage. Il a par ailleurs promis que le processus de révision ne dépasserait pas six mois. M. Lavallée a rappelé que cette nouvelle procédure était le fruit d'une réflexion engagée en 1987, avec sa participation, par la Commission d'aménagement de la Ville.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-01-22

Pages P. A-3

Select in Zotero [zotero://select/library/items/ZRLA3FE8](https://zotero.org/select/library/items/ZRLA3FE8)

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:39

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:39

5e Biennale des villes d'hiver -- La Biennale a inauguré une année faste pour Montréal, estime Doré

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé La 5e Biennale des villes d'hiver, qui s'est terminée hier, a inauguré une année faste pour Montréal, a affirmé le maire Jean Doré. Il a déclaré que cet événement, qui a fait de Montréal «la capitale mondiale des villes d'hiver» au cours des derniers jours, avait remporté un éclatant succès et inaugurerait bien les célébrations, en 1992, du 350e anniversaire de Montréal. Parmi les multiples manifestations et événements, trois rencontres réuniront plus tard cette année à Montréal les maires du Canada, du Québec et des villes francophones du monde. Les maires de Russie invités ont tous annulé leur visite pour des raisons politiques et financières: le prix du billet d'avion a été, explique-t-on, multiplié par cinq récemment. Au total, 34 maires ou maires suppléants ont participé aux délibérations ce qui, a souligné M. Doré, a fait de la rencontre de Montréal la plus courue depuis la première biennale en 1982 à Sapporo, au Japon. La biennale a pris fin par la présentation des rapports des ateliers organisés dans le cadre du forum d'experts internationaux, qui se sont penchés sur l'environnement, l'aménagement urbain et la santé dans les villes nordiques. L'exposition, qui était ouverte au public et qui a été sur ce plan un échec total, s'est également terminée hier. Les organisateurs affirment que les rencontres entre

gens d'affaires et délégations municipales ont été nombreuses mais ils ont refusé de donner plus de précisions. La ville de Prague a selon eux été une des plus actives et ses rencontres avec des représentants de firmes ont surtout porté sur la gestion et l'organisation municipales. Le maire Jean-Paul L'Allier, de Québec, qui veut présenter les jeux olympiques d'hiver de l'an 2002, a eu de nombreuses rencontres avec les représentants de villes qui ont été les hôtes de cet événement ou se préparent à l'accueillir, dont Innsbruck, Grenoble et Lillehammer en Norvège. La ville de Minneapolis s'est intéressée aux bureaux accès-Montréal (BAM) et a rencontré des fonctionnaires de la Ville à ce sujet. Les six représentants de villes chinoises ont, rapporte-t-on, noué des liens avec des municipalités du Québec en vue de procéder éventuellement à des jumelages. Wang Quan, un des sept maires suppléants de Harbin en Chine, a expliqué que les 5,5 millions d'habitants de la région métropolitaine (18000 kilomètres carrés) de cette ville élisent 400 délégués à l'assemblée municipale, qui élit à son tour maire et suppléants. La ville centrale compte 2,8 millions d'habitants. Cette ville industrielle, connue pour ses sculptures sur glace et où la température moyenne en janvier est de moins 18, reçoit entre 50 et 60 centimètres de neige (contre 200 à Montréal) et ce sont les citoyens qui s'occupent de l'enlever des rues, sauf sur les artères principales où l'équipement mécanique est utilisé. Elle ne compte que deux arénas mais, selon le maire, les activités extérieures, dont une baignade hivernale attirant plusieurs centaines de personnes, sont très populaires. La ville tiendra au début 1993 un concours international de natation dans l'eau glacée d'une «piscine» creusée dans la rivière gelée sur une profondeur d'un mètre.

Publication La Presse

Date 1992-01-22

Pages P. A-3

Select in Zotero [zotero://select/library/items/Z3F8MU5N](https://zotero.org/select/library/items/Z3F8MU5N)

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:39

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:39

Louise Roy songe à quitter la présidence de la STCUM en mars prochain

Type Article de journal

Auteur Pierre Bellemare

Résumé Une profonde mésentente règnerait entre la présidente directrice générale et le président du conseil d'administration, Robert Perreault. Un différend larvé oppose la présidente directrice générale de la Société de transport de la CUM, Louise Roy, et le président du conseil d'administration, le conseiller montréalais Robert Perreault. La mésentente est tellement profonde que Mme Roy n'est pas encore certaine d'accepter, le 1er mars, un renouvellement de son mandat, qui doit précisément lui être proposé bientôt par le conseil d'administration de la STCUM. En substance, Mme Roy se sentirait plutôt embarrassée par une forme d'ingérence à laquelle se livrerait M. Perreault. Un cadre a résumé ainsi la situation: «Depuis qu'il a perdu son siège de vice-président du comité exécutif de Montréal, au lendemain des élections municipales de 1990, M. Perreault a tendance à se prendre pour le pdg de la STCUM». En raison de cette «présence envahissante», Mme Roy s'est montrée discrète sur la scène publique, particulièrement durant la saga provoquée par la réforme Ryan sur la fiscalité municipale, une réforme qui forçait les municipalités à se substituer au gouvernement québécois pour assurer notamment le financement des diverses sociétés de transport. Des membres de l'entourage de Mme Roy ont aussi indiqué à La Presse, hier, que sa décision d'accepter ou non un nouveau mandat de cinq ans à la STCUM «sera prise avant la fin du mois. Mme Roy prendra la parole, le 4 février, devant la Chambre de commerce de Montréal. Elle nous a fait savoir qu'elle sera alors fixée sur son avenir à la direction de la Société de transport». D'autres proches collaborateurs de Mme Roy ont confié que M. Perreault aurait même tenté, l'automne dernier, d'avoir sa tête. «Mais sa démarche a échoué, principalement parce que la crédibilité de M. Perreault a considérablement diminué auprès du maire Jean Doré et de ses autres collègues du conseil municipal de Montréal.» «Les tiraillements entre M. Perreault et les maires de Laval et de la Rive-Sud ont également contribué, ces derniers mois, à miner la crédibilité du président du conseil d'administration de la STCUM», ajoute-t-on. Approche trop socialisante Ces tiraillements ont éclaté au grand jour, le mois dernier, au moment où les maires de Laval, Gilles Vaillancourt, et de Boucherville, Hugues Aubertin, ont voulu remettre en question le mandat de deux ans (1991-92), accordé à M. Perreault comme président du Conseil métropolitain du transport en commun. Les membres de cet organisme, regroupant les trois sociétés de transport en commun du Montréal métropolitain (STCUM, Laval et Rive-Sud), ont cependant résolu de porter la carte régionale de 52\$ à 69\$ par mois, malgré l'opposition vivement exprimée par M. Perreault. «Celui-ci a une approche, une philosophie trop socialisante du transport en commun, laisse tomber un maire de banlieue. M. Perreault ne semble pas avoir compris que l'État-Providence, c'est maintenant fini.» «Il souhaiterait faire partager le déficit du transport en commun par l'ensemble des contribuables au lieu d'augmenter la part des usagers. Il s'agit d'un point de vue que je ne peux pas partager. M. Perreault est aussi un homme qui cherche à repousser les problèmes plutôt que de les affronter», poursuit un autre membre du Conseil métropolitain du transport en commun. Sur la Rive-Sud, M. Perreault a soulevé l'ire des élus municipaux, lorsqu'il a menacé d'interrompre la

ligne quatre du métro (Longueuil), pour pouvoir mieux faire face à ses problèmes de financement à la STCUM. «Quand on offre un service public, il faut diviser la facture», signale un maire de banlieue. Mme Roy assume la direction générale de la STCUM depuis 1985. Elle a d'abord été désignée par le gouvernement, pour un mandat de deux ans et, en 1987, le conseil d'administration de la STCUM lui confiait un mandat de cinq ans, se terminant le 1er mars prochain. Quant à M. Perreault, il a été nommé président du conseil d'administration de la STCUM par les membres de ce conseil. La tradition veut que ce poste soit comblé par un conseiller municipal de Montréal. Mais en tout temps, on peut lui retirer son mandat. M. Perreault est présentement à Québec pour participer à une rencontre de l'Association des transporteurs publics du Québec (ATUQ) dont il est vice-président. Cet organisme, réunissant les neuf sociétés de transport du Québec, se penche régulièrement sur les problèmes que vit chacun de ses membres.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-01-23

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/GWF4CCQ5

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:39

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:39

Souscriptions et collectes de fonds: Montréal abrogera son règlement

Type Article de journal

Auteur Jean-Paul Soulié

Résumé Depuis plus de dix ans il est question d'abroger le règlement 1447 qui permet à la Ville de Montréal d'émettre des permis pour des souscriptions et des collectes de fonds. Cette abrogation pourrait bien avoir lieu en 1992, mais pas avant quelques mois, et personne ne sait encore au juste par quoi on remplacerait ce règlement vieux de 55 ans. La préposée aux permis, Marie-Josée Morissette, a déjà été avisée que son poste serait aboli et qu'on l'affecterait ailleurs. Mais l'administration municipale entend procéder sans précipitation. «M. André Lavallée, membre du Comité exécutif et responsable du Développement communautaire, affirme que Mme Morissette conserve ses fonctions et continuera à octroyer les permis encore quelques mois, a fait savoir le relationniste de la Ville de Montréal», M. Daniel Bussière. «Nous avons tenu Mme Morissette au courant de nos démarches, dit Nicole Boily, assistante-directrice du module de Développement communautaire, mais pour le moment rien n'a été décidé.» Les permis seront donc émis comme par le passé, même si le règlement 1447 est totalement dépassé et inefficace. Déjà au temps de la CECO et du rapport du juge Dionne, son abrogation avait été demandée. Le problème du «charity business» devait être réglé dans le cadre de la Loi sur la protection du consommateur. Mais lors de la rédaction de cette loi, la partie consacrée aux souscriptions avait été abandonnée. Et le vieux règlement 1447, adopté en 1937 restait le seul rempart contre les fraudeurs et autres quêtueux sans scrupules. La situation économique actuelle semble propice à une nouvelle poussée de cette criminalité, mais les statistiques font encore défaut. «Il y a d'autres loi contre les fraudeurs», note Daniel Bussière. Mais les responsables de l'administration municipale, ne savent pas encore par quoi le 1447 pourrait être remplacé. «Le règlement ne répond plus à la situation actuelle, dit Nicole Boily. Il faut se demander s'il protège le public. Cette analyse n'est pas encore faite. Elle ne sera pas déposée avant un mois... Enfin, plusieurs mois...» Dorénavant, et jusqu'à nouvel ordre, les choses demeureront dans l'état où elles sont. Marie-Josée Morissette continuera à étudier la validité des chartes des fondations qui veulent lancer une campagne de charité, et elle accordera les permis légaux même si leur validité ne dépasse pas les limites de Montréal alors que les fonds sont ramassés à travers toute la province. Les chartes peuvent être provinciales ou fédérales, et accordées à tout groupe de trois personnes majeures qui en font la demande et qui énumèrent les «objets constitutifs» de leur fondation «à but non lucratif». La préposée à l'application du règlement 1447 et sa secrétaire continueront à établir des calendriers destinés à éviter qu'une souscription pour la fondation du rein ne vienne faire concurrence à la campagne de financement de la fondation de la... vessie!

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-01-23

Pages P. A-4

Select in Zotero zotero://select/library/items/MYVIYGLL

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:39

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:39

Louise Roy accepte une prolongation de contrat d'un an -- Sa priorité: la relance de la STCUM

Type Article de journal

Auteur Pierre Bellemare

Résumé La présidente directrice générale de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal, Mme Louise Roy, a confirmé hier à La Presse qu'elle n'acceptera pas un nouveau mandat de cinq ans à la direction de cet organisme. Tout au plus, a-t-elle consenti à donner encore une autre année au service de la STCUM, à la demande même du président du conseil d'administration, M. Robert Perreault, avec qui elle est plutôt à couteaux tirés depuis plusieurs mois. Le maire de Montréal, M. Jean Doré, respecte la décision de Mme Roy. «C'est normal que Mme Roy fasse le point sur sa carrière après avoir passé sept années agitées à la direction de la STCUM», a confié le maire Doré. «Elle a maintenant envie de se réorienter dans son cheminement professionnel. Mme Roy tient quand même à poursuivre son mandat à la STCUM jusqu'à la fin de 1992», a ajouté M. Doré, sans toutefois se prêter à quelque commentaire que ce soit concernant la mésentente entre la pdg de la STCUM et son président du conseil d'administration, M. Robert Perreault. Comme l'indiquait La Presse dans son édition d'hier, il y a un certain temps que le torchon brûle entre les deux dirigeants de la STCUM. «Elle n'aura aucune difficulté à se trouver un emploi», croit le maire de Montréal qui participait en soirée au conseil général du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM), le premier à se tenir cette année sur le dossier névralgique des... déchets. La nouvelle publiée hier a cependant provoqué un choc dans la haute hiérarchie de la STCUM. M. Perreault a vainement cherché à savoir qui était l'auteur (ou les auteurs) de cette fuite, faisant état du malaise qui secoue la direction de la société de transport. Mme Roy, quant à elle, a décidé de se maintenir en selle jusqu'à la fin de 1992 «pour pouvoir réaliser le plan de relance de la STCUM, qu'on a dû négliger en 1991 en raison de la réforme Ryan sur la fiscalité municipale». Cette réforme, qui oblige les municipalités à soutenir financièrement le transport en commun, a monopolisé les énergies durant l'année dernière. Bataille qu'a d'ailleurs livrée Robert Perreault. En somme, Mme Roy souhaite laisser un héritage pour le moins convenable à la STCUM. Nommée en 1985 par Québec, elle a été la première femme à assumer la présidence et la direction générale de la STCUM. «Le défi n'était pas mince à relever», selon le maire Doré.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-01-24

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/8QZPG2UP

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:39

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:39

Anne Richer rencontre... -- Le Jardin était son terrain de jeu -- Pierre Bourque

Type Article de journal

Auteur Anne Richer

Résumé PIERRE BOURQUE Il connaît tout des alliums, des primevères et des linaires, et bien d'autres choses encore dont il ne parle pas. Il reconnaît et parle de la misère des enfants, leur porte secours à sa façon puisqu'il en a adopté deux. Physiquement, il a un peu du chêne, droit et fier, psychologiquement du roseau: «Je plie, et ne romps pas.» Un trait de caractère ajouté à un fond de taïisme qui lui a appris la sérénité quoi qu'il arrive. Pierre Bourque a bien d'autres jardins secrets qu'il faut prendre le temps de découvrir. Mais on a vu, dans la tourmente qu'il vient de traverser, de quel bois il est fait. Le haut fonctionnaire municipal a su faire passer ses convictions, mais surtout sa passion. Une passion qui plonge ses racines aussi loin que dans son enfance. Petit gars de Rosemont, bien ancré dans le béton de sa ville, Pierre Bourque fait la rencontre de la nature et des sciences à deux pas de chez lui. Est-ce un hasard? Il est né près du Jardin botanique, dont il dirige la destinée depuis 1969. Le jardin embryonnaire en 1942, l'année de sa naissance, et qui a commencé son véritable développement dans les années 1950, était son terrain de jeu. Le samedi, il voit les films éducatifs à l'auditorium. Premiers contacts avec la science. Le père a été directeur des incendies, à Laval, puis entrepreneur en construction. Sa mère est une lettrée, plus intellectuelle. Deuxième d'une famille de huit enfants, tout petit déjà, il se penche avec ardeur sur tout ce qui bouge, tout ce qui vit. «L'oncle Ernest, ami de la famille, trappeur, géologue de grande culture, autodidacte, a été mon maître, mon guide. Il m'a tout enseigné sur les poissons, le comportement des loutres et des castors, des plantes comestibles, des rochers et des vents.» L'enfant est aussi un littéraire; il se laisse séduire par la pensée des Félix Leclerc, André Malraux, Arthur Rimbaud et influencer par Jean Giono «et tous ceux qui ont une pensée nature», précise-t-il. C'est un adolescent «vert» qui collectionne les herbiers dans sa «phobie d'identifier, de connaître, de toucher, de montrer». Et puis, durant les vacances d'été, le journaliste Bourque, qu'on surnomme «le prof de français», est vite remarqué au Jardin botanique où il travaille. Le patron, M.

Dumont, écrit en Belgique pour lui permettre d'aller étudier là-bas. Ces quatre années d'Europe le forment dans un domaine où tout est à défricher. Si c'est un drame dans la famille de voir partir le jeune homme de 19 ans, pour lui, c'est la découverte du monde. Il y a l'horticulture certes - il termine avec un diplôme d'ingénieur - mais c'est aussi la culture, celle des autres, des hommes qu'il côtoie. «J'ai appris leurs histoires politiques, je me suis même impliqué à les défendre, mais j'ai surtout compris le sens du partage.» En 1965, grand retour au Québec. Un itinéraire connu: Terre des Hommes, à 23 ans, chargé de tout l'aménagement paysager. Et puis, le Jardin botanique en 1969. Une vie professionnelle droite comme un sillon. Du Jardin et des hommes «Les gens sont divisés sur toutes sortes de choses: peine de mort, avortement, politique, mais quand on parle d'embellir son milieu, de planter des arbres, des fleurs, d'humaniser cette ville, on obtient un consensus. Depuis plus de 40 ans, c'est la raison d'être de ce Jardin. Une symbiose s'est créée qu'il est dangereux de vouloir rompre.» Pierre Bourque connaît le pouvoir pacificateur des plantes. «Quand les hommes sont trop durs, je me réfugie auprès d'elles. Mais je ne peux vivre avec les plantes seules, j'ai besoin des hommes, comme tout le monde. On a besoin d'un certain équilibre, d'une forme d'amour donnés par la nature. Nous traversons des années qui déchantent. On nous a menti en nous annonçant une société de loisirs. Il faut changer de cap, croire à quelque chose. On a tellement de capacités comme peuple! Encore faut-il s'aimer et se comprendre, reconnaître les choses, marcher vers des consensus.» Le directeur du Jardin botanique a planté des arbres, beaucoup d'arbres sur le terrain de sa propre maison. Deux lui sont plus présents que les autres: un mélèze et un bouleau à feuilles rouges. Le premier est pour son fils, le deuxième pour sa fille. Des enfants orphelins, venus de l'Équateur transformer sa vie, son avenir. Il montre des photos qui témoignent des étapes de leur croissance. Comme l'arbre. Il les «sent» grandir. Et dit, comme Giono: «Tu t'imagines de tout voir, toi, avec tes pauvres yeux? Tu vois le vent, toi qui es fort? Tu es seulement pas capable de regarder un arbre et de voir autre chose qu'un arbre.» Pour le scientifique, l'arbre «c'est la vie, la pérennité». Pour le père, ce sont les enfants. S'il a du temps, après 12 heures de travail et plus, il réintègre sa maison au bord du fleuve, prend dans le regard un peu de sa couleur, retrouve les sonates de Beethoven, la musique espagnole ou les chansons françaises. Il pêche mais ne chasse plus. Il veut se rattacher aux choses simples de la vie. Il n'est pas du genre à accumuler les richesses. Encore Giono: «Car la richesse de l'homme est dans son coeur. C'est dans son coeur qu'il est le roi du monde.» Il veut rester libre. «Je suis comme un oiseau. Difficile à domestiquer, à mettre en cage. Un junco qui voyage beaucoup, qui fait des escapades.» Ses plus grandes émotions lui sont venues de la nature sauvage. Plus longue à découvrir, plus difficile à atteindre. Une forme de dépassement. «Comment lui rendre hommage? En la respectant. Par l'émotion aussi, comme je l'étais à 15 ans, comme je le suis chaque fois que je vois le printemps redémarrer, que j'entends les trilles dans la forêt.» Il voudrait montrer au monde entier la beauté de notre forêt boréale. «Notre territoire abrite une grande partie de la nature sauvage du monde, de la planète terre. Allons-nous la perdre?» Mais on est des urbains. Il faut se rapprocher des autres cultures, s'ouvrir au monde. Le Jardin est un laboratoire de nature et d'hommes. Chacun grandit à son rythme. Pierre Bourque y veille et s'anime. Il a passé sa vie à étudier et mettre en pratique des moyens d'émouvoir, de conscientiser. Vocation sociale et culturelle, transmission des connaissances, vulgarisation, éducation, en même temps que sciences et technologie; des volets qui participent à une pensée globale sur la vie de la ville, de ses habitants. «Je crois sincèrement que si la ville n'est pas un jardin, s'il n'y a pas dans les quartiers ce reflet de fleurs, d'arbres, de parcs, d'espaces verts, le grand Jardin ne pourra pas survivre. On pourra créer un îlot artificiel de beauté, mais dans une ville qui n'a pas le même reflet, le même esprit, ça va devenir un antagonisme. Le Jardin s'est enraciné dans la ville et ce sont ces racines-là qui lui assurent sa durée.» Il a déjà tendance à se méfier, craint les magouilles; il prend du temps à accorder sa confiance, on doit l'appriivoiser. La crise qu'il vient de traverser lui a fait voir où sont ses vrais amis: «Ce fut un révélateur.» Très strict, exigeant, il veut avant tout que chacun fasse ses preuves dans son équipe, et partage ses valeurs: «Celles auxquelles je crois: générosité et dépassement. Pas seulement des discours, c'est trompeur, mais de l'action.» Il est mené par une formidable énergie, un immense optimisme et une pensée profonde. «Il faut être l'aigle qui regarde Montréal de haut, mais aussi la souris plus près du quotidien. Il faut s'attacher aux choses simples mais porteuses d'espoir. Pour les jeunes surtout.»

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-01-25

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/U5IEIG8A

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:39

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:39

Montréal va verser 3,12 millions pour acquérir le Centre Paul-Sa -- uvé Le maire Doré demande un débat public sur le déménagement éventuel de l'Hôtel-Dieu

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé La Ville de Montréal acquerra le Centre Paul-Sauvé de la Régie des installations olympiques (RIO) pour 3,12 millions et elle entend le démolir pour faire construire sur le terrain de 380000 pieds carrés des logements et des commerces. Le maire Jean Doré a confirmé hier soir, lors de la réunion du conseil municipal, que la Ville n'entend pas procéder à une consultation publique avant de démolir le centre sportif. Aucune décision, a-t-il également affirmé, n'a encore été prise au sujet des échanciers, de la démolition, des appels d'offres préalables et des nouvelles constructions. Ces questions seront à l'ordre du jour de la réunion du comité exécutif de demain matin. L'administration entend toutefois soumettre le projet de «réaménagement» à une consultation. L'évaluation municipale du terrain est de 3,4 millions et celle de la bâtisse de 6,3 millions. «On l'acquiert pour la valeur du terrain», a expliqué le maire. La présidente du comité exécutif, Léa Cousineau, a répété qu'il n'était pas question que la Ville dépense de l'argent pour la gestion, l'entretien ou l'organisation d'activités à cet endroit. Selon elle, les autres équipements de la municipalité permettent d'offrir à la population du quartier tous les services de sports et loisirs dont elle a besoin. Elle explique également que la RIO veut se départir du centre depuis cinq ans et que les éventuels acquéreurs, dont certains ont beaucoup parlé au cours des derniers mois, auraient pu se manifester au cours de toutes ces années. Elle affirme que la Ville n'a pas reçu d'offres d'achat mais des déclarations d'intention manifestant un intérêt advenant que l'administration décide de revendre le centre. Elles seront examinées «en temps et lieu», a-t-elle déclaré. Selon Mme Cousineau, les nouveaux développements seront «mixtes», des habitations privées pouvant voisiner des logements sociaux. Le cas de l'Hôtel-Dieu Le maire Doré a par ailleurs demandé hier un débat public «avec cartes sur table» au sujet du déménagement éventuel de l'hôpital Hôtel-Dieu à Rivière-des-Prairies. «C'est une question qui n'a été brassée que dans les officines du ministère de la Santé et des Services sociaux», d'ajouter le maire. «Il ne faut pas régler un problème dans l'est en créant un problème au centre-ville», a-t-il déclaré. Selon lui, l'est a besoin d'un hôpital de médecine générale de première ligne offrant notamment des services d'obstétrique et de pédiatrie à cause de la forte croissance démographique. Selon lui, l'Hôtel-Dieu n'offre pas ces services et n'est de ce fait pas adapté à la demande de la population relativement jeune de ce secteur. Il affirme aussi qu'il y aura une pénurie de lits au centre-ville advenant le déménagement. Il soutient également que le statut universitaire de l'Hôtel-Dieu n'est pas du tout affecté par la vétusté de certains de ses bâtiments. Le maire fait par ailleurs valoir qu'il y a une concentration d'établissements spécialisés dans la recherche médicale dans le secteur ouest et qu'il faut craindre une dispersion des efforts advenant un déménagement.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-01-28

Pages P. A-6

Select in Zotero zotero://select/library/items/WMQJ4ASC

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:39

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:39

Que la «fête» commence! -- Climat d'affrontement entre Montréal et ses employés

Type Article de journal

Auteur François Berger

Résumé Et que la fête commence! Le 350e anniversaire de la fondation de Montréal sera l'année des... conflits pour l'administration du maire Jean Doré, qui, à peine remise des grèves des cols bleus, doit affronter l'ensemble de ses employés syndiqués dans des négociations marathon pour le renouvellement des conventions collectives de travail. Hier, la Cour municipale était pratiquement paralysée par la première grève de l'histoire des procureurs de la Ville. Les 21 procureurs membres depuis peu de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) ont érigé un piquet de grève, rue Gosford. La plupart des 501 causes inscrites au rôle de ce tribunal n'ont pu être entendues. L'arrêt de travail doit durer jusqu'à lundi prochain inclusivement. Ces avocats, dont l'échelle des salaires varie de 36400\$ à 78500\$, réclament une compensation annuelle de quelque 2500\$ chacun au titre d'«honoraires» ou «frais judiciaires». Les 5000 cols bleus, qui ont fait des grèves tournantes l'année dernière, n'ont toujours pas ratifié l'entente «de principe» intervenue en fin d'année avec la Ville. Ils attendent que leurs 200 collègues travaillant pour la Communauté urbaine de Montréal, et membres du même syndicat affilié à la FTQ, obtiennent des conditions similaires. La marmite bout de ce côté, les uns attribuant aux autres des attentats à la bombe et autres actes de vandalisme. Les 4000 cols blancs, également membres de la FTQ, ont rejeté l'offre de la Ville qui exige de tous ses employés un «effort salarial» sous la forme d'une augmentation de seulement 2 p. cent cette année. Le syndicat des cols blancs réclame une hausse de 4 p. cent, a confirmé hier une porte-parole syndicale. Les pompiers, qui viennent d'obtenir un favorable jugement arbitral leur accordant des hausses de salaire de 7,4 p. cent pour 1991, recommencent une nouvelle ronde de négociations. Leur contrat de travail est venu à échéance le 31 décembre dernier. Les syndicats de professionnels viennent de présenter à la municipalité leur calendrier de négociations. Tous les syndicats représentant les 13000 employés

de la Ville doivent renégocier leurs conventions collectives en 1992, a indiqué hier le responsable des relations de travail à l'Hôtel de ville, M. Michel Brousseau. Une situation périlleuse en cette année commémorative de Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, ci-devant fondateur de Montréal. Pour l'administration de Jean Doré, 39e maire de Montréal, l'enjeu est de taille: limiter la croissance des dépenses du plus gros employeur de la région montréalaise, dépenses défrayées en première ligne par les contribuables. Un enjeu de 509 millions, soit les salaires versés annuellement aux 70 cadres de direction (7 millions), aux 800 cadres intermédiaires (58 millions) et aux quelque 12200 autres employés (environ 444 millions), tous syndiqués. Les fonctionnaires municipaux ont empoché 13 millions pour du travail à temps supplémentaire en 1991, somme incluse dans la masse salariale de 509 millions. Les offres d'augmentation de 2 p. cent cette année, si les syndiqués finissaient par l'accepter, représenteraient des déboursés supplémentaires de 10 millions en 1992. La «fête officielle», celle du 350e devant commencer le 15 mai, coûtera, elle, 14,5 millions à la municipalité (et une quarantaine d'autres millions au gouvernement du Canada, à celui du Québec et aux commanditaires privés). © 1992 La Presse. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-01-29

Pages P. A-1

Select in Zotero <zotero://select/library/items/7R6VULWU>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:40

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:40

Gestion des déchets: Montréal et la banlieue devront s'entendre sur une «vision régionale»

Type Article de journal

Auteur Pierre Bellemare

Résumé Le Bureau de Consultation de Montréal (BCM) a entrepris, hier soir, une série de consultations publiques sur le projet de l'administration de Montréal concernant une gestion intégrée des déchets, qui sont produits au rythme d'un million de tonnes par année. Cependant, le conseiller Richard Brunelle, membre du comité exécutif et responsable de ce dossier au sein de l'administration Doré, a tenu à signaler, dès le début des audiences, qu'il «faut tendre vers une vision régionale de la gestion des déchets dans l'île de Montréal». En plus du plan directeur élaboré depuis trois ans par la ville de Montréal, il existe aussi des hypothèses de solution mises de l'avant par la Régie intermunicipale qui regroupe l'ensemble des villes de la banlieue de Montréal. «La coexistence de nos deux organismes pourra engendrer des problèmes de coordination, s'il n'y a pas arrimage entre les deux», a affirmé le conseiller Brunelle. Du même souffle, il a confirmé la création d'un comité de liaison, visant précisément à amener la ville et la régie intermunicipale à ajuster leur tir, de façon à unir leurs efforts pour atteindre l'objectif ultime, qui est de réduire de 50 p. cent, sur une période de vingt ans, la masse des déchets à éliminer. À une question de M. André Beauchamp, président du comité consultatif mis sur pied par le BCM, afin de mener la ronde de consultations jusqu'à la mi-février, le conseiller Brunelle a indiqué que ce nouveau comité de liaison sera bientôt en activité. Un projet collectif Par la suite, Mme Diane Deschamps, cadre aux Travaux publics de Montréal, a résumé les grandes lignes du Plan d'action montréalais qui, comportant quatre scénarios différents, doit nécessiter un investissement global de 222 millions d'ici à l'an 2010 et entraîner dans l'économie québécoise la création de 7930 emplois-années, soit une moyenne de 417 emplois à temps plein durant 19 ans. Comme l'a rappelé le conseiller Brunelle, il est temps de prendre le taureau par les cornes, car le site de Rivière-des- Prairies, qui reçoit 300000 tonnes de déchets par année, doit fermer à la fin de l'année. La carrière Miron, où on déverse 500000 tonnes de déchets annuellement, sera condamnée en 1994 et l'incinérateur des Carrières, qui brûle 300000 tonnes de déchets par année, vieillit et commence à manquer de souffle. Les organismes et les citoyens ont le loisir de se prononcer sur les diverses hypothèses de travail avancées par le service des Travaux publics de Montréal, en posant des questions aux divers spécialistes qui en sont à l'origine. Le comité consultatif qui, en plus de M. Deschamps, comprend l'anthropologue Serge Bouchard, ainsi que les sociologues Isa Iazensa et Nicole Lacelle, remettra son rapport au conseil municipal de Montréal le 22 juin. «À la lumière de notre rapport, les élus montréalais feront leur choix», a observé M. Beauchamp, qui a déjà été notamment président du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et qui dirige aujourd'hui une firme de consultants. Chaque séance des audiences du BCM est retransmise en direct sur les ondes de Vidéotron et de CF Câble TV (câble 9) et les prochaines audiences des 4, 5, 6, 7, 11, 12 et, si nécessaire, 13 février seront des soirées thématiques. On se penchera sur la réduction des déchets et le réemploi, la récupération et le recyclage, l'incinération et l'enfouissement, et sur la place des citoyens dans la stratégie de Montréal quant à la gestion intégrée des déchets. À la première séance d'audiences publiques, qui se poursuivra aujourd'hui sur le thème général, on pouvait compter plus d'une centaine de personnes, dont plusieurs conseillers municipaux des différents partis à l'hôtel de ville.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-01-30
Pages P. A-4
Select in Zotero zotero://select/library/items/W7GW9VJE
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:40
Modifié le 26/02/2020 à 12:36:40

Paul-Sauvé: Montréal attend une offre «raisonnable» sinon...

Type Article de journal
Auteur Gilles Gauthier
Résumé Après avoir reculé dans le dossier du Jardin botanique, l'administration Doré fait maintenant un pas en arrière dans celui du centre Paul-Sauvé. Plutôt que de décréter immédiatement sa démolition, la Ville a décidé de procéder au cours des prochaines semaines à un appel de propositions pour permettre aux personnes intéressées de lui soumettre une offre «raisonnable» d'achat ou de location. Trois groupes ont manifesté leur intention, «dans des lettres signées par des avocats», d'examiner la possibilité de soumettre une offre, a déclaré hier la présidente du comité exécutif, Léa Cousineau. «Je pense qu'ils sont sérieux», a-t-elle ajouté. «Ces propositions, poursuit-elle, ne devront impliquer aucune injection de fonds publics de la part de la Ville et devront obligatoirement conserver la vocation récréative actuelle du centre». Lorsque les termes et conditions de l'appel auront été rendus publics, les intéressés auront un mois pour soumettre leurs propositions. Mme Cousineau a fait connaître hier une des contraintes auxquelles devront faire face les investisseurs: le grand parking situé dans la partie sud et qui occupe le tiers des terrains de Paul-Sauvé demeurera propriété de la Ville, qui y construira des logements quoi qu'il adviene. Ce qui permettra à l'administration de dire, si le centre n'est pas démoli, qu'elle a donné suite au moins en partie à sa promesse de consacrer à l'habitation la vaste propriété. Advenant qu'aucune proposition ne soit jugée satisfaisante, le centre sera détruit au printemps et une consultation publique se tiendra par la suite, en juin, sur le projet de la Ville de construction de logements, commerces et locaux communautaires. «Nous croyons fermement que le site du centre Paul-Sauvé est tout désigné pour accueillir un projet d'habitation qui aura reçu l'adhésion de la population», a déclaré Mme Cousineau. Un des investisseurs qui avait fait part de son intérêt, Aimé Brunelle, a déclaré hier qu'il analysera les conditions de l'appel de propositions et fera inspecter les installations avant de décider s'il présentera une offre. Il a précisé qu'il a acheté, seul, par le biais de la compagnie de gestion LEC, l'aréna de la Cité des jeunes de Vaudreuil. «Il est maintenant rentable et n'est pas à vendre», ajoute-t-il. Il est aussi président de la firme «Les entrepreneurs Chomedey», qui fait du déneigement, la construction de rues et trottoirs, etc. Mme Cousineau a par ailleurs donné l'assurance qu'aucun problème de contamination majeur n'affectait les terrains du Centre Paul-Sauvé. «Des quinze forages qui ont été effectués sur le site, seulement deux indiquent un faible degré de contamination relié à une activité humaine normale». «Sur l'ensemble du terrain de 35 400 mètres carrés, seulement 860 mètres cubes de terre devront être traités, ce qui est minime», ajoute-elle. «Une somme de 150000\$ sera affectée à la décontamination et la majeure partie de cette somme servira (si on procède à la démolition) à remettre en état un endroit où est enterré le réservoir d'huile à chauffage du centre». Le Parti civique a par ailleurs fait valoir hier que 6,4 p. cent des logements du quartier Rosemont sont vacants, «ce qui constitue un sommet historique», et il demande s'il serait sensé d'en construire d'autres. Il exige également une consultation, notamment sur l'impact social du centre, avant de le démolir.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-01-31
Pages P. A-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/N2VGNATM
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:40
Modifié le 26/02/2020 à 12:36:40

La bêtise et la déprime...1

Type Article de journal
Auteur Jacques Cimon
Résumé La Presse Opinions Montréal est une ville qui se meurt. Lentement, tristement, irrévocablement. Elle se meurt

dans sa tête comme dans ses artères. Montréal, ville déjà laide parce que plus ou moins construite par les Anglais, qui comprennent peu de choses à l'architecture et à l'esthétisme - il suffit de voir les édifices fédéraux pour s'en faire une juste idée -, Montréal, donc, devient un peu plus hideuse chaque jour. La déprime est absolue. Elle est néanmoins totalement accordée à celle du Québec. La province et sa métropole partagent le sombre destin de n'être dirigées par personne. Robert Bourassa est un ancien brillant jeune économiste fatigué qui n'a plus d'idées. Jean Doré est un jeune lecteur de cassettes dont le parfait mécanisme n'a jamais été effleuré par la moindre idée. J'aimais Montréal, ma ville natale, Et je vais la quitter. Elle est devenue invivable, Des règlements de zonage aberrants, un hyper-fonctionnarisme paralysant, un contrôle policier de la circulation visant moins la sécurité publique que l'enrichissement de la caisse, un laxisme inouï dans l'entretien des espaces urbains (comment aimez-vous vous rompre une cheville dans le trou béant d'une grille métallique qui a déjà entouré un arbre mort et enlevé sous Drapeau, sur un trottoir par ailleurs bosselé, craquelé et presque aussi périlleux que le sida?), et surtout une absence désespérante de projet de relance ou même, à la limite, de plan de conservation des acquis. Qui a ouvert un oeil, à l'hôtel de ville, quand Culinar a décidé de fermer son usine de la rue Laurier et de déménager la production des produits Stuart en Beauce? Certainement pas le petit maire qui atteint son niveau d'incompétence dès qu'on ne parle plus de pistes cyclables. Le RCM est mal conduit et probablement aussi mal habité. La granole au pouvoir n'inscrit de bons scores que dans la bêtise. L'une des plus belles est sans doute cette farce des fêtes du 350e anniversaire de la ville, dont les ratés n'en finissent plus de réjouir les cyniques. Et je m'inclus. Nous avons ri du flop des grands voiliers de Québec, en 1984. Québec va pouvoir se dilater la rate avec notre flop des fêtes du 350e, inévitable. Match nul avec la capitale qui, puisqu'on en parle, va beaucoup mieux que la métropole et est infiniment mieux dirigée. Il se trouve qu'entre les oreilles de Jean-Paul Lallier, il se passe manifestement plus de choses qu'entre celles du verbomoteur à roulettes de Montréal. Entre autres chiures de l'organisation boiteuse des fêtes du 350e anniversaire, notons le faux concours de la chanson officielle où Luc Plamondon et son aréopage d'adorateurs ont décidé que les 269 projets présentés par les auteurs-compositeurs d'ici étaient tous pourris. Ben voyons, Ti-Coune, on sait bien: c'est pas toi qui les avais écrits! À ce propos, je souligne le courage d'Hervé Brousseau, qui n'a pas hésité à dénoncer la bassesse du procédé consistant à rouvrir le concours parce que Plamondon n'a pas pris son pied. Brousseau s'est ainsi enlevé toute chance de gagner le second «concours», mais il a offert sa chanson - au demeurant excellente - à tous les Montréalais, en faisant sa demeure du «salon des refusés». J'espère très sincèrement que son disque, intitulé «1642», se vendra mieux que celui de la chanson officielle qui aura fait orgasmer Plamondon.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-01-31

Pages P. B-3

Select in Zotero <zotero://select/library/items/C36TVXW3>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:40

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:40

Consultation demandée

Type Article de journal

Auteur Claudette Tougas

Résumé La ville de Montréal s'apprêterait à démolir le Centre Paul-Sauvé pour y construire des logements et des commerces. Quinze ans après les Jeux de 76, un autre témoin de l'euphorie olympique est liquidé. Après le Vélodrome. Ce projet suscite des réactions émotives. On accuse l'administration municipale du maire Jean Doré de dilapider le patrimoine sportif de la ville. Des nostalgiques se souviennent de la victoire du Parti québécois, en 1976, et du rassemblement populaire qui a eu lieu à cet endroit. Ou des larmes versées dans cet amphithéâtre le soir de la défaite du «oui» au référendum de 1980. Personne, Dieu merci, n'a osé évoquer le patrimoine architectural. Au delà des cris du coeur, il reste la réalité: la modernisation du centre coûterait la somme de 11.5 millions de dollars. Un investissement qui n'est pas démesuré pour une bâtisse évaluée à 40 millions de dollars. Mais cette partie de la ville dispose de très nombreux équipements sportifs: l'aréna Maurice Richard, le Centre Étienne-Desmarceaux, le Centre Claude-Robillard. Sans oublier le Parc olympique. L'ancien propriétaire, la Régie des installations olympiques avait d'ailleurs avalé de travers l'acquisition «forcée» du Centre, pour l'humble somme de un dollar. Actuellement, la glace et les allées de bowling sont hors d'usage. L'an dernier, pour une sixième année, on accusait un solide déficit d'exploitation. D'où la décision de vendre. Pour récupérer de l'argent neuf qui servira à l'aménagement du Biodôme. La question qu'il faut se poser est très simple. A-t-on réellement besoin de cet aréna désuet? La réponse est non. Mais cela mène à une autre question. Si on accepte ce principe, les gens du quartier sont-ils prêts à accueillir la venue d'un projet mixte mariant l'habitation privée, coopérative et à loyers modiques pour des familles et des personnes âgées et des fonctions communautaires et récréatives? Le taux d'inoccupation des logements serait de sept p. cent aux alentours du Centre Paul-Sauvé. Qu'en pensent les actuels propriétaires? C'est ici que s'inscrit le devoir de l'administration

municipale de procéder à une consultation auprès des gens du milieu. Peut-être ont-ils à proposer d'autres avenues pour améliorer leur qualité de vie et de bon voisinage. Claudette TOUGAS

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-01-31
Pages P. B-2
Select in Zotero zotero://select/library/items/FXWS9QKR
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:40
Modifié le 26/02/2020 à 12:36:40

Centre-ville: tout le monde dehors!

Type Article de journal
Auteur Agnès Gruda
Résumé Au moment même où les Montréalais grelotaient dans les pires froids de l'hiver, limitant au strict minimum leurs incursions dans les rues de la ville, le maire Jean Doré annonçait son intention de stopper le développement du Montréal souterrain. D'un point de vue météorologique, l'annonce tombait mal: le pouvoir de séduction des 22 kilomètres de «rues» intérieures, et des édifices et centres commerciaux qui s'y rattachent, repose en grande partie dans la protection qu'ils offrent contre les rigueurs hivernales. En décidant de freiner le développement de ses ramifications souterraines, Montréal veut sauver le centre-ville de la décrépitude qui le menace. C'est un pas dans la bonne direction. Mais cette mesure à elle seule ne suffira pas. La réflexion sur la pertinence de prolonger cet indéniable attrait touristique ne date pas de cette année. Dans le plan directeur d'aménagement du centre-ville adopté il y a deux ans, l'administration municipale avait déjà prévu d'éliminer les incitatifs fiscaux dont bénéficient les galeries marchandes construites au-dessous du niveau du sol. Le plan décrétait aussi un moratoire sur tout nouveau tunnel, sauf dans le cas où il donne directement accès à une station de métro. Le maire Doré n'a donc fait que donner une indication de l'hypothèse la plus susceptible d'être en bout de ligne retenue par les autorités municipales: une fois les études complétées, cette interdiction sera selon toute probabilité maintenue. En voulant mettre un frein à la prolifération de couloirs souterrains, Montréal veut surtout ramener les piétons à la surface, de façon à revitaliser la rue. On ne dispose actuellement d'aucune donnée précise permettant de quantifier les retombées du réseau souterrain sur la circulation et le commerce extérieurs. Mais il tombe sous le sens que plus il y a de gens en-dessous, moins il y en a en surface. Et que les magasins de l'univers intérieur drainent la clientèle de la rue. Bien-sûr, le déclin évident du centre-ville, et notamment de la rue Sainte-Catherine, est aussi causé par bien d'autres facteurs. La récession. La concurrence des centres commerciaux en périphérie. Et les changements d'habitudes qu'elle provoque chez les consommateurs. Ces méga-tendances se situent toutefois hors du champ d'intervention de la Ville. Que Montréal agisse là où elle le peut, soit via la réglementation de l'urbanisme, pour tenter tant soit peu de contrer ces tendances et d'insuffler un regain de vie à son centre-ville, on ne peut que s'en réjouir. Mais ne nous faisons pas d'illusions: cette seule intervention ne suffira pas à réanimer les coins les plus désolés de ce qui fut autrefois la grande artère commerciale de la métropole. Pour retrouver sa vitalité, l'axe de la rue Sainte-Catherine doit être en mesure d'offrir un «plus», une animation urbaine que l'on ne retrouve ni dans la ville intérieure, ni dans les centres commerciaux de banlieue. Ici encore, la Ville peut agir. Ne serait-ce qu'en autorisant l'ouverture de cafés-terrasses dans cette rue qui, sous prétexte de trottoirs trop étroits, n'en compte pas un seul. Ou encore en abolissant le règlement archaïque qui interdit la présence de casse-croûtes ambulants. Et enfin, en aidant les marchands de la «Catherine» à se regrouper, à tenter des actions communes, comme cela s'est fait dans d'autres artères commerciales. Il s'agit d'interventions simples et peu coûteuses. Elles exigent simplement un peu d'imagination et une volonté politique débouchant directement sur l'action. Ces denrées, hélas, sont rares à l'hôtel de ville.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-02-01
Pages P. B-2
Select in Zotero zotero://select/library/items/FS8A4CIK
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:40
Modifié le 26/02/2020 à 12:36:40

La carrière Francon-Lafarge, rue Sherbrooke est, pourrait servir de dépotoir pour l'île de Montréal

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé La carrière Francon-Lafarge sur la rue Sherbrooke est pourrait servir de dépotoir pour toutes les villes de l'île de Montréal dès 1995. C'est ce qu'ont indiqué hier soir les porte-parole de la Ville de Montréal en marge de la consultation publique sur la gestion intégrée des déchets solides et des matières récupérables. La Ville propose trois scénarios pour cette gestion et les trois concluent qu'il faudra enfouir «les déchets ne pouvant être traités autrement». Elle préconise également une utilisation conjointe avec les villes de banlieue de l'île regroupées au sein de la Régie intermunicipale des déchets. Selon une étude qui a été effectuée par l'université McGill, le meilleur emplacement est celui de Francon-Lafarge, où l'exploitation de la carrière se poursuivrait parallèlement à l'enfouissement. Le dépotoir de l'ancienne carrière Miron fermera en principe en 1994 et celui de Rivière-des-Prairies dès la fin de 1992. La Ville de Montréal veut adopter en 1992 son plan de gestion des déchets pour les vingt prochaines années et un responsable, Jean Lewis, a expliqué que si le feu vert est donné à l'automne prochain, il faudra compter 40 mois pour obtenir les autorisations et procéder aux travaux d'infrastructures. Une porte-parole, Diane Deschamps, a toutefois précisé qu'il s'agit d'une période de temps maximale et que l'exploitation pourrait fort bien débuter dès 1995. Des rencontres préliminaires, ajoute-t-elle, ont eu lieu avec la compagnie et cette dernière procédera à l'analyse de la proposition municipale pour évaluer notamment si l'enfouissement et l'exploitation de la carrière pourront se faire en parallèle. Le scénario privilégié par Montréal prévoit un investissement de 67,9 millions par la Ville pour l'exploitation de ce nouveau dépotoir. La municipalité affirme par ailleurs que le projet n'amènera aucune augmentation de la circulation lourde sur la rue Sherbrooke, le boulevard Métropolitain demeurant la voie privilégiée comme c'est le cas à l'heure actuelle pour l'exploitation de la carrière. Elle propose également l'utilisation d'une entrée souterraine qui permet de relier l'emplacement à la rue Notre-Dame. La Ville soutient également qu'à cause des politiques de gestion des déchets qui seront mises en place, de moins en moins de déchets organiques y seront enfouis, ce qui amènera une forte réduction des émanations de biogaz résultant de la décomposition. La carrière touche les municipalités de Montréal-Est, Anjou et Montréal.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-02-07

Pages P. A-9

Select in Zotero <zotero://select/library/items/H38GZK89>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:40

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:40

Le manoir du Montreal Hunt Club

Type Article de journal

Auteur Guy Pinard

Résumé Lorsque l'hôtel Queen's fut démoli en octobre 1988, on aurait pu croire que l'administration du maire Jean Doré prendrait toutes les mesures possibles pour qu'un tel désastre patrimonial ne se reproduise jamais à Montréal. Hélas, à moins d'une intervention rapide des corps publics, le manoir du Montreal Hunt Club fera lui aussi – et très bientôt! – partie de ces édifices du patrimoine bâti dont on parle au passé. La dégradation de la structure atteint en effet un point tel que tôt ou tard, en se réfugiant derrière l'incertain «danger public», l'administration Doré autorisera sa démolition. Il serait aujourd'hui difficile d'obliger son propriétaire (la Corporation de l'hôpital Sainte-Justine) à restaurer ce manoir, étant donné la situation financière difficile des hôpitaux. Entre la restauration d'un bâtiment vétuste et le maintien de services hospitaliers, surtout s'il s'agit d'enfants, l'administration de l'hôpital ne peut pas décemment choisir la première option. Mais l'hôpital n'est pas pour autant complètement absout de ses fautes dans ce dossier, bien au contraire! La disparition du bâtiment est ardemment souhaitée par l'hôpital depuis plus d'une décennie, comme en font foi la lettre de l'ex-directeur général Jeanne Laporte, datée du 28 novembre 1980, qui demandait l'autorisation de démolir ce bâtiment, et le plan directeur de développement soumis par l'hôpital en 1983, plan où le manoir est disparu comme par enchantement. Si l'hôpital avait assuré une surveillance plus adéquate et plus «intéressée» du manoir dans les moments qui ont immédiatement suivi l'abandon de ces locaux pour vétusté, en 1975, au lieu de le livrer au vandalisme et aux intempéries, le manoir ne serait pas dans les conditions pitoyables qui prévalent actuellement. En fait, n'était-ce de l'importance architecturale et historique du bâtiment, il y a belle lurette que la Ville de Montréal qui, en mars 1981 lui reconnaissait une valeur patrimoniale et interdisait sa destruction, aurait non pas autorisé mais ordonné sa démolition, comme elle l'a déjà fait d'ailleurs le 15 novembre 1984 pour la rallonge et la véranda. Le Montreal Hunt Club Les archives du club sont disparues dans l'incendie qui a détruit l'édifice du Board of Trade en 1901. Pour l'histoire du club, il faut donc s'en remettre à John Irwin Cooper, auteur de *The History of the Montreal Hunt Club 1826-1953*, rédigée en 1953. Même si aucun document ne permet de l'affirmer, on accepte généralement 1826 comme année de fondation parce que c'est la

date qu'on trouve sous l'emblème du club. Le club fut fondé par John Forsyth, un homme d'affaires de souche écossaise qui, en 1829, acheta une meute de chiens à Trois-Rivières. Le Montreal Hunt Club existe toujours à Saint-Augustin (près de Mirabel, où se trouvent les écuries et les chenils), ce qui en fait le plus vieux club de chasse à courre en Amérique du Nord. On continue évidemment de chasser le renard à Saint-Augustin et à Bromont. La première chasse à courre eut lieu à l'automne de 1829, à partir d'un établissement connu sous le nom de «Sultan's Head Tavern» et situé sur le chemin de la Côte-des-Neiges. À ses débuts, le local permanent du club se trouvait à la ferme Logan (actuel parc LaFontaine). Il déménagea par la suite à l'angle des rues Saint-Jacques et Guy (1852 ou 1859), puis avenue de Lorimier (1881), dans un vaste «club house» et des chenils construits puis offerts gratuitement par un membre important du club, ensuite chemin de la Côte Sainte-Catherine (1897), et enfin à Saint-Augustin en 1941. Une seule calamité s'abattit sur le club, soit en 1938. Le 30 novembre, un incendie éclata dans les combles, mais grâce à la rapidité d'intervention des pompiers, on put limiter les dégâts. Le terrain Le manoir du chemin de la Côte-Sainte-Catherine fut construit sur les lots P.53-1 à P.53-6 inclusivement, un terrain remembré par des acquisitions réalisées auprès Harriet Lucy Baston, veuve de Sir D. Lorn McDougall (lots 1, 3, 4, 5 et 6), le 5 février 1897, et de William Wallace Dunlugs (lot 2), le 11 janvier 1897. Situé à proximité des grands champs de chasse morcelés par des clôtures de perches, ce terrain se trouvait sur une des terrasses du flanc nord du mont Royal et en plus d'être aisément accessible par le circuit de tramway de la Park and Island Co. Ltd., inauguré en 1893. Le terrain d'origine mesurait 1155,5 pieds en façade, 353,75 pieds du côté ouest, et 359 pieds du côté est, pour une superficie d'environ 8,5 arpents. La propriété comprenait également un bâtiment en forme de «U» situé à environ 300 pieds du manoir et qui abritait les écuries et les chenils, ainsi qu'une étable derrière ce bâtiment, et un hangar à proximité du manoir. Érigés en société sous le nom de Montreal Hunt Trustees le 26 avril 1903, les administrateurs vendirent la propriété à Montréal Trust le 16 mai 1941. La transaction suivante eut lieu le 19 novembre 1942, date à laquelle la «Corporation du collège Jean-de-Brébeuf», au nom de la «Compagnie de Jésus» (autrement dit les pères jésuites), se porta acquéreur du terrain et des bâtiments afin d'y installer la maison provinciale des jésuites. Les jésuites vendirent la partie Est de 600 pieds de façade à la Corporation de l'hôpital Sainte-Justine le 26 mai 1947 pour la construction de l'hôpital, érigé de 1951 à 1957. Cette partie comprenait les écuries et les chenils de l'ancien club de chasse, qui furent évidemment démolis. La partie Ouest de 191630 pieds carrés fut vendue à son tour le 21 août 1969. Entre-temps, le collège et la Compagnie de Jésus avaient, le 16 décembre 1966, éclairci l'imbroglie dans lequel ils se trouvaient depuis novembre 1942, les administrateurs du collège admettant que la Compagnie de Jésus avait entièrement remboursé la corporation du collège depuis le 24 avril 1944, et reconnaissant officiellement le droit de propriété de la communauté religieuse sur le dit terrain. Quant à l'hôpital, il utilisa le manoir à partir de 1972 pour son département de psychiatrie, mais il dut le déménager en 1975 sur ordre de la Ville de Montréal. Le manoir Le manoir du Montreal Hunt Club a été conçu par le bureau d'architectes Cox et Amos, et érigé entre mars 1897 et le printemps de 1898. Au moment de son inauguration (il était toutefois utilisé depuis l'automne précédent), le manoir était considéré comme étant le plus moderne au pays, avec son éclairage électrique et son système central de chauffage à eau chaude. Depuis qu'on a démoli l'ajout qui le prolongeait de 21 pieds vers l'est, le bâtiment mesure 89,4 pieds dans sa partie la plus large, tandis que sa profondeur est de 46,6 en comptant les avant-corps, contre 59 pieds avant la démolition de la véranda. Il y a une hauteur de 30,5 pieds entre la dalle du sous-sol et l'arête faîtière la plus élevée du toit. L'édifice comprend un sous-sol exhaussé (et entièrement hors terre à l'arrière), un rez-de-chaussée, un étage et une grande pièce aménagée dans la partie centrale des combles. Le corps de bâtiment principal est coiffé d'un toit en croupe à quatre versants, qu'intersectent les autres sections de toit. Le faite perpendiculaire à la façade surmontait jadis quatre bouches d'aération dans chacun des deux versants, et elles sont disparues sous les jésuites. À chaque étage correspond un revêtement distinctif: la pierre brute pour le sous-sol, la brique rouge pour le rez-de-chaussée, et l'agrégat à colombages d'inspiration Tudor pour l'étage. Sous cet agrégat posé par les jésuites après 1942, similaire à celui qu'on remarquait déjà aux deux extrémités de la façade, se trouve le revêtement de planches à clin d'origine. Le bâtiment de style néo-Queen Anne propose un mélange harmonieux de formes et de volumes géométriques, mis en valeur par les boiseries ornementales et les motifs décoratifs dans l'appareil de la brique. En façade, on remarquera d'abord la tour octogonale coiffée d'un toit conique à huit pans recouverts de bardeaux d'asphalte. Un pinacle couronne le toit. Chaque travée de fenêtres se termine par un oeil-de-boeuf sous le toit débordant à chevrons exposés. On remarquera aussi le bois ouvragé de la bordure des frontons, l'oeil-de-boeuf en forme d'ellipse (et en retrait par rapport à la bordure ornementale) du fronton central, le bandeau à modillons sculptés dans le bois qui forme un linteau continu au-dessus des deux paires de fenêtres géminées. À l'origine, le manoir comportait une galerie qui s'insérait entre l'avant-corps rectangulaire de gauche et la tour octogonale de droite, et à laquelle on accédait par un large escalier. Coiffée d'un toit en appentis, cette grande galerie était dotée de colonnes galbées et d'une balustrade en bois dont les balustres ouvrés formaient des ogives à la partie supérieure. Un fronton surmontait l'escalier, et son tympan à revêtement de bardeaux disposés en forme d'écaillés de poisson était percé d'un oeil-de-boeuf rond. La galerie disparut sous l'égide des jésuites et fut remplacée par un étroit balcon surmonté d'un fronton beaucoup moins élaboré que son «ancêtre». Les chaînes d'angle faites de briques datent également de l'époque des jésuites. L'élévation ouest comporte deux éléments remarquables, les fenêtres en encorbellement de forme triangulaire qui reposent sur une délicate console, ainsi que la cheminée en saillie ornée de trois losanges faits de briques disposées en boutisse. Le couronnement de la cheminée mérite aussi qu'on s'y arrête. Quant à la lucarne en chien assis, elle date de l'époque des jésuites. L'arrière est dans un état désolant à cause de la démolition en janvier 1985 des

trois pièces que les jésuites avaient créées en fermant la véranda d'origine, remarquable pour son avant-corps curviligne. Les lucarnes à pignon sont postérieures et ont remplacé les lucarnes à toit en croupe d'origine, qui étaient plus petites. Le papier simili-brique est postérieur à 1933. Ce mur est le plus susceptible de s'effondrer. L'élévation est elle aussi subie des modifications par la démolition en 1985 d'une rallonge construite vers 1947 qui comprenait un garage et une pièce de plus. La cheminée d'origine a été grandement simplifiée, et la lucarne a été ajoutée par les jésuites. L'environnement immédiat du manoir a subi de profondes modifications, résultat de l'aménagement de dizaines d'espaces de stationnement, et de la construction du manoir Ronald McDonald et de la résidence Lionel-Groulx. Mais on y retrouve de grands arbres matures, d'intéressants bosquets de lilas, ainsi que les derniers vestiges du chemin qu'empruntaient les chasseurs en quittant le terrain du manoir. L'intérieur Ouvert aux quatre vents à cause de l'absence de barricades dans certaines fenêtres, l'intérieur se détériore rapidement, et de nombreux éléments décoratifs, comme les carreaux de céramique qui entouraient la principale cheminée et les rampes d'escalier en bois, sont disparus à cause du vandalisme. Mais il suffirait d'un peu de bonne volonté et du travail d'artisans dédiés pour lui redonner toute sa splendeur d'antan. Les jésuites avaient modifié sensiblement l'aménagement des trois niveaux, mais comme il s'agissait de cloisons à caractère temporaire, il serait facile de recréer les grandes pièces, y compris la salle de bal du début du siècle, avec sa luxueuse cheminée encadrée de grandes fenêtres. Depuis que le manoir a été abandonné, de nombreux organismes (Leucan, Centre d'étude et de coopération internationale, restaurants McDonald, SIMPA, Westcliff, etc.) ont étudié la possibilité de recycler le bâtiment, mais sans qu'aucun projet n'aboutisse. Mais là le temps presse; chaque averse de pluie ou de neige vient endommager encore plus l'édifice. Sans un mécène comme la Fondation Macdonald-Stewart qui pourrait sauver le manoir, c'est une question de mois, sinon de semaines, avant qu'il ne disparaisse du paysage montréalais. SOURCES: Ministère des Affaires culturelles: Le manoir de chasse du Montreal Hunt Club , par Line Melançon et Robert Wilson (avril 1985); Montreal Hunt Club , par Hélène Ladouceur, Lucie Lanthier et Nathalie Noël (hiver 1982) - Société d'histoire de la Côte-des-Neiges: Bulletin de la Société d'histoire de la Côte-des-Neiges (vol. 1, no 3, printemps 1989); Projets de réaménagement du manoir du Montreal Hunt Club , par les étudiants de la Faculté d'aménagement de l'Université de Montréal - Hôpital Sainte-Justine: Terrain à l'ouest de l'hôpital - Faits saillants du dossier (17 février 1988); informations verbales fournies par Hélène Saint-Hilaire - Communauté urbaine de Montréal, Service de la planification du territoire: documents divers - Montreal Hunt Club: informations verbales fournies par le secrétaire Michel Lapierre - Environnement Canada, Service des parcs: Le style néo-Queen Anne dans l'architecture au Canada , par Leslie Maitland.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-02-09

Pages P. B-6

Select in Zotero [zotero://select/library/items/ATJ2S6WX](https://zotero.org/select/library/items/ATJ2S6WX)

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:40

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:40

Les municipalités devraient vendre cher les sacs verts -- Un comité consultatif recommande des mesures coercitives

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé Les municipalités devraient vendre des sacs verts à fort prix à leurs citoyens qui boudent les programmes de collecte sélective des déchets et continuent d'empiler les sacs sur le bord de la rue. Cet exemple de mesure coercitive a été donné hier par Roger La Roche, président du comité consultatif mis sur pied par les villes de la banlieue de l'île de Montréal pour examiner leur projet de gestion des déchets. Les municipalités pourraient, précise-t-il, distribuer annuellement 52 sacs clairement identifiés pour chaque logement et les résidents seraient tenus de n'utiliser que ces sacs. Ceux qui en utiliseront plus qu'un en moyenne par semaine devront acheter le 53e et les suivants à un prix unitaire de 1,50\$, 2\$ et même 2,25\$ comme c'est le cas dans certaines villes de l'Ouest canadien. «Cette méthode donne d'excellents résultats», de dire M. La Roche, qui ajoute qu'il faudrait toutefois l'adapter avec souplesse dans les cas des résidences pour personnes âgées et des grands immeubles à appartements, où la collecte sélective est plus difficile. Il donne également un exemple de méthode incitative: à LaSalle, la quantité de déchets triés en vue du recyclage par les citoyens a augmenté de près de 35 p. cent depuis que la municipalité ne procède qu'à une seule collecte de sacs verts par semaine. Cette ville a distribué 2000 bacs bleus supplémentaires pour la collecte sélective. Le comité a également recommandé hier à la Régie intermunicipale des déchets, qui regroupe les 27 villes de banlieue de l'île, de se doter d'un plan d'action avec objectifs pour la réduction des ordures, d'y inclure les déchets pouvant être recyclés et compostés, tels les déchets verts commerciaux, etc. La Ville de Montréal poursuit ce soir ses audiences publiques sur sa propre

politique de gestion des déchets, mais la Ville et la Régie tenteront d'harmoniser le plus possible leurs plans. Le président de la Régie, le maire de LaSalle, Michel Leduc, rencontre pour la première fois à cette fin, cette semaine, le responsable du dossier au comité exécutif de la Ville de Montréal, Richard Brunelle. Le comité présidé par M. La Roche (qui est aussi vice-président du Conseil central de la CSN) fera bientôt ses commentaires et recommandations au sujet de l'incinérateur controversé que la Régie veut construire à Montréal-Est.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-02-11

Pages P. A-6

Select in Zotero zotero://select/library/items/IQRF9KWF

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:41

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:41

Doré juge «complètement outrancière» la manifestation des policiers de la CUM

Type Article de journal

Auteur Pierre Bellemare

Résumé «Complètement outrancière, cette manifestation de la Fraternité des policiers de la CUM», s'est exclamé hier le maire de Montréal, Jean Doré, de passage dans une brasserie du centre-sud. Il faisait ainsi allusion à la manifestation destinée à dénigrer le rapport du directeur du service de police, Alain Saint-Germain, qui relevait certaines bavures policières au cours de l'opération devant mener à la mort du jeune Noir Marcelus François. «La réaction de la Fraternité m'est apparue nettement démesurée. Il ne faut tout de même pas tomber dans la paranoïa. Dans une grande ville comme Montréal, il est possible que des incidents de ce genre se produisent et il est sain de les analyser», ajoute le maire Doré. «Comme simple citoyen, je considère que le rapport du directeur Saint-Germain est rassurant. Il l'a rédigé avec une grande lucidité et avec beaucoup de courage. Il ne faudrait pas que les policiers le perçoivent comme une accusation d'incompétence à leur égard», poursuit-il. Il aurait plutôt espéré que l'ensemble des policiers du territoire de la CUM acceptent le rapport Saint-Germain comme un document positif, visant à susciter une prise de conscience de leur part dans leur travail quotidien. En somme, le maire Doré laisse entendre que ce rapport a sa raison d'être et méritait d'être préparé avec autant d'à-propos par le directeur du service de police de la CUM.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-02-12

Pages P. A-4

Select in Zotero zotero://select/library/items/8I3634YU

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:41

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:41

Molson et le Canadien Pacifique n'ont plus que Montréal à satisfaire!

Type Article de journal

Auteur François Forest

Résumé Ottawa ayant donné son approbation au projet d'aménagement de la gare Windsor et indirectement à la construction du nouveau Forum et des deux tours à bureaux de 50 étages, il appartient maintenant à Molson et au Canadien Pacifique de présenter un plan acceptable aux autorités de la Ville de Montréal avant que le projet ne lève de terre. La première manche remportée, les promoteurs ont dressé un calendrier serré. Ils entendent déposer, d'ici la fin mai, un plan de développement du projet à la Ville de Montréal. Ce plan sera ensuite soumis à l'automne à une étude publique du Comité conseil d'arrondissement Ville-Marie. Les opposants seront alors à même de mieux analyser l'impact qu'aura ce développement sur la densité de la circulation, le transport en commun et la qualité de l'ensoleillement. Ronald Corey, président du Forum de Montréal et porte-parole de Molson, a clairement indiqué que la phase II du projet -la construction des deux tours (280 millions)- visait à rentabiliser le «risque» que les développeurs prennent avec l'aménagement de la gare (20 millions) et du nouvel amphithéâtre (150 millions). «S'il n'y a pas de tours, il n'y aura pas de projet», a-t-il réaffirmé hier. Des discussions publiques Le maire Jean Doré s'est réjoui de la décision du ministre Charest mais a prévenu que la construction serait soumise à un examen technique et ferait l'objet de discussions publiques. «Pas question, a-t-

il dit, d'accélérer le projet tant que nous ne serons pas certains de l'impact qu'il aura dans cet arrondissement. Des études seront réalisées et nous aurons à prendre les choix qui s'imposent.» Si les autorisations municipales sont accordées et si la population de Montréal donne son aval au projet, le début des travaux de préparation de l'emplacement a été fixé en novembre prochain et la construction en avril 1993. Le nouveau Forum devrait être inauguré en septembre 1995. Cependant, la volonté des promoteurs d'ajouter deux tours à la construction du nouveau Forum va se heurter à tout ce que Montréal compte de spécialistes en écologie humaine et en architecture urbaine. Mme Phyllis Lambert, du Centre canadien d'architecture, en a donné un aperçu hier. «Le ministre, a-t-elle affirmé, n'a pas pris ses responsabilités en donnant le feu vert à un projet sans en connaître l'ensemble. Il n'y a même pas une esquisse sérieuse sur ce développement. Le ministère aurait du dire: `Dès que le projet sera finalisé, nous l'étudierons.' Mais non, il donne la permission de démolir sans véritablement savoir ce que l'ensemble (gare-Forum) donnera. Et je ne parle pas de l'idée grotesque d'ériger deux tours de 50 étages, qui ferait de Montréal une ville du 5e monde, sans règle ni loi. Il faut que la Ville exige un plan final du projet avant de l'accepter.» Mme Lambert s'était déjà élevée contre le projet du nouveau Forum et des deux tours lors des audiences publiques de la Commission des lieux et monuments historiques, en dénonçant le manque de réflexion des promoteurs. Elle déplorait l'équation, reprise hier par M. Corey, voulant que la rentabilité du projet passe par sa densification. C'est, selon elle, faire fi de la circulation automobile et piétonnière, de la qualité de vie du quartier, des micro-climats que les vents et le manque de lumière causeront. C'est également ignorer les effets qu'un tel méga-développement aurait sur les édifices et les espaces publics voisins. La position d'Héritage Montréal repose essentiellement sur la même argumentation, que commente Gérard Beaudet. «Si les promoteurs croient qu'avec la permission du ministre Charest, ils ferment le volet patrimonial du dossier, ils commettent une erreur. La gare fait partie d'un site qui est protégé par un plan d'arrondissement. Et je ne parle pas du square Dorchester, non plus que la vue de la rue La Gauchetière sur Montréal. D'autre part, l'échéancier me semble bien court devant tout ce qu'ils auront à expliquer et à corriger. Leur optimisme me laisse croire qu'ils semblent considérer les audiences publiques comme une simple formalité. Quel sera leur plan d'urbanisme, le désign urbain? Il n'existe présentement aucune esquisse sérieuse sur laquelle on peut réfléchir.» André Lalonde, attaché à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, a précisé que le mandat de l'organisme n'était pas de juger de la qualité du projet, mais de la protection de la gare Windsor. «La Commission protège la gare en recommandant au ministre de voir à ce que les travaux de retouche soient faits dans cette perspective, mais nous n'avons aucun pouvoir sur l'environnement de la gare.»

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-02-12

Pages P. A-5

Select in Zotero [zotero://select/library/items/6IQ6AF8S](https://zotero.org/select/library/items/6IQ6AF8S)

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:42

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:42

Affichage: la SSJB-M réplique au maire Doré

Type Article de journal

Résumé La Presse Informations nationales, jeudi 13 février 1992 158 mots, p. B7 La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a répliqué hier au maire Jean Doré qui avait affirmé la veille qu'une certaine forme de bilinguisme devrait être acceptée à Montréal. Le président de la SSJB-M, Jean Dorion, estime que la métropole doit conserver «le plus possible» son visage français, afin de donner aux immigrants un message clair pour qu'ils adoptent la langue de Molière dès leur arrivée. Dans un discours prononcé mardi à des gens d'affaires montréalais, le maire Doré avait suggéré l'assouplissement de la loi 178 et de la loi 101, particulièrement en ce qui a trait à la langue d'affichage dans les commerces à vocation touristique. «Du point de vue des affaires, ce serait drôlement important pour le futur de la ville», avait-il alors lancé. «Les enseignes des petits commerces sont à cet égard au moins aussi importantes que celles des grands établissements, car elles sont de loin les plus nombreuses et elles dominent le paysage de nos artères commerciales», a rétorqué Jean Dorion, hier. Selon lui, même les secteurs à forte densité anglophone ne devraient pas afficher davantage en anglais qu'à l'heure actuelle, car «ce sont ceux qui accueillent le plus d'immigrants», a-t-il souligné, en donnant comme exemples les quartiers Côte-des-Neiges et Notre-Dame-de-Grâce.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-02-13

Pages P. B-7

Select in Zotero [zotero://select/library/items/FNTLXKU3](https://zotero.org/select/library/items/FNTLXKU3)

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:41

Quality report

- Item has no authors

N'en jetez plus, la cour (à ordures) est pleine! -- Trois scénarios pour l'élimination des déchets à Montréal

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé Après avoir commandé 16 études à des consultants et des universitaires, la Ville de Montréal a proposé et soumet présentement à une consultation publique trois scénarios pour faire face à l'urgent problème des déchets sur son territoire. Pourquoi urgent? Le dépotoir de Rivière-des-Prairies fermera en 1992, celui de l'ancienne carrière Miron à la fin de 1994 et l'incinérateur des Carrières, exploité depuis 1969, vieillit. Les 27 villes de banlieue de l'île de Montréal telles Saint-Léonard, Saint-Laurent, Verdun ou Dorval, regroupées au sein de la Régie intermunicipale des déchets, voient également les échéances se rapprocher rapidement parce que leurs ordures sont en majeure partie enfouies chez Miron. Parallèlement à Montréal, la Régie analyse ses propres hypothèses de solutions. Montréal postule que sa population n'augmentera pas au cours des 20 prochaines années mais qu'il y a place dans ses murs pour 100000 logements additionnels. Cette apparente contradiction s'explique notamment par la fragilité des unions conjugales et le vieillissement de la population. Elle suppose également que grâce aux politiques des autres niveaux de gouvernement et à la récupération à la source par les entreprises, la masse des déchets produite demeurera à peu près constante d'ici à l'an 2010, soit environ 1,14 million de tonnes. Des trois scénarios, Montréal a fait savoir dès le départ qu'elle en préfère un (le numéro trois), le seul qui prévoit que l'incinérateur des Carrières demeurera ouvert, quitte à le moderniser. UNE STRATÉGIE DE BASE Les trois hypothèses de la Ville partagent un tronc commun, c'est-à-dire qu'une série de mesures identiques seraient mises en oeuvre dans tous les cas et seraient complétées de façon différente selon qu'on retiendrait l'un ou l'autre scénario. Cette stratégie de base comprendrait principalement: ° l'ouverture en 1995 ou 1996, probablement dans la carrière de l'est (Francon-Lafarge), sur la rue Sherbrooke, d'un nouveau dépotoir qui serait utilisé par la Ville et la Régie et qui recevrait 600000 tonnes par année. L'exploitation minière s'y poursuivrait parallèlement à l'enfouissement; ° aménagement par le secteur privé d'ici à 1997 de trois centres de tri et de récupération d'une capacité moyenne de 75000 tonnes pour le «conditionnement» des matières récupérées provenant des secteurs résidentiel, industriel et commercial; ° un centre de tri et de récupération des déchets domestiques dangereux, qui seraient ramassés, à compter de 1992, grâce à un système de collecte itinérante à l'aide d'unités mobiles. Il desservirait toute l'île et serait géré par le secteur privé; ° ce dernier sera aussi incité à implanter dans l'est, cette année également, un centre de tri et de récupération des déchets de construction et de démolition; ° aménagement, surtout dans des cours de voirie, d'ici à 1998, de six dépôts («déchetteries») où les citoyens et petits commerçants apporteraient des déchets contenant des matières récupérables (réfrigérateurs, déchets verts, déchets de démolition, piles, etc.) Parmi les autres mesures, on prévoit que d'ici 1994, les résidants des habitations de trois étages et moins ou de huit logements et moins s'ajouteront à ceux qui ont reçu leurs bacs de récupération. LES TROIS SCÉNARIOS PROPOSÉS AUX MONTRÉALAIS SCÉNARIO 1 Cette hypothèse ajoute au tronc commun l'implantation d'ici à 1996 de trois usines de tri et compostage d'une capacité annuelle de 200000 tonnes chacune et celle d'une centre de compostage des déchets verts (feuilles, herbe, légumes, etc.) municipaux et résidentiels de 40000 tonnes dès 1992. Selon la Ville, elle permet de réduire l'enfouissement de 53 p. cent, mais à la condition que le compost trouve preneur sur le marché malgré qu'il soit de moins bonne qualité parce que produit à partir de matières non triées. Les infrastructures requièrent par ailleurs des terrains de grande superficie, qui sont de plus en plus rares. SCÉNARIO 2 Il préconise le traitement des déchets verts non seulement des citoyens et de la Ville, mais aussi des industries, dans une usine de 65000 tonnes qui fonctionnerait d'ici 1994. Un centre de tri et compostage des ordures ménagères d'une capacité de 52000 tonnes répondrait aux besoins de la population de Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles en 1997. L'enfouissement ne serait réduit que de 32 p. cent, ce qui est bien en deçà de l'objectif de 50 p. cent, et cette utilisation plus grande du dépotoir se traduirait par une forte production de biogaz, qui résultent de la décomposition des matières organiques, et de lixiviat, liquide immonde produit par le passage de l'eau (pluie, neige fondue) dans la masse des déchets. SCÉNARIO 3 Le scénario préféré de l'appareil municipal réduit l'enfouissement de 57 p. cent mais continue l'exploitation de l'incinérateur des Carrières, qui serait modernisé au coût de 67,5 millions si on veut continuer d'y produire de la vapeur, et de 105,8 millions pour l'électricité. Il retient du scénario 2 l'usine de tri et compostage des ordures ménagères pour les résidants montréalais de l'est de l'île et celle de compostage des déchets verts. Toutes deux logeraient dans le parc industriel Armand-Chaput. Selon les études, le pourcentage des déchets «montréalais» enfouis passerait de 846 200 tonnes en 1989 (73,6 p. cent du total) à 211100 tonnes en 2010 (18,5 p. cent). Le dépotoir sera utilisé «pour les résidus que l'on ne pourra ni recycler, ni composter, ni

incinérer, tels les résidus de l'incinération et de la récupération et les matériaux secs non récupérables». La Ville promet que les déchets subiront un traitement pour assurer leur densification et elle estime que l'élimination au préalable des matières organiques réduiront considérablement la production de biogaz et lixiviat. Les négociations ne sont cependant pas encore vraiment entamées avec Francon-Lafarge et on ne sait pas encore quelles conditions poseront ses propriétaires pour partager leur carrière. L'EST DE MONTRÉAL PERSISTE DANS SA «VOCATION» DE DÉPOTOIR RÉGIONAL Les propositions de l'administration suscitent des critiques, dont celles des résidents de l'est qui se retrouvent encore une fois avec tous les problèmes reliés à l'élimination des déchets, non seulement par Montréal mais aussi par les autres villes de l'île, regroupées au sein de la Régie intermunicipale des déchets. La Régie a déjà décidé de faire construire à Montréal-Est, par la compagnie américaine Foster Wheeler, un incinérateur d'une capacité de 350000 tonnes et d'aménager dans la même ville un centre de tri. Jacqueline Mayrand de l'organisme «Action rebuts» demande par ailleurs pourquoi on ne retrouve, dans les trois documents d'une cinquantaine de pages expliquant chacun l'ensemble des propositions, que 17 pages sur des options sans incinération alors que le scénario 3, privilégié par la Ville, est accompagné de 12 cahiers techniques. Le groupe STOP voudrait entre autres que Montréal et la Régie étudient des mesures de réduction de la quantité de déchets qui leur permettraient de n'exploiter ensemble qu'un incinérateur. Déjà acquise pour l'exploitation du nouveau dépotoir et du centre des déchets domestiques dangereux, la collaboration entre la Ville et ses banlieues a fait l'objet cette semaine d'une première rencontre entre le président de la Régie, le maire de LaSalle Michel Leduc, et le responsable du dossier au comité exécutif de Montréal, Richard Brunelle. Le plan de gestion des déchets de la Ville a été soumis au cours des deux dernières semaines à un premier examen devant le Bureau de consultation de Montréal (BCM), un organisme municipal. La plupart des intervenants, dont les critiques les plus éveillés du plan montréalais, ont loué le processus de consultation qui a été mis sur pied, tout en se demandant si la Ville n'a pas déjà fait son nid. Du 18 au 27 mars, les commissaires du BCM entendront les mémoires de ceux qui veulent se prononcer et ils remettront leur rapport au comité exécutif à la mi-juin avant de le rendre public à la fin du même mois. L'administration Doré prévoit qu'elle prendra une décision sur un scénario final à l'automne. Seul le temps dira si ses objectifs et ses prévisions étaient réalistes. © 1992 La Presse. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions. Certificat émis le 14 novembre 2019 à Biblio.-Nationale-du-Québec à des fins de visualisation personnelle et temporaire. news:19920215-LA-051

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-02-15

Pages P. B-4

Select in Zotero zotero://select/library/items/PIHK4IK9

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:41

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:41

Montréal entend s'attaquer sérieusement au problème des immeubles abandonnés

Type Article de journal

Auteur Michel Beaunoyer

Résumé Selon une liste compilée par le Service de l'habitation et du développement urbain de la Ville, il se trouvait au mois de janvier dernier dans l'île de Montréal 343 édifices abandonnés. Immeubles à logement évacués à la suite d'un incendie, piqueries bouclées par la police, entreprises frappées par la récession, tous ont en commun de ne plus être en condition d'accueillir des occupants et de porter d'inélegants panneaux de contreplaqué devant leurs ouvertures. Certains des édifices figurant sur cette liste sont tout simplement des ruines dont même les propriétaires se désintéressent. Longtemps considéré comme une nuisance, ce dossier prend un nouveau tournant à la Ville de Montréal au moment où un programme d'intervention est en préparation et sera présenté le mois prochain. Montréal, contrairement à d'autres grandes villes nord-américaines, ne souffre pas encore d'une crise à ce chapitre, mais ces immeubles placardés constituent un agacement majeur pour leur voisinage et une invitation aux vagabonds. Et encore, on ne parle pas de la désolante impression que laissent ces immeubles orphelins sur la population et les visiteurs. Depuis deux ans, la Ville de Montréal a intensifié ses démarches pour contrecarrer ce problème, notamment en se dotant d'un règlement plus mordant contre ceux qui négligent sciemment leur patrimoine. Mais les véritables mesures d'intervention en sont encore au stade des études. Un domaine où l'innovation et la collaboration sont des mots clefs, explique Jean Doré, - ne pas confondre avec le maire, - architecte préposé à la planification à la division conseil technique et environnement à la Ville de Montréal. Selon monsieur Doré, responsable de ce dossier, un grand ménage est en préparation en ce qui concerne les immeubles abandonnés. Le temps a prouvé que l'émission à répétition d'amendes aux propriétaires négligents ne les incite guère à rénover. En effet, depuis deux ans la Ville, avec son règlement 8467, peut exiger que des travaux d'entretien de base soient effectués afin d'éviter que l'habitation ne se dégrade, quitte à les

réaliser pour les facturer ensuite au propriétaire récalcitrant. Mais les mécanismes de ce règlement demandent à être mieux rodés. De plus, on préfère maintenant parler de collaboration plutôt que de coercition. Intéresser les acheteurs Environ 20 p. cent des 343 édifices considérés, par la Ville, comme étant abandonnés font présentement l'objet de démarches pour l'obtention d'un permis de démolition ou de rénovation. Les autres, les cas qui traînent souvent depuis des années, dépérissent lentement dans l'indifférence de ceux qui devraient en avoir la responsabilité. C'est à cette partie des immeubles vacants que la division du conseil technique et de l'environnement de la Ville veut s'attaquer avec son programme d'intervention. La première étape de ce grand ménage, explique Jean Doré, est de dresser une liste informatique précise des édifices orphelins. Grâce à un questionnaire, on veut également établir un dialogue avec le propriétaire du bâtiment afin de déterminer clairement ses intentions concernant son bien. En plus de l'informer de ses droits et obligations, on pourra aussi savoir si le propriétaire est intéressé à vendre son bâtiment. «Il y a des promoteurs à la recherche de ce genre d'édifices, estime le préposé à la planification de ce dossier à la Ville, mais à venir jusqu'à maintenant, nous n'étions pas en mesure de leur remettre une liste précise de ce qui se trouve sur le marché.» Un des intérêts de cette dynamique de mise en contact des propriétaires et des promoteurs est qu'elle peut se faire sans de lourds déboursés supplémentaires pour la Ville. D'intéressantes subventions conjointes du gouvernement de Québec et de la Ville sont déjà offertes aux propriétaires pour la remise en état d'immeubles à logements: de 50 à 90 p. cent du coût des travaux de rénovation avec un plafond de 1500\$ par logement rénové. Mais tous les cas problèmes ne pourront être résolus de cette façon. Contrairement à ce qui pouvait se voir dans le passé, il ne s'agit pas d'en faire la demande pour démolir un édifice à Montréal, surtout quand cet édifice recèle un intérêt patrimonial ou architectural. Souvent cette dernière catégorie concerne également les autorités du gouvernement du Québec. Pourtant, une vingtaine d'immeubles figurant sur la liste du service de l'habitation sont dans un tel état que leur démolition est la seule issue logique. Mais sans plainte à leur égard, leur cas sombre dans l'oubli et l'indifférence. Le programme municipal d'intervention verra à dépoussiérer ces dossiers. Le problème des immeubles abandonnés à Montréal ne pourra se régler du jour au lendemain. Au moins, de préciser le responsable du dossier, l'heure est venue de mettre fin aux réflexions et de faire des gestes concrets. «Il faut aller plus loin que de vérifier la conformité des barricades,» souligne Jean Doré.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-02-15

Pages P. A-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/BQ9NW369

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:41

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:41

Deux tours de 250 millions au centre-ville

Type Article de journal

Auteur Laurier Cloutier

Résumé Le Centre de liquidation Simpson, propriété de la Compagnie de la Baie d'Hudson, fermera définitivement le 15 mars prochain. Mais deux tours, de 25 à 30 étages chacune, sortiront de terre prochainement, dans ce quadrilatère ceinturé par le boulevard de Maisonneuve et les rues Metcalfe, Sainte-Catherine et Mansfield. Montréal doit approuver sous peu ce projet de près de 250 millions. Markborough Properties, filiale du Groupe Thomson et compagnie-soeur de La Baie, entend préserver l'édifice Art Déco, qui date de la Grande Dépression, tout en érigeant au-dessus une tour à bureaux. Les trois premiers étages garderont leur vocation commerciale. La célèbre FNAC, de Paris, pourrait devenir la principale locataire de la partie commerciale de l'édifice. D'un coût de l'ordre de 100 millions, ce projet doit obtenir sa première approbation de la ville de Montréal «dans quelques jours ou quelques semaines, au niveau du comité conseil d'arrondissement», selon Aurèle Cardinal, urbaniste et architecte-conseil du dossier pour Markborough. Dans ce cas, on pourrait sabler la première pelletée de terre «dans six mois». D'autre part, à l'arrière de Simpson, le promoteur Canderel met la dernière main à un édifice de la même importance, d'une valeur de 120 millions, indique l'architecte René Menkes, du bureau Webb Zerafa Menkes. Le dossier en est aussi «au stade de toutes les approbations de la ville». M. Menkes ne veut pas toutefois faire de prédictions. «Montréal n'est pas la plus rapide du monde», dit-il. À Montréal, c'est lent Daniel Bussières, porte-parole d'André Lavallée, membre du comité exécutif et responsable du développement immobilier, a confirmé, tard en fin de journée hier, que la ville étudie le dossier depuis septembre dernier. «Mais, ajoute-t-il, les plans initiaux ne respectaient pas les règlements, en ce qui concerne l'espace vital du restaurant Ben's, sauvegardé. Les promoteurs doivent fournir d'autres études. Il n'y a pas d'urgence de notre côté. On attend la prochaine étape.» De son côté, Andrée Corriveau, du Service d'habitation et du développement urbain (SHDU), renchérit qu'on ne peut présenter le projet pour approbation dans quelques jours. «Leur dossier n'est pas complet. On ne peut donc pas bouger.» La Baie vient d'aviser les boutiquiers du Centre de rénovation Simpson, qui occupent le rez-de-chaussée de l'ex-grand magasin, qu'ils

devront vider les lieux dans un mois. Peter Argyriades, directeur du Centre de liquidation Simpson, confirme cet avis. Mais il se refuse à commenter les autres renseignements sur le projet. Jay Cross, vice-président, Développement, de Markborough Properties, à Toronto, précise en interview à La Presse, que la tour «n'atteindra pas tout à fait 30 étages». «Projet à maturité» «On y travaille depuis trois ans et le dossier a atteint sa maturité. Mais à Montréal, l'approbation d'un tel projet est un processus long et très lent», commente M. Cross. Il avoue que «dans un an» Hudson Bay et Markborough devraient être en mesure de lancer le projet, «même s'il dépend encore de plusieurs contraintes comme le financement et la signature du locataire principal». On a aussi évoqué le géant américain des jouets Toys «R» US, qui a toutefois nié. Proche d'Héritage Montréal, Annik Germain, professeur à l'INRS-Urbanisation, et l'architecte Cardinal assurent que l'édifice Simpson sera entièrement conservé, «et pas seulement la façade». On démolira cependant l'ajout arrière. Mme Germain ne souhaite aucun retard dans le projet des tours car un grand magasin vide défigure la rue Sainte-Catherine et constitue un danger d'incendie. «Le projet est gelé depuis quelques mois à cause d'un problème technique posé par la ruelle mitoyenne, qui deviendra le débarcadere des livreurs pour les deux immeubles, explique Aurèle Cardinal. C'est le dernier élément à régler, quant à moi. L'approbation du comité conseil d'arrondissement doit venir dans quelques jours, suivie de l'accord de principe du comité exécutif de Montréal et de l'exécution des plans détaillés.» FNAC Markborough cherche des magasins de taille, et non pas des boutiques. «Sur ma recommandation, ils ont approché la FNAC», déclare Aurèle Cardinal. Grande centrale de livres, des disques, des loisirs, des voyages et des produits culturels, la FNAC a commencé à travailler avec la maison montréalaise Audiogram. Les projets Markborough et Canderel relèvent d'un plan d'ensemble et disposeront de services en commun, mais leur construction ne démarrera pas nécessairement le même jour. René Menkes, aussi actif à la Tour McGill, trouve en effet le marché bien maussade...

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-02-18

Pages P. C-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/CEF22TUQ

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:41

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:41

Dégoûté, Marcel Sévigny quitte le RCM

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé Dénonçant les fêtes du 350e anniversaire de Montréal et les rénovations de l'hôtel de ville, le conseiller municipal Marcel Sévigny du quartier Pointe-Saint-Charles quitte le RCM du maire Jean Doré et siègera dorénavant comme indépendant. «J'en avais assez», a-t-il expliqué hier. «Je n'étais plus à l'aise et je ne pouvais plus fonctionner à l'intérieur du caucus du RCM», a ajouté M. Sévigny, qui se plaint d'avoir été «confiné dans un coin sur une tablette» à cause de ses idées «marginales». Il ne croit plus possible «de débattre et surtout de faire avancer d'autres idées politiques que celles véhiculées par le comité exécutif». M. Sévigny dénonce en particulier «les difficultés et surtout la pression qui s'exercent sur ceux et celles qui, sur des questions de fond, vont à l'encontre du comité exécutif et expriment publiquement leurs positions». Il se plaint également de la vision technocratique de la vie municipale qui s'incarne dans la personne du secrétaire général de la Ville, Pierre Lefrançois. Selon lui, la base du parti et les citoyens n'ont plus voix au chapitre. Le maire Doré a déclaré hier que le départ de M. Sévigny n'était pas une surprise étant donné que ce dernier, «un personnage individualiste», participait peu, depuis un an, aux activités du caucus, étant en période de réflexion. Le conseiller note «une détérioration lente mais certaine depuis deux ans des services municipaux», notamment de l'entretien des rues, des trottoirs et des parcs de quartiers. Il dit des célébrations du 350e, que «l'ambiance n'est pas à la fête à cause de problèmes tels la récession et le chômage». Conseiller municipal à plein temps, élu pour le RCM en 1986 et réélu en 1990, M. Sévigny entend compléter son mandat et ne se prononce pas sur son éventuelle candidature en 1994.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-02-19

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/3CR7GMFJ

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:41

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:41

Hausse prochaine des tarifs du parking à Montréal

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé Les propriétaires de terrains de stationnement abandonnent leur lutte contre la surtaxe de 100 p. cent qui leur a été imposée par la Ville de Montréal dans son dernier budget. Aussi les consommateurs peuvent-ils s'attendre à des hausses de tarifs importantes au cours des prochaines semaines. L'Association du stationnement de Montréal, dont les membres exploitent près de 200000 espaces de parking, évalue à 3\$ par jour par espace l'impact de la mesure fiscale alors que la Ville estime qu'elle équivaut à 1\$. Dans le budget rendu public le 29 novembre dernier, la Ville décrétait une augmentation de 100 p. cent du coût des permis d'exploitation pour les stationnements extérieurs et de 15 p. cent pour les parkings intérieurs. Roger Lincourt, porte-parole de l'association, parlait hier dans un premier temps d'une hausse de 2\$ à 4\$ par jour pour la clientèle dès le mois de mars mais se ravisa par la suite en disant que l'augmentation variera selon les conditions du marché, la concurrence, l'achalandage, etc. Chose certaine, ajoutait-il, les propriétaires ont absorbé depuis le début de l'année la hausse du prix du permis et ne l'ont pas reflétée à la clientèle, mais ils ne peuvent pas continuer ainsi. L'association avait songé à des moyens de pression, dont une fermeture des parcs de stationnement pendant un certain temps, mais elle a renoncé, d'avouer le porte-parole, à déterrer la hache de guerre et à se lancer dans un affrontement avec la Ville. L'organisme avait entrepris des discussions avec le cabinet de la présidente du comité exécutif, Léa Cousineau, qui s'est montrée inflexible, faisant valoir à ses interlocuteurs, de dire M. Lincourt, qu'il était impossible de modifier une mesure fiscale inscrite dans le budget parce qu'un tel geste créerait un dangereux précédent.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-02-20

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/4MJBBVYW

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:42

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:42

Montréal exige 3,5 millions pour le centre Paul-Sauvé -- Les éventuels soumissionnaires devront aussi s'engager à garder au centre sa vocation sportive

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé La Ville de Montréal exige un minimum de 3,5 millions à qui veut acquérir le centre Paul-Sauvé, selon les conditions de l'appel d'offres qui ont été approuvées hier par le comité exécutif. S'ils préfèrent louer le centre, les intéressés devront verser un loyer qui «couvrira au moins l'ensemble des frais annuels encourus par la Ville, ainsi que les intérêts sur le prix d'acquisition et les frais déjà encourus». Ces intérêts portent également sur la somme de 3,5 millions, alors que le conseil municipal avait, à la fin du mois passé, entériné l'acquisition du centre de la Régie des installations olympiques (RIO) pour 3,12 millions. Qu'il s'agisse d'acquisition ou de location, les soumissionnaires devront également s'engager à maintenir l'utilisation du centre à des fins récréatives et sportives et à garder la patinoire en opération pendant au moins dix semaines par année. Aucun autre bâtiment ne pourra être construit sur les lieux et les stationnements ne pourront être utilisés à d'autres fins que celles auxquelles ils sont destinés. Contrairement à ce qu'avait laissé entendre la présidente du comité exécutif, Léa Cousineau, le grand parking de l'institution, situé du côté sud, est inclus dans l'appel de propositions. Le chef du Parti civique, Jack Chadirdjian, a déclaré hier soir que sa formation avait joué son rôle en obligeant la Ville à procéder à un appel d'offres qui permettrait de maintenir la vocation sportive et récréative du centre. «La balle est maintenant dans le camp des promoteurs», a-t-il ajouté, estimant que le document approuvé par le comité exécutif est «raisonnable». Un chèque visé, une lettre de crédit bancaire irrévocable ou un cautionnement au montant de 50000\$ doivent accompagner ces propositions, qui seront ouvertes le 1er avril prochain. Elles devront également contenir «le programme d'amélioration du bâtiment et de modernisation des équipements» ainsi que «le programme d'utilisations proposées de l'immeuble». A défaut de recevoir un offre «raisonnable» d'achat ou de location, la Ville donnera suite à ses intentions de démolir le centre dès le printemps, à un coût de 1,5 million, pour y construire principalement des logements et des commerces. Un éventuel acquéreur qui voudrait cesser d'exploiter le centre à des fins sportives et récréatives devra préalablement l'offrir à la Ville, libre d'hypothèque, à un prix égal à 60 p. cent de la valeur marchande du terrain considéré comme vacant. L'évaluation municipale pour 1992 du terrain de 380117 pieds carrés est de 5,7 millions et celle de la bâtisse de 330000 pieds carrés, construite en 1959, de 7,35 millions. Un locataire

devra verser à la Ville une somme de 90000\$ à titre de garantie de paiement du loyer et de respect de toutes les conditions. Il devra payer à la municipalité toutes les charges et dépenses affectant l'immeuble, y compris celles qui touchent la structure du bâtiment. Il s'engagera à assumer les frais d'électricité, de chauffage, d'entretien, de déneigement et d'assurances, ainsi que les taxes foncières, les permis, les réparations au bâtiment, etc. L'assurance de responsabilité civile devra s'élever à 5 millions pour chaque événement et l'assurance tous risques couvrant les dommages au bâtiment et accessoires, un minimum de 7 millions.

URL URL

Date 1992-02-20

Select in Zotero zotero://select/library/items/7PMCFNP5

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:42

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:42

Les architectes recommandent à Montréal de fixer des règles de zonage

Type Article de journal

Auteur Jean-Pierre Bonhomme

Résumé Le président de l'Ordre des architectes du Québec, M. Bernard McNamara, a exprimé hier des réserves face au projet de règlement sur l'approbation des projets de construction que la Ville de Montréal s'appête à adopter pour améliorer la qualité de l'architecture. M. McNamara, qui était accompagné de la vice-présidente, Mme Josette Michaud, estime que la nouvelle réglementation, selon les intentions déjà exprimées, aura un caractère «obscur». Il n'est pas «logique», a-t-il dit que, pour juger de l'acceptabilité d'un immeuble, il faille utiliser une procédure de dérogation. Mieux vaudrait, ont fait valoir les porte-parole de l'Ordre, que la Ville détermine un zonage parfaitement rigide. Cela permettrait aux architectes de connaître vraiment les règles du jeu, et partant, de travailler plus résolument au design des constructions. Une procédure permettant la dérogation aura pour effet de créer, «pendant de longs mois», un climat d'incertitude, croient-ils. On se souviendra que la Ville a annoncé son intention de présenter le nouveau système d'octroi des permis de construction en mars ou en avril. Selon le conseiller André Lavallée, qui pilote ce dossier, la nouvelle commission Viger permettra une étude objective, rationnelle et transparente de certains projets architecturaux dérogatoires. Les architectes estiment que la nouvelle procédure pourrait entraîner jusqu'à 80 p. cent de demandes de dérogation, dans les quartiers centraux. Pour eux, la proportion de dérogations devrait plutôt être de l'ordre de 10 p. cent. L'établissement d'un zonage plus ferme pourrait en revanche réduire considérablement les incertitudes, soutiennent-ils. Par ailleurs, les architectes ont dit croire que la nouvelle Commission Viger sera débordée par la masse des dérogations. Ils craignent que les critères de la qualité des bâtiments ne puissent être déterminés avec suffisamment d'objectivité. Ils ont demandé à la Ville de retarder la mise en application de la nouvelle procédure. Par ailleurs les porte-parole des architectes ont annoncé leur intention de faire pression sur le conseil des ministres du gouvernement du Québec pour que celui-ci adopte une politique nationale de l'architecture, une requête maintes fois formulée. Ils espèrent ainsi que le Québec déterminera les règles d'organisation des concours d'architecture pour l'ensemble du territoire. Autre moyen préconisé pour améliorer la qualité des bâtiments, publics et privés, la proclamation, par l'État, de l'importance prioritaire de l'architecture en matière d'aménagement et de création artistique.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-02-20

Pages P. A-13

Select in Zotero zotero://select/library/items/MGNY4UEE

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:42

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:42

Le RCM prévoit recueillir 100000\$ de plus qu'en 1991

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé Aux prises avec une démobilisation de ses membres, le Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM) du maire Jean Doré a encaissé l'an passé un déficit de 42500\$ principalement parce que sa campagne de financement a rapporté près de 74000\$ de moins que prévu. Malgré ces résultats, le conseil général du RCM a adopté hier soir un budget qui prévoit que cette formation recueillera cette année 100000\$ de plus qu'en 1991. Il avait inscrit dans le budget de l'an passé des revenus de 326000\$, dont 195000\$ provenant du financement

populaire, et des dépenses de 321000\$, ce qui aurait laissé un léger surplus de 5000\$. Au lieu de cela, la collecte de fonds n'a rapporté que 125700\$ et les recettes totales se sont élevées à 249500\$. Malgré une compression des dépenses pour les ramener à 292000\$, le parti a terminé l'année avec un déficit de 42500\$. Ce dernier a été comblé en puisant dans le fonds de réserve du parti, qui s'élevait à environ 80000\$ et qui a de ce fait été réduit de plus de la moitié. Pour 1992, le RCM prévoit un budget équilibré, soit des revenus et dépenses de 350000\$, et l'objectif de la campagne de financement a été fixé à 225000\$. Le coût net du congrès, qui aura lieu du 13 au 15 novembre prochain, a été établi à 30000\$. Il devait se tenir l'an passé mais avait été reporté. L'autre grande source de revenu est l'allocation au parti, qui est versée par les fonds publics municipaux en vertu des lois et règlements. Parmi les dépenses de la formation politique, on note un loyer de 26500\$, des frais de bureau de 23000\$, des salaires de 123500\$ et des frais de déplacement et de représentation de 11500\$. Des militants et des conseillers municipaux ont mis en doute lors de la réunion d'hier soir le réalisme des prévisions budgétaires et des objectifs de la campagne de financement. Dans son plan d'action pour 1992, qui a également été présenté hier, le RCM se donne comme objectifs de redevenir un lieu de réflexion et d'action, de remobiliser ses membres et de revitaliser les structures du parti. Il faut, écrit-on notamment, «remobiliser les membres en favorisant l'expression de leurs opinions, en donnant un suivi adéquat à leurs demandes, en les consultant sur des enjeux de politiques montréalaises, en les informant sur les réalisations de l'administration RCM et en sollicitant leurs réflexions et leur mobilisation».

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-02-23

Pages P. A-4

Select in Zotero zotero://select/library/items/H3F8T3JF

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:42

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:42

Pitou, le nouveau bouc émissaire municipal

Type Article de journal

Auteur François Lubrina

Résumé Les petits compagnons Une des différences entre le patinage artistique et la politique de basse voltige, c'est peut-être que cette dernière n'est pas (encore) une discipline olympique officiellement reconnue! Tout l'art des politiciens aux abois consistera donc bien souvent à gagner du temps. Et pour masquer les gros problèmes, à dévier l'attention des électeurs sur des broutilles. À Montréal surtout, depuis que les jeux sont faits et que rien ne va plus. Animal maudit Alors que les policiers manifestent spontanément dans la rue (au risque de se tordre la cheville dans les milliers de nids de poules), que le chômage grimpe désespérément, que les loyers commerciaux se vident, que le touriste est un oiseau rare, que la préparation des célébrations du 350e anniversaire cafouille... il faut bien trouver, direz-vous, une victime expiatoire. Un animal maudit qu'il faut montrer du doigt au bon peuple. Un être, de préférence sans grande défense (avec la muselière obligatoire 90 jours pour délit de légitime défense), muet (devant la Cour municipale), plutôt bonasse, et qu'on pourra clouer au pilori pour ses péchés véniels. Chez les hébreux, on utilisait, pour soulager les esprits et purifier les âmes, le bouc émissaire. Un malheureux ruminant à cornes, en fait, que les prêtres, le jour de la fête des Expiations, chargeaient de tous les péchés d'Israël et envoyaient paître dans le désert. Délit de caca Pour donner l'impression qu'elle tient bien la situation en main et qu'il y a un habile capitaine à la barre du navire municipal, l'administration Doré a donc concocté un sévère projet de règlement municipal, qui ne fait vraiment pas de cadeau à la gent canine. Des amendes s'étalant de 500\$ à 1000\$ du délit, entre autres, de caca; l'interdiction de laisser boire les chiens aux abreuvoirs de la ville... Avec une patrouille canine plus zélée et vigilante que jamais (les chevaux policiers ont le droit, eux, de laisser leurs menus crottins); l'interdiction de faire librement de l'exercice en dehors de rares enclos (ce qui favorise l'obésité et les maladies cardio-vasculaires canines); une taxe canine (avec plaque d'identité autour du cou)* qui ne donne aucun avantage social. Bref, les propriétaires de chiens déjà pas très fiers, n'auront qu'à bien se tenir, marcher à l'ombre et surtout fermer leur gueule. Il est déroutant de constater en fait comment l'administration d'un maire qui se veut distinct, vélo-écologiste et grand protecteur des jardins chinois utilise en fait deux poids, deux mesures anglaises, en matière de propreté selon que l'on a deux ou quatre pattes. Délinquants Lors de la réunion du 29 novembre dernier de la commission de l'Environnement et des Travaux publics, j'ai donc posé pour nos lecteurs quelques questions. Son président M. Konstantinos Georgoulis vient seulement d'y répondre. J'étais en effet bien curieux de savoir, dans une ville où les artères (la rue Sainte-Catherine en particulier) sont jonchées de papiers-mouchoirs, d'emballages de patates frites ou de friandises, de cartons de cigarettes, bref, de tout ce qui fait que les touristes fuient un peu plus cette ville, combien de contraventions avaient été émises, depuis dix ans, pour papiers jetés négligemment dans la rue. Considérant le nombre considérable de délinquants notoires au vu des milliers de déchets qu'on peut compter et la sagacité des inspecteurs municipaux, voire des forces constabulaires, on aurait pu s'attendre à un

chiffre raisonnable. Proportionnel à l'étendue du sinistre. Supérieur ou égal en tout cas aux centaines de contraventions imposées aux propriétaires de chiens pour des vétilles. En fait, et tenez-vous bien, les inspecteurs municipaux n'ont signalé qu'une seule procédure prise en ce sens au cours des 10 dernières années...! 10111000\$ Même si les rares cacacs (pas tous de chiens au parc Lafontaine) sont extrêmement désagréables, j'en conviens, ils ont au moins l'avantage d'être bio-dégradables eux. Tous les papiers ou emballages jetés dans les rues, par contre, ne le sont pas. Ils occasionnent un préjudice économique grave aussi bien en matière de nettoyage, d'esthétique, de salubrité, de tourisme, que d'entretien des égouts. À une deuxième question, il me fut répondu que les coûts annuels (salaires et matériel), du nettoyage des rues par les balayuses municipales pour le ramassage de ces papiers qui jonchent le sol sont évalués, pour l'année 1992 et par le service des Travaux publics, à 10111000\$. Si on multiplie ce chiffre par 10, même en excluant les intérêts composés, on demeure effaré des sommes gaspillées sur 10 ans de taxation par la négligence de certains de nos concitoyens. D'autant plus que les balayuses municipales ne devraient ramasser en fait, dans une ville bien tenue, que les feuilles mortes à l'automne. Si les propriétaires de chiens sont tenus de disposer hygiéniquement, sinon par civisme, au moins par règlement municipal les excréments de leurs pitous, j'ai demandé enfin, si, à titre de mesures incitatives et selon le principe «pollueur-payeur» il ne serait pas opportun et juste d'imposer une taxe spéciale sur les emballages aux commerces et restaurants vendant des produits emballés et incapables de vous servir un café autrement que dans du plastique. Réponse: la chose n'est pas pour demain, la Ville privilégiant la concertation. Ces chiffres de l'administration municipale laissent évidemment parfois une fois de plus. Les cacacs de chiens ont bon dos et les propriétaires n'auront pas fini de se culpabiliser dans l'angoisse d'un petit tas oublié alors que les millions de papiers sales et gras à ramasser coûtent 10\$ millions par an.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-02-23

Pages P. A-12

Select in Zotero zotero://select/library/items/M35I5FB5

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:42

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:42

Fonctionnaire de Montréal en mission prolongée à Rio

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé La Ville de Montréal a envoyé un de ses fonctionnaires en «mission prolongée» à Rio de Janeiro en vue de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (CNUED), qui se tiendra en juin prochain. Il s'agit de Luc Doray, un employé du secrétariat aux Affaires internationales de la Ville. Il a notamment été responsable de l'organisation du 3e sommet des grandes villes du monde, qui s'est tenu à Montréal en octobre dernier. Lors de son séjour au Brésil, du 11 au 16 janvier dernier, le maire Jean Doré a signé, le 13 janvier, avec son homologue de Rio, Marcello Alencar, un protocole d'échanges. On y convenait que Montréal soutiendrait Rio «dans son rôle de responsable de la participation et de la présence des villes à la CNUED», ce qui se traduira par une mission prolongée d'un fonctionnaire «dont les déplacements internationaux seront à la charge de Montréal» et les frais de séjour à la charge de Rio. D'expliquer le porte-parole du maire Jean Doré, Benoît Gignac, le fonctionnaire aidera Rio à faire en sorte que les villes soient vraiment présentes lors de ce «sommet de la terre», tout en faisant du lobbying et en établissant des «contacts» au nom de la Ville de Montréal. Il ajoute que M. Doray est un de ceux qui ont travaillé à inscrire Montréal dans les réseaux internationaux de villes et que «s'il n'était pas à Rio, il serait allé ailleurs». Selon M. Gignac, le fait d'avoir cet éclaircisseur sur place donne à Montréal un longueur d'avance sur plusieurs autres villes «qui aimeraient bien avoir un tel poste d'observateur». Le maire Doré retournera à Rio en juin pour le sommet. En vertu du protocole, Montréal fera aussi bénéficier Rio «de son expertise dans l'organisation d'un événement qui pourrait se tenir à l'ouverture de la Conférence».

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-02-25

Pages P. A-4

Select in Zotero zotero://select/library/items/3PBUV7JB

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:43

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:43

Règlement anti-tabac de Montréal: les policiers distribueront des contraventions aux récalcitrants

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé La Ville de Montréal veut confier aux agents du Service de police de la CUM la tâche de distribuer des contraventions à ceux qui ne respectent pas son règlement sur la protection des non-fumeurs. C'est ce qu'indique le responsable du dossier au comité exécutif, André Lavallée, dans une lettre qu'il adressait récemment au conseiller Marvin Rotrand de la Coalition démocratique, opposition officielle à l'hôtel de Ville. Il ajoute que le service de l'habitation et du développement urbain de la Ville prépare un modèle de contravention pour les fumeurs ne respectant pas l'affichage, qui interdit par exemple de fumer dans certains sections d'un restaurant. Pas de procédure juridique Il indique aussi à M. Rotrand - qui demande à l'administration de se montrer plus diligente dans l'application de son règlement et d'en étendre la portée - qu'environ 1600 avis d'infraction ont été remis à des établissements qui avaient omis de se conformer aux dispositions sur l'affichage. «Aucune procédure à la cour n'a été nécessaire puisque la plupart des corrections ont été apportées», ajoute-t-il. La Ville entend par ailleurs préciser «dans un avenir prochain», certaines disposition d'exceptions qui s'appliquent aux bars, brasseries, clubs et tavernes. Elle entend également statuer sur les fumeurs des salons funéraires. Selon M. Lavallée, l'administration pourrait aussi décider d'examiner la suggestion de M. Rotrand d'étendre le règlement à d'autres lieux publics comme les centres commerciaux, toilettes publiques, etc. Montréal songera alors, ajoute-t-il, à s'inspirer des règlements plus sévères que le sien adoptés par les villes d'Ottawa et de Toronto. © 1992 La Presse. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son

Publication La Presse

Date 1992-02-25

Pages P. A-4

Select in Zotero <zotero://select/library/items/DTAZKAU>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:43

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:43

Le dépassement du coût du Biodôme n'est pas démesuré, dit la RIO

Type Article de journal

Auteur Jean-Pierre Bonhomme

Résumé La Régie des installations olympiques ne fait pas face, actuellement, à une augmentation imprévue du coût de la construction du Biodôme, et il est pratiquement certain que ce musée des sciences naturelles ouvrira ses portes comme prévu le 19 juin prochain. C'est l'assurance qu'a voulu donner hier le président de la RIO, l'organisme de l'État du Québec qui a charge de construire ce musée des sciences naturelles, M. Pierre Bibeau, et les porte-parole de la Ville de Montréal. Le gouvernement du Québec est propriétaire du Biodôme et c'est lui qui construit l'immeuble à ses frais. Il entend bientôt le donner à la Ville de Montréal. Montréal, disent les communiqués, est le client «scientifique» du projet. «Il est faux de prétendre, a dit hier M. Bibeau, très catégoriquement, que les contribuables du Québec auront à payer 58 millions (pour construire le Biodôme) au lieu de 40 millions» comme prévu. M. Bibeau répondait à des affirmations, faites hier par un journal (Le Devoir), selon lesquelles le Québec est encore une fois victime du «syndrome olympique»; le musée des sciences naturelles, selon lui, coûtera 18 millions de plus que prévu. Le seul dépassement des coûts, a précisé M. Bibeau, est celui dont les intéressés ont pris connaissance en décembre 1990 et dont la charge (6,5 millions) a été assumée à parts égales par le gouvernement et la municipalité. L'État, pour alléger le fardeau municipal, a reconnu M. Bibeau, a, à cette occasion, cédé le Centre Paul-Sauvé à la Ville. Depuis ce temps le coût de la construction a été fixé à 50 millions (tenant compte de l'indexation) et ce montant ne fluctue pas. Pendant ces tribulations, l'entrepreneur Janin et les sous-contractants, dont la firme Larson, d'Arizona, procèdent avec célérité à la construction des rochers et bassins. Les 3000 spécimens de la forêt tropicale - le plus grand des quatre aménagements (des écosystèmes) naturels - par exemple, commenceront à arriver le 9 mars et seront mis en terre aussitôt, a signalé hier Mme Johanne Landry, adjointe du responsable municipal, M. Pierre Bourque. Ils se trouvent actuellement dans des pépinières de Miami. L'aménagement des infrastructures des trois autres écosystèmes est quasiment terminé. L'écosystème de la forêt laurentienne est déjà en place. (M. Bourque, directeur du Jardin botanique, pressenti comme administrateur principal du Biodôme lorsque Montréal deviendra propriétaire, est actuellement en congé en Afrique.) Les porte-parole municipaux ont par ailleurs reconnu que Montréal pourrait encourir un déficit d'exploitation après l'ouverture du musée au public. Les porte-parole municipaux ont ainsi signalé à La Presse que les coûts d'exploitation du biodôme (un immeuble fort complexe) ont été fixés à 10 millions annuellement. La Ville a déterminé, à la suite d'une enquête «approfondie», que le nombre des visiteurs s'élèvera à un million annuellement (un nombre semblable

à celui du Jardin botanique); le prix d'entrée maximum proposé, lui, est fixé à 8,50\$. Si le comité exécutif de la Ville accepte ces propositions, il est par conséquent possible que la Ville de Montréal ait à couvrir un déficit d'exploitation de quelque deux millions annuellement. Les administrateurs pressentis ont dit que ce découvert, s'il se manifeste, sera comblé à même le «fonds d'équipement scientifique» du module des parcs, de l'horticulture et des sciences du service des loisirs et du développement communautaire.. Dans ses critiques, le quotidien avait signalé qu'au-delà du coût reconnu de 50 millions (coût reconnu par la RIO), il faut prendre en compte un coût de cinq millions assumé par la Ville et un «don» de 2,5 millions du ministère de l'enseignement supérieur du Québec. Il avait également fait état d'une augmentation des honoraires professionnels des ingénieurs de cinq à huit millions «en l'espace de quelques mois». M. Bibeau répond que la somme de cinq millions déjà engagée par la Ville de Montréal est un «transfert du budget régulier de l'Aquarium et du Jardin des Merveilles, utilisé pour l'entretien des collections vivantes». Ce montant, dit-il, «a toujours fait partie des projections de départ, mais n'a jamais été inclus dans les 50 millions (de la construction). Il reconnaît, par ailleurs, que les honoraires professionnels de cinq millions, prévus au départ, ont augmenté à 7,7 millions au cours des deux dernières années, ce qui représente une hausse de 15,5 p. cent. «Il est reconnu, fait-il valoir, que les honoraires professionnels, pour un projet de construction normal, représentent 12,5 p. cent des coûts». L'écart, dans le cas du Biodôme est selon lui «relié à la vocation spécifique et unique du concept». Il est faux de dire, conclut-il, que les honoraires professionnels ont atteint 20 p. cent du budget initial.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-02-25

Pages P. A-10

Select in Zotero zotero://select/library/items/TWLXHZED

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:43

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:43

La Régie des déchets organise un système de collecte «itinérant» des rebuts toxiques

Type Article de journal

Auteur Jean-Pierre Bonhomme

Résumé La Régie intermunicipale de gestion des déchets (qui dessert 26 des 28 villes de l'île) instituera, à compter de septembre prochain, un nouveau système «itinérant» de collecte des déchets dangereux et elle créera un programme de distribution de composteurs domestiques. Ce sont là deux des propositions qui ont été soumises hier par les dirigeants de la Régie à la considération de son conseil d'administration qui réunit les maires de l'île. La ville même de Montréal n'est pas membre de la Régie et Montréal-Nord pourrait le devenir bientôt. La rencontre a eu lieu hier soir à Mont-Royal. La Régie, qui procède ainsi à la rationalisation du tri, du recyclage, et de la disposition des rebuts a par ailleurs exprimé sa volonté, pour des raisons d'efficacité, d'instituer un système de «contrôle total» des déchets. La Régie a demandé au gouvernement du Québec de lui permettre de prendre ce virage en présentant un projet de loi privé. Le directeur de la Régie, M. Guy Racine, a expliqué que, jusqu'à maintenant, les municipalités ne se sont chargées que de la collecte des déchets domestiques. Elles ont généralement laissé les commerces et les industries se débrouiller par elles-mêmes en accordant des contrats privés. Il arrive, poursuit M. Racine, que les exploitants privés, «exportent» ces déchets. Il importe, pour des raisons environnementales, que tous les déchets de l'île soient traités dans l'île aux installations prévues. La Régie, précise M. Racine, est prête à gérer, d'ici 1995, après la fermeture de la carrière Miron, l'ensemble des déchets par le moyen d'une usine de compostage, d'une usine de tri et d'un incinérateur. A compter de septembre prochain, les citoyens de l'île, - y compris, probablement, ceux de la ville même de Montréal - bénéficieront d'un système de collecte «itinérante» des déchets dangereux. Depuis deux ans les citoyens des municipalités desservies par la Régie ne bénéficiaient que d'une collecte annuelle d'été. Dorénavant des «unités mobiles» - des camions-containers - seront placés pendant quelques jours en des endroits stratégiques dans les diverses parties de l'île, trois ou quatre fois par année. On espère sensibiliser ainsi les citoyens à la nécessité de procéder au recyclage des huiles, des peintures, des solvants, notamment, ces substances qui comptent «pour la majeure partie de la contamination de la nature». Des collectes «itinérantes» sont déjà instituées dans certaines régions des USA, dans le comté de Chittenden au Vermont notamment. Ces déchets toxiques sont transbordés dans des lieux où ils sont transformés, conditionnés, réemployés, recyclés et en certains cas éliminés par incinération. La Régie espère ainsi contribuer à recycler 90 p. cent des déchets dangereux. Le directeur adjoint, Mme Josée Méthot, a par ailleurs expliqué que les municipalités pourront procéder à la mise en place d'un système de distribution à bon marché, (pour réduire la masse de rebuts), de quelque 90000 composteurs domestiques.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-02-27
Pages P. A-8
Select in Zotero zotero://select/library/items/UDAC7R8E
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:43
Modifié le 26/02/2020 à 12:36:43

Carrière Miron: les «scénarios de fermeture» coûteront deux fois plus cher que prévu

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé La préparation pour la Ville de Montréal par la firme SNC-Lavalin de «scénarios de fermeture» du dépotoir de l'ancienne carrière Miron coûtera plus de deux fois plus cher que prévu et atteindra 863000\$. Un contrat de 416803\$ avait été accordé le 18 juin 1991 pour cette étude sur les scénarios et le recouvrement final du Centre de tri et d'enfouissement des déchets. La semaine prochaine, le conseil municipal entérinera une «extension de contrat» coûtant 446172\$. Ce qui porte à plus de 5,2 millions\$ le montant des contrats accordés par la Ville à différentes firmes de génie-conseil pour divers mandats d'étude et de conception au dépotoir depuis 1987. Les travaux de SNC-Lavalin doivent notamment déterminer à quelle date fermera le dépotoir en tenant compte entre autres du tassement des déchets, des matériaux qui seront utilisés pour le recouvrement final de la masse d'ordures, des aspects environnementaux et paysagers, etc. «Pour plusieurs de ces activités, l'ampleur des recherches nécessaires s'est avérée beaucoup plus considérable que prévu, ce qui entraîne nécessairement des coûts additionnels importants», écrit un responsable des Travaux publics pour expliquer cette hausse de près d'un demi-million, ou 107 p. cent, en huit mois. Ce responsable joint également aux documents qui seront déposés au conseil lundi prochain une directive précisant que les contrats municipaux de 50000\$ et plus doivent être octroyés par voie d'appels d'offres lorsqu'ils portent sur la fourniture de services... «autres que professionnels». SNC-Lavalin effectue notamment une étude de cas sur le tassement des déchets au Québec «et à l'étranger». Des travaux de modélisation permettront par ailleurs d'établir «une représentation visuelle des profils résultant de l'accumulation et du tassement des déchets». Une maquette a été construite pour indiquer où se trouveront (probablement au nord du plateau est de la carrière) les installations permanentes de pompage et de traitement du biogaz et du lixiviat. On indique par ailleurs que les déchets pourraient être recouverts d'une couche d'argile dans le cadre des travaux de fermeture. Depuis 1987, Lavalin puis SNC-Lavalin ont reçu de la Ville de Montréal des contrats totalisant plus de 2,1 millions pour le seul dépotoir, Tecsalt venant au deuxième rang avec 1,83 million.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-02-28

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/GXN4E53T

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:43

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:43

Dépotoir Miron: on capte et élimine trois fois plus de biogaz qu'en 1991

Type Article de journal

Résumé La Presse Nouvelles générales, mardi 3 mars 1992 335 mots, p. A6 La Ville de Montréal capte et élimine de plus en plus les biogaz du dépotoir Miron - trois fois plus que l'an dernier - ont affirmé les autorités municipales hier. «La santé des gens qui habitent près de la carrière n'est pas du tout en danger», a dit Jacques Gagnon, directeur du Centre de tri et d'élimination des déchets, situé au nord de l'autoroute métropolitaine, entre les rues Papineau et d'Iberville. L'administration de la Ville de Montréal, qui possède et exploite le dépotoir, a convoqué une conférence de presse pour réagir à la publication d'extraits de rapports sur le système de captage des biogaz. Ces gaz sont provoqués par la pourriture des déchets. Les rapports, largement diffusés dans des médias hier, faisaient état d'obstruction dans la moitié des puits de captage, ce qui laissait croire que la moitié des biogaz fuyaient dans la nature. Or, le terme «obstruction» s'appliquait non pas aux biogaz, mais à des sondes d'inspection, a expliqué l'auteur d'un des rapports, André Campeau, directeur du laboratoire municipal. «L'automne dernier, nous avons voulu descendre une sonde dans les puits, a-t-il dit. Dans presque la moitié des cas, on ne pouvait pas descendre la sonde jusqu'au fond, parce qu'il y avait des obstacles, comme des broches en travers des tuyaux. «Mais ces obstructions n'empêchent absolument pas les biogaz d'être pompés et brûlés. Et nous n'aurons aucun problème à les enlever pour faire passer nos sondes» Selon les chiffres fournis par la

municipalité, les quelque 220 puits captent 10800 pieds cubes de biogaz à la minute, contre 3200 en décembre 1990. En avril, ce volume devrait être porté à 17700 pieds cubes, grâce à la mise en marche de nouveaux compresseurs. Les campagnes générales d'échantillonnage dans les bâtiments des environs ont permis de détecter des traces de biogaz dans quelques maisons, bien en deçà des normes, a dit M. Gagnon. Les biogaz sont composés à 99 p. cent de gaz non toxiques lorsqu'ils sont en faible concentration, comme le méthane et le gaz carbonique. Mais il reste un p. cent de gaz toxiques, des composés organiques volatiles. Leurs effets font l'objet d'une étude menée par le Département de santé communautaire de l'hôpital Sacré-Coeur et par l'École polytechnique. Ce sont surtout les déchets de la banlieue qui sont enfouies dans le dépotoir Miron. Les revenus de l'enfouissement permettent à la ville d'installer les systèmes de récupération. Il en coûtera plus de 100 millions\$ pour rendre l'endroit assez sûr pour le transformer en parc et y construire des bâtiments. La fermeture du centre est censée se faire dans deux ans.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-03-03

Pages P. A-6

Select in Zotero zotero://select/library/items/6653D3EK

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:43

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:43

Quality report

- Item has no authors

La mise en marche du Biodôme coûtera 987000\$ aux Montréalais

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé Les contribuables montréalais doivent assumer la totalité des coûts de 987000\$ nécessaires à la mise en marche du Biodôme, la Régie des installations olympiques (RIO) ayant refusé d'en payer la moitié. Cette somme s'ajoute aux 5 millions que la Ville débourse pour les animaux et plantes de ce nouvel équipement municipal. Le conseil municipal avait accepté le 28 janvier dernier de verser 500000\$ pour couvrir une partie des dépenses de mise en route des écosystèmes du Biodôme. Hier, il a ajouté 487000\$. Le 27 janvier, le président de la RIO, Pierre Bibeau, avisait par lettre le secrétaire général de la Ville, Pierre Lefrançois, que cet organisme était dans l'impossibilité de «pallier» la différence de 487000\$ «puisque le Gouvernement du Québec a clairement indiqué que sa contribution se limitait au montant de 49,79 millions et que cette somme suffira à peine à compléter les travaux de construction du Biodôme». «Nous n'aurons d'autre choix, ajoutait-il, que d'arrêter les opérations de mise en route lorsque la somme accordée (500000\$) sera épuisée si la Ville de Montréal ne peut couvrir le solde nécessaire». Le responsable du dossier au comité exécutif, Richard Brunelle, a expliqué hier au conseil municipal que la somme de 487000\$ constituait «une dépense qui n'était pas prévue» et qui ne fait pas partie du budget de fonctionnement du Biodôme (5,5 millions en 1992), qui sera assumée par la Ville lorsque le bâtiment lui sera remis par la RIO. Il a ajouté que les démarches auprès de la RIO pour qu'il assume ce montant avaient échoué. La somme de 987000\$ permet, a-t-il poursuivi, le transfert à la Ville des technologies mises au point par les entreprises qui les ont conçues, le rodage des installations et la formation du personnel. Le Biodôme constitue, de dire M. Brunelle, «un projet d'ingénierie exceptionnel et un immense défi» comprenant quatre écosystèmes, trois zones climatiques et vingt-six plans d'eau. Parmi les autres résolutions adoptées par le conseil municipal hier, on note des contributions de 1,11 million à la Société de l'île Notre-Dame pour l'année 1992, 20000\$ au colloque «Fleuves et planète» qui se tiendra à Montréal en juin, 100000\$ au nouveau musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu, 2 millions à la Société immobilière du patrimoine architectural de Montréal (SIMPA) pour l'exploitation en 1992 du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, etc. La Philharmonique des pompiers reçoit pour sa part 15000\$.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-03-04

Select in Zotero zotero://select/library/items/DRMJBYEJ

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:43

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:43

Centre intermunicipal des déchets: Montréal-Est a une longueur d'avance

Type Article de journal

Auteur Pierre Bellemare

Résumé Parmi la quinzaine d'emplacements envisagés pour accueillir les centres de tri et de valorisation énergétique, c'est celui de Montréal-Est -sur l'avenue Marien- qu'entend privilégier la Régie intermunicipale de gestion des déchets de l'île de Montréal, en prévision des séances du Bureau d'audiences publiques de l'environnement (BAPE), prévues en mai prochain. La position de la Régie s'appuie sur l'étude menée par le comité de concertation -formé de quelque 25 représentants du milieu- et dont la conclusion indique que «le choix de Montréal-Est s'est imposé de lui-même». Le président de la Régie et maire de LaSalle, M. Michel Leduc, se réjouit d'ailleurs de ce choix considéré comme le plus judicieux compte tenu des critères d'évaluation sur les plans environnemental, social et économique. Un autre emplacement, situé sur le chemin Sainte-Marie à Sainte-Anne-de-Bellevue, a été sérieusement analysé par la Régie. Mais il s'est classé «bon deuxième» puisqu'il est situé à seulement 0,6 kilomètre des zones résidentielles, alors que celui de Montréal-Est est à une distance de 1,5 kilomètre des quartiers d'habitation. De plus, signale le maire Leduc, l'emplacement de Montréal-Est sera facilement accessible par chemin de fer, à partir du centre de transbordement de Saint-Laurent, aménagé en bordure de la voie ferrée. «Cela permettra de limiter le nombre de camions aux abords des centres de tri et de valorisation énergétique à Montréal-Est», précise M. Leduc. Arrimage Montréal-Régie Il signale également les avantages économiques de ces futurs centres, dont la réalisation s'échelonnera sur 32 mois et créera 300 emplois durant la construction, et une centaine d'autres durant leur exploitation. Cette perspective ne peut que contribuer à donner un nouveau souffle à l'économie locale, durement affectée, ces derniers mois, par diverses fermetures d'entreprises. La Société de promotion et de concertation socio-économique de l'Est de Montréal - Pro-Est- exerce des pressions depuis longtemps pour recevoir ce projet de la Régie qui, en avril 1990, confirmait par voie de résolution le rôle de l'Est de Montréal dans le domaine du recyclage et de valorisation des déchets. Cependant, certains autres organismes de Montréal-Est et de la région immédiate appréhendent l'implantation éventuelle de telles installations, en soulevant essentiellement des objections de nature écologique. De toute façon, tous les intervenants, favorables ou non à ce projet, auront l'opportunité de se prononcer lors des séances du BAPE, au printemps. Cependant, les dirigeants de la Régie, dont le maire Leduc, souhaite ardemment que ce projet soit lancé quelque part à l'automne et surtout... à Montréal-Est. À noter que la Ville de Montréal ne fait pas partie de la Régie et qu'elle a elle-même préparé trois scénarios dans sa gestion intégrée des déchets, scénarios qui seront également débattus devant le BAPE, le 18 mars. Toutefois, le conseiller montréalais Richard Brunelle a déjà déclaré, le mois dernier, «qu'il faut tendre vers une vision régionale de la gestion des déchets sur l'île de Montréal». À cet effet, la Régie et l'administration Doré ont mis sur pied un comité de liaison, il y a quelques mois, afin d'en venir éventuellement à un arrimage des solutions proposées de part et d'autre.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-03-04

Pages P. A-6

Select in Zotero <zotero://select/library/items/PIK78Z5R>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:44

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:44

Montréal révisé un Code du logement vieux de... 27 ans!

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé La Ville de Montréal entreprend la révision de son Code du logement, qui est en vigueur depuis 1965. Elle veut entre autres se donner le pouvoir d'imposer aux propriétaires récalcitrants une amende pouvant atteindre 1000\$ pour une première infraction dans le cas d'un particulier et de 2000\$ pour une corporation. «La révision du Code du logement vise à clarifier les conditions essentielles de sécurité et de salubrité en ce qui a trait à l'aménagement, l'entretien et l'occupation des bâtiments», a expliqué hier le responsable de l'habitation au Comité exécutif, M. John Gardiner, qui a déposé le projet de modification au Conseil municipal. Cette proposition fera l'objet d'une étude publique. La Ville estime qu'environ 50000 logements, soit 15 p. cent des quelque 325000 unités du parc locatif montréalais, sont en mauvais état et nécessiteraient des travaux. De ceux-là, 5600 seraient dans un état jugé «pitoyable». Environ 100000 atteindraient un niveau acceptable d'entretien et requerraient davantage un entretien continu que des travaux de rénovation. Le reste du parc est en bon ou très bon état. En matière d'aménagement, on propose entre autres de réduire le niveau de certaines normes pour

conserver des logements à bon marché. On pourrait par exemple réduire l'exigence de hauteur libre de 7 pi.6 po. à 6 pi.10 po., s'inspirant entre autres de Toronto (6 pi.5 po.). Certaines normes d'aménagement seraient éliminées dont celles qui touchent le revêtement des allées pour piétons et des stationnements, l'isolation des murs extérieurs et des toits, les équipements de cuisine (comptoirs et armoires) et les penderies dans les chambres à coucher. Dans les normes d'occupation et du bon usage du logement, on reconnaîtrait «la diversité de modes d'habiter attribuable notamment aux vagues d'immigration des dernières décennies»; l'existence de comportements ou d'usages des logements qui vont à l'encontre des règles de sécurité et de salubrité; des cas sérieux d'insalubrité causés par l'insuffisance de services de soutien destinés aux groupes vulnérables (personnes souffrant de troubles mentaux, personnes âgées en perte d'autonomie). On maintiendra le système d'inspection faisant suite aux plaintes mais on le complètera par un plan d'inspection systématique en ciblant les bâtiments les plus susceptibles de comporter des déficiences. Le permis exigé pour les maisons de chambres serait aboli et elles seraient plutôt soumises au plan d'inspection systématique. La Ville fera pression pour qu'on ajoute à l'offre d'achat d'un bâtiment faisant l'objet d'une transaction une clause stipulant qu'il a été inspecté ou non par une firme privée. Elle demandera à la Régie du logement d'évaluer la possibilité d'inscrire dans les baux une clause indiquant qu'un bâtiment a été inspecté.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-03-04

Pages P. A-6

Select in Zotero <zotero://select/library/items/MAY2CCNX>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:44

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:44

Québec entend redéfinir le Grand Montréal -- Une commission étudiera la possibilité de restructurer les 122 villes de l'agglomération

Type Article de journal

Auteur André Pepin

Résumé QUÉBEC - Une commission d'enquête va bientôt étudier publiquement les structures municipales de l'agglomération de Montréal, où vivent le tiers des Québécois. Ils y sont regroupés dans 122 municipalités, comparativement à seulement six pour Toronto et sa banlieue. Les structures mêmes de la Communauté urbaine de Montréal, sa composition, son coût et son rôle pourront être remis en question par le public. Un comité formé d'élus provinciaux et municipaux, de même que de plusieurs spécialistes, aura un an pour formuler des recommandations qui serviront au gouvernement du Québec. Soucieux de réduire les coûts administratifs notamment, Québec veut regrouper les forces du milieu pour assurer une meilleure relance économique. Pour ce faire, le gouvernement Bourassa croit souhaitable la réduction du nombre d'organismes publics d'intervention et d'organisations administratives municipales, selon les informations obtenues hier par La Presse. Le gouvernement Bourassa n'a pas l'intention de forcer les regroupements, mais une réflexion intense du milieu à ce sujet s'impose, selon le comité ministériel permanent de la région de Montréal, présidé par le président du Conseil du Trésor, M. Daniel Johnson. La tenue de cette consultation sera soulignée dans le discours inaugural de la prochaine législature, que prononcera le lieutenant-gouverneur, M. Martial Asselin, le 19 mars prochain à l'Assemblée nationale. Dès le lendemain ou dans les jours qui suivront, le ministre des Affaires municipales, M. Claude Ryan, annoncera officiellement le début de cette réflexion publique de première importance. M. Ryan soutient que «la priorité au développement de l'économie n'a de sens que si elle s'appuie sur un aménagement qui tend à réduire les coûts». Le Plan stratégique du Grand Montréal, rendu public par le gouvernement Bourassa l'automne dernier, soulignait d'ailleurs l'impérieuse nécessité de regrouper les forces. «L'organisation territoriale dans le Grand Montréal n'est plus du tout adaptée à la réalité économique. Dans ce sens, la concertation régionale exigera que les groupes et les instances municipales se réfèrent désormais à un nouvel espace, soit celui du Grand Montréal», notait-on dans le rapport gouvernemental qui a conduit à la mise sur pied d'une véritable commission d'enquête sur les structures municipales. L'agglomération de Montréal, c'est tout près de trois millions d'habitants regroupés dans 122 municipalités. Ce territoire comprend Montréal, Laval, la Rive-Sud, les Basses-Laurentides, la région Ouest qui s'étend jusqu'au frontières de l'Ontario et la région Est jusqu'à Saint-Hyacinthe et Sorel. Le gouvernement a voulu, indiquait récemment M. Ryan, tenir compte de la demande du maire de Montréal, Jean Doré, qui réclamait l'an dernier en commission parlementaire la mise sur pied d'une commission d'enquête sur les perspectives d'avenir de sa ville et de la banlieue. Le ministre rappelait également que les MRC de la région auront besoin d'un cadre régional d'aménagement pour entreprendre, conformément à la loi, la révision prochaine de leur schéma d'aménagement. Une rencontre importante doit d'ailleurs avoir lieu, demain à Montréal, autour de la table Québec-Municipalités, pour traiter de l'aménagement du territoire, un sujet

particulièrement complexe. La démarche que veut lancer M. Ryan prend également en considération la demande faite par le ministre des Transports, Sam Elkas, d'harmoniser une fois pour toutes les objectifs du plan de transport de la région avec ceux du cadre régional d'aménagement. En clair, ce qui pose un sérieux problème au gouvernement du Québec, au sujet du développement économique de la région, c'est que les nombreuses municipalités qui la composent arrivent mal à s'entendre. Le Nord veut son train ou son parc industriel, le Sud aussi, de même que l'Est et l'Ouest. «Il ne manque pas de dynamisme dans le Grand Montréal, mais il n'est pas sûr que tous les acteurs poussent dans la même direction. Au contraire, il se dégage souvent l'impression que trop de forces se neutralisent en cherchant d'abord à privilégier leurs propres intérêts, sans prendre en considération l'intérêt de toute la région. Ce comportement est coûteux pour la collectivité.» Du côté de Toronto La région de Toronto a réussi à regrouper ses forces. Près de quatre millions de personnes vivent dans six agglomération. Mais là aussi on note une effarante montée des coûts administratifs. En effet, selon des données fournies cette semaine, de plus en plus de citoyens (47 p. cent) habitent à l'extérieur de la métropole, soit une augmentation de 10 p. cent en dix ans. Le fameux «trou de beigne» se forme donc à Toronto comme à Montréal. Dans les villes dortoirs, les maisons coûtent moins cher et le conseil municipal de Toronto craint maintenant que les citoyens restants ne puissent plus assumer seuls les coûts des services publics.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-03-06

Pages P. A-1

Select in Zotero <zotero://select/library/items/Y5H74QHF>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:43

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:43

Prescott dénonce «l'enfer» du square Saint-Louis

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé Le conseiller municipal Michel Prescott du RCM dénonce au nom de ceux qui habitent près du square Saint-Louis «le bruit, la consommation d'alcool, la vente de drogue, le comportement antisocial de certains individus, la mendicité parfois agressive et l'état d'extrême saleté» dans ce parc. Selon lui, c'est «l'enfer». Il estime que le Carré constitue à lui seul une sorte de vitrine du Montréal vert. «Mais disons-le franchement, depuis trois ou quatre ans, cette vitrine est une honte pour Montréal et un affront fait à ceux et celles qui s'en approchent d'où qu'ils viennent dans le monde». Dans une lettre adressée récemment au secrétariat général de la Ville, avec copies au maire Jean Doré et à la présidente du comité exécutif Léa Cousineau, M. Prescott signale que le square «est pris en sandwich» entre le boulevard Saint-Laurent et Prince-Arthur d'un côté et Saint-Denis de l'autre. «L'une et l'autre de ces deux dernières ont connu depuis quelques années un accroissement d'achalandage spectaculaire et attirent une foule dense qui origine de tous les secteurs de la région montréalaise mais aussi de tout le Québec et de plus en plus de l'étranger», explique-t-il. Il estime que le Service de police ne peut tout régler à lui seul et il demande à l'administration de prendre «conscience de l'acuité du problème, de ses responsabilités et de ses devoirs d'intervenir avec toute l'énergie et l'imagination requises. Et il en faut beaucoup». Il propose quatorze mesures, dont l'installation de toilettes «amovibles esthétiquement présentables», et demande que la majorité d'entre elles soient réalisées d'ici à la mi-avril.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-03-06

Pages P. A-3

Select in Zotero <zotero://select/library/items/28U8LH63>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:44

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:44

Doré satisfait de l'image que lui renvoie son... miroir!

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé Certain de mener les Montréalais dans la bonne direction, le maire Jean Doré refuse de changer de cap, préférant prendre le risque d'être battu aux prochaines élections. «Quand je me regarde dans le miroir le matin,

j'ai la conviction que ce qui est en train d'être mis en place changera cette ville-là sur une période dix ans», a-t-il déclaré devant une quinzaine des quelque 325 membres du regroupement des gens d'affaires et professionnels de la rue Mont-Royal. Il avait parlé précédemment des fêtes du 350e anniversaire de Montréal et de leurs retombées permanentes de 400 millions, de sa nouvelle fenêtre à l'hôtel de ville, du granit de la rue de la Commune, des programmes annoncés par les ministres québécois Johnson et Tremblay, du Plan commerce qui sera bientôt relancé par son administration, du groupe de travail sur la région métropolitaine mis sur pied par le ministre Ryan, etc. «Nous allons, a-t-il ajouté, changer les choses en profondeur. Ce n'est peut-être pas très rentable politiquement à court terme et on n'en profitera peut-être pas. Peut-être que ce ne sera pas suffisamment visible et que les gens se diront qu'ils vont changer (de maire) et envoyer quelqu'un d'autre à l'hôtel de ville. Je suis prêt à payer ce prix-là». «Mais, de dire M. Doré, nous ne ferons pas des affaires à court terme. Nous allons changer les choses pour le vrai. Il est fini le temps où on mettait des clôtures devant les taudis». Selon lui, les plans d'action du gouvernement du Québec et les appuis que le fédéral annoncera prochainement pourraient permettre de réduire de 50 p. cent le chômage à Montréal sur une période de dix ans. M. Doré estime qu'une reprise des dépenses de consommation ne signifiera pas une relance à Montréal parce que l'économie de la métropole traverse une période de transition. Le maire a admis que la pression fiscale sur les secteurs commercial et industriel à Montréal «est trop forte et n'a pas de bon sens». Il a fait état des compressions annoncées dans le dernier budget et donné l'assurance que tous les programmes municipaux de dépenses sont «passés à la loupe» en prévision du prochain budget. «Tout est sur la table». Il attribue les difficultés actuelles de Montréal à la récession «sur fond de crise politique, constitutionnelle et environnementale».

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-03-06

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/ZMZ7XTNW

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:44

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:44

Une autre démission à la Corporation du 350e de Montréal

Type Article de journal

Auteur Valérie Beaugard

Résumé La directrice des communications de la Corporation des célébrations du 350e anniversaire de Montréal, Mme Denise Melillo, a remis sa démission. Elle sera remplacée par Mme Marielle Séguin, qui était directrice des communications du bureau du maire Jean Doré lors de son premier mandat. Mme Séguin a travaillé récemment sur le dossier des Coopérants. Elle représentait le liquidateur Raymond, Chabot, Fafard, Gagnon pour le bureau de relations publiques Optimum. Mme Séguin a aussi collaboré au Publicité-Club de Montréal. Denise Melillo, qui est entrée à la Corporation du 350e en janvier 1991, quittera ses fonctions à la fin de la semaine prochaine. «Je ne pars pas en claquant la porte, dit-elle. Mon rôle a été de planifier les communications de la Corporation du 350e. Comme dans une course à relais, je passe maintenant le flambeau.» 10 démissions en deux ans Le départ de Mme Melillo n'est pas le premier que connaît la Corporation. Mme Michèle Lortie, qui était directrice du financement des projets privés et responsable de l'administration et Mme Claudette Dionne, l'ancienne directrice des relations publiques, ont toutes deux laissé la société sans but lucratif cet été, à un mois d'intervalle. Depuis la création de la Corporation, il y a deux ans, au moins 10 cadres ont tiré leur révérence. Les festivités du 350e anniversaire, qui soulignent la fondation de Montréal en 1642 par Paul de Chomedey de Maisonneuve, s'étaleront sur 150 jours à compter de ce printemps.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-03-07

Pages P. A-6

Select in Zotero zotero://select/library/items/73LJMYZ5

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:44

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:44

Doré à l'ONU: le Sommet de la Terre devra tenir compte des villes

Type Article de journal

Résumé PC NATIONS UNIES - Le maire de Montréal Jean Doré a déclaré hier que les questions urbaines ne devraient pas être négligées lors du Sommet de la Terre qui se tiendra en juin à Rio de Janeiro, au Brésil. M. Doré a souligné que les organisateurs du sommet avaient décidé de mettre l'accent sur l'étude des problèmes environnementaux planétaires. Or, selon lui, ils ont ainsi ignoré le fait que plus de la moitié de la population mondiale vit présentement dans les villes. «On ne pourra parvenir au développement durable à l'échelle de la planète sans une implication totale des villes», a dit en entrevue le maire Doré. «Les villes sont de plus en plus perçues comme des causes de pollution, mais aussi comme faisant partie des solutions à ce problème.» M. Doré s'est rendu aux Nations unies pour présenter un nouveau rapport sur les villes et l'environnement. Le document a été préparé lors d'une rencontre de l'Association des maires des grandes villes du monde, tenue à Rio en janvier. Le maire de Rio, Marcello Alencar, et M. Doré avaient alors été choisis pour parler au nom du groupe à l'ONU. Dans leur rapport, les maires des grandes villes se sont engagés à mettre de l'avant diverses mesures pour améliorer l'environnement urbain. Cela inclut un meilleur contrôle des déchets, une réduction de la consommation des carburants fossiles et l'utilisation accrue de ressources renouvelables.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-03-11

Pages P. A-6

Select in Zotero zotero://select/library/items/S5KKP5BL

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:44

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:44

Quality report

- Item has no authors

Le coût du Biodôme est «parfaitement contrôlé»; pourtant, la facture est passée de 40 à 58 millions

Type Article de journal

Auteur Jean-Pierre Bonhomme

Résumé Le coût de construction du Biodôme a été parfaitement contrôlé et les travaux avancent avec célérité. C'est ce qu'ont tenté de démontrer hier le directeur du Jardin botanique de Montréal, M. Pierre Bourque, qui est responsable des aménagements scientifiques de ce nouveau musée des sciences naturelles, et le représentant de la Régie des installations olympiques, M. Serge Talbot, au cours d'une conférence de presse. Avec l'arrivée et la mise en terre, hier, d'une partie des 254 espèces (3457 spécimens) de l'écosystème tropical, ce sont environ 90 p. cent des travaux qui sont terminés. Ce qui permet à MM. Bourque et Talbot d'affirmer que le musée ouvrira ses portes le 19 juin comme prévu. Les deux responsables du projet ont voulu saisir l'occasion de l'arrivée de ces plantes pour dissiper les doutes exprimés par les médias au sujet du contrôle des coûts. Un journal avait notamment soutenu, fin février, que le Biodôme était malade du «syndrome olympique», son coût dépassant de 18 millions les 40 millions prévus. Sans nier le chiffre de 58 millions, les deux responsables ont tenu à l'expliquer. Ils ont rappelé que la décision du Conseil des ministres du Québec, en août 1989, prévoyait une enveloppe de 40 millions, «exclusion faite de l'inflation, des coûts de financement temporaire» ainsi que de la part de la Ville de Montréal, qui est de cinq millions. Le budget total relevant de la RIO se chiffre maintenant à 49,8 millions si l'on tient compte d'un budget supplémentaire de 6,25 millions consenti par le gouvernement et d'une indexation de 3,54 millions. Si l'on ajoute les cinq millions de Montréal et la part à venir du ministère de l'Enseignement supérieur, le grand total atteint 58 millions\$. Le président de la RIO, M. Pierre Bibeau, visé par les dépassements de coût, n'était pas présent hier. Son collègue, M. Talbot, a affirmé n'avoir jamais vu de meilleure performance que dans le cas du Biodôme. Hormis l'engagement supplémentaire de 6,2 millions assumé en juin 91 par le gouvernement, il n'y a pas eu, selon lui, de dépassement. Quant à la dépense supplémentaire de 6,2 millions, elle était «compréhensible», soutient M. Talbot, car il a fallu tenir compte des problèmes de structure et de support des rochers; les gradins du Biodôme, prévus pour le cyclisme, ne pouvaient soutenir le poids. Par ailleurs, la part des honoraires professionnels est établie à 11,55 p. cent, ce que M. Talbot considère comme «normal» dans les circonstances. Il a expliqué que ces professionnels avaient été retenus sur appel à la concurrence selon des critères définis. Il a aussi précisé que le Biodôme était géré selon la méthode dite du «fast track», c'est-à-dire selon une méthode qui permet de modifier les plans et devis au fur et à mesure de la réalisation. Un cadeau de l'État Le Biodôme est pour le moment propriété de l'État, qui en assure la construction. Mais le gouvernement du Québec compte en faire cadeau à Montréal à l'occasion de 350e anniversaire de fondation de la ville. On a appris hier que les documents assurant ce transfert de propriété n'ont toutefois pas encore été signés. L'idée de réaliser le projet avait été soumise au gouvernement en 1987 par M. Bourque. MM. Bourque et Talbot ont affirmé hier que le succès du Biodôme, un projet «extraordinaire et unique au monde», est d'ores et déjà assuré. Il s'agit, ont-ils fait valoir, d'un précieux «instrument d'éducation

populaire» qui desservira, en collaboration avec les ministères du gouvernement, les milieux scolaire et universitaire du Québec entier et qui donnera du travail à 150 jeunes experts. M. Bourque a expliqué que le Biodôme remplace en quelque sorte les projets de transformation du zoo et de l'aquarium, qui n'étaient pas valables. Il a rappelé que le Jardin botanique, fondé par le frère Marie-Victorin il y a soixante ans, avait été un «cadeau» du gouvernement du Québec à l'occasion des fêtes du 300^e anniversaire de Montréal. Un projet complexe L'analyse budgétaire soumise hier à la presse établit que la plus grande dépense (17 millions; 33 p. cent du coût) est due à «la mécanique». Et pour cause! Le sous-sol du Biodôme, qu'on a pu voir au cours d'une visite, ressemble, par sa complexité, à celui du Colisée de Rome; avec la technologie électronique en plus! Qu'on en juge: chacun des quatre écosystèmes (le laurentien, le polaire, le marin du Saint-Laurent et le tropical, qui est le plus important des quatre) sont animés par des systèmes de purification et de recyclage de l'air et de l'eau, ainsi que par un système de contrôle de la température. Ces équipements -des filtres, des réservoirs, des pompes et des ventilateurs de grande taille- sont déjà en place et ils fonctionnent. L'eau ordinaire, par exemple, est purifiée grâce à un système d'osmose renversée, et retournée dans les bassins. Par ailleurs on trouve en sous-sol un hôpital vétérinaire comprenant 12 salles. D'autres salles servent de laboratoires. L'écosystème maritime du Saint-Laurent, qui comprend plusieurs bassins profonds, possède sa propre usine de fabrication «d'eau de mer». Il s'agit d'ajouter à l'eau purifiée, du chlorure de sodium (le sel) et 19 autres composés chimiques nutritifs pour faire vivre requins et truites de mer... Le sous-sol, a-t-on signalé, servira à la formation des... ingénieurs de nos universités. L'écosystème boréal laurentien (celui de nos Laurentides) est complet. En regardant les feuilles des bouleaux qui sortent déjà, M. Bourque a expliqué que l'été du Biodôme serait de deux mois plus long que le nôtre. Avec sa température minimale de 4 degrés, il n'a pas à combattre, lui, les grands froids, comme nous, pauvres citoyens. Tout ce complexe, il faut le rappeler, est logé dans la superbe coquille vitrée conçue par l'architecte Roger Taillibert. Cette enveloppe de béton unique au monde, qui a coûté 75 millions à construire, n'a pas été modifiée par les constructeurs du Biodôme. Les gradins de cet ancien vélodrome ont ou bien été enlevés ou cachés à la vue par les constructions nouvelles.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-03-11

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/EVZIIBDX

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:44

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:44

270 millions pour l'incinérateur de la Régie intermunicipale des déchets à Montréal-Est

Type Article de journal

Auteur Pierre Bellemare

Résumé Les dés sont jetés: l'incinérateur de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de l'île de Montréal coûtera 270 millions\$ et sera construit à Montréal-Est, à l'intersection de l'autoroute Métropolitaine et de la rue Marien. D'une part, l'étude d'impact, amorcée en mai 1990 et ayant donné lieu à un rapport préliminaire l'automne dernier, a été rédigée dans sa version finale et sera acheminée, aujourd'hui, au cabinet du ministre de l'Environnement, M. Pierre Paradis. D'autre part, entre le 24 mars et le 2 avril, la Régie tiendra six séances d'information à Montréal-Est, Anjou, Mercier-Est, Saint-Laurent et dans les quartiers montréalais de la Pointe-aux-Trembles et de Rivières-des-Prairies. Le ministre Paradis analysera l'étude d'impact de la Régie pour s'assurer qu'elle répond aux critères de son ministère. Par la suite, il la rendra publique et fixera les dates où le projet de la Régie sera débattu devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). «Nous souhaitons que ces audiences se tiennent à compter de mai et que le rapport final du BAPE soit prêt dès l'automne prochain. Notre projet requiert 30 mois de construction avant d'être opérationnel et nous aimerions pouvoir le mettre en branle cet automne», affirme le maire de LaSalle, M. Michel Leduc, président de la Régie. Il est toutefois conscient de la résistance que ce projet suscite chez certains groupes populaires de l'Est, dont Action Re-butts qui, la semaine dernière, organisait une manifestation pour exprimer son opposition à l'implantation d'un centre de tri, de compostage et de recyclage des déchets et d'un incinérateur. «Ces gens ont le droit d'exprimer leur dissidence, mais les 27 maires de la Régie intermunicipale en sont venus à la conclusion que nous avons en main le procédé le plus propre pour nous débarrasser des déchets», ajoute M. Leduc. Selon lui, l'Est de Montréal profitera des retombées économiques du projet, puisque des «entreprises connexes s'installeront en périphérie du centre de gestion des déchets pour transformer les matières premières que constitueront le plastique, le papier, le verre et le papier journal». Le maire de Montréal-Est, Yvon Labrosse, accueille favorablement ce projet et le considère comme un outil pour relancer l'économie locale lourdement touchée par plusieurs fermetures d'entreprise. «e centre de gestion des déchets sera situé sur un terrain de cinq millions de pieds carrés -appartenant à Capital Construction- et on peut compter environ trois millions de pieds carrés disponibles autour de ce centre pour recevoir des industries satellites», dit-il hier à La Presse En somme,

les élus municipaux n'attendent que les audiences du BAPE et surtout son rapport final pour pouvoir procéder au lancement du chantier de construction. «À l'automne, j'espère», laisse tomber le maire Leduc en se croisant les doigts.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-03-12
Pages P. A-8
Select in Zotero zotero://select/library/items/4IJZZFLQ
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:44
Modifié le 26/02/2020 à 12:36:44

STCUM: 17 millions pour redonner au transport en commun son lustre d'antan

Type Article de journal
Auteur Pierre Bellemare
Résumé Les maires de l'île de Montréal ont consenti 17 millions pour permettre à la Société de transport de la CUM (STCUM) d'appliquer son plan de relance destiné essentiellement à freiner l'hémorragie qui, depuis une décennie, se traduit par une importante perte de clientèle. Comme l'indiquait hier le président du conseil d'administration de la STCUM, M. Robert Perreault, la somme peut paraître relativement insignifiante, d'autant plus que l'objectif est d'augmenter le nombre de déplacements de 20 millions -quatre p. cent- d'ici à 1996, ce nombre se situant présentement à environ un million par jour. Les administrations municipales ont dû gratter les fonds de tiroirs, en décembre dernier, pour rassembler la somme de 160 millions nécessaire à l'équilibre du budget de la STCUM, en raison du désengagement du gouvernement québécois dans le financement du transport en commun. Le plan de relance, centré autour de messages publicitaires percutants et assorti de nouveaux services à la clientèle -ajout de plusieurs voies réservées aux autobus, réseau Express entre certains points éloignés et le centre-ville, ainsi que l'instauration de nouvelles lignes dans divers parcs industriels- s'échelonne sur dix-huit mois. Selon Mme Louise Roy, présidente-directrice générale de la STCUM, ce plan comporte quatre vagues en 1992, d'avril à septembre inclusivement, pour rappeler que «prendre le transport en commun, c'est intelligent». Le maire de Montréal, M. Jean Doré, estime que ce plan de relance est «la concrétisation d'une volonté exprimée maintes fois par les élus de Montréal de maintenir et de développer le transport en commun». S'il n'en tenait qu'à lui, on aménagerait une voie réservée aux autobus «sur tous les ponts autour de l'île de Montréal». Comme ses collègues, M. Doré est convaincu que «c'est une priorité de rendre le transport en commun plus performant. Il s'agit d'un choix intelligent pour l'avenir, un choix écologique aussi bien qu'un choix économique». La STCUM perd cependant, bon an, mal an, environ un p. cent de sa clientèle au profit de l'automobile qui, selon certaines statistiques, est de plus en plus utilisée dans les déplacements quotidiens. «Un redressement était devenu incontournable», précise Robert Perreault en ajoutant qu'il faudra dix ans pour reconquérir les usagers perdus au fil des ans. Guy Chartrand, porte-parole de Transport 2000, a reçu ce plan avec beaucoup de satisfaction. «Il est très positif et sûrement valable pour raffermir le transport en commun. Je déplore seulement que les deux autres sociétés de transport de la Rive-Sud et de Laval n'aient pas été associées à ce plan», dit-il. «J'ai assisté à la dernière réunion publique de la STRSM et le président, M. Hugues Aubertin, a déclaré qu'il ne croyait à peu près pas à ce plan. Cela m'inquiète. Le maire Aubertin devrait avoir une perspective plus large, au lieu de vivre en vase clos dans sa région», a ajouté M. Chartrand.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-03-13
Pages P. A-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/G2L2SIHI
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:45
Modifié le 26/02/2020 à 12:36:45

Trois millions pour les bureaux du maire et du comité exécutif

Type Article de journal
Auteur Gilles Gauthier
Résumé Il en coûtera vraisemblablement trois millions de dollars pour l'aménagement des nouveaux bureaux du maire

Jean Doré et de son entourage, des membres du comité exécutif et du secrétaire général de la Ville, qui seront situés aux quatrième et troisième étage de l'hôtel de ville de Montréal. Un appel d'offres a été lancé pour l'exécution de ces travaux et les enveloppes des soumissionnaires seront ouvertes mercredi prochain. Le quatrième étage logera le comité exécutif et le nouveau bureau du maire, qui donne sur la fameuse fenêtre de plus de 300000\$, aura une largeur d'environ dix mètres et comprendra une salle d'eau avec toilette et douche. La présidente du comité exécutif, Mme Léa Cousineau, et son vice-président John Gardiner, occuperont les bureaux des coins nord-ouest et nord-est de l'étage et chacun aura sa salle de toilette privée. Le secrétaire général, M. Pierre Lefrançois, et une partie de ses fonctionnaires s'installeront au troisième, où sera également située la nouvelle salle de réunion du comité exécutif. La facture ne comprend pas, notamment, les fenêtres en acajou déjà installées sur les deux étages (178000\$), celle du bureau du maire en maçonnerie de pierre taillée, la réfection des vastes puits de lumière qui permettront l'éclairage naturel d'une partie du quatrième étage. On donne l'assurance que les meubles actuels des membres du comité exécutif seront déménagés dans les nouveaux bureaux, quitte à les rafraîchir dans les ateliers municipaux. L'appel d'offres prévoit entre autres l'aménagement des cloisons pour délimiter les bureaux, des travaux de plomberie, électricité, chauffage, ventilation, climatisation, et la pose des tapis ou des planchers de bois, l'installation de systèmes audio-visuels et avertisseurs d'incendie et d'intrusion, etc. Selon un des architectes qui s'occupent des rénovations de l'hôtel de ville, les soumissions devraient s'établir aux alentours de trois millions. Les locaux du quatrième étage devront être prêts «cent jours après l'ordre de débiter les travaux». Outre les sept membres du comité exécutif, dont le maire, il logera le chef de cabinet de ce dernier et ses deux adjoints, la conseillère municipale associée au maire, cinq conseillers adjoints, une dizaine d'attachés politiques et le personnel de soutien. L'aménagement des nouveaux bureaux s'inscrit dans le budget de 23 millions\$ qui a été prévu jusqu'à maintenant pour la rénovation et le réaménagement de l'hôtel de ville. Les devis présentés aux soumissionnaires précisent que la cloison et la porte de la douche du maire seront en verre et aluminium de couleur noire, de marque «Spartan» et de modèle «Alumax» ou l'équivalent, et qu'ils devront installer deux porte-savons avec coupe cristalline, deux porte-peignoirs, trois porte-serviettes, etc. Huit caméras de télévision en circuit fermé surveilleront les accès aux deux étages et huit détecteurs de mouvement vidéo numériques seront également installés.

Publication La Presse

Date 1992-03-13

Pages P. A-3

Select in Zotero <zotero://select/library/items/TILASG3D>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:46

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:46

Michel Benoît quitte le RCM à son tour

Type Article de journal

Auteur Richard Héту

Résumé Quatre mois après avoir voté contre l'adoption du budget municipal, Michel Benoît a quitté vendredi le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM). Mécontent de la gestion financière et administrative de la Ville de Montréal, M. Benoît est devenu le sixième conseiller en moins de trois ans à claquer la porte du RCM. Il siègera comme indépendant. «Présentement, il y a plus d'animateurs que d'administrateurs au sein de l'administration du maire Doré», a déclaré le conseiller de Saint-Sulpice, hier, au cours d'un entretien téléphonique. «Ils n'ont pas montré qu'ils étaient sensibles au contexte des années 1990.» La défection de M. Benoît n'a pas surpris les dirigeants du RCM, dont le règne à l'Hôtel de Ville dure depuis 1986. «M. Benoît avait exprimé sa dissidence à partir du budget municipal», a déclaré la présidente du RCM, Louise Laviolette. «Nous l'avons rencontré à plusieurs reprises. S'il n'a pas été capable d'avancer là-dedans, il a fait une démarche logique.» M. Benoît avait été élu pour la première fois sous la bannière du RCM en 1986. Hier, il a déjà annoncé qu'il se portera à nouveau candidat lors des prochaines élections municipales, en 1994. «Les défis pour Montréal sont très grands», a déclaré celui qui était un membre respecté du RCM. Six défections Avant M. Benoît, quatre conseillers avaient décidé de rompre avec le RCM, en 1989, pour fonder la Coalition démocratique de Montréal (CDM). Il s'agit de Pierre-Yves Mélançon, Marvin Rotrand, Pierre Goyer et Sam Boskey. Le 18 février dernier, le conseiller de Pointe-Saint-Charles, Marcel Sévigny, quittait également les rangs du RCM, dénonçant notamment les fêtes du 350e anniversaire de Montréal et les rénovations de l'hôtel de ville. Il siège depuis comme indépendant. En novembre dernier, l'administration Doré avait subi une humiliation d'un autre genre lorsqu'une ancienne militante du RCM, Claudette Demers-Godley, avait remporté une victoire facile sous la bannière du CDM lors des élections partielles dans Notre-Dame-de-Grâce, «En 1986, le RCM avait un bon programme, tant au niveau culturel, économique que social», a soutenu M. Benoît. «Sauf qu'on ne l'a pas nécessairement mis en pratique. On n'arrête pas de consulter, mais les gestes concrets sont lents à venir. On n'a pas livré la marchandise que les gens attendaient. Et quand on l'a fait, ce n'est pas au meilleur coût.» M. Benoît cite en exemple le budget du Musée d'archéologie pour illustrer ce qui constitue, à son avis,

«les dépenses superflues» de l'administration Doré. D'autres défections? «J'ai voté contre ce budget», a-t-il dit. «On prévoit 600 000\$ de revenus pour 2,9 millions de dépenses. Il y a 260 000\$ sur 1 million de salaires qui vont à l'encadrement. Un cadre touchera 90 000\$ et trois autres, 60 000\$.» Et d'ajouter: «Tous les gouvernements font des efforts dans leurs budgets pour essayer de voir comment on peut faire la même chose avec moins. Au niveau de la Ville, ce choix n'a pas été fait. Pendant que les gens en arrachent, la Ville engage et dépense.» M. Benoît n'avait pas été le seul à exprimer sa dissidence lors de l'adoption du budget municipal, en décembre dernier. Le conseiller de Victoria, Saulie Zajdel, s'était également prononcé contre. Quant aux conseillers Michel Prescott (Jeanne-Mance) et Nicole Caron-Gagnon (Émard), ils brillaient par leur absence lors du vote. M. Benoît prétend que d'autres conseillers imiteront sa décision de quitter le RCM. La présidence du parti, pour sa part, croit que l'hémorragie est terminée. «Il y a des efforts de rationalisation à faire, et on est en train de les faire», a déclaré Mme Laviolette. «Ça convient aux conseillers qui avaient certaines réserves au moment de l'adoption du budget.»

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-03-15

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/UZP7X4RM

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:45

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:45

Les transfuges Benoît et Gagnier passent au Parti civique

Type Article de journal

Auteur Éric Trottier

Résumé Le Parti civique redevient aujourd'hui l'opposition officielle à l'hôtel de ville, grâce à deux transfuges du Rassemblement des citoyens de Montréal et du Parti municipal. Le conseiller Michel Benoît, qui avait abandonné vendredi le RCM, et Pierre Gagnier, qui avait laissé tomber le Parti municipal le 31 décembre 1991, viennent en effet de se joindre au Parti civique de Montréal. La nouvelle a été confirmée à La Presse, hier soir, par le conseiller du Parti civique dans le quartier Saint-Michel, Pasquale Compierchio. «Nous étions en pourparlers depuis quelque semaines et la décision a été prise à la suite du départ de M. Benoît du RCM», a-t-il confié. Des «discussions informelles» entre les ténors du Parti civique et Michel Benoît avaient toutefois été entamées avant le dépôt du dernier budget municipal, il y a quatre mois, a-t-on indiqué de bonne source. Rappelons que le conseiller Benoît, le sixième à quitter le RCM en moins de trois ans, avait par la suite refusé de voter en faveur de ce budget. M. Benoît et Gagnier ont tous les deux refusé de commenter leur plus récente conversion, «pas avant 14h, lundi», ont-ils lancé en chœur, hier soir. Le Parti civique se retrouve donc aujourd'hui avec quatre conseillers municipaux à l'hôtel de ville. C'est autant que la Coalition démocratique, mais comme le Parti civique avait récolté plus de voix aux dernières élections, c'est à cette dernière formation que revient le rôle de l'opposition officielle. Manifestement heureux de la tournure des événements, le leader du Parti civique au conseil municipal, Nick Auf der Maur, a soutenu hier soir que les nouvelles acquisitions de son parti devraient raviver les débats à l'hôtel de ville. «Jusqu'à maintenant, l'opposition a pu paraître confuse. Mais maintenant, nous serons organisés et sérieux. Nous allons offrir une alternative valable aux Montréalais.» Des négociations doivent par ailleurs s'entreprendre dès cette semaine entre le Parti civique et les autres conseillers indépendants de l'hôtel de ville, les Germain Prigent et Marcel Sévigny, de même qu'avec l'unique conseiller du Parti municipal, Alain André, qui, laisse-t-on entendre dans les coulisses de l'hôtel de ville, se sent de plus en plus seul. «Nos portes restent ouvertes à tous», a lancé M. Compierchio.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-03-16

Pages P. A-2

Select in Zotero zotero://select/library/items/TFHQ6ZX4

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:45

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:45

Le conseiller municipal Pierre Gagnier devient le nouveau chef intérimaire du Parti civique

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé Le conseiller municipal Pierre Gagnier (Cartierville), qui démissionnait en décembre dernier du Parti municipal de Montréal (PMM), est devenu hier le nouveau chef intérimaire du Parti civique (PC). M. Gagnier, 56 ans, vient de se joindre au PC en compagnie d'un transfuge du RCM, Michel Benoît, ce qui permet à l'ancien parti de Jean Drapeau d'arracher à la Coalition démocratique le titre d'opposition officielle à l'hôtel de ville. Les deux formations ont maintenant quatre conseillers chacune, mais le Parti civique a obtenu 20,5 p. cent des voix aux élections de novembre 1990 contre 4,9 p. cent pour la Coalition et 54,5 p. cent pour le RCM du maire Jean Doré. «M. Gagnier a tenté de susciter la haine entre les races et les groupes ethniques dans le débat sur les HLM dans Cartierville», a déclaré hier un conseiller de la Coalition démocratique, Marvin Rotrand, quelque peu frustré que sa formation ait perdu son rôle d'opposition officielle. Une rumeur voulait qu'un autre récent démissionnaire du RCM, Marcel Sévigny (Pointe-Saint-Charles), maintenant indépendant, se joigne à la Coalition mais il a affirmé hier qu'il n'en était pas question «au cours des semaines et des mois qui viennent». Sa venue n'aurait peut-être rien changé puisqu'un autre conseiller indépendant, Germain Prégent (Saint-Henri), assistait hier à la conférence de presse du Parti civique et laissait entendre qu'il pourrait se joindre à ce dernier si M. Sévigny s'alliait à la Coalition. M. Gagnier succède à titre de chef intérimaire à Jack Chadirdjian, qui demeure président du PC. Un congrès à la direction se tiendra, prévoit-on, à la fin de 1993 ou au début de 1994 en prévision des prochaines élections générales de 1994. Élu pour la première fois en 1990 sous la bannière du Parti municipal, M. Gagnier a vendu à ses fils son entreprise, Pompacons inc., et se dit conseiller municipal «presque à plein temps». Il a milité au Parti civique à l'époque de Claude Dupras. Les budgets de recherche et secrétariat versés aux partis politiques ne sont pas modifiés pour 1992 même si le PC vient de gagner deux conseillers parce que ces budgets sont établis au début de l'année et ne peuvent être modifiés en cours de route. Outre MM. Gagnier et Benoît, les conseillers du PC sont Nick auf der Maur (Peter-McGill), qui demeure leader du groupe au conseil municipal, et Pasquale Compierchio (Saint-Michel).

Publication La Presse

Date 1992-03-17

Pages P. A-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/PUYIRM7D

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:45

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:45

Tollé contre le déménagement de l'hôpital Hôtel-Dieu, «un désastre» pour le centre-ville -- La Chambre de commerce de Montréal demande une rencontre avec quatre ministres

Type Article de journal

Auteur Martha Gagnon

Résumé Des leaders de la communauté montréalaise ont réaffirmé hier que le déménagement de l'hôpital Hôtel-Dieu à Rivière-des-Prairies serait une «aberration», une «folie» et même un «désastre» pour le centre-ville. C'est un grand cri de protestation qu'ont poussé ensemble des représentants du Comité exécutif de la Ville de Montréal, de la Chambre de commerce, du Centre canadien d'architecture, du Conseil des monuments et sites du Québec, de la CSN, de l'Institut de recherches cliniques et des médecins de l'hôpital. Il n'y avait cependant rien de bien nouveau dans les arguments évoqués si ce n'est qu'ils ont été répétés avec plus de vigueur et par un plus grand nombre de personnes. En fait, le débat ne porte plus uniquement sur la vocation première de l'hôpital mais tout autant sur l'avenir du centre-ville. Ces personnes mettent également en doute les critères sur lesquels se fondent les études du ministère de la Santé. Pour Jean Guibault, président de la Chambre de commerce de Montréal et porte-parole du Regroupement, l'Hôtel-Dieu est plus qu'un hôpital, c'est «un monument, une force économique et scientifique, une présence essentielle». À l'approche d'une décision gouvernementale sur le sort de l'hôpital tricentenaire, il demande une rencontre dans les plus brefs délais avec les ministres Daniel Johnson, responsable de la région métropolitaine, Claude Ryan, des Affaires municipales, Gérald Tremblay, de l'Industrie, Commerce et Technologie et Marc-Yvan Côté, ministre de la Santé. D'après M. Guibault, le ministre Côté aurait refusé de répondre à ses questions, la semaine dernière. «Il a clairement indiqué à la Chambre de commerce que cela ne la regardait pas.» Le docteur Jean d'Avignon, de l'Institut de recherches cliniques de Montréal, accuse le ministre Côté de vouloir déménager l'hôpital à «la pointe du fusil politique». Selon lui, au lieu de fêter cette année le 350^{ième} anniversaire de l'Hôtel-Dieu, on pourrait bien annoncer ses funérailles. Pour Phyllis Lambert, présidente du Centre canadien d'architecture et Jean-Claude Marsan, doyen de la Faculté d'architecture de l'UdeM, le déménagement de l'hôpital universitaire causerait un tort considérable à l'activité culturelle et économique du centre-ville. «Il ne faudrait pas répéter le modèle américain du «beigne» où le trou devient le centre-ville avec sa pauvreté et sa délinquance», dit M. Marsan. Pour sa part, Mme Lambert estime que l'on ne doit pas non plus imiter la France qui a construit son Centre d'architecture à l'extérieur du centre-ville. «Les étudiants se sont retrouvés sur un «no man's land» loin de la vie culturelle et sociale». À son avis, la

question est tellement importante qu'elle doit être débattue plus largement sur la place publique. Elle reproche au ministre Côté d'avoir agi dans l'ombre plutôt que d'entreprendre une véritable consultation. C'est aussi l'avis du responsable de l'aménagement et du développement urbain, André Lavallée, membre du Comité exécutif de la Ville de Montréal. Selon lui, la décision revêt une importance encore plus grande au moment où le ministre Ryan s'apprête à mettre de l'avant un comité dont le mandat est d'analyser en profondeur l'aménagement du territoire de Montréal et de sa région. Le secrétaire général de la CSN, Pierre Paquette, a insisté pour dire qu'il ne fallait pas opposer les besoins de la population du nord-est avec ceux du centre-ville. «Il s'agit de deux problèmes distincts. Les gens de Rivière-des-Prairies ont besoin d'un hôpital, mais pas nécessairement d'un hôpital universitaire. Je travaille à la Table de concertation de l'est de Montréal et nous sommes d'accord sur bien des points.» À la fin de la conférence de presse, des journalistes ont demandé aux différents représentants si les terrains convoités pour le nouvel hôpital avaient fait l'objet de spéculation foncière? «On soupçonne des choses, a répondu M. Paquette, mais on ne peut rien démontrer pour l'instant. Il y aurait sans doute un bon travail d'enquête à faire.»

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-03-17

Pages P. A-4

Select in Zotero zotero://select/library/items/LL2AUTK2

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:45

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:45

Le maire Doré demande à Bourassa d'assouplir la loi sur l'affichage

Type Article de journal

Auteur Yves Boisvert

Résumé Jean Doré espère que le gouvernement du Québec assouplira la Loi 178, qui interdit l'affichage dans une autre langue que le français. Le maire de Montréal espère ainsi permettre aux jeunes anglophones de sentir qu'ils ont un avenir ici et redorer l'image de la ville auprès des investisseurs étrangers. M. Doré a profité hier d'une rencontre avec M. Bourassa, à son bureau de la tour d'Hydro-Québec, pour lui faire part des inquiétudes de la communauté anglophone de Montréal. Selon M. Doré, le premier ministre du Québec, qui n'a pas parlé aux journalistes, aurait fourni l'assurance que la Loi 178 serait revue dès l'an prochain, comme l'a déjà annoncé le ministre responsable, M. Claude Ryan. M. Doré a d'abord laissé entendre qu'il avait expressément demandé à M. Bourassa de modifier la Loi 178. Pressé de questions, il a ensuite dit qu'il n'avait pas parlé directement de la Loi 178 avec M. Bourassa, mais qu'il avait toujours considéré la loi comme inappropriée. Le maire a déclaré que Montréal avait l'avantage d'être «la seule ville au monde fonctionnellement bilingue.» Malheureusement, a-t-il déploré, la perception que l'on a à l'étranger est celle d'une ville où l'une des grandes langues internationales est bannie. Cela nuit considérablement quand vient le temps d'inciter des étrangers à investir, a dit le maire Doré. Le maire, qui souligne que «l'histoire de Montréal s'est écrite en anglais et en français», a déploré que ni au gouvernement du Québec ni dans l'opposition péquiste, il ne semblait y avoir de compréhension du problème que vit la communauté anglophone. «Nous perdons plein de jeunes anglophones, bilingues, bien formés, parce qu'ils ne sentent pas qu'ils ont de l'avenir ici. C'est une perte de compétences énorme.» Pour M. Doré, il y aurait lieu de permettre aux petits commerces d'afficher en anglais à l'extérieur. Il ne modifierait pas la loi en ce qui concerne les grandes sociétés, comme Eaton ou Canadian Tire. M. Doré a profité de sa rencontre d'une demi-heure avec le premier ministre pour l'inciter à ne pas déménager l'Hôtel-Dieu du centre-ville à l'Est de l'île. Selon le maire, ce déménagement ne répondrait pas aux besoins de la population de l'Est, parce que l'Hôtel-Dieu est avant tout un hôpital universitaire, un centre de référence qui n'offre pas de «services de première ligne» (gynécologie, obstétrique, pédiatrie, etc.). De plus, fermer l'Hôtel-Dieu rue Saint-Urbain viendrait briser une masse critique en matière de recherche, étant donné les liens très étroits entre l'Hôtel-Dieu et l'Institut de recherches cliniques de Montréal, entre autres. Le sénateur Watt Avant de rencontrer M. Doré, le premier ministre, accompagné du ministre Christos Sirros, avait eu un entretien avec le sénateur inuk Charlie Watt, président de la Société Makivik, venu lui faire part des inquiétudes de sa communauté au sujet du respect de la Convention de la baie James et du Grand Nord. M. Watt a expliqué aux journalistes qu'il se demandait ce que l'avenir constitutionnel augure pour le respect de la convention. Le fédéralisme renouvelé ou la souveraineté pourrait mettre en péril cette entente historique, estime M. Watt. Par ailleurs, le porte-parole inuk a déclaré que les pourparlers pour l'obtention d'un gouvernement autonome allaient bon train avec le gouvernement québécois, et qu'aucune autre nation autochtone n'était aussi avancée. Il prévoit que d'ici quelques mois, une entente pourrait être conclue. M. Sirros, qui accompagnait M. Watt en conférence de presse, s'est pour sa part réjoui des récentes déclarations du chef Ovide Mercredi, qui s'est montré plus conciliant envers le Québec. Il a dit que ses propos sont bienvenus et a souligné que M. Mercredi avait aussi sa responsabilité en ce qui concerne l'avenir du Canada.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-03-17
Pages P. A-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/X738FQAY
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:45
Modifié le 26/02/2020 à 12:36:45

Deux Montréalais en guerre contre les taxes Ils en ont contre le «mairie-jardinier» et les «singes du Biodôme»

Type Article de journal
Auteur Jean-Paul Soulié

Résumé La guerre contre les taxes est déclarée! Normand Vachon et Roland Caron ne sont ni des Bérêts blancs ni des créditistes. Mais les temps sont durs. Leur discours anti-hausses de taxes, anti-gaspillage, anti-professeurs, anti-avocats, etc. peut fort bien plaire à un grand nombre de mécontents. Leurs arguments claquent comme le «fouet à Cayouette». Les deux hommes d'affaires lancent une association qui va s'appeler «Guerre aux taxes». Pour le moment, ils veulent limiter leur action à l'île de Montréal, mais quand une croisade pareille est lancée, allez savoir jusqu'où ça peut aller! Les deux petits commerçants rêvent de milliers de protestataires cernant l'hôtel de ville. En attendant l'incorporation officielle de leur association, Normand Vachon et Roland Caron accumulent et polissent leurs arguments. Il suffit de les écouter cinq minutes pour comprendre que la marmite bout fort. La pression fait lever le couvercle, des invectives fusent en jets brûlants. - Il va falloir que les professeurs d'école ferment leur trappe et s'arrêtent de faire des allocutions pour nous dire qu'on sait pas gérer nos affaires! lance Normand Vachon, un ancien policier. Il a été obligé de fermer cinq de ses six commerces récemment. - On nous assomme avec des hausses de taxes épouvantables, et on dépense 59 millions pour garder des singes dans un Biodôme, enchaîne Roland Caron! Pour un malheureux triplex, sa femme vient de recevoir un compte de taxes en hausse de 1200\$ par rapport à l'an dernier. - Faire de Montréal une ville «verte», ça me dérange pas! Mais que Doré nous enlève des taxes! Il aurait dû lâcher les vidanges et nous faire venir des touristes américains au lieu d'aller trois fois sur la côte d'Azur l'an dernier. On a un maire qui est un jardinier-dictateur, et l'hôtel de ville est devenu une pépinière, éructe Normand Vachon. Loin des singes du Biodôme Si ça continue, les hommes d'affaires, les commerçants, vont tous partir ailleurs. Normand Vachon parle déjà du Venezuela, d'où il revient, justement. Pour Roland Caron, c'est moins loin. «Je vais partir d'ici avec mon cerveau, et je vais faire de l'argent en Ontario!» Outre le Biodôme qui énerve fortement M. Caron, il y a les chaises «pognées dans le béton» de la place Roy, qui ont coûté un million et demi, et les 23 millions de rénovation de l'hôtel de ville. «Des douches sur quatre étages! Pendant une crise économique épouvantable! Ils peuvent pas se laver chez eux, les conseillers municipaux?» La tribu de singes du Biodôme pourrait fort bien se trouver au centre de la croisade de «Guerre aux taxes». Roland Caron n'a jamais fait de politique, c'est sa première expérience. À 56 ans, il gère depuis trente ans une cinquantaine de logements. «Pas pour spéculer, mais pour les entretenir et les louer». Mais il en veut à Doré de racheter les faillites de spéculateurs qui ont fait monter les prix, et donc les taxes, de rénover les 22000 logements de SHDM avec les taxes, ce qui «met la Ville 78 millions dans le trou, alors qu'il y a 44000 logements libres». Les chiffres pleuvent, en rafales incontrôlables. Normand Vachon, lui, n'en est pas à ses premières armes sur la scène publique. Il a été candidat malheureux contre Robert Perreault dans Laurier - battu 525 à 2500 - aux élections municipales, a tenté de rassembler des protestataires à Lacolle, le poste frontière, pour dénoncer la concurrence des voisins du Sud. «Que les professeurs se tiennent tranquilles, réclame Normand Vachon! Les commerçants, c'est peut-être pas instruit, mais ça sait compter! Doré et Bourassa sont pas des hommes d'affaires... Ce sont les commerçants qui doivent remplacer les profs, les avocats et les administrateurs.»

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-03-18
Pages P. A-5
Select in Zotero zotero://select/library/items/45CUV4H5
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:45
Modifié le 26/02/2020 à 12:36:45

Type Article de journal

Auteur Gilles Normand

Résumé QUÉBEC - Le sort de l'Hôtel-Dieu de Montréal ne sera pas réglé aussi rapidement qu'on l'indiquait depuis quelque temps au ministère de la Santé. Le ministre Marc-Yvan Côté rencontre en effet une opposition de plus en plus consistante à l'option qu'il privilégie de déménager l'hôpital universitaire Hôtel-Dieu à Rivière-des-Prairies, opposition qui semble retarder la présentation du dossier au conseil des ministres. M. Côté, qui ne paraît pas douter le moins de monde du choix qu'il a personnellement arrêté, a néanmoins accepté de rencontrer les représentants de la coalition des opposants au déménagement, vraisemblablement la semaine prochaine, a appris La Presse. Le cabinet du ministre a en effet confirmé la rencontre au président de la Chambre de Commerce de Montréal et porte-parole du regroupement, Jean Guibault. Le regroupement des opposants, qui comprend en plus de la Chambre de commerce le comité exécutif de la Ville de Montréal, le Centre canadien d'architecture, le Conseil des monuments et sites du Québec, la CSN et l'Institut de recherches cliniques et des médecins de l'hôpital, a reçu d'une certaine façon un appui inattendu, hier, de la part de l'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec (APIGQ), qui tient, par la voie d'un communiqué, à se dissocier publiquement de toute décision qui pourrait être prise prochainement dans le dossier de l'Hôtel-Dieu de Montréal, en particulier d'un hypothétique déménagement au coût de 300 millions. D'autres noms d'organismes s'ajoutent à la coalition. Aucun ingénieur à l'emploi du ministère de la Santé et des Services sociaux n'a été impliqué dans ce dossier et la recommandation de construire un nouvel hôpital à Rivière-des-Prairies n'a été étudiée par aucun de ces professionnels, pas plus que ceux-ci n'ont participé à l'évaluation des possibilités d'agrandissement ou de rénovation de l'édifice actuel, soutient le président de l'APIGQ, l'ingénieur Jean Dugré. «Compte tenu de l'importance du dossier de l'Hôtel-Dieu, l'APIGQ ne comprend pas pourquoi le ministre n'a pas encore consulté ses spécialistes de la construction», indique-t-il. Selon l'association des ingénieurs, les études confidentielles dont on parle à propos de ce dossier ont été réalisées par des firmes privées. Le Conseil du trésor également a fait une étude des coûts que signifient pour le gouvernement du Québec le déménagement de l'Hôtel-Dieu de Montréal du centre-ville dans l'Est, et sa conclusion voudrait que le projet soit financièrement inacceptable, selon une source fiable que nous ne pouvons identifier pour des raisons évidentes. Selon cette même source, le président du Conseil du trésor, Daniel Johnson, aurait même accepté cette conclusion, ce que nous ne pouvons cependant faire confirmer d'aucune façon par les voix officielles. C'est un secret de Polichinelle que certains ministres de la région de Montréal, outre M. Johnson, le ministre de l'Industrie et du Commerce et député d'Outremont, Gérald Tremblay, de même que le ministre Claude Ryan suivent le dossier de près et se posent des questions quant à la décision à prendre. Pour M. Tremblay, à qui il répugne d'être interrogé sur le dossier d'un collègue, mais qui siège au Conseil du trésor, des discussions ont lieu et le ministre Côté va rencontrer «les vrais intervenants». Sensibilisé par le maire de Montréal, Jean Doré, le premier ministre Bourassa a répondu, lundi, que le projet était passablement avancé mais qu'il verrait ce qu'il est possible de faire. En chambre, Marc-Yvan Côté a soutenu avoir rencontré tous les intéressés dans ce dossier, depuis qu'il a été initié, et qu'il y a eu des échanges d'information. Ce à quoi répond André Lavallée, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal et responsable de l'aménagement urbain: «À force de se rencontrer, les uns et les autres - les membres de la coalition - chacun s'est rendu compte que la situation nous avait été présentée comme étant déjà réglée et qu'il s'agissait de nous informer. De nombreuses questions sont restées sans réponse et nous nous posons tous les mêmes questions.» La Ville de Montréal reproche au ministre de faire valoir des arguments comptables qui ne tiennent pas assez compte des besoins du centre-ville de Montréal. Quant au maintien du statut d'hôpital universitaire pour l'Hôtel-Dieu, s'il déménage dans l'Est, le conseiller Lavallée souligne que la Ville ne comprend pas pourquoi le fait de rester au centre-ville entraînerait pour l'hôpital la perte de son statut universitaire. «Jusqu'à maintenant, l'Université de Montréal n'a jamais indiqué qu'elle accorderait un statut d'hôpital universitaire à un hôpital dans l'Est», dit-il. Quant à l'opinion selon laquelle les bâtiments abritant l'Hôtel-Dieu seraient trop vétustes, M. Lavallée cite une étude réalisée en 1987 sur le vieillissement des hôpitaux du centre-ville, pour le compte des CRSSS. Il en ressortait que la restauration physique de l'Hôtel-Dieu pouvait être faite convenablement pour 17 millions, et que d'autres institutions étaient dans un état trois fois plus vétuste. Au ministère on reconnaît qu'aucune décision n'est arrêtée quant au sort ou à l'usage de l'Hôtel-Dieu actuel, advenant qu'il déménage à Rivière-des-Prairies, mais que cela viendrait par la suite. On étudie diverses hypothèses, dont la conversion en centre pour personnes âgées ou pour soin palliatifs, ou encore en centre administratif pour les services de santé de la région. Un dossier qui n'a pas fini de faire couler l'encre...

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-03-19

Pages P. A-4

Select in Zotero zotero://select/library/items/57CDXZYU

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:46

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:46

Le maire et la langue

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé Les anglophones forment un peu plus du tiers du membership du Rassemblement des citoyens de Montréal. Cette cohabitation des «deux solitudes» au sein d'un même parti ne l'a pas empêché de parvenir à un consensus sur l'explosive question de la langue d'affichage. Depuis neuf ans, le RCM n'a pas changé son tir dans ce dossier: il affirme que Montréal doit conserver un visage français, mais que le carcan législatif déployé à cette fin doit être assoupli, de façon à autoriser les petits commerçants à afficher dans une autre langue. Cette semaine, quand il a demandé à Robert Bourassa d'ouvrir les valves de la loi 178, le maire Doré n'a fait que réitérer la position traditionnelle du RCM. Une position qui a été renforcée par l'expérience du pouvoir. Quand M. Doré évoque les réticences des investisseurs étrangers à venir s'établir à Montréal par crainte des lois linguistiques, il n'agit pas des spectres imaginaires; il parle de la réalité qu'il connaît en tant que maire de la métropole. Son message doit être entendu. Si la loi 178 agit ainsi comme épouvantail, faisant fuir non seulement les investisseurs potentiels mais aussi une partie de l'élite intellectuelle anglo-québécoise, c'est qu'elle a cristallisé tout le débat linguistique au Québec. C'est d'autant plus absurde que de tous les outils déployés pour protéger le français au Québec, les restrictions sur l'affichage commercial sont les moins «productives». Le vrai combat a lieu ailleurs: sur les lieux de travail et aussi, surtout, dans les écoles. Entre 1971 et 1986, la proportion d'allophones pouvant s'exprimer en français à Montréal est passée de 47 à 67 p. cent. L'écart de revenus entre les anglophones et les francophones a chuté de 30 à 10 p. cent. Ce sont-là de véritables gains. Ils ont été obtenus grâce aux dispositions sur la langue d'enseignement et à la francisation des entreprises. Pas par l'affichage. Si l'on veut que le français fasse plus que survivre au Québec, c'est sur ce terrain-là qu'il faut travailler: améliorer la qualité de l'enseignement, par exemple, ou pousser les jeunes francophones, dont le taux de décrochage est supérieur de 50 p. cent à celui des anglophones, à poursuivre leurs études. Pas en s'accrochant à une législation tâillonne, qui ressemble de plus en plus à un symbole sans contenu.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-03-19

Pages P. B-2

Select in Zotero <zotero://select/library/items/5ZS67M48>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:46

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:46

La Ville offre 40 millions pour la carrière de l'Est, Francon en veut 300

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé La valeur de la carrière de l'Est, qui pourrait devenir le dépotoir de l'île de Montréal après la fermeture de Miron, est estimée à 40 millions par la Ville de Montréal et à plus de 300 millions par la compagnie Francon Lafarge. Ce chiffre a été avancé par le président de l'entreprise, Dominique Calabrese, hier soir, au moment où débutait la présentation des mémoires sur la politique de gestion intégrée des déchets de la Ville de Montréal. La Ville propose avant tout une exploitation mixte, l'enfouissement des déchets se faisant parallèlement aux opérations de la carrière, mais la compagnie estime qu'un tel scénario ne peut être envisagé. À défaut d'une entente sur une exploitation conjointe, Montréal laisse entendre qu'elle pourrait procéder à une expropriation. D'où la guerre de chiffres qui s'amorce. «Le chiffre de 300 millions est nettement excessif», a déclaré Diane Deschamps, du module du Génie de l'environnement de la Ville, pendant que M. Calabrese soutient qu'il a été établi par une étude effectuée récemment «par une firme réputée de conseillers en évaluation». Montréal, admet Mme Deschamps, utilise des chiffres tirés de documents préparés par la Communauté urbaine de Montréal (CUM) il y a quelques années, mais soutient qu'ils sont encore bons. La Ville a embauché au cours des derniers mois une firme d'évaluation, dont les travaux ne sont pas terminés. Le futur dépotoir sera exploité conjointement par Montréal et les villes de la banlieue de l'île à partir de 1995 ou 1996, pour remplacer le Centre de tri et d'enfouissement des déchets (ancienne carrière Miron), qui est censé fermer en 1994. Pour rejeter l'hypothèse d'une exploitation mixte, M. Calabrese explique que toute la carrière est occupée, «soit par le système de concassage lui-même et les piles de produits finis, soit par les réserves de pierre calcaire, soit par des installations et des immeubles». Dans le contexte de la modernisation entreprise en 1988 et terminée en 1990, dit-il également, le système de concassage a été installé au fond de la carrière afin notamment de réduire le bruit et la poussière. Selon lui, les installations de concassage et les piles de produits finis, «qui peuvent représenter à certains moments plus de 600000 tonnes réparties en une dizaine de tas», occupent à peu près tout

l'espace disponible du niveau le plus bas de la carrière. Mme Deschamps soutient pour sa part qu'une utilisation mixte est possible «si la compagnie accepte de modifier quelque peu sa méthode d'exploitation» et donne l'exemple de la carrière Demix, où l'extraction minière se poursuit pendant qu'y sont enfouis des rejets de l'usine d'épuration des eaux de la CUM. Des trois sites envisagés par Montréal et les autres villes de la CUM pour remplacer Miron, soit la carrière de l'Est, Saint-Michel (rue Jarry) et Demix, celui de la rue Sherbrooke est privilégié, à la suite d'une étude effectuée pour la Ville par l'Université McGill. Montréal estime que l'aménagement du nouveau dépotoir nécessiterait des investissements de 115 millions et qu'il faudra compter 40 mois pour obtenir les autorisations et procéder aux travaux d'infrastructures. Le Comité de vigilance des citoyens et citoyennes de Rivière-des-Prairies a recommandé pour sa part hier soir l'établissement de plus petits sites d'enfouissement distribués équitablement sur l'île au lieu d'un seul gros site pour tous. «Il est évident, a-t-il fait valoir, que les citoyens de l'est veulent prendre leur part de responsabilités face à leurs déchets, mais on ne veut pas tout dans notre région». Les porte-parole du RCM du district électoral du Bout-de-l'Île se sont dits d'accord avec la proposition de la Ville de privilégier l'enfouissement sur le site de la carrière de l'Est «mais à la condition expresse qu'il ne s'agisse pas de déchets domestiques». Francon Lafarge, qui estime que «tout milite en faveur de l'exploitation de la carrière», rappelle d'autres solutions pour les besoins d'enfouissement des villes de la CUM: poursuite des opérations à Miron ou à Rivière-des-Prairies, ouverture d'un nouveau lieu d'enfouissement hors de l'île, sous-traitance par appel d'offres auprès de l'entreprise privée.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-03-19

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/44UU6YRU

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:46

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:46

Québec confirme son projet de revoir les structures municipales de la région de Montréal

Type Article de journal

Auteur André Pépin

Résumé QUÉBEC - Le gouvernement du Québec est déterminé à revoir les structures municipales de la région de Montréal pour réduire les chevauchements et, par conséquent les dépenses, dans le but de revitaliser la région, a-t-on confirmé hier lors du discours inaugural. Comme La Presse l'annonçait au début du mois, le ministre des Affaires municipales, M. Claude Ryan, va mettre sur pied au cours des prochaines semaines une commission formée d'élus et d'experts qui sera chargée de revoir les structures et le rôle des municipalités du Grand Montréal où vivent le tiers des Québécois dans 122 municipalités, comparativement à seulement six pour Toronto et ses banlieues. Un groupe de travail doit procéder à des audiences publiques non pas dans le cadre d'une commission parlementaire, mais sur place, à Montréal même, où les principaux intervenants pourront se faire entendre. Une annonce officielle de ce projet sera faite au cours des prochaines semaines par le ministre, a-t-on expliqué hier soir à son cabinet. Dans le discours inaugural officiel, on a indiqué hier à l'Assemblée nationale que «le gouvernement entreprendra une réflexion approfondie sur l'exercice des fonctions municipales et sur l'organisation du territoire de Montréal et de sa région. Le groupe de travail recommandera des voies d'action touchant l'ensemble des questions reliées au développement de Montréal, dont l'aménagement du territoire, ses structures politiques et ses fonctions comme métropole et comme centre-ville». Cet exercice de consultation doit durer un an, selon nos informations et déboucher sur un projet de refonte politique en profondeur. «Le ministre n'a pas la réputation d'entreprendre des exercices futiles. Le travail sera important et d'envergure», a-t-on indiqué à son cabinet. Le ministre Ryan a maintes fois exprimé l'avis que «la priorité au développement de l'économie n'a de sens que si elle s'appuie sur un aménagement qui tend à réduire les coûts». Le Plan stratégique du Grand Montréal, rendu public par le gouvernement Bourassa l'automne dernier, soulignait d'ailleurs l'impérieuse nécessité de regrouper les forces municipales. Le gouvernement a voulu, indiquait récemment M. Ryan, tenir compte de la demande du maire de Montréal, Jean Doré, qui réclamait l'an dernier en commission parlementaire la mise sur pied d'une commission d'enquête sur les perspectives d'avenir de sa ville et de sa banlieue. On sait que plusieurs dossiers d'importance font souvent l'objet de vives oppositions dans la région métropolitaine, chacune des villes tentant d'obtenir le maximum des projets industriels. Les dossiers du transport, de la santé et de l'habitation sont également au cœur de débats. Québec entend donc susciter les regroupements de villes, si c'est possible, pour harmoniser le développement. Les discussions qui marqueront les travaux du prochain comité de travail sur ces sujets promettent donc d'être très animées.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-03-20
Pages P. A-14
Select in Zotero zotero://select/library/items/2Q8GFQKE
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:46
Modifié le 26/02/2020 à 12:36:46

1993, Année de l'harmonie interculturelle et interraciale

Type Article de journal
Auteur Richard Héту
Résumé Profitant d'une cérémonie marquant la Journée internationale contre la discrimination raciale, les gouvernements d'Ottawa, du Québec et l'administration municipale de Montréal ont annoncé hier deux initiatives pour combattre le racisme. Par la voix du maire Jean Doré, la Ville de Montréal a proclamé 1993 «l'Année de l'harmonie interculturelle et interraciale». Et Ottawa, Québec et Montréal ont confirmé la mise sur pied d'un comité tripartite dont le but sera de coordonner leurs efforts dans la lutte contre l'intolérance raciale. «Le Québec n'est pas une société plus raciste qu'une autre», a déclaré Monique Gagnon-Tremblay, ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, lors de la cérémonie, tenue à l'Hôtel de Ville de Montréal. «Toutefois, les manifestations ponctuelles de racisme et de discrimination que nous voyons poindre à l'occasion méritent que nous nous interrogeons», a ajouté Mme Gagnon-Tremblay en rappelant que «certaines personnes sont tentées de chercher des boucs émissaires» lorsque les conditions sociales ou économiques sont plus difficiles. Dans un message lu par Mme Gagnon-Tremblay, le premier ministre Bourassa a pour sa part déclaré: «C'est en faisant preuve de vigilance, de persévérance et de solidarité que nous arriverons à changer les attitudes et les comportements d'intolérance qui, malheureusement, existent dans notre société démocratique.» La Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, qui est commémorée le 21 mars, fait référence aux massacres de Sharpeville en Afrique du Sud en 1962. S'adressant aux leaders des communautés culturelles réunies à l'Hôtel de Ville, le maire Doré n'a d'ailleurs pas manqué de saluer le résultat du référendum sud-africain, cette semaine, qui donne à son avis aux Noirs de ce pays l'espoir de «retrouver leur dignité». Même elle est «moins virulente et plus subtile» qu'en Afrique du Sud, «la discrimination raciale existe chez nous», a poursuivi M. Doré. C'est pourquoi, à la recommandation du Comité consultatif sur les relations interculturelles et interraciales de Montréal, il a accepté l'idée d'imiter des villes comme Toronto, Windsor et North-York et de placer l'année 1993 sous le signe de l'harmonie interculturelle et interraciale. Cette proclamation n'est pas qu'une opération de relations publiques, a dit le maire Doré, précisant qu'elle s'ajoutait à une série de mesures concrètes adoptées par son administration. «D'année en année, non seulement y a-t-il des déclarations, mais il y a des gestes concrets et des actions qui suivent», a commenté M. Doré. En prévision de 1993, le maire de Montréal a souhaité que tous les citoyens et tous les milieux de la ville s'approprient de cette initiative en mettant sur pied des projets «valorisant l'interculturalisme». Montréal, a-t-il ajouté, donnera l'exemple à ce chapitre. Le groupe de travail réunissant Ottawa, Québec et Montréal fera le point sur l'état des relations intercommunautaires et interraciales au Québec et passera en revue les mesures qui existent déjà afin d'établir une nouvelle stratégie d'intervention dans ce secteur, a fait savoir Mme Gagnon-Tremblay. Selon Gerry Weiner, ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté du Canada, la concertation des trois paliers gouvernementaux autour d'une «question aussi vitale» que la lutte contre le racisme est un «miracle». «Ce sera une contribution importante à la vitalité et la santé de cette communauté», a-t-il dit. Fait à noter, le maire Doré a conclu son allocution en saluant le directeur du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, Alain St-Germain, «qui a su, à un moment difficile, nous donner une leçon d'humilité». On se souvient que M. St-Germain avait critiqué sévèrement ses hommes dans son rapport sur l'affaire Marcellus François, au grand dam de la Fraternité des policiers de la CUM. Le maire Doré a aussi annoncé que Fatima Houda-Pépin remplacera Alain Jean-Bart à la présidence du Comité consultatif sur les relations interculturelles et interraciales de Montréal. Mme Houda-Pépin dirige le Centre maghrébin de recherche et d'information.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-03-21
Pages P. A-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/Y6JVTP2P
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:46
Modifié le 26/02/2020 à 12:36:46

Type Article de journal

Auteur Denis Lessard

Résumé QUÉBEC - Les municipalités du Québec protestent vigoureusement contre le projet du gouvernement Bourassa d'abolir la taxe d'amusement dès le 1er juillet prochain. Pour le président de l'Union des municipalités du Québec, M. Ralph Mercier, Québec ne prévoit rien à long terme pour remplacer cette source de financement qui fait entrer 28 millions par année dans les coffres municipaux. D'une conversation avec le ministre des Affaires municipales, Claude Ryan, la semaine dernière, l'UMQ retient qu'une mesure de compensation, pour 10 millions seulement, ne vaudra que pour les quatre prochaines années. Du côté du ministre Ryan, le porte-parole François Grenon précise «qu'il n'y a pas de décision officielle d'annoncée». Déjà en décembre 1990, la réforme de la fiscalité municipale prévoyait la disparition de cette taxe de 10 p. cent sur les billets de spectacle et les places de cinéma. Par la suite, on était arrivé à un scénario où l'on exemptait certains événements «culturels» mais, dans la pratique, cette formule est apparue rapidement d'une application difficile. Pour l'UMQ, les intentions de Québec sont d'autant plus difficiles à accepter qu'elle s'appliqueront en 1992, une période pour laquelle les dépenses des villes sont déjà budgétées. Le ministre Ryan «aurait intérêt à agir avec plus de cohérence plutôt que d'agir ainsi en milieu d'année budgétaire», dira M. Mercier. Les municipalités ont adopté leur budget en décembre dernier, en comptant sur ces recettes qu'on leur enlèverait en cours d'année. À Montréal, Léa Cousineau, présidente du comité exécutif, réclame que les villes soient pleinement compensées si Québec abolit la taxe, autrement leur soutien à la culture pourrait être remis en cause. Montréal perdrait 8 millions en 92. Les municipalités n'ont pas à rougir de leurs interventions en matière culturelle: elles consacrent trois pour cent de leurs dépenses à la culture, quatre fois plus que le gouvernement québécois. Elles dépensent 230 millions par année dans le secteur culturel, soit sept fois plus qu'elles ne retirent de revenus en taxe d'amusement. Pour Québec, cette taxe de 10 p. cent doit disparaître en juillet pour éviter un empilement des taxes - TPS fédérale, TVQ provinciale et taxe d'amusement - qui totaliseraient 27 p. cent du prix d'une place de spectacle. En fin de semaine, le maire de Québec, Jean-Paul L'Allier avait révélé les intentions de Québec, qui devraient être annoncées dans les prochaines semaines, indiquait-il.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-03-24

Pages P. A-8

Select in Zotero <zotero://select/library/items/Q4LBC5VJ>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:46

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:46

Plus avantageux pour Montréal de continuer d'exploiter le dépotoir Miron

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé Il serait techniquement possible et financièrement plus avantageux de continuer d'enfouir des déchets au dépotoir de l'ancienne carrière Miron au-delà de l'an 2000 plutôt que d'utiliser un autre emplacement. C'est ce qu'indique un des documents techniques annexés à la politique de gestion intégrée des déchets de la Ville de Montréal, qui fait l'objet d'audiences publiques qui se termineront demain. Il précise qu'il y aura encore place pour l'enfouissement de 10 millions de tonnes d'ordures lorsque le niveau prévu par le scénario actuel de fermeture aura été atteint. Ce plan prévoit le maintien d'une dépression très importante, sous le niveau des rues avoisinantes, au nord et à l'ouest. Il suffirait de la combler pour prolonger l'exploitation pendant cinq à huit ans. Loin d'être exclue, l'idée d'une continuation de l'enfouissement au Centre de tri et d'enfouissement des déchets (CTED), mieux connu sous le nom de dépotoir Miron, constitue la solution de rechange proposée par la Ville advenant que l'hypothèse privilégiée pour le moment, l'ouverture d'un nouveau dépotoir dans la carrière de l'Est de la compagnie Francon Lafarge, ne soit pas retenue. L'option Francon est préférable, dit le document, si on se place «du point de vue de l'intégration dans la trame urbaine et du contrôle des impacts sur le milieu et la population». «Si les seuls facteurs techniques et financiers étaient considérés, la poursuite de l'exploitation au CTED et à Rivière-des-Prairies (qui doit en principe fermer cette année) serait préférable car elle permettrait de rentabiliser au maximum les infrastructures déjà en place», affirme-t-on également. Un éventuel «dépotoir Francon» serait exploité conjointement par la Ville et la Régie intermunicipale des déchets, qui regroupe les autres municipalités de la CUM, et l'enfouissement se ferait parallèlement à l'extraction de la pierre. La population de l'est pourrait cependant se mobiliser contre les plans de gestion des déchets de Montréal et de la Régie, qui prévoient que les nouvelles installations, dont le dépotoir et un incinérateur géant, seront presque toutes situées chez elle. La compagnie Francon Lafarge soutient pour sa part qu'une exploitation mixte dépotoir-carrière est impossible parce qu'il s'agit d'une «jeune» carrière dont la profondeur pourrait éventuellement atteindre huit ou neuf fois ce qu'elle est présentement et parce que ses installations de

concassage et ses réserves de produits couvrent toute la surface exploitée. Advenant qu'elle soit expropriée, elle entend se vendre chèrement, évaluant son terrain, ses réserves de matière première et ses installations à plus de 300 millions alors que Montréal et la Régie entreprendraient d'éventuelles négociations en offrant 40 millions. Le dépotoir Miron est censé fermer dans deux ans mais, selon ce qu'indique le document, cette date a été établie avant tout pour des considérations politiques. Techniquement, il sera peut-être nécessaire de poursuivre l'exploitation plus longtemps, a déclaré hier une porte-parole de la Ville, Diane Deschamps, ajoutant que le tassement de l'énorme masse de déchets est très difficile à prévoir. De plus, le plan d'aménagement final du site retenu jusqu'à maintenant soulève selon le document «des difficultés techniques et financières considérables». Enfin, le nombre de tonnes de déchets enfouis a baissé au cours des derniers mois. Financièrement, dit le document de la Ville, la continuation de l'exploitation «comporterait un avantage certain» étant donné que «le coût marginal d'enfouissement du tonnage additionnel serait possiblement inférieur au coût actuel puisque l'essentiel des infrastructures est déjà en place». Il affirme également qu'advenant des difficultés majeures ou des retards importants dans la mise en place de la solution qui sera retenue, la capacité additionnelle d'enfouissement au CTED représentera une «marge de sécurité».

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-03-25

Pages P. D-16

Select in Zotero zotero://select/library/items/JM55MEY4

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:47

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:47

Inquiétant manque de déchets au dépotoir Miron

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé Le nombre de tonnes de déchets enfouis au dépotoir Miron a chuté de 32,5 p. cent en 1991, ce qui pourrait remettre en question l'engagement de l'administration Doré de fermer ce Centre de tri et d'enfouissement (CTED) en 1994. À cause de la hausse des tarifs au CTED et de la fuite subséquente de la clientèle vers les dépotoirs situés hors de l'île de Montréal, la quantité d'ordures reçues est passée de 1,62 million de tonnes en 1990 à 1,09 million l'an passé, une diminution de 526000 tonnes. Une étude sur les «scénarios de fermeture» du CTED, commandée par la Ville de Montréal à la firme SNC-Lavalin, permettra de préciser quand pourra se terminer l'enfouissement. Un rapport préliminaire sera déposé en mai ou juin prochain. Entretemps, l'administration municipale refuse de renouveler sa promesse de mettre la clé dans la porte du CTED à la date promise et demande d'attendre les conclusions de cette étude. «Plein ou pas, si le dépotoir ne ferme pas en 1994, les citoyens de Saint-Michel auront recours aux Mohawks», a déclaré hier soir le président du Projet d'aménagement résidentiel et industriel (PARI) de ce quartier, Pierre-Jocelyn Cyr. On sait que des études de la Ville concluent qu'il serait plus avantageux sur le plan financier et sans doute préférable sur le plan technique de poursuivre l'enfouissement au dépotoir Miron jusqu'au-delà de l'an 2000 plutôt que de s'en tenir au scénario qui prévoyait une fermeture en décembre 1994 au plus tard. De plus, ce n'est probablement pas avant 1996 que Montréal et les autres villes de la CUM pourront commencer à exploiter un nouvel emplacement pour remplacer Miron, étant donné qu'il faut obtenir les autorisations nécessaires et procéder aux travaux d'infrastructures. L'emplacement privilégié pour le moment est la carrière de l'Est de Francon Lafarge, mais la population du quartier et la compagnie pourraient mettre des bâtons dans les roues de l'administration. L'alternative aux yeux de la Ville demeure la poursuite de l'enfouissement au CTED. Le chiffre sur le nombre de tonnes enfouies en 1991 au CTED a été divulgué hier par le PARI lors d'audiences publiques et confirmé par Gaston Moreau, directeur du module du Génie de l'environnement de la Ville de Montréal. Le PARI, qui a fait de la fermeture du CTED son principal cheval de bataille, comparaisait devant le Bureau de consultation de Montréal (BCM), dont les audiences, qui se terminent ce soir, portent sur le projet de gestion intégrée des déchets de la Ville. Le PARI estime que même en détournant vers le CTED une partie des ordures brûlées à l'incinérateur Des Carrières et une partie des matières enfouies au dépotoir Rivière-des-Prairies, qui doit fermer en 1992, ce n'est pas avant l'automne 1997 que Miron pourra être fermé si le scénario de «remplissage» établi il y a quelques années est respecté. La baisse de la quantité de déchets enfouis, a expliqué M. Moreau, a été causée en grande partie par la tarification, tant celle du CTED que celle de ses concurrents installés en périphérie. Un responsable a précisé que le prix au CTED est passé de 12,44\$ la tonne au 10 mars 1990 à 40\$ aujourd'hui. La Ville de Laval entre autres a déserté le CTED et dirigé ses camions vers Lachenaie. «Les clients commerciaux, ajoute M. Moreau, ont suivi le mouvement». Il explique que Montréal collecte les déchets des entreprises qui «produisent» six sacs d'ordures et moins. Celles qui en ont davantage (toutes les succursales des chaînes d'alimentation ou les gros restaurants entre autres), concluent elles-mêmes des ententes avec des entreprises de collecte, qui envoient leurs camions vers les dépotoirs où les tarifs sont les plus bas. M. Moreau

précise également que la tarification de la Ville a été établie en tenant compte des investissements considérables (plus de 100 millions) qui doivent être effectués pour le traitement des biogaz (résultant de la décomposition des déchets) et du lixiviat (produit par le passage des eaux dans les ordures) au CTED, qui est situé en milieu urbain. Ces investissements permettront également l'aménagement de l'emplacement après sa fermeture. Les contraintes sont moindres, ajoute-t-il, pour les propriétaires de dépotoirs situés en plein champ. Une des études techniques de la Ville accompagnant sa politique de gestion des déchets précise par ailleurs que la dépression prévue dans le plan d'aménagement final actuel du CTED pourrait s'avérer dangeureuse. Ce scénario prévoit en effet que dans la partie nord, le «trou» ne sera pas comblé et qu'une dépression laissera la paroi rocheuse de l'ancienne carrière à nu. Les experts de la Ville craignent maintenant que les biogaz ne s'accumulent dans cette dépression ou encore qu'il s'y produise «une carence possible d'oxygène dans l'air ambiant». Cette dépression pourrait contenir 10 millions de tonnes de déchets supplémentaires, ce qui permettrait de prolonger l'exploitation pendant une période de cinq à huit ans. M. Cyr affirme toutefois que «les arguments techniques ne réussissent pas à nous convaincre. Quelles que soient les contraintes, le quartier Saint-Michel en a assez d'être une poubelle. Il a son voyage des vidanges. La Ville a reporté la fermeture trois fois et doit prendre les moyens pour que l'échéance de 1994 soit respectée».

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-03-26

Pages P. A-1

Select in Zotero <zotero://select/library/items/2PWAF48>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:47

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:47

Montréal-Est et Anjou ne veulent pas du dépotoir Francon -- Montréal réitère son objectif de fermer le centre d'enfouissement Miron en 1994

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé Alors que Montréal répète que son objectif est de fermer le dépotoir Miron en 1994, les maires de Montréal-Est et d'Anjou, Yvon Labrosse et Richard Quirion, s'opposent avec fermeté au projet de l'administration Doré d'utiliser la carrière de l'Est de la compagnie Francon-Lafarge pour remplacer le centre d'enfouissement du quartier Saint-Michel. Ils entendent prendre «tous les moyens politiques et légaux» pour empêcher que la carrière, située en majeure partie dans leur territoire, ne devienne un centre d'enfouissement. Ils ont déposé hier soir, par l'entremise des directeurs généraux de leurs municipalités, un mémoire à cet effet devant le Bureau de consultation de Montréal (BCM), qui se penche sur la proposition de gestion des déchets de l'administration Doré. Richard Brunelle, responsable de ce dossier au comité exécutif de Montréal, a par ailleurs déclaré hier qu'il n'entend pas rouvrir le débat sur la date de fermeture de Miron. Cependant, ajoute-t-il, les études effectuées il y a quatre ou cinq ans établissaient que, compte tenu du rythme de remplissage prévu, l'ancienne carrière serait remplie aux alentours de 1993. Il rappelle qu'une nouvelle étude a été entreprise par SNC-Lavalin pour faire le point sur la situation et qu'un des paramètres du mandat qui lui a été confié par la Ville est le fait que l'administration s'est engagée à fermer le dépotoir en 1994. M. Brunelle s'attend donc à ce que Lavalin présente, sans doute à l'automne, divers scénarios pouvant permettre de se rapprocher de cet objectif. On devra toutefois tenir compte de la nécessité, ajoute-t-il, de financer à même les revenus d'exploitation du dépotoir les investissements considérables (plus de 100 millions) qui sont effectués à cet endroit pour le contrôle des biogaz et du lixiviat et pour l'aménagement des lieux après la fermeture. Les maires de Montréal-Est et Anjou ont reproché à l'administration Doré de ne pas les avoir consultés avant de proposer, dans ses documents, la carrière de l'Est comme emplacement du prochain dépotoir de l'île. Ils ont appris l'existence de ce projet par la voie des journaux. Tout au plus accepteront-ils que la cavité soit éventuellement comblée avec des matériaux secs. Mais pas question, affirment les maires, d'y enfouir des déchets fermentescibles qui apporteront selon eux leur cortège de nuisances tels vermine, odeurs nauséabondes, oiseaux, biogaz, lixiviat, pollution visuelle, bruit, poussière, malpropreté environnante, etc. Sans parler, ajoutent-ils, des inconvénients causés par le transport des ordures par camions, de la baisse significative de la valeur des propriétés résidentielles dans les environs, de la stagnation du marché immobilier, etc. Montréal propose pour le futur centre d'enfouissement Francon une gestion conjointe qui l'associerait aux autres villes de la CUM, qui sont regroupées dans la Régie intermunicipale des déchets. Cette dernière n'a toutefois pas encore fait connaître ses vues sur l'enfouissement en général et sur la carrière de l'Est en particulier. Les audiences publiques du BCM se sont terminées hier soir et ses recommandations seront présentées au comité exécutif de Montréal vers la fin de juin avant d'être rendues publiques au cours des jours qui suivront.

URL URL

Publication La Presse
Date 1992-03-27
Pages P. A-2
Select in Zotero zotero://select/library/items/ES7XFF9F
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:47
Modifié le 26/02/2020 à 12:36:47

Montréal pourrait construire 1000 logements par année

Type Article de journal
Auteur Florian Bernard
Résumé Pas de terrains à Montréal? C'est généralement ce que les gens croient. Tel n'est pourtant pas le cas. La ville dispose actuellement d'une banque de terrains amplement suffisante pour construire 1000 nouveaux logements par année, et ceci bien au-delà de l'an 2000. Le responsable de l'habitation et vice-président du comité exécutif de Montréal, M. John Gardiner, estime qu'il existe actuellement un bassin de plus de 23000 ménages locataires, susceptibles d'accéder à la propriété privée. Il va falloir, selon lui, fournir à ces Montréalais des maisons de qualité, à des prix compétitifs, dans un milieu agréable, sinon elles iront vers les localités de banlieue. M. Gardiner, lors d'une récente rencontre avec les représentants de l'industrie de la construction, a déclaré que plusieurs jeunes couples, avec enfants, cherchent un logement abordable, offrant un accès direct au sol et une cour privée. Ces couples veulent demeurer en ville. Il va falloir leur fournir ce type d'habitation. D'autres couples, sans enfants, cherchent également un logement abordable, situé près de leur travail. Il existe aussi un marché d'acheteurs plus expérimentés, souvent négligé par les constructeurs, qui veulent une maison neuve et spacieuse, à proximité des services du centre-ville. Sans négliger le logement social, l'administration de Montréal entend mettre l'accent sur l'accès à la propriété et favoriser la construction de maisons qui pourront soutenir la comparaison et la concurrence avec celles qu'on érige en banlieue. M. Gardiner a déclaré qu'en ce qui concerne le développement, la ville est déterminée à attribuer désormais la majeure partie des terrains de sa réserve foncière au développement privé. Pour ce qui est du logement social, la ville développera le parc existant. Cette orientation vers le «privé» s'appuie d'une part sur la nécessité d'augmenter l'offre de produits résidentiels en propriété et, d'autre part, sur la rareté de terrains dans plusieurs secteurs. Pour élargir les possibilités de devenir propriétaire à Montréal, la ville a l'intention d'autoriser certaines dérogations à l'interdiction actuelle de convertir des logements locatifs en copropriétés divisées. M. Gardiner croit que les craintes suscitées par la conversion dans le passé ne devraient pas empêcher la ville de considérer les avantages de ce mode de propriété pour plusieurs jeunes ménages montréalais. La ville songe aussi à la création d'un «fonds de développement de l'habitation», qui mettrait notamment à contribution le secteur financier, les syndicats, l'industrie de la construction, les grandes sociétés privées et publiques, etc. Les modalités et objectifs d'un tel fonds restent à être définis, mais on s'entend déjà pour qu'il serve à la recherche de nouveaux outils de développement résidentiel privé, social ou mixte, et qu'il permette de mettre en commun le travail et la compétence de divers intervenants.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-03-28
Pages P. L-5
Select in Zotero zotero://select/library/items/5JRDMJP8
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:47
Modifié le 26/02/2020 à 12:36:47

Montréal et la CUM vont mettre l'accent sur la sécurité des citoyens

Type Article de journal
Auteur Éric Trottier
Résumé La Ville de Montréal et la CUM s'engagent à faire de la sécurité en milieu urbain une «priorité», ont annoncé hier soir des porte-parole officiels, à la clôture d'une conférence qui se tenait à la Maison de la culture la Petite-Patrie, dans le nord de la métropole. Selon André Lavallée, responsable de l'aménagement urbain pour la Ville de Montréal, et Michel Hamelin, président du comité exécutif de la CUM, les principes de sécurité élémentaires seront dorénavant inclus dans tout nouveau projet d'aménagement du territoire, que ce soit dans le métro, dans les parcs ou ailleurs. La Ville a aussi l'intention d'octroyer un nouveau mandat au groupe Tandem - dont les activités sont actuellement axées sur le vol des résidences - en fonction de la sécurité des femmes et de

tout autre groupe vulnérable (enfants, vieillards, etc). Enfin, la Ville et la police de la CUM effectueront vraisemblablement une analyse des agressions perpétrées contre les femmes afin d'identifier les éléments qui, dans une grande métropole, peuvent favoriser ce type de crime. Ces engagements font partie d'une série de moyens concrets qu'ont mis de l'avant divers intervenants sociaux, hier soir, à la conférence sur la sécurité des femmes en milieu urbain, la 9e du genre à se tenir au Canada. Plus tôt, en après-midi, une soixantaine de représentants et de représentantes de groupes de femmes, de groupes communautaires, d'élus et de policiers ont participé à un débat animé par l'ex-journaliste Armande Saint-Jean, au cours duquel les femmes ont exprimé leur «ras-le-bol» de la violence. «Pendant combien d'années devons-nous répéter qu'on n'en peut plus, que toutes les femmes ont peur de sortir le soir, peur de se rendre à leur voiture, dans un stationnement, peur de prendre le métro, peur de traverser un parc?», a demandé Michèle Asselin, qui résumait ainsi les craintes vécues «quotidiennement» par les femmes. «C'est inacceptable qu'en 1992 on soit obligé de développer une stratégie pour arrêter cette violence», a poursuivi Lucie Héneault, de la Fédération des ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté. Selon elle, les groupes d'entraide aux femmes doivent consacrer la moitié de leurs énergies à chercher de l'argent pour financer leurs activités. «Quand on a voulu éliminer le phénomène de l'alcool au volant, on n'y est pas allé avec le dos de la cuiller, mais les autorités n'investissent pas autant pour combattre la violence faite aux femmes», a constaté Michèle Asselin. Plusieurs ont signalé le laxisme des décideurs, qui «banalisent» le problème. «Il faut lancer un message clair aux hommes: on ne peut tolérer leur violence», a expliqué Martin Dufresne, du Collectif masculin contre le sexisme. Mais celui-ci reproche notamment à l'appareil judiciaire de libérer les violeurs trop rapidement, après quelques mois de thérapies psychiatriques «qui ne fonctionnent pas», au lieu de les envoyer carrément «en tôle». «Une véritable guerre est menée contre les femmes. Et jusqu'à maintenant, les gens censés être responsables des solutions aggravent le problème.»

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-03-31

Pages P. A-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/MIKHMU3I

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:47

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:47

Hôtel-Dieu: les ministres Côté et Frulla-Hébert songent à y installer la Bibliothèque nationale -- Les opposants au déménagement de l'hôpital à Rivière-des-Prairies ne désarment pas

Type Article de journal

Auteur Jean-Pierre Bonhomme

Résumé Le ministre de la santé, M. Marc-Yvan Côté, a obtenu le concours de la ministre des Affaires culturelles, Mme Liza Frulla-Hébert, pour faciliter le déménagement de l'Hôtel-Dieu de Montréal à Rivière-des-Prairies. La ministre consent en effet à transformer la plus grande partie du complexe, soit en y installant un grand musée soit en y aménageant la nouvelle Bibliothèque nationale. Si le gouvernement accepte l'idée, l'immeuble, qui se trouve sous le pouvoir du ministère de la Santé, sera donné au ministère des Affaires culturelles. Toutefois, les opposants à ce projet fort controversé ne désarment pas pour autant. Les autorités de la Ville de Montréal, les syndiqués et les chercheurs sont toujours ligués dans une «coalition» très active pour combattre une décision qu'ils considèrent comme «désastreuse» pour la métropole. Le représentant de l'Université de Montréal au conseil d'administration de l'hôpital, le Dr Michel Bergeron, chef du département de physiologie, a pour sa part déclaré hier que si le gouvernement accepte le projet du ministre Côté, ce sera «la fin» de l'Hôtel-Dieu. L'Université n'accordera plus à cet hôpital de statut universitaire, car «la masse critique des chercheurs», liés à l'activité de l'hôpital et à celle de l'Institut de recherches cliniques, qui est situé juste à côté et qui lui est affilié, disparaîtra, a-t-il prédit. C'est tout le réseau structurel de la recherche qui sera «défait». Divers corps publics et privés, opposés au déménagement, ont rencontré hier les ministres Daniel Johnson (Conseil du Trésor) et Gerald Tremblay (Industrie et Commerce) au cours d'un déjeuner pour discuter de cette question. Au cours d'une entrevue accordée à La Presse, le représentant de la Ville de Montréal dans ce dossier, M. André Lavallée, a signalé qu'à l'heure actuelle «aucune solution de réutilisation du complexe n'a été proposée par le gouvernement». Il faut souligner par ailleurs, a dit M. Lavallée, que le projet ne répond pas aux besoins de Rivière-des-Prairies. Ce quartier périphérique de Montréal, a-t-il précisé, a besoin d'un hôpital de première ligne, de caractère familial, alors que l'Hôtel-Dieu a une vocation de soins plus lourds, de recherche et de long terme pour les personnes âgées. La solution du déménagement est donc «inappropriée». Le député libéral de Lafontaine, M. Jean-Claude Gobé, est, avec un ancien chef syndical, M. Yvon Charbonneau, le principal promoteur du déménagement de l'Hôtel-Dieu dans son comté, à Rivière-des-Prairies. Il participait hier à une réunion du Comité pour la relocalisation de l'Hôtel-Dieu, dont il est le coprésident. Le comité a pressé le

Conseil des ministres d'appuyer le ministre Côté et de venir ainsi en aide à l'est de Montréal, une région «qui n'accepte plus d'être brimée et méprisée». Il a signalé à La Presse que si le nouvel hôpital est construit, l'Hôtel-Dieu sera probablement transformé en bibliothèque municipale de Montréal. D'autres sources autorisées ont pour leur part dit qu'il s'agirait plutôt de la Bibliothèque nationale du Québec. La Bibliothèque municipale de Montréal, de la rue Sherbrooke, et la Bibliothèque nationale, de la rue Saint-Denis, sont, depuis 20 ans, très à l'étroit dans leurs locaux. Selon des sources autorisées, le Conseil des ministres a abordé la question du déménagement à sa réunion de la semaine dernière. À cette occasion, il a demandé au ministre Côté d'examiner les modalités d'une réaffectation. La question devrait revenir à l'ordre du jour du Conseil des ministres demain. Tous les députés libéraux de la région de Montréal que La Presse a interrogés hier, approuvent le déménagement; le député du Parti Égalité, M. Robert Libman (d'Arcy-McGee) aussi. Les députés du Parti Québécois, eux, s'y opposent fermement. Le député de Chomedey, Mme Lise Bacon, a refusé de se prononcer par déférence pour son collègue Côté. Mais les libéraux suivants n'ont pas hésité à dire leur accord: Jacques Chagnon, (Saint-Louis); Louise Robic (Bourassa); Liza Frulla-Hébert (Marguerite-Bourgeois); Henri-François Gautrin (Verdun); Guy Rivard (Rosemont); Violette Trépanier (Dorion); André Vallerand (Crémazie). L'Hôtel-Dieu se trouve dans le comté de Saint-Louis. Son député, M. Jacques Chagnon, a énuméré hier des statistiques établissant que le «bilan-lits», établi par le ministère de la Santé, défavorise la périphérie. Il faut donc, indique-t-il, répondre aux besoins d'une population «qui a bougé». Il a reconnu les «difficultés» du déménagement, notamment celle de la «déconcentration» de la recherche, mais il estime que, même si le ministère n'a pas fait d'évaluation à cet égard, les moyens de communication modernes permettront de surmonter les difficultés. Le directeur de l'Institut de recherches cliniques, le Dr Jacques Genest, a pour sa part exprimé l'avis que le déménagement, s'il se réalise, sera un «désastre majeur» pour Montréal et pour sa population francophone. Il a signalé que, malgré ce qu'on en dit, l'Hôtel-Dieu n'est pas aussi vétuste qu'on le laisse entendre. Seulement 20 p. cent des immeubles du complexe nécessitent une modernisation radicale. Le reste est «fonctionnel». Par ailleurs, selon lui, «aucune étude sérieuse» ni quelque consultation que ce soit n'ont été faites par le ministère. L'Hôtel-Dieu, rappelle-t-il, «a desservi neuf générations de Canadiens-français» et devrait pouvoir maintenir sa vocation. Le président de la CSN M. Gérald Larose, a été plus catégorique encore. Il a dit que le déménagement, s'il se réalise, n'aura pas que pour effet de faire perdre 2000 emplois en ville. «Le projet du ministre Côté milite en faveur de la désertification urbaine et invite les Néo-Québécois à s'intégrer au milieu hospitalier de langue anglaise surreprésenté qui prédomine dans le centre-ville», a-t-il ajouté. Dans le comté du député Jacques Chagnon, a signalé le Dr Michel Bergeron, il existe huit hôpitaux de langue anglaise (3000 lits) et cinq hôpitaux de langue française (2000 lits).

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-03-31

Pages P. A-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/4AWELL2V

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:47

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:47

Le référendum incite la Ville à emprunter tout de suite

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé La Ville de Montréal, qui a enregistré en 1991 son plus petit excédent des dix dernières années, soit 21 millions, accélère son programme d'emprunts cette année afin de se prémunir contre les turbulences provoquées sur les marchés financiers par le dossier constitutionnel et le référendum, qui doit se tenir à l'automne. C'est ce qu'a admis hier le secrétaire général de la Ville, Pierre LeFrançois, qui rendait public le rapport financier annuel en compagnie de la présidente du comité exécutif, Léa Cousineau. La Ville, qui emprunte entre 300 millions et 400 millions à chaque année, a déjà effectué, de dire M. LeFrançois, le tiers de ses emprunts de 1992 et d'autres suivront «bientôt». Ce qui permettra de constituer, à des taux d'intérêt favorables, des «réserves» en prévision de temps plus difficiles. «Les marchés internationaux sont plus prudents dans le cas du Canada», déclare le secrétaire général, qui fait état de la «nervosité» et de l'impact sur le dollar qui ont accompagné le dépôt du rapport de la commission Beaudoin-Dobbie. «Si nous obtenons un bon prix, nous y allons», poursuit-il, ajoutant que la Ville ne doit pas donner aux prêteurs une indication à l'effet qu'elle veut emprunter plus rapidement en 1992. «Sinon, nous allons payer plus cher». Il faut donner l'impression que c'est «business as usual». «Le marché de l'argent est sensible», rappelle M. LeFrançois, qui explique par ailleurs que les grands emprunteurs québécois (gouvernement du Québec, Hydro-Québec, Communauté urbaine de Montréal) se concertent pour ne pas tous se retrouver sur le marché en même temps. Ce qui a pour résultat que la Ville doit obtenir l'autorisation du gouvernement avant de procéder à un emprunt. L'administration Doré, de dire le secrétaire général, a «canadianisé» en bonne partie la dette de la Ville pour la mettre le plus possible à l'abri des

variations des taux de change. Les recettes de la Ville en 1991 ont été inférieures de 19,7 millions à ce qui avait été prévu dans le budget déposé à la fin de l'année précédente. La taxe d'affaires a notamment rapporté 10,4 millions de moins que prévu, la taxe d'eau et de services 7,1 millions, les droits municipaux 9,28 millions et les activités municipales 5,92 millions. Les amendes et frais ont par contre fait tomber 74,3 millions dans les coffres municipaux, alors qu'on avait inscrit 69,3 millions dans les prévisions. Les taxes foncières ont rapporté 856,3 millions, plutôt que 850,6 millions. Les dépenses ont quant à elles été abaissées de 19,4 millions grâce, a soutenu Mme Cousineau, «à la rigueur et à la sévérité dans le contrôle». À cause de la récession, les provisions pour créances douteuses ont été portées à 18,9 millions alors qu'elles s'élevaient à 7,1 millions dans le budget original. L'excédent de 21 millions a été versé à la réserve du fonds général, qui est passée de 71 millions au 31 décembre 1990 à 55,3 millions à la même date l'an passé. Le document fait par ailleurs état d'un taux d'innocuation de 7,2 p. cent des logements locatifs en octobre 1991 dans la région métropolitaine, «son niveau le plus élevé depuis vingt ans». Le taux d'innocuation des bureaux dans le centre-ville est passé de 10,6 p. cent au début de 1991 à 16,9 p. cent à la fin de l'année. Il continuera de progresser parce qu'on termine la construction de grands édifices. La Ville prévoit par ailleurs que Québec annoncera que les municipalités ne pourront plus percevoir à compter du 1er juillet prochain de droits sur les divertissements, soit les 10 p. cent qui leur revenaient sur le prix des billets des événements sportifs et culturels. Elle s'attend à ce qu'aucune compensation ne leur soit versée en 1992, ce qui représenterait pour Montréal une perte de 8 à 9 millions. «Ce serait catastrophique étant donné la situation difficile dans laquelle nous nous trouvons», a déclaré Mme Cousineau, qui déplore que Québec ait l'intention de changer les règles du jeu en cours d'exercice. Ces droits disparaîtraient pour faire place à la TVQ.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-04-01

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/IAPHXHVF

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:47

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:47

La Régie opte pour un incinérateur

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé La Régie intermunicipale des déchets, qui regroupe 27 villes de banlieue de l'île, ne veut pas que Montréal enfouisse des déchets organiques dans la carrière de l'Est de la compagnie Francon-Lafarge. «Il y a un désaccord entre Montréal et nous au sujet de Francon», a déclaré hier Michel Leduc, maire de LaSalle et président de la Régie. Plus de 85 p. cent de la propriété de Francon-Lafarge est située dans le territoire de deux villes membres de la Régie, Montréal-Est et Anjou, qui s'opposent au projet de la métropole. Montréal vient de soumettre à une consultation publique un projet de gestion intégrée des déchets, prévoyant entre autres que la carrière de l'Est sera utilisée, après la fermeture de la carrière Miron, comme centre d'enfouissement. Celui-ci serait exploité conjointement par la Régie et Montréal. Cette dernière y enverrait ses déchets non récupérés, dont une partie serait organique, et les résidus de traitement des déchets récupérés. «La Régie a exclu l'enfouissement et opté pour l'incinération», rappelle M. Leduc, précisant que la carrière de l'Est ne pourra être utilisée, selon les plans de la Régie, que pour se débarrasser des matériaux secs (notamment les déchets de construction) et peut-être des cendres de l'incinération. Pas question, selon lui, d'y enfouir des déchets organiques. Le directeur général de la Régie, M. Guy Racine, précise que le premier choix de l'organisme pour l'enfouissement des cendres demeure la carrière Demix. Un comité réunissant des représentants de Montréal et de la Régie tente d'harmoniser certains éléments des plans de gestion des déchets de chacun. ... et Transvick M. Leduc a par ailleurs fait savoir hier que la compagnie Transvick-Bérou devra prouver hors de tout doute que les matières qu'elle récupère dans sept villes de la Régie «sont bel et bien expédiées aux endroits prévus à cette fin». À défaut de quoi la Régie recourra à une disposition qui lui permettra de mettre fin dès le 1er juin à son contrat avec la compagnie. Les sept villes en cause sont: Anjou, Lachine, Montréal-Ouest, Saint-Pierre, Sainte-Geneviève, Roxboro et l'Île-Bizard. LaSalle est devenue hier la première ville de la Régie à faire la collecte sélective des déchets dans les habitations de neuf logements et plus.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-04-01

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/4F7F2J3U

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:48

Le Conseil des ministres reporte le dossier de l'Hôtel-Dieu à une séance ultérieure

Type Article de journal

Auteur Gilles Normand

Résumé QUÉBEC - Le dossier de l'Hôtel-Dieu de Montréal a été retiré de l'ordre du jour du Conseil des ministres quelques heures avant la séance hebdomadaire d'hier, pour être reporté à une réunion ultérieure. «Il n'en a pas été question», a-t-on simplement rapporté aux journalistes à l'issue de la réunion, hier soir. Selon des informations obtenues par La Presse, le cabinet Bourassa devait y étudier une proposition du ministre de la Santé et des Services sociaux, Marc-Yvan Côté, de former un comité de travail de cinq personnes chargées de trouver un nouvel usage à l'Hôtel-Dieu de Montréal, une fois le déménagement de l'hôpital à Rivière-des-Prairies décrété par le Conseil des ministres. Ce sont les ministres qui, à une séance précédente, avaient demandé à leur collègue de la Santé de préparer cette nouvelle disposition, qui pourrait les aider à rendre leur décision finale, soit d'autoriser le déménagement en dépit d'une opposition croissante dans divers milieux de la métropole et non les moindres; on y trouve en effet la Ville de Montréal, la Chambre de Commerce, les syndicats, la Société Saint-Jean-Baptiste, etc. Le comité qu'on se propose de mettre sur pied, devrait rendre son rapport en mai 1993, et aurait à répondre devant le ministre responsable de la région de Montréal, Daniel Johnson. Entre-temps, l'opposition au projet du ministre Côté fait de plus en plus de bruit à Montréal. Ainsi, le maire Jean Doré vient de rappeler au premier ministre Robert Bourassa, dans une lettre en date de lundi, les inquiétudes qu'il avait soulevées le 17 mars dernier, lors de leur entretien privé à Montréal. M. Doré demandait au premier ministre de surseoir au projet. Dans sa lettre, le maire de Montréal insiste sur «les impacts désastreux» que le déménagement de l'hôpital Hôtel-Dieu à Rivière-des-Prairies aurait «tant sur l'économie du centre-ville de la métropole que sur celle du Québec». «La métropole montréalaise possède au centre-ville un complexe tertiaire concentré qui exerce un effet moteur dynamique sur l'ensemble de l'économie du Québec. Les grandes institutions du secteur public -dont les hôpitaux universitaires- jouent un rôle important de soutien à ce complexe tertiaire qui maintient Montréal dans le réseau des grandes métropoles nord-américaines», explique M. Doré dans sa missive de six pages, qui aborde également le volet historique. Pour le maire Doré, l'Hôtel-Dieu n'appartient en effet pas qu'à l'histoire plus que trois fois centenaire de Montréal mais également à son avenir. Et les médecins? Par ailleurs, le Dr Jacques Papillon, directeur du département de chirurgie plastique de l'Hôtel-Dieu, a tenu à nier hier, au nom du Regroupement des médecins pour le maintien de l'Hôtel-Dieu au centre-ville, un reportage d'un quotidien montréalais selon lequel les médecins de l'Hôtel-Dieu avaient donné leur appui au ministre Côté dans une proportion de 86 contre 21. Ce qui est plus exact, soutient le Dr Papillon, c'est que 17 chefs de département sur 21 appuient le projet du ministre, mais que la proportion est tout autre chez les médecins. «Malgré les pressions faites par le sous-ministre Dicaire lors de sa visite du 10 mars 1992 à l'Hôtel-Dieu de Montréal et les multiples déclarations subséquentes du ministre Marc-Yvan Côté, 60 p. cent des médecins de l'Hôtel-Dieu de Montréal ont signifié de nouveau par écrit, dans les dix derniers jours, leur solidarité au Regroupement et renouvelé leur appui pour le maintien et le développement de l'Hôtel-Dieu-CHU de Montréal au centre-ville», a déclaré le Dr Papillon.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-04-02

Pages P. A-6

Select in Zotero <zotero://select/library/items/92RUZH3>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:48

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:48

L'actuel centre de tri peut traiter beaucoup plus de déchets -- Le futur centre de tri de la Régie serait inutile, selon l'exploitant de celui de Montréal

Type Article de journal

Auteur Pierre Gingras

Résumé L'investissement de 20 à 25 millions pour la construction d'un centre de tri des déchets dans l'est de l'île de Montréal est totalement inutile, a déclaré hier Daniel Émond, président de la compagnie Rebutis solides canadiens, la firme qui exploite l'actuel Centre de tri et de traitement des matières recyclables situé à l'ancienne carrière Miron. Selon les données de M. Émond, la capacité actuelle des installations de la rue Jarry peuvent traiter au moins 120000 tonnes par année de matières recyclables issues de déchets domestiques, et cela avec

un seul quart de travail. En 1994, lorsque le système de collecte sélective desservira la totalité des 450000 logements à Montréal, on estime que la quantité de déchets recyclables atteindra alors les 60000 tonnes par année, pour une population de l'ordre d'un million de personnes. Quant au centre de tri de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de l'île de Montréal qui sera situé rue Marien, à Montréal-Est, il doit entrer en opération au début de 1994 et devrait permettre de recycler une partie des déchets d'environ 800000 personnes. Ce qui fait aussi dire à un responsable de la gestion des ordures de Montréal que les installations du Centre de tri de la rue Jarry pourraient facilement traiter les déchets domestiques de toute l'île sans qu'il soit nécessaire d'investir autant d'argent. À cette époque, cependant, l'ancienne carrière Miron aura définitivement cessé d'exister comme dépotoir et l'actuel centre de tri sera réinstallé ailleurs dans la ville, une condition essentielle pour maintenir les ententes contractuelles signées avec Montréal. M. Émond admet que la mise en marche du nouveau centre de tri de la Régie intermunicipale lui fera perdre une bonne part de sa clientèle, une éventualité qu'il ne peut envisager de gaieté de coeur. Le maire Leduc réagit Interrogé au sujet des déclarations de M. Émond, le président de la Régie intermunicipale, le maire de LaSalle, Michel Leduc, s'est montré plutôt cynique. «Je comprends qu'un entrepreneur comme M. Émond s'oppose à notre projet. Tous les déchets produits sur le territoire des 23 municipalités qui forment la régie seront traités dans nos installations». Mais le ton a vite monté. Tout en n'hésitant pas à qualifier l'infrastructure de M. Émond et de la ville de Montréal (le bâtiment du Centre appartient à la municipalité) de «simili centre de tri», le maire de LaSalle estime que les installations montréalaises et celles de la régie ne peuvent souffrir de comparaisons. «On ne peut absolument pas se fier aux chiffres de Montréal au sujet de la collecte sélective. À Montréal, cette collecte se fait une fois par semaine, mais on n'a pas changé le rythme de collecte des déchets traditionnels. À LaSalle, par exemple, il n'y a qu'une collecte sélective et une seule traditionnelle. Celui qui ne fait pas un tri sérieux de ses déchets est vite débordé. Si bien que la récolte de déchets recyclables est beaucoup plus importante. La régie traitera peut-être dix ou même quinze fois plus de déchets qu'à Montréal», avance-t-il. Le président de la régie soutient que le centre de tri pourra s'adapter aux diverses demandes du marché et que ses performances techniques lui permettront notamment de sélectionner mécaniquement sept différentes sorte de papiers. Si bien que les produits de recyclage offerts seront variés et de très grande qualité. Rien de comparable Rien de comparable, dit-il, avec les installations de la rue Jarry. M. Leduc insiste aussi sur le fait que le financement des installations évaluées à 270 millions (incinérateur, centre de tri et usine de compostage) sera soutenu par la régie et non par les villes. «Il est nécessaire que ce soit un corps public qui prenne en charge la gestion des déchets comme cela se fait presque partout dans le monde, dit-il. Il s'agit là d'une responsabilité sociale. Une institution publique ne peut faire faillite et doit faire face à ses responsabilités. On connaît l'affaire Tansvick». Organisée de concert avec l'administration municipale de Montréal, hier, la visite du Centre de tri de la rue Jarry avait pour but de rassurer le public montréalais sur ce qu'il advient des déchets qui sont ramassés par la collecte sélective. Il semble que l'incident de la compagnie Transvick n'a pas eu d'impact sur le volume de déchets ramassés lors de la collecte sélective des deux dernières semaines. Selon M. Émond, le Centre de tri a actuellement le vent dans les voiles. À ses début, le chiffre d'affaires de la compagnie était de 500000\$. Il sera de 12 millions cette année et de 25, l'an prochain. En 1991, on a récupéré 13000 tonnes métriques de matières recyclables et 70 employés travaillent actuellement sur les chaînes de triage. C'est le papier journal qui occupe la première place (80 p. cent du poids total vendu) suivis par le verre, le métal, le plastique et l'aluminium. Le papier se vend environ 40\$ la tonne, le verre, de 10\$ à 32\$, le plastique, environ 47\$ et l'aluminium, 1000\$.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-04-02

Pages P. A-12

Select in Zotero zotero://select/library/items/HBUUVQS9

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:48

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:48

Nouveau pont entre Laval et Montréal: les études d'impact sont prêtes -- Une lien entre l'autoroute 25, le pont et l'Hôtel-Dieu à Rivière-des-Praires? Marc-Yvan Côté reste évasif

Type Article de journal

Auteur Gilles Normand

Résumé QUÉBEC - Le ministère des Transports du Québec présentera ses études d'impact à la fin du mois relativement au prolongement de l'autoroute 25 et à la construction d'un nouveau pont reliant Laval à Montréal. C'est ce qu'on a confirmé à La Presse, hier, au bureau du ministre Sam Elkas. Si le ministère de l'Environnement est rassuré par les études qui lui seront soumises, les travaux pourraient commencer dès 1993 pour être terminés en 1998, a indiqué l'attachée de presse du ministre, Mme Johanne Denault. Ce projet était évalué à 150 millions en 1990, et avait été promis par les libéraux, la vice-première ministre Lise Bacon en tête, lors de la campagne

électorale de 1989. Les études d'impact devront répondre à un grand nombre de conditions imposées par le ministre Paradis, dont voici les principales: °mesurer l'effet de serre que pourrait provoquer la construction de l'autoroute; °tenir compte du schéma d'aménagement de la CUM pour respecter l'option préférentielle d'aménagement de la région métropolitaine de Montréal; °tenir compte de la présence d'un ruisseau traversant le parc privilégié par le maire de Montréal; °mesurer l'impact sur la faune et la flore de la construction d'un pont sur la rivière des Prairies; °tenir compte de toutes les composantes physico-spatiales; °établir l'intensité du bruit que produira l'autoroute projetée; °mesurer précisément les effets sur l'étalement urbain. Une oeuvre inachevée Invité par le critique de l'opposition péquiste en matière de santé, M. Rémy Trudel, à préciser s'il était exact que le déménagement de l'Hôtel-Dieu du centre-ville à Rivière-des-Prairies contribuerait à justifier le parachèvement de l'autoroute 25 et la construction du pont, le ministre Marc-Yvan Côté a répondu ainsi: «Et on aurait pu continuer! Y a-t-il une relation entre ce qu'on voulait faire à l'époque, construire un tunnel à la place de l'autoroute Métropolitaine de deux ou trois milliards par rapport à la décision que j'ai prise à l'époque et qui a coûté 100 millions pour régler le problème pour plusieurs années, et y a-t-il un lien entre un pont et un hôpital, un pont pour se rendre à Laval? «C'est une oeuvre inachevée et qui a été arrêtée par votre gouvernement alors que c'était la logique du transport partout. Et c'est ça, la logique qui a primé dans le plan de transport de Montréal. Il est là. Le plan de transport, on ne peut pas l'ignorer, il est là et il est là depuis 1988. C'est assez clair. Donc, vous n'avez rien inventé en parlant d'un pont. Il y en a d'autres qui en ont parlé bien avant vous.» Le maire Doré Par ailleurs, dans une lettre au premier ministre Robert Bourassa, dont La Presse avait partiellement fait état hier, le maire de Montréal Jean Doré soutient que la disparition de l'Hôtel-Dieu du centre-ville «affaiblirait l'économie montréalaise et la qualité d'un savoir scientifique qui a bénéficié jusqu'ici des avantages d'une concentration favorisant les échanges d'expertise». Cette lettre, dont copie a été envoyée à tous les ministres du cabinet Bourassa et dont La Presse a pris connaissance, soutient que le choix du ministre Côté constitue une «incongruité» dans un contexte «où votre gouvernement multiplie les initiatives pour soutenir le développement de la région métropolitaine». Le maire Doré qualifie d'«extrêmement discutable» l'argumentation du ministre de la Santé pour soutenir son option de déménager l'Hôtel-Dieu à Rivière-des-Prairies. Référant à une étude réalisée pour la Ville par le Groupe de recherche interdisciplinaire en santé de l'Université de Montréal, Jean Doré soutient que «la population située dans les trois départements de santé communautaire du centre-ville ne jouit pas, contrairement à ce qu'affirme le ministre, d'un surplus de lits de courte durée, mais elle fait plutôt face à un déficit qui atteindra 883 lits en 2001». Le maire affirme que «les médecins de l'Hôtel-Dieu qui ont pu prendre connaissance d'un document du ministère sur les besoins de lits de courte durée au Québec ont contesté les données de ce document qui demeure toujours confidentiel». Il fait observer qu'aucune solution sérieuse de réutilisation des locaux de l'Hôtel-Dieu n'a été définie concrètement. M. Doré conclut en demandant au gouvernement de reporter sa décision, plaidant «le manque de transparence du débat en cours».

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-04-03

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/ZI8G5LKW

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:48

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:48

Le transport en commun pourrait être le moteur de la relance économique

Type Article de journal

Auteur Robert Perrault

Résumé Perreault, Robert L'auteur est président du Conseil d'administration de la STCUM. Lors de la récente rencontre des premiers ministres provinciaux à Toronto, les 23 et 24 mars derniers, les représentants des provinces ont demandé au gouvernement fédéral de mettre sur pied un vaste programme national de travaux publics afin de relancer l'économie canadienne. La proposition des premiers ministres est intéressante. S'ils ne sont plus la panacée à tous nos maux, les grands projets d'investissements publics, surtout lorsqu'ils ont des effets durables sur notre économie, sont préférables à l'inaction actuelle, inaction qui reporte de jour en jour la résorption de la crise. Par le passé de telles mesures ont eu des impacts plus que positifs sur l'économie. D'ailleurs, les municipalités membres de la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) demandent depuis longtemps des initiatives en ce sens. Cependant, lorsque l'on regarde la liste des projets présentés par les premiers ministres, il est surprenant de constater l'absence de toute référence au transport en commun dans les grands centres urbains. Pourtant 76% de la population canadienne vit en milieu urbain. Pour certains, il faut développer l'industrie de l'informatique, des télécommunications et de la «dépollution». Pour d'autres, il faut investir dans la réfection des infrastructures municipales. Pour la Saskatchewan, il faut aider les agriculteurs et les plus démunis, consacrer plus d'argent à l'éducation et la santé. Même demande de la part de la Colombie-

Britannique. Tous souhaitent des investissements dans le réseau routier et plus spécifiquement dans la construction de nouvelles autoroutes. Le ministre fédéral des Finances, Monsieur Mazankowski, laisse entendre, si l'on en croit le Globe and Mail du 24 mars dernier, qu'il est prêt à regarder avec les provinces de quelle façon l'on pourrait améliorer le réseau autoroutier canadien. Pas un mot sur le transport en commun. Surprenant lorsqu'on se compare à nos voisins du sud, décourageant lorsqu'on se compare aux villes européennes. Dans son édition du 13 janvier dernier, l'hebdomadaire Time réclamait un «New Deal» pour les États-Unis. Pour donner un second souffle à une Amérique épuisée il faut, selon le Time, investir dans le développement du transport en commun. Ce faisant, on réduit la consommation de pétrole et atténue les problèmes engendrés par la pollution et la congestion urbaine. Ces investissements, qui selon le Time, devraient permettre aux USA de reprendre leur place sur l'échiquier économique mondial, seraient financés par de nouvelles taxes sur les stationnements et sur l'essence! Le président Bush signait le 18 décembre dernier la loi intitulée «Intermodal Surface Transportation Efficiency Act of 1991» par laquelle le gouvernement fédéral américain annonçait son intention de consacrer pour les six prochaines années plus de 31.5 milliards de dollars US au transport public, augmentant ainsi sa contribution de plus de 64%. Tout cela est dit et écrit au royaume du «véhi-culte»! Actuellement, aux États-Unis, les villes de Boston, Cleveland, Détroit, Fort Worth, Glaveston, Newark, Nouvelle-Orléans, Philadelphie, Pittsburgh, San Francisco et Los Angeles pour ne nommer que celles-là, ont des projets de développement des transports publics. Si l'on en croit une étude de la compagnie Canadien Pacifique (CP) 20 villes américaines ont mis sur pied et 18 étudient de façon sérieuse le développement de réseaux de trains de banlieue. À Paris, le 19 février dernier, l'Association des maires des grandes villes de France, celle des présidents de communautés urbaines, celles des maires des villes moyennes ont demandé unanimement que les transports publics deviennent une priorité nationale. Pour assurer le financement des infrastructures de transport public, ils proposent de créer un fonds spécial d'investissement comme pour les grands travaux financé par une taxe supplémentaire sur les produits pétroliers (pourtant déjà taxés à 77%). Les maires de Bordeaux, Lyon et Lille partent en croisade pour le développement des transports en commun. Ils sont inspirés par leur collègue de Strasbourg qui, depuis le 24 février dernier, interdit au voitures de transiter par le centre-ville. Pour la seule ville de Lyon, il est prévu d'investir plus d'un milliard de dollars au cours des cinq prochaines années pour doter la ville d'un réseau performant de transport en commun, geste significatif pour une agglomération de plus d'un million d'habitants. L'Europe entière a compris que le transport en commun est la solution de l'avenir pour régler efficacement les défis de la congestion des villes et de la qualité de notre environnement voire de la survie même de notre planète. Le Danemark perçoit une taxe de 120% à l'achat d'une automobile. Les grandes villes des Pays-Bas, de l'Allemagne, de la Suisse et de l'Autriche limitent sans cesse l'accès aux centres-villes des voitures privées et misent plutôt sur le développement rapide des réseaux de transport public. Le Québec était absent pour les raisons que l'on sait des débats des premiers ministres. Mon propos n'est pas de commenter cette absence. Pour le Québec aussi se pose de toute façon la question cruciale pour l'État de l'urgence d'investir massivement dans de grands travaux pour redonner de l'oxygène à notre économie. Mais le Québec, comme le reste du Canada, risque de faire fausse route si pour aider à la reprise tant attendue, il se lance à corps perdu dans des projets qui vont à contresens de ce que font les pays industrialisés, à contresens de ce qui est souhaitable pour l'avenir. Trop d'erreurs ont déjà été commises. Plus que tout autre, le Québec a de solides raisons de miser sur le développement des transports publics pour assurer la relance de son économie. Le transport public est déjà chez nous une réalité significative du moins dans la région montréalaise. Nous avons peu d'intérêts économiques dans le développement de l'automobile alors que nous sommes de grands producteurs de matériel de transport public. Les marchés s'ouvrent comme on l'a vu ici en Amérique et en Europe. Pour la seule Communauté urbaine de Montréal, les projets d'investissements de la STCUM totalisent 600 millions\$ au cours des trois prochaines années. La réalisation de ces projets entraînera la création de plus de 9000 années-travail, 140 millions\$ en valeur ajoutée, près de 35 millions\$ en taxes diverses. Récemment, la STCUM mettait sur pied avec la Chambre de commerce du Montréal métropolitain un groupe de travail afin de maximiser pour nos entreprises les retombées économiques de ces investissements, y compris en matière de transferts technologiques. Le projet de rénovation de la ligne de train vers Deux-Montagnes représente quant à lui plus de 250 millions\$ supplémentaires qui seront injectés au cours des trois prochaines années dans l'économie de notre région et dans celle de La Pocatière, puisque Bombardier y réalisera la construction des wagons. D'autres projets sont en attente faute de décision tels les prolongements du métro de Montréal vers Montréal-Nord et Rivière-des-Prairies, ainsi que du tronçon vers Laval. Enfin, CP a rendu public récemment un important projet de développement et de mise en valeur du réseau ferroviaire pour les trains de banlieue pour la grande région de Montréal. Nous sommes à cet égard très en retard par rapport à Toronto où le système connu sous le nom de GO transporte chaque année plus de 25 millions de passagers. Que dire, d'autre part, des possibilités énormes en matière de retombées économiques immédiates et futures du projet d'un train à grande vitesse dans le corridor Québec-Windsor, projet qui attend toujours l'aval du gouvernement fédéral. Il s'agit là d'investissements de plusieurs milliards de dollars susceptibles d'assurer non seulement une liaison efficace par train dans ce corridor économique important mais également d'un projet permettant de développer ici des expertises et d'offrir à des entreprises d'ici une vitrine dont elles pourraient profiter pour pénétrer le vaste marché nord-américain. Les projets sont là, les possibilités existent, les besoins sont évidents. La relance économique, le développement durable passent aussi et peut-être davantage par le transport public. Souhaitons donc que les décisions politiques des pouvoirs publics intègrent concrètement ces grands enjeux.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-04-03
Pages P. B-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/5YIKLRPW
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:48
Modifié le 26/02/2020 à 12:36:48

Doré qualifie de «dictatoriale» la suppression de la taxe d'amusement -- Ryan promet une «compensation substantielle» aux municipalités

Type Article de journal
Auteur Gilles Gauthier
Résumé Le gouvernement du Québec a annoncé hier qu'à cause de l'entrée en vigueur, le 1er juillet prochain, de la TVQ sur les services, les municipalités ne pourront plus percevoir à compter de cette date les droits de 10 p. cent sur les divertissements, qu'il s'agisse des événements à caractère culturel ou sportif. Le ministre des Affaires municipales, Claude Ryan, a irrité les maires de Montréal et de Québec, Jean Doré et Jean-Paul L'Allier, en annonçant cette mesure lors de l'ouverture du congrès annuel de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), qui se tient à Montréal et auquel environ 1400 personnes se sont inscrites jusqu'à maintenant. Le ministre a annoncé qu'une compensation «substantielle» sera versée aux villes pour atténuer l'effet de cette perte de revenus. Il a cependant refusé, au cours d'une conférence de presse, de fournir quelque précision sur le montant qu'il pourrait accorder et ne s'est même pas engagé à l'octroyer pour les six derniers mois de 1992. Perçus par les municipalités du Québec depuis quelque 80 ans, ces droits font, selon le gouvernement, tomber aux alentours de 28 millions par année dans leurs coffres, dont environ 16 millions à Montréal et 3,5 millions dans la Vieille-Capitale. Les événements à caractère culturel en génèrent la moitié, mais le gouvernement considère que dans le cadre de la loi 145 sur la fiscalité municipale, les villes ont obtenu l'autorisation de récupérer ces 14 millions par l'augmentation des droits qu'elles perçoivent sur les mutations immobilières et par la surtaxe sur le non-résidentiel. Restent les divertissements autres que spécifiquement culturels, tels le hockey ou le baseball. Québec fait valoir que les municipalités auront perçu une partie appréciable de ces 14 millions au cours des six premiers mois de l'année et que la compensation envisagée ne pourra porter que sur le reste. M. Doré, qui estime que Montréal perd environ 9 millions, a qualifié cette décision de «dictatoriale» et avance que la Ville n'aura d'autre choix que de couper dans des services ou d'augmenter ses revenus d'autant. M. L'Allier déplore que Québec change les règles du jeu en cours d'année financière. Le maire Doré fait aussi valoir que l'imposition de ces droits constituait une façon pour la Ville de récupérer des banlieusards une partie des coûts que les Montréalais doivent subir parce que grands équipements régionaux sont situés dans la métropole. Groupe de travail M. Ryan a par ailleurs annoncé hier que le groupe de travail sur Montréal et sa région sera présidé par le directeur général de l'institut Armand Frappier, Claude Pichette, qu'il tiendra sa première réunion dès le début de la semaine prochaine et qu'il devra remettre d'ici à un an environ un rapport qui sera probablement soumis par la suite à une commission parlementaire. Dans le cadre de son très vaste mandat, a précisé le ministre, le comité devra entre autres se pencher sur le phénomène de la pauvreté croissante dans la ville-centre; sur le risque que s'y créent «des ghettos culturels et raciaux»; sur la population qui «se réfugie» en banlieue pour y trouver la paix et de meilleures conditions fiscales, etc. M. Ryan entend par ailleurs mettre en oeuvre une série de moyens incitatifs pour favoriser le regroupement volontaire de municipalités ou de services municipaux. En matière de logement social, le ministre prévient qu'en raison du retrait progressif d'Ottawa et de ses propres contraintes budgétaires, Québec réduira considérablement le nombre de nouvelles unités d'habitation.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-04-03
Pages P. A-4
Select in Zotero zotero://select/library/items/5VBJZTQZ
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:48
Modifié le 26/02/2020 à 12:36:48

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé Les élus municipaux du Québec ont refusé hier, lors de leur congrès annuel, de revendiquer l'immunité parlementaire dont jouissent les députés à Québec et à Ottawa. Le maire de Montréal, Jean Doré, en particulier s'est élevé contre ce «privilege abusif dont le principe a été perverti» et qui permet de «salir des réputations et de faire de la petite politique» en toute impunité. Selon lui, cette immunité, qui pouvait se justifier jadis sous le régime monarchique, a donné lieu à trop d'abus à Ottawa et à Québec et il ne faudrait pas répéter les mêmes erreurs dans les conseils municipaux. L'élue, ajoute-t-il, doit être responsable de ses paroles et de ses gestes. La résolution qui avait été présentée par l'atelier sur l'organisation policière et l'administration de la justice a été largement défectueuse lors de la plénière en cette dernière journée du congrès de l'Union des municipalités (UMQ), qui se tenait depuis trois jours à Montréal et a réuni 1500 délégués. Les participants ont par ailleurs demandé que les villes assument les frais de défense de leurs maires ou conseillers lorsqu'ils sont poursuivis «en raison de gestes posés de bonne foi dans l'exercice de leurs fonctions». «Ce n'est pas avec notre salaire de maire qu'on peut payer les honoraires des avocats», a déclaré le premier magistrat de Sainte-Foy en banlieue de Québec, Andrée Boucher. Les élus, a-t-elle ajouté, prennent à chaque année des centaines de décisions et doivent affronter des gens et des adversaires politiques «qui n'aiment pas notre tête». «Ils font du trapèze sans filet et sans protection», alors que «Chantal Daigle a pu se rendre jusqu'en Cour suprême avec l'argent des contribuables pour des choses qu'elle avait faites dans l'intimité». Le maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, estime pour sa part que les citoyens ne doivent pas payer automatiquement pour les élus qui abusent de leurs fonctions. Selon lui, des mécanismes devraient obliger ceux qui sont trouvés coupables à rembourser leurs frais de défense à la municipalité. Les délégués ont par ailleurs entériné la proposition de l'UMQ demandant que le droit de grève soit accordé à tous les policiers et pompiers municipaux et que les municipalités puissent procéder à un lock-out à leur endroit. Elle ajoute notamment que le Conseil des services essentiels devra assurer, lorsque ces droits seront exercés, que des services adéquats seront fournis. Elle précise également qu'un droit de retrait devra être accordé à toutes les municipalités qui ne voudront pas que ces droits de grève et de lock-out s'appliquent chez elles. La présidente du comité exécutif de Montréal, Léa Cousineau, a précisé que la Ville demanderait que ce droit de retrait s'applique «étant donné que nous n'avons pas l'intention d'accorder le droit de grève aux policiers de la CUM». Les participants ont adopté une résolution demandant que l'UMQ entame une consultation régionale en vue de préparer une Charte des collectivités locales. Cette dernière permettrait notamment de donner un véritable statut de palier de gouvernement aux pouvoirs locaux et de mettre sur pied des mécanismes pour structurer les relations entre les municipalités et Québec. La nécessité de cette Charte a été renforcée aux yeux des dirigeants de l'UMQ par la réforme de la fiscalité municipale du ministre Claude Ryan, le gouvernement ayant alors imposé ses décisions aux élus locaux.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-04-05

Pages P. A-4

Select in Zotero zotero://select/library/items/64ERB8HB

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:48

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:48

Loi 178: Jean Doré dans la bonne voie

Type Article de journal

Auteur Roger Lalonde

Résumé Opinions La boîte aux lettres Je suis très heureux de lire dans les journaux que vous avez fortement recommandé au premier ministre Bourassa de modifier substantiellement la loi 178 afin de remédier à la perception négative que la loi projette à l'extérieur de la province. J'ai vécu maintes fois les mêmes expériences à l'étranger que vous sur les restrictions de langue au Québec. À titre de commissaire industriel et contractuel au M.I.C.T., j'ai participé (avec votre CIDEM) à des missions dont l'objectif était de convaincre des investisseurs américains de venir s'implanter chez nous. Lors de ces missions, à Los Angeles, San Francisco ou Boston, j'ai été surpris de leur réaction négative. Ils voulaient savoir ce qu'était la loi 101 (et aujourd'hui la loi 178, me dit-on) et quels problèmes elle pouvait leur causer s'ils venaient s'implanter au Québec. Plus récemment, un fonctionnaire du M.I.C.T. qui revenait d'un voyage de promotion des investissements à Chicago, me disait que des investisseurs lui avaient posé les mêmes et troublantes questions sur les lois 101 et 178. Je me réjouis également de votre engagement de tenter d'enrayer l'exode du Québec des jeunes anglophones, la plupart bons bilingues. Je leur parle souvent, ainsi qu'à leurs parents. Ils sont convaincus qu'ils ne seront jamais traités d'égal à égal avec les francophones, qu'ils n'auront jamais de chances sur le marché du travail et que leur avenir réside ailleurs qu'ici. Roger LALONDE

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-04-06
Pages P. B-2
Select in Zotero zotero://select/library/items/SD8LMZ7Q
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:49
Modifié le 26/02/2020 à 12:36:49

Le RCM dans le rouge au lendemain des élections

Type Article de journal
Auteur Gilles Gauthier
Résumé Les lendemains d'élections ont été difficiles pour le RCM du maire Jean Doré, qui a subi en 1991 un déficit de 61663\$, comme l'indiquent les rapports financiers annuels des partis politiques municipaux, qui viennent d'être déposés. Le Parti civique, qui avait enregistré une perte de 327177\$ il y a deux ans, a inscrit un surplus de 56880\$ pour 1991, mais il devait, au 31 décembre dernier, 69000\$ à la Banque Nationale. Enfin la Coalition démocratique, elle n'avait toujours pas, hier, soumis son rapport financier, même si la loi du gouvernement du Québec sur le financement prévoit que la date limite est le 1er avril. Reporté au pouvoir en novembre 1990, le Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM) avait vu cette année-là le nombre de contributions de 100\$ et plus versées par des militants atteindre 817. Il est tombé à 229 l'an passé. Quant aux contributions de 100\$ et moins, elles sont passées de 1223 à 642. Le nombre d'adhésions au parti a chuté de 13123 à 2824. Le RCM possédait toutefois des réserves, de sorte qu'il lui restait 127644\$ à la fin de l'année après avoir soustrait le déficit. Le maire Doré a fourni 575\$ à la caisse de sa formation tandis que la présidente du comité exécutif, Léa Cousineau, a versé 750\$. Le vice-président, John Gardiner, a donné 745\$. Les autres membres du comité exécutif se sont montrés plus ou moins généreux: Joseph Biello, 108,23\$; Thérèse Daviau, 725\$; Richard Brunelle, 745\$; alors que le nom d'André Lavallée ne figure pas sur la liste. La présidente du RCM, Louise Laviolette, a remis 195\$ et le chef de cabinet du maire, Jean-Robert Choquet, 750\$. Le Parti municipal de Montréal a enregistré en 1991 un surplus de 26130\$. Le RCM a dépensé 690217\$, dont 439165\$ provenaient des fonds publics, soit 317986\$ pour le remboursement de dépenses de recherche et de secrétariat, 118179\$ à titre d'allocation de parti autorisé et 3000\$ pour le remboursement d'honoraires de vérification. Le RCM avait présenté à ses membres en février dernier un budget faisant état d'un déficit de 42500\$ et d'un fonds de réserve d'environ 40000\$. On a expliqué entre autres hier que le budget présenté il y a quelques semaines était celui de l'organisation centrale du parti, qu'il ne reflétait pas les réserves détenues par le parti dans les districts électoraux, notamment.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-04-07
Pages P. A-12
Select in Zotero zotero://select/library/items/TJSJXKJG
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:49
Modifié le 26/02/2020 à 12:36:49

400 contribuables mécontents chahutent le maire doré

Type Article de journal
Auteur Gilles Gauthier
Résumé Quelque 400 contribuables mécontents de leur dernier compte de taxes ont envahi hier soir l'hôtel de ville de Montréal à l'occasion de l'assemblée du conseil municipal. Il ont chahuté le maire Jean Doré pendant la période de questions de citoyens et scandé les mots «élections, élections». La manifestation était organisée par l'«Association guerre aux taxes», présidée par l'ex-policier Normand Vachon, maintenant commerçant à la Place Versailles, le Mouvement anti-taxes, dirigé par Josie Tavormina, et la Ligue des propriétaires. Les deux mouvements anti-taxes se sont dissociés l'un de l'autre, Mme Tavormina accusant M. Vachon d'appartenir à l'extrême-droite et de rebuter les gens par ses propos. M. Vachon, qui promet toujours de devenir maire de Montréal à la prochaine élection, accuse la présidente de l'autre groupe de frayer avec l'extrême-gauche parce qu'elle a eu des discussions avec Pierre Goyer, conseiller municipal de la Coalition démocratique. Une assemblée du Mouvement anti-taxes s'était tenue dans le district de ce dernier il y a quelques semaines. Le

président de la Ligue des propriétaires, Pierre Aubry, s'est également dissocié de M. Vachon. «Personnellement, a-t-il expliqué, je ne l'appuierais pas s'il était candidat à la mairie parce que ce que ses idées sont plutôt extrémistes et parce que les choses qu'il propose sont souvent irréalisables». La ligue des propriétaires fait circuler une pétition pour protester contre les dépenses de l'administration et une porte-parole, Jeanne-Mance Calvé, affirme que plus de 10100 signatures ont été recueillies jusqu'à maintenant. Mme Tavormina en a accumulé environ 800 sur la sienne, qui demande notamment que les citoyens puissent, comme dans la plupart des autres villes du Québec, se prononcer par référendum sur des projets de dépenses de la municipalité. Il semble que la plupart des manifestants d'hier aient été attiré à l'hôtel de ville par son groupe. «Contrairement au mouvement de M. Vachon, qui est plus politique, a expliqué Mme Tavormina, nous ne voulons pas nécessairement changer de maire mais plutôt reprendre le contrôle de nos affaires». «Que la petite retourne à l'école», a répliqué l'ex-policier, qui a continué de s'en prendre aux singes du Biodôme, «qui n'auront pas de trous dans leurs sentiers alors que les citoyens doivent subir ceux qu'on retrouve partout dans les rues de la ville». Aucun incident n'a marqué la manifestation même si les protestataires occupaient toutes les places dans les gradins et une bonne partie du grand hall d'honneur. L'administration avait décidé de leur ouvrir les portes de l'hôtel de ville plutôt que de les laisser s'attrouper devant le bâtiment. Ce qui a empêché M. Vachon, candidat défait par Robert Perreault du RCM dans le district de Laurier aux dernières élections municipales, de s'adresser à eux. Il avait prédit il y a quelques semaines que la manifestation des contribuables en colère attirerait entre 5000 et 6000 personnes.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-04-07

Pages P. A-7

Select in Zotero zotero://select/library/items/Z3873SRJ

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:49

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:49

La Ville de Montréal condamnée à rembourser plus de 300000\$ à la compagnie Médiacom

Type Article de journal

Auteur Pierre Bellemare

Résumé La Ville de Montréal est condamnée à rembourser plus de 300000\$, ainsi que les intérêts courus depuis avril 1987, à la compagnie Médiacom dont les panneaux-réclames ont été frappés d'une taxe d'affaires, d'eau et de services. Dans la même décision rendue par le juge Yvan A. Macerola, de la Cour supérieure du Québec, l'administration du maire Yves Ryan, à Montréal-Nord, est obligée, quant à elle, de rembourser une somme beaucoup plus modique, soit 3450\$, à la même compagnie qui possède plusieurs panneaux-réclames dans l'environnement aérien de la région de Montréal. La Ville de Montréal-Nord a exigé une taxe d'affaires et une taxe d'eau pour ces panneaux-réclames considérés comme «place d'affaires et-ou local», ce à quoi Médiacom s'est opposée par l'intermédiaire de son avocat, Me Robert Nantais. Le juge Macerola évoque de nombreuses décisions, dans la jurisprudence, servant à appuyer sa propre décision qui vient à l'encontre de l'interprétation faite par Montréal et Montréal- Nord de la Loi sur la fiscalité municipale. Le magistrat fait référence notamment à un jugement, rendu par la Cour d'appel en 1987, statuant que les cabines téléphoniques de Bell, à l'aérogare de Mirabel, ne peuvent pas être considérés comme des places d'affaires. «Ce n'est pas là (dans les cabines téléphoniques) où se transige le commerce proprement dit», observe le juge Macerola. Il rappelle aussi un autre jugement de la Cour d'appel, rendu en 1984 contre Anjou qui voulait imposer une charge fiscale sur le pipeline souterrain de la compagnie Trans-Northern Pipeline. C'est en mars 1989 que Médiacom a contesté ses nouveaux comptes de taxes, envoyés par Montréal et Montréal-Nord depuis les deux années précédentes. Dans sa décision, le juge Macerola adresse un blâme à la Communauté urbaine de Montréal, chargée d'établir le rôle d'évaluation de l'ensemble des municipalités de l'île de Montréal. Le magistrat conclut que les panneaux-réclames de Médiacom sont «non imposables» et il déclare «illégale et irrégulière» l'inscription au rôle (d'évaluation) de la valeur locative des installations de Médiacom pour les exercices financiers de 1987 à 1991. Compte tenu des cas de jurisprudence soulevés par le juge Macerola dans sa décision de près de trente pages, il serait étonnant que les Villes de Montréal et de Montréal-Nord interjetent appel. «Mais la question sera toutefois étudiée», a noté un porte-parole de l'administration du maire Jean Doré.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-04-08

Pages P. A-16

Select in Zotero zotero://select/library/items/A6WRQIHF

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:49

Dépotoir Miron: un trou financier pour le premier trimestre de 1992

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé Le dépotoir Miron pourrait constituer un gouffre financier pour la Ville de Montréal, les revenus ayant chuté de 62,7 p. cent au cours des trois premiers mois de 1992 parce que les quantités de déchets enfouis ont diminué de 72,7 p. cent par rapport à la période correspondante de l'an passé. La Ville reçoit de ses clients 40\$ pour chaque tonne de déchets et compte sur ces recettes pour financer, outre les frais d'exploitation, les investissements de plus de 100 millions qu'elle effectue au dépotoir pour le contrôle environnemental et l'aménagement du lieu après la fermeture. On se demande de plus en plus si la Ville ne devra pas modifier sa politique actuelle de gestion des déchets si elle veut être en mesure de respecter sa promesse de mettre la clé dans la porte du dépotoir en 1994. Au rythme actuel, le «trou» ne se remplira pas d'ici à 21 mois. Les camions ont déchargé au cours du premier trimestre 71 600 tonnes d'ordures et débris comparativement à 262300 tonnes en 1991 et 318000 en 1990 au Centre de tri et d'enfouissement des déchets (CTED), nom officiel du dépotoir Miron. Les revenus sont passés de 8,16 millions pendant les trois premiers mois de 1991 à 3,04 millions cette année. Dans son budget de 1992, la Ville prévoyait une baisse de revenus de 724000\$ pour toute l'année à cause de l'augmentation du tarif pour l'enfouissement, soit l'équivalent d'une diminution d'environ 18000 tonnes. Les prévisions faisaient état de revenus totaux de l'ordre de 51,2 millions en 1992. Les porte-parole du CTED font toutefois remarquer que la «haute saison» pour les déchets s'étend du mois de mai à la fin de l'été, tout en admettant que si les tendances actuelles se poursuivent, l'administration «devra prendre des décisions». Plusieurs entreprises qui font la collecte des déchets pour des villes de banlieue et des clients commerciaux (magasins des chaînes d'alimentation, gros restaurants, etc.) ont déserté le CTED à la suite de la hausse de ses tarifs pour aller enfouir les ordures dans des dépotoirs privés situés en périphérie de Montréal. Laval a aussi cessé de faire affaires avec le CTED. La Ville, qui blâme également la récession, attend les résultats d'une étude de la firme SNC-Lavalin avant de décider si elle prendra des mesures pour enrayer la baisse de sa clientèle et établir d'une façon plus certaine la date de fermeture du CTED. La Ville de Montréal a par ailleurs embauché un ancien journaliste, Pierre d'Amour, à titre de responsable des communications au CTED.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-04-09

Pages P. A-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/CNXEVK8I

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:49

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:49

Une coalition souhaite que la TVQ épargne l'habitation

Type Article de journal

Auteur Laurier Cloutier

Résumé La TVQ du premier juillet prochain est lourde de conséquences pour les constructeurs d'habitations: au moins 7500 emplois, 5000 mises en chantier, un total de 460 millions en taxes directes et indirectes et 625 millions d'activités seraient compromises dans la construction neuve, sans parler des pertes dans la rénovation. La Presse a mis la main sur une lettre adressée au premier ministre Robert Bourassa, à quelques semaines du budget du ministre Gérard-D. Levesque. Son contenu est substantiel et joliment enrobé. Front commun La missive provient d'un front commun ad hoc de constructeurs, gens d'affaires et syndicats de travailleurs, auxquels se joint la ville de Montréal. Les signataires comprennent Rénald Jacques (président de l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec), Michel Décary (vice-président Québec de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante), John Gardiner (vice-président du comité exécutif de Montréal) et les présidents de la FTQ Construction, de la CSN Construction et du Conseil provincial des métiers de la construction. Appelé à commenter, M. Jacques a reconnu l'authenticité du document, daté du 31 mars dernier. Il a précisé que la taxe de vente de huit p. cent touche déjà la construction neuve au niveau des matériaux. Mais la TVQ frapperait en plus les salaires, les services, les profits, les frais d'administration et le prix des terrains, à un fort mauvais moment d'une récession qui n'en finit plus. Hausse des prix La nouvelle taxe majorerait ainsi de trois à 5,5 p. cent le prix des maisons neuves et de cinq à six p. cent le coût d'une rénovation typique, «nonobstant une ristourne de 36 p. cent aux consommateurs». La TVQ bloquerait l'accès à la propriété pour au

moins 5000 ménages, provoquerait une hausse des loyers et ferait grimper la mise de fonds initiale, selon les signataires. Elle frapperait de plein fouet les petits entrepreneurs et favoriserait encore plus le travail au noir, au lieu de l'abolir. Le taux d'inflation grimperait d'un à deux p. cent. L'étalement urbain s'accentuerait, tout comme les problèmes de transport. Le front commun souhaite que le premier ministre Bourassa puisse convaincre le ministre Levesque d'aménager la TVQ afin d'assurer sa «neutralité» dans l'habitation. L'habitation doit déjà supporter la TPS et la Loi 145 du ministre Claude Ryan qui vient gonfler les taxes municipales.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-04-10

Pages P. B-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/RV3V8JI3

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:49

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:49

L'Hôtel-Dieu dans l'Est: «gaspillage», dit le maire

Type Article de journal

Auteur Martha Gagnon

Résumé Accueillie comme une manne céleste par les dirigeants de l'est de Montréal, la nouvelle du déménagement de l'Hôtel-Dieu à Rivières-des-Prairies a fait sortir de ses gonds le maire Jean Doré, hier. La décision de relocaliser l'hôpital tricentenaire est loin de clore le débat. Tant qu'on n'aura pas procédé à la cérémonie de la première pelletée de terre, les opposants affirment qu'ils continueront de se battre pour empêcher le déménagement. «Le gouvernement gaspille l'argent des contribuables. Et ce n'est pas une bonne nouvelle pour l'ensemble de Montréal. Malgré la construction de cet hôpital, il n'y aura pas un lit de plus sur l'île de Montréal. Le projet n'est peut-être pas aussi miraculeux pour la population de l'Est qui avait davantage besoin d'un petit hôpital régional que d'un gros hôpital universitaire», estime le maire Doré. Selon lui, le ministre de la Santé et des Services sociaux Marc-Yvan Côté s'est senti coincé et ne pouvait pas reculer malgré les nombreuses protestations. «Il s'est peinturé dans le coin avec sa décision.» Le ministre de la Santé ne craint pas l'opposition. Il assure qu'il fera tout le nécessaire pour que la construction débute le plus rapidement. «Je vais faire en sorte que le processus enclenché soit incontournable. Ce qui est extraordinaire dans ce projet, c'est que les activités de l'Hôtel-Dieu ne seront pas perturbées pendant la construction.» M. Côté prévoit de 12 à 18 mois pour la préparation des plans et devis mais ne peut dire quand débiteront les travaux qui devraient durer au moins cinq ans. Pour accélérer les choses, il se propose de confier le mandat général des travaux à un groupe d'ingénieurs et d'architectes pour que le projet soit livré «clé en mains». Le ministre a été ovationné par les maires, les députés, les dirigeants économiques de l'Est, ainsi que par les administrateurs et plusieurs médecins de l'Hôtel-Dieu qui ont reçu la confirmation que l'hôpital conserverait son statut universitaire. Et cela en dépit des objections de l'Université de Montréal qui s'oppose au déménagement dans l'Est. «La construction d'un hôpital universitaire, c'est un projet colossal. Du jamais vu dans l'histoire du Québec. Et cela pourrait bien ne plus jamais se reproduire. On ne peut laisser passer une telle chance», a expliqué le ministre en invitant les opposants à se rallier. «J'aurais préféré que la décision soit prise dans l'harmonie, car je ne comprends pas qu'on puisse s'opposer à un tel investissement pour Montréal.» Quand on lui demande pourquoi on n'a pas choisi de déménager un hôpital anglophone plutôt qu'un hôpital francophone, le ministre est évasif: «C'est le syndrome du 'pas dans ma cour'. C'est toujours plus facile pour le voisin». Il n'écarte cependant pas la possibilité qu'un jour on puisse fermer ou transformer des lits dans certains hôpitaux anglophones. Selon un collaborateur de Marc Lalonde, président du conseil d'administration de l'hôtel-Dieu, le site choisi pour le nouvel hôpital appartient à la Ville de Montréal et au ministère des Transports. Il s'agit d'un immense terrain de 1,5 million de pieds carrés situé au sud du boulevard Maurice-Duplessis, dans le prolongement de la rue Marc-Aurèle Fortin, face au centre commercial du même nom, à proximité de l'hôpital Rivière-des-Prairies et de la future autoroute 25. La construction d'un hôpital universitaire ultra-moderne de 260 millions comprenant 570 lits devrait permettre la création de 1000 emplois durant les années que dureront les travaux. On estime que les retombées économiques d'un tel projet atteindront un milliard pour la région qui connaît actuellement des moments difficiles. «C'est un grand jour pour notre région. Après la grisaille des dernières années, on peut enfin entrer dans le XXI^e siècle avec optimisme», déclarait le député de Lafontaine, Jean-Claude Gobé, chef de file de la Coalition pour la relocalisation de l'Hôtel-Dieu. On rêve déjà d'un pont sur la rivière des Prairies, du prolongement de l'autoroute 25 et du métro. Et si on en croit le ministre, tout est possible! M. Côté n'a pas confirmé si le nouvel hôpital offrirait des services d'obstétrique et de médecine familiale, ce qui en inquiète plusieurs. «Nous allons répondre aux besoins de la population de Rivière-des-Prairies», s'est-il contenté de répondre. Pour la présidente de la Corporation de l'hôpital, soeur Denise Lafond, de la communauté des Hospitalières de Saint-Joseph qui ont fondé l'Hôtel-Dieu, la mission première d'un hôpital est de suivre les malades. Comme la population du centre-ville diminue, il faut aller vers des besoins plus pressants. «En 1861,

les religieuses étaient considérées comme des visionnaires lorsqu'elles ont décidé de déménager l'hôpital situé dans le Vieux-Port de Montréal au centre-ville qui, à l'époque, était désert. Elles sont encore aujourd'hui visionnaires.» Mais les religieuses entendent surveiller de près le projet de réutilisation des locaux du centre-ville qui, selon elles, doivent servir en priorité au domaine de la santé. À ce sujet, le ministre Côté a rappelé qu'un comité serait formé pour étudier la vocation future du vieil hôpital qui ne sera pas détruit mais utilisé à d'autres fins. Parmi les possibilités, il est question d'accueillir des personnes âgées et des services administratifs dans le domaine de la santé. Répondant aux attaques des adversaires qui craignent des pertes d'emplois pour le centre-ville, le ministre affirme: «C'est faux. On pourrait même créer 400 emplois en ayant une centaine de lits de longue durée. Et si on déménageait Urgences Santé, par exemple, cela ferait plus de 1000 emplois.» Le président du conseil d'administration Marc Lalonde et le directeur Florian Brissette étaient littéralement aux anges. «C'est une troisième vie pour l'Hôtel-Dieu», affirmait M. Lalonde. Quant au directeur, il lançait un appel au ralliement des médecins, de tout le personnel et de la communauté pour réaliser ce «grand rêve».

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-04-10

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/DSP9ZBDJ

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:49

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:49

L'arrivée de l'Hôtel-Dieu dans l'Est ranime la spéculation

Type Article de journal

Auteur André Noël

Résumé Le déménagement de l'Hôtel-Dieu va profiter à des entrepreneurs en construction du nord-est de Montréal et à d'importants spéculateurs qui ont des terrains dans l'est de Laval, a affirmé hier le conseiller municipal de Rivière-des-Prairies, Giovanni De Michele. «Contrairement au maire de Montréal, je suis favorable à ce déménagement, a dit M. De Michele, au cours d'une longue entrevue. Mais je ne suis pas naïf: je sais bien que le gouvernement du Québec a décidé de déménager l'hôpital avant tout pour des raisons politiques. «L'arrivée de l'hôpital va accélérer le prolongement de l'autoroute 25 et la construction du pont sur la rivière des Prairies. Des spéculateurs attendent juste ça de l'autre côté de la rivière, à Laval. Le gouvernement a déjà exclu leurs terrains de la zone agricole.» Mais à plus court terme, le déménagement de l'Hôtel-Dieu va relancer la construction non terminée d'un immense complexe immobilier, Place Marc-Aurèle Fortin, situé juste à côté de l'emplacement du futur hôpital. La Place est un énorme éléphant blanc qui a coûté jusqu'à maintenant plus de 88 millions. Les promoteurs, Lucille et Lionel Duval, ont fait faillite il y a deux ans. Le principal créancier est la banque Toronto-Dominion. Mais le créancier privilégié - celui qui doit être remboursé avant toute autre personne - est l'homme d'affaires Gasperino Di Iorio. Il s'agit d'un important entrepreneur en construction. Actuellement, il a entre autres contrats l'élargissement du tablier du pont Médéric-Martin, sur la rivière des Prairies, des travaux qu'il fait avec Beaver Asphalt, dont le président est Tommy D'Errico. Il a été impossible de parler avec M. Di Iorio, hier. Mais le vice-président de Constructions Di Iorio Inc., Jean Plessis-Bélair, a confié que l'entreprise souhaitait récupérer une somme de 4,5 millions de dollars, jamais payée par la famille Duval. «Nous croyons que la venue de l'hôpital va inciter quelqu'un à acheter et à relancer la Place Marc-Aurèle Fortin», a dit M. Plessis-Bélair. Selon deux sources, l'entrepreneur Giuseppe Borsellino (beau-frère de Lino Saputo, propriétaire de Saputo Fromages Ltée) serait sur le point de faire une offre d'achat pour la Place. Il a été impossible de faire confirmer l'information. Mais le directeur-général de l'Hôtel-Dieu, Florian Brisset, a indiqué qu'il avait visité le gigantesque complexe, qui compte un total de 1,5 millions de pieds carrés en comptant les espaces réservés au stationnement. Selon lui, des compagnies pharmaceutiques et des médecins pourraient être intéressés à ouvrir des bureaux et des cliniques médicales dans la Place. M. Borsellino, lui, est président de la Fondation des Italo-Canadiens et pourrait être intéressé à ouvrir un centre d'accueil pour des personnes âgées d'origine italienne. Au départ, la Place devait contenir: 275 boutiques, six salles de cinéma, un salon de quilles, une bibliothèque municipale, une maison de la culture, un supermarché Steinberg, des bureaux et quatre tours d'habitation comprenant 879 logements. Le complexe n'est pas fini: la construction a cessé. Le complexe est situé sur le boulevard Maurice-Duplessis, à l'est du prolongement prévu de l'autoroute 25, et presque en face du futur emplacement de l'Hôtel-Dieu. Seule une lisière de condominiums sépare la Place Marc-Aurèle Fortin du futur hôpital. Ces condominiums appartiennent à la compagnie Junon Construction Inc., propriété de la famille d'entrepreneurs Alfonso Argento. Le frère d'Alfonso, Tim, est directeur de la Chambre de Commerce de Rivière-des-Prairies et a activement soutenu le déménagement de l'hôpital. Les frères Argento sont aussi propriétaires de l'île Rochon, à moins d'un kilomètre au nord du futur hôpital. Dès 1980, les promoteurs ont déposé à la Ville de Montréal un projet immobilier de 50 millions de dollars, pour cette petite île située entre Montréal et Laval. Les frères Argento ont toutefois fait face à un problème de taille: l'île

Rochon était située en zone inondable. Ils ont fait du remblayage illégal au début des années 80 et ont multiplié les démarches pour exclure l'île de l'entente fédérale-provinciale sur les terres inondables. Ils ont obtenu gain de cause l'année dernière... 10 ans plus tard! Ils ont eu aussi une autre bonne nouvelle, avec la levée d'une réserve foncière imposée par la Communauté urbaine de Montréal, qui voulait transformer l'île en parc. La CUM n'avait plus les moyens de payer le gros prix pour l'île depuis sa radiation de la plaine inondable. L'île pourra profiter non seulement de la proximité d'un important hôpital universitaire, mais aussi du prolongement de l'autoroute 25 et du pont sur la rivière des Prairies. De l'autre côté de la rivière, d'importants spéculateurs attendent ce pont impatiemment, ont souligné le conseiller municipal De Michele et le député péquiste de Pointe-aux-Trembles, Michel Bourdon. «L'hôpital va donner une justification de plus à la construction du pont, et ce pont va faire bondir de 1000 p. cent la valeur des terrains le long de la future autoroute à Laval», a dit M. Bourdon. «Des terrains qui valent trois millions vaudront tout d'un coup trente millions de dollars. Par ailleurs, c'est évident que d'importants entrepreneurs vont faire beaucoup d'argent juste avec la construction de l'hôpital (environ 300 millions) et du pont (environ 200 millions). C'est un gaspillage éhonté des fonds publics, mais il faut croire que certains intérêts privés en profiteront», de conclure le député. La Presse avait révélé, le 1er juin 1989, que de grandes sociétés allaient profiter des modifications de zonage à Laval. En premier lieu se trouvaient la société Monit International et ses filiales, dirigées par la famille Kotler, qui avait fourni 6000\$ à la caisse du parti libéral en 1988. La plupart des terrains de la famille Kotler se trouvaient dans l'est de Laval, essentiellement dans les quartiers Saint-Vincent de Paul et Saint-François, sous les noms de plusieurs compagnies à numéro (2426-1885 Québec Inc.; 2543-1511 Québec Inc; 2440-8767 Québec Inc.) ou sous d'autres raisons sociales (Parc des Trois-Iles, Black Friar Investment, Vidros Holding, etc.).

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-04-11

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/EG5UTUAY

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:50

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:50

La personnalité de la semaine -- FATIMA HOUDA-PÉPIN Musulmane et immigrante, cette femme est activiste du rapprochement entre des cultures et des religions

Type Article de journal

Auteur Anne Richer

Résumé Elle a «peur» des distinctions et des prix. Modeste et courageuse, Fatima Houda-Pépin poursuit un combat de première ligne pour l'intégration harmonieuse et sereine des communautés culturelles au Québec. Le 20 mars dernier, à l'occasion de la Journée internationale contre la discrimination raciale, le maire de Montréal, M. Jean Doré la nommait à la présidence du Comité consultatif sur les relations interculturelles et interraciales. Cet organisme doit faire des recommandations au comité exécutif de la Ville de Montréal pour une meilleure intégration, une plus grande participation des membres des communautés culturelles à la vie montréalaise. La Presse veut souligner le formidable travail de madame Houda-Pépin en la nommant Personnalité de la semaine Attachée depuis plusieurs années au Centre maghrébin de recherche et d'information de Montréal, Fatima Houda-Pépin est une activiste du rapprochement des cultures et des religions. Elle-même musulmane, née au Maroc en 1951, une mère d'origine algérienne, elle baigne dans un milieu naturellement multiculturel. De plus, «comme femme et comme musulmane je suis consciente très tôt de l'exclusion et dois faire face aux préjugés». Ses incursions en Algérie dans les années 50 sont à cet égard, formatrices. Enfant vivant la colonisation et puis la décolonisation, elle a acquis une extraordinaire sensibilité à tout ce qui s'appelle domination, fanatisme, et s'enrichit petit à petit d'une expérience unique qui l'amène sans aucun doute à agir là où on la retrouve aujourd'hui. Sur les islamismes Cadette d'une famille de quatre enfants, un père décédé quand elle était toute petite, elle voit sa mère courageusement prendre la direction d'un commerce. «Elle fut mon modèle», avoue Fatima. École publique à Casablanca, des études bilingues: français et arabe, elle se retrouve juste avant à l'école coranique. «J'ai eu des parents religieux, pratiquants, dans un islam ouvert, tolérant». Cette éducation axée sur la sociabilité qui est l'une de ses grandes forces, lui fait refuser «l'islam des intégristes qui veulent le travestir à travers des lunettes rétrogrades». Elle obtient un baccalauréat en commerce au Maroc et travaille quelques années à titre de professionnelle au gouvernement. Elle est bibliothécaire. Mais «je suis très axée sur le travail social». Alors chaque fois qu'elle lance une idée en femme de parole, elle va jusqu'au bout. C'est ainsi qu'elle met sur pied une maison de jeunes visant la réinsertion de jeunes décrocheurs scolaires, drogués ou délinquants. «C'est important de lier l'action à la théorie», affirme-t-elle. Elle a 24 ans lorsqu'elle arrive au Québec, munie d'une bourse d'études de trois ans et d'un amour québécois «aux beaux yeux», rencontré au Maroc. Fatima est une femme réfléchie: elle complète sérieusement ses engagements scolaires obtient une

maîtrise en sciences de l'information à l'université McGill, une maîtrise en relations internationales à l'université d'Ottawa et un baccalauréat en science politique à l'université Laval et termine son doctorat en relations internationales à l'université de Montréal. Dans sa soif de connaître et de mieux contrôler sa destinée en possédant tous les éléments d'information, elle suit d'autres cours qui la bouleversent dans une certaine mesure, notamment sur l'Histoire des minorités en Amérique. «J'ai même lu le petit catéchisme pour connaître ce qui a animé religieusement des générations passées de Québécois». Elle a écrit: Les femmes musulmanes à l'ère des islamismes ; Les Versets sataniques et l'Islam: s'agit-il d'une oeuvre de fiction ou d'un règlement de comptes? ; L'affaire Rushdie et les médias: l'impact sur les communautés musulmanes du Canada On la retrouve membre de plusieurs comités interculturels; elle est formatrice et conférencière, personne-ressource auprès des organismes gouvernementaux, entre autres. Elle a reçu le Prix du Mérite 1990 et le Prix d'honneur de l'Alliance des professeurs de Montréal pour son action visant à favoriser l'intégration harmonieuse des communautés culturelles au Québec. Perfectionniste elle connaît ses dossiers sur le bout de ses doigts et ne s'engage jamais à la légère. C'est la rigueur de sa méthode de travail et c'est aussi sa foi en sa cause, qui la rendent compétente et lucide. Le Québec idéal Fièvre de son passé marocain, de ce pays riche d'histoire, fièvre de sa religion, de sa culture, elle rêve d'une «civilisation synthèse», où régnerait l'harmonie, la paix. C'est un engagement. C'est une passion. Elle démasque les extrémismes, traque la manipulation. Curieuse, les yeux ouverts, tellement forte et énergique. «Tu mourras debout!» lui a dit sa mère. Fatima, à 41 ans, cherche à convaincre et prend courageusement les devants pour les causes auxquelles elle croit. Consciente des enjeux, des risques: «Nous devons être responsables de ce qui se passe. Evidemment, l'interculturel n'est pas un domaine où l'on se fait seulement des amis. On suggère des changements d'attitudes, de mentalités, on propose de se regarder et de regarder les autres différemment. Cela ne se fait pas sans heurts». Fidèle à ses principes elle croit fermement que le Québec est la société idéale pour le modèle interculturel à cause de son ouverture sur le monde. «Mais il reste à définir les valeurs et à mettre sur pied une politique, des paramètres clairs de l'intégration». La base est l'école, assure-t-elle, qui n'est cependant pas préparée à gérer la diversité à l'intérieur de ses murs. Les professeurs n'ont plus de points de repères, ils n'ont pas d'outils». Voilà donc le premier lieu de sa bataille. Cette «optimiste réaliste» se retrouve les manches et croit que si la tâche à accomplir est immense, «le virage interculturel sera la deuxième révolution tranquille que connaîtra le Québec». Elle veut en être et laisser à la génération montante, elle-même a deux filles de neuf et sept ans, un bel héritage. «J'ai appris du Québec, je veux donner en retour».

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-04-12

Pages P. B-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/YP9XP5L2

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:49

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:49

Anne Richer rencontre... JEAN DORÉ

Type Article de journal

Auteur Anne Richer

Résumé Un «nouvel homme» partagé entre ses filles et la Ville Il était une fois un petit roi bien occupé mais tendre, amoureux fou d'une princesse aux yeux merveilleux». Jean Doré est écouté attentivement, surveillé de près et à la moindre omission, au plus petit changement dans le rituel du conte du soir, Magali, cinq ans, le reprend, le surprend. «Tu n'as pas dit qu'il était échevelé!» L'éclat de rire entre le père et la fille. Les yeux s'allument, l'imaginaire en liberté prend ses ailes. Le miracle a lieu le soir entre chien et loup, au moment où le marchand de sable va passer. «Une partie de mon rayon de soleil, de mon goût de rentrer le soir à la maison est de retrouver la petite», affirme le père attendri, notre maire. S'il passe sur Montréal quelques nuages gris, d'autres airs quelquefois impurs, même si sa tâche est exigeante, le maire de Montréal s'ingénie à conserver des moments privilégiés de douceur, indispensables à son équilibre. Conscient, lucide, inquiet: «On a deux enfants: Amélie et Magali, l'une au cégep, l'autre à la maternelle; sur tous les fronts, la pauvreté, le décrochage, la drogue, et plus particulièrement l'environnement, le maire et le père sont citoyens d'une ville, citoyens du monde. Je n'ai pas envie de laisser à mes enfants et à ceux de Montréal une planète dans un état précaire, un espace pire que celui dont j'ai hérité». Optimiste, confiant, résolu: «Mon mandat, ma motivation est de faire un bout pour mes filles, pour les autres. On n'est pas propriétaires de cette ville, on en est les fiduciaires. On doit être responsables». S'il n'a pas pu être à la maison la veille, le maire, qui fait des journées très longues, se réserve le matin une heure de bavardage avec ses femmes, entre l'orange pressée et le pain grillé. Et conduit la petite à l'école. Après, il entreprend d'administrer la ville. Un métier extraordinaire Des yeux bleus petits et vifs, une paupière légèrement alourdie, une grande bouche mobile et expressive. La voix est chaude. Le débit vrombissant. Une certaine fébrilité l'anime. Comme s'il craignait de manquer de temps ou de ne pas être assez

précis, ni assez clair; l'habitude des plaidoiries peut-être ou celle des discours politiques? «Parler. Expliquer. Dire les choses comme on les ressent. Tenir le pari de l'intelligence. Le monde n'est pas cave! Je ne supporte pas la malhonnêteté financière ou intellectuelle, ni les gens qui charrient, qui induisent le public en erreur». Voilà une valeur personnelle fondamentale. Il ajoute que si une allégation de malversation au sein de son administration était portée à son attention, il serait impitoyable. Toucher à tout, faire bouger des choses. Le métier de maire est à cet égard passionnant. Beaucoup de travail et des défis divers. Des satisfactions, mais de grandes frustrations. «Tout ce qui se passe dans la ville m'interpelle, me concerne. Mais parfois certaines décisions m'échappent. L'Hôtel-Dieu, par exemple.» Il se voit comme un rassembleur, cherche à mobiliser le milieu pour établir des politiques à long terme, s'attaquer aux problèmes de fond. Et malgré la difficulté politique de ce choix, il tient un pari: «On peut à la fois se présenter devant l'électorat tous les quatre ans, ne pas uniquement gouverner à court terme ou en fonction du gain électoral à venir. C'est le seul pari responsable que l'on puisse faire. Pour Montréal, il n'y a pas de solution magique». En contrôle de la situation? «Pour être franc, non. L'administration municipale n'est qu'un intervenant». Malgré tout, peut-on aimer ce travail? «Oui. Il n'y en a pas de plus extraordinaire!» «Parce que la conjoncture est difficile, les choses que l'on fait ne paraissent pas. On a l'impression même que les choses empirent. Et, objectivement, dans bien des cas, c'est vrai: plus de chômage, plus de pauvreté. La satisfaction est toujours inversement proportionnelle aux attentes, c'est une vieille règle de psychologie sociale. Et les attentes étaient énormes en 86; beaucoup de choses devaient changer mais les changements ne se font pas par la seule volonté du maire et de son administration, malheureusement». S'il croise un itinérant, un pauvre, «cela me fait mal. C'est épouvantable. C'est un scandale, bâtard! La pauvreté qui engendre la perte de la dignité, engendre une culture de la pauvreté.» Il se dit toujours en état de donner et de recevoir. «Des coups aussi, parfois. Mais je ne me laisse pas démolir par la critique, sinon je serais anéanti. Je reste ferme sur mes croyances profondes». Égalité, fraternité, gourmandise Pour garder la forme physique, psychologique et renouveler l'énergie quotidienne, Jean Doré fait le tour de la montagne en courant. «Dans la nature, je m'écoute, je me sens, je reprends contact avec moi-même». Il est profondément ancré dans sa ville, vit à deux pas de l'Hôtel de ville dans une maison «qui donne sur le trottoir»; il se nourrit de son activité, de son énergie, des différentes cultures. Mais il aime aussi la forêt, «qui dort en tout bon Québécois», rêve de reprendre ses voyages de pêche interrompus depuis la naissance de Magali et l'emmener avec lui découvrir les plaisirs de la paix, du silence et du bon poisson frais pêché. S'il est question de petits plats, le chef s'anime. L'osso buco le met en appétit: «Zeste de citron, ail et persil... hum!» Il planifie les menus familiaux de la semaine en fonction des spéciaux. Et fait face avec sa compagne Christiane aux contraintes habituelles, manque de temps entre autres, des couples modernes. En prolétaire et consommateur averti qui ne veut rien gaspiller, il transforme un rôti de porc en escalopes, prépare in extremis un poulet sauté à la chinoise, fait plaisir aux enfants avec un spaghetti carbonara «préparé avec du lait 2% et de la veloutine, on triche un peu mais c'est aussi bon». «Publier un livre de recettes? J'en ai tellement! Des trucs, des sauces allégées, des recettes-santé car je surveille mon poids comme tout le monde», confie-t-il en riant. Le maire coud, il bricole, il jardine aussi s'il en a le temps. Il a une longue habitude du partage des tâches ménagères, des préparatifs des agapes. C'est une détente et un plaisir. Ce «nouvel homme» est né le 12 décembre 1944. Sagittaire. «Cheval ailé. Voyageur et pourtant enraciné. Idéaliste et réaliste». Sur la rue Iberville, entre Sherbrooke et Hochelaga, en plein centre-sud, la jeunesse de Jean Doré est sans histoire et il partage l'affection de ses parents avec une soeur de deux ans sa cadette. En 1955, la famille déménage dans un bungalow à Saint-Vincent-de-Paul. De la grand-mère paternelle, une Papineau de la lignée des François-Xavier, il hérite d'un sens musical aigu. Son père, un expert en sinistres, joue du violon; le fils est membre de la manécanterie et fait du chant choral. Thérèse Lauzé, la mère, féministe avant l'heure, apprend à ses enfants à partager naturellement les tâches. «Quand je suis parti vivre à Montréal en appartement, ma mère m'a donné en cadeau sa machine à coudre, que j'ai conservée». Les femmes dans la société. Il est fier des siennes et des autres: «Les filles sont plus performantes, plus concentrées, plus énergiques que les gars, ce qui se traduit par leur présence, partout». Le travail d'équipe est la base de son action, mais il doit se faire en sympathie, en complicité, en fraternité. Après les 40 heures obligatoires, chacun retrouve ses terres personnelles, le maire ne mêle pas les choses: amitiés et travail. Avec un peu de temps libre, il retrouverait Rimbaud, la passion négligée de la lecture. Le cinéma. La mort récente de sa mère lui a fait retrouver l'essentiel. Il s'est senti orphelin, mais l'expérience a fait jaillir des besoins profonds. La famille, les amis. Sa plus grande frustration de son règne de maire: «J'ai eu moins de temps avec mes amis, leur affection, leur chaleur me manquent. Il y en a plusieurs que j'aimerais revoir, juste pour écouter avec eux de la musique, raconter n'importe quoi. Juste pour être ensemble». Et pour être fidèle au rite de Magali, c'est lui qui dit: quiquiqui l'histoire est finie! Carnet de route Jean Doré Né à Montréal, le 12 décembre 1944 École Saint-Eusèbe École Jean-Baptiste-Meilleur Externat classique Sainte-Croix Sciences politiques à McGill et licence en Droit à l'U de M. Barreau en 1978 Directeur général des Associations coopératives d'économie familiale Animateur de radio et télévision Membre du contentieux à la CSN 1974 - Membre fondateur du Rassemblement des Citoyens et Citoyennes de Montréal 1984 - Élu conseiller municipal 1986 - Élu pour la première fois maire de Montréal

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-04-13

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/W7WUS7PV

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:50

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:50

L'Hôtel-Dieu avoisinera un ancien dépotoir de déchets dangereux

Type Article de journal

Auteur Gilles Normand

Résumé Le terrain choisi pour le déménagement de l'Hôtel-Dieu, à Rivière-des-Prairies, est situé à proximité d'un ancien dépotoir de déchets dangereux, indique un document du ministère de l'Environnement. Et une partie du terrain lui-même est utilisée depuis cinq ans comme une décharge de neiges usées, a souligné hier le conseiller municipal du quartier, Giovanni De Michele. Les neiges usées contiennent souvent des métaux lourds et toxiques. Le terrain est bordé au nord par des immeubles qui donnent sur le boulevard Maurice-Dupessis et au sud par la voie ferrée du Canadien National, à l'est de l'emprise du prolongement de l'autoroute 25. L'ancien dépotoir de déchets dangereux, lui, est situé au sud de la voie ferrée, et un peu plus à l'est que les terrains projetés pour l'hôpital. Voici ce que dit à son sujet l'inventaire des lieux d'élimination de déchets dangereux du ministère de l'Environnement, daté d'avril 1990: «Ce dépotoir a été utilisé par la ville de Montréal de 1969 à 1982 pour l'élimination d'environ un million de tonnes de déchets. Il a reçu occasionnellement des matériaux de démolition et des résidus provenant de la vidange des puisards de rues et de garages municipaux, de même que des cendres et des boues d'épuration de l'incinérateur des Carrières... «L'analyse des échantillons prélevés en 1981 a révélé une forte concentration d'hydro-carbures et ceux de 1983, 11 p. cent d'hydrocarbures et des phénols en concentration huit fois supérieure à la norme du ministère pour les eaux de lixiviation», ajoute le document, selon lequel cela ne constitue toutefois pas un danger pour la santé publique. La semaine dernière, le ministre de la Santé, Marc-Yvan Côté, a affirmé que les terrains choisis pour le déménagement de l'Hôtel-Dieu appartenaient à la Ville de Montréal et au ministère des Transports. Vérification faite, les terrains appartiennent plutôt à la Ville et 25 p. cent, à des particuliers. «Les terrains qui n'appartiennent pas à la Ville de Montréal sont en voie d'acquisition par le gouvernement du Québec», a précisé hier Marie-Claire Ouellet, attachée de presse de M. Côté. La Ville de Montréal, elle, n'a pas été mise au courant officiellement du choix de M. Côté. «Personne nous a encore contactés pour nous dire que nos terrains avaient été sélectionnés», a dit André Lavallée, membre du conseil exécutif de la Ville. La Ville de Montréal a développé un projet de lotissement sur la partie nord des terrains, qui ne sert pas de dépotoir à neige. Le projet s'inscrit dans le plan «Habiter Montréal» et prévoit la construction de 1500 unités de logement. Selon la Ville, ces logements pourraient rapporter 3,2 millions de dollars en taxes foncières à chaque année, soit beaucoup plus que les en-lieux d'un hôpital. Par ailleurs, le président du Parti libéral du Québec, Jean-Pierre Roy, a rencontré hier trois responsables du Regroupement des médecins pour le maintien de l'Hôtel-Dieu au centre-ville. M. Roy a dit à La Presse qu'il s'entreferait avec M. Côté, mais celui-ci doit partir aujourd'hui pour deux semaines de vacances en Europe. M. Roy a dit qu'il «glisserait un mot» à propos du dossier au premier ministre Robert Bourassa, «si cela adonne». «Je me demande bien ce qu'il y a lieu de faire maintenant que la décision est prise», a confié le président du PLQ, ajoutant qu'il avait pris soin de bien indiquer à ses interlocuteurs, à deux reprises, qu'il ne se prononcerait pas en faveur de leur option: le maintien de l'hôpital au centre-ville. Les trois médecins sont le docteur Jacques Papillon, directeur du département de chirurgie plastique de l'Hôtel-Dieu et principal porte-parole du regroupement des médecins opposés à son déménagement dans l'est, et ses collègues, les docteurs Jean Léveillé et Édouard Bolté. Trois députés du Parti québécois réclameront, en conférence de presse aujourd'hui, la tenue d'une commission parlementaire «pour faire toute la lumière sur les justifications et les répercussions de l'éventuel déménagement de l'Hôtel-Dieu de Montréal». Il s'agit du critique de l'opposition en matière de santé, Rémy Trudel, et des députés de Pointe-aux-Trembles, Michel Bourdon, et de Gouin, André Boisclair. Des opposants au déménagement de l'hôpital ont remis, hier, une pétition de 10000 signatures au député libéral de Saint-Louis, Jacques Chagnon. Le député a répondu qu'il était en faveur du déménagement, mais il a dit qu'il fallait prévoir des utilisations intéressantes pour les bâtiments actuels de l'Hôtel-Dieu.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-04-14

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/3F89NNE3

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:50

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:50

Edmonston s'intéresserait à la mairie de Montréal

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé Marcel Masse ne serait pas le seul politicien fédéral qui jonglerait avec l'idée de se porter candidat à la mairie de Montréal aux prochaines élections. Phil Edmonston y songerait également, envisageant de briguer les suffrages sous la bannière de la Coalition démocratique. Le député néo-démocrate de Chambly est présentement en vacances au Costa Rica, où il se remet des tribulations du comité constitutionnel Beaudoin-Dobbie. Son attaché politique à Ottawa, Brian Topp, ne nie pas la rumeur: «Ce sera une bonne question à lui poser à son retour». M. Edmonston rentre le 4 mai prochain. Selon M. Topp, l'ex-dirigeant de l'Association pour la protection des automobilistes (APA) se demande, comme plusieurs autres députés à Ottawa, s'il aura la motivation et l'énergie nécessaires pour se lancer en campagne électorale lors du prochain scrutin fédéral, prévu pour 1993. Des observateurs politiques expliquent plutôt que, malgré sa grande popularité lorsqu'il a été élu député du NPD lors d'une élection partielle le 13 février 1990, M. Edmonston ne résisterait pas aujourd'hui au Bloc québécois dans Chambly. «Plusieurs membres de la Coalition démocratique l'appuieraient», affirme Marvin Rotrand, conseiller municipal de cette formation, qui estime que les Montréalais francophones sont prêts à voter pour un anglophone en qui ils pourront se reconnaître. M. Rotrand pense cependant, tout comme le conseiller Sam Boskey, qu'il est encore beaucoup trop tôt pour se lancer à la chasse aux candidats à la mairie, les élections n'ayant lieu qu'à la fin de 1994. M. Boskey explique aussi que M. Edmonston n'a jamais manifesté un intérêt pour la politique municipale à Montréal et que si la député a une bonne réputation, il est loin de faire l'unanimité au sein du NPD. Une autre conseillère municipale de la Coalition, Claudette Demers-Godley, éclate de rire quand on lui parle de la candidature possible de M. Edmonston. «Ce n'est peut-être pas le meilleur choix car il faudra aller chercher, pour contrer le discours de Jean Doré, quelqu'un qui est impliqué dans les débats sociaux montréalais. Il faudra qu'on me convainque du bien-fondé de la candidature de M. Edmonston».

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-04-14

Pages P. A-5

Select in Zotero [zotero://select/library/items/3AI2DKR4](https://zotero.org/select/library/items/3AI2DKR4)

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:50

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:50

Cinq villes en lice pour accueillir le nouveau Centre réseau d'Hydro

Type Article de journal

Auteur Laurier Cloutier

Résumé Hydro-Québec se dotera d'un nouveau Centre réseau de 350 millions. La Société doit annoncer incessamment laquelle des cinq villes en lice obtiendra ce projet prestigieux, qui créera 231 emplois bien rémunérés dans la haute technologie. C'est ce que La Presse a appris, de plusieurs sources bien informées en haut lieu, sur ce dossier confidentiel. Hydro compte mettre en service son nouveau Centre réseau «en 1996», confirme de son côté la porte-parole de la société, Marie Archambeault. Logé actuellement au pied de la tour de l'Est du Complexe Desjardins, le Centre de conduite du réseau (CCR) regroupe les gestionnaires de toute la puissance générée par les centrales hydro-électriques d'Hydro. Service névralgique, il contrôle l'utilisation des lignes de transport à haute tension et doit en particulier contrer les affres des tempêtes d'hiver et prévenir les pannes. Les logiciels sophistiqués et les ordinateurs puissants constituent les outils de travail des membres de cette équipe. L'actuel Centre réseau se trouve déjà à l'étroit dans son bunker parsemé d'écrans cathodiques, alors qu'Hydro doit investir 48,6 milliards dans de nouvelles installations d'ici l'an 2000. Cinq villes finalistes Dans le secret, Hydro a identifié l'an dernier 26 emplacements potentiels pour son CCR, avant de ramener ce total à cinq, situés dans autant de villes, l'automne dernier. Hydro devait annoncer son choix «il y a deux semaines», après plusieurs reports, selon plusieurs sources. Il n'était peut-être pas politiquement judicieux d'annoncer un investissement de 350 millions au lendemain de l'annonce d'une hausse de tarifs de 3,5 p. cent et de l'annulation du contrat de 17 milliards de la New York Power Authority. De 65 à 80 p. cent des employés du Centre réseau habitent la Rive-Sud, ce qui semble favoriser trois villes en lice, Varennes, Boucherville et Longueuil. Montréal n'a pas abandonné la partie, ayant encore sur le coeur la perte de l'Agence spatiale au profit de Saint-Hubert, explique-t-on. Ni Laval, également parmi les finalistes, où se trouve la circonscription du vice-premier ministre Lise Bacon, aussi ministre de l'Énergie et des ressources, responsable d'Hydro-Québec. Gilles Vaillancourt, maire de Laval, et son porte-parole, Bernard Larin, ne nient pas qu'Hydro-Québec ait retenu la municipalité parmi les finalistes. Comme le dossier est très délicat sans doute, le maire préfère n'émettre «aucun

commentaire». À Boucherville, Hydro a sondé les terrains visés et mis ses architectes au travail, précisent nos sources. Au bureau du maire Jean Doré, de Montréal, le porte-parole était en réunion. Plusieurs sources ne croient pas de toute façon que Montréal soit encore dans la course. Hydro ne sortirait pas son Centre réseau du Complexe Desjardins pour le réinstaller ailleurs à Montréal, souvent difficilement accessible aux gestionnaires de son équipe de la Rive-Sud lorsque Dame Nature fait des siennes et provoque des pannes. «Très politique» Des maires de la Rive-Sud et d'autres sources craignent toutefois que le dossier ne devienne «très politique», avec Mme Bacon dans le décor. La Rive-Sud n'est pas nécessairement bien organisée politiquement, reconnaît une source, mais c'est plutôt «gênant» pour Lise Bacon, et trop voyant, d'abuser de la situation, ajoute-t-on. Jean Robert et Hughes Aubertin, respectivement maire de Varennes et de Boucherville, se font discrets comme s'ils marchaient sur des oeufs. Le premier souligne qu'Hydro possède déjà d'immenses terrains à Varennes, à proximité de l'IREQ et de Canmet, de sorte qu'elle pourrait minimiser ses investissements en choisissant cette municipalité. «Varennes recherche ce type de projet de haute technologie. Personne n'a intérêt à laisser passer un dossier d'une telle envergure. À Varennes, Hydro pourrait grouper toutes ses équipes.» Réticent, Hughes Aubertin avoue qu'il «a tout fait pour avoir le Centre réseau. Boucherville serait en avance. On nous a dit que, techniquement, Boucherville aurait les meilleures chances», conclut-il. SUITE À LA PAGE D 2 SUITE DE LA PAGE D 1

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-04-14

Pages P. D-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/S8CKAMKT

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:50

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:50

Jean Doré préfère un développement harmonieux des trains de banlieue au prolongement du métro -- Le maire de Montréal invite certains ministres à faire vraiment leur travail

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé Le maire Jean Doré estime que le développement d'un réseau intégré de trains de banlieue «mettant à profit les 350 kilomètres d'emprise de chemin de fer qui sont largement sous-utilisés» doit avoir largement préséance sur les projets de prolongement du métro. Prenant la parole hier midi devant environ 700 personnes lors d'un déjeuner de la Chambre de commerce, le maire de Montréal a également répété son opposition «à tout ajout de nouvelles autoroutes péri-urbaines». M. Doré demande que le projet de réseau intégré de trains de banlieue, qui «permettrait de donner aux banlieusards une alternative intelligente pour leurs déplacements dans la région tout en consolidant le centre», démarre rapidement. Il ajoute que ce projet a suscité de l'intérêt et que «l'équipement est disponible». Ce projet fait partie des cinq priorités que le maire a mises hier de l'avant pour susciter la création d'emplois et ajouter aux infrastructures de la métropole. Il propose également le désenclavement du Sud-Ouest par la construction d'un pont sur le canal de Lachine, et du quartier Rivière-des-Prairies par la réfection du boulevard Henri-Bourassa; la poursuite de l'aménagement du Vieux-Port, incluant la création de la Maison des sciences et des technologies; l'agrandissement du Palais des congrès et la dépollution des sols des anciennes industries ainsi que la recherche de nouvelles technologies dans ce secteur. La rénovation des infrastructures urbaines (égoûts, aqueducs, viaducs, etc.), qui ont souffert selon lui d'un «sous-investissement pendant 25 ans à Montréal», doit aussi s'inscrire, d'affirmer le maire, dans les priorités. Elle serait financée conjointement par les trois niveaux de gouvernement. L'administration Doré regarde maintenant de moins haut le projet de construction du nouveau Forum, dont les plans seront en principe présentés à la Ville à la fin du mois de mai. «Je peux vous assurer, a déclaré le maire, qu'avec la compréhension et la collaboration des investisseurs en cause, nous ferons tout pour que ce projet voie le jour et le plus tôt sera le mieux.» M. Doré exhorte par ailleurs les ministres de la région de Montréal à l'Assemblée nationale à «jouer mieux et pleinement» leur rôle lorsque les intérêts de la métropole sont en cause. «On s'attend à les voir se battre, projet par projet», a-t-il déclaré. Il leur demande de se montrer aussi agressifs que les autres ministres régionaux du Québec. «Si j'avais un conseil à leur donner, a ajouté M. Doré, je leur dirais de regarder certains ministres fédéraux. Marcel Masse pense toujours à Montréal.» Il a incité les propriétaires d'entreprises et de commerces à pavoiser la façade de leurs immeubles pendant les célébrations du 350^e anniversaire de la fondation de Montréal. L'assistance a accueilli son discours avec intérêt mais sans enthousiasme.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-04-15

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/7JJUEEQH

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:50

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:50

Une nouvelle image touristique pour Montréal

Type Article de journal

Auteur Laurier Cloutier

Résumé La région de Montréal renversera complètement la vapeur dans sa promotion touristique... mais seulement après les fêtes du 350e. «Elle cessera de dilapider des fonds publics dans des campagnes touristiques diffusant une image floue et ratant la cible», lance Alain Cousineau, président du conseil de l'Office des congrès et du tourisme du Grand Montréal (OCTGM), flanqué de Charles Lapointe, son PDG. À compter de l'automne prochain, la région proposera des forfaits bien ficelés et bien focalisés, pour chacun de ses segments de marché. Elle vendra des produits plutôt que sa vieille réputation usée à la corde. L'OCTGM orchestrera une offensive pour peaufiner les forfaits et accroître le nombre des touristes de 15 p. cent, ce qui porterait le chiffre des visiteurs à 6,5 millions en 95 et générerait 1,5 milliard de recettes. Le tourisme montréalais vient de connaître, en 90 et surtout en 91, deux années catastrophiques. Le plan d'action dévoilé hier dans un document de 80 pages intitulé «Le Montréal touristique, un projet collectif», n'a pu être réalisé à temps pour les célébrations du 350e anniversaire. L'organisme, explique-t-on, devait d'abord assumer «son nouveau rôle de leader du Grand Montréal touristique». Le 350e raté L'OCTGM s'efforce toutefois de mettre en lumière tout ce que va rater Montréal cet été. Sa Corporation du 350e, avec son budget de plus de 50 millions, organisera des fêtes de quartier, peut-être prisées par la clientèle électorale traditionnelle du RCM du maire Jean Doré. Mais il aurait fallu des festivités d'une toute autre envergure, et des forfaits, pour attirer vraiment les touristes, affirment le représentant de l'organisme touristique. Montréal ne pourra compter que sur le forfait «Montréal fantastique» de l'OCTGM. Alain Cousineau n'a pas voulu commenter davantage les déboires de la Corporation du 350e. Ce n'est pas son rayon. La récession l'a aidé à concerter les différents partenaires autour de plusieurs défis, trois objectifs et un plan d'action en quatre volets. Au moment où Montréal est «en déclin et doit se restructurer», M. Cousineau le presse de miser sur le tourisme, un secteur méconnu bien qu'il se situe au quatrième rang en termes de devises. «Notre approche est résolument un virage par rapport à l'approche antérieure, qui était floue et basée sur la notoriété d'Expo 67 et des Jeux olympiques de 76. Si bien que Montréal disparaissait de la liste des destinations.» Avec des forfaits ciselés, Montréal doit vendre une «métropole culturelle», avec un volet Environnement et loisirs, vendu à la France et non pas aux États-Unis, à qui on destine celui du Patrimoine et sciences. Les marchés canadien et québécois seront plutôt attirés par les volets Expérience urbaine et Vie artistique. Par ailleurs, la CUM doit s'engager financièrement à l'OCTGM, comme à Toronto. Alain Cousineau considère impératif aussi de moderniser le Jardin botanique, de mettre en place le Centre international de conférences et un casino, en plus d'agrandir le Palais des congrès. Tout le centre-ville doit également devenir une zone touristique, afin qu'on puisse y magasiner le dimanche, comme dans d'autres grandes villes. «Montréal faisait fausse route», conclut M. Cousineau. Le tourisme donne 40000 emplois mais pourrait en ajouter au moins 2000.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-04-16

Pages P. D-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/CQPFXBPH

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:50

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:50

Le maire fait rager les chiens

Type Article de journal

Auteur Éric Trottier

Résumé Les propriétaires de chiens montréalais montrent les dents. Après avoir fondé une première association, hier soir, dans le but de combattre le nouveau règlement municipal qui interdit toute promenade sans laisse à Montréal, ils ont annoncé qu'ils marcheront par milliers dans les rues de la métropole, le 14 juin prochain, pour protester contre l'attitude de l'administration du maire Jean Doré à leur égard. C'est le docteur François Lubrina et l'Académie de médecine vétérinaire du Québec qui ont mis sur pied cet événement. «Nous allons faire des chiens les nouveaux bébés-phoques du Québec», a-t-il scandé, fort applaudi par la petite foule qui s'était réunie

au Centre Calixa-Lavallée, au parc Lafontaine. «Nous allons aviser l'opinion publique mondiale de la situation que vivent les animaux, à Montréal», a poursuivi le docteur Lubrina, qui a précisé que la manifestation des chiens et de leurs maîtres et maîtresses allait partir du parc Lafontaine pour se rendre au domicile du maire, rue Sherbrooke, au centre-ville. «Nous allons aboyer sous ses fenêtres», a-t-il encore lancé. Plus de 50 personnes s'étaient déplacées au centre Calixa-Lavallée, hier soir, pour fonder l'Association des propriétaires de chiens du parc Lafontaine, dont le principale objectif est de redonner une certaine liberté aux quadrupèdes montréalais. «Nous devons absolument nous organiser parce que Montréal est devenue la ville la plus répressive contre les chiens», a déclaré l'organisatrice de l'association, Lise Savard. Depuis le 3 mars, les chiens ne peuvent plus se promener sans laisse à Montréal, que ce soit sur les trottoirs ou dans les parcs. «Cela veut dire que sans cour arrière, tu dois arriver à suivre ton chien avec une laisse pour qu'il puisse courir, ce qui est impossible. Un chien qui ne court pas devient vite nerveux, et même agressif», a expliqué Mme Savard, dont le chien se nomme Woody. La nouvelle réglementation municipale a aussi des dents: à la première infraction, les propriétaires s'exposent à des amendes pouvant s'élever à 300\$! «C'est complètement disproportionné, par rapport à d'autres tipes d'infractions beaucoup plus graves», a-t-elle ajouté. Les propriétaires ont longuement discuté de la situation pour adopter leurs demandes principales, en fin de soirée: un enclos de la superficie d'une terrain de baseball et des «heures libres», en début et en fin de journée, au parc Lafontaine. En retour, l'association s'engage à devenir un véritable «lobby anti-crottes» et à faire respecter la réglementation sur les petits besoins de leurs animaux préférés. «Ce n'est pas un privilège, qu'on demande, c'est un droit. Après tout, on paye autant de taxes que le monde ordinaire», a relaté Yves Savage, qui a confié avoir versé 9\$ au gouvernement, lors des achats de nourriture de Sol. Certains ont toutefois émis des doutes quant à la bonne foi de l'administration du maire Doré, dans ce dossier. «Le problème de base, c'est que le RCM est anti-chien. On le règlera en renversant ce gouvernement-là aux prochaines élections», s'est exclamé René Allard, dont le chien se nomme Cyrano. L'Association des propriétaires de chiens déposera le mois prochain un mémoire sur les habitudes canines, à Montréal, afin de faire taire certains mythes. Ses membres vont aussi faire pression sur les élus de la Ville. Leur prochaine assemblée est prévue pour le 20 mai, 19h30.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-04-16

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/JQ6ES6C7

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:50

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:50

Montréal doit comprimer ses dépenses de 20 millions

Type Article de journal

Auteur Marie-France Léger

Résumé «Tous les services seront mis à contribution», avertit le maire Jean Doré L'administration Doré-Cousineau doit effectuer des coupes de 20 millions\$ dans son budget de l'année en cours. Les décisions finales ne sont pas encore prises, mais on sait déjà que Montréal mettra la hache dans certains services à la population cet été, en fermant notamment les bibliothèques deux semaines en juillet et huit piscines intérieures pour la saison. Le maire de Montréal, M. Jean Doré, a confirmé hier que «ces hypothèses», et plusieurs autres, étaient actuellement à l'étude et qu'une décision finale serait prise mercredi à la réunion du Comité exécutif. La Presse apprenait pourtant de bonne source cette semaine -et d'autres sources hier- que le choix était déjà fait. «Il faut comprimer 20 millions dans les dépenses pour équilibrer notre budget. Pas question de déficit. Parmi les hypothèses, il y a celle qu'on puisse augmenter le nombre de prêts (de livres) et fermer (les bibliothèques) pendant les vacances de la construction. Alors les gens ne perdent rien...», a-t-il déclaré. M. Doré a indiqué que «beaucoup d'autres» hypothèses de fermeture étaient envisagées sans toutefois donner plus de détails. «Tous les services seront mis à contribution», s'est-il contenté de souligner. Dans un communiqué émis jeudi, le Secrétaire général de la Ville, M. Pierre Le François, a précisé qu'il n'y a aucun rapport entre les compressions budgétaires et les fêtes du 350e de Montréal.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-04-18

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/KBQJ9CCJ

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:51

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:51

Casinos: Québec n'a pas encore dit oui

Type Article de journal

Auteur Denis Lessard

Résumé Le gouvernement Bourassa n'a pas pris de décision quant à la création d'un casino au Québec. Ce dossier a cependant franchi une étape importante, mercredi dernier, quand le conseil des ministres a décidé de le soumettre à l'étude détaillée des divers comités ministériels. À Québec, il paraît bien peu probable toutefois qu'une décision puisse être prise à temps pour le prochain budget du ministre Gérard D. Levesque, prévu pour la mi-mai. Dans les prochaines semaines, le dossier cheminera dans les trois sous-comités du cabinet, où on se penchera notamment sur l'impact social d'un tel projet, une évaluation qui n'a pas encore été entreprise, a-t-on indiqué à La Presse. Le feu vert du cabinet indique que le gouvernement est favorable, «en principe», à la création de maisons de jeu, mais la décision finale n'est pas arrêtée, ont indiqué hier des sources, au cabinet, dans la haute fonction publique et à Loto-Québec. «Cela ne veut pas dire qu'il y aura des casinos, mais qu'on trouve que cela vaut la peine d'être étudié attentivement», explique-t-on. Selon les informations obtenues, à la dernière réunion du conseil des ministres mercredi, le titulaire des Finances, Gérard D. Levesque, a présenté le mémoire que lui avait préparé Loto-Québec sur la mise en place de casinos au Québec. C'est ce document qui servira de toile de fond à l'étude plus poussée de ce dossier. En allant de l'avant dès maintenant, Québec éviterait de se faire damer le pion par ses voisins. Déjà 13 États américains ont des casinos et 22 autres, surtout dans le Nord-Est, évaluent des projets similaires; l'un d'eux vise même l'établissement d'une maison de jeu dans les montagnes Blanches, dans les Adirondacks, un projet susceptible d'attirer des clients québécois. L'Ontario n'a pas de casinos mais examine la possibilité d'en créer six d'un coup, dont un à Ottawa près de la frontière du Québec. Toronto n'a pris aucune décision, précise-t-on mais à Québec on spéculé déjà sur la probabilité que l'Ontario aille de l'avant à cause de l'ampleur sans précédent de son déficit. Comme l'avait déjà indiqué La Presse, Loto-Québec considère dans son mémoire au conseil des ministres la création de deux casinos, l'un à Montréal, l'autre dans le comté de Charlevoix. Pour Montréal, le Palais des congrès est un site considéré, «mais il y en a d'autres», insistait-on hier. Si l'idée de deux maisons de jeu paraît acquise, leur type et leur ampleur sont beaucoup moins définis. À ce sujet, Loto-Québec ne fait qu'étaler l'éventail des possibilités qui s'offrent au gouvernement du Québec se gardant bien de privilégier l'une aux dépens de l'autre. Ainsi, on explique au gouvernement qu'il pourrait récolter entre 40 millions et 100 millions par année de ce type d'activité, selon qu'il met en place des casinos «modestes», destinés à une clientèle essentiellement québécoise, ou plus vastes, visant à attirer les joueurs de l'étranger. Un casino international pourrait attirer des parieurs dans un rayon de 500 kilomètres de Montréal, un bassin de population de 28 millions d'habitants, explique Loto-Québec. Même un casino moyen, avec 40 millions de recettes, apporterait 48 millions de retombées pour l'industrie touristique montréalaise, prévoit-on. Pour Charlevoix, les chiffres sont beaucoup moins importants; on parle de 2,5 millions de recettes et de 4 millions de retombées pour l'industrie touristique locale. Hier, le maire de Montréal, Jean Doré s'est montré prudent en commentant les informations voulant que Québec ait fait son lit dans le dossier des casinos. «Cela ajouterait un élément de plus dans l'offre touristique de Montréal», a-t-il reconnu ajoutant que la métropole pourrait attirer davantage de «touristes d'affaires», dotée d'un tel équipement. Toutefois, s'empresse-t-il d'ajouter, Montréal n'a pas été consultée dans la préparation du projet, et «il faudra voir de quoi on parle vraiment», a-t-il dit en insistant sur la nécessité que ces casinos soient exploités par l'État et non l'entreprise privée. À l'avance toutefois, M. Doré prévient Québec; il n'est pas question pour le gouvernement de récolter les recettes en laissant Montréal avec une facture supplémentaire, pour la surveillance policière et les conséquences sociales qu'entraînera inévitablement l'apparition d'une maison de jeu au centre-ville. Ces coûts supplémentaires devront être épongés par Québec, affirme, catégorique, M. Doré. Indépendamment de leur importance, les casinos québécois interdiraient la consommation d'alcool «dans les aires de jeu» et offriraient un vaste choix d'activités aux parieurs. On a beaucoup parlé de blackjack dans les médias, mais les casinos québécois permettraient aussi de jouer à la roulette ou au «baccara». Pas question toutefois de jeux de dés comme le «craps», populaire aux États-Unis mais interdit au Canada. Nouvelle tendance touchant même les casinos européens, des machines à sous - slot machines - comme à Las Vegas, pourraient être installées. Ce serait la seule ressemblance avec les maisons de jeu américaines. Le fait que Loto-Québec ait la responsabilité de l'exploitation de ces casinos, et non le secteur privé comme aux États-Unis, contribue à rassurer plusieurs ministres qui ne sont guère enthousiastes à l'idée que le gouvernement se lance dans l'industrie du jeu. Selon le document de Loto-Québec, les Pays-Bas ont mis en place une formule de casinos publics, proches de ceux que pourrait créer le Québec. On veut aussi démythifier ces maisons de jeu, souvent associées au monde interlope aux États-Unis. En Europe, on trouve 440 casinos, dont 120 en France, 80 en Espagne et une vingtaine dans la prude Angleterre.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-04-18

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/AIG6LS8C

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:51

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:51

Les marchands ne veulent plus de motos dans le Quartier latin

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé L'Association des commerçants du Quartier latin a demandé hier soir l'interdiction totale de la circulation des motocyclettes dans les rues Saint-Denis, entre Sherbrooke et Maisonneuve, et Ontario, entre Sanguinet et Berri. «La présence des motards insécurise la clientèle car il ne s'agit pas de mototourisme mais plutôt de gangs de motards parfois indésirables», a déclaré hier soir Jean-Pierre Nicole, président de l'organisme qui regroupe les occupants de 120 places d'affaires. Selon M. Nicole, qui s'adressait au comité-conseil de l'arrondissement Ville-Marie, un groupe de 70 motards a récemment parcouru la rue Saint-Denis, «ce qui crée une mauvaise image du Quartier latin et nuit au développement de notre vocation touristique». Rappelant que la Ville ne permet pas la présence des motocyclettes après 22 heures, il a demandé que l'interdiction s'applique en tout temps. Le responsable du dossier au comité exécutif, André Lavallée, lui a répondu que l'administration municipale réétudie depuis un certain temps la question des motocyclettes à Montréal et qu'elle devrait prendre des décisions bientôt. M. Nicole a par ailleurs répété deux des demandes de l'association: que le règlement de zonage permette une vocation commerciale sur tous les étages des bâtiments de la rue Saint-Denis et que le quartier soit reconnu comme zone touristique. «Les autorités font sourde oreille à nos revendications depuis des années en nous disant que cette question est à l'étude», a-t-il affirmé, ajoutant qu'il est temps de passer aux actes. Il souhaite sur un autre plan l'aménagement de résidences pour étudiants autour de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), qui n'offre selon lui «aucune vie de campus intégrée au milieu».

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-04-23

Pages P. A-18

Select in Zotero zotero://select/library/items/GX65VPQ3

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:51

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:51

Les compressions de 20 millions n'ont rien à voir avec les fêtes du 350e

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé Les compressions budgétaires d'environ 20 millions que l'administration municipale annoncera mardi prochain s'expliquent par la situation économique et non par les célébrations du 350e anniversaire de Montréal, a soutenu hier le maire Jean Doré. Les revenus de la Ville sont inférieurs aux prévisions parce que l'économie ne s'améliore pas et les compressions visent à équilibrer le budget de 1992, a indiqué M. Doré. Il a promis que les services à la population demeureront à un niveau acceptable malgré les coupures qui seront annoncées. «Vous n'aurez rien vu encore», a-t-il cependant ajouté. «Attendez le prochain budget». M. Doré, qui participait hier à une réunion du comité promoteur de «Vivre Montréal en santé», explique aussi les compressions par l'«incertitude». Si, par exemple, le gouvernement du Québec élimine la taxe sur le divertissement et ne verse pas de compensation, la Ville perdra 10 millions, a-t-il déclaré. Étant donné que la municipalité a l'obligation d'équilibrer son budget, elle doit prendre des mesures pour s'assurer qu'elle ne terminera pas l'année avec un déficit, a-t-il poursuivi. Les fêtes du 350e commencent dans exactement trois semaines et la contribution directe de la Ville approche les 20 millions. Interrogé sur l'«été chaud» que certains prédisent sur le plan racial dans la métropole, le maire a affirmé que «Montréal demeure objectivement une ville sécuritaire» et qu'il ne fallait pas tomber dans l'alarmisme. Il a ajouté que la littérature haineuse «met en danger la paix sociale, fait augmenter les tensions et l'insécurité et diminue les attraits de la ville». Il a affirmé que la réorganisation des postes du service de la police de la CUM qui sera annoncée prochainement «améliorera la sécurité du public» parce qu'elle se traduira par des effectifs policiers plus nombreux sur le terrain. Les projets à ce sujet préconisent le maintien de 14 des 24 postes actuels et l'agrandissement des territoires, ainsi que l'ouverture d'une vingtaine de postes satellites offrant des services réduits. Le maire a annoncé au cours de la rencontre de «Vivre Montréal en santé» quelques projets municipaux dont l'amélioration de la sécurité des enfants aux abords des écoles, l'élimination de la circulation de transit sur les rues résidentielles avoisinant le pont Jacques-Cartier et la réfection du tunnel Papineau-Des Carrières.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-04-24
Pages P. A-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/TBY6ZIQI
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:51
Modifié le 26/02/2020 à 12:36:51

Les vingt millions de Monsieur le Maire

Type Article de journal
Auteur Claude Picher
Résumé Ainsi donc, la Ville de Montréal est à sec. Le maire Jean Doré a déjà averti ses concitoyens: pour arriver à boucler son budget, la Ville doit réaliser des compressions de 20 millions. Les autorités municipales doivent annoncer le détail de ces restrictions au début de la semaine prochaine. Tout le monde comprend, évidemment, que la conjoncture économique est difficile, que l'argent ne rentre pas aussi facilement que prévu dans les coffres de la Ville. Et comme les municipalités n'ont pas le droit de créer des déficits (fort heureusement, d'ailleurs), l'administration Doré-Cousineau n'a guère d'autre choix que de sabrer dans les services. Sans doute les Montréalais aimeraient-ils sympathiser avec le maire et ses problèmes. C'est beaucoup leur demander. Ceux qui suivent l'évolution des finances municipales depuis quelques années savent que l'administration Doré est en grande partie responsable de ses propres malheurs. Le dernier budget de l'administration Drapeau-Lamarre, celui qui couvrait l'année 1986, faisait état de dépenses de 1,374 milliard. Le budget de 1992, le sixième présenté par l'administration du RCM, porte ces dépenses à 1,875 milliard. Cette hausse de 500 millions est supérieure à la progression de l'indice des prix à la consommation. Entre 1986 et aujourd'hui, les prix ont augmenté de 28 p. cent. Si l'administration Doré s'en était tenue à augmenter ses dépenses au même rythme que l'inflation, le budget de 1992 ne parlerait pas de dépenses de 1,875 milliard, mais de 1,758 milliard. La différence est de 117 millions. Oui, oui, cent dix-sept, pratiquement six fois plus que les 20 millions qu'elle cherche désespérément à récupérer aujourd'hui en fermant les bibliothèques et les piscines! En se disciplinant davantage pendant les années de vaches grasses, l'administration disposerait aujourd'hui de toute la marge de manoeuvre nécessaire pour faire face aux temps difficiles sans toucher aux services qu'elle a encore les moyens d'offrir aux Montréalais. Et le mot discipline est bien gros. Cette marge de manoeuvre de 117 millions, l'administration aurait pu l'accumuler, comme nous l'avons vu, par la simple indexation de ses dépenses; autrement dit, sans la moindre compression, sans la moindre mise à pied, sans la moindre réduction de service, sans la moindre augmentation de taxes en dollars constants. Où est allé tout cet argent? Mais comment donc l'administration a-t-elle fait son compte pour dépenser autant? Où est donc allé tout cet argent? Les dépenses d'«administration» sont en grande partie responsables. Entre 1986 et 1992, ces dépenses, qui constituent le gras dans lequel il faudrait d'abord couper avant de penser à supprimer les services aux citoyens, ont presque doublé, passant de 116 à 212 millions. Le citoyen ordinaire a bien du mal à percevoir de façon tangible les bienfaits de ces dépenses, et pour cause: elles concernent surtout les dépenses du Conseil municipal, de ses commissions et des comités-conseils d'arrondissement, les affaires publiques, le contentieux, le service du personnel, les voyages, la gestion du courrier, des édifices municipaux, des stocks, des archives, de l'équipement. Même si tout cela semble bien loin, vous serez sans doute content de savoir, à titre de contribuable, que les dépenses directement reliées au Conseil municipal, c'est-à-dire, d'abord, les salaires, dépenses, et autres avantages accordés aux élus municipaux, ont augmenté de 117 p. cent sous l'administration du RCM, pour friser aujourd'hui les 10 millions. Comme quoi l'exemple vient de haut. Lorsque vous vous cognerez le nez sur la porte close de votre bibliothèque, vous pourrez toujours vous consoler en pensant que les dépenses d'«administration» de la Ville canalisent, entre autres, plus de 3,4 millions aux fonctions «affaires internationales, protocole et accueil» en 1992; prestige international oblige, ce chiffre représente une hausse de 74 p. cent, uniquement sur 1991. Les dépenses augmentent dans certains secteurs, diminuent dans d'autres, demeurent stables ailleurs. Mais il est clair que la flambée des dépenses d'administration est lourdement responsable de la hausse importante des dépenses de la Ville depuis six ans. Population plus pauvre Si la population de Montréal avait augmenté en conséquence, la hausse aurait été justifiée. Mais non. À quelques poussières près, Montréal compte exactement la même population qu'il a six ans. La grosse différence, c'est que cette population est beaucoup plus pauvre (en partie à cause de la catastrophique politique d'habitation du RCM, qui a littéralement stimulé pendant cinq ans l'exode vers la banlieue des ménages les plus dynamiques). Quoiqu'il en soit, l'évolution démographique de la population montréalaise ne justifie aucunement que l'on ait engraisé les dépenses d'administration au point de les doubler. Peut-être, alors, les services de nos fonctionnaires et de nos élus étaient-ils si mauvais, avant l'arrivée du RCM au pouvoir, qu'il fallait de toute urgence injecter des dizaines et des dizaines de millions de taxes pour les améliorer? Hmm... disons que sur ce point, entre deux rues sales et trois nids de poules, je laisse les Montréalais juger si la Ville leur en donne plus

pour leur argent. Le plus ironique, c'est que la contribution de la Ville aux fêtes du 350e joue justement dans les 20 millions. Aux contribuables écrasés, égoresés et exsangues, on demande maintenant d'avoir l'esprit à la fête? C'est bien ça? Torvisse...

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-04-25

Pages P, F-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/HEDHX7YD

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:51

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:51

Six projets pour améliorer la sécurité et la qualité de vie des Montréalais

Type Article de journal

Résumé Le maire de Montréal, M. Jean Doré, a annoncé jeudi une série de six projets que l'Administration municipale entend mettre de l'avant cette année afin d'améliorer la sécurité et la qualité de vie des Montréalais. Prenant la parole devant les membres du Comité promoteur de «Vivre Montréal en Santé», le maire a fait part du désir de son administration d'offrir aux Montréalais un cadre de vie qui leur permette de s'épanouir et de se réaliser. L'administration Doré-Cousineau a ainsi élaboré six projets liés à la sécurité et à la qualité de vie dans les quartiers. Il s'agit de l'amélioration de la sécurité des enfants aux abords des écoles par une signalisation plus adéquate et visible; de l'amélioration de la sécurité des piétons aux intersections en apportant des modifications aux systèmes de feux piétons. Montréal veut aussi modifier la circulation aux abords du pont Jacques-Cartier afin d'assurer la sécurité et la tranquillité des résidents du quartier. L'élargissement du programme TANDEM, consacré actuellement aux problèmes de vol par effraction, étendra dorénavant son champ d'activité à toute question relevant de la sécurité urbaine. Théâtre de nombreuses agressions contre des femmes, le passage inférieur de l'avenue Papineau sous la rue Des Carrières fera l'objet dès cet été de travaux de réfection majeurs. Finalement, la signalisation sur les pistes cyclables sera revue.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-04-25

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/U9SVZSXI

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:51

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:51

Quality report

- Item has no authors

Montréal consacre 27 millions à la réfection des rues

Type Article de journal

Auteur Richard Héту

Résumé Cette fois-ci, la dépense ne sera pas qualifiée de somptuaire. En fait, elle risque plutôt d'être jugée insuffisante. La Ville de Montréal a annoncé hier qu'elle dépensera 27 millions de dollars pour améliorer l'état de son réseau routier au cours des six prochains mois. Cette somme sera consacrée à la réfection de 75 km de chaussées et à la reconstruction de 37 km de trottoirs. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'un programme d'entretien routier dont l'objectif est de remettre en «bon état» 95 p. cent des chaussées et 97 p. cent des trottoirs de Montréal avant la fin de la décennie. Au cours des trois premières années du programme, 125 millions ont été investis pour la réfection de 227 km de chaussées et de 210 km de trottoirs. Selon Richard Brunelle, membre du Comité exécutif de la Ville de Montréal, 450 km de chaussées et 287 km de trottoirs sont encore considérés en «mauvais état». «Nous sommes dans une année charnière quant à la réalisation des objectifs de notre programme», a déclaré M. Brunelle, hier, lors d'un déjeuner de presse. «Après quatre ans, nous serons en mesure d'évaluer si nous gagnons ou pas du terrain sur la dégradation des rues et des trottoirs.» Nouvelles techniques La somme de 27 millions représente une diminution par rapport aux 35 millions qui ont été dépensés par la Ville l'an dernier pour son programme d'entretien routier. Néanmoins, M. Brunelle a estimé que l'emploi de nouvelles technologies pour la réfection des chaussées et des trottoirs permettra «d'en faire plus

avec moins». L'an dernier, la Ville de Montréal avait procédé à la réfection de 48 km de chaussées et d'autant de kilomètres de trottoirs. Pour les chaussées en mauvais état, Montréal emploiera les procédés suivants: planage suivi de la mise en place d'un nouveau revêtement avec, dans certains cas, le remplacement de la dalle ou l'installation d'une géogrigille (49,7 km), pulvérisation et stabilisation (5,2 km). La thermorégénération (14,4 km), qui permet le recyclage du vieil asphalte, sera aussi utilisée afin de traiter les chaussées sollicitées encore en bon état, mais qui requièrent un traitement correctif afin d'en prolonger la vie utile. La Ville de Montréal entend, par ailleurs, investir 500000\$ pour essayer sept nouvelles techniques de traitement sur 10 tronçons de rue d'une longueur totale de 4 km. Parmi les grandes artères qui seront affectées par des réfections importantes, notons: le boulevard Gouin, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Basile-Routhier; l'avenue Papineau, entre la rue de Bellechasse et la rue Jean-Talon; le boulevard René-Lévesque, entre la rue Saint-Denis et la rue Berri; la rue Sherbrooke, entre la rue Amherst et l'avenue Papineau. Les travaux devraient se mettre en branle au cours du mois de mai.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-04-25

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/G7MYVUFN

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:51

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:51

Privilèges fiscaux illégaux accordés à sept cadres de Montréal

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé «Une erreur administrative malencontreuse» que le comité exécutif s'apprête à corriger, explique un porte-parole de la Ville L'administration Doré a imputé hier à une «malencontreuse erreur administrative» les privilèges fiscaux illégaux dont ont joui pendant plusieurs années sept cadres supérieurs de la Ville de Montréal. Elle promet de corriger la situation dès demain. Depuis 1989 et jusqu'au 21 février 1992, une partie des revenus de ces hauts fonctionnaires était versée dans leur régime de retraite, échappant ainsi à l'impôt jusqu'à leur départ de l'administration. Or, a admis hier un porte-parole de la Ville, le gouvernement fédéral a interdit cette pratique en 1989. Les hauts fonctionnaires «lésés» par cette erreur ne sont pourtant pas les premiers venus en matière administrative: il s'agit du secrétaire général de la Ville, Pierre Lefrançois, de la directrice du service des finances, Thieu-Quan Hoang, de l'ex-directeur des Finances, Roger Galipeau, maintenant responsable de l'approvisionnement et des Immeubles, de l'avocate en chef de la Ville, Suzanne Jalbert, et du secrétaire général adjoint, Pierre Beaudet. S'ajoutent les noms de Réjean Dionne, responsable de l'administration et des services aux loisirs et développement communautaire, et Janine Beaulieu, directrice de la Commission d'initiative et de développement culturels (CIDEC). L'erreur a été signalée le 27 août 1991 par le vérificateur général de la Ville, Guy Lefebvre, qui en a notamment fait part par la suite à la présidente du comité exécutif, Léa Cousineau. Les versements de revenus aux caisses de retraite n'ont pourtant cessé que le 21 février dernier. L'affaire a été ébruitée hier par le Parti civique et le porte-parole officiel de l'administration municipale, Michel Ouellet, a affirmé que le comité exécutif adoptera demain une résolution pour corriger la gaffe. Cette résolution, a-t-il ajouté, allouera des fonds afin que les sommes qui avaient été versées au régime de retraite des sept cadres leur soient maintenant accordées sous forme de salaire. Selon les explications officielles, l'erreur s'est produite lorsqu'un fonctionnaire municipal a oublié d'enregistrer auprès des gouvernements fédéral et provincial le «programme de rénumération différée de régime de retraite» auquel les cadres de direction de la Ville pouvaient adhérer en vertu d'une résolution du comité exécutif datée du 30 juin 1989. On ajoute que les ministères du Revenu n'ont pu aviser la Ville que le programme était, à compter de 1989, inadmissible aux fins de déductions d'impôt parce qu'ils ne savaient pas (le plan n'ayant pas été enregistré) que les hauts fonctionnaires montréalais y participaient. Ces derniers n'ont pas nécessairement profité des déductions «illégaux» au cours de chacune des trois dernières années fiscales. Certains ont pu participer au programme pendant un ou deux ans par exemple. Selon le Parti civique, quelques cadres ont notamment demandé que la Ville verse à leur régime de retraite les primes de rendement qu'ils avaient reçues. Les lois fiscales permettaient de verser jusqu'à 18 p. cent des revenus d'un employé à son régime de retraite. Le porte-parole de Mme Cousineau, Daniel Bussières, a refusé hier de parler aux journalistes. Il a émis en fin de journée un communiqué dans lequel la présidente du comité exécutif soutenait que «si une erreur humaine s'est effectivement produite, celle-ci a été décelée à la suite d'un contrôle interne du système de paie depuis déjà huit mois. La situation a été totalement corrigée depuis». Selon M. Ouellet, les cadres «n'ont nullement été bénéficiaires dans cette affaire. Au contraire, ils se trouvent lésés d'un privilège qui leur avait été accordé légalement dans le cadre d'une convention officielle avec leur employeur».

URL URL

Publication La Presse
Date 1992-04-28
Pages P. A-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/MHD8X4JF
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:52
Modifié le 26/02/2020 à 12:36:52

Compressions de 18,6 millions à Montréal -- L'équivalent de 157 postes abolis

Type Article de journal
Auteur Gilles Gauthier
Résumé Les travaux publics, la prévention des incendies, les loisirs et le développement communautaire figurent parmi les principales victimes des compressions budgétaires de 18,6 millions annoncées hier par l'administration Doré. L'abolition de l'équivalent de 157 postes constitue l'essentiel de ces coupures, qui représentent 1,9 p. cent des dépenses de fonctionnement des services municipaux pour l'année en cours et qui permettront de faire face à des dépenses «inattendues». Parmi les services directs à la population qui seront touchés, on signale la fermeture des bibliothèques de quartiers pendant les vacances de la construction et la «mise en veilleuse» d'un projet destiné aux personnes âgées. Une diminution de 226 personnes-année avait déjà été annoncée dans le budget déposé à la fin de 1991, et celles qui ont été ajoutées hier portent le total à 383. On élimine cette fois-ci des employés saisonniers, auxiliaires et contractuels et on ne comble pas des postes vacants, touchant principalement les services des Travaux publics (50 personnes-année), des Loisirs et du Développement communautaire (20,5) et de l'Approvisionnement et des Immeubles (40,4). En dollars, les compressions affectent avant tout les Travaux publics (6,35 millions), Approvisionnement et Immeubles (3,13 millions), Prévention des incendies (2,65 millions), où aucun poste n'est aboli, et Loisirs et Développement communautaire (2,12 millions). La présidente du comité exécutif, Léa Cousineau, a promis qu'aux Travaux publics, par exemple, les compressions n'affecteront en rien les services directs et que la réfection des rues, entre autres, se poursuivra tel que prévu. Globalement, le fait de ne pas combler des postes vacants permettra de réduire les effectifs de 80,1 personnes-année pour une économie de 4,53 millions, alors que l'amputation de 67,3 personnes-année découlera d'une «rationalisation des opérations», la diminution de dépenses s'élevant dans ce cas à 7,58 millions. La réduction du temps supplémentaire (910000\$), de l'encadrement (711400\$), des appels aux services professionnels extérieurs (702500\$) et des achats de biens et services (3,5 millions) constituent l'essentiel des autres compressions. Parmi les dépenses «inattendues» mentionnées par Mme Cousineau, figurent notamment une somme supplémentaire de 2,6 millions pour le remboursement immédiat des banques de congés de maladie des employés qui quittent leur emploi à la Ville, 4 millions additionnels pour faire face aux mauvaises créances et un montant de 1,5 million pour payer une TVQ qui s'établirait à 8 plutôt qu'à 7 p. cent. Le maire Jean Doré déclarait il y a une semaine que l'abolition de la taxe d'amusement coûterait 10 millions à la Ville. Mme Cousineau a expliqué hier que les négociations se poursuivaient avec Québec et que la Ville attendait la décision finale du gouvernement avant de prendre des mesures compensatoires. Elle a ajouté que le budget de la Ville fait trimestriellement l'objet d'une révision et que d'autres compressions pourraient être annoncées plus tard. Le comité exécutif a cette fois-ci demandé aux services municipaux de réduire leurs dépenses d'opérations de 2 p. cent, le résultat final s'établissant à 1,9 p. cent. L'administration avait envisagé la fermeture de huit piscines intérieures pendant tout l'été mais a finalement fait marche arrière. Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) de la Ville pour 1992 a également fait l'objet de compressions, mais Mme Cousineau a refusé hier d'en préciser l'ampleur.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-04-29
Pages P. A-1
Select in Zotero zotero://select/library/items/G7PMPAS4
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:52
Modifié le 26/02/2020 à 12:36:52

Vive le nouveau parc des Îles!

Type Article de journal
Auteur Jean-Pierre Bonhomme
Résumé L'Exposition universelle de 1967 est bel et bien morte: vive le parc des Îles! C'est en ayant l'avenir en tête que

le maire de Montréal, M. Jean Doré, a commémoré hier, en présence de quelques notables, l'ouverture officielle, il y a 25 ans, d'Expo 67. M. Doré a fait faire un grand tour du propriétaire à M. Robert Shaw, ancien commissaire adjoint, ainsi qu'à une grappe de ses ex-collègues, dont MM. Philippe de Gaspé Beaubien, directeur de l'exploitation, Israel Mass, directeur du contentieux, Malcolm Scott, adjoint exécutif, et Yves Jasmin, relationniste. Ils ont paru fort contents. Le maire a ensuite invité ces gens à déjeuner au restaurant Hélène-de-Champlain. Il s'agissait d'un tour de chantier, devrait-on dire, car les paysagistes s'affairent encore, dans la partie ouest de l'île Sainte-Hélène, à mettre en place jardins, bassins, cascades, pavillons et agoras. Les travaux de réaménagement de cette partie de l'île (agrandie depuis l'exposition) sont maintenant réalisés «à 85 p. cent». Le tout, a dit le maire, devrait être fin prêt à la mi-juillet. M. Doré a souligné hier qu'avec la subvention de 22 millions du ministère fédéral de la Science et de la Technologie -c'est le «cadeau d'anniversaire du premier ministre Mulroney»-, Montréal redonne aux citoyens, 25 ans après, l'usage de ces grands espaces naturels. Avec son budget de 17,5 millions -sur quatre ans-, la Ville réalise ailleurs divers travaux qui permettront de conserver certains équipements évocateurs, dont l'ancien pavillon de la France. Le parc des Îles continuera d'appartenir à la Ville de Montréal. La Biosphère, aussi, mais cet ancien pavillon des États-Unis, promis à devenir un musée de l'environnement et de l'eau, devrait être administré par le ministère fédéral de l'Environnement, qui pourrait en faire un instrument didactique. Pas avant 1994 toutefois. La pointe ouest de l'île Sainte-Hélène avait été laissée en friche. Elle deviendra un «oasis de verdure; un lieu de détente». Les berges, effectivement, sont déjà «reverdiées» et cinq «descentes» vers le fleuve ont été aménagées. Le tout est ceinturé d'une piste cyclable. Un quai permettra à une navette de relier l'île Sainte-Hélène au Vieux-Port; il est déjà installé. Le grand parc de stationnement, qui dépare les berges au nord, a déjà été au tiers «reverdi». L'aménagement de la partie ouest a été conçu par un comité d'experts composé notamment de Michael Hough et Peter Jacobs. L'exécution, par contre, a été confiée au module des parcs de la Ville. L'architecture des deux pavillons d'entrée, situés à la sortie de la station de métro et dont la construction achève, a été confiée à un autre «comité», composé celui-là de M. Robert Desjardins et des architectes Boutros et Pratte. L'eau sera très présente, puisque l'ancien lac des Cygnes a été complètement réaménagé. Il se transforme à vue d'oeil; il communiquera avec divers canaux. Le coeur de cet espace naturel pourra être transformé en «amphithéâtre naturel» qui pourra accueillir des rassemblements de 75000 personnes. Le coup d'envoi de ces grands rassemblements sera donné par les célébrations du 350e anniversaire, les 18 et 25 juillet, et le 15 août. Le beau théâtre des Nations, des architectes Blouin et associés, subit quant à lui une cure de rajeunissement. Sa vocation sera précisée au cours de l'été. Le parc des Îles devient, avec ses 268 hectares, le plus grand parc de Montréal. Il accueillait déjà, bon an mal an, quelque trois millions de personnes. L'administration municipale s'attend à ce que les nouveaux visiteurs soient plus intéressés à la promenade familiale qu'aux activités spécifiques.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-04-29

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/G48WU2G2

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:52

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:52

Le maire Doré obtient l'appui de Jean Chrétien pour promouvoir la réfection d'infrastructures

Type Article de journal

Auteur Lia Levesque

Résumé PC À l'issue d'une rencontre, hier, le maire de Montréal Jean Doré et le chef du Parti libéral fédéral Jean Chrétien sont tombés d'accord sur la nécessité d'entreprendre rapidement une série de projets municipaux pour relancer l'emploi et l'économie. Le chef libéral souhaite «pousser le gouvernement» conservateur à aller de l'avant avec ces projets créateurs d'emploi et, d'après M. Doré et lui, peu coûteux. Le concept de la réfection des infrastructures urbaines au Canada n'est pas neuf. L'idée est ponctuellement reprise par le monde municipal et par divers partis politiques pour contrer le chômage. Il s'agit essentiellement de réaliser certains projets touchant les infrastructures municipales en faisant payer le tiers par le gouvernement fédéral, le tiers par le provincial et le dernier tiers par les municipalités concernées. Un tel programme comporte l'avantage de permettre aux gouvernements de récupérer une bonne partie des sommes investies par le simple fait que la roue de l'économie se remet à tourner, qu'il y a moins de chômage et moins d'assistés sociaux. Le chef libéral Jean Chrétien estime que si un milliard avait été dépensé à travers le Canada, c'est une somme de 750 millions qui aurait été récupérée «en taxes et en non-paiement d'assurance-chômage». Puisque les libéraux fédéraux vont promouvoir l'idée, il est «important que les municipalités parlent» pour convaincre le gouvernement conservateur, a insisté Jean Chrétien. Des exemples Le maire de Montréal s'est montré satisfait de l'appui du chef de l'opposition officielle à Ottawa, d'autant plus qu'il juge le gouvernement conservateur «relativement insensible» à cette question des infrastructures urbaines. Il concède toutefois que le gouvernement Mulroney «a

posé un certain nombre de gestes importants pour Montréal» dans le passé, mais pas concernant les infrastructures urbaines. Le maire Doré a donné, pour Montréal, quelques exemples de projets municipaux qui pourraient commencer rapidement, si les fonds nécessaires étaient disponibles: la réfection du réseau routier, le changement d'une partie du réseau d'aqueduc - vieux de 75 à 100 ans par endroits - le remplacement d'égouts collecteurs, l'élimination de certains échangeurs, etc. La Ville aurait besoin de 1,8 milliard en 10 ans pour divers projets d'infrastructures.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-04-29

Select in Zotero zotero://select/library/items/L5ZJFR78

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:52

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:52

Le Biodôme, un centre d'attraction unique

Type Article de journal

Résumé La Presse Vacances Voyages PC Ils amènent les animaux deux par deux. Les chauve-souris à fruit du Mexique. Les castors du Canada. Les paresseux à deux doigts et les tortues aux pattes rouges. Présenté comme un alliage de jardin zoologique, d'aquarium, de jardin botanique et de centre de la nature, le Biodôme de Montréal, dont le coût d'aménagement atteindra 58 millions de dollars, est une réussite que n'aurait pas condamné Noé. Les ouvriers foisonnent encore sur les lieux, mettant la touche finale aux aménagements, transportant les plantes tropicales sur des chariots-élévateurs, installant des décors de granit naturel et filtrant l'eau de mer des bassins. Il reste encore beaucoup à faire pour transformer l'ex-Vélodrome construit pour les Jeux Olympiques de 1976. «Nous avons encore beaucoup de travail à faire, mais nous le ferons», affirme Johanne Landry, guide du Biodôme. Le gigantesque musée écologique doit ouvrir ses portes le 19 juin. Il abritera quatre habitats naturels des Amériques: la forêt tropicale, la forêt laurentienne, la vie marine du Saint-Laurent et la faune polaire. «Il n'est pas dans nos intentions de présenter des spectacles de dauphins à toutes les deux heures», affirme Mme Landry, une biologiste. «Nous désirons présenter la réalité des écosystèmes.» Les visiteurs auront un aperçu de l'interdépendance de la flore - il y aura environ 2000 espèces de plantes sur les lieux - de la faune et des éléments inorganiques tels les sols, les pierres et le climat. Une grande ménagerie Les animaux - environ 4250 d'entre eux et pas toujours en couples - sont hébergés temporairement dans le zoo et l'aquarium de la ville où ils s'accliment. Entrant dans le premier écosystème du Biodôme, on est frappé par d'immenses troncs d'arbres artificiels desquels s'échappe de la vapeur montant vers un immense dôme en verre digne de l'ère spatiale. «C'est ici la forêt tropicale», explique Mme Landry en nous faisant visiter ce milieu où règne une température pesante de 28 degrés et 70 pour cent d'humidité. L'ensemble est caverneux et pourrait très bien servir de décor pour le tournage d'un film sur les dinosaures. Cette forêt s'accompagne d'une chute d'eau, d'une grotte dont le plafond est constellé de stalactites, de bassins, de plantes grimpantes, de figuiers étrangleurs: un décor qui permettra à des animaux tels l'iguane commun, l'ara militaire, le crapaud cornu et le piranha au ventre rouge de se sentir dans un milieu familier. L'écosystème tropical logera plus de 1000 poissons, 76 amphibiens, 312 reptiles, 300 oiseaux et 249 mammifères. «Contrairement à un zoo ou à un aquarium, le Biodôme ne placera pas ses «invités» en cages ou dans des enclos», affirme une brochure décrivant l'endroit. L'écologie est d'ailleurs omniprésente et le préfixe éco sert à toutes les sauces: les écotransits forment des corridors reliant les quatre écosystèmes entre eux, une écosphère est mutée en centre d'information et une écolothèque a été transformée en centre de recherche. Il existe également un adaptarium et un terrain de jeu éco-éducatif. L'ensemble a pour objectif «d'inciter le visiteur à prendre conscience et à s'engager dans la protection, l'administration et la conservation de notre héritage naturel». Coûts élevés Des critiques s'en sont pris au Biodôme en raison des dépassements des coûts prévus et de présumées affaires de patronage. Le budget original prévoyait des dépenses de 48 millions - 90 pour cent versé par le gouvernement de Québec et le reste par la Ville de Montréal - et le prix sera dépassé d'environ dix millions, en raison surtout des coûts supplémentaires réclamés par les entrepreneurs. Lorsque les journaux ont découvert que deux contrats sur trois ont été accordés à des compagnies ayant des liens étroits avec le Parti libéral du Québec, l'administration du Biodôme a nié qu'il y ait eu favoritisme politique. Les contrats ont été accordés aux plus bas soumissionnaires et les hausses de coûts sont dues à l'inflation et à la complexité des devis, affirment-ils. Malgré l'odeur de scandale suspendu au-dessus d'une ville encore bouleversé par le coût des installations olympiques - les Québécois doivent encore plus d'un milliard de dollars pour ces bâtiments - les travaux se sont poursuivis au rythme prévu. La forêt laurentienne Le barrage de castors est la pièce centrale de la forêt laurentienne où des changements simulés de saisons permettront d'assister en une seule visite au bourgeonnement printanier de la flore et à la magnifique palette de couleurs des automnes laurentiens. Durant l'hiver, l'atmosphère se rafraîchira durant la nuit pour provoquer la dormance indispensable au cycle des végétaux. Des oiseaux de mer nidifieront, par ailleurs, sur les falaises granitiques de l'écosystème marin du Saint-Laurent dont la pièce maîtresse est un

bassin contenant de l'eau de mer et qui est de la taille d'une piscine olympique. Des canards noirs barbotteront dans un marais salins. Les étoiles de mer et les hérissons reposeront dans une mare paresseusement secouée par les vagues: ce milieu maritime sera visible par des hublots aménagés dans un corridor d'observation sous-jacent. Dans l'écosystème polaire, les visiteurs pourront assister à des scènes à donner le frisson de l'intérieur d'un centre d'observation en verre. Les macareux arctiques s'ébattront le long de falaises rocheuses tandis que les pingouins de l'Antarctique nicheront sur une plage de galets. «Si la forêt tropicale sera très probablement l'écosystème le plus populaire auprès des Québécois, les touristes étrangers tels les Japonais seront plus intéressés, eux, par la forêt laurentienne», croit Mme Landry. «Ici, les gens redécouvriront ce qu'est la véritable forêt.»

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-05-02

Pages P. I-19

Select in Zotero zotero://select/library/items/T8MKB4P5

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:52

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:52

Quality report

- Item has no authors

Montréal a effacé 30500\$ d'intérêts dus par quatre cadres

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé Il s'agit d'une dérogation injustifiée aux règles de transfert des caisses de retraite selon le vérificateur de la Ville. Quoi qu'en dise l'administration Doré, l'affaire des caisses de retraite des hauts fonctionnaires de la Ville de Montréal est loin d'être terminée. Selon des documents obtenus par La Presse, des intérêts de 30597\$ que devaient verser quatre cadres supérieurs ont été purement et simplement effacés des livres comptables de la Ville. Les personnes en cause: le secrétaire général de la Ville, Pierre Lefrançois, qui devait 13452\$ en intérêts, un secrétaire général adjoint, Pierre Beaudet (11 190\$), l'avocate en chef de la Ville, Suzanne Jalbert (3391\$), et la directrice du service des Finances, Thieu-Quan Hoang (2564\$). Ces intérêts s'ajoutaient aux sommes que ces personnes avaient accepté de payer dans le cadre du transfert à la Ville des régimes de retraite qu'elles détenaient chez leurs anciens employeurs et qui étaient moins avantageux. Cette dérogation au sujet des intérêts n'a profité qu'à ces quatre personnes: les intérêts dus par les employés de niveau inférieur ayant transféré leurs régimes de retraite n'ont pas été effacés. Les intérêts radiés pour les quatre auraient éventuellement été payés par l'ensemble des contribuables. Cette pratique contraire à «l'équité et une saine gestion des fonds publics» a été dénoncée dans des lettres qu'adressait les 10 septembre et 1er novembre 1991 le vérificateur de la Ville, Guy Lefebvre, à Mme Hoang et à la directrice du service des Affaires corporatives, Ginette Saint-Germain. «Ce dossier n'est pas encore réglé», a déclaré hier à La Presse M. Lefebvre, qui précise que l'échange de correspondance s'est poursuivi et qu'il attend des réponses de l'administration depuis le début de janvier. Le vérificateur a fait connaître à la présidente du comité exécutif, Léa Cousineau, les éléments de cet autre aspect du dossier des caisses de retraite. Dans sa lettre du 1er novembre, M. Lefebvre menaçait de porter cette affaire à l'attention du conseil municipal, dont il est relève. Dans celle du 10 septembre, il notait «l'absence de documents justifiant l'annulation de ces intérêts». Il signalait le fait que ces radiations n'étaient pas conformes aux ententes conclues entre la Ville et d'autres organismes au sujet du transfert des régimes de retraite. MM. Lefrançois et Beaudet étaient auparavant à l'emploi du gouvernement du Québec, Mme Jalbert de la CUM, et Mme Hoang de la CECM. Les radiations ont été faites en mai 1991 par la division de la comptabilité des caisses de retraite du Service des Finances de la Ville. Mme Hoang, qui travaillait alors pour ce service, en est devenue la directrice le mois suivant en remplacement de Roger Galipeau, muté à l'Approvisionnement et aux Immeubles. M. Lefebvre recommandait dans sa lettre «d'annuler les écritures comptables ayant trait à l'annulation des intérêts débiteurs», de respecter les ententes conclues avec d'autres employeurs, de consulter les actuaires des régimes de retraite de la Ville avant de faire des gestes non conformes à ces ententes et de ne pas agir à l'insu des administrateurs de ces régimes. Très insatisfait de la réponse que lui faisait parvenir la Ville, réponse préparée en fait par la firme Martineau, Provencher et associés, M. Lefebvre revenait à la charge le 1er novembre en signalant notamment que «toute annulation d'intérêts pour certains employés seulement pourrait être considérée comme un avantage imposable pour eux». Lorsque cette affaire avait été dévoilée par le chef du Parti civique, Pierre Gagnier, la semaine passée, l'administration avait imputé les avantages fiscaux illégaux dont ont bénéficié des cadres supérieurs à une «malencontreuse erreur bureaucratique» commise par «un fonctionnaire». Les régimes de retraite que détenaient par exemple MM. Lefrançois et Beaudet au

gouvernement du Québec étaient moins avantageux que celui que leur offrait la Ville. Techniquement, d'expliquer M. Lefebvre dans une lettre, lorsque le montant transféré de l'ancien employeur au nouveau est «inférieur au montant requis par le régime d'arrivée (celui de la Ville) pour être en mesure de reconnaître toutes les années de service chez l'ex-employeur, les ententes de transférabilité prévoient la possibilité pour l'employé de racheter la période non reconnue». «Il s'agit alors pour l'employé d'acquitter la différence entre le montant requis et le montant transféré», différence à laquelle s'ajoutent des intérêts prévus par les ententes. Les quatre employés en cause ont acquitté cette différence en versant dans le régime de retraite de la Ville une partie de leurs salaires ou des primes de rendement, en déduisant ces versements de l'impôt, ce qui était illégal. Quant aux intérêts, quelqu'un a décidé de les faire effacer.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-05-05

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/W8PD55DP

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:52

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:52

Tensions raciales à Montréal: Doré et Hamelin s'efforcent d'être rassurants, tandis que les leaders noirs se montrent inquiets

Type Article de journal

Auteur Éric Trottier

Résumé Le président de la CUM Michel Hamelin et le maire Jean Doré espèrent que Montréal ne sera pas la prochaine scène d'émeutes raciales comme partout ailleurs en Amérique du Nord, mais plusieurs leaders de la communauté noire craignent actuellement le pire. «Aucun leader de la communauté ne va encourager de tels débordements, mais je ne peux pas affirmer catégoriquement que ça ne se produira pas à Montréal. Ce matin (hier), un homme m'a appelé pour me suggérer d'organiser une révolte comme celle de Los Angeles... La possibilité est bel et bien présente!» a déclaré hier à La Presse le président de la Ligue des Noirs du Québec, Dan Philip. «Je ne pense pas que ça puisse arriver parce que les relations entre les communautés ethniques et la police sont bonnes à Montréal. Nous avons réussi à établir un excellent dialogue», a rétorqué Michel Hamelin. Depuis que des villes nord-américaines, dont Los Angeles et maintenant Toronto, ont été saccagées à la suite d'émeutes raciales, cette semaine et la semaine dernière, plusieurs Montréalais se demandent si la métropole ne sera pas la prochaine cible de jeunes Noirs en colère. Des manifestations se sont déroulées dans les rues de la ville dans le passé, notamment à après la mort de Marcellus François, abattu par erreur par un policier de la CUM, en juillet dernier. Le rapport Yarosky, demain Ironiquement, le rapport du coroner Harvey Yarosky sur le décès de François sera rendu public demain. Quelle sera la réaction de la communauté noire? Chose certaine, des manifestations sont à prévoir à Montréal, soit pour se rappeler la mort du jeune père de famille, soit pour contester le procès qui a innocenté les quatre policiers de Los Angeles dans l'affaire Rodney King, soit pour protester contre la mort d'un autre jeune Noir abattu par des policiers de Toronto, la semaine dernière. «Tout le monde a le droit de manifester et de dire son opinion, en autant que ça se déroule dans l'ordre», a poursuivi Michel Hamelin, qui a ajouté: «Mais il y a toujours des voyous qui profitent de ces occasions pour semer le carnage et, dans ce sens, on n'est pas à l'abri. Si des vandales se mettent à semer la pagaille et le désordre comme à Toronto et à Los Angeles, ça nuira à leurs revendications.» Doré confiant En dépit des tensions qui surgissent ici et là entre la communauté noire et la communauté blanche de Montréal, le maire Jean Doré s'est pour sa part dit confiant que de tels événements ne se produiront pas. «La situation n'est pas la même; nous n'avons pas de quartiers à l'abandon comme aux États-Unis et la Ville entretient de bonnes relations avec les communautés ethniques», a-t-il soutenu. D'autres intervenants se sont montrés beaucoup moins optimistes que lui. C'est notamment le cas du directeur de l'Association sportive du West End, Bob White, selon qui «tous les ingrédients sont en place» pour qu'éclatent des émeutes semblables à celles de Los Angeles. «Être Noir à Montréal, c'est vivre un vrai cauchemar, a-t-il laissé tomber. Le taux de chômage est effarant chez les jeunes Noirs qui n'ont plus d'estime de soi. Dans les quartiers les plus pauvres, la drogue a fait des ravages considérables pour toute une génération.» Parmi les frustrations vécues par la communauté noire, Dan Philip a rappelé l'affaire Gosset, l'affaire Marcellus François et «plusieurs autres histoires d'intimidation policière inacceptables». Pour sa part, celui qui s'était présenté aux dernières élections municipales sous la bannière du RCM, Leith Hamilton, président du Conseil de la communauté noire du Québec, a dit ne pas croire en une révolte noire montréalaise. «C'est une question hypothétique; nous ne possédons pas d'informations concrètes qui nous laisseraient penser que ça puisse se produire», a-t-il déclaré en pesant bien ses mots. Les leaders de la communauté noire doivent se réunir ce soir pour discuter de la situation et des résultats de l'enquête du coroner Harvey Yarosky. Une manifestation devrait également se tenir dans les rues de la métropole, samedi, pour

protester contre les conditions de vie difficiles des jeunes Noirs de la Petite-Bourgogne. Selon le maire Doré et Michel Hamelin, la police a déjà prévu un plan d'action au cas où des incidents surviendraient. «La police est aux aguets», a précisé le maire.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-05-06

Pages P. A-2

Select in Zotero zotero://select/library/items/9F69FXPY

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:52

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:52

Le Quartier latin s'enrichit de deux nouvelles places publiques

Type Article de journal

Auteur Jean-Pierre Bonhomme

Résumé Les deux nouvelles places publiques de Montréal, la place Berri et la place Pasteur, devraient être génératrices d'un renouveau urbain dans l'ensemble de l'ancien Quartier latin. C'est la conviction que M. André Lavallée, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal, et responsable de l'aménagement et du développement urbain, a exprimée hier. Il présentait à la presse, en avant-première, les deux espaces publics pour l'aménagement desquels l'administration municipale a réalisé d'importants travaux. M. Lavallée a exprimé l'avis que l'aménagement de la place Berri, au coût de plus de quatre millions, «lance un signal clair» aux promoteurs privés. Ceux-ci, dit-il, peuvent maintenant espérer investir dans un environnement dont les autorités s'occupent. Le représentant municipal ne savait si bien dire puisque, à son insu, les travaux de réfection de l'entrée principale de Place Dupuis, située sur la face est du nouveau square, commençaient officiellement hier justement. Le réaménagement intérieur est en marche depuis un bon moment. La Société immobilière Trans-Québec, gestionnaire de Place Dupuis pour le compte de la Caisse de dépôt et placement du Québec, engage des fonds de neuf millions dans la réfection de ce complexe, dont 400000\$ pour la transformation de l'entrée principale qui donne sur la place Berri. Les travaux de réfection sont confiés au consortium d'architectes Lafontaine, Lemay et Michaud (le concepteur principal est M. Viateur Michaud). M. Lavallée a dit être convaincu que la promenade centrale de la place Berri (une surface en granit) sera un lieu qu'on pourra fréquenter de la manière la plus agréable qui soit. Il a promis que les activités d'animation de la place Berri seront généralement «douces». Ce ne sera toutefois pas le cas cet été. Car tout l'espace sera confié, le 12 juin prochain, à la Corporation des fêtes du 350e anniversaire de Montréal. Cette société aménagera une scène tournée vers le nord, sur deux des terre-pleins contenus dans des enceintes de granit en forme de boîte et situées près de la rue Sainte-Catherine. La vue des piétons sur les surfaces réaménagées sera donc relativement bloquée tout l'été. Les usages normaux seront rendus aux citoyens après les célébrations. M. Lavallée a par ailleurs expliqué que l'affreux édicule de métro du coin nord-est de l'intersection des rues Sainte-Catherine et Berri sera «caché» par les designers de la place. Les architectes paysagistes Peter Jacobs et Philippe Poullaouec-Gonidec, deux professeurs de l'Université de Montréal, le recouvriront d'une nouvelle structure. M. Lavallée a dit que le réaménagement de cette entrée de métro n'a pas été possible parce que la STCUM n'a pas voulu engager les fonds nécessaires à la transformation des infrastructures. Au coin des rues Saint-Hubert et Sainte-Catherine, d'autre part, les autorités municipales aménageront un café-terrasse «temporaire et expérimental». Les plans de cet aménagement n'ont pas été fournis. M. Lavallée a aussi «noté» que la publicité de l'abribus situé au coin nord-ouest de la place, à l'intersection du boulevard de Maisonneuve et de la rue Berri semble faire d'une chaîne de fast-food le commanditaire-propriétaire de la place Berri. Cette disposition sera «revue». Selon lui, le complexe de sculptures de l'architecte Melvin Charney est une expérience qui a sa place dans la ville et qui respecte l'échelle des lieux. Il a reconnu, toutefois, que, de par sa nature inusitée, elle sera forcément contestée. Place Pasteur La place Pasteur est aussi réaménagée sur un terrain appartenant à la municipalité. Elle constitue la place centrale des nouveaux immeubles de l'Université du Québec à Montréal situés devant le grand clocher. Les architectes du service des loisirs et du développement communautaire de la Ville, module des parcs, l'ont composée au coût de 560000\$ (dont 200000\$ de l'UQAM). On y trouvera deux surfaces gazonnées, contenues dans deux boîtes de granit dont les murs atteignent, près de l'entrée principale, environ quatre pieds de hauteur. On n'y trouvera pas de bancs publics comme dans l'aménagement précédent, mais un nouveau kiosque à fleurs y sera installé. Les automobiles pourront en faire le tour en des occasions déterminées. Ce lieu ne sera pas inauguré; on en reconnaîtra toutefois l'existence lors des cérémonies d'inauguration des nouveaux immeubles de l'UQAM, le 5 juin.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-05-06

Pages P. A-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/XQ8KMI7M
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:53
Modifié le 26/02/2020 à 12:36:53

Doré promet une rue et un pont à Club Price

Type Article de journal

Auteur Laurier Cloutier

Résumé Club Price s'installera définitivement au centre-ville de Montréal, plus précisément dans le quartier centre-sud, après que le maire Jean Doré lui eût promis deux voies d'accès directes à cet actuel no man's land appauvri, dans l'ex-coeur de la révolution industrielle du Canada. Lors de l'annonce de la construction du 13e Club Price au prix de 18,4 millions, hier, Jean Doré a déclaré qu'il allait «tout mettre en oeuvre pour aider le centre-sud, en reliant la rue Bridge à l'autoroute Bonaventure», par le prolongement de la rue Pierre-Dupuys de la Cité du Havre jusqu'au nouveau club-entrepôt; et «régler le vieux problème du lien du centre-sud avec le centre-ville». Le maire a précisé qu'il «est sur le point de négocier des ententes de principe avec les autorités gouvernementales, afin de pouvoir traverser le canal Lachine. «Tout cela pour faciliter l'objectif du Club Price qui est de mieux desservir les PME du centre-ville.» Le président Pierre Migneault et ses collègues de Club Price Canada ont par la suite expliqué qu'un pont permettra de franchir le canal Lachine et de rejoindre la rue Peel ou de la Montagne. Clientèle élargie Ainsi Club Price pourra puiser une partie de sa clientèle à Saint-Lambert, sur la Rive-Sud, par le pont Victoria, qui demeurerait jusqu'ici un des secrets les mieux gardés en ville pour les habitués. On pourra aussi accéder au centre-ville en évitant le vétusque tunnel Wellington et les détours innombrables que des centaines de milliers d'automobilistes effectuent depuis des années. Ces accès, dont on ne connaît pas les coûts, faisaient partie des conditions posées par Club Price pour s'installer à cet endroit, un projet jugé complètement «fou» par les concurrents, a raconté M. Migneault. Jean Doré a souligné que Club Price créera 200 emplois au centre-sud dès la première année, et jusqu'à 350 par la suite, ajoute-t-on, grâce à des ventes «d'au moins 100 millions». CN investit La majeure partie des investissements viendront en fait des Immeubles CN, propriétaire du terrain de 500000 pieds carrés qui construira l'immeuble de 117000pc, loué par Club Price. L'aménagement du terrain est déjà complété, après la démolition des écuries des caléchiers, et ce Club Price ouvrira en octobre. La compagnie prévoit 10 autres ouvertures d'ici la fin de 93 au Canada, dont cinq cet automne, notamment à Sainte-Foy et Trois-Rivières. Pierre Migneault assure qu'il ne réplique pas ainsi à Maxi-Club Plus. Mais il affirme que le Québec amorce une véritable guerre de prix, comme en Ontario, lancée par l'autre filiale de Provigo, Loeb. Il en veut pour preuve la campagne de XTra, filiale de Steinberg, depuis la fin de semaine dernière. Le président estime que Super Carnaval, de Métro-Richelieu, ne pourra qu'emboîter le pas. Danielle Champagne, de Steinberg, nie toutefois, indiquant que XTra ne mène qu'une «promotion saisonnière». M. Migneault explique que Maxi «se sert en fait de Club Price» comme d'un faire-valoir, «une image de bas prix», comme Loeb, pour mieux affronter Loblaws. Le président conclut qu'il espère convaincre Québec, avant décembre 92, d'allouer le commerce le dimanche, comme le Nouveau-Brunswick le fera, le premier septembre prochain.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-05-06

Pages P. C-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/N8QL6CL3

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:53

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:53

Décès du conseiller municipal Raymond Blain

Type Article de journal

Auteur Jules Béliveau

Résumé Le conseiller municipal Raymond Blain, représentant du district Saint-Jacques à l'hôtel de ville de Montréal, est décédé hier des suites d'une maladie. M. Blain, qui est né en 1951 et qui était communicateur scientifique, a été élu conseiller municipal sous la bannière du Rassemblement des citoyens et des citoyennes de Montréal (RCM) aux élections de 1986 et de 1990. Une représentante du RCM a fait savoir hier que le caucus des élus municipaux n'émettrait, vraisemblablement, une déclaration au sujet de la mort de M. Blain qu'aujourd'hui. Avant de s'engager en politique municipale, M. Blain a organisé plusieurs activités à caractère scientifique. Il a

été président de la Fédération des loisirs du Québec et du Regroupement des organismes de loisir du Québec et membre du conseil d'administration du Bureau international du tourisme social. Il est la première personne à avoir dévoilé publiquement son homosexualité en tentant de se faire élire au conseil municipal de Montréal. On sait que le district électoral montréalais dans lequel a été élu M. Blain englobe ce qu'il est convenu d'appeler «le Village gay». Lors de son premier mandat à l'hôtel de ville de Montréal, M. Blain a travaillé à l'élaboration des politiques municipales notamment en matière de vélo, de sida et de protection des non-fumeurs. En 1989, il a prêté main-forte au Comité sida aide de Montréal afin d'obtenir qu'une courtépoinde géante confectionnée en hommage aux personnes mortes du sida soit exposée au Vélodrome olympique à l'occasion de la Cinquième conférence internationale sur le sida. Hier, le député du Parti québécois André Boulerice, qui représente le comté de Saint-Jacques à l'Assemblée nationale, a souligné qu'il avait accueilli l'annonce de la mort de M. Blain avec une grande tristesse. M. Boulerice a indiqué que, bien qu'il partageait avec M. Blain une même vision de l'avenir du Québec, il lui était arrivé un certain nombre de fois de diverger d'opinions avec lui. Mais, a-t-il dit, «il n'y a jamais eu d'affrontements entre nous». Parlant de la mort de M. Blain, le député péquiste de Saint-Jacques a évoqué spontanément le souvenir de l'ancien député libéral fédéral de Sainte-Marie, Jean-Claude Malépart, dont le décès l'avait également profondément attristé. «Je me suis dit, après la mort de M. Malépart, que je devais travailler pour deux», a-t-il confié. M. Boulerice a rendu hommage aussi bien à M. Blain qu'à M. Malépart en affirmant que ces deux élus «n'ont jamais travaillé pour des intérêts bassement partisans, mais plutôt pour le bien commun». Au sujet de l'orientation sexuelle de M. Blain, M. Boulerice a rappelé cette conviction du défunt conseiller municipal de Saint-Jacques: il avait été élu pour représenter l'ensemble des citoyens de son district. On sait que M. Blain était membre de la Commission de la sécurité publique de la Communauté urbaine de Montréal. M. Boulerice a souligné à ce sujet que le conseiller municipal décédé avait contribué dans une grande mesure à favoriser le dialogue entre la police et les gays montréalais.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-05-06
Pages P. A-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/73J3LBHL
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:53
Modifié le 26/02/2020 à 12:36:53

Hôtel-Dieu: un débat public doit avoir lieu

Type Article de journal
Auteur Jean Guibault
Résumé Opinion L'auteur est président de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. Pièce maîtresse de la décision du ministre de la Santé, un document confidentiel sur le «bilan-lits» démontre qu'il y aura un surplus de 1268 lits en 1996 au centre-ville. Par ailleurs, l'étude du GRIS (Groupe de recherche interdisciplinaire en santé) de l'Université de Montréal, démontre le contraire avec un déficit actuel de 500 lits et un déficit prévu de près de 1000 lits pour l'an 2000. Mission Dans une lettre du ministre Marc-Yvan Côté, datée du 21 juin 1991 et adressée à la Chambre, la mission de l'Hôtel-Dieu se lit ainsi: «Un centre hospitalier universitaire de soins de courte durée, d'enseignement, de recherche et d'évaluation des technologies de la santé axé principalement sur les programmes et les activités spécialisées et ultraspecialisées qui répondent plus spécifiquement aux besoins de la population de plus de cinquante ans et ce, tout en respectant les besoins de la population locale». Selon les statistiques du CLSC on compte 1000 naissances par année dans le secteur de Rivière-des-Prairies. En 1987, on évaluait à 2,7 le nombre d'enfants par couple. Les personnes de plus de 65 ans représenteraient environ 6% de la population. Statut universitaire Le ministre s'est lui-même donné le pouvoir de nommer les Centres hospitaliers universitaires (CHU) par la loi 120. Manifestation de l'ignorance de la réalité universitaire, puisque ce sont des instances extérieures à l'université qui approuvent les programmes de formation médicale (corporations, Collège Royal des médecins, organismes accréditeurs américains, etc...). La décision d'implanter un centre hospitalier universitaire à Rivière-des-Prairies s'est donc faite sans demander l'avis de l'Université ni celui de la Faculté de médecine, ce qui est un précédent. Selon des experts, la localisation d'un CHU ne se fait pas en fonction des besoins de lits, puisqu'un CHU accueille essentiellement des patients référés par des hôpitaux de première ligne. Le besoin est la proximité de l'université, de services de pointe, de centres de recherches de haute technologie et de partenariat. Le coût d'un CHU est de 260 millions. Les besoins de la population de Rivière-des-Prairies sont des services d'obstétrique, de pédiatrie et de médecine familiale, soit un hôpital de première ligne. Une institution ne peut aisément combiner les deux missions, puisque toujours les besoins immédiats mangent les ressources, les priorités et les objectifs à long terme s'opposent (Patrick Vinnay, directeur du FRSQ - Fonds de recherche en santé du Québec). Donnons donc à cette population qui contribue à notre développement démographique un centre hospitalier qui répond à leurs véritables besoins. Le coût d'un

hôpital de première ligne se situe entre 60 et 80 millions. Vétusté La vétusté de l'Hôtel-Dieu est la deuxième grande raison invoquée par le ministre. Une étude de CRSSS datant de 1987 évalue les coûts de «remise aux normes du code du bâtiment» comme étant les suivants: 1. Royal Victoria, 58 millions 2. Jewish Hospital, 36 millions 3. Maisonneuve-Rosemont, 29 millions 4. Notre-Dame, 26 millions 5. Hôtel-Dieu de Montréal, 17 millions On se rappellera que 75% des bâtiments de l'Hôtel-Dieu ont été construits après 1942. Si la vétusté crée l'exode des médecins, comment expliquer que plus de 120 médecins ont signé en avril 92 un document demandant le maintien sur le site? Cet exode ne serait-il pas plutôt dû au manque d'investissement des dernières années et à la promesse de ne pas mettre un seul sou sur le site actuel? Réputation Il est vrai qu'actuellement la réputation de l'Hôtel-Dieu est quelque peu déstabilisée. L'annonce, depuis quatre ans, d'un éventuel déménagement rend le recrutement de médecins et d'étudiants difficile. L'Hôtel-Dieu a en effet perdu quelques programmes (chirurgie générale, anesthésie, psychiatrie..), mais elle en a aussi acquis de nouveaux (pharmacologie, gériatrie, soins intensifs). Ces changements sont dus à un effort de rationalisation demandé par le ministère et n'est pas exclusif à l'Hôtel-Dieu qui demeure le 2e en importance à Montréal avec 21 programmes alors que l'hôpital Notre-Dame en a 22. De plus, le maintien de son statut universitaire demandait l'implantation d'un centre de recherche. Ceci est maintenant chose faite. Grappe médicale À l'heure de la stratégie des grappes industrielles, comment consentir à la rupture des liens entre la communauté universitaire et ce grand hôpital? Maillon essentiel dans la grappe académique, il l'est aussi dans l'activité du centre-ville. «C'est en quelque sorte briser la complicité et la synergie qui sont à la base de toutes les grandes découvertes scientifiques» (opinion d'experts en recherche). Comble d'incohérence, le ministre choisit l'Est de la ville alors que l'ensemble des industries pharmaceutiques sont installées dans l'Ouest. En déménageant l'Hôtel-Dieu, le ministre élimine l'Université de Montréal de la grappe médicale du coeur de la ville. Impacts sociaux-économiques Pendant que le ministre Claude Ryan met sur pied un comité dont le mandat est d'analyser en profondeur l'aménagement du territoire de Montréal et de sa région, son collègue Marc-Yvan Côté prend, sans consultation, une décision des plus «destructurante» pour le centre-ville, alors même que la consultation est au coeur de la démarche annoncée. Le ministre n'a pas fourni les données et les études sur lesquelles il appuie son projet, il n'a fait aucun dépôt d'éléments pertinents justifiant un geste aussi dévastateur pour un secteur déjà lourdement pénalisé. Ce transfert stimulera l'étalement urbain de la métropole, accroissant de ce fait la dévitalisation de son centre, les coûts de transport, la facture énergétique et les impacts environnementaux. Comment dans un tel contexte le maire de Montréal arrivera-t-il à repeupler le centre-ville et monsieur Daniel Johnson à relancer l'activité économique dans la région? Cette opération ne fait que du déplacement d'emplois puisque 260 millions plus tard, l'île de Montréal se retrouvera avec le même nombre de lits sur son territoire et un centre-ville lourdement affaibli dans son dynamisme. Ressources financières Le ministère justifie le déménagement par le manque de ressources financières pour supporter à la fois la rénovation de l'hôpital sur son site actuel tout en lui permettant de conserver son statut de CHU et la construction d'un nouvel hôpital dans un autre secteur de l'île. Comment le ministre compte-t-il maintenir le statut universitaire de l'Hôtel-Dieu d'ici la fin de la construction sans investir sur place? Les chiffres démontrent que le besoin en 1980 était de 20 millions. Le ministère n'a investi que 5 millions au cours des quinze dernières années. Il en faudrait maintenant 40. Si le ministre n'investit pas ce montant, l'Hôtel-Dieu aura perdu son statut au moment du déménagement. Après le déménagement, la vocation médicale de gériatrie demeurant, où sera l'économie de frais récurrents puisque le ministère devra en assumer les frais d'opération? L'accord des religieuses, face au déménagement, est d'ailleurs lié à la promesse du maintien de la vocation médicale par la création d'un centre de soins et de recherche en gériatrie. Patrimoine L'Hôtel-Dieu de Montréal est le plus beau fleuron de la médecine francophone au Canada. Il a présidé à la naissance de la faculté de médecine de l'Université de Montréal. Il a formé des générations de professionnels de la santé et de tous les métiers liés à ce domaine. Il a innové à tous les niveaux, tant local qu'international. Enlever à l'Hôtel-Dieu sa vocation première c'est le priver de son authenticité, un point qui a une grande importance pour notre société. «Une société qui démolit ses institutions ne signe-t-elle pas son propre déclin?» (P. Vinay) Sa présence au centre-ville exerce le rayonnement local conforme à sa mission historique. «C'est un véritable symbole: - lieu de mémoire: pour ce qu'il représente dans l'histoire; - lieu de savoir: par la qualité de son enseignement et de ses recherches; - lieu d'identité: seul hôpital universitaire francophone au centre-ville; - lieu de prestige: par son architecture et sa présence rayonnante au coeur de la ville» (Conseil des monuments et sites du Québec). Alors que la France et Toronto font du rapatriement de ressources au centre-ville, Québec provoque l'exode d'une partie de l'activité scientifique vers la banlieue. Depuis plusieurs mois, un regroupement de médecins, universitaires, gens d'affaires, élus municipaux, syndicats, architectes, protecteurs du patrimoine et citoyens s'est formé. Ce groupe a demandé qu'un débat ait lieu et que les documents du ministère soient publics. Mais le ministre ne lui a accordé qu'une entrevue polie à l'heure où les décisions étaient déjà prises. Ce groupe a déposé une liste de 12000 noms en faveur du maintien de l'Hôtel-Dieu sur son site actuel. L'annonce du déménagement a fait grossir considérablement le groupe. Appuis et protestations se sont fait entendre. 3000 noms se sont ajoutés depuis à la liste. Puisque le ministre cherche à assurer la redistribution des ressources sur le territoire, sur la base des besoins de la population et qu'il prétend dans sa Réforme que: «C'est aux citoyens que sont destinés les services rendus par le réseau de la santé et des services sociaux», pourquoi ne prend-t-il pas le temps de les écouter? Le ministre annonce une consultation populaire sur l'utilisation future des locaux actuels. Pourquoi a-t-il refusé une consultation sur les enjeux du déménagement?

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-05-06
Pages P. B-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/GYA3VIJ8
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:53
Modifié le 26/02/2020 à 12:36:53

Raymond Blain a mené une longue et courageuse lutte contre le sida

Type Article de journal
Auteur Jules Béliveau
Résumé Le conseiller municipal montréalais Raymond Blain, qui est décédé mardi à l'Hôtel-Dieu de Montréal à l'âge de 41 ans des suites du sida, a mené une longue et courageuse lutte contre cette terrible maladie. M. Blain était atteint du sida depuis quelques années. Il a tenu à représenter la population du district de Saint-Jacques à l'hôtel de ville de Montréal aussi longtemps qu'il en a eu la force: on l'a vu ces derniers mois, alors qu'il se savait condamné et que plusieurs personnes de son entourage avaient perdu tout espoir de recouvrement de sa santé, retourner aux réunions du conseil municipal après avoir passé quelques temps à l'hôpital. Le conseiller municipal n'a pas seulement lutté avec acharnement contre le mal qui le minait personnellement. Il s'est engagé également de diverses façon dans la lutte contre la propagation du sida de même que dans plusieurs activités visant à soutenir les personnes atteintes de cette maladie. Mais il n'a jamais voulu parler publiquement de son propre cas. On sait par ailleurs que, au cours de la campagne électorale de 1986 pendant laquelle il cherchait à se faire élire comme conseiller municipal sous la bannière du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM), M. Blain a dévoilé publiquement son homosexualité. Le député fédéral néo-démocrate Svend Robinson, qui a lui-même déclaré ouvertement en 1988 qu'il partageait la même orientation sexuelle, a relevé ce fait concernant le conseiller municipal montréalais décédé en lui rendant hommage. M. Blain, a-t-il dit, «est la première personne ayant révélé son homosexualité à avoir gagné les suffrages de l'électorat au Canada et il constitue de ce fait un modèle non seulement à Montréal et au Québec, mais dans tout le pays». S'exprimant au nom des membres du conseil municipal, le maire de Montréal a également rendu hommage à M. Blain hier et a offert ses condoléances à la famille et aux proches du disparu. «Ami de la première heure, Raymond Blain aura consacré jusqu'au bout toute son énergie à défendre sa ville, son quartier et les gens qui l'habitent», a souligné M. Jean Doré. Et le maire a ajouté: «Nous sommes tous profondément attristés par la perte de ce collègue et ami qui a cheminé à nos côtés depuis une dizaine d'années et qui a mis au service des causes auxquelles il croyait un courage et une force de conviction hors du commun. Raymond aura mené ses batailles avec une droiture exceptionnelle.» Le caucus des élus du RCM a aussi tenu à faire part de la tristesse et de l'émotion occasionnées dans ses rangs par la mort du conseiller du district de Saint-Jacques. «Son décès laissera un très grand vide au sein de notre formation, lui qui a largement contribué à alimenter nos réflexions au sein du RCM et à faire avancer et réaliser nos projets politiques», a déclaré la présidente du caucus, Mme Diane Barbeau, conseillère du district d'Hochelaga. La Coalition Démocratique de Montréal, par l'intermédiaire de sa leader Mme Adélia Ferreira, a tenu également à honorer la mémoire du conseiller décédé. «M. Blain fut un homme attaché à son quartier, a-t-elle dit. Il fut impliqué dans la communauté gay et honnête porte-parole de cette minorité. Le conseiller du district de Saint-Jacques était fort conscient du contexte social et économique dans lequel évoluent les électeurs et électrices de ce district. Pour cette raison, il a su, le moment venu, se dégager de la ligne de parti pour assumer pleinement son rôle de représentant de la population.» Une messe commémorative sera célébrée demain à 14h30 à l'église Sainte-Brigide, située à l'angle de la rue Alexandre-de-Sève et du boulevard René-Lévesque, à Montréal. À la demande de sa famille, le défunt ne sera pas exposé. Des dons peuvent être expédiés à la Fondation de recherche sur le sida, à l'attention du Dr Emile Toma, 3840, rue Saint-Urbain, Montréal H2W 1T8.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-05-07
Pages P. A-13
Select in Zotero zotero://select/library/items/EJTUFUZ4Z
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:53
Modifié le 26/02/2020 à 12:36:53

Montréal assouplit la grille tarifaire du Jardin botanique et du Biodôme

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé La Ville de Montréal a établi une tarification conjointe pour ceux qui voudront visiter le Biodôme, qui ouvrira ses portes le mois prochain, et le Jardin botanique. Elle offrira par ailleurs des laissez-passer annuels permettant de visiter à volonté l'une ou l'autre de ces institutions. En vigueur pendant deux jours, le billet donnant accès au Jardin et au Biodôme coûtera 12\$ pour les adultes, 6\$ pour les enfants de 6 à 17 ans et 9\$ pour les personnes âgées de 65 ans et plus. Ce tarif s'appliquera tant pour les Montréalais que pour les non-résidents, tout comme le prix d'entrée régulier pour le seul Biodôme, qui a été fixé à 8,50\$ pour les adultes, 4,25\$ pour les 6-17 ans et 6\$ pour les 65 ans et plus. Au Jardin botanique, la carte Accès-Montréal, qui coûte 2\$, permet aux citoyens de Montréal l'entrée libre pour les jardins extérieurs et à prix réduit pour les serres et l'Insectarium. Parmi les nouveautés de la tarification de 1992, on signale la possibilité pour les non-Montréalais d'acheter, au coût de 10\$, un laissez-passer annuel permettant d'entrer à volonté dans les jardins extérieurs. «Nous éliminons ainsi un des deux principaux irritants qui nous ont été signalés», a déclaré hier le directeur du Jardin botanique, Pierre Bourque. Le prix d'entrée pour les jardins extérieurs (y compris les éléments chinois et japonais), les serres et l'Insectarium pour un adulte qui ne possède pas sa carte Accès-Montréal ou un laissez-passer annuel demeure, entre le 15 mai et le 12 octobre, à 7\$. Il s'élève à 5\$ pour les personnes âgées. L'autre irritant important était le prix d'entrée de 4,75\$ pour les enfants de 6 à 17 ans non-résidents. Il a été réduit à 3,50\$. Un laissez-passer permettra aux non-Montréalais de visiter à volonté jardins extérieurs, serres et Insectarium. Il coûtera en haute saison 30\$ pour un adulte, 20\$ pour les enfants et les personnes âgées et 60\$ pour les familles. Le laissez-passer pour le Biodôme coûtera 35\$ pour les adultes, 25\$ pour les 65 ans et plus, 18\$ pour les enfants et 70\$ pour les familles. Des tarifs pour les groupes de 15 personnes et plus ont aussi été établis. Par exemple, le billet conjoint pour le Biodôme et le Jardin coûtera 9\$ pour les adultes, 4,50\$ pour les 6 à 17 ans et 6\$ pour les 65 ans et plus. Les prix seront respectivement de 6\$, 3\$ et 4,50\$ pour le seul Biodôme et de 5\$, 2,50\$ et 3,50\$ pour les non-Montréalais en haute saison au Jardin botanique. Les tarifs familiaux s'appliquent à un maximum de quatre personnes.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-05-07

Select in Zotero zotero://select/library/items/LQDSWTIX

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:53

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:53

Le chef St-Germain conserve la confiance de la CUM

Type Article de journal

Auteur Richard Héту

Résumé Jean Doré apprécie l'honnêteté du chef de police, qui a admis les erreurs de son service dans l'affaire Marcellus François Même si le coroner Harvey Yarosky a mis en cause les autorités du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM) dans son rapport d'enquête sur la mort de Marcellus François, le chef de police Alain St-Germain conserve la confiance des élus et des dirigeants de la CUM. «Les Montréalais devraient se sentir privilégiés d'avoir un directeur de police de la sorte», a déclaré le maire de Montréal, Jean Doré, hier, au sortir d'une réunion du comité exécutif de la CUM. «Voilà un homme qui a la vision et l'honnêteté d'admettre publiquement» les erreurs de son service et de proposer des changements. Le président de la Commission de la sécurité publique de la CUM, Peter Yeomans, a pour sa part déclaré: «La direction du SPCUM a exposé de façon très éloquente sa vision du monde et son opinion sur la façon dont les choses devraient être faites. La question de faire parvenir le message aux policiers qui travaillent dans la rue est une autre chose.» Dans son rapport de 90 pages, qui a été officiellement rendu public hier, le coroner Yarosky a été particulièrement cinglant à l'égard des autorités du SPCUM, précisant qu'elles ignoraient ou étaient tout simplement incapables d'éliminer les graves lacunes qui sont à l'origine de la série d'erreurs commises lors de l'opération ratée du 3 juillet 1991. «C'est un fiasco institutionnel, l'échec du SPCUM à remplir le rôle pour lequel il a été créé», a écrit le coroner Yarosky. Les policiers muets La direction du SPCUM et la Fraternité des policiers de la CUM n'ont émis aucun commentaire hier sur le rapport d'enquête du coroner Yarosky, prétextant avoir besoin de quelques jours pour étudier le document. Selon des sources policières, le sergent Michel Tremblay, qui avait été montré du doigt par le directeur du SPCUM pour avoir commis «une erreur de jugement grave de conséquence» en ouvrant le feu sur Marcellus François, a accueilli avec soulagement le rapport de Me Yarosky. Il a notamment pris bonne note du jugement du coroner selon lequel «le fiasco dans ce

dossier n'est pas l'affaire d'une seule personne». Même s'ils ont parlé à la presse, les autorités et les élus de la CUM étaient visiblement ébranlés par la sévérité du langage utilisé par le coroner Yarosky dans son rapport. «Certains des adjectifs utilisés sont plutôt mordants», a déclaré M. Yeomans. Le président du comité exécutif de la CUM, Michel Hamelin, a indiqué qu'il ne pouvait pas commenter la recommandation du coroner Yarosky de créer une commission d'enquête qui procéderait à une révision complète des méthodes, des normes, des pratiques et des procédures du SPCUM. Il a précisé qu'il incombait au ministre de la Sécurité publique, Claude Ryan, de répondre à cette recommandation. Le maire de Montréal s'est cependant interrogé à savoir s'il était réaliste de penser que cette commission pourrait être tout à fait indépendante de la police, comme l'a recommandé Me Yarosky. Une interrogation qui rejoint celle du président du comité consultatif de la CUM sur les relations interculturelles et interraciales, Waheed Malik. «L'objectif est d'aller chercher la collaboration de la police», a-t-il dit. «Si la police est écartée (de la commission d'enquête), comment obtiendrons-nous cette collaboration?» Une manifestation annulée La recommandation de Me Yarosky au ministre Ryan de former un groupe de travail spécial afin d'élaborer un programme d'actions concrètes pour contrer le «racisme» des policiers de la CUM a été bien accueillie par les dirigeants de la CUM. Ceux-ci ont exprimé le souhait que leur plan d'action sur les relations entre la communauté noire et les policiers puissent répondre adéquatement à cette recommandation. Selon la CUM, ce plan d'action vise «à associer étroitement les groupes et les associations de la communauté noire dans un effort sincère de partenariat et de concertation au niveau du poste de police à la suite de l'identification de problèmes communs». M. Yeomans a promis que les mesures du plan d'action seront mises en vigueur «très rapidement». Les leaders noirs commençaient à s'inquiéter sérieusement à ce sujet. M. Hamelin a pour sa part indiqué que la CUM continuerait à «travailler avec toutes ses énergies» pour confronter «cette dimension du problème du racisme» chez les policiers. Ce climat de bonne volonté a incité les leaders de la communauté noire à annuler une manifestation anti-raciste qui devait avoir lieu demain dans la Petite-Bourgogne. «C'est mieux de s'asseoir à une table que d'être dans la rue», a expliqué le directeur du Conseil de la communauté noire du Québec, Leith Hamilton, qui rencontrera aujourd'hui à Montréal MM. Ryan et Doré.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-05-08
Pages P, A-6
Select in Zotero zotero://select/library/items/IQSQXDHY
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:53
Modifié le 26/02/2020 à 12:36:53

Un homme honnête

Type Article de journal
Auteur Claudette Tougas
Résumé Éditorial Raymond Blain n'est plus. Il est mort du sida. Raymond Blain était la première personne ayant révélé son homosexualité à avoir gagné les suffrages de l'électorat au Canada. Conseiller municipal de Saint-Jacques depuis 1986, il a su représenter avec conviction, dévouement et humanisme l'ensemble des citoyens de son quartier, dont les homosexuels et les lesbiennes du village gay. Cet homme de grand courage n'avait pas caché, lors de sa première campagne électorale, son homosexualité. Les citoyens de Saint-Jacques l'ont réélu quatre ans plus tard. Sa compétence, l'énergie qu'il a consacrée pour défendre les intérêts de sa ville, des gens de son quartier dont la communauté gay, expliquent les nombreux témoignages de sympathie qui affluent de partout pour reconforter ses proches. Par ailleurs, son honnêteté, sa franchise, son attitude non-partisane pour défendre ses concitoyens et sa longue et courageuse lutte contre la terrible maladie permettent d'espérer. La sincérité des condoléances exprimées publiquement tant par le maire Jean Doré, ses collègues de l'Hôtel-de-ville, les citoyens de Saint-Jacques et ses amis sont la preuve de l'évolution des mentalités. En plus de collaborer à l'élaboration des politiques municipales en matière de cyclisme et de protection des non-fumeurs, il aura principalement contribué à démystifier la réalité des homosexuels et à débusquer la discrimination et l'intolérance à leur endroit. Sa discrétion au sujet de son état ne l'a pas empêché de s'engager dans la lutte contre la propagation du sida de même que dans plusieurs activités visant à soutenir les personnes atteintes de la maladie. Raymond Blain, l'homme public, a prêché par l'exemple. La communauté doit lui en être reconnaissante.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-05-08
Pages P. B-2
Select in Zotero zotero://select/library/items/N984S6QX

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:54

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:54

Une foule impressionnante assiste aux funérailles de Raymond Blain

Type Article de journal

Résumé Une foule impressionnante s'est rassemblée hier après-midi en l'église Sainte-Brigide, rue Alexandre-de-Sève, pour rendre un dernier hommage au conseiller municipal Raymond Blain, décédé à l'âge de 41 ans, mardi, des suites du sida. Après la messe célébrée par le curé de la paroisse, Jean-René Filion, le responsable des communications pour Raymond Blain, Roger Le Clerc, a livré un vibrant témoignage à son sujet: «Je retiendrai de lui qu'il était empreint d'honnêteté et de sincérité, et ce, auprès de tous les citoyens du quartier; gays, jeunes et personnes âgées. Il avait le souci, au-delà de ses idéaux, d'harmoniser son entourage», a-t-il déclaré. La présidente du comité exécutif de la Ville, Léa Cousineau, a parlé de Raymond Blain comme d'un homme fondamentalement droit et courageux, qui a travaillé avec acharnement pour améliorer la qualité de vie du district de Saint-Jacques. «En Raymond Blain, nous perdons un grand conseiller municipal, a-t-elle conclu. Il était une source d'énergie et de vérité dont il ne faudra jamais cesser de s'inspirer.» Raymond Blain s'était fait élire comme conseiller municipal pour le RCM, en 1986, après une campagne électorale au cours de laquelle il avait dévoilé publiquement son homosexualité, une première dans l'histoire politique canadienne. Plusieurs dignitaires et politiciens ont également exprimé leurs condoléances à la famille et aux amis du défunt, dont le maire Jean Doré, le président de la Communauté urbaine de Montréal, Michel Hamelin, le directeur du poste 33 de la police de la CUM, Serge Gascon, ainsi que les députés André Boulerice (Parti québécois) et Gilles Duceppe (Bloc québécois).

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-05-09

Pages P. A-14

Select in Zotero zotero://select/library/items/LK7MMM6Y

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:54

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:54

Quality report

- Item has no authors
-

Le Centre Paul-Sauvé n'échappera pas au pic du démolisseur

Type Article de journal

Auteur Éric Trottier

Résumé En dépit des deux offres d'achat qu'elle a reçues ces derniers mois, la Ville de Montréal a vraisemblablement pris la décision de ne pas vendre le Centre Paul-Sauvé et d'aller de l'avant avec son projet de démolition pour le remplacer par un complexe immobilier. Les deux seuls groupes qui avaient fait une offre à la Ville ont appris cette semaine que leur soumission n'avait pas été retenue. C'est le responsable du dossier au module de l'expertise et du courtage immobilier, Normand Chagnon, qui a communiqué la nouvelle. Rappelons que la Ville avait consenti à publier un appel d'offres pour que d'éventuels acquéreurs puissent conserver la vocation actuelle du centre sportif de la rue Beaubien, à la suite des pressions des citoyens et de l'opposition à l'hôtel de ville, l'hiver dernier. Deux groupes d'investisseurs avaient alors fait connaître leur intention et se disaient prêts à défrayer les 3,5 millions exigés par la Ville. Le représentant de la compagnie Placements Groupe Deux, Jacques Côté, a expliqué à La Presse que Normand Chagnon lui a annoncé la décision de la Ville, cette semaine, lors d'un entretien téléphonique. «Il m'a expliqué que mon offre avait été rejetée parce qu'elle ne respectait pas certains critères de l'appel d'offres, a précisé M. Côté. Je regrette que les gens de la Ville n'aient même pas tenté de s'asseoir avec nous pour regarder notre projet de plus près.» Il a été impossible de joindre M. Chagnon hier pour obtenir des commentaires. Les hauts fonctionnaires municipaux étaient très embarrassés par cette affaire qui a déjà fait couler beaucoup d'encre, puisque la décision finale aurait dû être entérinée lors de la réunion du comité exécutif de mercredi prochain, avant d'être annoncée. On verra mercredi Bernard Cyr, patron de Normand Chagnon et surintendant au même module, a d'abord confirmé à La Presse que les deux soumissionnaires ont été avisés du rejet de la Ville. «Les soumissions ne respectaient pas les normes fixées», a-t-il expliqué. M. Cyr a toutefois ajouté, lors d'un deuxième appel téléphonique, que la décision n'est pas encore officielle. «M. Chagnon a fait une mauvaise interprétation de la décision de la Ville», a-t-il dit. De son côté, le

porte-parole de la présidente du comité exécutif Léa Cousineau, s'est montré «très surpris» de ce que la décision ait déjà été communiquée aux deux groupes. «Ça me semble hors d'ordre, a dit Daniel Bussière. Le comité exécutif décidera peut-être de réétudier le dossier, si on considère que les critères ont mal été évalués par nos fonctionnaires.» Selon lui, si la décision de M. Chagnon est confirmée par le comité exécutif, mercredi prochain, il n'est pas question de lancer un deuxième appel d'offres. «Les gens qui étaient intéressés ont eu amplement le temps de se présenter», a-t-il expliqué. La Ville a déjà fait savoir dans le passé que si on ne trouve pas d'acheteur pour le Centre Paul-Sauvé, on le démolira et on érigera à la place des immeubles à logements sociaux, des condos de même que des bâtiments abritant des organismes communautaires et le CLSC Rosemont.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-05-09

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/KF3I66JB

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:54

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:54

Anne Richer rencontre... -- PATRICK KENNIFF -- Entre le savoir et la fête

Type Article de journal

Auteur Anne Richer

Résumé Il est intensément présent. Ouvert. Volubile. Décontracté. Aucune affectation mais plutôt une charmante bonhomie. Patrick Kenniff est président de la Corporation des célébrations du 350^e anniversaire de Montréal. Mais il occupe aussi, et à plein temps, le poste de recteur de l'Université Concordia. Il gère le savoir et il gère la fête. À 48 ans, il incarne tout ce que l'Amérique a de mieux: une naissance au Minnesota, un père Irlandais, une mère franco-manitobaine. À la fois francophone et anglophone, il vit la synthèse des cultures, se sent Montréalais dans l'âme et réagit admirablement bien à ce «melting pot». Le maire Jean Doré lui a proposé la direction du Conseil d'administration des Fêtes, en 1988. Défi considérable par moments, admet-il. Des grains de sable dans l'engrenage, des pépins en cours de route, une série de démissions spectaculaires. «Mais la grande majorité des 24 membres du Conseil sont là depuis le début». À l'approche du lever de rideau, Patrick Kenniff parle du plaisir de ce travail maintenant partagé par les Montréalais, affirme-t-il. «Il faut se rappeler que le 300^e anniversaire de la ville, en 1942, a été mis en veilleuse à cause de la guerre. Quelques modestes projets seulement ont vu le jour. On n'avait pas le goût d'attendre 100 ans encore.» Il a été étonné de la réceptivité des groupes de citoyens qui ont soumis dès le départ plus de 400 projets. Plus tard, sur un thème plus précis, environ un millier de projets ont afflué à la Corporation, «dont certaines idées géniales qui démontrent un grand attachement à Montréal et un grand enthousiasme à l'idée de fêter la ville». Car il s'agit davantage d'un hommage à cette ville, précise-t-il: «Il nous faut avoir un sens critique, faire un examen nouveau de son histoire. On doit se poser des questions, mobiliser les forces vives». Ce qui séduit le président dans la démarche actuelle de l'organisation de la fête, c'est que la ville saisit ce prétexte pour se doter de nouveaux équipements dont elle avait besoin, créant ainsi un nouvel intérêt. Le Biodôme notamment, «lieu d'éducation phénoménal qui va certes attirer des visiteurs étrangers, mais va d'abord servir les gens d'ici et les jeunes surtout». Mais quel est le cheminement de cet universitaire dont la carrière semble en plein essor? Un garçon turbulent devenu sage. La vie familiale et enfantine de Patrick Kenniff n'est pas banale, ni tranquille. Mais riche et stimulante. Il est né le 15 juin 1943 aux États-Unis. Il a deux ans à peine au moment du décès de son père, fils d'Irlandais, gérant de chemin de fer. Sa mère quitte alors St. Paul, au Minnesota, pour revenir à Montréal, lieu où elle retrouve une partie de sa famille, l'autre vivant à Saint-Boniface. Le petit Patrick fréquente l'école anglaise, habite le quartier Côte-des-Neiges et est intégré rapidement au milieu anglophone. L'anglais est la langue parlée à la maison, bien que madame Kenniff trouve le courage de réapprendre le français de ses origines, oublié quelque part entre une enfance manitobaine et une vie d'adulte américaine. Secrétaire de direction, elle assure seule la subsistance de son fils qui aura droit aux meilleures écoles, aux camps de vacances au Vermont. Pour lui, tout cela est formateur. Il est pensionnaire jusqu'à l'âge de 14 ans, passe l'été dans des camps de vacances dès l'âge de huit ans jusqu'à 19 ans. Il apprend ses forces de leader, les exploite, saisit toutes les occasions de prendre des responsabilités, de s'affirmer. Enfant unique, il sait tôt vivre avec sa solitude. Mais c'est un boute-en-train, entreprenant et sociable, turbulent même. Comme tous les garçons, à six ans il veut être pompier. L'aventure l'intéresse. Il rêve de grands départs, de voyages, de haute mer. La première fois, à l'adolescence, il planifie avec un copain de réunir ses sous pour acheter une vieille «minoune», d'aller en Floride, l'abandonner là et s'engager sur un voilier. La deuxième fois, c'est aux Bermudes, des voiliers qui cherchaient des équipages; sage, il choisit de boulinguer comme moniteur à son camp de vacances. Un certain calcul donc, mais pas de plan de carrière. «Je n'agis pas en fonction de cela». Répond aux différents appels et sent plutôt le besoin de se trouver là où ça change, gagner sa vie en faisant des choses utiles. Il fait le choix de devenir Canadien à 21 ans.

Il a fait aussi le choix, au moment d'entreprendre son Droit, de prendre un bain de culture française et il s'inscrit à l'Université Laval. De 1973 à 1984, il vit à Québec et occupe différents postes comme avocat d'abord en pratique privée, plus tard comme sous-ministre adjoint aux affaires juridiques et législatives au ministère des Affaires municipales du gouvernement du Québec et, finalement, sous-ministre au sein de ce même ministère. Il s'est marié à 26 ans, séparé depuis quelques années, il a trois enfants dont il est très fier. «C'est une richesse les enfants. Une expérience de vie personnelle unique». Une certaine sérénité Ce qu'il a vécu, douloureusement parfois ces dernières années, ont permis à l'homme de prendre conscience de ce qu'il est, de ce qu'il veut et vaut. Il admet qu'après une sorte d'hibernation, il émerge plus fort, plus conscient de l'essentiel. Il a mis une croix sur un temps de vie bourgeoise et organisée, conventionnelle. Timidité? Réserve? La difficulté de mettre des mots précis sur des émotions diffuses. Patrick Kenniff a le tempérament de ses ancêtres, celui qu'il s'est forgé. «J'ai du caractère. Surtout quand je crois à quelque chose». Il a perdu de sa jeunesse les coups de gueule, le tempérament soupe-au-lait, les colères, tout en conservant son côté primesautier. «En vieillissant, on apprend à avoir une meilleure écoute de l'autre pour permettre des discussions, de meilleurs échanges. «J'ai évolué grâce aux expériences de la vie. On remet en question bien des choses». Aujourd'hui, il sait mieux prendre le temps de vivre. Écouter de la musique, lire de la fiction, des biographies, décrocher, se faire plaisir. Faire de la voile ou du ski. Homme de compromis, de patience, de politique douce, de sens des responsabilités; il est sensible aux ambiances. Il n'aime pas l'autorité aveugle, reliquat de ses années de pensionnat, et ne croit pas lui-même en être investi même comme recteur d'université. Il sait apprécier le travail des autres et plus particulièrement dans le monde des arts où il ne se reconnaît aucun talent particulier. Il est fasciné cependant par les ordinateurs, les gadgets de cuisine, ceux de l'audiovisuel et adore cuisiner. Il aimerait léguer à ses enfants au moins cette valeur: «être bien avec soi-même et rester lucide. Accepter ses splendeurs et ses misères. Aller au fond des choses. Se surpasser.» Carnet de route Patrick Kenniff Né à St. Paul, Minnesota, le 15 juin 1943 A fréquenté le Collège Loyola Droit à l'Université Laval London School of Economics and Political Science 1974-1978 exerce son métier d'avocat Enseigne aussi à la Faculté de droit A été sous-ministre des Affaires municipales Depuis huit ans, recteur et vice-chancelier de l'Université Concordia Président de la Corporation des Fêtes du 350e de Montréal Impliqué dans de nombreuses activités professionnelles

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-05-11

Pages P. A-1

Select in Zotero <zotero://select/library/items/VG7LEWUQ>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:54

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:54

Conflit d'intérêts au centre Claude-Robillard?

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé Les gestionnaires du centre Claude-Robillard pourraient être en conflit d'intérêts parce que certains d'entre eux ont créé au sein de ce complexe sportif une compagnie appelée Sports Montréal inc. Même si cette situation a été signalée par le vérificateur de la Ville dans son dernier rapport, la présidente du comité exécutif, Léa Cousineau, a refusé hier, en marge de la réunion du conseil municipal, de répondre aux questions à ce sujet. Le syndicat des cols bleus de la Ville avait auparavant signalé qu'un des administrateurs de la compagnie créée le 14 novembre 1990, est le surintendant du centre, Marcel Caron. Les autres sont Roger Mondor, Jean Lafleur, Gérard Grégoire, André Gingras et Michel Doyon. Le syndicat a également relevé qu'une entreprise appelée Centre de conditionnement physique l'Option santé enr., apparentée à la première, a aussi été constituée à Claude-Robillard. Il craint que l'administration Doré ne soit en train de mettre sur pied une autre société paramunicipale pour exploiter le complexe. Le vérificateur notait dans son dernier rapport que Sports Montréal «a réalisé des activités telles des cours de golf et de danse aérobique» au même titre que d'autres organismes. «Par conséquent les gestionnaires pourraient du Complexe pourraient se retrouver en situation d'incompatibilité d'intérêts lors de la prise de décision concernant le soutien à accorder à Sports Montréal et aux autres organismes». Le conseil municipal a par ailleurs entériné une convention entre la Ville et la Corporation des célébrations du 350e anniversaire de Montréal indiquant notamment que cette dernière dépensera 3 millions pour la production de trois journées thématiques au Carrefour du parc des îles, qui a été aménagé sur l'île Sainte-Hélène. L'entrée sera gratuite pour ces trois journées qui se tiendront le 18 juillet, sous le thème «Montréal et la chanson francophone» le 25 juillet, (Montréal reçoit le monde) et le 15 août, (Montréal au rythme des Amériques). On a par aussi approuvé la création de la nouvelle structure paramunicipale, la Société des musées de sciences naturelles de Montréal, qui administrera le Biodôme et le planétarium. Le comité exécutif voulait intégrer le Jardin botanique et l'insectarium à cet organisme. Il fit cependant marche arrière

après une bataille qui l'opposa dans l'opinion publique au directeur du Jardin, Pierre Bourque, que l'administration Doré voulait placer, disait-on, sur une voie d'évitement.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-05-12
Pages P. A-4
Select in Zotero zotero://select/library/items/S8HCMVWM
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:54
Modifié le 26/02/2020 à 12:36:54

Montréal en fête

Type Article de journal

Résumé Montréal la cité latine, la ville nord-américaine, la métropole cosmopolite, autant de réalités qui s'emboîtent les unes dans les autres, comme les fameuses poupées russes. Tout au coeur, comme un secret, il y a les hommes et les femmes qui l'habitent, il y a le souvenir de ceux et celles qui l'ont bâtie. Montréal est née de la volonté d'hommes et de femmes qui avaient soif de liberté ou voulaient offrir un avenir à leurs enfants. Il leur aura fallu beaucoup de ténacité pour fixer Montréal bien solidement au milieu du fleuve. Beaucoup d'acharnement, aussi. Ville d'immigration, des vagues successives sont venues déposer sur ses rives un riche limon détaché de toutes les régions du Québec et de tous les continents, matière vivante dont elle tire sa force et qui lui donne tous les courages. Elle a dû souvent y puiser pour ne pas baisser les bras dans l'adversité. Et pourtant, aujourd'hui comme hier, le premier souffle du printemps vient à bout de toutes ses morosités. Elle ne manque ni d'envergure, ni d'ambition. Elle peut même avoir du panache, surtout quand elle soupçonne qu'on la regarde. On lui reproche son anarchie. Elle n'a peut-être pas toujours su se protéger. Mais comment lui en vouloir? L'urgence du quotidien, parfois, l'appelait ailleurs. Elle a toutefois la générosité de reconnaître qu'elle s'est, à l'occasion, laissé distraire. Elle met d'autant plus d'acharnement, aujourd'hui, à s'amender. Quelquefois, elle se sent mal aimée. Sa fierté l'incline à croire que cela tient à la méconnaissance que l'on a d'elle. Et surtout, elle ne nourrit pas de rancune. Elle se fait un point d'honneur de bien accueillir le visiteur. Et ils sont nombreux à succomber à son charme qui tient à sa personnalité complexe. Car elle n'est ni réductible à l'Amérique qui l'entoure ni imaginable dans un autre décor. Je suis Montréalais et je dis à la ville que j'aime: Bonne fête Montréal! JEAN DORÉ Maire de Montréal Pour un gars de Sherbrooke, Montréal n'était pas exactement la cité de ses rêves. C'était plutôt la grande ville éloignée où demeurait une panoplie d'oncles et de tantes que je trouvais un peu intimidants. Plus tard, c'était la scène de bagarres contre les hockeyeurs de Sir George Williams où notre entraîneur, un Irlandais, sacrait violemment contre nos adversaires dans les deux langues officielles. De retour au Québec, après deux décennies à Toronto, à Londres et à Pékin, je trouve moins d'oncles et de tantes, mais plus de cousins, aussi intimidants. Et au Forum, un coach irlandais qui sacre contre les adversaires dans les deux langues... Changements? Bien sûr. Entretemps, Montréal est devenue une des villes les plus ouvertes et les plus cosmopolites au monde, un mélange presque unique de peuples, de couleurs, de langues, de festivals et de savoir-vivre -sans avoir oublié ses racines et son histoire. Au point de vue de la culture, de l'ambiance, de la vivacité et des relations humaines, elle n'a pas son égal sur la planète. Célébrons-la. C'est quelque chose, notre ville; même vue de Sherbrooke. NORMAN WEBSTER Rédacteur en chef, The Gazette Montréal est un vaste jardin urbain que l'on cultive et façonne depuis trois cent cinquante ans. Il est l'héritage que l'on se transmet d'une génération à l'autre. Les premières ont tracé des chemins et bâti des maisons aujourd'hui disparus avec le bois des forêts de l'île et le calcaire de son sous-sol. Si l'on est attentif à la morphologie de la ville, on découvre aujourd'hui en filigrane dans le tissu urbain ce passé datant du XVIIe siècle. Du labeur des générations successives se sont multipliés les quartiers qui, malgré les dévastations sauvages du XXe siècle, caractérisent Montréal et en font une ville ayant sa façon propre de vivre. Montréal a un fascinant passé qu'il nous est donné de lire tout particulièrement dans les longues rues nord-sud qui délimitaient ce qui était autrefois les terres en lisière des fermes des premiers colonisateurs et dans les architectures des maisons et des institutions en pierre grise. D'autre part, des édifices du siècle dernier, comme ceux des Soeurs Grises, du Grand Séminaire des sulpiciens, de l'Hôtel-Dieu et ceux du quartier Milton-Parc, marquent aujourd'hui la délimitation géographique du centre-ville de Montréal. Ce patrimoine n'est pas simplement une série de bâtiments distribués sur des axes routiers, il est l'élément fondamental de l'écologie de la ville qui a ses règles et ses fragilités: l'ignorer, il se révèle brutalement dans la souffrance de sa population; le respecter, il génère des manières harmonieuses de vivre. Pour moi, cette ville construite sur la pente douce du mont Royal ceinturée par le fleuve Saint-Laurent recèle tout le potentiel de l'un des plus magnifiques jardins urbains de la civilisation nord-américaine. La connaissance du passé est d'une importance capitale car elle permet de comprendre le présent et donc d'influencer l'avenir. Ce que nous construisons aujourd'hui, ce que nous construisons demain, tel sera notre patrimoine. PHYLLIS LAMBERT Architecte J'aime Montréal. Je suis fier de notre ville et j'éprouve un sentiment profond de solidarité avec l'ensemble des Montréalais et des

Montréalaises. Récemment, l'Organisation des Nations unies a reconnu notre pays comme celui où l'on trouve la meilleure qualité de vie. Pour ma part, je n'hésite pas à affirmer que Montréal est une ville où cette qualité s'épanouit selon les aspects les plus divers et nous rend la vie particulièrement agréable. Il suffit de se promener à travers la ville, de visiter des quartiers qu'on ne connaît pas encore ou de gravir le Mont-Royal pour faire sans cesse des découvertes et nous émerveiller. D'ailleurs, nous sommes toujours fiers d'accueillir des amis qui viennent souvent de loin pour admirer notre ville et en goûter les charmes. On a appelé Montréal la ville aux cent clochers. Il y en a aujourd'hui bien davantage dont un grand nombre figure parmi les principaux éléments de notre patrimoine architectural. Chaque dimanche, des centaines de milliers de croyants se réunissent dans les églises pour célébrer leur foi et manifester leur appartenance profonde à la communauté chrétienne. Un phénomène pareil aurait de quoi nous surprendre chaque semaine si l'on ne connaissait pas les origines mystiques de Ville-Marie. Dès le début, notre histoire nous présente des personnages jeunes, dynamiques et capables de tout pour partager l'Évangile avec des populations lointaines. Il faut se rappeler l'énorme préparation qu'a demandée la création de Ville-Marie. En France, tout un réseau de personnes héroïques ont pris en charge le grand projet conçu par monsieur Jérôme Le Royer de la Dauversière. On pense ici à l'abbé Olier et aux membres de la Société de Notre-Dame, à Jeanne Mance et à ses bienfaitrices, à Chomedey de Maisonneuve qui, à vingt-neuf ans, devenait gouverneur de Ville-Marie. On évoque le Père Vimont disant la première messe sur notre sol le 17 mai 1642. Et comment oublier les martyrs canadiens? On n'ose à peine imaginer ce que furent les premières années de la colonie, avec leurs batailles cruelles et leurs hivers terriblement rigoureux. Comme Archevêque de Montréal, je tiens à souligner l'apport de l'Église au développement et à l'évolution de Montréal. Nous vivons en ce moment des heures difficiles où le chômage, la pauvreté et les problèmes les plus variés menacent le tissu de notre milieu. Il y a cependant place pour l'espérance. Des croyants et des croyantes, en grand nombre, oeuvrant aux côtés d'hommes et de femmes de bonne volonté. Ensemble, ils suscitent et maintiennent une foule d'initiatives qui rendent possibles des expériences de dialogue, d'entraide et de partage. Nous vivons dans une société en pleine recherche. Beaucoup de gens veulent trouver un sens à leur vie. Patiemment et sans bruit, l'Église poursuit l'oeuvre de nos pionniers. Elle continue de nous inviter à vivre les valeurs de l'Évangile si bien exprimées dans les Béatitudes. La croix du Mont-Royal nous redit sans cesse cette réalité en nous rappelant que nous vivons dans une ville habitée par une présence, celle de Jésus Christ, qui offre à chacun et à chacune la possibilité de s'épanouir et d'être heureux. En ce 350^e anniversaire de fondation de Montréal, il m'arrivera souvent de demander qu'on prie pour l'avenir de notre Ville. Pour toutes les Montréalaises et tous les Montréalais une question se pose: quel sera notre apport pour cette fin du vingtième siècle? Un avenir plein de promesses est entre nos mains. Mgr JEAN-CLAUDE TURCOTTE Archevêque de Montréal On me demande pourquoi j'aime Montréal. Je n'aurai pas assez de ces quelques lignes pour dire à quel point je me sens bien dans cette ville accueillante et chaleureuse, à quel point j'apprécie sa qualité de vie, qui offre à la fois tous les avantages des grandes métropoles et la sécurité d'une cité qui a gardé des dimensions humaines. J'éprouve un profond attachement pour cette ville nord-américaine qui a su conserver, à travers ses habitudes de vie et son patrimoine architectural, un cachet européen unique. J'aime l'âme des quartiers de Montréal, l'animation de ses rues, la beauté de ses sites ainsi que la richesse de son milieu multiculturel. Nommé recteur de l'Université Concordia en 1984, je suis fier d'appartenir à une communauté qui peut s'enorgueillir, à juste titre, de posséder quatre universités, deux francophones et deux anglophones, et trois grandes écoles. Ces centres de formation universitaire se sont taillé une réputation internationale dans des secteurs de pointe, tels la biotechnologie, la médecine, le génie et l'administration. La qualité de la recherche et de l'enseignement qui se pratiquent dans nos universités et nos écoles supérieures attirent des étudiants, des professeurs et des chercheurs du monde entier, qui ajoutent au caractère cosmopolite de la ville et la mettent au rang des grandes villes universitaires. Je suis né aux États-Unis d'un père américain d'origine irlandaise et d'une mère franco-manitobaine. J'ai grandi à Montréal et baigné dans les deux cultures, francophone et anglophone. Mes études et ma carrière au sein des principales entités culturelles de la ville m'ont permis d'acquérir une connaissance approfondie et un respect des deux milieux. Je considère cette double appartenance comme une très grande richesse. Je suis persuadé que Montréal est une des seules villes au monde à offrir un tel avantage. C'est, sans doute, une des raisons pour lesquelles j'ai accepté la présidence du conseil d'administration des célébrations du 350^e anniversaire de Montréal. En ce début des célébrations, je salue tous les Montréalais et les Montréalaises, et je les invite chaleureusement à se joindre à la fête. PATRICK KENNIFF Président, Conseil d'administration des célébrations du 350^e anniversaire de Montréal L'histoire des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph est étroitement liée à celle de l'Hôtel-Dieu et de Montréal qui célèbrent leur 350^e anniversaire de fondation en cette année 1992. Fondées à La Flèche, en France, en 1636, par «l'homme qui a conçu Montréal», Jérôme Le Royer de la Dauversière, et Marie de la Ferre, les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph arrivent en Nouvelle-France vingt-trois ans plus tard, soit en 1659. Ainsi s'établit à Ville-Marie la première Congrégation féminine canoniquement érigée, ses Constitutions ayant été approuvées en 1643. Les trois premières religieuses françaises: Judith Moreau de Brésoles, Catherine Macé et Marie Maillet, ont été choisies par le fondateur lui-même, après que Jeanne Mance eut fait connaître à monsieur Le Royer l'urgence d'envoyer ses filles à l'Hôtel-Dieu, afin de lui prêter main-forte et d'assurer la continuité de son oeuvre. À trois siècles et demi de distance, les racines de la fondation de Ville-Marie et de l'Hôtel-Dieu sont profondes et lointaines. Je souhaite que la population de Montréal se mette à la recherche des origines de sa ville pour y redécouvrir l'oeuvre de foi, de courage et d'amour des femmes et des hommes qui ont fait son histoire. Afin d'aider la population à apprécier ce précieux héritage, nous lui offrons, en mai, un musée

permanent: réalisation depuis longtemps rêvée par nos soeurs! Le musée relate l'histoire des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, de l'Hôtel-Dieu et, comme toile de fond, de Montréal. Il met en valeur des pièces du patrimoine mobilier, immobilier et archivistique des Hospitalières, témoin de leur mission auprès des malades et du mode de vie de la Communauté. Le musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal rend hommage à Jérôme Le Royer de la Dauversière, initiateur de la fondation de Montréal, et à Jeanne Mance, cofondatrice de Montréal et fondatrice de l'Hôtel-Dieu. Bonne fête à tous les Montréalais et, particulièrement, au personnel de l'Hôtel-Dieu! DENISE LAFOND , r.h.s.j. supérieure générale Moi qui tire mes origines de la campagne, Montréal n'a de cesse de m'étonner. De toutes les villes qu'il m'a été donné de voir, elle est sans doute la moins farouche. Montréal n'a rien d'une mégalopole. Elle n'a pas de prétention, aucune: elle se joue des voyeurs. Montréal se laisse voir. Baignant dans les eaux du Saint-Laurent, elle se laisse aborder, pénétrer. Elle se laisse apprivoiser. Découvrir aussi. Ses aménagements surprenants sont autant de clins d'oeil faits aux passants furtifs, préoccupés, qu'aux villégiateurs, qu'à ses propres habitants, qu'à ceux qui la regardent du haut des airs, qu'à ceux qui la fréquentent à travers son réseau souterrain. Accessible, abordable, agréable, Montréal donne le sentiment qu'on peut y respirer. Montréal a toujours cette fougue comparable à une jeunesse indomptée. 350 années d'histoire forgent ce modèle unique de résistance pacifique. Creuset original d'une culture latine, véritable carrefour des cultures, la configuration culturelle de Montréal en fait un oasis en terre d'Amérique. Il y a, à Montréal, une originalité qui s'est largement développée dans l'harmonie et l'intégration des différences. Sous des dehors ingénus, Montréal cache une extrême fragilité. Un rien suffirait pour qu'elle se casse, faute d'un développement qui lui aurait échappé. Elle n'a rien de ses grandes villes qui connaissent les affres de la désertion. Elle n'en est pas là. Mais son besoin de grandir, de vivre et de se développer en continuité de ce qu'elle est, Montréal le crie. Le laisse voir, aussi. Le fait partager. Du haut du Mont-Royal, des rues de la Petite-Bourgogne, du Faubourg à m'lasse, de la Petite-Patrie, de Saint-Henri, d'Hochelaga-Maisonneuve, à Outremont, à Notre-Dame-de-Grâce, au West Island, à Hampstead, à Côte Saint-Luc, Montréal souffre... Montréal souffre de la souffrance du Québec. Elle contient en son sein les grandes contradictions de notre société, le très grand écart entre les riches et les pauvres. Plus qu'ailleurs, la marginalité y est visible, crue; reflet du Québec. Montréal souffre de l'absence d'un projet... D'un pays. Une ville qui souffre d'attendre. Montréal ne demande pas mieux que de se redéployer dans la construction d'un pays qui pourrait bien être celui du Québec. GÉRALD LAROSE président, Confédération des syndicats nationaux (CSN)

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-05-14

Pages P. A-2

Select in Zotero zotero://select/library/items/BE93PSXB

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:54

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:54

Quality report

- Item has no authors

Le Centre Paul-Sauvé sera démoli d'ici à l'automne

Type Article de journal

Auteur Éric Trottier

Résumé La Ville de Montréal a annoncé hier soir qu'elle démolira le Centre Paul-Sauvé, vraisemblablement avant la fin de l'année, pour le remplacer par un important complexe immobilier. Comme le révélait La Presse samedi, le comité exécutif de la Ville a décidé de rejeter les deux seules offres d'achat du centre sportif de la rue Beaubien, parce que la première relevait carrément de l'entourloupette et parce que la seconde ne respectait pas certains critères de l'appel d'offres. Le centre sera donc rayé de la carte au cours des prochains mois, plus probablement avant la fin de l'automne. Un appel d'offres à ce sujet sera publié d'ici quelques semaines. La décision d'hier soir n'est pas surprenante en soi, puisque la Ville avait fait connaître dès 1991 son désir de se débarrasser de l'immeuble obsolète, afin d'ériger en lieu et place un important complexe résidentiel. Toutefois, en raison de fortes pressions populaires, la Ville avait accepté de tenter de vendre le Centre Paul-Sauvé, au moyen d'un appel d'offres, pour le montant de 3,5 millions et à la condition que l'acquéreur maintienne sa vocation sportive et récréative actuelle. L'ex-entraîneur des Nordiques, Michel Bergeron, avait même claironné haut et fort qu'il était à la tête d'un groupe d'hommes d'affaires du quartier Rosemont intéressés par l'achat du centre. Toutefois, Bergeron n'a jamais concrétisé son intention. Soumission loufoque La Ville a reçu deux propositions. «Aucune d'elles n'a été jugée recevable», a expliqué la présidente du comité exécutif, Léa Cousineau, en sortant d'une réunion des élus municipaux. L'une des soumissions est particulièrement tirée par les cheveux, a démontré Mme Cousineau. Elle a été soumise par la compagnie 153491 Canada Inc., propriété d'un certain Robert

Lemay. D'une part, le soumissionnaire n'a jamais fourni les documents essentiels exigés, tels que les études de faisabilité et de rentabilité, le programme de modernisation de l'immeuble et des équipements, de même que l'utilisation que la compagnie comptait en faire. Pis: l'entreprise anonyme suggérait de faire immédiatement un premier versement de 136000\$ à la Ville, et le reste des 3,5 millions en 1997. En retour, 153491 Canada Inc. exigeait qu'une commission de 5 p. cent du prix de vente soit remise à la Corporation immobilière Must, une compagnie qui appartient également à ce Robert Lemay! «Ainsi donc, 153491 Canada Inc. ne voulait investir aucun montant dans le Centre Paul-Sauvé, n'offrait aucune garantie additionnelle à la Ville pour le solde du prix de vente, et son propriétaire aurait encaissé 45500\$», a expliqué Mme Cousineau dans un document remis à La Presse, hier soir. Quant à la deuxième offre d'achat, formulée par Placement groupe Deux, elle a été rejetée parce que cette entreprise ne s'est pas engagée à maintenir la vocation actuelle du centre et aussi parce qu'elle avait montré le désir de construire d'autres bâtiments sur le site. Complexe résidentiel Le comité exécutif de la Ville a ainsi mandaté son Service de l'habitation et du développement urbain afin qu'il élabore un «plan de développement du site à des fins résidentielles». La Ville veut que le futur complexe immobilier comprenne des logements privés, des condos, des coopératives d'habitation, quelque commerces de base (dépanneurs, etc.), des locaux d'organismes communautaires et voire même un CLSC. Le plan de développement concocté par les fonctionnaires municipaux fera l'objet d'une consultation publique avant la fin de l'année, et les entrepreneurs appelés à ériger les différents immeubles du site devraient se mettre à la tâche dès 1993.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-05-14
Pages P. A-1
Select in Zotero zotero://select/library/items/UJ45KZ3D
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:54
Modifié le 26/02/2020 à 12:36:54

Montréal en fête -- Déserté depuis 30 ans, le Marché Bonsecours redevient un lieu de rassemblement populaire

Type Article de journal
Auteur Lucie Côté
Résumé Construit en 1842, fleuron du patrimoine architectural, rénové et converti en musée, le Marché Bonsecours, physiquement au coeur des fêtes du 350e anniversaire de Montréal qui commencent aujourd'hui, a été officiellement inauguré hier par le maire de Montréal Jean Doré. De nouveau, comme à l'origine, un lieu de rassemblement populaire, cet immense et superbe édifice au dôme rutilant, que n'avaient pu visiter les Montréalais depuis 30 ans, fait désormais l'orgueil de la ville et des organisateurs des Célébrations du 350e anniversaire. «La population de Montréal va pouvoir se réapproprier dans quelques heures ce joyau du patrimoine, a indiqué Jean Doré, accompagné, pour les discours d'usage, par Patrick Kenniff, président de la Corporation des célébrations du 350e anniversaire de Montréal, André Vallerand, ministre du tourisme québécois et Jean Corbeil, ministre fédéral des Transports et ministre responsable de Montréal qui, dans une allocution pleine d'humour, a rappelé ses souvenirs de l'ancien marché, alors qu'il était un petit livreur aidé dans sa tâche par un poney. Quatre expositions Puis, les dignitaires ont visité trois des quatre grandes expositions qui, à partir d'aujourd'hui et jusqu'au 12 octobre, contribueront à établir la vocation de musée du Marché Bonsecours. (Le vernissage de la quatrième exposition, À mille lieux, qui réunit des oeuvres sur vidéo inspirées de Montréal, n'aura lieu que le 21 mai.) En plus d'accueillir des expositions, le Marché Bonsecours servira aussi de comptoir d'informations; on y trouvera également une boutique de souvenirs, une billetterie, une terrasse avec vue sur la rue Saint-Paul. Pour marquer le début des célébrations du 350e anniversaire, et à l'occasion de la Journée internationale des musées, l'accès aux expositions du Marché Bonsecours sera gratuit pendant trois jours, les 16, 17 et 18 mai. Les visiteurs pourront donc découvrir, comme l'a fait le maire Doré, émerveillé par des hologrammes particulièrement réussis d'anciens modèles de téléphones, Racines du futur, une exposition présentée par Bell Canada et des groupes affiliés, qui retrace l'aventure des télécommunications à Montréal. Les amateurs de haute technologie et de théâtre pourront entre autres suivre, sur un plateau tournant, l'histoire d'amour entre Alexander Graham Bell et Montréal, agrémentée d'effets spéciaux. Avec Kahswenhtha, le Marché Bonsecours réserve aussi une place importante aux premiers habitants du continent. Cette exposition présentée par le Centre culturel Kanien'kehaka Raotitiohkwa, dont le titre fait référence au traité conclu entre les Mohawks et les Européens, permet de se familiariser avec les coutumes, les croyances et l'art de cette nation autochtone. La grande exposition du marché reste toutefois Ainsi va la vie, le quatrième et dernier volet de Montréal, une histoire à suivre, présentée dans quatre lieux, dont les trois principaux musées historiques de Montréal, le Château Ramezay, le Musée David M. Stewart et le Musée McCord d'histoire

canadienne. Le Musée de la civilisation a aussi participé à cette passionnante exposition sur la vie urbaine, extrêmement bien conçue. Tout ce qui, depuis 1880, a fait de Montréal la grande ville qu'elle est aujourd'hui y est représenté : la construction des ponts, l'industrialisation, le creusement du canal Lachine, l'émergence des premières banques, les débuts des services publics, la vie ouvrière, les institutions d'enseignement, le cosmopolitisme, les particularités architecturales, la vie artistique, etc.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-05-15

Pages P. C-2

Select in Zotero zotero://select/library/items/DXEJ7M6R

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:54

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:54

Défilé contre le dépotoir de l'Est

Type Article de journal

Résumé Les adversaires du projet d'aménagement d'un dépotoir dans la carrière Francon-Lafarge, sur la rue Sherbrooke est, manifesteront leur opposition le 23 mai prochain. Un défilé de voitures les mènera du parc Thomas-Chapais à la Maison de la culture de la rue Hochelaga. La manifestation est organisée par le Mouvement d'opposition aux déchets dans l'est (MEMO). La Ville de Montréal a proposé dans son plan de gestion intégrée des déchets qu'un dépotoir soit aménagé dans la carrière Francon pour desservir toutes les villes de la CUM après la fermeture du Centre de tri et d'enfouissement des déchets (CTED), l'ancienne carrière Miron. Ce plan a été soumis à une consultation publique et le rapport sera prêt le mois prochain. Une rencontre organisée par le MEMO a réuni 200 personnes avant-hier soir à l'école Armand-Fréchette.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-05-15

Pages P. A-8

Select in Zotero zotero://select/library/items/QSVBGZ2N

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:55

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:55

Quality report

- Item has no authors

Composteurs à moitié prix

Type Article de journal

Résumé La Ville de Montréal vendra jeudi prochain, à moitié prix, 3000 autres composteurs domestiques aux résidents qui veulent recycler certains déchets organiques. Ils coûteront 25\$ chacun soit, de dire une porte-parole de la Ville, Diane Leduc, moins de 50 p. cent de leur prix de vente sur le marché. Les Montréalais peuvent réserver leurs composteurs en appelant un bureau Accès-Montréal. On offre le choix entre quatre modèles variant selon le format, la capacité ou le matériau utilisé pour leur fabrication. La distribution s'effectuera le 21 mai à compter de 11h30 au Centre de tri et d'élimination des déchets (CTED), l'ancienne carrière Miron, au 2525 Jarry est.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-05-16

Pages P. A-14

Select in Zotero zotero://select/library/items/YCHMFHWW

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:55

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:55

Quality report

La Neuvième, ou presque...

Type Article de journal

Auteur Claude Gingras

Résumé La cinquième présentation de la Neuvième Symphonie de Beethoven comme concert-bénéfice annuel de l'Orchestre Métropolitain avait été déplacée de quelques jours pour coïncider avec la première journée des fêtes du 350e anniversaire de Montréal. L'événement, qui dépassait le simple cadre du concert, avait attiré un auditoire de près de 2500 personnes hier soir à l'église Saint-Jean-Baptiste. La télévision était là et la soirée débuta par 20 minutes d'allocutions. Le président de la Corporation des Célébrations du 350e, M. Patrick Kenniff, et le maire de Montréal, M. Jean Doré, entre autres, ont adressé la parole. Nous avons ensuite assisté au «baptême» de la fameuse chanson-thème des fêtes, Un bateau dans une bouteille, dans un arrangement pour chœur et orchestre de Marc Bélanger. La mélodie pourrait avoir été écrite par André Gagnon un jour de grande inspiration et l'orchestration est somptueuse, très «cinéma». Mais je ne puis rien dire des paroles, la diction du chœur étant trop mauvaise. Agnes Grossmann donna ensuite le départ de la Neuvième. Le programme annonçait une durée de 67 minutes. L'exécution en totalisa 65. Après quatre ans de rodage, le Métropolitain possède bien la difficile partition. Même remarque concernant le chœur, réparti hier soir sur trois points distincts. L'énergie qui animait tous les participants faisait oublier quelques faiblesses internes, tant dans l'orchestre que dans le chœur. J'ai beaucoup aimé le tempo très vif choisi par Mme Grossmann pour le scherzo (le deuxième mouvement), mais je trouve regrettable sa tendance à prendre encore trop vite l'Adagio: à ce tempo, la musique était vidée de toute son expression. Son finale puissant laissa cependant une bonne impression d'ensemble et l'épisode terminal, «prestissimo»-«fortissimo», déboucha sur une ovation délirante de la foule. Peu à dire sur les solistes (venus prendre leurs places après le deuxième mouvement). La basse a raté son récitatif d'entrée et le ténor fut quelconque; les deux femmes furent convenables. Quant à la «chorale spéciale» de personnalités montréalaises encadrée par le vrai chœur, elle fut, comme d'habitude, plus symbolique que véritablement agissante. ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN et Chœur de l'OM. Chef d'orchestre: Agnes Grossmann. Solistes: Claudine Côté, soprano, Maria Popescu, mezzo-soprano, Darryl Edwards, ténor, et Alexander Savtchenko, basse. Hier soir, église Saint-Jean-Baptiste. Programme: Allocutions Un bateau dans une bouteille, texte: Christian Mistral, musique: Dan Bigras (1992), version pour chœur et orchestre: Marc Bélanger Symphonie no 9, en ré mineur, avec chœur et solistes au dernier mouvement (texte: ode An die Freude, de Schiller), op. 125 (1817-23)... Beethoven

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-05-16

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/KA2SMG4A

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:55

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:55

Mulroney et Bourassa succombent à la tentation constitutionnelle

Type Article de journal

Auteur Sonia Sarfati

Résumé PC Les premiers ministres Brian Mulroney et Robert Bourassa ont participé dimanche à l'inauguration officielle des célébrations du 350e anniversaire de Montréal et, même si l'air était à la fête, ils ont succombé à la tentation constitutionnelle. Faisant référence à la récente étude menée par l'ONU concernant la qualité de vie dans les pays industrialisés, le premier ministre Mulroney a indiqué que «le Canada est le premier au monde. Nous ne pouvons améliorer cette situation, sauf en demeurant premier l'année prochaine, l'année d'après... Et ça, nous y arriverons en conservant l'unité et l'intégrité du Canada». «Nous allons trouver des formules généreuses et flexibles qui vont permettre au Québec de signer avec fierté un accord constitutionnel», a-t-il déclaré dans un discours très applaudi, lors de la réception organisée par Ports Canada et la Société du Vieux-Port de Montréal, après les cérémonies d'ouverture. Quant à Robert Bourassa, brièvement interrogé par les journalistes au sujet du projet de loi référendaire déposé vendredi à Ottawa - projet qui ne retient pas les recommandations formulées par les députés conservateurs et de l'opposition -, il a indiqué que «pour nous, l'important est que le Québec puisse décider de son avenir constitutionnel (...). Notre point de référence, à nous, est la loi québécoise.» Un peu plus tôt, M. Bourassa avait assisté, en compagnie de son épouse, à la messe du 350e anniversaire de fondation de Montréal, célébrée dans une basilique Notre-Dame pleine à craquer. Dans

l'assemblée présidée par l'archevêque de Montréal, Mgr Jean-Claude Turcotte, on pouvait notamment apercevoir Brian et Mila Mulroney, de même que deux de leurs enfants, le maire de Montréal Jean Doré, le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes Gil Rémillard, la ministre de la Culture Liza Frulla-Hébert, le ministre des Affaires municipales Claude Ryan, le ministre fédéral de la Santé, Benoît Bouchard, le ministre fédéral du Transport Jean Corbeil. Hommage à Maisonneuve À la sortie de la messe, ministres et invités d'honneur se sont rendus sur la place d'Armes, en face de la basilique, où s'est déroulée une cérémonie de salut au monument de Maisonneuve - cérémonie qui a lieu chaque année depuis 30 ans, mais qui revêt cette année une signification particulière. Sur place se trouvaient la Compagnie franche de la Marine et le Régiment de Maisonneuve, plusieurs centaines de curieux et... une vingtaine de pompiers, en conflit avec la Ville de Montréal, qui manifestaient calmement et distribuaient des feuillets sur lesquels on pouvait lire «La ville joue avec le feu». Brian Mulroney, Robert Bourassa, Georges Kiejman (ministre délégué aux Affaires extérieures de la France et représentant du président François Mitterrand), Jean Doré, Lise Cadotte (présidente de la Société historique de Montréal) et Patrick Kenniff (président de la Corporation des célébrations du 350e anniversaire de Montréal), ont tour à tour déposé une gerbe de fleurs devant le monument dédié au fondateur de Montréal. Sur l'air d'«Un bateau dans une bouteille», chanson officielle du 350e anniversaire de Montréal, 1400 ballons aux couleurs de la fête - jaune, rouge, vert, mauve et blanc - se sont ensuite envolés dans le ciel de la métropole. La cérémonie d'ouverture s'est poursuivie devant le bâtiment de l'Ancienne Douane, à proximité de la Pointe-à-Callière - où Maisonneuve et ses hommes sont arrivés. Dans un discours à saveur «montréaliste», le maire Jean Doré a affirmé que «l'histoire et la force de Montréal, c'est avant tout celle de sa population. Les mots qui me viennent à l'esprit, quand je pense à ce chemin parcouru depuis 350 ans, sont goût du risque, solidarité et esprit d'ouverture». MM. Bourassa, Mulroney et Kiejman ont également pris la parole, avant de se diriger vers le Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, dont c'était hier l'inauguration officielle.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-05-19
Pages P. A-4
Select in Zotero zotero://select/library/items/HFPZEM5E
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:55
Modifié le 26/02/2020 à 12:36:55

Montréal en fête -- Montréal jubile -- Les fêtes du 350e anniversaire débutent en lion

Type Article de journal
Auteur Bruno Dostie
Résumé Lancées en lion par le défilé de nuit et le feu d'artifice de samedi - qui ont attiré des foules respectives de 250000 et de 375000 personnes sur le boulevard Saint-Laurent et dans le Vieux-Port - les célébrations du 350e anniversaire de la fondation de Montréal se sont poursuivies sans incident, et avec un succès qui ne s'est pas démenti, tout au cours de ce long week-end de la fête de Dollard. Encore hier, des gens faisaient la queue dès 7h du matin pour être certain de mettre la main sur l'un des 1500 laissez-passer qui ont été distribués quotidiennement, depuis samedi, pour les activités payantes du Vieux-Port. Et, au milieu de l'après-midi, il fallait compter une bonne heure d'attente pour avoir accès au dernier-né des musées montréalais, celui de la Pointe-à-Callière, inauguré la veille par les premiers ministres Brian Mulroney et Robert Bourassa et le maire de Montréal Jean Doré. La firme Sodem, à qui La Presse s'est associée pour estimer l'affluence de manière rigoureuse, évaluait à 225000 le nombre de personnes qui se sont rendues dans le Vieux-Port et le Vieux-Montréal samedi (on ne compte pas ici ceux qui ont assisté au défilé et au feu d'artifice), à 170000 dimanche entre 9h30 et 23h et à 100000 celles qui en avaient fait de même hier avant 21h. Ces estimations donnent déjà un impressionnant total de 495000 personnes en trois jours, dans le Vieux-Port et le Vieux-Montréal seulement, auxquelles il faudrait encore ajouter celles qui ont assisté au défilé et au feu d'artifice de samedi soir, ainsi que les participants à la journée «portes ouvertes» des musées de dimanche. Mais pour le maire Jean Doré, présent hier après-midi à l'inauguration du Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal, qui a surtout été impressionné par «le sens de la convivialité des Montréalais», la qualité de cette foule était encore plus frappante que sa quantité. «Le défilé était original, joyeux, coloré. En un mot, montréalais, a-t-il renchéri. J'ai eu à traverser la foule à pied pour me rendre de l'Hôtel de Ville au Palais des congrès samedi soir. J'étais en compagnie du ministre délégué aux Affaires extérieures de France (M. Georges Kiejman, qui représente le président Mitterrand aux cérémonies d'ouverture des Fêtes), et il n'en revenait pas de voir autant de monde, et l'accueil qu'ils nous réservaient. Il y avait même des mères avec des enfants en poussette, et nous trouvions ça imprudent. Mais après coup, j'ai trouvé comme elles qu'il n'y avait aucune raison de s'inquiéter. Il n'y a eu aucun incident. Le directeur Alain Saint-Germain (de la police de la CUM) m'a confirmé qu'il ne s'est rien passé de regrettable.» La revanche de la Corpo Ce qui n'empêchait pas le vice-président et directeur général de la Corporation des Fêtes du 350e, Michel Petit, rencontré hier à son quartier général de la rue de la Commune,

de se montrer pas peu fier de ces chiffres record de participation. «Plus d'un million de personnes en trois jours ont répondu à notre invitation», se vantait celui qui avait dû travailler plus souvent qu'autrement jusque-là dans un climat de scepticisme et de morosité. «Et ces chiffres impressionnants n'incluent pas tous ceux qui ont regardé le feu d'artifice de la rive sud du fleuve, que personne n'a comptés, ou ceux qui ont suivi le défilé à la télévision, pour laquelle on n'a pas encore de cote d'écoute», faisait-il également remarquer. Mais le plus important pour lui, insistait-il, c'est d'avoir pu constater que les trois objectifs que s'est donnés son organisation ont été atteints. «Premièrement, indiquait M. Petit hier, les gens ont répondu à notre invitation dans la solidarité et l'esprit de la fête. Tous les groupes d'âges, toutes les origines ethniques et toutes les confessions étaient représentés. Et le tout s'est déroulé sans incident.» Ce que la police, la Croix-Rouge et tous les observateurs ont confirmé, comme le déclarait de son côté le maire Doré. «Deuxièmement, nous avons parié sur la créativité en confiant la conception du défilé à Richard Blackburn et Michel Lemieux. Et elle s'est exprimée de façon exceptionnelle samedi soir. Toutes les réactions ont été enthousiastes.» Troisième pari chanceux des organisateurs: la dimension historique. Un choix que l'affluence du week-end aux nombreuses expositions à caractère historique, qui ont débuté au cours du week-end, semble amplement confirmer. Les musées envahis Mme Sylvie Gagnon, directrice générale de la Société des Musées du Québec, en fournit une bonne indication avec le succès de la journée «portes ouvertes» tenue dimanche. Soixante mille personnes se sont en effet présentées dans les trente musées participants de l'île, soit deux fois plus qu'il y a six ans, lors de la première montréalaise de cette initiative lancée par l'Unesco, en 1977. L'an dernier, c'était 45000. Si le Musée des beaux-arts de la rue Sherbrooke ouest est sorti grand gagnant de cette journée avec un total de 16108 visites, c'est effectivement le Marché Bonsecours et ses expositions axées sur l'histoire de la ville qui arrive bon deuxième avec 14000 visiteurs samedi et 12196 dimanche, soit plus de 26000 en deux jours. Le Château Ramezay, qui ne dépassait pas les 2000 visiteurs les précédentes années, en a reçu près de 9000. Le Musée McCord, 4433. Plus qu'au Palais de la civilisation, avec 4129 visiteurs, qui a dû refuser du monde à sa prestigieuse exposition Rome, 1000 ans de civilisation faite d'audioguides en assez grande quantité. Les chiffres pour le Musée d'archéologie et d'histoire de la Pointe-à-Cailière, qui n'a été accessible qu'en fin d'après-midi dimanche à cause de la cérémonie d'inauguration, n'étaient pas disponibles au moment de mettre sous presse, hier. Ni ceux du Musée du Vieux-Fort de l'île Ste-Hélène, qui présente le premier volet de l'exposition Montréal, une histoire à suivre À l'échelle du Québec, la «Journée portes ouvertes» des Musées a attiré quelque 100000 visiteurs, dimanche. Et avec deux préposées seulement, la ligne spéciale «Info-Musées» de Bell a répondu à 1200 appels. Deux concepteurs aux oiseaux Deux autres oiseaux qui jubilaient hier, ce sont Richard Blackburn et Michel Lemieux, qui ont conçu et dirigé le grand défilé de nuit de samedi. «C'était comme une bombe à retardement, on ne pouvait pas vraiment savoir ce qui arriverait avant», disait avec soulagement Michel Lemieux. Tandis que son acolyte Richard Blackburn, qui a conçu le défilé de la Saint-Jean il y a deux ans, attribuait une partie du succès de l'opération au fait d'avoir pu travailler cette fois-ci en toute liberté, «sans camisole de force», et l'autre partie de la réussite à la logistique: «Pour un tel événement, un concept sur papier ne veut rien dire. Tout est dans la logistique. C'est incroyable la quantité de petits objets, multipliée par 1500 participants, dont il faut s'occuper. C'est un travail de magasinier incroyable. Sans compter qu'au Québec, il n'y a pas d'expertise dans ce domaine-là. Il y en a plusieurs qui ont passé leur doctorat ès défilé avec ça.» Leurs deux gros problèmes sont venus du vent, qui rendait certains des éléments du défilé «un peu dangereux» ou inopérants - il a fallu rallumer cinq fois les lampions du 350 géant - et de la quantité de monde massé sur Saint-Laurent. «Nous avons répété sur une largeur de 37 pieds, et à certains endroits, nous n'en avons plus qu'une quinzaine», raconte Michel Lemieux, «mais si le public avait été plus rangé, l'impact aurait été moins grand. Il était dans l'ambiance. Quand on s'est rendu compte que la sauce prenait, c'était émouvant.» Les prochains rendez-vous Et maintenant? Le prochain grand rendez-vous populaire, c'est le week-end prochain à La Ronde, qui fête ses 25 ans, et qui honorera pour l'occasion les passeports de l'Expo 67 de ceux qui les ont conservés. Puis, à compter du 12 juin et jusqu'à la Fête du travail, la nouvelle Place Berri prend la relève du Vieux-Port avec de l'animation et des spectacles de midi à minuit, tous les jours de la semaine. Et le fameux «sons et lumières» sur l'histoire de Montréal, qu'on nous promettait pour le week-end d'ouverture, commencera quant à lui le 14 juillet. Quelques jours avant le premiers des trois grands spectacles de l'île Sainte-Hélène, où les organisateurs attendent 75000 personnes chaque fois. Ils ont lieu les 18 et 25 juillet, et le 15 août. Et côté musées, les deux prochains grands rendez-vous sont dans deux semaines au nouveau Musée d'art contemporain du complexe de la Place des Arts, et le 12 juin au nouveau pavillon du Musée des beaux-arts, pour le début de l'exposition Michel-Ange. Illustration(s) :

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-05-19

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/HG6TCJCI

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:55

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:55

Montréal en fête -- Berlioz: grandiose et émouvant

Type Article de journal
Auteur Claude Gingras
Résumé Charles Dutoit inspiré comme aux grands jours, l'Orchestre Symphonique de Montréal en grande forme, ses cuivres éclatants et son grand choeur mixte augmenté à 200 voix ont donné hier soir, à la basilique Notre-Dame, ce qui est peut-être, en fin de compte, le véritable début des fêtes du 350e anniversaire de Montréal. La parade populaire et les feux d'artifice de samedi soir resteront dans nos mémoires beaucoup moins longtemps - en fait, ils sont déjà oubliés - que cette grandiose et émouvante exécution du Te Deum de Berlioz augmenté hier soir de cette Marche finale souvent omise et qu'on avait rétablie à sa destination première: l'accompagnement de la présentation des drapeaux. Le public qui emplissait à sa capacité la basilique illuminée a alors vu apparaître, comme sortis de nos manuels d'histoire, et circuler dans les allées, éclairés par les porteurs de drapeaux, les grandes figures et les modestes artisans de notre passé, depuis Maisonneuve et Jeanne Mance. L'initiative aurait pu être ridicule. Au contraire, la mise en scène avait été conçue avec goût et elle s'est déroulée avec une parfaite coordination. Même dans ce monde déprimant qui est le nôtre aujourd'hui, il est donc encore possible de croire en quelque chose... Défilé final mis à part, le concert lui-même avait été un superbe succès. En début de programme: une oeuvre de notre patrimoine, Rêverie pour orchestre, de Guillaume Couture. Le programme omettait un détail important: cette pièce charmante fut créée non pas ici mais à Paris, en 1875... Chantal Juillet, en robe vert très moulante, a ensuite repris le Concerto pour violon de Stravinsky qu'elle joue de mieux en mieux, apportant au troisième mouvement le caractère «cantabile» indiqué et, abstraction faite de quelques passages joués un peu bas, toute la virtuosité que requiert l'«injouable» finale. Mme Juillet vient d'enregistrer l'oeuvre avec Dutoit et l'OSM. Le présentateur a parlé de «Concerto no 2». Stravinsky serait sans doute surpris d'apprendre qu'il a composé un autre concerto pour le violon... Le Te Deum couronnait la soirée. Dutoit avait omis le choeur d'enfants, assez accessoire en fait. Les choristes ont chanté à pleines voix ce chant d'action de grâces, l'orchestre a joué en accord, et les interventions de l'orgue - alternant à l'autre extrémité de la nef, comme le demande le compositeur - étaient fort impressionnantes. J'allais oublier le ténor, qui n'intervient que dans le cinquième mouvement. Richard Margison a changé bien des notes; ailleurs, il fut convenable, sans plus. Les perches de la télévision de Radio-Canada circulaient au-dessus des têtes et le gouverneur-général du Canada était assis aux premiers rangs. ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL et Choeur de l'OSM (préparation chorale: Iwan Edwards). Chef d'orchestre: Charles Dutoit. Solistes: Chantal Juillet, violoniste, Richard Margison, ténor, et Pierre Grandmaison, organiste. Hier soir, basilique Notre-Dame. Programme: Rêverie pour orchestre, op. 2 (1875) - Couture Concerto en ré, pour violon et orchestre (1931) - Stravinsky Te Deum, pour choeur, ténor, orchestre et orgue (1849) - Berlioz

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-05-19
Pages P. A-4
Select in Zotero zotero://select/library/items/KNPH2YL4
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:55
Modifié le 26/02/2020 à 12:36:55

La Ville refuse d'ôter du mordant à son règlement sur les chiens

Type Article de journal
Auteur Éric Trottier
Résumé En dépit des revendications de leurs maîtres, plus de 100000 chiens n'auront pas le loisir de se dégourdir les pattes en cavalant dans les parcs, cet été, à Montréal. Le responsable du dossier «canidés» au comité exécutif de la Ville, André Lavallée, a confirmé hier à La Presse que Montréal n'assouplira pas le nouveau règlement interdisant toute promenade sans laisse dans la métropole, entré en vigueur le 3 mars. «La Ville n'a rien contre les chiens, mais il y a lieu de sensibiliser davantage les propriétaires, notamment en ce qui concerne les excréments, avant de modifier notre position», a déclaré M. Lavallée, peu après sa rencontre avec les porte-parole de l'Association des propriétaires de chiens du parc Lafontaine. «Nous sommes déçus, parce que le règlement empêche les chiens de courir et que la Ville ne propose aucune autre alternative en retour», a pour sa part rétorqué la coordonnatrice de l'Association, Lise Savard. M. Lavallée a expliqué que les demandes des propriétaires de chiens sont «prématurées». Ils exigent un enclos dans le parc Lafontaine ou encore des «heures libres», tôt le matin et tard le soir. «On part d'une situation devenue intolérable pour les citoyens qui n'ont pas de chiens. Plusieurs se sont plaints de l'état des parcs, ces dernières années. Moi je suis heureux de voir que des propriétaires de chiens ont décidé de prendre leurs responsabilités, mais tant que cette nouvelle attitude ne sera pas généralisée, partout à Montréal, on ne modifiera pas notre position», a-t-il précisé. Le mois dernier, une

cinquante de propriétaires de chiens du parc Lafontaine, un endroit très couru par les animaux à quatre pattes, ont décidé de réagir au nouveau règlement en fondant leur propre association. Celle-ci doit se réunir de nouveau, ce soir à 19h, au Centre Calixa-Lavallée (parc Lafontaine). «Nous voulons trouver des solutions afin d'établir un partage des parcs ou une certaine cohabitation entre propriétaires de chiens et citoyens qui n'aiment pas les chiens. Nous allons aussi tenter d'organiser une table de concertation entre différentes associations de propriétaires de chiens de Montréal et les représentants de la Ville», a dit Mme Savard. André Lavallée s'est par ailleurs dit prêt à discuter. «Plus les propriétaires de chiens vont s'engager, plus nous pourrons trouver des solutions acceptables pour tous les citoyens», a-t-il dit. En plus d'étudier de plus près la position de la Ville, des élections à la présidence de l'association seront aussi tenues, ce soir. Des propriétaires de chiens du parc Jarry seront en outre sur place afin de former ultérieurement leur propre association et enfin, le docteur Normand Plourde, de l'Académie de médecine vétérinaire du Québec, fournira plus de détails sur la marche canine prévue pour le 14 juin dans les rues de Montréal, visant à protester contre l'attitude de la Ville, jugée trop «répressive».

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-05-20

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/8QIE5ZQD

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:55

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:55

Des terrains des anciennes usines Angus fortement contaminés

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé Un sérieux problème de contamination des sols a été découvert sur les terrains des anciens ateliers Angus qui n'ont pas encore été consacrés à l'habitation. Les sols des terrains adjacents, qui appartenaient au Canadien Pacifique et sur lesquels ont été construits plus de 2000 logements, contiennent également des polluants mais ils ne présenteraient pas de danger pour la santé. Ces faits ont été rendus publics hier devant une commission du conseil municipal de Montréal qui étudiait le rapport du vérificateur de la Ville, Guy Lefebvre. Ce dernier avait déploré dans son rapport le fait que la Société des terrains Angus (SOTAN), une paramunicipale, continuait d'exister, aux frais des contribuables, même si elle n'a plus que deux terrains à vendre. Pour la représenter hier lors de l'examen du rapport, l'administration Doré avait délégué Michel Lemay, conseiller municipal adjoint de la présidente du comité exécutif, Léa Cousineau. Ce dernier a expliqué qu'il fallait vendre les deux derniers terrains avant de dissoudre l'organisme. La Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), une autre paramunicipale, devait les acquérir mais elle s'est désistée à la fin de 1991. Au cours de l'été 1991, elle avait demandé à un laboratoire de procéder à une analyse des sols. Cette étude a permis de découvrir une importante contamination d'origine industrielle. Une entreprise privée a alors été embauchée pour effectuer par échantillonnage une analyse des terrains sur lesquels les logements ont été érigés. Selon M. Lemay, des prélèvements ont été effectués en une quinzaine d'endroits. On a dit au conseiller municipal, qui n'a pas vu le rapport, que le niveau de contamination n'était pas assez important pour présenter des dangers. Les deux derniers terrains auraient une valeur marchande de 2,7 millions et le coût de la décontamination dépasserait 2,5 millions. La Ville a offert de les acquérir pour leur valeur marchande moins les coûts de la dépollution mais le gouvernement du Québec, qui est directement engagé dans le projet, aurait selon M. Lemay rejeté cette solution. Le vérificateur Lefebvre a par ailleurs fait savoir hier que les deux aéroglisseurs acquis par le Service de prévention des incendies de la Ville pour effectuer des sauvetages ne fonctionnaient toujours pas de façon satisfaisante et que le litige avec le fabricant torontois avait été confié à des avocats. L'administration municipale n'a toujours pas récupéré de la CECM les 800000\$ que cette dernière se serait engagée à lui verser dans le cadre de la construction de la piscine de Rivière-des-Prairies, qui est intégrée à l'école secondaire Jean-Grou.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-05-20

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/JMTSKIS6

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:55

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:55

Montréal en fête -- À propos des fêtes du 350e

Type Article de journal

Auteur Pierre Le François

Résumé Opinion Monsieur, J'ai été fort étonné de lire dans l'article du 16 avril dernier de monsieur Laurier Cloutier, les passages traitant du 350e anniversaire de Montréal. Les erreurs de fait y sont à ce point importantes que je m'estime en droit de vous demander d'apporter les correctifs qui suivent. Les grands événements du 350e comme les trois journées de grands spectacles au parc des Îles, l'animation non-stop de la place Berri tout l'été durant, les expositions majeures qui prendront l'affiche aux musées comme le McCord et le Marché Bonsecours, au Palais de la Civilisation, le tout nouveau centre d'archéologie et d'histoire de la Pointe-à-Callière et enfin, le Biodôme qui, à lui seul, vaudra le voyage à Montréal, sont à notre avis des événements et équipements majeurs, qui n'ont rien d'un événement de quartier. Au cours des dernières années, l'administration de Montréal a été partout présente pour stimuler la formulation de grands projets susceptibles de relancer Montréal au plan touristique et d'en faire «une métropole culturelle», un lieu «d'expérience urbaine», une ville où le «patrimoine» et «l'environnement» occupent une place majeure. Vous y reconnaîtrez sans doute les grands thèmes préconisés par l'OCTGM. Regardez les projets qui ont vu le jour: plus de 400 millions d'investissements qui vont précisément dans ce sens et qui auront marqué la mise en valeur du Vieux-Montréal, créé le nouveau parc des Îles et donné un coup d'envoi majeur au tout nouveau pôle Maisonneuve, regroupant maintenant le Jardin Botanique, le Stade Olympique et le Biodôme. Pour obtenir un tel résultat, Montréal a misé au maximum sur la concertation des partenaires. Ici, elle a facilité la tâche aux promoteurs, là elle a investi pour obtenir un effet de levier, ailleurs elle a assumé elle-même la dépense. Au total, la contribution de Montréal aura été la dépense. Au total, la contribution de Montréal aura été de moins de 50 millions en immobilisations. Les gouvernements supérieurs auront fourni plus de 300 millions et le secteur privé près de 55 millions. Pas si mal comme effet de levier: une mise de 12% seulement. Le même raisonnement s'applique à la Corporation des Fêtes dont le budget est de moins de 45 millions (et non pas de 50). Certains des événements sont défrayés entièrement par la Corporation, mais dans la grande majorité des cas, la mise est de 10% seulement. De sorte qu'on peut approuver sans trop se tromper que la valeur des événements produits dépassera largement les 100 millions de dollars. Ici encore, l'investissement de la Ville dans la Corporation se limite à 14 millions: 14%! Je vous citerai un autre chiffre, la participation canadienne à l'exposition de Séville coûtera 50 millions. Montréal a consacré une somme à peine supérieure pour se doter d'équipements majeurs, soutenir des fêtes capables d'attirer ici le tourisme et en faire profiter toute l'infrastructure régionale d'hôtellerie et de services. Au cours des prochaines semaines, la Compagnie American Express expédiera à tous ses détenteurs de carte nord-américains, une invitation à venir à Montréal pour les Fêtes: dix millions d'invitations personnelles. Eux y croient. J'espère que ce sera bientôt le cas d'une majorité de Montréalaises et de Montréalais. Le secrétaire général, Pierre LE FRANÇOIS P.S. Nous avons aussi des événements de quartier. Remarquez qu'ils ont aussi été conçus pour attirer le tourisme: celui des Québécois. Puisque chacun des arrondissements de la Ville aura été jumelé à une région du Québec. À ce jour, la réponse des gens et organismes des régions est emballante. Là aussi, nous avons pensé tourisme. © 1992 La Presse. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son

Publication La Presse

Date 1992-05-20

Pages P. B-3

Select in Zotero <zotero://select/library/items/FUBITYVQ>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:56

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:56

Le RCM révisé à la baisse son objectif de financement

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé À cause de la désaffection de ses membres, le RCM a réduit de 33 p. cent l'objectif de sa campagne de financement populaire en 1992, la ramenant de 225 000\$ à 150 000\$. Cette baisse de revenus amènera notamment le parti du maire Jean Doré à mettre à pied ses quatre employés permanents pendant un mois cet été, ce qui lui permettra d'économiser environ 10 000\$. Le budget révisé présenté hier soir au conseil général de cette formation prévoit aussi que le congrès qui se tiendra à l'automne prendra plutôt l'allure d'un colloque et qu'on consacrerait 10000\$ à son organisation plutôt que 30000\$. On espère sur un autre plan recueillir 14 000\$ plutôt que 4000\$ en mettant sur pied diverses activités de financement. Le budget global prévoit maintenant des revenus et dépenses de 285 000\$ plutôt que les 350 000\$ annoncés au début de l'année. L'objectif de la campagne de financement populaire se situe donc au même niveau que celui de 1991, année que le parti avait

terminée avec un déficit de 42000\$. La présidente du parti, Louise Laviolette, a expliqué qu'un objectif trop élevé avait un effet démobilisateur sur les militants, qu'elle décourageait. Elle affirme également que la reprise économique qui était attendue ne se

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-05-21

Pages P. A-20

Select in Zotero zotero://select/library/items/M9LKC33Z

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:56

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:56

Pétition contre la fermeture des bibliothèques de quartier

Type Article de journal

Résumé Plus de 500 habitués de la bibliothèque de la Maison de la culture Mercier ont signé une pétition pour protester contre la décision de la Ville de Montréal de les priver de ce service pendant les vacances de la construction cet été. La fermeture des bibliothèques de quartier a été annoncée à la fin du mois d'avril dans le cadre des compressions budgétaires de 18,6 millions annoncées par l'administration Doré. La Ville avait également envisagé la fermeture de huit piscines intérieures pendant tout l'été mais a finalement fait marche arrière. Thérèse Robillard, qui a recueilli les 517 noms de la pétition, voudrait maintenant que l'administration Doré revienne sur sa décision de fermer la bibliothèque de la Maison de la culture Mercier. Elle a remis sa pétition au maire Doré ainsi qu'à la présidente du comité exécutif de la Ville de Montréal, Léa Cousineau. «La culture ne prend pas de vacances», dit cette résidente de la rue Hochelaga. Et d'ajouter: «La Ville croit que nous allons à la bibliothèque seulement pour emprunter des livres. Elle oublie que plusieurs personnes, dont des étudiants, s'y rendent pour faire des recherches.»

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-05-21

Pages P. A-14

Select in Zotero zotero://select/library/items/3DIZPXLG

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:56

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:56

Quality report

- Item has no authors

Connaissez-vous Anne Poitras?

Type Article de journal

Auteur Robert Duguay

Résumé Derniers rejetons de la grande famille montréalaise, il arrive encore aux Pointeliers, les plus enracinés surtout, de commettre LE lapsus. Comme le notaire Roy qui, l'autre soir, parlait de notre «ville» alors qu'il voulait bien entendu souligner les beautés de son «quartier»: «Nous sommes très attachés à notre terre et à notre fleuve. Nous nous considérons privilégiés d'avoir pu grandir et vivre dans un site aussi unique que Pointe-aux-Trembles». Et le notaire d'insister sur la qualité de l'air, de la flore, sur la tranquillité des quartiers, la facilité d'accès au centre-ville, la proximité de tous les services. M. Roméo Soucy, qui habite Pointe-aux-Trembles depuis 67 ans, en parle avec autant d'émotion mais son attachement est encore renforcé par les vastes connaissances qu'il a acquises au contact de l'histoire, dont il est féru. «Quand les colons ont cherché à s'établir un peu en dehors de Ville-Marie, c'est Pointe-aux-Trembles qu'ils ont choisie. Nous sommes la deuxième paroisse de l'île de Montréal», rappelle-t-il avec fierté. Le coeur du vieux Pointe-aux-Trembles, ses poumons, sa raison d'exister, c'est bien sûr le fleuve. «Tous les matins au déjeuner, je peux voir les bateaux qui attendent, à l'ancre, la permission de rentrer au port, souligne encore M. Soucy. Les transatlantiques sous ma fenêtre, les canards qui reviennent au printemps... parfois, on dirait qu'il n'y a plus de temps, qu'il n'y a plus d'espace.» Le maire Jean Doré, présent mardi soir au dévoilement des plaques d'un parcours historique, la principale contribution pointelière aux fêtes du 350e, n'a pas manqué lui non plus de faire une émouvante apologie du Majestueux. «P'tit gars, j'allais y pêcher avec mon grand-père», a rappelé le plus célèbre enfant du Faubourg-à-

M'lasse, avant de souligner «la spécificité et l'apport original» de Pointe-aux-Trembles, «la richesse de son patrimoine». «Vingt-cinq pour cent des réserves d'eau douce de la planète coulent devant chez vous, a-t-il rappelé aux Pointeliens. Vous êtes privilégiés et j'invite les Montréalais à prendre la peine de venir faire un tour dans ce coin unique. Ils ne le regretteront pas.» Mme Danielle Pelletier, présidente du cercle des Fermières du Bout-de-l'Île, tient de son côté à faire savoir à la population que son groupe organise quelques joyeuses manifestations dans le cadre du 350e. Ainsi, les jeunes et les moins jeunes sont invités à participer à une recherche autour d'un personnage, Anne Poitras, qui aurait vécu à Pointe-aux-Trembles lors de sa fondation, en 1674. Un concours de costumes du XVIIIe siècle, couronné par une soirée d'époque, le 12 septembre à l'église Saint-Enfant-Jésus, constitueront l'apothéose de l'événement. On s'informe au 642-3535. N'oubliez pas non plus qu'il vous reste très peu de temps pour vous procurer des billets en vue de la Soirée Spaghetti du Club Optimiste au profit de la Maison Dalange. On contacte Micheline au 640-4211. Depuis l'annexion, il y a 10 ans, Pointe-aux-Trembles a explosé par le nord, autour de la rue Sherbrooke, «nos Champs-Élysées», selon l'expression de M. Soucy qui a aussi dit de la rue St-Jean-Baptiste qu'elle était «notre Wall Street»: «Six centres d'achats minimum, tous les gros restaurants... on peut trouver sur la rue Sherbrooke tous les plaisirs de la ville.» La population pointelière est passée de 20000 à 50000 âmes et la plupart des nouveaux arrivants, parmi lesquels des jeunes couples sur le point de fonder une famille, se sont agglomérés dans des quartiers moins bucoliques mais quand même coquets. «L'endroit idéal pour acquérir une première maison», ont dit quelques néo-Pointeliens attirés dans le bout de la 80e avenue par l'offre du promoteur Léo Marcotte, qui a construit et vendu pas moins de 300 résidences «évolutives» l'an dernier, près du bois de la Réparation. (La résidence évolutive, conçue par des chercheurs de l'université McGill, est une maison de 14 pieds de façade, 1000 pieds carrés de surface habitable sur deux étages, que son propriétaire peut transformer au rythme des besoins de sa famille.) Certains prétendent que l'actuel presbytère de la paroisse St-Enfant-Jésus, cinquième étape du parcours historique de Pointe-aux-Trembles, aurait été construit avec des matériaux récupérés du tout premier presbytère, celui de 1679, qui fut lui-même bâti à partir de la maison de l'habitant Jean Raynaud dit Planchard. L'actuel résident du lieu n'a pas vraiment le temps de ce temps-ci de s'occuper des prétentions historiques du monument. Il part pour l'Europe la semaine prochaine et doit, entre autres tâches, faire «endormir» son chien à la SPCA. «C'est triste, mais je n'ai pas le choix...» Autre sujet de tracas pour le bon pasteur: à son retour, il devra préparer son déménagement vers une autre cure, appelé hors de l'Eden pointelien par son chef. Nos vœux l'accompagnent.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-05-21

Pages P. A-3

Select in Zotero [zotero://select/library/items/2H7ATS9K](https://zotero.org/select/library/items/2H7ATS9K)

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:56

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:56

Les Montréalais préfèrent l'incinération des déchets plutôt que l'enfouissement

Type Article de journal

Auteur Jean-Paul Soulié

Résumé Les citoyens de l'île de Montréal sont, dans leur très grande majorité, totalement opposés à une autre carrière Miron pour l'enfouissement des déchets, où qu'elle soit implantée: 98 p. cent en raison de la contamination des nappes d'eau, 94 p. cent, l'émission de gaz toxiques, et 92 p. cent à cause de la prolifération de vermine. Si 71 p. cent des citoyens des 27 municipalités de l'île de Montréal se disent d'accord avec le principe de l'incinération des déchets qui ne peuvent pas être recyclés, 84 p. cent d'entre eux sont totalement opposés à l'enfouissement de ces résidus. Ces chiffres émanent d'un sondage réalisé par la maison de sondage Soucy D. Gagné et associés pour le compte de la Régie intermunicipale de gestion des déchets sur l'île de Montréal (RIGDIM). L'appui pour l'incinération de déchets domestiques, pour l'ensemble du projet de la RIGDIM, est sans équivoque, selon le responsable du sondage, M. Soucy Gagné. Cet appui atteint 78 p. cent chez les francophones, et 81 p. cent chez les citoyens de 55 ans et plus. Parmi les 30 p. cent de citoyens consultés qui posent des conditions à l'acceptation du projet de la RIGDIM de compostage, de collecte itinérante de déchets dangereux, 21 p. cent souhaitent être mieux informés et 17 p. cent aimeraient être mieux rassurés sur la fiabilité de l'incinération. Sur le principe même de la création de la RIGDIM, soit l'union des 27 municipalités pour assurer la gestion des déchets domestiques de l'île de Montréal, 76 p. cent des gens sont d'accord. Seulement 18 p. cent auraient aimé que chaque municipalité s'en occupe elle-même. Le sondage a été réalisé l'hiver dernier, pour le compte de la Régie intermunicipale de gestion des déchets. Cinq secteurs géographiques ont été délimités, 606 entrevues de 12 minutes chacune ont été réalisées à partir d'une grille de sélection de ménages préétablie; 263 entrevues ont été réalisées en décembre et 343 en mars. La participation des foyers éligibles a été obtenue à 57 p. cent. L'erreur échantillonnale maximum pour un échantillon de cette taille (n=606) est de plus ou moins 5 p. cent.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-05-21
Pages P. A-12
Select in Zotero zotero://select/library/items/LP8KXJ43
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:57
Modifié le 26/02/2020 à 12:36:57

L'administration Doré néglige carrément les citoyens - Michel Prescott

Type Article de journal
Auteur Gilles Gauthier
Résumé Le conseiller municipal Michel Prescott du RCM exige que son chef, le maire Jean Doré, «reprenne contact avec le vrai monde sur le terrain des vaches» et fasse preuve de leadership comme à l'époque où il a pris le pouvoir en 1986. Le représentant du district de Jeanne-Mance en a «ras le bol» de ce qui se passe dans l'administration Doré-Cousineau, lui reprochant notamment d'avoir fait preuve de cynisme en matière budgétaire, de négliger les services de bases aux citoyens et de faire peu de cas des élus. Si aucun virage n'est amorcé d'ici à un mois, il quittera le RCM, n'ayant «pas l'intention de jouer les trouble-fête dans l'administration pendant très longtemps». «Le malaise que ressentent les Montréalais à l'égard de l'administration, a-t-il expliqué hier au cours d'une entrevue, plusieurs élus et membres du RCM le vivent également». Selon lui, l'administration Doré a fait passer ses intérêts politiques avant ceux des contribuables lorsqu'elle a préparé le dernier budget. «On laisse des dizaines de milliers de petits propriétaires subir des hausses de taxes de 25, 30, 40, 70 ou même 100 p. cent sans se soucier de l'impact de telles hausses sur leur budget en se disant qu'ils seront furieux cette année mais qu'ils auront oublié tout cela lors de la prochaine élection en novembre 1994», explique-t-il. Coupés de la réalité «Le maire et son entourage immédiat, poursuit-il, sont coupés de la réalité de beaucoup de monde. Des drames se vivent. Des gens, pris à la gorge, vont perdre leurs maisons, des marchands vont fermer boutique. Ce n'est pas un roman». «J'ai la désagréable impression, ajoute M. Prescott, que Doré et Cousineau «dorment sur la switch» en matière de fiscalité municipale», en laissant notamment tomber l'étalement des hausses d'évaluation foncière, «ce qui est contraire au programme du RCM adopté avant l'élection de 1990». «Il faut, de dire le conseiller, que M. Doré mette ses culottes et exerce un leadership en exigeant une réforme très profonde du système de fiscalité municipale». Comme il l'avait fait en obtenant pour le budget de 1987 le plafonnement des comptes de taxes et, l'année suivante, l'étalement. On se moque des trous Il reproche aux leaders de ne pas avoir dégraissé l'administration, «qui est toujours aussi lourde, lente et bureaucratique». Les pouvoirs ont été concentrés au bureau du secrétaire général, Pierre Lefrançois, et les directeurs de services sont largement «déresponsabilisés». Pendant ce temps, tout le monde se moque des trous dans les rues, ce qui n'empêche qu'ils deviennent de plus en plus profonds et dangereux. En matière de services, «il faut un leadership politique qui donne place à l'imagination pour changer, sans qu'il en coûte beaucoup, des choses qui ont un impact quotidien». «C'est peut-être utile que le maire Doré aille au sommet sur l'environnement à Rio, mais dans la vraie vie, ça sert à quoi de discourir sur les enjeux globaux si certaines ruelles de Montréal continuent de ressembler à celles de Calcutta?» Le conseiller en a long à dire, sur les containers de déchets débordants et puants près des restaurants, les modifications au règlement sur les terrasses qui sont en préparation depuis cinq ans, etc. Il reproche aussi à l'administration de ne pas respecter les élus, qui ne sont à ses yeux que des machines à entériner les décisions prises par le comité exécutif. «Il y a une différence entre la loyauté envers son parti et l'aplaventrisme».

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-05-22
Pages P. A-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/FF6PJSU
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:56
Modifié le 26/02/2020 à 12:36:56

Wouf, wouf

Type Article de journal
Auteur Claudette Tougas

Résumé Éditorial Une chasse à l'homme insolite: la brigade canine aux troussees d'une femme et de ses deux chiens sans laisse. L'amende sera de quarante dollars pour cette première infraction. Au tour des chiens de contester. Pardon, au tour des maîtres et des maîtresses des 100000 cabots que l'on compte à Montréal. Ils n'ont plus le droit de gambader librement au soleil. On doit les tenir en laisse. Sinon, gare à l'amende. La brigade canine veille au... chien. Cependant, le règlement municipal obligeant les propriétaires de cabots à ramasser leurs besoins est fort bien accueilli par TOUS les Montréalais. Mais là où la situation devient cocasse, c'est quand il est question de la formation d'une table de concertation entre différentes associations de propriétaires de chiens et de représentants de la Ville de Montréal afin de trouver une solution équitable pour tous. Les chiens et les humains qui n'aiment pas les chiens. Ou qui en ont peur. Ça négocie fort et ferme entre le responsable du dossier «canidés» au comité exécutif, André Lavallée, et les revendicateurs d'un statut de liberté pour leurs bêtes brimées depuis le trois mars dernier. Une chose est certaine, il y a des plaintes de citoyens: 3200 l'an dernier. Mais il est anormal d'interdire aux chiens de gambader librement. C'est pourquoi les associations de proprios de chiens doivent tenir compte des propos de M. André Lavallée qui se dit prêt à discuter, n'écartant pas la possibilité de trouver des solutions acceptables, si les demandeurs assument leurs responsabilités. Que faire? Des enclos dans les parcs? Ou, en attendant, faire courir Médor la nuit... quand la brigade canine dort? Et se préparer à participer à la manifestation canine du 14 juin. Mais ce jour-là Médor ne courra pas. Il marchera.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-05-22

Pages P. B-2

Select in Zotero zotero://select/library/items/KQNXBNFR

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:56

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:56

Des voies réservées sur les ponts Pie IX et Victoria d'ici la fin de l'année?

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé Des voies réservées aux autobus et au co-voiturage pourraient être aménagées d'ici à la fin de 1992 sur les ponts Victoria et Pie IX et sur l'autoroute Bonaventure. Une autre voie vers Laval est envisagée pour cette année et on déterminera au cours des semaines qui viennent si elle sera aménagée sur le pont Lachapelle, le pont Médéric-Martin (autoroute 15) ou le pont Louis-Bisson (autoroute 13). Une première étude sur la plupart des accès à Montréal a été effectuée par la firme Trafix pour le compte du Conseil métropolitain de transport en commun (CMTC). Elle a conclu que ces ponts et l'autoroute Bonaventure offraient les meilleures possibilités d'établissement à court terme de voies réservées, ce qui n'exclut pas l'aménagement d'autres artères plus tard. Le CMTC a demandé hier à la firme de lui remettre le mois prochain un rapport final à leur sujet et lui a de plus confié le mandat de se pencher sur des scénarios de fonctionnement et le financement. La voie de l'autoroute Bonaventure prolongera celle qui est déjà installée sur le pont Champlain. La seule autre voie aménagée à l'heure actuelle pour entrer à Montréal est celle du pont Viau. L'étude écarte à toutes fins utiles l'utilisation à ces fins du tunnel Louis-Hyppolite-Lafontaine et n'accorde pas de bonnes notes au pont Jacques-Cartier à cause entre autres de la proximité du métro. Le CMTC, qui regroupe les sociétés de transport de la CUM, de Laval et de la Rive-Sud, prévoit prendre une décision finale au sujet des nouvelles voies dès le mois prochain. Son président, Robert Perreault, a précisé hier que le gouvernement du Québec pourrait financer jusqu'à 75 p. cent des coûts d'immobilisations. La société de transport de la Rive-Sud de Montréal (STRSM) poursuit des études sur les problèmes de l'accès à la station de métro Longueuil. Le CMTC a par ailleurs fait savoir que les ventes des titres régionaux de transport, dont les prix ont fortement augmenté, avaient chuté de 23,3 p. cent au premier trimestre de 1992 par rapport à la période correspondante de 1991, passant de 224160 à 171992. La STRSM en a vendu 93755 par rapport à 131000 l'an passé. A cause de la hausse des tarifs, les revenus provenant de ces titres se sont accrus de 16,7 p. cent pour les trois sociétés.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-05-22

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/TNQTV2JA

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:56

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:56

Montréal, une histoire à suivre

Type Article de journal
Auteur Robert Mailloux
Résumé Le maire Jean Doré a inauguré hier soir l'exposition «Montréal, une histoire à suivre, Jalon d'empire 1701-1851», qui se déroule dans le cadre des célébrations du 350e au musée du Château Ramezay, situé au 280 est, rue Notre-Dame, dans le Vieux-Montréal. Michel Petit, du comité organisateur des fêtes, Claude-P. Beaubien, président du conseil d'administration du musée, et Pierre Brouillard, directeur du musée, accompagnaient le maire pour l'événement
URL URL
Publication La Presse
Date 1992-05-22
Pages P. A-5
Select in Zotero zotero://select/library/items/D7L2JX2H
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:57
Modifié le 26/02/2020 à 12:36:57

Doré trouve un peu court le délai que lui consent Prescott

Type Article de journal
Auteur Liliane Lacroix
Résumé Selon le maire de Montréal, M. Jean Doré, le délai d'un mois fixé par le conseiller municipal Michel Prescott à son parti pour amorcer un virage, «ne suffira sûrement pas...». Le maire laisse ainsi clairement entendre qu'il n'a nullement l'intention de modifier son style administratif pour se conformer aux souhaits de M. Prescott. C'est par la bouche de son attaché de presse, M. Benoît Gignac, et sur le mode ironique que le maire de Montréal a décidé d'accueillir les critiques de son collègue du RCM. M. Prescott, qui songe à quitter le RCM, exigeait que son chef «reprenne contact avec le vrai monde sur le terrain des vaches». Le représentant du district de Jeanne-Mance reproche notamment à l'administration Doré son cynisme en matière budgétaire. Selon M. Gignac, M. le maire aurait grandement préféré que M. Prescott se contente de continuer à faire part de ses récriminations au caucus, lieu privilégié d'échanges de ce genre, sans les étaler sur la place publique. Si le maire se montrait plutôt discret sur le sujet, la présidente du caucus du RCM, Mme Diane Barbeau, réagissait officiellement, par la voie d'un communiqué, aux propos de M. Prescott. Mme Barbeau s'est dit choquée du mépris qu'affiche le conseiller Prescott envers l'instance démocratique qu'est le caucus des élus du RCM: «C'est faux d'affirmer, comme le fait M. Prescott, que les conseillers du RCM n'ont qu'un rôle d'estampilleur des décisions prises par le comité exécutif de la ville. Je comprends qu'il peut être frustrant pour M. Prescott de n'avoir pas réussi à influencer la majorité de ses collègues lors de débats démocratiques mais je trouve inacceptable qu'il exerce son droit à la dissidence en attaquant l'intégrité politique de la majorité du caucus comme il l'a fait dans les médias». À sept reprises et pendant de nombreuses heures, le caucus s'est réuni sur la question du budget, précise-t-elle. Selon elle, le processus qui a mené à l'adoption du budget repose sur de solides discussions amorcées dès le mois de mai 1991. Mme Barbeau rappelle que le dernier budget municipal a reçu l'appui du conseil exécutif central du parti qui notait les efforts de rationalisation effectués par l'administration du RCM sans toucher aux services de base aux citoyens. À titre d'exemple, le parti mentionnait les 225 postes de fonctionnaires retranchés, la limitation de la croissance de la masse salariale à 2 p. cent et le gel des salaires des élus et du personnel politique. Mme Barbeau n'accepte pas non plus de se faire dire par M. Prescott que l'administration s'éloigne des préoccupations des citoyens. «Au contraire, je pourrais énumérer une foule d'exemples, comme la participation des élus au programme quartier en santé, les très larges consultations publiques autour des plans d'aménagement des arrondissements, et des gestes aussi concrets que la participation des conseillers aux corvées locales de propreté.» Enfin, elle y va elle-même d'une petite flèche bien décochée: «Si M. Prescott avait été plus présent aux réunions du caucus au cours de la dernière année, cela lui aurait permis d'avoir un éclairage différent sur la possibilité qu'ont les conseillers d'influencer les décisions de notre administration».

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-05-23
Pages P. A-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/2PWYPAC4
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:57

Portes ouvertes au Biodôme, les 20 et 21 juin

Type Article de journal

Résumé Le grand public pourra entrer gratuitement au Biodôme, les 20 et 21 juin, dans le cadre d'une opération «Portes ouvertes» qui marquera l'ouverture de ce nouveau musée de l'environnement. L'inauguration officielle du dernier-né des grands musées dont la métropole sera dotée à l'occasion des fêtes du 350^e anniversaire, aura lieu le 19. Pierre Bourque, le directeur du Jardin botanique et responsable du Biodôme, s'attend à ce que des milliers de Montréalais profitent de ces visites gratuites. Très fier des défis technologiques relevés par les ingénieurs et toutes les équipes qui ont travaillé à la réalisation du projet, il souhaite que ces visites soient une source de fierté pour l'ensemble de la communauté montréalaise et québécoise. D'après une récente étude d'impact, le Biodôme devrait attirer au moins un million de visiteurs chaque année et engendrer des retombées financières d'au moins 44 millions de dollars. Le budget annuel d'opération sera de 10 millions. 50 millions investis À ce jour, on estime que les travaux de réaménagement et de transformation de l'ancien vélodrome du Parc Olympique ont nécessité des investissements de plus de 50 millions. Soit des subventions directes de 47,1 millions provenant du Conseil du Trésor du Québec et de 2,5 millions du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science; plus une participation de cinq millions de la Ville de Montréal en prêt de personnel et en acquisition de collections. Le Biodôme, qui veut sensibiliser le grand public à l'environnement et à la nature, comprend quatre grandes sections ou écosystèmes répartis sur 10000 mètres carrés de surface d'exposition. Le premier, la forêt tropicale, occupe 40 p. cent de cette surface. Un lac et un marécage d'une capacité de 200000 litres, ainsi qu'un barrage de castors constituent les éléments de base du deuxième écosystème portant sur la forêt laurentienne. Plusieurs espèces marines, dont cinq bélugas, évolueront dans le bassin de 2500000 litres d'eau qui sera la principale attraction du troisième écosystème, le Saint-Laurent marin. Enfin, dans le quatrième écosystème, le monde polaire, deux expositions seront présentées sous cloche de verre: l'une consacrée aux alcidés du monde arctique et l'autre aux manchots de l'Antarctique. Capacité d'accueil La capacité d'accueil permanente du Biodôme sera de 6500 visiteurs par jour. Et on estime à trois heures la durée moyenne d'une visite. 250 espèces animales, 4600 animaux, 350 espèces végétales et 2000 spécimens végétaux seront représentés dans l'ensemble des quatre écosystèmes. Des programmes éducatifs pour les familles et les écoles, une salle de découverte interactive et un centre de documentation seront à la disposition des visiteurs. Un restaurant de 250 places et une boutique compléteront l'aménagement intérieur. Après le 20 et le 21 juin, les prix d'entrée seront de 8,50\$ (adultes), 4,25\$ (enfants de six à 17 ans) et de 6\$ (les 65 ans et plus). Les enfants de moins de cinq ans seront admis gratuitement. Les tarifs de groupe pour 10 personnes et plus seront de 6\$ (adultes), 3\$ (de six à 17 ans) et de 4,50\$ (pour les 65 ans et plus). Il sera également possible d'acheter un billet double donnant accès à la fois au Biodôme et au Jardin botanique. Dans ce cas, le coût du billet individuel sera de 12\$ (adultes), 6\$ (six à 17 ans), 9\$ (pour les 65 ans et plus). Celui du billet de groupe sera de 9\$ (adulte), 4,50\$ (de six à 17 ans) et de 6\$ (pour les 65 ans et plus).

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-05-23

Pages P. I-10

Select in Zotero zotero://select/library/items/EHGW9RC5

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:57

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:57

Quality report

- Item has no authors

Visite à Montréal de Boutros-Ghali

Type Article de journal

Auteur Robert Lamarche

Résumé Une nouvelle signature s'est ajoutée, hier, dans les livres d'or de la Ville de Montréal et du gouvernement du Québec: celle de l'Égyptien Boutros Boutros-Ghali, dont le passage à Montréal, ce week-end, représente la première visite officielle au Canada, dans le cadre de ses nouvelles fonctions, du secrétaire général des Nations Unies. Il participera, aujourd'hui, à l'inauguration de la première Conférence internationale des jeunes leaders, qui réunit pour la semaine, à Montréal, 250 jeunes venus de tous les coins du monde. Le premier ministre Brian

Mulroney, le maire de Montréal Jean Doré, et la présidente d'honneur de la Fondation Jeanne-Sauvé pour la jeunesse, Mme Jeanne Sauvé, seront également présents. M. Boutros-Ghali a d'abord été reçu au Marché Bonsecours, hier matin, par M. Doré et l'ambassadrice du Canada aux Nations Unies, Mme Louise Fréchette. Puis, il a rencontré le premier ministre Bourassa. Après son entretien, il a d'abord souligné l'importance du rôle joué par le Canada au sein des Nations Unies. «Un rôle de premier plan, a-t-il dit, que ce soit par sa participation aux Forces des Nations Unies, l'assistance technique ou le paiement des frais de l'ONU.» Mais, a-t-il indiqué, plusieurs autres pays n'ont toujours pas versé leur contribution financière annuelle à l'ONU, un «retard» qui représente un manque à gagner d'un milliard huit cent millions de dollars pour l'organisation internationale. M. Boutros-Ghali a affirmé ne pas avoir discuté du différend Canada-Québec avec M. Bourassa: «Je crois en la sagesse des Canadiens ou des Québécois. Ils trouveront toujours des solutions à leurs problèmes.» M. Boutros-Ghali s'est dit par ailleurs confiant que le Sommet de la Terre, qui commence à Rio dans quelques jours, favorisera une augmentation de l'aide internationale prodiguée par les pays riches aux pays pauvres. «Le biais de l'environnement sera un moyen d'obtenir une assistance nouvelle aux États du tiers monde», a-t-il déclaré. Constitution Quant à M. Bourassa, il a affirmé n'avoir pas pour l'instant l'intention de se joindre aux autres leaders canadiens à la table de négociation sur l'avenir constitutionnel du pays. «On pourra prendre une décision lorsqu'on aura les textes de l'entente, s'il y a entente, a-t-il dit. On va attendre les offres du gouvernement fédéral.» M. Bourassa a également déclaré que jusqu'à nouvel ordre, il respecte «la lettre et l'esprit de la loi 150», qui prévoit la tenue d'un référendum au Québec au plus tard au mois d'octobre: «J'ai toujours soutenu qu'il faudrait des circonstances vraiment exceptionnelles pour modifier la loi.» Au sujet de la manifestation organisée par le Mouvement Québec, qui doit avoir lieu aujourd'hui à Montréal et dont l'objectif est de le presser à tenir un référendum, le premier ministre a ajouté: «Je respecte la volonté des citoyens de faire valoir leur point de vue. Mais je suis quand même étonné de voir le Parti québécois marcher dans les rues de Montréal pour faire appliquer la loi 150, alors qu'ils ont voté contre cette loi à plusieurs reprises.» Le PQ «manque de cohérence», estime M. Bourassa.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-05-24
Pages P. A-5
Select in Zotero zotero://select/library/items/JLWX9EV6
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:57
Modifié le 26/02/2020 à 12:36:57

Les trésors de Saint-Michel

Type Article de journal
Auteur Robert Duguay
Résumé «Le quartier Saint-Michel est le prototype d'un espace urbain aménagé sans aucun urbanisme. Des poches industrielles, des voies de circulation lourde et des carrières de grande dimension alternent avec des secteurs résidentiels». Extrait du prospectus que les responsables de «Connaissons mieux Saint-Michel» ont remis à leurs invités quelques minutes avant le départ de l'excursion par autobus à travers les rues et boulevards d'un quartier où les rues Ronsard, Racine, Hugo sont devenues au fil des ans la 12e, la 13e, la 15e avenue. Montons quand même... L'autobus a quitté l'aréna à 9h30 précises, comme prévu, avec 15 passagers à son bord, dont une dizaine de Micheloises élégantes, sexagénaires et curieuses de mieux connaître les richesses de leur environnement. Premier arrêt, cinq minutes, au Centre communautaire des Aînés, rue Villeray, un bâtiment de style néo-urbain que nous ne pourrions malheureusement pas visiter, faute de temps. Un pimpant jeune homme viendra donc nous souhaiter une bonne journée («amusez-vous bien...») et nous remettra un dépliant sur lequel sont décrites les activités du Centre: conditionnement physique, théâtre, jeux, artisanat, etc... Deuxième station, la Bibliothèque, rue François-Perrault, où nous pourrions admirer, pendant 45 minutes, une exposition de photographies anciennes: bénédiction de l'église Sainte-Lucie par le cardinal Léger en 1964, activités des Volontaires du Cercle Combatif dans le cadre de l'effort de guerre, mariage de Maurice Tremblay et Lise Clément à l'église Saint-Bernardin en 1954, René Cyr, son cheval et son chien sur leur ferme de la 15e avenue, la reine du Carnaval de 1968, Diane Murray, saluant ses sujets du haut de son char allégorique... et bien d'autres trésors de la vie d'antan. Courte escale au Carrefour Populaire Saint-Michel où Mme Richer nous expliquera, entre autres, que son organisme comprend trois secteurs: femmes, logement et information, qu'il participe à de nombreuses tables de concertation et ateliers de toutes sortes sans compter les cabanes à sucre et les pièces de théâtre. Quatrième station: visite du C.T.E.D. (l'ancienne carrière Miron) au cours de laquelle un guide érudit et plein d'entregent, M. D'Amours, nous fera mieux comprendre les enjeux que représente la gestion des 500 kilos de déchets que chaque Montréalais produit annuellement: enfouissement, suivi environnemental, installation d'un réseau de captage des biogaz, traitement du lixiviat, valorisation des rebuts par leur transformation en électricité. Rappelons qu'à partir du 22 juin, le programme d'excursions guidées, fort

populaires l'an dernier, reprend son cours; rappelons aussi que le Centre tient 3000 boîtes à compostage à la disposition des Montréalais. Cinquième station: le Centre Hospitalier Saint-Michel où les excursionnistes ont fait de nombreuses découvertes: poumon de fumeur en inhalothérapie; prothèse de Moore, clou de Richard au service de réadaptation; ablation d'une vésicule biliaire par chirurgie endoscopique à la salle d'opération; casse-croûte... L'excursion se terminera par un trop bref arrêt au CLSC où M. Rano, de TANDEM, nous convaincra de la nécessité de faire buriner nos biens. Retour à l'aréna. Remerciements. Si vous avez raté celle-là, rassurez-vous, Saint-Michel débordera d'activités en cette année du 350e. Concert Populaire le 28 mai, Fête inter-culturelle le 30, «Pleins Feux sur la relève et l'élite» le 12 juin (avec Marie-Denise Pelletier en deuxième partie), «Découvrons les voix de Saint-Michel» le 14 juin, «Portes ouvertes 92» du 10 au 12 septembre, et «Montréal par quatre chemins» du 16 au 19 et du 23 au 26 septembre. Rappelons aussi que le Festival du homard bat son plein à la brasserie le Michelois, coin 2e avenue et Jarry. Le capitaine Ménard, directeur adjoint du poste 44, homme énergique et policier orgueilleux, n'en démord pas: «Saint-Michel est un quartier tranquille où la présence de nombreuses ethnies est non problématique». «Les Italiens ont été les premiers à s'installer dans le quartier, à l'ouest du boulevard Saint-Michel, et ils l'ont marqué par leur dynamisme et leur sens des valeurs, entreprend-il. Je ne trouve rien de plus beau que de les voir discuter et prendre leur café dans un des 53 bars à espresso du quartier. «Les Noirs se sont ensuite établis sur Pie-IX, au nord de Métropolitain, et ils nous ont eux aussi apporté les richesses de leurs traditions. Ils ne nous considèrent plus comme des ennemis mais comme des alliés soucieux de protéger leur qualité de vie. «Les Noirs de la deuxième génération sont devenus des Québécois pure laine, ils se sont merveilleusement intégrés à nos mentalités et ils participent à la vie communautaire au même niveau que les autres citoyens. Quelques uns ont conservé certaines coutumes qui peuvent nous paraître bizarres, comme tirer des coups de feu en l'air pour manifester leur joie, mais nous sommes patients et comptons bien leur faire comprendre qu'ici, c'est illégal». Parmi les autres projets à moyen terme du capitaine Ménard, la lutte contre la drogue vient en tête de liste. «Nous connaissons bien notre tissu urbain et ses problématiques. Nous sommes conscients de la présence de drogue dans le quartier. Mais j'affirme qu'avec un travail conjoint d'éducation, nous allons avoir des résultats concrets d'ici 10 ans. Regardez ce que nous avons fait avec les facultés affaiblies: on peut tout réussir grâce à l'éducation».

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-05-24

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/7BMTL9XL

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:57

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:57

Les mesures de sécurité seront renforcées dès cette semaine à La Ronde -- La pagaille de samedi soir a provoqué beaucoup d'inquiétude

Type Article de journal

Auteur Marie-France Léger

Résumé À la suite de la pagaille de samedi soir, le comité de gestion de La Ronde a décidé hier de renforcer les mesures de sécurité dès cette semaine aux abords du lieu récréatif. Des agents de sécurité seront dorénavant postés entre les guichets et les tourniquets. Ils auront le mandat de fouiller, s'il le faut à l'aide d'un détecteur de métal manuel, les personnes «aux allures suspectes». En plus de prévenir toute nouvelle montée de violence, cette mesure a aussi pour but de faire respecter le règlement municipal sur les armes blanches. Le maire Jean Doré a d'ailleurs prévenu hier qu'il ne tolérerait pas les débordements à La Ronde. «Il n'y aura pas de free for all à La Ronde cet été, vous pouvez en être sûrs», a-t-il averti. Convoquée de toute urgence hier pour faire le point sur les événements de la fin de semaine, l'Association montréalaise d'action récréative et culturelle (AMARC) ne prend pas l'affaire à la légère. La responsable des relations publiques, Manon Lord, a expliqué que La Ronde devait maintenant s'ajuster à une nouvelle réalité. «Les événements de samedi ont pris une ampleur disproportionnée parce que ça a seulement commencé par du tirailage. Mais nous devons nous ajuster. Notre clientèle, qui a de 12 à 24 ans, a été élevée aux jeux Nintendo qui sont plus violents que dans notre temps. La Ronde ne fait que refléter la nouvelle dimension sociale de Montréal», a-t-elle indiqué hier à l'issue de la réunion. Les équipements récréatifs, a-t-elle souligné, n'ont pas été endommagés. Les dégâts sont limités à quelques stands et «des T-shirts ont été volés». Habituellement, une douzaine d'agents de sécurité, munis de matraques, sont affectés à La Ronde. Pour le moment, l'AMARC n'envisage pas d'augmenter son effectif. Par contre, les soirs de feux d'artifice, ils sont une quarantaine à assurer la sécurité. Toutefois, Mme Lord précise que la clientèle des feux n'est pas du tout la même que celle de La Ronde. «C'est une clientèle beaucoup plus vieille et qui paye sa place. Ces gens-là ne cherchent pas les problèmes. Mais la sécurité décourage les trouble-fête éventuels.» Les adolescents sont inquiets Samedi, il y a eu quelques ecchymoses et des plaintes pour voies

de fait mais personne, a bien précisé hier le sergent Robert Richard du poste 33, n'a été transporté à l'hôpital. «Il n'y a pas eu de sang», a-t-il pris soin de rappeler. Mais les adolescents qui fréquentent La Ronde sont inquiets à cause des bandes de jeunes qui cherchent le moindre prétexte pour s'affronter. Valérie Burelle, 13 ans, a affirmé avoir eu une peur bleue samedi quand elle a vu un Noir foncer sur un gars avec un couteau. «Sa chum a dit: 'J'en ai marre des nègres' et c'est le gars qui s'est fait battre. Il saignait. Après ça, les Noirs se demandent pourquoi on devient raciste...», a-t-elle lancé.

URL URL

Date 1992-05-25

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/YVQVZMUE

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:57

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:57

Départ officiel du rallye aérien du 350e anniversaire de Montréal

Type Article de journal

Résumé Trois aviateurs se sont envolés hier matin à Saint-Hubert à bord d'un bimoteur, en direction de l'Europe, afin d'y apporter des invitations officielles pour le rallye aérien Cap sur Montréal, organisé à l'occasion du 350e anniversaire de la ville. «Ce rallye aérien est une idée du journaliste et animateur de télévision Pierre Nadeau, qui avait suggéré que 350 avions venus de partout participent aux célébrations du 350e anniversaire de Montréal», a noté le président et directeur général de l'événement, M. Bernard Trudeau. Le Piper Aztec piloté par M. Réal Bougie, et dans lequel prenaient également place Mme Marie-Josée Bergeron et M. Robert Laffargue, doit rallier l'Europe en passant par Terre-Neuve, emportant des messages signés par le maire de Montréal, M. Jean Doré. Vingt-deux avions transportant 52 personnes doivent franchir l'Atlantique en sens inverse, en provenance de Paris et d'Aberdeen, en Écosse. Ces 22 avions doivent se poser à Saint-Hubert, le vendredi 5 juin, où ils seront accueillis par les autorités lors du gala de la Semaine nationale des transports. Les 328 autres avions viendront du Canada et des États-Unis. Tous sont censés voler en formation au-dessus de Montréal, le samedi 6 juin.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-05-27

Pages P. G-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/VGVZADGE

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:57

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:57

Quality report

- Item has no authors

L'Institut de recherches cliniques de Montréal s'agrandit

Type Article de journal

Auteur Caroline Thibaudeau

Résumé Près de 500 invités ont assisté hier à l'inauguration des nouveaux laboratoires de l'Institut de recherches cliniques de Montréal, un projet rendu possible grâce à une subvention de 11,1 millions du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. D'une superficie de 6692 mètres carrés, les nouveaux laboratoires accroissent la surface des installations existantes d'environ 50 p. cent, ce qui porte à 18700 mètres carrés la nouvelle superficie des installations. Cependant, l'Institut situé au coin de l'avenue des Pins et de la rue Saint-Urbain ne voit pas encore le terme de ses travaux. D'autres agrandissements, permis par une contribution de 2,5 millions du gouvernement canadien, doteront l'IRCM de 2380 mètres carrés de surfaces additionnelles à compter de 1993. Par ailleurs, les locaux déjà existants doivent être réaménagés pour correspondre aux nouvelles normes municipales et provinciales en matière de sécurité et d'incendie, et également pour devenir plus fonctionnels. Ces améliorations se chiffrent à 5,5 millions, qui seront payés par le gouvernement du Canada (1,5 million), celui du Québec (3 millions) et l'Institut lui-même. Enfin, un million supplémentaire, alloué par le gouvernement fédéral, ira à l'achat d'équipement spécialisé. Environ 150 recrues Environ 150 chercheurs, techniciens et employés de soutien travailleront dans la nouvelle partie de l'IRCM, ce qui portera l'effectif à

600 personnes. Les nouveaux laboratoires, au nombre de seize, permettront non seulement d'approfondir les domaines de recherche existants, mais aussi d'ouvrir de nouvelles avenues, notamment sur la mémoire, la douleur, le vieillissement et la biologie du développement. C'est pourquoi l'IRCM est en ce moment en période de recrutement intensif, afin d'attirer des directeurs de laboratoire d'envergure internationale ayant déjà fait leurs preuves dans l'un ou l'autre des nouveaux champs de recherche envisagés. Pour ce faire, le directeur de l'Institut, le docteur Michel Chrétien, confie qu'il s'appuie beaucoup sur le Comité consultatif international de l'Institut, formé de sept personnes parmi les grands leaders mondiaux dans différents domaines de la recherche médicale. C'est avec ce comité, formé de scientifiques d'expérience doublés de penseurs, que le directeur de l'Institut peut s'informer de la valeur de tel ou tel candidat comme chef de laboratoire, ou de telle nouvelle orientation à donner à la recherche. «J'ai eu cette idée d'un comité consultatif il y a environ huit ans, et elle s'est avérée d'une grande utilité», affirme le directeur de l'Institut. Illustration(s) : CP Ont notamment participé à l'inauguration des nouveaux laboratoires de l'IRCM (de gauche à droite) le docteur Michel Chrétien, directeur scientifique de l'Institut, Jean Doré, maire de Montréal, Louise Robic, ministre déléguée aux Finances du Québec, Monique Vézina, ministre d'État à l'Emploi et à l'Immigration, et Michel Bélanger, président du conseil d'administration de l'IRCM.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-05-27

Pages P. G-7

Select in Zotero <zotero://select/library/items/SMGFBLXW>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:58

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:58

Voies réservées sur Papineau et De Lorimier en 93

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé La STCUM aménagera des voies réservées pour les autobus et le covoiturage sur les rues Papineau et De Lorimier au printemps 1993. Elle a également annoncé hier que trois autres autoparcs seront aménagés dès le 15 juin prochain, dont deux desserviront la ligne 410 Express Pointe-aux-Trembles. L'un, situé à l'angle de Sherbrooke et Henri-Bourassa, accueillera 250 voitures et l'autre, au coin de Notre-Dame et Georges V, 200 véhicules. Le troisième parking incitatif, d'une capacité de 60 voitures, sera situé au centre commercial Galeries d'Anjou et desservira la ligne rapide 460 qui court le long de l'autoroute métropolitaine, entre les villes d'Anjou et de Saint-Laurent. La STCUM compte déjà deux autoparcs, Namur et Radisson. Ce dernier est tellement achalandé que les usagers doivent montrer leur carte autobus-métro (CAM) pour y avoir accès. On peut stationner à volonté à Namur, politique qui sera maintenue pour les trois nouveaux parkings. Elle installera par ailleurs d'ici à 1993 quelque 500 aribus, 1000 bancs et 270 supports à bicyclettes supplémentaires. La nouvelle ligne d'autobus 26 permet, sur un autre plan, de se rendre dans le Vieux-Port et le Vieux-Montréal pendant les week-ends. Toutes ces mesures s'inscrivent dans le plan de relance de la société qui se déroule en quatre phases. La première, lancée en mars dernier, a donné des résultats encourageants, ont fait savoir hier la pdg, Louise Roy, et et le président du conseil, Robert Perreault, au cours d'une conférence de presse. Selon eux, les services mis sur pied à cette occasion ont attiré en moyenne une clientèle additionnelle de près de 9 p. cent sur ces nouveaux circuits. On a en particulier atteint dès le premier mois 100 p. cent de l'objectif d'achalandage avec le nouvel Express Pointe-aux-Trembles. Les détails de la deuxième vague de mesures ont été annoncés hier. Ceux des autres phases ultérieures, dont les nouvelles voies réservées, porteront à une trentaine les nouveaux services offerts par le plan de relance, dans lequel la STCUM injecte 17 millions par an pendant trois ans. De ce montant, près de 6 millions sont dépensés en 1992 pour la publicité et la promotion, somme qui diminuera au cours des deux dernières années. Le plan vise à stopper la baisse de la clientèle, puis à l'accroître de 4 p. cent en quatre ans.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-05-27

Pages P. A-6

Select in Zotero <zotero://select/library/items/PBIRQ5LD>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:58

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:58

Le Conseil métropolitain de transport en commun veut acquérir des trains de Toronto -- Québec offre une caution pour éviter que les trains ne soient vendus ailleurs

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé Le Gouvernement du Québec a proposé de verser 550000\$ au ministère ontarien des Transports pour empêcher que 85 voitures et locomotives mises au rancart par GO Transit, qui s'occupe du réseau de trains de banlieue de Toronto, ne soient vendues à des villes d'autres pays. Québec et le Conseil métropolitain du transport en commun (CMTC), qui regroupe la STCUM, la STRSM (Rive-Sud) et la STL (Laval) étudient une proposition de CP Rail d'acquérir et rénover, au coût d'environ 18 millions, ces voitures qui sont encore en bon état pour mettre sur pied un réseau de trains de banlieue dans la région de Montréal. Entre temps Lima au Pérou et San Diego en Californie ont offert de les acheter. Le ministre des Transports du Québec, Sam Elkas, s'est engagé, dans une lettre adressée le 20 mai à l'organisme Go Transit, qui relève du gouvernement ontarien, à verser 350000\$ pour empêcher que les voitures ne soient vendues à d'autres pendant que se poursuivront les négociations en vue de leur acquisition éventuelle pour le réseau montréalais. Cette proposition du ministre, qui avait auparavant fait l'objet d'un accord de principe entre les deux gouvernements, sera en vigueur pendant quatre mois. Si les discussions ne sont pas encore terminées, Québec paiera 200000\$ supplémentaires pour prolonger de deux mois son «option» sur les voitures. Deux wagons À défaut d'une entente pour leur acquisition, l'Ontario remettra au Québec non pas l'argent mais deux wagons, qui seront utilisés sur la ligne de Rigaud. Encore faudra-t-il, avant d'en venir à l'achat, que Québec et le CMTC acceptent en tout ou en partie la proposition du CP. Ils ont effectué des études préliminaires visant à vérifier les chiffres de ce dernier aux chapitres de l'«achalandage» et des coûts d'immobilisations et d'exploitation. Le ministre Elkas et le président du CMTC, Robert Perreault, décideront conjointement d'ici à la fin de juin, prévoit ce dernier, si le projet s'annonce assez intéressant pour qu'un examen plus poussé de ses éléments les plus prometteurs soit effectué. Il faudra également se pencher d'ici là sur le problème fondamental du financement. Optimiste, M. Perreault estime que le service pourrait être offert dès 1993 sur les lignes de Saint-Jérôme et de Châteauguay. Acquis au milieu des années 70, les wagons de GO Transit ont été mis au rancart parce que la hausse constante de la clientèle l'a incité à les remplacer par des voitures à deux étages.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-05-27

Select in Zotero <zotero://select/library/items/CLNU9I5X>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:58

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:58

Montréal jette du lest aux motocyclistes

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé Les motocyclistes pourront circuler dans le Vieux-Montréal jusqu'à 22 heures plutôt que 19 heures mais ils ne pourront plus se rendre sur le mont Royal pendant la nuit. C'est ce que prévoit la nouvelle ordonnance sur la circulation des motocyclettes, qui vient d'être adoptée par le comité exécutif de la Ville de Montréal. Ce dernier a rejeté la demande des motocyclistes de leur permettre de rouler dans le parc des Îles (îles Sainte-Hélène et Notre-Dame). Le responsable du dossier au comité exécutif, M. André Lavallée, a toutefois précisé hier que des places de parking seront aménagées à leur intention dès cette année à l'entrée des îles. L'interdiction de circuler rue Saint-Denis entre 22h et 7h demeure, mais elle s'appliquera entre les rues Sherbrooke et le boulevard René-Lévesque plutôt qu'entre Ontario et le boulevard René-Lévesque. Alors qu'ils avaient auparavant accès au mont Royal à toute heure, les motocyclistes ne pourront plus emprunter la voie Camillien-Houde et le chemin Remembrance entre 22h et 7h. «Certains groupes se réunissaient sur la montagne pour faire des courses les vendredi et samedi soir et les plaintes étaient nombreuses», a expliqué M. Lavallée. Il ajoute que la Ville et les représentants d'associations de motocyclistes ont tenté de trouver d'autres solutions mais en sont venus à la conclusion qu'il fallait décréter une interdiction partielle. La nouvelle ordonnance a également pour effet d'uniformiser la réglementation. Depuis juin 1987, la circulation motocycliste était interdite à partir de 19h sur certaines rues et de 22h sur d'autres. Le nombre de rues faisant l'objet d'une interdiction partielle a par ailleurs diminué. La délimitation du Vieux-Montréal demeure la même, soit le quadrilatère formé par les rues Berri, de la Commune, McGill et «les limites nord de la rue Notre-Dame». Les restrictions continuent de s'appliquer aux voies nord et sud du carré Saint-Louis entre Saint-Denis et l'avenue Laval et sur la rue Prince-Arthur entre Saint-Laurent et Laval. Elles ont cependant été totalement levées sur le boulevard de Maisonneuve

entre Guy et Atwater. Outre les îles, les seuls endroits où l'interdiction demeure totale sont la rue de l'Île-de-la-Visitation et la rue du Pont entre la place Etienne-Brûlé et la rue de l'Île-de-la-Visitation, dans le parc régional du même nom. La nouvelle ordonnance, affirme M. Lavallée, permet d'atteindre un équilibre entre la qualité de vie des citoyens et le droit de circuler des motocyclistes. Ces derniers, ajoute-t-il, ont offert à la Ville leur collaboration et les discussions entre les deux parties se poursuivront sur une base permanente. L'attitude de la population à l'endroit des motocyclistes a évolué, de dire M. Lavallée, et les citoyens admettent maintenant qu'il faut séparer le bon grain de l'ivraie et que «des gens très respectables» utilisent ces véhicules pour se rendre à leur travail ou pour leurs loisirs. La Ville reconnaît pour sa part, conclut-il, que le dossier des motocyclettes «a évolué dans le bon sens».

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-05-29

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/VIE883AS

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:58

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:58

Les propriétaires de grands bureaux recyclent massivement leur papier

Type Article de journal

Auteur Jean-Pierre Bonhomme

Résumé L'administration municipale de Montréal a réitéré, hier, sa ferme intention de réduire de moitié la masse des déchets dont elle se débarrasse par enfouissement sanitaire. Et les industriels ont promis de collaborer activement pour que l'objectif soit atteint. L'intérêt est particulièrement vif chez les propriétaires de grands immeubles dans le centre-ville et ceux-ci consentent de plus en plus à recycler leurs rebuts, principalement le papier. C'est ce qui ressort des propos tenus au déjeuner de l'Association des propriétaires et administrateurs d'immeubles de Montréal (BOMA) par M. Richard Brunelle, membre du comité exécutif de la Ville, aussi membre du comité municipal sur l'environnement et les travaux publics, et par M. Laurent Lemaire, président de la papetière Cascades. M. Brunelle a signalé que les propriétaires d'immeubles de Montréal s'intéressent presque tous à mettre en place des systèmes de collecte et de recyclage de leurs rebuts - une enquête municipale récente en fait foi. Cette attitude, a-t-il signalé, s'inscrit dans le cadre d'une démarche en vertu de laquelle Montréal effectuera des «changements majeurs» dans le domaine de l'élimination des rebuts. En réponse à des questions à ce sujet, M. Brunelle n'a pas rejeté la possibilité que la Ville de Montréal se joigne à la Régie intermunicipale des déchets pour coordonner les systèmes d'élimination. Actuellement la Régie, formée par les 28 autres villes de l'île, a sa propre organisation administrative; Montréal, de son côté, a aussi la sienne. Ces deux administrations envisagent la possibilité, chacune de leur côté, d'implanter de nouveaux incinérateurs et d'avoir recours à de nouveaux lieux d'enfouissement. Un comité de coordination, toutefois, examine les possibilités nouvelles. Cascades Le président de la papetière Cascades, quant à lui, a dit que sa compagnie joue un rôle moteur dans le domaine du recyclage des matières, notamment du papier. C'est elle qui, jusqu'ici, a-t-il dit, a intéressé «de 30 à 40 p. cent» des propriétaires de grands immeubles montréalais à instaurer des systèmes de recyclage du papier. M. Claude Boisvert, président de l'Association des propriétaires d'immeubles, note que la collaboration des membres, à cet égard, est de plus en plus évidente. M. Lemaire a signalé à son auditoire que son entreprise est encore obligée, pour nourrir ses cinq usines de désencrage et de fabrication des divers papiers, d'acheter 50 p. cent de son papier dans l'État de New York. Actuellement, 60 p. cent de la matière première des usines Cascades provient du papier recyclé. L'industriel a dit que son entreprise cherche à obtenir «près de cent pour cent» des papiers rejetés dans les grands immeubles. En ce cas, le Québec deviendrait «presque autosuffisant» en ce qui concerne la production des papiers fins. Elle a mis en place un système administratif pour intéresser les producteurs. M. Lemaire a rappelé que, dans le reste de l'Amérique, des législations obligent les propriétaires d'immeubles commerciaux à recycler leurs déchets. Pour M. Boisvert, de la BOMA, une majorité de propriétaires de grands immeubles consent actuellement à se laisser sensibiliser par des vidéos et ils envisagent presque tous d'installer des bacs de collecte sélective. Selon lui, l'implantation d'un système centralisé de collecte, dans un grand immeuble, est fort appréciée par les locataires. En certains cas, a précisé M. Lemaire, comme dans les immeubles de la compagnie de téléphone Bell, le système de recyclage des déchets est «presque efficace à cent pour cent». C'est-à-dire que la Ville n'a plus, en ce cas, à éliminer qu'une quantité minuscule de sacs verts. Une grande partie des papiers est acheminée à une usine de tri à Saint-Pierre; la matière est ensuite traitée dans divers moulins à papier, notamment à Kingsley Falls. La Presse participe aussi au recyclage de son papier journal. Notre quotidien a conclu une entente à cet égard avec la société Recyclage Orford qui transforme ce papier en matières isolantes.

URL URL

Publication La Presse
Date 1992-05-29
Select in Zotero zotero://select/library/items/HWBR64RJ
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:58
Modifié le 26/02/2020 à 12:36:58

Phil Edmonston à la mairie de Montréal? Il ne dit pas non

Type Article de journal
Auteur Yves Boisvert
Résumé La Presse Informations nationales, samedi 30 mai 1992 549 mots, p. C4 Boisvert, Yves Phil Edmonston à la mairie de Montréal? C'est une idée que le député néo-démocrate aime bien laisser courir ces temps-ci. «Je ne dis pas non, je me donne un an pour savoir ce que je ferai», dit-il, laissant même ouverte la porte de la politique provinciale -dans un NPD-Québec redevenu fédéraliste. «J'entends de plus en plus de gens me dire: dans le fond, avec Drapeau, ce n'était pas si pire... Des gens qui trouvaient Drapeau épouvantable! Eh! Il faut que ça aille mal en tabarnouche pour Jean Doré!» lance-t-il dans un éclat de rire. Le député Edmonston, qui demeure depuis 15 ans dans le ghetto McGill, est un ancien fervent du RCM. Mais le militant déçu est présentement courtisé par l'opposition. Et il ne repousse pas les avances. Il ne veut pas donner de détails, mais il laisse savoir à qui veut l'entendre qu'un sondage auprès de la population montréalaise au sujet d'hypothétiques candidats à la mairie le place en première position face à d'autres candidats prestigieux... Est-ce sérieux? «Je ne peux pas en dire plus long pour le moment...» Quelle sorte de maire? Que ferait-il comme maire? «La première chose que je ferais, c'est de mettre à la porte tous les conseillers qui entourent le maire!» lance-t-il. Phil Edmonston trouve inacceptable que Jean Doré ait favorisé l'accroissement de la fonction publique de Montréal au moment où il demande aux Montréalais de se serrer la ceinture. «Ensuite, il y a les taxes municipales. La Ville pense qu'on peut taxer à mourir les gens et les commerces. Mais les gens ne mourront pas. Ils vont simplement déménager en banlieue! Il faut réduire le budget de la ville.» Pour le reste, Phil Edmonston n'entre pas trop dans les détails: «Il faut que j'étudie encore la situation avant de me décider», dit-il. Ces temps-ci, le député de Chambly à la Chambre des Communes est on ne peut plus «relax». Il s'est payé trois semaines de vacances au Costa Rica après la Commission Beaudoin-Dobbie et il estime avoir rempli tous les objectifs qu'il s'était fixé comme politicien fédéral (entre autres mettre fin au favoritisme dans l'octroi des contrats dans son comté et défendre le point de vue du Québec dans son parti). Partira, partira pas? On sent qu'il n'a plus tellement de «défis» à relever, de son point de vue, de l'autre côté de l'Outaouais. N'est-ce pas aussi parce qu'il se sent isolé au sein du caucus néo-démocrate? Il admet avoir dû faire comprendre une ou deux vérités québécoises à ses collègues de l'Ouest en particulier, qui ne se sont pas gênés pour dénoncer les octrois de subventions au Québec, depuis un an, comme si le Québec était l'enfant gâté de la fédération. Mais il affirme que le NPD a compris le Québec, et il en veut pour preuve le rapport de la Commission Beaudoin-Dobbie, où il a apposé sa griffe. Notre Ralph Nader local jure également qu'il a confiance en son chef, Audrey McLaughlin, malgré des résultats médiocres dans les sondages et une incapacité à faire lever la pâte néo-démocrate au Québec. Ed Broadbent, au moins, obtenait des résultats intéressants... entre les élections. Un parti en crise «Le parti est en crise, comme tous les partis politiques. La social-démocratie est en redéfinition, mais n'est pas morte. Tout cela n'aide pas Mme McLaughlin, qui tente en plus d'imprimer un nouveau style de leadership politique», dit-il. Voilà donc cet Américain québécoisé de 48 ans à un point tournant. Ottawa? Québec? Montréal? Faudra voir... En attendant, entre un lunch au Puzzles, une tournée dans son comté et des contacts avec «des membres de l'opposition» à l'hôtel de ville, il se passionne toujours pour le droit de la consommation, en particulier les automobilistes. Ce beau midi où nous nous sommes rencontrés, il a insisté pour nous montrer son superbe appartement, et en particulier son bureau, où, sur ordinateur, il peut vous faire sortir une fiche technique hyper-détaillée de votre véhicule. - Quelle sorte de voiture? Quelle année? O.K... Et il introduit un disque dans sa machine infernale, condensé d'informations confidentielles destinées aux concessionnaires, où tous les bobos des voitures de tous les grands fabricants sont énumérés. À l'aide de ces informations mises à jour régulièrement, il publie encore son guide annuel à l'intention des consommateurs. - Vous devez avoir des problèmes avec votre système électrique... - Euh... Pas encore. Par contre, côté refroidissement... Ottawa? Québec? Montréal? Phil Edmonston laisse aller tranquillement la rumeur, observe les réactions, attend les événements.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-05-30
Pages P. C-4
Select in Zotero zotero://select/library/items/UDCVB3BD
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:58
Modifié le 26/02/2020 à 12:36:58

... et Côté se moque du maire globe-trotter

Type Article de journal

Résumé La Presse Nouvelles générales, samedi 30 mai 1992 257 mots, p. A3 Levesque, Lia PC Le ministre de la Santé Marc-Yvan Côté n'est guère impressionné par l'opposition qui s'est formée contre le déménagement de l'Hôtel-Dieu dans l'Est de Montréal. Interrogé par quelques journalistes hier lors de son passage à Montréal au congrès de l'Association des centres d'accueil, le ministre s'est même moqué du maire de Montréal, qui s'oppose à ce projet qui créera des emplois, tout en sollicitant les investisseurs étrangers pour qu'ils créent des emplois à Montréal. «Fouillez tout le Canada. Allez partout à travers le Canada et trouvez un projet d'investissement aussi considérable que celui-là. C'est le projet à travers tout le Canada, un projet de 260 millions\$, au moment où monsieur le maire se promène à Rio ou ailleurs, pour tenter de faire rayonner Montréal par toutes sortes de moyens. Il va en Chine et en Russie pour tenter d'amener du monde à investir à Montréal, alors qu'il y a un projet de 260 millions qui est là, dans sa ville, et il continue d'être contre.» Ironique, le ministre Côté a ajouté, en parlant du maire Jean Doré: «Il s'expliquera devant la population lorsqu'il aura à rendre des comptes». Le ministre de la Santé et des Services sociaux a rappelé que la décision du gouvernement Bourassa est prise et que le processus est enclenché: l'Hôtel-Dieu sera déménagé dans l'Est montréalais. Aux opposants qui viennent de former une nouvelle coalition, il réplique: «Si eux ne veulent pas se mettre dans la tête que la décision est prise, c'est leur problème à eux, ce n'est pas le mien». Le ministre de la Santé a déjà rencontré les opposants et a répondu à leurs questions pendant plus de quatre heures, dit-il. «Mais je savais en entrant que même si je répondais à toutes leurs questions, je ne répondrais pas à leur satisfaction.» Selon lui, leur objectif est de maintenir l'hôpital sur son site actuel du centre-ville et cela, il n'en est pas question, a rappelé M. Côté. Par ailleurs, il s'est dit prêt à rendre publics tous les documents relatifs à la décision qui a été prise et que cette coalition d'opposants réclame. «Mais je choisirai mon moment», a-t-il précisé aux journalistes.

Date 1992-05-30

Select in Zotero zotero://select/library/items/VS75QIF2

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:58

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:58

Quality report

- Item has no authors

Un casino à Montréal?

Type Article de journal

Auteur Lysiane Gagnon

Résumé La kétainisation de Montréal, commencée en grande sous l'administration Drapeau-Lamarre, se poursuit allègrement. Le visiteur s'en aperçoit dès qu'il sort de l'aérogare de Dorval. L'immense panneau blanc et rouge qui annonce le 350e anniversaire de Montréal n'évoque ni une ville, ni une histoire, mais une seule chose: un coke. Montréal est maintenant parsemée de ces panneaux dont les couleurs et le lettrage sont indissolublement liées à la boisson qui symbolise l' American way of life . Chaque fois que j'en vois un, le coeur me serre un petit peu. Quelle magnifique aubaine pour Coca-Cola que cette publicité gratuite et ô combien subliminale! Mais que gagne Montréal en échange? Rien, sinon de se trouver chaque jour un peu plus trivialisée. (Le maire est allé jusqu'à prêter sa personne - et sa fonction - à un commercial télévisé de Coke. Ce n'est plus de la commandite, c'est un deal pur et simple, où Montréal laisse une partie de sa dignité. Encore chanceux qu'aucune compagnie de slips ne se trouve parmi les commanditaires du 350e! Le maire de Montréal aurait-il servi de mannequin?) Si le visiteur, croyant avoir atterri par erreur dans un bidonville plutôt que dans une métropole nord-américaine, ne rebrousse pas chemin à la vue de nos rues crevassées remplies de trous assez gros pour avaler la moitié d'une auto japonaise, il arrivera au coeur commercial de la ville, rue Ste-Catherine ouest, et y trouvera, écrasant ce qui reste de l'époque où Montréal était une véritable métropole, un nombre disproportionné de peep shows et d'arcades vidéo. Et ça continue. Montréal pourrait d'ici peu avoir sa grosse arcade pour adultes: le casino dont rêve le ministre du Tourisme André Vallerand avec la honteuse complicité du maire Doré qui trouve l'idée attrayante et du ministre des Finances Gérard-D. Lévesque, qui la trouve payante. (Même l'austère et puritain ministre de la Sécurité publique, M. Claude Ryan, a béni le projet, ce qui prouve que le pape n'est pas infaillible.) Un casino? C'est tout ce qu'a trouvé le cabinet Bourassa pour contribuer à la relance de l'économie naufragée de Montréal? Quel pathétique aveu d'impuissance! Un casino, c'est la criminalité qui monte en flèche, dans une ville où les facteurs classiques de la délinquance sont déjà suffisamment nombreux (pauvreté, chômage, immigration mal intégrée, troubles raciaux, exode des classes moyennes). Tous les policiers qui connaissent le domaine vous le diront: les casinos, partout au monde, traînent le crime organisé dans leur sillage. Un casino, c'est l'exploitation cynique des démunis, la tentation permanente

offerte aux pauvres naïfs qui croient que la manne tombe du ciel et qu'on peut gagner contre les croupiers. Comme l'ACEF de la rive-sud le fait remarquer si justement, «le jeu compulsif est l'une des principales causes d'endettement et de faillite des ménages.» Winnipeg le fait? L'Ontario y pense? Et puis après? Faut-il imiter en tout les voisins? Du reste, rien ne dit que cette idée, lancée dans le dernier discours du Budget ontarien, ira bien loin: il serait fort étonnant que la base néo-démocrate, dans une province qui interdit encore aux commerces d'ouvrir le dimanche, ne se révolte pas devant un projet aussi socialement immoral que celui-là. Cela apporterait de l'argent dans les caisses de l'État? Sans doute, mais depuis quand l'argent doit-il être l'unique critère des choix politiques? Tant qu'à y être, pourquoi ne pas légaliser la prostitution infantine? Des charters remplis de touristes masculins partent chaque semaine de partout pour Bangkok, et le tourisme thaïlandais a effectivement fait des bonds de géant! Même sur le plan comptable, le raisonnement des Vallerand-Lévesque-Doré et compagnie cloche sérieusement: l'argent que le touriste ira perdre au black jack ou à la roulette, c'est autant d'argent qui n'ira pas aux spectacles, aux restaurants et aux autres activités qui attirent normalement les touristes. Et d'ailleurs, quelle sorte de touristes exactement croit-on attirer avec cette minable initiative? Est-ce vraiment le genre de touristes que Montréal a intérêt à attirer? Les promoteurs de l'idée, qui, à défaut d'imagination, ne sont pas à court de prétention, croient pouvoir attirer «une belle classe de monde» en exigeant par exemple le port de la cravate. Ici, le ridicule s'ajoute au pathétique. À qui fera-t-on croire que le jet set international va délaissier Monaco et Monte-Carlo pour les ruelles cabossées de Montréal en hiver? Allons donc! Montréal n'aura jamais autre chose qu'un casino bas de gamme. Ce que Montréal deviendra avec ce fameux casino, c'est un sous-Las Vegas. Un banal repaire de gamblers aux moyens modestes et aux rêves démesurés. Comme il est dans la nature de tout bureaucrate de vouloir agrandir son territoire, les dirigeants du Palais des congrès et de la Régie olympique s'arrachent à couteaux tirés ce minable gâteau. Le Palais des congrès, profitant probablement de la solide hargne qui existe entre le ministre Vallerand et M. Bibeau de la RIO, semble avoir une bonne longueur d'avance sur la tour olympique. Son président, M. Bruno Fragassi, en profite pour pousser son propre projet: l'agrandissement du Palais... et hop, cent millions de dollars viennent de s'envoler. Outre qu'on se demande bien comment, vers où, l'on pourrait agrandir cet immeuble coïncé pour l'éternité entre le quartier chinois, le métro et l'autoroute, voilà bien la preuve que la manne ramassée par les croupiers n'ira pas aux hôpitaux ni aux écoles: cet argent s'engouffrera dans des projets inutiles comme celui de M. Fragassi, dans l'embauche d'une force policière supplémentaire, dans la future Régie des casinos... Et quelle sorte de congrès internationaux compte-t-on attirer? Un congrès de Teamsters, oui, probablement. Mais combien d'autres associations seront rebutées à l'idée d'avoir à partager les locaux avec un casino? Attirer le crime organisé et faire fuir les congrès sérieux... drôle d'ambition pour un Centre de congrès! Certains essaient de couper la poire en deux: on ne servira pas d'alcool, disent-ils, et ce casino sera aussi inoffensif qu'un bingo de salle paroissiale... Mais un casino sans alcool, ça ne vaut pas le trouble. Tant qu'à en avoir un, allons dans les ligues majeures, ayons un casino pour adultes consentants: cognac, whisky, cigares, coke (pas le même produit que celui mentionné ci-haut) et poules de luxe... et comme croupier-en-chef, Claude Ryan en smoking!

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-05-30

Pages P. B-3

Select in Zotero <zotero://select/library/items/927P9APU>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:59

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:59

Montréal compte créer les conditions pour attirer 10000 nouveaux ménages dans le centre-ville

Type Article de journal

Auteur Jean-Pierre Bonhomme

Résumé La nouvelle réglementation que la Ville de Montréal a entrepris d'adopter, ces derniers mois, concernant l'aménagement et le zonage de son centre-ville (l'arrondissement Ville-Marie) devrait créer, à moyen terme, un milieu de vie plus favorable aux résidants. De nouvelles conditions environnementales devraient en effet permettre à plus de 10000 ménages de classe moyenne d'y élire domicile. C'est ce que le responsable de l'aménagement au comité exécutif de la ville de Montréal, M. André Lavallée, a dit espérer hier au cours d'une entrevue. M. Lavallée a tenu à expliquer, au moment où prennent fin les consultations au sujet du «cadre réglementaire» d'aménagement et de zonage - ce processus est la conséquence de l'adoption, en 1990, des principes généraux de zonage - que la construction domiciliaire, dans le centre-ville, est un sujet d'intérêt au moins aussi important que celui des immeubles d'affaires. Actuellement, a précisé le conseiller municipal, il y a 30000 logements (50000 citadins) dans l'arrondissement Ville-Marie qui inclut le Vieux-Montréal et qui est borné par le mont Royal au nord, la rue Atwater à l'ouest et la rue Amherst à l'est. Les îles Notre-Dame et Sainte-Hélène sont comprises dans le périmètre. L'intérêt de l'administration municipale pour l'habitat dans cette zone multifonctionnelle concerne surtout la protection de la forme urbaine horizontale dans la petite

couronne qui entoure les secteurs plus commerciaux: Milton Parc, faubourg Saint-Laurent (le périmètre Ontario, Viger, Saint-Denis et Saint-Laurent) et les deux faubourgs Québec et des Récollets situés de part et d'autre du Vieux-Montréal. La Ville est propriétaire de terrains en ces lieux. La propriété municipale de certains sols et la mise en application des nouveaux règlements, combiné aux programmes d'aide à la propriété de l'État, a indiqué M. Lavallée, devraient permettre aux constructeurs d'offrir de nouvelles demeures à des prix comparables à ceux de la banlieue. La nouvelle réglementation est soumise une dernière fois à la considération publique lors d'une soirée «porte ouverte», le 4 juin, au complexe Guy-Favreau à 19h. Mais les citoyens peuvent soumettre des mémoires écrits jusqu'au 12 juin. Après quoi le Comité-conseil de l'arrondissement délibérera. Le rapport général ne sera pas soumis au conseil municipal avant le mois d'août. La réglementation, par ailleurs, ne sera pas cristallisée dans des textes juridiques avant 1993. La construction domiciliaire, a précisé M. Lavallée, sera particulièrement favorisée par des dispositions nouvelles qui permettront aux promoteurs d'habitation d'occuper cent p. cent de leurs terrains. Il faut, dans la ville centrale, permettre une plus grande densité que dans les secteurs de lointaine périphérie, a dit M. Lavallée. Par ailleurs, des règlements concernant l'environnement et l'esthétique permettent de «miser sur la qualité de la couronne». En ce cas, la «couronne» est cette zone densément habitée aux quatre coins de l'arrondissement Ville-Marie. La hauteur des demeures y est réglementée pour assurer le respect des gabarits actuels, protéger l'ensoleillement et réduire l'impact des affiches. Des règles concernant la réduction de l'impact du vent près des immeubles d'affaires, sont prévues. On pourra aussi, pour accueillir les résidents, construire au-dessus des terrains ouverts des stations-service. La mise en application de ces règlements paraît devoir être complexe. Le quartier est divisé en quatre zones qui seront soumises à autant de procédures de contrôle. La plus sévère, la «discrétionnaire», sera contrôlée par une nouvelle Commission Jacques-Viger. En ces cas «discrétionnaires», par exemple, les propriétaires de la rue Saint-Denis devront se conformer à diverses règles d'esthétique et d'aménagement qui exclueront certaines terrasses fermées. Les affiches commerciales de caractère banlieusard seront interdites. M. Lavallée, d'autre part, a réitéré l'intention de l'administration Doré de permettre la construction d'immeubles d'affaires en hauteur. À la condition, toutefois, que ces gestes ne brisent pas l'harmonie des rues, notamment le gabarit traditionnel de la rue Sainte-Catherine, des «surhauteurs» seront permises. On pourra aussi, à certaines conditions, faire dans la cour arrière ce qui n'est pas permis sur rue.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-06-02

Pages P. A-16

Select in Zotero zotero://select/library/items/CG29URAW

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:59

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:59

Le maire Doré vole la vedette à Rio

Type Article de journal

Auteur André Noel

Résumé RIO DE JANEIRO - Les Montréalais pestent contre lui chaque fois que leur auto s'enfonce dans un nid-de-poule, mais les maires des villes étrangères l'aiment et le louangent: le maire Jean Doré vole la vedette à Rio. C'est lui qui a présidé la rencontre des villes et associations internationales des villes, hier. Et c'est lui qui présentera le point de vue des villes au Sommet de la Terre, demain, avec le maire de Curitiba, située au sud du Brésil. «Aucune autre ville ne s'est autant rapprochée de Rio que Montréal», a affirmé le maire de Rio de Janeiro, Marcello Alencar, au cours d'une entrevue avec La Presse. (Un fonctionnaire de l'administration montréalaise, Luc Doray, est en poste depuis plusieurs mois à l'Hôtel de ville de Rio pour organiser la rencontre d'hier et d'aujourd'hui.) «C'est grâce au travail de M. Doré que nous pouvons soulever les problèmes criants des villes au Sommet de la Terre, a ajouté M. Alencar. C'est grâce à son sens des négociations que nous avons pu réunir toutes les associations des villes, autrefois rivales.» Un professeur d'urbanisme de l'Université McGill, David Brown, assiste à la rencontre internationale des villes, qui se tient au Yacht Club de Rio en prévision de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement, qui commence demain. M. Brown s'est dit surpris de la nouvelle réputation internationale de Montréal, surtout quand on sait qu'elle est une des grandes villes les plus pauvres d'Amérique du Nord. «Je ne suis pas spécialiste en la matière, mais ce que je vois ici ne peut que profiter à Montréal, a-t-il dit. Les autres maires parlent tous du sens de la coordination de M. Doré.» Les Canadiens jouent d'ailleurs un rôle plus important que leur poids démographique au Sommet de Rio. La tenue de cette conférence est en partie attribuable à la ténacité de son secrétaire, le Canadien Maurice Strong. Les fonctionnaires de plusieurs pays qui ont participé aux rencontres préparatoires ne tarissent pas d'éloges sur l'esprit d'équipe de la délégation canadienne. Est-ce que la réputation de Montréal va changer quoi que ce soit aux chômeurs d'Hochelaga-Maisonneuve? Est-ce que les réunions internationales vont donner à manger aux enfants de Rio? On peut en douter. Mais M. Brown croit qu'il faut sensibiliser les agences telles les

Nations unies et la Banque mondiale aux problèmes urbains. Selon lui, c'est dans les villes que la dégradation de l'environnement est la plus néfaste pour les êtres humains. M. Doré le pense aussi: «L'espèce animale la plus menacée, ce sont les jeunes des grandes villes du Tiers monde qui n'ont aucun espoir, a-t-il dit à La Presse . Il ne peut pas y avoir de développement durable sur la planète sans villes viables. Pourtant, il a fallu se battre pour amener les Nations unies à traiter de la question. «Comment peut-on espérer solutionner les problèmes d'environnement qui nous menacent tous si les agglomérations urbaines, où vivront bientôt plus de la moitié de la population du globe, ne sont pas dans le coup?» a-t-il demandé aux maires. Ginette L'Heureux, une conseillère municipale chargée des liaisons internationales, a indiqué que Montréal tentait de faire profiter des villes du Tiers monde de son expertise en divers domaines. Des techniciens de l'administration montréalaise ont ainsi mis sur pied un système informatique de perception des taxes foncières à Libreville, au Gabon. Des ingénieurs des Travaux publics sont en train d'organiser la collecte des déchets à Abidjan, en Côte d'Ivoire. La ville de Shanghai souhaite aussi profiter de cette expertise, a dit Mme L'Heureux. Les transferts peuvent aller du Sud au Nord. Normand Brunet, conseiller en planification, a dit que la Ville de Montréal pourrait s'inspirer d'un système de transport en commun dans la ville brésilienne de Curitiba. C'est à Curitiba, justement, que les maires ont tenu leur rencontre préparatoire, la semaine dernière. Ils ont adopté une déclaration de principe dans laquelle ils affirment vouloir travailler à étendre les services de base à tous les citoyens, sans dégradation supplémentaire de l'environnement. Ces services deviennent pressants dans des villes comme Rio. Tous les jours, des milliers de paysans débarquent dans les favelas, ces immenses bidonvilles installés sur les pentes abruptes des montagnes de la ville. Les favelas n'ont ni aqueduc, ni égout, ni système de ramassage des déchets. Les employés municipaux ne s'y rendent pas: la violence est trop grande. Mais hier, en écoutant les maires palabrer au chic Yacht Club de Rio avant de passer au buffet débordant de victuailles, un imminent changement de sort des favillados semblait bien improbable. Tout aussi improbable, en tous cas, que la disparition des nids de poule à Montréal.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-06-02
Pages P. A-1
Select in Zotero zotero://select/library/items/28GNFIJU
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:59
Modifié le 26/02/2020 à 12:36:59

Montréal perçoit «un signal d'impatience» de Paul Gobeil»

Type Article de journal
Auteur Jean-Paul Soulié
Résumé «La Ville de Montréal perçoit la récente déclaration de M. Gobeil, de la chaîne d'alimentation Métro-Richelieu, comme un signal d'impatience, mais considère qu'il n'y a rien de comparable entre le prolongement du boulevard Henri-Bourassa dans l'Est et la bretelle accordée à Club Price dans le sud-ouest de la métropole.» C'est en ces termes que M. André Lavallée, membre du comité exécutif et responsable de l'aménagement urbain, a répondu à M. Paul Gobeil, qui avait reproché récemment à l'administration Doré-Cousineau de s'être montrée plus empressée à favoriser la venue de Club Price au centre-ville que l'implantation de Métro-Richelieu à Rivière-des-Prairies. Le premier chantier, dont la réalisation desservira plus adéquatement les installations de plus de 60 millions de dollars de Métro-Richelieu dans l'Est, coûtera plus de 100 millions et devra impliquer quatre municipalités et trois paliers de gouvernement. Le second projet n'engagera que 600000\$, dont 200000\$ seront payés par le Canadien National, un bien petit montant, estime la Ville de Montréal, pour créer 236 emplois. Le projet de prolongement du boulevard Henri-Bourassa dans l'Est oblige à réviser les limites territoriales d'Anjou, de Montréal-Est, de Montréal et de Montréal-Nord, cette voie se trouvant tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre de ces municipalités. Ce projet implique aussi la construction d'égouts, d'aqueduc et de deux viaducs. La Ville de Montréal a été mandatée par les autres municipalités pour la réalisation des études techniques, pratiquement prêtes. La construction des viaducs entraîne la participation des gouvernements fédéral et provincial, les municipalités ne pouvant à elles seules en assumer les coûts. «Québec n'a encore rien annoncé sur les infrastructures concernant l'est de l'île de Montréal, même pas en ce qui concerne leur projet de déménagement de l'Hôtel-Dieu, a noté M. Lavallée, à part peut-être une vague allusion à la construction d'un pont.» D'autre part, le membre du comité exécutif a souligné qu'une rencontre entre le maire Doré et M. Paul Gobeil était prévue prochainement, avant que ce dernier ne fasse ses déclarations publiques.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-06-03

Pages P. E-5
Select in Zotero zotero://select/library/items/EDBSHRK2
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:59
Modifié le 26/02/2020 à 12:36:59

RIO Le Sommet de la Terre -- Rio: appel pathétique pour sauver la planète

Type Article de journal
Auteur André Noel
Résumé RIO DE JANEIRO - Le Sommet de la Terre - la plus grande conférence des Nations unies - a commencé hier parmi des appels pathétiques à la coopération internationale pour sauver la planète. Mais les premières manifestations de la réunion montrent que l'histoire devra repasser. Le secrétaire général des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali, a prononcé le discours d'ouverture, essentiellement en français: «La Terre est à la fois malade du sous-développement et du sur-développement, a-t-il dit. Les pays du Nord et les pays du Sud ne respectent pas l'esprit du développement durable.» M. Boutros-Ghali a appelé les pays riches à cesser de dépenser autant dans l'armement afin d'aider les pays pauvres à se développer. Il a indiqué que la préservation de l'environnement mondial passait par l'éradication de la pauvreté. Le secrétaire général de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement, le Canadien Maurice Strong, a eu des mots encore plus durs envers les pays industrialisés: «Aucun endroit sur la planète ne peut rester une île d'affluence dans un océan de misère», a-t-il déclaré. «Nous allons sauver la planète ensemble ou personne ne va être sauvé. Nous devons désormais suivre le même chemin. Un pays ne peut pas à lui seul stabiliser le climat. Un pays ne peut pas unilatéralement préserver sa biodiversité. Une partie du monde ne peut pas vivre dans une orgie de consommation effrénée pendant que le reste du monde détruit son environnement pour survivre.» M. Strong a rappelé les grands objectifs du Sommet de Rio, auquel participent presque tous les pays de la terre: signature d'une convention sur la protection du climat; signature d'un traité sur la biodiversité, afin de stopper l'extinction des espèces animales et végétales; signature de l'Agenda 21, un ambitieux plan d'action pour assurer le développement durable de la planète jusqu'au XXIe siècle et ralentir l'explosion démographique du tiers-monde; l'engagement des pays riches à augmenter de façon substantielle leur aide aux pays pauvres. Les Nations unies estiment qu'il faudrait au moins doubler cette aide, de 65 milliards par année à 125 milliards. Le chef de la délégation américaine, William Reilly, directeur de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis, a cependant rapidement jeté une douche froide sur les débats. Au cours d'une conférence de presse, il a indiqué que les États-Unis allaient augmenter leur aide de 250 millions de dollars, sur un budget d'aide de 11 milliards par année. Il s'agit d'une augmentation insignifiante, a fait remarquer Daniel Lashof, porte-parole du Natural Resources Defense Council, un important groupe écologique américain. Cette somme de 250 millions ne représente en effet que le quart des coûts de construction de la station d'épuration des eaux de la Communauté urbaine de Montréal, par exemple. M. Reilly a dit pourtant qu'il s'agissait d'une augmentation substantielle des budgets américains d'aide au développement. Il a expliqué que l'aide au tiers-monde était très impopulaire aux États-Unis. Des journalistes lui ayant fait remarquer que le gouvernement américain consacrait au moins mille fois plus d'argent aux dépenses militaires, M. Reilly a répliqué que les États-Unis avaient une responsabilité particulière pour assurer la sécurité du monde. Les États-Unis sont le premier pays à chiffrer l'accroissement de son aide dans le cadre du Sommet de Rio. Cette dernière annonce reflète assez bien l'attitude générale des Américains, dont tous les gestes font peser une menace assez sérieuse sur le succès de cette conférence. M. Reilly a confirmé que la délégation américaine avait tout fait pour réduire la portée du traité sur le climat, en empêchant que celui-ci fixe des délais clairs. La Communauté européenne, le Japon, le Canada et les pays du tiers-monde voulaient que la convention limite les émissions de gaz carbonique à leur niveau de 1990 d'ici l'an 2000. Finalement, le traité - que les chefs d'État commenceront à signer aujourd'hui - n'est qu'une déclaration vague, invitant les nations du monde à réduire les émanations de gaz à effet de serre. M. Reilly a aussi répété que les États-Unis n'allaient pas signer la convention sur la biodiversité. Ce traité affirme que les pays riches doivent verser une redevance aux pays tropicaux lorsqu'ils développent des médicaments ou des nouveaux produits agricoles à partir de plantes trouvées dans leurs forêts. Les Américains craignent que cela ne contrevienne aux droits de propriété intellectuelle des compagnies qui font ces découvertes. Le Canada va signer les deux traités. Mais hier, le chef de la délégation canadienne, Jean Charest, ministre de l'Environnement, a été incapable de donner des détails sur les moyens que son gouvernement entendait prendre pour limiter les gaz à effet de serre. Le représentant de la Communauté européenne, Abel Matutes, a expliqué aussi que les pays européens ne voulaient pas mettre en oeuvre leur principale mesure - une taxe sur les gaz comme le CO₂ - tant que les États-Unis et le Japon ne se seraient pas engagés à imposer la même taxe. La délégation japonaise doit faire connaître sa position aujourd'hui. Par ailleurs, le maire de Montréal, Jean Doré, a présenté le point de vue des villes à la plénière de la Conférence. Il a invité les Nations unies et les pays membres à faire plus d'efforts pour rendre les villes viables. La majorité de la population du monde sera bientôt constituée de citoyens pauvres dans les villes du tiers-monde, a-t-il dit. «Parmi les espèces

vivantes menacées, les enfants et les adolescents des villes du Sud sont certainement les plus importantes», a-t-il déclaré. La plupart des chefs d'État sont attendus la semaine prochaine. La Conférence prendra fin le 14 ju

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-06-04
Pages P. A-1
Select in Zotero zotero://select/library/items/B9XSVKER
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:59
Modifié le 26/02/2020 à 12:36:59

L'opposition du PQ n'empêchera pas la construction d'un incinérateur dans l'Est

Type Article de journal
Auteur André Pepin
Résumé QUEBEC - Malgré la vive opposition des dirigeants de Dollard-des-Ormeaux, des groupes environnementaux et des représentants du Parti québécois, le ministre des Affaires municipales, Claude Ryan, n'aura aucun mal à faire adopter une loi (bill privé no 221) qui permettra la construction d'un incinérateur à déchets à Montréal-Est qui sera en activité avant la fin du siècle pour desservir les villes de banlieue. La question est capitale pour les résidents de Montréal. En effet, le gouvernement s'apprête à instaurer un système d'élimination pour la banlieue, juste au moment où la ville de Montréal, qui n'est pas associée aux villes de banlieue, est elle aussi aux prises avec un grave problème d'élimination des déchets. Pour Montréal, la situation est urgente: le dépotoir de Rivière-des-Prairies fermera en 1992, celui de l'ancienne carrière Miron à la fin de 1994 et l'incinérateur des Carrières, exploité depuis 1969, vieillit et nécessite des investissements de près de \$100 millions. Depuis une semaine, jusqu'à tard dans la nuit, les parlementaires ont étudié le projet de loi qui permettra à la Régie intermunicipale de gestion des déchets sur l'île de Montréal d'aller de l'avant avec son projet. La régie regroupe 26 villes de la banlieue; seules Montréal et Montréal-Nord n'en font pas partie. Tard mardi soir, le bill privé 221 a finalement franchi l'étape de la deuxième lecture. Normalement, l'Assemblée nationale procédera à l'adoption finale avant l'ajournement estival. La Régie a déjà décidé de faire construire à Montréal-Est, par la compagnie américaine Foster Wheeler, un incinérateur d'une capacité de 400000 tonnes et d'aménager dans la même ville un centre de tri. La réalisation de ce projet est évaluée à quelque 200 millions. La loi 221, selon l'explication fournie par un porte-parole de M. Ryan, permettra à la régie de signer un contrat en bonne et due forme avec le groupe Foster Wheler qui sera chargé de présenter son projet pour approbation au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Théoriquement, seul le BAPE peut maintenant s'opposer au projet d'incinération. Même dans l'éventualité où cet organisme de vérification s'objectait au projet, il devra simplement soumettre son rapport au ministre de l'Environnement, Pierre Paradis. Jusqu'à maintenant, la régie a déjà engagé plus de 9 millions\$ pour réaliser des sondages d'opinion ou pour analyser des hypothèses. «Nous votons contre le projet qui nous a été imposé à la dernière minute et que nous avons dû étudier à la hâte. Mais la majorité du parti ministériel fera en sorte que la régie pourra aller de l'avant», a déploré en entrevue le député de Jonquière, M. Francis Dufour, critique de l'opposition péquiste pour les Affaires municipales. M. Dufour et ses collègues de l'opposition se demandent pourquoi le gouvernement est si pressé de donner le feu vert à un tel projet, alors que, selon eux, il serait beaucoup plus opportun d'engager une réflexion pour une solution globale au problème de l'élimination des déchets dans la région de Montréal. «C'est un gouvernement qui décide à la pièce», précise M. Dufour. L'opposition péquiste et les dirigeants de Dollard-des-Ormeaux, se demandent par ailleurs pourquoi bon nombre de décisions prises par la Régie n'ont pas été prises publiquement. Le maire de Dollard-des-Ormaeaux, M. Ed Janisjewski, membre de la régie, a même dénoncé le fait qu'il n'a pas été consulté avant que soit requise l'adoption d'une loi à caractère privé. Il a même indiqué que sa municipalité se retirera de la régie si le projet va de l'avant. «Nous sommes aussi contre le projet de loi privé parce qu'une des intentions du projet est de permettre à la régie des contrats sans devoir aller en soumission publique», a plaidé le maire Janisjewski. L'opposition péquiste se demande pourquoi l'Assemblée nationale ne profiterait pas du Sommet de la Terre pour entreprendre une réflexion plus sérieuse sur ce problème, sans tenter de précipiter les décisions. «On sait que l'ami de M. Ryan, l'ancien ministre Fernand Lalonde, a des intérêts à défendre dans ce dossier car il dirigera le groupe Foster Wheler», conclu M. Dufour au cours d'un entretien à La Presse.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-06-04
Pages P. A-8
Select in Zotero zotero://select/library/items/U77RD7L6
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:59

Montréal coupe ses dépenses d'immobilisations de 34,9 millions

Type Article de journal

Résumé La Ville de Montréal a annoncé hier qu'elle réduisait de 34,9 millions ses immobilisations en 1992, les ramenant de 202 millions à 167 millions. La présidente du Comité exécutif, Mme Léa Cousineau, a précisé que parmi les projets dont les crédits ont été réduits figurent les rénovations au Palais de la civilisation (1,5 million de moins), la modernisation du parc de véhicules de la Ville dont l'âge moyen a été abaissé depuis quelques années de 12 à huit ans (3,5 millions), des programmes de revitalisation des aires industrielles (2,1 millions) et le réseau vert (3,1 millions). Elle aurait pu mentionner également que les travaux de rénovation de l'aile est et du pavillon central du Centre Roussin ont été reportés d'un an, les crédits alloués en 1992 passant de 1,42 million à 79000\$. Mme Cousineau mentionne certains projets dont les crédits sont augmentés: rénovation et mise en valeur du marché Atwater, modification des feux de circulation pour les piétons, programme d'économies d'énergie dans les bâtiments municipaux, aménagements des abords du boulevard Gouin et réfection du chalet du parc François-Perreault, qui a brûlé. Elle a expliqué que chaque baisse de 10 millions dans les immobilisations pour cette année se traduira par une diminution de 1,7 million en frais de financement dans les prévisions budgétaires de 1993. Elle fait aussi valoir qu'en raison de la conjoncture économique, la Ville ne pourra dégager en 1992 des surplus financiers assez importants pour lui permettre de payer comptant une part significative de ses immobilisations. Elle explique aussi qu'il y a quelques années, environ 80 p. cent du programme d'immobilisations était réalisé alors qu'on approche maintenant les 100 p. cent. Selon elle, l'objectif global des compressions budgétaires annoncées il y a quelques semaines et des diminutions des immobilisations rendues publiques hier visent à maintenir la hausse des comptes de taxes de 1993 au niveau de l'inflation et «si possible à en ralentir la progression». La Ville s'attend sur un autre plan à perdre des revenus de l'ordre de cinq millions cette année à cause de l'abolition par le gouvernement du Québec, à compter du 1er juillet, du droit sur le divertissement, communément appelés taxe d'amusement. Elle prévoyait des recettes de sept à huit millions à ce chapitre pour les six derniers mois de 1992 mais devra se contenter d'une partie de la compensation de six millions que le gouvernement versera à toutes les municipalités du Québec pour cette période.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-06-05

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/SPCEJHBD

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:59

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:59

Quality report

- Item has no authors

Les déchets à l'entreprise privée, disent les ingénieurs

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé L'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ) estime que la Ville de Montréal devrait se retirer de la gestion des déchets et la confier à l'entreprise privée. «Le coût des services des entrepreneurs privés est moindre et ils disposent d'une plus grande flexibilité pour s'approprier les nouvelles technologies», explique l'OIQ dans un mémoire qu'elle vient de soumettre à la Ville. «La municipalité devrait plutôt se réserver un rôle sur les plans de la réglementation, de la surveillance et de la mise sur pied des mécanismes institutionnels», ajoute-t-on. Le mémoire a été soumis au Bureau de consultation de Montréal (BCM), qui a procédé à des audiences publiques sur la politique de gestion intégrée des déchets de la Ville de Montréal. Le BCM doit remettre son rapport d'ici à la fin de juin. L'OIQ se prononce par ailleurs contre l'utilisation de la carrière Francon, sur la rue Sherbrooke est, comme dépotoir après la fermeture du Centre de tri et d'enfouissement des déchets (CTED), l'ancienne carrière Miron. «L'ouverture d'un nouveau site plus à l'est du territoire, explique-t-on, ne paraît pas reposer sur des critères géologiques précis garantissant une gestion efficace». Elle préconise plutôt l'utilisation d'un site d'enfouissement à l'extérieur de l'île de Montréal. «Les solutions adoptées par les villes périphériques, à la suite de l'ajustement de la tarification du site Miron, montrent qu'il est possible d'établir un partenariat avec d'autres

municipalités qui pourraient trouver avantage à disposer d'un site d'enfouissement sur leur territoire», écrit-on dans le mémoire préparé par la comité parmanent sur l'environnement de l'OIQ. Le mémoire recommande à court terme le maintien de l'exploitation au CTED mais le mémoire ne précise pas pendant combien de temps. On sait que l'administration Doré a promis de fermer le CTED à la fin de 1994 au plus tard.

URL URL

Date 1992-06-06

Pages P. A-19

Select in Zotero zotero://select/library/items/WTSFFRWG

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:36:59

Modifié le 26/02/2020 à 12:36:59

Libre-échange: Montréal dit non

Type Article de journal

Auteur Jacques Benoit

Résumé À leur tour, et ceci après Québec et la Fédération canadienne du vêtement, Montréal et son maire Jean Doré demandent à Ottawa de ne pas signer «l'entente telle qu'elle semble se dessiner» de libre-échange Canada-États-Unis-Mexique. Ceci, a expliqué hier le vice-président du Comité exécutif et responsable du développement économique John Gardiner, afin de sauvegarder l'industrie canadienne et montréalaise du vêtement - la première en importance pour l'agglomération montréalaise avec près de 40 000 emplois, soit 18 p. cent de l'emploi du secteur manufacturier. «Il est clair pour nous et pour l'Institut des manufacturiers du vêtement du Québec que les États-Unis veulent contrôler toute la chaîne de production, a-t-il déclaré, et tourner les règles de 1988 à leur avantage.» Selon ces règles, comme on sait, les tarifs douaniers sur les vêtements doivent être abolis à raison de 10 p. cent par an, sur une période de dix ans. Or, d'après la Ville et l'industrie, les États-Unis demandent dans le moment que des droits de douane frappent -entre les trois pays - les vêtements qui ne seront pas fabriqués avec 100 p. cent de tissus d'origine nord-américaine. Le hic pour l'industrie québécoise (57 p. cent des 110 000 emplois du secteur au Canada): celle-ci s'est trouvée de nouveaux créneaux, soit les vêtements de milieu et de haut de gamme, dont 60 p. cent sont faits avec des tissus importés. Et puis, l'industrie a commencé à exporter, les exportations s'élevant à environ 8 p. cent de sa production pour le Québec et à 5 p. cent pour l'ensemble du Canada. «Ce qu'on exporte est différent de ce que les manufacturiers américains produisent, a indiqué pour sa part M. Israel Shames, directeur général de l'Institut des manufacturiers. Notre force, c'est ça. Si l'entente est signée entre les trois pays, on perd notre avantage, parce qu'on paierait des droits à l'exportation.»

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-06-06

Pages P. F-2

Select in Zotero zotero://select/library/items/YVK6U7RW

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:00

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:00

RIO Le Sommet de la Terre -- Le Japon pourrait rafler les lauriers au Sommet de Rio -- DES EUROPÉENS TIMIDES, DES AMÉRICAINS BOUDEURS

Type Article de journal

Auteur André Noel

Résumé RIO DE JANEIRO - Les écologistes radicaux affirment que le Sommet de la Terre se dirige tout droit vers un échec historique. Les conservateurs, eux, soutiennent que ce forum n'est qu'une foire démesurée et risible. Les résultats concrets de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement -tel est son nom officiel- risquent en effet d'être bien maigres. Mais le Sommet de Rio offre un grand intérêt: il montre avec éclat que la division entre le Nord et le Sud est de loin le plus grand problème politique de l'humanité. Depuis la Deuxième Guerre mondiale, la division entre l'Est et l'Ouest -c'est-à-dire entre pays industrialisés- semblait être le conflit le plus important. Pendant presque un demi-siècle, les superpuissances et leurs alliés ont vécu dans la hantise d'une nouvelle guerre mondiale. Ils ont ainsi dépensé des sommes colossales dans l'armement. Les pays capitalistes ont fini par gagner la bataille, car ils ont prouvé que leur système économique était le plus productif. Le berceau du communisme, l'Union soviétique, s'est effondré il y a tout juste un an. Plus personne,

sauf quelques excentriques, ne remet en cause la supériorité de l'économie de marché. Le succès retentissant de la société de consommation, dans les pays occidentaux, a cependant un revers, soulignait cette semaine le secrétaire-général des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali, dans son discours d'ouverture: «La terre est malade à la fois du sur-développement et du sous-développement. Le sur-développement des pays riches menace l'environnement non seulement national, mais aussi planétaire, a-t-il expliqué. Le groupe des sept pays les plus industrialisés -qui comprend le Canada- rejette 45 p. cent des gaz responsables de l'effet de serre, qui menacent de réchauffer le climat. Insoutenable déséquilibre Mais surtout, l'enrichissement du Nord a entraîné un déséquilibre mondial insoutenable, selon le dirigeant de l'ONU. Le milliard d'êtres humains les plus riches consomment 70 p. cent des ressources de la terre. Leurs revenus sont 59 fois plus élevés que les revenus du milliard d'êtres humains les plus pauvres. Et voilà maintenant que l'extrême pauvreté et la dette des pays du tiers monde menacent aussi l'environnement de la planète. Les paysans n'ont pas d'autre choix que de transformer une partie des forêts tropicales en pâturages s'ils veulent survivre. Ainsi brûle l'Amazonie. Les dirigeants des Nations unies et de plusieurs gouvernements affirment donc que les pays du Nord doivent: 1. cesser de dilapider et polluer les ressources naturelles, en produisant mieux, avec moins; 2. aider les pays du Sud à se sortir du marasme économique et s'industrialiser, sans répéter les erreurs des pays riches. Cet ambitieux programme ne se réalisera évidemment pas en criant ciseau. Mais le Sommet de Rio, même s'il n'aboutissait à rien de mesurable, a au moins l'avantage d'indiquer la voie à suivre. Il établit de façon claire l'idéologie qui doit guider les États. Bien sûr, ce discours n'est pas nouveau. Des dizaines de scientifiques, de groupes écologistes et même de chefs d'État -comme la première ministre norvégienne Gro Harlem Brundland- le tiennent depuis longtemps. Mais jusqu'à maintenant, ils criaient dans le désert. Développement durable Le fait d'amener les dirigeants de presque tous les pays de la terre à Rio autour d'un même objectif donne un rayonnement extraordinaire à l'idée du développement durable. Désormais, les chefs d'État devront montrer où ils se situent et rendre des comptes à leurs citoyens et à l'opinion internationale. Ce succès est en grande partie attribuable au travail acharné d'un homme: le Canadien Maurice Strong, secrétaire général de la Conférence. Mardi, il a été présenté comme «le coeur, l'âme et le cerveau du Sommet de Rio». De façon générale, la délégation canadienne joue un rôle remarquable et apprécié. Les dirigeants des grandes associations des villes ont mandaté le maire de Montréal, Jean Doré, pour présenter leur point de vue en plénière. Le Canada a été le premier membre du Groupe des sept pays les plus industrialisés à annoncer qu'il allait signer la convention sur la diversité biologique. La délégation canadienne pourrait être amenée à jouer un rôle de négociation capital, la semaine prochaine. Certains pays du tiers monde menacent en effet de ne pas signer le traité sur le climat si les pays industrialisés ne signent pas le traité sur la biodiversité. Si l'impasse persiste, ce sera le désastre. Le débat autour de la diversité biologique illustre bien l'enjeu principal du Sommet de Rio: le transfert de ressources financières et technologiques aux pays du Sud pour les aider à préserver leur environnement. Les forêts tropicales abritent la moitié des espèces animales et végétales de la planète. Leur destruction accélère une diminution de la diversité biologique. Or, la grande variété des espèces aide toute l'humanité. Chaque année, les entreprises et les laboratoires des pays industrialisés développent des médicaments ou des clones utiles à l'agriculture, à partir de plantes trouvées dans les forêts tropicales. Les pays du Sud veulent désormais avoir une partie des retombées. Le traité prévoit certaines formes de redevances. Le président américain Georges Bush a indiqué qu'il refuserait de signer la convention, car elle mettrait en péril les droits de propriété intellectuelle et les revenus des laboratoires. Le chef de la délégation canadienne, Jean Charest, ministre fédéral de l'Environnement, a souligné que les pays tropicaux devaient trouver un intérêt à protéger leurs forêts. M. Charest a rencontré des délégués européens pour les convaincre de ce point de vue, ce qui isolerait les Américains. Critiques contre les USA Les États-Unis sont d'ailleurs sévèrement critiqués à Rio. Ils ont réduit la portée du traité sur le climat et menacé de ne pas signer la déclaration générale sur le développement durable. Le chef de la délégation américaine, William K. Reilly, a indiqué que les États-Unis augmenteraient leur aide au tiers monde de 250 millions par année. Il s'agit d'un montant dérisoire. Le sénateur démocrate Al Gore, qui dirige une délégation du Congrès à Rio, s'est montré indigné. «La Maison-Blanche a rendu sa position très claire, a-t-il dit. Elle est prête à voir le Sommet de la terre s'effondrer et brûler.» Georges Bush agit comme s'il «se débattait et criait pendant qu'on l'amène de force à Rio», a dit Russell Train, qui dirigeait la délégation américaine au Sommet de Stockholm sur l'environnement il y a 20 ans, et qui est maintenant président du World Wildlife Fund. M. Reilly a expliqué, non sans candeur, que les États-Unis ont des responsabilités militaires envers le monde, ce qui les empêchait de convertir les dépenses d'armement en aide au développement. «Par ailleurs, l'aide est peu populaire chez nous», a-t-il ajouté. Les Japonais veillent Les Américains sont désormais la seule superpuissance militaire, mais ils ont de toute évidence perdu le dynamisme qu'ils avaient encore il y a cinq ans en matière d'environnement, lors de la signature du protocole de Montréal sur la couche d'ozone. Les Européens, eux, sont occupés par la création de leur unité politique et par l'aide aux pays de l'Est. Ils jouent un rôle relativement discret à Rio. Si bien qu'il reste une seule puissance industrielle susceptible de prendre le leadership: le Japon. La délégation japonaise est la mieux organisée à Rio. Elle occupe le kiosque le plus important. Elle est la plus informée (mais parle peu). Le Japon est déjà le plus important donateur et tous croient qu'il va annoncer un accroissement substantiel de son aide, la semaine prochaine. Le ministère japonais de l'Industrie et du Commerce international est en train de développer un plan de 100 ans autour de la technologie propre. Les marchés seront immenses, dans un monde avide de moyens de production non polluants. Le Japon a deux avantages: il bénéficie déjà d'une avance technologique, et il n'a pas la responsabilité militaire des États-Unis. Plusieurs croient que la rencontre de Rio sera le Sommet du Japon. À

Rio, une flambée des prix qui gêne le peuple Les groupes écologistes et les autres organisations non gouvernementales (ONG) de 165 pays ont monté des kiosques dans un parc du centre-ville pour marquer à leur façon le Sommet de la Terre, mais bien rares sont les habitants de Rio qui peuvent les visiter. Les Cariocas - comme on les surnomme- n'ont tout simplement pas les 50 dollars américains exigés pour le laissez-passer. Ils se pressent devant les clôtures qui entourent le parc et regardent avec envie les écologistes japonais, européens et nord-américains franchir les barrières. «C'est décevant», laisse tomber Andrea da Nobrega, une agronome âgée de 29 ans qui travaille dans une réserve biologique en banlieue de Rio. Comme la majorité des Brésiliens, elle gagne moins de 50\$ par semaine. Le salaire minimum est de 80\$ US par mois. «Je ne connais personne qui peut acheter un laissez-passer. L'impact le plus important du Sommet, c'est encore plus d'inflation. Tout est plus cher à cause de l'arrivée des touristes. Il faut payer deux fois plus pour un repas en ville.» Sigmar Reichel est secrétaire d'une organisation qui vient en aide aux enfants abandonnés. Grâce à des subventions, il a ouvert un petit kiosque, à l'extrémité du parc Flamengo, juste à côté des clôtures. «Les gens de Rio me regardent et me demandent comment entrer dans le parc, dit-il. Je peux seulement hausser les épaules. C'est bien beau de voir la communauté internationale s'intéresser à l'environnement. Mais il faudrait peut-être s'occuper d'abord des gens.» Il y a des kiosques sur tous les sujets au Forum planétaire: sur la lutte des homosexuels aux forêts canadiennes, en passant par le culte de Brahma. Sous un chapiteau, des Japonais font la promotion du Mahikari, un art destiné à libérer l'énergie du sur-moi en se regardant dans les mains: «Notre but est de purifier l'être humain», explique Orlando Peixoto. La poursuite des activités est cependant menacée. Le gouvernement brésilien et la ville de Rio n'ont plus d'argent pour payer les employés chargés de l'entretien du parc, des services d'interprétation, des systèmes de son, etc. Certains d'entre eux parlent de cesser le travail. Le navire de Greenpeace, le Rainbow Warrior, mouille dans la baie de Guanabara, non loin de là. Le Gaïa, qui se veut une réplique d'un bateau viking du Xe siècle, a traversé l'océan depuis la Norvège. Il amenait des enfants de tous les pays, tous en bonne santé. Les enfants abandonnés de Rio, eux, ont fait un moins beau voyage au cours des dernières semaines. Les policiers les ont amenés de force dans des prisons à l'extérieur de la ville, pour les empêcher de déranger les étrangers dans les rues, explique Sylvia, une travailleuse sociale. Quelques-uns ont échappé aux rafles policières. Le Mouvement national des mineurs de la rue a dressé des tentes pour eux, sur une étendue gazonnée, entre deux avenues bruyantes, à 1000 mètres du Forum planétaire. «Les enfants sont très nerveux, ils ont peur que la police vienne les chercher», dit Sylvia. Un d'entre eux essaie de voler ma montre. Sylvia lui tape les mains. Le petit garçon arrache alors mon carnet de notes et se met à déchirer les pages. Beaucoup plus loin, à une heure du centre-ville de Rio, des hommes en veston-cravate et des femmes en tailleur discutent de l'avenir de la planète dans le «Rio Centro». Il fait frais dans le tout nouveau centre des congrès: les climatiseurs fonctionnent à plein régime... grâce aux chlorofluorocarbones, ces gaz qui détruisent la couche d'ozone. Illustration(s) : Reuter;

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-06-06

Pages P. B-7

Select in Zotero zotero://select/library/items/QSDKDEPM

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:00

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:00

Le Biodôme de Montréal: premier jardin-musée consacré à la planète Terre

Type Article de journal

Auteur Pierre Bourque

Résumé Une semaine à peine après le sommet de Rio de Janeiro sur l'avenir de la planète Terre, Montréal, le Québec et le Canada inaugureront le Biodôme de Montréal, premier jardin-musée au monde entièrement dédié à l'environnement. C'est à l'automne 1987 que la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec ont donné leur approbation à une proposition du Jardin botanique de Montréal de transformer le magnifique vélodrome, héritage des jeux Olympiques de 1976, en un vaste jardin de 10000 mètres carrés reproduisant quatre des principaux écosystèmes de la planète Terre. Depuis des siècles, les hommes ont rendu hommage à la nature en créant des jardins, expressions de leur respect et de leur dépendance face à elle. Jardins mythiques de l'Arcadie dans la Grèce antique, jardins suspendus de Babylone, fabuleux jardins chinois de Suzhou et d'Hangzhou, jardins de mousse et de pierres de Kyoto au Japon, jardins à la française de Le Nôtre ou jardins anglais du Yorkshire, la nature apprivoisée a toujours été le reflet des civilisations. Pour la première fois dans notre histoire, cette relation fondamentale entre l'homme et la nature peut être rompue; depuis plus de 20 ans déjà, l'alarme retentit aux quatre coins de la planète; la Terre que nous aimons et qui est notre compagne depuis des siècles est menacée. Nous sommes en train de provoquer la mort de la nature qui nous a créés; notre bien-être collectif s'élabore au détriment de la terre nourricière. La science et les technologies évoluent plus vite que la capacité de régénérescence de la Terre. Celle-ci montre des signes évidents de fatigue, de

blessures. Comment corriger le tir, freiner la marche inéluctable de notre planète vers sa perte tout en préservant notre bien-être et même en l'élargissant à tous les hommes de la terre? La réponse nous arrive avec la même unanimité des quatre coins de la planète: il faut changer nos comportements et, pour ce faire, sensibiliser les gens et leur faire prendre conscience que notre avenir et celui de nos enfants est compromis. Le Biodôme est une des réponses concrètes de la société québécoise à ce nouveau défi mondial. Approche systématique pour le recyclage Bâtiment fier à l'architecture futuriste, ancré au sol comme un immense trilobite, ouvert à la lumière du jour grâce à ses immenses lanterneaux translucides, le Biodôme de Montréal semble avoir été conçu pour abriter cette maison de la Vie. La transformation d'un vélodrome sous-utilisé en une institution consacrée à l'environnement lui confère désormais une notoriété mondiale. Vu de l'espace, la Terre est un jardin, un joyau vert suspendu dans l'univers sidéral; jusqu'à ce jour, elle est notre unique patrimoine. Comment lui rendre un plus bel hommage qu'en reproduisant ses pierres, ses falaises, ses grottes, ses étangs et ses mers puis sa flore et sa faune: c'est le défi unique du Biodôme. Un jardin planétaire De l'Antartique à l'Artique à travers les trois Amériques, le Biodôme reproduit le plus fidèlement possible quatre des principaux écosystèmes de la planète Terre. Ces écosystèmes qui seront reproduits avec le plus de réalisme possible sont le monde polaire, la forêt tropicale pluvieuse; la forêt laurentienne et le Saint-Laurent marin. Pour relever le défi de reproduire les quatre écosystèmes décrits plus haut, le Biodôme a fait appel à une équipe pluri-disciplinaire de biologistes, d'agronomes, d'ingénieurs, d'architectes, d'architectes du paysage, de géomorphologues, de muséologues, de designers, d'artistes, d'horticulteurs, d'animaliers, de techniciens et d'ouvriers spécialisés. S'inspirant dès le départ du concept du développement viable, le Biodôme a utilisé les technologies de pointe et mis en place un ensemble de systèmes électromécaniques et informatiques des plus complexes. À titre d'exemple, chaque écosystème est autonome et peut être commandé de manière centralisée ou locale, automatiquement ou manuellement. Toutes les eaux du Biodôme (26 bassins et plans d'eau), incluant les eaux salées fabriquées sur place, sont filtrées, épurées et entièrement recyclées par un système sophistiqué de filtres au sable, de filtres biologiques et enfin par un traitement à l'ozone. Il en est de même pour les eaux d'irrigation qui sont déminéralisées par osmose inversé et apportées aux végétaux sous forme de brumisation ou par aspersion. L'air vicié des différents écosystèmes est recyclé par l'utilisation de filtres ultra-sensibles. Le Biodôme est doté de laboratoires, d'une clinique vétérinaire et d'un centre de sauvetage et de réhabilitation de mammifères marins. Enfin, un programme de conservation donne les critères de manipulation, d'acquisition et de disposition des différentes espèces animales et végétales. Émerveillement et conscientisation Le Biodôme de Montréal accueillera près d'un million de visiteurs par année; ceux-ci recevront un message important sur la richesse et la fragilité de la planète Terre. Pour influencer les comportements des visiteurs face à la nature, le Biodôme propose une approche didactique en trois étapes. Le Biodôme mise d'abord sur l'émerveillement devant la beauté des écosystèmes et sur l'étonnement devant le contraste des reconstitutions. Émus, les visiteurs vont ensuite s'interroger pour mieux comprendre les relations qui existent entre les différents éléments vivants et non-vivants de l'écosystème. Des animateurs accompagnent les visiteurs dans ce cheminement. Tout d'abord, leur impact se situe au niveau de l'émotion: suscitant la curiosité, ils permettent d'observer des éléments de l'écosystème qui pourraient passés inaperçus. Par des informations pertinentes sur les interrelations entre le milieu physique et les êtres vivants de l'écosystème, les animateurs contribuent à la compréhension globale de la nature et la place de l'être humain à l'intérieur de cet écosystème. Finalement, par des débats et des discussions, les animateurs vont aider les visiteurs à développer un processus de réflexion quant à leur appartenance à la nature et à la conservation de ces écosystèmes. Espaces d'apprentissage En étroite relation avec le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science du Québec, des espaces éducatifs ont été réalisés pour toucher le monde des jeunes. Ateliers pour l'accueil des groupes scolaires, Naturalia, espace de découverte interactive favorisent la compréhension des multiples facettes de l'écologie. Conçus avec le ministère de l'Éducation, des programmes pédagogiques viennent compléter le programme scolaire en écologie des écoles québécoises. L'Écolothèque, bibliothèque et médiathèque, consacrée à l'environnement, facilitera l'accès aux ressources écrites, audio-visuelles et informatiques. Musée vivant de l'environnement Enfin, et ce grâce à la participation du ministère de l'Environnement du Canada qui a lancé il y a deux ans un ambitieux programme appelé le «Plan vert», le coeur du Biodôme a été réservé au Carrefour de l'environnement et les zones périphériques aux Actualités environnementales . Approche globale au Carrefour de l'environnement avec films, discussions et débats sur l'état de la planète, approche locale dans la salle des Actualités environnementales avec des expositions thématiques sur l'environnement, présentation de nouveaux moyens, produits et outils de recyclage et de conscientisation. Le Biodôme de Montréal forme avec ses voisins, le Jardin botanique de Montréal (deuxième en importance au monde) et l'Insectarium de Montréal un ensemble innovateur d'équipements scientifique, véritable musée éclaté consacré aux sciences de la nature. Une réponse concrète, un signe d'espoir en l'avenir de notre planète. Pierre BOURQUE,

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-06-06

Pages P. A-9

Select in Zotero zotero://select/library/items/AXFWA4JC

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:00

Marathon: pour Doré, «la décision est finale»

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé «La Ville n'a pas à devenir le commanditaire principal du Marathon», a déclaré hier soir le maire Jean Doré, qui rejette définitivement le projet de faire revivre cet événement en 1992 même si Montréal célèbre cette année son 350e anniversaire. «La décision est finale», a-t-il ajouté. Selon lui, la municipalité devrait dépenser entre 150000\$ et 200000\$ pour fournir le soutien technique que requiert un tel événement. «S'il n'y a que 2000 coureurs, la participation de la Ville équivaudra à une subvention de 1000\$ pour chacun», a ajouté le maire lorsqu'interrogé en marge de la réception offerte par la Ville aux délégués participant au 55e congrès de la Fédération canadienne des municipalités (FCM). «La Ville ne veut pas fournir 150000\$ ou 200000\$ pour appuyer un événement dont les organisateurs n'ont pu obtenir l'appui des autres paliers de gouvernement et du secteur privé pour en assurer le succès», de dire M. Doré. «La Ville ne fournira pas les services techniques, du moins pas cette année» a conclu M. Doré, qui n'avait manifestement pas l'intention, pour des raisons qu'on ignore encore, de discuter plus avant la décision de son administration de ne pas accorder aux organisateurs les autorisations nécessaires. Absence de 25 ans Après s'être réunis au pays de Clyde Wells en 1991, les membres de la Fédération canadienne des municipalités redécouvrent Montréal cette année après une absence de 25 ans. La dernière fois que l'organisme avait tenu son congrès annuel dans la métropole, c'était sous Jean Drapeau, en 1967, l'année de l'Expo. Quelque 960 maires et conseillers municipaux étaient inscrits hier soir. Le congrès s'ouvre officiellement ce matin et durera jusqu'à lundi soir. La réfection des infrastructures urbaines, un projet sur lequel la FMC revient depuis plusieurs années, fait partie des résolutions qui seront débattues. L'organisme estime que la remise en état de ces infrastructures coûterait environ 15 milliards et que seul un programme financé par les trois niveaux de gouvernement permettrait de le réaliser. Il pourrait selon elle créer quelque 60 000 emplois au Canada. Les relations interraciales et l'environnement feront également l'objet de discussions lors du congrès dont le thème est «Le défi global». Sur le plan du développement économique, les délégués se pencheront entre autres sur les conséquences pour les municipalités du libre-échange et du magasinage outre-frontière. Le ministres Claude Ryan, Robert de Cotret et Jean Corbeil prendront notamment la parole, ainsi que le chef du Parti libéral du Canada, Jean Chrétien, et celui du Nouveau Parti démocratique, Audrey McLaughlin.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-06-06

Pages P. A-8

Select in Zotero zotero://select/library/items/BESTJ2C2

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:00

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:00

Phil Edmonston n'y sera pas

Type Article de journal

Résumé ° Même s'il n'écarte toujours pas la possibilité de présenter sa candidature à la mairie de Montréal, le député néo-démocrate Phil Edmonston a refusé de mettre un pied dans la porte en brigant les suffrages à la prochaine élection partielle dans le district de Saint-Jacques. Invité récemment par des militants de la Coalition démocratique de Montréal à tenter sa chance dans le district laissé vacant par la mort du conseiller municipal du RCM, Raymond Blain, M. Edmonston a décliné. «J'ai dit aux gens de mon comté (Chambly) que je compléterais mon mandat», d'expliquer hier M. Edmonston. Ce dernier estime néanmoins que cette élection sera une occasion pour les Montréalais d'exprimer leur «mécontentement» envers l'administration du maire Doré. «J'aimerais voir une voix très forte de mécontentement s'exprimer, mais je ne pourrai pas être le véhicule de cette voix en raison des promesses faites aux gens de mon comté», dit-il, en confirmant les approches faites par des gens de la Coalition démocratique. M. Edmonston n'avait pas caché il y a quelques jours qu'il se donnait encore un an pour décider de son avenir. Cet ancien fervent du RCM avait également fait connaître sa déception face au règne du maire Doré. «Je serai dans le débat sur l'avenir de Montréal d'une façon ou d'une autre», conclut-il.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-06-07

Pages P. A-5
Select in Zotero zotero://select/library/items/IPQMCE3K
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:00
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:00

Quality report

- Item has no authors

Ottawa a de l'argent pour les routes mais pas pour les infrastructures urbaines

Type Article de journal
Auteur Gilles Gauthier
Résumé Ottawa refuse de participer au projet de 15 milliards des municipalités pour la rénovation des infrastructures urbaines mais fera «bientôt» une proposition aux provinces au sujet du programme de 14 milliards pour la réfection du réseau routier pan-canadien. C'est ce qu'a déclaré hier le ministre fédéral Jean Corbeil dans le cadre du 55e congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), qui se poursuit à Montréal. Le maire Jean Doré a abondamment parlé au cours des derniers mois du projet que la FCM met de l'avant depuis quelques années et qui consisterait à rebâtir les infrastructures urbaines (égoûts, aqueducs, rues, trottoirs, etc.) dans le cadre d'un programme qui serait financé par les trois niveaux de gouvernement et qui créerait selon l'organisme 60 000 emplois. «La santé financière des municipalités est plus saine que celle du gouvernement fédéral», a expliqué hier le ministre des Transports. «Ottawa est en plus mauvaise santé sur ce plan que les provinces et les villes», a-t-il ajouté. Il souligne également que les infrastructures visées relèvent strictement de la juridiction des municipalités. «Il n'est pas question que le gouvernement fédéral s'implique», conclut M. Corbeil qui, ironiquement, avait présidé un comité de la FCM sur la réfection des infrastructures municipales à l'époque où il occupait le poste de maire d'Anjou. Ottawa s'apprête par ailleurs, de dire le ministre, à présenter aux provinces une proposition de réfection du «réseau national de transport routier», qui comprend essentiellement aux yeux du gouvernement central la transcanadienne et certains embranchements importants. Le projet sera sûrement mis de l'avant cette année «si on veut qu'il ait un impact sur la reprise économique», a expliqué M. Corbeil. Il a rappelé que le fédéral et les provinces ont déjà eu des discussions à ce sujet et qu'une étude déposée en mars évaluait le coût de ce projet à 14 milliards. Les fonctionnaires fédéraux élaborent une proposition qui précisera notamment la somme globale qui pourrait être investie, les échéanciers et le partage des coûts, «qui tiendra compte du fait que les provinces dépensent déjà de l'argent pour les routes». Le ministre souligne l'importance de ce réseau pour l'industrie du camionnage, ce qui en fait une préoccupation d'intérêt national. Il aurait pu ajouter que l'asphalte a toujours constitué un appât électoral intéressant. Les villes de Hull et de Charlesbourg figurent par ailleurs parmi les sept municipalités canadiennes qui ont reçu hier des prix dans le cadre du concours organisé annuellement par la FCM pour récompenser les gouvernements locaux qui font des efforts particuliers pour aider les personnes ayant des problèmes de mobilité. On s'attend sur un autre plan à ce que la mairesse de Sillery en banlieue de Québec, Margaret Delisle, remplace la conseillère municipale de Markham en Ontario, Doreen Quirk, à la présidence de la FCM lors des élections qui se dérouleront aujourd'hui. Les participants se pencheront ce matin sur le cahier des résolutions présentées par différentes villes. Richmond en Colombie-Britannique veut par exemple que la FCM mette fin à son programme d'échanges avec la Chine, dans lequel l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a injecté 1,9 million au cours de l'année financière terminée le 31 mars dernier. Le district de Matsqui dans la même province s'oppose au droit de vote pour les prisonniers, l'Union des municipalités de Colombie-Britannique propose de ramener de .08 à zéro le niveau toléré d'alcool dans le sang des conducteurs et Hay River dans les territoires du Nord-Ouest en a assez d'entendre parler de constitution.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-06-07
Pages P. A-8
Select in Zotero zotero://select/library/items/NGHLANRR
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:00
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:00

Le maire Doré fustige Corbeil

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé Le maire Jean Doré a fustigé hier le ministre fédéral Jean Corbeil qui avait rejeté samedi, au nom du gouvernement Mulroney, la demande d'un investissement massif d'Ottawa, des provinces et des municipalités dans les infrastructures urbaines. Accompagné des représentants de huit grandes villes canadiennes et de la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), qui termine aujourd'hui à Montréal son 55e congrès annuel, M. Doré a reproché au ministre Corbeil ses commentaires «absolument impertinents par rapport à ce qui est demandé» et son analyse «à courte vue», et l'a accusé de comparer des poires à des oranges et d'utiliser de faux-fuyants. «Il présente de pseudo-arguments pour des motifs politiques», a lancé le maire de Montréal, qui préside cette année le conseil des maires des grandes villes au sein de la FCM. M. Corbeil avait déclaré avant-hier qu'Ottawa refusait de participer au projet conjoint de 15 milliards mis de l'avant par la FCM, mais ferait bientôt une proposition aux provinces au sujet d'un programme d'investissement des deux niveaux de gouvernement dans la réfection de la route transcanadienne et de certains de ses embranchements importants. Il avait expliqué que les infrastructures urbaines sont de juridiction essentiellement locale et que la santé des municipalités est moins mauvaise que celle du fédéral. Selon M. Doré, les villes canadiennes ont assumé depuis un an des coûts additionnels de 1 milliard «à cause du pelletage d'une série de factures par les gouvernements fédéral et provinciaux». Il explique aussi que les municipalités ne peuvent faire de déficits mais que certaines consacrent jusqu'à 25 et même 30 p. cent de leur budget annuel au service de leur dette. Le maire souligne que les municipalités ne veulent pas qu'Ottawa injecte directement de l'argent dans les secteurs de juridiction locale. Elles «exigent» plutôt que le fédéral et les provinces ajoutent un volet urbain au programme dont ils ont discuté il y a quelques mois pour relancer l'économie, et qui se traduira par le projet de réfection du réseau routier pan-canadien dont parlait le ministre des Transports. Les sommes consacrées à la partie urbaine, pour la réfection des aqueducs, égouts, ponts, rues, trottoirs ou pour l'épuration des eaux seraient versées par les provinces aux municipalités. Selon M. Doré, le sous-investissement dans ces secteurs se traduit par une dégradation de la qualité de vie des citoyens, qui habitent très majoritairement dans les villes, et par une perte de production économique étant donné que les centres urbains canadiens, qui sont les lieux où se crée et croît l'essentiel de la richesse, deviennent moins concurrentiels. Il accuse aussi le fédéral de se contredire: il se vante d'avoir adopté un Plan vert et parle de développement urbain viable à Rio, mais il néglige la qualité de vie dans les villes canadiennes. «M. Corbeil dit que les municipalités ne sont pas de juridiction fédérale. Cependant, la qualité de vie des Canadiens est une responsabilité nationale», lance le maire. Il fait également valoir que les plans de réfection des infrastructures sont prêts, du moins à Montréal. «Nous pourrions procéder aux appels d'offres d'ici à deux mois et mettre les gens à l'ouvrage». Selon lui, le programme de la FCM contribuerait davantage à la relance économique que le projet de remise en état de la transcanadienne préconisé par Ottawa, en créant notamment plus d'emplois. Il soutient également que ce programme n'ajouterait pas significativement au déficit fédéral. M. Corbeil, également ministre responsable de l'île de Montréal sur le plan politique dans le cabinet Mulroney, a aussi expliqué que la qualité du réseau routier constitue un enjeu d'intérêt national parce qu'il est vital pour le camionnage. La présidente de la FCM, Doreen Quirk, de Markham en Ontario, a répondu que les véhicules doivent pouvoir circuler convenablement dans les villes, leurs points de départ et d'arrivée. La FCM demandait que les trois niveaux de gouvernement investissent 1 milliard chacun dans la rénovation de ces infrastructures pendant la première année d'un plan de cinq ans. M. Corbeil a dit qu'Ottawa fera bientôt une proposition aux provinces au sujet du réseau routier, qui nécessiterait des investissements de 14 milliards selon une étude publiée en mars. Cette proposition précisera la somme réelle qui pourrait être investie, les échéanciers et le partage des coûts entre les deux niveaux de gouvernement. Prenant la parole hier devant plusieurs centaines de participants au congrès de la FCM, le chef du NPD, Audrey McLaughlin, a commis une sérieuse bourde en félicitant le ministre Corbeil d'avoir accepté au nom de son gouvernement une participation du fédéral au programme de réfection des infrastructures urbaines préconisé par l'organisme. Le chef du Parti libéral, Jean Chrétien, et le ministre Claude Ryan prennent la parole aujourd'hui devant les délégués. Ces derniers ont notamment adopté hier une résolution qualifiant de «honteux» un jugement de la Cour fédérale disant qu'il est contraire à la Charte des droits d'interdire aux prisonniers de voter.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-06-08

Pages P, A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/ZKDPWJXM

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:00

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:00

La Ville de Montréal rend public son plan d'urbanisme étalé sur 10 ans

Type Article de journal

Auteur Éric Clément

Résumé Le plan d'urbanisme de Montréal, -le premier de son histoire- (en gestation depuis 1989), a été présenté hier à la presse. Le document, intitulé «Orientations et stratégies», a pour objectifs clés de consolider le rôle de Montréal comme «métropole culturelle du Québec» et de développer «une activité industrielle moderne». Il traduit aussi l'intention de favoriser, au coeur de Montréal, la construction de 60000 logements dans la grande superficie de terrains vagues (12 p. cent) , ainsi que la préservation des demeures existantes. Le document est un énoncé d'intentions et de principes généraux. Il est accompagné des plans directeurs de huit des neuf arrondissements (celui du centre-ville, le neuvième, est déjà connu). Le projet a été présenté par M. André Lavallée, membre du Comité exécutif, responsable de l'aménagement et du développement urbain, et par MM. Pierre Ouellet et Roch Poirier, respectivement directeur et directeur adjoint du service de l'habitation et du développement urbain. Vu l'importance de ces documents, dont on a dit qu'ils pourront «changer le visage de Montréal», la population est invitée, aujourd'hui et demain, à participer, dans chaque arrondissement, à des réunions de comités-conseils d'arrondissement spéciaux pour discuter de ce plan. Par ailleurs, une assemblée d'information sur les principes généraux du plan se tiendra à l'hôtel Radisson jeudi (le 11 juin à 19h). Elle précédera les travaux qu'entreprendront publiquement, tout de suite après, la Commission d'études du conseil municipal sur les orientations du plan. M. André Lavallée a dit espérer que le conseil municipal pourra adopter formellement le plan en décembre prochain. Le responsable de l'aménagement, M. Lavallée, a insisté sur la nécessité de créer, au coeur de la ville, un cadre de vie d'une qualité telle qu'il pourra amener les citoyens-résidents à s'y plaire. Le plan établit ainsi un «horizon de 10 ans» articulé en fonction de quatre orientations principales: la culture, l'économie, le logement et l'environnement. Le rôle de Montréal comme «métropole culturelle du Québec», affirme le document, doit être consolidé par la valorisation des grands équipements culturels et scientifiques. Et cela va de pair avec «la croissance souhaitable du Centre des affaires et de son expansion le long d'axes privilégiés tels les boulevards René-Lévesque et de Maisonneuve, l'avenue Viger et la rue University». Par ailleurs le développement d'une activité industrielle moderne est souhaitable sur le territoire montréalais, notamment «dans l'arrondissement Rivière-des-prairies-Pointe-aux-Trembles et dans les parcs industriels montréalais; dans certains secteurs industriels, aussi, comme les abords du canal Lachine». C'est avec cette intention en vue, que l'administration Doré veut parachever le boulevard Henri-Bourassa à Rivière-des-Prairies et construire le pont Wellington dans le sud-ouest. Mais l'accroissement de la qualité des milieux résidentiels est au coeur de la démarche. Pour y arriver la Ville verra à développer, «en priorité» les faubourgs Québec, Saint-Laurent et des Récollets. On veut ainsi accroître la population résidant dans le centre. La qualité des milieux résidentiels existants, elle, sera favorisée par des mesures, dont certaines sont inédites, la moindre n'étant pas l'implantation de stationnements réservés aux résidents «dans des secteurs névralgiques». L'amélioration du transport en commun sera favorisée par la création de voies réservées aux autobus sur les axes suivants: avenue du Parc, chemin de la Côte-des-Neiges, boulevard René-Lévesque, boulevard Henri-Bourassa, rue Sherbrooke Est et boulevard Laurentien. Au titre de la «protection de l'environnement», la Ville annonce son intention de «réaménager les grands parcs montréalais: le parc du Mont-Royal, le parc des Îles, la promenade Bellerive. De nouveaux parcs seront créés, notamment ceux de la Pointe-aux-Prairies et, «éventuellement», un autre dans la carrière Miron. Par ailleurs, les berges seront mises en valeur.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-06-09

Pages P. A-5

Select in Zotero [zotero://select/library/items/I46G5IJK](https://zotero.org/select/library/items/I46G5IJK)

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:01

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:01

Les plans directeurs mettent l'accent sur la qualité de vie dans les quartiers

Type Article de journal

Auteur Éric Clément

Résumé Les plans directeurs qui accompagnent le plan d'urbanisme dévoilé hier par l'administration municipale visent à faire de Montréal «une ville moderne et dynamique, mais aussi humaine». Ils ont pour but, selon les termes de M. André Lavallée, responsable de l'aménagement et du développement urbain à la Ville de Montréal, «de créer des conditions favorisant le confort, la santé et la sécurité», dans les huit arrondissements entourant le coeur urbain. La stratégie envisagée par la Ville dans les quartiers plus spécifiquement résidentiels permettra, selon l'administration Doré, d'assurer une meilleure qualité de vie à la population grâce à une judicieuse affectation des sols. Pour l'arrondissement Plateau Mont-Royal-Centre-Sud, par exemple, un plan de circulation visera à favoriser la quiétude des quartiers résidentiels, le zonage commercial étant révisé afin d'harmoniser activités de commerce et calme dans ce secteur. D'anciens édifices industriels se trouvant imbriqués dans les quartiers pourront être réutilisés par des entreprises qui ne génèrent pas de nuisances (bruit, odeurs, circulation de véhicules lourds). En ce qui concerne les secteurs à vocation industrielle, les abords des voies ferrées du

Canadien Pacifique et les terrains jouxtant le pont Jacques-Cartier recevront une attention particulière. La Ville désire également appuyer le développement d'activités industrielles dites légères, notamment les productions culturelles dans le quartier Mont-Royal. Le plan prévoit aussi l'aménagement d'une place publique sur l'îlot d'accès au métro Papineau, rue Sainte-Catherine. Dans Ahuntsic-Cartierville, le souci d'une vie urbaine plus agréable est aussi un des faits saillants du plan directeur de cet arrondissement. Dans Cartierville, où un résident sur deux est d'une origine ethnique autre que française ou britannique, le plan prévoit offrir à la population une diversité de logements adaptés à ses besoins. La question du transport et des voies de communications est également une des priorités du plan directeur: par exemple, il prévoit améliorer le service de transport collectif par la modernisation de la ligne de trains Montréal-Deux-Montagnes, le prolongement du métro vers Laval et l'aménagement d'une voie réservée aux autobus sur le boulevard Laurentien. Les secteurs du pont Lachapelle, du pont Viau, du boulevard St-Laurent et de l'autoroute Métropolitaine auront droit à une planification particulière, afin d'y favoriser le développement d'une activité économique diversifiée. Enfin, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, le plan veut privilégier l'installation d'industries préservant la qualité de l'environnement.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-06-09

Pages P. A-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/W47GT4AG

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:01

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:01

Des assistés sociaux expulsés de l'hôtel de ville

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé L'administration Doré a donné l'ordre, hier, de faire expulser à la tombée de la nuit par les forces policières une quinzaine de bénéficiaires de l'aide sociale qui occupaient l'hôtel de ville. Évincé lundi soir des bureaux du Protecteur du citoyen après une occupation d'une quinzaine de jours, le groupe s'est rabattu hier sur l'hôtel de ville de Montréal, où il promettait de s'installer pour une période de temps illimitée. Ces quinze membres de la Coalition du grand Montréal contre la loi 37 sont apparus vers 13h15 devant le bureau Accès-Montréal situé au rez-de-chaussée, où logent également le greffier et le secrétaire général de la Ville. Il n'ont pas perturbé les activités de l'administration et des fonctionnaires. «Nous resterons jusqu'à ce qu'on nous expulse», a déclaré leur porte-parole, Denis Roy. Une manifestation d'appui réunissant environ 80 personnes avait lieu au même moment devant le grand escalier de l'entrée principale du bâtiment. Les mesures de sécurité ont immédiatement été renforcées et une demi-douzaine d'agents du service de police de la CUM ont surveillé à distance les occupants pendant une trentaine de minutes avant de quitter l'hôtel de ville. «C'est bien beau les fêtes du 350e, mais elles ne doivent pas faire oublier la pauvreté à Montréal», a déclaré M. Roy, qui dénonce également les orientations internationales de l'administration Doré: «Elles ne changent rien pour le monde ordinaire et les pauvres de la ville». Il a aussi rappelé que le conseil municipal a adopté le 13 mai 1991 une motion dénonçant les principaux aspects de la loi 37. Le groupe demandait entre autres que l'administration l'aide à obtenir une rencontre avec le premier ministre Robert Bourassa et que la Ville adopte des mesures concrètes pour créer des emplois permanents et bien rémunérés. Il dénonçait la décision de la Ville d'embaucher mille bénéficiaires cet été en vertu des programmes EXTRA et PAIE du gouvernement, soutenant qu'il s'agit de «programmes de cheap labor». Les occupants ont rencontré pendant plus d'une heure au début de la soirée le responsable du développement communautaire au comité exécutif, André Lavallée. La Ville administre, en vertu d'une entente conclue avec le gouvernement du Québec, le programme de l'aide sociale pour les bénéficiaires qui habitent sur son territoire. M. Lavallée a expliqué que la Ville n'embauchera des bénéficiaires cet été qu'après avoir obtenu l'accord de ses syndicats. Des ententes ont été conclues avec les cols blancs et les professionnels mais les négociations ne sont pas encore terminées avec les cols bleus.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-06-10

Pages P. A-13

Select in Zotero zotero://select/library/items/HYI659B5

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:01

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:01

Montréal se prépare à sabrer 138 millions dans son budget de 93

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé Dans le cadre de la préparation du budget de 1993, l'administration de la Ville de Montréal a demandé à ses directeurs de services de lui présenter des projets de compressions budgétaires s'élevant à 138 millions. Dans le contexte économique actuel, qui amène notamment une diminution des recettes fiscales, des compressions de cet ordre seront nécessaires, explique-t-on, pour que l'administration atteigne son objectif de présenter l'an prochain aux contribuables une hausse du compte de taxes qui ne soit pas supérieure au taux d'inflation. La présidente du comité exécutif et responsable du budget, Léa Cousineau, expliquait également récemment que son but était si possible de «ralentir la progression du compte de taxes». Près de la moitié des dépenses de 1,87 milliard inscrites dans le budget de 1992 de la Ville sont difficiles à comprimer. On note en particulier les frais de financement (302,6 millions) et les contributions à la Communauté urbaine de Montréal (484,3 millions). La demande de l'administration porte donc sur un fort pourcentage des dépenses des services, qui s'élèvent cette année à 943,8 millions, auxquels s'ajoutent quelques dizaines de millions de dépenses dites communes (restauration résidentielle, industrielle et commerciale, dépenses générales d'administration, etc.) Plusieurs, dans les services municipaux, s'arrachent les cheveux en tentant de répondre à l'exigence d'une compression de 138 millions qui aurait été transmise aux directeurs par le secrétaire général, Pierre Lefrançois. Parlant des compressions de 18,6 millions que Mme Cousineau annonçait le 28 avril dernier, le maire Jean Doré avait déclaré quelques jours auparavant: «Vous n'aurez encore rien vu. Attendez le prochain budget». Il indiquait plus récemment que les futurs exercices de compressions budgétaires pourraient obliger l'administration à effectuer des diminutions au chapitre des services directs à la population. Mme Cousineau annonçait jeudi dernier que la Ville réduisait de 202 millions à 167 millions ses dépenses en immobilisations pour 1992, expliquant que chaque baisse de 10 millions à ce chapitre se traduira par une diminution de 1,7 million en frais de financement dans le budget de 1993. Elle ajoutait que chaque baisse de 5 millions dans les dépenses permettra de diminuer de 1 cent par 100 dollars d'évaluation le taux de la taxe foncière l'an prochain.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-06-11

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/TXBV3CXL

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:01

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:01

Doré tentera de rallier les insatisfaits

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé Le maire Jean Doré a convoqué les conseillers municipaux du RCM à une rencontre à huis clos, dimanche soir prochain, pour tenter d'enrayer le mouvement d'insatisfaction qui persiste au sein de son groupe d'élus. Une dizaine de conseillers du RCM se lamentent depuis la présentation du dernier budget Doré-Cousineau. Malgré ce qu'ont déclaré les estafettes de la haute direction, l'hémorragie n'a peut-être pas cessé à la suite du départ, à la mi-mars, du conseiller de Saint-Sulpice, Michel Benoit, qui est passé au Parti civique. Chose certaine, la grogne ne s'est pas éteinte. Les conseillers des districts de Jeanne-Mance, Michel Prescott, et de François-Perreault, Vittorio Caparelli, ont depuis exprimé publiquement leurs récriminations et plusieurs autres ne cachent pas privément leur rancœur. L'un d'eux a confié hier que ce n'est pas la première fois qu'une telle séance de lavage de linge sale en famille a lieu mais que le sentiment d'insatisfaction est présentement plus vif que jamais. «Il y a nécessité d'une telle rencontre pour crever l'abcès et nettoyer les plaies», a-t-il lancé. La plainte la plus fréquente est, semble-t-il, le peu de place qu'occupent les simples élus, qui ne seraient ni consultés ni informés. Les insatisfaits appartiennent à la masse des conseillers municipaux d'arrière-ban, qui n'ont pas obtenu de postes ou de tâches intéressants ou bien rénumérés, au comité exécutif ou ailleurs. La prochaine séance du conseil municipal aura lieu lundi soir prochain et la suivante à la mi-août. Ce qui permettra au maire de gagner du temps, étant donné que la période de vacances approche et qu'une grande partie des insatisfaits attendrait le prochain budget avant de prendre une décision. Certains seraient toutefois prêts à passer à l'opposition.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-06-11

Pages P. A-7
Select in Zotero zotero://select/library/items/B7YLPK2P
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:01
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:01

Le Carnaval de Rio

Type Article de journal
Auteur Alain Dubuc
Résumé Éditorial Il n'y avait rien de déraisonnable à manifester une certaine méfiance, teintée de cynisme, face au Sommet de Rio. L'expérience des sommets des Sept nous a montré les limites des ces rencontres internationales un peu trop voyantes, où il faut débroussailler beaucoup d'inutile pour découvrir un peu d'essentiel. On pouvait donc prévoir à l'avance, sans risque de se tromper, que ce show médiatique ne «sauverait pas la planète» comme certains le clamaient un peu naïvement. Mais il était difficile de s'imaginer à quel point cette rencontre internationale se transformerait en véritable cirque. Bombardés d'articles et de topos, chacun d'entre nous aura pu choisir ses propres exemples pour se convaincre de la trivialité de l'événement. Mais le moment le plus révélateur aura peut-être été la présence de Jane Fonda. Le jet-set était donc au rendez-vous, consacrant du même coup la Conférence des nations unies sur l'environnement et le développement comme un événement «in». En mai, c'était Cannes. En juin, c'est à Rio que ça se passe! Il n'y manquait que Francine Grimaldi. Bien sûr, ce n'est pas la Conférence elle-même qui fait le plus de bruit, mais tous les à côtés, à commencer par le Forum des villes, suivi du «Forum parallèle» des organisations gouvernementales, jusqu'aux activités pittoresques auxquelles peuvent se livrer des écolos en vacances dans les tropiques. Pendant ce temps, les caméras du monde entier, avides de couleur locale, étaient attirées comme par des aimants par des aborigènes aux plumes colorées, les koalas humains de l'événement. On peut très sérieusement se demander si autant de fonctionnaires, de politiciens, de militants, de journalistes, d'observateurs se seraient déplacés si les Nations-Unies avaient décidé de sauver la planète à Détroit plutôt qu'à Rio de Janeiro. Mais l'échec vers lequel on se dirige n'est pas total. Il sera probablement impossible d'en arriver à une entente sur l'effet de serre, la biodiversité ou l'aide au tiers-monde, à moins de se contenter de textes édulcorés. Cela ne signifie pas, loin de là, que l'avenir de la planète devient soudainement plus sombre. L'expérience des rencontres internationales montre que ces rendez-vous permettent rarement un quelconque déblocage. Ils peuvent servir de point de départ ou de point final. Le vrai travail se fait avant, ou après. Mais pas pendant. Il faut donc se concentrer sur l'après-Rio, en apprenant de ses erreurs. Le succès de ce Carnaval d'été de Rio explique l'échec de la Rencontre de Rio. Un climat de foire n'est pas propice à la résolution de problèmes. Le sommet voulait discuter de trop de choses, avec trop de monde, en trop peu de temps. Les thèmes centraux du sommet sont complexes. D'abord parce que les connaissances, par exemple sur l'effet de serre, sont partielles et ne font pas l'objet de consensus. Mais aussi parce qu'elle mettent en jeu de puissants intérêts nationaux. L'environnement devient un terrain de bataille tant idéologique, qu'économique ou politique. Pour résoudre ces conflits, la bonne volonté ne suffit pas. Elle n'a peut-être même pas sa place. La bonne volonté peut permettre des consensus comme celui du rapport Brundtland, le développement durable, le concept creux de la décennie. Ou encore des engagements pieux, comme celui du ministre Charest à Rio, qui promet que l'aide canadienne au développement passera à 0,7 p. cent du PIB... un jour. Mais pour vraiment résoudre ces problèmes, il faut du temps, beaucoup de temps. Et il existe des approches qui peuvent servir de modèles. Le GATT en est une. Le GATT, avec ses interminables rencontres d'experts, ses documents hermétiques, est sans doute ce que l'on peut trouver de plus assomant dans le monde des rapports entre États. Mais quand on y arrive à une entente, elle tient, parce que les signataires savent ce qu'ils ont signé. En fait, ce sont les Montréalais qui auraient dû être les premiers au monde à découvrir que le sommet de Rio risquait de se terminer en queue de poisson. Quand ils ont appris que le maire Jean Doré volait la vedette à Rio, lors du sommet des villes, ils auraient dû avoir la puce à l'oreille et deviner que l'on y parlerait beaucoup, mais que l'on n'y ferait pas grand chose.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-06-11
Pages P. B-2
Select in Zotero zotero://select/library/items/7WQEKMF
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:01
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:01

Type Article de journal

Auteur Jean-Pierre Bonhomme

Résumé Le gouvernement du Québec devrait mettre sur pied un programme de prévention qui permettrait de sensibiliser les cyclistes à la nécessité d'avoir un comportement sécuritaire en milieu urbain. Ce programme serait d'une nature semblable à celui qui a permis de réduire le nombre des accidents d'automobile causés par les conducteurs ivres. Le président de la société Groupe-Vélo, M. Michel Valiquette, a dit que son organisme (qui englobe Vélo-Québec et ses 10000 membres) fera d'ici quinze jours cette proposition au gouvernement du Québec, notamment au ministre des Transports, M. Sam Elkas. Le Groupe-Vélo, a-t-il dit, accepte de prendre le leadership d'une campagne de sensibilisation publique de ce type. M. Valiquette a déploré, au cours d'une conférence de presse, les récents incidents au cours desquels des piétons ont été blessés par des cyclistes et il a reconnu que plusieurs cyclistes ont des comportements répréhensibles. Il a souhaité que la surveillance policière soit renforcée à cet égard. Par ailleurs, l'administration municipale de Montréal, ayant pris connaissance de l'accident survenu sur la piste cyclable de la rue Berri, impliquant un cycliste et un piéton, a décidé, pour diminuer les risques, de déplacer les parcomètres qui la longent. Les parcomètres seront, d'ici deux semaines, placés en bordure du trottoir. M. André Lavallée, membre du comité exécutif, a dit que les pistes cyclables ne doivent pas être remises en cause. Dans leur ensemble, a-t-il dit, «elles sont sécuritaires» et, à chaque année, leur design est modifié pour les améliorer. Cette année, par exemple, toutes les balises ont été modifiées pour qu'elles soient visibles la nuit. M. Lavallée a toutefois dit espérer que les nouveaux aménagements «ne cautionneront pas le comportement dangereux de certains cyclistes».

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-06-12

Pages P. A-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/Q7NS8YXE

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:01

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:01

S.O.S. des résidants du Domaine Saint-Sulpice pour sauver leur bois

Type Article de journal

Auteur Pierre Gingras

Résumé La situation est dénoncée depuis 12 ans, mais elle n'a guère changé depuis: le bois de Saint-Sulpice, en face du centre Claude-Robillard, est toujours la proie des vandales et des voleurs de... terre noire. Selon Daniel Ducharme, un des résidants qui vit en face de ce qui est considéré comme un des derniers coins de verdure naturels dans l'île de Montréal, la situation s'est détériorée ces dernières années. Les cratères creusés par ceux qui viennent voler de la terre noire sont plus grands que jamais, les arbres se font massacrer et les déchets de toute nature sont éparpillés un peu partout. On a même coupé de petits érables afin d'en faire des tuteurs pour des plants de tomates, dit-il. Lundi, au cours de la réunion du conseil municipal de Montréal, M. Ducharme présentera aux conseillers une pétition par laquelle 1200 résidants du coin réclament une action rapide de la municipalité pour que l'on mette un terme à la dégradation «galopante» du petit bois de huit hectares. On insiste notamment pour que la partie centrale du parc devienne accessible en la reliant au réseau de sentiers qui a été aménagé il y a quelques années. Selon M. Ducharme, une plus grande présence dans le parc empêcherait sûrement les vandales de briser les arbres et de faire des feux de camp. Il insiste auprès de l'administration pour que le parc soit entièrement aménagé, qu'on y plante de nouveaux arbres et qu'on y exerce une surveillance pour éviter notamment que les gens y amènent leurs chiens faire leurs besoins. Le bois de Saint-Sulpice est délimité par l'avenue Christophe-Colomb à l'est, les rues Legendre au nord et Émile-Journeault au sud et par le cégep Ahuntsic à l'ouest. Cette institution a d'ailleurs voulu céder à Montréal une partie de son terrain contigu au parc afin que la Ville l'aménage, ce que l'administration municipale a refusé. Léon Gagnon, professeur de géographie au collège, déplore lui aussi la situation. Il appuie le groupe de pétitionnaires et trouve dommage que la Ville ne daigne pas faire plus d'efforts pour protéger cet endroit afin d'en faire profiter les citoyens. M. Gagnon se souvient qu'il y a 12 ans, une centaine de personnes, membres du personnel du collège, avait soumis une pétition à l'administration municipale pour protéger et mettre en valeur cet espace vert. À l'hôtel de ville de Montréal, on se dit conscient du problème de vandalisme et des vols fréquents de terre noire. On réalise aussi que le couvert végétal est parfois dense au point de rendre craintifs les citoyens qui voudraient se promener dans le parc. «Mais, cette année, il n'y a pas d'argent de prévu pour ce parc, même pour en nettoyer le sous-bois», a indiqué un porte-parole, sans donner plus d'explications. On laisse toutefois entendre que l'action concertée des citoyens du quartier ne peut qu'avoir un impact positif sur les administrateurs municipaux. Pourtant, au début des années 80, c'est le RCM du maire Doré, alors dans l'opposition, qui avait lutté pour

sauver ce coin de verdure à la convoitise des entrepreneurs de l'Opération 20000 logements de la Ville de Montréal et de l'administration Drapeau-Lamarre.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-06-12
Select in Zotero zotero://select/library/items/R974M84B
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:02
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:02

Le Parti civique rêve à la candidature de Beauchamp -- Mais l'homme d'affaires préfère le dossier constitutionnel

Type Article de journal
Auteur Martin Pelchat
Résumé L'homme d'affaires Claude Beauchamp candidat à la mairie de Montréal? Le nouveau président du Parti civique, Pierre Gagné, ne demanderait pas mieux pour sa formation politique. «Mais il ne faut pas rêver en couleur», prévient-il. «Tout le monde attend la vedette qui nous mènera directement au pouvoir, disait hier M. Gagné. Mais des cadeaux, en ce bas monde, il n'en tombe pas du ciel. Le parti doit d'abord bâtir une base solide et montrer aux gens qu'il est sérieux.» Désigné à la présidence du Parti civique par acclamation, hier, à l'occasion de l'assemblée générale annuelle du parti, Pierre Gagné a bien vu que le conférencier invité, Claude Beauchamp, avait séduit les quelque 250 délégués avec son discours sur l'économie montréalaise. Quelques-uns ont d'ailleurs souhaité publiquement que M. Beauchamp, qui préside actuellement le regroupement de gens d'affaires fédéralistes Économie et Constitution, fasse la lutte à Jean Doré aux prochaines élections dans les rangs du Parti civique. M. Beauchamp a simplement répondu qu'il se consacrait, pour l'instant, au dossier constitutionnel. Plus tard, lorsque les journalistes ont insisté, il a indiqué qu'il voulait simplement contribuer au débat public, mais «pas de façon partisane». Le Parti libéral l'a aussi invité il y a quelques temps à parler de l'avenir économique de Montréal, a-t-il observé. «Là, je m'occupe de constitution, a-t-il dit. Vous ne trouvez pas que c'est assez? Je mets tout mon temps là-dessus, six ou sept jours par semaine, alors... Si j'avais voulu faire de la politique dans ma carrière, j'en aurais fait avant aujourd'hui. Ça fait longtemps que je roule ma bosse, donc je ne vise pas à faire une carrière politique pour faire une carrière politique.» M. Beauchamp s'est bien gardé, dans son discours devant les délégués du Parti civique, de prendre à partie directement l'équipe Doré. Il a insisté sur la nécessité de faire du développement économique LA priorité de l'administration municipale afin de stopper le déclin de la métropole. «Actuellement, a-t-il expliqué, on vise peut-être trop d'objectifs à la fois, si bien qu'on a beaucoup de difficulté à établir les priorités entre tout ça. Évidemment, le développement économique ne doit pas être un développement sauvage, à l'emporte-pièce. Il y a des besoins sociaux à rencontrer, mais comment voulez-vous donner aux plus démunis ce dont ils ont besoin si on ne génère pas de richesse économique nouvelle?» «Quel que soit notre régime constitutionnel, la région de Montréal est et restera le poumon économique du Québec», a-t-il déclaré aux délégués. M. Beauchamp y est même allé d'une suggestion concrète, les «obligations municipales exemptées d'impôt», afin de réduire les coûts de financement de travaux d'infrastructures comme le prolongement vers l'est du boulevard Henri-Bourassa. «Québec et Ottawa permettraient à une ville comme Montréal de se financer en émettant des obligations dont les intérêts ne seraient pas taxables dans les mains de ceux qui en achèteraient. De la sorte, la Ville pourrait offrir des taux d'intérêts en bas de ceux du marché, ce qui réduirait considérablement son coût de financement.» «Les impôts perdus par Québec et Ottawa auprès des investisseurs seraient en bonne partie compensés par le regain d'activité économique généré par ces nouveaux travaux publics, puisque des emplois seront créés, réduisant le nombre de chômeurs.» Montréal n'a certes pas le dernier mot sur les dépenses d'infrastructures, note Claude Beauchamp. «Mais il m'apparaît, dit-il, que les récriminations et les hauts cris ne constituent pas nécessairement le meilleur moyen pour infléchir les décisions des gouvernements, eux-mêmes étranglés financièrement et coincés entre leurs différentes priorités. Un meilleur moyen m'apparaît plutôt la mise en forme de projets précis, défendus avec efficacité et discrétion.» Le discours de M. Beauchamp a été chaleureusement applaudi. Après la période de questions, le chef Gagné a mis fin à l'assemblée annuelle et rappelé que le parti devait gagner l'élection partielle de Saint-Jacques, en novembre prochain. Chadirdjian très amer Une ombre au tableau cependant: le président sortant, Jack Chadirdjian, a été écarté de l'exécutif et a quitté l'assemblée «très amer». M. Chadirdjian avait prévu céder sa place à M. Gagné, un élu, à condition d'obtenir un poste de vice-président. Mais à son insu et à l'insu de M. Gagné, une équipe s'est constituée qui n'a pas tenu compte de cet arrangement. M. Chadirdjian reproche à cette équipe d'avoir voulu se débarrasser de lui, qui depuis la dernière élection avait pourtant mené le parti d'un seul à quatre conseillers, ce qui en faisait l'opposition officielle. «Je suis inquiet», laisse tomber M. Chadirdjian, qui se dit maintenant en période de réflexion.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-06-15
Pages P. A-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/3GHBLRN9
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:02
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:02

Une douzaine de conseillers mécontents menacent Doré de quitter le RCM

Type Article de journal
Auteur Gilles Gauthier
Résumé Le groupe d'une douzaine de conseillers municipaux du RCM mécontents de l'administration a lancé dimanche soir un ultimatum au chef du parti, le maire Jean Doré: les choses doivent changer d'ici à trois mois à défaut de quoi plusieurs d'entre eux partiront. La rencontre à huis clos de tous les élus du RCM avait été convoquée par M. Doré, qui tente d'enrayer la vague de mécontentement qui ronge sa formation, surtout depuis la présentation du dernier budget au début de décembre, l'an dernier. Au cours de la réunion, qui a permis à chacun d'expliquer les raisons de son insatisfaction, le maire a pris beaucoup de notes et a fait savoir qu'il rencontrerait individuellement tous les mécontents au cours de la prochaine semaine. Il a déjà discuté privément avec les deux conseillers qui ont exprimé publiquement leurs récriminations, Michel Prescott du district de Jeanne-Mance et Vittorio Capparelli (François-Perreault). Le groupe des mécontents, qui aurait tenu des réunions, comprendrait également les conseillers suivants: Nicole Caron-Gagnon (Emard), Jacques Charbonneau (Louis-Riel), Giovanni De Michele (Marc-Aurèle-Fortin), Pierre Lachapelle (Fleury), Sylvie Lantier (Sault-au-Récollet) Ghislaine Boisvert (Pointe-aux-Trembles) Scott McKay (Honoré-Beaugrand) et Nicole Boudreau (Longue-Pointe). Deux autres conseillers qui se seraient aussi montrés très sévères feraient partie d'un autre clan: il s'agirait de Manon Forget (de Lorimier) et Robert Perreault (Laurier), qui occupe les postes de conseiller associé au maire pour la concertation régionale, de président du conseil d'administration de la STCUM et de président du Conseil métropolitain du transport en commun (CMTC). Les membres du groupe des dix ont exprimé au cours de la réunion de dimanche de dures critiques à l'endroit de la présidente du comité exécutif, Léa Cousineau, qui est responsable de l'administration et du budget. Ils ont également dénoncé le secrétaire général de la Ville, Pierre Lefrançois, et le chef de cabinet du maire, Jean-Robert Choquet, qu'ils accusent d'ignorer les simples élus. Le maire pourrait convoquer à nouveau le groupe des conseillers de son parti après la période de relâche de juillet. Un des outils dont il dispose pour faire taire les mécontents est le Programme triennal d'immobilisations (PTI) de la municipalité, qui est rendu public au début de septembre à chaque année. Maintenant que les grands projets reliés aux célébrations du 350^e anniversaire de la fondation de Montréal sont presque complétés, l'administration du RCM pourra concentrer à nouveau ses efforts sur les quartiers.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-06-16
Pages P. A-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/Z22FVGNY
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:02
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:02

L'administration Doré songe à mettre sur pied un système d'immatriculation pour les vélos

Type Article de journal
Auteur Gilles Gauthier
Résumé L'administration municipale veut mettre sur pied pour les bicyclettes un système d'immatriculation qui s'apparenterait à celui qui existe pour les véhicules automobiles. C'est ce qu'a indiqué hier le maire Jean Doré lors de l'assemblée du conseil municipal, qui se tenait exceptionnellement à l'aréna Michel-Normandin à cause des travaux de rénovation à l'hôtel de ville. Le responsable du développement communautaire au comité exécutif, André Lavallée, a précisé que des discussions se poursuivent avec des organismes tels Vélo-Québec et la Régie de l'assurance automobile du Québec. Le ministère des Transports sera éventuellement impliqué. Un des éléments faisant l'objet des discussions est la possibilité qu'un système de points de démerite s'applique aux

cyclistes grâce à l'informatisation du fichier des bicyclettes qui sera éventuellement mis sur pied. M. Lavallée a ajouté qu'un tel registre permettra également de retracer les propriétaires des vélos volés et retrouvés. Il souligne par ailleurs qu'un des grands problèmes que rencontrent les policiers qui interpellent un cycliste est de l'amener à s'identifier. L'immatriculation constituerait un moyen de procéder par bicyclette interposée. Les certificats d'immatriculation pourraient être émis par un organisme à but non lucratif et Vélo-Québec s'est montrée intéressée, de dire M. Lavallée. Un tel système a été mis sur pied en collaboration avec la SPCA pour l'émission des «licences» pour les chiens. On envisage aussi de mettre sur pied, dans le cadre de ce programme, qui fait l'objet de discussions à la Ville depuis un an, des campagnes de sécurité pour cyclistes, piétons et automobilistes. La Ville ne s'est fixé aucun échéancier pour mettre en vigueur l'immatriculation obligatoire des bicyclettes. M. Lavallée note que les propriétaires de vélos doivent en principe se procurer une «licence» mais qu'en pratique, l'achat est laissé au bon vouloir de chacun. Le syndicat des cols bleus a par ailleurs accusé l'administration d'avoir accordé un contrat pour le nettoyage de la falaise Saint-Jacques à une entreprise qui est située en haut de l'escarpement et qui aurait elle-même jeté des déchets lourds à cet endroit. Le contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire, la compagnie Les Excavations Super Inc.. Une pétition de 645 noms a sur un autre plan été déposée pour protester contre la construction de 10 unités de condominiums sur le site du parc Lionel-Groulx dans le quartier de la Petite-Bourgogne.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-06-16

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/7854G92S

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:02

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:02

Ottawa va investir 150 millions à Montréal d'ici cinq ans

Type Article de journal

Résumé PC Le gouvernement fédéral investira 150 millions\$ d'ici cinq ans dans le développement économique de l'île de Montréal, a annoncé hier le ministre canadien de la Santé et du Bien-être social et responsable du développement régional au Québec, Benoît Bouchard. Destinés à stimuler la relance économique de Montréal, ces nouveaux fonds seront injectés dans des «projets de développement stratégique des secteurs les plus prometteurs» de l'économie de la métropole: la haute technologie, le design, le commerce et les activités internationales, le tourisme, le transport et les industries culturelles. L'entreprise privée et les syndicats, mais aussi les administrations municipales de l'île de Montréal, ont tous été invités à soumettre des projets qui pourront être financés. En conférence de presse au nouveau Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, dont la construction a en partie été défrayée par le gouvernement fédéral, M. Bouchard a déclaré que ces fonds seront dépensés exclusivement sur l'île de Montréal parce que depuis 1985, elle n'a obtenu que 12 pour cent des sommes investies par Ottawa dans le développement industriel de la grande région métropolitaine, le reste allant aux «banlieues». «Montréal a vécu des moments difficiles, mais des jours meilleurs sont parmi nous», a affirmé M. Bouchard, qui a refusé de lier cette annonce à l'impasse constitutionnelle actuelle. Il a plutôt insisté sur le fait qu'il est impératif d'investir à Montréal, compte tenu du vieillissement de ses infrastructures industrielles et des effets dévastateurs de la récession. Le maire de Montréal, Jean Doré, qui était sur place, a chaleureusement accueilli cette annonce. «Ça correspond à ce qu'on souhaitait: des sommes qui puissent être capables de venir agir comme effet-levier dans des projets innovateurs et stimulants», a-t-il déclaré. «C'est une contribution assez substantielle», surtout si on l'ajoute aux autres investissements fédéraux des dernières années, dans la relance industrielle de l'Est et du Sud-Ouest de la ville et le réaménagement du Vieux-Port, a noté M. Doré. Également présent, le ministre fédéral des Transports, Jean Corbeil, a pour sa part répété qu'il ne saurait être question pour Ottawa d'investir dans la réfection des infrastructures urbaines (égouts, routes, épuration des eaux, etc.), tel que les maires des grandes villes du Canada le lui avaient demandé il y a quelques jours, lors du congrès de Montréal de la Fédération canadienne des municipalités. «Pour l'instant, nous ne disposons pas de moyens suffisants pour intervenir», a fait valoir M. Corbeil.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-06-16

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/RTS74C85

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:02

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:02

Danger public!

- Type** Article de journal
- Auteur** Lysiane Gagnon
- Résumé** Opinion Les cyclistes sont probablement les seuls Montréalais qui aient encore quelque motif d'être contents de l'administration Doré. Mais ce n'est pas parce qu'ils sont les enfants choyés du maire de Montréal qu'ils ont le droit d'être des dangers publics. Il y a quelques jours, une piétonne, Mme Claudette Vézina, a été renversée par un cycliste à l'intérieur de la piste cyclable qui longe la rue Berri. Cette dame aurait pu souffrir d'un grave traumatisme cérébral, comme la malheureuse Joan Donaldson, une réalisatrice de la CBC qui est encore hospitalisée dans un état semi-conscient, un an et demi après avoir été frappée, en sortant de la maison de Radio-Canada, par un cycliste lancé à toute vitesse sur la piste cyclable du boulevard René-Lévesque. Mme Vézina a eu de la chance: elle en a été quitte pour deux yeux au beurre noir, une épaule cassée, un pouce brisé et des contusions. La cycliste qui l'a frappée s'est éclipsée avant l'arrivée de la police en alléguant, selon des témoins, qu'elle était «dans son droit» puisqu'elle se trouvait sur une piste cyclable. Est-ce cela la nouvelle morale civique? Heurter quelqu'un et ne même pas avoir le coeur de s'arrêter, de s'inquiéter, de venir en aide à qui gît sur l'asphalte? Les cyclistes ont-ils tous les droits, y compris celui de passer sur le corps de quiconque ose mettre le pied dans leurs foutus corridors réservés? Un automobiliste qui prend la poudre d'escampette après avoir blessé un passant -que cet automobiliste soit ou non «dans son droit»- sera accusé, si jamais on le retrouve, de délit de fuite. Un cycliste, non, car la loi ne s'applique qu'aux automobilistes. Qu'attend-on pour changer la loi? Qu'attend la police pour traiter les cyclistes qui ne respectent pas les règlements de la circulation avec la même sévérité que les automobilistes? Il en va de la sécurité publique -tout autant, d'ailleurs, que de celle des cyclistes eux-mêmes, qui sont responsables, dans une proportion de 60 p. cent, des accidents dont ils sont victimes. Et des accidents de ce type, il y en a de plus en plus: selon les chiffres de la police de la CUM cités dans la Gazette d'hier, 935 cyclistes ont été blessés l'an dernier et neuf sont morts des suites d'un accident de la route... dû, dans une majorité de cas, à leur propre incurie. Je n'ai pas d'affection particulière pour les automobilistes -surtout pas pour les automobilistes montréalais, qui, eux aussi, sont des dangers publics. Je vois les choses sous l'angle de la piétonne. Une piétonne qui a appris à se méfier des cyclistes autant que des automobilistes -encore davantage, car les cyclistes sont, en un sens, encore plus dangereux. Les autos, au moins, on les sent venir, on les voit, on les entend. En outre, un automobiliste ne peut pas faire n'importe quoi: son bolide est trop encombrant. À moins d'avoir carrément perdu la tête, un automobiliste ne foncera pas à contre-sens dans les voies à sens unique, il ne montera pas sur le trottoir! Les cyclistes, au contraire, peuvent faire n'importe quoi et c'est exactement ce que font nombre d'entre eux. Lancés à toute vitesse sur leur monture aussi mince que silencieuse, ils surgissent en traîtres, se faufilent partout, tournant sur les feux rouges, prenant les sens uniques à l'envers, se moquant des stops. Et quand ça les arrange, ils font du slalom sur les trottoirs. La dernière fois -et ce fut, justement, la dernière- que je suis allée me promener sur la montagne, les cyclistes étaient encore là, fonçant sur les promeneurs à quatre de front au lieu de se contenter de longer le chemin à la queue leu leu, comme le font les cyclistes civilisés. Les cyclistes montréalais ont probablement une peur bleue des automobilistes -et avec raison-, mais qu'est-ce qu'ils se reprennent sur les piétons! Dans la chaîne infernale de la circulation montréalaise, les chauffards se vengent de leurs frustrations de gagne-petits sur les cyclistes; ces derniers se vengent de la rudesse des automobilistes en terrorisant les piétons. Et les piétons... hé bien! ils marchent, les pauvres, ou bien ils prennent leurs jambes à leur cou! Il n'est pourtant pas dans la nature du cyclisme que d'être un danger public. C'est au contraire un sport doux, et un moyen de transport «écologique». Les vrais cyclistes, d'ailleurs, respectent les règlements de la circulation parce qu'ils respectent les passants qui les entourent. Dans la plupart des villes où le vélo est populaire, d'Amsterdam à Vancouver en passant par Beijing, les piétons ne se sentent aucunement menacés. À Beijing, des millions de cyclistes descendent dans les rues chaque matin, et il n'y a pas d'hécatombe. Mais il y a peu d'autos à Beijing, direz-vous. Bon, alors, prenons par exemple le cas de Vancouver, où presque tout le monde utilise une auto pour aller travailler. À Vancouver, il y a également beaucoup de cyclistes -bien plus qu'à Montréal, mais il n'y a pas de pistes cyclables. Ce n'est pas nécessaire. Les cyclistes observent les règlements -et les automobilistes aussi, qui sont d'ailleurs d'une remarquable courtoisie. Si d'aventure un piéton traverse la rue sur un feu rouge, l'automobiliste aura le réflexe d'arrêter. Il stoppera même s'il a le temps de passer avant que le piéton ne croise la trajectoire de l'auto. Autrement dit, le piéton est non seulement en sécurité, c'est lui qui est au sommet de la hiérarchie de la circulation... Mais, dois-je avouer, les piétons vancouverois, comme du reste ceux des villes canadiennes-anglaises, observent eux aussi les règlements. Ils ne mettent pas le bout du pied dans la rue tant que le feu n'a pas viré au vert. Je ne pourrais pas me vanter d'en faire autant, ça c'est sûr. Oui, je le confesse, je traverse les rues en diagonale, et il m'arrive de faire des concours de vitesse avec les autos... Mais comme je suis à pied, donc vulnérable, c'est là un comportement qui relève du masochisme davantage que du sadisme. Mais je le jure, je serais prête à m'amender, et à m'engager sur l'honneur à respecter le code du parfait petit piéton si nos

tortionnaires motorisés et vélomotorisés s'engageaient à faire de même. Pourquoi la loi serait-elle plus tendre pour les cyclistes que pour les automobilistes? Il est vrai que ces derniers peuvent vous tuer sur le coup. Mais les cyclistes peuvent vous envoyer à l'hôpital, voire détruire à jamais votre vie comme l'un d'eux a détruit celle de Joan Donaldson. Il serait irresponsable que la société leur réserve un traitement de faveur.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-06-16

Pages P. B-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/YPH73BAD

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:02

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:02

La Coalition démocratique sur le point d'éclater

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé Sur fond de malaise entre ses militants francophones et anglophones, la Coalition démocratique, parti d'opposition comptant quatre conseillers municipaux à l'hôtel de ville de Montréal, est sur le point d'éclater, deux de ses élus songeant à devenir indépendants. Il s'agit de Pierre Goyer (Saint-Édouard) et Claudette Demers-Godley (Notre-Dame-de-Grâce). Ils envisagent la création d'un regroupement des indépendants dans lequel ils veulent notamment attirer Marcel Sévigny (Pointe-Saint-Charles), qui a quitté le RCM, Michel Prescott (Jeanne-Mance), qui remet en cause son appartenance à la formation du maire Jean Doré, et d'autres conseillers mécontents du parti au pouvoir. Les deux dissidents de la Coalition se sentent mal à l'aise dans les structures rigides d'un parti politique traditionnel et pensent à une formule ressemblant à celle du Bloc québécois à Ottawa. Les élus seraient regroupés mais voteraient selon leur bon vouloir. La présidente de la Coalition, Adélia Ferreira, a donné sa démission il y a un peu plus de deux semaines, le 8 juin, lors d'une assemblée générale. La gêne des francophones Plusieurs francophones expliquent également qu'il est difficile de travailler dans une formation au sein de laquelle militent également des sympathisants du Parti Égalité. Ces derniers sont principalement regroupés autour du conseiller Marvin Rotrand (Snowdon). Ce dernier a déclaré hier soir que «la Coalition est un parti ouvert. Tous peuvent devenir membre pour 5\$ et on ne les interroge pas sur les origines de leur grand-père». On ne sait pas encore à qui se joindra le quatrième conseiller de cette formation, Sam Boskey (Décarie), qui n'a pu être joint hier soir. «Plusieurs réfléchissent présentement sur leur avenir politique», a confirmé pour sa part Claudette Demers-Godley. «Plusieurs scénarios sont envisagés». «Il y a encore certaines discussions et aucune conclusion», a affirmé M. Goyer. M. Rotrand a soutenu que «les rumeurs sont plus fortes que la réalité». Il faut également régler la question des fonds de recherche qui sont alloués aux partis politiques à même le budget de la Ville. Plusieurs ont déploré le manque de leadership au sein de la Coalition, qui avaient été formée par des conseillers démissionnaires du RCM entre les élections de 1986 et de 1990.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-06-17

Pages P, A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/TWAGPZHM

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:02

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:02

Toronto fêtera deux fois son amie et rivale, Montréal

Type Article de journal

Auteur Suzanne Dansereau

Résumé PC TORONTO - La ville de Toronto organisera deux célébrations pour sa «soeur rivale Montréal», afin de souligner le 350^e anniversaire de cette dernière. La première célébration aura lieu dans le cadre de la semaine francophone et du Festival de Jazz du Maurier de Toronto, le 21 juin prochain: la chanteuse Ranee Lee et le Vic Vogel Band, de même que la pianiste et chanteuse Andrée Bernard, tous trois de Montréal, seront en spectacle au Nathan Philips Square, devant l'hôtel de ville de Toronto. Intitulé «Toronto fête Montréal», l'événement donnera l'occasion à la mairesse June Rowlands, une ardente partisane de l'unité canadienne, d'offrir ses vœux

à Montréal. Des rivales amies «La rivalité entre Toronto et Montréal date de longtemps, mais les deux villes possèdent une amitié profonde et nous voulons souligner ce lien très particulier qui nous unit à Montréal», a déclaré hier Mme Rowlands, lors de la conférence de presse annonçant les célébrations. Soit dit en passant, Mme Rowlands est elle-même native de Montréal. La mairesse a ajouté que sa première idée était d'offrir un cadeau à la ville - ce qu'elle fera de toutes façons - mais que l'enthousiasme des commanditaires et des groupes francophones de Toronto était tellement grand, notamment parce ces derniers organisent leur propre festival, qu'on a décidé de créer un événement spécial. Doré y sera Le maire de Montréal, Jean Doré, participera à la fête, à l'occasion de laquelle les Torontois seront invités à signer une immense carte de souhaits disant: «Bonne fête Montréal», et à déguster un énorme gâteau d'anniversaire. De plus, le Torontois qui aura écrit la meilleure dissertation sur «Pourquoi j'aime Montréal» gagnera une voiture que la compagnie Ford attribuera au cours de l'après-midi. Le deuxième événement aura lieu à Montréal le 8 août, à la nouvelle place Berri, située au centre-ville. La mairesse de Toronto, qui y assistera, donnera son cadeau à la ville. Il s'agira fort probablement d'une sculpture, a-t-on fait savoir hier. Multiculturel Soulignant l'aspect multiculturel de Toronto, le spectacle de l'après-midi mettra en vedette The Carribean Folk Performers, Zanda and the Coalpot Band, et Zouk, trois ensembles folk et le jazzman Manteca. De plus, deux artistes pour enfants, Kideo et But I'm Just a Kid, sont au programme. Dans la soirée, le groupe country-rock Blue Rodeo, bien connu au Canada anglais, donnera un spectacle avec un band montréalais dont l'identité n'est pas encore connue. Les deux fêtes coûteront en tout 200000\$.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-06-17
Pages P. A-5
Select in Zotero zotero://select/library/items/24XRXCHG
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:03
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:03

Des fonctionnaires-«dinosaures» poursuivent la Ville de Montréal

Type Article de journal
Auteur Gilles Gauthier
Résumé Qualifié, dans un document de son employeur, la Ville de Montréal, de «dinosaur» et d'«anglophone de plus de 50 ans qui n'est pas adapté à un contexte où le français est la langue de travail», un urbaniste, Alex Kowaluk, a intenté hier une poursuite en diffamation contre l'administration municipale. Trois autres professionnels de la Ville, Pierre Ronco, Bernard Despons et Jean Chavarié, ont inscrit hier des poursuites pour des raisons similaires en Cour supérieure. Les descriptions incriminantes ont été jointes à un appel d'offres lancé par la Ville auprès de firmes spécialisées en gestion de personnel dans le cadre d'un projet visant à corriger le «faible rendement» de ces employés, qui appartiennent tous au Service de l'habitation et du développement urbain (SHDU). Urbaniste à l'emploi de la Ville de Montréal depuis 1966, M. Kowaluk serait «un enthousiaste et un caractériel que ses pairs écartent systématiquement des groupes de travail car il est dysfonctionnel en groupe. Il donne malgré tout l'impression de travailler, mais sur quoi? Sa préoccupation quotidienne la plus évidente est de déplacer continuellement sa voiture pendant les heures de travail pour éviter de payer des frais de stationnement». Jean Chevarier serait un professionnel en fin de carrière qui aurait lui aussi les caractéristiques d'un dinosaur et ne produirait rien qui vaille. Il vivrait dans le monde académique et non dans le monde réel et «n'a pas su s'adapter au contexte qui a cours depuis la nouvelle administration municipale». Le document décrivant ces fonctionnaires est daté du 21 mars 1991. Selon les poursuites, Liliane Demers, surintendante à la Division des projets et programmes publics au SHDU «est l'une des sources des propos à caractère diffamatoire». Elle est la supérieure immédiate de trois des quatre demandeurs. Guibert Fortin, conseiller en planification à la Division du développement et de l'organisation du Service de la planification et de la concertation de la Ville «est l'un des auteurs» des textes. On affirme également que Georges S. Bonhomme, responsable du Module de la gestion du développement au SHDU, a eu l'idée et a été le promoteur du projet visant à corriger le faible rendement des cinq employés. Le cinquième intenterait une poursuite plus tard. D'autres fonctionnaires, dont le secrétaire général, M. Pierre Lefrançois, ainsi que la Ville, sont aussi dénoncés devant la Cour supérieure dans cette affaire. L'appel d'offres a été lancé auprès de trois firmes, Malette et associés, ADEP limitée et le Groupe C.F.C., qui a obtenu un contrat de 15000\$ pour aider les gestionnaires municipaux, et en particulier Lliane Demers, «pour la supervision de cinq employés considérés par elle et M. Bonhomme comme ayant prétendument un faible rendement», disent les plaignants. Chacun réclame un dédommagement de 23000\$: 15000\$ pour humiliation et atteinte à la réputation et à l'intégrité morale, 5000\$ pour dommages exemplaires et 3000\$ pour ennuis, troubles et inconvénients. Des mises en demeure envoyées en janvier dernier à M. Lefrançois, au maire Doré et à la présidente du comité exécutif,

Mme Léa Cousineau, demandaient rétractations, excuses et compensations. On ne leur aurait jamais donné suites adéquates, affirme-t-on.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-06-17
Pages P. A-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/CLLKAI76
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:03
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:03

Louise Roy quitte la STCUM pour La Laurentienne

Type Article de journal
Auteur Georges Lamon
Résumé La présidente-directrice générale de la STCUM, Mme Louise Roy, quittera son poste en juillet pour devenir vice-présidente principale du Groupe La Laurentienne. Jusqu'à la nomination d'un successeur, c'est Michel Sainte-Marie, directeur exécutif du transport de surface, qui assumera l'intérim pour trois mois. Robert Perreault, président du conseil d'administration de la STCUM, estime d'ailleurs que M. Sainte-Marie, dont la «feuille de route est impressionnante», est «le meilleur candidat pour occuper temporairement le poste». Mission accomplie Mme Roy, qui a refusé pour le moment d'accorder des entrevues, n'a pas précisé les véritables raisons de son départ. Elle quitte son poste après sept ans à la présidence de la STCUM. En mars dernier, elle avait accepté de prolonger son mandat de deux ans, tout en précisant qu'elle pourrait ne pas le terminer. Dans un communiqué émis par son bureau, Louise Roy explique qu'elle a le sentiment profond d'avoir «fait progresser l'entreprise sur plusieurs aspects fondamentaux». Elle a rappelé les changements importants qu'a connus la STCUM depuis son entrée en fonction en mars 1985. À son avis, la STCUM «a aujourd'hui des bases de gestion plus solides et l'entreprise est pleinement engagée dans le défi d'augmenter la clientèle du transport en commun et de mieux le servir». Pour sa part, Jacques Drouin, président du conseil et chef de la direction du Groupe La Laurentienne (assurances et banques) s'est réjoui de la venue de Mme Roy. «Son expertise, sa vision stratégique et son sens marqué des relations humaines, a commenté M. Drouin dans un communiqué, seront un atout de première importance dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.» Elle sera responsable entre autres du développement stratégique des ressources humaines, ainsi que de l'administration et des relations avec le groupe Vinci, composé de sociétés européennes d'assurances. Pourquoi pas un putsch Les réactions syndicales au départ de Mme Roy, sont partagées. Maurice Vézina, président du syndicat des chauffeurs, opérateurs et changeurs du métro, n'est pas du tout surpris de cette démission. Il est convaincu que le départ de Mme Roy fait suite à «un putsch qui vient de l'intérieur». «Je ne serai pas surpris que ce soit Michel Sainte-Marie, un ancien de la clique Hanigan, qui lui succède, a souligné Maurice Vézina, hier à La Presse. Les rumeurs vont dans ce sens. Ça augure mal.» De son côté, Gaëtan Châteauneuf, président du Syndicat de l'entretien s'est dit surpris du départ de Mme Roy. «On s'attendait qu'elle quitte, a-t-il précisé, mais pas aussi rapidement que cela.» Il ne cache pas que pendant le mandat de Mme Roy, il y a eu «beaucoup de frictions avec les syndicats» et il ne digère toujours pas la mise à la retraite forcée de 93 employés. «Elle disait qu'elle avait éliminé les paliers hiérarchiques en coupant des postes cadres, a-t-il ajouté. Mais elle n'a fait que les étirer.» Rappelons qu'en vertu de la Loi sur la Communauté urbaine de Montréal, c'est le conseil de la CUM qui nomme le PDG de la STCUM, sur recommandation du conseil d'administration de la société. Mme Roy avait été nommée en 1985 exceptionnellement par décret du gouvernement du Québec et pour une période de deux ans. Pendant ce temps, à la STL Par ailleurs, le numéro deux de la STCUM, M. François Therrien, devient directeur général de la Société de transport de Laval. Lavallois, M. Therrien, un ingénieur, était jusqu'à sa nomination à la STL, directeur exécutif principal de la STCUM. Il était principalement responsable du développement des ressources et de la stratégie de changement. Il était à l'emploi de la STCUM depuis 27 ans.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-06-18
Pages P. A-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/7EFKXYFD
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:03
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:03

Des trottoirs dangereux pour les Montréalais en fauteuils roulants

Type Article de journal

Auteur Éric Clément

Résumé Il n'y a pas que les automobilistes qui soient victimes de trous dans la chaussée: un jeune handicapé physique a lui aussi «embrassé le problème», et de la manière la plus directe, mardi soir, alors qu'il a chuté de son fauteuil roulant à cause d'un trou dans le trottoir de la rue Sainte-Catherine. Marc Murphy, âgé de 26 ans, est atteint de l'ataxie de Friedrich, une maladie marquée par une diminution progressive de la force musculaire et par une incoordination des mouvements. Secrétaire au PIMO (Promotion Intervention en Milieu Ouvert), un organisme qui offre des services aux personnes présentant un handicap, M. Murphy circulait avec un ami, tous deux en fauteuil roulant, lorsque la roue avant de son véhicule est tombée dans un trou du trottoir, devant le 1459, est, rue Sainte-Catherine. Le trou d'au moins trois pouces a déséquilibré son fauteuil roulant et M. Murphy a chuté, son crâne heurtant l'arrière d'une motocyclette, garée à cet endroit. Il a été légèrement blessé à la tête, ce qui a nécessité l'intervention d'Urgences-santé. Les techniciens ambulanciers d'Urgences-santé ont expliqué à La Presse que ces incidents, sans être quotidiens, arrivent de temps en temps, du fait de l'état de dégradation des trottoirs. L'ami de M. Murphy, M. Guy Champagne, également handicapé physique, a raconté qu'une de ses connaissances a aussi fait une chute en fauteuil roulant récemment, plus à l'ouest sur la rue Sainte-Catherine, compte tenu du mauvais état du trottoir. Affaisements La Presse a constaté que le trottoir de la rue Sainte-Catherine, entre De la Visitation et Champlain, rénové en 1984 avec des pavés de brique rougeâtres, s'est affaissé à plusieurs endroits, la surface du trottoir n'étant plus uniforme. D'autre part, quelques arbres ont été enlevés sur les trottoirs, sans que les plaques en fer qui les entouraient soient ôtées. Du coup, l'emplacement qui doit accueillir le tronc est vide; la terre disparaît dès les premières pluies et fait place à des trous qui peuvent présenter un danger pour les piétons et pour les chaises roulantes. «Normalement, lorsqu'un arbre est enlevé, explique Marcel Chouinard, du service des Travaux publics à la Ville de Montréal, on fait en sorte que la sécurité des citoyens soit respectée.» Selon M. Chouinard, le trou qui a causé l'incident de M. Murphy sera prochainement comblé. Hausses de taxes D'autre part, cet incident apporte de l'eau au moulin des conseillers «dissidents» du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) qui trouvent que la métropole n'offre pas les services que les hausses de taxes de l'hiver dernier permettraient d'espérer. Certains conseillers du RCM ont ouvertement critiqué dimanche dernier les choix de l'administration Doré et le fait que l'on ait tendance à oublier les promesses de 1986 sur la qualité de vie des citoyens. Le conseiller municipal du RCM dans le district Jeanne-Mance, Michel Prescott, estime que l'actuelle équipe municipale a fait beaucoup pour la voirie et la circulation. Mais, «là où ça ne va pas, dit-il, c'est dans l'entretien général des trottoirs et de la voie publique. Je ne comprends pas que le Service des travaux publics ne corrige pas la situation. Si un service n'est pas suffisant, c'est au Comité exécutif de la Ville de placer ses énergies là où c'est nécessaire. On augmente le mobilier urbain mais on oublie trop souvent l'entretien.» Un programme de réfection des trottoirs est actuellement en vigueur à Montréal. Toutefois, le programme d'entretien routier 1992 de la Ville ne prévoit pas de réfection des trottoirs sur la rue Sainte-Catherine. Ce printemps, la Ville a annoncé que 37 km de trottoirs seront reconstruits au cours des six prochains mois, l'objectif étant d'arriver à ce que 97 p. cent des trottoirs soient en bon état avant l'an 2000. Pour signaler à l'Hôtel de Ville des trous dans la chaussée ou sur les trottoirs, un numéro de téléphone est disponible 24 heures sur 24: le 872-3434. Toutefois, il semble que les demandes dépassent largement la capacité de la Ville de répondre rapidement aux réclamations.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-06-19

Pages P. A-5

Select in Zotero <zotero://select/library/items/D48K7HJN>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:03

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:03

Les touristes sont confondus

Type Article de journal

Résumé «C'est épouvantable! On dirait que la ville de Montréal veut décourager les touristes», lance furieusement Lucie Séguin, propriétaire du Manoir Ambroise situé sur la rue Stanley. Comme elle, plusieurs propriétaires d'hôtels du centre-ville, plus précisément ceux situés près de la rue Sherbrooke- sont outrés: en plus d'avoir à combattre la récession, ils doivent composer avec le problème de stationnement de leurs clients. «Les panneaux de stationnement réservés aux résidents de quartier, installés depuis environ un an, sont écrits en français et ne sont pas clairs. C'est simple, nos clients américains ne les comprennent pas. Malgré mes notes explicatives,

plusieurs d'entre-eux récoltent des contraventions», mentionne Mme Séguin. En ce sens, Annick Morvan, propriétaire des hôtels Armor et Manoir Sherbrooke, affirme qu'environ 50 p. cent de ses clients récoltent des contraventions. «C'est du harcèlement de touristes», ajoute-t-elle. De son côté, Antoine Jardinat, de l'hôtel Jardin d'Antoine, dit que, chez lui, trois clients sur dix héritent de contraventions. Selon Mme Morvan, le fondement du règlement des espaces de stationnement réservés aux résidents est bon, mais l'affichage doit être plus clair. En ce sens, les propriétaires d'hôtels se sont réunis récemment pour faire le point. À la Ville de Montréal, Daniel Bussière, attaché politique d'André Lavallée, responsable du dossier au comité-exécutif, mentionne que la ville n'a reçu aucune plainte à ce sujet. Il estime donc que la situation est adéquate.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-06-19

Pages P. B-4

Select in Zotero zotero://select/library/items/9RLXNMAX

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:03

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:03

Quality report

- Item has no authors

Les conseillers Goyer et Godley-Demers quittent la Coalition démocratique

Type Article de journal

Auteur Marie-Claude Harvey

Résumé Les conseillers municipaux Pierre Goyer (Saint-Édouard) et Claudette Godley-Demers (Notre-Dame-de-Grâce) quittent la Coalition démocratique de Montréal (CDM). Ils siégeront dorénavant comme conseillers indépendants. La démission de Claudette Godley-Demers et Pierre Goyer sera officiellement annoncée lundi. La Coalition démocratique n'a donc plus que deux conseillers à l'hôtel de ville, Sam Boskey (Décarie) et Marvin Rotrand (Snowdon). Joints hier, M. Goyer et Mme Demers ont expliqué qu'ils se sentaient mal à l'aise au sein d'un parti figé dans une idéologie gauchiste dépassée. Les démissionnaires ont aussi très mal accepté l'influence du Parti égalité dans les discours et le cheminement politique de la Coalition démocratique. «Il y a un manque de respect évident envers les militants francophones du parti, affirme Mme Godley-Demers. Je ne peux pas travailler avec des gens qui ne tolèrent pas les différences d'opinions et ne veulent que conserver leur pouvoir.» Pierre Goyer a pris sa décision lorsque les négociations qui devaient mener à une décentralisation du pouvoir au sein de la coalition n'ont pas abouties, «sabordées», selon lui, par Marvin Rotrand et ses militants de Snowdon. Les deux démissionnaires entretiennent des liens étroits avec un autre conseiller indépendant, M. Marcel Sévigny (Pointe-Saint-Charles), mais n'ont pas l'intention de former un nouveau parti dans l'immédiat. «Il y a présentement un vide à l'hôtel de ville, et la politique n'aime pas les vides. Nous voulons être invitants et ouverts pour tout ceux qui ne sont pas satisfaits de ce qui se fait sur la scène municipale», a précisé M. Goyer. Selon lui, des conseillers dissidents du RCM pourraient joindrent les rangs des conseillers indépendants. Mme Godley-Demers affirme que les structures actuelles de la politique ne satisfont que quelques extrémistes, et ne répondent pas aux aspirations de la majorité des citoyens. Un parti plus décentralisé, plus ouvert et plus près des gens des quartier aurait un place à l'hôtel de ville. La démissionnaire a l'intention d'organiser des débats publique afin d'impliquer la population dans les discours politiques. Elle souhaite d'ailleurs travailler à l'élection d'un conseiller indépendant à l'élection partielle du premier novembre dans Saint-Jacques.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-06-20

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/F2GTR5Z3

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:03

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:03

Le Biodôme ouvre ses portes -- Entrée gratuite aujourd'hui et demain

Type Article de journal

Auteur Lia Lévesque

Résumé PC Trois ans après avoir été promis par le premier ministre du Québec, le Biodôme de Montréal a été inauguré par Robert Bourassa, hier, devant le gratin montréalais. Le Biodôme, c'est 4000 animaux, 218 espèces, 350 espèces de plantes, mais, surtout, un dépaysement à peu de frais et une éducation écologique et scientifique. Selon ses promoteurs, le concept du Biodôme est unique au monde. Il reconstitue quatre écosystèmes: la chaude et humide forêt tropicale; la forêt laurentienne et ses changements de paysages au fil des saisons; le Saint-Laurent marin et sa diversité méconnue; ainsi que le monde polaire. Le maire de Montréal, M. Jean Doré, l'a décrit comme «le premier jardin humain du 21e siècle». Il a remercié le gouvernement du Québec de faire ce cadeau à Montréal pour célébrer son 350e anniversaire. Le premier ministre Bourassa a souhaité que cela «contribue au prestige du Québec tout entier». Le Biodôme aura coûté quelque 58,2 millions\$ et est situé dans l'ancien vélodrome olympique, qui a dû être démantelé pour faire place aux nouveaux aménagements. Des groupes représentant les cyclistes avaient d'ailleurs vainement protesté. Musée de l'environnement M. Bourassa a rappelé les importantes retombées économiques, éducatives et sociales de ce «musée de l'environnement». Son ouverture «arrive à point nommé avec la préoccupation pour l'environnement», soulignait-il. Le Biodôme occupe une place stratégique, à côté du Jardin botanique, du stade, de l'insectarium. Ils constituent un centre d'attraction écologique susceptible d'attirer un million de visiteurs par année, souhaitent les promoteurs. M. Pierre Bourque, directeur du Jardin botanique et représentant de la Ville au comité de gestion du Biodôme, ne tarissait pas d'éloges. Le Biodôme, dit-il, fait déjà des envieux, notamment au Japon, où l'on veut s'en inspirer. L'aménagement du Biodôme représentait un défi scientifique et technologique. On y fabrique de la neige aussi bien que de l'eau de mer. Il a fallu vaporiser des gouttelettes sur le feuillage de la forêt tropicale par des tubes camouflés dans un arbre. Il fallait même prévoir une possible panne d'électricité -une température précise doit être maintenue dans chaque écosystème. L'électricité et la chaleur proviennent du stade Olympique, mais une génératrice d'urgence prend la relève, si besoin est. Le Biodôme sera ouvert tous les jours de la semaine. Pour le visiter, les adultes devront déboursier 8,50\$, les personnes âgées 6\$, les jeunes de 6 à 17 ans 4,25\$. L'entrée est cependant gratuite aujourd'hui et dimanche, pour l'inauguration. On y attend quelque 12000 admirateurs des quatre écosystèmes, rappelons-le, qui y sont reconstitués: la forêt tropicale, la forêt laurentienne, le Saint-Laurent et le monde polaire.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-06-20

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/UIUA3V2W

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:03

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:03

Le Biodôme, un symbole

Type Article de journal

Auteur Alain Dubuc

Résumé Dès aujourd'hui, les Montréalais commenceront à découvrir les trésors du Biodôme. Ils seront émerveillés. Mais la présence du Biodôme à Montréal n'apportera pas que les joies de la découverte. L'ouverture de ce jardin de la vie envoie également aux Montréalais plusieurs messages qui arrivent à point nommé. Le Biodôme nous fera réaliser que des célébrations comme celles du 350ème ne sont pas faites que de dépenses consacrées au divertissement. Ces fêtes laisseront quelque chose pour les années à venir et les générations futures, comme l'Expo et les Jeux l'ont fait. En outre, et c'est d'une richesse symbolique évidente, cet héritage, même si le Biodôme est le résultat de prouesses technologiques, ne se mesurera pas en mètres cubes de béton. Symbole de cette fin de siècle, c'est la vie que l'on célèbre et, à travers elle, la connaissance. Par ailleurs, le Biodôme, envoie un message d'optimisme. Le Canada va mal, le Québec aussi et Montréal encore plus. Dans cette déprime profonde, le Biodôme, qui sera très certainement un franc succès, est une bouffée d'air frais qui montre que nous pouvons non seulement réussir quelque chose, mais aussi innover, produire quelque chose d'unique. Il n'y a qu'un nuage à la fête. Le fait que la naissance du Biodôme ait lieu au coeur d'une chicane politico-bureaucratique. Pierre Bourque, le père du Biodôme, a été menacé d'être écarté. Le Biodôme sera chapeauté par une structure qui le coupera du Jardin botanique dont il est le prolongement, tandis que le processus de sélection des dirigeants de cette structure qu'on comprend mal n'inspire pas confiance. Ce conflit se résoudra, espérons-le. Mais il laissera des traces. La plus évidente, c'est que le maire, M. Jean Doré, qui a pourtant accepté, piloté et financé le projet, ne pourra pas revendiquer une partie de sa paternité parce qu'il sera perçu pour longtemps dans l'opinion publique comme celui qui a nui au Biodôme.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-06-20

Pages P. B-2
Select in Zotero zotero://select/library/items/DQNXXSY2A
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:03
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:03

Terrains Angus: le patron ne se tourne pas les pouces

Type Article de journal

Résumé Le président du conseil de la Société des terrains Angus (SOTAN), le député fédéral d'Hochelaga-Maisonneuve, Allan Koury, nie que le directeur-général de cette société paramunicipale soit payé 100 000\$ par année à se tourner les pouces. Même si, au comité exécutif de la Ville de Montréal, on fait remarquer que depuis près de deux ans, cette société n'a plus à s'occuper que de la vente de deux terrains vagues avant de se saborder, M. Koury soutient que le salaire de M. Pierre Ducharme, payé à même les intérêts accumulés par la SOTAN, est encore mérité. M. Ducharme a aussi une secrétaire, payée 25 000\$ par année. La Ville tient à mettre fin le plus vite possible aux activités de la Société des terrains Angus (SOTAN) afin de récupérer les millions de dollars qui y dorment, faute d'une entente avec Québec sur la cession de ces deux terrains, qui sont contaminés. M. Koury note cependant qu'il reste environ 700 logements à construire sur le reste du site, et M. Ducharme, dit-il, «fait le chantier à tous les jours». «Je l'appelle deux fois par semaine pour m'assurer que les rapports sont à date. Le vendredi ou le samedi, on se rencontre et on passe à travers le dossier.» La SOTAN, une création de Montréal et du gouvernement du Québec, est la seule société paramunicipale rentable. Elle a en caisse 6,4 millions, issus de la vente des terrains de l'ancienne propriété du Canadien Pacifique. Cet argent retournera à Montréal et Québec à la mort de SOTAN. Dans son rapport 1991, le vérificateur de la Ville dénonçait le retard dans la dissolution de la société et les frais d'exploitation inutiles «dont une part importante doit être absorbée à même la contribution de la Ville». Le vice-président du comité exécutif de la Ville, John Gardiner, rappelle que la dernière proposition de Montréal pour l'achat des terrains vagues, et par conséquent la liquidation du seul dossier faisant encore obstacle à la dissolution de la SOTAN, a été refusée. La Ville offrait environ 2,5 millions, moins les frais de décontamination. Dans son budget de l'an dernier, la Ville avait même inscrit sa part des profits de la SOTAN dans ses comptes à recevoir. «Parce qu'on pensait que ça allait se faire pendant l'année, dit M. Gardiner. Mais c'est tombé à l'eau.» M. Koury annonce maintenant qu'il entend obtenir une contre-expertise sur le degré de contamination des terrains. La question sera débattue vendredi prochain, lors de la prochaine réunion du conseil de la société. Entre-temps, le ministre responsable, Claude Ryan, a manifesté la volonté de régler le dossier. Des représentants de Québec et Montréal entreprendront des discussions sur un prix de vente possible, pendant que SOTAN fera évaluer les terrains en sondant l'intérêt de l'entreprise privée.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-06-20

Pages P. A-2

Select in Zotero zotero://select/library/items/NL7YHHLF3

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:04

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:04

Quality report

- Item has no authors
-

Des voies réservées sur le boulevard Pie IX et l'autoroute Bonaventure dès cet automne

Type Article de journal

Auteur Georges Lamon

Résumé L'ensemble des municipalités de la grande région métropolitaine (Laval, la CUM et 13 villes de la Rive-Sud) ont fini par s'entendre. Non seulement le projet de voies réservées sur le boulevard Pie IX et le prolongement sur l'autoroute Bonaventure de la voie réservée du pont Champlain a-t-il été accepté, mais on s'est également mis d'accord sur la possibilité de mettre en vigueur quatre nouvelles lignes de trains de banlieue. C'est à sa réunion d'hier matin, à Pointe-Claire, que le Conseil métropolitain de transport en commun (CMTC), que présidait Robert Perreault, a arrêté ces décisions. Le président du CMTC, qui est aussi président du conseil de la STCUM, s'est d'ailleurs réjoui de ce résultat. «Il est rare qu'un projet rallie l'ensemble des municipalités, a-t-il dit. Il y a vraiment eu un énorme déblocage dans ces projets.» Dès cet automne, une voie sera réservée sur le

boulevard Pie IX, jusqu'à Laval, dans le sens du trafic, à partir d'Henri-Bourassa. Elle sera complétée par un stationnement incitatif. On devrait ainsi gagner 15 minutes à chaque heure de pointe. Sur le pont Champlain, cette voie réservée se prolongera jusqu'au terminus de la STRSM, en passant par l'autoroute Bonaventure. Les autobus emprunteront la voie médiane dans le sens du trafic. Un gain possible de cinq minutes. Par ailleurs, M. Perreault croit qu'au plus tard au printemps, il devrait être possible de prévoir des voies réservées aux ponts Victoria et Lachapelle (Laval). La voie rejoindrait la station de métro Square Victoria dans le premier cas et la station Côte-Vertu dans le second. Une économie de temps de 10 à 20 minutes. Selon M. Perreault, ce projet de voies réservées nécessitera peu d'investissements et peu d'installations. Un coût maximum de deux millions pour l'ensemble des quatre voies réservées. D'autre part, le CMTC a donné son accord sur le projet de mise en circulation, dès septembre 1993, de quatre nouvelles lignes de trains de banlieue. Pour la Rive-Nord, entre Blainville, Laval et Montréal et Mascouche, Laval, Montréal. Pour la Rive-Sud, il s'agirait de trains partant de Saint-Jean-sur-Richelieu vers Montréal avec embranchement à Châteauguay. Cette ligne serait ajoutée à celle de Rigaud-Deux-Montagnes, déjà existante. En plus des lignes Saint-Hilaire-Montréal et Repentigny-Montréal. M. Perreault rappelle qu'il s'agit essentiellement d'un projet complémentaire à l'autre, déjà prévu dans l'entente de 1989 sur le prolongement du métro vers Montréal-Nord et Laval. À son avis, ce projet d'établissement de quatre lignes ferroviaires peut impliquer des coûts relativement raisonnables: 80 millions de dollars. Bien sûr, toute cette question des trains devra être négociée avec le Canadien National et le CP par le biais de contrats de service

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-06-20
Pages P. A-8
Select in Zotero zotero://select/library/items/YH6FYVMR
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:04
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:04

Les jeux de l'opposition...

Type Article de journal
Auteur Robert Duguay
Résumé L'opposition à l'hôtel de Ville... Réprimez tout de suite ce sourire malicieux. Ces gens-là ne sont pas là pour s'amuser, comme nous essaierons (très fort) de le démontrer grâce à un rappel chronologique des événements qui l'ont bâtie, détruite, relevée, et laissée dans l'état lamentable où elle se retrouve aujourd'hui. De toute façon, c'est vous qui les avez élus, les uns comme les autres, alors... bon... Revenons à la chronologie. Novembre 1986. Le Parti civique, dirigé par Claude Dupras, fait élire un seul conseiller, Germain Prigent, le king de Saint-Henri. «M. Drapeau ne m'a jamais traîné sur sa queue de coat», déclarera le fier élu, avant d'y aller d'une constatation un peu sèche, mais combien franche: «J'ai sauvé le parti». M. Prigent constitue un tiers de l'opposition, en compagnie d'un représentant de l'Alliance Démocratique, aujourd'hui disparue, et d'un indépendant, un vrai, Nick auf der Maur. Allons-y tout de suite d'un premier score: RCM 55, PC 1, AD 1, I 1. Janvier 1989: quatre conseillers rompent avec le RCM pour fonder la Coalition Démocratique: Pierre-Yves Mélançon, Marvin Rotrand, Pierre Goyer et Sam Boskey. Une mutinerie qui modifie déjà notre score à la veille des élections et avant la nouvelle répartition des districts, qui passeront de 58 à 50: 50 RCM, toujours 1 PC et 1 AD mais 2 I et 4 CD. Novembre 1990: Nicole Gagnon-Larocque a pris la direction du Parti Civique, qui n'en essuie pas moins une autre volée avec un seul candidat élu: Pasquale Compierchio, le barbier de Saint-Michel. La Presse se demande si cette formation autrefois si prestigieuse a encore un avenir. Le Parti Municipal a fait élire son chef, Alain André, a perdu ses trois districts mais en a gagné deux autres. Nick Auf der Maur, (tiens, Nicky est devenu PM entre-temps!) se maintient. Mais à l'aube du 12 septembre 1991, alors que l'astre du jour avait à peine commencé à nous darder ses rayons bienfaisants, Nicky, qui ne s'était pas couché, annonce qu'il quitte le PM pour retourner au PC, et cela quelques heures avant que PC et PM annoncent une fusion et la scellent en présentant un candidat «commun» à l'élection partielle dans Notre-Dame-De-Grâce. Une décision qui ne surprend personne, vu que c'est Nicky, mais qui n'en laisse pas moins le PM avec seulement deux hommes: le chef André et Pierre Gagnier, et qui prive le PM de son titre d'opposition officielle au profit de la CD (qui a trois conseillers élus, l'aviez-vous oublié?). Sapré Nicky. Le score à l'opposition: 3 CD, 2 PM et toujours 2 I. L'équilibre est précaire, le moindre coup de vent (derrière cette autre analogie maritime, dont l'auteur n'est pas peu fier, il faut lire: la moindre promesse d'une job payante, la moindre contrariété, le moindre secret trahi) que la moindre bise, disions-nous, peut détruire. Novembre 91: Claudette Demers-Godley, ancienne militante du RCM, remporte une victoire facile sous la bannière de la CD dans NDG. Le 31 décembre 91: Pierre Gagnier abandonne la chaloupe du PM pour se ranger du côté des indépendants. Il explique sa décision par la déconvenue du PM à l'élection complémentaire dans NDG et par l'échec de son projet de fusion avec le PC (à cause de Nicky...) Sans cette fusion, insiste-t-il, il devenait impossible de combattre «les forces

d'extrême-gauche» de la CD et du RCM au pouvoir... Le 27 janvier 92: M. André, le seul conseiller élu de son parti, lance une bombe, lacrymogène: il abandonne la direction du PM. Le temps de reprendre votre souffle... Attention, à partir d'ici, les événements commencent à se précipiter. Dangers d'étourdissement. Février 92: pour protester contre des dépenses qu'il juge inopportunes (350e, rénovations de l'hôtel de Ville, Musée d'archéologie), Marcel Sévigny quitte le RCM et porte le nombre d'indépendants à trois. Mars: Michel Benoit, un des membres les plus respectés du RCM, quitte pourtant sa formation et devient le quatrième I. «Il y a plus d'animateurs que d'administrateurs au sein de l'administration Doré», déclare-t-il. Le nouveau score: 1 PM, 2 PC, 4 CD, 4 I. Mars toujours (quel mois...): Benoit et Gagnier se joignent au PC, ce dernier devient même chef intérimaire. «Maintenant, nous serons organisés et sérieux», déclare Nick, qui sait de quoi il parle lorsqu'il parle de choses sérieuses. Le score: 4 PC, 4 CD, 2 I, 1 PM. Le PC ayant obtenu un pourcentage de votes supérieur à celui de la CD aux dernières élections (20,5 contre 4,9), devient opposition officielle, avec tous les avantages, financiers surtout, que procure cette épithète. Les deux «grands» partis d'opposition entreprennent de séduire les indépendants Sévigny et Prégent, ainsi que M. André qui se sent bien seul dans son coin. Vendredi le 19 juin 92, pas plus tard qu'avant-hier: Mme Demers-Godley et M. Goyer quittent «respectueusement» la CD et modifient encore notre score: 4 PC, 2 CD, 4 I et toujours 1 PM. Comme ils disent souvent dans le sport, «it ain't over 'til it's over», d'autant plus que ça ne marche pas vraiment plus fort parmi les troupes au pouvoir. Michel Prescott a récemment exigé que son chef et maire mette ses culottes, ce dernier lui a répliqué, par la voix de sa présidente de caucus, Mme Barbeau, de se taire «et tu parleras quand tu assisteras aux séances du Conseil». Et pas plus tard que la semaine dernière, une bonne douzaine de conseillers RCM (sur les 39 qui restent) ont menacé de quitter le parti et le pouvoir si les «choses» ne changeaient pas. S'aligneront-ils sur un des partis de l'opposition, augmenteront-ils les forces des I... .. ou fonderont-ils un nouveau parti, uni et fort? En démocratie, comme en sport et en navigation, tout peut arriver.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-06-21
Pages P. A-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/6KQ5RHL D
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:04
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:04

Sur la scène de l'actualité -- La personnalité de la semaine

Type Article de journal
Auteur Anne Richer
Résumé PIERRE BOURQUE Avec le Biodôme naît le rêve fou d'un Montréalais obstiné qui aimait la Nature Richer, Anne «J'en ai rêvé. Il est là.» Le Biodôme de Montréal, jardin d'avenir, microcosme de la nature, des écosystèmes, nouveau lien fragile mais présent entre l'Homme et son environnement est un «hommage à la Terre». Pierre Bourque, maître d'oeuvre de «ce rêve fou» a tenu à ce projet avec la force de sa vision, de son entêtement. Le Biodôme est enfin au monde, chargé d'espoir fécond et désormais propriété des Montréalais. La Presse rend hommage au directeur du Jardin botanique de Montréal en le nommant Personnalité de la semaine Et lui rend hommage à l'équipe, ces hommes et ces femmes qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes. «Depuis le début, mais les dernières semaines, surtout, l'énergie déployée a été merveilleuse.» Montréal, avec cette réalisation unique au monde, devient le chef de file. «C'est un jardin du XXIe siècle. Nous avons six à huit ans d'avance sur tout projet similaire dans le monde», déclare Pierre Bourque. Mais le Biodôme va bien au-delà de ses performances techniques, il s'inscrit comme un cri d'espoir dans une société par ailleurs morose. Cinq années de gestation, une foi à toute épreuve, des moments d'exaltation, d'enthousiasme, mais aussi des écueils et des difficultés. Comme tout grand rêve qui se réalise, Pierre Bourque le voit désormais comme un enfant qui doit voler de ses propres ailes. La vie est en place au Biodôme, elle grouille dans tous les recoins; les promesses d'avenir, de durée, sont sans doute assurées. Sa petite histoire On est en 1987. Une réforme municipale fait perdre au Jardin botanique l'aménagement des parcs; les Travaux publics reprennent une partie de la fonction horticole. Cependant Pierre Bourque hérite de la responsabilité du Jardin zoologique, du Planétarium et de l'Aquarium. La vocation du Jardin, son rôle social du moins tel que l'imagine son directeur, sont constamment discutés, débattus, même jusqu'à ce jour. L'idée d'un Biodôme va surgir du besoin de réanimer des équipements scientifiques importants, dirigés par des gens valables, mais isolés et sans grandes ressources. Le Planétarium va bien mais l'Aquarium est en train de mourir; on se souvient de la fin tragique des dauphins. Du Jardin des merveilles au Parc Angrignon, chaque hiver les animaux du zoo subissent des conditions difficiles. Bref, «c'était une honte», se souvient Pierre Bourque. Il entend le discours sur la nécessité de stopper la croissance, le cri d'alarme des écologistes sur la disparition des espèces, constate le vide en matière d'éducation en environnement. Consulte. En même temps le Jardin botanique va très bien, est très fort; en 1980 les Floralies sont un immense succès. L'Insectarium et le Jardin japonais vont bientôt voir le jour. A

côté du Jardin botanique il y a le Vélodrome, une grande serre inspirante. La Régie des Installations olympiques voudrait bien donner une nouvelle vocation à cet éléphant blanc. Pierre Bourque soumet alors l'idée du Biodôme, qui serait à la fois jardin, aquarium et zoo. Projet hardi Et c'est ainsi que naît un projet hardi, osé, visionnaire, mais conséquent et même rationnel puisqu'il permet une meilleure utilisation des équipements existants, une gestion technique et humaine dynamique. L'idée enchante les scientifiques. Il reste à convaincre les décideurs, les hommes politiques de tous les niveaux. Une première étude puis une seconde en 1988 plus substantielle; consultations à l'étranger afin de confronter le rêve et la réalité, prendre conscience de la faisabilité du projet. Le plan est arrêté: on s'entend pour recréer artificiellement quatre climats existants sur Terre. Animaux, poissons, plantes en seront les habitants. Le Vélodrome perd sa vocation mais gagne son âme avec le Biodôme. La coexistence du béton, de l'acier, des structures modernes, les forces conjointes du génie et de l'imaginaire pour créer un jardin apprivoisé, un doux mélange de poésie et de raison. Nos enfants vont d'abord s'émerveiller pour ensuite être mieux armés pour défendre la Terre si malmenée, croit profondément Pierre Bourque. Le 17 août 1989, le premier ministre Bourassa donne le feu vert au projet du Biodôme. «J'ai pleuré comme un enfant», se souvient celui qui a mis tout son coeur dans ce projet. Des valeurs profondes En fait la passion des artisans de ce projet unique est dévorante. À la barre du projet, Pierre Bourque tient le cap: «Je ne me suis pas laissé démolir.» C'est vrai que les obstacles n'ont pas fait défaut. Et il a été le catalyseur, ramassant en lui-même ses forces vives, sans compter ni les heures ni les jours, il a voulu à tout prix donner corps à ce «cri d'espoir» qu'est le Biodôme. Il est né à Montréal en 1942 tout près du Jardin. C'est un terrain de jeu naturel. Il va de soi qu'il y travaille aussi durant les grandes vacances scolaires. Et il est normal, étant donné son intérêt viscéral pour la nature, que déjà on le remarque. Il va donc parfaire ses études en Belgique et, à son retour, concevoir l'aménagement paysager de Terre des Hommes. Il n'a que 23 ans. En 1969, il prend charge du Jardin botanique de Montréal et lui insuffle un esprit nouveau: le Jardin vit désormais au coeur de Montréal, rayonne dans tous les quartiers, appartient aux citoyens. Plantes, fleurs, arbres, rien de ce qui vit n'a de secret pour lui. Mais la culture a bien d'autre sens. Y compris celui du bonheur des autres. Il n'a pas perdu dans l'action ou dans la bataille sa grande sérénité. Solide. «Le Biodôme va s'enraciner dans la société. C'est un point de repère, de référence. Une institution qui ne vieillira pas.» À la condition qu'elle ne perde pas son âme et qu'on se souvienne toujours de l'esprit qui a animé ceux qui l'ont mis au monde. «Le Biodôme va s'enraciner dans la société. C'est un point de repère, de référence. Une institution qui ne vieillira pas.»

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-06-21

Pages P. B-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/GEXXQUQ3

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:04

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:04

Le départ de Bourque remettrait en question la survie du Biodôme

Type Article de journal

Auteur Raymond Gervais

Résumé Les six prochains mois risquent d'être déterminants pour l'avenir des écosystèmes qui forment le Biodôme, et une modification de l'équipe de direction actuelle ne ferait que multiplier les risques d'un échec toujours possible. C'est du moins l'avis émis hier par les membres du groupe d'experts qui forment le comité consultatif international, lequel suit le projet depuis ses débuts et qui a comme mandat la validation du contenu scientifique et culturel du Biodôme. Jugeant les rumeurs du départ de M. Pierre Bourque, actuel responsable du Biodôme, suffisamment sérieuses, les membres du comité ont pris position hier pour le maintien sous un seul chapiteau du Jardin botanique, de l'Institut de recherche en biologie végétale, du Jardin chinois, du Jardin japonais, de l'Insectarium, du Planétarium et du Biodôme. Le comité estime que le Biodôme fait partie d'un tout qu'il ne faut pas dissocier. Unité d'ensemble «Le maintien de l'unité de cet ensemble nous est toujours apparu comme une condition de la réussite du Biodôme, tant sur le plan scientifique, à cause des liens manifestes entre tous les éléments de l'ensemble, que sur le plan économique, à cause de l'économie d'échelle. Le comité ne se porterait pas garant de l'avenir du Biodôme dans l'hypothèse où les éléments de l'ensemble seraient divisés. C'est pourquoi la création d'une société distincte pour la gestion du Biodôme ne paraît pas être une initiative heureuse», ont précisé les membres du comité. «Nous n'avons pas seulement donné notre adhésion à un plan abstrait présenté selon les règles, mais aussi et surtout à une équipe qui nous a paru apte à réaliser ce plan, à la condition qu'on lui donne le temps d'achever ce qu'elle a commencé. Au moment où elle ouvre ses portes au public, une institution comme le Biodôme n'est encore qu'un enfant. Les six premiers mois après la naissance sont les plus cruciaux et les plus importants dans le développement d'un tel enfant, qui n'atteindra la maturité qu'après de longues années de croissance», d'ajouter le comité. Toujours selon les spécialistes qui ont contribué à l'élaboration du projet, l'hypothèse que M. Bourque pourrait être démis de ses fonctions ne leur a jamais

effleuré l'esprit. «Nous ne pouvons concevoir une pareille rupture, dans un projet en évolution, qui doit conserver son âme sans laquelle il risque de devenir une banale attraction touristique alors que sa vocation est toute autre.» Les collaborateurs Le comité consultatif international va même plus loin en affirmant qu'il n'aurait pas collaboré au projet s'il avait pu entrevoir ne serait-ce que la possibilité du départ de M. Bourque. Parlant au nom de leurs collègues du comité, MM. Edward Bronikowski, curateur du Florida Aquarium, et Edward Smith, curateur de l' Amazonian Forest au Jardin zoologique national de Washington, ont déclaré hier à La Presse qu'ils avaient accepté de participer de siéger sur le comité à cause de la réputation internationale que M. Bourque s'est taillée dans le domaine scientifique. «Le fait d'avoir accolé le nom de Pierre Bourque au Biodôme est synonyme de compétence», a ajouté M. Smith. Par ailleurs, c'est par milliers que les Montréalais se sont présentés hier aux tourniquets de l'ancien Vélodrome pour visiter le Biodôme, lors de la première journée portes-ouvertes qui se poursuit aujourd'hui. Les premiers commentaires des visiteurs qui ont dû attendre de trois à quatre heures avant de pouvoir entrer ont été très positifs. «Incroyable, merveilleux, fabuleux, extraordinaire, fantastique, étonnant», ne sont que quelques qualificatifs utilisés par les 21699 personnes qui se sont présentées lors de cette journée portes-ouvertes. Le responsable du Biodôme, M. Pierre Bourque, a accueilli lui-même des centaines de visiteurs durant une bonne partie de la journée hier.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-06-21

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/X3GGTWU8

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:04

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:04

Bourassa exprime son admiration au président Boris Eltsine

Type Article de journal

Auteur Gilles Toupin

Résumé ELTSINE au Canada Le président de la Russie Boris Eltsine a poursuivi hier son opération de charme en Amérique du Nord, commencée quelques jours plus tôt aux États-Unis, en passant la journée d'hier à Montréal sous les thèmes de «l'apprentissage» et des «affaires». Il a surtout prié les hommes d'affaires d'ici d'investir dans son pays afin d'aider ce dernier à sortir de son marasme. Le premier ministre du Québec Robert Bourassa, qui recevait M. Eltsine à déjeuner au Ritz-Carlton en compagnie d'un parterre d'hommes d'affaires et de diplomates, s'est dit «enchanté» de sa rencontre avec le président russe. M. Bourassa, qui a accepté du coup une invitation de M. Eltsine pour se rendre à Moscou prochainement, a déclaré qu'il avait été impressionné de l'intérêt du dirigeant russe pour le Québec. «Je lui ai exprimé mon admiration, a dit le premier ministre, pour la bataille qu'il a menée chez lui pour libérer son pays du communisme.» M. Bourassa, qui voit dans les relations économiques entre la Russie et le Québec «un grand potentiel», n'a pas voulu par ailleurs dramatiser les difficultés internes qu'éprouve la Russie contemporaine. M. Eltsine est venu au Québec pour rassurer les investisseurs en leur expliquant qu'il était en train de poser les jalons légaux et financiers qui leur assureraient un climat économique dynamique et sain. Il a mentionné, entre autres exemples, les nouvelles lois qui protègent les investisseurs étrangers contre l'expropriation et permettent le rapatriement des profits réalisés en Russie. «Le peuple russe a démontré qu'il était capable de courage, a dit M. Bourassa. On ne passe pas sans sacrifices d'un système totalitaire à une économie de marché et à un système démocratique.» «Je crois qu'il faut l'aider, a conclu M. Bourassa. En l'aidant, nous nous aidons!» M. Eltsine, pour sa part, a brossé son tableau habituel des 70 années noires du régime totalitaire soviétique. Il a déploré que pendant toutes ces années son pays ait été dépourvu d'hommes d'affaires qui l'auraient fait prospérer. «Actuellement, a-t-il dit, 50 p. cent de la population vit au-dessous du seuil de la pauvreté. Pendant 70 ans, les citoyens russes ne connaissaient pas la propriété privée. Actuellement, elle est désirée par la majorité.» En invitant les Québécois à investir chez lui dans des projets conjoints, le président russe a soutenu, sur un ton qui n'avait rien de celui des hockeyeurs soviétiques des années 70, que cela permettrait à ses concitoyens «d'apprendre la science difficile de l'économie de marché». M. Eltsine a par la suite proposé à M. Bourassa de mettre au point un nouveau traité de collaboration russo-québécois. Le premier ministre du Québec a répondu par l'affirmative à cette offre. Aux hommes d'affaires du Québec, il a dit que l'économie russe était complètement défigurée par le complexe militaro-industriel. Il les a invités à coopérer à la «reconversion» des entreprises russes. C'est à la faculté des sciences de l'agriculture et de l'environnement de l'université McGill que le jovial et souriant président russe a commencé tôt hier matin sa visite montréalaise. Il a d'abord répondu chaleureusement aux applaudissements de la petite foule assemblée sur le campus de Sainte-Anne-de-Bellevue, donnant des poignées de mains à gauche et à droite, embrassant et soulevant des bébés à bout de bras, brandissant le pouce, au grand plaisir des curieux. M. Eltsine, qui a bien fait comprendre lors de son petit mot, au doyen de la faculté, qu'il était là pour travailler, a aussitôt commencé sa visite du programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec. Dans l'étable du

Complexe de production bovine, entre les vaches et le tournoiement des mouches, le président russe ne tarissait pas de questions techniques sur la production, la reproduction et la nutrition de ces bestiaux au regard pathétique. À l'exemple du Brésil qui a expérimenté ce concept canadien, M. Eltsine, impressionné par ce qu'il a vu, a dit qu'il importerait en Russie les méthodes canadiennes. «J'ai voulu voir le Québec, j'ai voulu voir comment vous vivez, comment vous travaillez, a dit le chef de l'État russe. Votre expérience dans votre collège (parlant du collège MacDonald) est extrêmement importante pour les réformes agraires commencées dans notre pays. Il y a 130 000 fermes privées chez nous. C'est insuffisant pour un pays comme la Russie. Il nous en faut 5 millions.» Après sa rencontre avec le premier ministre Bourassa et les hommes d'affaires canadiens, M. Eltsine a été reçu à l'Hôtel de Ville de Montréal par le maire Jean Doré. Ce dernier a d'ailleurs profité de l'occasion pour annoncer qu'il se rendra à Moscou à la fin septembre, accompagné d'une importante délégation de gens d'affaires et de représentants du milieu universitaire montréalais. Une foule bruyante de deux ou trois cents personnes attendait le président Eltsine à sa sortie de l'Hôtel de Ville. Des Serbes étaient venus manifester leur mécontentement à l'égard de la Russie qui, en tant que membre du Conseil de sécurité de l'ONU, a voté en faveur des sanctions contre la Serbie et le Monténégro, considérés comme les «agresseurs» dans le conflit en Bosnie-Herzégovine. «La Russie a trahi la Serbie», pouvait-on lire sur une des nombreuses affiches brandies par les manifestants. À côté d'eux, un petit nombre d'Arméniens scandaient le mot «Karabakh!», pour rappeler au président Eltsine que l'enclave du Nargorny-Karabakh était laissée à elle-même devant les assauts de l'Azerbaïdjan, ancienne république de l'ex-URSS. Le président russe, qui s'est contenté de saluer tout ce beau monde, s'est ensuite engagé sur la place Jacques-Cartier au milieu d'une petite foule enjouée qui criait «Boris!, Boris!» et qui le laissait à peine avancer, au grand désarroi des services de sécurité. Rue de La Commune, M. Eltsine s'est engouffrée dans sa limousine pour se rendre à la basilique Notre-Dame dont les cloches sonnaient à toute volée en son honneur. Une foule s'était là aussi assemblée Place d'Armes pour l'acclamer. M. Eltsine, qui avait commencé sa journée sur le plancher des vaches, a terminé son petit marathon montréalais dans un milieu plus éthéré, celui de l'électronique et de l'aérospatiale. Il s'est en effet rendu chez CAE électronique, à Ville Saint-Laurent, où il a pu faire l'essai d'un simulateur de vol pour Airbus A-310, un petit joujou de quelque 18 millions de dollars. CAE électronique est l'une des plus importantes compagnies canadiennes dans le domaine de l'électronique et sa collaboration avec des compagnies russes ne cesse de s'accroître. Avant de s'envoler pour Moscou, le président Eltsine a clairement fait savoir aux investisseurs éventuels que la Russie était très riche en hommes et matières premières et qu'il fallait se hâter car après 1995, «il n'y aura plus de place...»

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-06-21

Pages P. A-14

Select in Zotero <zotero://select/library/items/ZT4NRLL3>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:04

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:04

Plus de 40000 visiteurs au Biodôme

Type Article de journal

Auteur Georges Lamon

Résumé Malgré ses 80 ans, France Michaud, de Saint-Léonard, ne voulait pas rater un tel événement: la visite du Biodôme. Elle n'avait pas assez de ses deux yeux pour s'émerveiller devant tant de splendeurs. «Samedi, j'ai attendu quatre heures, et je n'ai pu entrer, disait-elle. Aujourd'hui (hier), c'est cinq heures qu'il m'a fallu attendre, mais là j'y suis.» Et la voilà repartie cherchant à se frayer un chemin dans les allées de la forêt tropicale bondées de monde. Notre petite femme encore alerte n'en finissait plus de lorgner à gauche et à droite. Tout ce monde encore à découvrir! «Ça vaut vraiment la peine de venir voir ça, expliquait-elle. Ils ont fait de très belles choses. Je vais revenir dans trois semaines, même si je dois payer.» À peine le temps de tourner la tête qu'elle se confond dans la masse des visiteurs. Il faut dire que depuis deux jours, à la faveur des «portes ouvertes», les visiteurs affluent vers le Biodôme et les installations olympiques. Au seul Biodôme, en début d'après-midi, hier, il fallait compter une période d'attente moyenne de 4h30. Au funiculaire du mâât de Stade, l'attente était d'une heure. Tant au Biodôme qu'au Stade olympique, on avait dépassé toutes les prévisions: 43500 visiteurs pour les installations olympiques, dont 26000 au Stade et au vestiaire des joueurs -grâce aussi à la proximité du Biodôme- et 42000 pour le Biodôme (21699 visiteurs samedi et 20300 dimanche). Une foule record en deux jours qui a arpenté les allées de la «jungle montréalaise» où le guide-en-chef, Pierre Bourque, s'est mêlé au public. Un public calme et patient malgré l'attente. «C'est extraordinaire, a précisé hier à La Presse, Julie Arcand, chargée des communications au Biodôme. Nous attendions entre 12000 et 15000 visiteurs par jour. Nous avons dépassé nos espérances.» Et encore vers 18h, il a fallu couper la file d'attente puisque la visite prenait fin à 20 heures. Pierre Bourque, le «père du Biodôme» était évidemment heureux de voir cette foule

flâner dans les allées de «son» Biodôme. «C'est merveilleux, disait-il. Jamais on n'avait vu un tel coup de coeur d'autant de monde. On est émerveillés. Il manquait un peu de magie dans notre milieu montréalais et on l'a eu. Chez ces gens venus nous visiter, la première chose qu'on ressent, c'est l'émotion; le reste va suivre. Les témoignages qu'on reçoit sont très positifs, à 99 p. cent. C'est un cri d'espoir, c'est vraiment beau.» D'ailleurs, les visiteurs le lui rendaient très bien par leurs commentaires, annotés dans un des cahiers à la sortie, pour la très grande majorité élogieux à l'égard de «l'événement de l'année à Montréal». «Ça valait la peine d'attendre longtemps», écrivait Vanessa Germain, tandis que Daniel Charest, lui, notait: «Il est temps qu'on s'occupe de la source de vie avant qu'elle étouffe...» Un autre commentait: «Bel effort pour réconcilier les humains et la Nature en nous la rendant plus familière. Merci!» Marie-France, elle, écrivait: «J'ai de la difficulté à trouver les mots pour dire que c'est ce qu'il y a de plus beau à Montréal. Vive la nature.» Un plus jeune sans doute avait griffonné ces quelques mots: «C'est super en titi.» Et un ou une du même âge: «Super. Sensas. Bien fait!» Certains en revanche déploraient le manque d'animaux. Et un y allait d'un «Je sens mon portefeuille plus léger.» Mais il restait toujours cette ombre en arrière-plan: la mise à l'écart éventuelle de Pierre Bourque par la Ville de Montréal, qui veut créer une société paramunicipale. Cette même société, qui chapeauterait le Biodôme et le Planétarium, serait présidée par Jean-Paul Gourdeau, ex-président de SNC. Hier au cours d'un bref entretien avec La Presse, Pierre Bourque pas voulu envenimer le climat actuel. «On doit réfléchir avant de faire certains gestes, a-t-il précisé. Pour moi, sentir un appui si grand de la part de la population et cette espèce de froideur d'un autre côté, c'est très embêtant.» En attendant que la ville choisisse son successeur, Pierre Bourque, a tenu à rappeler: «Je reste toujours responsable du Biodôme... pour le moment.»

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-06-22

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/KE4XY2AJ

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:04

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:04

Le dépotoir Miron moins nauséabond

Type Article de journal

Résumé La mise en opération de nouveaux compresseurs en vue de capter les biogaz provenant de déchets enfouis au Centre de tri et d'élimination des déchets de la Ville de Montréal, rue Jarry, a permis de diminuer les émanations des odeurs nauséabondes, a indiqué hier un porte-parole municipal. La période de rodage de ces appareils est en cours depuis un mois et les résultats sont très satisfaisants, dit-on, puisque la capacité totale d'extraction a augmenté du tiers lors de certains tests. La Ville fait valoir que les mauvaises odeurs seront réduites de façon significative lorsque les deux compresseurs seront utilisés à pleine capacité.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-06-23

Pages P. A-6

Select in Zotero zotero://select/library/items/5QEN36XX

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:04

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:04

Quality report

- Item has no authors

Du cochon, rien que du cochon!

Type Article de journal

Auteur Suzanne Colpron

Résumé «Ça roule en cochon!» David Chenail ne pouvait pas trouver meilleure formule. À 19h, hier soir, au parc Jarry, il finissait de découper son dix-huitième cochon de 200 livres. «Y en a encore 24 qui s'en viennent!» a lancé le traiteur de Saint-Clotilde. Son kiosque, Cochons braisés, semblait de loin le plus populaire au souper de la Saint-Jean. En quatre heures, M. Chenail avait servi 1300 assiettes. «On est ben parti pour en vendre 3000», a dit Gisèle Faille, en découpant le porc qui avait cuit au feu de bois pendant 12 heures. Ailleurs, on servait des

pizzas, des épis de maïs, du homard et des crevettes, des hot dogs, etc. Rien de bien exotique, en somme. Un menu très québécois. Et malgré la pluie, les gens faisaient la file pendant parfois plus d'une heure pour se procurer une assiette. Les prix variaient de moins de deux dollars à sept. «C'est pas cher pour du cochon!» a dit Monique Bleau. Après son assiette de porc, elle venait maintenant se chercher des fraises. Son compagnon, Gilles Vaudry, préférait une bière. Des abris de fortune Un peu plus loin sur le site, Michel Boucher et Thérèse Héту avaient construit un abri de fortune avec une toile de plastique transparente. Une pancarte portant l'inscription «Un référendum sur la souveraineté» servait de piquet. «On a mangé des roteux, a dit Michel Boucher. On voulait du homard, mais il y a trop de monde.» Jean-Guy Lussier, lui, avait fait la queue. «Une heure et quart pour du homard! Le service est d'une lenteur exécrable», s'est-il exclamé son assiette à la main. Pour la protéger de la pluie, on l'avait recouverte d'un sac de plastique. Restait plus maintenant qu'à se trouver une place pour la manger. Le gazon était passablement humide et les gens se réfugiaient là où ils pouvaient. Sous un camion, par exemple. Les vendeurs de parapluies faisaient de bonnes affaires. Nathalie Frasin, 20 ans, trouvait dommage qu'il pleuve. Mais cette Française, à Montréal depuis seulement huit jours, n'aurait pas voulu manquer la fête. «C'est marrant, a-t-elle dit. J'ai pris du homard parce qu'on n'en mange pas souvent chez nous.» Chantal Lefebvre, 22 ans, avait tout essayé: blé d'inde, hot dog, pizza, cochon braisé et fraises. «Je n'étais pas seule, on était deux filles et trois gars», a-t-elle précisé, couchée sous un drapeau, la tête couverte d'un parapluie. «Ça serait mieux s'il faisait soleil, mais c'est pas grave. La Saint-Jean n'arrive qu'une fois par année, pis c'est l'fun. On va rester pour le spectacle. Tant qu'à être mouillé, on va l'être en masse...»

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-06-25

Pages P. A-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/PGBSEPYB

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:05

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:05

L'ACFAS s'insurge contre le déménagement de l'Hôtel-Dieu

Type Article de journal

Auteur Jean-Pierre Bonhomme

Résumé Le déménagement de l'Hôtel-Dieu de Montréal en lointaine périphérie, s'il se réalise, aura pour conséquence de briser l'essor de la recherche scientifique de culture française à Montréal en dispersant les énergies. C'est le point de vue que l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS) a formulé dans le mémoire qu'elle a présenté aux audiences de la Consultation publique sur l'avenir de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Cette voix s'ajoute aux nombreuses autres qui s'opposent énergiquement au déménagement du plus vieil hôpital montréalais. Les audiences, organisées sur une base bénévole par plusieurs intervenants publics et privés, et appuyées par le Bureau de consultation de Montréal, ont commencé le 17 juin. Elles se poursuivent ce soir (25 juin) et les 29 et 30 juin. Plus de cent intervenants se sont inscrits. La Coalition pour l'avenir de l'Hôtel-Dieu, qui a lancé les audiences, a exprimé l'avis, hier, que le ministre de la Santé, M. Marc-Yvan Côté, en octroyant «à toute vitesse» des contrats pour le déménagement à Rivière-des-Prairies, avant même la fin des audiences publiques «fait montre d'une attitude méprisante inqualifiable». Dans son mémoire l'ACFAS (réunissant 7000 scientifiques) exprime l'avis que le déménagement brisera le réseau de recherche médicale et scientifique de culture française «cantonné dans un périmètre restreint du centre-ville élargi». La proximité de diverses institutions «crée une masse critique bénéfique à la recherche de culture française». Sans l'Hôtel-Dieu, par exemple, l'Institut de recherche clinique de Montréal (lié à l'Hôtel-Dieu) «devrait alors intégrer ses activités à celles de l'Université McGill». Les retombées négatives de ce déménagement affecteraient non seulement l'IRCM et l'HDM, mais d'une manière plus générale, «elles entameraient l'effort de recherche francophone et québécois en dispersant les ressources humaines et matérielles et en augmentant les coûts». L'ACFAS estime qu'il serait de loin préférable, s'il le faut absolument, de déménager l'Hôpital Sainte-Jeanne-d'Arc «dont la vocation semble davantage correspondre aux besoins de la population de la région de Rivière-des-Prairies». La faculté «l'Ecole» d'architecture de l'Université de Montréal a pour sa part exprimé l'avis catégorique, notamment pour des raisons patrimoniales, que l'Hôtel-Dieu doit rester où il est. L'architecture de l'Hôtel-Dieu, avec sa belle chapelle et son jardin de qualité exceptionnelle, explique le porte-parole, M. Pierre Morisset, est un véritable «trésor caché» dont les Québécois ignorent beaucoup trop la valeur. Les trois principales parties du complexe sont «admirables». La plus vieille partie, sur l'avenue des Pins, est «une implantation absolument remarquable»; les ajouts modernes, eux, «constituent une insertion discrète, un peu maniérée, mais réussie». La faculté plaide avec la dernière énergie pour que l'Hôtel-Dieu «continue d'évoluer sur place» et qu'elle «prolonge le cycle de vie de ses bâtiments anciens». Elle est en tout cas convaincue que, si le gouvernement maintient sa décision, les immeubles anciens «risquent d'être démolis; livrés aux pigeons». «Quel méga-complexe coopéro-condominal sera-t-il inventé pour rescaper ces trésors patrimoniaux?», se demandent les

architectes. En tout cas, vider ces locaux de leur fonction «c'est décréter qu'ils ne valent plus rien». Le président de cette consultation, M. Michel Yergeau, a dit hier, en le regrettant, que le ministère de la Santé, principal promoteur du déménagement, n'a pas répondu aux invitations qui lui ont été faites de participer aux audiences. Il a dit, du reste, que cette consultation aurait dû être prise en charge par le gouvernement lui-même. Un porte-parole du Bureau de consultation de Montréal a dit que le président du conseil d'administration de l'Hôtel-Dieu, M. Marc Lalonde, n'a pas manifesté son intention de se présenter aux audiences lui non plus. Il est par ailleurs certain que le maire de Montréal, M. Jean Doré, se présentera lundi soir prochain pour exprimer son propre avis.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-06-26

Pages P. A-11

Select in Zotero zotero://select/library/items/6EBYMZ8M

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:05

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:05

Pourquoi le Biodôme doit rester jumelé au Jardin botanique

Type Article de journal

Auteur Jacques Dufresne

Résumé Monsieur Claude Masson Éditeur adjoint Qui tirera le plus profit du savoir monnayable acquis au Biodôme? Samedi dernier, le Conseil consultatif international du Biodôme émettait un communiqué relatif à l'avenir du Biodôme et de son directeur. Je tiens à rappeler que, par-delà un rapport de force que nous n'ignorons pas, des principes fondamentaux sont en cause. La Ville de Montréal a pris la décision de créer une entité administrative spéciale pour le Biodôme, séparant ainsi ce dernier du Jardin botanique. C'est d'abord sur cette décision que devrait porter le débat public. Ceux qui savent un peu de quoi ils parlent quand ils traitent de cette question n'ignorent pas que jamais le Biodôme n'aurait vu le jour sans le savoir-faire acquis par le personnel du Jardin botanique. Inversement, à l'avenir, les connaissances acquises au Biodôme seront très utiles au Jardin botanique. Pourquoi alors séparer ces deux institutions? Ajoutons à cela que nous sommes à l'ère de l'approche systémique et des systèmes complexes et que l'une des raisons d'être du Biodôme est de faire progresser la science dans cette direction. N'est-il pas aberrant de séparer des choses dont on se propose d'étudier les interactions? On connaît maintenant un peu mieux les raisons invoquées par la Ville de Montréal pour séparer le Biodôme du Jardin botanique: gestion souple et apport financier de l'extérieur. Le Biodôme a été payé pour l'essentiel par l'ensemble des Québécois et offert ensuite aux Montréalais. Ces nombreux et généreux propriétaires ont droit de connaître les conditions dans lesquelles le Biodôme pourra devenir intéressant pour les investisseurs et les donateurs privés. N'oublions pas que le Biodôme est, entre autres choses, un laboratoire prodigieux, qu'il sera sans doute, par exemple, l'un des meilleurs endroits au monde pour étudier la façon dont on peut recourir à tel insecte inoffensif pour détruire tel insecte nuisible. Or l'industrie agricole, américaine surtout, est à la recherche de solutions de ce genre pour résoudre des problèmes contre lesquels les pesticides sont devenus inefficaces. Qui tirera le plus profit des brevets et, d'une manière générale, du savoir monnayable acquis au Biodôme? Les propriétaires du Biodôme ou les groupes d'intérêts qui auront obtenu un accès privilégié à l'information? En raison même de la souplesse administrative qu'elle favorise, une société indépendante offre moins de garanties qu'une administration publique. Les règles d'éthique et l'altitude morale des administrateurs prennent dans ce contexte une importance particulière. La Ville de Montréal éclairerait et rassurerait bien des propriétaires du Biodôme si, au chapitre des nominations en particulier, elle précisait les règles d'éthique qu'elle entend faire respecter et respecter elle-même. membre du comité consultatif international

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-06-27

Pages P. B-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/6DVRTL6T

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:05

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:05

Type Article de journal

Auteur Jean-Pierre Bonhomme

Résumé Les porte-parole des principaux corps constitués de Montréal -notamment l'administration municipale, le corps médical et le Board of Trade- ont uni leurs forces, hier, pour dénoncer comme «fondamentalement antidémocratique» et «socialement et économiquement désastreux» le projet de déménagement à Rivière-des-Prairies de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Le maire de Montréal, M. Jean Doré, et le responsable de l'aménagement au comité exécutif de la Ville, M. André Lavallée, se sont même demandés si le gouvernement du Québec, en décidant d'extraire du centre-ville un hôpital universitaire d'une aussi grande importance scientifique et symbolique, n'est pas en train de remettre en cause le «rôle-moteur» de la ville et son caractère de métropole québécoise active. Ils ont demandé avec insistance «l'arrêt immédiat du processus de déménagement». Ces avis ont été exprimés de diverses manières hier soir aux audiences du Comité consultatif sur l'avenir de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Les audiences, convoquées par une coalition des principaux corps publics montréalais, présidées par Me Michel Yergeau, ont pour but de faire connaître l'avis du public sur le controversé projet de déménagement, projet récemment adopté par le Conseil des ministres du Québec. La salle du Holiday Inn, où se tiennent les audiences depuis le 17 juin, était bondée et très attentive aux arguments des intervenants. Les audiences prendront fin vendredi. Il faut se demander, si, en acceptant le projet formulé par le ministre de la Santé, M. Marc-Yvan Côté, de déménager le grand hôpital, s'exclame le maire, «Québec veut vraiment d'une métropole». Le maire Doré a soutenu avec fermeté que l'Hôtel-Dieu doit rester au centre-ville. Il ne s'oppose pas à l'implantation d'un hôpital de première ligne à Rivière-des-Prairies, bien au contraire -il signale longuement, dans son mémoire, l'importance des infrastructures faites dans ce quartier par la Ville- mais il fait valoir que le choix de déménager l'Hôtel-Dieu ne s'inscrit pas dans le cadre du plan d'urbanisme de Montréal «ville-pôle». Le choix ne reflète pas non plus, dit-il, l'esprit même des diverses activités de planning urbain des ministères des Affaires municipales et de l'Industrie et du Commerce. La démarche, poursuit M. Doré «néglige des considérations fondamentales, notamment le développement du réseau de la santé, le dynamisme du centre-ville, le rôle-moteur de l'économie montréalaise et l'étalement urbain». De leur côté, le Dr Michel Bergeron, professeur de physiologie à la faculté de médecine de l'UdeM, jusqu'à récemment membre du conseil d'administration de l'Hôtel-Dieu, et le président de la Corporation des médecins du Québec, le Dr Augustin Roy ont plaidé que le déménagement ruinerait le réseau médical de culture française lié au reste de la «grappe scientifique» du cœur urbain. Les deux experts ont signalé qu'à cause de diverses contraintes, dont celle de l'éloignement, et malgré les pouvoirs du ministre de la Santé, les universités pourraient refuser de signer tout concordat donnant au nouvel hôpital son statut universitaire. Le Dr Bergeron, dans un mémoire fort documenté, a exprimé l'avis que, «pour répondre à un besoin d'hôpital régional qui coûterait seulement 80 millions, le ministère prend la double décision «illogique» de fermer l'Hôtel-Dieu (perte de 510 lits) - qui n'est pas vétuste - et d'implanter un hôpital universitaire de 260000000\$ à Rivière-des-Prairies du même nombre de lits». La décision du gouvernement, dit-il «se fait au mépris du monde universitaire». La directrice du Centre canadien d'architecture, Mme Phyllis Lambert, pour sa part, dit être préoccupée «au plus haut point» par la fermeture projetée de l'Hôtel-Dieu. L'Hôtel-Dieu n'est pas seulement «l'un des fleurons de la médecine canadienne-française», c'est aussi «une institution fondatrice de Montréal». Il est essentiel, «pour la valorisation du patrimoine architectural et historique de notre pays» que ce site puisse conserver sa vocation intégrale: c'est «un symbole qui doit être respecté». Par ailleurs le déménagement entraînera un exode des populations vivant en symbiose avec les 2500 employés de l'hôpital et cela provoquera «un étiolement de la vie culturelle». L'absence de processus de consultation gouvernementale, en ce domaine, «met en cause la santé de la démocratie». Dans sa dernière intervention à titre d'entité autonome le Board of Trade, qui fusionne le premier juillet avec la Chambre de commerce, représenté par M. Alex Harper, estime que la manière de procéder du gouvernement, en cette matière est «inacceptable». Le gouvernement doit «revenir sur terre et revoir toute la question de façon adéquate». Des représentants du quartier de Rivière-des-Prairies, dont le président du Comité de vigilance des citoyens, M. George Roman, doivent se présenter ce soir (mardi). M. Roman a dit savoir, hier, que le ministre de la Santé, a promis à des citoyens du quartier qu'il ne reviendra pas sur sa décision d'implanter un hôpital universitaire complet à Rivière-des-Prairies.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-06-30

Pages P. A-9

Select in Zotero zotero://select/library/items/4PWDTMIJ

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:05

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:05

Pierre Bourque est écarté de la direction du Biodôme

Type Article de journal

Auteur Éric Trottier

Résumé Le directeur du Jardin botanique Pierre Bourque sera bel et bien écarté de la direction du Biodôme, a appris La Presse Le secrétaire général de la Ville de Montréal, Pierre Lefrançois, a rencontré M. Bourque, hier matin, en compagnie du successeur de ce dernier, Gilles Désaulniers, actuel directeur général de Parcs Canada, au Québec. M. Désaulniers prendra donc la tête de la nouvelle Société des musées des sciences naturelles de Montréal, qui gèrera notamment le Biodôme mais pas le Jardin botanique dont M. Bourque garde la responsabilité. La nouvelle sera officiellement annoncée d'ici quelques jours par la Ville de Montréal. Les employés du Biodôme, qui appréhendaient un tel changement de direction, ont reçu la nouvelle comme un coup de massue, hier, alors que le jardin écologique vient à peine d'ouvrir ses portes au public. Plusieurs ont eu du mal à cacher leur déception, voire même leur sentiment de révolte. La Ville avait décidé en janvier de créer une société para-municipale pour gérer «plus efficacement» le jardin écologique, mais des rumeurs ont longtemps laissé entendre que la Ville voulait se débarrasser de M. Bourque parce qu'on considérait qu'il prenait trop de place. «On ne peut pas accepter une telle décision», a expliqué un proche de M. Bourque à La Presse «En tassant M. Bourque, c'est toute une philosophie qu'on rejette, philosophie à laquelle adhèrent plusieurs de ses collaborateurs. Le développement à moyen et à long terme du Biodôme pourrait en être hypothéqué», a ajouté ce proche. M. Bourque a toujours su demeurer près de ses employés et des Montréalais. Il est considéré comme celui qui a insufflé une nouvelle vie au Jardin botanique en véhiculant des valeurs différentes quant au respect de la flore, il y a plusieurs années. Il est également celui qui a pensé, conçu et créé le Biodôme, il y a quatre ans, et plusieurs observateurs avaient noté ces dernières semaines que sa direction lui revenait de droit. «Jamais le Biodôme n'aurait vu le jour sans le savoir-faire acquis par le personnel du Jardin botanique. Inversement, à l'avenir, les connaissances acquises au Biodôme seront très utiles au Jardin botanique. Pourquoi alors séparer ces deux institutions?» avait demandé Jacques Dufresne, samedi dernier, qui prenait ainsi position au nom du Conseil consultatif international du Biodôme. Mais la Ville a décidé d'aller de l'avant avec sa Société des musées des sciences naturelles de Montréal. «Nous avons décidé de créer une société paramunicipale, avec un directeur général à temps complet, pour gérer le Biodôme. Nous pensons toujours que c'est une bonne solution, que ça permettra d'aller chercher plus efficacement du financement extérieur et développer du partenariat avec différentes institutions», a pour sa part indiqué Richard Brunel, membre du comité exécutif de la Ville, joint tard hier soir à son bureau. «M. Bourque n'est pas écarté; en tant que concepteur du Biodôme, il va rester associé de près au projet. Il lui reste à déterminer de quelle façon», a conclu M. Brunel.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-06-30

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/E68B7ARS

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:05

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:05

Vallerand doute de la survie du Biodôme sans Pierre Bourque

Type Article de journal

Résumé Le ministre du Tourisme et responsable des installations olympiques, André Vallerand, doute sérieusement que le Biodôme de Montréal puisse se passer du directeur du Jardin botanique, que la Ville de Montréal considère persona non grata pour en assumer la direction. Inauguré depuis moins de deux semaines par le premier ministre Robert Bourassa, le Biodôme serait donc d'ores et déjà en péril, s'il faut en croire le ministre. «Pour moi, le Biodôme sans Pierre Bourque, ce serait extrêmement dangereux pour sa pérennité et pour sa survie. J'entrevois très difficilement comment on peut écarter Pierre Bourque du Biodôme», a commenté le ministre et député de Crémazie, en apprenant dans La Presse que la Ville de Montréal avait préféré nommer Gilles Désaulniers à la tête de la Société des musées des sciences naturelles de Montréal, nouvel organisme para-municipal qui aura pour principal tâche de gérer le jardin biologique ou Biodôme.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-07-02

Pages P. A-14

Select in Zotero zotero://select/library/items/5BRT86UU

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:05

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:05

Ne touchez pas à Pierre Bourque

Type Article de journal

Auteur Claude Masson

Résumé Éditorial Dans une ville, il y a les structures. Il y a les hommes et les femmes qui décident et appliquent ces structures. Il y a les personnes qui en sont les bénéficiaires ou les victimes. La ville de Montréal vient de décider de créer une société paramunicipale - une autre - destinée à regrouper les équipements scientifiques que sont le Biodôme et le Planétarium. Le Jardin botanique et l'Insectarium continueront de relever du Service des loisirs et du développement communautaire. M. Gilles Desaulniers, actuel directeur général du Service des parcs d'Environnement Canada pour la région du Québec, sera directeur à la fois du Biodôme et du Planétarium. M. Pierre Bourque, assistant-directeur au Module de l'horticulture et des parcs de la ville de Montréal, demeure directeur du Jardin botanique et de l'Insectarium. La manie de créer des sociétés paramunicipales pour tout régir, à défaut de services municipaux adéquats et efficaces, n'est pas la solution la plus louable utilisée régulièrement par l'administration Doré-Cousineau. Les sociétés actuelles ne sont pas toutes exemplaires de transparence et de bonne gestion. Mais c'est le droit le plus strict des autorités politiques, qui sont élues pour décider, de recourir à de telles structures. Les élus seront jugés en temps opportun. Mais les structures ne doivent pas être inventées pour régler des problèmes personnels, pour se débarrasser sans le dire de quelqu'un qui prend trop de place, qui est encombrant, qui met dans l'ombre tant le maire et les élus que les hauts fonctionnaires de l'administration municipale montréalaise. C'est la nette impression qui se dégage de la création de la nouvelle société para-municipale. Une façon d'écarter, d'éclipser Pierre Bourque de l'avant-scène. M. Bourque est une force de la nature. C'est un inventeur. Un créateur. Un visionnaire. Un concepteur. Un entrepreneur. Une «conscience verte», un apôtre de l'environnement, un deuxième frère Marie-Victorin des temps modernes. Même si M. Bourque sera fait membre du conseil d'administration et membre du comité exécutif de la nouvelle société qui gèrera le Biodôme; même si le président de la toute nouvelle société, M. Jean-Paul Gourdeau, président du conseil d'administration du Groupe SNC, promet que M. Bourque demeurera «responsable de la mission» du Biodôme, la décision de l'administration Doré sent la mesquinerie à plein nez, la vengeance, le règlement de comptes, le conflit de personnalités. Même si la décision annoncée hier par M. Richard Brunelle, membre du comité exécutif, de confier à un nouveau directeur la direction du Biodôme se voulait limpide, M. Brunelle sait, lui, toutes les tractations qui ont eu lieu depuis un an pour rendre plus modeste la fonction de M. Bourque, pour «casser» cette personnalité qui jouit d'une réputation exceptionnelle chez nous et à l'étranger. Le Biodôme, comme le Jardin botanique, l'Insectarium, le Jardin chinois, le Jardin japonais, c'est lui. M. Pierre Bourque a été l'objet de pressions, de tordages de bras, de rencontres humiliantes avec le secrétaire général de la Ville ou ses représentants pour le forcer à endosser le plan machiavélique de l'administration du RCM. La Ville peut bien nommer un nouveau directeur administratif du Biodôme pour s'occuper de la gestion quotidienne, pour régler les comptes, pour affecter le personnel. Mais M. Bourque doit demeurer le directeur exécutif, le penseur, le responsable, le porte-parole du Biodôme pour tout ce qui a trait aux quatre missions touristiques, éducatives, de conservation et de recherche de cet équipement scientifique unique au monde. LA PRESSE donne son appui à l'âme du Biodôme qu'est Pierre Bourque. Le président de la nouvelle société para-municipale, M. Jean-Paul Gourdeau, doit respecter son engagement de faire de Pierre Bourque le «responsable de la mission» du Biodôme, au risque de démissionner lui-même si cette responsabilité n'est pas acceptée et respectée par les élus et les gestionnaires, connue publiquement, reconnue par les milieux environnements et scientifiques. Nous suivrons de près l'évolution de ce dossier.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-07-03

Pages P. B-2

Select in Zotero zotero://select/library/items/3L8GCWP4

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:05

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:05

Le «père» évincé du Biodôme et son équipe continuent de défier la Ville

Type Article de journal

Auteur Liliane Lacroix

Résumé Alors que les dirigeants de la Ville de Montréal annonçaient officiellement la nomination d'un nouveau directeur général et d'un président du conseil d'administration pour le Biodôme, son concepteur Pierre Bourque,

entouré de l'équipe qui l'a aidé à mettre le bébé au monde, demandait à nouveau aux élus de réfléchir et de revenir sur leur décision. Le Biodôme sera donc chapeauté par une société paramunicipale, contrairement aux souhaits de M. Bourque qui s'est opposé à cette idée depuis le début. Le «père du Biodôme» n'a toutefois pas voulu préciser quelle attitude il compte adopter si la Ville, comme il est à peu près certain, refuse de faire marche arrière. «À chaque jour suffit sa peine», a-t-il déclaré laconiquement. Acceptera-t-il un poste au sein du comité exécutif et du conseil d'administration du Biodôme, comme le lui demande instamment le nouveau président du conseil d'administration, M. Jean-Paul Gourdeau, qui dirige le groupe SNC depuis 1989? Ou bien, persuadé de l'appui populaire et de celui du milieu scientifique comme de celui de ses employés, préférera-t-il se lancer officiellement dans une guerre ouverte avec les autorités municipales? Sous le couvert de l'anonymat, un dirigeant du Biodôme n'écartait pas en effet la possibilité d'une démission en bloc de tous ceux qui ont «fait» le Biodôme. S'il avoue son «admiration pour M. Bourque et tout ce qu'il a fait pour les Montréalais, M. Richard Brunelle, membre du Comité exécutif de la Ville, souligne pour sa part que ça n'est pas aux fonctionnaires, mais aux élus, de diriger la Ville comme ils l'entendent.» M. Bourque, qui avoue volontiers «qu'il est rare qu'un fonctionnaire se mette ainsi la tête sur le billot», conserve évidemment son titre de directeur des équipements scientifiques de la Ville de Montréal et par conséquent la main haute sur le Jardin botanique. Une chose est claire: M. Bourque et avec lui toute son équipe craignent pour l'avenir du Biodôme, pour sa mission de recherche et de vulgarisation scientifique. Pour eux, il est improbable que les dirigeants de la société paramunicipale démontrent le même zèle quasi-missionnaire, la même passion qu'eux sans compter leur expertise. Ce qu'ils auraient voulu: c'est réunir le Jardin botanique, l'Insectarium, le Biodôme et le Planétarium sous un même chapeau municipal. En février, la Ville offrait à M. Bourque de prendre la direction de cette structure mais tenait à la création d'une société paramunicipale qui les réunirait. M. Bourque a refusé. Pour toutes sortes de raisons: parce qu'il ne voulait pas que ces installations échappent au contrôle des élus et donc, aux pressions populaires, parce que tout fonctionnait déjà au mieux dans le giron municipal, parce qu'il voulait, finalement que le Jardin botanique demeure vraiment «montréalais». Devant les pressions populaires, les élus ont cédé... à moitié. Ils ont retiré le Jardin botanique et l'Insectarium qui en est indissociable mais ils ont conservé l'option paramunicipale pour les deux autres. M. Bourque et ses employés n'auraient pas pu imaginer, de leur point de vue, pire solution: «On ne croyait jamais qu'ils reviendraient avec cela. La société paramunicipale chapeautant les quatre, c'était inacceptable, mais ça, c'est encore pire. Leur seul intérêt, ça sera probablement la vocation touristique du Biodôme et dès lors, ce sera le début de la fin», déclare Jean-Pierre Doyon, chef des opérations au Biodôme. M. Pierre Lacombe, directeur du Planétarium, abondait dans le même sens: «Le Biodôme est le résultat d'un travail collectif qui a réuni astronomes, botanistes, etc. C'est le prolongement des institutions scientifiques de Montréal. On ne peut les dissocier». -Avez-vous l'impression d'être les seuls à posséder les connaissances et le souci du développement scientifique nécessaires au Biodôme? demandait un journaliste à M. Doyon. -Sûrement pas, loin de là, mais à la Ville, oui! «Les six premiers mois sont cruciaux, lance M. Bourque. Ce qu'on demande à la Ville, c'est de nous écouter et de réfléchir. Il n'est jamais trop tard pour bien faire.» Il a précisé qu'il ne voulait toutefois pas le titre de directeur du Biodôme qui aurait sans doute son propre directeur comme l'Insectarium. En conférence de presse quelques heures plus tôt, M. Richard Brunelle, M. Gourdeau ainsi que le nouveau directeur général du Biodôme, M. Gilles Desaulniers, qui occupait jusque-là un poste similaire au Service des parcs d'Environnement Canada pour le Québec, chantaient les louanges de M. Bourque et tentaient de décrire leurs divergences comme mineures: «Il n'y a qu'un point sur lequel nous ne nous accordons pas. C'est la création de la société paramunicipale. Cet élément de divergence ne doit pas faire oublier l'extraordinaire complicité qui a toujours existé entre l'administration et M. Bourque. Sur le reste, sur la mission du Biodôme, sur son orientation, sur son avenir, on est parfaitement d'accord. Et on veut que M. Bourque soit là pour s'assurer que son rejeton grandit bien comme il l'a voulu». M. Brunelle a nié farouchement la rumeur voulant que M. Bourque soit écarté pour des raisons politiques ou à cause d'un conflit avec le secrétaire général de la Ville, M. Lefrançois. Malgré le climat actuel, les trois hommes se disent confiants que M. Bourque collabore éventuellement avec eux: «Quand on met au monde un enfant, je ne vois pas pourquoi on ne contribuerait pas à sa croissance», a déclaré M. Desaulniers. M. Gourdeau, qui n'a accepté la présidence qu'à condition que M. Bourque soit impliqué dans la direction du Biodôme, avait toutefois: «Quand quelqu'un a été échaudé, et c'est la perception qu'a M. Bourque, il faut parfois y mettre du temps...» Autour de M. Bourque, on ne lâche toutefois pas prise et il semble pouvoir compter sur une solidarité à toute épreuve. Une solidarité qui ira jusqu'où, on ne sait pas encore... M. Frédéric Back, l'homme qui «a planté des arbres» sur grand écran et qui faisait partie du comité des sages qui s'est penché sur le problème était visiblement furieux de la décision municipale: «M. Drapeau construisait peut-être des éléphants blancs, a-t-il lancé, mais M. Doré, lui, leur enlève leur «conducteur». Il est inconcevable que des gens qui ne sont pas guidés par la passion soit à la tête de ceci».

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-07-03

Pages P. A-1

Select in Zotero [zotero://select/library/items/Y3MKQQZB](https://zotero.org/select/library/items/Y3MKQQZB)

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:06

Montréal pourrait exploiter le dépotoir Miron au-delà de 1994

Type Article de journal

Auteur André Noel

Résumé Le Bureau de consultation de Montréal suggère à la Ville de garder ouvert le dépotoir installé dans l'ancienne carrière Miron, au nord de l'autoroute métropolitaine. Sa fermeture était prévue à la fin de 1994. Le rapport du Bureau de consultation (BCM) demande aussi au gouvernement du Québec de tenir une commission d'enquête sur la disposition des déchets solides dans toute la province. En attendant, aucun incinérateur ne devrait être construit, ajoute le rapport de 262 pages, rendu public hier. Des travaux de réparation mineurs devraient cependant être faits à l'incinérateur des Carrières, qui ne respecte pas les normes du Conseil canadien des ministres de l'Environnement. La Régie intermunicipale de gestion des déchets de l'île de Montréal -qui regroupe les villes de l'île sauf Montréal- a immédiatement dénoncé cette recommandation. La Régie a signé un contrat avec la firme américaine Foster-Wheeler pour construire un gigantesque incinérateur à Montréal-Est, pouvant brûler plus de 400000 tonnes de déchets par année. Le rapport du BCM suggère par ailleurs à la Ville de Montréal de créer «un secrétariat de la gestion intégrée des déchets», où les citoyens auraient leur mot à dire. Le Bureau de consultation relève de la Ville de Montréal. Son rapport -fruit de plusieurs mois d'audiences publiques- sera déposé au conseil municipal en août. Pour l'instant, le comité exécutif de la Ville refuse de le commenter. Il y a cependant de fortes chances pour que Montréal accepte au moins une suggestion: celle de garder ouvert le dépotoir Miron. Le surintendant du dépotoir, Jacques Gagnon, a dit que cela ne poserait aucun problème. Les citoyens des quartiers environnants risquent cependant d'exiger la fermeture en 1994, tel que prévu. Voilà plus de 20 ans qu'ils subissent les va-et-vient des camions, les bruits, les poussières et surtout les odeurs nauséabondes. André Beauchamp, principal auteur du rapport du BCM, a expliqué que Montréal n'aurait pas d'autre choix que de garder le dépotoir ouvert pendant encore quelques années. Selon lui, il est tout simplement impossible d'ouvrir un nouveau dépotoir d'ici deux ans dans l'île de Montréal. Et l'incinérateur des Carrières ne suffit pas. Par ailleurs, M. Beauchamp croit qu'il vaut mieux remplir l'ancienne carrière Miron à ras-bord, plutôt que de laisser des dépressions où pourraient s'accumuler les bio-gaz formés par la décomposition des déchets. Or, le volume de déchets enfouis dans le dépotoir a beaucoup diminué. En 1990, environ 1,6 million de tonnes de déchets y ont été enfouis; pour 1992, les prévisions sont de 400000 tonnes. La raison: Montréal ville a augmenté ses prix. Elle perçoit 40\$ par tonne, contre 30\$ il y a deux ans. De gros clients, comme Laval, préfèrent désormais envoyer leurs déchets dans d'autres dépotoirs de la région de Montréal, comme à Lachenaie, à Saint-Jean-de-Matha ou à Saint-Nicéphore. La compagnie BFI demande seulement 28\$ pour enfouir une tonne de déchets à son dépotoir de Lachenaie. La majorité des déchets enfouis à Miron proviennent toujours d'autres villes. Les Montréalais jettent pour 423000 tonnes de déchets par année; 300000 tonnes sont brûlées à l'incinérateur des Carrières; 76000 tonnes sont enfouies chez Miron et 44000 tonnes dans un dépotoir de Pointe-aux-Trembles. Seulement 4,6 tonnes sont recyclées ou compostées. Le dépotoir Miron pourrait rester ouvert pendant plusieurs années encore s'il recevait seulement les déchets produits dans la ville de Montréal, a indiqué le surintendant, Jacques Gagnon. «C'est une hypothèse parmi d'autres; je vous dis seulement ce qui est possible techniquement», a-t-il précisé. Les groupes écologiques présents à la conférence de presse du Bureau de consultation ont réagi favorablement au rapport. Liliane Cotnoir, du Front commun pour une gestion écologique des déchets, a dit qu'elle souhaitait elle aussi la tenue d'une commission d'enquête sur la gestion des déchets solides au Québec. Le ministre de l'Environnement, Pierre Paradis, n'est pas contre cette idée, a indiqué son attachée de presse, Sylvie Marier. «M. Paradis a déjà suggéré aux associations municipales, comme l'Union des municipalités du Québec, de produire une étude, a-t-elle dit. Cette étude pourrait ensuite faire l'objet d'audiences publiques.»

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-07-04

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/GXVLJSBA

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:06

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:06

Montréal réduit ses prévisions de dépenses

Type Article de journal

Résumé Mme Léa Cousineau, présidente du Comité exécutif de la Ville de Montréal, a annoncé hier une série de

nouvelles mesures de compressions budgétaires. L'Administration municipale a ainsi décidé de réduire de 12,5 millions\$ ses prévisions au chapitre des dépenses pour l'année 1992. Cette réduction vient s'ajouter aux compressions de 18,6 millions\$ annoncées le 28 avril dernier. Ces compressions se traduisent par la mise à pied de 135 contractuels qui occupent des postes permanents; par le gel partiel de l'embauche des auxiliaires cols bleus et par le gel partiel des soldes disponibles des Services municipaux. De plus, le Comité exécutif a ordonné l'abolition, jusqu'au 31 décembre prochain, des postes devenus vacants. Selon Mme Cousineau, cette réduction de 12,5 millions\$ des dépenses viendra compenser la baisse anticipée des revenus provenant des droits de mutation immobilière et le manque à gagner relié à l'abolition des droits sur les divertissements.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-07-04

Pages P. A-2

Select in Zotero zotero://select/library/items/BP942ZUL

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:06

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:06

Quality report

- Item has no authors

Lendemain patriotiques (2)

Type Article de journal

Auteur Robert Duguay

Résumé Une fois les drapeaux pliés et rangés dans le fond du garde-robe jusqu'à la prochaine, une fois les tatouages patriotico-végétaux passés au Old Dutch, on croyait bien pouvoir s'aérer la rampe tympanique à un souffle plus pur, genre saxo ou trombone, bien à l'abri des rafales politico-aratoires. Mais une fois que les paliers supérieurs eurent parké leurs chars allégoriques et mis leurs pompons au compost, ne voilà-t-il pas que deux événements municipaux viennent troubler le beau temps pressenti et espéré. À quelques heures d'intervalle, Montréal a perdu l'une et failli perdre l'un de ses défenseurs les mieux engagés: Louise Roy et Pierre Bourque. Mme Roy a quitté, de son plein gré, dit-on, la présidence de la STCUM; partie, dit-on, copain-copine avec l'administration. Mais sait-on jamais? Se pourrait-il qu'elle ait succombé à des pressions? Certains le chuchotent, et le «record» de la Ville en matière de relations de travail ne contribuera pas à les faire taire. Mme Roy a tout fait pour s'attirer des légions d'ennemis dans les plus hautes sphères de l'administration municipale. C'est-à-dire qu'elle a accompli un travail admirable: assaini les relations avec ses turbulents employés syndiqués, triplé le nombre de femmes à l'emploi de sa société, doublé celui des minorités, presque réussi à convaincre une majorité de la population du fait que le transport en commun représente la façon la plus efficace et la plus intelligente de se déplacer. C'est avec une joyeuse et rare unanimité que turbulents syndiqués et utilisateurs satisfaits ont salué l'excellence de son ouvrage. Le 9 avril dernier, elle recevait d'ailleurs la Médaille Édouard-Montpetit de l'UdeM pour sa contribution au développement économique et social de Montréal. Une distinction... attention, danger! La distinction n'est pas très bien vue sur le bouton municipal. À Montréal, ceux qui réussissent semblent représenter une menace plus qu'un acquis. La nouvelle attaque contre Pierre Bourque nous en fournit une autre preuve. Nous n'allons pas vous refaire la liste des réalisations de M. Bourque; un individu têtu et haut placé nous en avait déjà fourni l'occasion en janvier dernier. Contentons-nous de souligner qu'une cinquantaine de ses employés ont accompagné M. Bourque, jeudi après-midi, lors de la conférence de presse qu'il avait convoquée pour expliquer son point de vue face à la décision de la Ville de lui enlever la direction du Biodôme. J'y étais, comme dirait l'autre, et même si je n'ai jamais suivi de cours de relations industrielles, j'ai vu l'admiration et la confiance que ces gens-là lui témoignent. Contentons-nous aussi de rappeler que M. Bourque a été cité comme modèle d'excellence le 17 juin dernier lors du colloque sur les dirigeants d'entreprises. Alain Chanlat, professeur à l'école des H.E.C.: «Pierre Bourque correspond point par point au schéma que nous essayons de mettre de l'avant pour nos dirigeants...» (Distinction... danger!) Contentons-nous enfin de méditer sur le fait que les Japonais ont offert au père du Biodôme des millions de yens pour qu'il aille leur organiser leur végétation urbaine, et que s'il a choisi de rester avec nous, c'est parce qu'il nous aime... Nous aimera-t-il encore longtemps et à n'importe quel prix? Un dernier point: un comité composé de quelques uns de nos concitoyens les plus sages s'est rangé derrière M. Bourque et contre la décision de la Ville de le placer à l'ombre d'une société paramunicipale. «Nous craignons que sans Pierre Bourque, le Biodôme s'éloigne de sa mission et devienne un vulgaire Disneyland», a expliqué l'écologiste Pierre Dansereau. M. Frédéric Back, le bon monsieur qui a secoué la conscience verte de l'humanité entière avec «L'homme qui plantait des arbres», était également assis derrière M. Bourque. M. Back parle tout bas, tout doucement. «Je suis un homme plutôt pacifiste, m'a-t-il dit, mais là, vraiment, ils exagèrent.» En janvier dernier, lors de la première menace, M. Back s'était permis,

humblement, d'envoyer une lettre au maire Doré pour le mettre en garde contre «les incompetents qui trop souvent envahissent les administrations et trop souvent les empêchent de fonctionner... les solutions du futur ne peuvent être élaborées et réalisées que par des êtres généreux pourvus d'imagination et d'une vision globale...»; «avec le souhait, avait-il conclu, que 1992 soit une année de consolidation dans la reconnaissance de ceux qui ont bien servi Montréal...» M. Back avait reçu un accusé de réception de Mme Léa Cousineau qui l'assurait que le dossier allait suivre son cours...

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-07-05

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/KQIDCGH5

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:06

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:06

Le cas de l'Hôtel-Dieu met en évidence la perte de poids politique de Montréal

Type Article de journal

Auteur Marcel Adam

Résumé Parce qu'on a entendu tous les arguments pour et contre - surtout - le déménagement de l'Hôtel-Dieu à Rivière-des-Prairies, je poursuivrai la réflexion sur la dimension politique de ce contentieux, amorcée samedi dernier. Car au-delà de la question de fond il s'en pose une autre qui est sous-jacente à ce contentieux: la perte de poids politique de Montréal par rapport à Québec et à Ottawa. Durant le deuxième règne du prédécesseur de Jean Doré, aucun gouvernement n'osait contrarier l'ex-maire Jean Drapeau dans les affaires qui lui tenaient à coeur. Non seulement en fut-il ainsi durant ses cinq premiers mandats, mais même après qu'il eut été mis à mal par le rapport Malouf sur l'organisation matérielle des Jeux olympiques, Québec a continué de faire bien attention de ne pas marcher sur les pieds du maire de Montréal. En vérité, aucun gouvernement, de Lesage à Lévesque, n'a traité l'administration de Montréal avec autant de désinvolture que le fait actuellement le gouvernement Bourassa. On pourrait également dire que durant la même période Ottawa n'a jamais traité Montréal avec aussi peu de considération que depuis quelques années. Si encore cela était attribuable au discrédit qui afflige une administration usée après un long règne. Ce qui n'est évidemment pas le cas. Deux ans après l'élection de l'équipe Doré, Marc-Yvan Côté (eh oui, encore lui), alors ministre des Transports, rejetait du revers de la main les représentations du maire Doré au sujet de la réfection du boulevard Métropolitain, avec en supplément quelques remarques désobligeantes à son endroit. Comment expliquer cela? Par le fameux «trou de beigne» - ce vide créé par la désertion massive des résidents du centre-ville vers les localités périphériques, à la suite des politiques des gouvernements supérieurs, qui a eu pour effet d'éroder le pouvoir politique de Montréal? Le phénomène de l'étalement urbain y est sans doute pour quelque chose. Mais il faut dire qu'il a commencé à se manifester bien avant l'arrivée aux affaires de l'administration Doré et qu'il n'a pas empêché Montréal de peser lourd à Québec et même à Ottawa jusqu'à la fin du règne de Drapeau. Il y a sûrement d'autres facteurs faisant que l'homme qui demeure théoriquement le politicien le plus puissant du Québec, étant élu par des centaines de milliers de citoyens, n'impressionne plus un gouvernement dont le premier ministre ne l'est que par quelques dizaines de milliers de d'électeurs. On a dit que les affinités péquistes de l'administration Doré avaient gâté ses rapports avec Québec. Il s'agit peut-être d'un élément irritant mais certainement pas déterminant. Le gouvernement Lévesque ne traitait-il pas avec des gants blancs l'administration Drapeau, avec laquelle il avait pourtant peu d'atomes crochus au plan idéologique? J'accorderais plus d'importance à un autre facteur dont on ne parle jamais mais qui n'a pas peu contribué à affaiblir politiquement Montréal. La migration des citoyens vers les banlieux s'est accompagnée de l'exode d'une grande partie de ses élites et particulièrement de l'intelligentsia. Une composante importante de la classe politique qui agit considérablement sur les pouvoirs publics par l'influence qu'elle exerce sur l'opinion publique. Je ne connais pas l'ampleur de cette fuite de citoyens influents et souvent riches. Mais elle est réelle et a certainement contribué sensiblement à l'affaiblissement politique de Montréal. Car une administration municipale en butte à un gouvernement supérieur peut difficilement avoir gain de cause si elle ne peut compter sur des élites susceptibles de se mobiliser spontanément et en grand nombre pour la soutenir dans la défense des intérêts supérieures de la ville qu'elles habitent et dont elles se soucient de l'avenir pour bien d'autres raisons que la préservation de leur gagne-pain. Mais comme ce facteur n'est pas unique à Montréal et qu'il existait au temps où elle avait beaucoup plus de pouvoir politique qu'aujourd'hui, il faut prendre en compte un autre aspect de la question qui n'est pas le moins important: la qualité du leadership du maire de Montréal. Je ne sais ce qu'est la popularité du maire Doré actuellement, mais je doute qu'il ait tout dilapidé l'énorme capital d'estime qui lui a valu d'être pratiquement plébiscité à deux occasions. Quoi qu'il en soit, même au sommet de sa popularité Jean Doré n'a jamais exercé sur les Montréalais la même fascination que son prédécesseur. Littéralement adoré par ses commettants, Jean Drapeau pouvait leur faire accepter ses plus discutables entreprises et se faire pardonner ses pires bévues. Ce

qui n'échappait pas aux gouvernements supérieurs qui avaient la prudence de ne pas provoquer un animal politique exerçant un tel ascendant sur une portion importante de leur électorat. Ce qui n'arrange pas les choses, le discours de Jean Doré n'est pas celui d'un véritable politicien. Comme en témoigne sa prestation, pourtant remarquable, la semaine dernière, devant le Conseil consultatif sur l'avenir de l'Hôtel-Dieu. Il utilise un vocabulaire technique et argumente sur un ton qui convient au technocrate, non au politicien qui doit faire appel aux émotions en même temps qu'il s'adresse à l'intelligence.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-07-07

Pages P. B-2

Select in Zotero zotero://select/library/items/Z7MJDW7Z

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:06

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:06

L'obélisque de Paris est en place au parc Lafontaine

Type Article de journal

Auteur Jean-Pierre Bonhomme

Résumé L'obélisque de la place Charles-de-Gaulle, au parc Lafontaine, un don de Paris à Montréal pour son 350e anniversaire, repose sur son socle depuis hier. Déjà, il rappelle les vives émotions du rapprochement franco-québécois des années soixante. Le monument, -une abstraction conique de 18 mètres et de 150 tonnes- est une oeuvre du célèbre sculpteur Olivier Debré, (frère du non moins célèbre premier ministre de France, Michel Debré, sous la présidence de de Gaulle). Elle crée déjà, rue Sherbrooke, devant l'hôpital Notre-Dame, sous la forme d'une flamme jaillissante en granit bleu de Normandie, un point focal de grand intérêt et de fière allure. La sculpture, tout comme sa place nouvellement aménagée par la Ville de Montréal pour la recevoir, sera inaugurée le 16 juillet, à 12h45 par les maires de Paris et de Montréal, MM. Jacques Chirac et Jean Doré. L'ancien député unioniste de Maisonneuve, M. André Léveillé, ne pouvait cacher son émotion et sa fierté. «La place Charles-de-Gaulle», disait-il, au moment où les grues des entreprises Jenik et Gerpro hissaient la septième et dernière pièce de la composition, «sera un lieu de rassemblement national important et le symbole du rapprochement avec la patrie de nos origines». M. Léveillé se trouvait sur le balcon arrière de l'hôtel de ville, aux côtés de René Lévesque et de François Aquin, rappelait-il, au moment où le général de Gaulle a lancé son fameux «Vive le Québec libre!», en 1967. Il a dit voir, dans le nouveau monument, justement, un symbole de liberté. Il a exprimé l'espoir que l'appel de son ancien leader, Daniel Johnson, - «égalité ou indépendance» - lancé il y a 25 ans, «sera une bonne fois entendu». L'obélisque est mis en valeur par le nouvel environnement du parc. Rappelons que la Ville de Montréal avait aménagé, il y a une dizaine d'années, de tristes parkings de surface en grugeant sur le parc. Pour recevoir ce cadeau parisien, elle a refait la pelouse comme autrefois.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-07-08

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/4LEHXP56

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:06

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:06

Un marathon sans Montréal ni nid-de-poule

Type Article de journal

Auteur Denis Arcand

Résumé La Presse Sports Après l'Hôtel-Dieu qui devient l'Hôtel-Banlieue, voici que le Marathon international de Montréal devient le Marathon intermunicipal sans Montréal. Tel qu'annoncé dans La Presse d'hier, les organisateurs de l'évènement ont confirmé en conférence de presse que la 20e édition du Marathon célébrerait le 350e anniversaire de fondation de Montréal à Saint-Laurent, Mont-Royal et Outremont. Ça fait drôle, hein? Au moins, les 4000 coureurs attendus le 20 septembre courront moins de risques de se fouler une cheville dans un nid-de-poule. «Il a fallu 15 mois d'incertitude et énormément d'acrobaties pour arriver à aujourd'hui», a déclaré hier Alain Bordeleau, le président de l'évènement. Il faisait allusion au bras de fer qui l'a opposé à la mairie de Montréal, qui a jugé préférable de refuser les rues de la métropole au Marathon. Il aurait sûrement pu

écorder bien davantage le maire Jean Doré, mais a fait preuve de retenue: Bordeleau s'est borné à quelques petites allusions (ex.: «Pour organiser un marathon, ça prend des bénévoles, des commanditaires, mais ça prend aussi des rues!»). Et il a remercié les trois maires des nouvelles villes-hôtes «de nous avoir fait confiance et d'avoir cru en la tradition». Lorsqu'on lui a demandé si le fait d'avoir réussi était un pied de nez à l'administration Cousineau-Doré, Bordeleau a répondu qu'il était là pour la course et que le marathon n'était un pied de nez pour personne. Le départ et l'arrivée seront rue Vincent-d'Indy, à Outremont, et les coureurs se dirigeront vers le Nord en passant sur les territoires de Mont-Royal et de St-Laurent, avant de rebrousser chemin. Trop cher pour Montréal En entrevue, on a demandé à l'ancien marathonien olympique (Los Angeles, en 1984), si le Marathon de Montréal avait des chances de revenir prochainement à Montréal. «Présentement, trois municipalités nous ont fait confiance, a répondu Bordeleau. J'ai toujours été fidèle à mes commanditaires, à l'époque où je courais. Alors à moins que ces trois villes ne changent d'avis, je crois que notre association durera plusieurs années.» Dommage. Un véritable Marathon de Montréal aurait pu permettre aux coureurs de partir du Biodôme (où Pierre Bourque aurait donné le départ), de passer sous la fenêtre de 300000\$ du maire avant d'aller se soulager dans les nouvelles toilettes en marbre (1,27 millions) de l'Hôtel-de-ville munies d'urinoirs électroniques. Après avoir été salués par la direction de la Ville (qui serait descendue de ses bureaux rénovés au coût de 3 millions), les coureurs auraient poursuivi leur chemin en passant devant l'édifice municipal vide Chaussegros-de-Léry (loyer mensuel de 475000\$), dévalé la rue de la Commune (avant qu'on finisse de la paver en granit pour 31 millions), fait une petite pointe par le dépotoir de la carrière Miron (que le RCM avait promis de fermer d'ici 1994) et abouti au site des pipi-poteaux pour chiens du Parc William-Bowie de Notre-Dame-de-Grâce. Ça ferait plus que les 42 km réglementaires, mais les coureurs auraient quand même été moins essouffés que le contribuable montréalais. De toute façon, ça ne se produira pas parce que le Marathon aurait coûté trop cher à Montréal: de 150000\$ à 200000\$, selon notre bon maire. Trois épreuves... Bordeleau a décrit le parcours comme étant «excitant, varié, rapide et ombragé». Deux épreuves moins élitistes se grefferont à celle de 42 km. «Il y aura un relais mixte à quatre, pour lequel nous attendons 2000 personnes, ainsi qu'une épreuve pour les plus jeunes, qui devrait elle aussi attirer 2000 coureurs», a indiqué Bordeleau. Bordeleau a noté que le parcours serait facilement accessible aux spectateurs, puisqu'il est jalonné par cinq bouches de métro. ...sur un écran de verdure Le maire de Ville St-Laurent, Jacques Paquet, a parlé au nom des trois maires et n'a pas raté l'occasion de faire la «plogue» la plus poétique entendue depuis longtemps. Il a décrit les trois municipalités qui accueillent le marathon comme «de véritables écrans de verdure», sous le regard approuvateur de Vera Danyluk, mairesse de Mont-Royal, et Jean Pominville, d'Outremont. Totem Ça n'a rien à voir, mais puisqu'on parle d'Outremont, une source normalement bien informée a révélé que le totem scout de l'ancien maire d'Outremont, Jérôme Choquette, était «Wapiti pompier». Où s'inscrire On peut trouver des formulaires d'inscription dans tous les restaurants Mike's et dans tous les magasins où on vend des chaussures Brooks. Il n'y en a pas à l'Hôtel-de-ville de Montréal.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-07-09

Pages P. S-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/MSEAFWE3

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:06

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:06

Montréal retrouve son Champ-de-Mars ...Et perd un parking derrière l'hôtel de ville!

Type Article de journal

Auteur Jean-Pierre Bonhomme

Résumé Montréal a retrouvé hier son Champ-de-Mars et, du même coup, une belle tranche des anciennes fortifications du régime français créées par le grand ingénieur Chaussegros-de-Léry et dont les vestiges reposaient en sous-sol. Le ministre de l'Immigration du gouvernement du Québec, Mme Monique Gagnon-Tremblay (au nom du ministre des Affaires culturelles) et le maire de Montréal, M. Jean Doré, ont en effet inauguré hier, en présence de nombreux représentants des ethnies de nouvelle souche, cet ancien lieu de ralliement national et militaire qui vient de faire l'objet d'une restauration d'envergure. Depuis trois décennies, ce parc public était devenu un triste parking. Le Champ-de-Mars, lieu traditionnel des manoeuvres militaires, derrière l'hôtel de ville, est maintenant un parc public gazonné, traversé de part en part par les restes des fortifications que les architectes ont révélé en tranchée. Une parade et une salve de la Compagnie franche de la Marine, aux couleurs québécoises, cette réplique des corps militaires français chargés de défendre la colonie au 17^e siècle; et des Fraser Highlanders, aux couleurs britanniques, cet autre corps militaire qui a contribué à faire tomber Québec, ont marqué la fonction du lieu par leur présence. La Compagnie franche de la marine fera du reste des démonstrations militaires tous les jeudis jusqu'au 20 août. La restauration est l'oeuvre des architectes Robert Desjardins et Sonia Thompson de la Ville de Montréal. Elle a été rendue possible grâce à l'appui du

gouvernement du Québec qui a assumé la moitié du coût (3,75 millions). Le maire de Montréal, M. Jean Doré, a dit, devant ses invités installés sur le parterre, derrière l'hôtel de ville, que le Champ-de-Mars retrouve enfin «son statut d'espace public d'envergure», après avoir été un «désert d'asphalte». Ce sera, a-t-il dit, «une porte d'entrée dans la ville et un lieu de transition pour les piétons». Le parking a été enfoui dans six étages situés sous la nouvelle annexe Chaussegros-de-Léry tout à côté. M. André Lavallée, responsable de l'aménagement au comité exécutif, a reconnu que l'environnement du parc, côté nord, est dévasté. Il a dit que la Ville annoncera «au mois d'août» l'adoption de certaines mesures qui permettront de meubler les terrains vagues du faubourg Saint-Laurent et de cicatriser, si faire se peut, la tranchée de l'autoroute. D'autre part, le maire de Montréal a dit que le parc symbolise le nouveau caractère «cosmopolite et ouvert» de la ville. Les invités multiethniques ont été invités à dévoiler, avec le maire, sur le muret, à la place d'honneur, une plaque de granit qui reproduit en français le texte de la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale. Le ministre de l'Immigration, Mme Gagnon-Tremblay, a exprimé sa satisfaction à cet égard dans une courte allocution. Signalons que les travaux ont comporté la construction d'une esplanade, du champ de parade et de sa promenade, ainsi que la mise au jour et la consolidation des vestiges archéologiques. Le Centre canadien d'architecture était représenté hier par son directeur, Mme Phyllis Lambert. Ce musée prépare justement une exposition d'envergure considérable sur les fortifications de Montréal, exposition qui se tiendra au mois de septembre. Illustration(s) : Bossé, Philippe À l'occasion de l'inauguration d'un Champ-de-Mars entièrement restauré, hier, le maire Jean Doré, soulignant que le nouveau parc symbolisait le caractère «cosmopolite et ouvert» de la métropole, a dévoilé, en présence de nombreux invités multiethniques, une plaque de granit reproduisant en français la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale. John Ronnalls, de Londres, un touriste en vacances à Montréal, lit attentivement ce texte historique.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-07-10

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/HDGV766Q

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:06

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:06

Le Biodôme va-t-il perdre son âme?

Type Article de journal

Auteur Émile Robichaud

Résumé La boîte aux lettres Aurions-nous à ce point perdu le sens de la vie que nous en soyons rendus à ajouter le suicide administratif à tous les autres suicides qui font tant de ravages autour de nous? J'ai eu l'immense privilège de travailler avec Pierre Bourque pendant douze ans. L'école Louis-Riel, dont j'étais alors le directeur, a contribué, avec l'équipe du Jardin botanique, à la mise sur pied de l'école d'horticulture qui fait maintenant la fierté des deux institutions. Travailler avec Pierre Bourque, c'est pénétrer dans le monde fascinant de la Vie avec tout ce qu'elle comporte de complexité, de beauté, de joie, de nourriture pour le coeur, pour l'esprit, pour l'âme. Pierre Bourque n'est pas un être ordinaire: c'est un visionnaire, mais un visionnaire qui a poussé profondément ses racines dans la réalité. Pierre Bourque est l'âme du Jardin botanique et du Biodôme. Or l'âme, faut-il le rappeler aux bureaucraties aveugles et stérilisantes, c'est le principe unificateur, c'est elle qui donne une forme aux êtres, qui les façonne. L'Insectarium, le Jardin chinois, le Jardin japonais, les collections de bonsaïs, autant de rêves réalisés parce que Pierre Bourque a su écouter, encourager, et surtout croire aux rêveurs de génie que sont des êtres comme Georges Brossard qui nous a communiqué son amour des insectes. Il faut des Georges Brossard mais il faut, aussi, des Pierre Bourque pour croire à leurs rêves et les réaliser. Le Biodôme est né d'une vision: Pierre Bourque en est l'âme nourricière. Mais voilà que les amateurs d'organigrammes ont décidé «d'encadrer» tout cela dans leurs belles cases. Ils prévoient sûrement une petite case pour «l'inspiration», une autre pour «la vision», et, pourquoi pas, une autre pour «l'âme du Biodôme». On pourra même lire, un de ces beaux jours, sur une porte (bien fermée) l'inscription: «Monsieur ou Madame X, responsable de l'âme du Biodôme». Décidément, pour répéter la phrase célèbre de Laurendeau: «Quand la bêtise atteint de tels sommets, elle est inattaquable!» À moins que nous ayons tous assez foi en la vie pour attaquer la bêtise. Et cela n'exige même pas de courage: il suffit d'un tout petit peu... de bon sens! Puisse Pierre Bourque sortir gagnant de cette lutte contre la vision mécaniste du monde. Il serait, en effet, paradoxal qu'il ait réussi à édifier la «maison de la vie» et que la mécanique administrative s'en empare et l'en chasse! Avons-nous, au Québec, tellement d'esprits visionnaires que nous puissions, ainsi, les maltraiter? C'est Lord Durham qui doit bien rigoler! Émile ROBICHAUD

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-07-10
Pages P. B-2
Select in Zotero zotero://select/library/items/5EQAN2ZM
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:07
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:07

Quel poste pour Pierre Bourque? -- L'administration et le directeur du Biodôme en sont réduits à sauver la face

Type Article de journal
Auteur Liliane Lacroix
Résumé Après des mois de saga interne puis publique, la poussière retombe quelque peu dans toute l'histoire du Biodôme. Le bilan jusqu'à maintenant est plutôt étrange. D'un côté, le Biodôme, nouveau joyau montréalais, scintille de tous ses feux. On se bouscule aux portes. Pendant ce temps, ceux qui devraient flotter sur un nuage, son concepteur Pierre Bourque et son propriétaire, la Ville de Montréal, sont à couteaux tirés. Maintenant que chacun a perdu quelques plumes, se trouvera-t-il un diplomate ingénieux pour offrir une solution où ni l'un ni l'autre ne perd la face? Ce que M. Bourque aurait voulu, c'est simple. Il est déjà directeur des installations scientifiques de Montréal. Il dirige d'ailleurs directement l'un de ces équipements, le Jardin Botanique. Avec l'addition du Biodôme, sa tâche s'alourdissait un peu, c'est tout. Mais il était prêt à l'assumer. Dans une société paramunicipale s'il le fallait, mais idéalement au sein de l'appareil municipal qu'il connaît bien. M. Bourque n'est d'ailleurs pas seul à croire que la tâche de grand patron lui revenait de droit. Non seulement le monde scientifique mais le grand public semblent le croire aussi. Des chiffres et...des bibittes Pour des fonctionnaires comme le secrétaire général de la ville, M. Pierre Lefrançois, qui «trippe» sur des colonnes de chiffres plus que sur des bibites ou des plantes, cette perspective n'a rien de rassurant. M. Bourque est un passionné qui a de grandes vues. Cette race-là, les comptables la craignent comme la peste. Même s'il réussit la plupart du temps à respecter ses budgets et à faire travailler son monde comme pas un, il n'en demeure pas moins qu'il a la fâcheuse habitude de placer l'administration devant le fait accompli. Un énergumène comme ça, populaire de surcroît, ça fait peur. Il faut donc l'encadrer, et vite! Un poste d'assistant-directeur, où l'on utilise à fond les qualités de vulgarisateur, de promoteur, de meneur d'hommes et les innombrables contacts dans le monde scientifique de M. Bourque, ce serait l'idéal, selon la ville qui a d'ailleurs appuyé tous ses projets jusqu'ici. Consciente justement que son haut-fonctionnaire est plus populaire qu'elle, l'administration municipale a déjà reculé une fois devant Bourque. Quand, au début de l'année, il a ameuté le public parce qu'on voulait, dans la nouvelle structure paramunicipale proposée, amputer le Jardin botanique, «le déraciner» de la Ville comme il disait. La Ville qui a alors réussi l'étonnant exploit de faire d'un de ses fonctionnaires un héros persécuté, est revenue sur sa décision. Le Jardin et l'Insectarium sont restés à la Ville, intacts. Seuls le Biodôme et le Planétarium sont passés à la nouvelle paramunicipale. Le plus étrange, là-dedans, c'est que c'est là une solution dont PERSONNE, absolument PERSONNE ne voulait. La Ville, M. Bourque, les scientifiques, les auteurs de rapports, de M. Jean Deschamps, ex-président la RIO, à M. André Murphy, secrétaire général adjoint de la Ville, tous sans exception, croient encore fermement que les quatre institutions doivent mener une vie conjointe, en quasi-symbiose. Prudente, l'administration municipale a toutefois conservé à la nouvelle paramunicipale son nom de «Société des Musées de sciences naturelles de Montréal», ce qui n'exclut pas l'addition éventuelle du Jardin Botanique et de l'Insectarium que prévoit d'ailleurs le rapport final du Comité des administrateurs provisoires de la Société, déposé le 30 juin dernier. Encadrement Pour l'instant et pour assurer la transition, M. Bourque demeure le patron du Biodôme. Même si un président, M. Jean-Paul Gourdeau, et un directeur général, M. Gilles Desaulniers, ont été officiellement choisis pour la société. Derrière Bourque, l'immense poids du monde scientifique qui craint fort que, dans le contexte actuel, la vocation touristique du Biodôme ne devienne la seule qui compte. Pour eux, cela condamnerait le Biodôme à la décadence ou au mieux, à devenir un Disneyland: «Mais c'est déjà un peu Disneyland. Avec des arbres en plastique et des fils qui passent dedans,» lance M. Jean-Robert Choquet, directeur de cabinet du maire Doré. Pour rassurer les scientifiques qui craignent pour l'avenir de leur bébé, les autorités de la ville de Montréal ont assuré que M. Bourque ferait partie du comité exécutif du Biodôme et du conseil d'administration. «C'est un fonctionnaire de la Ville. Si on le nomme là, il devra en faire partie, c'est tout. Un refus constituerait de l'insubordination,» dit simplement M. Choquet en commentant les réticences qu'a déjà manifestées M. Bourque. Un enfant dans un magasin de bonbons Pour la Ville, la chose est toutefois claire: «Un scientifique qui entre au Biodôme, c'est comme un enfant dans un magasin de bonbons. Il n'est pas question de leur couper leur plaisir, mais est-ce à la Ville d'assumer ces coûts? C'est plutôt l'affaire des gouvernements», poursuit-il. «Si les scientifiques ne sont pas très présents, si le Biodôme et le Jardin demeurent séparés, le Biodôme se dégonflera comme un vulgaire ballon», rétorque M. Deschamps. Comme les scientifiques, il croit que s'il n'avance pas, un tel équipement ne peut espérer conserver sa place. Il reculera. Et vite! Qu'advient-il maintenant du Biodôme et de son concepteur? La paramunicipale est là pour rester, c'est clair. Parce que la

Ville y voit trop d'avantages, que nous précise M. Choquet: «La possibilité de connaître les coûts exacts du Biodôme, la souplesse de la paramunicipale, le fait qu'on en profitera pour «assouplir» les conventions collectives des fonctionnaires transférés; enfin, même si le Fonds des équipements scientifiques permet d'aller chercher de l'argent notamment auprès d'entreprises privées, il sera plus facile de solliciter au nom d'une société plutôt qu'au nom de la Ville.» La Société paramunicipale est là pour rester parce que, en fin de compte, personne n'est vraiment contre. Quant à M. Bourque, c'est plus compliqué. Même s'il joue les rebelles, la Ville, consciente de sa valeur et de sa popularité, a continué de l'encenser. On aurait juré que l'heureux élu comme grand patron, c'était lui. N'aurait-il pas été plus simple, plus «politique» d'accepter son concept et de le laisser réaliser que la tâche était trop lourde, à moins que d'autres le réalisent avant lui? Tout ce qu'on risquait, c'est que ça marche, comme Bourque l'avait prévu. «C'aurait sûrement été moins fatigant», admet M. Choquet. Sauver la face Maintenant, il faut trouver un moyen de sauver la face pour la Ville et pour M. Bourque. Pour tous ceux qui appuient le haut-fonctionnaire, il n'y a qu'un moyen: lui accorder un poste de grande importance au sein de la nouvelle société. M. Bourque, qui ne demande que cela, pose toutefois une condition: il veut absolument demeurer directeur du Jardin botanique. Outre la vocation des installations scientifiques, voilà un des noeuds du problème. Pour M. Choquet, c'est clair. M. Bourque ne pourrait cumuler ainsi «deux postes à plein temps». M. Deschamps, qui a pourtant adopté la vision de M. Bourque sur toute la ligne, abonde dans le même sens que la Ville. Les deux hommes vont même plus loin: même s'il était à la tête de la société, il faudrait un gestionnaire à ses côtés. «Au-dessus de lui», insiste M. Choquet. De l'autre côté de la clôture, beaucoup le croient capable d'assumer seul cette lourde tâche: «Il le fait déjà et très bien», déclare M. Pierre Lacombe, directeur du Planétarium. Maintenant qu'on a accordé le poste de directeur-général à un autre, pourra-t-on trouver LE poste qui satisfera tout le monde, y compris le principal intéressé? Illustration(s) : Nadon, Robert À couteaux tirés quant à l'avenir de Pierre Bourque, le directeur du Biodôme et le maire Doré savent à l'occasion prendre les choses du bon côté, comme en fait foi cette photo prise au dîner annuel du Beaver Club de Montréal.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-07-11
Pages P. B-1
Select in Zotero zotero://select/library/items/RY9PB2MF
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:07
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:07

Le Sud-Ouest inaugure les «Dimanche matin, Montréal m'attend»

Type Article de journal
Auteur Raymond Gervais
Résumé «Lucie! Mais que fais-tu ici à Montréal? Et toi Raymonde, tu n'habites plus la Mauricie?» Lucie Bertrand de l'Annonciation dans les Laurentides et une ancienne copine de collègue, Raymonde Tanguay de Shawinigan en Mauricie, se sont retrouvées hier par hasard au parc Angrignon lors du premier «Dimanche matin, Montréal m'attend». Ces deux femmes s'étaient connues il y a une dizaine d'années au moment où elles étudiaient toutes les deux au cégep Maisonneuve, mais elles s'étaient ensuite perdues de vue. Hier, elles ont refait connaissance pendant qu'elles attendaient devant un comptoir de nourriture installé au parc Angrignon. Les deux anciennes amies faisaient partie de groupes de personnes venues visiter le Sud-Ouest de Montréal dans le cadre des célébrations entourant le 350^e anniversaire de la ville. «Je ne suis pas venue à Montréal depuis au moins sept ans», a déclaré à son amie Lucie Bertrand, qui demeure à l'Annonciation. «La ville ne m'attire plus, j'aime mieux la campagne, le stress de la vie quotidienne est beaucoup moindre, mais j'ai dit à mon mari que je voulais aller faire un tour à Montréal et constater si la ville a changé depuis que je l'ai quittée», a révélé Mme Bertrand. Quant à Mme Tanguay dont la famille habite toujours l'Est de la ville, elle a décidé de venir faire une «sauvette» à Montréal tous les dimanches de l'été afin de participer au Circuit découverte. Hier, l'arrondissement Sud-Ouest de Montréal a ouvert le bal des «Dimanche matin, Montréal m'attend» étant l'hôte des régions de la Mauricie-Bois-Francs et des Laurentides-Lanaudière. Une visite guidée par autobus d'une durée d'une heure et demie a présenté aux Montréalais et à leurs invités le parc Angrignon, le poste d'incendie no 23, le square Georges-Étienne Cartier, la bibliothèque Georges-Vanier, le marché Atwater, la maison Saint-Gabriel, les églises Saint-Charles et Saint-Gabriel, l'aqueduc de Montréal, le noyau villageois de Côte-Saint-Paul et finalement les bains Émard. En plus du Circuit découverte, différentes activités gratuites ont été organisées durant toute la journée, dont des spectacles mettant en vedette les talents de l'arrondissement et des régions invitées. Le maire de Montréal, M. Jean Doré, accompagné du président de l'Union des producteurs agricoles, M. Jacques Proulx, a procédé à l'ouverture officielle des festivités. La semaine prochaine, les festivités se transporteront dans l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc Extension, qui sera l'hôte de l'Abitibi/Témiscamingue au parc Jarry.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-07-13
Pages P. A-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/CZQYY2JB
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:07
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:07

Le Parti civique et le Parti municipal de Montréal annoncent leur fusion une nouvelle fois

Type Article de journal
Auteur Gilles Gauthier
Résumé Le Parti civique et le Parti municipal de Montréal (PMM) annoncent une nouvelle et, semble-t-il, dernière fois leur fusion ce matin. L'entente, qui a déjà été signée par les représentants des deux formations, permettra avant tout de ne présenter qu'un seul candidat lors de l'élection partielle qui se tiendra le 1er novembre prochain dans le district de Saint-Jacques pour remplacer Raymond Blain du RCM, qui est décédé. Sammy Forcillo, ancien échevin du Parti civique, brigue à nouveau les suffrages. Un accord de fusion avait été conclu l'an dernier entre le PC et le PMM avant l'élection partielle dans Notre-Dame-de-Grâces mais cette entente avait échoué au cours des heures précédant la conférence de presse qui devait l'annoncer. Le Parti civique est représenté par quatre conseillers municipaux à l'hôtel de ville - Pierre Gagnier, Nick Auf der Maur, Michel Benoit et Pasquale Compierchio - alors que le PMM ne compte qu'un élu, l'ancien chef Alain André. Le PC a enlevé le titre d'opposition officielle à la Coalition démocratique, qui ne compte plus que deux conseillers, Marvin Rotrand et Sam Boskey, depuis la démission de Claudette Demers-Godley, qui avait remporté la partielle dans NDG, et Pierre Goyer. Ces derniers siègent maintenant comme indépendants.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-07-14
Pages P. A-10
Select in Zotero zotero://select/library/items/KWVNVUVB
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:07
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:07

Deux maires pour inaugurer un obélisque controversé

Type Article de journal
Auteur Jean Dion
Résumé POUR LE MEILLEUR ou pour le pire, après un an et demi de relative controverse, la place Charles-de-Gaulle et son fameux obélisque seront officiellement inaugurés, jeudi, pendant la Semaine française dans le cadre du 350e anniversaire de fondation de Montréal. Oeuvre d'Olivier Debré, l'obélisque, une sculpture abstraite haute de 17 mètres dédiée à la mémoire du général de Gaulle, sera inaugurée à 13 h, jeudi, à l'occasion d'une cérémonie spéciale, à laquelle participeront notamment le maire de Montréal, Jean Doré, ainsi que celui de Paris et ex-premier ministre de France, Jacques Chirac. Cadeau offert par la ville de Paris à l'occasion du 350e, l'obélisque a été installé la semaine dernière au milieu de la place qui portera aussi le nom du célèbre homme d'État, sur un ancien terrain de stationnement réaménagé en espace vert, à l'extrémité sud du parc Lafontaine, près de la rue Sherbrooke, en face de l'hôpital Notre-Dame. Cette inauguration aura lieu au terme de près de deux années d'un débat au sein duquel plusieurs groupes et individus, aux motifs par ailleurs souvent divergents, ont fait connaître leur insatisfaction à l'égard de ce projet. Ainsi, pendant que certains déploraient la perte d'espaces de stationnement donnant un accès facile à l'hôpital Notre-Dame, d'autres se sont dits déçus de l'aspect esthétique même de l'obélisque - un sujet par ailleurs fort délicat, on en conviendra -, et un troisième groupe, plus organisé, a fait valoir que l'emplacement retenu pour l'installation d'une aussi imposante structure était particulièrement mal choisi. L'an dernier, un comité de citoyens du quartier avait fait part de son désaccord à l'égard de la décision municipale de loger la place sur le territoire même d'un parc Lafontaine que l'on estime déjà surchargé. Le comité avait présenté une pétition de quelque 150 noms, suggérant que, pour le «bien» du parc et de l'obélisque lui-même, celui-ci soit installé ailleurs. Entre autres solutions de rechange, on indiquait que le triangle de verdure situé à proximité, à l'angle des rues Sherbrooke, Cherrier et de l'avenue du Parc-Lafontaine/Amherst était plus approprié. «Mais on nous a en quelque sorte placés devant le fait accompli»,

estime Marcel Dubé, initiateur de la pétition. Dans une lettre envoyée à celui-ci, la Ville avait fait valoir que plusieurs scénarios avaient été étudiés, et que l'on avait retenu le plus intéressant. De plus, des délais de prise de décision très courts et des ententes déjà conclues avec Paris avaient «exceptionnellement» nécessité que l'on contourné le processus habituel de consultation. Aujourd'hui, à deux jours de son inauguration officielle, peut-on donc considérer le dossier comme clos? Si l'attaché de presse du maire Doré, M. Daniel Bussières, souligne qu'«on ne s'amuse pas à déplacer une sculpture de 170 tonnes», d'autres intervenants continuent d'espérer. «L'obélisque lui-même, pour des motifs esthétiques, et son emplacement seront très critiqués, croit Marcel Dubé. Il suffit d'ailleurs de se promener aux alentours et de prêter oreille aux commentaires des gens pour constater que l'unanimité est loin d'être faite. Je ne serais pas du tout surpris qu'il soit éventuellement déménagé.» Son de cloche semblable, quoique pour des raisons différentes, chez André Malavoy, président d'honneur de l'Association des Français libres, un organisme regroupant les partisans du général de Gaulle qui se rallièrent à lui dès le début de la Seconde Guerre mondiale. «Une place dédiée à un homme tel le général de Gaulle mérite mieux qu'un coin de parc sans adresse, dit-il. La Ville aurait dû, à mon avis, la loger ailleurs. Cet endroit est loin d'être idéal et je n'aurais aucune objection à ce que l'on étudie la possibilité de la déplacer.»

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-07-14

Pages P. A-3

Select in Zotero <zotero://select/library/items/N6L2RU82>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:07

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:07

Montréal en fête -- Des cérémonies civiles et militaires marquent la «Semaine française» -- La place Charles-de-Gaulle sera inaugurée

Type Article de journal

Auteur Jean-Pierre Bonhomme

Résumé Le clou de la «Semaine française» - qui marque la célébration du 350e anniversaire de Montréal - sera sans contredit l'inauguration de la place Charles-de-Gaulle. Cet événement, de grande portée symbolique, aura, rue Sherbrooke, jeudi matin, un simple caractère civil et municipal. Paris, qui offre un obélisque à la Ville de Montréal, sera représenté par son maire, M. Jacques Chirac; Montréal, de son côté, sera aussi représenté par son maire, M. Jean Doré. Les deux administrateurs municipaux prononceront des allocutions. Mais il n'y aura pas de grande cérémonie d'apparat. C'est ce qu'ont signalé hier les divers intervenants qui ont charge de rappeler, en fêtant jusqu'à samedi, l'historique participation française à l'édification du Montréal contemporain. Toutefois des cérémonies gouvernementales formelles, organisées par les gouvernements de France et du Canada ont lieu aujourd'hui même au parc Lafontaine. C'est ce matin, en effet, jour de la Fête nationale française, que le gouvernement de la République commémore, devant le cénotaphe élevé à la mémoire des soldats de la France libre, dans la partie est du parc Lafontaine, les hécatombes des deux dernières guerres. La cérémonie, organisée par le Consulat de France, présidée par le consul, M. Jean-Pierre Beauchataud, est rehaussée par la présence, en grand apparat, du deuxième bataillon de l'École militaire française de Saint-Cyr. Le général de Gaulle, dont la place sera inaugurée jeudi, justement, compte parmi les plus illustres diplômés de cette vieille institution d'enseignement de la science militaire. Les organisateurs signalaient hier que le ministre canadien de la Défense, M. Marcel Masse, est «l'invité d'honneur» de cette cérémonie du matin. Le ministre de la Défense, M. Masse a d'autre part choisi ce 14 juillet 1992 pour céder formellement à la Ville de Montréal les 14 hectares de terrain du parc Lafontaine (le tiers de la superficie, côté est) qui appartiennent encore, techniquement, au gouvernement fédéral. Cette cession se déroulera en grandes pompes à 14h au cours d'une cérémonie - à l'amphithéâtre en plein air - durant laquelle des détachements de l'armée de terre canadienne, dont un de la garde royale fédérale, se produisent en grand apparat. Le maire de Montréal sera présent, mais il n'y aura pas de représentant de la République en ce cas. Un porte-parole de la Ville de Montréal a dit que les deux maires de Paris et de Montréal ont voulu que la cérémonie d'inauguration de la place Charles-de-Gaulle, jeudi, n'ait qu'un simple caractère civique. Si le deuxième bataillon de l'École de Saint-Cyr avait été présent pour rendre les honneurs lors de l'inauguration de la place Charles-de-Gaulle, a-t-il expliqué, «il aurait fallu qu'un détachement militaire canadien soit également de la partie». Le président du Rassemblement des Français canadiens, M. François Lubrina, a pour sa part regretté que l'administration Doré n'ait pas choisi de donner à une rue de Montréal le nom du général. Il a promis de continuer à faire pression à cet égard. Les étudiants officiers saint-cyriens participent actuellement, pendant trois semaines, à un échange de militaires franco-canadien. Il faut distinguer leur présence à Montréal de celle de la Musique de la Garde impériale. Cette dernière se produit à diverses occasions durant la Semaine française. Elle a notamment connu un succès d'estime dimanche dernier, place Berri. Elle est une reconstitution historique des détachements napoléoniens;

son activité est subventionnée par le prince et la princesse Alain Murat. Le point culminant des célébrations d'aujourd'hui est sans conteste ce «gâteau géant» que le Comité des Français de Montréal offre aux citoyens pour leur anniversaire. Qu'on se le dise: à compter de 17 heures les citoyens peuvent déguster les 3500 parts que les 58 pâtisseries offrent à chacun sur la place du Complexe Desjardins. Le gâteau a six mètres de diamètre; il pèse quatre tonnes et on croit qu'il est le plus grand de tous les temps. Il représente la ville à diverses étapes de son existence. Le bal du 14 juillet, lui, aura lieu le... 17 juillet dans le Vieux-Port au pied de la place Jacques-Cartier.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-07-14

Pages P. A-4

Select in Zotero zotero://select/library/items/UWG6L8NF

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:07

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:07

La RIO fait des pieds et des mains pour attirer le casino au Stade

Type Article de journal

Auteur Liliane Lacroix

Résumé Maintenant qu'on a réglé la question du Vélodrome en le transformant en Biodôme, maintenant que le grand public a acheté le concept et se rue aux portes du tout nouveau «musée vivant», on peut se pencher de nouveau sur le reste du vaste complexe olympique et continuer à se poser l'éternelle question: on fait quoi avec tout cela? Son Vélodrome déficitaire où s'entraînaient une poignée de cyclistes, qui se sont pourtant battus féroceement avant de le céder aux animaux et aux plantes du Biodôme, M. Pierre Bibeau, président-directeur général de la RIO, l'a finalement donné officiellement, le 19 juin, à la Ville de Montréal. Seul un contrat de services lie maintenant la RIO et le Vélodrome; rien pour empêcher de dormir, quoi! Mais il y a le reste. Si l'idée de casino flotte toujours autour du Palais des congrès, M. Bibeau n'a pas abandonné l'idée de l'installer au Stade. Il y a deux semaines, il faisait même une présentation du projet à Loto-Québec. Une présentation très bien léchée. Le casino, avec entrée séparée, occuperait un bloc de deux étages au Stade. On y a même prévu une possibilité d'agrandissement, si nécessaire. Pourtant, dans le document officiel de présentation de toutes les installations olympiques, créé principalement pour des investisseurs potentiels et intitulé «Un développement unique au monde», il n'est fait aucune mention du casino. Pourtant il est là, le casino! C'est le projet «X», en orange criard sur les plans. Mais M. Bibeau est prudent, il ne veut pas faire de vagues. N'ignorant pas qu'un projet de casino suscite souvent des réticences, il parle uniquement d'un casino intérimaire: «Un projet de deux ans, le temps de voir comment ça marche et si cela soulève des problèmes. Si ça fonctionne très bien, on pourra poursuivre, sinon, le casino pourra aller ailleurs ou on en abandonnera l'idée, tout simplement.» Outre le fait d'aider à rentabiliser un Stade qui coûte très cher, le casino créerait, selon M. Bibeau, un pôle d'attraction supplémentaire et une source d'emplois pour l'Est de Montréal (on peut supposer que, comme dans le cas de la RIO, quelque 40 p. cent du millier d'emplois créés, seraient occupés par des résidents de l'Est de Montréal). Ce dont Pierre Bibeau rêve depuis les deux ans qu'il occupe le poste de grand patron à la RIO, c'est d'en faire une immense Cité des Sports, du Loisir et de l'Environnement, une définition assez grande pour englober à la fois les Expos, le Biodôme, le casino et à peu près tout ce qu'on peut rêver d'y greffer. Il ne cache pas que le projet d'un hôtel qui viendrait s'installer, non pas dans la Tour (ça coûte moins cher de partir de zéro) mais dans le terrain encore libre entre le Biodôme et l'aréna Maurice-Richard, est encore très vivant. Officiellement, les installations olympiques doivent passer à la Ville de Montréal. Quand la dette sera éliminée, ce qui nous mène quelque part entre 1996 et l'an 2000. Sauf que cet éléphant blanc, il n'est pas certain que la Ville en veuille, même si ce cadeau «empoisonné» serait évidemment assorti des pyramides olympiques, grandes génératrices de fonds. La Ville ne tient toutefois pas à gérer les pyramides, elle se contenterait bien d'en percevoir enfin les taxes si la RIO pouvait refiler les immeubles à un acheteur. «Je m'attends à ce qu'en bout de ligne, les installations olympiques demeurent propriété de la province, déclare M. Bibeau. Évidemment, si nous nous départissons des Pyramides, qui n'ont rien à voir avec notre mission, il y aura un déficit, mais dans le cas de telles installations, il faut s'y attendre. Nous avons une mission sociale, tout comme le Palais des congrès, qui lui aussi est déficitaire. Le but, c'est de réduire ce déficit à son minimum.» C'est là qu'intervient la Cité des Sports et Loisirs, avec hôtels, musées, casinos, spectacles et aires sportives. Si le Stade demeurera évidemment le domicile des grandes équipes de sports comme les Expos, M. Bibeau envisage de rentabiliser les surfaces inutilisées. L'idée n'est pas nouvelle, mais du projet à sa concrétisation, il y a un monde. «On a 500000 pieds carrés disponibles actuellement, explique M. Bibeau. C'est construit mais pas encore aménagé et évidemment inutilisé. Certains pourraient servir de plateaux de sports, d'autres de salles d'exposition. On oublie toutefois qu'avec 239 jours d'occupation, notre Stade est le deuxième plus occupé du monde, après celui de Tokyo. On veut continuer à démontrer sa polyvalence. On y a présenté non seulement des concerts rock, mais l'opéra Aida

et le super-concert Canada 125. On ne veut évidemment pas compétitionner avec la Place des Arts, mais démontrer tout ce qu'on peut y faire.» Pendant tout un week-end l'été, le Stade devient même église au moment où les Témoins de Jéhovah y tiennent leur congrès annuel. Si on a abandonné toutes les idées exotiques pour la piscine, qui demeurera tout simplement... une piscine, M. Bibeau explique qu'on pourrait aménager dans son pourtour des salles de conditionnement physique et augmenter son achalandage. «Pour apprivoiser le monde et les inviter à se réapproprier le Stade, on a même organisé les dimanches animés, avec le Regroupement Loisirs-Québec. Les gens peuvent alors se livrer à toutes sortes d'activités ludiques autour du Stade. Ce qu'on veut faire, c'est mettre de la vie dans ce béton-là.» Un Musée des Sports et Loisirs pourrait aussi venir compléter le portrait, tout comme un Cinédôme, sorte d'Imax à 360 degrés qui pourrait loger tout près d'un éventuel hôtel. M. Bibeau caresse même l'idée de ravir le prochain Musée des Sciences et de la Technologie au Vieux-Port, qu'on a identifié comme emplacement potentiel. Seize ans après sa construction, seize ans après les Jeux olympiques, on cherche toujours une vocation au Stade. M. Bibeau ne s'en étonne pas: «Dans le cas de super-structures comme celles-ci, il ne faut pas avoir le nez collé sur la vitre. Prenez les cathédrales gothiques. On les admire mais on oublie qu'elles ont toujours vécu des problèmes au départ et que des pans entiers se sont effondrés. Il vaut mieux prendre son temps plutôt que de faire du «raboulinage». Après tout, le Stade est là pour longtemps.» Outre le Biodôme qui est venu fournir une vocation à l'ancien Vélodrome, aucun de ces projets n'est encore arrêté. «On songe à toutes sortes de possibilités et on ne se ferme à aucune. Chose certaine, on aimerait créer un partenariat avec l'entreprise privée», explique M. Bibeau. Si on réussit à trouver un commanditaire et à faire sortir d'une superbe sculpture le feu qui doit livrer sa lutte à l'eau, on pourra aussi rendre au public «La Joute», oeuvre de Jean-Paul Riopelle dont ne profite actuellement que le PDG de la RIO, dont le bureau ouvre sur cette petite place fermée au public depuis 1985. Le Planétarium rejoindra-t-il bientôt le Biodôme? ° Isolé dans son quadrilatère de l'Ouest de Montréal, le Planétarium doit se sentir bien isolé maintenant que le Biodôme s'est installé juste en face du Jardin botanique et de l'Insectarium. Mais si l'on en croit son directeur, M. Pierre Lacombe, ça ne sera peut-être pas pour longtemps. «Ça fait plusieurs années qu'on parle de rapatrier le Planétarium dans l'Est. On pourrait bien venir s'installer tout près du Stade.» Deux emplacements sont considérés pour le déménagement. On reluke d'abord le centre Pierre-Charbonneau, sur Viau, qu'on pourrait peut-être aménager pour recevoir le Planétarium et un éventuel Musée de la géologie. Si cela n'était pas possible, on pourrait construire un nouvel édifice sur le terrain encore vacant entre le Biodôme et l'aréna Maurice-Richard. (Si un des projets de la RIO se concrétise, le Planétarium voisinerait alors un grand hôtel.) «On étudie les deux possibilités, explique M. Lacombe. Le centre Pierre-Charbonneau est un vieux bâtiment. Peut-on en faire un planétarium? Et puis, il y a une autre dimension, humaine celle-là. Le centre Pierre-Charbonneau est présentement utilisé, notamment par des sportifs. Peut-on leur trouver un autre centre? On ne veut tout de même pas mettre du monde dehors...» Si on devait opter pour un nouvel édifice, on devra sûrement songer à un budget de quelque 8 à 10 millions pour la seule construction. Déjà, on a démonté le planétaire qui pèse plus de 2 tonnes et confirmé qu'il était possible de le déménager. Mais le projecteur, avec ses 25 ans, est bien vieux. Il faudra sans doute le remplacer et un nouveau projecteur, ça va sûrement chercher dans les 1,5 à 2 millions. C'est Pierre Bourque, directeur des installations scientifiques de Montréal, directeur du Jardin botanique et concepteur du Biodôme, qui a d'abord eu l'idée de ce déménagement, grâce auquel on pourrait réunir presque côte à côte les quatre équipements scientifiques: Planétarium, Jardin botanique, Insectarium et Biodôme. Depuis quatre ans, l'idée flotte dans l'air. L'aspect géologie qui manquait jusqu'ici y sera même incorporé: «Le lien géologie-astronomie est très facile à faire. C'est tout naturel», déclare M. Lacombe. Pour M. Pierre Bibeau, président directeur général de la RIO, le projet est emballant et va bien dans ses rêves d'une Cité des Sports, du Loisir et de l'Environnement pour les installations olympiques et ses environs. Avec le parc Maisonneuve tout près et l'aréna Maurice-Richard, le quartier pourrait offrir un immense complexe sportif, scientifique, etc., et du même coup attirer plus de gens autour du Stade. Évidemment, la Ville de Montréal est propriétaire de certains des emplacements, le gouvernement du Québec des installations olympiques (outre l'ancien Vélodrome) et une société paramunicipale chapeautera le Biodôme et le Planétarium. Mais cela n'empêche pas les ententes pour permettre l'émission d'un éventuel passeport ajustable qui pourrait donner droit d'entrée à différentes combinaisons d'équipements. Un peu mis sur la glace en raison des difficiles conditions économiques, le projet de déménagement du Planétarium pourrait bien resurgir à l'automne. Maintenant que le Biodôme est né, on voudrait bien rapatrier le petit frère...

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-07-14

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/3HSLDJUF

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:07

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:07

Type Article de journal
Auteur Gilles Gauthier
Résumé Après les grandes villes du monde et les villes d'hiver, Montréal accueillera jeudi et vendredi prochains la douzième assemblée générale annuelle des maires et responsables de capitales et métropoles entièrement ou partiellement francophones. Une soixantaine de participants étaient inscrits hier en prévision de cette rencontre, qui s'était tenue à Bordeaux l'an passée et à Tunis en 1990. Les représentants de Casablanca, Djibouti, Marseille, Liège, Bucarest et Phnom Penh figurent parmi ceux qui ont confirmé leur présence. Jacques Chirac, maire de Paris, où loge le secrétariat de cette association, arrivera demain et inaugurera jeudi l'obélisque de la place Charles-de-Gaulle. Le gouvernement fédéral, représenté par la ministre Monique Landry, offrira un dîner aux participants vendredi soir. Ils seront accueillis par le maire Jean Doré sur la terrasse de l'hôtel de ville samedi avant d'assister au grand spectacle francophone qui aura lieu en soirée à l'amphithéâtre en plein air de l'île Sainte-Hélène, dans le nouveau Parc des îles. Ce parc, qui constitue la contribution d'Ottawa à Montréal à l'occasion de son 350e anniversaire, pourrait être inauguré vendredi par le premier ministre Brian Mulroney. Cette contribution comprend aussi l'aménagement dans la Biosphère, ancien pavillon américain d'Expo 67, d'un musée sur l'eau et l'environnement. Ce dernier devait être prêt en 1993 mais son ouverture a été retardée d'un an. Aucune rencontre officielle n'est prévue entre M. Chirac et des représentants du gouvernement du Québec.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-07-14
Pages P. A-4
Select in Zotero zotero://select/library/items/HZE69PGD
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:08
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:08

20 cadres visitent Montréal pour ses déchets

Type Article de journal
Auteur Danny Vear
Résumé «POUR LES villes des pays de l'Afrique francophone, la gestion des déchets est le grand problème de l'heure». Secrétaire exécutif de l'Institut africain de gestion urbaine (IAGU), Osseynou Diop est le coordonnateur d'une visite bien particulière de Montréal: vingt cadres de 18 municipalités africaines y ont entrepris depuis le 3 juillet un stage de perfectionnement sur la question des déchets urbains. «Nous trouvons à Montréal des solutions qui ne sont peut-être pas à notre portée sur le plan financier, mais que nous pourrions adapter à notre réalité», a noté Monsieur Diop. Justement, le centre de compostage les a bien intéressés. «Nos déchets sont plus organiques et comportent moins d'emballage et de matières non-recyclables. En ce sens, le compostage est une solution». Posté à Dakar, au Sénégal, son organisme, l'IAGU, distribue des fonds provenant du Centre de recherche et développement international (CRDI). Or, a indiqué Monsieur Diop, 60% des demandes de bourses que reçoit son organisme concernent la gestion des ordures. «C'est une indication que la gestion des déchets est en Afrique un problème crucial», a-t-il dit. À les écouter, ces vingt cadres ont des journées très chargées: le matin, ils rencontrent des spécialistes, notamment des ingénieurs de SNC-Lavalin; l'après-midi, ils font des visites industrielles. Hier, ils ont visité le centre de tri et d'élimination des déchets de Montréal, (l'ex-carrière Miron), un incinérateur et un centre pilote de compostage des déchets. Montréal a organisé cette visite. Au cours du Sommet des grandes villes du monde, des membres de la délégation d'Abidjan, capitale de la Côte d'Ivoire, avaient manifesté leur intérêt pour les techniques nord-américaines de gestion des déchets. Fort de cette demande, l'Association de coopération culturelle et technique a mandaté l'Association des maires des villes francophones et partiellement francophones (AMVFPP) qui, à son tour, a mandaté l'École internationale de Bordeaux pour organiser la visite. Celle-ci coïncide par ailleurs avec l'assemblée générale de l'AMVFPP qui se tiendra sous peu à Montréal. Cet exemple de coopération pourrait être répété dans moins d'un an. En effet, une autre rencontre de ce type est prévue. Cette fois, ce sera la gestion informatique de l'information qui sera au programme, explique Marc Lord, porte-parole à la ville de Montréal.

URL URL
Publication Le Devoir
Date 1992-07-14
Pages P. 3
Select in Zotero zotero://select/library/items/KAABZ2KS
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:08
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:08

Le Parti civique avale le PMM

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé Le Parti municipal de Montréal (PMM) n'existe plus, son organisation et ses budgets ayant été amalgamés à ceux du Parti civique de l'ancien maire Jean Drapeau. La fusion a été officiellement annoncée hier. Le seul conseiller municipal du PMM, Alain André, qui représente le district d'Ahuntsic, se joint aux quatre que compte le PC, Pierre Gagnier (Cartierville), Michel Benoit (Saint-Sulpice), Pasquale Compierchio (Saint-Michel) et Nick Auf der Maur (Peter-McGill). Le président du PC, Pierre Gagnier, cède son titre au président du PMM, Claude Lachapelle, mais demeure chef intérimaire du parti, qui garde le même nom. Ces changements deviendront officiels lorsque la fusion aura été entérinée par le directeur général des élections du Québec. Ce regroupement permettra de ne présenter qu'un seul candidat, le comptable Sammy Forcillo de la rue de la Visitation, lors de l'élection partielle qui se tiendra dans Saint-Jacques le 1er novembre prochain. M. Gagnier a affirmé catégoriquement hier qu'il ne sera pas sur les rangs lorsque le Parti civique choisira son candidat à la mairie en prévision de l'élection générale de 1994. M. Auf der Maur ne rejette pas l'idée de se présenter. «Il y a toujours une possibilité. On verra», a-t-il déclaré hier. Le nom du président du fédéraliste Regroupement économie et constitution, Claude Beauchamp, ex-propriétaire du groupe de presse Les Affaires, est le seul qui soit mentionné jusqu'à maintenant pour faire la lutte à Jean Doré au nom du PC. Le PMM avait été créé entre les élections générales de 1986 et 1990 et M. André en avait été le chef jusqu'à sa démission à la fin de janvier dernier. Les trois conseillers municipaux que cette formation avait fait élire en 1990 - André, Auf der Maur et Gagnier - représentent maintenant le PC, qui n'avait remporté qu'un seul siège, celui de Compierchio. Le passage de M. Auf der Maur du PMM au PC l'an passé avait fait avorter à la dernière seconde une entente de fusion entre les deux partis, ce qui avait fortement envenimé les relations entre lui et M. André. Le nouveau président, M. Lachapelle, propriétaire d'une maison de courtage en assurances du quartier Rosemont, a déclaré hier que la fusion consacrait le Parti civique comme étant l'opposition officielle à l'hôtel de ville et empêcherait l'apparition d'autres groupes structurés sur la scène municipale d'ici au prochain scrutin général. L'autre parti d'opposition, la Coalition démocratique, a éclaté il y a quelques semaines, perdant ses deux conseillers francophones, Pierre Goyer et Claudette Demers-Godley. Elle compte deux élus, Marvin Rotrand et Sam Bo

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-07-15

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/NJEGFI4G

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:08

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:08

L'affaire Pierre Bourque: un compromis possible

Type Article de journal

Auteur Claude Masson

Résumé Éditorial Biodôme, Planétarium, Insectarium, Jardin botanique! Quatre équipements majeurs réunis. Quel bel ensemble touristique-scientifique! Quelle belle cité verte! Quelle valorisation pour l'est de Montréal! Il y a l'espace, l'environnement, les justifications économiques, les motifs sociaux, les raisons politiques. Tous les ingrédients sont réunis pour réaliser ce projet ambitieux mais réaliste. Le Biodôme est un cadeau du gouvernement du Québec pour souligner à sa façon le 350e anniversaire de Montréal, comme le gouvernement du Canada a offert le Parc des îles. Ne reste que le déménagement du Planétarium, au coût de 10 à 15 millions, dépendant de la nécessité ou non de construire un nouvel immeuble. Le maire de Montréal, M. Jean Doré, qui a étroitement contribué à la réalisation du Biodôme sans en avoir obtenu toute la reconnaissance, pourrait ajouter à ses gallons l'unification des quatre équipements pré-cités dans l'est de Montréal. Mais, s'il veut obtenir une bonne part du mérite qui lui reviendrait, le maire Doré doit avant tout résoudre le problème de l'épée de Damoclès qui pend au-dessus de sa tête et ne fait que pâlir la réputation de son administration: le sort réservé à M. Pierre Bourque, horticulteur en chef de la Ville, directeur du Jardin botanique et assistant-directeur du Service des loisirs et du développement communautaire. La Ville, dans sa grande sagesse, a décidé de créer une société paramunicipale regroupant le Biodôme et le Planétarium sous le vocable «Société des musées de sciences naturelles de Montréal». Jardin botanique et Insectarium demeureront des services municipaux. C'est une solution bâtarde. Ou bien les quatre équipements scientifiques sont regroupés sous un même toit, ou bien ils demeurent autonomes. On ne peut être à moitié enceinte. De toute évidence, la direction générale en revient

à M. Bourque, l'âme et l'instigateur du Biodôme, qui a accru universellement l'importance et la réputation du Jardin botanique, qui a travaillé étroitement à la réalisation de l'Insectarium. Bien sûr, malgré sa compétence et sa clairvoyance, un seul homme ne peut tout faire. Il faudra, à la tête de chacun de ces équipements, un directeur administratif ou un gérant général, peu importe le titre, M. Bourque se consacrant au respect, au développement, à l'épanouissement de la mission du Biodôme, du Planétarium, du Jardin botanique et de l'Insectarium, s'en faisant le propagandiste auprès des milieux touristiques, scientifiques, environnementalistes, médiatiques et autres. Si la Ville de Montréal tient à la réussite permanente du Biodôme et de ses autres équipements de sciences naturelles, elle doit tout faire pour redonner la confiance perdue au personnel du Biodôme, rassurer les milieux visés par ces équipements, et redonner une image de cohérence et d'efficacité aux citoyens qui désespèrent de voir la façon d'agir de la Ville dans ce dossier. Si M. Pierre Bourque peut mériter des reproches pour avoir contesté publiquement - mais sobrement - la décision de la Ville d'embaucher un directeur général pour la nouvelle société paramunicipale, l'administration municipale a sa part de blâme. Avant de retenir les services de M. Gilles Desaulniers comme d.g. de la nouvelle société, les hauts fonctionnaires ont tout fait pour faire embaucher «leur» homme depuis des mois, au vu et au su de M. Bourque. Quand on sait l'immense travail accompli par ce dernier, on le comprendrait à moins d'être frustré, même insulté. Un compromis acceptable et même souhaitable pour les deux parties peut être trouvé. Une société paramunicipale s'il le faut mais regroupant Biodôme, Planétarium, Jardin botanique, Insectarium. La direction globale confiée à M. Bourque mais avec un gérant pour chacune des quatre unités de cet ensemble regroupé dans l'est de Montréal.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-07-15

Pages P. B-2

Select in Zotero zotero://select/library/items/I8UAMEPX

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:08

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:08

Ottawa cède à Montréal 32 acres du parc LaFontaine et 8,8 acres de l'île Ste-Hélène

Type Article de journal

Résumé °Le ministre fédéral de la Défense, M. Marcel Masse, a donné à la Ville de Montréal, en «signe de l'admiration du Canada entier» à l'occasion du 350e anniversaire de sa fondation, les 32 acres de terrain dont le gouvernement fédéral était encore propriétaire dans le parc LaFontaine. Il a aussi levé certaines servitudes qui grevaient l'île Sainte-Hélène. Cette cession a été faite au cours d'une cérémonie militaire aux casernes de l'armée canadienne de la rue des Pins (les Fusillers Mont-Royal) et à laquelle le maire de Montréal, M. Jean Doré, a participé. La cérémonie devait avoir lieu dans l'amphithéâtre à ciel ouvert du parc LaFontaine, mais le lieu a été changé à cause du mauvais temps. Au moment de signer l'acte de cession, le maire de Montréal a dit être «sensible» au geste posé par le gouvernement fédéral, même si Montréal ne poursuit pas l'objectif d'agrandir son territoire. Il a promis que le lieu restera un parc boisé -c'est du reste une condition de la cession imposée par Ottawa. Le ministre Masse a rappelé que le gouvernement Borden, en 1908, avait loué de Montréal -pour une durée de 99 ans- la partie ouest du parc LaFontaine (pour des fins militaires). Il a rappelé aussi que l'île Sainte-Hélène, propriété des autorités impériales britanniques, jusqu'à sa cession au gouvernement fédéral en 1889, a été acquise par la Ville en 1908. Une superficie de 8,8 acres était toutefois réservée à des fins militaires. Certaines réserves, relatives à l'utilisation de certaines parcelles de l'île, existaient encore. Elles sont maintenant levées. La parcelle de terrain du parc LaFontaine qui restait encore du domaine fédéral était située à l'est de la rue Calixa-Lavallée.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-07-15

Pages P. A-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/FEVDS6G

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:08

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:08

Quality report

- Item has no authors

Mariage de raison ou contre nature?

Type Article de journal

Auteur Pierre Gravel

Résumé Éditorial Il est assez rare que des nouveaux mariés admettent avoir conclu «un mariage de raison et d'intérêt». S'ils sont les premiers à le savoir, ils sont généralement les derniers à le reconnaître publiquement. Histoire de sauver les apparences. Même si cela équivaut parfois à nier l'évidence. Dans certains cas d'union trop manifestement mal assortie, un tel aveu spontané a au moins le mérite de devancer les remarques cyniques et les sourires en coin des observateurs. C'est exactement ce qui se passe avec l'annonce de la fusion des deux partis d'opposition à l'hôtel de ville de Montréal. Les responsables des deux formations ne se font manifestement guère d'illusion sur les difficultés qui les attendent. Et encore moins sur l'enthousiasme populaire que pourrait provoquer cette fusion du Parti civique et du Parti municipal. Car il faudra beaucoup plus que l'union de ces deux formations évanescentes pour sortir les Montréalais de leur désarroi devant une administration municipale largement discréditée et une opposition fantomatique. Surtout qu'ils ne comptent plus les fiançailles rompues et les mariages politiques ratés dont ils ont été témoins chez les adversaires du RCM depuis quelques années. Les ennemis d'hier devenus des alliés circonstanciels devront donc s'armer de patience et miser sur le temps pour persuader les électeurs du sérieux de leur démarche. Et de leur capacité de recruter des candidats crédibles en vue des prochaines élections. Dont un aspirant à la mairie qui ne serait pas forcément un exilé d'une autre planète politique présenté comme un nouveau messie. Ni un politicien sur le retour à la recherche d'un fauteuil prestigieux pour terminer peinairement sa carrière. C'est à sa capacité de faire cesser les stériles querelles de l'opposition, de s'implanter vraiment dans les quartiers, de se doter d'un programme réaliste et de susciter des candidatures enracinées dans la vie politique montréalaise qu'on pourra juger du sérieux de cette récente union. En somme, de la possibilité pour ce qui ressemble encore à un concubinage opportuniste de se transformer en véritable mariage. Même de raison. Sinon contre nature.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-07-16

Pages P. B-2

Select in Zotero <zotero://select/library/items/U49JIAXL>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:08

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:08

Ti-Pierre Gagnier...

Type Article de journal

Auteur Robert Duguay

Résumé Un homme jovial, Pierre Gagnier. Les yeux rieurs, toujours disposé à apprécier les bons moments que lui offre l'existence. Le chef du Parti Civique a bûché dans le but d'obtenir un «certain niveau de vie» pour sa famille et ces batailles l'ont ancré dans ses premières certitudes. «Depuis mon jeune âge que je lis des livres d'histoire: César, De Gaulle, les grands leaders m'ont toujours fasciné. J'ai appris que si tu parviens à harmoniser les énergies de chacun vers un même but, tu peux mener le monde». Justement, au sujet de l'harmonie... Le Parti Civique n'a pas été un modèle de loyauté et de solidarité depuis le départ de M. Drapeau. Auf der Maur, Benoit, André, Pierre Gagnier lui-même ont milité sous d'autres couleurs. Le rafistolage d'allégeances, sinon de convictions, provoque souvent de terribles dépenses de temps et d'énergie... «On n'a plus de temps à perdre à se tirer dans les pieds. Notre priorité, c'est d'installer une base sur laquelle bâtir quelque chose de sérieux. Ensuite, s'acharner à aller chercher des candidats qui deviendront de futurs conseillers avec de la substance et de la crédibilité. «Attendez-vous d'ailleurs à ce que nos rangs se renforcent encore dans les mois qui viennent, les changements de partis sont une réaction normale dans les circonstances actuelles. «Regardez ce qui s'est passé au RCM lorsqu'il a présenté son dernier budget. Six conseillers ont pleurniché et sont restés chez eux plutôt que de voter contre leur conscience, six autres ont viré capot à la dernière minute et un seul a eu le courage de ses opinions, Michel Benoit.» M. Gagnier s'éloigne de sa chaise et son rire inonde la salle de réunion du quartier général du PC, rue Jean-Talon est. «Je me laisse emporter... Vous savez, je ne suis pas un politicien, j'apprends le métier...» Non, non, rassurez-vous, ça va bien... «Il y a tellement de choses qui me choquent... quand je vois le maire, notre maire, se laisser critiquer, accabler par ses propres conseillers, se laisser affubler de tous les problèmes qu'il cause aux Montréalais... je me dis que ce n'est pas comme ça que ça doit fonctionner. Ou bien ils ont raison et le chef doit s'en aller, ou bien le chef est logique avec lui-même et il les met à la porte». - Chacun n'a-t-il pas le droit d'exprimer des critiques? «Absolument. Je m'attends d'ailleurs à être contrarié de temps à autres; je ne serai pas surpris quand mon jugement sera remis en question. Mais ici, autour de cette

table. Pas dans La Presse . De Gaulle, Césaire, Trudeau, Drapeau ne se sont pas laissé donner des jambettes sous prétexte d'exercer la démocratie. Le plus grand chef de l'histoire du monde, Jésus-Christ, l'a dit clairement: t'es avec moi ou t'es contre moi.» - Dans les circonstances, avez-vous l'impression d'accomplir un travail utile en tant que chef du parti d'opposition officiel? «Je les fatigue, ils savent que je les suis pas à pas. Quand je dis à Gardiner qu'il ne crée pas d'emplois, ça le met en maudit parce qu'il n'a pas d'arguments pour me contredire. Quand j'ai prédit à Mme Cousineau qu'elle allait être obligée de réviser son budget, elle a ri de moi. Mais elle l'a quand même révisé trois fois, son budget. «Quand je dis qu'il y a plus d'animateurs que d'administrateurs au sein du Conseil exécutif, ils n'ont rien à redire non plus parce que ça aussi, c'est vrai. Regardez le profil des sept membres du C.E. et nommez-en un seul qui a gagné sa vie comme ti-Pierre Gagnier, sa boîte à lunch sous le bras et toujours prêt à se battre...» - C'est cette image-là que vous désirez propager? Celle du bagarreur? «Oui, parce que c'est exactement ce que je suis. Je veux apporter de la combativité à l'Hôtel de Ville. Il faut se battre pour survivre. Compétitionner contre Terrebonne, contre Pointe-Claire, contre Saint-Laurent pour attirer les investisseurs, se battre pour créer des emplois. Oui, nous avons besoin d'un système de transport en commun efficace, oui il faut bien vivre et s'amuser. Mais tout ça passe par l'obligation de permettre aux commerçants de commercer et aux industriels de s'installer chez nous à des conditions réalistes. Ce n'est pas en encourageant le monde à rester pauvre qu'on va bâtir une ville dont on va être fiers... La pauvreté engendrée par l'inaction des gouvernements est inacceptable, dégradante. Ça ne tient pas debout.» Les pauvres et les immigrés: un sujet sur lequel M. Gagnier a failli se brûler, dans son propre Cartierville, lorsqu'il s'est vivement opposé à la construction de HLM... «Je maintiens que l'achat de terrains et la construction de HLM est un mauvais calcul. Nous avons un taux d'inoccupation des logements qui ne nous permet pas d'en bâtir de nouveaux à 69 800\$ l'unité. Je maintiens qu'il est préférable de rénover à moins de la moitié de ce coût-là. «Je maintiens aussi qu'il va y avoir moins de drogués, de femmes battues, de viols, moins de problèmes sociaux, quand le monde aura retrouvé sa dignité en retournant au travail. «Une autre de mes convictions profondes, c'est que le bon sens va toujours finir par gagner. Si c'est ça être raciste ou fasciste ou travailler contre les pauvres, comme dit la go-gauche, eh bien qu'ils viennent me battre aux élections!». - Vous présenterez-vous à la mairie, la prochaine fois? «Je vais avoir 58 ans en 94. Je préférerais seconder ou pousser un gars plus jeune qui aura eu le temps de faire ses preuves. N'importe quelle fonction qui me permettrait de remettre Montréal sur ses pieds me conviendrait».

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-07-16

Pages P.A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/HIXPVUV5

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:08

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:08

Mulroney et 500 invités à la fête champêtre au parc des Îles demain

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé Quelque 500 personnes et leurs familles, dont le premier ministre Brian Mulroney, ont été invitées par la Ville de Montréal à un fête champêtre pour l'inauguration, demain midi, du nouveau parc des Îles, dont l'aménagement a été complété récemment au coût de 24,6 millions de dollars. La tenue sport sera de rigueur. Les dignitaires, dont le maire Jean Doré et quelques ministres fédéraux, se rendront à l'île Sainte-Hélène par bateau à partir du quai Jacques-Cartier dans le Vieux-Port. On refusait de dire hier si le premier ministre canadien, qui a accepté l'invitation de procéder à l'inauguration, s'y rendra également par la navette fluviale. Tous les ouvriers qui ont travaillé à l'aménagement de ce parc dans la partie ouest de l'île Sainte-Hélène, ont été conviés à la fête alors qu'une centaine de noms figuraient sur la liste d'invitations fournie par la Corporation des célébrations du 350e anniversaire de Montréal. Les ministères fédéraux engagés dans ce projet ont également envoyé des listes. Ce parc constitue le principal «cadeau» d'Ottawa à Montréal à l'occasion du 350e, Québec ayant offert le Biodôme. L'investissement du gouvernement fédéral s'élève à 22,5 millions et celui de la Ville à 2,1 millions. L'argent d'Ottawa a été remis à Montréal, qui a fait exécuter les travaux par une société paramunicipale, l'AMARC, gestionnaire de La Ronde. Le fédéral versera par ailleurs 17,5 millions pour la remise en état de la structure métallique de la Biosphère et la construction dans cet ancien pavillon américain d'Expo 67 d'un musée sur l'eau et l'environnement. Il sera inauguré en 1994, avec un an de retard. Le nouveau parc, le plus étendu de Montréal, comprend notamment un amphithéâtre naturel pouvant accueillir plus de 75000 personnes et un belvédère sur lequel a été déménagée la sculpture L'homme de Calder, vestige d'Expo 67. La famille de l'artiste a été invitée pour la cérémonie d'inauguration de demain, qui aura lieu sous un chapiteau en cas de pluie. Les travaux ont aussi permis de remettre en valeur la place des Nations, autre souvenir de l'exposition universelle qui se tenait il y a 25 ans, et le lac des Cygnes.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-07-16
Pages P. A-4
Select in Zotero zotero://select/library/items/427966GW
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:09
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:09

Les maires Chirac et Doré inaugurent la place Charles-de-Gaulle

Type Article de journal
Auteur Jean-Pierre Bonhomme

Résumé La Presse Nouvelles générales, vendredi 17 juillet 1992 502 mots, p. A3 Les maires de Paris et de Montréal, MM. Jacques Chirac et Jean Doré, ont procédé hier, par un temps superbe et de chaleureuse façon, à l'inauguration de la Place Charles-de-Gaulle et de son obélisque devant l'Hôpital Notre-Dame. La cérémonie, comme prévu, a eu un caractère parfaitement civique, civil aussi, même si divers organismes, qui favorisent l'avènement de la souveraineté du Québec, ont exprimé leur volonté avec des pancartes et sur des airs d'«on veut un pays». Ceux-ci - une centaine environ, - ont toutefois respecté les orateurs et ne les ont pas empêché, devant les quelque 1500 spectateurs et les 500 invités d'exprimer leur pensée. C'est sur des airs calmes de Félix Leclerc - l'«Hymne au printemps» - et militaires - la Sambre et Meuse - «chère au Général de Gaulle» a dit l'animateur, que l'orchestre franco-québécois de la jeunesse a créé, dans le parc, une atmosphère conviviale. M. Chirac n'a pas, malgré les pressions du public, le moins pris fait et cause pour l'une ou l'autre des options politiques qui s'offrent au Québec. Peu s'en faut puisqu'il a dit de la flèche du sculpteur Olivier Debré, - celui-ci était présent - «se veut le signe de ce qui rassemble, et non de ce qui divise». L'amour véritable de la patrie «n'est pas un rétrécissement» a-t-il précisé. Puisse ce monument, a-t-il conclu, «être, pour tous ceux qui le verront, un signe de rassemblement et un appel à la meilleure partie de nous-mêmes». On s'interrogeait à la ronde sur la signification profonde de ces paroles. Les deux magistrats, certes, ont voulu évoquer, en rendant un hommage au général de Gaulle, les valeurs morales incontestables du personnage et qui peuvent être communes au Québec et à la France; le tout dans un contexte général, international même. La cérémonie, du reste, s'est déroulée en présence de la plupart des 60 maires des 34 pays qui participent au congrès de l'association des métropoles de langue française. M. Jacques Chirac a été, il y a 13 ans, à Québec, le fondateur de cette association. Le maire de Montréal, M. Doré, a dit que le général de Gaulle «représentait des valeurs auxquelles nous, Montréalais, sommes attachés, ces valeurs que la France a si souvent incarnées: liberté et courage dans l'adversité». Il a rappelé que le général de Gaulle, «avec sa fougue légendaire», avait, il y a 25 ans, «salué la pérennité de ce peuple francophone des confins de l'Amérique». Montréal, «métropole québécoise», la nord-américaine, la francophone, la cosmopolite, est «reconnaissante» aux citoyens de Paris de lui avoir offert un monument à «cet être d'exception, qui, au delà des nombreuses polémiques historiques qu'il aura suscitées, demeurera l'homme de parole, de devoir...» Les deux magistrats ont par ailleurs dévoilé une plaque qui rappelle, - M. Chirac l'a signalé dans son allocution - la déclaration de Londres du Général faite en 1941. Cet appel se lit comme suit: «Soyons fermes, purs et fidèles. Au bout de nos peines, il y a la plus grande gloire du monde, celle des hommes qui n'ont pas cédé». M. Chirac a dit de cette devise qu'elle «aurait pu servir (également) de devise à ces générations de Canadiens Français qui ont sur garder dans leur coeur la mémoire de la mère-patrie et l'attachement à leurs origines françaises». Après la cérémonie M. Chirac et les maires de la francophonie ont été invités à se rendre à pied à une réception qui s'est déroulée dans la bibliothèque municipale aux colonnes corinthiennes située plus à l'est. Les autorités ont laissé des douzaines de photographes et de reporters, ainsi que les grappes de manifestants, bousculer inconsidérément le maire de Paris tout le long de ce parcours sur de la rue Sherbrooke. Arrivé sur les marches de la bibliothèque, des manifestants ont réclamé de M. Chirac qu'il fasse un discours... «au balcon». Mais il n'y avait pas de balcon, en ce lieu studieux distant de l'hôtel de ville... Plusieurs spectateurs ont remarqué en le déplorant, par ailleurs, que la Ville de Montréal n'a pas le moins pavoisé la bibliothèque aux couleurs de la France. Le maire de Paris, enfin, a dit croire que la sculpture d'Olivier Debré est l'oeuvre «inspirée» d'un grand artiste et il a dit espérer «de tout coeur» que les Montréalais partageront ce sentiment.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-07-17
Pages P. A-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/EBIBGRY4
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:09
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:09

L'esprit du général planait ... mais n'a pas parlé

Type Article de journal

Auteur Jean Dion

Résumé CEUX QUI espéraient que le maire de Paris reprenne à son compte le cri à la gloire du Québec libre lancé il y a 25 ans par Charles de Gaulle du balcon de l'hôtel de ville de Montréal devront repasser. La politique a en effet cédé le terrain aux propos artistiques et historiques et à l'évocation des liens indissolubles qui unissent les deux plus grandes villes francophones du monde, hier après-midi, à l'occasion de l'inauguration officielle de l'obélisque érigé à la mémoire du général de Gaulle sur la place qui porte son nom, à l'extrémité sud du parc Lafontaine. Le «dévoilement» de la sculpture abstraite haute de 17 mètres, cadeau de la ville de Paris à Montréal à l'occasion de son 350e anniversaire, a été effectué conjointement par MM. Chirac et Jean Doré, en présence de quelques centaines d'invités, dont les maires des grandes villes francophones actuellement en assemblée générale à Montréal, et de quelques autres centaines de spectateurs. La cérémonie se serait déroulée dans le décorum le plus parfait n'eût été la présence quelquefois bruyante d'une poignée de militants indépendantistes qui, brandissant pancartes et drapeaux et scandant «Vive le Québec libre» et «Chirac avec nous», ont bien tenté de soutirer au premier magistrat de Paris quelque déclaration sympathique à leur cause. Leurs efforts se sont cependant soldés par un échec. De fait, et c'était à prévoir, les maires ont esquivé les considérations constitutionnelles lors d'un événement que les organisateurs avaient voulu «strictement municipal». Ignorant la déclaration à l'emporte-pièce de 1967, ils ont préféré citer l'extrait d'une allocution prononcée par le général depuis Londres, le 14 juillet 1941: « Soyons fermes, purs et fidèles. Au bout de nos peines, il y a la plus grande gloire du monde, celle des hommes qui n'ont pas cédé. ». Ces phrases ont d'ailleurs été gravées sur une plaque située à proximité de l'obélisque. La seule et unique allusion à la célèbre et controversée visite de De Gaulle à Montréal est venue de Jean Doré, qui a évoqué «l'homme qui, il y a 25 ans, a salué la pérennité de ce peuple francophone aux confins de l'Amérique». Dans son discours, M. Chirac a rappelé «les valeurs morales qui élèvent l'homme au-dessus de lui-même» qu'incarnait le général, «la pureté, la fermeté et la fidélité». Toutes vertus qui «auraient également pu servir de devises à ces Canadiens français qui ont su garder dans leur cœur la mémoire de la mère-patrie et l'attachement à leurs origines françaises.» M. Chirac s'est également attardé à discuter du sens de la sculpture elle-même - dont une réplique plus grande sera érigée d'ici deux ans porte Maillot, à Paris -, faisant valoir qu'il s'agissait d'un monument fort sans être emphatique, bien visible sans être écrasant et abstrait sans être énigmatique. C'est un signe de rassemblement, un appel à la meilleure partie de nous-mêmes», a-t-il conclu. Quant à M. Doré, il a noté la grande affection que vouent les Montréalais à «cet homme aux dimensions du siècle» que fut le général de Gaulle et indiqué que Paris et Montréal «scellent aujourd'hui dans la pierre ces liens d'amitié que, de générations en générations, nos villes ont maintenus». En somme, des interventions diplomatiques et protocolaires qui n'ont guère donné aux plus patriotes de quoi pavoiser. Cela en dépit du fait que, pour plusieurs, le symbole de l'obélisque évoque des notions plus larges, qu'ont reprises certains invités. «Le général de Gaulle constitue un exemple pour les Québécois pour plusieurs raisons», a affirmé le président du Mouvement Québec français, Guy Bouthillier. «Parce qu'en 1958, il a résolu en quatre mois une crise constitutionnelle que nos propres dirigeants ont mis 40 ans à ne pas régler; parce qu'en 1940, même devant la pire adversité, il a dit non quand il fallait dire non; et parce qu'en 1967, il a démontré que les adversaires d'un Québec libre avaient tort de prédire que celui-ci se retrouverait seul au monde s'il devenait maître de sa destinée.» De son côté, le président du Mouvement national des Québécois, Sylvain Simard, a rappelé à la mémoire ce visionnaire «qui appuyait la création d'un État sur le Saint-Laurent, État dont on n'a jamais été aussi près.» Au terme de la cérémonie, encerclés par les journalistes et poursuivis par les souverainistes qui, plus pressants, réclamaient «Chirac au balcon», MM. Chirac et Doré se sont rendus à pied à la Bibliothèque municipale, rue Sherbrooke, où une réception était donnée à l'intention des invités spéciaux. Le maire de Paris n'y est cependant demeuré que quelques minutes, puis a quitté sans que l'on puisse l'interviewer. En fin d'après-midi, M. Chirac a rencontré le premier ministre Robert Bourassa dans les bureaux de ce dernier, au siège social d'Hydro-Québec. Par la suite, il devait participer à un dîner offert par le gouvernement du Québec en marge de l'assemblée générale de l'Association des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones, dont il assume la présidence. En matinée, M. Chirac avait inauguré cette XIIe assemblée, qui reçoit 120 représentants d'une soixantaine de villes et qui prend fin aujourd'hui.

URL URL

Publication Le Devoir

Date 1992-07-17

Pages P. 1

Select in Zotero zotero://select/library/items/K5Q4N9QQ

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:09

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:09

Une coalition environnementale propose un moratoire sur tout nouvel incinérateur

Type Article de journal

Auteur Danny Vear

Résumé RÉSERVANT un accueil «favorable» au rapport du Bureau de consultation de Montréal sur la gestion intégrée des déchets, la Coalition Action Re-buts et le Front commun québécois pour une gestion démocratique des déchets demandent au ministère de l'Environnement d'entreprendre une vaste consultation publique sur la gestion des déchets et, dans l'intervalle, de décréter un moratoire sur la construction de tout nouvel incinérateur, notamment celui que projette de construire la Régie intermunicipale de gestion des déchets dans l'est de l'île de Montréal. «Le gouvernement se doit de mettre en place les mécanismes d'une concertation qui va mener à une stratégie globale de gestion des déchets», a indiqué, hier, Liliane Cotnoir, présidente du Front commun, qui regroupe une quarantaine d'organismes environnementaux. Pour eux, le rapport du BCM est une «analyse importante» du problème de la gestion des déchets. Ils acceptent l'esprit général du rapport même s'il «est loin d'être parfait». «Tous les maires, tous les politiciens devraient le lire. Cependant, il faut maintenant agir», a lancé Michel Séguin, porte-parole d'Action Re-buts. En demandant un moratoire et une enquête publique, les deux groupes ont endossé deux des principales recommandations du rapport du BCM: celles-ci représentent d'ailleurs pour eux des revendications de longue date. Le BCM recommandait à la ville de Montréal de demander au ministère de l'Environnement de tenir une audience publique sur la gestion des déchets et de décréter un moratoire de 18 à 24 mois sur toute construction ou rénovation d'incinérateur. Le ministre de l'Environnement, Pierre Paradis, a déjà souscrit à l'idée d'un débat public sur la gestion des déchets, a indiqué sa porte-parole, Sylvie Marier. Un tel dialogue nécessitera cependant la participation des municipalités, responsables de la gestion des déchets sur leur territoire. Pour le moment, à Québec, on attend toutefois la demande de la ville de Montréal, a indiqué la porte-parole du ministre de l'Environnement. Cette attente risque de se prolonger un certain temps puisque ce n'est qu'à la fin de 1992 que l'administration municipale entend donner suite aux recommandations du BCM, a noté Daniel Bussièrès, attaché aux communications au bureau du maire de Montréal. Michel Séguin, d'Action Re-buts, a salué l'esprit d'ouverture dont a témoigné la ville de Montréal en mettant sur pied cette consultation de la population. Selon lui, le rapport du BCM reconnaît l'importance d'une gestion écologique et «démocratique» des déchets. Action Re-buts n'a pas manqué de relever quelques failles dans le rapport du BCM, notamment en ce qui concerne l'enfouissement et l'incinération des déchets. Pour Action Re-buts, l'enfouissement et l'incinération ne sont pas des méthodes satisfaisantes d'élimination des déchets. Le groupement croit ainsi que l'enfouissement des déchets biodégradables, toxiques et recyclables doit cesser immédiatement à la carrière Miron. «Il faut arrêter de voir nos déchets comme quelque chose qu'on laisse de côté. On doit les voir comme une ressource», a expliqué Michel Séguin. Action Re-buts préfère parler d'une gestion écologique des déchets. En ce sens, on propose la création de «ressourceries», lieu de recyclage communautaire des déchets. Action Re-buts a noté qu'elle prônait une gestion triple «R» des déchets: réduction à la source, réutilisation, recyclage-compostage. Action Re-buts se fait le promoteur de la collecte sec-humide des déchets. Par cette méthode, il est possible d'éliminer 60% des déchets du sac vert, croit l'organisme, forte des résultats d'une expérience pilote qui s'est déroulée à Guelph, en Ontario. Les deux groupements ont déploré que la Régie intermunicipale de gestion des déchets ne fassent pas preuve d'une même transparence que celle dont a fait preuve la ville de Montréal.

URL URL

Publication Le Devoir

Date 1992-07-17

Pages P. 2

Select in Zotero [zotero://select/library/items/QYZF28AS](https://zotero.org/select/library/items/QYZF28AS)

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:09

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:09

M. Bourassa doit suspendre les démarches visant à déménager l'Hôtel-Dieu

Type Article de journal

Résumé Opinions Monsieur le Premier ministre, °La décision de fermer l'Hôtel-Dieu au centre-ville de Montréal soulève beaucoup d'inquiétudes au sein de la population et de tous les milieux intéressés. Comme vous en avez sûrement été informé, des audiences publiques ont été tenues à Montréal du 17 juin au 6 juillet, à la suite du refus du ministre responsable de poursuivre un cheminement démocratique dans cet important dossier. Ces audiences ont permis un examen public des enjeux entourant la décision du gouvernement de relocaliser l'Hôtel-Dieu de Montréal et de mieux mesurer les impacts de cette éventuelle relocalisation. Toute la population était invitée à participer et tous les points de vue pouvaient être entendus. Plus d'une centaine d'intervenants, groupes ou individus se sont présentés. La Coalition sur l'avenir de l'Hôtel-Dieu a cru en l'intérêt

fondamental d'un exercice visant à mieux comprendre les impacts d'une telle décision. Elle a donc initié, par souscription publique, cette démarche indépendante et a annoncé clairement qu'elle respectera les conclusions des commissaires, peu importe leur nature. Loin d'être le procès biaisé dont certains la qualifient sans s'y être jamais présentés, la consultation fut donc l'expression véritable et sereine d'une démocratie dont les sociétés montréalaise et québécoise ne peuvent plus se payer le luxe de se passer. En 1992, la concertation et la participation du public à la définition des enjeux de développement vise autant à confirmer des principes démocratiques acquis au fil des décennies, qu'à faire converger les énergies dispersées, dans un monde de plus en plus exigeant et compétitif. La Coalition fait confiance à un processus ouvert et, comme les représentants du gouvernement, déplore que certains aspects du dossier n'aient pu être examinés. Soulignons toutefois que cela résulte de l'absence volontaire de ces mêmes représentants, détenteurs, du moins le présume-t-on, des informations qui justifieraient la décision ministérielle dont la consultation a permis de révéler la diversité des impacts. Parmi ces absents, on remarquera tout d'abord celle du gouvernement du Québec - de notre gouvernement - et notamment, du ministère de la Santé et des Services sociaux. Le ministre a renouvelé une attitude qui témoigne d'un mépris réel de la population et de la démocratie, en tentant de ridiculiser cette démarche et en annonçant la production prochaine des études qu'il prétendait publiques tout en les maintenant confidentielles depuis plusieurs mois. Ces études sur la vétusté présumée des locaux, le choix de l'emplacement, le programme fonctionnel et la vocation de l'hôpital, etc., offriront sans doute des révélations intéressantes sur les véritables raisons qui justifient la décision. Face au mutisme du gouvernement cependant, on ne peut s'empêcher de s'interroger sur les motifs réels qui ont empêché de les rendre publics auparavant ou d'en transmettre copie aux commissaires. Malgré une attitude hostile injustifiable de la part d'un représentant du gouvernement envers une démarche strictement démocratique, la population a répondu spontanément, sereinement et intelligemment par une diversité d'interventions de la plus haute qualité. Ces gestes témoignent éloquemment de l'intérêt du public pour les questions de société, de développement économique et scientifique, d'aménagement et de culture que ce projet soulève au-delà du seul point de vue des services sociaux auxquels semble se confiner le gouvernement dans ce dossier. Cette participation témoigne aussi d'une unanimité sur l'importance de tels processus ouverts dans une démocratie où le respect de la population et la libre circulation de l'information doivent primer. En 1992, une telle unanimité peut-elle être ignorée voire bafouée comme prétend le faire le ministre? Devant une telle expression de démocratie, la Coalition tient à vous faire part, Monsieur le Premier ministre, de sa grande déception de l'absence du gouvernement. C'est tout comme si les Montréalais n'avaient rien à voir avec les décisions qui marqueront leur ville. Au contraire, Monsieur le Premier ministre, nous nous permettons de croire que les Montréalais ont droit de parole lorsqu'il s'agit de décisions aussi lourdes de conséquences. Eux, l'ont démontré. Mais, qu'en est-il de la contrepartie? En terminant, il nous est difficile de passer sous silence la manière indécente dont les mandats professionnels sont accordés par le ministère de la Santé et des Services sociaux dans ce dossier. Nous nous adressons donc directement à vous, à titre de chef du gouvernement, pour que vous mettiez fin à des pratiques douteuses comme celle de l'échéancier forcé en toute catastrophe qui n'est nullement justifié par une urgence, sinon celle de faire taire toute opposition au projet aux frais de tous les citoyens du Québec. Ceux-ci ne manqueront pas de s'interroger sur cette démarche qui manque de la transparence, du fair-play et de la rigueur les plus élémentaires. Devant de telles pratiques qui mettent en cause les véritables ascendances au sein du gouvernement, nous demandons au chef du gouvernement d'intervenir dans le respect des traditions démocratiques et de la population en suspendant les démarches injustifiables entreprises par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Nous vous prions d'accepter, Monsieur le Premier ministre, l'expression de nos sentiments respectueux. Jean GUIBAULT Porte-parole pour la Coalition sur l'avenir de l'Hôtel-Dieu Membres de la coalition sur l'avenir de l'Hôtel-Dieu de Montréal: Association des commerçants: rues Saint-Laurent et Mont-Royal Association des médecins du travail du Québec Association du Barreau canadien - division Québec Association des médecins de langue française Centrale des syndicats nationaux (CSN) Club d'âge d'or «Les Ultramontais Inc.» Club d'âge d'or de Mont-Royal Conseil des monuments et sites du Québec Corporation des urbanistes du Québec Comité des personnes atteintes du virus d'immunodéficience humaine du Québec Docteur Gilles Pineau Docteur Michel Bergeron Docteur Augustin Roy École nationale de théâtre Étudiants de la faculté de médecine de l'université de Montréal M. Jean-Claude Marsan, doyen, faculté de l'aménagement de l'université de Montréal Habitations, Développement et Urbanistes Héritage Montréal Institut de recherches cliniques de Montréal La Chambre de commerce du Montréal métropolitain Majorité des médecins du CMDP de l'Hôtel-Dieu de Montréal M. Louis Laberge Madame Phyllis Lambert Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal Regroupement des Sidac du Québec Sauvons Montréal Service de protection des incendies de la Ville de Montréal Société Saint-Jean-Baptiste Syndicat des employés généraux de l'Hôtel-Dieu de Montréal Union des artistes Ville de Montréal Ville d'Outremont

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-07-18

Pages P. B-2

Select in Zotero zotero://select/library/items/AHNGN4I8

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:09

Quality report

- Item has no authors

Hôtel-Dieu: la coalition compte sur une intervention de Bourassa

Type Article de journal

Auteur Roland-Yves Carignan

Résumé TOUS LES autres membres de la Coalition pour l'avenir de l'Hôtel-Dieu se joignent maintenant au maire de Montréal et demandent fermement au premier ministre Robert Bourassa de mettre un terme aux démarches «indécentes» et «injustifiables» qui mèneront à la construction d'un nouvel hôpital dans l'est de la métropole. La coalition, dans une ultime tentative pour maintenir l'hôpital au centre-ville de Montréal, s'interroge gravement sur les motifs qui empêchent le gouvernement de rendre publiques les études sur la vétusté présumée des locaux, sur le choix du nouveau site et sur la vocation de l'hôpital. Dans une lettre de trois pages envoyée au premier ministre, le porte-parole de la Coalition, Jean Guibault, juge que la démarche gouvernementale «manque de la transparence, du fair-play et de la rigueur les plus élémentaires». M. Guibault estime aussi que le gouvernement n'a pas respecté les traditions démocratiques en ne participant pas aux audiences publiques organisées à ce sujet par la coalition et incite le premier ministre à intervenir pour redresser la situation. «Nous nous adressons donc directement à vous, à titre de chef du gouvernement, pour que vous mettiez fin à des pratiques douteuses comme celles de l'échéancier forcé en toute catastrophe qui n'est nullement justifié par une urgence, sinon celle de faire taire toute opposition au projet aux frais de tous les citoyens du Québec», écrit le porte-parole de la coalition. La lettre arrive au lendemain de la révélation du DEVOIR à l'effet que les principales firmes de professionnels ont déjà été retenues par le gouvernement pour l'érection du futur centre hospitalier. Le même jour, le maire de Montréal, Jean Doré, affirmait qu'il est urgent que M. Bourassa «fasse passer le message clairement à ses ministres que certaines décisions peuvent mettre en péril l'avenir de la métropole». Dans sa lettre, la coalition reprend essentiellement le même thème en critiquant le manque d'écoute du gouvernement lors des audiences publiques qu'elle avait mises sur pied. «C'est tout comme si les Montréalais n'avaient rien à voir avec les décisions qui marqueront leur ville. Au contraire, M. le premier ministre, nous nous permettons de croire que les Montréalais ont droit de parole lorsqu'il s'agit de décisions aussi lourdes de conséquences», peut-on lire dans la lettre. La coalition croit que les audiences ne méritaient pas l'attitude hostile du gouvernement, en particulier de la part du ministre de la Santé et des Services sociaux, Marc-Yvan Côté. La diversité des interventions, poursuit la lettre, a montré l'unanimité qui règne au sujet de l'importance de cette démarche démocratique. «En 1992, une telle unanimité peut-elle être ignorée voire bafouée comme prétend le faire le ministre?» Après avoir qualifié d'«indécente» la manière dont les contrats ont été accordés par le ministère de la Santé et des services sociaux pour faire construire le nouvel hôpital, M. Guibault affirme que ces pratiques «mettent en cause les véritables ascendances au sein du gouvernement» et demande au premier ministre «d'intervenir dans le respect des traditions démocratiques et de la population en suspendant les démarches injustifiables entreprises par le ministère». L'annexe à la lettre fournit la liste des membres de la coalition, dont l'Association du Barreau canadien, division du Québec, la Centrale des syndicats nationaux (CSN), le docteur Augustin Roy, Héritage Montréal, l'Institut de recherches cliniques de Montréal, Phyllis Lambert et la Ville de Montréal.

URL URL

Publication Le Devoir

Date 1992-07-18

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/3QSKSLN3

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:09

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:09

Le parc des Îles, un cadeau de la population du Canada, dit Mulroney

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé Inaugurant, hier, le nouveau parc des Îles, le premier ministre Brian Mulroney a soutenu qu'il s'agissait d'un «cadeau que la population canadienne tient absolument à remettre aux Montréalais». Aménagé dans la partie ouest de l'île Sainte-Hélène, le nouveau parc, aménagé au coût de 24,65 millions, constitue le présent d'Ottawa

à la métropole à l'occasion de son 350e anniversaire. Québec a offert le Biodôme. Sous un ciel maussade, environ 250 personnes, dont un grand nombre d'employés de la Ville, ont assisté à l'inauguration sous un chapiteau avant de déguster hot dogs et hamburgers. Les ouvriers qui ont travaillé aux travaux d'aménagement étaient invités mais peu se sont présentés à cause des vacances de la construction. Accompagné de son épouse Mila, du maire Jean Doré et d'un grand nombre d'agents de la GRC en civil, M. Mulroney a également affirmé que le gouvernement fédéral faisait de grands efforts pour relancer l'économie de Montréal. Il a terminé son discours politique par un «Vive Montréal, vive le Québec, vive le Canada uni». Il a aussi rappelé que le fédéral dépense 17,5 millions pour réparer la structure de la Biosphère, l'ancien pavillon américain d'Expo 67, et y construire un «Centre de veille et d'éveil à l'environnement» axé sur l'eau et le fleuve Saint-Laurent et qui sera inauguré en 1994. M. Doré a déclaré pour sa part que «Montréal peut, doit et va devenir avec l'appui du gouvernement fédéral une cité modèle des années 2000». Un des éléments du nouveau parc est l'amphithéâtre naturel pouvant accueillir plus de 70 000 personnes et où a lieu aujourd'hui, si la température le permet, un grand spectacle, «Montréal, ville francophone - journée Molson Dry». Il s'agit du premier des trois grands spectacles offerts cet été à cet endroit, au coût de 3 millions, par la Corporation des célébrations du 350e. Le réaménagement a aussi permis la remise en état et la mise en valeur de la sculpture «L'Homme» de l'artiste américain Alexander Calder, dont la fille, Mary Rower, a participé aux cérémonies d'hier. Un quai a été construit pour le bateau qui fait la navette entre le quai Jacques-Cartier, l'île Sainte-Hélène et Longueuil. La Place des nations et le lac des Cygnes d'Expo 67 ont été réaménagés. Plus de 3000 arbres, 12 000 arbustes, 25 000 vivaces et 20 000 plantes aquatiques ont été plantés dans le nouveau parc. M. Mulroney était accompagné des ministres fédéraux Jean Corbeil, responsable politique de l'île de Montréal au cabinet, Jean Charest, ministre de l'Environnement, et Robert de Cotret, qui s'occupait de l'Environnement quand le maire Doré a présenté le projet du parc des Îles au gouvernement fédéral.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-07-18
Pages P. A-5
Select in Zotero zotero://select/library/items/DEXWFA5W
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:09
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:09

Les frais de voyages de Doré ont été de 75000\$ en 12 mois

Type Article de journal
Auteur Laurent Soumis
Résumé GLOBE-TROTTER dévoué au «rayonnement international de Montréal», le maire Jean Doré a dépensé plus de 75000\$ en un an pour ses missions officielles à l'étranger, soit un peu plus que les sommes économisées (63900\$) par la Ville de Montréal en fermant ses bibliothèques durant les vacances de la construction. Selon les données obtenues par LE DEVOIR en vertu d'une demande d'accès à l'information, les 19 voyages accomplis par le maire Doré et sa suite de juin 1991 à juin 1992 ont coûté chacun, en moyenne, environ 4000\$ aux Montréalais. Le décompte des frais de voyage du maire et de son entourage ne prend pas en considération l'allocation de fonction de 10575\$ du maire - qui gagne 116438\$ par année -, une allocation annuelle non imposable pour laquelle il n'est pas tenu de fournir de pièces justificatives. La liste fournie par le comité exécutif ne tient pas compte non plus des dépenses de voyage de la délégation montréalaise à Curitiba et à Rio de Janeiro pour le Sommet de la terre, qui ont été payées par l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Au cours de ces voyages accomplis en un an, M. Doré s'est rendu sept fois au Canada, six fois aux États-Unis, quatre fois à Québec, deux fois en Europe et deux autres fois en Amérique du Sud. Voici la liste des voyages d'affaires qui ont amené le maire à s'absenter de Montréal durant près de deux mois (59 jours) au cours de la dernière année: -du 4 au 6 juin 1991: 3499\$ pour comparaître à Québec devant la Commission parlementaire sur la fiscalité, accompagné de la présidente du comité exécutif Léa Cousineau, du chef de cabinet Jean-Robert Choquet et de l'attaché de presse Benoît Gignac; -du 7 au 10 juin 1991: 18270\$ pour assister au congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités à St-Jean (Terre-Neuve), accompagné de cinq autres conseillers municipaux; -du 12 au 14 juin 1991: 2900\$ pour participer à une conférence de presse à New York concernant le Musée des Beaux-Arts et le Sommet des grandes villes du monde, accompagné de son attaché de presse; -du 22 au 27 juin 1991: 14200\$ pour assister au congrès de l'International Union of Local Authorities à Oslo (Norvège), accompagné de son chef de cabinet; -du 9 au 10 juillet 1991: 1188\$ pour participer à une réunion préparatoire au Sommet des grandes villes du monde, à New York, et effectuer une visite de courtoisie au maire de Toronto dans le cadre du All Star Game, accompagné de sa femme Christiane Sauvé; -du 14 au 21 juillet 1991: 5940\$ pour assister à l'Assemblée générale de l'Association internationale des maires francophones à Bordeaux (France), accompagné de sa femme et de la conseillère Ginette L'Heureux; -du 25 au 28 août 1991: 4327\$ pour assister au congrès sur Les villes mondiales

et l'environnement à Toronto, accompagné de son chef de cabinet et des conseillers Ginette L'Heureux et Richard Brunelle; -le 10 septembre 1991: 1532\$ pour une visite à l'Institut des Nations unies à Chicago, accompagné de l'adjoint au chef de cabinet André Sénécal; -du 16 au 17 septembre 1991: 1770\$ pour la signature dans la Ville-Reine du protocole d'entente entre Montréal et Toronto, accompagné de son chef de cabinet et de l'attachée politique Jacinthe Tremblay; -le 26 septembre 1991: 681\$ pour comparaître à Ottawa devant la Commission parlementaire sur le contrôle des armes à feu, accompagné de l'attaché politique Raymond Faucher; -du 29 septembre au 1er octobre 1991: 2904\$ pour des rencontres préparatoires à Washington et à New York dans le cadre du Sommet des grandes villes du monde, accompagné de son chef de cabinet et de son attaché de presse; -du 21 au 24 novembre 1991: 2556\$ pour un caucus à Winnipeg (Manitoba) de la Fédération canadienne des municipalités, accompagné du conseiller Abe Limonchick; -du 9 au 10 décembre 1991: 963\$ pour une visite éclair au maire de Toronto et une comparution devant le comité permanent des Transports à Ottawa, accompagné de l'attachée politique Jacinthe Tremblay; -du 16 au 17 décembre 1991: 670\$ pour une comparution à Québec devant le comité parlementaire sur les amendements à la Charte de la Ville, accompagné de son chef de cabinet; -du 11 au 16 janvier 1992: 9592\$ pour une rencontre à Rio de Janeiro (Brésil) en prévision du Sommet de la terre, accompagné de la conseillère Ginette L'Heureux; -du 9 au 10 mars 1992: 1534\$ pour une réunion préparatoire au Sommet à New York, accompagné de Ginette L'Heureux; -du 11 au 12 mars 1992: 260\$ pour une comparution à Québec devant la commission parlementaire sur la loi sur la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre, accompagné de la conseillère Diane Martin; -du 28 au 30 mars 1992: 2101\$ pour une visite de promotion touristique et économique à New York, accompagné de son chef de cabinet, et remplacé en cours de route par Joseph Biello, membre du comité exécutif, à la suite du décès de la mère du maire; -le 28 avril 1992: 192\$ pour une rencontre éclair à Québec avec le premier ministre Robert Bourassa sur la fiscalité. Selon Mme Renée Boisclair, responsable de l'administration au comité exécutif, les notes de frais concernant d'autres voyages accomplis depuis cette date sont «en cours de traitement».

URL URL

Publication Le Devoir

Date 1992-07-20

Pages P. 1

Select in Zotero zotero://select/library/items/TDMIXCJD

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:09

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:09

Un comité de soutien à Pierre Bourque voit le jour

Type Article de journal

Auteur Liliane Lacroix

Résumé Un comité de soutien au Biodôme et au Planétarium devait être formé hier soir alors que M. Michel Raymond, ex-directeur de l'Insectarium, rencontrait les dirigeants d'une dizaine d'organismes qui semblent déjà l'avoir assuré de leur appui. Une nouvelle force, coalisée cette fois, viendra donc se ranger derrière M. Pierre Bourque et réclamer avec lui que la Ville de Montréal revise ses positions quant à l'avenir du Planétarium et du Biodôme, et quant à l'opportunité de créer une société paramunicipale pour les chapeauter. «La Société paramunicipale qui chapeaute deux des équipements scientifiques (Biodôme et Planétarium) alors que les deux autres, le Jardin botanique et l'Insectarium restent sous la coupole de la ville, ça n'a aucun bon sens, déclare M. Raymond. D'ailleurs, même si elle réunissait les quatre équipements, la société paramunicipale présente un certain nombre de dangers pour les missions scientifiques et éducatives et n'offre, à mon point de vue, pas le moindre avantage notable. De plus, il me semble aberrant, dans le contexte économique actuel, qu'on entreprenne de créer des structures de ce genre. Cette opération ne peut pas se faire de façon rentable.» Contrairement aux dirigeants de la Ville, M. Raymond semble assuré aussi que M. Bourque, directeur du Jardin botanique et concepteur du Biodôme, peut diriger les destinées des quatre équipements scientifiques (qui auraient chacun leur directeur), tout en conservant la direction du Jardin botanique, et qu'il ne s'agit pas là d'une tâche trop lourde pour un seul homme: «Il est tout à fait capable de le faire, dit-il. La tâche d'ouvrir le Biodôme était gigantesque. Et pourtant, M. Bourque l'a menée à bien tout en assumant ses autres responsabilités.» Responsabilités énormes Rappelons que M. Bourque a déjà la responsabilité des équipements scientifiques de la Ville, mais la création de la société paramunicipale retire toutefois le Biodôme et le Planétarium de sa direction. Parmi les organismes qui devaient être représentés à la réunion d'hier soir, notons les Amis du Jardin botanique, la Société des bonzai, la Société St-Paulia, le Cercle des jeunes naturaliste, etc. Après avoir occupé pendant un peu moins de deux ans le poste de directeur de l'Insectarium, M. Raymond est revenu en mars dernier à son poste de professeur d'écologie à l'UQAM, qu'il avait pu délaissier quelque temps à la faveur d'un congé sans solde. Pourquoi ce retour à la scène publique après avoir réintégré le cadre universitaire? «Parce que la situation actuelle m'attriste énormément, dit-il. Évidemment, il n'est peut-être pas politiquement réaliste

de croire que la Ville va reculer sur tous les fronts, mais je le souhaiterais ardemment. Quand il voit une merveille comme le Biodôme menacée, un scientifique ne peut rester indifférent.» M. Raymond a terminé en insistant sur l'interrelation qui doit exister entre les quatre équipements: «Le Biodôme aura besoin des insectes pour polliniser les fleurs par exemple. Les installations ont besoin l'une de l'autre. Elles doivent marcher de concert. Que se passera-t-il si la Ville poursuit son projet de paramunicipale? Sur ce plan, c'est la confusion... et ça n'est pas rassurant.»

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-07-23

Pages P. A-6

Select in Zotero zotero://select/library/items/Y2P2S2VX

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:10

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:10

Pierre Bourque ne répond plus -- Obstruction méthodique et obstinée du constructeur du Biodôme

Type Article de journal

Auteur Guy Taillefer

Résumé LA CRÉATION de la Société des musées de sciences naturelles de Montréal fait l'objet d'une obstruction méthodique et obstinée de la part du concepteur du Biodôme, Pierre Bourque, qui a refusé à ce jour toute collaboration à la Ville touchant la mise sur pied de cette controversée société paramunicipale. Obstruction à laquelle est venu donner un coup de pouce additionnel le Comité de soutien au Biodôme et au Planétarium, mis sur pied au milieu de la semaine pour faire échec à la nouvelle société, au grand désespoir de Jean-Paul Gourdeau, président désigné du futur organisme paramunicipal. M. Gourdeau a indiqué que M. Bourque, directeur du Jardin botanique, avait refusé de participer à un groupe de travail auquel il l'invitait à se joindre dans le but d'assurer le transfert administratif harmonieux du Biodôme des mains de son adulé concepteur à celles de la Société des musées de sciences naturelles. M. Bourque n'a pas non plus répondu à l'invitation que lui faisait M. Gourdeau au moment de sa nomination, le 2 juillet dernier, de faire partie du conseil d'administration et du comité exécutif de la future société, qui chapeautera le Biodôme et le Planétarium. Rejoint à ses bureaux du groupe SNC, dont il est le président, M. Gourdeau bouillonnait au bout du fil. «M. Bourque ne veut pas parler, le dialogue est très difficile à établir.» M. Gourdeau dit se sentir «pris entre l'arbre et l'écorce», mais ne songe pas pour l'instant à renoncer à diriger la nouvelle société, qui n'existe encore que sur papier. Du côté de l'administration Doré, qui est à prendre avec des pincettes dans ce dossier, on refuse de qualifier le comportement du fonctionnaire qu'est Pierre Bourque, que de puissants appuis scientifiques, populaires et médiatiques semblent pour le moment mettre à l'abri d'accusations d'insubordination. Quant à M. Bourque lui-même, LE DEVOIR a tenté sans succès de le rejoindre pour obtenir ses commentaires. M. Gourdeau aurait peut-être mieux dissimulé hier son exaspération si ne venait de naître ce comité de soutien; les organismes qui en constituent le noyau avaient déjà réussi en janvier dernier à soulever un tollé et à faire reculer la Ville sur sa décision de modifier l'appartenance administrative du Jardin botanique. D'impatience, M. Gourdeau a accusé sans détour les responsables du nouveau comité de soutien de chercher la bagarre et d'être mal informés. «Ils ne savent pas de quoi ils parlent», a-t-il laissé tomber. M. Gourdeau se disait confiant au moment de sa nomination, le 2 juillet, de pouvoir trouver un terrain d'entente avec M. Bourque et les opposants à la société paramunicipale. Mais le jour même où la mise sur pied de la nouvelle société était officiellement annoncée, M. Bourque et le personnel cadre du Biodôme convoquaient - fait exceptionnel - une conférence de presse pour dénoncer l'initiative municipale, la percevant comme une grave menace à la vocation culturelle du Biodôme et à la «synergie» des équipements scientifiques montréalais. Au désir que le Biodôme demeure sous l'autorité de M. Bourque, l'administration municipale avait opposé sur-le-champ une fin de non-recevoir. Hier encore, une porte-parole du comité exécutif de la Ville, Lily Robert, a indiqué qu'il n'était pas question pour l'administration Doré de céder aux pressions, ni de M. Bourque ni du comité de soutien qui vient d'être constitué. La mise sur pied de la société des musées «suit son cours», a indiqué Mme Robert, tout en donnant l'assurance que la Ville était disposée à «prendre le temps nécessaire» afin que soient menées à terme «les discussions pour déterminer les rapports qui lieront la nouvelle société à la Ville et au Jardin botanique». La Ville a toujours soutenu vouloir créer la société paramunicipale par souci de rationalisation financière. Quant au comité de soutien, formé à l'initiative de l'ex-directeur de l'Insectarium, Michel Raymond, il se proposait hier de faire parvenir une lettre au maire Jean Doré pour lui manifester son opposition à la Société des musées de sciences naturelles. Formé d'une douzaine de sociétés oeuvrant dans le domaine des sciences naturelles au Québec, le comité a l'appui du prestigieux Comité consultatif international qui a participé à la conception du Biodôme. «Nous espérons que la pression populaire convaincra l'administration municipale de renverser sa po

URL URL

Publication Le Devoir

Date 1992-07-24
Pages P. 3
Select in Zotero zotero://select/library/items/GAV6PGSA
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:10
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:10

Nouveau contrôle des biogaz dans l'ex-carrière Miron

Type Article de journal
Auteur Danny Vear
Résumé EN GUISE de filet de sécurité, Montréal compte installer un système de contrôle et de détection des biogaz et des eaux souterraines contaminées que génèrent les déchets du dépotoir de l'ex-carrière Miron, dont la fermeture est toujours prévue pour 1994. En installant ce filet, Montréal veut s'assurer de l'efficacité des systèmes de captage du biogaz et de pompage des eaux contaminées qui sont actuellement en place sur le site d'enfouissement. «Si, après son installation, on ne perçoit aucun biogaz, on saura que nos systèmes de captage sont efficaces», a noté René Lagacé, ingénieur aux Travaux publics, à la Ville de Montréal. Le système dont la mise en service est prévue pour le printemps 1993 permettrait de suivre à la trace la progression des biogaz et des eaux contaminées que les systèmes de captage et de pompage n'auraient pas recueillie. Ainsi, la surveillance s'étendra du site jusqu'à un kilomètre hors de la carrière, au coeur du quartier avoisinant. Le système sera composé de vingt nids de puits. Chacun des nids devra être informatisé et muni des instruments de lecture nécessaires à l'analyse du biogaz et des eaux contaminées. Chaque unité de mesures sera reliée par fréquence radio à une station centrale installée dans un bâtiment administratif. Au moins quatre de ces nids seront localisés sur le site d'enfouissement - la fameuse zone 4. Les autres seront construits à la périphérie du site d'enfouissement mais à l'intérieur de la carrière. Des terrains de la Ville situés dans le quartier avoisinant le site logeront cinq autres puits. De plus, le forage de quatre piézomètres sera nécessaire pour le suivi de l'évolution des niveaux d'eau souterraine de la zone d'enfouissement 4. «Nous n'avons pas encore d'infrastructures fixes qui permettent d'indiquer si nos procédés de captage et de pompage fonctionnent efficacement», a indiqué Jacques Gagnon, responsable du dépotoir rebaptisé en 1989 Centre de tri et d'élimination des déchets. En fait, ce système viendra remplacer des installations vétustes, jugées inefficaces quoique encore conformes aux exigences du ministère de l'Environnement, a noté Jacques Gagnon. Une quinzaine de puits de contrôle se trouvent actuellement sur le site. Ils ont cependant un certain âge et seule la moitié d'entre eux fonctionne efficacement. Les coûts de construction du nouveau système sont estimés à quelque 1,5 million\$. La Ville fermera son appel d'offres en septembre. Les devis de construction, que LE DEVOIR a consultés, imposent aux entrepreneurs éventuels des mesures de sécurité sévères. Ces mesures montrent bien le danger que peuvent représenter les biogaz. Produit par la décomposition des déchets organiques, le biogaz est un mélange de méthane et de bioxyde de carbone. Le méthane est un composant hautement inflammable. Les problèmes qu'occasionnent les biogaz ne sont pas nouveaux, relève un récent rapport du Bureau de consultation de Montréal. Depuis 1968, la carrière Miron a accueilli quelque 30 millions de tonnes de déchets dans un site atteignant 70 mètres de profondeur. À une telle profondeur, une livre de matières organiques peut produire jusqu'à 10 pieds cubes de biogaz. Selon le rapport du BCM, le biogaz a une valeur calorifique équivalente à environ 50% de celle du gaz naturel. La Ville de Montréal étudie toujours un projet de valorisation de l'énergie que produit le biogaz.

URL URL
Date 1992-07-24
Pages P. 2
Select in Zotero zotero://select/library/items/23IB4CQL
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:10
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:10

Bourque n'estime pas devoir répondre à Gourdeau

Type Article de journal
Auteur Georges Lamon
Résumé Pierre Bourque estime qu'il n'a pas à répondre à l'invitation de Jean-Paul Gourdeau, président de «La Société des musées de sciences naturelles de Montréal», nouvelle société paramunicipale qu'a créée récemment la Ville de Montréal. «Il n'est pas mon patron direct, c'est Raymond Therrien mon patron, que j'ai d'ailleurs rencontré ce matin (hier) comme à chaque semaine, a insisté le père du Biodôme. M. Gourdeau peut dire ce qu'il veut, je

n'ai pas de commentaires à faire à ce sujet.» Le directeur du Jardin botanique s'étonne qu'on lui reproche de ne pas vouloir collaborer avec la Ville sur la mise sur pied de cette nouvelle société. «C'est faux. Je travaille pour et avec la Ville, a-t-il tenu à préciser. Je suis très fidèle à la Ville. C'est vraiment triste. Je ne suis quand même pas suicidaire. Et puis les enjeux sont tellement importants pour le public. Je demande tout simplement à la Ville de réfléchir. Moi je suis sage, je suis un homme d'espoir.» Pour Pierre Bourque, il importe avant tout qu'il «règle son contentieux avec la Ville». Après, on verra.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-07-25

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/AABU8ZZ9

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:10

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:10

Les dix plaies de Montréal cinq ans plus tard -- Quelques cicatrices et certains espoirs

Type Article de journal

Auteur Jean-Pierre Bonhomme

Résumé Il y a cinq ans, le 12 janvier 1987, soit au lendemain de l'arrivée au pouvoir du Rassemblement des citoyens de Montréal à l'administration municipale de Montréal, La Presse publiait une page dans laquelle elle montrait une dizaine des «plaies» de l'urbanisme montréalais. Ce manifeste impromptu voulait signaler, en montrant quelques «imperfections» de la ville, les espoirs que nourrissaient les citoyens de voir les blessures se cicatiser. Qu'en est-il aujourd'hui? Le constat est relativement facile à faire. Dans trois des cas «exposés», les «médiocrités» esthétiques ont été corrigées. Pour le reste, il faut encore se nourrir d'espoirs; d'espoirs plus proches, mais d'espoirs tout de même. Au crédit de la municipalité il y a le réaménagement de l'horrible stationnement du carrefour Berri-Sainte-Catherine. Ce lieu est devenu une «place» très bien réussie, même si la sculpture est, pour certains, dure à digérer. Les citoyens auront du plaisir à fréquenter cette nouvelle surface lorsque, à l'automne, la Corporation du 350e y aura enlevé le bric à brac publicitaire des fêtes qui la banalise actuellement. Par ailleurs, la ville a «simplifié» le design féroce et éclectique des lampadaires de quartier. L'administration précédente avait procédé à l'installation de 56 - précisément - «styles» d'éclairage; ils donnaient à la ville un air de centre commercial périphérique de seconde catégorie. L'administration a réduit ce nombre à une douzaine, nous a-t-on indiqué de bonne source; le design a été simplifié, unifié. Cette tendance se maintient. Le plan directeur d'urbanisme, aussi, rend pratiquement impossible - c'est l'opinion des experts en tout cas - la construction des murs aveugles du type de ceux que La Presse dénonçait il y a cinq ans. Le reste est en gestation. Énumérons ces quelques cicatrices mal guéries: - Un stationnement dépare encore féroce le parvis de l'hôtel de ville. - La belle plaine du parc Jeanne-Mance, transformée en stade multiclôturé, n'a pas retrouvé ses anciennes fonctions de lieu de détente et de jeux de quartier. Des lampadaires d'autoroute l'entourent encore. - Le superlaminaire du carrefour Côte-des-Neiges-Penfield, est encore là. - La grande brisure de l'autoroute Ville-Marie est encore aussi béante qu'avant. Les porte-parole municipaux disent toutefois que les pourparlers, avec les promoteurs de projets privés sont «très avancés» pour ce qui concerne la section dite de la «Cité internationale», dans le secteur du square Victoria. Les choses sont en revanche plus lentes à l'arrière de l'hôtel de ville (le faubourg Saint-Laurent). En ce dernier cas, la Ville se contente de poser les balises ordinaires du plan d'urbanisme et elle espère pouvoir un jour réaliser un plan de design. - Les murets d'autoroute déparent encore l'avenue du Parc jusque devant le monument à Georges-Étienne Cartier. - Le carrefour des Pins où s'ouvrait, jadis, la plus belle avenue d'Amérique, est toujours dévasté par son lacet d'autoroutes en béton; la Ville, disent les porte-parole, estime que cette réparation coûterait très cher et qu'elle a dû s'attaquer à la tâche plus urgente de réparer plusieurs viaducs qui menaçaient de s'effondrer. L'administration précédente n'avait pas, selon elle, de programme d'entretien de ces infrastructures. - Le square Viger est toujours aussi mal dans sa peau de blocs de béton qu'avant. Ces petits «défauts» nous ont récemment été signalés par divers urbanistes. Ces gens, qui ont le souci de l'esthétique urbaine et dont certains sont à l'emploi des administrations, n'ont pas voulu être nommément cités. Ils nous ont fait remarquer qu'en matière de conception des squares et des places en dur; de design des rues et de leur équipement, aussi, le chevauchement des responsabilités, à la Ville, est inefficace. Cela paraît vraisemblable. C'est en effet au Service des loisirs et du développement communautaire, module de l'horticulture, division de l'aménagement des parcs, nous indique-t-on, qu'on a conçu le bout de boulevard d'apparat (en dur), situé au nord du parc LaFontaine et qui s'adapte fort mal à la nature même du parc. C'est le Service des travaux publics (les ingénieurs) qui continuent, dans les quartiers populaires, de couler du béton sur les terre-plein de gazon des belles (et anciennes) «rues-boulevard». On se surprend, après, que les arbres meurent et que la température monte. C'est ce service qui, malencontreusement, répand par ailleurs de la roche sur la chaussée et les trottoirs, l'hiver, et qui oublie de la balayer l'été venu. C'est, d'autre part, le Service de l'habitation et de l'urbanisme, qui

se débrouille comme il peut, de son côté, avec ce qui reste des «espaces libres». Les observateurs les plus neutres nous signalent qu'il faudra bien, un jour, créer une «autorité forte» pour coordonner l'activité de design de toutes ces administrations.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-07-30

Pages P. B-10

Select in Zotero <zotero://select/library/items/3GQ6TMUN>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:10

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:10

Juste pour rire: le maire Doré reçoit une tarte à la crème

Type Article de journal

Auteur Jocelyne Lepage

Résumé Les Montréalais se sont défoulés hier soir, au premier gala Juste pour rire, quand le clown italien Léo Bossi a choisi le maire Doré comme cible de sa tarte à la crème. Il faut dire que Léo Bossi est un clown vraiment spécial. Chauve et cravaté, vêtu d'un complet noir et portant des lunettes à la Bourassa première manière, c'est un clown sadique, aux accents mussoliniens, qui démonte les mécanismes du rire devant le public. Quand il a choisi le maire comme cible, il nous a prévenus. Il s'agissait, selon lui, d'une démonstration de la théorie de la démocratie, un système où tout le monde se réjouit du malheur d'autrui. Il parle comme un philosophe, Léo Bossi, mais il fait aussi des pirouettes de clown de cirque. Ce fut un grand moment thérapeutique. L'autre grand moment de la soirée aura sans doute été la remise du Prix Victor à Dominique Michel par nos cloches nationales, Ding et Dong, mais elles auront sonné trop tard pour les journalistes appelés par leur « deadline ». Les responsables du Festival étaient certains que Dodo allait verser quelques larmes en allant rejoindre au panthéon des grands comiques des gens comme Raymond Devos, Jean Lapointe, Gratien Gélinas, Trenet, Pierre Richard, Les Cyniques, Juliette Pétrie et Rose Ouellet. Le reste de la soirée fut semblable aux galas des années précédentes, mêlant jeunes comiques et grandes vedettes, comiques d'ici et de l'étranger. Les «has been» d'hier soir furent Jean Lapointe et Jérôme Lemay, dans leur rôle antique de Jérôlas. Ils ont interprété des extraits de leurs tubes des années soixante dont Méo Penché et Yakadiyak avec les voix de leur jeunesse. Daniel Lemire, qui coanimait la soirée avec Dominique Michel a cette grande qualité d'improviser en fonction des réactions de la foule, mais Oncle Georges lui a ravi la vedette dans son numéro des Jeunes découvertes où il accueille un vrai jeune violoniste très habile qu'il a du mal à supporter, inculte comme il l'est, et une petite fille qui imite Oncle Georges et qui est nulle autre que Dodo. Jici Lauzon fut égal à lui-même et obtint son plus grand succès en imitant Richard Desjardins, sur l'air de Tu m'aimes-tu, chantant à l'intention de Mulroney: T'es tellement, tellement, tellement «plate»... Pierre Perret, l'invité français, s'est révélé tellement français dans ses petites chansons sur le zizi ou les colonies de vacances qu'il nous a permis de mieux saisir toute la distance qui existe entre sa culture et la nôtre. Si François Massicotte a séduit le public en nous parlant de ses mère et père dans lesquels tout le monde reconnaissait quelqu'un de la famille, Stéphane Rousseau dont l'humour reste pourtant au premier degré, a réussi à faire se lever la foule. Peut-être faut-il écouter la radio, où il anime une émission, pour l'apprécier. Le numéro de Michel Lauzière, qui chante, joue de la guitare et s'accompagne à la batterie avec sa tête munie de trois bâtons a quelque chose d'acrobatique qui lui vaudrait d'être inscrit au Livre des Records Guinness. Quant à Michel Courtemanche, dont la présence n'était pas prévue, il a fait la preuve, une fois de plus, qu'il faisait partie des grands, et qu'il était unique. Ce gars-là dessine avec son corps. René Rozon, le p.d.g. de Juste pour rire a innové cette année, il a fait court dans sa présentation. Il a annoncé deux choses: d'abord que le Musée international de l'humour n'ouvrira pas ses portes cette année, mais au printemps prochain, les travaux d'aménagement dans l'ancienne Brasserie Ekkers étant plus longs que prévus. Ensuite, qu'il cédait la place de directeur du Festival à son adjoint, Andy Newman, déjà responsable de Just for Laughs. Newman est arrivé sur scène la bouche collée par un ruban gommé. On l'entendra l'an prochain.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-07-31

Pages P. C-6

Select in Zotero <zotero://select/library/items/L25TBQ4R>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:10

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:10

Le maire revient sur terre -- Le party du 350e achève;

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé Le maire Jean Doré a confirmé qu'il sera à nouveau sur les rangs lors du scrutin général de novembre 1994 et il a décidé de passer à l'offensive dès cet automne, deux ans avant l'élection. Il a commencé à mettre en oeuvre une stratégie électorale d'ordre fiscal. Ses stratèges veulent maintenant que le RCM renoue avec ses clientèles traditionnelles, tels les groupes communautaires, et que la gestion soit plus axée sur les attentes de la population. Point de départ: octobre, alors que prendra fin le «party» du 350e, qui aura coûté 20 millions aux contribuables montréalais. M. Doré a lancé un ultimatum aux dissidents du RCM: ils devront lui faire savoir en octobre au plus tard s'ils rentrent dans le rang et se taisent ou s'ils quittent le parti. Avant ce mois-là également, les élus de cette formation devront décider s'ils seront à nouveau candidats en 1994. Des «bonbons» Le tandem Doré-Cousineau rendra publique entretemps, en septembre, la version 1992 du Programme triennal d'immobilisations (PTI) de la Ville. Il pourra contenir des «bonbons» pour les conseillers RCM maintenant que les dépenses reliées à certains grands équipements qui devaient être prêts pour le 350e (place Berri, marché Bonsecours, Champ-de-Mars, rue de la Commune, Parc des îles, etc.) ont été effectuées. En novembre, le parti amorcera, au cours d'un congrès-colloque, la réflexion en vue du renouvellement de son programme électoral, qui n'a pas été «dépoussiéré» depuis trois ans. La tâche sera terminée à l'automne 1993, un an avant le scrutin. À l'automne toujours, le RCM accentuera sa campagne de financement et de recrutement, deux secteurs dans lesquels il éprouve des difficultés depuis quelque temps. Premier test: l'élection complémentaire qui se déroulera le 1er novembre dans le district de Saint-Jacques à la suite du décès, le 5 mai 1992, du conseiller RCM Raymond Blain. Le parti au pouvoir avait été humilié lors de la partielle qui s'était tenue dans Notre-Dame-de-Grâce, le 3 novembre 1991, terminant en quatrième place avec seulement 15,4 p. cent des votes. Il était devancé par le Parti municipal de Montréal (17,4 p. cent), le Parti civique (21,6) et la gagnante, la Coalition démocratique et sa candidate, Claudette Demers-Godley, 41,2 p. cent. Depuis, la Coalition a éclaté, deux de ses quatre conseillers, dont Mme Demers-Godley, siégeant maintenant comme indépendants, et le Parti civique a absorbé le Parti municipal, réalisant la fusion des forces conservatrices souhaitée par les deux camps depuis l'élection de 1990. La stratégie fiscale en vue de la prochaine élection a été adoptée avant même la présentation, à la fin de 1991, du budget de cette année. En faisant porter immédiatement la pleine valeur du nouveau rôle triennal d'évaluation plutôt qu'en l'étalant, l'administration savait fort bien que l'impact du prochain rôle ne se fera vraiment sentir qu'au début de 1995, quand les contribuables recevront leurs comptes de taxes de cette année-là, alors que les élections auront lieu à la fin de 1994. Les citoyens auront donc eu trois ans pour oublier -tout comme ils oublient les promesses électorales de 1990 qui n'ont pas été tenues- et une reprise économique, qui devra bien se faire sentir au cours des deux prochaines années, les y aidera en permettant à la valeur marchande des propriétés de s'élever au-dessus de l'évaluation actuelle. Gestion plus serrée? Entretemps, l'administration promet une gestion plus serrée et des hausses de taxes raisonnables. Tous les programmes sont scrutés à la loupe, affirme le maire, pendant que la présidente du comité exécutif, Léa Cousineau, responsable du budget, laisse entrevoir une hausse du fardeau des contribuables qui ne dépassera pas l'inflation, fort basse par les temps qui courent. Reste à voir si M. Doré, qui n'a jamais l'air aussi heureux que lorsqu'il donne l'accolade à un maire d'Afrique ou d'Océanie dans une quelconque rencontre internationale, pourra s'astreindre à une gestion à la petite semaine. Chose certaine, la population sera moins informée que jamais de ses voyages. Elle sera satisfaite par contre si l'administration locale recommence à lui fournir les services de base que tout citoyen s'attend de recevoir sans même avoir à les demander, ne serait-ce que des rues, des trottoirs et des parcs en bon état. Il n'est pas nécessaire d'être grand stratège pour le savoir et ceux de l'entourage de M. Doré s'assureront que la marchandise sera livrée au cours des deux prochaines années. Le maire s'installera dans quelques semaines, avant de donner un nouvel élan pour essayer de remonter la pente, devant sa désormais célèbre fenêtre dans les nouveaux bureaux de la haute administration qui sont présentement aménagés au coût de trois millions aux deux étages supérieurs de l'hôtel de ville. Après les fêtes du 350e et les rencontres internationales à Montréal des maires des grandes villes du monde, des maires des villes d'hiver et des maires des villes francophones, le maire tentera, pour être réélu, de retourner vers le monde ordinaire de sa ville qu'il pourra désormais contempler et le RCM s'inventera un slogan ressemblant à celui de «la qualité de vie dans les quartiers», qui avait fait sa bonne fortune.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-08-01

Pages P. B-4

Select in Zotero zotero://select/library/items/LHTJIF7G

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:10

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:10

Montréal prend possession des aéroports de Dorval et de Mirabel

Type Article de journal

Auteur Maurice Jannard

Résumé Depuis samedi dernier, premier août, la grande région de Montréal est devenue maîtresse du développement de ses deux aéroports, Dorval et Mirabel. Une grande cérémonie, marquée de la présence des employés des aéroports et du ministre fédéral des Transports, Jean Corbeil, aura lieu tour à tour à Dorval et à Mirabel ce matin pour annoncer la signature officielle du document par lequel le gouvernement canadien cède la gestion des deux sites à une administration locale. «C'est un grand jour pour notre région», a déclaré à La Presse M. Jacques Auger, le président de la Société des aéroports de Montréal (ADM), lors d'une entrevue réalisée quelques jours avant le changement officiel d'administration. L'ADM est issue de la Société de promotion des aéroports de Montréal (SOPRAM), un organisme de concertation regroupant les milieux politiques et économiques de la région métropolitaine. «Il aura fallu cinq ans pour voir le résultat final d'une idée qui a germé dans l'esprit du maire Jean Doré», a précisé M. Auger. Régionalisation Car, c'est en 1987 que le gouvernement Mulroney acceptait de dévoluer la gestion des aéroports canadiens à des entités régionales, un modèle qui se retrouve dans la plupart des pays industrialisés et notamment en France et aux États-Unis. En avril dernier, les documents légaux étaient paraphés entre le ministre Jean Corbeil et M. Arthur Earle, le président du conseil d'administration d'ADM. Les deux parties convenaient de fixer une période de transition de quatre mois avant la cessation définitive. En fait, Ottawa accorde un bail de 60 ans (renouvelable pour une période de 20 ans) à ADM qui pourra administrer les aéroports, le personnel et les concessions. Transport Canada garde toutefois la responsabilité de la sécurité, tant au sol que dans les tours de contrôle. Pleine responsabilité «ADM obtient la gestion, l'exploitation et le développement des deux aéroports», dit son président. «C'est la pleine responsabilité dans les deux aéroports.» En d'autres mots, l'activité économique de Dorval et de Mirabel dépendra de la volonté du milieu régional. En termes de retombées économiques, Dorval et Mirabel signifient pour la région: 48 200 emplois directs et indirects dont 16200 sur le site même des deux aéroports; une contribution de 1,8 milliard au produit intérieur brut, et une masse salariale de 620 millions. Le contrat de cessation prévoit qu'ADM investira 30 millions par année sur toute la durée du bail. M. Auger mentionne qu'Ottawa n'a investi que 12 millions par année en moyenne au cours des dernières années. Le bail précise que Mirabel demeure un aéroport à vocation internationale et qu'à Dorval sont concentrés les vols intérieurs, souligne M. Auger. Le trafic des passagers (9 millions par année) se répartit ainsi actuellement: 2,5 millions de passagers à Mirabel et 6,5 millions à Dorval dont 4 millions pour les vols intérieurs et 2,5 pour les vols transfrontaliers (Canada-États-Unis). Priorités Jacques Auger a une très bonne idée de ce qui doit être fait par l'ADM. Il résume ses objectifs en trois priorités: donner le meilleur service aux utilisateurs de la grande région que sont les passagers, les transporteurs et les propriétaires de boutiques, convaincre les lignes aériennes de donner le meilleur service aux passagers et augmenter l'achalandage dans les aéroports grâce à des projets novateurs. «Voler des passagers à un autre aéroport ne fait pas partie de mes plans.» Montréal est au troisième rang des aéroports canadiens, après Toronto (21 millions de passagers) et Vancouver (9,5 millions). D'après lui, Mirabel doit devenir une plaque tournante du trafic entre les États-Unis et l'Europe. La libéralisation du transport aérien entre le Canada et les États-Unis, discutée dans le cadre des négociations «ciel ouvert», va accroître la vocation de Mirabel. «Une libéralisation intégrale signifie une augmentation du trafic de 30 p. cent sur cinq ans à Montréal», dit M. Auger. La métropole pourra être reliée par vols réguliers avec huit autres villes américaines, dont Dallas, Houston et Orlando. «À long terme, les deux aéroports constituent un actif pour notre région car ils sont sous-utilisés dans le moment», explique le dirigeant de l'ADM. L'expansion des aéroports de Montréal passe par le développement d'un système intégré de fonctionnement entre Mirabel et Dorval. Concrètement, cela signifie rapprocher en temps les deux sites. Déjà aux heures de pointe, il y a une navette à toutes les 20 minutes entre les deux aéroports. Un trajet aller prend 42 minutes. Plus de 75000 passagers transitent annuellement entre les deux endroits. L'ADM réclame du gouvernement québécois la création d'une voie réservée sur l'autoroute 13 pour le trafic entre les deux sites. Investissements L'ADM prévoit investir 30 millions à Dorval au cours des deux prochaines années et un montant de 13 millions à Mirabel durant cette période. «Dès l'automne, à Mirabel toute la mezzanine sera refaite», indique M. Auger. Le nombre de boutiques et de restaurants sera largement accru. À Dorval, il faut transformer l'aire servant aux vols vers les États-Unis afin de satisfaire les douanes américaines. De plus, les salles d'arrivée des passagers et des bagages seront réunies et améliorées. Le conseil d'administration de l'ADM est composé de sept hommes d'affaires de la région de Montréal. Ceux-ci se retrouvent également sur le conseil de la SOPRAM. Cette dernière est composée de représentants venant de sept groupes: la Ville de Montréal, la Ville de Laval, la Conférence des maires de banlieue de la CUM, la Chambre de commerce métropolitaine, le Bureau du Commerce, la Corporation de développement de Mirabel et la Ville de Longueuil en association avec la Société montréalaise de développement. Chaque groupe nomme trois représentants: une personne politique, un fonctionnaire et une personne issue du milieu des affaires. «Le gouvernement fédéral a voulu que sur le conseil d'administration de l'ADM on ne retrouve que les gens venant du secteur des affaires afin de ne pas créer un autre pallier de gouvernement», mentionne M. Auger.

URL URL

Publication La Presse
Date 1992-08-03
Pages P. C-1
Select in Zotero zotero://select/library/items/XHP99ZPE
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:11
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:11

Le Parti civique reprend une idée de la Ville mais avec Pierre Bourque comme étendard

Type Article de journal

Résumé LE PARTI civique de Montréal déposera une proposition, à la prochaine assemblée du Conseil municipal, recommandant la nomination de Pierre Bourque à la direction conjointe du Jardin botanique, de l'Insectarium, du Planétarium et du Biodôme. Le Parti civique revient ainsi au projet premier de la Ville de Montréal, de former une seule société paramunicipale, en appuyant cependant Pierre Bourque en tant que directeur potentiel. «On critique toujours les fonctionnaires en disant que tout est de leur faute, a précisé M. Pierre Gagnier, conseiller municipal du Parti civique. Or, pour une fois qu'il y en a un qui réussit très bien, on ne veut pas le reconnaître gagnant. Il porte peut-être ombrage à l'administration municipale.» Le Parti civique avait déjà appuyé Pierre Bourque, début juillet, dans ce dossier qui divise le scientifique Pierre Bourque et l'administration de la Ville de Montréal depuis plusieurs mois. «À la Ville de Montréal, on crée des sociétés paramunicipales, sans effectuer aucun suivi. On se retrouve avec des dépenses incontrôlables et des sociétés techniquement en faillite. Or, pour une fois qu'on a un gagnant reconnu, pourquoi ne pas l'utiliser à bon escient», a souligné M. Gagnier.

URL URL

Publication Le Devoir

Date 1992-08-04

Pages P. 3

Select in Zotero zotero://select/library/items/3UZXTBTS

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:11

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:11

Quality report

- Item has no authors
-

Les marchés publics ont-ils un avenir? Montréal ne le sait pas encore...

Type Article de journal

Auteur Katia Gagnon

Résumé Encore une fois hier, le comité exécutif a décidé... de ne rien décider quant à l'avenir des quatre marchés publics de Montréal. «Nous avons pris connaissance d'un rapport de nos services internes sur l'avenir des marchés, mais pour prendre une décision ferme, nous avons besoin de plus d'informations, de plus de données techniques», a précisé John Gardiner, vice-président du comité exécutif de la ville de Montréal. Ce n'est qu'à la mi-septembre que des propositions plus élaborées seront déposées sur la table du comité exécutif. Présentement, la ville administre elle-même les marchés publics, une gestion où plusieurs services se chevauchent, au grand désespoir des producteurs agricoles, un peu perdus dans ce dédale administratif. «S'il y a un égoût bouché, il faut appeler un service de la ville, si une lumière brûle il faut en appeler un autre. Les producteurs agricoles ne savent plus où donner de la tête, ils sont découragés», explique Denis Brassard, de l'Union des producteurs agricoles. «Montréal n'est pas organisée pour gérer des propriétés commerciales», admet M. Gardiner. «On n'a jamais su gérer les marchés publics. L'administration du RCM s'en fout carrément», réplique Pierre Goyer, conseiller municipal du quartier Saint-Edouard, où se trouve le marché Atwater. L'entretien des marchés engloutit deux millions par année, mais Montréal va y chercher à peu près l'équivalent en taxes de toutes sortes. Les marchés publics sont extrêmement populaires auprès des consommateurs: près de 20000 personnes en une semaine au seul marché Jean-Talon lors des périodes de grandes récoltes. Le rapport qu'a étudié le comité exécutif, hier, propose trois solutions pour l'avenir des marchés. Pas question de les fermer: «notre objectif est seulement de les améliorer», précise M. Gardiner. La première option veut que les producteurs agricoles, peut-être rassemblés en coopérative chapeauté par l'UPA, louent les espaces à la ville, qui serait ainsi presque totalement déchargée de l'administration et de l'entretien

des lieux. Quelque 90 p. cent des producteurs agricoles offrant leurs produits dans les marchés publics sont membres de l'UPA. Une seconde solution préconise la vente définitive des marchés. À qui? Mystère. M. Gardiner cite l'exemple de Québec ou de Trois-Rivière dont les marchés publics sont gérés par des entreprises privées. Et finalement, selon une troisième possibilité, la gestion des marchés publics serait confiée à un organisme privé ou public. Une autre société paramunicipale en vue? John Gardiner s'en défend bien. «Il n'est absolument pas question de créer une autre société municipale. On envisage peut-être de créer une division intégrée, chargée uniquement de l'administration des marchés». La proposition élaborée par l'UPA semble être la plus précise. Des offres de loyers ont même été soumises à la ville, et l'UPA serait prête à déboursier plusieurs centaines de milliers de dollars pour obtenir le droit d'administrer les marchés. «C'est un processus de négociation très lourd. On ne sent pas de volonté véritable de l'administration municipale de venir à bout du problème», déplore M. Brassard. Selon lui, les consommateurs autant que les producteurs seraient gagnants si le projet de coopérative se concrétisait. Les marchés, de plus en plus en plus désertés par les producteurs agricoles - le marché Maisonneuve a connu une baisse important d'affluence l'an dernier - regagneraient, avec une coopérative, la faveur de leurs principaux utilisateurs. Mais la proposition de l'UPA, qui semble rallier la majorité des agriculteurs, ne fait pas l'unanimité ailleurs. Germain Prigent et Pierre Goyer, conseillers municipaux dans les quartiers Saint-Henri et Saint-Edouard, où se trouvent les marchés Atwater et Jean-Talon, sont tous deux opposés au projet de l'UPA. «Pour moi, la ville devrait continuer d'assurer la gestion des marchés; de façon plus éclairée, toutefois», de dire M. Prigent. «L'UPA est une machine certainement aussi grosse que celle de la ville de Montréal. Passer d'une machine à une autre...», commente M. Goyer, qui préconise, lui, la gestion locale des marchés.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-08-06

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/HG3XT2DD

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:11

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:11

La STCUM tentera de calmer les marchands de l'avenue du Parc

Type Article de journal

Auteur Roland-Yves Carignan

Résumé UNE PREMIÈRE rencontre, plutôt informelle, aura lieu mardi prochain entre la direction de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM) et un regroupement de commerçants qui continuent leur guerre à la future voie réservée pour autobus, sur l'avenue du Parc. Le président de la STCUM, Robert Perreault, a en effet accepté de rencontrer les représentants d'un groupe de quelque 150 opposants afin d'écouter leurs doléances à la veille d'une assemblée publique que la Société tiendra à Dorval le mercredi 12 août. À cette séance, le regroupement souhaite forcer la STCUM à faire marche arrière avec son projet qui remplacera dès le 8 septembre une allée de stationnement pour automobiles par la voie réservée, aux heures de pointe. Pour l'instant, les travaux d'aménagement entrepris entre les rues Mont-Royal et Laurier se poursuivent toujours et il n'est pas question d'y mettre un terme, affirme-t-on à la STCUM. Ces travaux visent essentiellement l'aplanissement de l'avenue du Parc, dont le centre de la chaussée était beaucoup plus élevé que les allées de stationnement, afin d'éviter que les lourds véhicules publics ne penchent trop sur leur nouvelle voie. Pour y arriver, l'entrepreneur doit d'ailleurs retirer les vieux rails de tramway, enfouis depuis belle lurette au centre de la chaussée - à chaque époque sa voie réservée... Par ailleurs, le président de la STCUM a reçu hier une lettre de trois pages signée de la main de l'avocat Jérôme Choquette, qui pilote le dossier au nom des commerçants. M. Choquette souhaite que le conseil d'administration réexamine tout le projet et qu'il en reporte son application à une date ultérieure, s'il le faut. Sept éléments sont mis en relief, dans cette lettre, pour tenter de discréditer la voie réservée. Le point le plus important concerne «la ruine inévitable des commerces de l'avenue du Parc». Selon les commerçants, les dix minutes arrachées au parcours du circuit 80 ne sont pas un avantage suffisant en comparaison aux «désavantages économiques». «Le projet envisagé ne correspond pas aux besoins de cette avenue achalandée, des usagers eux-mêmes et du quartier dans son ensemble», estime l'avocat dans sa lettre.

URL URL

Publication Le Devoir

Date 1992-08-07

Pages P. /

Select in Zotero zotero://select/library/items/U4Q4GNPI

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:11

«Doré doit changer»

Type Article de journal

Résumé Interpellé par les médias qui lui renvoient une image «pas toujours injuste» de son administration, le Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM) est arrivé à la croisée des chemins. Dans un vibrant plaidoyer que nous publions en page B2, Robert Perreault, conseiller du RCM dans le district de Laurier et président du conseil d'administration de la STCUM, demande au maire Doré de poser des «gestes significatifs annonçant une volonté réelle de changement» de façon à ce que l'administration retrouve auprès des Montréalais une crédibilité «qui est fortement ébranlée». En exposant publiquement sa réflexion sur la conduite des affaires de la cité, ce qui est plutôt rare au sein du RCM, le conseiller Perreault vient ajouter sa voix à celle de ses collègues élus du RCM qui, en juin dernier, ont participé à une séance d'auto-critique dans le cadre d'un caucus spécial tenu à huis-clos.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-08-08

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/5UZ8X7N3

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:11

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:11

Quality report

- Item has no authors
-

À deux ans des municipales, un virage demeure possible

Type Article de journal

Auteur Robert Perrault

Résumé Opinions L'auteur est président du Conseil d'administration de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal et conseiller municipal RCM du quartier Laurier. Il est des vacances qui ressemblent à des îles: on y coule paisiblement des jours heureux, loin du tumulte de la ville. Ce sont des lieux et des temps privilégiés, la réflexion peut alors se porter très loin en avant, la ligne d'horizon devenant alors la seule limite à nos rêveries. L'été de 1992 aura été pour moi tout le contraire. C'est sans doute beaucoup par ma faute. Je ne me suis peut-être pas suffisamment éloigné de Montréal. Mais c'est surtout parce qu'incapable de me passer de ma lecture quotidienne des journaux, j'ai continué à suivre la chronique municipale. L'actualité me ramène donc tous les jours en ville, dans ma ville, à Montréal. Pour un conseiller municipal membre de l'administration du RCM voilà qui, par les temps qui courent, n'est pas reposant. Si je trouve matière à me réjouir du succès des fêtes du 350e anniversaire de Montréal et de l'ouverture au grand public de ces magnifiques équipements qui en rappelleront à l'avenir les célébrations, je regrette vivement que le maire de Montréal, qui en fut l'initiateur et le principal promoteur, en reçoive si peu le mérite. Il y a là quelque chose de fort injuste qui doit, avec raison, le blesser personnellement. Pas un jour ne se passe en effet sans qu'un titre, un éditorial, une caricature ne viennent renvoyer une image toute négative de notre administration, image toujours partielle, lapidaire, trop souvent facile comme si, en certains milieux, il était devenu de bon ton de tomber systématiquement, sans nuances, à bras raccourcis, sur tout ce qui sort de l'Hôtel de Ville. La tentation est grande pour tout politicien confronté à une telle situation de crier au complot, à l'incompréhension et à l'injustice tant la critique demeure constante et virulente. Mais il faut souhaiter que, la distance aidant, les vacances sont aussi là pour cela, notre administration et notre parti se laisseront interpellé profondément par l'image, pas toujours injuste, qui nous est ainsi renvoyée de nous-mêmes par les médias. De toute façon, à mi-terme d'un second mandat, le RCM n'a pas le choix, nous ne pouvons passer à côté de cette interpellation. Monsieur Doré a d'ailleurs lui-même donné le signal de cette nécessaire remise en question lors du caucus spécial de juin dernier. Il s'est de plus engagé à livrer ses propres conclusions à la rentrée. Celles-ci seront capitales pour l'avenir de notre formation politique. Trop d'énergies et trop d'espairs ont été investis par des centaines et des milliers de Montréalais pour faire du RCM le pilier des forces démocratiques et progressistes à Montréal pour ne pas tenter, alors qu'il en est encore temps, un effort de redressement significatif. Ne nous y trompons pas, le virage devra être substantiel si le RCM veut reconquérir la confiance et l'estime de la population. Puisque le maire lui-même a souhaité que la réflexion s'engage, je me sens donc tout à fait à l'aise pour apporter ma contribution à ce débat démocratique.

D'autres de mes collègues, des militants du parti voudront en faire autant. Tant mieux, ce sera le signe d'une vitalité retrouvée. Inutile de s'appesantir sur le passé, je ne retiendrai pour les commenter que deux événements que me suggère l'actualité encore récente. Ces événements me semblent fort significatifs des difficultés de notre administration. Comme beaucoup de Montréalais, j'ai suivi avec tristesse les interminables péripéties de ce qu'il faut bien se résigner à appeler désormais «l'affaire Bourque». Il y a là, c'est fort dommage, une occasion qu'on doit qualifier de manquée. Bien sûr, le dossier comporte de multiples facettes, tout n'est pas aussi simple que ce que les médias ont retenu de l'affaire; bien sûr, l'homme a ses torts, ses défauts, comme tous ses semblables passionnés par leur projet; bien sûr, il a dépassé la limite acceptable pour un fonctionnaire-cadre. Le projet de l'administration de créer une société paramunicipale à des fins scientifiques était et est toujours fort louable, justifiable sans aucun doute. Force est de constater toutefois, qu'en bout de ligne, le résultat de cette affaire aura été que notre administration se sera aliéné un homme d'une grande valeur, qui devrait être un allié naturel; que nous aurons, c'est le moins qu'on puisse dire, soulevé le doute auprès des autres fonctionnaires municipaux; et, que nous aurons finalement braqué une bonne partie de l'opinion publique contre nous. Quel gâchis! Le second événement a lui aussi déjà fait les manchettes. Il nous est régulièrement remis à la face, tel un symbole inexorabile. Notre décision de fermer pour deux semaines, en juillet, les bibliothèques municipales nous est tout aussi vivement reprochée. Là encore, au départ, nos intentions étaient légitimes, la démarche rationnelle: une situation financière difficile, l'obligation de sabrer dans les dépenses pour 20 millions de dollars, la conviction de le faire sans toucher aux services à la population, sauf à la marge, et ... le pavé, l'erreur, le cafouillage. On aura beau donner toutes les raisons, toutes les justifications possibles et il en existe plusieurs, peine perdue, le message ne passe plus. De ces deux événements, je tire les mêmes enseignements quant au mal qui nous ronge. Dans les deux cas, c'est un peu comme si nous n'étions plus capables au RCM de prendre la distance critique nécessaire, comme si plus personne n'exerçait en dernière analyse de jugement politique sur toutes les rationalisations proposées par l'appareil administratif, rationalisations trop souvent technocratiques. Deuxièmement, nous avons visiblement beaucoup de difficultés à gérer les symboles. M. Bourque, les bibliothèques sont des symboles, comme le sont d'ailleurs la réfection de l'Hôtel de Ville ou encore les voyages du maire. On n'y peut rien, quoi que l'on pense du caractère outrageusement démagogique avec lequel ils sont parfois traités. En politique, les thèses les plus ardues, les dossiers les plus complexes sont aussi compris par le public, grâce à la portée «médiatique» des gestes, des personnes, qui ont valeur de symboles. Bref, c'est peut-être moins notre programme qui est ici en cause mais plutôt notre difficulté bien réelle à faire de la politique. Enfin, nous projetons une image d'une direction floue, incohérente; le sens de notre action politique, le «projet» que nous souhaitons pour Montréal se perd dans mille directions. Comme si tout avait égale valeur! Une crédibilité à retrouver Il nous faut donc retrouver les mots et les gestes qui redonnent confiance et fierté aux Montréalais, les mots et les gestes qui réussissent à remobiliser l'opinion en faveur du développement «durable» de Montréal. Ces mots et ces gestes, nous n'avons pas à les inventer de toutes pièces. Il nous suffit de puiser au coeur du programme du RCM pour les trouver, ce sont ceux-là que le public nous réclame. Il faut rétablir une crédibilité fortement ébranlée si l'on veut pouvoir être au moins écouté et entendu. Cette crédibilité ne saurait être retrouvée sans que le maire ne pose des gestes significatifs annonçant une volonté réelle de changement. Ces changements doivent d'abord s'incarner dans la personne même du maire et le rôle qu'il souhaite assumer auprès des Montréalais. Il ne s'agit pas de rechercher des coupables. À une situation extraordinaire doivent correspondre des solutions extraordinaires. Le maire doit savoir, on doit lui dire, que nos concitoyens attendent de lui des gestes précis qui confirment dans leur esprit qu'il a bien compris leur message. Le public souhaite que, sans renier les autres aspects de notre programme politique, nous revenions à un certain nombre de choses qui sont à la base même du rôle d'une administration municipale. D'abord, il faut pour le prochain budget instaurer une grande rigueur dans le niveau des dépenses publiques. Les contribuables ont besoin de répit, c'est à la fois évident et incontournable. Le défi c'est d'y réussir avec imagination car rigueur ne doit pas vouloir dire coupures aveugles dans les services à la population. Il faut ensuite rassurer la population qu'elle recevra les services de base que les citoyens de nos quartiers s'attendent à recevoir tels que réparer les trous dans les rues, assurer la propreté partout sur la voie publique, dans les ruelles et dans les parcs. Ces choses peuvent apparaître prosaïques ou évidentes. De notre capacité d'atteindre ces objectifs dépend pourtant notre capacité de retrouver la crédibilité essentielle et préalable à toute action publique d'envergure sur des questions autrement plus controversées. Mobiliser les Montréalais Mais cela ne suffira pas à répondre aux besoins. Il faut surtout faire preuve de leadership, savoir proposer un projet mobilisateur, savoir persévérer dans l'atteinte de cet objectif. À titre d'exemple, le chômage grandissant et la misère qu'il entraîne, nous font l'obligation de mettre de l'avant de grands projets susceptibles de créer de l'emploi. Le maire de Montréal doit relancer d'urgence les grands travaux d'infrastructures (réfection des rues, des aqueducs, etc.) qui sont à la fois nécessaires à Montréal et stimulants pour l'économie. Il doit convaincre les deux autres palliers de gouvernement de l'importance d'agir. Il n'y a quand même pas que le projet Grande-Baleine capable de créer de l'emploi. Plus encore, la situation de dépossession où se retrouvent la majorité des Montréalais à l'égard de leur logement, encore locataires (et porteurs d'eau) à plus de 75%, apparaît de plus en plus intolérable. Elle est la principale explication de l'état de pauvreté et de dépendance auquel ils sont tous les jours davantage acculés. Les jeunes ménages fuient la ville, le stock de logement se dégrade, la construction et la rénovation sont arrêtées. Le RCM, en décrétant un moratoire aussi rigide sur la conversion des logements en copropriété, a fait fausse route, il faut avoir le courage de le reconnaître. Pourquoi ne pas profiter de taux d'intérêt extrêmement avantageux pour entreprendre, avec l'aide du Mouvement Desjardins et des gouvernements, un vaste

programme d'accès à la propriété collective, coopérative et individuelle. On favoriserait la rénovation des logements, on créerait de l'emploi, enfin, on réinventerait un nouveau rapport des citoyens avec leur habitat, leur environnement, leur ville. Il faudra évidemment prévoir un solide filet de sécurité pour tous ceux qui, pour toutes sortes de raisons, sont incapables d'avoir accès à la propriété. Les Montréalais aussi, comme l'ensemble des Québécois, doivent devenir «maîtres chez eux», pour reprendre un slogan bien connu. Un défi de taille certes, mais un défi à la grandeur des véritables besoins de la population. Un virage toujours possible Notre programme ne peut se résumer aux seuls gestes mentionnés précédemment. Mais il s'agit quand même là du matériau de base de notre action d'ici la prochaine échéance électorale. Une fois la confiance rétablie, les Montréalais sauront peut-être porter un regard moins dur, plus ouvert sur les réalisations pourtant fort nombreuses de notre administration. Peut-être alors sauront-ils et voudront-ils reconnaître dans le RCM la seule équipe progressiste et sincèrement démocratique en lice. Nous renouvelant leur confiance, ils voudront, si nous savons la mériter, nous redonner cette chance, ce rare privilège de travailler à nouveau à faire de Montréal, leur ville, notre ville, une ville à la hauteur de nos aspirations. Un virage s'impose, un virage est toujours possible.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-08-08

Pages P. B-2

Select in Zotero zotero://select/library/items/69E5JZF7

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:11

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:11

Doré: «C'est au caucus que le débat se fera»

Type Article de journal

Auteur Martin Pelchat

Résumé ° «M. Perreault a choisi de commettre ses pensées par écrit. C'est son choix. Je respecte ça. Mais en ce qui me concerne, la démarche que j'ai entreprise va se poursuivre dans le cadre des règles que j'ai fixées, c'est-à-dire à l'intérieur du caucus.» Le maire de Montréal, Jean Doré, n'a pas voulu commenter hier la critique de son administration à laquelle s'est livré, dans un texte pour La Presse, le conseiller du RCM et président du conseil de la STCUM, Robert Perreault. Invité par les journalistes à commenter la réflexion critique et publique de M. Perreault présentée en page éditoriale de La Presse, M. Doré, qui dans le cadre des Fêtes du 350e recevait hier la mairesse de Toronto, a opposé une fin de non-recevoir. Rappelons qu'à la mi-juin, M. Doré avait convoqué un caucus spécial des élus du RCM alors que la grogne régnait chez une douzaine d'entre eux. «J'ai rencontré tous mes collègues, j'ai convenu avec eux de faire une démarche à l'intérieur du caucus», a laissé tomber hier M. Doré. C'est au caucus que «le débat va se faire», a-t-il impatiemment tranché. Appel au changement Élu du RCM dans le district de Laurier, Robert Perreault s'est livré à une réflexion sans complaisance sur l'administration Doré, réflexion qu'il conclut en appelant à un «virage», à deux ans des prochaines élections. Robert Perreault précise dans son texte que Jean Doré a donné le signal de cette remise en question lors du caucus spécial de juin dernier. «Puisque le maire lui-même a souhaité que la réflexion s'engage, je me sens tout à fait à l'aise pour apporter ma contribution à ce débat démocratique, affirme-t-il. D'autres de mes collègues, des militants du parti voudront en faire autant. Tant mieux, ce sera le signe d'une vitalité retrouvée.» S'il déplore que le maire reçoive si peu le mérite des Fêtes du 350e, M. Perreault n'en exprime pas moins le désir de voir Jean Doré poser «des gestes significatifs annonçant une volonté réelle de changement». «Ces changements doivent d'abord s'incarner dans la personne même du maire et le rôle qu'il souhaite assumer auprès des Montréalais», poursuit M. Perreault. C'est que, selon lui, «le message ne passe plus». L'affaire Pierre Bourque, constate-t-il, est un «gâchis». Si louable furent ses intentions, l'administration s'est aliéné un homme d'une grande valeur, juge-t-il, et a braqué contre elle une bonne partie de l'opinion publique. «Cafouillage aussi que l'affaire de la fermeture temporaire des bibliothèques municipales», constate M. Perreault. «C'est peut-être moins notre programme qui est ici en cause mais plutôt notre difficulté bien réelle à faire de la politique, écrit-il. Enfin, nous projetons une image d'une direction floue, incohérente; le sens de notre action politique, le «projet» que nous souhaitons pour Montréal se perd dans mille directions. Comme si tout avait égale valeur.» Un problème d'image Membre du comité exécutif de la Ville, André Lavallée mentionne que son collègue Perreault avait déjà exprimé ses griefs au sein du parti en juin dernier. M. Lavallée admet par ailleurs que le RCM doit s'attaquer à son problème d'image. «Au niveau de l'image, il y a un certain travail à faire, dit-il. La réalité nous le démontre.» À propos des autres remarques de Robert Perreault, André Lavallée demeure prudent. «Ce que je peux en dire, c'est que je pense qu'effectivement, l'administration a réalisé, en particulier au cours des deux dernières années, un grand nombre de projets qui étaient inscrits à son programme», lance-t-il. Mais il importe aussi, selon M. Lavallée, de faire en sorte que les réalisations de l'administration soient mieux connues.

URL URL

Publication La Presse
Date 1992-08-09
Pages P. A-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/3UUI9Z76
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:11
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:11

Toronto fête Montréal

Type Article de journal
Auteur Martin Pelchat
Résumé ° Les administrations municipales de Montréal et Toronto sont convenues hier d'intensifier leur collaboration et devraient même, dans un proche avenir, établir des stratégies communes de développement économique. Car s'il faut en croire les maires des deux plus grandes villes canadiennes, Jean Doré et June Rowlands, elle est révolue l'époque de la rivalité. «Vous allez probablement voir, d'ici un an ou deux, Montréal et Toronto participer à l'étranger à des missions communes de développement économique», a estimé le maire Doré, qui recevait son homologue torontoise, native d'Outremont, à l'occasion des Fêtes du 350e. Car c'était hier, à Place du 350e, le jour de la présentation par les Torontois de la maquette de leur cadeau d'anniversaire aux Montréalais: une sculpture d'art public de John McEwen et Marlene Hilton Moore. L'oeuvre de plus de quatre mètres sera d'ici quelques mois disposée dans un endroit public encore indéterminé. Au cours d'une réunion précédant la cérémonie, M. Doré et Mme Rowlands sont convenus d'élargir l'entente de partenariat signée l'an dernier par M. Doré et le prédécesseur de June Rowlands, Art Eggleton. Ainsi, on créera «un comité Montréal-Toronto dans lequel on mettrait des personnalités montréalaises et torontoises ensemble pour développer un réseau de relations plus suivies», de dire Jean Doré. «Ce partenariat est très actif au niveau des fonctionnaires, et il l'est de plus en plus au niveau des milieux d'affaires et culturels», a noté Jean Doré. «En fait, a-t-il ajouté, Montréal a beaucoup plus de points communs avec Toronto qu'elle en a avec beaucoup de villes du Québec, parce qu'on est des villes de taille semblable qui avons des défis communs.» Montréal et Toronto vivent des problèmes similaires, dit June Rowlands en évoquant notamment la criminalité, et en particulier le trafic de drogues. «Personne ne règlera ces problèmes à notre place», dit-elle. Depuis 1987, les deux administrations échangent sur des questions comme l'environnement, l'habitation, et les relations inter-rationnelles. Mais Montréal et Toronto entendent aussi développer des «stratégies communes», «sur l'international», insiste Jean Doré. Les chambres de commerce des deux villes ont aussi noué des relations. «Nous échangeons sur nos stratégies de développement économique en ce moment, dit le maire de Montréal. Nous n'avons aucun secret. Nous regardons ce que les villes américaines font.» «Bien sûr, enchaîne M. Doré, il y aura toujours de la compétition. J'espère qu'éventuellement, les Maple Leafs seront assez forts pour fournir une meilleure opposition au Canadien, ou peut-être qu'on aura une Série mondiale entre les Blue Jays et les Expos...»

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-08-09
Pages P. A-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/PM3QJCUW
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:12
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:12

Montréal se joint aux villes olympiques pour appuyer Sarajevo

Type Article de journal
Auteur Marie-Josée Godbout
Résumé Montréal a accompli un geste de solidarité avec Sarajevo en tenant hier une cérémonie solennelle au pied du Stade. On répondait ainsi à l'invitation de Lillehammer en Norvège, ville olympique des jeux de 1994. Cette invitation a été lancée aux 33 villes olympiques du monde entier afin qu'elles manifestent leur appui à Sarajevo, ville hôte des Jeux d'hiver 1984. Plusieurs Croates assistaient à la cérémonie, quelques-uns pleuraient, d'autres faisaient flotter leur drapeau national. Les athlètes Nathalie Grenier et Jacques Thibault, qui participaient aux Olympiques à Sarajevo, ont parlé de solidarité et de fraternité entre les peuples: «Leur hospitalité restera à jamais gravée dans ma mémoire», a affirmé Thibault, parlant de son passage dans la capitale de la Bosnie. Le maire de Montréal, Jean Doré, a lui aussi insisté sur l'importance de la solidarité. Une pétition sera bientôt envoyée au secrétaire général des Nations unies, M. Boutros-Ghali, pour que cette organisation mette tout en

oeuvre afin que la paix et la tolérance règnent de nouveau à Sarajevo. Montréal et Calgary poursuivent leur démarches concertées avec la ville de Lillehammer et les autres villes olympiques. Les actions communes que les villes entendent prendre conformément à l'invitation de Lillehammer seront rendues publiques à l'occasion de la visite du maire de Calgary, le 23 août. Les Serbes de Montréal n'étaient pas présents à la cérémonie. Les Croates ne sont pas étonnés de leur absence: «C'est bien normal, après tout ce qu'ils ont subi aux Croates», accuse l'un d'eux présent à la cérémonie. «Les Serbes de Montréal ont de la difficulté à `rivaliser' avec la propagande croate. Pour éviter des conflits, nous ne nous présentons pas à ce genre de manifestation. Ça ne signifie pas que nous soyons d'accord avec ce qui se passe à Sarajevo», souligne M. Pavlovic, un Serbe. «Avant que n'éclate la guerre, j'étais très amie avec des Serbes, affirme Leila Kovacevic, une Croate. Les Serbes de Montréal doivent se lever et dénoncer les actes de violence dans l'ex-Yougoslavie», estime-t-elle. Par ailleurs, les Croates ont été très insultés lorsqu'ils ont vu flotter, parmi les drapeaux du Stade, celui de la Yougoslavie. Le président de la RIO, Pierre Bibeau a promis de corriger la situation. Madame Rivka Augenfeld, présidente de la table de concertation de Montréal pour les réfugiés, a incité les Québécois à aller vers les réfugiés: «Pouvons-nous nous émouvoir assez pour dépasser la culpabilité et les sentiments d'impuissance pour entreprendre des actions même quand les caméras ne sont pas braquées sur les millions de réfugiés dans le monde? Nous pourrions commencer par accueillir les réfugiés qui sont déjà parmi nous», suggère-t-elle.

URL URL
Publication La presse
Date 1992-08-10
Pages P. A-5
Select in Zotero zotero://select/library/items/E5CC4XYR
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:12
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:12

Le maire se penche sur un caucus grognon

Type Article de journal

Résumé Aux prises avec une mutinerie appréhendée d'un bloc important du RCM, le maire Jean Doré a tenu hier une réunion de ses conseillers en prévision de l'ouverture des travaux du Conseil municipal, qui reprenait en soirée ses activités à l'Hôtel de ville après deux mois de relâche estivale. La réunion du caucus des conseillers s'est déroulée à l'ombre de la plus récente sortie publique de Robert Perreault, conseiller du quartier Laurier et président du conseil d'administration de la Société de transport de la CUM. M. Perreault a invité samedi le maire Doré à poser «des gestes significatifs annonçant une volonté réelle de changement». Propos qui font en somme écho au mécontentement exprimé en juin dernier à M. Doré par une quinzaine de conseillers, qui menaçaient de claquer la porte du parti si l'administration municipale ne modifiait pas son tir. L'été n'aura vraisemblablement pas permis à M. Doré, qui dit conserver espoir de rétablir la cohésion de ses troupes d'ici les prochaines élections municipales dans deux ans, de panser les plaies qui se sont ouvertes au sein du Rassemblement des citoyens de Montréal. Hier encore, le conseiller Michel Prescott, du district de Jeanne-Mance, affirmait donner jusqu'à la Fête du travail au maire Doré pour présenter des moyens de sortir l'administration de son inefficacité bureaucratique. Sans quoi M. Prescott et plusieurs autres conseillers pourraient bien mettre leur menace à exécution et démissionner. «La balle est dans le camp du maire», estime M. Prescott, qui presse M. Doré de faire des choix administratifs plus éclairés au chapitre, notamment, de sa politique fiscale.

URL URL
Publication Le Devoir
Date 1992-08-11
Pages p. A-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/K8MPUQKF
Date d'ajout 14/05/2019 à 13:27:28
Modifié le 14/05/2019 à 13:29:22

Quality report

- Item has no authors

Type Article de journal

Auteur Claudette Tougas

Résumé Ce texte a eu l'effet d'une bombe. Si, en principe, M. Perrault a décrit son intervention comme la poursuite du débat sollicité par le maire Doré, son texte a toutes les apparences d'un règlement de compte ou d'une guerre de pouvoir et d'une offensive contre le style de gestion du maire Doré. Mais il est en outre clair qu'en brisant le silence sur le secret des discussions du caucus, stratégiquement, ces réflexions fort pertinentes alimentent la grogne de la population lasse du «régime» Doré. Plus encore, ces réflexions contribuent à noircir davantage l'image de la présente administration. Elles accréditent les reproches formulées de toutes parts puisqu'elles trouvent un écho auprès d'un élu du RCM, et non le moindre. En décrivant en détail deux décisions largement dénoncées de l'administration Doré, l'affaire Bourque, qualifiée de «gâchis», et la fermeture des bibliothèques municipales durant deux semaines en juillet pour réduire les dépenses, Robert Perrault met le doigt sur les véritables faiblesses de M. Doré. Dans des dossiers où elle avait de bonnes intentions, note M. Perrault, l'administration Doré a d'abord fait preuve d'une absence de jugement politique, «comme si plus personne n'exerçait en dernière analyse de jugement politique sur toutes les rationalisations de l'appareil administratif», et a ensuite montré de la difficulté à gérer les symboles, comme l'a montré la maladresse avec laquelle a été présentée la réfection de l'hôtel de ville. L'administration et le maire Jean Doré sont en effet extrêmement malhabiles. Flamboyant et respecté à l'étranger, notre maire est probablement l'homme politique le plus mal conseillé de la province. Bref, en d'autres termes, ce que Robert Perrault décrit, c'est une absence de jugement politique et de leadership. C'est là la pire critique que l'on peut faire d'un homme politique, car critiquer les qualités de leadership d'un dirigeant, ça revient à contester ce leadership. Heureusement pour le maire Doré, le devoir de vacances de Robert Perrault se termine sur une note positive. Un virage s'impose, un virage est toujours possible, écrit-il. Si ce virage est souhaité par les membres du RCM, il devient impératif pour les contribuables montréalais. Les fêtes du 350e anniversaire de la fondation de la ville prendront fin le 12 octobre. Il sera alors plus que temps de passer aux choses sérieuses.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-08-11

Pages p. B-2

Select in Zotero <zotero://select/library/items/QM7UT4VV>

Date d'ajout 14/05/2019 à 13:30:16

Modifié le 14/05/2019 à 13:33:07

Pour une gestion des symboles...

Type Article de journal

Auteur Robert Duguay

Résumé On essayait de se trouver un terrain pour «ennoblir notre angoisse par le sport», comme l'écrivait un grand auteur inconnu, pour s'y ébattre une petite heure, dirons-nous avec plus de simplicité; c'était la semaine dernière à l'occasion d'une autre histoire et je n'avais pas eu l'opportunité de vous expliquer cet épisode dans le détail. Si j'y reviens, c'est à cause de la gestion des symboles. Rien de moins, chers concitoyens. Il en est question dans le document paru samedi dans La Presse et signé Robert Perreault, conseiller municipal, président du Conseil métropolitain de transport en commun, président du conseil d'administration de la STCUM, un monsieur influent, respecté. Le papier de M. Perreault a fait beaucoup de bruit. Des langues perverses parlent encore aujourd'hui d'attaque personnelle contre le maire! Ce que j'ai retenu du document de M. Perreault, c'est le début: «Il est des vacances qui ressemblent à des îles»... on croirait lire Châteaubriand; et le milieu: «... nous avons visiblement beaucoup de difficultés à gérer les symboles»... on croirait entendre un Montréalais qui en a plein le dos d'assumer sa montréalité. Aux symboles que M. Perreault a énumérés (Pierre Bourque, la fermeture des bibliothèques, la réfection de l'hôtel de ville, les voyages du maire) le citoyen peut bien sûr ajouter les siens, puisés à même ses petites frustrations quasi quotidiennes: parker en ville, promener son chien, être Noir, vendre des légumes en paix, éviter les nids de poule, jouer à la balle au soleil... À l'hôtel de ville hier soir, des citoyens sont venus en exprimer d'autres: pistes cyclables, calèches, droits de passage, équipements. La démocratie revenait de vacances hier soir parmi les vitraux, les bois et les marbres de la grande salle provisoire. La vraie démocratie, celle qui s'exerce par des personnes vivantes, celle des promesses d'amender les règlements et de prioriser certains tronçons de rues; pas celle dont on expose les bienfaits «depuis 1830 à nos jours» dans le grand hall, démocratie sur papier glacé, qui a peur de perdre sa propre mémoire.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-08-11

Pages p. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/S6CK6CUF

Date d'ajout 14/05/2019 à 13:35:01

Modifié le 14/05/2019 à 13:36:40

Le conseiller Perreault refuse son appui au maire Doré

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé Le conseiller municipal Robert Perreault, un des poids lourds du RCM, a carrément refusé hier soir de donner son appui à son chef, le maire Jean Doré. «Je ne ferai absolument pas de commentaires là-dessus», a déclaré M. Perreault lorsque les journalistes lui ont demandé, en marge de la réunion du conseil municipal, si le chef du RCM pouvait compter sur son soutien. Lors de la réunion à huis clos des conseillers municipaux du parti au pouvoir hier après-midi, M. Doré s'est engagé, selon M. Perreault, à leur présenter en septembre, lors d'une rencontre spéciale, «un plan d'action pour faire face à la situation». «J'en ai obtenu l'assurance...», a même dit le conseiller du district de Laurier. «J'attends la conclusion que le maire va tirer», a déclaré M. Perreault, qui évite de prononcer le nom de M. Doré et qui estime que le RCM en est, à deux ans des élections, à une étape-clé. «Je verrai ce qu'il aura à dire et j'espère que nous obtiendrons la bonne réponse.» La Presse a publié samedi dernier un long texte de M. Perreault. «Il faut, écrivait-il, rétablir une crédibilité fortement ébranlée... Cette crédibilité ne saurait être retrouvée sans que le maire ne pose des gestes significatifs annonçant une volonté réelle de changement...» «J'ai pris bonne note des intentions du maire de donner suite», a affirmé M. Perreault lorsqu'interrogé pendant la période de questions par Alain André du Parti civique. M. Perreault, à qui certains prêtent l'intention de déloger M. Doré, a par ailleurs dit sa conviction que le RCM représente toujours la meilleure formation pour diriger la vile de Montréal. «C'est encore le meilleur parti et je ferai le nécessaire pour qu'il le demeure. Il mérite qu'on se batte pour lui parce que trop de gens en ont trop fait afin qu'il devienne la formation démocratique que nous avons.»

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-08-11

Pages p. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/D43IQPWJ

Date d'ajout 14/05/2019 à 13:38:00

Modifié le 14/05/2019 à 13:39:53

Le conseiller Perreault refuse son appui au maire Doré

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé Le conseiller municipal Robert Perreault, un des poids lourds du RCM, a carrément refusé hier soir de donner son appui à son chef, le maire Jean Doré. «Je ne ferai absolument pas de commentaires là-dessus», a déclaré M. Perreault lorsque les journalistes lui ont demandé, en marge de la réunion du conseil municipal, si le chef du RCM pouvait compter sur son soutien. Lors de la réunion à huis clos des conseillers municipaux du parti au pouvoir hier après-midi, M. Doré s'est engagé, selon M. Perreault, à leur présenter en septembre, lors d'une rencontre spéciale, «un plan d'action pour faire face à la situation». «J'en ai obtenu l'assurance...», a même dit le conseiller du district de Laurier. «J'attends la conclusion que le maire va tirer», a déclaré M. Perreault, qui évite de prononcer le nom de M. Doré et qui estime que le RCM en est, à deux ans des élections, à une étape-clé. «Je verrai ce qu'il aura à dire et j'espère que nous obtiendrons la bonne réponse.» La Presse a publié samedi dernier un long texte de M. Perreault. «Il faut, écrivait-il, rétablir une crédibilité fortement ébranlée... Cette crédibilité ne saurait être retrouvée sans que le maire ne pose des gestes significatifs annonçant une volonté réelle de changement...» «J'ai pris bonne note des intentions du maire de donner suite», a affirmé M. Perreault lorsqu'interrogé pendant la période de questions par Alain André du Parti civique. M. Perreault, à qui certains prêtent l'intention de déloger M. Doré, a par ailleurs dit sa conviction que le RCM représente toujours la meilleure formation pour diriger la vile de Montréal. «C'est encore le meilleur parti et je ferai le nécessaire pour qu'il le demeure. Il mérite qu'on se batte pour lui parce que trop de gens en ont trop fait afin qu'il devienne la formation démocratique que nous avons.» Écarté du comité exécutif après l'élection générale de 1990, M. Perreault occupe le poste de président du conseil d'administration de la STCUM et de président du Conseil métropolitain du transport en commun (CMTC), qui regroupe la STCUM, la STL et la STRSM. Il est aussi conseiller associé au maire Doré pour la concertation régionale. Le conseil municipal a par ailleurs dénoncé

«comme odieux, ignobles, tendancieux et racistes» les articles de Photo-Police «sur les présumés conflits raciaux de Montréal». Dans une motion présentée par le conseiller indépendant Pierre Goyer du district de Saint-Édouard, le conseil a demandé «que des rétractations et des excuses publiques soient formulées par les auteurs (de ces articles) à l'égard généralement de l'ensemble de la communauté noire et en particulier à l'égard des personnes visées directement par les articles, notamment M. Dan Philips». Le conseil entérine par ailleurs l'achat par la Ville de Montréal, au prix de 362732\$, du vieil aréna du complexe Roussin à Pointe-aux-Trembles. Elle le fera démolir et le terrain sera consacré à la construction de logements. Le bâtiment appartenait à un organisme sans but lucratif, la Société ressources-loisirs. Le prix inclut la radiation d'un compte de 44277\$ que cet organisme devait à la Ville. Cette dernière renonce aussi à des contributions excédentaires de 39109\$ qu'elle avait versées à la société en 1989 et auparavant. Le conseil permet sur un autre plan l'installation d'abris temporaires d'autos dans le quartier Rivière-des-Prairies tout en maintenant l'interdiction sur les boulevards Gouin et Henri-Bourassa, sur la rue Sherbrooke et sur la 69e Avenue. Le comité-conseil d'arrondissement s'était prononcé en faveur des abris temporaires sur le boulevard Gouin mais l'administration a rejeté cette recommandation parce que cette artère «est une voie panoramique bordée de quelques bâtiments ayant une valeur patrimoniale».

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-08-11

Pages P. A-3

Select in Zotero <zotero://select/library/items/7V4B7FY8>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:12

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:12

Le maire se penche sur un caucus grognon

Type Article de journal

Résumé Aux prises avec une mutinerie appréhendée d'un bloc important du RCM, le maire Jean Doré a tenu hier une réunion de ses conseillers en prévision de l'ouverture des travaux du Conseil municipal, qui reprenait en soirée ses activités à l'Hôtel de ville après deux mois de relâche estivale. La réunion du caucus des conseillers s'est déroulée à l'ombre de la plus récente sortie publique de Robert Perreault, conseiller du quartier Laurier et président du conseil d'administration de la Société de transport de la CUM. M. Perreault a invité samedi le maire Doré à poser «des gestes significatifs annonçant une volonté réelle de changement». Propos qui font en somme écho au mécontentement exprimé en juin dernier à M. Doré par une quinzaine de conseillers, qui menaçaient de claquer la porte du parti si l'administration municipale ne modifiait pas son tir. L'été n'aura vraisemblablement pas permis à M. Doré, qui dit conserver espoir de rétablir la cohésion de ses troupes d'ici les prochaines élections municipales dans deux ans, de panser les plaies qui se sont ouvertes au sein du Rassemblement des citoyens de Montréal. Hier encore, le conseiller Michel Prescott, du district de Jeanne-Mance, affirmait donner jusqu'à la Fête du travail au maire Doré pour présenter des moyens de sortir l'administration de son inefficacité bureaucratique. Sans quoi M. Prescott et plusieurs autres conseillers pourraient bien mettre leur menace à exécution et démissionner. «La balle est dans le camp du maire», estime M. Prescott, qui presse M. Doré de faire des choix administratifs plus éclairés au chapitre, notamment, de sa politique fiscale.

URL URL

Publication Le Devoir

Date 1992-08-11

Pages P. A-3

Select in Zotero <zotero://select/library/items/VZ7XAYUG>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:12

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:12

Quality report

- Item has no authors

L'administration Doré au banc des accusés

Type Article de journal

Auteur Claudette Tougas

Résumé Éditorial À deux ans des élections municipales, est-il possible de rétablir la confiance des Montréalais à l'endroit des élus du RCM? Le jeu politique a parfois de ces incohérences implacables. Les Montréalais célèbrent nombreux et dans la joie les fêtes du 350e anniversaire de la fondation de la ville tout en boudant l'administration Doré qui a pourtant fort bien organisé ces festivités. Cette grogne est assez importante pour que l'administration soit contestée même à l'intérieur du RCM par un nombre grandissant d'élus. Le maire a lui-même reconnu qu'il y avait de l'eau dans le gaz. N'a-t-il pas, en juin, convoqué un caucus spécial de ses conseillers pour les inviter à réfléchir durant l'été sur le virage à effectuer pour redorer l'image du parti? C'est dans ce climat que, samedi dernier, Robert Perreault, conseiller municipal du quartier Laurier et président du conseil de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal, rendait publiques dans La Presse ses réflexions personnelles et estivales autour des thèmes d'«une crédibilité à retrouver» et d'«un virage toujours possible». Ce texte a eu l'effet d'une bombe. Si, en principe, M. Perrault a décrit son intervention comme la poursuite du débat sollicité par le maire Doré, son texte a toutes les apparences d'un règlement de compte ou d'une guerre de pouvoir et d'une offensive contre le style de gestion du maire Doré. Mais il est en outre clair qu'en brisant le silence sur le secret des discussions du caucus, stratégiquement, ces réflexions fort pertinentes alimentent la grogne de la population lasse du «régime» Doré. Plus encore, ces réflexions contribuent à noircir davantage l'image de la présente administration. Elles accréditent les reproches formulées de toutes parts puisqu'elles trouvent un écho auprès d'un élu du RCM, et non le moindre. En décrivant en détail deux décisions largement dénoncées de l'administration Doré, l'affaire Bourque, qualifiée de «gâchis», et la fermeture des bibliothèques municipales durant deux semaines en juillet pour réduire les dépenses, Robert Perrault met le doigt sur les véritables faiblesses de M. Doré. Dans des dossiers où elle avait de bonnes intentions, note M. Perrault, l'administration Doré a d'abord fait preuve d'une absence de jugement politique, «comme si plus personne n'exerçait en dernière analyse de jugement politique sur toutes les rationalisations de l'appareil administratif», et a ensuite montré de la difficulté à gérer les symboles, comme l'a montré la maladresse avec laquelle a été présentée la réfection de l'hôtel de ville. L'administration et le maire Jean Doré sont en effet extrêmement malhabiles. Flamboyant et respecté à l'étranger, notre maire est probablement l'homme politique le plus mal conseillé de la province. Bref, en d'autres termes, ce que Robert Perrault décrit, c'est une absence de jugement politique et de leadership. C'est là la pire critique que l'on peut faire d'un homme politique, car critiquer les qualités de leadership d'un dirigeant, ça revient à contester ce leadership. Heureusement pour le maire Doré, le devoir de vacances de Robert Perrault se termine sur une note positive. Un virage s'impose, un virage est toujours possible, écrit-il. Si ce virage est souhaité par les membres du RCM, il devient impératif pour les contribuables montréalais. Les fêtes du 350e anniversaire de la fondation de la ville prendront fin le 12 octobre. Il sera alors plus que temps de passer aux choses sérieuses.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-08-11

Pages P. B-2

Select in Zotero zotero://select/library/items/8VLA2GWV

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:12

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:12

L'ingénieur Nguyen est trop «bavard» au goût du Centre de tri des déchets -- Le Centre soupçonne l'ingénieur d'avoir été la source de fuites à certains médias

Type Article de journal

Auteur Marie-Claude Harvey

Résumé L'administration du Centre de tri et d'élimination des déchets de Montréal (CTED), situé à l'ancienne carrière Miron, a «mis en quarantaine» un ingénieur qu'elle accuse d'avoir été la source de fuites à différents médias de certains dossiers controversés au cours de la dernière année. L'accès du centre lui est interdit Un représentant syndical, qui a souhaité conserver l'anonymat, a en effet confirmé à La Presse hier que l'administration du CTED a interdit à Kim Nguyen toute communication avec les employés du centre. On a aussi interdit l'accès au site d'enfouissement à l'ingénieur qui travaille à la gestion des déchets à cet endroit depuis plus de dix ans. Le téléphone a été retiré de son bureau et ses déplacements sont surveillés par ses employeurs. Selon ce représentant syndical, M. Nguyen avait déjà porté plainte à l'Ordre des ingénieurs du Québec au sujet de certains dossiers concernant les lieux et il ne fait aucun doute que ces mesures ont été prises afin de punir M. Nguyen, même si aucune preuve n'a été fournie pour appuyer l'accusation. Par ailleurs, Luc Leclerc, président du syndicat professionnel des ingénieurs de la ville de Montréal et de la CUM, considère quant à lui que le refus d'accorder l'augmentation salariale annuelle à M. Nguyen est aussi tout à fait inhabituel. Selon M. Leclerc, il s'agit d'un ajustement salarial presque automatique qui n'est refusé que dans des cas très

exceptionnels. Tout pour le discipliner «Dans le passé, M. Nguyen a toujours eu droit à cette augmentation, affirme M. Leclerc. Il ne fait aucun doute que ce refus et l'isolement dans lequel on met M. Nguyen ont pour but de discipliner l'individu afin de le rendre plus docile.» Marcel Chouinard, porte-parole du Service des travaux publics, a affirmé que le surintendant a cru bon de «limiter le cadre de travail» de cet ingénieur, et que l'employé est dans son droit d'entamer des procédures afin de contester cette décision. Quant à M. Nguyen lui-même, il a confirmé ces informations à La Presse, mais il a refusé de les commenter.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-08-11

Pages P. C-11

Select in Zotero <zotero://select/library/items/ZVV93TT6>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:12

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:12

Poursuite de 3,5 millions\$ intentée contre la STCUM

Type Article de journal

Auteur Guy Taillefer

Résumé LA SOCIÉTÉ de transport de la CUM fait l'objet en Cour supérieure d'une poursuite de 3,5 millions\$ intentée par l'entreprise montréalaise Archi-Plus Immobilier, qui se prétend victime de la «mauvaise foi» de la STCUM dans une affaire immobilière qui remonte à 1986. L'affaire, qui met également en cause l'administration municipale, a fait surface hier à la réunion du conseil municipal, alors que Michel Benoît, conseiller du Parti civique, a réclamé des comptes au maire Jean Doré qui, loin de lui en rendre, l'a plutôt invité à retourner faire ses devoirs. Le maire Doré et le président du conseil d'administration de la STCUM, Robert Perreault, qui s'affrontent par les temps qui courent au sujet de l'orientation politique de l'administration du RCM, ont d'ailleurs fait front commun sur ce dossier au conseil municipal. Selon M. Perreault, la Ville n'a jamais agi dans ce dossier que dans l'intérêt des contribuables montréalais. Archi-Plus, qui dit s'être fait berner à plusieurs reprises par la Ville et la STCUM, n'y va pas de main-morte dans sa poursuite déposée le 15 juillet dernier. L'entreprise affirme notamment avoir été «victime d'un complot éhonté orchestré par la STCUM». Complot qui, dit-elle, constitue un «dénî de justice naturelle grave et un abus de pouvoir». En août 1986, sous l'ancienne administration Drapeau, Archi-Plus fait l'acquisition sur l'avenue des Pins d'un terrain qui appartient à la Ville et sur lequel l'entreprise se propose de développer un projet immobilier haut de gamme comprenant la construction de neuf maisons à 750000\$ pièce. Arrive l'automne 1986 et la prise du pouvoir par le RCM, qui décide de bloquer la réalisation du projet immobilier sous prétexte qu'il porte atteinte à l'intégrité du Mont-Royal.

URL URL

Publication Le Devoir

Date 1992-08-12

Pages p. 3

Select in Zotero <zotero://select/library/items/4GCFC4TB>

Date d'ajout 14/05/2019 à 13:41:14

Modifié le 14/05/2019 à 14:59:48

Poursuite de 3,5 millions\$ intentée contre la STCUM

Type Article de journal

Auteur Guy Taillefer

Résumé LA SOCIÉTÉ de transport de la CUM fait l'objet en Cour supérieure d'une poursuite de 3,5 millions\$ intentée par l'entreprise montréalaise Archi-Plus Immobilier, qui se prétend victime de la «mauvaise foi» de la STCUM dans une affaire immobilière qui remonte à 1986. L'affaire, qui met également en cause l'administration municipale, a fait surface hier à la réunion du conseil municipal, alors que Michel Benoît, conseiller du Parti civique, a réclamé des comptes au maire Jean Doré qui, loin de lui en rendre, l'a plutôt invité à retourner faire ses devoirs. Le maire Doré et le président du conseil d'administration de la STCUM, Robert Perreault, qui s'affrontent par les temps qui courent au sujet de l'orientation politique de l'administration du RCM, ont d'ailleurs fait front commun sur ce dossier au conseil municipal. Selon M. Perreault, la Ville n'a jamais agi dans ce dossier que dans l'intérêt des contribuables montréalais. Archi-Plus, qui dit s'être fait berner à plusieurs

reprises par la Ville et la STCUM, n'y va pas de main-morte dans sa poursuite déposée le 15 juillet dernier. L'entreprise affirme notamment avoir été «victime d'un complot éhonté orchestré par la STCUM». Complot qui, dit-elle, constitue un «dénî de justice naturelle grave et un abus de pouvoir». En août 1986, sous l'ancienne administration Drapeau, Archi-Plus fait l'acquisition sur l'avenue des Pins d'un terrain qui appartient à la Ville et sur lequel l'entreprise se propose de développer un projet immobilier haut de gamme comprenant la construction de neuf maisons à 750000\$ pièce. Arrive l'automne 1986 et la prise du pouvoir par le RCM, qui décide de bloquer la réalisation du projet immobilier sous prétexte qu'il porte atteinte à l'intégrité du Mont-Royal. En guise de compensation, la Ville offre à l'entrepreneur un terrain situé dans le nord de Montréal, aux abords du parc Ahuntsic. Mais le projet tombe à l'eau devant l'opposition des citoyens du quartier. Archi-Plus croyait que la question allait être enfin réglée quand l'administration Doré lui offrit, en mars 1990, un autre terrain situé à proximité de la station de métro Champ-de-Mars, à la frontière du centre-ville et du Vieux-Montréal. La transaction, souligne la firme immobilière, a même fait l'objet d'une entente de principe le 14 mai 1990. Quelques jours plus tard, autre pépin: Archi-Plus apprend qu'une grande partie du terrain appartient, non pas à la Ville, mais à la STCUM. Sur ce, s'ouvrent de complexes discussions afin d'évaluer la possibilité que la Ville fasse l'acquisition de la parcelle de terrain appartenant à la STCUM. Est également évaluée l'éventualité qu'Archi-Plus soit invitée à participer à un appel d'offres sur invitation en vue de la construction, sur le terrain convoité, d'un nouveau siège social pour la STCUM. Près de deux ans plus tard, l'imbroglio demeure entier. Archi-Plus, qui n'a toujours pas pris possession du terrain, accuse la Ville de n'avoir pas respecté l'entente du 14 mai 1990 et la STCUM de lui avoir tendu un traquenard, sous forme «d'appel d'offres bidon», pour faire grimper la valeur de la parcelle de terrain que la société s'était engagée à vendre, et l'entreprise à acheter, «à sa juste valeur marchande». L'appel d'offres était bidon, soutient l'accusation, puisque M. Perreault informait Archi-Plus, le 7 avril 1991, que le conseil d'administration de la STCUM n'avait jamais donné l'autorisation à la direction de la société de procéder à un appel d'offres dans le dossier de la relocalisation du siège social. Invoquant la mauvaise foi de la STCUM, Archi-Plus demande à la Cour supérieure de lui accorder une injonction interlocutoire permanente pour empêcher la société de vendre la parcelle de terrain à un tiers pendant la durée des procédures judiciaires. En dommages, l'entreprise réclame 1 million\$ à la STCUM pour les délais causés par les «malversations» de la société, malversations, dit Archi-Plus, qui lui auraient fait rater plusieurs occasions d'affaires. Un million et demi de dollars lui est en outre demandé en dédommagement des frais encourus pour répondre à son appel d'offres. Enfin, un autre million est réclamé pour «troubles divers et inconvénients».

URL URL

Publication Le Devoir

Date 1992-08-12

Pages P. 3

Select in Zotero zotero://select/library/items/UZWGUX7Y

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:12

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:12

STCUM et commerçants de l'avenue du Parc: concertation impossible?

Type Article de journal

Auteur Roland-Yves Carignan

Résumé APRÈS PLUSIEURS semaines de disputes, la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM) et le Regroupement des commerçants de l'avenue du Parc ont finalement décidé de s'asseoir à une même table, dite «de concertation», pour discuter des problèmes liés à l'implantation d'une voie réservée pour autobus sur cette artère commerciale. C'est lors d'une première rencontre d'une heure et demie entre les dirigeants des deux groupes, hier matin, que les parties ont convenu de mettre sur pied un comité consultatif pour se pencher, dès cette semaine, sur les problèmes inhérents à la voie réservée, et pour y trouver des solutions. Mais la concertation véritable sera difficile à atteindre: «Pas question de revenir en arrière avec ce projet, la voie réservée sera fonctionnelle dès le 8 septembre», affirme tout de go le président de la STCUM, Robert Perreault, au sortir de la rencontre d'hier. Il se dit prêt à étudier les problèmes des commerçants, qui se plaignent d'un éventuel manque d'accessibilité à leurs commerces de la part des automobilistes - la voie réservée prendra la place d'une allée de stationnement aux heures de pointe -, mais tout ce qui concerne directement la voie n'est pas négociable, affirme-t-il. Les commerçants, de leur côté, préparent une manifestation pour la semaine prochaine mais attendent quand même la première rencontre officielle, au cas où... «Mais pour être franc, on ne s'attend pas à grand-chose», admet le porte-parole des commerçants, Michel Bélanger. D'ici là, les commerçants ont bien l'intention d'obtenir réponses à leurs nombreuses questions lors de l'assemblée publique du Conseil d'administration de la STCUM, ce soir à Dorval. Ils y déposeront en outre une requête demandant tout simplement de surseoir au projet.

URL URL

Publication Le Devoir
Date 1992-08-12
Pages P. 3
Select in Zotero zotero://select/library/items/WWPBP3JH
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:12
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:12

Les misères de Jean Doré, la classe de Sylvie Fréchette et la mort du cétacé

Type Article de journal

Auteur Marcel Adam

Résumé Au festival Juste pour rire un comique italien s'est permis de lancer une tarte à la crème à la figure du maire Jean Doré. Le farceur s'est, dit-on, permis ce geste impensable dans son pays ou même ailleurs en Europe ou en Amérique, après avoir reçu l'assurance des dirigeants du spectacle qu'il pouvait sans risque tourner en ridicule le premier magistrat de la ville-hôte. Mais il faut dire que le maire a un peu couru après cet affront, lui qui a contribué à dégrader sa fonction en faisant occasionnellement le guignol avec des amuseurs publics à la scène (dans le cadre d'un Festival antérieur) et à la télévision. Cet incident disgracieux démontre à l'évidence que le respect qui est voué à l'homme public est à la mesure de celui qu'il commande. Et qu'à trop vouloir faire peuple le politicien s'attire le mépris du peuple. Il n'y a probablement pas de rapport de cause à effet entre ce numéro de slapstick et le coup de pied de l'âne qui lui a asséné dimanche dans cette page une huile de son parti, Robert Perrault, conseiller de Laurier et président de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal. Pourtant je me demande si M. Perreault n'a pas été enhardi à se rebeller contre son chef par cet outrage qui n'a pas plus indigné les spectateurs que les médias et l'opinion publique. Devant un signe aussi évident de diminution du respect et de l'estime populaires, la tentation est grande pour les pleutres ou les opportunistes de régler leurs comptes avec le leader mal en point pour mieux se positionner en vue de la succession éventuelle. Les raisons profondes qui font que Jean Doré se fait traiter au spectacle comme le commun des citoyens et qu'il soit l'objet d'une inquiétante fronde dans son parti après seulement six ans à la tête d'une administration dont on ne peut dire qu'elle est usée ou totalement inapte, sont sans doute de même nature que celles qui font que Québec traite avec arrogance et désinvolture. Elles tiennent principalement à son style et à sa manière de remplir sa fonction et d'exercer son leadership politique. À cet égard il lui faudrait être entouré de gens de bon conseil - ou les écouter s'ils ne lui font pas défaut. Dans le monde médiatique c'est le règne de la sentimentalité dans ce qu'elle a de plus démagogique. Non seulement ici mais partout ailleurs, du moins en Amérique du Nord. Ce mal sévit particulièrement dans les télévisions en mal d'auditoire (lesquelles ne le sont pas en ces temps difficiles?), qui exploitent de plus en plus, en prime time, les misères humaines dans ce qu'elles ont de plus personnelles et intimes. Non seulement ce journalisme voyeur exploite-t-il à outrance les histoires dites de human interest, particulièrement en s'ingéniant à faire pleurer en gros plan des gens éprouvés, voilà que même dans le secteur des affaires publiques on a de plus en plus tendance à orienter sur le plan personnel les entrevues dont le sujet s'y prête, de manière à exciter autant que possible les glandes lacrimales des invités pour le bénéfice d'une caméra au zoom en alerte qui ne manquera pas de faire suinter nos écrans de ces touchantes excréations. Deux événements ont illustré on ne peut mieux ce travers ces jours-ci. D'abord l'agonie et la mort d'un bébé beluga, avant-hier, au Biodôme, où il était soumis jour et nuit à des soins intensifs. Parce que les belugas du Saint-Laurent sont en très mauvaise santé, il est peut-être justifiable de consacrer 10000 dollars à la survie d'un nourisson malade, même si des êtres humains meurent prématurément suite aux coupures dans les soins de santé. Je n'en sais rien. Mais ce qui me paraît indéfendable c'est l'extraordinaire attention médiatique accordée à cet événement en soi banal mais d'un haut quotient de sentimentalité. La récente maladie du pape n'a pas suscité autant d'émotion dans nos organes de presse que les tribulations de ce sympathique baleineau orphelin et malade, avec bulletin de santé quotidien dans les journaux et comptes rendus d'heure en heure sur l'évolution de son état sur les ondes. Ensuite les Jeux olympiques de Barcelone. Il est normal que ces compétitions quadriennales entre l'élite des athlètes du monde entier donnent lieu à des performances et à des actes de dépassement personnel très émouvants. Comme il est également normal que les journalistes et commentateurs trahissent un faible pour les concurrents de leur nationalité. Mais il est difficile de justifier professionnellement le parti pris chauvin affiché par l'ensemble des médias, lequel fut particulièrement voyant sur les réseaux de télévision américain et québécois. Je ne m'arrêterai qu'à l'exploitation qu'on a faite des misères et de la réussite de Sylvie Fréchette. La classe et la dignité dont elle a fait preuve dans ses épreuves personnelles et professionnelles aussi bien que dans sa façon d'accueillir la gloire, faisaient paraître encore plus gênantes les motivations plus ou moins nobles qui se cachaient dans le culte excessif dont elle a été l'objet par rapport à d'autres athlètes québécois non moins méritoires qui n'avaient pas la chance de porter un nom français.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-08-13
Pages P. B-2
Select in Zotero zotero://select/library/items/SF2M6BJ9
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:13
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:13

Bras de fer entre le Stade et le Palais de la civilisation pour obtenir le casino

Type Article de journal
Auteur André Pépin
Résumé QUEBEC - La RIO fait tout pour convaincre Loto-Québec et le cabinet Bourassa d'installer le premier casino dans la tour olympique de la rue Sherbrooke. L'argument massue du président Pierre Bibeau, c'est qu'il s'agit-là d'une occasion de réaliser un profit annuel de 5 millions\$, tout en créant au moins 1000 emplois pour l'est de Montréal, où le chômage fait rage. Le président de l'organisme, M. Pierre Bibeau, a confié hier à La Presse «avoir fait tous ses devoirs» en plaidant qu'il s'agit d'une excellente initiative pour réduire le déficit des installations. La décision finale concernant l'ouverture d'un premier casino sera prise au cours des deux prochaines semaines par le gouvernement Bourassa, une fois que Loto-Québec aura terminé l'analyse des différentes possibilités pour la région de Montréal. La ville de Montréal, le maire Jean Doré en tête, tente aussi de convaincre le gouvernement de la pertinence de loger les premières salles de jeu au Palais de la civilisation, dans l'île Sainte-Hélène, une propriété de la Ville. Le Palais de la civilisation, comme La Presse l'a déjà souligné, obtient le consentement des corps policiers qui y voit un lieu calme, loin de la «main». En bout de ligne, le cabinet Bourassa aura finalement à choisir entre le Palais de la civilisation, qui appartient à la ville de Montréal et la tour olympique qui, virtuellement lui appartient. Une véritable partie de bras de fer se joue donc entre les dirigeants municipaux de Montréal et ceux de la RIO pour le choix de l'emplacement du premier casino québécois. Le président de la RIO, M. Pierre Bibeau, espère faire pencher la balance en sa faveur, en plaidant qu'un casino au stade olympique permettrait au gouvernement du Québec de mettre 5 millions\$ dans ses coffres. «Si nous louons les locaux 5 millions\$ par année à Loto-Québec, c'est 5 millions\$ de moins à notre déficit. Par ailleurs, si nous mettons les locaux à la disposition de Loto-Québec et ce, gratuitement, Loto-Québec pourra verser 5 millions\$ au gouvernement. M. Bibeau soutient par ailleurs que plusieurs avantages jouent en faveur du stade, notamment les immenses possibilités de stationnement.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-08-13
Pages P. A-4
Select in Zotero zotero://select/library/items/J2Y4XX55
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:13
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:13

LIBRE-ÉCHANGE À TROIS : Doré ne partage pas le pessimisme de l'industrie du vêtement -- Le maire admet que certaines dispositions vont à l'encontre des recommandations de Montréal

Type Article de journal
Auteur Danny Vear
Résumé «À PRIME ABORD», le maire Jean Doré juge que l'Accord de libre-échange nord-américain n'assombrit pas outre mesure l'avenir de Montréal, mais admet qu'il ne va pas dans le sens des recommandations et des préoccupations que Montréal et son industrie du vêtement ont exprimées depuis un an auprès d'Ottawa et de Québec. «Il y a là un problème», a commenté, hier, le maire Doré, étonnamment peu loquace dans une réaction préliminaire à l'entente commerciale entre le Mexique, les États-Unis et le Canada. Son équipe doit étudier plus à fond l'entente au cours des prochains jours. L'industrie montréalaise du vêtement pourrait perdre quelque 18000 emplois, soit près de 33% de tous les emplois du secteur, une fois en vigueur toutes les mesures prévues dans l'entente, a déjà affirmé l'Institut canadien des manufacturiers du vêtement. Le maire Doré ne partage pas ce pessimisme empressé. «On doit analyser les documents. Il est encore difficile de tirer les conséquences à long terme de l'accord sur l'industrie de la mode», a lancé le maire Doré, qui a participé, hier, au lancement des «Fêtes gourmandes internationales de Montréal» (voir page 3). Les réactions à l'entente ont été vives hier chez certains représentants de l'industrie de la mode québécoise. Avec les dispositions de l'entente, l'industrie, notamment l'industrie de la mode haut de gamme, a purement été sacrifiée, n'a pas hésité à lancer le créateur de

mode, Jean-Claude Poitras, hier, dans une entrevue radiophonique. C'est que désormais, en vertu de l'entente, les manufacturiers canadiens devront s'approvisionner en tissus produits en Amérique du Nord pour que leurs vêtements soient exportés, sans tarifs douaniers, à l'intérieur de la zone de libre-échange nord-américaine. Auparavant, ces tissus pouvaient provenir sans problème d'Europe. De plus, les tarifs canadiens sur les importations de textiles et de vêtements mexicains seront éliminés au bout de dix ans. Pour les créateurs de mode, le problème, c'est que la qualité des tissus nord-américains est médiocre, comparée à celle des tissus européens, notamment aux tissus italiens. S'ils veulent continuer à produire des vêtements avec des tissus de qualité, ils se trouveraient en fait exclus de la zone de libre-échange. «L'industrie du vêtement canadienne avait des exigences. Elles ont été oubliées dans l'entente», a affirmé Jean-Claude Poitras ajoutant qu'il regarderait maintenant, peut-être du côté de l'Europe, là où ses préoccupations seraient mieux comprises. Prudent, le maire Doré a affirmé que l'accord ne semblait pas aller dans le sens de ce que «personnellement» il recommandait. Depuis un an, Montréal travaillait en collaboration avec l'industrie montréalaise du vêtement. Ensemble, ils ont fait valoir la position de l'industrie au sujet du libre-échange nord-américain. «Nous voulions assurer l'accès à des fibres de qualité provenant de l'étranger pour assurer la qualité de la fabrication à Montréal», a dit le maire. Montréal défendait que les entreprises de textiles ne concurrençant pas directement les entreprises américaines ne devaient pas faire l'objet d'une imposition de tarifs. À la suite de l'accord de mercredi, l'approvisionnement des manufacturiers montréalais serait «à toutes fins utiles» limité aux draps et aux jeans «alors que ce dont ils ont besoin, c'est du tissu de qualité pour faire du milieu et du haut de gamme». À ce chapitre, le maire Doré perçoit à tout le moins un «problème». Celui-ci n'est cependant pas sans solutions, croit-il. Ainsi, selon le maire, il serait toujours possible d'attirer des filatures italiennes, qui produiraient un tissu de qualité à moindre coût, à Montréal. «Elles pourraient ainsi concurrencer directement les entreprises ne produisant pas de fibres intéressantes et faire un pied-de-nez aux entreprises américaines», a conclu le maire Doré dans une envolée finale. Jusqu'à la toute fin des négociations à trois, Québec et Ottawa ont déclaré qu'ils tenaient à protéger l'industrie du vêtement québécois. Au début juin, le ministre québécois des Affaires internationales, John Ciaccia, avait dit qu'il exigerait que le dossier du vêtement soit exclu de l'entente si Québec n'obtenait pas ce qu'il désirait. Selon les manufacturiers, cela n'a pas été fait. Présent au côté du maire de Montréal à l'occasion du lancement officiel des «Fêtes gourmandes internationales», hier, à Montréal, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Yvon Picotte, s'est montré satisfait de l'Accord nord-américain de libre-échange. «Notre système de gestion de l'offre est préservé. Le marché du porc est maintenant élargi», a-t-il affirmé tout en soulignant que le commerce de «certains fruits, certains légumes» pourrait poser problème. La création de ce vaste marché de 350 millions de consommateurs ne peut que favoriser la croissance de l'industrie agricole, a-t-il poursuivi. «Cette entente est nettement un 'plus' dans le domaine agricole», a-t-il conclu.

URL URL

Publication Le Devoir

Date 1992-08-14

Pages P. 1

Select in Zotero zotero://select/library/items/ZEEDRWZA

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:13

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:13

La consultation publique sur l'avenir de l'Hôtel-Dieu: utile et crédible

Type Article de journal

Auteur Luc Ouimet

Résumé Opinions, La boîte aux lettres Monsieur Michel Jarry, dans La Presse du 19 juillet dernier, posait des questions au sujet de la consultation publique sur l'avenir de l'Hôtel-Dieu. J'aimerais rappeler que les réponses à ces questions ont été communiquées lors d'une conférence de presse, le 5 juin dernier, auxquelles les médias ont fait écho. Mais, il peut être utile de répondre à nouveau à ces questions. L'ensemble des coûts inhérents à cette consultation publique, tenue selon les règles de l'art, est assumé à moitié par les membres de la coalition et à moitié par la Ville de Montréal. La publication obligatoire d'avis publics dans les journaux fait partie des exigences démocratiques. Soulignons que l'enregistrement par CF Câble TV et la télédiffusion par CF Câble TV et Vidéotron l'ont été à titre gracieux. De plus, les commissaires ont accepté d'accomplir leur mandat BÉNÉVOLEMENT, comme service à la collectivité. Le Comité consultatif présidé par Me Michel Yergeau est composé également de Messieurs Jacques Girard et André Saumier. Ces personnes expérimentées, compétentes et indépendantes bénéficient d'une grande crédibilité. Le Bureau de consultation de Montréal (BCM) assure le support logistique et méthodologique comme il le fait dans tout autre dossier lorsque la Ville de Montréal est porteuse d'un projet. En effet, le BCM, à l'instar du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) qui tient des audiences publiques sur des projets du gouvernement du Québec, jouit de l'autonomie nécessaire pour tenir avec objectivité ses consultations publiques. Il tient son statut de commission municipale par règlement du Conseil municipal voté à l'unanimité. La lecture des rapports déjà produits par le BCM démontre

clairement l'impartialité de cet organisme. La légitimité et l'utilité d'une consultation publique découlent, en bonne partie, de l'intérêt et de la participation du public. Or, dans le dossier de la consultation sur l'avenir de l'Hôtel-Dieu, la participation et l'intérêt furent exceptionnels, notamment parce qu'à peu près tous les secteurs de la société et tous les enjeux y furent représentés. S'il est vrai que des urbanismes, économistes, architectes, des spécialistes du transport, des représentants de syndicats et du monde des affaires se sont manifestés, il ne faut pas oublier que des bénéficiaires, à titre individuel ou au nom d'associations, sont également venus exprimer leur point de vue. De plus, des spécialistes des soins hospitaliers, de la recherche et de l'enseignement dans un hôpital universitaire furent nombreux et ont présenté des points de vue fort élaborés. Mentionnons le doyen de la faculté de médecine de l'Université de Montréal, les responsables de l'Institut de recherches cliniques de Montréal, l'ex-président du Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ), le Groupe de recherche interdisciplinaire en santé (GRIS), le directeur exécutif de l'Association canadienne des facultés de médecine, l'Association des étudiants et étudiantes en médecine de l'Université de Montréal, plusieurs médecins ayant des expériences diversifiées au Québec, au Canada et à l'étranger, etc. Il faut souligner également la présence de plusieurs médecins de l'Hôtel-Dieu. Il faut rappeler que tous les moyens ont été pris pour que toute personne intéressée puisse venir donner des informations ou exprimer son opinion. C'est ainsi que plusieurs représentants de Rivière-des-Prairies sont venus faire part des motifs pour lesquels ils appuient la relocalisation de l'Hôtel-Dieu. La transparence de la consultation publique sur l'avenir de l'Hôtel-Dieu est des plus évidentes. Les séances furent télédiffusées et accessibles à tous. Les transcriptions des séances et les mémoires sont également disponibles pour consultation. À la fin, le rapport sera également rendu public, de sorte que toute personne pourra faire sa propre analyse de tous les documents et pourra marquer son accord ou son désaccord avec les conclusions du Comité consultatif. Il s'agit donc d'un vrai processus public ouvert à toutes les personnes et où sont mis à leur disposition tous les documents disponibles. La population continuera sûrement à participer à l'évolution de ce dossier. Luc OUMET Président Bureau de consultation de Montréal

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-08-14

Select in Zotero zotero://select/library/items/QSZ9EJIW

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:13

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:13

Bernard Roy présidera la Chambre de commerce

Type Article de journal

Auteur Laurier Cloutier

Résumé La Presse Économie, vendredi 14 août 1992 370 mots, p. B1 Cloutier, Laurier L'ex-bras droit du premier ministre Brian Mulroney devient le nouveau président de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM). En choisissant une personnalité d'un grand calibre comme Me Bernard A. Roy, les administrateurs du Board of Trade et de la Chambre de Montréal optent aussi pour leur premier président de la CCMM, issue de la fusion des deux organismes d'affaires. Ils nomment également leur premier «président presque permanent», convient Bernard Roy, car il «consacrera la majeure partie de son temps» à ses nouvelles fonctions. À ce titre, il ne manquera pas de boulot, mais pas de moyens non plus. Me Roy ne veut évidemment pas se lancer dans ces considérations. Il compte bien relever le défi de son mandat, mais «avec modestie et humilité». À Ottawa, il transigera notamment avec Jean Corbeil, le ministre responsable de l'agglomération métropolitaine. Mais il fut premier secrétaire du premier ministre Mulroney de 84 à 88 et a quitté sans claquer la porte. À titre d'associé du cabinet Ogilvy Renault, Me Roy et ses collègues défendent d'autre part depuis quatre ans les intérêts d'Hydro-Québec contre la guérilla judiciaire des autochtones à Grande-Baleine. Ses contacts privilégiés dans les deux capitales l'aideront sûrement à défendre les intérêts de Montréal au sujet de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de la fusion d'Air Canada et de Canadien, du CN, du TGV, etc. Défendre Montréal M. Roy ne veut pas toutefois dévoiler les grandes lignes de son programme avant l'assemblée annuelle du 17 septembre prochain. Son mandat, c'est de défendre «les dossiers sociaux-économiques de Montréal, quitte à déplaire à Québec ou Ottawa. Je serai le porte-parole de la Chambre sur les questions cruciales pour Montréal. Le maire a un rôle à jouer dans ce contexte. Des mesures seront prises en accord avec Jean Doré. «Je n'abandonne pas la pratique du droit mais mes collègues de l'équipe devront prendre la relève car je n'aurai que fort peu de temps à y consacrer. «J'ai conservé des amis à Ottawa mais je n'ai eu depuis quatre ans que fort peu de temps pour entretenir ces relations politiques. Il fallait d'abord recimenter les liens au bureau Ogilvy Renault et à Montréal». Bernard Roy ne veut pas se prononcer immédiatement sur l'ALENA. «C'est dangereux de tuer cet accord avant que l'encre ait séché. Certains ont évoqué des scénarios trop optimistes ou trop pessimistes pour le libre-échange canado-américain (ALE) et des spécialistes déclarent qu'il demeure trop tôt pour se prononcer à coup sûr, après quatre ans d'application partielle. Si on veut tirer un enseignement de l'accord depuis 88, il ne faut pas négliger les exportations aux E.-

U. et la balance commerciale canado-américaine, très favorables. Je ne suis pas sûr que tous les maux dont on a affligé l'ALE soient mérités. On vit encore une récession qui nous a frappés de plein fouet et, sans l'ALE, elle aurait pu être plus désastreuse». Le président souligne que le Québec a approuvé l'ALE et l'ALENA, parce que le Canada n'avait pas le choix.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-08-14
Pages P. B-1
Select in Zotero zotero://select/library/items/NKQGUF55
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:13
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:13

Jean Doré plaide en faveur de la revitalisation des régions

Type Article de journal
Auteur Roland-Yves Carignan
Résumé ASSISTANT au lancement des activités du «dimanche matin, Montréal m'attend» dans un quartier Hochelaga-Maisonneuve jumelé pour l'occasion à la Gaspésie, le maire Jean Doré a fait un vibrant plaidoyer en faveur d'une revitalisation de toutes les régions du Québec, une condition essentielle à la vigueur de la métropole elle-même. «Il ne faut pas oublier que Montréal a été développée par l'apport de toutes les régions du Québec», a-t-il dit, debout sur la scène aménagée à l'angle des rues Morgan et Lafontaine. M. Doré était en compagnie d'une pléiade d'invités allant des conseillers municipaux et députés du quartier jusqu'aux maires de villages comme Gaspé, Nouvelle et Sainte-Anne-des-Monts. Le grand manitou des festivités du 350e anniversaire, Michel Petit, président de la Corporation des fêtes, était aussi présent. «Si les régions ont besoin de la métropole, Montréal a aussi besoin de régions fortes», a annoncé le maire, citant entre autre exemple l'importance du service ferroviaire qui a été sauvé en Gaspésie. Le ton de son discours a d'ailleurs été repris par M. Petit, qui a expliqué que Montréal n'aurait pu être ce qu'elle est sans les régions. «La fête de Montréal, c'est aussi la fête de tous les Québécois et de toutes les Québécoises», a-t-il décrété. Réal-Gabriel Bujold, porte-parole du mouvement Sauvegarde Gaspésie, qui avait organisé un petit kiosque d'information en pleine rue Morgan, s'est dit très satisfait des propos de M. Doré. «Il me semble que c'est la première fois que j'entend ce genre de propos de la part du maire de Montréal», dit-il, précisant qu'il habite maintenant la grande région métropolitaine tout comme 200000 de ses compatriotes. La péninsule gaspésienne s'est vidée et il ne reste aujourd'hui que quelque 110000 âmes qui y vivent. Il estime que le message du maire abonde dans le sens de son association, fondée il y a un an et demi. «Notre but est de réunir les gens venus de Gaspésie et surtout de sensibiliser la population à l'importance des régions - et pas seulement la nôtre. S'il n'y a plus de régions, Montréal n'aura plus de force», croit-il. Un pont a au moins été créé hier, entre les siens et les gens de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, un coin de Montréal souvent laissé pour compte et où la population a appris depuis longtemps l'importance des forces communautaires. Plusieurs personnes venant de l'est du Québec déambulaient parmi la foule dans un T-shirt sur lequel on pouvait lire une inscription qui rend hommage à leur coin de pays: «La mer ça allonge le regard, ça élargit l'oeil et ça agrandit le dedans». Plus loin, un autre kiosque rendait hommage à la Bolduc et le Muséebus intéressait les gens à la météorologie. Dix autobus ont été nolisés pour permettre une visite du quartier, offerte à tout le monde mais en particulier aux habitants des rues voisines. Le Chic Resto-pop, fidèle, avait aussi sorti ses plats «à la bonne franquette», composés de sandwiches aux oeufs et de viandes froides. Des centaines et des centaines de gens ont donc pique-niqué sur la pelouse du terre-plein au centre de la rue Morgan. Parmi la foule, assise, une touriste «abonnée» à Montréal, qui y vient toutes les années depuis maintenant 12 ans. «C'est vraiment bien ce qui se passe ici cet été», affirme Mireille Secretain, enthousiaste, en parlant des festivités du 350e. La grande fête d'hier coïncidait avec la dernière journée du Festival des musiques, une autre initiative communautaire du quartier. Deux scènes étaient aménagées et les événements d'une fête se mélangeaient littéralement avec ceux de l'autre. Toujours est-il que Laurence Jalbert est venu faire son tour pour souhaiter bienvenue à la Gaspésie, en compagnie d'une foule d'autres artistes, venant des deux «régions». On a même eu droit à du folklore actuel! Comme si ce n'était pas assez, toute la fête s'est terminée à la Place du 350e, angle Berri et Sainte-Catherine, où était présenté le plus grand hommage à la Gaspésie: «Précieuse est la mer...», un spectacle-concept écrit par Réal-Gabriel Bujold et réunissant entre autres Manuel Brault, Nelson Minville, Angèle Arsenault et Laurence Jalbert, une autre fois.

URL URL
Publication Le Devoir
Date 1992-08-17
Pages P. 3
Select in Zotero zotero://select/library/items/P6E9HCUF

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:13

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:13

La fusion Air Canada-Canadien inquiète vivement le maire Doré

Type Article de journal

Résumé Les représentants du gouvernement fédéral ont beau se faire rassurants pendant que Canadien et Air Canada discutent de fusion et d'ententes avec des transporteurs étrangers, le maire de Montréal, Jean Doré, se montre gravement préoccupé et en appelle à la mobilisation des forces de la région métropolitaine. «C'est avec un sentiment d'urgence que j'invite la communauté montréalaise à intervenir de façon concertée pour le maintien et le développement à Montréal d'une industrie du transport aérien», insiste le maire Doré, une semaine après que le ministre québécois du Tourisme, André Vallerand, eut exhorté la communauté d'affaires montréalaise à se rallier. Dans un texte publié aujourd'hui en page B-2 de La Presse, M. Doré ne se montre pas du tout convaincu, dans l'éventualité d'une fusion des deux transporteurs nationaux, que le siège social d'Air Canada, et son millier d'employés, demeureront sur le territoire de la CUM, et ce même si la Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada le stipule. «L'histoire nous enseigne que l'apparence juridique n'est pas en soi garante de l'existence réelle d'un véritable siège social, écrit M. Doré. Il y a sûrement lieu à cet égard de faire preuve d'une grande vigilance, quel que soit le résultat à venir des négociations entre les grands transporteurs.» Même si jusqu'ici le spectre de pertes massives d'emplois a principalement été brandi dans l'Ouest canadien, M. Doré estime qu'une «contraction additionnelle» des activités d'Air Canada provoquera également la perte de plusieurs milliers d'emplois dans la région, qui viendraient s'ajouter aux 1500 emplois déjà supprimés par le transporteur depuis deux ans. Comme le ministre Vallerand, M. Doré est «très inquiet» quant au sort du Centre technique d'entretien d'Air Canada à Dorval, où travaillent 3500 personnes. Dans l'éventualité d'une fusion avec Canadien, les experts prévoient que Winnipeg et Vancouver seront favorisés pour l'entretien des appareils. M. Doré craint aussi des contrecoups pour notre industrie aérospatiale et pour le développement des technologies de l'information. Aussi réclame-t-il du gouvernement fédéral qu'il «agisse avec détermination pour maintenir une industrie canadienne du transport aérien, en ayant aussi à l'esprit la protection des consommateurs». Le gouvernement du Québec, parce que l'industrie aérienne occupe une place stratégique dans le développement économique, est tout aussi concerné, note M. Doré, en soulignant la nécessité de rechercher «les consensus nationaux». «J'espère, à cet égard, que nous adopterons la voie de la solidarité partagée plutôt que celle de la division orageuse», poursuit-il. Il faut enfin que la région se fasse entendre «clairement et avec fermeté», conclut le maire. «C'est pourquoi je prends l'initiative d'inviter les principaux porte-parole de la région montréalaise à intervenir dans les prochains jours de façon concertée pour le maintien et le développement de l'industrie du transport aérien à Montréal.»

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-08-17

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/U9QNFS8

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:13

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:13

Quality report

- Item has no authors
-

Transport aérien: la région de Montréal doit se mobiliser

Type Article de journal

Auteur Jean Doré

Résumé Une fusion éventuelle entre les deux grands transporteurs nationaux que sont Air Canada et Lignes aériennes Canadien international, ou encore la conclusion d'ententes par l'un ou l'autre de ces transporteurs avec des transporteurs aériens étrangers nous forcent à prendre position face au défi que pose la restructuration de l'industrie du transport aérien au Canada non seulement pour notre région mais également pour le Canada. En m'adressant aujourd'hui à la population de Montréal, mon objectif est de partager avec elle les graves préoccupations que m'inspire la situation de l'industrie canadienne du transport aérien et les conséquences économiques qui pourraient en résulter pour le Grand Montréal. En tant que Maire d'une ville qui a été le berceau de l'industrie du transport aérien au Canada et dont l'histoire est intimement liée à celle de l'aviation

civile internationale, c'est avec un sentiment d'urgence que j'invite la communauté montréalaise à intervenir de façon concertée pour le maintien et le développement à Montréal d'une industrie du transport aérien. L'inquiétude qui nous tenaille est réelle. Faut-il le rappeler, en moins de deux ans, en plusieurs vagues successives, la société Air Canada a procédé à l'abolition de plus de 20% de son effectif, soit plus de 5000 postes dont 20% étaient localisés dans la région de Montréal. Une contraction additionnelle des activités d'Air Canada à Montréal provoquera donc vraisemblablement la perte de plusieurs milliers d'emplois bien rémunérés et gratifiants, ce qui ne fera qu'accentuer la mauvaise conjoncture que nous traversons. Ensemble, les sociétés Air Canada et Canadien International totalisent quelque 25000 employés. Dans notre région, Air Canada emploie environ 6900 personnes alors que Canadien International compte près de 1200 employés. À ces milliers d'emplois, nous devons ajouter ceux, plus nombreux encore, générés par les activités de ces transporteurs soit de 15 à 20000 emplois. Pour Montréal proprement dit, une fusion des transporteurs Air Canada et Canadien International ou encore une alliance très poussée et structurante de l'un ou l'autre de ces transporteurs avec un transporteur aérien étranger auraient de graves conséquences qu'il convient d'analyser à plusieurs niveaux. Au coeur de nos préoccupations, nous retrouvons certains éléments-clés: -Le siège social d'Air Canada constitue le centre nerveux de cette importante entreprise, avec 1000 emplois. La Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada de 1988 prévoit formellement que le siège social doit demeurer dans les limites de la Communauté urbaine de Montréal. L'histoire nous enseigne toutefois que l'apparence juridique n'est pas en soi garante de l'existence réelle d'un véritable siège social. Il y a sûrement lieu à cet égard de faire preuve d'une grande vigilance, quel que soit le résultat à venir des négociations entre les grands transporteurs. -L'imposant centre technique d'entretien de Dorval constitue un enjeu central. Il procure de l'emploi à plus de 2500 personnes. Il s'est taillé une réputation d'excellence à l'échelle internationale. Cependant, au cours des dernières années, Air Canada a éliminé plusieurs appareils de sa flotte dont le plus gros de l'entretien s'effectuait à Montréal. De plus, il est prévu que les B-727, qui, en fin de mission, sont présentement entretenus à Winnipeg et Montréal, seront retirés sous peu. En leur lieu et place, Air Canada utilisera des Airbus A-220, technologiquement très avancés, dont l'entretien se fait principalement à Winnipeg. Pour sa part, Canadien International effectue l'entretien majeur de sa flotte d'aéronefs à Vancouver. Advenant une fusion de ces deux transporteurs, les analystes laissent entendre qu'une cinquantaine d'appareils seront éliminés, vraisemblablement la flotte de DC-9 d'Air Canada dont l'entretien s'effectue à Montréal. Dans un tel contexte, il y a lieu d'être très inquiet quant aux perspectives de développement du centre technique d'entretien de Dorval. -Un transporteur aérien n'est pas qu'un simple utilisateur d'aéronefs. Les grandes sociétés aériennes sont également des gestionnaires d'information qui utilisent toute la gamme des technologies de l'information. À bien des égards, les transporteurs aériens canadiens ont été le fer de lance de très grands projets technologiques pour le Canada, tel le système Gemini, l'un des logiciels de réservation les plus sophistiqués au monde, appartenant conjointement aux compagnies Air Canada et Canadien International. Ici encore, il y a lieu de s'inquiéter pour l'avenir de ces activités économiques dans notre région, particulièrement si l'un ou l'autre des transporteurs nationaux s'intègre à un transporteur étranger. - Quoique les transporteurs aériens ne fassent pas en soi partie de la grappe industrielle de l'aérospatiale, ils n'en sont pas moins, particulièrement par la fonction d'entretien, des clients privilégiés de bon nombre d'entreprises de ce secteur qui leur fournissent pièces et services. Un rétrécissement radical de ce type d'activité dans notre région affaiblira immanquablement le dynamisme de ce secteur clé de notre économie. -Les agents de bord ont été particulièrement touchés au cours des dernières années par les vagues successives de compression de personnel. Ceux-ci sont les principaux ambassadeurs auprès de la clientèle de l'image culturelle et linguistique de notre communauté. Montréal demeure le lieu de formation de ce personnel pour la société Air Canada. -Au coeur de l'activité aérienne, la communauté des pilotes résidant au Québec, tant chez Air Canada que chez Canadien International, s'est amenuisée au cours des ans. Nous avons déploré, en 1991, le transfert du centre de formation technique des pilotes d'Air Canada de Montréal à Toronto. Au-delà des impacts sur l'industrie aérienne proprement dite, d'autres aspects me semblent également devoir être pris en compte. Conserver au moins un transporteur aérien national L'intégration des mégatransporteurs mondiaux se déroule à vive allure, sous nos yeux. Vraisemblablement, d'ici peu, le marché des transporteurs aériens sera très concentré, et ce, à une échelle planétaire. Idéalement, on pourrait souhaiter que le Canada dispose de deux grands transporteurs aériens. Mais dans ce nouveau contexte économique, il m'apparaît essentiel qu'il en subsiste au moins un transporteur canadien, ce qui n'est pas acquis. Les communautés comme les nôtres doivent sans délai répondre stratégiquement à ces développements. En effet, notre industrie aérienne, pour demeurer compétitive tant en Amérique du Nord que dans le monde, doit nécessairement s'intégrer dans les grands circuits aériens mondiaux. Par ailleurs, une économie ouverte comme la nôtre ne peut, sans danger, se laisser écartier de ces grands réseaux. À titre d'exemple, le tourisme, générateur de milliers d'emplois, est très sensible à la desserte aérienne. Enfin, nous ne pouvons éluder la problématique de l'offre du service aérien aux communautés canadienne et québécoise. Il est primordial de noter qu'en dépit de la politique canadienne de libéralisation, le Canada n'a jamais renoncé à ce jour à conserver sous contrôle canadien des entreprises oeuvrant dans des secteurs stratégiques, telles les banques, les entreprises de télécommunications ainsi que des entreprises de transport. Cette position m'apparaît parfaitement justifiée dans le domaine du transport aérien. La responsabilité du gouvernement du Canada Ne nous faisons pas d'illusion, le débat qui a cours ne met pas en jeu les seules sociétés aériennes concernées. Ne serait-ce que par ses responsabilités constitutionnelles, le gouvernement fédéral a toujours joué un rôle de premier plan dans le développement de l'industrie du transport aérien. Nous

sommes entrés dans une ère de globalisation mondiale des marchés où le contrôle de continents tout entier est devenu dorénavant le véritable enjeu. Dans un tel contexte, la question n'est pas de déterminer si deux transporteurs nationaux canadiens survivront mais plutôt de se demander si l'industrie canadienne du transport aérien a un avenir. Pour ma part, je suis convaincu que oui. En premier lieu, il est impératif que le gouvernement fédéral agisse avec détermination pour maintenir une industrie canadienne du transport aérien, en ayant aussi à l'esprit la protection des consommateurs. Quant à notre région, elle se doit de mobiliser ses forces pour maintenir et développer l'industrie du transport aérien à Montréal. Catalyser nos énergies

Confrontés à la crise majeure qui affecte notre industrie du transport aérien, nous devons ensemble, non seulement en préserver la vitalité, mais surtout en assurer le développement futur. Comme je le mentionnais précédemment, la route qui se déroule présentement n'en est pas une qui se limite à de simples transactions privées. Elle interpelle et implique directement le gouvernement fédéral qui doit répondre de ses politiques en matière de transport et préserver l'avenir d'une industrie d'une importance cruciale pour Montréal. Pour le gouvernement du Québec, il s'agit aussi d'un enjeu de première importance considérant la place stratégique qu'occupe cette industrie dans le développement économique du Québec. Bien sûr, il m'est toujours apparu nécessaire et raisonnable de rechercher les consensus nationaux. J'espère, à cet égard, que nous adopterons la voie de la solidarité partagée plutôt que celle de la division orageuse. Cependant, je suis convaincu que la région montréalaise doit se mobiliser. Nous ne pouvons demeurer silencieux face à la présente situation, et nous ne le demeurerons pas. Nos intérêts immédiats ou à long terme commandent que nous nous fassions entendre clairement et avec fermeté. C'est pourquoi, je prends l'initiative d'inviter les principaux porte-parole de la région montréalaise à intervenir dans les prochains jours de façon concertée pour le maintien et le développement de l'industrie du transport aérien à Montréal.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-08-17

Pages 1992-08-17

Select in Zotero zotero://select/library/items/NI4IVG54

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:14

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:14

Transport aérien: une coalition de Montréalais demande à Québec d'intervenir

Type Article de journal

Auteur Jean-Pierre Bonhomme

Résumé La crise canadienne du transport aérien risque de causer un tort considérable à l'économie de la région de Montréal et le gouvernement du Québec doit se joindre à la coalition qui mobilise pour obtenir justice. Le maire de Montréal, M. Jean Doré, et les principaux intervenants politiques et économiques de la région métropolitaine, réunis en une «coalition», ont en effet dit craindre, hier au cours d'une conférence de presse, que le gouvernement fédéral ne contribue, en tentant de résoudre le problème de l'effondrement des deux transporteurs nationaux, à faire perdre à Montréal «sa place prépondérante» et à adopter des mesures peu équitables pour la région. Ils ont demandé le secours de Québec. La nouvelle coalition a saisi l'occasion pour lancer un appel général à tous les intervenants. Elle a surtout réclamé que le gouvernement du Québec devienne plus actif. La décision, prise par le conseil des ministres d'Ottawa, dans ce contexte, d'acheter de la compagnie Canadien, au coût de 150 millions, trois Airbus A310, décision dont La Presse a fait état hier, n'a pas paru aggraver la situation, aux yeux de la coalition. Les appels à l'«extrême vigilance» ont néanmoins été nombreux et insistants. La coalition a dit vouloir «faire contrepoids» aux lobbys des provinces de l'Ouest qui font pression sur le gouvernement fédéral pour obtenir des avantages. L'un des membres de la coalition, M. Bernard Roy, président de la Chambre de commerce de Montréal, a dit à La Presse que l'achat des Airbus par le gouvernement fédéral (ministère de la Défense) aura probablement pour effet de retarder une faillite de Canadien «pendant quelques mois». Selon lui la transaction n'est toutefois pas déterminante à long terme; la santé économique d'Air Canada, signale-t-il, est nettement meilleure que celle de Canadien. Canadien a son siège social à Calgary et l'entretien des Airbus se fait généralement à Winnipeg et à Vancouver. Le siège social du concurrent de Canadien, Air Canada, est à Montréal. Les deux entreprises éprouvent de graves difficultés financières. Inquiétudes Le maire de Montréal a dit être «très inquiet», hier, au sujet de l'avenir de «l'imposant centre technique» de Dorval. Ce service d'entretien des avions emploie actuellement 3500 spécialistes. Advenant une fusion d'Air Canada avec Canadien a dit le maire, une cinquantaine de DC-9 d'Air Canada seront éliminés et remplacés par des Airbus. M. Doré est tout aussi «inquiet» au sujet du maintien, à Montréal, des 1000 emplois du siège social et de la survie des industries technologiques connexes. Il a rappelé que, depuis deux ans, Air Canada a réduit de plus de 2000 le nombre de ses employés de Montréal. La Presse a appris par ailleurs que le Comité des ministres du gouvernement du Québec de la région de Montréal, présidé par M. Daniel Johnson, rencontrera la coalition montréalaise lundi prochain à Montréal aux bureaux de M. Johnson.

Ce dernier n'a toutefois pas voulu commenter les événements. Le ministre des Transports, M. Sam Elkas, ne l'a pas fait davantage. Le comité des ministres de Montréal compte dix membres dont les ministre des Transports et du Développement économique, MM. Sam Elkas et Gérald Tremblay. Le maire de Montréal, M. Doré, a principalement soutenu que le gouvernement fédéral doit faire en sorte que Montréal conserve «sa part équitable» des emplois dans le transport aérien. Il doit, pour y arriver et régler la crise, s'assurer, au moins, que l'un des deux transporteurs «nationaux» survive; que ce soit une société d'État ou une société privée. Le changement pourra se faire avec ou sans «alliances stratégiques» avec des entreprises américaines pourvu que le contrôle de la compagnie reste au Canada. M. Doré a ajouté que, pour le gouvernement du Québec, «l'enjeu est de première importance, considérant l'importance stratégique qu'occupe cette industrie dans le développement économique du Québec». M. Fernand Daoust, président de la Fédération des travailleurs du Québec et membre de la coalition, a insisté en affirmant que le rôle du gouvernement du Québec est «important». La situation est «dramatique». Il en va du quart des emplois du domaine de l'aéronautique. M. Daoust a regretté que le ministère québécois des Transports «ne s'intéresse généralement qu'à l'épandage de l'asphalte»; les autres modes de transport, l'avion et le train a-t-il précisé, sont tout aussi importants; il a déploré que le gouvernement n'ait pas de politique à cet égard. MM. Doré et Daoust ont tous deux dit ne pas être «fatalistes». Ils entrevoient la possibilité que les choses puissent se régler par une «harmonisation».

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-08-19

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/QJNACX5T

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:14

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:14

Coalition à Montréal pour sauver l'aviation

Type Article de journal

Auteur Claude Turcotte

Résumé DEVANT la gravité de la situation dans l'aviation commerciale au Canada, une coalition représentant toute la grande région de Montréal, municipalités, milieux patronaux et syndicaux a été formée à l'initiative du maire de Montréal, Jean Doré. Cette coalition vise à court terme à minimiser les dégâts, à préserver le maximum d'emplois et faire en sorte que la région montréalaise conserve à court terme «sa part relative» de l'aviation commerciale canadienne et maintienne à long terme son potentiel de développement. Une délégation de cette coalition veut d'ici quelques jours avoir des entretiens avec le ministre fédéral des Transports, Jean Corbeil, avec des représentants du gouvernement québécois et les dirigeants des deux compagnies aériennes impliquées, Air Canada et Canadien International. Dès hier, le gouvernement du Québec a annoncé que le comité ministériel du développement du grand Montréal, présidé par le ministre Daniel Johnson, rencontrera lundi prochain les représentants de la nouvelle coalition. Le directeur de cabinet du ministre Johnson, Jocelin Dumas, souhaite que la rencontre de lundi permette de dégager des avenues où Québec pourra agir concrètement et positivement face à l'avenir d'Air Canada à Montréal. D'ores et déjà, la coalition demande à Ottawa d'établir clairement son appui au principe du contrôle canadien d'au moins une société aérienne. Les membres de la coalition entendent travailler dans ce dossier sur une base de concertation constante, pour assurer des échanges rapides d'informations. Ils demandent que les changements à venir soient faits d'une façon transparente et ouverte, de manière à assurer «une répartition équitable entre les régions». Le maire Doré a aussi mentionné que ce regroupement entendait maintenir une approche positive, c'est-à-dire offrir sa collaboration avec les partenaires et non pas prendre la voie de «l'affrontement stérile entre l'Est et l'Ouest du Canada». M. Doré va d'ailleurs chercher à établir ce climat dans quelques jours, alors qu'il recevra le maire de Calgary, Al Duerr, dans le cadre des fêtes du 350e anniversaire de Montréal. Par ailleurs, Air Canada a annoncé hier après-midi la signature d'un accord commercial avec United Airlines (voir dépêche page 5). Un porte-parole d'Air Canada a cependant donné l'assurance que cette annonce n'a aucun rapport avec la rupture des négociations avec PWA et sa filiale Canadien International. Cet accord aurait été signé de toute façon, «pour assurer la survie et la croissance de la société à Montréal et ailleurs dans le monde», a-t-on expliqué. Pour la conférence de presse hier matin, M. Doré était entouré de plusieurs autres maires, soit ceux de Dorval, de Laval, de Ville Mont-Royal, de Saint-Bruno qui représentait aussi les municipalités de la Rive-Sud. Il y avait aussi Bernard Roy, président de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, Fernand Daoust, président de la FTQ, Michel Hamelin de la Communauté urbaine de Montréal, Claude Ducharme des Travailleurs unis de l'auto, Arthur Earle et Jacques Auger des Aéroports de Montréal. La coalition souhaite élargir éventuellement ses rangs à d'autres éléments. Air Canada a encore 7500 employés au Québec, dont 1000 au siège social de Montréal et 1000 à Dorval. Air Canada a déjà coupé 1500 emplois au Québec en moins de deux ans et 800 autres disparaîtront dans les prochains mois. Pour sa part, Canadien International maintient 1600 employés au

Québec. De toute évidence, il y a déjà eu «une saignée importante» selon l'expression de M. Doré. Devant la situation financière très précaire des deux compagnies aériennes concernées et devant la rupture des négociations et leur incapacité de trouver ensemble une solution, la coalition montréalaise pense qu'il faut prendre tous les moyens maintenant pour «préserver le maximum d'emplois». Comme le dit le maire de Montréal, «on ne veut aucune diminution de la part relative de Montréal dans l'aviation commerciale», ce qui veut dire que Montréal ne doit pas être la seule à faire les frais d'une restructuration et qu'il faut un partage équitable. La coalition pense bien sûr au siège social d'Air Canada, qu'elle ne veut pas voir se transformer en coquille vide; elle a en tête également les services d'entretien qui portent actuellement sur le DC-9, un appareil vieillissant, qui pourrait avant longtemps être mis au rancart pour faire place à des Airbus ou autres appareils dont l'entretien se fait à Winnipeg. Enfin, une alliance entre Canadien et American Airlines, toujours envisagée chez PWA, pourrait menacer le système de réservation informatisé Gemini, dont les propriétaires sont Air Canada, Canadien et un regroupement d'autres compagnies. American Airlines a son propre réseau et le retrait de Canadien de Gemini affaiblirait considérablement ce réseau de plusieurs centaines d'employés à Winnipeg. À la très importante portée économique du dossier de l'aviation s'ajoute une dimension politique particulièrement névralgique dans le contexte constitutionnel actuel. «Nous ne sommes pas un pays nord-sud», soutenait hier le maire de Dorval, Peter Yeomans, en faisant allusion aux alliances envisagées entre sociétés canadiennes et américaines, alors que les deux principales compagnies canadiennes sont pratiquement à couteaux tirés. «C'est quoi la stratégie du gouvernement au Canada? Chacun se prend à la gorge?», se demandait-il. La coalition n'entreprend pas sa démarche avec une idée arrêtée quant à la solution de ce dilemme. «Une fusion pourrait être un élément important, dépendant de ses modalités», a dit M. Doré, en réponse à une question. On a beaucoup évoqué l'idée de la fusion chez Air Canada, mais PWA n'en veut pas. Le compromis serait peut-être une alliance entre les deux sociétés, sans fusion formelle. Les représentants syndicaux au sein de la coalition déplorent profondément que le gouvernement fédéral n'ait pas de politique des transports clairement établie. Le 12 août dernier, le premier ministre Mulroney disait ceci: «Le gouvernement fédéral ne privilégie pas une option particulière; ce qu'il veut, c'est une solution du secteur privé.» Le chef du gouvernement mentionnait en outre que des discussions étaient en cours entre Canadien et le ministère de la Défense nationale pour l'achat de trois appareils A-310. «Nous procéderons à l'achat de ces appareils lorsque le ministère et Canadien seront parvenus à s'entendre, quel que soit le résultat des discussions entre Canadien et Air Canada. On m'informe que ces discussions devraient se conclure bientôt.» On sait maintenant que ces discussions ont échoué. Le ministère n'a toujours pas terminé ces négociations pour l'achat des trois Airbus. Certains, dans l'Ouest, soupçonnent Ottawa de vouloir inciter Canadien à conclure une entente avec Air Canada, avant de procéder à l'acquisition des trois appareils.

URL URL

Publication Le Devoir

Date 1992-08-19

Pages P. 1

Select in Zotero zotero://select/library/items/IH38JGYY

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:14

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:14

La STCUM bafoue l'opposition des commerçants de l'avenue du Parc

Type Article de journal

Auteur François Forest

Résumé Comme convenu, le 8 septembre, du lundi au vendredi de 6h30 à 9h30 puis de 15h30 à 18h30, la STCUM mettra en branle son projet de voies réservées aux autobus, transport adapté et taxis, chemin de la Côte-des-Neiges, avenue du Parc et boulevard René-Lévesque entre les rues Jeanne-Mance et Guy. Ces voies sont réservées côté trottoir. Foi de Robert Perreault, président du conseil d'administration de la STCUM, les voies réservées renforceront la position concurrentielle du transport en commun, réduiront le stationnement de longue durée dans le centre-ville et si d'aventure les commerçants de l'avenue du Parc ne sont pas contents, qu'ils se «revirent contre la Ville et demandent qu'elle achète des terrains pour construire des stationnements en hauteur». M. Perrault a récemment servi ce conseil au Regroupement des commerçants et professionnels de l'avenue du Parc après avoir reconnu qu'il y avait peut-être eu manque de consultations au cours des étapes d'adoption du projet de la voie réservée de l'avenue du Parc. La STCUM estime que l'instauration du service permettra quotidiennement à 22000 personnes de réduire, dans certains cas du tiers, leurs temps de parcours. Les autobus circuleront à intervalles de trois minutes. La voie réservée de l'avenue du Parc et celle de la Côte-des-Neiges s'étendent de la rue Jean-Talon jusqu'au boulevard René-Lévesque. Une fois rendu à René-Lévesque, le R-bus 535 du Parc filera en direction de la station de métro Atwater alors que le R-bus 545 Côte-des-Neiges se dirigera vers la station Berri-UQAM, dessertes du centre-ville. Une signalisation particulière sera installée. Elle permettra aux automobilistes de bien reconnaître les voies protégées en même temps que les

heures d'exploitation et de stationnement. Tous les virages à droite seront permis aux automobilistes à partir d'une ligne blanche de protection aux coins des rues. Sur l'avenue du Parc, entre les rues Van Horne et Mont-Royal, la piste centrale sera utilisée de façon réversible en direction sud ou nord afin d'améliorer la «fluidité» de la circulation. Un système de feux de signalisation situé au-dessus de la piste indiquera la direction permise aux automobilistes. La STCUM estime que les autobus 535 et 545 réduiront de 10 minutes matin et soir leur temps de parcours. Hier après-midi, la décision d'implanter la voie réservée avenue du Parc n'était toujours pas acceptée par le Regroupement des 200 commerçants qui a déposé une requête en sursis devant le comité d'arrondissement Mont-Royal-Centre-Sud. Les commerçants s'estiment d'autant plus justifiés de protester que Robert Perreault a reconnu le problème de consultations et de «communication», soutient Michel Bélanger, propriétaire d'un gros marché d'alimentation, avenue du Parc, entre Saint-Viateur et Bernard. «Nous méritons d'être consultés sans avoir en tête l'idée que la STCUM allait procéder de toute façon. Plus souvent qu'autrement, on nous a mis devant le fait accompli. Depuis trois ans, nous totalisons 64 p. cent en augmentations de taxes municipales. L'avenue du Parc n'est pas comparable à Côte-des-Neiges ou à Pie IX; elle dessert un quartier. La STCUM prétend que la solution va nous aider. J'aimerais bien connaître leurs études: qu'on rende public le rapport sur l'achalandage global de la rue. On passe pour des gens négatifs, conservateurs, alors que ce n'est pas le cas. Si nous pouvons nous assoir avec la STCUM, je suis persuadé que certaines de nos solutions peuvent à la fois permettre le transport rapide par voie réservée et en même temps assurer à nos clients le même type d'espace qu'ils avaient.» Selon l'association, des problèmes aussi insignifiants que le transport rapide par autobus le long des trottoirs par dégel l'hiver ou au printemps, créera de sérieux désagréments aux piétons. L'élargissement du stationnement à temps limité (60 minutes) dans les rues adjacentes refoulera les véhicules qui y prennent place actuellement, créant un problème pour les résidents. «C'est dans trois mois que nous connaissons l'impact de la mesure, ajoute-t-il, c'est-à-dire quand des commerçants manifesteront le désir de s'établir ailleurs.» Une série de mesures avait été proposées par le regroupement pour éviter l'installation de la voie réservée, et notamment l'instauration d'un service d'autobus à destination unique de Jean-Talon jusqu'au centre-ville, sans arrêt sur l'avenue du Parc. Pour faciliter le commerce, on suggérerait aussi que si une voie rapide devait être installée avenue du Parc le matin, la voie réservée devrait le soir être déplacée boulevard Saint-Laurent, libérant ainsi des heures de pointe pour le stationnement avenue du Parc.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-08-19

Pages P. A-3

Select in Zotero <zotero://select/library/items/TC9HAAEC>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:14

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:14

50 millions en 10 ans pour refaire une beauté au boulevard Gouin

Type Article de journal

Auteur Katia Gagnon

Résumé La Ville de Montréal dépensera 50 millions en 10 ans pour procéder à un lifting radical du boulevard Gouin, lui redonnant sa vocation de voie panoramique au bord de l'eau sur plus de la moitié de sa longueur totale, de Rivière-des-Prairies à Pierrefonds. Devenu au fil des années une sorte de «voie de service au boulevard Henri-Bourassa», le boulevard Gouin redeviendra peu à peu une rue où il fait bon se promener, en voiture, à bicyclette ou à pied. Faisant suite aux nombreuses doléances des citoyens des divers quartiers que touche le boulevard, la Ville de Montréal, en concertation avec Montréal-Nord et les municipalités de l'ouest de l'île, a décidé de se doter d'une vision d'ensemble de développement de ce long boulevard. Cependant, souligne André Lavallée, membre du comité exécutif, «pas question de tout démolir; les nouveaux aménagements se feront en douceur, tronçon par tronçon». Longeant la rivière des Prairies, l'artère mesure près de cinquante kilomètres et traverse plusieurs municipalités, demeurant dans le territoire montréalais sur plus de la moitié de sa longueur. Déjà, en 1993, l'administration municipale rétablira la circulation à double sens sur toute la portion montréalaise du boulevard, une mesure qui vise à réduire le trafic routier. Les poids lourds et les automobilistes pressés voulant éviter Henri-Bourassa seront moins tentés d'emprunter le boulevard comme piste de course, car la vitesse limite sera abaissée à 30 km/h. De plus, sur la portion montréalaise toujours, des trottoirs seront construits des deux côtés du boulevard, lorsque c'est possible, et la voie cyclable qui longe la voie sera déplacée sur la rive, ou alors réduite au minimum si elle demeure sur la voie asphaltée. Près de la moitié des rives du boulevard Gouin sont déjà accessibles aux piétons ou aux cyclistes; avec le nouveau plan, on vise à décupler ce chiffre. Les amoureux de la nature qui empruntent le boulevard Gouin tous les jours seront ravis de savoir que l'administration municipale a décidé d'enfourer tous les fils électriques qui enlaidissent la voie longeant la rivière des Prairies. Des arbres seront plantés, on remplacera les lampadaires existants par d'autres de modèle différent,

uniforme sur toute la longueur du boulevard. Le projet, initié par le comité exécutif, sera soumis aux citoyens par le biais de leurs comités-conseil d'arrondissement respectifs. L'administration a déjà octroyé un million de dollars et cinq millions suivront l'an prochain, couvrant les frais des travaux prioritaires.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-08-19

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/ATLIDMS4

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:14

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:14

Les hôteliers fustigent le maire Doré -- Oui au casino mais pas dans l'île Notre-Dame

Type Article de journal

Auteur André Pépin

Résumé QUÉBEC - Les hôteliers de Montréal accusent le maire Jean Doré de vouloir sauver «son éléphant blanc» de l'île Notre-Dame -le Palais de la Civilisation- en sollicitant l'installation d'un casino au détriment du centre-ville qui est plongé dans un «véritable marasme économique». Les hôteliers du grand Montréal exigent donc que le Palais des Congrès soit finalement le site choisi pour accueillir le premier casino québécois. Ils sont très durs, très critiques à l'endroit de la Régie des installations olympiques (RIO) et du Palais de la Civilisation. Regroupant une quarantaine de dirigeants des principaux hôtels de Montréal, l'Association des hôtels du grand Montréal supplie le président de la CUM, M. Michel Hamelin, d'intervenir. Dans une longue lettre d'une dizaine de pages, le vice-président du groupe, M. Gustav Bamatter, demande à M. Hamelin d'user de toute son influence et d'exercer de fortes pressions auprès du gouvernement pour que le Palais des Congrès soit choisi. «Le maire Doré va perdre sa chemise avec le Palais de la Civilisation. C'est pour cette raison qu'il se montre favorable au Palais de la Civilisation», a expliqué M. Bamatter à La Presse hier. Rappelons que le gouvernement Bourassa doit prendre une décision dans ce dossier au cours des prochaines semaines. Jusqu'à maintenant, la tour du stade Olympique, le Palais de la Civilisation et le Palais des Congrès ont retenu l'attention des dirigeants de Loto-Québec, organisme chargé de formuler une recommandation au cabinet Bourassa. Pour les hôteliers, l'implantation d'un casino au Palais des Congrès, en plein centre-ville avec ses 14000 chambres, agirait comme «une perche à sauter afin de sortir Montréal de son marasme économique, en injectant une dose d'optimisme à chacun», plaide M. Bamatter. Les hôteliers, dans leur lettre à M. Hamelin, soutiennent que le Palais de la Civilisation est isolé à l'île Notre-Dame, difficilement accessible, loin des lieux de restauration, des aéroports, des chambres d'hôtel. Ils n'y voient aucun attrait touristique et considèrent que ce serait donner «le baiser de la mort» au casino que de l'ouvrir à cet endroit. Quant à la tour du stade Olympique, les hôteliers invoquent à peu près les mêmes arguments, ajoutant que les espaces de stationnement n'y sont pas assez nombreux. «Imaginez l'effet qu'aurait un concert comme celui de Gun's and Roses sur les activités d'un casino», ajoute M. Bamatter. Pour les hôteliers, la seule solution logique qui s'offre au gouvernement est le Palais des Congrès. Les hôteliers se disent convaincus que la police de la CUM peut y exercer un contrôle très efficace.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-08-20

Pages P. A-8

Select in Zotero zotero://select/library/items/Q4W6FWIT

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:14

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:14

Aéroports: Johnson rabroue Vallerand mais admet que la question doit être étudiée

Type Article de journal

Auteur Frédéric Tremblay

Résumé LE MINISTRE responsable de la région de Montréal, Daniel Johnson, estime qu'il n'appartient pas à son collègue du Tourisme, André Vallerand, de «dicter» ce qu'il adviendra de l'avenir des deux aéroports de la métropole, bien qu'il admette, tout comme le maire de Montréal, Jean Doré, que la question doit être étudiée. M. Johnson a fait cette déclaration à La Presse Canadienne après une rencontre hier matin à Montréal entre la

coalition pour le maintien des emplois d'Air Canada dans la région métropolitaine, présidée par le maire Jean Doré, et le comité ministériel du développement du Grand Montréal. Le ministre Vallerand a déclaré la semaine dernière qu'il y avait un aéroport de trop à Montréal, ce qui réduisait la métropole à une «vocation régionale». «C'est le point de vue de M. Vallerand à l'égard de ses responsabilités de ministre du Tourisme», a réagi le ministre Johnson, qui refuse à ce moment-ci de prendre lui-même position sur cette question. Daniel Johnson et Jean Doré conviennent tous deux cependant que la vocation de Mirabel et de Dorval doit faire l'objet «d'un examen», selon les mots du maire. Le ministre n'a pas voulu commenter néanmoins les hypothèses émises ces derniers jours voulant entre autres que Mirabel puisse être converti en un aéroport de transport de marchandises. Tout au plus, le ministre a indiqué qu'on ne «pouvait fermer les yeux» sur ce que souhaitent les compagnies aériennes, mais que l'actif aéroportuaire de Montréal, tant Mirabel que Dorval, est «tout à fait remarquable». Le maire de Montréal, Jean Doré, a aussi refusé de spéculer outre-mesure sur ce sujet, mais il n'a pas caché que la question de conserver ou non deux aéroports sous leur forme actuelle faisait bel et bien partie des «enjeux» qui devront être étudiés, un mandat précise-t-il, qui revient à la Société des aéroports de Montréal. M. Doré juge essentiel de respecter cette façon de procéder, la Société des aéroports de Montréal (ADM) ayant été créée pour déterminer les façons de maximiser l'utilisation des aéroports de Dorval et de Mirabel. «On ne va pas débâter par la porte d'en arrière ce qu'on a mis cinq ans à bâtir», a insisté le maire de Montréal, en faisant référence à la création de l'ADM en 1986. M. Doré estime que la réflexion sur la vocation future des deux aéroports prendra plusieurs semaines, mais on ne parle pas «d'années», ajoutant qu'on «traversera la pont quand on sera rendu à la rivière». Plus tard dans la journée, les maires de Montréal et de Calgary ont donné une conférence de presse commune à l'hôtel de ville de Montréal où les deux élus ont cherché à présenter une image de compréhension et de complicité plutôt que de rivalité dans le cadre du projet de fusion des sociétés aériennes Canadien International et Air Canada. Le siège social de Canadien International est situé à Calgary, et une fusion entre les deux transporteurs canadiens pourrait signifier la perte de milliers d'emplois en Alberta. Le maire de Calgary, Al Duerr, a assuré que l'avenir du transport aérien au pays ne constituait pas à ses yeux une nouvelle bataille Est-Ouest. M. Duerr a soutenu qu'il était essentiel que soient maintenus au Canada deux transporteurs nationaux pour assurer leur avenir. Le maire de Calgary a précisé qu'un projet de fusion coûterait des milliers d'emplois dans sa province, alors qu'une rationalisation des activités d'Air Canada et de Canadien International, dans le cadre d'une poursuite distincte de leurs opérations, se traduirait par seulement quelques centaines de pertes d'emplois dans l'Ouest. «Nous croyons que le maintien d'une compétition entre deux transporteurs nationaux au Canada est essentiel pour les consommateurs», a renchéri Al Duerr. Nuancé et prenant soin de ne pas heurter son collègue de Calgary, le maire Doré a néanmoins répété, pour sa part, qu'il souhaitait le maintien d'au moins un transporteur national, mais qu'il n'était pas contre «en principe» un projet de fusion, tant que la part relative de Montréal en terme d'emplois et de potentiel de développement dans le domaine de l'aéronautique est protégée. M. Doré s'est cependant gardé de préciser s'il préférerait un scénario plutôt qu'un autre (fusion ou maintien de deux transporteurs canadiens), estimant ne pas disposer de toutes les informations nécessaires pour cela. Une éventuelle fusion d'Air Canada et Canadien International, n'a pas nié le maire de Montréal, pourrait avoir une incidence directe sur la vocation future des aéroports de Mirabel et Dorval.

URL URL

Publication Le Devoir

Date 1992-08-25

Pages P. 5

Select in Zotero zotero://select/library/items/HSMXHEX5

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:14

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:14

Forcillo entame sa campagne électorale -- Il est jusqu'ici le seul candidat connu pour l'élection municipale dans St-Jacques

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé Offrant maïs et boisson gazeuse à tous ceux qui en voulaient, le candidat du Parti civique, Sammy Forcillo, a lancé hier après-midi, au coin des rues Ontario et de la Visitation, sa campagne dans le district de Saint-Jacques en vue de l'élection partielle du 1er novembre prochain. Habitant le quartier depuis sa naissance il y a 41 ans, M. Forcillo, un comptable, a été conseiller municipal pour le PC sous Jean Drapeau de 1978 à 1986. Il fut défait cette année-là par Raymond Blain du RCM, décédé le 5 mai dernier. Il a soutenu hier que le 12 août dernier, le maire Jean Doré, accompagné du conseiller du district de Sainte-Marie, Serge Lajeunesse, l'a rencontré pour tenter de le convaincre d'être candidat pour le RCM. Dans son discours d'hier, le candidat du

Parti civique a dénoncé la prostitution «féminine et masculine» et le commerce de la drogue dans la rue Ontario, artère qui n'a par ailleurs plus selon lui sa vigueur d'antan au plan commercial. Il a déploré l'ouverture de nombreuses «piqueries» dans le secteur, les vols dont sont victimes les personnes âgées et les familles monoparentales, etc. Au RCM Le conseil exécutif central du RCM a par ailleurs donné le feu vert à trois postulants qui tenteront d'obtenir la candidature de cette formation lors de l'assemblée d'investiture qui se tiendra le 5 octobre prochain. Il s'agit de Gilles Bertrand, un ancien policier de la CUM âgé de 45 ans qui est à la retraite depuis l'an passé après 25 ans de service; Albert Langlois, 27 ans, diplômé en sciences politiques, vice-président du Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec et président du Regroupement honorifique des personnes handicapées visuelles du Québec; Jean-Michel Fontaine, étudiant et diplômé en urbanisme de l'UQAM et de l'Université de Montréal. Un quatrième postulant a été convoqué à nouveau «pour clarifier certaines choses», a expliqué la porte-parole du parti, Josée Desbiens, qui a refusé de donner le nom de l'intéressé. Le Coalition démocratique, qui n'est pas encore remise de la scission de juin dernier alors que deux conseillers sur quatre la quittaient pour siéger comme indépendants, décidera le 8 septembre si elle présentera un candidat. Un professeur de l'UQUAM «assez bien connu au Québec» serait intéressé à briguer les suffrages pour cette formation. L'administration municipale a approuvé un budget de 154100\$ pour défrayer les coûts de cette élection partielle.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-08-28

Pages P. A-4

Select in Zotero zotero://select/library/items/RM6TKU8A

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:15

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:15

Montréal n'a embauché que 150 assistés sociaux

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé La ville de Montréal n'a embauché jusqu'à maintenant que 150 des 1000 bénéficiaires de l'aide sociale auxquels elle s'est engagée à fournir du travail pendant 26 semaines. Aucune entente n'a encore été conclue avec le syndicat des cols bleus à ce sujet. Le programme avait été annoncé le 5 mai dernier par le maire Jean Doré lors d'une rencontre avec des gens d'affaires dans le sud-ouest de Montréal. Un accord a été paraphé au début de juin avec les cols blancs, ce qui a permis l'embauche des 150 personnes et la responsable du projet, Pauline Johnson, s'attend à ce que 300 autres commencent leur travail au cours des semaines qui viennent. Mme Johnson, qui occupe le poste de chef de la division des programmes au module de la sécurité du revenu, a ajouté qu'une entente avec les cols bleus était «imminente» et qu'une rencontre était prévue pour la semaine prochaine. Elle prévoit que l'objectif de 1000 postes pourra être atteint rapidement si la ville réussit à s'entendre avec ces derniers. Les cols bleus, indique-t-elle, se montreraient plus favorables à la signature d'une entente-cadre maintenant qu'ils connaissent les premiers résultats de l'expérience avec les cols blancs. Elle explique qu'un des facteurs qui ont retardé le démarrage de ce programme a été l'annonce d'une abolition de postes par l'administration quelques semaines après le discours du maire dans le sud-ouest. «Nous avons alors réexaminé chacun des postes offerts par les services de la ville aux bénéficiaires pour nous assurer qu'il n'y avait pas de substitution et que les bénéficiaires ne rempliraient pas des postes vacants et ne remplaceraient pas des personnes mises à pied», ajoute-t-elle. Mme Johnson précise que les services municipaux ont offert 1200 postes pour les bénéficiaires mais que 235 ont été écartés à la suite de ce réexamen. Certains employés auxiliaires de la ville se sont plaints d'avoir été mis à pied pour être «remplacés par des BES». Mme Johnson donne l'assurance qu'aucune de ces plaintes n'est fondée. Des 1200 postes offerts par les services municipaux, environ 350 appartenaient à la catégorie des cols bleus et 850 à celle des cols blancs. La ville pourrait demander aux syndicats de prolonger l'expérience pour d'autres groupes lorsque les 1000 premiers bénéficiaires auront terminé leur stage de 26 semaines. Le gouvernement du Québec paie la plus grande partie des coûts de cette expérience, à laquelle Montréal consacre un million. Selon les programmes utilisés, certains bénéficiaires gagnent 8\$ l'heure lors de leur stage à la ville alors que d'autres voient leurs prestations augmenter.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-08-28

Pages P. A-4

Select in Zotero zotero://select/library/items/D92BEQEM

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:15

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:15

Ouverture du congrès sur l'air pur à Montréal

Type Article de journal

Auteur Caroline Montpetit

Résumé C'EST AUJOURD'HUI que débute à Montréal le 9e congrès Mondial sur l'air pur, qui se poursuivra toute la semaine à l'Hôtel Reine-Elizabeth de Montréal. Sous le thème, «Vers l'an 2000, les questions cruciales dans l'Environnement global», un millier de représentants provenant d'une trentaine de pays aborderont une kyrielle de sujets aussi importants que les communications publiques, les questions de pollution reliées au transport, les effets de la pollution de l'air sur la santé, la recherche de sites de traitement des déchets, l'échantillonnage de l'ozone, etc. Sous la présidence d'honneur du gouverneur général du Canada, Ramon J. Hnatyshyn, près de 400 textes scientifiques seront présentés par des conférenciers de partout dans le monde, accompagnés d'une quarantaine d'expositions et de visites scientifiques. Le ministre de l'Environnement Jean Charest ouvrira pour sa part les soixante sessions techniques du Congrès. Le Congrès mondial sur l'air pur est organisé tous les trois ans par l'Union internationale des associations de prévention de la pollution atmosphérique. Depuis 1966, ces congrès se sont tenus en Angleterre, au Japon, en Argentine, en France, en Australie, et aux Pays-Bas. À Montréal, l'hôte organisateur de la conférence, sera la Air and Waste Management Association, qui regroupe quelque 10000 membres dans plus de 50 pays, et dont 21 sections sont au Canada et aux États-Unis. Au Québec, on l'appelle la Air Pollution Control Association. Ses membres proviennent de plusieurs disciplines, sciences sociales et sciences pures, sciences de la santé, sciences juridiques, ingénierie et sciences de la gestion. Elle est composée de représentants de l'industrie, du gouvernement, des milieux universitaires et scientifiques, et elle tient une conférence annuelle, des conférences techniques et publie un journal annuel. Au programme, on retrouve notamment mercredi un panel sur la prévention de la pollution et son rôle dans le développement durable, auquel participeront notamment Pierre-Marc Johnson, conseiller spécial de la Conférence des Nations-Unies sur l'environnement et le développement, Louis-Paul Allard, président de la Fondation québécoise en environnement, Jean-Pierre Gauthier, directeur général régional de Conservation, Protection et Environnement Canada, Jack McLeod, président de Shell Canada, ainsi que des représentants de la Corée, du Brésil, des États-Unis. Ce matin, le maire de Montréal, Jean Doré présentera également un mot de bienvenue aux participants. L'AWMA, organisation d'envergure mondiale, a été fondée en 1907 sous le nom de Air Pollution Control Association.

URL URL

Publication Le Devoir

Date 1992-08-31

Pages P. 3

Select in Zotero <zotero://select/library/items/KWI5QI4A>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:15

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:15

Administration Doré: une crise de crédibilité qui était prévisible

Type Article de journal

Auteur Michel Magnant

Résumé Opinions L'auteur est politicologue. La crise de crédibilité que vit le maire Doré et la remise en question de son leadership par le conseiller Robert Perreault étaient à prévoir. En effet, l'administration Doré présente de multiples dérives par rapport à une gestion qui colle à la réalité et ces dérives pointent toutes en direction de certains manques dans le style même de leadership du maire. Pendant qu'on s'amuse, un Montréalais sur trois ne travaille pas, un commerce sur trois est fermé et une usine montréalaise sur trois est disparue. Jean Doré préside au désastre en fêtant. Comportement compensatoire? Examinons quelques caractéristiques de son leadership. Jean Doré n'est pas homme d'initiatives, il tend à suivre des scénarios tous faits tracés par d'autres sans y ajouter rien de vraiment personnel. Il suit la ligne de son parti autant que faire se peut (ce qui lui pose un problème dans la mesure où son parti est présentement divisé), reprend sans s'interroger sur leur pertinence des plans de son prédécesseur (le fameux granit rue de La Commune par exemple). Jean Doré est surtout le porte-parole et le défenseur de plans conçus par d'autres. Actuellement cette tendance le dessert car il y a panne de projets après le 350e. Autre caractéristique d'une gestion passive: sa tendance à déléguer le pouvoir de fait à d'autres que lui. On pourra nommer tour à tour les Léa Cousineau, Pierre Lefrançois, quelques membres du Comité exécutif ou conseillers privilégiés, l'ensemble des services eux-mêmes: à la fois personne et tout le monde est en charge. Son incapacité à stopper des mesures aberrantes issues de cette bureaucratie est désormais légendaire et nous vaut notamment la «fenêtre de 300000\$». Il doit redéfinir un comportement plus actif: en voulant échapper au style autocrate autoritaire à la Drapeau, Jean Doré est tombé dans l'excès contraire. Il

décide de mille détails sans doute, mais ce n'est pas lui qui dicte l'ordre du jour ni qui s'affiche comme la personne en charge. Pour contrer cette image négative, Jean Doré doit changer d'attitude et d'image. Pas de moyens d'action efficaces Jean Doré n'a pas appris à compenser pour les limites structurelles du poste de maire de Montréal. Il n'a pas su mettre sur pied de nouvelles institutions économiques pour aider nos entreprises à faire face au libre-échange et à la mondialisation des marchés, tout comme pour influencer les politiques économiques nationales conçues en fonction des régions au détriment des métropoles. Sa tolérance équivaut au «laisser faire conservateur». Il est aussi à la merci des initiatives des autres paliers de gouvernement qu'il ne sait ni prévoir ni contrer (rappelons ici l'agence spatiale qui est allée à St-Hubert après avoir été promise à Montréal, la «taxe Ryan» sur le transport en commun, l'actuel déménagement de l'Hôtel-Dieu, l'Institut de pharmacie qui ira probablement à Laval plutôt qu'à Montréal). Dans chaque cas, Jean Doré réagit toujours trop tard et en ne faisant pas particulièrement preuve de combativité ou d'imagination. Jean Doré doit se donner de nouveaux moyens d'influence: Jean Doré est une figure médiatique relativement puissante. Son message en impose. Malheureusement les médias montréalais ne percent pas du tout à Ottawa ou Québec où ils sont totalement ignorés au profit de médias locaux. (...) Une solution possible serait la création d'institutions économique-politiques nouvelles (comme l'ont fait plusieurs villes américaines en déclin). La mise sur pied par exemple d'un CONSEIL ÉCONOMIQUE DE MONTRÉAL où un groupe d'experts avec un service de recherche à l'appui pourrait sans cesse émettre de l'information économique de pointe susceptible de prévenir les fermetures dans les secteurs en déclin et aussi devancer les décisions négatives à Québec et Ottawa. Jean Doré manque d'expertise Jean Doré a par ailleurs un sérieux problème d'image au niveau de l'expertise. On ne lui reconnaît en effet aucune compétence particulière et on ne lui connaît pas non plus un mûrissement dans l'exercice du pouvoir qu'il aurait dû acquérir après 6 ans comme maire. Jean Doré parle et agit comme au début de son premier mandat, à tel point même que ses propos sentent de plus en plus la redite. Sa campagne actuelle de relations publiques qui le montre sans cesse sous des dehors très «relaxés» est risquée dans la mesure où il souffre précisément d'avoir l'air d'un amateur (et un granola) plutôt qu'un politicien expérimenté. Mais par dessus tout, Jean Doré s'est fait une réputation d'incompétent en économie. Ce maire a autorisé l'établissement de plus de 1000 nouveaux commerces au centre-ville alors que l'achalandage était insuffisant; même phénomène pour la construction de tours à bureaux alors qu'il y a un surplus d'espaces disponibles, ce qui risque de transformer les vieux gratte-ciels en coquilles vides lors du renouvellement des baux. C'est aussi lui qui a investi des millions dans un Centre de Commerce Mondial inlouable et qui veut relancer un Vieux-Montréal dont la vocation touristique semble avoir atteint un plateau et dont la vocation de place d'affaires semble chose du passé. Programme déphasé Jean Doré fonctionne à la pièce sans se soucier des contradictions dans ses positions. Il supporte une politique économique autonome pour le Québec mais en même temps favorise le TGV Montréal-Toronto qui aurait pour première conséquence de renforcer les liens économiques avec le reste du Canada. Il mentionne en 1989 des études de la Cidem démontrant que le 350e attirerait peu de touristes (un fait cet été) pour ensuite dépenser à fond de train à ce chapitre. Il s'oppose à la surtaxe de Ryan en disant qu'elle va tuer le commerce à Montréal tout en assommant ces mêmes commerçants sans ménagement par la suite. Il favorise une expansion tous azimuts des HLM alors que la ville regorge d'appartements vides. Il accorde une priorité ridicule à l'action cosmétique: grossissement de l'appareil municipal par l'embauche de 1000 collets blancs supplémentaires depuis 1986; multiplication des niveaux d'intervention bureaucratiques, multiplication des paramunicipales, embellissement des édifices centraux de l'administration allant jusqu'à la caricature dans le cas du bureau du maire, création d'une classe de super-fonctionnaires gagnant plus de 100000\$ par année, etc... Le programme de son parti est déphasé dans le temps, car il a été conçu sans tenir compte du déclin économique de Montréal ni de l'étalement urbain. Déphasé aussi par rapport à l'opinion publique qui a tourné à droite et qui s'intéresse plus à l'économie qu'à l'environnement. Le réalisme doit l'emporter sur les politiques cosmétiques: la ville de Montréal est en train de perdre son rôle de maître-d'oeuvre de la région métropolitaine. Elle est en train de devenir un simple quartier insignifiant dans une éventuelle cité du Montréal Métropolitain. Elle subit aussi un déclin sévère que la restructuration ne dissipera probablement jamais. Pour réduire ces deux menaces prioritaires, le maire doit mettre au point une stratégie de combat politique et économique. Tout le reste, les questions sociales, environnementales, culturelles sont secondaires. Si Jean Doré conserve un certain ascendant sur ses troupes et peut encore espérer gagner par défaut à l'élection de 1994, il doit comprendre que son emprise sur les événements et les autres paliers de gouvernement est totalement inadéquate. Il ne pourra éternellement excuser son manque d'imagination dans le domaine économique en invoquant des réalisations secondaires comme la construction de HLM et l'embellissement des équipements urbains -qui sont des activités sans rapport avec la crise grave que traverse Montréal. Jean Doré ne passe plus vraiment le test comme maire. C'est le niveau de son action qui est trop bas. Il doit s'élever au dessus des problèmes archi-simples de cosmétique urbaine pour véritablement s'attaquer à l'impasse dans laquelle se retrouve Montréal et qui risque de mener à un déclin catastrophique.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-09-02

Pages P. B-3

Select in Zotero [zotero://select/library/items/TCSTL68Y](https://zotero.org/select/library/items/TCSTL68Y)

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:15

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:15

Les cabaretiers jubilent: Montréal ne peut supprimer l'affichage érotique

Type Article de journal

Auteur Pierre Bellemare

Résumé L'administration du maire Doré a subi une amère défaite hier en Cour supérieure du Québec, la juge Ginette Piché considérant invalide et inconstitutionnel le règlement 8887 destiné à supprimer l'affichage érotique dans les rues de Montréal. Selon le juge Piché, ni le gouvernement québécois, ni la Ville de Montréal ne peuvent intervenir en cette matière qui, selon sa décision, est strictement de compétence fédérale. «Il est certain que, comme toute femme, la juge amenée à étudier la question des affiches érotiques ne peut être d'accord avec cet étalage grossier de seins et de fesses. Qui le serait?» peut-on lire dans son jugement. «Ce n'est toutefois pas le rôle du juge, homme ou femme, de se substituer aux pouvoirs législatifs des élus pour corriger des lois ou des règlements invalides», ajoute-t-elle. «Le juge est là pour juger, non pour légiférer. Tout le monde est pour la vertu, mais...», conclut la juge Piché, après avoir invoqué certaines dispositions de la Charte des droits et libertés de la personne, touchées par le règlement 8887 qui fut adopté le 13 août 1991 par l'équipe du maire Doré. Cette décision, rendue sur la requête de 17 cabaretiers, de l'Association des cabarets de spectacles de Montréal et de la danseuse Linda Duchesne, a été accueillie avec beaucoup de satisfaction et de soulagement par l'ensemble des piliers de cette industrie. Leur avocat, Me Julius Grey, a laissé tomber: «La liberté d'expression est constamment attaquée et il faut toujours la défendre. Ce sera encore à recommencer». Cependant, Mme Léa Cousineau, présidente du comité exécutif de la Ville de Montréal, elle qui était partie en guerre, il y a quatre ans, contre l'affichage érotique, est profondément déçue du jugement Piché. Dans un bref communiqué, Mme Cousineau a simplement laissé savoir que ce jugement était «tout en nuances» et que le contentieux de Montréal va l'analyser attentivement, avant d'indiquer son intention d'en interjeter appel. Cabaretiers en liesse «La décision a été longue à venir, mais elle confirme notre droit d'expression. Même si nos affiches sont érotiques, elles ne devraient offenser personne. Montrer un corps de femme n'est pas une honte», affirme Johnny, propriétaire du Cleopatra Café dont la vitrine, rue Saint-Laurent, est loin de passer inaperçue. Alfie, le patron de la boîte Chez Parée, est d'avis que cette décision «stimulera l'économie» dans cette industrie particulière. «Il faut que les gens sachent, à travers les affiches, quels sont les spectacles qui leur sont offerts à l'intérieur de nos établissements», dit-il. Le propriétaire de l'Axe, Réal Dorais, installé depuis longtemps rue Saint-Denis, a d'abord statué que le règlement municipal «était stupide en partant». «La Ville aurait très bien pu s'entendre à l'amiable avec certains propriétaires, dont les affiches sont plus expressives que d'autres», dit-il encore. M. Dorais est d'avis que le règlement contesté lui a causé un préjudice, «d'autant plus que la Loi 178 sur la langue d'affichage nous empêche d'utiliser l'anglais dans nos affiches. Beaucoup de touristes sont passés devant mon établissement, cet été, sans s'y arrêter parce qu'ils ne savaient pas ce qui se déroulait à l'intérieur. J'ai certainement perdu de l'argent». Il entend d'ailleurs remettre les anciennes affiches devant son cabaret, de façon à attirer l'attention des passants. «Le règlement municipal nous interdisait même de montrer une tête de femme», a-t-il précisé. Gifle au RCM Le proprio du Super Sexe, Mario, jubilait lui aussi. «Ce jugement contribuera à augmenter notre clientèle. Nous n'avons pas l'affiche la plus érotique, mais il nous faut être capable d'annoncer nos spectacles.» Plusieurs autres dirigeants d'établissements de spectacles érotiques, regroupés au sein de l'association que préside Johnny Batista, proprio du Sex Appeal, constatent globalement que le fardeau fiscal à Montréal est assez élevé pour qu'on ait au moins la «gentillesse» de leur permettre de réaliser les recettes nécessaires pour payer les comptes de taxes. En définitive, le jugement Piché est vu comme une gifle au Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM), qui, dès 1987, a sonné la charge contre les affiches érotiques. Mme Cousineau a ainsi été la première à enfourcher ce cheval de bataille, notamment lors d'une ronde de consultation menée en 1989 et au cours de laquelle divers groupes de femmes ont appuyé sans réserve la démarche du RCM, reporté au pouvoir aux élections municipales de 1990. Le 20 décembre 1990, soit moins de deux mois après le scrutin, l'Assemblée nationale adoptait un projet de loi privé visant à modifier la Charte de la Ville de Montréal et pavant la voie au règlement 8887 portant sur les établissements exploitant l'érotisme.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-09-02

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/QDAA89EQ

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:15

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:15

C'est Perreault qu'il faut chasser!

Type Article de journal

Auteur Maurice Ferron

Résumé Opinions Robert Perreault, conseiller municipal du RCM et, il oublie de le dire, adjoint au Maire pour la concertation, veut du changement à l'Hôtel de ville. Soit. Alors, monsieur le Maire, j'ai quelques suggestions: 1. enlevez à Monsieur Perreault son mandat comme adjoint car il manque de loyauté; 2. enlevez monsieur Perreault de la STCUM car, non seulement personne ne peut plus lui voir le portrait, mais en plus il a poussé au départ la meilleure administratrice de cette entreprise, Madame Louise Roy; 3. demandez à Robert Perreault qu'il aille fonder son propre parti et qu'il cesse de profiter de son affiliation au RCM pour donner des coups de couteau dans le dos. Vous aviez déjà pris une bonne décision, il y a deux ans, en l'expulsant du Comité exécutif, continuez dans ce sens car des petits boss qui, partout où ils ont passé, ont toujours tout raté comme lui (Tourbec en faillite, le Regroupement Loisir Québec en chicane avec tout le monde et maintenant la STCUM en chicane avec la STL et la STRSM), ne méritent aucune promotion.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-09-02

Pages P. B-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/WGRUB6CP

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:15

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:15

Quand l'arroseur se fait arroser...

Type Article de journal

Auteur Germain Belzile

Résumé Opinions Robert Perreault, conseiller municipal du RCM et président du Conseil d'administration de la STCUM, oublie certainement qui l'a fait roi. En commettant son papier dans les colonnes de La Presse, il apparaît plus dérisoire que glorieux. On peut reprocher beaucoup de choses au maire Doré, mais certainement pas celles que souligne M. Perreault qui, en passant, a été partie prenante de toutes les décisions qu'il rejette aujourd'hui. Comment peut-il parler de «l'affaire Bourque», alors que lui-même est à l'origine du départ de Louise Roy de la STCUM! Il se délectait les babines, en juin dernier, lors de l'annonce faite par Mme Roy. Il en jubilait même. Comment peut-il critiquer «les coupes sombres» dans le budget de la Ville alors que lui-même ne fait guère autre chose à la STCUM tout en s'entourant de deux adjoints à 80000\$ chacun. Comment peut-il parler de concertation alors qu'au Conseil métropolitain du transport en commun il est celui qui empêche la bonne entente... La vraie raison de la sortie médiatique de Robert Perreault, c'est qu'il n'a jamais avalé la décision du Maire de le sortir du Comité exécutif. Oui il faut un virage à l'Hôtel de ville, mais ce virage devrait débarrasser les citoyens des gens comme Perreault qui ne savent que mordre la main qui les nourrit.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-09-02

Pages P. B-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/VBWKPBAB

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:16

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:16

La Cour supérieure casse le règlement de Montréal sur l'affichage érotique

Type Article de journal

Résumé PC LA COUR supérieure vient d'invalider un règlement de la Ville de Montréal interdisant l'affichage érotique. Dans un jugement d'une centaine de pages rendu public hier, le juge Ginette Piché en arrive à la conclusion que la Ville a outrepassé sa juridiction en adoptant ce règlement en plus de contrevenir à la liberté d'expression garantie par la Charte des droits et libertés. Le règlement, qui interdit d'afficher à l'extérieur une image qui représente le corps humain, avait été adopté en 1991 après que l'Assemblée nationale eut apporté des amendements à la Charte de la Ville de Montréal. Dans sa décision, le juge Piché souligne qu'une province n'a

pas le pouvoir de légiférer en matière de moralité publique parce qu'il s'agit d'une question qui relève du droit criminel, donc de la juridiction du gouvernement fédéral. Les provinces ou les municipalités peuvent réglementer l'affichage érotique, estime-t-elle, mais elles n'ont pas le pouvoir de l'interdire. Dix-neuf établissements présentant des spectacles érotiques avaient contesté le règlement. La présidente du comité exécutif de la Ville de Montréal, Mme Léa Cousineau, a fait savoir par la voix d'une porte-parole qu'elle était extrêmement déçue. «Le jugement rendu par la Cour supérieure est tout en nuance», a-t-elle commenté. Nous en étudions actuellement les détails avant d'évaluer la possibilité d'aller en appel.»

URL URL

Publication Le Devoir

Date 1992-09-02

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/9LUTNB2P

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:16

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:16

Quality report

- Item has no authors

Faire du compost sur un balcon -- Ils sont fous ces Montréalais

Type Article de journal

Auteur Jeanne Desrochers

Résumé Le compost, est-ce que ça ne va pas avec le retour à la terre, le fumier, le grand potager familial? C'est quoi cette idée de l'administration municipale de distribuer des composteurs domestiques au quart du prix commercial? Et qui sont ces 5000 doux dingues qui profitent d'une telle générosité pour composter leurs déchets domestiques, en plein coeur de Montréal? Notre écolo du Plateau en est, évidemment. L'année dernière il n'avait pas su se débrouiller pour transporter l'encombrant appareil. Mais ce printemps, il a résolument pris l'autobus de la rue Jarry pour se rendre au centre de distribution installé dans la carrière Miron. Il a bien écouté les explications des techniciens, et il est revenu en autobus et en métro avec un baril de plastique noir sous le bras. L'Environ-Cyle est l'un des quatre modèles offerts par la Ville de Montréal, le seul qui puisse être installé sur un balcon. Les trois autres sont carrés, en bois ou en plastique recyclé, et se posent directement sur la terre. On les apporte démontés, dans leur boîte de carton. Les modèles en forme de cônes offerts l'année dernière peuvent être entièrement ou partiellement enfoncés dans un trou creusé dans le jardin. L'idée qui séduit les Montréalais, c'est la possibilité de réduire le volume des déchets de table, de voir réduire ces masses de pelures, de feuilles mortes et de grains de café jusqu'à ce qu'il ne reste plus qu'un petit tas de terreau. À l'entrée, une masse d'immondices peu appétissante, à la sortie un beau terreau qu'on ne craint pas de faire glisser dans ses doigts, une matière qui peut enrichir les plates-bandes et les boîtes à fleurs, ou encore le jardin communautaire du quartier. Avec son bac de récupération du papier, du métal, du plastique et du verre, et maintenant avec son composteur, l'écolo du Plateau n'a plus besoin de sac vert. Il ne dépose plus devant sa porte, deux fois par semaine, qu'un des petits sacs rapportés du supermarché. Son voisin Pierre, qui déposait pour sa famille de cinq personnes deux grands sacs verts deux fois par semaine, n'en dépose plus qu'un par semaine. Et encore, il n'est pas toujours plein. À l'automne, plus de 6000 foyers montréalais auront leur composteur. Un ménage sur 80, qui pourra ainsi manifester de façon bien tangible son souci de l'écologie. Illustration(s) : Ce coin de la carrière Miron abrite un jardin expérimental qui démontre les bons effets du compost domestique sur les légumes et les fleurs. Les quatre premiers modèles de composteurs enlignés le long du jardin sont ceux qui sont offerts à 25\$ par l'administration municipale, avec la collaboration d'Environnement Canada et du Mouvement pour l'agriculture biologique. Les autres modèles se vendent une centaine de dollars dans le commerce. André Pednault, du Mouvement d'agriculture biologique, préfère à la bêche ce retourneur de compost qui coûte une douzaine de dollars. La trappe de grande dimension du modèle Bio-Bin permet d'aller chercher la matière décomposée, sous l'amas des matériaux plus récents.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-09-02

Pages P. C-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/GJPTVZB8

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:16

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:16

Montréal est dans un état lamentable

Type Article de journal

Auteur Claude Dupras

Résumé Opinions L'auteur est un ancien chef du Parti civique. Ainsi donc, tout n'irait pas pour le mieux dans le meilleur des mondes du maire Doré. Il faut sans doute le croire maintenant que ce sont les plus hauts dirigeants du RCM qui réquisitionnent les meilleures colonnes de La Presse pour se battre la coule et profiter de l'occasion pour cultiver l'espoir d'un virage en refoirbissant l'image du parti. N'y a-t-il pas de la vie tant qu'il y a de l'espoir? Mais, pour ce qui est du virage annoncé, on fait carrément fausse route et c'est le dérapage qui s'amorce, Montréal se retrouvant seule pour essayer les plâtres. Les problèmes auxquels le maire Doré et le RCM font face aujourd'hui trouvent bien plus profondément leurs racines dans la conception même qu'ils se font du pouvoir municipal que dans des questions d'«images». En effet, le maire Doré et son équipe sont arrivés à l'Hôtel de Ville pour gouverner. Tous les gestes qu'ils ont posés en témoignent éloquemment: multiplication des structures et des niveaux de bureaucratie, développement des services, dépenses effrénées, le comble était atteint lorsque, à l'occasion du dernier budget, la municipalité décida de se substituer aux gouvernements supérieurs pour «stimuler» l'économie locale et la consommation en prétendant ménager les particuliers pour justifier l'augmentation de la taxe d'affaires. Résultat: ils assommèrent les uns et les autres! Vous savez ce qui arrive à la grenouille qui voulait se faire aussi grosse que le boeuf? Vous savez ce qui est en train d'arriver à Montréal? M. Perreault voudrait nous faire croire que le problème n'est que superficiel et que des efforts additionnels sur le terrain de la communication en viendront aisément à bout. Ce qu'il n'arrive pas à comprendre c'est que leur communication est justement à la racine du problème. Il y a une disproportion criante entre ce qu'ils annoncent, avec les espoirs qu'ils suscitent, et ce qu'ils font. Leur communication projette l'image d'un gouvernement alors qu'au niveau municipal, il ne s'agit que d'une administration et, au chapitre de l'administration, ils sont nuls. Montréal est dans un état lamentable et toutes les fêtes du 350e n'arrivent pas à cacher les trous et la saleté dans les rues, les parcs à l'abandon, les bibliothèques fermées et, heureusement que nous connaissons un été froid car, du côté des piscines... C'est vrai que nous avons une plage. Mais trêve d'ironie facile. Il faut se reprendre en main. L'affaire Bourque ne constitue que la pointe de l'iceberg. En installant en place sa bureaucratie et en dotant Montréal du fonctionnaire le mieux payé au Canada, le RCM a fait table rase de l'expertise de nombreuses personnes qui avaient contribué de façon souvent exceptionnelle à l'essor de Montréal. Pierre Bourque est évidemment un de ceux-là. La différence entre lui et tous les autres, c'est qu'il jouit d'un appui populaire pour résister. Tous les autres, ils sont des dizaines qui ont été «tassés» à grands frais, constituaient des rouages essentiels au bon fonctionnement de «l'administration» municipale. Ils ne sont plus là. À leur place, des technocrates et des communicateurs! Il faut pourtant se rendre à l'évidence: Montréal souffre essentiellement de ne pas être compétitive. Une étude récente effectuée au niveau national illustre clairement le désavantage comparatif de Montréal au chapitre des investissements. On aura beau mettre en valeur la qualité et l'éventail des services dont jouit Montréal, si les investisseurs fuient et la population fuit, il doit bien y avoir une raison. Or, cette raison est bien simple: cela coûte trop cher et ce n'est pas en dépensant davantage que la situation va se corriger. Il est devenu urgent de repositionner Montréal, de se concentrer sur l'essentiel, de rationaliser ce qui doit l'être, de réduire les coûts de l'administration et de se doter enfin d'une base saine pour le développement futur. On ne construit pas solide sur du sable... ou de la communication. Il faut aussi du concret et de la substance.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-09-02

Section P. B-3

Select in Zotero <zotero://select/library/items/WTBDHJ5W>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:17

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:17

Composter, c'est pas sorcier...

Type Article de journal

Auteur Jeanne Desrochers

Résumé Les Montréalais ont jusqu'au 9 octobre pour aller chercher leur composteur au centre de distribution, au 2525 Jarry est (entre 10h et 17 h). À l'entrée de la carrière Miron, une flèche leur indique la roulotte et le coin de jardin où se fait la démonstration et où se donnent les explications. Le Mouvement pour l'Agriculture biologique est responsable du projet, parrainé par Environnement Canada et la Ville de Montréal. L'expérience a commencé modestement, il y a deux ans, avec la distribution de 400 composteurs. L'année dernière, on en a

vendu 3000, et cette année la Ville est prête à dépasser ce chiffre pour répondre à la demande. Une enfilade de composteurs, 18 modèles en tout, démontre qu'on peut s'y prendre de plusieurs façons pour hâter la décomposition de matières organiques. On peut encercler les feuilles mortes avec de la clôture à neige. On peut improviser un composteur avec des barils percés. Ou bien utiliser des modèles patentés, en cèdre ou en plastique recyclé. L'acheteur a tout le temps de poser des questions. On lui remet en plus une brochure sur la marche à suivre, et il peut téléphoner au 872-7232 quand il a des doutes. La recette Les ingrédients du compostage: 36 p. cent du contenu du sac vert, soit: -les déchets de cuisine, pelures de fruits et légumes, grains de café, coquilles d'oeufs, sacs de thé, poussières d'aspirateur; mais éviter les viandes, os, aliments gras et produits laitiers qui pourraient attirer la vermine; -les feuilles mortes, l'herbe coupée, les résidus de jardinage, les mauvaises herbes (mais avant la formation de graines); -les copeaux de bois, retailles de haies, tiges de choux, tous matériaux ligneux qu'il vaut mieux écraser ou déchiqueter pour hâter la décomposition. On conseille d'alterner les feuilles mortes, plus lentes à décomposer, avec des résidus plus riches en azote, comme les déchets de table ou les rognures de gazon. Le mélange doit rester humide comme une éponge que l'on vient de presser. Il est bon de remuer le mélange à la bêche ou à la pelle deux fois par semaine. Pour activer la décomposition, on peut ajouter de la terre, du fumier, des préparations bactériennes disponibles dans les centres de jardinage, ou encore du compost déjà préparé. Le compost peut être prêt au bout de deux mois, mais cela peut prendre un an s'il contient beaucoup de matériaux ligneux. Même en hiver On peut continuer pendant l'hiver d'accumuler les déchets de cuisine, par-dessus les feuilles mortes. Le processus ralentit, mais il reprendra de plus belle au printemps. Si le compost sent mauvais, c'est qu'il est trop mouillé ou trop compacté. Il faut le retourner et incorporer des matériaux plus secs. Au centre de distribution, on peut se procurer des fertilisants, accélérateurs, insecticides, et même un composteur pour l'intérieur, asolument étanche, et contenant des vers qui sont de merveilleux accélérateurs. Pour la somme de huit dollars, on peut faire livrer le composteur à domicile. Rappelons le numéro de téléphone pour toute information supplémentaire: 872-7232.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-09-02
Pages P. C-2
Select in Zotero zotero://select/library/items/ZZR8K3UM
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:17
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:17

Montréal veut réviser la sécurité en zones scolaires

Type Article de journal
Auteur Caroline Montpetit
Résumé LA VILLE de Montréal s'appête à annoncer une importante révision des mesures de sécurité dans les zones scolaires. On en est déjà à la finalisation de la signalisation routière, et le maire de Montréal, M. Jean Doré, donnera aujourd'hui une conférence de presse à ce sujet. Le 23 avril dernier, l'administration Doré avait déjà annoncé qu'elle mettrait sur pied ce programme de sécurité. «Les changements se font en trois bases: le marquage au sol de tous les passages à piétons, la pose d'inscriptions de la mention `zones écoles', ou un autre type de signalisation du genre panneaux bleus; on s'occupera également des débarcadères d'autobus, on a rencontré des directeurs d'école pour voir à fermer certaines issues des cours d'école», a déclaré hier M. Daniel Buissières, des relations publiques de la Ville. Selon M. Bussières, une étude a déjà démontré que 40% des accidents de la route impliquant des enfants se passaient entre deux voitures, «Il y a des parents qui viennent chercher leurs enfants à l'heure où ils sortent. Nous nous demandons s'il serait mieux de placer les débarcadères de manière à ce que les enfants descendent de façon plus sécuritaire», a poursuivi M. Buissières. Par ailleurs, les trois ministres interpellés au cours de l'enquête du coroner Marc-André Bouliane, soient Claude Ryan, ministre de la Sécurité publique, Sam Elkas, du Transport, et Michel Pagé, de l'Éducation, doivent également présenter un important rapport sur ce sujet.

URL URL
Publication Le Devoir
Date 1992-09-03
Pages P. 3
Select in Zotero zotero://select/library/items/U2DJQZAS
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:16
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:16

Affichage érotique: priorité à la liberté d'expression

Type Article de journal

Auteur Claude Masson

Résumé La société québécoise évolue rapidement. Qui ne se souvient des fameuses campagnes du cardinal Léger et du maire Jean Drapeau contre tout ce qui était ou paraissait indécent: la pornographie, les débits clandestins, la littérature obscène. Même la pièce «Les Fées ont soif» avait été l'objet d'une interdiction de triste mémoire. Aujourd'hui, une juge, représentant le pouvoir judiciaire, habituellement identifié aux valeurs conservatrices de la société, interdit à la ville de Montréal de supprimer l'affichage érotique. «Scandale», diront puritains et bonnes âmes réactionnaires, surtout que le jugement a été rendu par une femme. Mais la décision de la juge Ginette Piché, de la Cour supérieure, ne se veut nullement de portée morale... ou moraliste. Elle est de portée juridique. «Il est certain que, comme toute femme, la juge amenée à étudier la question des affiches dites érotiques de la Ville ne peut être d'accord avec cet étalage grossier de seins et de fesses», écrit Mme Piché. «Ce n'est toutefois pas le rôle du juge, homme ou femme, de se substituer aux pouvoirs législatifs des élus pour corriger des lois ou des règlements invalides. La juge est là pour juger, non pour légiférer», conclut-elle. Deux raisons sont invoquées pour invalider le règlement 8887 de la ville de Montréal sur les établissements exploitant l'érotisme, adopté il y a un an: 1) les offenses à la moralité publique relèvent du code criminel et donc constitutionnellement du gouvernement fédéral et non des municipalités ou des provinces; 2) le règlement viole le droit à la liberté d'expression, y compris l'expression commerciale, inscrit dans la Charte canadienne des droits et libertés. La ville de Montréal, en adoptant son règlement, avait de bons motifs: la protection de la jeunesse, le droit à l'égalité entre hommes et femmes, la sécurité publique en regard de la violence et du mépris engendrés par la pornographie et l'érotisme, la protection des bonnes moeurs et de l'ordre public. Des motifs de moralité publique fort valables. Mais la moralité publique appartient au domaine du droit criminel. C'est au chapitre de la liberté d'expression que le jugement rendu prend toute sa valeur. Au delà des passions, des opinions, des réactions que suscitera ce jugement nécessairement controversé, il est sain, pour une société démocratique, que la juge ait donné préséance à la liberté d'expression sur tout autre effet que peut provoquer l'affichage érotique. La Cour suprême, le plus haut tribunal du pays, a déjà édicté: «La liberté d'expression assure que chacun puisse manifester ses pensées, ses opinions, ses croyances en fait, toutes les expressions du coeur ou de l'esprit, aussi impopulaires, déplaisantes ou contestataires soient-elles.» La liberté d'expression est une des libertés les plus importantes puisque toute la structure politique dépend du libre échange des idées et des opinions. Le règlement municipal interdisait une forme d'expression qui est l'essence même de ces commerces érotiques. La Charte des droits prévoit que seuls les moyens d'expression provoquant des actes de violence directs ou des attaques directes à l'intégrité et à la liberté physique d'une autre personne sont interdits. Ce n'est pas le cas de l'affichage érotique. L'objectif visé par la Ville d'abolir l'affichage dégradant et déshumanisant pour l'être humain, surtout pour les femmes, répond à des préoccupations urgentes et réelles, reconnaît la juge. Mais l'administration Doré-Cousineau n'aura pas réussi à prouver que l'affichage érotique a des effets nocifs graves sur les citoyens. Le jugement est tellement solide, basé sur une généreuse jurisprudence, que la ville de Montréal aura beaucoup de difficulté à le faire renverser, si jamais elle décidait de le porter en appel. Il y a deux décisions politiques à prendre: se soumettre à la décision du Tribunal et tenter d'influencer le gouvernement fédéral pour qu'il légifère dans le domaine de l'affichage érotique si la présidente du comité exécutif, Mme Léa Cousineau, est convaincue du bien-fondé de sa cause.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-09-03

Pages P. B-2

Select in Zotero <zotero://select/library/items/77L6DSEC>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:16

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:16

Montréal modifie sa signalisation routière autour des écoles

Type Article de journal

Auteur Éric Clément

Résumé La révision de la signalisation dans les zones scolaires, annoncée au printemps par l'administration municipale, en vue d'améliorer la sécurité des élèves de 341 écoles primaires de Montréal est en bonne voie de réalisation. C'est ce qu'est venu constater hier le maire Jean Doré lors d'une visite à l'école Lanaudière du 4300, rue Lanaudière, dans le plateau Mont-Royal, l'une des premières écoles à être entièrement dotée d'abords plus sécuritaires. Afin d'améliorer la sécurité des enfants, un nouveau marquage au sol, notamment au moyen de

bandes blanches et jaunes, a été effectué au cours de l'été. La signalisation routière a été complètement transformée: des panneaux indiquant que la vitesse est limitée à 30 km/h dans le secteur scolaire ont été installés, tandis qu'il est désormais interdit de stationner le long des trottoirs cernant l'école. L'éclairage et le mobilier urbain ont aussi été modifiés. Ces mesures, qui vont être étendues aux autres écoles primaires de Montréal d'ici la fin de l'année, coûteront 650000\$ à la Ville de Montréal. Selon le maire Doré, elles ont été prises à la suite de la consultation publique qui a mené à l'élaboration du premier plan d'urbanisme de la métropole. Lorsqu'on a demandé au maire s'il pensait que le problème de sécurité des écoliers au Québec était exagéré par les médias, comme l'avait dit hier le ministre Claude Ryan, M. Doré a répondu que son administration désirait lancer un message clair aux automobilistes et qu'elle n'avait pas attendu la rentrée scolaire pour se préoccuper du dossier, puisque la révision de la signalisation dans les zones scolaires avait été annoncée le 23 avril dernier. M. André Lavallée, membre du comité exécutif de Montréal qui accompagnait le maire Doré, a également déclaré qu'on déplorait un accident par année impliquant un enfant près des écoles de Montréal et que c'était un accident de trop.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-09-04

Pages P. A-3

Select in Zotero <zotero://select/library/items/IZ2TBI63>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:17

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:17

Doré discutera de bonne gestion municipale à Moscou

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé Le maire Jean Doré se rendra à Moscou du 25 septembre au 2 octobre prochains pour y discuter notamment de bonne gestion municipale. Outre M. Doré, la délégation de la Ville se composera de Ginette L'Heureux, conseillère municipale associée au maire pour les affaires internationales et de trois fonctionnaires municipaux: un de la Commission d'initiative et de développement économiques de Montréal (CIDEM) et deux du secrétariat aux Affaires internationales. Les représentants municipaux seront accompagnés de gens d'affaires et d'universitaires. Selon le cabinet du comité exécutif, les HEC, l'UQUAM, Concordia et les universités de Montréal et McGill ont confirmé leur participation, ainsi que des sociétés et organismes tels Bombardier, Bell Canada International, la Caisse de dépôt, le Groupe Lépine, la Société de développement internationale Desjardins, le Conseil de l'industrie de l'hydrogène, le Cirque du soleil, etc. Les deux municipalités signeront un protocole de coopération, qui fait l'objet de négociations. «Montréal est une ville plus moderne que Moscou et a donc plus à offrir», déclare-t-on à l'hôtel de ville. Utilité questionnée Le conseiller municipal Marvin Rotrand de la Coalition démocratique, parti d'opposition, s'interroge notamment sur l'utilité de cet autre voyage du maire. L'administration rappelle par ailleurs que M. Doré avait été invité par la mairie de Moscou lors du sommet des grandes villes du monde qui s'était tenu à Montréal en octobre 1991. Cette invitation avait été réitérée en juin dernier par le président de Russie, Boris Eltsine, lors de son passage dans la métropole. On explique aussi que la Ville de Montréal a un rôle majeur à jouer dans la prise de contact entre les entreprises montréalaises et moscovites étant donné que «pour faire des affaires à Moscou, il faut d'abord transiger avec les institutions publiques qui continuent à être la porte d'entrée de tout développement».

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-09-04

Pages P. A-4

Select in Zotero <zotero://select/library/items/IRJ2TU9U>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:17

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:17

Les consultations publiques sur le plan d'urbanisme de Montréal sont un échec

Type Article de journal

Auteur Roland-Yves Carignan

Résumé LES CONSULTATIONS publiques sur les orientations et les stratégies du plan d'urbanisme de Montréal, déjà

peu courues depuis les débuts la semaine dernière, ont même vu les intervenants se désister un à un lors de leur dernière journée. Seulement trois organismes sur les sept prévus dans l'après-midi de jeudi se sont pointés au rendez-vous, et encore il y en a un qui est arrivé en retard. Ces groupes ont quand même manifesté leur appui au projet, tout en se demandant encore une fois si la Ville a vraiment les moyens financiers pour mettre son plan en application. Le conseiller municipal Pierre Goyer, régulièrement assis à la table des commissaires, dresse d'ailleurs un constat d'échec de ces consultations. «C'est un échec parce qu'on n'a pas réussi à attirer la participation populaire. Les informations sur le plan n'ont été données qu'en juin, forçant les groupes communautaires ou universitaires, par exemple, à faire la réflexion durant l'été. Or, ces groupes sont pour la plupart inactifs durant cette période», explique le conseiller du quartier Jean-Talon, qui n'est plus membre du Rassemblement des citoyens de Montréal, au pouvoir. «Mais il faut aussi dire qu'on ne peut pas refuser un plan comme celui-là. Je le répète, c'est comme une brioche avec de la cannelle et bien du crémage; il y en a pour tout le monde. On ne peut pas être en désaccord avec des orientations comme celles-là», ajoute-t-il. Comme d'autres commissaires, il espère donc que les audiences publiques sur les plans directeurs - les ramifications plus précises du plan d'urbanisme dans chacun des arrondissements de la ville - soient plus courues. Ces audiences auront lieu durant le week-end des 12 et 13 septembre. Lors de la dernière journée d'audiences, le vice-président et directeur général du Vieux-Port de Montréal, Pierre Émond, est venu expliquer qu'il serait souhaitable de réduire au maximum la distance entre la ville et le fleuve, ou à tout le moins d'aménager cette interface de manière à ce que les citoyens puissent se réappropriier les rives. «Il faut voir le Vieux-Montréal et éventuellement le Faubourg Québec (projet domiciliaire) comme de vastes quartiers riverains et il faut constamment renforcer cette vision», a dit M. Émond. Jacques Côté, directeur exécutif des immobilisations au Canadien Pacifique, une entreprise possédant une bonne part des terrains montréalais, s'est dit réticent de voir une piste cyclable aménagée dans les emprises ferroviaires, surtout pour des raisons de sécurité. Il a cependant ajouté que plusieurs emprises et anciennes cours de triage ne sont plus nécessaires et qu'il serait souhaitable de les réinsérer dans le tissu urbain. En soirée, la porte-parole de la Chambre de commerce du Montréal-métropolitain, Hélène Béique, est venue s'ajouter aux voix qui s'interrogent sur les moyens financiers ainsi que sur les priorités du plan d'urbanisme. En tant que présidente du comité de développement urbain et d'habitation de cette Chambre, elle estime que l'accent devrait être mis sur le développement résidentiel au centre-ville ou en périphérie de celui-ci. «Un développement résidentiel adéquat dans les secteurs centraux est plus susceptible d'attirer les entreprises de bureaux et les sièges sociaux, dit-elle, en faisant augmenter proportionnellement la qualité de vie, que de tenter d'attirer directement ces compagnies dans les édifices actuellement vides du centre-ville. Par contre, si on n'a aucune priorité dans le développement, et qu'on tente de tout faire en même temps, on risque de créer l'effet inverse et d'accentuer l'étalement urbain.» Le rapport de la Commission d'étude sur les orientations et les stratégies du plan d'urbanisme sera adopté en assemblée publique le jeudi 29 octobre. Dans la semaine précédente, tous les rapports concernant les plans directeurs des arrondissements seront aussi adoptés. Le processus se terminera par l'adoption finale du plan par le conseil municipal, le 21 décembre.

URL URL

Publication Le Devoir

Date 1992-09-05

Pages P. A-4

Select in Zotero zotero://select/library/items/QYM462I7

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:17

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:17

Affichage érotique: Léa Cousineau est prête à se battre jusqu'en Cour suprême -- Elle dit mener sa croisade avec la bénédiction des Montréalais

Type Article de journal

Auteur Guy Taillefer

Résumé CONVAINCUE de bénéficier de l'appui majoritaire des Montréalais, l'administration Doré a décidé de poursuivre sa croisade contre l'affichage érotique - jusqu'à la Cour suprême s'il le faut - estimant que le jugement rendu par la juge Ginette Piché ouvre des brèches qui justifient la Ville de porter sa cause en appel. Il s'agit du reste pour les autorités municipales d'un «enjeu majeur» au sujet duquel la présidente du comité exécutif, Léa Cousineau, refuse tout compromis. «Ce règlement, nous y tenons. Il demeure de notre intention de préserver le droit des gens qui ne veulent pas de ces images.» Responsable du dossier lancé il y a trois ans, et souvent accusée de verser dans le puritanisme, Mme Cousineau estime primordial que la discussion se poursuive devant les tribunaux. «Ce sont ces débats, a-t-elle affirmé à l'hôtel de ville, qui nous permettent d'avoir des lois qui s'adaptent à l'évolution d'une société.» C'est la bataille réglementaire menée jusqu'en Cour suprême par Montréal et Calgary au début des années 80, a-t-elle noté, qui a poussé le gouvernement Mulroney, en 1985, à modifier le Code criminel pour légiférer contre la sollicitation sur la voie publique.

Montréal ne perd donc ni son temps ni son argent, soutient-elle, en interjetant appel. Rendu mardi dernier, le volumineux jugement invalide le règlement municipal visant à interdire l'affichage de représentations du corps humain devant les «établissements exploitant l'érotisme» - les bars de danseuses nues et les sex shops . Pour le moment, le règlement continue de s'appliquer, puisque la Ville porte en appel le jugement de la Cour supérieure, qui a été reçu avec jubilation par les 17 cabaretiers montréalais qui le contestaient, avec déception par les organisations féministes. L'administration municipale a distribué depuis l'adoption du règlement, en décembre 1990, environ 125 mises en demeure aux commerçants délinquants. Quelques dizaines d'entre eux - les chiffres de la Ville sont imprécis - ont obtempéré. Préférant pour le moment la méthode douce, la municipalité a décidé de ne pas intenter de poursuites contre les récalcitrants, qui s'exposent à des amendes, tant que le sort juridique du règlement n'aura pas été réglé. Les avocats municipaux ont passé la semaine à décortiquer le jugement de près de 130 pages. L'avocat en chef de la Ville, Me Suzanne Jalbert, a indiqué que la municipalité aviserait la semaine prochaine les tribunaux de sa décision d'en appeler, mais qu'il faudrait plusieurs semaines additionnelles aux avocats pour rédiger leurs arguments. Affirmant se fonder sur des «analyses et des évaluations», Mme Cousineau a soutenu en conférence de presse qu'il y avait à Montréal «une majorité de citoyens pour qui l'affichage érotique, même lorsqu'il n'est pas pornographique, est associé à une dégradation de la femme». Dans son jugement, la juge Piché reconnaît d'ailleurs que le règlement répond à des «préoccupations urgentes et réelles» de la population montréalaise. Mais elle le rejette en dernière analyse parce qu'il contrevient à la liberté d'expression et d'affichage commercial contenue dans la Charte des droits et libertés et parce qu'il empiète sur la juridiction exclusive du gouvernement fédéral en matière de droit criminel - dont relève la question de la moralité publique. Mme Cousineau croit d'ailleurs que la juge Piché donne au règlement une portée morale excessive que l'administration Doré ne lui prête pas. «Il y a entre elle et nous une différence de vision», a dit Mme Cousineau. La juge rejette aussi le règlement pour insuffisance de fondement. «En aucun cas, écrit-elle, la Ville n'a fourni de preuve à l'effet qu'un tel type d'affichage ait des effets nocifs sur les gens. Toute la preuve soumise se rattache aux conséquences de la pornographie plutôt que de l'affichage érotique.» Le règlement a reçu le plein appui du ministre des Affaires municipales et de la Sécurité publique, Claude Ryan, qui a fait modifier par l'Assemblée nationale en 1990 la charte de la Ville de Montréal pour lui permettre d'interdire l'affichage érotique. Interpellé, Québec doit d'ailleurs présenter la semaine prochaine sa position dans ce dossier. À ce titre, la juge Piché admet dans son jugement qu'il est difficile de «tirer la ligne de démarcation entre l'exercice valide par le Parlement de sa compétence en matière de droit criminel et celui d'une province de créer des dispositions et interdictions à l'appui d'un programme législatif valide.» Difficulté qui implique que l'on fasse «des nuances partout», fait valoir la juge, qui laisse entendre que le règlement montréalais aurait peut-être passé le test constitutionnel s'il avait été plus «soigneusement articulé». C'est sur ces nuances que l'administration Doré entend se baser pour faire renverser en appel le jugement Piché. «Nous pensons que ces nuances pourraient conduire à une conclusion différente», a avancé Mme Cousineau. Plusieurs juristes ont soutenu que la Ville aurait pu parvenir plus efficacement à ses objectifs en ayant recours, par exemple, à son pouvoir de réglementation en matière de zonage.

URL URL

Publication Le Devoir

Date 1992-09-05

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/CJVPERES

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:17

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:17

Les poètes fêtent Montréal

Type Article de journal

Auteur Lucie Côté

Résumé Le 350^e anniversaire de Montréal aura aussi inspiré les poètes. Et chacun appelle, invente, fait revivre, mythifie, s'approprie sa ville. D'encre et de papier, Montréal sera tout ce que l'on veut qu'elle soit. Les poètes se retrouveront pour fêter la ville au Spectrum, le vendredi 11 septembre prochain, à partir de 22h30. Ils ont écrit, pour l'occasion, un poème inédit. Comme une grande carte de vœux. Car, Claude Beausoleil l'affirme, Montréal est une ville de poèmes, vous savez. Le poète, qui présentera lui aussi un long nouveau poème, Ton nom Montréal, au Spectrum, a ainsi titré une anthologie qui paraît cet automne à L'Hexagone. Et une autre anthologie consacrée à Montréal, préparée celle-là par la revue estuaire, sera lancée vendredi soir. «L'anthologie de Claude (Beausoleil) présente la version historique de ce qui s'est écrit en poésie sur Montréal. Celle d'estuaire, intitulée, comme le spectacle, Montréal Poésie 92, propose la vision actuelle des poètes sur Montréal. Chacun était libre d'interpréter son Montréal et nous ne sommes pas intervenus dans les textes», explique le poète Jean-Claude Daoust, instigateur du projet. La revue estuaire a donc demandé à une soixantaine de poètes d'écrire un texte inédit pour exposer leur vision poétique de Montréal. Vendredi, 16 de

ces poètes -dont Lucien Francoeur qui fait l'ouverture du spectacle, Nicole Brossard, Hélène Dorion, Hélène Monette, Élise Turcotte et Yves Boisvert- liront leurs textes, lors de cette fête à laquelle sont conviés les Montréalais (et les amateurs de poésie, d'où qu'ils viennent). «Les spectateurs pourront acheter la revue au spectacle comme on se procure un livret à l'opéra. Ils vont pouvoir lire les poèmes en même temps que les poètes les réciteront, et les emporter chez eux ensuite. Le lancement du numéro d'automne d'estuaire, Montréal Poésie 92, est aussi un événement spécial parce que la revue a exceptionnellement 160 pages», souligne Jean-Paul Daoust, le poète de la ville qui participe également au spectacle, auquel ont été incorporés des «clins d'oeil historiques». «On veut montrer qu'il y a eu d'autres textes écrits sur Montréal avant ce spectacle, qu'on n'arrive pas de nowhere. Il y a dans notre pays une tradition poétique historique. Quatre comédiens, Anne Caron, Pascale Montpetit, Jean Petitclerc et Luc Picard, vont donc lire les textes de poètes absents ou décédés -Michel Beaulieu, Paul Chamberland, Denis Vanier, Gaston Miron- pour ouvrir des brèches sur le côté historique de l'affaire, montrer que la poésie existe ici depuis longtemps», note encore Jean-Paul Daoust. À la fois participants et spectateurs Claude Poissant, le metteur en scène du spectacle, a choisi de miser sur la simplicité et le naturel et aura sans doute réussi à éliminer le grand problème des soirées de poésie, le manque de rythme des habituelles récitations à la queue leu leu. Il a disposé un peu partout sur scène des chaises qui permettront aux poètes de rester tous ensemble pendant tout le spectacle, à la fois participants et spectateurs. «Montréal servira (littéralement) de toile de fond au spectacle, révèle-t-il. Le scénographe Marc Sénécal a reproduit la ville en feuilles de papier et en moustiquaire. Une quinzaine de diapositives de Victor Pilon, qui a travaillé avec Michel Lemieux, seront projetées sur cette toile. Ces photos montrent Montréal sous des angles qu'on voit rarement. Il arrive même qu'on se demande où il a pris ça, apprécie Claude Poissant. «J'ai essayé de mettre en ordre tous ces poèmes qui seront lus, dont certains sont accompagnés d'une bande sonore et d'autres de musique jouée en direct. Les comédiens et moi, nous présenterons les poètes, mais pas d'une façon trop systématique. «J'ai voulu que tout se déroule en suivant le meilleur rythme possible, mais en gardant l'espèce de bohème propre à la poésie. Alors il y aura sûrement des imprévus. Je voudrais que ce soit sobre, mais avec des éléments surprenants.» Comme Pascale Montpetit qui chantera (pour la première fois sur scène) une chanson de Clémence Desrochers ou les deux comédiens qui danseront un tango sur un poème de Gérald Godin. Claude Poissant souligne qu'il a voulu éviter que ce spectacle ait une connotation politique. Il souhaite plutôt que ce soit une fête. «La poésie en soi est politique», affirme-t-il.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-09-06

Pages P. B-7

Select in Zotero <zotero://select/library/items/TJM876RQ>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:17

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:17

Un plan d'urbanisme pour mettre fin au fouillis à Montréal

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé Des audiences publiques sur les plans directeurs de huit arrondissements de la Ville de Montréal auront lieu aux quatre coins de la municipalité au cours du week end qui vient. Ces rencontres s'inscrivent dans la préparation du premier plan d'urbanisme dont se dote la Ville depuis sa fondation il y a 350 ans, souligne le responsable de l'aménagement et du développement urbain au comité exécutif, André Lavallée. L'élaboration et la présentation de ce plan ont coûté 2,5 millions au cours des cinq dernières années, sans compter les salaires des fonctionnaires municipaux qui y ont été affectés. Des milliers de pages de textes, accompagnés de cartes, plans, dessins et photos, ont été rédigées. Le travail ne sera pas terminé, prévoit-on, avant le milieu de 1994. Pour ce qui est du neuvième arrondissement, celui de Ville-Marie, qui s'étend du mont Royal à l'île Notre-Dame et de la rue Atwater à Amherst et qui comprend notamment le centre-ville, le travail est pratiquement terminé. Le conseil municipal a adopté le plan directeur d'aménagement et de développement de ce secteur en octobre 1990 et la réglementation de zonage sera entérinée avant la fin de 1992. Un autre document portant sur les orientations et les stratégies du plan d'urbanisme de Montréal, a fait l'objet d'une étude publique au cours des deux dernières semaines. La version finale devrait être adoptée d'ici à la fin de l'année. Certains ont déploré le fait que ce schéma général n'ait pas été adopté avant les plans directeurs des arrondissements. M. Lavallée donne toutefois l'assurance que les différents éléments ont été mis en concordance. Le document sur les orientations et les stratégies de même que les neuf plans directeurs constitueront le plan d'urbanisme de Montréal. À partir de ces énoncés, la Ville rédigera une réglementation de zonage pour chacun des arrondissements. Dans le cas de l'arrondissement Ville-Marie, cette dernière étape a été précédée par la publication, en avril dernier, d'un document appelé «cadre réglementaire», qui compte à lui seul 279 pages. Le plan et ses réglementations uniques pour chaque quartier permettront de mettre fin au fouillis: à l'heure actuelle

par exemple, l'arrondissement Ville-Marie est régi par 22 règlements, soit 9 règlements de zonage et 13 règlements particuliers qui gèrent soit des rues, soit des objets spécifiques. Le Vieux-Montréal n'est régi par aucun règlement territorial alors que les rues Sherbrooke et Sainte-Catherine ainsi que le boulevard René-Lévesque sont soumis à des règlements particuliers. Le plan établit entre autres des critères relatifs aux limites de hauteur et de densité des bâtiments, vise à créer des conditions optimales d'ensoleillement dans les rues et les lieux publics, veut régulariser les conditions de vent provoquées au niveau du sol par les bâtiments élevés, etc. Il détermine quelle partie d'un territoire donné sera occupée par le logement, le commerce, l'industrie et ainsi de suite. Il fixe aussi des objectifs et des stratégies, tant pour l'ensemble du territoire que pour chacun des arrondissements. Ce qui fait dire au conseiller municipal indépendant Pierre Goyer qu'il s'agit d'un «véritable catalogue de distribution aux électeurs». Le plan d'urbanisme, explique M. Lavallée, constitue «une planification en profondeur de tout le territoire». Il souligne qu'il n'y avait pas auparavant de «vision globale de la ville», qui était aménagée «selon les poussées du marché et les ambitions des promoteurs». Ce qui a donné notamment la construction des habitations Les Dauphins en bordure du parc Lafontaine, du gratte-ciel noir de la place d'Armes, du palais de justice dans le Vieux-Montréal, de l'autoroute Ville-Marie, etc. À qui accorder le droit de se prononcer par voie de référendum? Après l'adoption de son plan d'urbanisme et sa transcription dans une réglementation de zonage, la Ville de Montréal pourrait permettre à la population des secteurs résidentiels homogènes de se prononcer par voie de référendum sur une demande de dérogation aux normes qui auront été établies. L'administration prévoit que la rédaction de règlements pour chacun des neuf arrondissements ne sera toutefois pas complétée avant le milieu de 1994. «Nous envisagerons alors la possibilité d'accorder à des populations données, qui auront des intérêts particuliers, le droit de se prononcer par référendum», a déclaré le responsable de l'aménagement et du développement urbain au comité exécutif, André Lavallée, qui ne veut pas prendre d'engagement ferme et dont les propos à ce sujet sont teintés de la plus grande prudence. Qui aurait droit de vote? Faudra-t-il ne l'accorder qu'à ceux qui sont directement touchés par une demande de dérogation au zonage susceptible, par exemple, d'affecter leur qualité de vie? M. Lavallée se pose ces questions et se contente d'y répondre que l'exercice du droit au référendum «devra être adapté à la nature des demandes qui feront l'objet des discussions». Ce mode de consultation, poursuit-il, sera «peu ou pas applicable au centre-ville». Il s'empresse d'ajouter que, depuis le mois passé, la population est mieux informée et a plus de possibilités de se prononcer au sujet des dérogations. Ainsi, explique-t-il notamment, les demandes doivent être annoncées sur les lieux mêmes, un avis doit être publié et les requêtes doivent être entendues à une et parfois deux reprises par le comité-conseil d'arrondissement (CCA). Par ailleurs, la Ville entreprendra dès l'an prochain l'informatisation des règlements de zonage sur la base du cadastre. Le propriétaire d'un lot donné pourra ainsi obtenir sur écran toutes les informations (hauteur, densité, alignements, occupations, exigences patrimoniales particulières, etc.) relatives au zonage touchant sa propriété. Ces données pourront être consultées sur les terminaux de la Ville et ceux des professionnels et organismes oeuvrant dans le domaine de l'urbanisme. L'administration prévoit en outre qu'un bilan de la mise en oeuvre du plan d'urbanisme sera déposé à chaque année au conseil municipal. Ce plan, dont la réalisation a été entamée en 1987, sera révisé à tous les cinq ans. Entre ces remises à jour quinquennales, le conseil pourra l'amender au besoin pour y inclure un projet de développement urbain spécifique ou faire place à des plans particuliers touchant des secteurs donnés qui sont pour le moment passés sous silence tels le marché Jean-Talon. Dans les deux cas, l'étude des modifications fera l'objet d'une étude publique. La Ville «entend que le cadre de gestion du développement urbain soit clairement établi et ne soit modifié que de façon explicite et transparente». De plus, cette obligation morale pourra se traduire éventuellement en une obligation juridique suite aux modifications de la Charte de la Ville qui seront pertinentes». Toutes les étapes d'élaboration du plan ont fait l'objet de consultations publiques. Les audiences qui ont été tenues au cours des deux dernières semaines sur les orientations et stratégies globales n'ont toutefois attiré que bien peu de citoyens. M. Lavallée fait toutefois remarquer que des centaines d'organismes se sont prononcés au cours des étapes préparatoires. Il n'en reste pas moins, avouait cette semaine dans son mémoire l'Ordre des architectes du Québec, que «la Ville sollicite l'opinion des groupes et des citoyens à un rythme tel que nous ressentons un certain essoufflement». De tout pour tous d'un arrondissement à l'autre Comme l'entente constitutionnelle, le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal contient de tout pour tous. Chacun y trouvera son compte, que ce soit à l'échelle du territoire montréalais ou à celle de chacun des arrondissements. Il fixe, pour l'ensemble de la ville, 41 objectifs très généraux tels «assurer une circulation efficace des camions et faciliter la livraison des marchandises», «augmenter le nombre d'arbres et protéger les bois de qualité» ou «développer les attraits touristiques de Montréal». Une stratégie de mise en oeuvre accompagne chacun de ces objectifs, mais on n'y trouve bien souvent que des évidences. À l'objectif de «consolider la structure commerciale de Montréal» correspond, comme première stratégie, de «confirmer dans leur vocation actuelle les artères et tronçons d'artères commerciales caractérisés par une forte continuité commerciale». Une lecture plus attentive permet toutefois de dégager des buts plus précis et même certaines priorités dans ce schéma qui se caractérise avant tout par un déluge de mots. Au chapitre du logement, on développera prioritairement les faubourgs Québec, des Récollets et Saint-Laurent dans l'arrondissement Ville-Marie afin d'accroître la population du centre de Montréal. Les besoins en équipements et services de loisirs seront avant tout comblés dans les quartiers Côte-des-Neiges, Mile-End, Parc Extension, Petite-Patrie, Centre-Sud, Rivière-des-Prairies, Pointe-aux-Trembles et les faubourgs Québec et Saint-Laurent. La Ville veut favoriser le développement d'édifices à bureaux entre autres sur la rue Sherbrooke, entre Viau et l'autoroute 25. Les hauteurs permises seront évidemment moindres que dans le centre: hors du quartier des affaires, elles ne pourront dépasser 44 mètres,

soit l'équivalent de 12 étages, pour toutes les nouvelles constructions. La Ville souhaite par ailleurs que le prolongement de l'autoroute 25, qui relie le tunnel Lafontaine à l'autoroute Métropolitaine, prenne la forme d'un boulevard urbain, et ce jusqu'au boulevard Perras seulement. Nulle mention d'un pont vers Laval. La revitalisation de la rue Sainte-Catherine est une priorité au chapitre de l'activité commerciale et on envisage d'y installer une forme de transport collectif particulière, peut-être un tramway. L'aménagement du réseau vert dans le tronçon rivière des Prairies/Vieux-Port, dans l'axe de la voie du Canadien Pacifique, débutera par le segment allant de la rue Masson à la rue Saint-Urbain. Montréal veut réduire à 30 km/h la limite de vitesse permise dans les rues résidentielles locales. Par contre, pas moins de 43 secteurs de la ville dont l'aménagement est problématique ou controversé feront l'objet d'une planification «subséquente à l'adoption du plan». On note en particulier le marché Jean-Talon, le Vieux-Montréal, la rue Sainte-Catherine, le secteur du marché Atwater, le secteur Bishop/Crescent ou les abords de l'autoroute Métropolitaine. Les points les plus «chauds» sont ainsi passés sous silence, constate le conseiller d'opposition Pierre Goyer. Au sujet de l'emplacement du Centre de tri et d'enfouissement des déchets, l'ancienne carrière Miron, l'administration redit son intention d'aménager un grand parc d'arrondissement de 94 acres, de faire construire 4000 logements sur les périmètres nord, est et ouest et de créer un parc industriel aux abords de l'autoroute Métropolitaine. Certains se demandent toutefois comment la Ville pourra réaliser ces projets, même sur un horizon de plusieurs années, à une époque où sa marge de manoeuvre financière est de plus en plus restreinte.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-09-08
Pages P. B-1
Select in Zotero zotero://select/library/items/3JCEJTF3
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:18
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:18

Les voies réservées... et plusieurs autres nouveaux services

Type Article de journal
Auteur Jules Béliveau
Résumé C'est aujourd'hui, on le sait, que la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal inaugure ses nouvelles voies réservées sur l'avenue du Parc, sur le chemin de la Côte-des-Neiges et sur le boulevard René-Lévesque. Mais plusieurs autres nouveaux services du transport en commun dans l'île de Montréal voient le jour également aujourd'hui. La STCUM a annoncé en mars dernier qu'elle se proposait d'améliorer son service de façon importante et par vagues successives. Elle a décidé de souligner la journée d'aujourd'hui d'une manière toute spéciale en déroulant le «tapis vert»: ce matin, le président du conseil d'administration de la société, M. Robert Perreault, devait participer à une réception - et à une ballade en R-BUS - en compagnie du maire de Montréal, M. Jean Doré, et du député de Verdun, M. Henri-François Gauthrin, représentant du ministre des Transports du Québec. Depuis plusieurs semaines, une vaste opération d'information a eu lieu dans divers secteurs du territoire desservi par la STCUM. Plus de 200000 dépliants ont été distribués. Des représentants de la société de transport sont «sur la route» afin de répondre aux questions des usagers. Sur certaines lignes d'autobus, les usagers peuvent même faire un essai routier gratuit! Les voies réservées Côte-des-Neiges et Parc vont de la rue Jean-Talon au boulevard René-Lévesque. Les R-BUS - les autobus des voies réservées - se succèdent à intervalles de trois minutes. Ils traversent le centre-ville en empruntant la voie réservée sur le boulevard René-Lévesque. Le R-BUS 535 Parc roule en direction de la station de métro Atwater tandis que le R-BUS 545 Côte-des-Neiges se dirige vers la station de métro Berri-UQAM. Pour remédier à la surcharge sur certains parcours du métro aux heures de pointe, la STCUM a décidé d'écourter les périodes d'attente sur les lignes 1-verte et 2-orange. Dès aujourd'hui, les usagers du métro devraient donc voyager plus confortablement puisqu'il y aura moins de monde dans les wagons. La STCUM a également révisé l'ensemble de ses services dans la municipalité de Saint-Léonard. Les modifications touchent les lignes 131 de l'Assomption, 188 Couture, 192 Robert et 460 Métropolitaine. C'est ainsi que les métrobus 143 Charleroi, 194 Rivière-des-Prairies et 199 Lacordaire sillonnent maintenant les zones industrielles et qu'ils laissent désormais monter les voyageurs dans les deux directions. Plusieurs autres circuits ont également été complètement repensés dans les municipalités de Montréal-Nord, d'Anjou et de Montréal-Est de même que dans les quartiers montréalais Marc-Aurèle-Fortin, Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles. Et il en est de même dans divers secteurs de l'Île.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-09-08
Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/VBRJNS4I

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:18

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:18

Les chauffeurs de la STCUM se liguent aux marchands dans la lutte contre les voies réservées aux autobus

Type Article de journal

Auteur Guy Taillefer

Résumé PARCE QU'IL pénalise les commerçants et met en péril la quiétude des citoyens du quartier et la sécurité de leurs enfants, les chauffeurs d'autobus de la STCUM ont pris hier position contre le système de voies réservées qui doit entrer en opération aujourd'hui sur l'avenue du Parc. Pour l'administration municipale, qui inaugure en grande pompe ce matin ses trois nouvelles voies réservées sur l'avenue du Parc, le chemin de la Côte-des-Neiges et le boulevard René-Lévesque, c'est un nouveau pavé dans la mare de ses objectifs d'amélioration du transport en commun à Montréal. La STCUM est depuis plusieurs semaines à couteaux tirés avec un groupe de commerçants de l'avenue du Parc. Ces commerçants ont échoué vendredi dernier dans leur tentative d'obtenir une injonction contre la mise en place du nouveau circuit, mais promettent de revenir à la charge. C'est d'ailleurs en partie parce que les chauffeurs d'autobus craignent à compter d'aujourd'hui de faire les frais du mécontentement des commerçants que leurs porte-parole syndicaux ont convoqué la presse pour dénoncer l'initiative municipale, initiative qui n'a fait l'objet, disent-ils, d'aucune consultation auprès d'eux. M. René Fréchette, conseiller technique de la Fraternité des chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro, a même avancé que la STCUM, en appliquant une stratégie d'affrontement, s'exposait à voir augmenter le nombre d'agressions contre les chauffeurs. Le président de la Fraternité, Maurice Vézina, a dénoncé de son côté le régime de diktat instauré à la Société de transport de la CUM depuis la démission du pdg Louise Roy et son remplacement, sur une base intérimaire, par M. Michel Ste-Marie. Le dialogue était possible avec Mme Roy, a dit M. Vézina, il ne l'est plus avec M. Ste-Marie. La Fraternité, qui a mis de l'avant hier une proposition alternative qui a apparemment fait ses preuves à Québec et en Europe, n'est pas opposée à l'implantation de voies réservées, mais désapprouve le concept retenu par la STCUM sur l'avenue du Parc. Selon M. Vézina, le stationnement automobile, que la société de transport veut complètement éliminer, devrait y être maintenu. Ce qui n'empêcherait pas la STCUM, à son avis, de réserver une voie aux autobus, le matin vers le sud, le soir vers le nord. Les automobilistes, en vertu de la proposition syndicale, bénéficieraient à toute heure d'une seule voie de circulation dans les deux sens, alors que le projet municipal leur accordera deux voies aux heures de pointe. Pour faciliter le travail des commerçants, la Fraternité suggère d'installer des aires où pourraient s'arrêter les camions de livraison. Et dans le but d'alléger le trafic automobile, le syndicat propose d'aménager un parc de stationnement sur le terrain vacant situé devant la gare Jean-Talon. Sa suggestion lui paraît d'autant plus valable que la majorité des automobilistes qui empruntent l'avenue du Parc proviennent de l'extérieur du quartier. «Il ne faut pas perdre de vue, a dit M. Vézina, que nos principaux concurrents, ce ne sont ni les commerçants ni les citoyens, lesquels sont en bonne partie nos usagers, mais les automobilistes.» M. Vézina n'a d'ailleurs pas soumis sa proposition aux commerçants de l'avenue du Parc et dit avoir essuyé une fin de non-recevoir quand il a tenté, il y a quelques semaines, de la présenter à la direction de la STCUM. Ce qu'il dit mal s'expliquer, compte tenu que la Fraternité avait été mis à contribution lors de la conception des voies réservées sur le boulevard Pie IX.

URL URL

Publication Le Devoir

Date 1992-09-08

Pages P. 3

Select in Zotero zotero://select/library/items/SSLN9W26

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:18

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:18

Montréal aidera Moscou en déneigement, gestion des déchets, urbanisme, etc. -- Le maire Jean Doré doit signer un protocole d'échanges lors de son voyage à Moscou à la fin du mois

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé La ville de Montréal viendra en aide à Moscou dans les secteurs du déneigement, de la gestion des déchets, de

la démocratisation, de l'urbanisme et de l'informatisation. C'est que prévoit le «protocole d'échanges et d'amitié» que signeront Jean Doré et son homologue, Youri Louzhkov, lors du voyage qu'effectuera le maire de Montréal dans la capitale de Russie du 25 septembre au 2 octobre. Un groupe de travail Montréal-Moscou sera mis sur pied pour coordonner les projets de coopération entre les deux villes, qui s'échangeront des groupes d'experts ou de spécialistes dans tous ces domaines. Ces secteurs ont été identifiés par Moscou, affirme-t-on dans un document municipal, «parce qu'ils reflètent effectivement des domaines d'excellence de la ville de Montréal». «La volonté exprimée par le maire de Moscou, soutient-on également, de choisir Montréal, parmi toutes les villes canadiennes, comme ville avec laquelle Moscou établirait des liens privilégiés repose sur l'expertise et la réputation enviables de Montréal dans plusieurs domaines rattachés à la gestion municipale». Le programme de coopération faisant partie du protocole prévoit que les deux villes concerteront leurs efforts pour obtenir des autorités nationales et des organismes internationaux le financement nécessaire à sa réalisation. Les bibliothèques et les maisons de la culture des deux villes procéderont aussi à des échanges, tout comme les bulletins rédigés pour les employés municipaux, «Montréalités» et «Vetcherniaya Moskva». Moscou veut que Montréal l'aide à se doter d'un plan d'urbanisme, en l'inspirant entre autres dans le domaine de la consultation. Sur le plan économique notamment, l'administration Doré se dit convaincue que le rapprochement entre les deux villes «permettra aux instigateurs de projets montréalais de bénéficier d'un avantage concurrentiel considérable». Elle souligne également les bénéfices que retirent la réputation et l'influence de Montréal d'un rayonnement accru découlant de l'action internationale de la ville.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-09-09
Pages P. A-4
Select in Zotero zotero://select/library/items/DSK8UW2G
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:18
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:18

STCUM: un premier jour de grand chambardement

Type Article de journal
Auteur Roland-Yves Carignan
Résumé Le Devoir Nouvelles générales, mercredi 9 septembre 1992 373 mots, p. 3 LES QUELQUES pépins techniques n'ont pas empêché les nouveaux «R-Bus» de faire bonne impression, hier, à leur première journée de service sur voies réservées, aux heures de pointe du matin et du soir. La Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM) s'est dite satisfaite de ces nouvelles lignes d'autobus, qui semblent recevoir un accueil favorable de la population. Trop tôt, cependant, pour dire si le but ultime de tout ce chambardement a été atteint: aucune statistique sur la fluctuation de la clientèle n'était disponible. Il est par contre facile de constater qu'on ne change pas les habitudes des voyageurs très rapidement sur le chemin de la Côte-des-Neiges, maintenant desservi par le R-Bus 545 aux heures de pointe, et sur l'avenue du Parc, où circule le R-Bus 535; au matin, la plupart des usagers ont en effet quitté l'autobus à la première station de métro. Pourtant, les R-Bus poursuivent leur trajet dans le même axe que leur ami souterrain - sur René-Lévesque jusqu'à la station de métro Berri-UQAM pour le 545 et jusqu'à Atwater pour le 535. «On ne peut pas changer les habitudes de tout le monde en une seule journée, c'est certain. Et il faut aussi dire qu'on est en train de roder le système», précise le président du conseil d'administration de la STCUM, Robert Perreault. Les policiers ont patrouillé ces axes de façon particulière sans toutefois décerner de contraventions aux automobilistes délinquants qui circulaient ou, pire, stationnaient dans la voie réservée. Les vraies contraventions, qui peuvent coûter jusqu'à 200\$, seront distribuées dès la semaine prochaine. Coup de théâtre, hier après-midi, en plein dans le tronçon critique de l'avenue du Parc où les commerçants manifestent leur mécontentement: la signalisation lumineuse devant indiquer le sens de la circulation sur la voie centrale, réversible, est restée bloquée au rouge pendant environ 45 minutes. Sur ce tronçon de 1,8 kilomètres - tout le trajet du R-Bus 535 est de 10,5 kilomètres - la voie réservée est donc entrée en fonction un peu tard. Les marchands de cette avenue connaîtront demain la date des audiences pour l'injonction interlocutoire demandée à la Cour supérieure pour stopper le projet. Outre les R-Bus, la STCUM mettait en branle, hier, d'autres importants volets de son plan de relance du transport en commun à Montréal. Ainsi, la fréquence des rames de métro s'est accrue sur les lignes 1 (verte) et 2 (orange) pour remédier un tant soit peu à la surcharge chronique de certains tronçons. Quatre lignes d'autobus ont été substantiellement modifiées à Saint-Léonard, tandis que la desserte des quartiers industriels de Montréal-Nord, Anjou et Montréal-Est a été repensée complètement. Dans les quartiers Pointe-aux-Trembles, Rivière-des-Prairies et Marc-Aurèle-Fortin, les trois métrobus à arrêts limités accueilleront désormais les voyageurs dans les deux directions, aux heures de pointe. Dans l'ouest de l'île, un nouveau circuit sillonnera le boulevard des Sources entre les gares Dorval et Roxboro, assurant une nouvelle liaison nord-sud dans ce secteur. Finalement, le circuit du boulevard Hymus sera prolongé jusqu'au centre Fairview.

URL URL
Publication Le Devoir
Date 1992-09-09
Pages P. 3
Select in Zotero zotero://select/library/items/5WC6X6NF
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:18
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:18

Bourque rend les armes -- Le «père» du Biodôme accepte la vice-présidence de la Société des musées

Type Article de journal
Auteur Guy Taillefer
Résumé Le Devoir Nouvelles générales, vendredi 11 septembre 1992 661 mots, p. 1 Taillefer, Guy PIERRE
BOURQUE a rendu les armes et accepté la vice-présidence de la nouvelle Société des musées de sciences naturelles de Montréal, dont la mise sur pied, annoncée au début de l'été par l'administration Doré, avait fait, de sa part et parmi les employés du Biodôme, l'objet d'une spectaculaire contestation. À contrecœur, M. Bourque a accepté de se joindre au conseil d'administration de la nouvelle société paramunicipale, au sein duquel il est pour le moment l'unique représentant du monde scientifique. Ce qui n'est pas, dans les milieux spécialisés, sans faire sourciller. «Il faut se rappeler que je suis un fonctionnaire, a dit hier M. Bourque, et que la Ville a pris une décision.» À titre de concepteur du Biodôme, M. Bourque avait pourtant pris, il y a deux mois, la tête du mouvement de contestation et s'était opposé à la création de la nouvelle société paramunicipale sous prétexte que la vocation scientifique du Biodôme s'en trouverait menacée. Ses appréhensions ne se sont pas estompées, assure-t-il aujourd'hui, mais il dit n'avoir plus maintenant d'autre choix que de se soumettre aux volontés de la Ville. «Vaut mieux être en dedans qu'au dehors», a affirmé M. Bourque, qui promet d'agir de l'intérieur pour préserver la vocation du Biodôme et protéger les emplois des quelque 130 employés qui ont participé à sa conception. «Je vais me battre pour ça.» En termes professionnels, M. Bourque ne cède rien en devenant vice-président du comité exécutif de la Société des musées, dont les bureaux seront situés au Biodôme. Gestionnaire d'une enveloppe budgétaire annuelle de l'ordre de 18 millions \$, il conserve ses responsabilités de directeur du Jardin botanique et d'assistant-directeur du module d'horticulture et des parcs de la Ville de Montréal. Il se range, mais n'en continue pas moins de penser que l'administration Doré commet une erreur en créant une paramunicipale qui gèrera conjointement le Biodôme et le Planétarium. Une erreur qui tient, selon lui, au fait que la décision municipale se trouve à scinder la gestion du Biodôme de celle du Jardin botanique, le premier étant en grande partie issu du second. Il paraît du reste inévitable à Bourque que, d'une manière ou d'une autre, ces deux équipements scientifiques continueront de fonctionner en étroite liaison. Il compte d'ailleurs bien s'en assurer. Le conseil d'administration de la nouvelle Société des musées a tenu sa première réunion mercredi et le nouveau directeur général de l'organisme paramunicipal, Gilles Desaulniers, entre en fonction la semaine prochaine. M. Bourque a indiqué avoir eu mercredi une fructueuse discussion avec le président du conseil d'administration de la société et du Groupe SNC, Jean-Paul Gourdeau, qui avait manifesté, à la fin du mois de juillet, une certaine impatience à son égard, lui reprochant de faire obstruction à la mise sur pied du nouvel organisme. Si aujourd'hui M. Bourque accepte de rentrer dans le rang, c'est aussi parce que le mouvement de fronde qu'il avait lancé, juin dernier, contre la Ville - à laquelle il demandait de surseoir pour six mois à sa décision - n'a jamais réussi à susciter dans l'opinion publique les passions qui avaient empêché l'administration, en janvier dernier, d'appliquer la première version de son projet de société paramunicipale. C'est ainsi que le Comité de soutien au Biodôme et au Planétarium, formé au milieu de l'été dans l'espoir de faire échec au projet municipal, s'est décomposé quelques semaines seulement après avoir été formé. Une vingtaine de sociétés naturalistes québécoises lui ont donné leur appui, mais les centaines de démarches faites auprès de la Ville - sous forme de lettres et de coups de téléphone - ne sont pas parvenues à la faire bouger. L'une de ces sociétés était Les Amis du Jardin botanique, qui regroupe 4300 membres et dont le président, Michel Labrecque, reconnaît sans détour que les opposants à la société paramunicipale ont perdu la bataille. M. Labrecque s'inquiète particulièrement que M. Bourque soit le seul scientifique à siéger au conseil d'administration, au sein duquel trois postes qui n'ont pas encore été comblés le seront dans quelques semaines. «Que le Biodôme soit géré par un CA formé de gérants de caisses populaires et de directeurs de marchés d'alimentation ne m'inspire pas confiance pour l'avenir.» M. Labrecque redoute aussi le jour où «M. Bourque ne sera plus là» pour défendre la vocation des équipements scientifiques montréalais. Ce jour-là, prédit-il, l'administration municipale pourrait bien en profiter pour placer aussi le Jardin botanique sous le chapeau d'une société paramunicipale - une formule administrative qui a la caractéristique de réduire à leur plus simple expression les comptes que ses gestionnaires sont tenus de rendre aux élus municipaux. M. Bourque a informé la semaine dernière les employés du Biodôme de sa décision de céder à la Ville. Une décision qui paraît avoir été reçue avec une certaine résignation, s'il faut en croire l'adjoint au directeur du Biodôme, Jean-Pierre Doyon, qui, tout en désapprouvant l'initiative municipale, se dit maintenant prêt à «vivre avec». De son côté, la Ville a décidé de

prolonger de trois mois, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre prochain, les mandats des employés du Biodôme afin qu'ils puissent «faire des choix professionnels éclairés». Il va de soi, selon M. Bourque, que tous ces employés, dont la majorité est associé au projet du Biodôme depuis ses tout débuts, conserveront leur emploi s'ils le désirent. L'administration municipale indique pour sa part que des réunions auront lieu au cours des prochaines semaines entre la Ville, la nouvelles société et ses employés pour garantir une implantation harmonieuse des nouvelles structures administratives.

URL URL

Publication Le Devoir

Date 1992-09-11

Pages P. 1

Select in Zotero zotero://select/library/items/QCFIHCX4

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:18

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:18

Bourque se range et se plie aux décisions de l'administration Doré

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé Malgré l'appui dont il jouit dans la population et d'autres milieux, Pierre Bourque se range, mettant fin à la guerre qu'il livrait à l'administration Doré et dont le principal champ de bataille était le Biodôme. «Je suis un fonctionnaire et les décisions ont été prises par l'administration», a-t-il déclaré hier à La Presse . «J'ai demandé une période de réflexion et elle est terminée». Il a levé le drapeau blanc en acceptant de se limiter au simple rôle de membre du conseil d'administration de la nouvelle société paramunicipale qui administrera le Biodôme et le Planétarium. Il fera partie, à titre de vice-président, du comité exécutif de ce conseil d'administration. Il demandait pourtant de jouer un rôle de premier plan dans la gestion du Biodôme, dont il était, a-t-on répété, le «père». Il s'est aussi battu pour que ce Biodôme et le Jardin botanique demeurent sous une même direction. Il souhaitait également que ces organismes continuent de relever directement des services de la Ville plutôt que d'être gérés par une paramunicipale. M. Bourque abandonne toutes ces requêtes en se pliant aux décisions de l'administration. «Il est encore préférable, a-t-il expliqué, que je sois à l'intérieur plutôt que dehors pour défendre mes idées et les droits des 150 employés qui ont consacré 10, 15 et même 20 ans au service de la Ville». Sa présence au conseil d'administration et à son comité exécutif lui permettront également de s'assurer, ajoute-t-il, que les missions d'éducation et de recherche seront poursuivies. M. Bourque affirme avoir mis cartes sur table lors d'une rencontre avec les autres membres du conseil et avoir été bien compris. Le comité exécutif est formé de cinq membres du conseil qui se réunissent plus fréquemment que les autres et jettent un regard moins distant sur les orientations et les décisions. Entretemps, Gilles Desaulniers, le directeur général de la nouvelle société paramunicipale, qu'on appelle la Société des musées de sciences naturelles de Montréal, entrera en fonction la semaine prochaine. Le conseil d'administration, formé de treize membres, est présidé par le président du conseil du Groupe SNC, Jean-Paul Gourdeau. M. Bourque demeure directeur du Jardin botanique et responsable du module de l'horticulture et des parcs, qui relève du service des Loisirs et du Développement communautaire. Il administre le fonds des équipements scientifiques de la ville, qui gère les budgets du Jardin, de l'Insectarium, du Planétarium et du Biodôme et qui perdra, lorsque la période de transition sera terminée, ces deux dernières institutions. M. Bourque a refusé, indique-t-on dans l'administration, un poste de directeur scientifique au sein de la nouvelle paramunicipale. L'administration Doré n'a jamais caché que son objectif ultime demeure de regrouper les quatre institutions scientifiques dans la nouvelle société. Un comité de soutien à M. Bourque et aux idées qu'il défendait avait été mis sur pied à la fin de juillet dernier par plusieurs organismes. Son âme dirigeante était Michel Raymond, ancien directeur de l'Insectarium et professeur à l'UQUAM. Le comité exécutif a par ailleurs annoncé que le mandat des employés du Biodôme qui viennent de la ville de Montréal a été prolongé jusqu'au 31 décembre prochain plutôt qu'au 30 septembre. Ils devront notamment décider, explique-t-on, s'ils s'intègrent à la nouvelle paramunicipale ou s'ils iront occuper des postes disponibles dans les services municipaux.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-09-11

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/M4DMWT5L

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:18

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:18

Boulevard Gouin: non aux projets de la Ville

Type Article de journal

Auteur Raymond Gervais

Résumé C'est un non catégorique que les citoyens des quartiers Ahuntsic et Catierville ont servi hier aux membres du comité conseil de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, lors des audiences publiques auxquelles quelque 300 citoyens des quartiers concernés ont participé. «Non à la piste de course et au rétablissement de la circulation à double sens sur toute la longueur du boulevard Gouin», ont dit aux conseillers municipaux l'Association des Amis du boulevard Gouin. Réunis hier matin à l'école secondaire Sophie-Barat, les citoyens s'étaient massés dans la grande salle de l'école afin d'appuyer le mémoire de l'Association soumis au comité conseil. Les citoyens ont donc dit non à André Lavallée, membre du comité exécutif et à son projet de 50 millions de dollars pour l'aménagement du boulevard Gouin, tel qu'adopté par le comité exécutif le 23 juin 1992. Contrairement à ce que prétend la Ville, les résidents des quartiers touchés soutiennent que le projet de l'administration Doré détruirait le caractère patrimonial du boulevard Gouin en plus de porter un dur coup à la qualité de vie des citoyens. «Nous avons cru que les citoyens avaient leur mot à dire dans le processus d'évaluation du plan directeur d'urbanisme de l'arrondissement. Aujourd'hui, la colère s'ajoute à la déception puisque avant même que les citoyens déposent leur mémoire, le comité exécutif a adopté le 23 juin dernier, le projet proposé par André Lavallée», a déclaré hier l'Association des Amis du boulevard Gouin lors de la rencontre avec les conseillers municipaux, trois du RCM et trois de l'opposition. «Sous les beaux principes de mettre en valeur le patrimoine architectural du boulevard Gouin, d'améliorer l'accès à la Rivière-des-Prairies, de diminuer l'impact de la circulation automobile de transit, d'assurer la sécurité des résidents et leur quiétude, le projet Lavallée fera exactement le contraire», soutiennent les citoyens. L'Association propose plutôt l'établissement de courtes sections de sens uniques alternés (quatre ou cinq rues pas plus) sur toute la longueur de boulevard Gouin. Les citoyens s'opposent aussi à la modification du zonage qui permettrait la construction de bâtiments de six à huit étages sur le boulevard Henri-Bourassa. Enfin, les citoyens demandent aussi aux autorités municipales d'enlever la chute à neige dans le Parc régional de l'Île-de-la-Visitation alors que le schéma d'aménagement prévoit en continuer l'exploitation.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-09-13

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/H3DJNV49

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:19

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:19

Cartier revient, rajeuni, dans Saint-Henri

Type Article de journal

Auteur Luc-Simon Perrault

Résumé Jacques Cartier a fait un retour remarqué dans le quartier Saint-Henri de Montréal, hier, où il a été accueilli par le maire Jean Doré. L'imposante sculpture-fontaine du fondateur du Canada -puisque c'est de ce monument qu'il s'agit- a été restaurée et réinstallée à l'endroit où les gens avaient l'habitude de le trouver avant sa cure de rajeunissement entreprise à l'automne 1991, dans un parc de Saint-Henri situé à l'angle des rues Saint-Antoine et Agnès. Mais il faut préciser que la statue originale de Jacques Cartier, faite de bois recouvert de cuivre, a été remplacée par une nouvelle statue d'apparence identique mais sculptée dans un matériau plus moderne: la résine époxyne. L'ancienne statue, qui n'aurait pas pu supporter plus longtemps les rigueurs de notre climat, sera précieusement conservée de façon permanente à l'intérieur et exposée dans un édifice public du quartier Saint-Henri.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-09-14

Pages P. C-11

Select in Zotero zotero://select/library/items/G3ZH2HBV

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:19

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:19

Cinq visions sur deux roues

Type Article de journal

Auteur Louis-Gilles Francoeur

Résumé CINQ VISIONS continentales du cyclisme vont se croiser à Montréal cette semaine pour dresser un bilan mondial de la situation du vélo et des obstacles qui freinent ou empêchent son intégration dans les systèmes de transport du prochain siècle. La Conférence Vélo mondiale, qui commence ce matin dans la métropole, réunira pour la première fois en un même lieu plus de 600 leaders du cyclisme international, planificateurs urbains et spécialistes en sécurité provenant de 30 pays, dispersés sur les cinq continents. C'est Vélo Québec qui a eu l'idée de cette réunion sans précédent, qui coïncide avec son 25e anniversaire et le 350e de Montréal. Dédoulement culturel oblige, l'organisme québécois, qui n'est pas seulement un groupe de pression, mais aussi un lieu de réflexion sur le transport alternatif, participait déjà depuis des années aux deux grands congrès internationaux du cyclisme, soit Pro Bike parrainé par la Bicycle Federation of America, et Velo City, organisé par la Fédération européenne des cyclistes. «Lorsque nous avons fait notre proposition aux deux organismes internationaux, raconte Jean-François Pronovost, directeur général de Vélo Québec, ils ont réalisé que c'était une occasion rêvée pour que chaque vision continentale du cyclisme puisse s'enrichir de la confrontation des idées entre les spécialistes de tous les continents.» Les inscriptions, déjà nombreuses hier, indiquaient que les délégués américains vont former les deux-tiers de la conférence; les Européens, un quart; et le reste viendra des autres continents, notamment du Japon et d'Afrique. Trois grandes tendances peuvent être observées actuellement dans le monde en ce qui a trait à la place de la bicyclette, selon M. Pronovost. Les Pays-Bas, où la bicyclette est devenue une institution, travaillent à renforcer davantage son intégration dans le transport et l'aménagement urbain. Jean-François Pronovost dit qu'il a séjourné chez des amis à Copenhague, installés dans une rue réservée totalement aux cyclistes et piétons, dans laquelle poussaient des arbres sous lesquels on installait des tables de pique-nique. Les autos des résidents se faufilaient jusqu'au stationnement, gênées de carboniser même occasionnellement les familles, dont la maison avait pris de la valeur dans un pareil havre de tranquillité. Pendant que les Néerlandais tentent de remodeler le tissu urbain pour les cyclistes, un peu comme l'Amérique a été refaite pour l'automobile, les grandes capitales, comme Paris ou Rome, sont débordées par l'automobile qui assiège les piétons jusque dans leur dernier retranchement, le trottoir. Les rares cyclistes y font figure de kamikaze. Cependant, plusieurs plus petites villes européennes, comme Padoue ou Véronne, ou des autorités régionales comme dans la région de la Loire, amorcent dans ce domaine un virage dont les associations cyclistes espèrent beaucoup. Le «cas» américain permet en effet certains espoirs. L'Amérique est en effet aux prises avec une véritable explosion d'intérêt à l'endroit du vélo dans plusieurs de ses grandes villes, comme Seattle, pour n'en citer qu'une. Des voies cyclables sont non seulement en train de relier les centres urbains, des Grands-Lacs à la Floride, mais dans plusieurs grandes cités, on aménage de nouveaux réseaux, intègre le vélo dans la planification du transport et plusieurs se dotent de «plans directeurs» pour organiser le changement avec un minimum de cohérence. Au Canada comme aux États-Unis, chaque nouvelle piste totalement réservée au vélo est aussitôt bondée, débordée, comme l'Estriade entre Granby et Waterloo, tellement la demande est grande et déborde les élus, plutôt amateurs de limousines... Montréal, qui crevait la glace sous l'administration Drapeau avec un premier axe cyclable nord-sud, s'est donné sous Jean Doré un plan directeur, qui a porté le réseau cyclable à 145 km. On parle maintenant de recycler au profit des cyclistes des voies ferrées désaffectées ou peu fréquentées, malgré les réticences des compagnies ferroviaires dont la vision sociale fonctionne encore à la vapeur. En même temps, certaines administrations battent des records d'imagination en créant des pistes remarquables comme celle du canal Soulanges, du canal Lachine, de l'aqueduc municipal, etc. Malgré son retard, Toronto se lance dans la course avec un plan directeur qui pourrait bien sauter les vitesses deux à la fois, dit-on. Le Québec compte en tout 950 km de voies réservées, soit beaucoup moins que son réseau de motoneiges et de moto-cross polluantes, et cela, même si le vélo est un sport beaucoup plus assidûment pratiqué. L'absence de grands équipements collectifs dans ce domaine force à un nombre croissant de Québécois à pédaler aux États-Unis, ce dont raffolent les économies rurales boudées par le tourisme depuis le passage des autoroutes. L'expérience du tiers monde est assez remarquable et unique. On roule, en réalité, beaucoup plus qu'ici dans les grandes villes d'Asie où les vélos à 21 vitesses des galopins de Montréal feraient figure de Ferrari à deux roues. Mais, paradoxalement, on ne construit à peu près rien pour consolider le vélo dans ces villes où l'automobile gagne du terrain chaque jour malgré son coût économique, social et environnemental. Les lobbies de l'ingénierie rêvent de raser forêts et bidonville pour construire des autoroutes, pas des pistes cyclables réservées... «Il nous est difficile de leur dire qu'ils doivent arrêter de façonner leurs villes en fonction de l'automobile. C'est comme dire aux Chinois de ne pas s'équiper de réfrigérateurs aux CFC pour protéger la couche d'ozone», explique Jean-François Pronovost.

URL URL

Publication Le Devoir

Date 1992-09-14

Pages P. 1

Select in Zotero zotero://select/library/items/FPD2TSU3

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:19

Doré livrera son plan d'action dimanche

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé Le maire Jean Doré livrera dimanche prochain aux élus du RCM, au cours d'une rencontre spéciale à huis clos, le plan d'action qui, espère-t-il, mettra fin à la dissidence au sein de cette formation et la relancera en vue des prochaines élections. Les conseillers municipaux du RCM n'avaient pas encore été avisés, hier soir, alors que se tenait une séance du conseil municipal, du lieu de ce caucus spécial. Un des poids lourds du RCM, Robert Perreault, indiquait il y a quelques semaines qu'il attendait avec impatience ce plan d'action que le maire a promis à ses troupes. On se souvient qu'un caucus spécial s'était tenu, également un dimanche, avant les vacances d'été. Un groupe de dissidents s'était alors manifesté et M. Perreault, entre autres, avait exprimé son insatisfaction. Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) de la Ville, qui annoncera les intentions de l'administration en matière d'investissements pour l'année 1993 et les deux suivantes, sera rendu public après-demain. Ce programme, qui précise dans quels districts électoraux les investissements seront effectués, n'est pas sans importance pour les conseillers. Le PTI indique aussi le genre de projets que l'administration entend privilégier au cours des années qui viennent. Les conseillers sauront ainsi dans quelle direction se dirigera l'administration Doré-Cousineau maintenant que les grands projets d'investissements reliés aux célébrations du 350^e anniversaire de Montréal sont à toutes fins pratiques complétés. Ce PTI sera étudié lors d'une réunion spéciale du conseil municipal qui se tiendra lundi prochain. Le 23 septembre, mercredi, se tiendra un conseil général du parti au pouvoir, au cours duquel on parlera notamment de financement et du recrutement de nouveaux membres. Deux jours plus tard, le maire s'envolera vers Moscou pour un voyage d'une semaine au cours duquel il signera notamment avec son homologue russe, Yuri Louzhkov, un protocole d'échanges et d'amitié entre les deux villes. Interrogé par l'opposition lors du conseil hier soir, le maire Doré a fait remarquer que la délégation de la Ville serait accompagnée de représentants de 32 entreprises et organismes. «On va leur donner un coup de main parce que ça va mal et qu'ils ont besoin d'aide», notamment en matière de gestion municipale et de démocratisation, a déclaré le maire, qui a ajouté que le fait d'aider les sociétés à faire des affaires à l'étranger, «c'est bon pour l'économie de Montréal». Le chef du Parti civique, Pierre Gagnier, a affirmé pour sa part qu'on va «faire la charité là-bas. Mais charité bien ordonnée commence par soi-même».

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-09-16

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/TFUHERB5

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:19

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:19

Montréal impose l'aménagement de stationnements pour vélos

Type Article de journal

Auteur Georges Lamon

Résumé Le nouveau plan d'urbanisme de la Ville de Montréal intégrera le stationnement des vélos à celui des automobiles. Une nouvelle réglementation à l'étude dans ce plan, exigera la création d'un nombre minimal de places pour bicyclettes dans tous les stationnements pour automobiles à proximité de destinations importantes. C'est ce qu'a annoncé André Lavallée, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal. M. Lavallée, qui s'adressait hier midi à quelques centaines de participants de la Conférence Vélo mondiale, a précisé que l'administration municipale a «finalment mis au point un modèle fonctionnel de stationnements pour vélos». Ce modèle, a-t-il ajouté, sera installé progressivement dans les artères importantes, en concertation avec les commerçants et les citoyens. Le directeur général de Vélo-Québec, Jean-François Pronovost, trouve cette mesure «très intéressante», prévoyant que cela favorisera les déplacements quotidiens des cyclistes. Rappelons que Saint-Hubert a déjà adopté une telle mesure dans son territoire. Réseau vert Par ailleurs, pour permettre aux cyclistes de jouir davantage du réseau de pistes cyclables, la Ville de Montréal aménagera dès 1993 un premier tronçon de son réseau vert pour les cyclistes. Ce réseau sera organisé dans l'emprise de 15km de la voie du Canadien Pacifique, du Vieux-Port jusqu'à Rivière-des-Prairies. La Ville de Montréal veut aussi intervenir pour accroître la sécurité des cyclistes dans son territoire, et on prévoit en conséquence placer le cycliste et le vélo dans un «cadre législatif le plus adéquat pour le meilleur intérêt de la société». Aussi André Lavallée estime-t-il

que les gouvernements et les municipalités doivent «s'associer dans des campagnes de sensibilisation des cyclistes, piétons et automobilistes au respect des autres usagers de la voie publique». Il songe à l'immatriculation et au port du casque protecteur obligatoires, hypothèses, qui, à son avis, «doivent être discutées à fond». En après-midi, des conférenciers sont venus parler de leurs expériences dans leurs pays respectifs. Ainsi il a été notamment question de «modération du trafic». Horst Hahn Kl{chner, de la Fédération cycliste allemande (ADCF), a précisé que si l'on veut s'occuper de la modération du trafic, il faut bien l'appliquer. Aussi ne serait-il pas nécessaire d'en faire davantage pour les cyclistes. À son avis, en Allemagne, seul pays d'Europe où il n'existe aucune limite de vitesse sur les grandes autoroutes, celui qui est opposé à la modération de la circulation est encore perçu comme un ringard. Il n'a pas caché que la situation est très chaotique dans les villes allemandes. «L'Allemagne n'est pas un paradis pour la circulation, a-t-il ajouté. On a l'impression que la réunification du pays a effacé toutes les réalisations qui ont été faites pour améliorer la circulation. On fait face à certaines difficultés d'intégration.» Il a rappelé les énormes pressions de l'industrie automobile, qui met en relief les emplois qu'elle crée. Sans compter la construction des routes, autre source d'emplois et qui permet la revitalisation de l'économie. Quant à Rodney Tolley, de l'Université de Staffordshire, au Royaume-Uni, il croit que l'aménagement mieux pensé des routes et une réduction de la vitesse en milieu urbain permettront de réduire de beaucoup le nombre des accidents. Et cette réglementation incombe au gouvernement central. L'utilisation du transport en commun demeure toujours le moyen idéal. Pas de bécanes dans le métro! °Même si la Société de transport de la CUM s'associe à l'«Opération Dring Dring» de Vélo-Québec, qui se déroule ce matin, et qui invite les Montréalais à se rendre au boulot en vélo, cela ne signifie pas pour autant que les vélos seront admis dans le métro. Dans un communiqué, la direction de la STCUM avise les cyclistes qu'ils ne seront pas autorisés à voyager dans le métro avec leur vélo, puisque l'«Opération Dring Dring» se tient à l'heure de pointe du matin, et qu'il est strictement défendu de transporter son vélo durant les heures de grande affluence. La STCUM invite donc les cyclistes à stationner leurs bicyclettes dans des supports aménagés à l'extérieur des stations.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-09-16
Pages P. A-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/HE398EM8
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:19
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:19

«Baptême» de 300000\$ pour le Biodôme

Type Article de journal
Auteur Gilles Gauthier
Résumé Les contribuables montréalais ont reçu hier la première facture pour la nouvelle société paramunicipale qui administrera le Biodôme: 300000\$ pour les trois prochains mois. La directeur général de cette Société des musées de sciences naturelles de Montréal, Gilles Desaulniers, qui entrera en fonctions demain, gagnera 110000\$ par année. Sa secrétaire touchera 38000\$. La rémunération de M. Desaulniers, qui occupait jusqu'à maintenant le poste de directeur général pour le Québec du Service canadien des parcs, sera égale ou supérieure à celle de la plupart des directeurs de services de la Ville, qui sont en général à l'emploi de la municipalité depuis plusieurs années ou décennies. Selon des chiffres fournis hier par le comité exécutif, Roger Galipeau (Approvisionnement et Immeubles) gagne 109700\$, Jean Vianney Jutras (Loisirs et Développement communautaire) 109300\$, Pierre Ouellet (Habitation et Développement urbain) 106100\$, Roméo Noël (chef des pompiers) 95000\$, Thieu-Quan Hoang (Finances) 95000\$, Léon Laberge (Greffé) 89750\$, etc. Celui qu'on a appelé le «père» du Biodôme, Pierre Bourque, responsable notamment du Jardin botanique, reçoit 95100\$ et Jean Emond, qui s'occupe de La Ronde et qui était responsable de l'aménagement du nouveau parc des Îles, 104978\$. L'administration explique que M. Desaulniers est un contractuel avec lequel la Ville a signé une entente de cinq ans. Elle peut être prolongée mais on peut aussi y mettre fin et cette incertitude se traduit, poursuit-on, par l'ajout d'un certain montant au salaire. Des avantages sociaux représentant 27,51 p. cent de la rémunération de base s'ajoutent toutefois au traitement de l'ex-fonctionnaire fédéral. Outre ce premier budget, le conseil municipal a entériné une résolution approuvant un règlement d'emprunt de 1 million qui permettra à la Ville de verser les sommes que pourrait requérir la nouvelle société à titre de fonds de roulement pour financer ses opérations courantes. Il a aussi approuvé un protocole entre la Ville et la paramunicipale, qui administrera également le Planétarium mais dont la création a été décidée avant tout pour gérer le Biodôme. Le premier budget vise à mettre sur pied le nouvel organisme et s'ajoute aux dépenses courantes de fonctionnement du Biodôme. Outre les salaires des deux premiers employés de la société, il comprend notamment des dépenses de «communication» de 158000\$. Elles serviront à faire la publicité du nouvel équipement scientifique, explique l'administration, qui admet cependant que cette dépense devrait normalement

faire partie des budgets courants d'exploitation du Biodôme pour cette année, qui ont déjà été approuvés. Il faut toutefois préciser qu'un premier budget pour la paramunicipale avait été déposé au conseil municipal avant-hier. Il totalisait également 300000\$, mais ses éléments étaient bien différents de ceux qui ont été préparés à la dernière minute (avant-hier également) et approuvés hier. Aucune dépense de communication n'y était prévue et on indiquait des salaires de 90000\$ pour le directeur général, 38000\$ pour sa secrétaire et 65000\$ pour un adjoint administratif. Les dépenses locatives, qui servent souvent à l'aménagement et à la décoration des bureaux, sont soudainement passées de 90000\$ à 20000\$. Ce premier budget a été approuvé par le conseil d'administration de la Société des musées de sciences naturelles de Montréal lors de sa première rencontre, mercredi dernier. Il a été impossible d'obtenir des précisions du président de ce conseil, Jean-Paul Gourdeau, dont le téléphone sonnait en vain lundi chez SNC, où il est également président du conseil. L'opposition à l'Hôtel de ville a dénoncé ce qu'elle appelle du «camouflage». De la «magouille», déclare Sam Boskey de la Coalition démocratique, qui lance que la paramunicipale nouvelle née est baptisée avec de l'eau qui vient des égouts plutôt que d'être bénite. Pierre Gagnier, chef du Parti civique, estime que Pierre Bourque et d'autres responsables municipaux, «qui ont fait du Biodôme un succès, sont désavoués par l'administration Doré qui va chercher quelqu'un à Ottawa pour remplacer un gagnant». L'opposition a dénoncé le fait que les élus du conseil municipal ne sauront à peu près rien de ce qui se passera dans cette neuvième société paramunicipale de la Ville.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-09-16
Pages P. A-1
Select in Zotero zotero://select/library/items/4YB742VF
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:19
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:19

Montréal n'est pas une ville bilingue

Type Article de journal
Auteur Guy Bouthillier

Résumé Extraits du récent mémoire du MQF sur la loi 101 IL ne s'agit plus seulement pour les adversaires du Québec français et de la loi 101 de s'attaquer à telle ou telle disposition de nos lois: il s'agit maintenant de s'attaquer aux fondements mêmes, à l'idée même qui en est la source. C'est exactement ce que font ceux qui s'emploient actuellement à répandre le thème Montréal, ville bilingue. Ce thème semble appelé à accompagner dorénavant la moindre remise en cause de la loi 101 - et d'abord, bien entendu, celle qui vise l'affichage commercial, comme pour bien nous signifier que ce qui est important, c'est la valeur symbolique de cet affichage. Mais, il a un autre usage, plus grave encore: ce thème, c'est un appel à l'égalité juridique, une invitation à la libre concurrence des langues. À ce titre, il annonce la paralysie de la loi 101, et l'affaiblissement de la langue française. Ce thème appartient aux adversaires du Québec français et de la loi 101, et il est dommage qu'il en ait été fait usage par notre maire, M. Doré - au grand ravissement, on s'en doute un peu, de la Gazette. Certes, il peut être tentant pour un élu de recourir à ce thème et d'y ajouter une critique de la loi 101 pour excuser telle ou telle difficulté passagère, mais ce serait oublier ce qu'en pensait naguère le RCM: «Le RCM n'est pas dupe d'une certaine démagogie qui laisse entendre, par exemple, que la Charte de la langue française serait responsable de tous les maux, ou de la plus grande partie des maux économiques de Montréal. Cette vision étriquée de la réalité vise beaucoup plus à camoufler les effets désastreux de certaines politiques qu'à trouver des remèdes efficaces aux problèmes véritables de Montréal.» (La question linguistique et l'administration municipale de Montréal. Prise de position adoptée par le Conseil général du RCM le jeudi 12 mai 1983.) Non, monsieur Doré, Montréal n'est pas une ville bilingue: le MQF se permet de vous le dire. Du reste, ne le conveniez-vous pas vous-même, monsieur le maire, devant la Commission Bélanger-Campeau quand vous évoquiez «le caractère et le visage français de notre société» et que vous présentiez Montréal comme «une ville francophone qui entend le demeurer» (Montréal et l'avenir du Québec, aux pp. 86 et 115). Ce thème est inédit: on ne se rappelle pas de mémoire d'homme l'avoir entendu dans la bouche d'un maire de Montréal. Et, s'il est un peu paradoxal de l'entendre au moment où les anglophones deviennent moins nombreux que jamais à Montréal, il est franchement dangereux d'en faire état à l'heure où les affrontements se précisent et les constitutions se rédigent contre nous. Non, Montréal n'est pas une ville bilingue! Bien au contraire, c'est la ville où le français est menacé par l'impérialisme de l'anglais - oui: l'impérialisme, pour parler comme l'a fait courageusement Keith Spicer, et comme vient de le faire Robin W. Winks, professeur de l'Université Yale, dans sa critique du livre que l'on sait de Mordecai Richler (The New York Times Book Review, le 24 mai 1992). Montréal, c'est le lieu où l'anglais rencontre, gruge et mine le français, pour parler comme M. Robert Dole (1), Américain d'origine et linguiste de métier. Montréal, c'est le lieu où les Québécois ont certes fait faire des gains à leur langue, mais où les jeux sont loin d'être faits, et où les choses pourraient facilement basculer contre le

français, comme le dit Marc Levine (2), Américain lui aussi, sociologue de son métier, et auteur d'une étude fouillée sur la question. Non, Montréal n'est pas une ville biligue, et le prétendre c'est un moyen détourné de rétablir la libre concurrence des langues, laquelle signerait à terme l'arrêt de mort du français à Montréal, comme l'a dit, courageusement lui aussi, John Richards (3), professeur d'université à Vancouver, et économiste de son métier. Non, Montréal n'est pas une ville bilingue: c'est la métropole du Québec français. Prétendre que Montréal est bilingue, c'est vouloir séparer Montréal du reste du Québec. Ce qui serait très grave, à l'époque où, comme le soutenait M. Doré devant la Commission Bélanger-Campeau, «notre société est confrontée au danger croissant de voir s'opérer un véritable décrochage socio-démographique et socio-culturel entre la population de sa métropole et celle de ses autres régions» (p. 107 du Mémoire de la Ville de Montréal). Non, Montréal, n'est pas une ville bilingue. Le prétendre, c'est chercher à la distinguer du reste du Québec, sans doute pour mieux l'en éloigner moralement et, pourquoi pas aussi, l'en séparer physiquement. Tout cela est dangereux. «Montréal, ville bilingue», ce n'est pas seulement un slogan anti-loi 101: c'est proprement une arme de guerre sécessionniste. Nous dénonçons l'usage de ce thème parce qu'il annonce le refus d'appliquer la loi 101 précisément sur cette partie du territoire pour laquelle (avec celle de l'Outaouais) cette loi a été conçue. Nous rejetons ce thème parce que ceux qui le brandissent sont bien souvent les premiers à vouloir redonner aux anglophones tout le confort, toute la force, toute la suffisance de leur unilinguisme - celui-là même qu'ils ont pratiqué si longtemps contre nous, et qu'ils se remettraient à pratiquer dès que nous aurions succombé à l'idée de la dualité linguistique. Nous refusons ce thème parce qu'il annonce la défaite de la loi 101, et que la défaite de la loi 101 annoncerait celle de nos projets collectifs. (1) Robert Dole, «Richler blind to 'real' Québec», Toronto Star, mai 1992. «Montréal is where the real Québec meets English North America. It is a head-on collision that leaves the real Québec dented all over. The French language, as it is spoken here, shows the scars of this crash. The Montréal calamity reminds me of a basic rule of sociolinguistics (...): Wherever two languages are in contact, there is conflict (...). We Québec linguists know that French is a minority language and that, without any legislative protection, it should go the way of all minority languages and simply be erased from the map of North America». (2) Marc V. Levine, The Reconquest of Montréal, Philadelphia, 1990, à la p. 227: «There is no denying the Francophone reconquest of Montréal in domains such as schooling, commerce and the workplace. But, the ultimate cultural and linguistic character of the new Montréal remains to be determined». (3) John Richards, «The Case for an Explicit Division of Powers over Language», Survival. Official Language Rights in Canada. C.D. Howe Institute, avril 1992: «Wherever a free linguistic market operates in which members of a «minor» linguistic group engage extensively with members of a «Major» linguistic group, the «minor» language gives way intergenerationally to the «Major» language and in the long run becomes residual» (pp. 23-24).

URL URL

Publication Le Devoir

Date 1992-09-17

Pages P. A-8

Select in Zotero zotero://select/library/items/WPXLWV44

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:19

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:19

Le temps d'y voir

Type Article de journal

Auteur Jean-Robert Sansfaçons

Résumé Éditorial DIMANCHE, jour du Seigneur, Jean Doré doit réunir son caucus pour discuter de choses graves. La chaloupe de monsieur le maire fuit de partout et dès le printemps dernier les conseillers du RCM l'ont pressé de revoir sa stratégie. Il leur a donc promis d'y réfléchir et de leur faire part de ses décisions ce week-end. Jean Doré acceptera-t-il la remise en question, ou se contentera-t-il de faire taire les grandes gueules, les Prescott, Perreault et autres moutons noirs, comme cela s'est produit à quelques reprises déjà dans le passé? Espérons que cette fois, monsieur le maire n'attendra pas une nouvelle baffe populaire pour ouvrir grand ses deux oreilles et écouter la rumeur sourde qui monte de la rue. L'administration du RCM doit changer sa façon de faire de la politique si elle ne veut perdre les rares appuis qui lui restent encore dans la population, et dans le parti. Tout n'est pas noir au bilan du RCM. En six ans, Montréal a connu quelques transformations intéressantes, d'autres moins. Quoi qu'on ait dit du processus de consultation, il doit demeurer, de même que l'accès direct qui est désormais possible à l'Hôtel de ville. On a modernisé l'appareil administratif, aménagé plusieurs lieux publics et suscité la construction du Biodôme; la réfection des infrastructures est amorcée, un nouveau plan d'aménagement est sur la table et bientôt une politique de gestion des déchets. Finalement, pour faire mentir certains, les fêtes du 350e sont une grande réussite populaire. Alors pourquoi la très grande majorité des Montréalais est-elle insatisfaite? Avec 15% de la faveur populaire et une défaite presque assurée le mois prochain dans Saint-Jacques, on peut dire que les Montréalais sont tannés. Le chômage s'est accru, la misère

s'installe, les tensions raciales menacent le fragile équilibre social. Si l'administration Doré ne peut être tenue seule responsable de cette situation, la personnalité du maire et le style de son équipe n'arrangent rien, au contraire, cela insécurise tout le monde. Monsieur le maire serre des dizaines de poignées de mains, fait des longs discours, se promène en limousine, fait de beaux rêves et d'aussi beaux voyages, rencontre des gens bien avec qui il colloque et réunit pendant des heures... Puis ça recommence. ON A TROP SOUVENT l'impression que le maire s'amuse... à jouer au maire, qu'il saute d'une idée à l'autre, d'un dossier à l'autre, comme on traverse un ruisseau sur des galets. Malgré les réalisations, malgré la cohérence de son propos, on arrive difficilement à le prendre au sérieux. Encore ce mois-ci, il s'en va à Moscou à la tête d'une forte délégation d'hommes d'affaires. Après Pékin, Lyon, Paris et Rio, il aura encore une fois beaucoup de mal à nous convaincre de l'intérêt pour les Montréalais que le riche entrepreneur Grilli construise des condos de luxe à Moscou. Tout attrayante qu'elle soit, l'idée d'un statut international pour Montréal n'est toujours pas une priorité pour les Montréalais. Entre l'isolement et la grandeur, il y a l'ouverture et le réalisme. Le seul dossier politique important qu'a bien défendu Doré cette année, c'est celui de l'Hôtel-Dieu. Mais le maire a tant hésité avant de se brancher qu'il est arrivé en retard au combat, sans armes... et il a perdu. Certains parmi ses proches prétendent qu'il n'y a là qu'un simple problème d'image qu'un bon lifting promotionnel suffira à corriger à temps pour les élections. D'autres supposent que le succès des fêtes du 350e lui retombera sur la tête comme une douce et réconfortante pluie de confettis. Mais nous ne sommes plus en 1990. Cette fois, la pente est raide. La politique est cruelle, les masques des comédiens ne trompent que ceux qui y trouvent un intérêt personnel. Or, leur nombre est de plus en plus restreint. Le programme du parti est un fourre-tout idéaliste et gentil. Il n'intéresse à peu près plus personne, pas même les membres de l'exécutif. Le RCM doit se redéfinir, recentrer son action. Quant au maire, il doit lui aussi préciser sa vision de Montréal, se choisir une cause, pas dix ou vingt, un grand objectif qu'il jurera d'atteindre au cours des prochaines années. Il faut qu'il prouve qu'il est capable de gagner une bataille. Quelques dossiers pourraient devenir le fer de lance de l'administration du RCM et, autant le dire tout de suite, le développement immobilier de Moscou n'en fait pas partie. Il y a d'abord la réforme des services à la population et le contrôle des coûts. Je ne parle pas d'une réforme d'organigramme comme en 1986. Montréal doit pouvoir offrir à sa «clientèle» une qualité de services comparable au secteur privé, sans augmentation de prix ni de coûts. Or, depuis quelques années, plusieurs services municipaux ne sont plus gratuits, sans que la qualité n'ait été améliorée d'un iota. Voici des exemples simples tirés du seul secteur des loisirs et de la culture: aucune piscine publique n'est ouverte avant 2h de l'après-midi dans cette ville, alors qu'elles devraient être accessibles tôt le matin, avant les heures de bureau. Même raisonnement pour les bibliothèques de quartier qui n'ouvrent leurs portes qu'à 13h, heure de la sieste des jeunes enfants. Pourtant, c'est le matin que les mères ont le temps d'aller bouquiner avec les enfants, pas l'après-midi. Quant aux patinoires fermées pendant trois jours à Noël et au Jour de l'An... Taxation réduite, amélioration des services, accessibilité plus facile à la propriété, ce sont là encore quelques-unes des conditions essentielles à la venue de nouveaux ménages à la ville. S'il faut pour cela modifier des contrats de travail ou des organigrammes, qu'on le fasse. Si la machine est trop grosse pour permettre un contrôle de la qualité, qu'on privatise les bouts qui dépassent et qu'on réduise les taxes en conséquence. Il y a encore terriblement de mou dans le manche. À cause de la conjoncture actuelle, l'autre priorité des deux prochaines années devrait revenir au développement économique. Il faut faire le ménage dans le labyrinthe des organismes, services, projets et programmes de la ville. On sait qu'il se fait de quoi, mais quoi? OR, LA MEILLEURE façon d'attirer les investisseurs dans nos parcs industriels, c'est d'améliorer le réseau d'accès routier... et le taux d'imposition foncière. Inutile d'instaurer vingt nouveaux programmes de subventions. S'il souhaite, comme il le répète ad nauseam, sortir Montréal de la «période de transition» qu'elle traverse depuis trop longtemps pour en faire le Boston du Nord, Jean Doré doit donc concentrer son énergie à mettre en place les conditions favorables au développement de Montréal: une stratégie mieux articulée, bien expliquée, appuyée sur une qualité de services sans pareille en Amérique. Pour le moment, Montréal fait la belle alors que la gangrène lui ronge les os. L'image de notre maire est malheureusement plus que jamais celle d'un beau parleur. Or, comme dit le proverbe birman: «Si le coq hérisse ses plumes, il est aisé de le plumer».

URL URL

Publication Le Devoir

Date 1992-09-18

Pages P. A-8

Select in Zotero zotero://select/library/items/ZAQVHQ6A

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:20

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:20

Un demi-milliard d'immobilisations sur trois ans

Type Article de journal

Résumé LA VILLE DE MONTRÉAL a rendu public hier son plan triennal d'immobilisations (PTI) comprenant des

projections de dépenses publiques de l'ordre d'un demi-milliard de dollars pour les trois prochaines années. «Ce PTI traduit à merveille les objectifs que poursuit notre administration en matière de soutien aux populations locales, de développement résidentiel et de développement économique, a commenté la président du comité exécutif de la Ville, Mme Léa Cousineau. Bien que caractérisé par un resserrement, il met l'accent sur des projets importants pour la qualité de vie des citoyens au niveau des installations sportives et de loisirs, du verdissement de la Ville et des infrastructures urbaines.» Les intentions municipales devraient se concrétiser dès l'an prochain par des investissements de 165,1 millions\$. Les investissements prévus l'an prochain annoncent une augmentation de 27% des sommes initialement prévues pour les installations sportives, de loisirs et communautaires, le maintien des sommes allouées à l'entretien routier et l'instauration d'un nouveau programme d'entretien préventif des équipements et bâtiments de la municipalité. De nombreuses sommes seront aussi allouées aux projets de verdissement, dont la mise en valeur du mont Royal, la mise en chantier du premier tronçon du Réseau vert et un programme de création de parcs dans les quartiers en déficit d'espaces verts. Les sommes que l'administration municipale compte engager sous forme d'immobilisations de 1993 à 1995 sont inférieures de 15,6% à celles qui avaient été inscrites au PTI précédent. Une large part de cette réduction est attribuable au fait que plusieurs projets ont été livrés en 1992, ou le seront d'ici la fin de l'année.

URL URL

Publication Le Devoir

Date 1992-09-18

Pages P. A-3

Select in Zotero <zotero://select/library/items/NYGQNCKL>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:20

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:20

Quality report

- Item has no authors

Programme de dépenses: Montréal vivra selon ses moyens

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé Maintenant que les rénovations de l'hôtel de ville et les grands projets reliés aux célébrations du 350^e anniversaire de la fondation de Montréal sont complétés, la Ville réduira de façon significative ses immobilisations au cours des prochaines années. Elles seront gardées «à un niveau qui soit compatible avec les capacités financières de la Ville», a déclaré hier la présidente du comité exécutif et responsable du budget, Mme Léa Cousineau, alors qu'elle rendait public le Programme triennal d'immobilisations (PTI) pour la période allant de 1993 à 1995 inclusivement. Il y a un an, Mme Cousineau, faisait savoir que la Montréal investirait environ 195 millions pour chacun des années 1992, 1993 et 1994. Elle réduisait il y a quelques mois les engagements à 167 millions pour 1992. Au cours d'une conférence de presse hier, elle annonçait que les immobilisations s'établiraient aux alentours de 165 millions pour chacune des trois prochaines années. Les emprunts à long terme prévus l'an passé pour financer ces investissements s'élevaient à 544 millions en trois ans comparativement aux 470 millions indiqués dans les documents remis hier. Mme Cousineau a répété que les prévisions du PTI donnent une très bonne indication de ce qui sera réalisé au cours de la première année mais que pour les deux autres exercices, il s'agit avant tout de déclarations d'intentions. En fait le PTI est continuellement ajusté en fonction de la conjoncture financière, des impératifs politiques, des situations urgentes qui se présentent, des négociations avec les autres niveaux de gouvernement et d'autres motifs et les prévisions annoncées hier pour 1994 et 1995 ne sont vraiment que des indications. Il est de plus très difficile de savoir quel pourcentage et quels éléments du PTI ont été réalisés une fois que l'année est terminée. La réfection de la rue de la Commune connaîtra un ralentissement marqué. Le coût total demeure aux alentours de 30 millions, dont sept millions auront été dépensés à la fin de 1992. Le PTI déposé hier prévoit qu'on y investira 1,3 million en 1993, 72000\$ en 1994 et rien en 1995. Les premiers investissements pour le fameux Plan d'action commerce de 25 millions, destiné à venir en aide aux grandes artères commerciales, avaient été établis, dans le PTI 1992-1994, à 2,4 millions en 1993 et 4,4 millions en 1994. Celui de 1993-1995, rendu public hier, ne les évalue plus qu'à 383000\$ l'an prochain et 500000\$ l'année suivante. Même si le centre Paul-Sauvé n'est pas encore démoli, le nouveau PTI prévoit des dépenses dès l'an prochain pour la préparation de cet emplacement, situé dans le district de Mme Cousineau, en vue de la construction de logements. Pour le vieux projet Saint-Denis-Rosemont cependant, on aura dépensé 87000\$ en 1992 alors que les prévisions s'élevaient l'an passé à 443000\$. Pour 1993, le PTI 1992-94 inscrivait des débours de 172000\$ alors que celui de 1993-95 ne les établit plus qu'à 12000\$. Du côté des immobilisations dans le secteur industriel, les prévisions passent, pour la première année, de 12,4 millions dans le PTI de l'an passé à 3,3 millions dans celui qui a été rendu

public hier. Le projet de Faubourg Québec, à l'ouest des installations de Molson, près du fleuve et du centre-ville, pourrait démarrer tel que prévu l'an prochain, de premiers investissements de 1,3 million ayant été inscrits.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-09-18

Pages P. A-3

Select in Zotero <zotero://select/library/items/ETFRPNF6>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:20

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:20

Robert Perreault rentre dans le rang

Type Article de journal

Auteur Laurent Soumis

Résumé À DEUX ANS des prochaines élections municipales, le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) a refait hier son unité autour d'un plan d'action élaboré par le maire Jean Doré. Signe médiatique de cette réconciliation: le conseiller Robert Perreault, qui cristallisait depuis un certain temps la grogne dans les rangs du RCM, s'est déclaré satisfait de la volonté de changement de l'équipe au pouvoir depuis 1986. Durant plusieurs heures hier, les élus du RCM se sont réunis à huis clos dans un hôtel montréalais pour en finir avec la dissidence de plus en plus manifeste d'une dizaine de conseillers formant plus du quart du caucus du RCM. «À partir d'une analyse de la situation, nous avons présenté une proposition d'action comportant un certain nombre de redressements», a déclaré le maire au sortir de la rencontre d'où étaient exclus les journalistes. «Cette proposition a recueilli l'adhésion de mes collègues.» Le fruit de cette nouvelle stratégie doit être présenté mercredi soir au conseil général du RCM qui se tiendra au centre Saint-Pierre-Apôtre. Cette instance décisionnelle entre les congrès regroupe les représentants des organisations locales de chacun des 50 district électoraux. «Dans les orientations retenues, il y a le commencement d'un changement significatif, a commenté pour sa part M. Robert Perreault. J'ai le goût de travailler dans cette direction.» De la bouche du président du conseil de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM) et conseiller du district Laurier, pareille réconciliation arrive à point pour les organisateurs du maire Doré. Le parti ne dispose plus que d'une vingtaine de mois pour redorer son blason dans l'opinion publique. En prévision du rendez-vous électoral de novembre 1994, ses supporters doivent aussi mettre en branle la campagne de souscription publique dans un contexte où le parti ne compte plus que 5000 adhérents, soit le tiers du membership qu'il a déjà connu. À très court terme, la machine du RCM doit enfin livrer bataille lors de l'élection complémentaire du 1er novembre prochain dans le district de Saint-Jacques laissé vacant par le décès du conseiller Raymond Blain. Déjà malmené par le départ de transfuges et la défaite lors de la dernière élection partielle, le parti a eu quelque mal à préserver sa cohésion depuis le dépôt du dernier budget municipal comportant de sévères hausses de taxes pour les contribuables. L'été dernier, le conseiller Michel Prescott, du district Jeanne-Mance, avait carrément lancé un ultimatum au maire Doré, l'enjoignant de sortir l'administration de son inefficacité bureaucratique et de réviser profondément sa politique fiscale. Le 8 août dernier, le conseiller Perreault avait également enfoncé le clou dans une longue lettre ouverte plaidant la nécessité d'un virage radical pour modifier l'image «d'une direction floue et incohérente». Critiquant la performance du maire lui-même, M. Perreault avait qualifié de «gâchis» l'affaire Pierre Bourque, que l'administration voulait écarter de la gestion du Biôme, et de «cafaouillage», la décision de fermer temporairement les bibliothèques durant les vacances estivales. «Le message ne passe plus, avait-il conclu. C'est peut-être moins notre programme qui est en cause, mais plutôt notre difficulté bien réelle à faire de la politique.» À en juger par le sourire qu'affichaient les protagonistes à l'issue de leur rencontre, la politique partisane semblait hier avoir retrouvé ses lettres de noblesse.

URL URL

Publication Le Devoir

Date 1992-09-21

Pages P. 2

Select in Zotero <zotero://select/library/items/MDHITNEZ>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:20

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:20

La majorité des dissidents du RCM se rallient pour l'instant à Doré

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé Le maire Jean Doré a réussi hier à se rallier pour l'instant la majorité des dissidents dont l'insatisfaction minait son parti, le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM), depuis la présentation du budget de 1992 à la fin de l'an passé. Le conseiller Michel Prescott aurait toutefois demandé qu'on lui accorde deux ou trois semaines de réflexion avant qu'il fasse savoir s'il demeurera membre de cette formation. Un autre conseiller a déclaré sous le couvert de l'anonymat qu'il sera candidat aux prochaines élections mais qu'il attendra de voir si le maire donnera suite aux intentions qu'il a exprimées hier avant de décider s'il portera à nouveau les couleurs du RCM. «Personne n'a démissionné», a affirmé M. Doré après avoir présenté son plan d'action lors d'une réunion à huis clos des élus de sa formation dans un hôtel de la rue Sherbrooke. L'un de ses principaux critiques, le conseiller de Laurier Robert Perreault, a déclaré que le maire avait exprimé «une volonté d'amorcer un changement significatif axé sur les priorités. Je me suis reconnu dans ce qu'il a mis de l'avant et j'ai le goût d'aller dans ce sens-là». Le conseiller Abe Limonchik a indiqué après la réunion que M. Doré avait présenté un «plan d'action et de relance global» constituant un virage et comprenant «tout ce qui touche la vie municipale», notamment des mesures budgétaires, les relations de travail et les besoins dans les quartiers. «Ce sont des gestes qui seront posés régulièrement par le maire, le caucus (groupe des élus) et l'administration et non d'un événement unique», a-t-il poursuivi. «Il s'agit d'une série de moyens, y compris au plan administratif», de dire M. Perreault. Le maire a notamment promis, a-t-on pu apprendre, d'être plus présent dans la population et d'être davantage à l'écoute des élus. Il s'est aussi engagé à revenir au thème de la «qualité de vie dans les quartiers», qui a fait pendant longtemps la bonne fortune de son parti, et de poser des gestes qui lui redonneront un sens. Ce qui se traduira notamment, de dire un conseiller, par un «retour aux choses prioritaires comme les trous dans les rues». M. Doré promet également aux conseillers qui se disaient laissés pour compte qu'ils seront impliqués dès le début dans le processus menant aux grandes décisions plutôt que de n'être consultés qu'à la dernière minute. M. Doré s'est engagé à faire construire ou compléter les équipements qui ont été promis dans les districts et qui ont souvent été laissés en plan, qu'il s'agisse des installations de loisirs, des parcs, etc. M. Doré fera connaître certains éléments de son plan lors d'une réunion, mercredi prochain, du conseil général du RCM, qui regroupe des représentants de chacun des districts électoraux. Cette stratégie permettra d'impliquer les membres du parti, dont les dirigeants ont bien besoin pour relancer les campagnes de financement et de recrutement. Le maire a refusé de dire hier si les mesures qu'il a mises de l'avant incluent des changements dans les appareils politique et administratif. Plusieurs élus du parti au pouvoir s'étaient plaints de la façon dont ils étaient traités par le chef de cabinet du maire, Jean-Robert Choquet, et avaient dénoncé la trop grande place qu'occupait le secrétaire général de la Ville, Pierre Lefrançois. «Vous verrez les modifications qui seront apportées, s'il y en a», s'est contenté de répondre le maire aux journalistes. M. Limonchik a soutenu pour sa part que cette question n'avait pas été abordée par M. Doré lors de la réunion à huis clos. Un conseiller s'est dit convaincu que le secrétaire général sera davantage à l'écoute des préoccupations des élus. Le maire s'est dit convaincu que le RCM avait retrouvé sa cohésion pour les deux années qu'il reste à parcourir d'ici les prochaines élections, et que son plan permettra de répondre aux besoins des Montréalais pendant cette période. M. Doré avait tenu une première réunion à huis clos avec ses élus en juin avant de rencontrer individuellement les dissidents, au nombre d'une douzaine, par la suite. Il avait par ailleurs demandé aux conseillers municipaux du RCM de lui faire savoir en octobre au plus tard s'ils demeureraient au sein de cette formation et s'ils seraient candidats aux élections de novembre 1994. La prochaine étape que le parti doit maintenant franchir est l'élection partielle qui se tiendra le 1er novembre dans le district de Saint-Jacques.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-09-21

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/J4JIKI4U

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:20

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:20

Montréal dépense moins que prévu pour la réfection des rues et trottoirs

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé En 1993, la Ville de Montréal dépensera 20 p. cent de moins que ce qui avait été annoncé pour son programme d'entretien routier (PER), qui comprend notamment la réfection des chaussées et la reconstruction de trottoirs et de puisards. Les partis d'opposition ont souligné hier soir lors de l'étude du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 1993-1995 de la Ville que les fonds pour le PER en 1993 sont passés des 33,8 millions annoncés il y a un an à 27 millions. La majorité du RCM a toutefois permis au conseil municipal d'entériner

hier sans difficulté le dernier PTI, qui avait été rendu public jeudi dernier et qui prévoit des investissements de 165,1 millions l'an prochain. Le projet de construction d'une nouvelle bibliothèque centrale, évalué il y a un an à 52,3 millions, est tout simplement disparu du PTI et celui de la maison de la culture d'Ahuntsic a été considérablement retardé et ne débutera qu'après 1995. La maison de la culture de Pointe-aux-Trembles accusera également un retard, les investissements ne débutant, prévoit-on, qu'en 1995 plutôt que l'an prochain. La taille du projet de nouvelle cour municipale a été réduite, passant de 51 à 28 millions. La présidente du comité exécutif, Léa Cousineau, a indiqué que le projet de construire une nouvelle cour dans le parking situé en face du palais de justice, rue Saint-Antoine, pourrait être abandonné, l'administration se penchant présentement sur des «alternatives». Le conseiller Michel Benoit du Parti civique a noté qu'aucun investissement n'est prévu pour plusieurs projets inscrits dans le plan d'urbanisme de la ville, qui est présentement à l'étude. Le conseiller Sam Boskey de la Coalition démocratique estime pour sa part que la Ville devrait augmenter ses dépenses en immobilisations plutôt que les diminuer, étant donné que ces investissements sont financés par des emprunts et que les taux d'intérêts sont présentement à leur plus bas. Le conseiller indépendant Pierre Goyer a fait remarquer que 80 p. cent des dépenses prévues pour le secteur résidentiel seront effectuées pour les projets des faubourgs Québec et Saint-Laurent, situés dans le district de Saint-Jacques, où se tiendra une élection partielle le 1er novembre, et dans le district de Rivière-des-Prairies.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-09-22

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/QEP65PJR

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:20

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:20

Le dissident Prescott apprécie le plan de Doré mais veut encore réfléchir

Type Article de journal

Auteur Jean Chartier

Résumé LE CONSEILLER Michel Prescott laisse au maire Jean Doré le soin de rendre publiques les grandes lignes de son plan d'action annoncé aux conseillers municipaux élus et il estime que ce plan s'efforce de répondre aux critiques formulées par les conseillers. M. Prescott se donne cependant un temps de réflexion. «J'avais demandé que le maire prenne le leadership du plan de la réforme de la fiscalité, rappelle M. Prescott. Il semble s'engager dans cette voie et il envisage de redonner les services de base aux quartiers, à savoir l'entretien de la chaussée, la propreté des ruelles, les parcs, la récolte des déchets. J'avais aussi réclamé une plus grande transparence de l'administration municipale. Le maire a apporté un certain nombre de réponses à ces demandes». M. Prescott a annoncé à ses collègues qu'il allait consulter ses commettants et qu'il fera rapport ultérieurement. Pour lui, il faut abaisser les dépenses, trouver le moyen de couper davantage. Il rappelle que la loi sur la fiscalité municipale existe depuis 1980. Les Montréalais ont connu des hausses spectaculaires d'évaluation foncière et des taxes d'affaires après cette nouvelle loi, soit les années 1980 à 1982, et davantage encore en 1984 et 1985, juste avant la prise du pouvoir par le RCM. Le conseiller du Plateau Mont-Royal ouest ajoute que le RCM avait alors identifié la hausse de l'évaluation foncière comme un problème fondamental. Le RCM avait clairement demandé des mesures de plafonnement du compte de taxes et d'étalement des hausses sur trois ans. Le plafonnement était même prévu à 10% en sus de l'inflation établie au maximum à 4%. Quand le RCM a pris le pouvoir, le maire Doré a convaincu les autres municipalités du bien-fondé de ces mesures. Aussi, M. Prescott a déjà dénoncé pour 1992 un recul à cet égard jumelé au fait que le maire refuse d'appliquer l'étalement des hausses de taxes. Montréal a distribué des hausses radicales de taxes à des dizaines de milliers de petits propriétaires. M. Prescott se demande, par exemple, si les vieux propriétaires ne devraient pas être exemptés de réévaluations massives. Un petit propriétaire ne peut assumer une nouvelle évaluation à 250000\$ pour une propriété qu'il habite lui-même, dit-il. «Montréal devrait ajouter des mesures où le traitement fiscal diffère si le résident est propriétaire de sa maison depuis de nombreuses années». D'autre part, il est évident que les revenus anticipés sont inférieurs aux prévisions, car «un paquet de commerces vides ne paient pas de taxes d'affaires». Sur le plan de la fiscalité, M. Prescott est donc resté sur sa faim. La présidente du RCM, Mme Louise Laviolette, juge, quant à elle, qu'un consensus a été atteint lors de la rencontre des élus avec le maire, M. Jean Doré. La réunion s'est terminée dans l'enthousiasme, a-t-elle dit, car un virage important a été annoncée dans les orientations, mais le maire tient à rendre publiques lui-même ces nouvelles orientations, mercredi soir, devant les militants du RCM. Pour Mme Laviolette, il reste à rendre opérationnels les changements majeurs d'orientation que le maire a annoncés. «Cela ne se fera pas du jour au lendemain», mentionne-t-elle.

URL URL

Publication Le Devoir

Date 1992-09-22
Pages P. A-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/DXGE5RAM
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:20
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:20

«La ville de Montréal n'est plus dans nos plans»

Type Article de journal

Résumé Bordeleau ne tentera pas un rapprochement avec le bureau du maire Doré Alain Bordeleau, l'organisateur du Marathon de Montréal qui est couru dans les rues de Mont-Royal, Outremont et Saint-Laurent, n'a pas l'intention, au lendemain d'une première aventure remplie de succès, de tenter un rapprochement avec le bureau du maire Jean Doré. «Il n'y a aucune négociation avec la ville de Montréal à l'heure actuelle, a expliqué Bordeleau, hier. Le dialogue est rompu depuis le 8 mai dernier quand les autorités de la ville ont répondu qu'elles ne nous prêtaient pas leurs rues... «La ville de Montréal n'est plus dans nos plans. Les coureurs ont apprécié notre parcours et la foule enthousiaste qui les a encouragés. Le parcours offre par ailleurs de nombreux avantages et nous avons obtenu une collaboration extraordinaire des trois villes impliquées. «En fait, nous sommes comblés au-delà de nos espérances. Notre but était de réussir un événement grandiose et c'est ce que nous avons accompli.» Enfin, M. Bordeleau, qui détient toujours les records québécois du marathon, du 10000 mètres et du 5000 mètres, affirme n'entretenir aucune animosité envers l'administration de la ville de Montréal. Du côté de la Ville de Montréal, Daniel Robin, le coordonnateur à l'élite sportive, s'est dit heureux du succès remporté par le Marathon de Montréal. «C'est excellent pour les trois villes impliquées, de dire Robin. Quant à la Ville de Montréal, en raison d'une surcharge d'événements, on ne pouvait pas offrir les mêmes services». «On se réjouit que le Marathon de Montréal ait pu survivre. Si les trois villes impliqués offrent encore leurs services en 1993, c'est excellent pour le sport. C'est très sympathique d'avoir mené à bien cette organisation», a conclu Robin.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-09-22

Pages P. S-9

Select in Zotero zotero://select/library/items/HXCMCD7W

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:21

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:21

Quality report

- Item has no authors
-

Lefrançois: maître d'oeuvre et première victime d'un "gâchis" administratif

Type Article de journal

Auteur Jean Dion

Résumé LE "GÂCHIS" qui a conduit la Ville de Montréal à écarter Pierre Bourque de la direction du Biodôme est imputable à une structure administrative déficiente qui fait aujourd'hui de son auteur, le secrétaire général Pierre Lefrançois, la "victime" de ses propres décisions. En fait, loin de n'avoir effet que dans le cas Bourque, le système de gestion mis en place dans les hautes instances de l'administration municipale correspond si peu à la réalité que Montréal fait maintenant face à une "situation catastrophique". Ce sont là quelques-unes des conclusions qui se dégagent d'une étude préparée par un professeur de l'école des Hautes Études commerciales et responsable du groupe Humanisme et gestion, Alain Chanlat, document que l'auteur a récemment fait parvenir aux conseillers municipaux et dont LE DEVOIR a obtenu copie. L'étude s'intitule L'administration municipale à la croisée des chemins. En substance, le professeur Chanlat explique que le conflit survenu cet été aurait pu être aisément réglé si l'administration municipale avait consenti à "donner à Pierre Bourque un statut correspondant à l'envergure de sa personnalité et de ses activités". Mais la réorganisation des services de la Ville instituée il y a quelques années par M. Lefrançois, qui en a fait le pivot de l'administration et a créé un "filtre" entre lui et certains hauts fonctionnaires, a engendré la "frustration" et empêché qu'une solution ne se fasse jour. La réforme s'est donc retournée contre son auteur et ses objectifs initiaux, auxquels tous souscrivaient par ailleurs et qui étaient fort louables, a indiqué hier M. Chanlat lors d'un entretien téléphonique. Coïncidence probable, l'envoi du document aux élus municipaux survient au moment où s'intensifient les

rumeurs selon lesquelles le premier fonctionnaire de la Ville serait sur le point de remettre sa démission. À la suite d'une réunion des directeurs de service qui se serait avérée particulièrement houleuse, la semaine dernière, la question a été remise sur le tapis lors de la séance du conseil municipal, avant-hier soir, par le conseiller du Parti municipal Alain André. LE DEVOIR a également été mis au fait de la possibilité d'une démission imminente par une source généralement bien informée. Hier, les bureaux du maire, de la présidente du comité exécutif et du secrétaire général lui-même ont toutefois catégoriquement nié que M. Lefrançois envisage de quitter ses fonctions. "La rumeur court depuis environ un mois, mais ce ne sont là que pures spéculations", a affirmé une attachée du maire Doré, Jocelyn-Ann Campbell. De son côté, le porte-parole de M. Lefrançois, Michel Ouellet, a souligné que cette rumeur était liée au "rebrassage" des dossiers entre les hautes instances de la Ville. "Ce sont probablement des gens irrités par les coupures de postes ou par la réorganisation des services qui alimentent de semblables rumeurs. Je peux cependant certifier que M. Lefrançois a bien l'intention de demeurer en poste pour longtemps. Il n'est aucunement question de démission, ni pour des motifs politiques, ni pour des raisons de santé", a précisé M. Ouellet. Quoi qu'il en soit, le professeur Chanlat maintient que le problème origine du choc de deux visions diamétralement opposées en matière de gestion. "Il ne s'agit pas à proprement parler d'un conflit de personnes, mais du cas typique d'une *vocation transcendantale* 'qui se mesure à l'administrateur pur'. Les deux sont nécessaires dans toute administration, mais le système actuel à Montréal empêche la première de se faire valoir." M. Chanlat se dit d'avis que M. Lefrançois, en bon "esprit de système", a notamment commis l'erreur de "parachuter" à ses côtés des gens qui lui ressemblent, et non qui le complètent, contribuant ainsi à créer un climat de tension dont Pierre Bourque, "entrepreneur bâtisseur", a été la victime la plus en vue. S'il s'est servi de ce cas précis pour illustrer que l'administration municipale court à la catastrophe, le professeur demeure convaincu que le phénomène n'est pas isolé et qu'"il existe plusieurs Pierre Bourque, à Montréal et ailleurs, et dont on n'a dans la plupart des cas jamais entendu parler". Il espère donc que son étude pourra "élever le débat" et contribuer à faire en sorte que les embûches soient moins importantes dans le chemin de "ces hommes qui créent la véritable richesse". M. Chanlat a indiqué hier avoir déjà reçu les commentaires de plusieurs personnes concernées au sein de l'administration municipale, qui disent qu'il a vu juste. Il rencontrera M. Lefrançois demain pour connaître ses réactions.

URL URL
Publication Le Devoir
Date 1992-09-23
Pages P. A-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/WN67ZWCf
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:21
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:21

Ça roule à la satisfaction des usagers et de la STCUM sur la voie réservée aux autobus, avenue du Parc

Type Article de journal
Auteur Georges Lamon
Résumé Après deux semaines de fonctionnement et en dépit de l'opposition de certains commerçants et résidents, le projet des deux voies réservées sur l'avenue du Parc, Côte-des-Neiges et boulevard René Lévesque, donne des résultats «très positifs». Tel est le bilan provisoire qu'en fait la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM), dont le porte-parole précise qu'il a même fallu ajouter quelques autobus pour mieux répondre à la demande. «C'est aussi très encourageant, a expliqué, hier à La Presse, Jean Savard, attaché de presse de la STCUM. Non seulement ça se déroule bien, mais ça répond aux attentes en plus de correspondre aux évaluations que la STCUM en a faites.» La section «Commentaires et plaintes» de la division des communications a, selon lui, reçu par téléphone une cinquantaine de commentaires «positifs» relativement à ce service. «Il est important, voire exceptionnel, de recevoir autant de commentaires, note Jean Savard. C'est une ruée de commentaires positifs inusitée. Habituellement les usagers n'appellent pas pour rien.» Ces usagers considèrent qu'en général ces voies réservées sont «une bonne idée» et donnent un «rapide et bon service». Bien sûr, on en est encore à la période de rodage, mais selon Jean Savard, ce nouveau service a un impact concret sur la clientèle. Non seulement la période d'attente est très courte avec une fréquence régulière aux trois minutes en période de pointe, mais le gain de temps est également significatif pour les usagers: 10 minutes le matin, 10 minutes le soir. Ce service fait partie de la «volonté nettement affirmée de la STCUM d'accroître sa clientèle». De son côté, André Lavallée, membre du comité exécutif de la ville de Montréal et responsable de la circulation et du transport, estime que «ça se déroule plutôt bien». «Dans l'ensemble, ce projet est très positif, a expliqué André Lavallée, hier à La Presse. Ça nous confirme le fait que c'est un bon choix. Montréal a beaucoup à gagner avec l'amélioration du transport collectif.» Il reconnaît qu'il y a une période de transition à

passer mais que ce ne sont en fait que «des détails». Il reste toutefois le tronçon de deux kilomètres dans le nord de l'avenue du Parc, où la réticence des commerçants qui y ont pignon sur rue, continue toujours de se manifester. Rappelons que les commerçants de ce secteur de la ville ont été déboutés le 3 septembre par un juge, dans leur requête en injonction interlocutoire contre la STCUM visant à empêcher l'implantation d'un tel service. L'injonction interlocutoire permanente doit être débattue le 22 octobre. M. Lavallée admet que des espaces de stationnement ont été enlevés pour faire place à cette voie réservée, mais il ajoute que plus de la moitié des 130 espaces disponibles du secteur ont été transférés dans des rues transversales de l'avenue du Parc. À son avis, à peine 10 p. cent de ces places de stationnement étaient occupées. «Nous sommes prêts à travailler avec ces commerçants réticents pour tenter de régler le problème, a-t-il ajouté. Nous leur avons même proposé de faire partie d'une table de concertation avec la ville, pour évaluer les mesures à prendre pour en arriver à un consensus. Mais ils ont refusé. J'ai rencontré des résidents des rues Hutchinson et Jeanne-Mance qui ont accepté de travailler avec nous. Je garde beaucoup d'espoir dans ce comité.» D'autre part, le «Comité de parents pour la sécurité de l'avenue du Parc», est opposé au projet de voies réservées sur l'avenue du Parc. Il s'inquiète pour la sécurité des piétons et celle de leurs enfants. Dans un communiqué qu'il a fait parvenir à la STCUM, le comité fait état de la vitesse élevée des autobus et taxis sur la voie réservée. «Les piétons ont 20 secondes pour traverser la rue contre 60 secondes pour les véhicules», relève aussi le comité.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-09-23

Pages P. A-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/FSTV82AH

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:21

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:21

Doré lance sa campagne électorale de... 1994

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé Le maire Jean Doré a promis hier soir que son administration, qui est aux prises avec des contraintes budgétaires et fiscales extrêmement difficiles, exécutera «un virage en se recentrant sur l'essentiel de l'action que doit mener une administration municipale, qui n'est pas un gouvernement». S'adressant aux militants du RCM réunis en conseil général, le maire, qui part demain pour Moscou, a admis que son administration s'était quelque peu éparpillée depuis 1986 en donnant tant dans le culturel que l'économique, l'urbanisme, l'international, la réfection des infrastructures, etc. Au point, a-t-il ajouté, de donner l'impression qu'il n'y avait pas de direction et qu'elle courait dans tous les sens. Après avoir rendu public une partie du plan d'action qu'il avait livré à huis clos aux élus du RCM dimanche dernier pour ramener les dissidents, il a lancé que «la bataille (électorale) de 1994 commence aujourd'hui» et a répété qu'il sera à nouveau sur les rangs. Son plan, qui contient plus d'intentions et de mesures déjà annoncées que de nouveautés concrètes, permet, a-t-il déclaré, d'énoncer quatre priorités: l'amélioration du cadre de vie en quartier, le soutien au développement économique, la «réduction du fardeau fiscal», qui passe par la réduction des dépenses de la Ville et l'augmentation de la productivité des employés municipaux, l'accroissement de l'efficacité opérationnelle. Il a précisé que le règlement permettant à nouveau la conversion d'unités résidentielles en copropriété «tout en protégeant les droits des locataires» sera présenté «en novembre au plus tard» et qu'il sera par la suite examiné par une commission du conseil municipal. À l'occasion des négociations avec ses employés qui s'amorceront cette année, la Ville entend «aborder de front des sujets tels la productivité, la souplesse de fonctionnement des services municipaux et la polyvalence» de la main-d'oeuvre. Elle fera aux syndicats «des propositions qui permettront de nous donner une marge de manoeuvre qui permettra entre autres de rénover les infrastructures». Il a promis de chercher de nouvelles avenues pour soulager la fiscalité des entreprises, durement frappées dans le dernier budget. «Les citoyens croient qu'il en coûte trop cher pour les services qu'ils obtiennent et ils ont l'impression qu'ils paient plus cher qu'ailleurs», a déclaré M. Doré avant d'expliquer que les revenus de la Ville diminuent parce sa base fiscale n'augmente plus et parce que la récession frappe encore le secteur des affaires. Il ne prévoit aucune amélioration «parce qu'il n'y aura aucun investissement majeur à Montréal avant plusieurs années».

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-09-24

Pages P. A-2

Select in Zotero zotero://select/library/items/R4UQZ2H5

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:21

Hôtel-Dieu: Côté s'impatiente et menace de trouver un nouveau site

Type Article de journal

Auteur Paul Cauchon

Résumé LA PARTIE de bras de fer entre Québec et Montréal au sujet du déménagement de l'Hôtel-Dieu se poursuit. Le ministre de la Santé, Marc-Yvan Côté, s'impatiente et menace même de trouver un autre site à l'hôpital alors que le maire de Montréal, Jean Doré, résiste. Dans une lettre datée du 14 septembre, dont LE DEVOIR a obtenu copie, Québec donnait jusqu'au 20 septembre à la Ville de Montréal pour entreprendre des négociations menant à l'achat par Québec du site de Rivière-des-Prairies où le gouvernement entend déménager l'hôpital. Le maire Doré doit répondre à cette demande d'une journée à l'autre, affirme-t-on au cabinet du maire, et il répondra probablement au ministre qu'il préfère attendre le rapport des audiences publiques sur l'avenir de l'Hôtel-Dieu, rapport qui doit être rendu public le 6 octobre. Mais au conseil exécutif de la ville on fait quand même savoir que «le maire a été étonné de recevoir un tel ultimatum». La porte-parole du ministre Côté, Marie-Claire Ouellet, soutient qu'il ne s'agit aucunement d'un ultimatum. «Le ministre veut connaître les intentions du maire Doré. Dans notre esprit, le dossier est réglé depuis le printemps, et nous cherchons à nous entendre avec la Ville de Montréal». À l'évidence, Montréal considère que rien n'est réglé. Le conseil des ministres a accepté le 25 mars de relocaliser l'Hôtel-Dieu à Rivière-des-Prairies, et la Corporation d'hébergement du Québec avait été mandatée pour réaliser l'opération. On avait donc demandé en mai dernier à la Ville de Montréal de fournir au ministre un négociateur pour entreprendre les discussions concernant la vente du terrain projeté. Mais en juillet le secrétaire général de la Ville de Montréal informait le ministre que la Ville n'était pas en mesure pour le moment de désigner un représentant. «Vous comprendrez, Monsieur le maire, que nous avons fixé des échéanciers très serrés à la Corporation d'hébergement du Québec» écrit le ministre dans sa lettre du 14 septembre, ajoutant qu'il doit s'assurer de l'accord sur la vente du terrain. Le site projeté pour l'hôpital consiste en un énorme terrain de 2019867 pieds carrés situé au sud de l'avenue Maurice-Duplessis, de part et d'autre du boulevard Marc-Aurèle Fortin à Rivière-des-Prairies. Mais ce terrain est destiné depuis plusieurs années à la construction résidentielle. La Ville de Montréal a entrepris depuis longtemps de racheter ces terrains et le récent plan directeur de cet arrondissement prévoit que l'espace ainsi rassemblé sera destiné à l'habitation - on parle ici de milliers d'habitations. Ce plan directeur doit d'ailleurs donner lieu d'ici la fin de l'année à un règlement de zonage qui définira le type d'habitation, leur hauteur, etc. L'information révélée dans la lettre du ministre Côté à l'effet qu'on pourrait chercher d'autres sites pourrait laisser croire que le ministre Côté lorgne vers des terrains de Laval, où le manque de lits d'hôpitaux est criant. Mais la congrégation religieuse fondatrice de l'Hôtel-Dieu avait finalement donné son accord au déménagement de l'institution du centre-ville à la condition que l'hôpital soit situé en territoire montréalais. C'est même inscrit dans la charte de l'institution. On voit mal comment cette contrainte pourrait être contournée. Le gouvernement dispose du pouvoir d'exproprier les terrains d'une ville s'il ne s'entend pas sur le coût du terrain ou sur son utilisation, mais la procédure est rarement utilisée. Il semble que la dernière fois que le gouvernement québécois ait procédé à l'expropriation unilatérale de terrains montréalais remonte aux années 50, alors que le maire Jean Drapeau s'opposait au projet de créer des habitations à loyer modique aux Habitations Jeanne-Mance, Maurice Duplessis décidant de procéder quand même. De toute façon, on soutient au cabinet du ministre Côté que «nous ne pensons pas du tout à l'expropriation pour le moment, nous n'en sommes pas là». Le ministère prend quand même les moyens de faire évoluer le dossier malgré l'opposition massive des Montréalais puisqu'il a modifié ses règles internes pour choisir directement les quatre bureaux d'architectes qui dessineront le nouvel hôpital. De son côté, la Ville de Montréal avait mis sur pied cet été une série d'audiences publiques sur l'avenir de l'Hôtel-Dieu, une consultation dirigée par trois personnalités de prestige, Michel Yergeau, Jacques Girard et André Saumier. C'est ce comité qui doit remettre son rapport le 6 octobre. Par ailleurs, le ministre Côté avait annoncé au printemps qu'il créait également un comité qui devait étudier l'avenir du site actuel de l'Hôtel-Dieu au centre-ville. Selon nos informations, ce comité n'aurait pas commencé ses travaux et aurait de la difficulté à recruter des membres. Signalons enfin qu'au cabinet du ministre Côté on se montrait surpris de la rumeur voulant que pour la période référendaire M. Côté délègue ses pouvoirs de ministre de la Santé à quelqu'un d'autre pour mieux se concentrer sur l'organisation de la campagne du OUI. «Plusieurs personnes nous ont posé la question ces derniers jours, soutient Marie-Claire Ouellet, mais c'est une rumeur qui n'a pas d'allure. Le ministre ne peut pas déléguer ses pouvoirs comme ça à moins d'être très malade. Pour la période référendaire, il cumulera les activités, verra à l'organisation de la campagne tout en continuant ses activités de ministre de la Santé, au détriment de sa vie de famille».

URL URL

Publication Le Devoir

Date 1992-09-24

Pages P. A-1

Le casino au Palais de la civilisation

Type Article de journal

Auteur Georges Lamon

Résumé Le projet d'implantation de casinos à Montréal et à Charlevoix avance. À sa réunion d'hier après-midi le conseil des ministres a en effet tenu compte des recommandations du comité interministériel sur la localisation des casinos et retenu le Palais de la civilisation de l'île Notre-Dame et le Manoir Richelieu de Pointe-au-Pic comme endroits où seront établis ces deux casinos au Québec. C'est ce qu'a appris La Presse hier de source sûre. Selon les prévisions de Loto-Québec, qui agira comme gestionnaire de ces deux casinos de type européen, leur ouverture se ferait en principe simultanément en juillet 1993. Et cela, même si dans le cas du Manoir Richelieu, qui a fait l'unanimité des groupes, gouvernements locaux et population, il restera encore certaines conditions d'occupation à fixer avant son ouverture, relatives notamment à la sécurité, à l'emplacement et à son coût. Mme Léa Cousineau, présidente du comité exécutif de la ville de Montréal, a confirmé hier la nouvelle en précisant que Montréal engagera des négociations avec le gouvernement du Québec pour déterminer le coût du loyer qu'elle recevrait comme «juste rétribution» pour son Palais de la civilisation. Mme Cousineau a précisé que Montréal essaierait ainsi de «récupérer une partie» des 11,5 millions qu'elle a investis depuis 1988 dans le Palais de la civilisation pour permettre la tenue d'expositions. Quant à l'exposition grecque qui devait se tenir au même endroit l'été prochain, elle déménagera au Marché Bonsecours. Cela ne signifie pas pour autant que le Marché Bonsecours deviendra un lieu permanent d'exposition. Mme Cousineau a expliqué qu'il restera à déterminer la vocation définitive du Marché Bonsecours et où iront les futures expositions. Pour sa part, Loto-Québec prévoit que le gouvernement du Québec retirera, pour le casino de Montréal seulement, des dividendes de 40 millions par année au début, qui pourraient s'élever éventuellement à 135 millions, selon les possibilités d'expansion du Palais de la civilisation. Quant aux retombées touristiques de l'établissement du casino à Montréal, elles sont évaluées à 64 millions de dollars. Du côté des emplois, le gouvernement estime que les deux casinos devraient entraîner la création de 1600 emplois directs et indirects. Les hôteliers de la région de Montréal qui avaient plaidé en faveur du Palais des congrès de Montréal comme emplacement du futur casino de Montréal, ne seront pas tout à fait oubliés. En effet, en plus de faire la promotion du casino de Montréal, on mettra davantage l'accent sur les liaisons entre le casino et les principaux hôtels du centre-ville par l'entremise de navettes. Toutefois, en matière de promotion, le gouvernement veut éviter une «publicité tapageuse». La publicité sera essentiellement axée vers la clientèle touristique étrangère, avec comme but bien avoué d'amener davantage de touristes à Montréal. Si le Palais de la civilisation, l'ancien pavillon de la France à l'Expo 67, a été retenu comme lieu du futur casino de Montréal, c'est que, selon le gouvernement, il offrait «des avantages significatifs» notamment au chapitre de la sécurité. Autrement dit, on croit qu'il sera «plus facile de contrôler un édifice sur l'île Notre-Dame que dans le centre-ville». Évidemment, l'implantation d'un casino ne va pas sans mettre en cause toute la question de la sécurité publique. Ainsi combien en coûtera-t-il de plus à Montréal et à Pointe-au-Pic en effectifs policiers et en temps supplémentaire pour assurer la surveillance de ces casinos? Il s'agira pour les ministres des Finances et de la Sécurité publique d'évaluer ces coûts additionnels des corps policiers. Pour minimiser les risques en matière de société et de sécurité publique, l'établissement de ces casinos de «type européen» nécessiteront l'application de certaines mesures de contrôle. Ainsi les joueurs seront soumis à certaines conditions: restrictions à l'entrée (identification obligatoire), frais d'entrée (à déterminer) et code vestimentaire. Ici, le casino étant davantage considéré comme un divertissement plutôt qu'une incitation au jeu, on imposera d'autres limitations. Ainsi il n'y aura pas plus d'un casino dans une ville, car on ne veut pas «reproduire un Atlantic City au Québec». L'aménagement du casino sera d'ailleurs conçu de manière à éloigner «la clientèle non désirée», soit les drogués, les prostituées et les membres du monde interlope. L'aménagement fera aussi appel à un système de surveillance et de contrôle sophistiqués et rigoureux, par l'entremise de caméras et de surveillance physique. La direction du casino pourra aussi suivre les opérations de jeu par un système informatisé. On veut également implanter une restauration «de haute qualité». Et il ne sera pas question de crédit ni d'alcool aux tables de jeu. Quant aux joueurs invétérés, qui ne peuvent pas se passer de jeu, ils pourraient se faire exclure du casino, comme cela existe dans les casinos européens, d'où l'identification à l'entrée. Évidemment, les employés ne pourront jouer. Quant aux heures d'exploitation, elle seront contrôlées. On a déjà avancé la possibilité de fermeture à trois heures du matin, mais cela reste encore à déterminer.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-09-24

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/W8ZF2V9G

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:21

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:21

La grande hésitation des maires

Type Article de journal

Auteur Pierre April

Résumé QUÉBEC - Le président de l'Union des municipalités régionales de comté du Québec (UMRCQ), Roger Nicolet, est convaincu que les élus municipaux hésitent à prendre position dans le débat référendaire parce qu'ils ont peur qu'on leur fasse payer leur implication au lendemain du 26 octobre. «Il y a beaucoup d'hésitation à se mettre au blanc dans une décision qu'on risque de vous faire payer d'une façon ou d'une autre», a-t-il déclaré, hier. «Il y a des élus, a poursuivi M. Nicolet, qui ont manifesté leur opposition à la réforme Ryan et qui se retrouvent avec des difficultés dans leur région.» M. Nicolet estime aussi que les élus municipaux ne se prononcent pas parce qu'il n'y en a pas beaucoup qui ont vraiment fait l'effort de comprendre quelles sont les implications de l'entente au niveau municipal. «L'autre raison, a-t-il dit, est que le monde municipal est toujours soumis à toute sorte de pressions.» Une chose est certaine, selon lui, ce n'est pas en se retirant du débat ou en tenant des propos plus sobres à l'endroit du gouvernement que les élus municipaux vont mériter plus de respect. «La prudence dans les propos n'a jamais été, en bout de piste, très rentable», a-t-il opiné. M. Nicolet, ex-membre de la Commission Bélanger-Campeau et du groupe des non-alignés qui ont rejeté l'entente du 28 août, a souligné qu'il y a dans le document beaucoup de raisons de s'inquiéter. «Il y a la dimension du développement régional, a-t-il dit, celle de la formation de la main-d'oeuvre. Il y a aussi la question des gouvernements autochtones et toute une série de sujets qui vont avoir des répercussions directes sur la gestion municipale. «Malheureusement, les élus municipaux ne sont pas prêts à monter au front et c'est en grande partie dû aux séquelles de la bataille menée autour de la réforme de la fiscalité, il y a un an. «Il ne faut pas oublier, a conclu M. Nicolet, que certains ont l'impression d'être sur une liste noire depuis cette lutte.» À Montréal, c'est le porte-parole du maire Jean Doré, Benoît Gignac, qui a expliqué qu'il n'était pas question que son patron prenne position. Il a indiqué que M. Doré a été sollicité, mais qu'il a refusé «même de participer silencieusement à des activités associées à la promotion du Canada». Le maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, se tiendra lui aussi très loin des tribunes référendaires. Son porte-parole, Richard Lacasse, a rappelé que l'opinion personnelle de M. L'Allier était connue depuis 1980, alors qu'il avait appuyé le clan du OUI et qu'elle n'a pas changé depuis. «M. L'Allier a pris la décision de ne pas s'impliquer, a-t-il dit, en considérant le mandat que lui ont confié ses électeurs.» Pour le maire de Mont-Joli, Guy d'Anjou, qui milite dans le camp du OUI, les élus doivent retenir qu'ils sont des citoyens de plein droit et qu'ils doivent s'impliquer. «Sur le plan personnel, a dit ce fédéraliste qui a siégé à la Commission Bélanger-Campeau, on peut se prononcer sans pour autant engager ses électeurs. En devenant maire, a-t-il dit, je n'ai pas fait une croix sur mes autres droits. Moi, je n'ai jamais eu peur d'exprimer mes opinions.» Pour M. d'Anjou, le débat est trop sérieux pour que les élus du monde municipal s'effacent. Le maire de Beloeil, Julien Bussièrès, est un de ceux qui refusent de s'impliquer «par respect pour ses électeurs qui se retrouveront dans l'un ou l'autre camp». «C'est une question personnelle, a-t-il dit. J'ai été sollicité par les deux camps et j'ai décidé de m'abstenir.» Le maire de Charlesbourg et président de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), Ralph Mercier, s'est lui aussi engagé à demeurer à l'écart du débat. «Ce n'est pas à nous de s'exprimer au nom de nos électeurs, a-t-il déclaré, c'est un choix très personnel. Nous avons, comme élus, des responsabilités bien définies et celle de prendre position dans un débat national d'une telle importance n'est est définitivement pas une.» De son côté, le maire de Bécancour, Jean-Guy Dubois, a expliqué qu'il n'a jamais reçu le mandat de s'exprimer au nom des autres sur un sujet comme celui-là, avant d'ajouter qu'il y a deux aspects à prendre en considération. «On peut dire que si on est émotionnel, on pense au NON. Mais si on est rationnel, c'est autre chose, c'est plus difficile parce que le risque est différent.»

URL URL

Publication Le Devoir

Date 1992-09-24

Pages P. A-2

Select in Zotero zotero://select/library/items/GPRWBZLS

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:21

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:21

Type Article de journal

Auteur Georges Lamon

Résumé Le «père du Biodôme» de Montréal croit pouvoir atteindre le million de visiteurs cette année et par la suite accueillir une «clientèle de croisière» de 1,2 million annuellement. Pierre Bourque, qui est également directeur du Jardin botanique, s'est dit «très fier et très heureux» que «l'événement de l'année à Montréal» ait jusqu'ici pu accueillir 750000 visiteurs. «Globalement c'est remarquable, a précisé Pierre Bourque. À tel point que le Biodôme a été perçu par les participants de 66 pays au congrès mondial des musées, qui s'est dernièrement tenu à Québec, comme un événement majeur pour les années à venir.» Même si l'euphorie des débuts s'est un peu estompée, le nombre de visiteurs quotidiens atteint actuellement 4000 à 5000. Rappelons que l'achalandage quotidien des tout débuts était de 10000 personnes. Après les visiteurs européens de cet été, on s'oriente maintenant vers le «blitz des écoles». Selon Pierre Bourque, il reste des petits ajustements à faire, comme des améliorations à la végétation. Ainsi dans la forêt tropicale, il a fallu s'attaquer au contrôle des parasites. Et selon Pierre Bourque la méthode de «lutte intégrée des parasites» a permis de régler le problème. Pierre Bourque participait avec la Société pour la protection de l'environnement du collège de Rosemont (SOPECOR) à la conclusion d'un projet pilote relatif à la gestion des déchets recyclables produits par les restaurants du Jardin botanique et du Biodôme. Rappelons que ce projet pilote mis sur pied avec la collaboration du collège de Rosemont et les visiteurs, visait à récupérer et à recycler tous les contenants, ustensiles en plastique, cartons, bouteilles et cannettes. Ainsi la trentaine d'employés, recrutés parmi des assistés sociaux par l'entremise de programmes subventionnés, a permis de récupérer cinq tonnes de carton, 30 bacs de verre et de métal de 240 litres, 3000 kg de plastique récupéré, décontaminé, trié et granulé, 10000 cannettes d'aluminium, 1800 kg de déchets verts en voie de décompostage et 3000 litres de lixivie comme fertilisant. Pour le coordonnateur du projet pilote au collège, celui que Pierre Bourque a défini comme «un penseur, un innovateur et un passionné de l'environnement», il s'agissait surtout de «sensibiliser les visiteurs au recyclage des déchets en les faisant participer» au projet. Déjà Robert Litzler, qui a qualifié le projet de «franc succès», entrevoit un avenir intéressant pour ce genre de gestion des déchets. Ainsi, les institutions d'enseignement auront également un rôle important à jouer dans le développement de la conscience environnementale. Un changement de mentalité qu'il faudra étendre à la Ville de Montréal. «Nous comptons énormément sur la collaboration de la Ville de Montréal par l'entremise de la Régie intermunicipale des déchets pour gérer ensemble de tels projets», a soutenu Robert Litzler. Il pense travailler avec d'autres institutions et hôpitaux selon la capacité d'entreposage de la Ville de Montréal. D'ailleurs, le collège de Rosemont a présenté une demande à la Ville pour disposer d'un entrepôt de 40000 pieds carrés destiné à emmagasiner les matières recyclables récupérées.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-09-25

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/56ELHNSH

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:22

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:22

Le père du Biodôme déborde d'ardeur... pour le Biodôme

Type Article de journal

Auteur Danny Vear

Résumé S'IL DÉBORDE d'enthousiasme en parlant de l'avenir du Biodôme, Pierre Bourque garde ses réserves face à la nouvelle Société des musées de sciences naturelles de Montréal dont il assure la vice-présidence. Créée dans la controverse, au cours de l'été, cette société paramunicipale chapeaute notamment le Biodôme. Peu désireux de relancer ce débat, prudent, presque assagi, Pierre Bourque veut s'assurer avant tout que la nouvelle structure préserve la pensée scientifique du Biodôme. «Il faut préserver le concept originel. Pour le moment, je suis confiant». Mais le «père» du Biodôme demande encore à voir. «On est toujours en période de transition», a expliqué M. Bourque. «Je vais travailler au sein de la nouvelle Société à ce que la transition se fasse dans le respect de la philosophie du Biodôme et de sa mission.» «...dans le respect de ses gens, de ceux qui on construit le Biodôme», a-t-il glissé au bout d'un silence. Lorsqu'il parle des installations du Biodôme, Pierre Bourque quitte aussitôt sa réserve. Somme toute, il dresse un bilan positif des 100 premiers jours des installations. Depuis le 19 juin, date de son ouverture officielle, le Biodôme a attiré entre 7500 et 10000 personnes par jour. Son rythme de croisière devrait cependant s'établir à 5000 personnes par jour. Il s'attend à ce que l'affluence se maintienne. De son oeil de scientifique, il jette un regard enthousiaste sur les installations de ce musée de la nature. «Après 100 jours, la vie s'enracine bien dans les écosystèmes», a-t-il relevé. Le Biodôme évalue régulièrement la performance des différents écosystèmes. Le maintien de l'équilibre des quatre écosystèmes dépend de contrôles informatisés qui réagissent à la moindre variation. L'efficacité des contrôles continuera d'être vérifiée. Toutefois, certains écosystèmes nécessiteront quelques ajustements. «Ce ne sont pas des

ajustements majeurs. Mais ils devront être faits», a indiqué M. Bourque. À titre d'exemple, au sein de l'écosystème de «la forêt laurentienne», on replantera les peupliers et les bouleaux de la partie haute de l'installation qui ont souffert des chaleurs de l'été. Le contrôle des parasites y est cependant efficace. De même, l'écosystème de «la forêt tropicale» nécessite un programme de contrôle systématique des parasites qui s'avère suffisant. Pour l'avenir, les écosystèmes seront sophistiqués. «On pourra ajouter des espèces animales, des coléoptères, des reptiles, ajouter des plantes. On veut aller plus loin. Voir jusqu'où on peut aller dans l'interaction des écosystèmes». En clair, le Biodôme espère améliorer la biodiversité de ses écosystèmes au cours des prochaines années. À Québec, lors du dernier congrès mondial des musées, ICOM international, le Biodôme a reçu un bon accueil. «Cette expérience est bien perçue dans la communauté muséale», a-t-il dit.

URL URL

Publication Le Devoir

Date 1992-09-25

Select in Zotero zotero://select/library/items/JEJEX7TG

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:22

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:22

Le droit au parking

Type Article de journal

Auteur Jean-Robert Sansfaçons

Résumé VENDREDI SOIR de cinéma, décision de dernière minute. «En voiture!», direction centre-ville. C'est ce qui est bien avec le cinéma et avec l'auto : pas besoin de réserver sa place des semaines à l'avance, ni de partir la veille. Mais voilà! Pas un seul espace de stationnement disponible par les rues, les avenues et les boulevards à moins d'un kilomètre du cinéma. Les oreilles attachées et les orteils serrés, nous avons beau refaire trois fois le même trajet; toujours rien. Évidemment, nous aurions pu rester à la maison et nous instruire des choses de la vie en compagnie de madame Bertrand. Ou encore, prendre l'autobus. C'est gentil l'autobus, efficace parfois quand il va dans la même direction que vous. Mais un vendredi soir, c'est moche. Pendant que je battais ma coulpe en silence, nous croisions partout, des deux côtés de la rue, des dizaines de places libres. Fantômes ou bornes d'incendie? Rien de cela, de vraies places de parking libres... mais «réservées aux résidents». À la Ville, ils appellent ça du «stationnement réservé sur rue». Je me suis demandé où étaient les résidents sinon partis en toute quiétude faire un tour de bagnole ailleurs en ville, assurés de retrouver au retour leur place dans la rue. Si ma mémoire est bonne, ce sont les citoyens vivant à proximité de la rue Duluth qui ont été parmi les premiers à revendiquer le stationnement réservé. C'était à l'époque de l'invasion des brochettes. Ils avaient raison de se plaindre. COMME on dit, certaines situations exceptionnelles appellent des mesures extraordinaires, ou l'inverse. Le parachutage d'un stade olympique au milieu d'une bourgade est un autre cas d'espèce qui vous tire une larme, mais l'administration du RCM a poussé la logique jusqu'à décréter stationnement réservé des bouts de rues comme Saint-Hubert, entre Sherbrooke et Maisonneuve, Edouard-Montpetit et Jean-Brillant devant l'Université de Montréal, et boul.. René-Lévesque, en face de la Maison de Radio-Canada, là où il n'y a pas un seul logement. À l'heure actuelle, l'épidémie touche quinze secteurs dans la ville et va s'étendre à au moins une trentaine de secteurs d'ici quelques années. Pour à peine 37\$ par année, tout résidant d'une de ces zones désignées, propriétaire d'un cheval à quatre roues, peut désormais louer son bout de rue pour attacher son animal. CE MONTANT ne représente même pas la moitié des coûts d'administration du programme. Tout le monde aura compris que le RCM veut ainsi décourager les banlieusards de venir en ville en voiture. Et du coup, les Montréalais des quartiers périphériques. Tout le monde en somme, sauf les résidents du centre-ville eux-mêmes à qui on lance de la sorte le message éloquent : si vous venez habiter une rue achalandée du centre-ville, ou près d'une station de métro bien pratique, gênez-vous pas pour apporter votre char, la Ville vous assure un stationnement gratuit sur rue 24 heures sur 24. Cette banale histoire pose la question existentielle fondamentale de savoir à qui appartient la rue, qui peut y laisser traîner son carrosse pendant plusieurs heures consécutives et qui doit passer le balai? Si on se met à réserver des espaces sur rue chaque fois qu'il y a une artère commerciale à proximité, un métro, une épicerie, un hôpital, un cinéma ou une école, aussi bien répondre tout de suite selon la formule bien connue de Che Guevara: la rue appartient à ceux qui l'occupent. D'où la tendance implacable qui voit le jour présentement et qui vise, non pas à restreindre l'accès du centre-ville aux voitures, mais à spécialiser l'utilisation de chaque tronçon de bord de rue. Un bout pour les taxis, un autre pour les autobus, un morceau pour les handicapés, un autre pour les camions, un pour les cyclistes et encore un pour les résidents. C'est le dérivé logique du droit spécifique des individus à disposer de leur char. À quand le référendum sur l'enchâssement dans la Constitution du «droit au parking»? Bientôt, chaque sexe, chaque communauté ethnique, chaque groupe de pression et corporation professionnelle aura son stationnement réservé sur rue. En développant tout un réseau de stationnements réservés, Montréal veut ajouter un piston à son engin, peut-être en vue d'une prochaine rencontre mondiale des villes sur quatre roues. Pour le reste, Montréal commence à me faire suer chaque fois que j'ai deux ou trois courses rapides à faire en ville. Habiter à

proximité d'une station de métro présente déjà des avantages évidents. Est-ce à la Ville de s'engager à fournir en prime des places réservées de stationnement de longue durée? Si oui, alors pourquoi pas des places réservées pour tous ceux qui habitent les rues Mont-Royal, Saint-Laurent ou Sherbrooke? Ces citoyens auraient-ils moins de droits que ceux qui habitent à proximité d'une université ou d'un hôpital? Il n'y a pas que des résidents ou des Lavallois qui circulent dans cette ville, il y a aussi tous les autres Montréalais pour qui l'autobus n'est pas toujours la meilleure solution. Or, on a déjà réservé plus de 6000 places aux résidents et ce nombre grimpera à 12000 d'ici quelques années, soit 18000 places de plus que le nombre total de parcomètres en ville... D'autres citoyens sont aussi touchés par cette nouvelle politique. Ce sont les voisins sans voiture à qui on ne peut plus rendre visite parce qu'ils n'ont pas droit au stationnement réservé. Ceux et celles qui n'ont pas de bagnole devront-ils louer un garage pour recevoir leur visite? SANS blague, je connais une vieille personne qui a dû s'y résigner. Si le droit d'abandonner son tacot sur le bord d'une rue achalandée pendant sept ou huit heures par jour n'existe pas pour les travailleurs, pourquoi serait-ce plus acceptable quand il s'agit de résidents? Tout le monde paie pour l'entretien des rues et devraient avoir la possibilité d'y laisser sa voiture dans des limites raisonnables, variables selon les rues et l'heure du jour. La responsabilité de voir à créer des places de stationnement privées en nombre suffisant revient aux propriétaires d'immeubles résidentiels, industriels ou commerciaux. Et aux propriétaires de bagnoles eux-mêmes. POUR qui habite une tour, par exemple, et travaille à la Maison de Radio-Canada, il lui faut présentement déboursier des centaines de dollars par année pour son parking. Avec la politique du RCM, il existe désormais une alternative. Il suffit d'acheter un condo devant Radio-Canada, de se rendre au travail à pied et, pour moins de 10\$ par jour, on peut laisser traîner sa Mercedes sur le bord du trottoir. C'est le retour de la classe moyenne au centre-ville.

URL URL

Publication Le Devoir

Date 1992-09-25

Pages P. A-8

Select in Zotero zotero://select/library/items/72XIBI8I

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:22

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:22

Jean Doré défie l'ultimatum de Côté -- Des terrains du gouvernement pourraient accueillir l'Hôtel-Dieu

Type Article de journal

Auteur Paul Cauchon

Résumé LE MAIRE Jean Doré défie l'ultimatum du ministre de la Santé Marc-Yvan CÔTÉ: il n'a aucunement l'intention de lui désigner un représentant pour négocier la vente du futur site de l'hôpital Hôtel-Dieu. Comme l'a révélé hier LE DEVOIR, le ministre menaçait, en cas de refus ou d'absence de réponse de la part du maire, d'«orienter ses interventions vers d'autres sites». Le député libéral de Rivière-des-Prairies Jean-Claude Gobé, un partisan acharné du déménagement de l'Hôtel-Dieu à Rivière-des-Prairies, est déjà prêt à regarder d'autres sites. M. Gobé lorgne particulièrement vers des terrains situés à la jonction de Rivière-des-Prairies et de Montréal-Nord, terrains appartenant à la Corporation de l'Hôpital pour enfants Rivière-des-Prairies. Ces terrains sont de propriété gouvernementale: le ministère pourrait donc se passer de négociation avec la Ville de Montréal pour y ériger le nouvel Hôtel-Dieu, soutient M. Gobé. Le site qui fait l'objet pour le moment d'une demande du ministère appartient à la Ville de Montréal et il est situé au sud de l'avenue Maurice-Duplessis, de part et d'autre de Marc-Aurèle Fortin. Le 14 septembre dernier, le ministre Côté avait écrit au maire Doré pour lui demander de procéder avant le 20 septembre à la nomination d'un représentant afin d'entreprendre les négociations autour du terrain projeté, situé au sud du boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies. Dans une lettre envoyée hier au ministre Côté, le maire Doré a indiqué au ministre qu'avant de poursuivre ce dossier la Ville attendait les résultats de la consultation publique menée par la Coalition sur l'avenir de l'Hôtel-Dieu. En réponse à la demande de fournir une réponse avant le 20 septembre, le maire s'adresse en ces termes au ministre: «Mon étonnement est grand de recevoir un tel ultimatum alors que la Ville de Montréal, de concert avec des intervenants de tous les milieux montréalais, n'a cessé de plaider dans ce dossier pour obtenir tous les éclairages permettant de justifier la relocalisation de l'Hôtel-Dieu, une institution dont l'importance économique, scientifique et patrimoniale pour le centre-ville de la métropole est indéniable». Jean Doré fait valoir que le rapport du comité mis en place par le Bureau de consultation de Montréal, rapport prévu pour le 6 octobre, «aura un impact sur la réflexion de la Ville de Montréal». On peut déjà deviner la nature de cette réflexion en rappelant simplement que lors des audiences estivales de ce comité, l'immense majorité des intervenants se sont opposés au déplacement de l'Hôtel-Dieu du centre-ville à Rivière-des-Prairies. Le maire Doré conclut sa lettre en rappelant que le gouvernement québécois «procède actuellement à une réflexion de fond sur l'avenir de la métropole et de sa région». Le dossier de la relocalisation de l'Hotel-Dieu s'inscrit donc dans cette réflexion: c'est une perspective, ajoute-t-il, qui interdit toute hâte et qui commande «une prise en

compte rigoureuse des préoccupations et des arguments exprimés par l'ensemble de la communauté montréalaise».

URL URL
Publication Le Devoir
Date 1992-09-25
Pages P. A-1
Select in Zotero zotero://select/library/items/JQ6YGDF5
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:22
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:22

Les jeux sont faits

Type Article de journal
Auteur Claudette Tougas
Résumé Les jeux sont faits. Dès juillet prochain, le Québec sera doté de deux casinos. L'un sera situé au Manoir Richelieu, dans Charlevoix. L'autre logera au Palais de la civilisation, sur l'île Notre-Dame. On se souviendra que les sites retenus à Montréal étaient la tour du Stade olympique, propriété de la RIO et donc du gouvernement du Québec, le Palais de la civilisation et le Palais des congrès. Malgré le puissant lobby dirigé par M. Pierre Bibeau, le pdg de la RIO, le vainqueur est la Ville de Montréal, donc le maire Jean Doré. Le choix de cet emplacement est-il judicieux? Drainera-t-il les milliers de touristes et de Montréalais que l'on souhaite y attirer? Des navettes sont prévues pour amener les visiteurs sur l'île. Mais en hiver? Les hôteliers, eux, militaient en faveur du Palais des congrès. Situé plus au coeur du centre-ville et à proximité d'un bassin de 14000 chambres d'hôtel. En bout de piste, c'est principalement pour des raisons de sécurité que le choix final s'est arrêté sur l'île Notre-Dame. Un choix accrédité par le gestionnaire, Loto-Québec, et par les services policiers qui ont été largement consultés. Réjouissons-nous donc. Dès la première année, pour le casino de Montréal seulement, 40 millions de revenus sont prévus, des retombées touristiques évaluées à 64 millions de dollars et la création de 1600 emplois directs et indirects pour les deux casinos. Il y a longtemps qu'une telle manne de dollars n'était pas tombée sur la métropole. Mais pourquoi avoir tant tardé à prendre une telle décision? Les premières discussions publiques à propos de l'emplacement d'un casino remontent pourtant au début des années 80. Reconnaissons qu'il s'agit d'un choix de société assez difficile. Permettre le jeu, c'est ouvrir la porte au blanchiment de l'argent de la vente de la drogue, c'est donner possiblement du pouvoir aux caïds du crime organisé, c'est encourager les moins bien nantis à la dépense et peut-être susciter une recrudescence de la criminalité chez les jeunes. C'est tout ça et plus encore si l'on n'encadre pas correctement le projet. Par ailleurs, il y a la concurrence. Quatre provinces canadiennes et 13 États américains, dont certains limitrophes, exploitent déjà des casinos; l'Ontario et le Nouveau-Brunswick s'appêtent à en ouvrir bientôt. Et le projet de casino des autochtones est toujours dans l'air. L'argent se fait de plus en plus rare. Et ne sommes-nous pas devenus plus adultes? Donc pouvoir profiter à bon escient des futurs revenus importants de casinos, à la condition qu'ils opèrent selon un encadrement réfléchi, professionnel et adéquat, c'est possible. Cet encadrement et la surveillance qui va de pair, le site choisi semble l'assurer. Des mesures de contrôles sévères sont prévues. Les joueurs seront soumis à certaines conditions: identification obligatoire, frais d'entrée, code vestimentaire, système de surveillance sophistiqué, caméras, pas d'alcool aux tables de jeu. Mais... Parce qu'il y malheureusement toujours un «mais» quelque part. Qu'advient-il de toutes ces magnifiques expositions auxquelles les Montréalais ont commencé à s'habituer en visitant le Palais de la civilisation? Quand on sait combien de temps il faut pour initier la masse des gens à fréquenter ces lieux de culture. Si l'exposition grecque prévue pour l'été prochain se tiendra au Marché Bonsecours, la vocation définitive n'est pas assurée pour autant ni pour l'exposition, ni pour le Marché. Dommage. C'est à croire que lorsqu'un projet est destiné à apporter de l'eau au moulin des finances de l'État, sa réalisation doit nécessairement entraîner la mise en veilleuse ou mettre en péril d'autres réalisations. Dans ce cas-ci, une prestigieuse réalisation culturelle dans laquelle la ville de Montréal a investi 11.5 millions depuis quatre ans. Le casino étant en place, elle négociera le coût du loyer. Il fallait y penser. Et bien jouer ses cartes. Quant aux casinos, la vigilance devra être constante afin d'éviter qu'ils ne deviennent des repaires pour la pègre.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-09-25
Pages P. B-2
Select in Zotero zotero://select/library/items/6RQ5PDHR
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:22
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:22

LA DÉBÂCLE DU RCM -- Problème d'image ou de contenu?

Type Article de journal

Auteur Pierre Cayouette

Résumé QUAND JEAN DORÉ a conquis l'Hôtel de ville de Montréal et balayé Jean Drapeau en promettant de réinventer la *déquer' D or é*». *Régièrement, des décisions controversées vie \cap entaggraver $\leq p$ or trait. L'affair*

deuxièmes mandats' des partis progressistes et leurs difficultés en temps de récession», suggère-t-elle. Robert Perreau pas à s'étonner si les contestations prennent de l'ampleur au cours des prochaines semaines». Le malaise administratif

URL URL

Publication Le Devoir

Date 1992-09-26

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/TVUHUHPP

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:22

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:22

Jean Doré joue sa dernière carte

Type Article de journal

Auteur Claude Masson

Résumé Éditorial Pour l'ensemble des Québécois, Montréal est la grande ville puissante, influente, exigeante, qui force les gouvernements supérieurs à obéir à ses volontés. Pour les Montréalais, la métropole glisse, perd du terrain. Un Montréalais sur trois ne travaille pas. Un commerce sur trois est fermé. Une usine montréalaise sur trois est disparue. Des milliers de citoyens délaissent la ville pour la banlieue. Des entreprises déménagent, officiellement ou surnoisement, vers la véritable métropole qu'est Toronto. La conjoncture économique n'aide pas. La conjoncture politique non plus. Les temps sont difficiles. Mais il y a un élément additionnel qui ne devrait pas y être. L'administration municipale actuelle est déroutante. L'administration Doré-Cousineau ne fait pas le poids. Elle ne se mérite pas le respect des gouvernements Bourassa et Mulroney. Elle déçoit grandement les milieux qui espéraient une ère nouvelle après le long règne du maire Drapeau. L'équipe Doré dérouta les Montréalais. Plutôt que la grande concertation promise, elle déconcerta. Quand, par exemple, sous Jean Drapeau, le maire effectuait un de ses rarissimes voyages à l'étranger, tout le monde se réjouissait du statut de ville universelle qu'il transportait à travers le monde. Quand le maire Jean Doré fait un voyage, comme c'est le cas depuis hier en Russie, il est apprécié par ses visiteurs mais dénoncé par ses commettants. Il lui est reproché de trop sortir et de ne pas suffisamment s'occuper de sa ville. Devant les reproches qui ne cessent de s'exprimer, devant le désenchantement majeur suscité par les élus du RCM, le maire Doré a décidé d'effectuer un virage à 180 degrés et de se préoccuper des citoyens et de leurs besoins, des quartiers et de la vraie vie des Montréalais, de «retourner aux sources». Il lui reste deux ans avant les prochaines élections. Deux ans, c'est normalement suffisant en politique pour rebâtir des assises auprès de la population, pour redonner confiance aux citoyens, pour rétablir une crédibilité perdue. Mais le maire Doré en sera-t-il capable? C'est un verbo-moteur, un beau parleur. On verra aux actes. Les réformes administratives apportées dans les services municipaux, qui avaient en soi du bon, ont transformé l'administration de la ville en un véritable gouvernement. Les contribuables sont perdus dans des dédales administratifs complexes. Le directeur général, M. Pierre Lefrançois, est tout-puissant. Il contrôle tout ou presque, y compris les élus. Pour son propre salut politique, M. Doré doit mettre son DG à sa place ou se départir de ses services. Sa compétence n'est pas mise en doute; c'est son abus de pouvoir qui est en cause. Aux grands maux, les grands moyens. Malgré toute sa bonne foi et tous ses bons états de services au sein du RCM, Mme Léa Cousineau a accepté un mandat qui dépasse ses capacités en devenant présidente du comité exécutif. C'est la numéro 2 de la ville. Le maire doit lui désigner un successeur, à moins que M. Doré décide de tout faire lui-même et de la conserver en poste pour ne pas déplaire à l'électorat féminin. Les changements requis doivent être profonds, radicaux, visibles pour redonner confiance aux Montréalais à l'égard de l'équipe Doré. Le verdict sévère prononcé en août par son conseiller Robert Perreault demeure actuel. Le maire Doré est un homme intelligent, une personnalité politique ambitieuse et rusée, un politicien qui a le goût de demeurer au pouvoir. On l'a souvent surnommé «le Jean Drapeau des années 2000». Avant de préconiser ouvertement une nouvelle administration à Montréal, la sagesse du temps laisse une dernière chance de survie au maire Doré et à son administration dépréciée. Changement majeur d'attitude des élus et de la haute administration qui donnent l'impression que la ville leur appartient. Changements significatifs de têtes dirigeantes pour illustrer concrètement le nouveau visage que veut se donner l'administration Doré. Retour aux

défis d'une administration municipale qui se prenait jusqu'ici pour un gouvernement. Tout un mandat! Ça passe ou ça casse?

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-09-26
Pages P. B-2
Select in Zotero zotero://select/library/items/MYXQU92D
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:23
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:23

Secrétaire général de Montréal -- Le François et l'étude qui le critique: «un devoir à reprendre à zéro»

Type Article de journal
Auteur Pierre Cayouette
Résumé LE SECRÉTAIRE général de la Ville de Montréal, M. Pierre Le François, invite l'auteur d'une étude sur l'administration municipale à «reprendre son devoir à zéro». M. Le François réagissait à la publication de l'étude du professeur Alain Chanlat, de l'École des Hautes études commerciales, intitulée L'administration municipale à la croisée des chemins. L'étude impute le «gâchis» qui a conduit la Ville de Montréal à écarter Pierre Bourque du Biodôme à une structure administrative déficiente. Le système de gestion de l'administration municipale mène tout droit à la catastrophe, soutient le professeur Chanlat. M. Le François, le principal intéressé, est furieux. Dans une lettre adressée à M. Chanlat jeudi dernier, M. Le François reproche au professeur le manque de rigueur et les multiples faiblesses de l'étude. «Sources absentes, contre-vérifications escamotées, affirmations gratuites sur les services et le personnel, omissions de toutes sortes, comparaisons dont la pertinence n'est pas justifiée et j'en passe», écrit le secrétaire général. M. Le François accuse également M. Chanlat d'avoir gravement manqué à l'éthique. «Nous avons convenu de nous rencontrer avant que l'étude soit diffusée pour que je fasse des commentaires, le cas échéant», dit M. Le François. M. Chanlat soutient de son côté qu'il n'a jamais été question que M. Le François donne son imprimatur avant la diffusion de l'étude. Le professeur titulaire et responsable du Groupe humanisme et gestion aux HEC a remis son travail aux élus la semaine dernière. LE DEVOIR a pu en prendre connaissance mardi dernier. M. Chanlat confirme le caractère particulier de sa méthodologie. «Mon approche se veut plus anthropologique que géométrique», explique-t-il. Il se défend bien de vouloir lancer une polémique. M. Chanlat ne peut toutefois s'empêcher d'ajouter que de nombreux fonctionnaires corroborent la justesse de son analyse sur le style de gestion de M. Le François. À cela, le secrétaire général répond «qu'il va de soi que ce type d'opération (la réforme administrative) puisse déranger à l'occasion de petits empires bureaucratiques dont la caractéristique première n'est pas la loyauté aux objectifs fixés par ceux-là seuls qui sont mandatés pour le faire: les élus». Par ailleurs, M. Le François a répété qu'il n'avait nullement l'intention de démissionner.

URL URL
Publication Le Devoir
Date 1992-09-26
Pages P. A-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/ZJVBJWX5
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:23
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:23

Hôtel-Dieu: Gobé croit inutile d'attendre le rapport de consultation

Type Article de journal
Auteur Gilles Paquin
Résumé Devant le refus de Montréal d'entreprendre des négociations avec Québec avant la remise du rapport de la Coalition sur l'avenir de l'Hôtel-Dieu, le député libéral de Lafontaine Jean-Claude Gobé implore le ministre de la Santé Marc-Yvan Côté de choisir un autre emplacement immédiatement. «Il ne sert à rien d'attendre le rapport de la consultation même si ce dernier est prévu pour le 6 octobre, les conclusions sont prévisibles», soutient M. Gobé, un chaud partisan du déménagement de l'hôpital. Une lettre de Doré Dans une lettre qu'il faisait parvenir à M. Côté plus tôt cette semaine, le maire de Montréal M. Jean Doré refusait de tenir compte de l'échéance du 20 septembre fixée par le ministre pour entreprendre des discussions sur la vente du terrain municipal retenu par Québec. À titre de membre de la Coalition, la ville refuse d'ouvrir des négociations avec

le gouvernement avant la publication du rapport du comité de consultation, écrit M. Doré. Il souligne que les recommandations du groupe auront un impact sur la réflexion des autorités municipales et invite le ministre à ne pas précipiter les choses. Terrains publics Pour M. Gobé, tous les groupes, organismes et individus qui ont participé à cette consultation avaient déjà pris position contre le déménagement proposé avant même de prendre connaissance des documents du gouvernement. Pour éviter de nouveaux délais, M. Gobé croit que le ministre Côté devrait se rabattre sur des terrains du domaine public de manière à éviter toute négociation avec la ville. Le gouvernement est propriétaire d'au moins trois terrains qui répondraient aux besoins du nouvel hôpital dit M. Gobé. L'un de ces emplacements est situé à Rivières-des-Prairies, l'autre à Montréal-Nord et le dernier à ville d'Anjou. «Je favorise le premier site qui se trouve à l'est de l'Hôpital pour enfants de Rivière-des-Prairies, face au Cégep Marie-Victorin» précise M. Gobé. La décision est prise D'après le député, le maire n'a pas à décider de l'emplacement de l'hôpital puisque cela relève de la compétence du ministre de la Santé. La ville a parfaitement le droit de réserver le premier emplacement désigné à l'aménagement d'un complexe domiciliaire, mais elle ne peut dicter une ligne de conduite à Québec dit-il. De toutes manières, la décision a déjà été prise par le conseil des ministres avec l'appui de nombreux intervenants locaux soutient M. Gobé. À l'époque M. Doré avait accepté le principe du déménagement de l'Hôtel-Dieu de conclure le député.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-09-26

Select in Zotero zotero://select/library/items/HCRS8L79

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:23

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:23

Le dossier noir des Bibliothèques municipales -- Montréal, zone sinistrée

Type Article de journal

Auteur Stéphane Baillargeon

Résumé ON FERAIT un livre de la taille d'un dictionnaire avec la liste de tout ce qui manque au réseau des bibliothèques municipales de Montréal, en cette ville qui se définit comme la capitale culturelle du Québec. C'est bien simple, dans ce secteur, Montréal (comme tout le Québec d'ailleurs) attend encore sa Révolution tranquille, sa vaste entreprise de modernisation. «Le rattrapage est toujours à l'ordre du jour, dit Louise Laborit, présidente de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec (CBPQ). Rattrapage en terme de budget et de ressources, mais aussi mise à jour des principes et des habitudes des responsables du secteur.» Mme Laborit en veut pour preuve la décision de fermer les bibliothèques pendant deux semaines cet été. Deux semaines de lock-out des lecteurs pour économiser un maigre 80000\$ sur un budget de plus de 26 millions\$. Et cela dans un réseau qui n'ouvre normalement que 34 heures par semaine, près de deux fois moins que les bibliothèques publiques d'Europe et d'Amérique du Nord. «C'est un manque d'imagination flagrant, un bel exemple à donner aux autres municipalités, ironise la présidente. Pire, c'est de l'indifférence organisée!» En fait, les preuves de mépris ne manquent pas. Selon des statistiques colligées par François Séguin, bibliothécaire responsable de la biblio de Maisonneuve, le réseau de Montréal est en déficit de financement de 25% par rapport à la moyenne canadienne et se place au 32e rang des 36 villes du Canada de plus de 100000 habitants. La métropole québécoise alloue 21,66\$ per capita par année à son service des bibliothèques, Toronto 48\$, Régina, 44\$, Vancouver 40\$, Halifax, 38\$. Ce sous-financement a d'énormes conséquences. Avec un ratio d'un employé par 2276 habitants, Montréal arrive au 33e rang des grandes villes. Pour se conformer aux normes établies par le ministère des Affaires culturelles, Montréal devrait ajouter 61 employés à temps plein à son personnel actuel et plus de 160 personnes pour rattraper la moyenne d'une mare à l'autre. Il manque aussi une trentaine de bibliothécaires professionnels, si on répond aux critères de l'Unesco. Moins d'argent et moins de professionnels donc, mais aussi moins de livres à diffuser. Montréal alloue 3,22\$ per capita à l'acquisition de documentation, soit 30% de moins que ses consoeurs (29e sur 36). Comme les livres de langue française coûtent plus cher et que de toute façon une loi empêche les bibliothèques québécoises de bénéficier d'escompte, ce budget ne permet finalement d'acquérir que 0,16 livre per capita. Deux fois moins que la moyenne canadienne (30e sur 36), et à 36% des normes établies par des organismes internationaux pour les pays industrialisés. Dernier indice de M. Séguin, le plus révélateur peut-être: le prêt de documents, qui permet en quelque sorte de mesurer le degré de pénétration de la biblio dans le milieu qu'elle dessert. La performance montréalaise est désastreuse: la ville arrive bonne dernière sur 36, en ne prêtant que 3,76 documents per capita, soit 2,5 fois moins que la moyenne canadienne. Même Saint-Jean, Terre-Neuve dame le pion à la métropole du Québec. Le constat est triste, mais imparable, même pour un élu municipal. «Ce serait un peu ridicule de tenter d'interpréter ces chiffres», dit laconiquement Joseph Biello, conseiller du RCM, responsable du développement culturel et des relations interculturelles de Montréal. M. Biello tient plutôt à souligner que l'administration du maire Doré a d'abord réglé d'autres problèmes dans le milieu culturel, notamment le financement du Conseil des arts de la CUM et les relations avec les artistes. En fait, le réseau des bibliothèques a connu une expansion

appréciable dans les dernières années de l'ancienne administration et les deux premières années de règne du RCM, qui a pris le pouvoir en 1986. Entre 1983 et 1988, les contributions municipales aux revenus des biblios ont fait un bond de 10,3 millions\$ à 22,2 millions\$. Entre 1978 et 1989, la ville a presque doublé la superficie disponible dans ce secteur en ouvrant huit nouvelles bibliothèques de quartier et en agrandissant ou en transformant une douzaine d'autres en Maison de la culture. Le réseau compte maintenant une bibliothèque centrale, sur la rue Sherbrooke est, 23 bibliothèques de quartier, un bibliobus et un service audio-visuel, comprenant une cinémathèque et une phonothèque. L'effort s'est arrêté à la fin de la dernière décennie et Montréal a recommencé à perdre du terrain. Les nouveaux technocrates de l'Hôtel de Ville ont même empiré la situation en évinçant les bibliothécaires de tous les postes décisionnels importants. Un seul exemple: depuis 1988, les biblios de quartier sont sous la gouverne de gérants de région issus du secteur du sport et du loisir. M. Séguin de la bibliothèque Maisonneuve assimile cette structure «au dillettantisme, à l'improvisation, voire au bricolage administratif». Mme Laborit de la CBPQ mentionne quant à elle que dans un contexte de sous-financement, «les professionnels sont d'autant plus importants pour faire les bons choix». Pour rattraper le niveau national, engager des gens compétents ou acheter des livres, Montréal devrait injecter plusieurs millions de dollars de plus par année dans son réseau. «Je n'ai pas l'impression que nous allons recevoir plus d'argent», dit au contraire Gilles Morel, assistant-directeur au Service des loisirs et du développement communautaire de la ville, qui lui non plus n'est pas bibliothécaire. «On manque de fonds partout et l'économie ne nous aide pas.» Même son de cloche du côté de M. Biello, qui ne parle que de certaines priorités déjà connues, la poursuite de l'informatisation des collections, pour créer un réseau municipal d'ici une dizaine d'années seulement, et surtout la relocalisation de la bibliothèque centrale. Cette opération devrait commencer vers la fin de l'année prochaine et coûter entre 50 et 70 millions\$. On parle aussi d'équiper certains quartiers, comme Rivière-des-Prairies. Mais les projets sont vagues. Bref, rien de vraiment nouveau à l'horizon. Pourquoi ne pas combler le retard? Peut-être en raison d'un legs de l'histoire, d'un effet de société: si les élus de Montréal ne s'empressent pas d'inonder leur ville de bibliothèques, n'est-ce pas parce que leurs électeurs se soucient peu des livres? Quatre Québécois francophones sur dix, mais un seul Canadien anglais sur sept avouaient l'année dernière ne pas avoir lu de livre dans les six mois précédant l'enquête. Quand on a fermé les bibliothèques pour deux semaines ce tété, les protestations n'ont pas inondé l'Hôtel de Ville. Mme Laborit reconnaît ces faits. Elle réplique que justement une tradition ça s'établit. Elle cite en exemple la bibliothèque qu'elle dirige à Ville d'Anjou, où plus de 50% de la population est abonnée au grand édifice moderne, construit il y a une dizaine d'années. «La demande grimpe en proportion des améliorations que nous apportons au service, dit-elle.» «Un seul but: inscrire la bibliothèque dans les moeurs. Surtout dans notre société minée par le décrochage scolaire et l'analphabétisme.»

URL URL

Publication Le Devoir

Date 1992-09-26

Pages P. D-1

Select in Zotero [zotero://select/library/items/3T2UP6AW](https://zotero.org/select/library/items/3T2UP6AW)

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:23

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:23

Doré justifie sa présence à Moscou -- Il promet des «dividendes au centuple» pour Montréal

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé Arrivé hier à Moscou pour son seizième voyage hors de l'Amérique du Nord depuis son élection à la fin de 1986, le maire Jean Doré a promis que ses périples à l'étranger seraient dorénavant nettement plus axés sur le développement économique. Ses prochaines sorties, a-t-il précisé, au cours d'une entrevue, seront principalement nord-américaines et viseront à tirer profit de l'entente de libre-échange à trois qui a été conclue récemment. Il a souligné que son voyage en Russie constituait en quelque sorte une première, en ce sens que le maire est accompagné de 31 représentants de compagnies et organismes. De toutes les missions qu'il a dirigé, a-t-il déclaré, «elle est de loin la plus importante et la plus ambitieuse et, à moyen et long terme, elle rapportera d'énormes dividendes, des dividendes au centuple, pour Montréal». Elle se traduira, éventuellement, a-t-il ajouté, par la création d'emplois au Québec ou à Montréal. M. Doré est notamment accompagné de représentants de Bell, Canada International, Bombardier, du Groupe L'Équipe, du Groupe Pomerleau, du Mouvement Desjardins, de la Caisse de dépôt, des Ateliers du CN maintenant appelé les Ateliers AMS, et des entreprises moins connues comme Filtex, Algo, Alis Technologie, etc. Les quatre universités montréalaises, les HEC, Polytechnique, l'Institut de recherches cliniques, le Conseil de l'industrie de l'hydrogène figurent également sur la liste. Un protocole Le maire a été accueilli hier matin à l'aéroport de Moscou par l'ambassadeur du Canada et par M. Vladimir Rastine, un des premiers vice-premiers ministres du gouvernement local, qui avait été délégué par le maire Youri Louzhkov. Le maire signera demain avec son homologue moscovite un protocole d'échange et d'amitié qui prévoit entre autres la mise sur pied de groupes

d'experts des deux villes dans le domaine de la gestion des déchets, du déneigement et de la confection d'un plan d'urbanisme, trois secteurs dans lesquels Montréal viendra en aide à la capitale russe. M. Doré assiste aujourd'hui à la signature d'une entente entre le Cirque du Soleil et le Cirque de Moscou. Interrogé sur le développement des relations internationales à la ville de Montréal depuis son arrivée au pouvoir il y a près de 6 ans, M. Doré a répondu qu'il avait pris la relève de son prédécesseur, Jean Drapeau, en participant à des rencontres de maires francophones, une entente conclue avec Shanghai avait contribué à l'aménagement du Jardin chinois du Jardin botanique et qu'il était accompagné de gens d'affaires lors de ses périples à Milan, Londres, Paris ou Lyon. Dans la foulée de son discours de mercredi dernier à Montréal, discours dans lequel il promettait un «recentrage axé sur l'essentiel», il a répété «qu'il s'occuperait des besoins des Montréalais et travaillerait d'arrache-pied, mais qu'il répondrait présent à toutes les fois, comme leader de la région, qu'il aurait à défendre les intérêts de Montréal.» Un leader «Et le maire, a-t-il poursuivi, défend très bien les intérêts de Montréal en étant le leader «à Moscou» d'une délégation qui aura l'occasion de faire toute une série de contacts qui vont se traduire dans l'avenir par davantage de retombées et éventuellement des emplois additionnels. Quand des entreprises de chez nous décrochent des contrats à l'étranger, cette partie de ces derniers ont un impact direct sur l'emploi au Québec et à Montréal». «En développant nos relations et en signant un protocole, je permets d'ouvrir aux gens d'affaires et aux universitaires l'accès à la structure de la municipalité de Moscou pour non seulement aller chercher des possibilités de faire des affaires et développer des projets conjoints de recherche, mais aussi pour permettre éventuellement des dividendes qui reviendront inévitablement vers Montréal.» «On ne peut pas, de dire M. Doré, dans le contexte de la globalisation des marchés, savoir qu'une bonne partie de notre avenir économique est centré sur notre pénétration des marchés extérieurs et rester chez nous à attendre que les gens viennent voir. De temps en temps il faut faire des choix stratégiques et se déplacer à l'étranger. Quand on fait cela, on sert très bien les intérêts de Montréal et cette mission s'inscrit tout a fait dans cette perspective.» À ceux qui affirment que les relations internationales sont l'affaire des deux autres niveaux de gouvernement, le maire réplique que l'Europe se construit sur les régions, et que Montréal accueille beaucoup plus de missions économiques organisées par des régions que par des gouvernements étatiques. M. Doré déclare également que le retour à l'essentiel promis mercredi dernier par son administration passe entre autres par le développement économique et qu'il jouera son rôle de leader régional en contribuant à ouvrir des portes et des oeilletons à l'étranger.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-09-27

Select in Zotero [zotero://select/library/items/Q9ZAAHFZ](https://select.library/items/Q9ZAAHFZ)

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:23

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:23

Le Cirque du Soleil veut se doter d'installations permanentes à Montréal -- Accord de coproduction avec le Cirque de Moscou

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé MOSCOU - Le Cirque du Soleil, qui concluait hier dans la capitale de la Russie une entente avec le Cirque de Moscou, veut se doter à Montréal d'installations permanentes qui nécessiteront des investissements de 10 millions. L'accord entre les deux cirques, annoncé dans le cadre de la visite à Moscou du maire Jean Doré et de représentants d'entreprises et d'organismes, porte sur la production d'un numéro de trapèze volant qui sera «le plus ambitieux jamais conçu dans l'histoire des arts du cirque». Le numéro, qui impliquera douze artistes, fera partie d'un nouveau spectacle que le Cirque du Soleil présentera à Las Vegas à compter de 1994 et pendant cinq ans dans de nouvelles installations permanentes de 15 millions conçues sur mesure pour l'institution montréalaise. Participant à Moscou à la conclusion de l'entente, Gaétan Morency, adjoint au président du Cirque du Soleil, a fait le point pour le projet d'installations permanente à Montréal, dont la construction serait financée par les gouvernements du Québec et du Canada. La participation de la ville se ferait, a-t-il précisé, par des moyens «non financiers». Les installations permettraient de loger sous un même toit le siège social de l'entreprise, des salles de répétition et des ateliers pour la fabrication des costumes et des décors. Ces activités sont présentement éparpillés un peu partout à Montréal. Une dizaine d'emplacements font l'objet d'une étude dans le cadre du projet. «Ce projet s'inscrit dans une vision de l'avenir du Cirque du Soleil pour les prochaines quinze ou vingt années», a déclaré M. Morency, qui exclut par ailleurs pour le moment que l'institution se dote d'une salle de spectacles permanente à Montréal parce que la population n'est pas assez importante pour en assurer la rentabilité. L'accord conclu avec le Cirque de Moscou, qui a été fondé en 1880 et dont les installations et la salle de spectacles regroupés sous un même toit valent 50 millions, prévoit que ce dernier recrute chez lui les douze artistes qui participeront au nouveau numéro et qu'il fournira les locaux et les équipements pour leur entraînement, qui durera un an. Le Cirque du Soleil se chargera de la conception du

numéro et de l'entraînement ainsi que de la formation des acrobates. «Il s'agit du premier partenariat entre un cirque russe et un cirque d'un autre pays», a déclaré hier le directeur commercial du Cirque de Moscou, Mikhaïl Sedov. M. Doré signe aujourd'hui avec le maire de Moscou, Youri Louzhov, un protocole d'échanges et d'amitié entre Montréal et la capitale de la Russie. Il rencontre cet après-midi l'architecte en chef de la ville, Leonid Vavakine.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-09-28

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/MULQNJCH

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:23

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:23

Des ententes allant de la haute voltige à la haute technologie sont signées entre Montréal et Moscou

Type Article de journal

Résumé LE CIRQUE du Soleil a signé une entente avec le Cirque de Moscou pour l'embauchage de 12 trapézistes dans un programme qui débutera en 1994 à Las Vegas et qui est décrit comme «le programme le plus ambitieux de l'histoire des cirques». C'est ce qu'a annoncé le directeur du Cirque de Moscou, M. Mikhaïl Serdov, à l'occasion de la visite d'une délégation de Montréal à Moscou, dirigée par le maire Jean Doré. M. Doré a aussi signé hier avec le maire de Moscou, M. Yuri Luzhkov, une entente ayant trait à la collaboration des deux villes dans les domaines de la haute technologie et de la recherche spatiale. M. Doré a demandé que Moscou utilise Montréal comme porte d'entrée pour sa technologie spatiale en Amérique. M. Luzhkov a succédé à M. Popov en juin, après la démission de ce dernier. Le maire moscovite affirme que sa ville est dans une période de développement et que c'est en outre la ville la plus stable politiquement de toute la Russie. Le maire de Montréal est accompagné de 21 personnes d'affaires et de sept représentants des universités lors de son voyage. Ils sont tous arrivés samedi à Moscou pour des discussions auxquelles ils prendront part cette semaine. Le promoteur immobilier montréalais René Lépine fait partie de cette délégation. Il a signé un accord de 50 millions\$ pour la construction d'un complexe d'affaires qui donnera sur le Square Pouchkine. M. Lépine espère que la construction commencera en octobre. Hervé Pomerleau, de la firme Pomerleau Construction, dirigera les travaux. Le Groupe Lépine demande aussi l'autorisation de construire un projet de condominiums de luxe d'une valeur de 500 millions\$ à proximité du Kremlin, mais il n'a pas encore obtenu un bail de location emphytéotique. L'École des Hautes Études commerciales signera cette semaine un contrat d'échange de 10 millions\$ pour la venue de directeurs et gestionnaires d'usines et d'entreprises. Des échanges de livres entre bibliothèques montréalaises et moscovites sont également prévus. Le directeur du Cirque du Soleil, M. Gaétan Morency, a déclaré que la compagnie montréalaise construira un édifice de 15 millions\$ à Montréal pour l'entraînement des trapézistes et autres athlètes. Le gouvernement russe a aussi annoncé hier qu'il distribuera à compter de jeudi un reçu valant 10000 roubles et permettant aux Russes d'investir dans des usines et sociétés d'État. Cela ne vaut que 50\$ CAN présentement, ce qui représente néanmoins deux mois de salaire pour un ouvrier. Ce programme de privatisation vise à donner aux Russes la chance de posséder quelque chose, affirmait hier le représentant gouvernemental.

URL URL

Publication Le Devoir

Date 1992-09-29

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/AT9HPJTF

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:24

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:24

Quality report

- Item has no authors

Une autre augmentation (5%) pour les usagers du métro et de l'autobus -- Une certaine forme de «rattrapage» face aux étudiants et aux gens âgés

Type Article de journal

Auteur Pierre Cayouette

Résumé LE PRÉSIDENT du conseil d'administration de la STCUM, M. Robert Perreault, estime que le «transport en commun reste un bon deal » malgré les hausses tarifaires d'environ 5% qui frapperont les usagers à partir du 1er janvier 1993. M. Perreault a cherché à mettre en perspective, hier, les augmentations tarifaires contenues dans ses prévisions budgétaires pour l'année 1993. En vertu de la nouvelle politique tarifaire de la STCUM, la carte mensuelle régulière passera de 41\$ à 43\$ en janvier 1993. Il s'agit d'une augmentation de 4,9%. La carte mensuelle «à tarif réduit» - offerte aux étudiants et aux personnes âgées - grimpera de 15,50\$ à 17,50\$, soit une variation de 12,9%. Le coût d'un simple passage s'élèvera à 1,75\$, plutôt qu'à 1,60\$. Pour les étudiants et les personnes âgées, le passage simple coûtera 0.90\$, plutôt que 0.80\$. M. Perreault a précisé hier que la STCUM entendait faire «un certain rattrapage» au chapitre des tarifs aux étudiants et aux personnes âgées. Il a annoncé qu'au cours des trois prochaines années, l'augmentation des tarifs réduits sera légèrement au-dessus de l'inflation. «Il n'y a pas d'autre société de transport dans le monde, à part la STCUM, où les tarifs réduits sont à 36% du tarif régulier. Certaines sociétés vont jusqu'à 75% du tarif régulier. Avec l'augmentation apportée en 1993, le prix de la CAM à tarif réduit passera de 36% à 41% du tarif régulier. Nous visons à atteindre progressivement l'objectif de 50%», a dit le président du conseil de la STCUM. «Une hausse de deux dollars par mois nous semble quand même quelque chose de raisonnable, a-t-il poursuivi. On aurait pu imposer, de façon brutale, une augmentation radicale. Parce que la clientèle à tarif réduit (étudiants et personnes âgées) constitue une clientèle relativement captive». «Il y a une limite à la capacité des contribuables municipaux de consentir des rabais à caractère sociaux», a-t-il ajouté. L'an dernier, le retrait de Québec du financement du transport en commun avait forcé les municipalités de la CUM à doubler leur contribution. En 1993, la STCUM n'augmentera pas le fardeau fiscal des municipalités. La contribution des municipalités sera la même qu'en 1992, soit 305,2 millions\$. «Il nous semblait nécessaire de donner un répit aux contribuables des municipalités», a dit M. Perreault. Par ailleurs, la STCUM entend réduire ses effectifs de 285 postes au cours des trois prochaines années. Il n'y aura pas de mises à pied, assure M. Perreault. On procédera par attrition ou autrement. Ces mesures s'inscrivent dans le cadre d'un processus d'amélioration de la productivité qui produira des économies annuelles de 14,1 millions\$. Les dépenses de la STCUM s'élèveront à 701 millions\$ en 1993. Pour la première fois cette année, le conseil d'administration de la STCUM a invité le public à l'étude détaillée du budget et de la grille tarifaire. La première séance a eu lieu hier soir. La seconde aura lieu ce soir, au Holiday Inn Crown Plaza, 505 Sherbrooke est.

URL URL

Publication Le Devoir

Date 1992-09-30

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/9A2UHIDX

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:24

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:24

Le deal de Robert Perreault

Type Article de journal

Auteur Alain Dubuc

Résumé Les hausses de tarifs annoncées par la STCUM ne sont pas seulement importantes. Elles sont odieuses. Le premier janvier prochain, le prix de la CAM passera de 41\$ à 43\$, une augmentation de 4,9 p. cent, trois fois plus que le rythme d'inflation. Les hausses pour les autres éléments de la grille tarifaire sont encore plus salées: 7,6 p. cent pour les carnets, 12,6 p. cent pour les CAM à taux réduits, 16 p. cent pour les tarifs en espèce. Respectivement cinq fois plus que l'inflation, huit fois plus et dix fois plus. Il y a quelque chose qui ne va pas. Bien sûr, le président du conseil de la STCUM, M. Robert Perreault, invoque d'excellentes raisons: le choc du désengagement du gouvernement, la volonté de ne pas accroître le fardeau des villes de la CUM. Mais ailleurs dans notre économie, il y a beaucoup d'entreprises qui auraient de bonnes raisons d'augmenter leurs prix, mais qui ne le font pas, parce qu'elles ne peuvent se payer ce luxe. Seules les entreprises du secteur public, en situation de monopole, comme Hydro ou la STCUM, peuvent gonfler leurs prix, parce qu'elles tiennent une clientèle en otage, comme les personnes âgées, les jeunes, et les moins bien nantis. En outre, la STCUM a toujours de bonnes raisons. De janvier 1989 à janvier 1993, le prix de la CAM sera passé de 3120\$ à 4320\$, une hausse de 38,7 p. cent. Pendant ces quatre années, l'inflation n'aura grimpé que de 14 p. cent. Pour faire passer la pilule, Robert Perreault affirme que le transport en commun montréalais reste un deal si on se compare aux villes nord-américaines. La comparaison est odieuse. On découvre ainsi que dans des villes comme Atlanta, Los Angeles ou Détroit, le transport en commun est plus cher qu'ici, des villes qui sont des paradis d'un certain capitalisme assez sauvage, où la conception du rôle de l'État et de la vie urbaine est radicalement différente de la nôtre. Comme par hasard, dans les villes qui ressemblent plus à la nôtre et qui

pourraient nous servir de modèle, comme Boston ou Seattle, les tarifs sont beaucoup plus bas qu'ici. Et nous devons tout cela à une administration qui dit se battre pour l'essor du transport en commun.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-10-1
Pages P. B-2
Select in Zotero zotero://select/library/items/53GJFVEH
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:24
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:24

Trefflé Lacombe nommé directeur général de la STCUM

Type Article de journal
Auteur François Berger
Résumé Le nouveau directeur général de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM), M. Trefflé Lacombe, entend mettre l'accent sur l'amélioration de la qualité du transport en commun aussitôt qu'il entrera en fonction le 2 novembre prochain. La nomination de M. Lacombe à la tête de la STCUM, en remplacement de Mme Louise Roy qui a quitté la société en juillet après sept années à sa direction, a été annoncée hier, par voie de communiqué, par le président du conseil d'administration, M. Robert Perreault. D'ici au 2 novembre, l'intérim continuera d'être assuré par M. Michel Sainte-Marie. M. Lacombe, un Montréalais de 52 ans, quittera le poste qu'il occupe depuis 1988 à la direction du Québec de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada. Diplômé en gestion des affaires et en science économique de l'université Sir George Williams (McGill) et en administration publique de l'université Carleton d'Ottawa, M. Lacombe a été commissaire à la Commission de la fonction publique du Canada avant d'occuper des postes de direction à l'université Sir George Williams, à l'Université d'Ottawa et à l'Université de Montréal. Sa nomination doit être ratifiée le 21 octobre par le Conseil de la CUM, qui déterminera les conditions de travail ainsi que le traitement annuel du nouveau directeur général nommé pour un mandat de cinq ans. Selon le président de la STCUM, Robert Perreault, «les qualités démontrées par M. Lacombe dans la gestion d'un grand service public lui permettront de relever les défis d'une gestion serrée des dépenses de la STCUM». Outre la rentabilité financière de la STCUM, dont le budget annuel est de l'ordre de 700 millions, M. Lacombe entend assurer une amélioration du service à la clientèle et le rehaussement du climat des relations de travail, a-t-il déclaré hier dans une courte entrevue avec La Presse Afin de faire augmenter l'utilisation du transport en commun, dont l'achalandage est à la baisse, M. Lacombe croit qu'il faut améliorer la qualité des services en renforçant, notamment, le «sentiment de sécurité» des usagers. Adoption du budget D'autre part, le conseil d'administration de la STCUM a adopté tel que prévu hier soir le budget de dépenses de l'année prochaine, évalué à 701 millions, de même que la nouvelle grille tarifaire qui prévoit des augmentations substantielles. Rappelons que la CAM pour adultes passera de 41\$ à 43\$, à compter du 1er janvier. La CAM à prix réduit (étudiants et personnes âgées) coûtera 17,50\$ au lieu de 15,50\$. Un passage vaudra 1,75\$, soit 15 cents de plus qu'en ce moment. Afin de compenser pour le manque à gagner causé par le désengagement du gouvernement Bourassa dans le domaine du transport en commun, la STCUM espère également réduire ses dépenses notamment en abolissant 285 postes d'ici 1995. Le budget adopté hier sera étudié le 5 novembre par la commission d'administration et des finances de la CUM, qui l'approuvera définitivement la semaine suivante. Enfin, à la Société de transport de Laval, les fonctionnaires n'ont pas encore terminé de travailler sur le prochain budget. Le conseil d'administration du transporteur public doit l'analyser avant de le déposer au conseil municipal, avant le 1er novembre. Il ne serait pas surprenant, cependant, de voir la STL augmenter elle aussi ses tarifs, l'an prochain. Au cours des sept premiers mois de 1992, les ventes de cartes mensuelles ont baissé de 10 p. cent par rapport à la même période, l'année dernière.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-10-1
Pages P. A-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/C65QDCJV
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:24
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:24

Type Article de journal

Auteur André Noel

Résumé La construction du nouvel Hôtel-Dieu doit commencer dans six mois, en mars, a indiqué hier le chargé de projet, l'architecte Paul-André Tétreault. D'ici là, le gouvernement remettra environ trois millions de dollars aux firmes d'architectes et d'ingénieurs qui ont décroché les contrats de services professionnels. La construction du bâtiment coûtera 190 millions de dollars, auxquels il faut ajouter 60 millions pour l'achat d'équipement, a dit M. Tétreault. Les firmes d'architectes et d'ingénieurs recevront environ 20 millions. Les professionnels travaillent sur leurs tables à dessin depuis le début de l'été. Ils pourront présenter bientôt leur «programmation», c'est-à-dire la liste exhaustive de toutes les pièces de l'hôpital. Les architectes et les ingénieurs présentent leur facture au gouvernement au fur et à mesure, avant même que les plans soient complétés. Leur client est la Corporation d'hébergement du Québec, un organisme qui relève du ministère de la Santé. M. Tétreault est un ancien président de l'Association libérale fédérale d'Outremont. Le président du conseil d'administration de l'Hôtel-Dieu, Marc Lalonde, est quant à lui l'ancien député libéral fédéral d'Outremont. M. Tétreault a dit que l'octroi des contrats a été fait selon les normes, par un comité neutre. Rappelons cependant que le consortium d'architectes et d'ingénieurs choisi par la Corporation d'hébergement était connu avant même le lancement de l'appel d'offres! (La Presse , 7 mai 1992). Ce consortium, dirigé par M. Tétreault, comprend les firmes suivantes: architecture: Consortium Tétreault, Larose, Lemay, Daoust et associés; charpente: Lalonde, Valois, Lamarre, Valois, 1991 et associés (propriété de la firme d'ingénieurs SNC), ainsi que le groupe CIMA; mécanique électrique: Bouthillette, Parizeau et associés; Pageau, Morel et associés; Liboiron, Roy, Caron et associés; gérance de projet: Verrault et Roche. Jean-Marie Verreault, président de J.E. Verreault et Fils, et Émile Langlois, président de Roche Ltée, habitent en banlieue de Québec. Les deux hommes d'affaires sont des grands supporters du Parti libéral du Québec. Ils ont à eux deux versé des contributions de 14690\$ au cours des trois dernières années. Michel Bourdon, député péquiste de Pointe-aux-Trembles, soutient que le comité de sélection pour les projets importants comprenait autrefois un représentant de l'Ordre des architectes et un autre de l'Ordre des ingénieurs. Ce ne fut pas le cas cette fois-ci. Le comité de sélection a été entièrement choisi par la Corporation d'hébergement. Il était composé de: Marc Paradis, président de la Corporation; Florian Brissette, directeur de l'Hôtel-Dieu; Marc-André Larose, adjoint aux services auxiliaires du même établissement; Claude Desmeules, ingénieur à la Société d'habitation du Québec; Gilles Chabot, architecte à l'hôpital Saint-François d'Assises de Québec. Le nouvel Hôtel-Dieu constituera le plus gros chantier de construction d'un hôpital depuis plusieurs années... une vraie manne pour les ingénieurs et les architectes qui manquent désespérément de contrats. L'hôpital comptera 510 lits. Il y aura un seul édifice, de quatre ou cinq étages. Il faudra que le ministère de la Santé trouve rapidement un terrain s'il veut commencer à construire l'hôpital en mars prochain. Actuellement, le ministère convoite des terrains qui appartiennent à la Ville de Montréal, dans le quartier Rivière-des-Prairies. La Ville refuse de négocier la vente des terrains, car elle les réserve pour la construction domiciliaire. Par ailleurs, le maire Jean Doré s'oppose au déménagement de l'hôpital, qui se trouve actuellement dans le centre-ville. Cet été, des audiences publiques sur l'avenir de l'hôpital ont été organisées à Montréal. La consultation était dirigée par trois personnes bien connues: Michel Yergeau, Jacques Girard et André Saumier. Le comité doit remettre son rapport mardi prochain.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-10-1

Pages P. A-6

Select in Zotero zotero://select/library/items/ZIWPB5Z2

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:24

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:24

Le sommet du mont Royal s'apprête à subir une bonne cure de rajeunissement

Type Article de journal

Résumé Depuis le grand reboisement de 1959, le mont Royal, et plus particulièrement son sommet, n'avaient pas subi d'intervention majeure. Érosion, vieillissement des plantations, surexploitation de certaines parties du lieu ont amené la ville de Montréal à entreprendre des travaux de restauration importants qui seront effectués au cours des deux prochaines années. Hier matin, M. André Lavallée, membre du comité exécutif de Montréal et responsable de l'aménagement et du développement urbain, a dévoilé en conférence de presse au chalet de la montagne, les grandes lignes de ce plan de rajeunissement qui doit «permettre aux Montréalais de profiter pleinement de cet espace vert pour de nombreuses années». But de l'entreprise: doter le mont Royal d'un «nouveau sommet», à la fois rajeuni par une plantation massive et plus à même de résister aux attaques répétées de l'érosion et du nombre grandissant de ses utilisateurs. Entouré de MM. Raymond Therrien et Daniel Chartier, respectivement secrétaire général adjoint de la ville de Montréal et architecte-paysagiste responsable du projet, André Lavallée a expliqué que plusieurs sentiers sauvages seraient fermés, et qu'on procéderait à

l'aménagement intensif des sentiers principaux. Certaines zones de conservation seront d'autre part protégées contre une fréquentation abusive. Une analyse poussée du système de gestion actuel des eaux de ruissellement sur le sommet et dans l'escarpement a amené les paysagistes à déterminer différentes mesures permettant de régler de façon écologique les problèmes d'érosion sur la falaise, qui se traduisent par de nombreuses crevasses, notamment le long du chemin Olmsted, ainsi que les problèmes d'inondation observés plus bas. Le plan d'action doit également permettre un retour graduel vers une forêt composée d'arbres d'âge différent, et favorisera dans certains secteurs le retour des sous-bois de qualité. Au cours des deux prochaines années, on procédera à la réfection des caniveaux, à la création de points d'eau, à l'élagage des arbres ainsi qu'à la plantation et au reboisement de secteurs spécifiques. M. André Lavallée a tenu à souligner que les travaux entrepris s'harmonisent avec les orientations globales du plan de mise en valeur du mont Royal. Ce plan qui s'intègre dans le concept des trois sommets, fait actuellement l'objet de discussions avec les municipalités de Westmount et d'Outremont, et sa version définitive devrait être rendue publique dans les semaines qui viennent.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-10-2

Pages P. A-3

Select in Zotero <zotero://select/library/items/2JB2B5MA>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:24

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:24

Quality report

- Item has no authors

Prescott quitte le RCM

Type Article de journal

Auteur Louis-Gilles Francoeur

Résumé «Le gouvernement municipal est devenu bureaucratique, arrogant, dépensier, secret, cynique...» Francoeur, Louis-Gilles APRÈS plusieurs semaines de réflexion, le conseiller municipal du district Jeanne-Mance, à Montréal, M. Michel Prescott, a quitté hier le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM). Il siègera désormais comme indépendant et n'entend pas rejoindre, du moins pour l'instant, les rangs d'un des deux partis formant l'opposition, le Parti civique ou la Coalition démocratique. Le conseiller Prescott entend se représenter à la prochaine élection de novembre 1994 et d'ici là, il tentera de «se faire à l'idée qu'il doit devenir un conseiller d'opposition, coriace et indépendant». Mais ce n'est pas, en réalité, une nouveauté car M. Prescott tenait tête à l'administration Doré au printemps dernier en ralliant une douzaine de conseillers du caucus dans une fronde qui portait autant sur le style du maire, sur la technocratie municipale que sur des politiques précises, notamment le régime fiscal qui gouverne ville et contribuables. Le maire Jean Doré, de retour hier d'un voyage en Russie, avait réagi en juin aux doléances des contestataires en promettant un changement de priorité et de style. M. Prescott avait demandé à réfléchir avant d'endosser ou de rejeter ce changement de cap, une période de réflexion qui s'est terminée hier par son départ du caucus du RCM. Il a par ailleurs déclaré en entrevue que «le style n'a pas vraiment changé même si l'administration est moins arrogante qu'avant parce qu'elle sent le tapis lui filer sous les pieds. En réalité, le maire est toujours entouré de conseillers personnels qui pensent comme lui, qui ne peuvent ni se remettre ou le remettre en question, qui partagent ses valeurs et sa façon de penser. Ce n'est qu'une question de temps avant que le naturel reprenne le dessus.» M. Prescott, pour qui le projet du RCM était «démocratique, moderne, transparent, stimulant, économe et progressiste», estime que le gouvernement municipal est devenu «bureaucratique, technocratique, arrogant, calculateur, secret, dépensier, indifférent, cynique et centralisateur». Tout cela, dit-il, a donné lieu à une administration déconnectée de sa base et au maintien à Montréal d'un «système fiscal qui décourage les gens de vivre en ville», une situation que l'administration attribue évidemment à d'autres facteurs. La présidente du comité exécutif de la Ville, Mme Léa Cousineau, a réagi à ce départ en y voyant un geste «qui ne nous surprend pas» en raison du malaise qui persistait entre le démissionnaire et le caucus. «Au bout de cet exercice démocratique, a-t-elle déclaré, un fait demeure: 37 conseillers sur 38 ont donné leur totale adhésion aux nouvelles orientations mises de l'avant par le maire et ils l'ont fait avec enthousiasme. Il est maintenant temps de passer à la réalisation de ce plan d'action.» Quant au régime fiscal, Mme Cousineau affirme que l'administration Doré veut tout autant que M. Prescott le remettre en question et qu'elle y voit aussi d'importants problèmes, pour l'instant insolubles du fait que Québec détermine les règles et ne semble pas prêt de les changer de sitôt. C'est à la demande de Montréal, dit-elle, que le ministre des Affaires municipales, M. Claude Ryan, a mis sur pied le Groupe de travail sur Montréal qui va aborder, notamment, les problèmes fiscaux mais aussi toutes les autres facettes de l'étalement urbain. Mme Cousineau conteste que ce soit le seul compte de taxe qui fasse fuir les Montréalais

vers les banlieues. Les programmes d'aide à la construction, le développement du réseau routier et de nombreux autres facteurs vont devoir être examinés de près, dit-elle. Ni elle, ni M. Prescott n'ont évoqué la possibilité que d'autres conseillers puissent quitter les rangs du caucus de l'administration Doré.

URL URL

Publication Le Devoir

Date 1992-10-03

Pages P. A-1

Select in Zotero <zotero://select/library/items/4EI7QEE7>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:24

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:24

«C'est la vie», commente le maire

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé «C'est regrettable mais c'est la vie», a déclaré hier le maire Jean Doré en apprenant, à l'aéroport de Mirabel, la démission du conseiller RCM de Jeanne-Mance, Michel Prescott. «J'avais demandé le 20 septembre dernier aux élus du RCM de s'aligner pour les deux prochaines années», a poursuivi le maire, qui arrivait de Moscou. «M. Prescott n'a pas réussi à convaincre ses collègues de la justesse de ses opinions. Il a fait un choix logique». Interrogé sur les reproches que lui adresse le conseiller de Jeanne-Mance, M. Doré a notamment répliqué qu'il avait, à Moscou, «travaillé à bâtir Montréal». «Pour le reste, il faut bien faire et laisser braire», a-t-il conclu.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-10-03

Pages P. A-3

Select in Zotero <zotero://select/library/items/FCXYKMBQ>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:25

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:25

Jean Doré à Moscou: «Nos objectifs ont été atteints»

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé «Mission accomplie», a déclaré hier à Moscou le maire Jean Doré à l'issue de sa visite d'une semaine dans la capitale de Russie en compagnie d'une délégation de gens d'affaires et d'universitaires. «Je suis très satisfait car cette mission ouvre des perspectives très intéressantes pour Montréal», a-t-il ajouté lors d'une conférence de presse tenue à l'ambassade du Canada. «Nos objectifs ont été atteints», a poursuivi M. Doré, expliquant d'abord que le voyage avait permis d'établir des contacts de haut niveau qui serviront les intérêts des entreprises et institutions de Montréal. «Nous pouvons maintenant ouvrir des portes à Moscou». Il s'est laissé dire, rapporte-t-il, à la fin du voyage par les autorités locales que «sur le plan institutionnel, Montréal est la ville nord-américaine qui dispose des meilleurs liens avec Moscou». Le maire se fixait comme deuxième objectif de contribuer à la démocratisation dans la capitale de Russie. Son homologue Youri Louzhkov lui fera connaître d'ici à deux semaines ce qu'il attend précisément de Montréal au sujet de la consultation de la population lors de l'élaboration d'un plan d'urbanisme, de l'accessibilité des services, des liens entre les gouvernements et les citoyens et de l'utilisation de l'informatique pour l'information de la population. Il voulait enfin faire avancer certains dossiers et a signalé hier les accords les plus importants qui ont été conclus au cours de la semaine. Une entreprise privée de Montréal appelée «Les Associés de recherche médicale canadienne» (ARMC) a ainsi signé avec l'Institut de biotechnologie de Moscou une entente en vertu de laquelle les deux organismes exécuteront dans la métropole un projet de recherche sur une méthode qui permettrait d'augmenter de 500 à 1000 fois l'efficacité des traitements contre le cancer. Si les tests cliniques permettent d'en prouver l'efficacité, sa commercialisation apporterait selon M. Doré à la région de Montréal des retombées de plus de 1 milliard étant donné qu'ARMC détient une licence exclusive. La compagnie a aussi conclu avec le Centre de recherche moléculaire diagnostique et thérapeutique de Moscou une entente lui permettant de commercialiser partout des produits dans le domaine de l'immunologie. D'autres accords ont été signés par le Conseil de l'industrie de l'hydrogène du Canada, par la compagnie AMF, qui gère les anciennes usines du CN et qui pourrait soumettre une proposition pour la construction d'un monorail reliant Moscou à ses deux aéroports, par l'Université de

Montréal, l'UQÀM, Polytechnique, les HEC, par Concordia, qui coopérera avec cinq universités et instituts de recherche russes, etc. Le voyage a aussi permis notamment de faire avancer le projet de construction d'un édifice de 50 millions, sur le square Pouchkine par Le Groupe Lépine, qui s'est associé entre autres à la Caisse de dépôt et au Groupe Pomerleau. «La présence de M. Doré m'a permis de rencontrer rapidement bien des personnes et j'ai pu accomplir en une semaine un travail qui m'aurait normalement pris un mois», déclarait hier Bryant Bramson, vice-président du Groupe Algo, qui œuvre dans le domaine du vêtement et qui a décroché cette semaine des contrats de 4 millions à Moscou.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-10-03

Pages P, A-3

Select in Zotero <zotero://select/library/items/QS66AUIQ>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:25

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:25

Les aéroports de Montréal risquent de perdre le quart de leurs vols

Type Article de journal

Auteur Frédéric Tremblay

Résumé PC LA FUSION d'Air Canada et de Canadien pourrait amener une diminution pouvant atteindre 25% du nombre des vols aux deux aéroports de la région de Montréal. Cette réduction du trafic toucherait essentiellement Dorval. Le directeur général de la Société des aéroports de Montréal (ADM), Jacques Auger, a indiqué à la Presse Canadienne qu'il s'agirait alors du pire scénario. «Dans le pire des cas, on pourrait assister à une baisse du nombre des vols de 25%, et à une diminution du nombre de sièges de 18%», avance-t-il. C'est l'aéroport de Dorval qui subirait le plus dur coup puisque c'est essentiellement au chapitre des dessertes intérieures que Air Canada et Canadien se font actuellement concurrence. M. Auger fait remarquer que Canadien, en comparaison d'Air Canada, a peu de destinations internationales. Mirabel, en cas de fusion des deux transporteurs, conserverait par conséquent sensiblement le même nombre de vols. De son côté, le porte-parole d'Air Canada, Denis Couture, a soutenu qu'il était trop tôt pour mesurer l'ampleur de la réduction du trafic qu'engendrerait la fusion des deux transporteurs canadiens. Il a précisé que des études étaient en cours à ce sujet, et qu'elles devraient être complétées à la fin de ce mois. Mais cela dit, Jacques Auger soutient que dans le pire des scénarios (25% moins de vols), l'exploitation des deux aéroports demeurerait au chapitre financier néanmoins satisfaisante. Quarante pour cent des revenus de l'ADM proviennent de redevances des compagnies aériennes. Ce n'est que cette partie des recettes de l'ADM qui serait affectée par la fusion, explique-t-il. Le nombre de passagers restant le même, les revenus provenant des concessions (restaurants, locations d'autos et autres) ainsi que ceux issus de la location de terres se maintiendraient de leur côté à leur niveau actuel. «On pourrait enregistrer une baisse de trois ou quatre pour cent de nos revenus au total», analyse M. Auger. Les revenus générés par les activités d'exploitation de Dorval et de Mirabel s'élèvent annuellement à 105 millions\$ présentement. De l'avis de Jacques Auger, la fusion de Canadien et d'Air Canada et la diminution du nombre de vols qui en résulterait ne remet pas en question en soi l'existence de deux aéroports à Montréal. «J'ai un mandat qui est d'exploiter de la façon la plus optimale possible deux aéroports», répond-il. L'ADM doit soumettre d'ici quelques mois un plan visant à optimiser l'utilisation de Dorval et de Mirabel. Mirabel accueille présentement 2,5 millions de passagers chaque année alors que sa capacité est évaluée à 6 millions. Dorval de son côté voit transiter 6,5 millions de passagers sur son site alors que sa capacité atteint 10 millions. Autres données, on compte 391000 mouvements (départs et arrivées) à Dorval par année présentement, et 91000 à Mirabel. Depuis que l'ADM a débuté ses opérations au mois d'août, certains changements ont été mis de l'avant pour améliorer le service aux passagers, a fait par ailleurs savoir M. Auger. On a entre autres augmenté de 30 à 20 minutes la fréquence des navettes entre Mirabel et Dorval. Ce service de transport a de plus été rendu gratuit pour les passagers devant effectuer une correspondance. Il en coûtait auparavant 11 dollars pour ce service. Il faut près de 45 minutes pour faire la navette entre les deux aéroports dans de bonnes conditions, et deux fois plus de temps aux heures de pointe. Jacques Auger a précisé qu'on souhaitait établir un corridor prioritaire pour les autobus et les taxis entre Dorval et Mirabel pour améliorer la situation. L'inconvénient posé aux passagers par ce service de navette et la sous-utilisation des deux aéroports font dire à plusieurs, dont le ministre québécois du Tourisme, André Vallerand, qu'il y a un aéroport de trop à Montréal, en l'occurrence Mirabel qui devrait être fermé. À cet égard, le maire Jean Doré préfère parler d'optimisation des deux aéroports, même s'il reconnaît des lacunes au système actuel. «C'est évident qu'il faut questionner la configuration du réseau actuel, tel qu'il est organisé, avec le sous-investissement relatif de l'un et l'autre des aéroports», a-t-il précisé à la Presse Canadienne. «L'avenir des deux aéroports est un énorme problème politique», a pour sa part commenté le ministre fédéral des Transports, Jean Corbeil, rappelant qu'il est question de fermer Mirabel depuis sa réalisation en 1975. Jean Corbeil souligne que la gestion des deux aéroports a été confiée pour 60 ans à l'ADM,

et qu'il appartient donc à cet organisme de faire des recommandations sur les orientations qui devront être prises. Le ministère des Transports les étudiera ensuite en temps opportun, a-t-il ajouté. Le maire de Montréal et le ministre Corbeil s'entendent pour dire que l'avenir des deux aéroports doit aussi être envisagé dans la perspective de la poussée de National et de la multiplication des alliances stratégiques entre les transporteurs aériens.

URL URL

Publication Le Devoir

Date 1992-10-03

Pages P. B-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/U3UGUEVU

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:25

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:25

Un troisième conseiller du RCM, Michel Prescott, claque la porte

Type Article de journal

Auteur Pierre Gingras

Résumé Élu sous la bannière du RCM depuis 10 ans, Michel Prescott a claqué la porte du parti hier en dénonçant avec virulence l'attitude du maire Jean Doré et des dirigeants du comité exécutif qu'il a traités d'arrogants. Le conseiller a dressé un portrait très négatif du parti qui dirige la ville de Montréal depuis 1986. «Le projet qui était démocratique, moderne, authentique, créatif, stimulant, humaniste, transparent, économe et progressiste est devenu arrogant, bureaucrate, technocrate, calculateur, secret, indifférent, centralisateur, cynique, dépensier», a-t-il lancé. Lors de la présentation du plan d'action par le maire Doré aux conseillers le 23 septembre, le conseiller de Jeanne-Mance avait indiqué qu'il se donnait deux semaines de réflexion pour étudier plus à fond le nouveau programme proposé. Hier il rejetait publiquement le projet en le qualifiant de «vagues intentions, de redites, de réchauffé». «Il n'y a rien de nouveau là-dedans, dit-il. Il s'agit-là de projets qui dorment sur les tables des fonctionnaires depuis des années. Nous sommes loin du virage en profondeur que j'attendais. Mes collègues ont dû faire preuve d'indulgence pour considérer ce programme comme un virage». Le conseiller déplore notamment que la ville n'ait pas mis en branle dès cet été un plan de réparation des rues et de nettoyage des lieux publics. Il a ajouté que ces dernières années, la ville a engagé trop de personnel et dépensé sans compter. Si bien que la situation financière de Montréal est déplorable au point où il sera très difficile de réaliser le plan d'action Doré. En plus de dénoncer aussi le peu de transparence de l'administration municipale actuelle, Michel Prescott s'en est pris à la présidente et au vice-président du Comité exécutif, Léa Cousineau et John Gardiner, ainsi qu'à un autre membre du comité, André Lavallée. «Ce sont des gens trop souvent arrogants avec lesquels il est difficile d'avoir des conversations d'affaires. Il ont aussi favorisé le fonctionnement bureaucratique. Ces personnes devraient changer d'attitude». Le parti moribond Il accuse aussi les autres conseillers du RCM de ne plus avoir de sens critique devant leur chef. «Il n'y a pas eu un seul commentaire ou une seule question quand M. Doré nous a présenté son plan d'action. Ce fut le silence total. C'est inquiétant», fait-il valoir. Il indique toutefois que «ce n'est pas un cadeau d'échanger avec le maire quand on ne partage pas ses idées». M. Prescott n'est guère plus tendre à l'endroit du parti. Si le RCM a procédé à des réformes administratives qui s'imposaient, a-t-il expliqué, le malheur a voulu qu'on ait importé de Québec une bureaucratie qui a alourdi davantage la buraucratie existante à la ville. « Le RCM vit actuellement une crise de confiance majeure, soutient-il. Le parti se dirige tout droit vers le statut de moribond qui, à moins d'un changement radical, lui fera perdre les prochaines élections. Un des grands problèmes ces dernières années a été la faiblesse de l'opposition». Même s'il était prêt à annoncer sa démission au début de la semaine, M. Prescott signale que c'est par «courtoisie» envers le maire qu'il a attendu avant d'agir. M. Doré a appris la nouvelle au cours de l'après-midi à sa descente d'avion, au retour de son voyage à Moscou. Le conseiller qui siègera dorénavant comme indépendant n'a pas l'intention de délaissé la politique et compte bien se présenter à nouveau dans le district de Jeanne-Mance aux prochaines élections, dans deux ans. Il n'a pas l'intention de mettre sur pied une nouvelle formation politique et se défend bien de lorgner du côté du Parti civique, un parti ultra-conservateur qui n'est pas apte à diriger la ville, selon lui, Louise Laviolette. Elle ne partage pas les vues du conseiller dissident sur la situation du RCM. Mme Laviolette estime toutefois que «l'hémorragie vient de se terminer», a-t-elle dit en faisant allusion aux dernières défections, celles de Michel Benoit, en mars, et de Marcel Sévigny, en février. Pour sa part, la présidente du Comité exécutif, Léa Cousineau, a déclaré qu'il fallait retenir avant tout que 37 conseillers sur 38 avaient donné leur «totale adhésion» aux nouvelles orientations mises de l'avant par le maire.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-10-03

Pages P. A-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/MZAVIDP4
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:26
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:26

Un travailleur communautaire candidat du RCM dans St-Jacques -- Claude Watters veut aider le maire Doré au renouvellement des forces de son parti

Type Article de journal

Auteur Jean-Pierre Bonhomme

Résumé La Ville de Montréal, comme le reste de l'Occident, affronte la crise la plus grave depuis les années trente; aussi devra-t-elle négocier un «New Deal» avec ses employés. Il s'agira, avec eux, de «rationaliser» l'administration, de la rendre «plus souple». Montréal ne réduira pas les services à la population, elle cherchera plutôt à faire naître une nouvelle solidarité en procédant à un «recentrage» de ses forces. Le maire de Montréal, M. Jean Doré, a dit hier vouloir combattre les effets de la récession qui, selon lui, frappe durement l'administration de la métropole. M. Doré participait, dans l'après-midi, à une assemblée au cours de laquelle le Rassemblement des citoyens et des citoyennes de Montréal a choisi son candidat en vue de l'élection partielle du 1er novembre dans le district de Saint-Jacques: il s'agit de M. Claude Watters, un intervenant communautaire dans le Centre-Sud de Montréal. Le district de Saint-Jacques est l'un des plus importants de la ville. Il est délimité par les rues Papineau, de Bleury, Sherbrooke et le fleuve. M. Raymond Blain, qui représentait ce quartier -on y trouve notamment le Vieux-Montréal et le Quartier latin- est décédé du sida plus tôt cette année. Chimiste, physicien et travailleur social M. Watters l'a emporté au deuxième tour de scrutin sur deux autres candidats: MM. Jean-Michel Fontaine, jeune urbaniste, qui a fait état de sa volonté de revaloriser le stock de logements du centre-ville, et Albert Langlois, consultant auprès des handicapés. M. Langlois a été éliminé au premier tour. Les candidat du RCM affrontera au moins deux autres candidats à l'élection du 1er novembre, dont M. Sammy Forcillo, du Parti civique. Environ 200 personnes ont assisté à l'assemblée de mise en candidature hier, dont plusieurs conseillers du RCM à l'hôtel de ville. Claude Watters est chimiste et physicien diplômé, ancien chercheur scientifique à l'Hôpital Notre-Dame. Depuis 1984 il s'est recyclé en travailleur social. Il est actuellement président du Comité social Centre-Sud, un organisme d'accueil et d'animation des démunis. Il a dit hier, au cours d'une brève allocution, qu'il aidera M. Doré «à procéder au renouvellement» des forces du RCM. Les promesses irréalistes du Parti civique Le maire a saisi l'occasion de cette assemblée d'investiture pour signaler que, selon lui, les promesses du Parti civique, récemment formulées, sont démagogues. On ne pourra pas dans les circonstances, comme le Parti civique le promet, dit-il, réduire les taxes et augmenter les services. La Ville pourra par contre «rationaliser» son administration. Notre «petit peuple» a-t-il dit, devra être plus «créateur» qu'un autre à cet égard s'il veut se bien porter. S'en prenant encore aux adversaires du RCM, M. Doré a promis que son administration ne coupera plus dans les services à la population, notamment les piscines et les bibliothèques. Malgré ce qu'on affirme, a-t-il précisé par exemple, la piscine de l'île Sainte-Hélène restera bel et bien ouverte. Le maire s'est par ailleurs félicité d'avoir pu, avec ses adjoints, stopper la fermeture des maisons de chambres où demeurent des démunis et d'en avoir créé 995 nouvelles. Il a par ailleurs longuement fait état des investissements «acquis pour toujours» -d'une valeur de quelque 450 millions\$- qui ont été faits dans le secteur du district Saint-Jacques dans le cadre des fêtes du 350e anniversaire de Montréal et autrement: musées, parcs, places. Mais il a néanmoins dit percevoir que les défis nouveaux sont «criants» à cause de la «crise structurelle». Il a particulièrement signalé l'importance de promouvoir l'ouverture de marchés à l'extérieur du pays. C'est à cette tâche, du reste, a-t-il précisé, qu'il s'est donné, notamment pour le secteur du vêtement, il y a quelques jours, en se rendant à Moscou.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-10-05

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/QRLDDHUI

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:25

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:25

Relocaliser l'Hôtel-Dieu, c'est comme vouloir déménager la Place Ville-Marie -- C'est ce qu'affirme le rapport du Comité consultatif sur l'avenir de l'institution

Type Article de journal

Auteur Paul Cauchon

Résumé LE DÉMÉNAGEMENT de l'Hôtel-Dieu de Montréal à Rivière-des-Prairies est une décision «téméraire» qui menace le «fragile équilibre» de la recherche biomédicale à Montréal, et qui est en contradiction flagrante avec les orientations du gouvernement québécois lui-même. C'est une décision qui pourrait entraîner des débours d'un milliard de dollars, à cause de l'infrastructure routière à améliorer au nord-est de Montréal. C'est une décision qui déchirera le réseau communautaire existant dans le centre-ville. C'est une décision où le «bilan-lit» du ministère est devenu «une Bible» pour le ministre alors que les enjeux réels étaient beaucoup plus larges. Bref c'est une décision à revoir de bout en bout. Voilà l'avis des trois commissaires, Jacques Girard, André Saumier et Michel Yergeau, qui présidaient cet été le Comité consultatif sur l'avenir de l'Hôtel-Dieu et qui rendaient public hier un rapport substantiel de plus de 200 pages où toutes les questions relatives au déménagement sont analysées, discutées et débattues. Ce comité consultatif, qui a entendu 85 interventions entre le 17 juin et le 3 juillet dernier, avait été mis sur pied à la demande d'une coalition d'opposants au déménagement. Le Bureau de consultation de Montréal avait demandé à des personnalités non associées aux partisans ou aux opposants dans ce dossier de présider les audiences publiques mais le ministère de la Santé tout comme la direction de l'Hôtel-Dieu ont refusé de participer au débat public. Même s'il n'a entendu que des opposants le comité a analysé la position gouvernementale à l'aide de documents publics et son rapport frappe par sa rigueur, procurant aux opposants une arme de poids. André Lavallée, du Conseil exécutif de la Ville de Montréal, expliquait d'ailleurs hier que la coalition des opposants devrait se réunir bientôt et demander à rencontrer tous les ministres responsables de Montréal. Est-il trop tard pour faire changer d'avis le ministre Côté, qui a annoncé une décision «finale» de relocalisation le 9 avril dernier? «Personne au Québec ne reprochera au ministre ou au gouvernement de revoir la décision» répond M. Lavallée. Pour les trois auteurs du rapport jamais le ministère de la Santé n'a présenté à la consultation publique de projet «clair, complet et appuyé par des études d'impact sérieuses». Le travail du ministère, écrivent-ils, a été de «réduire les adversaires au silence ou faire fi de toute opposition». La décision nuira à l'Hôtel-Dieu comme hôpital hautement spécialisé, comme centre de recherche et comme lieu d'enseignement. C'est une décision qui aura des répercussions inquiétantes tant sur le centre-ville de Montréal que sur le développement à long terme de la métropole. Et une aussi lourde infrastructure de développement pour le nord-est de Montréal n'apparaît pas conforme aux choix et orientations de la CUM, de la Ville et du gouvernement lui-même en matière de développement régional. Michel Yergeau ajoute qu'une telle décision s'apparente à déménager la Place Ville-Marie à Rivière-des-Prairies sous prétexte que Rivière-des-Prairies manquerait d'espaces à bureaux... Pour le comité Montréal occupe une place enviable dans la recherche biomédicale au Canada alors que l'Hôtel-Dieu joue un rôle important sur cet échiquier. Cette place est vulnérable, ne permet aucunement de courir un risque. L'hôpital est logé «là où l'action se passe» et la transplantation serait très risquée. En évoquant constamment un bilan-lit non rendu public qui est censé illustrer le surplus de lits d'hôpitaux dans le centre-ville le ministère a privilégié, selon le comité, une approche sectorielle et unidimensionnelle, une «méthodologie dogmatique» qui ne reflète pas la vraie nature des dossiers en cause. L'Hôtel-Dieu est au coeur d'une masse critique de chercheurs qui ne peuvent se transplanter ailleurs. Concernant l'argument voulant qu'il était impossible de rénover l'Hôtel-Dieu actuel le comité avance des pistes de solution mais il remarque surtout que le poids de cette démonstration appartenait au gouvernement et qu'il «ne s'est pas acquitté de son fardeau». La décision priverait aussi de toute fonction un espace urbain laissé aux pigeons, «chargé d'histoire et en bon état du point de vue architectural», et envierait des «signaux contradictoires aux investisseurs que d'autres instances, y compris le gouvernement du Québec lui-même, essaient en parallèle d'amener à participer à la revitalisation du centre de Montréal». Mais ce n'est pas tout. Le comité remarque que comme le processus de déménagement sera très long et qu'on ne semble évidemment pas vouloir investir pendant ce temps dans l'Hôtel-Dieu actuel «c'est une institution vidée de sa personnalité et rien d'autre qu'on `déménagera' (...). La personnalité actuelle de l'Hôtel-Dieu ne résistera pas à quelques années supplémentaires de doute et de refus d'investir sur le site actuel.» Le comité qualifie également la décision ministérielle de «manque d'humanité» car la fermeture de l'Hôtel-Dieu au centre-ville viendra déchirer un réseau communautaire très structuré qui s'est bâti depuis dix ans. Le comité a particulièrement été frappé par les propos des groupes représentant les adultes atteints de fibrose kystique, les femmes victimes de violence et les personnes atteintes de sida, qui tous reçoivent des soins ou bénéficient de cliniques spécialisées à l'Hôtel-Dieu en étroite liaison avec des organismes communautaires ou institutionnels situés pour la plupart dans le quartier environnant. On voit mal en effet comment tous ces organismes pourraient du jour au lendemain s'installer à Rivière-des-Prairies et comment des personnes malades ou en crise pourraient être référées par les groupes à un hôpital situé au bout de l'île.

URL URL

Publication Le Devoir

Date 1992-10-07

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/7PME2172

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:25

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:25

«Il faut revoir au complet le projet de déménager l'Hôtel-Dieu» -- Québec accueille avec respect les conclusions du comité consultatif

Type Article de journal

Auteur Jean-Pierre Bonhomme

Résumé Le projet de déménagement de l'Hôtel-Dieu de Montréal à Rivière-des-Prairies, proposé par le gouvernement Bourassa, fait fi de toutes les règles d'urbanisme. Ce projet brise le riche complexe de recherche scientifique bio-médical de langue française qui s'est constitué depuis des décennies au centre-ville avec l'Institut de recherche clinique voisin, et il ne tient pas compte des intérêts des malades. Aussi le projet doit-il être «revu»; tout le processus administratif, à partir duquel il a été formulé, doit être refait à partir du début. Le gouvernement serait «téméraire» d'aller plus avant en cette matière. Telle est la conclusion non équivoque à laquelle le comité consultatif sur l'avenir de l'Hôtel-Dieu en est arrivé hier en soumettant au public son rapport définitif, un document de 230 pages. Un porte-parole du ministre de la Santé et des Services sociaux, Marc-Yvan Côté, promoteur du projet de déménagement, a dit hier qu'à première vue le document est «sérieux» et qu'il «mérite le respect». Le ministre se prononcera sur le fond plus tard. Le comité sur l'avenir de l'Hôtel-Dieu a été formé par la coalition sur l'avenir de l'Hôtel-Dieu. Cet organisme réunit notamment les villes de Montréal et d'Outremont, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, la Confédération des syndicats nationaux, la Corporation des urbanistes du Québec. L'activité des trois membres du comité (des experts dont la compétence est reconnue), Michel Yergeau (président), Jacques Girard et André Saumier, a été bénévole. Ceux-là ont dit hier avoir agi par «devoir civique» et en toute liberté d'esprit. Leur travail prenait fin hier. Il a été soutenu par le Bureau de consultation de Montréal, un organisme municipal. Au terme de la rencontre de presse, hier, le responsable de l'aménagement au comité exécutif de la Ville, André Lavallée, le président de la CSN, Gérald Larose, et le président de la Chambre de commerce, Bernard Roy, ont dit qu'ils demanderont au comité des ministres sur les affaires montréalaises de recevoir la coalition avec célérité pour régler cette question. Le président du comité d'audiences, Michel Yergeau, a signalé hier que son comité reconnaît la nécessité de construire un hôpital de première ligne dans l'est métropolitain. Mais il a longuement expliqué que la question du déménagement de l'Hôtel-Dieu est toute autre. Au fond, explique-t-il, le ministère de la Santé, qui a formulé le projet, n'a malencontreusement tenu compte que d'un seul facteur lorsqu'il a fait sa proposition: celui des simples statistiques des bilan-lits. Il a fait fi ainsi de ses propres règles d'urbanisme relatives à la consolidation des villes centrales. Il est évident, a-t-il soutenu, que de ce seul point de vue statistique - 3,5 lits par 1000 de population - on peut procéder à la fermeture de bien d'autres hôpitaux du centre-ville. «Le propre d'un centre-ville est justement d'avoir des lits en trop par rapport à la population, des lits de référence» (70 p. cent à l'Hôtel-Dieu) qui attirent les malades de tout le territoire québécois. Par ailleurs, les immeubles du complexe actuel, indiquent les auteurs du rapport, sont encore valables et devraient être rapidement «valorisés». Le déménagement coûterait plus cher... Le choix du gouvernement québécois concerne en tout cas la constitution, en lointaine périphérie, dit-il, d'un «nouveau pôle de développement médical». Cela, disent-ils, pourrait coûter beaucoup plus cher que les 260 millions prévus. Il faudrait en effet, pour créer là un hôpital universitaire, construire toute une infrastructure nouvelle: 100 millions de plus peut-être. Cela est surtout impossible sans l'appui de l'université et de la Ville. La fermeture de l'Hôtel-Dieu créera un «grand vide» au centre-ville, une sorte de «trou noir». Selon M. Jacques Girard, il s'ensuivra «de toute évidence» un déséquilibre culturel défavorisant le milieu hospitalier de langue française. M. Girard a dit qu'il faudrait, au contraire, selon la tendance mondiale, créer en ville un nouveau campus médical universitaire autour de l'actuel Hôtel-Dieu. Le comité signale que l'Hôtel-Dieu reste encore - pour le moment en tout cas - un hôpital fort compétent dans beaucoup de domaines spécialisés. Il est particulièrement actif dans les domaines du traitement du sida, de la fibrose kystique et de la violence et il ne serait ainsi «pas humaniste» d'en faire abstraction.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-10-07

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/M5UZIG95

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:25

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:25

Des lanceurs russes pour satellites canadiens

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé La compagnie Spar Aérospatiale pourrait utiliser des fusées russes pour le lancement des satellites de ses

clients. Cette hypothèse a été évoquée par un représentant de l'entreprise, David Miller, qui faisait partie de la délégation de gens d'affaires et d'universitaires qui accompagnait le maire Jean Doré à Moscou la semaine dernière. M. Miller sera bientôt officiellement nommé directeur du programme canadien de station spatiale. Par ailleurs, Spar négocie présentement la vente de deux à cinq satellites à la Russie dans le cadre d'une co-entreprise canado-russe, appelé projet «Sovcanstar». Ce partenariat associe le groupe canadien Cancom à NPO-PM de Russie. Faisant un bilan de conversations, auxquelles il avait assisté, entre M. Miller et des responsables russes à Moscou, le maire Doré a fait état, outre l'utilisation de fusées russes pour les lancements, de l'intérêt que Spar a manifesté pour des satellites russes parcourant l'espace à des altitudes plus basses que ceux qu'elle assemble à Sainte-Anne-de-Bellevue. M. Miller a parlé quant à lui de satellites de conception russe dont le coût relativement peu élevé - quelques dizaines de millions- les rendrait accessibles aux pays en voie de développement. M. Miller, qui a rencontré à Moscou des spécialistes du génie aérospatial, n'a pu être rejoint hier mais on peut présumer que les Russes pourraient offrir de lancer des satellites à des coûts nettement inférieurs à ceux de ses principaux concurrents, c'est-à-dire les Européens, qui sont regroupés dans le projet Ariane, et les Américains.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-10-07

Pages P. E-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/KRSYLDJ7

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:25

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:25

Jean Doré dresse un bilan positif des fêtes du 350e -- La fête de la Reine deviendrait la fête de Montréal

Type Article de journal

Auteur Bruno Dostie

Résumé «Le Biodôme! Là, tout le monde trippe dessus. Mais c'était pas la même chose quand l'idée a été lancée en 1987. À Québec - qui a fini par en faire son cadeau aux Montréalais pour leur 350e - on appelait ça la jungle à Doré, on faisait des remarques du genre on va-tu mettre de l'argent dans les singes quand on n'en a pas pour les écoles!» L'heure est donc au bilan. Et le bilan que dresse le maire de Montréal des fêtes du 350e, est positif. Comme celui d'à peu près tout le monde. Et même s'il n'est plus question de les clôturer par «un gros splash», lorsqu'elles prendront fin lundi - 150 jours et 330 activités de toutes sortes plus tard - on n'aura que des bonnes nouvelles à annoncer. D'abord la «certitude», selon les mots du vice-président et directeur général de la Corporation des fêtes Michel Petit, que le budget de 45 millions ne sera pas dépassé. Le bilan officiel ne sera rendu public que le 26 novembre, mais la possibilité d'un léger surplus n'est pas écartée à ce stade-ci. Et deuxièmement, de nouvelles retombées pour l'avenir. Les Fêtes gourmandes et le Mondial du laser, qui sont nés cet été, reviendront l'an prochain. À la condition de trouver un commanditaire, le «son et lumière» de la Place d'Armes reviendra lui aussi. Et finalement, la fête de la Reine ou de Dollard du troisième lundi de mai, qui coïncide avec l'anniversaire de la fondation de la ville et le lancement traditionnel de toute la kyrielle des activités estivales, deviendrait la fête annuelle de Montréal. C'est du moins ce que confirmait hier le maire Doré, tout en ajoutant qu'il n'y a encore rien d'officiel. Mais si on le sentait désireux de ne pas «brûler son punch», on voyait bien qu'il sait aussi que son meilleur atout, c'est la réponse extraordinaire de la population, au terme d'une aventure qui démarrait péniblement, dans un climat de morosité et de scepticisme général. Un t-shirt qui fait du millage Cet engouement de la population, le maire confiait hier s'y attendre depuis le début. Ce qui est au-delà de tout ce qu'il espérait, «ce sont les retombées touristiques.» Selon les chiffres que l'Office des congrès et du tourisme du Grand Montréal rendait public récemment, cette augmentation, que les plus optimistes chiffreraient à cinq p. cent, atteignait déjà les sept p. cent à la fin août. Et selon ce qu'indiquait hier M. Michel Petit, elle atteindrait maintenant les neuf à dix p. cent pour l'ensemble de la période qui se termine avec ce week-end de l'Action de grâces. À Toronto, Halifax et Edmonton, rappelons-le, l'étude de l'Office mentionne des chutes de trois à 8,5 p. cent, et une augmentation d'un faible un p. cent pour Vancouver. Et selon les chiffres préliminaires de l'étude d'impact que la Corporation a commandée aux professeurs Yves Rabeau et Pierre Gagnon de l'UQAM, enfin, les retours sur investissement des gouvernements seront de deux à quatre fois supérieurs à leurs mises respectives. En plus du 45 millions des fêtes elle-même, le maire parle d'investissements de l'ordre de 450 millions dans les équipements. À quoi s'ajoute, selon le maire, un taux de satisfaction presque incroyable chez les touristes. «On ne pourrait pas rêver de meilleure publicité que le bouche à oreille qui va en découler.» M. Doré faisait référence à une étude réalisée par l'UQAM auprès d'un échantillon de 1309 visiteurs du reste du Québec et du Canada, des États-Unis et de d'autres pays. On la trouve en annexe à l'étude de l'Office des congrès et du tourisme. Elle établit que 94 p. cent ont apprécié leur séjour et

reviendraient volontiers, et que 97 p. cent recommanderaient Montréal à leurs familles et amis. «En cherchant des souvenirs pour ma famille lors du sommet de Rio, racontait hier le maire, je suis tombé sur un artisan qui portait le t-shirt du 350e. En vacances avec sa femme à New York qui l'avait déçu, il s'était fait recommander Montréal où il est tombé sur le défilé d'ouverture. Il en parle maintenant comme de la Rio du nord, et il veut revenir.» Plus de 100000 t-shirt, chandails et casquettes aux couleurs des fêtes, 220000 souvenirs de toutes sortes, sans compter la marchandise non officielle, ont été vendus jusqu'ici, fait-on valoir à la Corporation du 350e, et font maintenant de la sorte la publicité de Montréal partout où ils circulent. Le signal d'alarme La plupart des nouveaux équipements qui expliquent l'engouement du public, tels le Biodôme et le Vieux-Port, auraient été réalisés de toute façon. Ce que le maire ne conteste pas. Mais il affirme que l'échéance du 15 mai a été le «signal d'alarme» qui a tout fait débloquer. C'est le cas du Biodôme. Mais aussi, rappelait-il hier, celui de la Pointe-à-Cailière, «qui aura accueilli 100000 visiteurs et pour lequel il n'a pas été facile non plus de convaincre les gouvernements de mettre 27 millions dans l'archéologie.» Le cas également du Parc des Îles: «Notre projet était prêt. Ça m'a permis de le vendre à Mulroney.» Projet qui s'est ainsi rajouté au réaménagement du Vieux-Port dans la contribution du gouvernement central. Du Musée d'art contemporain, «qui traînait depuis dix ans. Du Square Berri et du Champ de Mars pour nous, qui étaient des parkings depuis 25 et 40 ans respectivement. Même du Musée des Beaux-Arts et du Musée McCord, pour lesquels cette échéance a été un argument utile.» Les troubles sociaux peuvent nous rattraper Après le désenchantement de la population, et la contestation à l'intérieur même de son parti qu'a vécue le maire cet été, on le croirait tenté de «se faire du capital» sur le succès des fêtes. Mais à part le fait d'avoir soutenu le projet depuis le début et défini ces grands objectifs qui lui donnent maintenant raison - que les Montréalais retombent en amour avec leur ville et qu'ils se réapproprient le fleuve et la ville; que les autres Québécois adoptent Montréal; que les fêtes se fassent avec les forces vives du milieu; qu'on travaille avec l'argent qu'on a, pas avec celui qu'on attend, etc. - c'est sur l'avenir que table le maire en tirant ses leçons de l'événement. «À part un haut-parleur qui est tombé sur quelqu'un lors du défilé, il n'y a eu aucun incident. Tout le monde a parlé du sens de la fête et de la convivialité des Montréalais. C'est l'affaire la plus précieuse. Mais il ne faut pas trop la prendre pour acquis. La restructuration économique reste la clef de voûte. Sinon, les troubles sociaux - la drogue, la criminalité... - vont nous rattraper, et c'en sera fini de notre belle convivialité. «Mais pour ça, il faut arrêter de se déresponsabiliser. Le décrochage scolaire, c'est pas juste la faute du ministère de l'Éducation. C'est aussi la faute des parents. Les jobs, il faut arrêter de les quêter et se mettre à les créer. Le maire ne peut pas tout faire. Même en triplant les investissements, ça prendrait dix ans. Les premiers responsables du succès des fêtes, ce sont les Montréalais. Il faut maintenant qu'ils comprennent qu'ils sont responsables de leur avenir. Ils devraient retenir de tout ce qu'on leur a dit sur leur histoire cet été, c'est que ça n'est pas vrai que tout a bien marché pendant 348 ans, et qu'on est dans la merde depuis deux ans seulement!»

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-10-08

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/AEPDAK33

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:26

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:26

Montréal accusé de ne rien faire pour lutter contre le sida

Type Article de journal

Auteur Éric Trottier

Résumé Dix candidats à l'élection partielle dans le district Saint-Jacques, autant de positions à défendre sur le sida. Leur seul point en commun, c'est l'inaction de Montréal dans ce dossier. Le comité sida-aide de Montréal (C-SAM) a organisé hier soir un débat public, au centre Saint-Pierre, rue Panet, en plein quartier gai, afin de connaître la position des candidats sur le sida, «parce que l'hôtel de ville pourrait certainement en faire davantage pour soulager les victimes», a-t-on expliqué. Rappelons que l'élection partielle dans Saint-Jacques, le 1er novembre prochain, vise à remplacer le conseiller municipal Raymond Blain, du RCM, décédé des suites du sida le printemps dernier. Le débat d'hier a permis à quelques dizaines de citoyens de se faire une idée sur l'idéologie des candidats. Ainsi, l'un des candidats indépendants, Gilles Bertrand, s'est présenté comme étant un partisan de la «tradition» et a proposé une campagne d'hygiène dans les endroits publics, le nettoyage des rues, des ruelles et des parcs, la fermeture des piqueries, l'abolition de la prostitution et... l'abstinence sexuelle. «la meilleure façon de prévenir le sida». Estimant que l'humour peut aider à combattre le sida, un autre candidat indépendant et ouvertement gai, Gregory Tutko, a d'abord offert un condom à ses adversaires avant d'exhiber un tube de lubrifiant et de clamer: «Ça aide, pour ceux qui ont des problèmes avec le condom»... Certains ont toutefois émergé de cette brochette hétéroclite par leur sérieux. C'est le cas, notamment, de Douglas Buckley, qui possédait le mieux le dossier sida aux yeux de plusieurs observateurs. Buckley fut d'ailleurs le seul candidat

applaudi au cours de la soirée. «Moi je n'ai pas le sens de l'humour quand il s'agit du sida, a-t-il dit. Je vais vous dire ce que la ville de Montréal pourrait faire et qu'elle ne fait pas pour combattre le VIH. Elle pourrait par exemple créer un square pour commémorer les pertes de vie causées par la maladie», un projet que des gens mènent depuis plus d'un an auprès de l'hôtel de ville, mais sans succès. Buckley a par la suite déploré le manque de maisons d'hébergement et l'indignité à laquelle sont confrontés les malades du sida lorsqu'ils veulent obtenir leur chèque d'aide sociale, «de la bureaucratie municipale». «Raymond Blain était le seul à l'hôtel de ville à défendre ce dossier, alors qu'il était aux prises avec la maladie. Personne ne l'a aidé. C'est dégueulasse la façon dont le maire Doré traite le sida à Montréal», a-t-il scandé d'une façon impitoyable. Le candidat du Parti civique, Sammy Forcillo, était sans aucun doute le plus politicien des candidats. «Mesdames et messieurs, mes amis les candidats, bonsoir», a-t-il d'abord lancé, avant de centrer son discours sur le manque de leadership à l'hôtel de ville, dans ce dossier comme dans plusieurs autres, a-t-il précisé. «Je me demande si le gouvernement québécois aurait pu déménager l'Hôtel-Dieu sans obtenir l'accord du maire de Montréal, il y a quelques années (du temps de Jean Drapeau)», a-t-il dit, souhaitant que les électeurs de Saint-Jacques «donnent une bonne leçon au maire Doré». Le candidat du maire Doré, Claude Watters, a paru mal à l'aise devant tant de critiques. M. Watters s'est enorgueilli d'avoir effectué de la recherche médicale durant 25 ans, avant de parler des contributions RCM, fort nombreuses à ses dires, en faveur des victimes du sida. «La ville loue un local pas cher au C-SAM», a-t-il spécifié.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-10-09
Pages P. A-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/SHJEN9RI
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:26
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:26

Montréal commémore l'octroi de la première concession par le gouverneur de Maisonneuve

Type Article de journal
Auteur Jean-Pierre Bonhomme
Résumé Mme Andrée Simard, l'épouse du premier ministre du Québec, et M. Jean Doré, maire de Montréal, ont participé hier après-midi, dans l'ultime phase des célébrations du 350^e anniversaire, au dévoilement d'une stèle, à la Place d'Youville, célébrant l'octroi par le fondateur Paul de Chomedey de Maisonneuve de la première concession d'une terre à Ville-Marie. La participation du gouvernement du Québec et de la ville à cette cérémonie soulignait le caractère fortement symbolique de ce geste, une initiative de M. Raymond Dumais, archiviste au ministère des Affaires culturelles. M. Doré a pris la parole dans le lieu évocateur par excellence de la fondation de la ville, celui du hall du Musée d'archéologie de Montréal de la place Royale. Il s'est réjoui de participer à cette commémoration qui tourne le regard des Montréalais vers leurs racines. Il s'est ensuite déplacé à l'extérieur, un peu vers l'ouest, vers le carrefour de la rue Saint-Nicolas. Mme Simard et M. Doré ont alors dévoilé le petit monument de granit rose provenant de Ville-Marie (au Témiscamingue) «comme il se devait». La stèle marque «le point de départ» de la ville, le premier geste constituant le terrier de Montréal, (le «terrier» est, sous le régime seigneurial, le registre des biens fonciers), document à partir duquel les notaires ont constitué leurs fonds d'archives. Le lieu symbolique est celui-là même où M. de Chomedey, gouverneur de Montréal, s'est placé, soit au milieu du pont jeté sur la Petite Rivière, ou rivière Saint-Pierre - qui coulait place d'Youville - pour procéder à la délimitation et au mesurage de la première terre: celle octroyée à Pierre Gadoys. Le lot, de deux arpents de front, se trouvait à proximité de l'actuelle rue Saint-Paul, et à 23 perches (une perche égale 18 pieds français) de la stèle. Mission à Paris Le projet de stèle, formulé par M. Dumais, a été appuyé par la corporation des célébrations et diverses sociétés, dont l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec. L'archiviste avait eu l'idée de réaliser son projet lors d'une mission à Paris; il avait alors été mis en rapport avec des chercheurs français qui se vouaient à la tâche d'éclairer l'histoire médiévale de Paris. M. Dumais a dû obtenir la collaboration de l'historien jésuite Lucien Campeau et avoir recours aux connaissances de l'archiviste du Séminaire de Saint-Sulpice, longtemps Seigneur de la ville, M. Bruno Harel. La recherche repose principalement sur la redécouverte d'un document historique, celui de l'Acte de concession de Paul de Chomedey de Maisonneuve à Pierre Gadoys, acte daté du 4 janvier 1648. Cet acte, du reste, est le premier document du minutier de Jean de Saint-Père, commis greffier, considéré comme le premier notaire de Ville-Marie. L'emplacement précis du «point de départ» (près de la Pointe-à-Callière) a été déterminé par une déduction à partir du «Livre terrier de la seigneurie de Montréal», conservé au Séminaire de Saint-Sulpice, et d'une ordonnance de Charles d'Ailleboust, datée du 10 avril 1668, conservée aux Archives nationales du Québec. Le maire Doré a signalé que la découverte de ce lieu d'origine de la fondation de la ville est d'une particulière importance cette année. En effet, dit-il, elle survient au moment où Montréal se dote, pour la

première fois de son histoire, d'un plan d'urbanisme énonçant les orientations de la ville. M. Dumais a précisé enfin que la configuration du lot, attribué Pierre Gadoys, est à l'origine de la grille actuelle des rues de la ville.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-10-09

Select in Zotero zotero://select/library/items/2ELB2Y3Y

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:26

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:26

Le nouveau Forum: le plus grand amphithéâtre de la LNH

Type Article de journal

Auteur Pierre Gingras

Résumé Construit au coût de 175 millions, le nouveau Forum de Montréal sera le plus grand amphithéâtre de hockey de la ligue Nationale et devrait ouvrir ses portes à temps pour la saison 1995-1996. Il comptera 21260 places, 5000 de plus que le Forum actuel. À la condition, a précisé hier le président du Club de hockey canadien, Ronald Corey, que les travaux commencent à la fin du mois de février prochain. «Notre marge de manoeuvre est très mince et tout le monde est au courant, a-t-il lancé. Il faut commencer à temps.» Le projet, qui a été déposé ces derniers jours au Comité exécutif de la ville, doit être l'objet d'une étude publique de la part du comité-conseil de l'arrondissement Ville-Marie, «un organisme consultatif», a insisté le maire Jean Doré. Mais autant les promoteurs que l'administration municipale sont confiants que le projet sera réalisé dans les délais prévus. Le projet immobilier, financé conjointement le Canadien Pacifique et les compagnies Molson, sera le plus vaste dans la région de Montréal au cours des dernières années. Situé entre les rues Saint-Antoine et La Gauchetière, le nouvel amphithéâtre sera encore plus polyvalent que son prédécesseur puisqu'on pourra y aménager une salle de 3000 places pour de grands spectacles rock. L'ensemble architectural sera greffé à la gare Windsor dont la restauration est en cours. La voute en verre de la Salle des pas perdus de la gare sera refaite. Le complexe comprendra aussi un terrain de stationnement de 700 places, un terminus intérieur pour les trains de banlieue desservant la ligne Montréal-Rigaud, un accès direct aux stations de métro Bonaventure et Lucien-Lallier. Le site est aussi à quelques pas du terminus de la Société de transport de la Rive-Sud. On prévoit également l'aménagement d'un réseau piétonnier dans les voutes qui servaient, dans le passé, à supporter le poids des trains. Plusieurs restaurants et boutiques y seront aménagés. Le chantier devrait employer 2000 personnes, «une excellente nouvelle dans le contexte économique actuel», a fait valoir le maire Doré. Les promoteurs comptent aussi ajouter au projet deux tours à bureaux - l'une de 51 étages et l'autre de 44 étages - au cours des prochaines années, quand le marché locatif le permettra. Il s'agit d'un investissement additionnel de plus de 200 millions. Corey: «Plus intéressant que le Saddledome» ° Même si l'inauguration n'est pas pour demain, le nouveau Forum est déjà très en demande: les 128 loges sont déjà louées et la liste d'attente des billets de saison compte presque 2000 noms. Selon le président du Forum et du Canadien, Ronald Corey, le nouvel édifice a été conçu pour être le meilleur «temple» de hockey en Amérique du Nord. «Le Saddledome de Calgary est considéré comme un des meilleurs amphithéâtres de hockey et les amateurs l'apprécient beaucoup, dit Corey. Nous avons voulu offrir aux Montréalais un édifice encore plus intéressant». Corey explique, par exemple, que le dernier siège bleu (au centre) sera de 54 pieds plus près de la glace qu'au Saddledome. Tous les sièges seront inclinés de façon à ce que le spectateur se sente plus près de l'action. Les allées seront plus larges et la restauration, autant dans les gradins qu'à l'extérieur de l'enceinte, sera beaucoup plus variée. On prévoit même offrir des suites avec télécopieurs et téléphones. L'ajout de 5000 sièges permettra d'offrir plus de place au public. Au Forum de la rue Saint-Catherine, 13000 des 16000 places assises sont occupées par des détenteurs de billets de saison. On offrira aussi la possibilité d'achat de billets de groupe et de billets pour une série de matches. «Maintenant, il faut espérer que l'équipe soit à la hauteur, qu'elle soit bonne, qu'elle gagne. Ce sera la seule façon de remplir le nouveau Forum, souhaite Corey.»

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-10-09

Pages P. S-2

Select in Zotero zotero://select/library/items/GVHJIW5C

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:26

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:26

Hôtel-Dieu: Doré revient à la charge et prie Québec de revenir sur sa décision

Type Article de journal
Auteur Pierre Gingras
Résumé Le maire Jean Doré est revenu à la charge, hier, au sujet du déménagement de l'Hôtel-Dieu dans l'est de la ville en invitant une fois de plus de gouvernement Bourassa à changer d'idée. «Il n'y a pas de honte à ce que le gouvernement revienne sur sa décision», a-t-il fait valoir. M. Doré ne perd pas espoir. Il croit que le bon sens devrait prévaloir et qu'en fin de compte on peut trouver une façon plus rentable de dépenser 280 millions\$ de fonds publics. M. Doré donnait ainsi la réplique au porte-parole du ministre de la Santé et des Services sociaux qui mentionnait mercredi que le gouvernement n'avait pas l'intention de revenir sur sa décision au sujet du déménagement. Le maire a répété que le gouvernement avait arrêté son choix uniquement sur la foi «d'un rapport technocratique» basé sur une seule donnée: le nombre de lits disponibles dans le centre-ville. Il invite donc les responsables gouvernementaux à lire attentivement le rapport déposé mardi par le comité consultatif sur l'avenir de l'Hôtel-Dieu, un document qui «exprime l'intelligence du milieu montréalais», soutient-il. Selon M. Doré, le rapport démontre hors de tout doute que plusieurs éléments n'ont pas été pris en considération par le conseil des ministres. De plus il estime que le gouvernement a pris une décision au mépris de ses propres lois, notamment la législaion sur les biens culturels.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-10-09
Pages P. A-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/K6NX7TJ5
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:26
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:26

Les Moscovites porteront la marque Tangerine

Type Article de journal
Auteur Gilles Gauthier
Résumé Le Groupe Algo de Montréal, le plus gros fabricant et importateur de vêtements au Canada, a décroché des contrats de 4,5 millions à Moscou et aménagera dans la capitale de Russie un entrepôt et une salle d'exposition. Son vice-président et directeur, Bryant Bramson, faisait partie de la délégation de gens d'affaires et d'universitaires qui accompagnait récemment le maire Jean Doré à Moscou et c'est dans ce contexte qu'il a négocié ces ententes. «Ils paient d'avance en dollars américains», a expliqué hier M. Bramson, qui a précisé qu'il faisait affaire avec une compagnie russe formée de six personnes, dont certaines appartenaient auparavant à l'appareil de l'État soviétique. «Je ne sais pas où ils prennent l'argent.» Il leur enverra des vêtements pour dames, surtout des chandails, mais aussi des jupes, pantalons et T-shirts. Une première expédition de 2,5 millions sera effectuée le mois prochain et une autre de 2 millions partira en mai 1993. M. Bramson, qui a ses bureaux sur la rue Chabanel, a éprouvé certaines craintes en apprenant avant-hier que le rouble avait été dévalué à nouveau, passant de 309 à 347 pour un dollar US. Son représentant à Moscou l'a toutefois rassuré. Ce dernier négocie par ailleurs le bail pour l'aménagement de l'entrepôt et de la salle d'exposition. Le groupe Algo, dont le chiffre d'affaires s'est élevé l'an passé à 286 millions, se compose de 26 filiales et c'est la marque «Tangerine», dont M. Bramson est le président, que porteront les Moscovites cet automne et au printemps prochain. M. Bramson a loué le travail du maire Doré avec la délégation: «il nous a beaucoup aidé à vendre Montréal à Moscou en nous ouvrant les bonnes portes».

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-10-09
Pages P. B-5
Select in Zotero zotero://select/library/items/XY6K5B8J
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:27
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:27

Type Article de journal

Résumé Le projet du Nouveau Forum, annexé à la Gare Windsor, en est maintenant rendu au stade de l'approbation finale, attendue en décembre prochain, à la suite de l'ultime étude publique menée par la ville de Montréal. Le président du club de hockey Canadien M. Ronald Corey et le directeur exécutif de CP Rail, M. Jacques Côté, ont dévoilé hier, en présence du maire Jean Doré, le plan d'ensemble de ce nouveau complexe, entièrement financé par l'entreprise privée. Ce projet Nouveau Forum/Gare Windsor comprend la construction de l'amphithéâtre sportif, la restauration de la gare Windsor et l'érection d'un complexe immobilier sur les terrains adjacents à la gare, présentement utilisés comme espaces de stationnement. Le Nouveau Forum aura une capacité de 21260 places, soit 5000 de plus que celui de la rue Sainte-Catherine. Les travaux devraient être amorcés au début de l'an prochain et Le Canadien devrait aménager dans son nouveau temple à l'automne 1995.

URL URL

Date 1992-10-09

Pages P. A-4

Select in Zotero zotero://select/library/items/NX44Y8KU

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:27

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:27

Quality report

- Item has no authors

L'impact majeur des enjeux internationaux sur Montréal

Type Article de journal

Auteur Danny Vear

Résumé «COMMENT pouvons-nous ignorer le sort réservé à l'industrie du vêtement dans les prochains accords du GATT ou encore dans l'Accord de libre-échange nord-américain quand l'industrie du vêtement occupe 25% de tous les espaces industriels montréalais?» Cette interrogation inquiète, le secrétaire général de Montréal, Pierre Le François, l'a lancée, hier, au milieu d'une allocution sur le rôle international de Montréal et le cadre constitutionnel à l'intérieur duquel il peut l'exercer. Prenant la parole à l'occasion d'un colloque montréalais sur la micro-diplomatie des villes, le premier fonctionnaire de Montréal «s'intéresse à ces questions ne serait-ce que parce que son patron s'y intéresse beaucoup», a lancé avec une pointe d'ironie M. Pierre-Marc Johnson, responsable de l'atelier. Dans un contexte d'intégration des marchés, Montréal doit gérer localement l'impact de grands changements mondiaux, a expliqué M. Le François. Montréal a cependant une mission première: gérer un territoire. En ce sens, le rôle international de Montréal n'est qu'accessoire. Mais, il demeure important. C'est ainsi que Montréal vit chaque jour sur son territoire les conséquences du rapprochement des frontières. L'immigration, l'environnement, l'économie sont tous des phénomènes contemporains à partir desquels Montréal a cru bon agir en adoptant des politiques appropriées, limitées par le cadre constitutionnel actuel, en matière de relations internationales. «Le problème principal d'aujourd'hui pour Montréal n'est plus un problème d'accès à l'international. Les enjeux internationaux nous ont rejoints... L'international est dans notre cour», a-t-il dit. Or, les outils d'intervention de Montréal, notamment sur le plan fiscal, sont insuffisants et ne sont pas appropriés à ce nouveau contexte. «Je ne cacherai pas qu'avoir à réaliser une mission locale comme la nôtre dans une économie de plus en plus ouverte peut parfois donner l'impression d'être pris dans une tempête sans pouvoir compter sur les instruments de navigation adéquats», a-t-il dit. Diplomate, le secrétaire général de Montréal a exprimé le souhait que Montréal puisse obtenir des outils plus efficaces pour se débattre au sein d'un monde en changement. Mais, dans le cadre canadien, les changements de cette nature sont plutôt lents. «Les nouveaux espaces politiques et juridiques nécessaires à l'accomplissement du rôle international de Montréal commencent à peine à se dégager», a-t-il constaté. Lors de son allocution, M. Le François a dégagé quelques principes directeurs au centre de l'activité internationale de Montréal. Il a également décrit les bases constitutionnelles des compétences de Montréal en matière de relations inter-villes. Il a rappelé que Montréal, n'est qu'une créature provinciale qui obtient les pouvoirs que veut bien lui donner la province. À ce chapitre, les relations entre Montréal et le gouvernement du Québec semblent au beau fixe, a-t-il dit.

Publication Le Devoir

Date 1992-10-09

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/NJLJCJVD

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:27

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:27

Fin du 350e: les Montréalais ont retrouvé leur fierté

Type Article de journal

Auteur Claude Masson

Résumé Montréal vient de vivre un mauvais rêve et un beau rêve. Durant un an, les préparatifs des célébrations du 350e anniversaire avaient donné lieu à des chicanes, des démissions, des divergences sur les concepts, des difficultés de financement, typiques des grands événements. Cela a donné mauvaise image à la Corporation du 350e. Et beaucoup d'amertume. Puis, comme par miracle, la fête a éclaté durant ce fameux week-end des 15, 16 et 17 mai avec le défilé de nuit, la messe à Notre-Dame, les portes ouvertes, l'inauguration des lieux de festivités. Plus d'un million de personnes, bien comptées, qui fêtent et découvrent leur ville. Et ça n'a pas cessé durant cinq mois, avec 283 projets, 330 activités à la Place du 350e, 75 colloques de mai à octobre, dont l'exceptionnel Grand jeu de nuit et les spectacles d'envergure dans le Parc des îles. Et des legs permanents d'équipements neufs ou rénovés: Marché Bonsecours, Musée d'art contemporain, Biodôme, Vieux Port, Parc des Îles, Champ de Mars, Musée de Pointe-à-Callière, Musée McCord d'histoire canadienne, Place du 350e (square Berri). Des investissements de 450 millions. Et une augmentation du tourisme de 9,5% durant ces 150 jours alors qu'une hausse de 5% était prévue. En cinq mois, Montréal est devenue plus belle, plus vivante, plus culturelle, plus touristique, plus humaine parce que les Montréalais ont célébré leur ville; ils se sont identifiés à elle. C'est la population elle-même qui nous a donné ces fêtes. Un calendrier touffu d'activités, pour tous les goûts, pour tous les âges, partout dans la ville et, la plupart du temps, des activités gratuites. Une bien belle programmation qui a tenu ses promesses. Une fête qui a été faite pour le monde. Il y a eu des moments tristes et déplorables avant les fêtes. Il n'y a eu que des moments heureux du début à la fin des réjouissances. La Presse a participé avec joie à ce grand projet par la publication d'une page quotidienne durant 150 jours et en y consacrant un joli parc comme contribution communautaire. Avec un personnel de 150 permanents au plus fort de la fête, trois personnes auront le plus contribué à ce succès. Le maire de Montréal, M. Jean Doré, avait fixé cinq objectifs: 1992 devait être un prétexte pour doter Montréal d'équipements culturels permanents; le 350e devait réunir les forces vives de Montréal; il devait favoriser l'utilisation permanente de certains équipements et le caractère récurrent de plusieurs événements; l'anniversaire devait être l'occasion d'augmenter sensiblement le tourisme; les célébrations ne devaient pas laisser de dettes à la ville. Tous ces objectifs ont été atteints. Et, cette fois, on ne pourra reprocher au maire d'avoir été absent de sa ville. Reste à savoir s'il bénéficiera des retombées politiques de cette réussite. Le président de la Corporation du 350e, M. Patrick Kenniff, a assuré la continuité depuis quatre ans, soit depuis la formation de la Corporation. Malgré des secousses difficiles, malgré des critiques venant de toutes parts, il a décidé de garder le cap. Il a relevé le défi. Avec courage et détermination. Le vice-président exécutif et directeur général, M. Michel Petit, a probablement été celui qui a «sauvé le show». Arrivé sur le tard, nous lui devons ainsi qu'à son équipe ces célébrations, leur financement, leur succès. Il a reconstruit sa troupe, a consolidé les revenus publics et privés, a convaincu les intervenants de tous les milieux de la nécessité de participer aux célébrations malgré des délais très courts. Et cela, avec un budget réduit de 58 à 45 millions. En participant, en acceptant d'être bénévoles, en réalisant des projets, en répondant présents à tout ce qui a été offert cet été, malgré la température maussade et le contexte morose, les Montréalais ont exprimé la fierté de leur ville. En ces temps d'épreuves et de difficultés pour tant de Montréalais, le 350e aura été une pause pacifique, positive, humaine. Pour l'avenir, le 350e aura contribué à la reconstruction de Montréal et à la reconnaissance, par ses habitants, des richesses que compte leur ville, en quantité comme en qualité.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-10-10

Pages P. B-2

Select in Zotero <zotero://select/library/items/F7ZEZGVK>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:27

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:27

L'organisations'est ressaisie juste à temps

Type Article de journal

Auteur Guy Pinard

Résumé Après des préparatifs fort laborieux qui se déroulaient à l'enseigne du fiasco, après les départs orageux des principaux cadres du comité organisateur, après les longs silences du directeur général Michel Petit pendant les semaines qui ont suivi sa nomination, on était en droit de craindre le pire pour les festivités du 350e anniversaire de fondation de Montréal. Et «le pire» comprenait évidemment un déficit salé que les Montréalais

surtaxés devraient encore une fois assumer. Or, force est d'admettre que si les fêtes du 350e n'ont pas été nécessairement transcendantes, elles ont été sobres et se sont diablement bien déroulées, avec la complicité des Montréalais et des touristes, sans avoir connu de ratées dignes de mention, sauf pour les soirs où Dame Température a refusé de collaborer. Les fêtes avaient évidemment démarré sous de bonnes augures avec la présentation du défilé de nuit, qui aura probablement laissé le souvenir le plus impérissable de toutes les festivités. Fort de ces 1500 figurants qui avaient le coeur à la fête, ce défilé s'est déroulé en présence d'environ 250000 personnes massées le long du boulevard Saint-Laurent. Et on a ensuite dénombré environ 375000 personnes dans le Vieux-Port où on présentait le festival de pièces pyrotechniques qui clôturait la soirée. Ce défilé aura permis de constater que les Montréalais de toutes souches confondues savent s'amuser sans «se garrocher des pierres» quand on ne leur impose pas le carcan du nationalisme québécois. Ce défilé a placé bien haut la barre pour les défilés à venir..., et c'est tout à l'honneur de ses concepteurs. Des lieux à découvrir Mais les célébrations ne se sont évidemment pas limitées à une seule journée, bien au contraire. Quotidiennement, pendant 150 jours entre le 15 mai et le 12 octobre, les Montréalais auront été conviés à la fête ou à la découverte d'un des nouveaux lieux qui auront servi de scène à l'une ou l'autre des nombreuses manifestations au programme, comme le Biodôme de Pierre Bourque, le Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, la place du 350e, le parc des Îles, le marché Bonsecours restauré, et le champ de Mars où on peut admirer un long segment de la courtine des anciennes fortifications de Montréal. À titre d'exemples, les Montréalais ont pu assister gratuitement à pas moins de 330 activités à la place du 350e. Et plus de 300 artistes et musiciens du Québec et d'ailleurs ont fait vibrer les centaines de milliers de spectateurs qui s'étaient réunis dans le parc des îles pour assister à l'un ou l'autre des trois grands spectacles qu'on y a présentés. Le volet culturel ne s'est pas limité à ces spectacles; les expositions ont été nombreuses, la plus remarquable étant sans contredit Montréal, une histoire à suivre, qu'on présentait dans quatre musées montréalais. Même le visage multiethnique de Montréal n'a pas été négligé avec des événements comme La Piccola Italia, La semaine maghrébine, le Festival mondial écossais, le Festival irlandais, sans négliger l'exposition Montréal, le point de vue des Mohawks, que le communiqué oublie malencontreusement de mentionner. Parmi les plus belles surprises, il faut mentionner d'entrée de jeu Le grand jeu de nuit, un «son et lumière» présenté à la place d'Armes avec tellement de succès qu'il a fallu prolonger le nombre de présentations. Il faut aussi mentionner les Fêtes gourmandes internationales présentées en août dans l'île Notre-Dame. Le bilan financier Maintenant que la période des fêtes tirent à sa fin, l'heure est au bilan financier de l'opération. Au tout début de l'entreprise, le président Patrick Kenniff, avec l'appui de son conseil d'administration, avait promis qu'il n'y aurait aucun déficit. Kenniff et Petit ont livré la marchandise en présentant des fêtes célébrées dans l'enthousiasme et la dignité; jusqu'à preuve du contraire, il est permis de croire qu'ils livreront également la marchandise en déposant un bilan équilibré. Ainsi, la fête n'aura laissé aucun mauvais souvenir. Mais en attendant, on pourra célébrer une dernière fois avec la présentation de Gardons Montréal en tête demain, à 15h, au champ de Mars, quand de nombreuses personnalités viendront dire tout haut ce qui leur tient le plus à coeur à Montréal. Lise Payette animera la fête.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-10-11

Pages P. A-12

Select in Zotero zotero://select/library/items/KKSWZL78

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:27

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:27

Le 350e se termine sur une note nostalgique

Type Article de journal

Auteur Paule des Rivières

Résumé GÉRALD Larose serrait des mains, Raymond Lévesque restait bien sagement assis auprès de son petit-fils, Mgr Turcotte souriait à tout le monde et le patron des fêtes du 350e, Michel Petit, pensait sûrement à ce qu'il allait dire lorsque Lise Payette l'inviterait à prendre la parole. L'atmosphère était celle d'un gros village sauf qu'il y manquait... les résidants. Les célébrations du 350e anniversaire de Montréal, qui ont, au cours de l'été, attiré les plus grandes foules aux plus grands événements en plein air, se sont plutôt terminées entre amis, notables et initiés, et sous le couvert d'un grand chapiteau, au Champ-de-Mars, hier après-midi. C'est pour ainsi dire dans l'intimité que les responsables des fêtes ont tourné la page sur 150 jours de festivités, auxquelles ont massivement participé les Montréalais. Ils avaient réuni hier après-midi quelques centaines de personnes ayant participé à l'organisation des fêtes ou occupant des fonctions politiques ou sociales. Les invités ont notamment eu droit à un monologue inédit d'Yvon Deschamps sur les bénévoles, à une courte prestation du pianiste Oliver Jones et aux tambours japonais du groupe Arashi Daiko. Tout ce beau monde affichait des sourires radieux, qui disaient «mission accomplie». En même temps, la fête n'était même pas officiellement finie qu'il y avait déjà

comme un petit air de nostalgie dans l'air. Après tout, ce n'était pas une mince aventure qui se refermait mais cinq mois d'activités diverses, présentées aux quatre coins de la ville. Plus de 283 événements et expositions, avec des moments particulièrement forts comme le défilé de nuit et ses 1500 figurants, les spectacles du Parc des Îles, le Te Deum de Berlioz avec l'Orchestre symphonique de Montréal, le Grand jeu de nuit. Les fêtes de quartier connurent un bonheur plus inégal mais aussi quelques gros succès comme le Festival des musiques du quartier Hochelaga-Maisonneuve qui reviendra l'an prochain. Les organisateurs se sont fait un devoir et un plaisir de rappeler que les empêcheurs de tourner en rond qui s'étaient permis, lors de l'annonce des fêtes, de douter de la pertinence des réjouissances à une période de vaches maigres avaient été confondus. «Nous étions convaincus, envers et contre tous, contre tous les prophètes de malheur, que les fêtes seraient un succès», déclarait d'entrée de jeu hier Patrick Kenniff, président de la Corporation des Fêtes. Les personnes réunies pour mettre un point final aux fêtes, ou plutôt une virgule selon le maire Jean Doré, devaient exprimer un engagement futur envers leur ville. Le capitaine du Canadien, Guy Carbonneau s'est engagé, pour souligner le 100e anniversaire de la coupe Stanley, «à tenter de ramener la coupe à Montréal». Mgr Turcotte, pour sa part, a promis, plus sérieusement, de travailler au service des plus pauvres, pendant que Marco Micone a souhaité que Montréal qui avait su échapper à l'anglicisation sache maintenant éviter les tensions raciales et interethniques. «Montréal est une ville rêvée et convoitée par les victimes de la haine et de la pauvreté», a-t-il rappelé. Pour le vice-président du Festival international de Jazz de Montréal, Alain Simard, «nous avons sûrement été le plus près de ce qui s'est passé en 1967 (année de l'Exposition universelle) sans avoir cherché à recréer cet événement». Le plus expansif fut le maire. Il a entretenu ses hôtes du «succès éclatant de cette aventure extraordinaire» et confié que «mes rêves les plus fous ont été exaucés». À son avis, le plus important dans toutes ces fêtes et spectacles, c'est l'amour que les Montréalais ont redécouvert vis-à-vis de leur ville. «Nous ferons un bilan des chiffres et tout mais ce qui compte avant tout c'est une nouvelle disposition d'esprit, une confiance, cette idée que les jobs nous pouvons nous les créer.» C'est vrai, admet le maire, que «nous avons des difficultés importantes, la récession nous fait mal, nous avons des problèmes de structure de notre économie. Il faut mobiliser la population.» M. Doré n'est pas peu fier des sites qui furent complétés au cours des deux dernières années et qui, le lendemain de la fête, seront là. Il a notamment mentionné les nombreux musées, tout neufs ou rénovés, que possède désormais Montréal, la réouverture du Marché Bonsecours et l'accès au Vieux-Port. Trois jeunes ont également pris la parole hier et ils ont tous parlé d'une ville qui respectait l'environnement. Pourtant ils ne s'étaient pas consultés au préalable.

URL URL

Publication Le Devoir

Date 1992-10-13

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/UY8UVRK6

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:27

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:27

Montréal met le point final aux fêtes de son 350e anniversaire

Type Article de journal

Auteur Suzanne Colpron

Résumé Après 150 jours, les fêtes du 350e anniversaire de Montréal ont pris fin, hier, lors d'une cérémonie au Champ-de-Mars en présence du maire Doré et du président de la Corporation des célébrations, Patrick Kenniff. L'événement s'est déroulé devant une foule d'environ 300 personnes composée de représentants de la communauté montréalaise, du corps consulaire, de bénévoles et des principaux partenaires ayant contribué, selon les organisateurs, au succès de la fête. M. Kenniff et le maire Doré ont rappelé que les fêtes avaient été l'occasion de doter Montréal d'importants nouveaux équipements comme le Biodôme, le Parc des îles, le Musée d'archéologie et d'histoire de Pointe-à-Callières, le Musée d'art contemporain, la Place du 350e. D'autres équipements, en revanche, ont subi de profondes transformations. C'est le cas du Marché Bonsecours, du Vieux-Port, du Champ-de-Mars, ce vaste parking situé derrière l'Hôtel de ville et transformé en espace vert, du Musée des Beaux-Arts et du Musée McCord d'histoire canadienne. Les fêtes ont en outre contribué, selon le maire Doré, à augmenter l'achalandage touristique. De Guy Carbonneau à Mgr Turcotte Une vingtaine de personnalités des milieux économique, culturel, social, sportif et communautaire se sont tour à tour présentées au micro pour prononcer un court discours. Tous, ou presque, se sont engagés à réaliser une promesse formulée pour l'occasion. L'athlète Bruni Surin, par exemple, a juré de faire tout ce qui était en son pouvoir pour remporter l'or aux prochains jeux Olympiques d'Atlanta, en 1996. Guy Carbonneau, le capitaine du Club de hockey Les Canadiens, a quant à lui promis de ramener la coupe Stanley à Montréal... L'écrivaine Antonine Maillet s'est engagée à faire la promotion de Montréal en tant que métropole de la culture francophone d'Amérique. «Monsieur le maire, a-t-elle dit, vous avez besoin d'agrandir votre ville et de pousser un peu plus les murs.» Pour sa part, Monseigneur Jean-Claude Turcotte, l'archevêque de Montréal, a promis de toujours

rappeler aux gens qui partagent sa foi «de se mettre au service de Montréal, des plus petits, des plus pauvres et des plus démunis.» On a également pu entendre Lyse Cadotte, la présidente de la Société historique de Montréal, Michel Chrétien, directeur scientifique et chef de la direction de l'Institut de recherche clinique de Montréal, Suzanne Lareau, directrice du Tour de l'île, Gérald Larose, président de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), Michel Petit, vice-président de la Corporation, André Ménard, des francoFolies de Montréal et du Festival international du jazz, l'écrivain Michel Tremblay, et plusieurs autres. Des discours et des discours La cérémonie de clôture, qui consistait essentiellement en une succession de discours entrecoupés de quelques prestations artistiques, était animée par Lise Payette. Elle a débuté avec un numéro des tambours japonais Arashi Daiko, un groupe montréalais formé en 1983. Le pianiste Oliver Jones et le Choeur Africa qui s'est joint à la Maîtrise des Petits Chanteurs du mont Royal ont aussi pris part à la cérémonie. Mais le clou de la journée a été sans conteste Yvon Deschamps, qui a fait un monologue d'une quinzaine de minutes sur les bénévoles qu'il a dit détester et les «vieux» qu'il a dit haïr encore plus... Le mot de la fin est revenu au maire Doré, selon qui le fait le plus marquant des fêtes du 350e aura été que les «Montréalais retombent en amour avec leur ville». M. Doré a terminé son discours en disant: «Montréal mérite qu'on se batte pour son avenir», et il s'est engagé à lancer un appel à la responsabilisation parce que, a-t-il dit, «il faut se sentir responsable individuellement et collectivement de l'avenir de notre ville».

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-10-13

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/HZERVR4F

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:27

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:27

12 candidats à l'élection municipale dans St-Jacques

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé Un nombre record de 12 candidats, dont sept indépendants, se font la lutte en vue de l'élection partielle municipale qui se tiendra le 1er novembre prochain dans le district de Saint-Jacques. Jamais de mémoire d'homme n'a-t-on vu autant de candidats dans un district pour un scrutin à Montréal. Lors de l'élection générale de 1990 par exemple, le maximum a été de six. Pour les élections partielles, on est passé de quatre dans Sault-au-Récollet en avril 1989 à cinq dans Parc-Extension en juin de la même année, puis à neuf dans Notre-Dame-de-Grâce en 1991 et à 12 dans Saint-Jacques. On fait remarquer qu'aucun dépôt n'est exigé des aspirants et qu'il suffit pour être candidat de recueillir 25 signatures, d'être citoyen canadien et majeur, de résider à Montréal depuis plus d'un an et de n'être frappé d'aucune incapacité légale. Les bulletins de vote seront d'une dimension telle que les responsables du scrutin se demandent s'il n'y aura pas un risque qu'ils soient endommagés, et d'être de ce fait déclarés nuls, lorsqu'ils seront déposés dans les boîtes. Les mises en candidature se sont terminées vendredi dernier et cinq personnes sont inscrites sous la bannière d'un parti: Michel Bédard (Eléphant blanc), Bernard Bourbonnais (Montréal écologique), Richard Cardinal (Bloc municipal), Sammy Forcillo (Parti civique) et Claude Watters (RCM). Les indépendants: Gilles Bertrand, Jean-Luc Bonspiel, Douglas Buckley-Couvrette, Jean Lasalle, Patricia Métivier, Michel Prairie et Gregory Tutko. La Coalition démocratique n'est pas dans la course. On compte environ 12300 électeurs dans Saint-Jacques et le vote par anticipation aura lieu le 25 octobre entre midi et 20h au 1240 Sanguinet.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-10-14

Pages P. A-6

Select in Zotero zotero://select/library/items/XVDVBKMI

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:28

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:28

Le président de la STCUM fustige la piètre qualité des autobus MCI

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé Qualifiant de «scrap» les autobus produits jusqu'à maintenant par la compagnie MCI de Saint-Eustache, le président du conseil de la STCUM, Robert Perreault, a fait savoir hier soir que l'usine devra dorénavant offrir une garantie de douze ans plutôt que de sept sur ses nouveaux véhicules et respecter des normes de qualité plus exigeantes. Cependant, pour éviter la fermeture de cette entreprise de la région de Montréal, la STCUM retarde d'un an l'achat d'autobus aux planchers surbaissés, plus faciles d'accès. Les transporteurs urbains du Québec commanderont, par voie d'appels d'offres, 150 véhicules en 1993 et autant en 1994, une centaine étant dans chaque cas acquis par la STCUM, plutôt que d'en commander 300 immédiatement. Compromis Lors d'une réunion publique du conseil d'administration de la société hier soir, M. Perreault a révélé que la société avait été obligée de négocier avec le gouvernement du Québec les modalités de ces appels d'offres. Le gouvernement, a-t-il expliqué, paie 60 p. cent de la facture pour l'acquisition de ces véhicules et voulait «préservé des emplois à Saint-Eustache». Le «compromis» auquel la STCUM et le ministre Gérald Tremblay en particulier en sont arrivés prévoit que l'usine devra offrir dès la première année une meilleure garantie et respecter les normes de l'ACNOR d'une part, et, de l'autre, que la STCUM n'exigera qu'en 1994 des autobus surbaissés, que MCI se dit incapable de fabriquer pour le moment. D'où la décision de scinder la commande. Normalement, un autobus dure au moins 12 ans sans que ne se présentent des problèmes majeurs alors qu'à la STCUM «nous payons des gens pour refaire les autobus de MCI après 7 ans». «Cette usine, ajoute M. Perreault, n'a de toute façon pas intérêt à produire de la «scrap» pour sauver des jobs. Qualité d'abord «On n'a pas intérêt à sauver l'usine à tout prix. Sa survie doit passer par la qualité. Le ministre Tremblay l'a reconnu. On ne reculera pas sur la qualité pour ne pas se retrouver avec les problèmes du passé». Les véhicules étaient surtout touchés par la rouille. Une décision d'exiger maintenant des planchers surbaissés se serait traduite, selon M. Perreault, par la fermeture de l'usine. Les appels d'offre exigent un contenu québécois de 20 p. cent et, au cours des dernières années, seule MCI était sur les rangs. Le conseil de la STCUM a par ailleurs abrogé sa résolution du mois passé prévoyant le prolongement de la voie réservée du boulevard Pie IX dans la ville de Montréal-Nord, l'administration du maire Yves Ryan s'y opposant encore une fois.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-10-15

Pages P. A-4

Select in Zotero zotero://select/library/items/FC2GF6XB

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:28

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:28

Après le succès de Moscou, le maire Doré pourrait retourner à Shanghai

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé Tout en se défendant d'être, lorsqu'il voyage, «un petit yuppie en mal de sensations», le maire Jean Doré pourrait, après Moscou, accompagner une autre délégation de gens d'affaires montréalais à l'étranger, cette fois à Shanghai. Ce projet est encore à l'état embryonnaire mais M. Doré n'a pas exclu hier la possibilité qu'une «mission semblable» à celle qui l'a mené du 25 septembre au 2 octobre derniers dans la capitale de Russie soit organisée. «La Russie et la Chine sont les deux pays où les marchés connaîtront une expansion extraordinaire», a-t-il expliqué alors qu'il traçait une autre fois un bilan du voyage qu'il vient d'effectuer en compagnie de gens d'affaires et d'universitaires. Pas du tourisme M. Doré a défendu à nouveau ses périple à l'extérieur en déclarant qu'«on ne peut pas être une ville internationale en restant dans son bureau». Avant le voyage à Moscou, les médias et la population «n'arrivaient pas à comprendre» que le maire ne se rend pas à l'étranger «pour faire du tourisme, mais qu'il travaille alors pour sa ville, qu'il est alors au service des Montréalais». Dénouçant cette «vision un peu étriquée des choses», M. Doré a ajouté que «c'est un peu le rôle d'un maire de participer à l'ouverture de nouveaux marchés», de régler des dossiers et de contribuer ainsi à la création d'emplois «en ouvrant le maximum de portes. Je travaille alors pour ma ville». Présence utile L'administration avait réuni hier à l'hôtel de ville une quinzaine de gens d'affaires et d'universitaires qui accompagnaient le maire à Moscou et qui ont presque tous témoigné de l'utilité de la présence de M. Doré pour faire avancer leurs projets. Ce dernier a déclaré qu'il ne fallait pas évaluer ce voyage «en termes d'emplois créés immédiatement», mais que, dans le domaine de la recherche entre autres, les ententes conclues devraient permettre «plusieurs centaines de millions de transferts technologiques». Globalement, il aura permis de «renforcer la base économique de Montréal» tout en faisant de la métropole «la vitrine de la technologie russe en Amérique». Il a rappelé qu'il avait signé en 1987 avec les autorités de Shanghai un protocole qui a notamment permis l'aménagement du Jardin chinois du Jardin botanique. Dans la foulée de la visite dans la métropole la semaine passée du vice-maire de Shanghai, des gens d'affaires de Montréal ont manifesté l'intention, lors de conversations avec M. Doré, d'être plus présents sur le marché chinois. «On se réinterroge là-dessus», a déclaré hier M. Doré avant d'affirmer qu'en 1991, les investissements étrangers dans la ville-province de Shanghai se

sont élevés à 1,7 milliards et que la «base économique» avait augmenté de 18 p. cent par rapport à l'année précédente.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-10-15

Pages P. A-4

Select in Zotero zotero://select/library/items/TXU5R5PG

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:28

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:28

Montréal doit emprunter 86 millions pour financer le Centre de commerce mondial

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé Devant l'impossibilité d'obtenir un prêt hypothécaire suffisant, la ville de Montréal effectuera un emprunt à long terme de 86 millions pour le financement de sa participation, par le biais de deux sociétés paramunicipales, dans le Centre de commerce mondial, qui n'est occupé qu'à 30 p. cent. Cette somme s'ajoutera aux neuf millions que la ville avait empruntés il y a deux ans pour sa participation dans la construction du parking de 600 places aménagé sous le Centre. Elle s'ajoutera par ailleurs aux 167 millions qu'elle prévoyait emprunter en 1993 pour le financement des travaux d'infrastructures municipales qui seront effectués dans le cadre de son programme triennal d'immobilisations (PTI). Selon un document municipal, «il n'est pas réaliste d'espérer un financement approprié sur les marchés conventionnels» étant donné que le ralentissement de l'économie a frappé de plein fouet l'activité immobilière au centre-ville. «Un financement hypothécaire à long terme ne rembourserait pas le financement intérimaire» obtenu pour la construction, qui avait débuté en 1988. Les autorités estiment à 12 millions le coût pour les contribuables, au terme de la première année, du remboursement du capital et des intérêts de l'emprunt de 86 millions qui sera entériné lundi soir prochain par le conseil municipal et effectué au début de 1993. Ce n'est pas avant la fin de 1995 ou le début de 1996 que le taux d'occupation atteindra, prévoit-on, un niveau «normal», le point d'équilibre financier se situant aux alentours de 90 p. cent. La part des pertes d'exploitation assumées par les deux sociétés paramunicipales qui participent au projet au nom de la ville, la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) et la Société immobilière du patrimoine architectural de Montréal (SIMPA), s'élève annuellement à environ 2,6 millions étant donné le fort taux d'inoccupation. À ce jour, quelque 50 p. cent de la superficie louée l'a été à des organismes publics ou parapublics, financés par la ville ou les gouvernement du Québec ou du Canada ou par les trois. Borné par les rues Saint-Jacques, McGill, Saint-Antoine et Saint-Pierre, l'ensemble comprend trois parties: le Centre de commerce mondial, dont les paramunicipales détiennent 37,5 p. cent, la Caisse de dépôt et placement du Québec (45 p. cent) et la compagnie d'assurances Canada-Vie (17,5 p. cent); le parking souterrain, qui a coûté 22 millions et qui est détenu à 62,5 p. cent par la ville; l'hôtel Intercontinental qui appartient à 18,5 p. cent à la municipalité et à 50 p. cent à la Société intercontinental, le reste des actifs étant propriété de la Caisse et de Canada-Vie. L'investissement des partenaires s'élève à 218 millions, dont 86 millions sont assumés par la ville. Une telle somme a été empruntée pour la construction (financement intérimaire) et il s'agit maintenant d'assurer le financement permanent. L'emprunt, qui sera réalisé sur le marché obligataire international, sera amorti sur une période de vingt ans. Le document municipal, dont le vice-président du comité exécutif, John Gardiner, n'a pas fourni copie aux médias lors de la conférence de presse qu'il donnait hier pour annoncer l'emprunt, explique que la ville aurait pu offrir une garantie de prêt à la SHDM et à la SIMPA mais que cette solution laisserait aux deux sociétés «un service de la dette qu'elles ne pourraient supporter». Ces dernières auraient de plus emprunté à un coût supérieur à celui encouru par la ville. Des 86 millions, 83252000\$ seront prêtés par la ville à la SHDM et à la SIMPA, soit 41,6 millions à chacune. Le reste, environ 2,7 millions, servira à défrayer les frais de courtage liés à l'emprunt total. Un montant d'environ 8,7 millions ne sera utilisé qu'en mai 1997, à l'échéance d'un prêt consenti par la Banque canadienne impériale de commerce. Marvin Rotrand, de la Coalition démocratique, a déploré hier soir le fait que les conseillers municipaux soient appelés à approuver ce règlement d'emprunt sans qu'on ne leur trace par écrit un portrait véritable de la situation. Il a demandé que toute cette affaire de la participation de la ville au financement du Centre de commerce soit étudiée par une commission du conseil municipal. «L'administration veut en passer une petite vite au conseil comme dans le temps de Jean Drapeau», a-t-il ajouté. La présidente du comité exécutif, Léa Cousineau, annonçait à la mi-septembre que l'administration réduisait considérablement, pour les ramener à 165 millions en 1993, les investissements dans son programme d'immobilisations afin de les garder «à un niveau qui soit compatible avec les capacités financières de la ville». On admettait hier que l'emprunt net de 75 millions qui sera effectué pour le Centre s'ajoutera au programme d'immobilisations de l'an prochain pour le porter à 240 millions. Ce qui a fait dire à M. Rotrand que la ville coupe dans les services directs qui pourraient améliorer la qualité de vie de la population, tels les rues, les trottoirs et les parcs, «pour financer le

Centre de commerce mondial». On a par ailleurs expliqué hier qu'un des promoteurs du Centre, Phil O'Brien, s'est retiré du projet et que les deux paramunicipales ainsi que Canada-Vie ont racheté la participation de 7,5 p. cent de sa société, Capitex.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-10-16
Pages P. A-1
Select in Zotero zotero://select/library/items/CETNIZK6
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:28
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:28

Montréal deviendrait un centre d'expertise mondial sur les grandes ressources d'eaux douces

Type Article de journal
Auteur Isabelle Paré
Résumé TOUT INDIQUE que Montréal sera le siège d'un secrétariat permanent international des grands fleuves, dont la création a été proposée hier au terme du colloque international Fleuves et Planète. Le maire de Montréal, Jean Doré, en a fait l'annonce officielle hier en prononçant le discours de clôture de cet événement qui réunissait dans la métropole depuis mardi les responsables de bassins hydrographiques de plusieurs pays. Le maire s'est clairement engagé à participer au démarrage de cet organisme par le truchement du fonds de développement international de la Ville. «Il faut que les gens qui gèrent les grands bassins d'eaux douces, qui partagent les mêmes visions et problèmes, aient une même porte où frapper. Tous les décideurs impliqués dans la gestion de grands bassins doivent se concerter», a-t-il invoqué. Plus de 80% de la population du globe vit à moins de 100 kilomètres des grands cours d'eau et de la mer. On voit donc en ce centre le moyen de répondre à d'importants besoins, notamment dans les pays du tiers monde où la pollution des grands fleuves constitue l'une des principales menaces à l'environnement. Baignée par le Saint-Laurent - voie de transport cruciale pour l'Est du continent et source d'eau potable pour plus de trois millions d'habitants -, Montréal s'estime toute désignée pour accueillir pareil centre d'expertise. De nature purement privée, ce secrétariat servirait à diffuser la recherche et les technologies liées à la gestion des grandes artères d'eaux douces, a fait valoir M. Doré. Venus de France, d'Allemagne, d'Afrique et des États-Unis, les participants au forum Fleuves et Planète ont d'ailleurs placé la création de cet organisme au premier rang de leur liste de recommandations. Cette liste sera d'ailleurs acheminée la semaine prochaine au secrétaire général de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement, M. Maurice Strong, par son conseiller, M. Pierre-Marc Johnson. «S'il fallait attendre que les gouvernements se branchent pour mettre sur pied ce genre de forum, on attendrait longtemps», a soutenu ce dernier, louant les avantages de reléguer ce projet au secteur non gouvernemental. Mais déjà hier, la création de ce secrétariat à Montréal n'était pas sans susciter une pointe de moquerie chez les écologistes. Selon Daniel Green, président de la Société pour vaincre la pollution (SVP), il est d'autant plus ironique que l'on veuille promouvoir par ce centre les mérites de la concertation internationale, alors que le Québec se refuse toujours à adhérer à la seule entente internationale qui régisse les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent. «Il y a quelque chose d'équivoque là-dedans. D'un côté, on va prôner ici de belles idées, alors que le Québec ne met même pas cela en pratique sur son territoire», a-t-il déploré hier. De fait, le Québec n'a jamais adhéré à l'entente qui lie l'Ontario et les États américains riverains du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent depuis 1972. Pour Daniel Green, le Québec a été davantage soucieux de préserver son autonomie, s'excluant lui-même d'une des commissions de gestion des eaux douces les plus efficaces au monde. «La Ville de Montréal devrait être la première à exiger que la partie québécoise du fleuve soit soumise à cette entente, plaide-t-il. On se prive d'un instrument très important pour des raisons politiques».

URL URL
Publication Le Devoir
Date 1992-10-16
Pages P. A-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/WFHXQF4C
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:28
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:28

La CAI ordonne à Québec de divulguer les dossiers de l'Hôtel-Dieu

Type Article de journal

Auteur André Noel

Résumé La Commission d'accès à l'information ordonne au ministère de la Santé de rendre publics ses dossiers sur le déménagement de l'Hôtel-Dieu, mais celui-ci se fait encore tirer l'oreille. Le ministère évalue en effet la possibilité de demander à la Cour du Québec de renverser la décision de la commission, un organisme qui relève du ministère québécois des Communications. Il s'agirait là d'une procédure inhabituelle. La majorité des organismes publics divulguent leurs documents dès que la commission leur ordonne de le faire, a souligné Mariette Dion, porte-parole de la commission. L'année dernière, seulement 19 des 179 décisions de la commission ont fait l'objet d'une requête pour en appeler. La Cour du Québec a accueilli 10 requêtes. «Nous avons 30 jours pour décider si nous demanderons un appel», a indiqué hier Yvon Papillon, responsable de la Loi d'accès au ministère de la Santé, au cours d'un bref entretien hier. Le ministre Marc-Yvan Côté compte aller à Montréal au mois de novembre pour expliquer lui-même sa décision de déménager l'hôpital, a dit son attachée de presse, Marie-Claude Ouellet. Le commissaire à l'accès, Pierre Cyr, a ordonné au ministère de divulguer tous les documents demandés par la Fédération des affaires sociales (FAS-CSN), qui représente la majorité des employés de l'Hôtel-Dieu. Sa décision est datée de mardi. La Presse avait elle aussi demandé ces documents le printemps dernier. Le ministère de la Santé avait opposé un refus net. La Presse n'avait pas utilisé son droit de recours à la commission, sachant que la FAS l'avait déjà fait. Le temps presse: la construction du nouvel hôpital doit commencer en mars. Une coalition de plusieurs groupes conteste la décision de M. Côté et veut consulter les documents sur lesquels il s'appuie, afin d'élargir le débat public. Dans sa décision, M. Cyr ordonne au ministère de la Santé de remettre à la FAS les documents classés sous le titre «Pour un choix de site judicieux en vue de la relocalisation de l'Hôtel-Dieu de Montréal», ce qui inclut les rapports suivants: - Étude des places/lits requis en centre hospitalier de courte durée - 1991, 1996, 2001; extrait du bilan selon les régions socio-sanitaires et les Départements de santé communautaire (DSC); - valeur marchande et analyse de sites potentiels de Montréal, une étude faite par la firme Roy, Sanche, Gold et associés; - étude de la relocalisation de l'Hôtel-Dieu de Montréal selon cinq emplacements; - inventaire des caractéristiques physiques et de localisation des sites potentiels proposés par la ville de Laval, dressé par le service d'urbanisme de cette ville; - analyse des sites potentiels par territoire de DSC de la région 06-A (région de Montréal); - toute la correspondance relative au dossier, notamment les lettres adressées au maire de Montréal, Jean Doré. Le ministère de la Santé s'oppose à la divulgation des documents en s'appuyant notamment sur une disposition de la Loi d'accès à l'information, selon laquelle un organisme public peut refuser de communiquer une analyse, tant qu'une décision n'a pas été prise. Or fait valoir M. Cyr, «il est de commune renommée que la décision ministérielle de relocaliser l'Hôtel-Dieu dans l'est de Montréal est déjà prise». Le commissaire à l'accès critique aussi les attermolements du ministère. «Un second motif nous incite à donner raison à la demanderesse (la FAS), soit la tardiveté de la réponse du ministère à la demande d'accès», écrit-il. «La demande d'accès est datée du 16 décembre 1991 alors que la réponse (négative) du ministère est du 10 février 1992, soit près de 55 jours plus tard. Or en vertu de l'article 47 de la loi, le délai maximum pour répondre à une demande d'accès est d'au plus 30 jours... L'article 47 est impératif. Le responsable de l'accès doit répondre avec diligence.» Le ministère ne semble pas plus pressé d'obtempérer à l'ordre de la commission.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-10-16

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/D2GW3TKF

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:28

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:28

CENTRE DE COMMERCE MONDIAL -- L'opposition dénonce l'entêtement de la Ville

Type Article de journal

Auteur Isabelle Paré

Résumé LES DÉBOIRES que connaît le Centre de commerce mondial étaient prévisibles depuis des lustres, mais la Ville a sciemment continué à engouffrer les deniers publics dans ce «fiasco», a commenté hier le chef de l'opposition à l'Hôtel de ville, Nick Auf der Maur. «La Ville a investi sachant très bien que d'autres promoteurs privés refusaient de s'engager dans ce projet trop risqué. C'est un fiasco, une subvention cachée qui concurrence de façon déloyale les autres entreprises du même genre», a tranché hier M. Auf Der Maur. L'annonce faite jeudi par la Ville d'un projet d'emprunt à long terme de 86 millions\$ pour maintenir la participation de ses sociétés paramunicipales dans le Centre de commerce mondial a soulevé l'ire de l'opposition. Selon le Parti civique, la Ville s'est mise la corde au cou en rachetant les parts du premier promoteur, la société Capitek. Et ce, au moment où le taux d'inoccupation du bâtiment frise les 70%. Selon M. Auf Der Maur, le coût de construction du Centre de commerce mondial a atteint près de 500\$ du pied carré, alors que celui d'autres tours à bureaux, comme IBM-Marathon ou le 1000 de la Gauchetière, oscille autour de 250\$. «La Ville ne peut d'aucune façon

rentrer dans son argent. Le prix au pied carré est beaucoup trop cher. Tout cela va coûter une fortune au public», fustige le porte-parole de l'opposition. Du côté de la Ville, on défendait hier haut et fort la viabilité du projet. Le responsable des dossiers économiques à la Ville, M. John Gardiner, a de plus nié que la vocation internationale du centre soit menacée à l'heure actuelle par les stratégies de location développées par la Caisse de dépôt et de placement du Québec, comme l'indiquait hier au DEVOIR l'ex-promoteur du projet. Selon ce promoteur, la Caisse tenterait d'attirer, en dépit de la mission du Centre, toute sorte de locataires n'ayant pas d'activités commerciales pour rentabiliser à tout prix son investissement. «Nous ne laisserons pas la vocation du Centre être changée. Mais pour l'instant, ce n'est pas du tout ce qui se produit», a soutenu M. Gardiner. Principal partenaire dans le Centre de commerce mondial, la Caisse de dépôt et de placement du Québec détient 45% des parts, les sociétés paramunicipales en possèdent 37,5% et la compagnie d'assurances Canada-Vie, 17,5%. Par ailleurs, la part des sociétés paramunicipales dans le projet s'est rapidement élevée de 25% à 37,5% depuis 1987, augmentant de moitié. Et ce, même si ces dernières n'étaient nullement obligées de racheter les parts du promoteur initial, sauf lors de son retrait total du projet en avril 1992. À ce moment, le promoteur disposait d'une clause obligeant les autres partenaires, la Ville et Canada-Vie, à racheter ses parts de 7,5% pour la somme de 7 millions\$. Mais avant, à plusieurs reprises et jusqu'en décembre 90, la Ville a continué à racheter les parts de la société Capitex, et ce, même si le marché locatif commercial montrait déjà des signes évidents d'essoufflement. «Pour nous, c'était essentiel de soutenir le promoteur qui avait lancé le projet. Nous nous étions engagés et les rachats ont été faits en fonction des coûts de construction. Nous croyons à la présence d'un centre mondial pour Montréal», a trouvé à répondre M. Gardiner. Mais pour Nick Auf Der Maur, l'entêtement de la Ville à accroître sa participation dans ce projet n'a aucun fondement économique. «C'est une histoire de mauvaise gestion, affirme-t-il, et de connections politiques».

URL URL

Publication Le Devoir

Date 1992-10-17

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/K8QDL93I

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:28

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:28

Doré souhaite que la rue Ste-Catherine soit piétonnière durant les week-ends

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé Le maire Jean Doré souhaite que la rue Sainte-Catherine devienne une artère piétonnière au cours des week-ends si le gouvernement du Québec autorise le magasinage le dimanche. Il a précisé hier soir au cours de l'assemblée mensuelle du conseil municipal que cette idée vient de lui et non des services municipaux. M. Doré a ajouté qu'il s'agirait au début d'une expérience pilote dont on mesurerait l'impact et qui pourrait prendre forme au printemps prochain. Il veut en discuter avec un éventuel regroupement des commerçants et gens d'affaires de la rue Sainte-Catherine, dont l'administration souhaite la création. Le mandat de susciter la formation d'un tel regroupement a été donné à la Commission d'initiative et de développement économiques de Montréal (CIDEM), un organisme municipal. Le maire a rappelé que l'Ontario et le Nouveau-Brunswick adoptent le shopping le dimanche et il estime que la transformation de la rue Sainte-Catherine en artère piétonnière pendant certains jours de la semaine constituerait un des moyens de contrer le magasinage transfrontalier. Parcomètres à 1,50\$ Le conseil approuvera par ailleurs aujourd'hui un emprunt de 4,89 millions afin notamment de remplacer ses parcomètres. «La presque totalité de nos parcomètres ont plus de dix ans d'âge», explique un document déposé hier soir au conseil. On ajoute qu'ils doivent être remplacés parce que les mécanismes approchent de la fin de leur vie utile, que ces derniers se brisent fréquemment, «ce qui engendre des frais d'entretien élevés, des pertes de recettes et une insatisfaction de la clientèle» et parce qu'il faut «acheter des nouveaux boîtiers avec grande voûte pour permettre une nouvelle tarification de 1,50\$ l'heure». Le Ville prévoit que les parcomètres lui rapporteront 10,47 millions en 1993. Ce remplacement s'effectuera en trois phases et coûtera au total 3,11 millions. On prévoit que la première phase nécessitera des investissements de 722000\$ et rapportera à elle seule des recettes annuelles additionnelles de 2 millions. L'emprunt permettra aussi l'aménagement et la mécanisation de stationnements. Celui de la Place du marché Jean-Talon sera complètement refait et celui qui est situé sur Viau à proximité du complexe Olympique et du Biodôme sera mécanisé «afin de comprimer nos dépenses de main-d'oeuvre». La Ville renouvellera par ailleurs son stock de distributeurs de tickets de stationnement pour les parcs mécanisés, les premiers appareils datant de 1984. On explique entre autres qu'avec l'augmentation de la tarification, «nous devons introduire graduellement des appareils qui acceptent les billets de banque afin de faciliter le paiement par notre clientèle». Le conseil entérine par ailleurs aujourd'hui une entente de 20 ans avec un groupe qui installera, moyennant redevances à la Ville, 250 bornes publicitaires et d'informations touristiques dans la municipalité. Ce groupe est constitué de la

firme Bélanger Legault et de Radiomutuel (BLRM). Une partie des panneaux devra être dédié à l'affichage de la Ville. La redevance atteindra 12,5 p. cent des revenus bruts au cours des cinq premières années et 15 p. cent entre la sixième et la vingtième. BLRM a la possibilité de se retirer de l'entente au cours des 120 jours suivant sa signature. Les nouvelles bornes, électrifiées et dont il existera trois modèles, s'appelleront des supports d'orientation touristique et d'information publique (SOTIP). Outre la composante touristique (dont une carte commanditée dans les cinq grands pôles d'attraction), on y retrouvera, explique-t-on, un réseau d'affichage culturel et un autre pour l'interprétation des oeuvres d'art publiques.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-10-20

Pages P. A-4

Select in Zotero zotero://select/library/items/DZZ8UGMN

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:29

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:29

La Ville devra emprunter 380 millions pour renflouer ses paramunicipales

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé Les sociétés paramunicipales de la Ville de Montréal auront besoin de 380 millions au cours des trois prochaines années pour combler les déficits découlant de leur participation à de grands projets immobiliers. C'est ce que révèle une lettre du secrétaire général de la Ville, Pierre Le François, dont le conseiller municipal Alain André, du Parti civique, a obtenu une copie et dont il a fait état lors de l'assemblée du conseil, hier. Dans cette lettre, envoyée le 4 septembre aux directeurs généraux des paramunicipales, M. Le François écrit que le comité exécutif a décidé à sa séance du 2 septembre de planifier les contributions de la Ville à l'égard des grands projets immobiliers des sociétés paramunicipales de la façon suivante: contribution de 86 millions amortie sur 20 ans, par un emprunt effectué au début de 1993, pour le Centre de commerce mondial (CCM); contribution d'environ 40 millions pour combler les déficits au 31 décembre 1992. Cette dette sera amortie sur 5 ans; contribution d'environ 125 millions pour chacune des années 1994 et 1995 «pour financer les activités des sociétés paramunicipales dans l'optique des grands projets de développement». La présidente du comité exécutif, Léa Cousineau, a précisé qu'il s'agit de «problèmes de financement» pour des projets dans lesquels la Ville est déjà impliquée, «pour assumer ce qui est déjà fait». Elle donne les exemples, outre le Centre de commerce mondial, de l'édifice Le Nordelec et du Parc d'entreprises du canal Lachine dans le sud-ouest, du projet de développement immobilier Faubourg Québec, de Blue Bonnets, de l'ancienne cour de triage Glen du Canadien Pacifique, etc. Mme Cousineau a ajouté que pour faire face à ces obligations, la Ville pourrait effectuer des contributions directes aux paramunicipales à même son budget d'opérations, effectuer des emprunts, garantir des emprunts qu'effectueraient les paramunicipales ou encore «se défaire de certaines propriétés». Ces engagements, poursuit Mme Cousineau, «ajoutent aux besoins d'emprunt de la Ville et ont une influence sur son service de la dette». Le secrétaire général écrit dans sa lettre que cette «planification des contributions» permettra de «minimiser l'impact financier sur le budget de fonctionnement et le Programme triennal d'immobilisations (PTI) de la Ville». Il ajoute que le comité exécutif a demandé lors de cette même séance du 2 septembre «que les sociétés ne contractent aucun engagement financier additionnel sous toute forme, sans son approbation, à compter de la présente, et de fournir au Secrétariat général un budget hebdomadaire de caisse jusqu'à l'approbation de leurs plans d'affaires». M. Cousineau précise à ce sujet que les paramunicipales devront fournir, pour la première fois, au cours des semaines qui viennent, leurs plans d'affaires triennaux. Bilan consolidé demandé M. André a déclaré pour sa part que la lettre démontre qu'«on est en train de couler», et il a demandé la préparation par l'administration d'un bilan consolidé présentant tant les dettes des paramunicipales que celles de la Ville afin que les élus et la population obtiennent un portrait global. «Il faut arrêter de prendre les Montréalais pour des caves et leur dire quel est le coût global qu'ils devront assumer.» Il déplore également que le conseil municipal, qui est ultimement responsable de l'administration des affaires de la Ville, soit gardé dans l'ignorance de ce qui se passe dans les paramunicipales sauf, une fois l'an, lors de l'étude de leurs budgets. Selon lui, ces sociétés sont techniquement en faillite et il a entendu dire que la banque oblige la Société immobilière du patrimoine architectural de Montréal (SIMPÀ) à déposer à l'avance les sommes permettant de payer les salaires de ses employés. Les deux paramunicipales impliquées dans le Centre de commerce mondial sont la SIMPÀ et la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM). La Société de développement industriel de Montréal (SODIM) administre entre autres le Nordelec et le Parc d'entreprises du canal.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-10-21
Pages P. A-1
Select in Zotero zotero://select/library/items/7WFBK5KA
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:29
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:29

La vision du maire

Type Article de journal
Auteur Agnès Gruda
Résumé Éditorial Il y a à Moscou une rue piétonnière, appelée rue Arbat, où l'on peut flâner entre des stands d'artisanat ou entendre des poètes inconnus réciter leurs oeuvres à l'abri du trafic. Est-ce en y déambulant, lors de son récent périple russe, que le maire Jean Doré a eu l'idée d'adapter l'expérience à la principale artère commerciale de la métropole? Si tel est le cas, il aura prouvé qu'en plus de former la jeunesse, les voyages créent bien des illusions. Car penser que l'on peut sauver la «Catherine» en la soustrayant, à temps partiel, à la circulation, ça relève de l'utopie. Passons sur les arguments évoqués par M. Doré, qui y voit une manière de combattre le magasinage transfrontalier. Est-ce vraiment pour le plaisir de marcher dans les rues de Burlington que les Montréalais boudent les magasins de la métropole? Pas évident. Il est vrai qu'il existe dans plusieurs villes européennes des rues réservées aux piétons, bordées de beaux édifices, de belles boutiques et de cafés-terrasses, rues vivantes et animées. Mais Montréal n'est pas Vienne. Son centre-ville doit faire concurrence aux centres commerciaux dotés d'immenses parkings. Et ce n'est pas vraiment le meilleur moyen d'y attirer du monde avec la perspective de trimballer des paquets dans le métro ou de passer des heures à garer sa voiture. Surtout le week-end... Puis, la rue Sainte-Catherine n'est pas jolie, elle fait face à une fuite des commerces de qualité et les cafés-terrasses y sont interdits. La transformer en une rue piétonnière sans investissements majeurs, cela ne ferait qu'aggraver ses problèmes actuels, en y attirant mendiants et sans-abri, au lieu d'une clientèle susceptible de faire rouler le commerce. C'est précisément ce qui est arrivé à des villes américaines qui ont tenté l'expérience, et dont le contexte, qu'on le veuille ou non, s'apparente à celui de la métropole. Les fonctionnaires municipaux qui travaillent à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine se grattaient la tête avec perplexité, hier, devant cette soudaine «vision» dont le maire a revendiqué l'entière paternité. Souhaitons que M. Doré aura la sagesse de se rendre à leurs arguments et de ranger son idée là où il se doit: parmi ses souvenirs de voyage.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-10-21
Pages P. B-2
Select in Zotero zotero://select/library/items/FAXHCTRA
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:29
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:29

Montréal, au secours!

Type Article de journal
Auteur Agnès Gruda
Résumé Éditorial Une fois de plus, la Ville de Montréal vole à la rescousse de ses sociétés paramunicipales. L'an dernier, elle avait emprunté 72 millions pour en renflouer quatre, aux prises avec un lourd endettement. Cette année, c'est un montant de 400 millions qu'elle ira chercher sur les marchés financiers pour le compte de ses «paras» engagées dans de grands projets immobiliers. Et souffrant, comme tout le monde, du marasme économique actuel. Quatre cent millions, c'est beaucoup pour une ville dont le budget annuel s'élève à moins de deux milliards. Les partis d'opposition ont immédiatement saisi l'occasion pour dénoncer l'engagement de l'administration dans des projets coûteux et qui, pour le moment du moins, ne tournent pas rond du tout. Ces dénonciations n'échappent pas à la démagogie. Prenons le cas du Centre de commerce mondial, qui recevra une tranche de 86 millions des emprunts municipaux. Au moment où cet ambitieux projet censé revitaliser le Vieux-Montréal et développer le caractère international de la métropole avait été mis en branle, personne ne prévoyait que la récession qui, à l'époque, ne faisait que s'annoncer, allait durer aussi longtemps. Ni qu'on allait tomber aussi bas. Que le Centre de commerce serait incapable de louer plus de 30 p. cent de ses locaux. Et que les banques ne se précipiteraient pas pour lui fournir du financement à long terme. Une fois qu'elle a mis le pied dans ce projet, par le truchement de deux sociétés paramunicipales, la Ville n'avait probablement plus le choix. Et penser qu'aujourd'hui, elle devrait se départir de sa part d'actifs du Centre, à un moment où le marché

immobilier souffre de morosité aiguë, pour réinjecter les fonds ainsi récupérés dans la réparation de trottoirs, cela relève du simplisme politique. En revanche, ces emprunts massifs viennent nous rappeler que les sociétés paramunicipales, théoriquement indépendantes de l'hôtel de ville, ne constituent en quelque sorte que le bras commercial de l'administration publique. Et que leurs activités ont un impact direct et substantiel sur les contribuables. Or, le conseil municipal, en principe responsable des «paras», ne les suit que de façon épisodique, une fois l'an, lors de la présentation de leurs budgets. Les rapports qu'elles acheminent périodiquement à l'administration municipale ne sont pas rendus publics. Il n'existe pas de portrait d'ensemble de leur situation financière. Elles ne sont pas tenues de divulguer de liste exhaustive des contrats qu'elles octroient. Bref, elles échappent aux mécanismes de contrôle qui s'appliquent aux administrations publiques. Parce qu'elles occasionnent une contribution majeure de la part de la Ville, les difficultés que rencontrent aujourd'hui ces créatures municipales constituent une occasion en or pour revoir leur fonctionnement.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-10-22

Pages P. B-2

Select in Zotero zotero://select/library/items/DFW4Z8Y4

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:29

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:29

La CUM gèle l'achat de terrains pour des parcs régionaux -- Des conseillers municipaux s'indignent: l'Est est encore trop mal pourvu en parcs

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé Cédant aux pressions des maires de banlieue, la ville de Montréal a accepté hier soir, lors de la réunion du conseil de la Communauté urbaine de Montréal (CUM), un moratoire de trois ans sur l'acquisition de terrains et petites forêts pour l'aménagement de parcs régionaux dans l'île. La CUM avait engagé jusqu'à maintenant la moitié du budget de 200 millions qu'elle avait promis il y a deux ans de consacrer à ces acquisitions et 85 p. cent des dépenses et des terrains achetés l'ont été au bénéfice du West Island. L'administration Doré a accepté le moratoire parce que la banlieue, menée dans sa lutte par le maire de Mont-Royal, Vera Danyluk, menaçait d'effacer les budgets prévus pour l'aménagement des terrains déjà acquis. Manifestant sa dissidence à l'endroit du parti au pouvoir à Montréal, le conseiller municipal du RCM Giovanni de Michele (du district de Marc-Aurèle-Fortin) a déclaré que «l'est de l'île n'est pas là que pour recevoir les vidanges et l'incinérateur (des villes de banlieue)». S'opposant également au moratoire, le conseiller RCM Jacques Charbonneau (Louis-Riel) dénonce le fait que l'arrêt des acquisitions survient maintenant que «l'ouest est très bien nanti» en parcs et promet «une guerre à finir» contre la construction dans l'est d'un incinérateur pour la banlieue. «Les maires du West Island ne voteront sûrement pas contre l'incinérateur dans l'est, ajoute M. de Michele, mais ils devront me passer sur le corps pour le construire.» En plus d'imposer ce moratoire, le conseil a ordonné aux fonctionnaires de la CUM de se désister des procédures d'expropriation entreprises pour l'acquisition de terrains à des fins de parcs régionaux. L'organisme devra ainsi renoncer à l'île Bonfoin à Montréal et à un emplacement situé entre la rue Place Riviera et la rivière des Prairies dans Pierrefonds. De plus, aucune réserve foncière visant à mettre des terrains ou bois à l'abri d'une acquisition par des intérêts privés ne pourra être imposée pendant la durée de ce moratoire. Le conseil a par la suite adopté le programme triennal des dépenses en immobilisations de la CUM, qui prévoit 2,8 millions en 1993 pour compléter des acquisitions à des fins de parcs. Aucune somme n'est inscrite à ce chapitre pour 1994 et 1995. Pour l'aménagement des terrains déjà acquis à des fins de parcs régionaux, on dépensera, prévoit-on, 19,8 millions au cours des trois prochaines années. Ils seront consacrés aux endroits suivants: Pointe-aux-Prairies, Île-de-la-Visitation, Bois-de-Saraguay, Bois-de-Liesse, Cap Saint-Jacques et Bois de l'île Bizard. Globalement, le programme d'immobilisations prévoit des investissements de 228,4 millions au cours des trois prochaines années, dont 127,2 millions en 1993, comparativement à un budget de 321,2 millions pour le programme 1992-93-94. Les immobilisations pour 1992 s'élèveront à environ 104,6 millions alors qu'une somme de 161,8 millions avaient été prévue. Cette baisse a notamment été causée par des investissements moins élevés pour le traitement des eaux, pour les parcs et pour le métro. On avait aussi inscrit une somme de 21,8 millions pour l'acquisition de l'édifice du quartier général de la police mais cet achat n'a pas été effectué. Les nouveaux projets concernant les prolongements du métro ont été reportés à la période ultérieure à 1995.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-10-22

Pages P. A-4

Select in Zotero zotero://select/library/items/Y4GBMZB9

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:29

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:29

Redonnons aux arbres leurs feuilles!

Type Article de journal

Auteur Richard Chartier

Résumé Il fut une époque où les feuilles mortes de l'automne n'avaient qu'un usage: servir de combustible aux feux que l'on faisait sur le bord des rues. Papa montait un gros tas que les enfants s'empressaient d'éparpiller en se roulant dedans. Le jeu se terminait dans une épaisse fumée qui embaumait les demeures voisines... ou les étouffait. Aujourd'hui, les feux de feuilles sont interdits dans la plupart des municipalités et c'est tant mieux car il y a pas mal mieux à faire que de les brûler. Céline Caron, spécialiste en environnement et en santé écologique, estime que les feuilles mortes doivent être traitées selon l'équation naturelle: «Feuilles mortes = humus = nourriture du sol = vie = santé. Brûler ça, c'est impensable. Il faut redonner aux arbres leurs feuilles. C'est inconcevable de mettre la nourriture de la terre à l'incinérateur.» «Les feuilles mortes sont une richesse incroyable, explique Sylvie Perron, du Jardin botanique. Les particuliers peuvent s'en servir pour faire du compost. Ils peuvent aussi les déchiqueter avec le moulin à gazon ou la tondeuse pour nourrir la pelouse (celle-ci jaunira si on y laisse les feuilles entières).» Dans les parcs de la Ville de Montréal, les feuilles mortes sont ramassées, traitées pour faire du compost et nourrir les plates-bandes, les bacs à fleurs et garnir le pied des arbres. Cet automne, le service des Travaux publics mène une expérience-pilote dans le quartier Ahuntsic où sont distribués des «compo-sacs» (ce sont des sacs de papier géants). Les gens y mettent les feuilles et la Ville les ramasse pour les porter au site de compostage de la carrière Miron. Jean-Pierre Panet, qui supervise cette opération, espère étendre ce programme à une dizaine de quartiers l'an prochain. «Depuis trois ans, nous distribuons 7000 composteurs domestiques et on compte environ 3000 citoyens qui ont déjà le leur, explique-t-il. Dans le cas des feuilles mortes, comme elles viennent en grande quantité, nous suggérons aux gens de les composter à part, en les faisant tenir ensemble avec de la broche par exemple. L'été suivant, on remue quatre ou cinq fois et on obtient un compost de grande qualité.» Le composteur central de la carrière Miron est en usage depuis l'automne 1989. «Nous traitons entre 2000 et 2500 tonnes de feuilles mortes sur un potentiel de 5000 tonnes que nous espérons atteindre dans les prochaines années.» La Ville de Montréal met à la disposition des citoyens sa ligne d'information sur le compostage, 872-2299, pour tout ce qui se rapporte au traitement des déchets organiques. Si vous ne savez que faire de vos feuilles mortes, ne les mettez pas «aux vidanges» dans des sacs de plastique. Prenez plutôt le téléphone, il risque d'y avoir une suggestion intéressante au bout du fil. En attendant, ramassez-les et roulez-vous dedans, ça fait prendre l'air...

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-10-23

Pages P. S-2

Select in Zotero zotero://select/library/items/EM6PCKHC

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:30

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:30

Les maires de Montréal -- Jean Doré, le maire du 350e anniversaire

Type Article de journal

Auteur Claude-V. Marsolais

Résumé Quand, le 17 mai 1992, des centaines de milliers de personnes descendirent sur la rue Saint-Laurent pour célébrer le 350e anniversaire de Montréal, le maire Jean Doré, notre 39e maire, pouvait se dire: mission accomplie, la Ville dispose maintenant de legs permanents pour l'avenir. En effet, au cours des cinq années précédentes, il s'était impliqué personnellement afin que Montréal soit dotée de nouvelles installations culturelles, de nouveaux parcs et places publiques qui soient dignes d'une grande ville internationale. Au bas mot, des investissements de 400 millions obtenus des gouvernements de Québec et d'Ottawa ont été réalisés à cette fin. Que l'on songe au réaménagement du Vieux-Port qui permet enfin aux Montréalais de redécouvrir le fleuve Saint-Laurent, la réfection des anciennes écluses du canal Lachine, l'aménagement du parc des Îles dans la partie sud de l'île Sainte-Hélène, l'ouverture de nouveaux squares, le square Berri et la place Charles-de-Gaulle, le jardin de l'hôtel de ville qui a remplacé l'affreux stationnement, l'inauguration du Biodôme, un musée de sciences naturelles unique au monde, le nouveau musée d'art contemporain et celui d'archéologie à la

Pointe-à-Callières, l'agrandissement du musée des Beaux-Arts et du musée McCord, toutes ces réalisations viennent consolider le caractère culturel et international de Montréal. Le seul regret du maire est de ne pas avoir pu concrétiser son projet d'une place de la musique pour y accueillir l'Orchestre symphonique et l'opéra. Mais après 350 ans d'existence, la ville de Montréal peut s'enorgueillir à juste titre de ces nombreux acquis. La montée du RCM Jean Doré a commencé à militer tôt sur la scène municipale de Montréal. Dès 1974, il est l'un des fondateurs du Rassemblement des citoyens de Montréal dont il agira comme trésorier. Parti de type social-démocrate, son programme est centré sur les besoins immédiats de la population en matière de logement, de transport en commun, de loisirs et de santé. Il propose aussi d'accroître la participation populaire au processus politique par la création de conseils de quartier. Le nouveau parti favorisera le regroupement des réformistes francophones et anglophones. En 1974, le RCM effectuera une percée significative en faisant élire 17 conseillers et en permettant à son candidat à la mairie, Jacques Couture, d'obtenir 39 pour cent des voix. Après ce succès, des dissensions entre l'aile gauche et l'aile sociale démocrate se font jour au sein du parti ce qui nuit considérablement à sa popularité en 1978. Le RCM et le GAM ne réussiront qu'à faire élire deux conseillers sur 54. Il faudra attendre 1982 avant que le RCM ne regagne le terrain perdu en faisant élire quinze conseillers. Jean Doré qui avait fait une belle lutte à la mairie contre Jean Drapeau, en récoltant 36 p. cent des suffrages, réussira à se faire élire conseiller en 1984 à la faveur d'une élection partielle. À compter de ce moment, plus aucun obstacle ne pouvait l'empêcher de remporter la victoire contre un Parti civique usé. C'est ainsi qu'en 1986, le RCM raflera 55 des 58 sièges et Jean Doré obtiendra les deux-tiers des voix contre son adversaire Claude Dupras. Technocratie moderne Sous la direction de Michael Fainstat, le premier anglophone à occuper la présidence du Comité exécutif, la nouvelle équipe s'attaquera d'abord à la réforme de l'administration municipale dont les services sont réorganisés selon les principes et les méthodes de la technocratie moderne. Elle lance aussi une entreprise de planification de l'espace urbain qui se fera à long terme. Elle cherche à définir des stratégies de développement économique en favorisant une concertation élargie avec les milieux d'affaires, les syndicats, les universités, etc. Les conseils de quartier sont abandonnés au profit des comités-conseils d'arrondissement ce qui mécontente l'aile radicale du RCM dont plusieurs conseillers s'en vont fonder la Coalition démocratique de Montréal. La réforme administrative n'est d'ailleurs pas terminée, au moment où sont écrites ces lignes, puisque le maire a déclaré récemment qu'il voulait faire de Montréal dix villes de 100000 habitants avec leur propre arrondissement afin de se rapprocher des citoyens. Dans le moment, on sait que des coordonnateurs d'arrondissements ont été nommés, mais on ne sait pas jusqu'où ira la décentralisation administrative. Ira-t-on aussi loin que des mairies d'arrondissements comme à Paris? Si l'on excepte l'abolition de la taxe d'eau et l'aménagement de la plage «Doré» à l'île Notre-Dame, le caractère peu spectaculaire des réalisations de l'administration Doré-Fainstat contribuera à une légère chute de popularité aux élections de 1990 (50 p. cent des voix et 42 conseillers sur 50). La promesse de créer une «zone d'entreprises» entre le parc industriel Moreau, l'autoroute 25, la rue Sherbrooke et le port de Montréal n'a pas été réalisée. Par contre, l'administration Doré a aménagé un parc de haute technologie sur l'ancienne piste de l'Adacport mais le ralentissement économique et la crise n'ont pas permis d'y implanter des industries, excepté Téléglobe. La fluoration de l'eau potable et l'élimination du sabot de Denver sont aussi restées lettre morte. Montréal a connu un certain succès sur la scène internationale avec l'établissement, en 1989, des bureaux du Fonds multinational sur la couche d'ozone, de la conclusion de l'entente culturelle Montréal-Shangai qui a permis la création du jardin chinois au Jardin botanique, et de la tenue en 1991 du troisième Sommet des grandes villes du monde. Des ratés économiques En se faisant élire en 1986, le maire Doré avait indiqué son intention d'insuffler un nouveau dynamisme à l'économie de la ville. L'année suivante, il se fit commis voyageur et rapporta de France une usine de moutarde et une autre de boulons pour l'aéronautique. Au total de 7 à 8 millions d'investissements et 120 emplois. Son administration a aussi mis au point un programme de crédit d'impôt foncier de 1000\$ par an, pour une durée de cinq ans, aux acheteurs de maisons neuves afin de freiner l'exode des jeunes ménages. Mais l'administration n'avait pas voulu s'impliquer dans le projet de faire de Montréal un centre bancaire et financier international, si bien que l'opposition des milieux financiers torontois a réussi à vider de sa substance ce projet ambitieux. En fait, le maire Doré a toujours voulu faire de Montréal la métropole internationale du Canada, laissant à Toronto le titre de métropole intérieure du pays. En ce sens, il s'est toujours éloigné du concept de rivalité entre les deux villes pour lui substituer la notion de concertation. La recherche de la concertation tant nationale que régionale (n'écrivait-il pas en 1986 qu'il est vain de maintenir une rivalité locale, qu'il valait mieux pour une grande ville promouvoir son intérêt économique sur une base régionale) lui jouera un mauvais tour lorsque des politiciens réussiront dans les coulisses à ravir à Montréal le siège de l'Agence spatiale canadienne. La petite municipalité de Saint-Hubert a fait figure de David, l'emportant sur Goliath. Et Montréal s'est retrouvée gros Jean comme devant, même si elle était prête à céder pour la somme de un dollar les terrains qu'elle possède sur l'ancien site de l'Adacport au gouvernement fédéral. Absence de poids politique Après cet échec, de nombreux observateurs ont mis en relief le peu de poids politique de Montréal, tant à Ottawa qu'à Québec. En effet, en 1988, le plan de transport de la région de Montréal du ministre Marc-Yvan Côté avait soulevé l'ire des autorités montréalaises parce qu'il privilégiait les banlieusards au détriment de Montréal. Tout était prévu pour les faire entrer à Montréal mais rien pour les retenir. Le même scénario se répétera en 1992 lorsque Marc-Yvan Côté, ministre cette fois des Affaires sociales, annoncera sans consultation le déménagement de l'hôpital Hôtel-Dieu de Montréal à Rivière-des-Prairies. Ce quartier est dans les limites de la Ville mais les retombées du projet vont surtout bénéficier aux spéculateurs lavallois. On évoque déjà le trou de beigne de Montréal, toute l'activité économique la plus dynamique se retrouvant à sa périphérie et Montréal

devant subir tous les problèmes des mégapoles américaines: pauvreté et violence au centre, richesse à son pourtour. Ce n'est pas d'hier que Montréal éprouve des difficultés avec les gouvernements supérieurs. L'histoire de Montréal, tant au XIXe qu'au XXe siècle, est parsemée d'anecdotes sur les relations tendues avec Québec ou Ottawa. Que l'on songe aux difficultés du maire Camilien Houde avec les gouvernements Taschereau et Duplessis à Québec et King à Ottawa dans les années 1930. Celles de Jean Drapeau avec le gouvernement Duplessis dans les années 1950. Mais de 1960 à 1986, le maire Drapeau était assez puissant pour faire courber l'échine aux deux gouvernements. Force est de constater que l'administration Doré n'a pas développé cette espèce de complicité d'antan avec Québec. Certains l'attribuent à un certain clivage politique (plusieurs membres de l'administration ayant oeuvré dans le gouvernement péquiste de 1976 à 1985) mais il faut signaler qu'aucun ministre senior dans les cabinets Bourassa et Mulroney, élu dans les limites de la ville, ne représente les intérêts de la grande ville. Nul doute qu'avec les difficultés financières grandissantes que connaît la ville, en raison notamment de la fermeture d'entreprises, ce qui a pour effet de diminuer les recettes de Montréal et, corollairement d'augmenter substantiellement les taxes résidentielles, commerciales et industrielles, sans compter le désengagement de Québec en matière de transport en commun, l'administration Doré-Cousineau devra mettre l'accent sur des projets économiques au cours des prochaines années. Les origines du maire Jean Doré est né le 12 décembre 1944 dans le quartier centre-sud. À l'âge de dix ans, ses parents déménagèrent à Saint-Vincent-de-Paul de Laval où il demeura jusqu'en 1964. Inscrit en droit à l'Université de Montréal, il sera élu en 1967 président de l'Association générale des étudiants. En 1970, il commence une carrière de journaliste à Radio-Canada, qu'il abandonne rapidement pour devenir attaché de presse de René Lévesque. De 1972 à 1975, on le retrouve directeur général de la Fédération des associations d'économie familiale avant d'occuper, en 1975, le poste de président. Tout en oeuvrant à la Ligue des droits de la personne et en étant actif en politique municipale, il a poursuivi sa carrière d'avocat au bureau de Lavoie, Groleau, Marchand, Lagueux et Doré. SOURCES: Ville de Montréal, La démocratie à Montréal, Texte de Michèle Dagenais, mars 1992; Jean Doré, Pour Montréal, VLB, 1986; Paul-André Linteau, Histoire de Montréal depuis la Confédération, Boréal, 1992: 540-554; La Presse et Le Devoir, 1986-1992; Le Journal de Montréal, 18 juillet 1992.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-10-25

Pages P. A-4

Select in Zotero zotero://select/library/items/2VMXK3BE

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:30

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:30

Le nouvel hôtel de ville: de vieilles pierres abritant de nouveaux aménagements modernes

Type Article de journal

Auteur Yvon Laberge

Résumé Aux urinoirs électroniques de l'hôtel de ville de Montréal, cela faisait des mois que j'avais envie d'y aller... voir! Surtout que, dans les nouvelles salles de toilette du premier et du deuxième, ils sont tout de marbre entourés. Gris le marbre, d'un gris noble, comme celui qui courait au bas des murs des couloirs des troisième et quatrième étages de l'édifice (d'où on l'a récupéré), et qui court encore au deuxième et au sous-sol. C'est d'ailleurs du sous-sol que commence notre visite guidée particulière du chantier de l'hôtel de ville en rénovation. À l'arrière, du côté nord-est, il y a un petit escalier qui mène dans une ouverture pratiquée dans les fondations de l'édifice. Une porte s'ouvre sur une grande salle-bunker aux formes irrégulières, par respect pour ce qui reste des fortifications: nous voilà dans la chaufferie. Au-dessus de nos têtes, le Champ de Mars! La salle-bunker est remplie d'équipements électromécaniques de pointe: chauffage, génératrice d'urgence, tuyauterie imposante, etc. Seize millions que ça a coûté (sur les 23 millions que coûtera la rénovation de tout l'immeuble) pour refaire l'électricité et la plomberie du vénérable édifice, installer des gicleurs et un système de climatisation. Depuis toujours ou presque, la chaufferie de l'hôtel de ville était située... trois rues plus loin, dans la cour de la gare Viger. Au rez-de-chaussée, rien n'a changé. Son tour viendra l'an prochain ou début 1994. Halte au premier étage, dans le hall d'honneur, là où aboutit l'escalier cérémonial de l'entrée principale, rue Notre-Dame. Le marbre poli, le buste de Jacques Viger, premier maire de Montréal, et les colonnes; rien n'a vraiment changé là non plus. Si ce n'est qu'au plafond, très haut, on remarque les têtes des gicleurs automatiques. Le bureau du maire L'ancien bureau du maire Jean Drapeau (et de ses prédécesseurs) et le salon de la mairie se sont refaits une beauté. Les boiseries décapées (enfin!), la peinture des murs rafraîchie. Toujours au premier, dans la salle du Conseil municipal, les pupitres des conseillers municipaux ont été disposés en hémicycle. Comme dans les années 50 et antérieures et comme dans certains parlements européens et au Congrès américain... Le système de sonorisation y a été refait à neuf. Au deuxième, l'étage du fameux balcon dont on avait égaré la clé après le discours de qui l'on sait sur on sait quoi, pas de changements significatifs: le maire et les membres du comité exécutif y sont toujours installés en attendant d'emménager au quatrième. Aux

troisième et quatrième étages, c'est du sérieux. Le gros de la rénovation-reconstruction, c'est là que ça se passe! Le secrétaire général de la Ville, Pierre Le François, et son personnel occuperont les bureaux du troisième. Peut-être que les conseillers municipaux qui assument la présidence de commissions permanentes du Conseil de la Communauté urbaine de Montréal les y rejoindront. C'est à voir. Pas de marbre dans les salles de toilette du troisième: juste des tuiles de céramique blanche aux murs et grise au plancher. Des urinoirs électroniques, il y a! La lumière du jour s'y rendra par des verrières restaurées. Comme au quatrième d'ailleurs. Du beffroi de l'hôtel de ville, on en compte huit de moyenne et grande dimensions. La visite guidée prend fin par un arrêt au quatrième: c'est là que le maire aura son bureau, ses fenêtres, sa salle de toilette avec douche. Là aussi que les membres du comité exécutif s'installeront à la fin de l'année ou début 1993. Pas de marbre dans la salle de toilette avec douche du maire. Pas plus d'ailleurs dans celle sans douche de la présidente du comité exécutif ou dans celle sans douche aussi de son vice-président. Tout sera blanc, aux troisième et quatrième étages de l'hôtel de ville... comme neige!

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-10-26

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/PMDKKW3G

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:30

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:30

La communauté gaie est divisée dans Saint-Jacques

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé «Tous les candidats dans Saint-Jacques seront jugés en fonction de Raymond Blain, qui était le représentant de tout le monde, qu'il s'agisse des gais, des personnes âgées ou des habitants du quartier chinois», ont déclaré hier soir le président de la Coalition des minorités sexuelles du Montréal métropolitain, Jacques Beausoleil, et le responsable du comité «police et minorités» de cet organisme, André Faive. Mort du sida au début de mai dernier, le conseiller municipal RCM Raymond Blain, qui avait déclaré publiquement son orientation sexuelle, sera remplacé dimanche prochain alors que se tiendra une élection partielle dans ce district. Douze candidats s'affrontent et selon MM. Beausoleil et Faive, qui participaient hier soir à un débat public réunissant huit de ces aspirants, la communauté gaie du quartier, qui représente de 30 à 40 p. cent de l'électorat, est divisée au sujet du profil du candidat qu'elle devrait appuyer. Selon eux, deux grandes tendances émergent: certains estiment qu'il faudrait élire à nouveau un gai, compétent et ayant une grande crédibilité et qui sera «capable d'influencer la machine». D'autres croient qu'il faut choisir un candidat ayant les mêmes qualités mais qui n'est pas nécessairement gai, tout en étant très «très sensible aux besoins de toutes les minorités sexuelles». Outre MM. Beausoleil et Faive, les huit candidats étaient interrogés hier par des représentants de la Corporation de développement économique et communautaire, de l'Association des marchands, du Comité sida aide Montréal et du comité sur les conjoints du même sexe de la Coalition des minorités sexuelles, qui regroupe 19 organismes, dont deux regroupent des transsexuels et les autres des gais et lesbiennes. Les candidats sont bien conscients de l'importance du vote de cette minorité et celui du RCM, Claude Watters, a lancé publiquement que «ma fille est lesbienne et je suis fier d'elle parce qu'elle mène la vie qu'elle a eu envie de vivre». Un des sept candidats indépendants, Gregory Tutko, qui a déclaré son homosexualité, a affirmé que «ce quartier nous appartient comme Parc Extension est celui des Grecs et les environs du marché Jean-Talon celui des italophones. Il faut être confortablement et fièrement membre de notre communauté».

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-10-28

Pages P. A-2

Select in Zotero zotero://select/library/items/XQK6XE7S

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:30

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:30

La région de Montréal exporte la majorité de ses déchets

Type Article de journal

Auteur Louis-Gilles Francoeur

Résumé LA RÉGION du Grand Montréal exporte désormais la majorité de ses déchets à l'extérieur de son territoire au point que les sites de Lachenaie, sur la rive nord, et de Saint-Nicéphore, près de Drummondville, sont devenus depuis un an les deux véritables méga-sites d'enfouissement du Québec, damant définitivement le pion à l'ex-carrière Miron devenue l'ombre d'elle-même. Il aura fallu deux ans pour inverser le mouvement des déchets dans la région métropolitaine. L'île de Montréal et ses deux sites, Miron et Meloche, recevaient annuellement près de 2 millions de tonnes, soit presque le tiers de tous les déchets du Québec. Une étude confidentielle de la MRC Des Moulins, où se situe le site d'enfouissement de Lachenaie, confirme l'importance du changement de direction pris par le flot de déchets: cette étude évalue à 755000 tonnes l'achalandage annuel du site de BFI (Browning Ferris International), un chiffre conservateur car il sous-estime les charges des camions dénombrés au printemps par des employés de la MRC. Cette MRC produit 50000 tonnes de déchets par année! Montréal recevra cette année seulement le quart des déchets qu'elle recevait il y a deux ans alors que ses voisines de l'île et des deux rives acheminaient chez elles l'essentiel de leur «production». En 1990, le Centre de tri et d'enfouissement de déchets de Montréal (CTED) acceptait, en effet, 1,6 million de tonnes de déchets domestiques et commerciaux. Après avoir fait passer en 1990 son prix à la tonne de 12,44\$ à 40\$, l'achalandage du CTED chutait à 1,1 million de tonnes l'an dernier. Hier, le surintendant du CTED, M. Jacques Gagnon, confirmait que le tonnage de l'année se situait aux alentours de 350000 tonnes. À son avis, la décision de Montréal de fermer son site en 1994 a eu autant d'effet que la hausse du prix à la tonne car les anciens «clients» ont immédiatement mis au point d'autres scénarios. L'étude inédite de la MRC des Moulins obtenue par LE DEVOIR estime à 754988 le tonnage approximatif annuel déversé au site BFI de Lachenaie. Ce chiffre est conservateur car il repose sur un calcul fixant à 330 kg par verge cube le poids des déchets. Le surintendant du CTED et un autre spécialiste dans cette discipline ont affirmé hier qu'il faut plutôt compter 500 kg par verge cube, ce qui porterait les arrivages annuels du site BFI à plus de 850000 tonnes, soit plus de deux fois maintenant le volume de l'ex-carrière Miron. Selon une autre source bien au fait du dossier au ministère de l'Environnement, le site de Saint-Nicéphore, près de Drummondville, qui appartient au groupe Intersan, dépasserait en importance, quoique légèrement, celui de Lachenaie. Cette source évalue le volume d'affaires, si l'on peut dire, aux alentours d'un million de tonnes par an, ce qui le placerait en tête des sites de la province pour l'achalandage actuel. L'ex-carrière Miron demeure cependant le champion canadien toutes catégories pour le volume enfoui, qui dépassera bientôt les 35 millions de tonnes. Il s'agit du troisième plus gros site du genre en Amérique. Il n'existe aucune étude connue évaluant avec précision l'achalandage du site de Saint-Nicéphore. Quant à l'étude effectuée par la MRC Des Moulins sur le site BFI, il s'agit plus exactement d'un comptage des arrivages entre le 28 avril et le 4 mai dernier. L'étude, qui a dénombré 2345 camions de 25 à 50 tonnes en une semaine, a été remise le 12 mai 1992 au «comité privé» de la MRC, soit la réunion des maires qui précède leur réunion publique au conseil de la MRC. Il arrive que les documents les plus intéressants, parfois classés «confidentiel» comme celui obtenu par LE DEVOIR avec en plus la mention «document de travail» pour échapper à la loi d'accès, sont présentés à cette réunion plutôt qu'à celle ouverte au public... La direction de la MRC Des Moulins jonglait au printemps dernier avec l'idée de se faire céder par toutes les villes leur «droit de compétence» en matière de déchets. Ainsi mandatée, la MRC aurait pu, soit faire des pressions auprès du ministère de l'Environnement pour un examen de l'augmentation des exportations au site BFI, soit la possibilité de l'exproprier pour en faire un site régional. Il a été impossible de porter le débat à ce niveau en raison du refus du maire de Lachenaie, M. Marcel Therrien, de céder son droit dans ce domaine. Sa ville doit en principe toucher 20 cents par tonne enfouie sur son territoire. Des citoyens ont dû faire appel à la Loi d'accès à l'information pour savoir si cette maigre contribution est à jour et à quoi elle sert. Selon d'autres informations obtenues par LE DEVOIR au ministère de l'Environnement, les sites de Lachenaie et de Saint-Nicéphore avaient, après une évaluation officielle effectuée en 1990, un potentiel d'environ 5 millions de tonnes chacun, ce qui leur permettait d'accueillir 250000 tonnes de déchets par an pendant 20 ans. Au rythme actuel, ils pourraient bien être remplis d'ici 5 à 8 ans. En plus d'écooper financièrement de l'entretien environnemental du site lorsque les propriétaires actuels y cesseront leurs activités, les citoyens de Lachenaie pourraient alors devoir payer plus cher pour envoyer leurs déchets... ailleurs! Laval, qui a quitté le CTED le printemps dernier, selon M. Gagnon, au profit de Lachenaie, y envoie maintenant environ 160000 tonnes par an, soit trois fois le volume produit par la MRC. Le reste vient de la métropole. Lachenaie dessert 38 municipalités alors que Saint-Nicéphore en desservirait environ 50, dont un grand nombre de plus petites. L'inversion du flux des déchets du Grand Montréal vers les régions périphériques ne se fait pas sans heurts. À Lachenaie comme à Saint-Jean-de-Mathah, à Saint-Nicéphore et à Saint-Étienne-des-Grès (site de Waste Management), les citoyens s'opposent de plus en plus à ce statut de «poubelle» des métropolitains. La réglementation mise de l'avant l'an dernier par Québec pour enrayer l'exportation des déchets des régions riches vers les régions pauvres, ne semble pas avoir ralenti le mouvement même si son parrain, M. Pierre Paradis, a formellement autorisé les autorités locales à stopper l'importation de déchets sur leur territoire. La condition posée par la réglementation pour stopper les importations effraie politiquement autant les élus qu'elle dépasse souvent dans la réalité la capacité de payer des contribuables. En effet, la réglementation accorde aux autorités locales le droit de refuser les déchets de l'extérieur de leur territoire à la condition qu'elles soient ou deviennent propriétaire du site qu'elles veulent conserver pour leurs fins propres. Mais plus les sites sont gros et dérangeants, moins les citoyens, surtout ceux des petites villes, peuvent se permettre d'exproprier les entreprises les plus florissantes, dont la valeur croît...

avec l'usage. L'intense guerre des prix qui sévit sur le marché des déchets encourage aussi fortement l'exportation des déchets. Un site comme Lachenaie demande à Laval environ 28\$ la tonne alors que cette ville déboursait 10\$ de plus pour déverser ses déchets au CTED au début de l'année. En adoptant Lachenaie, Laval économise environ 1 million\$ par an. Saint-Nicéphore exige des prix voisins de ceux du CTED, mais comme les villes de la région de Montréal n'ont qu'à se rendre au centre de transfert d'Intersan, à Longueuil, et que la compagnie s'occupe du reste, les économies en transport confèrent un atout majeur à ce site.

URL URL

Publication Le Devoir

Date 1992-10-30

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/METRLRRG

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:30

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:30

Auf der Maur propose d'ouvrir les commerces de la rue Sainte-Catherine le dimanche

Type Article de journal

Résumé LE CHEF de l'opposition à l'Hôtel de ville de Montréal, Nick Auf der Maur, juge «farfelue» l'idée du maire Jean Doré de fermer la rue Sainte-Catherine aux automobilistes. Pour revitaliser cette artère majeure, M. Auf der Maur propose plutôt de déclarer le centre-ville «zone touristique», de façon à y permettre l'ouverture le dimanche des magasins de la rue Sainte-Catherine. Le chef de l'opposition propose également que le stationnement soit gratuit, dans ce secteur, durant les fins de semaine. La rue Sainte-Catherine, dit M. Auf der Maur, a toujours été l'artère commerciale majeure de la métropole. Or, elle connaît un déclin périlleux. «L'administration Doré-Cousineau semble incapable de porter la moindre action pour arrêter ce déclin, pour promouvoir le centre-ville et le redorer en donnant à la rue Sainte-Catherine sa vocation majeure», estime-t-il. M. Auf der Maur juge que l'administration Doré «perd son temps en attendant des études et des plans interminables». Il y a une semaine, M. Doré a confié à des journalistes qu'il avait l'intention de mettre de l'avant, dès l'été prochain, un projet-pilote qui ferait de la rue Sainte-Catherine une rue piétonnière. M. Auf der Maur s'inscrit en faux contre cette idée. «Une expérience du genre a été menée sur l'avenue Mont-Royal, il y a dix ans. Ce fut plus qu'un flop. Les commerçants ont perdu 50% de leurs chiffres d'affaires», rappelle-t-il. Au sujet de l'ouverture des magasins le dimanche, le maire Doré a déjà fait savoir qu'il s'en remettait au gouvernement du Québec qui devrait, prochainement, annoncer des amendements à la loi. À propos du stationnement, M. Auf der Maur rappelle que tous les grands centres commerciaux, des Galeries d'Anjou au Centre Rockland, offrent le stationnement gratuit afin d'attirer la clientèle. «À Montréal, tout ce qu'on fait c'est de donner des contraventions de 35\$», se plaint le conseiller du district de Peter-McGill. L'administration Doré se prépare à hausser les tarifs des parcomètres à 1,50\$ l'heure.

URL URL

Publication Le Devoir

Date 1992-10-30

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/HRZZIRLV

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:30

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:30

Quality report

- Item has no authors

Partielle de Saint-Jacques: un test pour le RCM

Type Article de journal

Auteur Gilles Paquin

Résumé L'élection partielle de demain dans le district de Saint-Jacques constituera un autre test pour le RCM et son chef le maire de Montréal, M. Jean Doré, alors qu'il entreprend la deuxième moitié de son second mandat. Conscient de l'importance de l'enjeu, M. Doré a plongé dans la campagne hier en venant prêter main forte au candidat de sa formation, M. Claude Watters, un travailleur communautaire qui en est à sa première expérience en politique municipale. Depuis 1989, le RCM a essuyé trois défaites consécutives en autant d'élections

partielles, soit dans les districts de Sault-aux-Récollets, Notre-Dame-de-Grâce et Parc Extension. Devant la lutte acharnée que mène le candidat du Parti civique Sammy Forcillo, certains commencent à craindre que la série noire ne se poursuive dimanche. Dans une lettre ouverte publiée dans La Presse en août dernier, l'un des piliers du RCM et conseiller du quartier Laurier, M. Robert Perreault, avouait que l'image de son parti était fort négative en raison des virulentes critiques soulevées par les cafouillages des derniers mois. Citant l'affaire Bourque et la fermeture des bibliothèques en juillet, M. Perreault notait que l'administration Doré projetait l'image «d'une direction floue et incohérente». «C'est peut-être moins notre programme qui est ici en cause que notre difficulté bien réelle à faire de la politique» ajoutait-il. Selon lui, le RCM devait «retrouver les mots et les gestes qui redonnent confiance et fierté aux Montréalais, les mots et les gestes qui réussissent à remobiliser l'opinion en faveur du développement durable de Montréal». Pour rétablir «une crédibilité fortement ébranlée», le maire devait poser des gestes significatifs annonçant une volonté réelle de changement et montrer aux citoyens qu'il a compris leur message poursuivait M. Perreault. Il y a quelques semaines, le maire ayant répondu positivement à l'appel de M. Perreault, certains conseillers contestataires sont rentrés dans le rang. Sauf Michel Prescott qui a préféré tirer sa révérence. Invitant les 12300 électeurs du district à profiter de cette élection partielle pour juger l'administration municipale, le candidat du Parti civique, M. Sammy Forcillo, dénonce également la «prostitution féminine et masculine» qui sévit dans le quartier; l'explosion du commerce de la drogue et l'augmentation de la criminalité. Douze candidats s'affrontent pour succéder à Raymond Blain, le populaire conseiller du RCM décédé en mai dernier.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-10-31

Pages p. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/WWU2VRHN

Date d'ajout 14/05/2019 à 15:13:43

Modifié le 14/05/2019 à 15:20:13

Municipales 92 -- Partielle de Saint-Jacques: un test pour le RCM

Type Article de journal

Auteur Gilles Paquin

Résumé L'élection partielle de demain dans le district de Saint-Jacques constituera un autre test pour le RCM et son chef le maire de Montréal, M. Jean Doré, alors qu'il entreprend la deuxième moitié de son second mandat. Conscient de l'importance de l'enjeu, M. Doré a plongé dans la campagne hier en venant prêter main forte au candidat de sa formation, M. Claude Watters, un travailleur communautaire qui en est à sa première expérience en politique municipale. Depuis 1989, le RCM a essuyé trois défaites consécutives en autant d'élections partielles, soit dans les districts de Sault-aux-Récollets, Notre-Dame-de-Grâce et Parc Extension. Devant la lutte acharnée que mène le candidat du Parti civique Sammy Forcillo, certains commencent à craindre que la série noire ne se poursuive dimanche. Dans une lettre ouverte publiée dans La Presse en août dernier, l'un des piliers du RCM et conseiller du quartier Laurier, M. Robert Perreault, avouait que l'image de son parti était fort négative en raison des virulentes critiques soulevées par les cafouillages des derniers mois. Citant l'affaire Bourque et la fermeture des bibliothèques en juillet, M. Perreault notait que l'administration Doré projetait l'image «d'une direction floue et incohérente». «C'est peut-être moins notre programme qui est ici en cause que notre difficulté bien réelle à faire de la politique» ajoutait-il. Selon lui, le RCM devait «retrouver les mots et les gestes qui redonnent confiance et fierté aux Montréalais, les mots et les gestes qui réussissent à remobiliser l'opinion en faveur du développement durable de Montréal». Pour rétablir «une crédibilité fortement ébranlée», le maire devait poser des gestes significatifs annonçant une volonté réelle de changement et montrer aux citoyens qu'il a compris leur message poursuivait M. Perreault. Il y a quelques semaines, le maire ayant répondu positivement à l'appel de M. Perreault, certains conseillers contestataires sont rentrés dans le rang. Sauf Michel Prescott qui a préféré tirer sa révérence. Invitant les 12300 électeurs du district à profiter de cette élection partielle pour juger l'administration municipale, le candidat du Parti civique, M. Sammy Forcillo, dénonce également la «prostitution féminine et masculine» qui sévit dans le quartier; l'explosion du commerce de la drogue et l'augmentation de la criminalité. Douze candidats s'affrontent pour succéder à Raymond Blain, le populaire conseiller du RCM décédé en mai dernier. Outre les représentants du RCM et du Parti civique, les autres candidats sont: Michel Bédard (Éléphant blanc); Bernard Bourbonnais (Montréal écologique) et Richard Cardinal (Bloc municipal). Et les indépendants: Gilles Bertrand, Jean-Luc Bonspiel, Douglas Buckley-Couvrette, Jean Lasalle, Patricia Métivier, Michel Prairie et Gregory Tutko.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-10-31

Pages P. A-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/U8FBJD2I
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:30
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:30

Le foyer primitif de toutes les tumeurs

Type Article de journal
Auteur Pierre Cayouette
Résumé SI MONTRÉAL était un cancer, le district de Saint-Jacques en serait l'épicentre, le foyer primitif de toutes les tumeurs. «Tous les symptômes du cancer de la ville y sont réunis, dit Bernard Bourbonnais, candidat du Parti Montréal écologique. Drogue, prostitution, pauvreté, chômage et violence font partie du quotidien des citoyens.» C'est là, dans ce district de Saint-Jacques, que le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) subira demain son premier test électoral depuis sa défaite à l'élection complémentaire dans Notre-Dame-de-Grâce il y a un an. C'est là aussi qu'on en saura un peu plus sur l'impact véritable du «retour à la base» et des mesures de relance annoncées il y a un mois par le maire Jean Doré pour mettre un terme à la grogne qui secouait son parti. Quelque 13000 électeurs seront donc appelés demain à élire un successeur au conseiller du RCM Raymond Blain, mort le 5 mai dernier des suites du sida. Douze candidats, dont sept indépendants, s'y font la lutte. Claude Watters, un travailleur communautaire solidement enraciné dans le quartier, y représente le RCM. Il sait à quel point les élections partielles servent souvent à canaliser les frustrations des électeurs envers le parti au pouvoir. «Souvent, en faisant du porte à porte, je me suis senti comme un paratonnerre, à force d'essuyer les foudres des citoyens», dit-il. Mais les récriminations n'avaient souvent rien à voir avec la chose municipale. Même s'il partage certaines critiques des dissidents, M. Watters a préféré demeurer au sein du RCM «parce que c'est plus facile de faire avancer les choses quand on est au pouvoir». Le Parti civique a choisi Sammy Forcillo pour lui faire la bataille dans Saint-Jacques. Lui aussi solidement enraciné dans ce quartier où il a toujours vécu, M. Forcillo a été conseiller du Parti civique de 1978 à 1986. Ce comptable agréé a été emporté par la vague du RCM en 1986, par 500 votes seulement. Il demeure très actif dans le district, notamment par l'entremise de l'Association des marchands. Il fait campagne depuis la fin août et jouit d'une longueur d'avance sur ses adversaires. Contrairement à ses opposants, il a surtout fait campagne sur la nécessité de revitaliser l'économie du centre-sud de Montréal. Il propose diverses mesures pour encadrer les petits commerçants du coin, peu familiers avec les règles de base de la gestion des affaires. Malgré leurs efforts pour «faire sortir le vote», tous les candidats s'attendent par ailleurs à une faible participation. C'est-à-dire à ce qu'à peine un peu plus de 20% des électeurs se rendent aux urnes demain. Le district de Saint-Jacques rassemble plusieurs quartiers du centre-ville de Montréal. Il est circonscrit par les rues Bleury (à l'ouest), Sherbrooke (au nord), Papineau (à l'est) et le fleuve Saint-Laurent (au sud). La Cité du Havre et les Îles Sainte-Hélène et Notre-Dame en font aussi partie. Le district englobe à la fois le Village gai, le quartier latin (les environs de l'UQAM), le quartier chinois, le Vieux-Montréal et la Cité du Havre. La campagne électorale dans Saint-Jacques s'est déroulée à l'ombre de la campagne référendaire nationale. La presse nationale en a très peu traité. Les candidats y ont parlé abondamment de logement social, d'économie et de sécurité publique. Mais il a surtout été question de sida, un enjeu électoral majeur dans ce district qui inclut le Village gai. De 30% à 40% des électeurs de Saint-Jacques font en effet partie de la communauté gaie. Le sida est une préoccupation majeure. D'ailleurs, les trois seuls débats publics entre les candidats ont porté sur cette question. Trois candidats s'affichaient ouvertement comme homosexuels. Soit Douglas Buckley-Couvrette, candidat indépendant militant de Act-Up, un groupe radical de défense des sidéens, Gregory Tutko, candidat indépendant, et Bernard Bourbonnais, du Parti Montréal écologique. La communauté homosexuelle est néanmoins divisée. Mais la revue gaie RG, sous la plume de l'éditeur Alain Bouchard, accorde sa préférence à Bernard Bourbonnais, candidat du Parti Montréal écologique. «Ce que propose le candidat Bernard Bourbonnais (...) constitue à mon avis le programme qui a le plus d'envergure et de panache», écrit M. Bouchard. M. Bourbonnais revendique des coopératives de travail pour personnes atteintes du sida et des centres d'hébergement adaptés. Le RCM est passé à un cheveu d'y présenter aussi un candidat ouvertement homosexuel. Deux militants gais, Albert Langlois et Jean-Michel Fontaine, avaient recruté une majorité des membres ayant droit de vote à l'assemblée d'investiture. Mais les gais en question ne sont pas allés voter le 4 octobre, laissant la voie libre à Claude Watters. À défaut de l'être, tous les autres candidats s'engagent à représenter la communauté homosexuelle. «Je crois sincèrement pouvoir devenir le porte-parole de la communauté gaie», dit Sammy Forcillo du Parti civique. La question du logement social a aussi été un enjeu important de la campagne. Le RCM mise sur les projets résidentiels Faubourg Québec et Faubourg Saint-Laurent. Claude Watters dit avoir l'assurance que Faubourg Québec, un projet immobilier de près de 2000 logements qui sera érigé derrière Radio-Canada, «comportera 20% de logement social et que l'équivalent budgétaire sera consacré à l'amélioration du logement dans le quartier Centre-sud». Le candidat du Parti civique, Sammy Forcillo, met plutôt l'accent sur la nécessité de «privilegier les subventions aux individus plutôt que la construction de nouvelles habitations à loyer modique». La sécurité publique a aussi été un enjeu important. Sans être alarmistes, plusieurs candidats ont mis en relief les ravages causés dans le

quartier par la prolifération des piqueries, de la prostitution et des groupes violents et racistes. «Les gens veulent vivre dans leur quartier, mais ils ont peur de marcher sur la rue le soir», dit Bernard Bourbonnais. Le candidat du Parti civique, Sam Forcillo, propose de prioriser l'installation de lampadaires, de donner un second souffle à l'opération Tandem et de créer des relais de police dans les zones résidentielles. Policier à la retraite, le candidat indépendant Gilles Bertrand suggère quant à lui «d'augmenter la patrouille à pied» dans le secteur. Pour contrer la prostitution, le candidat du RCM, Claude Watters, suggère de publier dans les journaux locaux la liste des clients des prostitué(e)s, comme cela a été fait dans l'Ouest canadien. Les électeurs de Saint-Jacques auront donc à trancher demain entre Sammy Forcillo (PCM), Claude Watters (RCM), Bernard Bourbonnais (Parti Montréal écologique), Michel Bédard (Parti Éléphant blanc), Richard Cardinal (Bloc municipal) et les candidats indépendants Gilles Bertrand, Jean-Luc Bonspiel, Douglas Buckley-Couvrette, Jean Lasalle, Patricia Métivier, Michel Prairie et Gregory Tutko.

URL URL

Publication Le Devoir

Date 1992-10-31

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/6V6PG4KB

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:31

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:31

Le foyer primitif de toutes les tumeurs

Type Article de journal

Auteur Pierre Cayouette

Résumé SI MONTRÉAL était un cancer, le district de Saint-Jacques en serait l'épicentre, le foyer primitif de toutes les tumeurs. «Tous les symptômes du cancer de la ville y sont réunis, dit Bernard Bourbonnais, candidat du Parti Montréal écologique. Drogue, prostitution, pauvreté, chômage et violence font partie du quotidien des citoyens.» C'est là, dans ce district de Saint-Jacques, que le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) subira demain son premier test électoral depuis sa défaite à l'élection complémentaire dans Notre-Dame-de-Grâce il y a un an. C'est là aussi qu'on en saura un peu plus sur l'impact véritable du «retour à la base» et des mesures de relance annoncées il y a un mois par le maire Jean Doré pour mettre un terme à la grogne qui secouait son parti. Quelque 13000 électeurs seront donc appelés demain à élire un successeur au conseiller du RCM Raymond Blain, mort le 5 mai dernier des suites du sida. Douze candidats, dont sept indépendants, s'y font la lutte. Claude Watters, un travailleur communautaire solidement enraciné dans le quartier, y représente le RCM. Il sait à quel point les élections partielles servent souvent à canaliser les frustrations des électeurs envers le parti au pouvoir. «Souvent, en faisant du porte à porte, je me suis senti comme un paratonnerre, à force d'essuyer les foudres des citoyens», dit-il. Mais les récriminations n'avaient souvent rien à voir avec la chose municipale. Même s'il partage certaines critiques des dissidents, M. Watters a préféré demeurer au sein du RCM «parce que c'est plus facile de faire avancer les choses quand on est au pouvoir». Le Parti civique a choisi Sammy Forcillo pour lui faire la bataille dans Saint-Jacques. Lui aussi solidement enraciné dans ce quartier où il a toujours vécu, M. Forcillo a été conseiller du Parti civique de 1978 à 1986. Ce comptable agréé a été emporté par la vague du RCM en 1986, par 500 votes seulement. Il demeure très actif dans le district, notamment par l'entremise de l'Association des marchands. Il fait campagne depuis la fin août et jouit d'une longueur d'avance sur ses adversaires. Contrairement à ses opposants, il a surtout fait campagne sur la nécessité de revitaliser l'économie du centre-sud de Montréal. Il propose diverses mesures pour encadrer les petits commerçants du coin, peu familiers avec les règles de base de la gestion des affaires. Malgré leurs efforts pour «faire sortir le vote», tous les candidats s'attendent par ailleurs à une faible participation. C'est-à-dire à ce qu'à peine un peu plus de 20% des électeurs se rendent aux urnes demain. Le district de Saint-Jacques rassemble plusieurs quartiers du centre-ville de Montréal. Il est circonscrit par les rues Bleury (à l'ouest), Sherbrooke (au nord), Papineau (à l'est) et le fleuve Saint-Laurent (au sud). La Cité du Havre et les Îles Sainte-Hélène et Notre-Dame en font aussi partie. Le district englobe à la fois le Village gai, le quartier latin (les environs de l'UQAM), le quartier chinois, le Vieux-Montréal et la Cité du Havre. La campagne électorale dans Saint-Jacques s'est déroulée à l'ombre de la campagne référendaire nationale. La presse nationale en a très peu traité. Les candidats y ont parlé abondamment de logement social, d'économie et de sécurité publique. Mais il a surtout été question de sida, un enjeu électoral majeur dans ce district qui inclut le Village gai. De 30% à 40% des électeurs de Saint-Jacques font en effet partie de la communauté gaie. Le sida est une préoccupation majeure. D'ailleurs, les trois seuls débats publics entre les candidats ont porté sur cette question. Trois candidats s'affichaient ouvertement comme homosexuels. Soit Douglas Buckley-Couvrette, candidat indépendant militant de Act-Up, un groupe radical de défense des sidéens, Gregory Tutko, candidat indépendant, et Bernard Bourbonnais, du Parti Montréal écologique. La communauté homosexuelle est néanmoins divisée. Mais la revue gaie RG, sous la plume de l'éditeur Alain Bouchard, accorde sa préférence à Bernard Bourbonnais, candidat du Parti Montréal

écologique. «Ce que propose le candidat Bernard Bourbonnais (...) constitue à mon avis le programme qui a le plus d'envergure et de panache», écrit M. Bouchard. M. Bourbonnais revendique des coopératives de travail pour personnes atteintes du sida et des centres d'hébergement adaptés. Le RCM est passé à un cheveu d'y présenter aussi un candidat ouvertement homosexuel. Deux militants gais, Albert Langlois et Jean-Michel Fontaine, avaient recruté une majorité des membres ayant droit de vote à l'assemblée d'investiture. Mais les gais en question ne sont pas allés voter le 4 octobre, laissant la voie libre à Claude Watters. À défaut de l'être, tous les autres candidats s'engagent à représenter la communauté homosexuelle. «Je crois sincèrement pouvoir devenir le porte-parole de la communauté gaie», dit Sammy Forcillo du Parti civique. La question du logement social a aussi été un enjeu important de la campagne. Le RCM mise sur les projets résidentiels Faubourg Québec et Faubourg Saint-Laurent. Claude Watters dit avoir l'assurance que Faubourg Québec, un projet immobilier de près de 2000 logements qui sera érigé derrière Radio-Canada, «comportera 20% de logement social et que l'équivalent budgétaire sera consacré à l'amélioration du logement dans le quartier Centre-sud». Le candidat du Parti civique, Sammy Forcillo, met plutôt l'accent sur la nécessité de «privilégier les subventions aux individus plutôt que la construction de nouvelles habitations à loyer modique». La sécurité publique a aussi été un enjeu important. Sans être alarmistes, plusieurs candidats ont mis en relief les ravages causés dans le quartier par la prolifération des piqueries, de la prostitution et des groupes violents et racistes. «Les gens veulent vivre dans leur quartier, mais ils ont peur de marcher sur la rue le soir», dit Bernard Bourbonnais. Le candidat du Parti civique, Sam Forcillo, propose de prioriser l'installation de lampadaires, de donner un second souffle à l'opération Tandem et de créer des relais de police dans les zones résidentielles. Policier à la retraite, le candidat indépendant Gilles Bertrand suggère quant à lui «d'augmenter la patrouille à pied» dans le secteur. Pour contrer la prostitution, le candidat du RCM, Claude Watters, suggère de publier dans les journaux locaux la liste des clients des prostitué(e)s, comme cela a été fait dans l'Ouest canadien. Les électeurs de Saint-Jacques auront donc à trancher demain entre Sammy Forcillo (PCM), Claude Watters (RCM), Bernard Bourbonnais (Parti Montréal écologique), Michel Bédard (Parti Éléphant blanc), Richard Cardinal (Bloc municipal) et les candidats indépendants Gilles Bertrand, Jean-Luc Bonspiel, Douglas Buckley-Couvrette, Jean Lasalle, Patricia Métivier, Michel Prairie et Gregory Tutko.

URL URL
Publication Le Devoir
Date 1992-10-31
Pages P. A-1
Select in Zotero zotero://select/library/items/2ARM2KLI
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:31
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:31

Le Parti civique élu dans Saint-Jacques -- Le RCM mord la poussière pour la quatrième élection partielle d'affilée

Type Article de journal
Auteur Gilles Paquin
Résumé Les électeurs du district montréalais de Saint-Jacques ont infligé une quatrième défaite consécutive au Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) du maire Jean Doré, hier, en accordant une écrasante majorité de 1500 voix au candidat Sammy Forcillo, du Parti civique. Moins d'une heure après la fermeture des bureaux de scrutin, M. Forcillo était déclaré élu, ayant récolté 1776 voix contre 583 au candidat du RCM Claude Watters et 461 à Bernard Bourbonnais, du Parti Montréal écologique. «C'est une leçon que l'on donne à l'administration municipale, la population est mécontente des services municipaux», a déclaré M. Forcillo devant ses partisans réunis pour célébrer sa victoire. Le RCM est trop éloigné de la population. Ses dirigeants devraient rester dans leur ville et s'intéresser aux problèmes des gens plutôt que de voyager, a ajouté M. Forcillo. S'adressant aux militants du RCM en compagnie de M. Watters, le maire Doré a félicité M. Forcillo pour ensuite trouver une certaine satisfaction dans l'arrivée de celui-ci au conseil municipal. «Je me réjouis que sa présence vienne assurer un lien entre l'ancien Parti civique et le nouveau, a lancé M. Doré. Les conseillers de cette formation ne pourront plus continuer de prétendre qu'ils n'ont rien à voir avec les choix de l'administration antérieure», a-t-il dit. Pour M. Doré, il n'était pas facile de mener une campagne électorale municipale dans l'ombre de la course référendaire, comme devaient le faire les candidats dans Saint-Jacques. Visiblement déçu, M. Watters a pour sa part conclu que le RCM semblait s'être éloigné des groupes progressistes depuis son arrivée au pouvoir. «Le RCM devra se rapprocher de ces groupes et ceux-ci devront unir leurs forces pour préserver les acquis et éviter de donner le pouvoir au Parti civique dans deux ans», a dit M. Watters. Sans amertume, M. Watters a reconnu qu'il avait noté un profond mécontentement au sein de l'électorat. Le message du RCM ne passe plus et les mêmes reproches surgissent constamment au sujet des décisions de l'administration Doré. «C'est toujours les mêmes maudites affaires que les gens me disaient, la fenêtre du

maire, les pissotières à chiens et la qualité des services», a lancé M. Watters d'une voix résignée. Avant son revers d'hier, le RCM avait déjà enregistré trois défaites consécutives au cours des élections partielles tenues depuis 1986, soit dans les districts de Sault-aux-Récollet, Parc Extension et Notre-Dame-de-Grâce. Paquin, Gilles Les électeurs du district montréalais de Saint-Jacques ont infligé une quatrième défaite consécutive au Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) du maire Jean Doré, hier, en accordant une écrasante majorité de 1500 voix au candidat Sammy Forcillo, du Parti civique. Moins d'une heure après la fermeture des bureaux de scrutin, M. Forcillo était déclaré élu, ayant récolté 1776 voix contre 583 au candidat du RCM Claude Watters et 461 à Bernard Bourbonnais, du Parti Montréal écologique. «C'est une leçon que l'on donne à l'administration municipale, la population est mécontente des services municipaux», a déclaré M. Forcillo devant ses partisans réunis pour célébrer sa victoire. Le RCM est trop éloigné de la population. Ses dirigeants devraient rester dans leur ville et s'intéresser aux problèmes des gens plutôt que de voyager, a ajouté M. Forcillo. S'adressant aux militants du RCM en compagnie de M. Watters, le maire Doré a félicité M. Forcillo pour ensuite trouver une certaine satisfaction dans l'arrivée de celui-ci au conseil municipal. «Je me réjouis que sa présence vienne assurer un lien entre l'ancien Parti civique et le nouveau, a lancé M. Doré. Les conseillers de cette formation ne pourront plus continuer de prétendre qu'ils n'ont rien à voir avec les choix de l'administration antérieure», a-t-il dit. Pour M. Doré, il n'était pas facile de mener une campagne électorale municipale dans l'ombre de la course référendaire, comme devaient le faire les candidats dans Saint-Jacques. Visiblement déçu, M. Watters a pour sa part conclu que le RCM semblait s'être éloigné des groupes progressistes depuis son arrivée au pouvoir. «Le RCM devra se rapprocher de ces groupes et ceux-ci devront unir leurs forces pour préserver les acquis et éviter de donner le pouvoir au Parti civique dans deux ans», a dit M. Watters. Sans amertume, M. Watters a reconnu qu'il avait noté un profond mécontentement au sein de l'électorat. Le message du RCM ne passe plus et les mêmes reproches surgissent constamment au sujet des décisions de l'administration Doré. «C'est toujours les mêmes maudites affaires que les gens me disaient, la fenêtre du maire, les pissotières à chiens et la qualité des services», a lancé M. Watters d'une voix résignée. Avant son revers d'hier, le RCM avait déjà enregistré trois défaites consécutives au cours des élections partielles tenues depuis 1986, soit dans les districts de Sault-aux-Récollet, Parc Extension et Notre-Dame-de-Grâce.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-11-02

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/RQQBGN6J

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:31

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:31

Le message du Village

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé Éditorial Le candidat du RCM dans Saint-Jacques a eu beau brandir l'homosexualité de sa fille pour séduire l'électorat gai du Village, il n'en a pas moins subi une défaite magistrale lors du scrutin partiel de dimanche. Et aurait-il, dans un ultime effort électoral, changé sa propre orientation sexuelle, que cela n'aurait rien changé à ce résultat. Les électeurs de ce quartier à forte concentration gaie ont voté, de toute évidence, au-delà des clivages sexuels. À preuve: les trois candidats officiellement homosexuels ayant pris part à l'élection n'ont récolté pratiquement que des miettes. Et c'est tant mieux: il y avait quelque chose de désolant dans le clientélisme qui a poussé M. Watters à faire des révélations sur sa famille. Et auquel le candidat élu, Sammy Forcillo, n'a d'ailleurs pas su échapper, lui qui s'est targué de n'avoir pas quitté le quartier malgré l'arrivée massive d'une population homosexuelle. Pas de vote ghetto, donc. Mais plutôt un vote d'insatisfaction générale contre l'administration du maire Doré, ses gaffes et son impuissance à tirer le centre-sud du pétrin. Comme d'autres avant lui (le RCM a perdu quatre élections partielles depuis 1989), St-Jacques a d'abord voté pour le changement. Mais quel changement? Pauvreté, chômage, prostitution, commerces en déclin, criminalité en hausse. Mis à part quelques îlots, Saint-Jacques est un concentré de toutes les plaies du centre-ville, accentuées par la récession et l'étalement urbain. Or, les solutions proposées par le nouveau conseiller Sammy Forcillo et le Parti civique ne brillent pas par leur originalité: installer plus de lampadaires, donner un second souffle à l'opération Tandem, établir une ligne 911 en chinois pour le Chinatown. Avec ses cinq conseillers à l'Hôtel de Ville, l'ancien parti de Jean Drapeau n'est encore qu'une collection de personnalités hétéroclites et d'idées disparates versant dans le simplisme. À l'opposé, sur papier, le RCM a une vision beaucoup plus intelligente du malaise urbain de Montréal. Une vision qui pourrait faire un malheur dans quelque symposium sur les problèmes des centres-villes, mais dont le seul résultat concret, hélas!, a été beaucoup d'enflure bureaucratique et peu d'action. Il reste deux ans avant les élections générales. L'Opposition aurait tort de se réjouir trop vite: il lui reste encore beaucoup à faire avant de pouvoir offrir une véritable alternative politique aux Montréalais.

Mais le RCM, lui, aurait tout aussi tort d'interpréter ce résultat comme un simple accident de parcours. Le message des électeurs de Saint-Jacques est clair: six ans de bourdes et de discours creux, c'est assez.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-11-03
Pages P. B-2
Select in Zotero zotero://select/library/items/WTKAP6GY
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:31
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:31

Le Parti civique doit liquider sa dette de 40000\$ avant de fusionner avec le PPM

Type Article de journal
Auteur Gilles Gauthier
Résumé Malgré sa victoire écrasante de dimanche dans le district de Saint-Jacques, le Parti civique est loin de constituer, deux ans avant les prochaines élections générales à Montréal, une force bien organisée sur la scène municipale. La dette d'environ 40000\$ qu'il traîne encore constitue par exemple le principal obstacle à sa fusion avec le Parti municipal de Montréal (PMM) d'Alain André. Ce regroupement n'a pas encore été fait même si les deux formations ont claironné l'amalgame des forces il y a trois mois et demi. Le chef du Parti civique, Pierre Gagnier, a de plus admis hier que le travail d'organisation dans les 50 districts électoraux n'était pas encore véritablement amorcé. Par ailleurs, la recherche d'un leader connu qui pourrait diriger le parti lors des prochaines élections, en novembre 1994, n'a mené nulle part jusqu'à maintenant. En fait, la situation financière du PMM était beaucoup plus saine que celle de la formation de l'ancien maire Jean Drapeau et le parti d'Alain André manifestait une présence dans un nombre supérieur de districts. Selon M. Gagnier, le PC compte environ 1500 membres, soit une moyenne de 30 par district, comparativement à quelque 5000 au total pour le RCM du maire Jean Doré. Les comptables du PC et du PMM mettent la dernière main, affirme M. Gagnier, à un bilan consolidé positif qui permettrait au regroupement de se conformer aux articles sur la fusion des partis de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. D'expliquer M. André, le surplus budgétaire du PMM ne permettait pas d'effacer la dette du PC et ce dernier doit comptabiliser ses actifs afin de présenter un bilan global positif. L'article 417 de la loi stipule que le directeur général des élections (DGE) doit refuser son autorisation de fusionner deux partis lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire «que la valeur comptable de son actif serait inférieure à son passif». M. Gagnier promet que cet exercice comptable sera terminé au cours des prochains jours et qu'après vérification auprès des fonctionnaires du DGE, une demande officielle et commune de fusion sera présentée par les deux chefs, comme le stipule la loi. Le chef du PC prévoit par ailleurs des campagnes de financement et de recrutement au cours des prochains mois. M. Gagnier veut effacer la dette «afin de redorer notre image», qui est souvent celle d'un parti fini «qui traîne un boulet». Il trouve également gênant que le PC sermonne l'administration Doré sur la nécessité d'une bonne gestion des fonds alors que son propre bilan est négatif. «On veut donner l'exemple à la ville». En incluant M. André, le PC compte maintenant six conseillers (Gagnier, Auf der Maur, Benoît, Compierchio, Forcillo) à l'hôtel de ville comparativement à 37 pour le parti au pouvoir et deux pour la Coalition démocratique, qui avait remporté la victoire lors de l'élection complémentaire dans NDG l'an passé, mais qui ne présentait même pas de candidat dans Saint-Jacques. Cinq indépendants complètent le tableau. Le conseiller indépendant Michel Prescott, qui a quitté le parti du maire Jean Doré au début d'octobre, a déclaré à la suite de l'élection de dimanche que «le RCM doit songer à trouver un successeur à Jean Doré s'il veut retrouver le chemin de la victoire». Il a ajouté que le RCM n'a plus la confiance des «courants progressistes urbains», qui doivent selon lui canaliser leurs énergies «dans un nouveau véhicule politique crédible tant sur le plan social qu'économique».

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-11-03
Pages P. A-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/SFSY3RVR
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:31
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:31

Le budget culturel de Montréal en danger

Type Article de journal

Auteur Paule des Rivières

Résumé LE BUDGET que la Ville de Montréal consacre à la culture pourrait diminuer cette année, à la suite de l'abolition de la taxe d'amusement de 10%. C'est ce qu'a indiqué cette semaine le maire de Montréal, M. Jean Doré, en rappelant que les subventions que le gouvernement du Québec a envoyées à la Ville pour compenser l'abolition de la taxe d'amusement sont bien en deça de ce que la taxe rapportait à la Ville. Le gouvernement a sonné le glas de la taxe d'amusement de 10% sur les spectacles au moment de l'entrée en vigueur de sa propre taxe provinciale de 4%, le premier juillet. Le gouvernement enverra 7,6 millions\$ à la Ville de Montréal, soit beaucoup moins que les 16 millions\$ que les autorités municipales récoltaient, bon an mal, grâce à la taxe d'amusement, par ailleurs honnie des producteurs et des artistes parce qu'elle faisait grimper dangereusement le prix du billet de spectacle. S'il prévient que le budget de la culture - en tout 62 millions\$ sur un budget de 1.8 milliard\$ - pourrait écoper, M. Doré reste vague et renvoie les inquiets au grand soir du budget, à la fin de novembre. Les coffres culturels ne sont pas les seuls à souffrir cette année. Le comité exécutif de la Ville qui arrête ses choix budgétaires ces jours-ci s'arrache les cheveux devant la baisse considérable de revenus provenant des taxes des immeubles locatifs. Le taux de vacance des immeubles dépasse les 16%. Un grand nombre de villes canadiennes et américaines connaissent un affolement semblable mais «il reste que la situation n'est pas normale», déclarait, hier, le porte-parole du maire Doré. Comme un malheur n'arrive jamais seul, les villes de la Communauté urbaine de Montréal ont décidé cette année de ne pas indexer leur budget au Conseil des arts de la CUM, qui s'élève à 8,7 millions\$. L'ascension fulgurante que ce budget a connu au cours ces dernières années - il était de 2 millions\$ il y a cinq ans - est chose du passé. Au niveau provincial, la taxe d'amusement rapportait 28 millions\$ aux municipalités. Le gouvernement offre 13 millions\$ aux villes pour compenser ce trou. Un peu partout à travers la province, les villes tentent de conserver les services culturels qu'elles offrent, et qui, dans beaucoup de cas, ne sont déjà pas très importants.

URL URL

Publication Le Devoir

Date 1992-11-05

Pages P. B-4

Select in Zotero <zotero://select/library/items/B73HREG6>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:32

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:32

1993, année de l'harmonie raciale à Montréal

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé Le comité exécutif de la ville de Montréal a adopté un budget de 380000\$ pour l'organisation et le financement des activités de l'Année de l'harmonie interculturelle et raciale, qu'elle célébrera en 1993. Une partie de cette somme sera fournie par les gouvernements du Québec et du Canada. Le maire Jean Doré avait déclaré, le 20 mars dernier, que 1993 serait, à Montréal, l'année de l'harmonie interculturelle et raciale. La ville imitait ainsi trois municipalités ontariennes (Toronto, Windsor et North York), qui ont déjà consacré une année au thème de l'harmonie raciale. Le budget adopté prévoit une somme de 208500\$ pour les salaires. Un coordonnateur général et une secrétaire de direction seront payés respectivement 90000\$ et 52500\$ pour 18 mois de travail alors qu'un expert en communications embauché à mi-temps gagnera 31250\$ pour 15 mois. Les bénéfices sociaux de ces trois personnes coûteront 34750\$. Quelque 100000\$ seront consacrés au soutien de projets spéciaux émanant d'organismes communautaires. Le comité exécutif a alloué 50000\$ pour la publicité et les communications tandis que 20000\$ seront dépensés pour le «support»: frais de déplacement et de représentation, télécommunications, équipement de bureau, etc. La ville évalue à 150000\$ la contribution directe du ministère fédéral du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, et à 30000\$ celle du ministère québécois des Communautés culturelles et de l'Immigration. Elle injectera donc environ 200000\$. Un document municipal rappelle que Toronto avait consacré 47000\$ et «des ressources non comptabilisées» à son année de l'harmonie raciale, tenue en 1989, alors que l'Ontario fournissait 35000\$ et le gouvernement fédéral, 82000\$. Si des organismes obtiennent une aide puisée dans le fonds de soutien de 100000\$, ils devront compléter leur financement auprès d'organisations autres que les trois gouvernements. L'année de l'harmonie permettra entre autres, affirme le document, «de renforcer la crédibilité de la ville dans le domaine des affaires interculturelles» et de «promouvoir, sur le plan régional, national et international, l'image de qualité de vie et d'harmonie sociale à Montréal». L'administration espère que cette année «constituera une opportunité de créer des liens entre les secteurs privé, publics, communautaires, confessionnels, syndicaux et autres afin d'assurer la meilleure adéquation possible entre nos actions et pour contrer la discrimination raciale». Un comité tripartite, regroupant des représentants des trois gouvernements, joue le rôle d'un conseil d'administration en plus d'être responsable de la planification stratégique et des grandes orientations. Le comité promoteur, parrainé par le maire Doré et les deux ministres directement intéressés, se compose de représentants des milieux politiques et des secteurs

des affaires, syndicaux, de l'éducation et communautaires. Un comité consultatif réunit principalement des membres des communautés culturelles et des représentants «de la société d'accueil», dont des membres des comités consultatifs de la CUM, de la ville et des ministères.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-11-05

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/9UJPMBJM

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:32

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:32

Québec amorce une réforme en profondeur de la gestion des déchets

Type Article de journal

Auteur Louis-Gilles Francoeur

Résumé LE MINISTRE québécois de l'Environnement, M. Pierre Paradis, a amorcé récemment, sans tambour ni trompette, une réforme en profondeur de la gestion des déchets au Québec qui passera par le contingentement des sites d'enfouissement régionaux, l'obligation de contrôler les lixiviats et biogaz ainsi que l'obligation pour les gestionnaires de verser un dollar par tonne enfouie dans un fonds en fiducie pour éviter aux citoyens d'avoir à payer pour contrôler les fuites après la fermeture des sites. L'ensemble des propositions de M. Paradis en vue de modifier l'actuel Règlement sur les déchets solides apparaît dans un document de consultation soumis à titre de «pré-consultation» auprès de groupes restreints, qui en ont avisé LE DEVOIR. Le résultat de cette consultation permettra au ministre d'accoucher d'un projet de règlement en bonne et due forme l'an prochain. Le plan du ministre vise, y lit-on, à «favoriser la prise en charge régionale de la gestion des résidus solides (on ne parle de déchets), une proposition qui pourrait stimuler leur prise en charge par les corps publics. Aucune autre province ou État américain ne confie une part aussi importante de ses déchets au secteur privé que le Québec où un retour du balancier est souhaité par de nombreux groupes et municipalités aux prises avec les cartels et des sites incontrôlables sur leur territoire. M. Paradis propose par ailleurs de limiter le nombre de sites d'enfouissement à un par MRC ou par communauté urbaine, CUM excepté, une concession qui prend acte du dialogue de sourds entre Montréal et ses voisines. Cette proposition, qui vise à freiner l'exportation des déchets des grands centres vers les MRC intéressées à conserver leur capacité d'enfouissement pour leurs fins propres, s'accompagne d'une autre proposition destinée à faire disparaître l'actuel contrôle des prix par la Commission municipale du Québec pour laisser agir les forces du marché. Mais pour éviter une concurrence déloyale aux gestionnaires les plus stricts, comme c'est le cas de Montréal qui gère avec des hauts et des bas ses lixiviats et les biogaz de l'ex-carrière Miron, le ministre de l'Environnement veut obliger tous les sites à contrôler leurs écoulements et à cesser de contribuer à l'effet de serre par leurs biogaz. Deux fonds seraient créés: un d'envergure provinciale pour y verser les garanties financières des exploitants de sites, publics ou privés, et un autre, local celui-là, qui détiendrait en fiducie le 1\$ par tonne enfouie destiné à payer pour la gestion post-fermeture des sites. Le ministère propose de retourner ces sommes aux exploitants, si leur site ne fait aucun problème, au lieu de les verser dans une réserve provinciale, sur le modèle du Superfund américain, pour faire face aux cas problèmes non prévus par les fonctionnaires ou les «plans de fermeture» des entreprises. Le ministère de l'Environnement se propose par ailleurs de fermer tous les «dépotoirs» actuels, c'est-à-dire toutes les installations, petites ou grandes, qui ne correspondent pas aux normes de sites d'enfouissement dits de «deuxième génération» que Québec veut implanter sur son territoire. Selon la proposition de M. Paradis, les pouvoirs des municipalités seraient augmentés et aussi ceux des citoyens, si Québec se décide à réformer son système d'évaluation environnementale, qui doit en principe s'appliquer éventuellement à l'implantation des sites d'enfouissement. Québec entend, en effet, permettre aux municipalités d'avoir des exigences plus sévères que les siennes dans leur champ de compétence (odeurs, bruits, nuisances visuelles, etc) mais, paradoxalement, il soustrait à tout contrôle les impacts liés à l'augmentation de la circulation routière même si cela constitue en de nombreux endroits le principal inconvénient des sites. Le ministre veut aussi s'assurer que la révision des schémas d'aménagement en cours ne sombre pas dans ce qu'il appelle le syndrome «pas dans ma cour»: plusieurs groupes de citoyens veulent en effet profiter de l'exercice pour limiter la construction de sites d'enfouissement à des zones restreintes. M. Paradis songe par contre à instituer des «zones tampons» autour des futurs sites autorisés. Les villes pourront par ailleurs, selon ce plan d'ensemble, instaurer une tarification pour le service des déchets, interdire l'élimination de certaines catégories de résidus pour forcer leur recyclage et rentabiliser les équipements collectifs (carton, herbes et feuilles, etc.) et obtenir une compensation financière lorsque la présence d'un site diminuera leur évaluation foncière et leurs revenus, leur causera des dépenses de voirie ou de maintien de qualité de vie. Le ministre Paradis ne prévoit cependant aucune compensation pour les citoyens dont la résidence aurait subi la perte de valeur pour laquelle la municipalité sera compensée. Le futur règlement entend aussi boucher plusieurs des «trous» de l'ancien, qui

avait laissé dans les limbes juridiques les déchets spéciaux (légèrement contaminés), les boues, les déchets domestiques dangereux, etc. Les entreprises devront enfin «rendre disponible» au ministère un bilan de leur gestion des résidus versés chez eux, informations dont on ne dit pas si elles seront accessibles aux citoyens intéressés par le sort de leur milieu.

URL URL

Publication Le Devoir

Date 1992-11-05

Pages P. A-4

Select in Zotero <zotero://select/library/items/HEYC6GLE>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:32

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:32

Montréal aussi fera la collecte des déchets domestiques dangereux

Type Article de journal

Auteur Yvon Laberge

Résumé Après la banlieue, Montréal se lance à son tour dans la collecte des déchets domestiques dangereux. Depuis hier midi, jusqu'à samedi 16h, les résidants de Rosemont et de la Petite-Patrie peuvent se rendre dans le stationnement du Centre Étienne-Desmarceaux déposer dans une unité mobile huiles usées, batteries, pots de peinture et autres produits qu'on ne devrait jamais mettre à la poubelle. Au cours des six prochaines semaines, la collecte des déchets domestiques dangereux aura fait halte aux quatre coins de la métropole. Les villes de la banlieue membres de la Régie intermunicipale de gestion des déchets sur l'île de Montréal continueront au cours des cinq prochaines semaines la collecte commencée en septembre. Hier, au cours d'une rencontre de presse à l'usine Philip Environnement, à Montréal-Est, le maire de la ville et vice-président de la régie, M. Yvon Labrosse, a précisé qu'au moins 7000 foyers de l'île de Montréal avaient, dans les sept dernières semaines, participé à la collecte des déchets dangereux. À Montréal, l'administration municipale croit pouvoir récupérer 300 tonnes de déchets domestiques dangereux au cours des 12 prochains mois. Environ 250 de ces 300 tonnes seront recyclées. C'est notamment le cas de la peinture, des batteries d'automobile cependant que les huiles prendront la direction des fours de Ciment Saint-Laurent. Quant aux cyanures, pesticides et médicaments, ils seront éliminés. Les villes de la Régie intermunicipale et la ville de Montréal ont confié la gestion des déchets dangereux à Philip Environnement. L'usine, située à Montréal-Est, emploie 50 personnes. La collecte coûte approximativement 2050\$ pour traiter chaque tonne de déchets domestiques dangereux. D'ici la fin de l'année, pour 18 jours de collecte, Montréal prévoit dépenser 380631\$; en 1993, c'est près de 1,2 million qu'il en coûtera pour 144 jours de collecte. Ces dernières années, la collecte des déchets domestiques dangereux se faisait une fois l'an pour un coût moyen de 3450\$ la tonne, a rappelé en substance le conseiller municipal montréalais Richard Brunelle, également membre du comité exécutif. En repensant la collecte des déchets dangereux comme nous l'avons fait, a-t-il ajouté, nous avons amélioré le service et réduit son coût. Les déchets domestiques dangereux sont essentiellement composés de: peinture (42,5 p. cent), huiles (12,5 p. cent), batteries d'automobile (10 p. cent), piles (0,4 p. cent), carburant et colles (31 p. cent).

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-11-06

Pages P. A-3

Select in Zotero <zotero://select/library/items/NM9D354Y>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:32

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:32

Le village hollandais

Type Article de journal

Auteur Lysiane Gagnon

Résumé S'il n'en tenait qu'au maire Doré, Montréal serait déménagée dans des champs de blé sillonnés de pistes cyclables ou, à défaut, transformée en village hollandais ou en municipalité chinoise: tout le monde à vélo, et tant pis pour ceux qui n'ont ni les jambes assez fortes ni les nerfs assez solides pour aller travailler à bécane. La population résiste, mais nos édiles ne désarment pas; ils changent de tactique et reviennent à la charge autrement. Stationner au centre-ville est devenu un sport de millionnaire, et voilà que du chapeau du maire

Doré vient de surgir une vieille scie recyclée de l'arsenal du conseiller Robert Perreault, lequel s'était lui-même inspiré de vieux projets datant de la fin des années 70, soit l'idée de fermer la rue Ste-Catherine aux automobiles durant les week-ends, histoire d'encourager les marchands et de «revaloriser» l'artère dégradée d'un centre-ville en crise. (C'est plus facile évidemment de sortir un lapin magique du chapeau que de faire face aux vraies causes du dépérissement de la «Catherine»: l'effondrement des vieilles structures économiques, les loyers faramineux, la gourmandise fiscale et les politiques d'habitation aberrantes de l'administration Doré.) Et tant pis si cette «innovation» n'a jamais été demandée par les consommateurs et si les marchands eux-mêmes ne veulent pas en entendre parler. La Ville sait mieux qu'eux-mêmes ce qui est bon pour eux, et de toute façon ne les écouterait pas tant qu'ils ne seront pas regroupés en association sur le modèle d'un organigramme du RCM, avec comités, sous-comités, coordonnateurs à 90000\$ par année et «communicateurs» professionnels. On se demande depuis quand notre bon maire est allé magasiner. À moins de n'acheter qu'un petit fichu, auquel cas on n'injecte pas beaucoup d'argent dans l'économie du centre-ville, il y a tout de même une limite au nombre de sacs qu'une mère de famille peut transporter à pied ou en métro!

Publication La Presse
Date 1992-11-07
Pages p. B-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/U6LHNPMMP
Date d'ajout 14/05/2019 à 15:11:22
Modifié le 14/05/2019 à 15:13:43

Pour une enquête publique sur les sociétés paramunicipales de Montréal

Type Article de journal
Auteur Claude Dupras
Résumé Dupras, Claude L'auteur est un ancien dirigeant du Parti civique. Il n'y a plus semaine qui passe sans que les Montréalais ne soient informés de nouveaux problèmes dans l'administration municipale. Parfois ce sont les élus municipaux eux-mêmes, y compris ceux du RCM, le parti du maire Doré, qui attachent le grelot. En d'autres occasions, on a vu des fonctionnaires désabusés confier leurs états d'âme à des journalistes en mal de copie. Encore tout récemment, à l'occasion de la dernière assemblée du conseil municipal de Montréal, en octobre, les conseillers ont discuté brièvement de la situation financière des sociétés paramunicipales de la ville. Et même si le sujet du débat était de première importance, on a cherché à en minimiser la portée. Pourtant, fait assez rare, l'information critique émanait de l'administration elle-même. Aussi faut-il rappeler et souligner tout l'intérêt que représente, dans le contexte des récentes révélations sur la précarité de la situation financière des sociétés paramunicipales, la lecture du rapport du vérificateur général de la ville de Montréal. Celui-ci, avec les gants blancs d'usage, et le sens de l'euphémisme que manifestent les vérificateurs dans des situations délicates, n'en assène pas moins des coups sévères aux pratiques comptables en usage dans les sociétés paramunicipales, pratiques dont l'effet net est de masquer la sombre et véritable réalité financière à laquelle elles sont confrontées. Et, est-il nécessaire de le préciser, à laquelle seront confrontés ultimement les contribuables montréalais. Une analyse récente démontrait que pour l'exercice financier de 1991, six des huit sociétés paramunicipales enregistraient des déficits d'exploitation pour un montant total de 71 millions de dollars, soit une hausse de 28 p. cent par rapport avec l'année précédente. Trois sociétés avaient capitalisé 41 millions en frais d'intérêts et d'administration et, suite à cette capitalisation, la SODIM devait radier une somme de 5,2 millions pour réduire la valeur de certains actifs. De plus, en 1991, la ville a injecté 64 millions de dollars sans intérêt à titre d'apport de fonds, de subventions ou de contributions dans les sociétés paramunicipales. La ville de Montréal a consenti aussi des prêts sans intérêts. En 1991, elle a prêté 17,9 millions et, en avril 92, la ville a accordé des prêts supplémentaires sans intérêt de 21 millions à des sociétés. Au 31 décembre 91, les sociétés paramunicipales devaient de plus 10 autres millions de dollars à la ville de Montréal pour des activités d'exploitation. Plusieurs des sociétés paramunicipales ont des immobilisations hypothéquées presque à 100 p. cent. Le pourcentage de la dette à long terme sur immobilisation de la SIMPA est de 126 p. cent. Ces données se rapportent pour la presque totalité à 1991. Qu'en est-il en 1992? Il est difficile de le savoir étant donné le secret qui entoure l'administration des sociétés paramunicipales. Nonobstant cela, la rumeur veut que la majorité des sociétés soient techniquement en faillite. Et comme si cela ne suffisait pas, la rumeur publique s'inquiète aussi des motifs pour lesquels la ville de Montréal par l'entremise de l'une de ses sociétés paramunicipales, aurait procédé au sauvetage financier du promoteur du centre de commerce mondial, lui-même membre-vedette du RCM. Elle s'interroge aussi sur les conditions auxquelles ce sauvetage aurait été effectué et sur les circonstances dans lesquelles il aurait été réalisé. La même rumeur publique n'avait pas encore digéré la construction par la SIMPA pour des besoins encore mal définis du monstre que constitue la nouvelle annexe à l'hôtel de ville, l'immeuble Chaussegros-De-Léry. Et que dire de la rumeur constante qui circule dans les milieux financiers selon laquelle la cote de crédit de la ville de Montréal serait diminuée par Moody's, particulièrement à cause de la situation financière précaire des sociétés paramunicipales. Que penser

en outre de cette nouvelle société paramunicipale créée pour contourner l'incontournable Pierre Bourque, un administrateur de talent, le créateur du Biodôme et le dirigeant hors pair du Jardin botanique qui est allé chercher pour ses projets durant les dernières années des subventions et des dons qui dépassent les 90 millions de dollars. Pourquoi changer une formule qui a fait ses preuves? Ne dit-on pas que le mieux est quelquefois l'ennemi du bien? Enfin, combien coûteront les chevauchements administratifs additionnels à la suite de la décision récente du secrétaire général de la ville d'analyser et de ratifier dorénavant toutes les décisions des sociétés paramunicipales? N'y a-t-il pas déjà trop de chevauchements inutilement coûteux entre les services de la ville et les sociétés? N'est-ce pas un aveu de mauvaise administration. On le voit donc, la matière abonde... et même nauséabonde... S'il faut nettoyer les écuries «d'Augias Doré», les Montréalais aimeraient sûrement le savoir. S'il n'y a pas lieu de le faire, il y aurait sûrement lieu d'instaurer des mécanismes permettant une transparence complète de la gestion des sociétés paramunicipales. Les Montréalais font aujourd'hui face à un trou que d'aucuns estiment à 380000000 de dollars à cause de ces sociétés. Cela vaut sûrement un peu plus d'explications que celles que semble prête à donner l'administration Doré. Dans ces conditions, l'heure est venue de demander qu'une enquête publique soit faite sur toutes ces questions de façon que les Montréalais puissent découvrir très précisément de quelle façon et avec quels soins on gère leurs affaires et puissent déterminer quel avenir il convient de réserver aux sociétés paramunicipales.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-11-07

Pages P. B-2

Select in Zotero zotero://select/library/items/XRUB7ZDB

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:32

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:32

Le village hollandais

Type Article de journal

Auteur Lysiane Gagnon

Résumé Opinions S'il n'en tenait qu'au maire Doré, Montréal serait déménagée dans des champs de blé sillonnés de pistes cyclables ou, à défaut, transformée en village hollandais ou en municipalité chinoise: tout le monde à vélo, et tant pis pour ceux qui n'ont ni les jambes assez fortes ni les nerfs assez solides pour aller travailler à bicyclette. La population résiste, mais nos édiles ne désarment pas; ils changent de tactique et reviennent à la charge autrement. Stationner au centre-ville est devenu un sport de millionnaire, et voilà que du chapeau du maire Doré vient de surgir une vieille scie recyclée de l'arsenal du conseiller Robert Perreault, lequel s'était lui-même inspiré de vieux projets datant de la fin des années 70, soit l'idée de fermer la rue Ste-Catherine aux automobiles durant les week-ends, histoire d'encourager les marchands et de «revaloriser» l'artère dégradée d'un centre-ville en crise. (C'est plus facile évidemment de sortir un lapin magique du chapeau que de faire face aux vraies causes du dépérissement de la «Catherine»: l'effondrement des vieilles structures économiques, les loyers faramineux, la gourmandise fiscale et les politiques d'habitation aberrantes de l'administration Doré.) Et tant pis si cette «innovation» n'a jamais été demandée par les consommateurs et si les marchands eux-mêmes ne veulent pas en entendre parler. La Ville sait mieux qu'eux-mêmes ce qui est bon pour eux, et de toute façon ne les écouterait pas tant qu'ils ne seront pas regroupés en association sur le modèle d'un organigramme du RCM, avec comités, sous-comités, coordonnateurs à 90000\$ par année et «communicateurs» professionnels. On se demande depuis quand notre bon maire est allé magasiner. À moins de n'acheter qu'un petit fichu, auquel cas on n'injecte pas beaucoup d'argent dans l'économie du centre-ville, il y a tout de même une limite au nombre de sacs qu'une mère de famille peut transporter à pied ou en métro! La force des centres commerciaux de banlieue, ce sont leurs vastes parkings. Fermer la rue Ste-Catherine aux voitures, ce serait maintenir l'avantage de la banlieue, tout en introduisant au centre-ville des facteurs de congestion et d'embouteillages accrus; ce serait accroître les problèmes des commerces, des hôtels, des restaurants et des salles de spectacle qui tiennent encore le coup. (Le maire Doré s'imagine-t-il que tous les touristes s'amènent à Montréal à vélo avec un «back-sack» accroché dans le dos? N'a-t-il jamais eu envie de prendre sa voiture ou un taxi pour sortir le samedi soir, quand il pleut à boire debout ou qu'il fait trente sous zéro?) Comme le signale judicieusement l'urbaniste Jean-Claude Marsan, la circulation automobile remplit une fonction bien définie dans la vie urbaine. La rue piétonne, dit-il, «est une idée des années 70». Depuis, on s'est rendu compte que «l'auto fait partie de la culture de la rue». Cela contribue au maintien de l'animation, du commerce, de la vitalité urbaine. L'important, pour assurer la sécurité dans un centre-ville, c'est d'éviter la stagnation, de pousser les gens à circuler, d'attirer le plus grand nombre de gens possible par le plus grand nombre de moyens de transport possibles... bref, de favoriser non pas d'abord la promenade et la flânerie, mais les activités. Et non pas seulement les activités ludiques et gratuites, comme le veulent ces édiles qui rêvent de transformer Montréal en festival de rue permanent, mais aussi les activités pratiques: le travail, l'habitation, le magasinage familial. Toutes les expériences, où que ce soit, montrent que le

concept de la voie piétonne n'est viable que dans des tronçons secondaires (genre Prince-Arthur) ou alors dans des villes homogènes et ultra-disciplinées comme Ottawa, Copenhague, Bonn ou Cologne. (Et encore les voies piétonnes sont-elles loin d'être des succès dans ces villes-là. Le mail Sparks, à Ottawa, est un désert après cinq heures. À Bonn, à Cologne, à Copenhague, on erre le soir dans des espaces déprimants, bordés de magasins fermés et de restaurants vides, où le bruit de la moindre cannette de bière roulant sur le pavé se répercute à l'infini...) Dans les grandes villes et les agglomérations hétérogènes, les rues piétonnes sont un échec. Elles tuent le commerce, transforment des rues animées en places stagnantes, et deviennent le camping permanent de marginaux de tout acabit. Le quartier le moins intéressant (et le moins sûr) de Paris est celui des allées, mi-foire mi-camping: le seul où la circulation automobile est interdite. À Vancouver, la seule rue du centre-ville qui soit infréquentable est le mail Granville. Depuis la transformation de cette rue naguère animée en voie piétonne, tous les commerces ont été remplacés par des «Radio Shack», des arcades vidéo et des établissements bas de gamme... et pour cause, puisque c'est là le rendez-vous de tous les prostitués, robineux et pushers de la ville. À Montréal, de toute façon, l'essai a été concluant. Quand on l'a fermée pendant un été à la circulation, la rue Crescent a été transformée en taverne en plein air servant en même temps de poubelle et de vespasienne. Il a suffi que la circulation automobile reprenne pour qu'elle retrouve son charme et qu'on puisse recommencer à s'y promener en toute sécurité. De toute façon, y a-t-il une ville comparable à Montréal qui ait fermé l'artère principale de son centre-ville à la circulation? Il n'y pas d'artère piétonne à Toronto, ni à Manhattan, ni à Londres, ni à Paris hors-Halles, ni à Tokyo, Milan, Hong Kong, San Francisco, Boston, Barcelone, etc... Préfère-t-on prendre modèle sur les villes les plus intéressantes au monde, ou bien sur Calgary, Bonn et Ottawa? Comme le suggère fort opportunément le conseiller du centre-ville Nick Auf Der Maur, pourquoi ne pas plutôt envisager, pour revitaliser le centre-ville, des mesures inspirées par le simple bon sens? La Ville pourrait cesser de s'abriter derrière le gouvernement provincial et autoriser l'ouverture des commerces le dimanche, au centre-ville. Plutôt que de pénaliser les automobilistes, elle devrait au contraire y permettre le stationnement gratuit durant les week-ends: donner congé aux parcomètres et libre accès aux parkings municipaux. Et tant qu'à y être, Montréal devrait en finir avec ses règlements désuets, indignes d'une ville moderne, qui interdisent les boîtes à journaux et les vendeurs ambulants qui font, avec leurs marrons et leurs bretzels, la joie des passants, à New York comme à Paris. Sur ce, je vous quitte, chers lecteurs pour trois petites semaines post-référendaires et post-constitutionnelles... Il en va de l'équilibre de ma propre constitution! À bientôt.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-11-07

Pages P. B-3

Select in Zotero <zotero://select/library/items/G6W2QHVK>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:32

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:32

Battus: 2 Adoptés: 3

Type Article de journal

Auteur Robert Duguay

Résumé Un peu plus d'un mois après avoir renoncé au pouvoir et quitté le RCM, Michel Prescott se sent tout bien. Top shape, comme disent les sportifs. «Je me suis rendu compte qu'une idée juste et réaliste avait des chances d'évoluer plus vite qu'à l'époque où j'étais dans leur gang. L'esprit d'équipe en politique peut engendrer une crainte malsaine, celle de faire mal paraître le parti...» Le conseiller du district de Jeanne-Mance a goûté au pouvoir pendant six ans. «J'ai dit ce que j'avais à dire à l'intérieur d'une structure de plus en plus rigide. Si j'ai levé les pattes, finalement, c'est parce que j'étais tanné de me répéter...» Il cite en exemple le cas du stationnement réservé dans le quadrilatère Saint-Laurent, Avenue du Parc, Sherbrooke et Mont-Royal. «Ça fait des années que je fais des représentations à ce sujet-là. La résolution vient tout juste de passer. C'est bien trop long. Les gens devraient avoir droit à plus d'efficacité». Mais ce n'était pas pour faire le bilan de ses illusions que Prescott m'a appelé vendredi. Ni pour commenter la première tranche du Défi Hockey. «Je ne veux surtout pas partir en guerre mais l'autre jour, vous avez écrit...» Je citais Sammy Forcillo qui venait de se faire élire dans le district Saint-Jacques et qui l'accusait de pratiquer une opposition plus... esthétique que pratique, résumerai-je. «Je ne veux surtout pas déclarer une guerre mais il faut que je vous dise...» Il faut en effet résumer les interventions de Michel Prescott au dernier Conseil d'arrondissement sur le plan d'urbanisme. Par souci d'équité et d'autant plus que tous ces amendements-là, c'est pour votre bien-être que des êtres humains et élus passent une importante partie de leur séjour terrestre à les concocter... et à les sous-amender. Nous sommes donc un lundi soir dernier et ça discute fort autour de la table. Au Forum, le Canadien reçoit les Jets de Winnipeg... Amendement 1: geler l'émission des permis de bars sur la rue Saint-Laurent, entre Sherbrooke et Montréal. Battu. «On ferait une grosse gaffe en princearthurisant la rue Saint-Laurent. Les gens qui viennent

s'établir dans le bout ont l'impression de prendre des risques. Je suis un zélé, un défenseur ardent de la qualité de vie des résidents». Amendement 2: définir de nouvelles règles de gestion des déchets des restaurants. «Je me promène tous les jours dans mon quartier et les conteneurs qui débordent et qui puent me font lever le coeur. Ça frise le Tiers-Monde...» Adopté malgré le lobby tenace des associations de restaurateurs. Amendement 3: acquérir et aménager en parc le boisé en friche situé sur Sherbrooke, entre Laval et Saint-Denis. «C'est un bijou, un terrain cinq étoiles. La Ville bougerait si elle était vraiment sérieuse dans sa volonté d'améliorer son réseau d'espaces verts. Le terrain est surévalué à 10 millions. On pourrait l'avoir pour moins que ça. C'est une question de priorité». Battu. (J'ouvre une parenthèse pour signaler que Prescott et Sammy s'entendent sur un point: l'argent dépensé en fenêtres et en rue de granit aurait pu servir à bien d'autres choses. Vous étiez au courant? Ah...) Amendement 4: réviser la réglementation concernant l'établissement de terrasses commerciales en arrière-cour. (J'en ouvre une autre, mine de rien, pour vous signaler qu'à ce sujet, j'aurai bientôt le plaisir de soumettre à votre bonne lecture un cas effarant...) Adopté à l'unanimité. Amendement 5: réviser la réglementation concernant l'aménagement des cours arrières. «C'est un projet sur lequel je travaillais depuis un bout de temps avec Thérèse Daviau. Ce qu'on veut, c'est permettre à plus de gens de profiter du peu de soleil qu'on a en aménageant des terrasses résidentielles sur les toits. Nos règlements à ce sujet sont bien trop sévères. Il faudrait s'inspirer de New York». Adopté.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-11-08

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/CM9WQH66

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:32

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:32

Montréal dénonce un projet de règlement excluant les immigrants parrainés des HLM

Type Article de journal

Auteur Normand Delisle

Résumé PC QUÉBEC - La Commission des droits de la personne et la Ville de Montréal dénoncent toutes deux un projet de règlement du ministre des Affaires municipales Claude Ryan qui veut interdire aux immigrants parrainés l'accès aux logements à loyer modique. Dans un document préparé par un conseiller juridique de la Commission des droits de personne, Me Pierre Bosset, on qualifie «d'anomalie» l'inadmissibilité que le ministre Ryan envisage de prononcer à l'égard des immigrants parrainés qui veulent accéder à un HLM. À la Ville de Montréal, le vice-président du comité exécutif John Gardiner parle d'une «mesure discriminatoire» dans une lettre qu'il adresse au ministre Claude Ryan. La Presse Canadienne a obtenu copie des deux documents. C'est le 23 septembre dernier que la Société d'habitation du Québec, un organisme qui relève du ministre Claude Ryan, a publié son projet de règlement qui vise à modifier les conditions requises pour se voir attribuer au Québec un logement à loyer modique. Parmi les nouvelles conditions mentionnées, on exclut désormais les «immigrants reçus parrainés» comme susceptibles d'être bénéficiaires d'un HLM. Or, l'an dernier, 15783 parmi les 51420 immigrants arrivés au Québec, soit 31 pour cent, étaient «parrainés». Dans son document, la Commission des droits de la personne rappelle que les immigrants parrainés se trouvent «dans une situation de vulnérabilité». Exclure les immigrants parrainés des HLM «peut avoir un impact négatif sur des catégories de personnes particulièrement vulnérables, telles que les personnes âgées ou les femmes». La Commission des droits parle d'un «effet pervers puisqu'on renforce la situation de dépendance dans laquelle peuvent se trouver les immigrants parrainés face à leur garant». Quant à la Ville de Montréal, le projet de règlement lui paraît injuste pour les immigrants reçus parrainés. «C'est une mesure discriminatoire allant à contre-courant de la volonté manifeste du gouvernement et de la ville de Montréal de favoriser un accès égalitaire aux logements à loyer modique», écrit le vice-président du comité exécutif de Montréal, John Gardiner, dans une lettre au ministre Ryan. M. Gardiner souligne également que cette exclusion est pour le moins «prématurée, considérant la connaissance très partielle des effets qu'elle pourrait avoir tant au plan individuel que social». Un sondage auprès des résidents de HLM est actuellement en cours et on devrait en attendre les résultats avant de réévaluer les conditions d'admissibilité aux HLM, note le vice-président du conseil exécutif montréalais. Déjà, un autre groupe, le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) avait déjà manifesté son opposition au projet de règlement du ministre Ryan. Le projet de règlement concernant l'admissibilité aux HLM pourrait être adopté dès la prochaine séance du conseil des ministres du gouvernement québécois car le délai de 45 jours requis depuis sa publication le 23 septembre est maintenant écoulé.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-11-10

Pages P, A-6
Select in Zotero zotero://select/library/items/QBHDGGGD
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:33
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:33

Montréal concentrera ses efforts de développement dans l'est

Type Article de journal
Auteur Kathleen Lévesque
Résumé LA VILLE de Montréal entend concentrer ses efforts de développement économique à Rivière-des-Prairies au cours des prochaines années en y soutenant la croissance des activités industrielles. C'est ce qui ressort du plan d'action économique de Montréal, un document interne à la Ville préparé par la Commission d'initiative et de développement économique de Montréal (CIDEM) et dont LE DEVOIR a obtenu copie. Le rapport de près de 150 pages, intitulé Réaliser Montréal, souligne l'intention de la Ville d'ajouter 24 millions de pieds carrés aux 30 millions déjà existants pour industrialiser l'extrême est de l'île. Interviewé sur le plan d'action qui doit être rendu public en février prochain, le responsable du dossier économique au comité exécutif, John Gardiner, justifie ce choix en soulignant le besoin de grands espaces (de 500000 à 1,5 million de pieds carrés) des entreprises manufacturières. «Montréal doit toutefois s'ajuster aux décisions des autres ordres de gouvernement, précise M. Gardiner. Le plan d'action indique aussi que «la Ville entend expérimenter de nouvelles formules de partenariat avec des développeurs privés pour leur mise en marché». Là-dessus, John Gardiner précise que la Ville tentera, d'une part, d'aller chercher des industries hors frontières ainsi que d'autres situées au Québec et, d'autre part, de relocaliser des entreprises coincées dans les vieux quartiers de Montréal. Pour les convaincre de s'installer dans les parcs industriels de Rivière-des-Prairies mais aussi de Pointe-aux-Trembles, Montréal soumettra des arguments tels que le réseau routier, la proximité des services et l'accessibilité de la main-d'oeuvre. Pointe-aux-Trembles et Rivière-des-Prairies ne comptent que pour 7% de la population de Montréal, soit 76480 habitants sur un grand total de 1014945. Mais, justement, la Ville investira, tel qu'en fait état le Plan triennal d'immobilisations adopté le mois dernier, près de 14 millions\$ au cours des trois prochaines années dans le secteur résidentiel dans l'est de la métropole. Quant aux prix de vente de ces terrains vacants, l'administration devra compétitionner avec ceux offerts par les villes de banlieue, soit Laval et celles de la région de Lanaudière. Pour aussi peu que 0,35\$ le pied carré, des industries peuvent s'installer actuellement à l'extérieur des limites de Montréal. L'absence d'infrastructures permettant le développement industriel s'ajoute, pour l'instant, à cette difficulté. John Gardiner évalue à 110 millions\$ la facture pour combler ce vide. Déjà, Montréal a engagé 14 millions\$ dans la construction d'un égout collecteur. «Nous voulons aménager le boulevard Henri-Bourassa qui est essentiel pour viabiliser le développement industriel de l'est et qui permettrait la création de 30000 emplois», affirme M. Gardiner. Ce dernier admet toutefois ne pas avoir de solutions pour financer la plupart des infrastructures. Chose certaine, les municipalités concernées par l'aménagement de l'axe Henri-Bourassa, soit Montréal-Nord, Anjou et Montréal-Est, devront selon M. Gardiner assumer une partie des frais. Ottawa consentirait déjà à investir des fonds publics. Du côté de Québec, 8 millions\$ seraient officiellement disponibles pour cela, et jusqu'à 16 millions\$ officieusement. «Mais, ça ne suffit pas, lance John Gardiner. Il ne faut pas oublier que la santé économique de Montréal définit la santé économique du Québec.» L'intervention réclamée par l'administration municipale va au-delà de fonds injectés dans le développement économique de Montréal. La Ville veut que le gouvernement provincial freine ainsi le problème majeur de l'étalement urbain. Car la tentation est grande de voir dans le choix de la Ville d'affermir les activités industrielles de l'est, une porte ouverte à l'exode des Montréalais. Déjà, dans le plan d'urbanisme de ce secteur de la métropole, Montréal dévoile son intention de prolonger l'autoroute 25 jusqu'au boulevard Perras, situé tout près de la limite nord de l'île, pour «faciliter les déplacements internes». «Ça prend un désenclavement nord-sud pour stimuler l'industrialisation, explique John Gardiner. Mais, il est vrai que Québec pourrait choisir de construire une autoroute plutôt qu'un boulevard urbain comme nous le souhaitons.» Quant à la possibilité que les villes de banlieue réagissent aux projets montréalais pour attirer les industries, John Gardiner se dit prêt à la réplique.

URL URL
Publication Le Devoir
Date 1992-11-11
Pages P. A-4
Select in Zotero zotero://select/library/items/8DWZN3IY
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:33
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:33

Plus de surveillance, moins de crimes dans le métro

Type Article de journal
Auteur Gilles Gauthier
Résumé La criminalité a baissé de cinq p. cent en 1992 dans le métro, ce qui porte, selon le président du conseil d'administration de la STCUM, Robert Perreault, la diminution à quelque 30 p. cent en trois ans. Alors que le nombre de crimes contre la personne s'accroît «en surface» sur le territoire la CUM, il baisse dans le métro et «contrairement à une certaine image et à une certaine perception, les gens sont moins en danger là qu'ailleurs», a affirmé M. Perreault. Ce dernier procédait hier au lancement de la campagne annuelle de sécurité de la STCUM, qui se tiendra du 16 au 27 novembre et qui vise principalement cette année à inciter les usagers à adopter des comportements sécuritaires dans les véhicules et les stations de la société. Cette campagne, qui comprend entre autres la présentation d'un vidéo - un rap de 10 minutes intitulé On a tous le transport en commun - coûte environ 90000\$. M. Perreault a notamment souligné que depuis 1989, la STCUM a augmenté de 30 p. cent le nombre de ses agents de surveillance dans le métro et ses stations, pour le porter à 142, et que 110 caméras en circuit fermé ont été installées. Une importante lacune sera comblée lorsque le nouveau système radio permettant aux responsables de communiquer avec chacun de ces agents sera installé
URL URL
Publication Le Devoir
Date 1992-11-12
Pages p. A-6
Select in Zotero zotero://select/library/items/2U3VBAP2
Date d'ajout 14/05/2019 à 15:08:16
Modifié le 14/05/2019 à 15:09:27

Budget de 1,15 milliard à la CUM, une hausse de 0,6 p. cent sur 1992

Type Article de journal
Auteur Yvon Laberge
Résumé La Communauté urbaine de Montréal a adopté hier soir son budget 1993 de 1,15 milliard de dollars, en hausse de 0,6 p. cent par rapport à celui de 1992. Le président du comité exécutif de la CUM, M. Michel Hamelin, a rappelé que la hausse des dépenses de la Communauté sont maintenues en deçà du taux d'inflation prévu pour 1993. Comme il l'avait dit lors de la présentation des prévisions budgétaires le 30 octobre, c'est un budget qui tient compte de la capacité de payer des municipalités et des contribuables. Essentiellement, rappelons-le, à lui seul le Service de police engloutit 396,7 millions de dollars ou 34,4 p. cent du budget; le service de la dette s'approprie 306,5 millions ou 26,6 p. cent; la contribution de la CUM à la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM) se chiffre à 305,2 millions et les autres services de la CUM se partagent 144,7 millions. Le conseiller montréalais indépendant Michel Prescott a vainement tenté de faire augmenter le budget de la CUM de 52452\$ pour que le budget du Conseil des arts progresse lui-aussi de 0,6 p. cent par rapport à 1992. Après un long débat, comme on pouvait s'y attendre, la proposition du conseiller Prescott, qui en faisait une question de principe, a été rejetée et le budget du Conseil des arts inchangé à 8,7 millions de dollars. Le Conseil de la CUM a également approuvé hier soir le budget de la STCUM et la nouvelle grille tarifaire qui entre en vigueur le 1er janvier prochain. Ainsi, à compter du 1er janvier, la CAM coûtera 43\$ par mois (contre 41\$ présentement), la lisière de six tickets 7\$ (plutôt que 6,50\$), et le passage en espèces 1,75\$ (contre 1,60\$ actuellement). La CAM des étudiants et personnes âgées se vendra dorénavant 17,50\$ plutôt que 15,50\$, la lisière de six tickets, 3,50\$ contre 2,70\$ et le passage en espèces, 0,90\$ au lieu de 0,80\$. Le budget 1993 de la STCUM est de 717,1 millions de dollars. Les conseillers montréalais Marvin Rotrand, Sam Boskey, Michel Prescott, Marcel Sévigny, Pierre Goyer et Claudette Godley-Demers ont voté contre ce budget, dénonçant essentiellement les hausses de tarifs qui, disent-ils en substance, feront fuir les usagers et limiter leurs déplacements.
URL URL
Publication La Presse
Date 1992-11-12
Pages P. A-6
Select in Zotero zotero://select/library/items/YKTTNNDP
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:33
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:33

Le métro à Laval: un cafouillage libéral, selon le PQ

Type Article de journal
Auteur Jean-Paul Charbonneau
Résumé Pendant que le Parti québécois soutient que le cafouillage sur le projet du prolongement du métro à Laval est l'entière responsabilité du gouvernement Bourassa, le maire Vaillancourt maintient ses accusations à l'endroit de la Communauté urbaine de Montréal (CUM). Dans un communiqué émis hier le président de la région Laval du PQ, Michel Leduc, écrit que «s'il y a tant de cafouillage jusqu'à ce jour, c'est parce que le gouvernement libéral n'a pas cessé de remettre en cause l'entente intervenue en 1989 sur le prolongement du métro dans l'île Jésus et, ce, sous toutes sortes de prétextes. Malgré les millions dépensés en études, le gouvernement libéral est incapable de faire des choix clairs et renvoie constamment Laval et la CUM à leurs divergences». L'ex-député du PQ soutient que les libéraux se sont fourvoyés en faisant des promesses qu'ils sont incapables de tenir. Pour sa part, le maire Gilles Vaillancourt a réitéré hier ses accusations à l'endroit du président de la CUM. Selon lui, M. Hamelin ne dit pas la vérité quand il affirme que tous les membres du comité exécutif de la CUM sont favorables à la poursuite des études pour amener le métro dans l'île Jésus. «J'ai vu le rapport et il y est écrit que les membres du comité exécutif ne recommandent pas le prolongement. Ils ont renié la signature de leur président et celle du maire de Montréal dans le protocole de septembre 1989.»

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-11-12
Pages P. B-8
Select in Zotero zotero://select/library/items/XCQHFUIL
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:33
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:33

Les finances de Montréal vont mal -- De mauvaises prévisions font que la Ville se retrouve avec un «trou» considérable

Type Article de journal
Auteur Gilles Gauthier
Résumé À cause de mauvaises prévisions budgétaires, la Ville de Montréal s'est retrouvée dès le début de 1992 avec un «trou» de 33 millions dans ses finances et la situation n'a cessé de se détériorer depuis. C'est ce que révèle un document interne soumis le mois dernier par le service des Finances au comité exécutif et dont La Presse a obtenu copie. En plus de peindre un sombre portrait de la situation budgétaire pour 1992, il prévient qu'«une partie plus ou moins grande du manque à gagner subi cette année se répercutera l'an prochain». Au 28 août dernier, le déficit prévu atteignait 70,7 millions à cause d'un «excédent de dépenses» de 38,2 millions et d'un «manque à gagner» de 32,4 millions. Ce qui avait amené la présidente du comité exécutif et responsable du budget, Léa Cousineau, à convoquer les journalistes les 28 avril et 3 juillet pour annoncer des compressions budgétaires de 18,6 millions la première fois et de 12,5 millions la deuxième. Malgré ces coupures, le «trou» s'élevait encore à 46,9 millions à la fin d'août. À partir du document, daté du 2 octobre et portant sur le volet «recettes» de l'évolution budgétaire, le comité exécutif a procédé à d'autres compressions qui, cette fois, n'ont pas été rendues publiques. Selon une source à la Ville, ces dernières compressions n'ont pas suffi à rééquilibrer les revenus et les dépenses, ce qui indique que la situation ne s'est pas améliorée et que l'écart avec le budget qui avait été déposé au conseil municipal le 29 novembre 1991 n'a cessé de grandir. On sait que le gouvernement du Québec interdit aux municipalités d'enregistrer des déficits et d'autres compressions, a-t-on laissé entendre hier, devront être effectuées. Le budget de 1993 sera rendu public dans moins de deux semaines, le 26 novembre, et Mme Cousineau sera probablement interrogée à cette occasion sur la justesse de ses prévisions et sur la façon dont elle bouclera l'année en cours. Selon le document en effet, un examen des postes budgétaires majeurs «dès le début de l'exercice 1992» a permis d'identifier un excédent des dépenses de 33 millions par rapport au budget adopté par le conseil. On se contente d'expliquer que «ce dépassement était essentiellement attribuable à certaines stratégies retenues lors de la confection du budget et qui n'ont pu être concrétisées par la suite et à certains besoins prioritaires inconnus lors de la finalisation du budget». Au chapitre des recettes, le «manque à gagner» de 32,4 millions inscrit au 2 octobre s'explique notamment par le résultat des contestations de taxes par les contribuables. On avait inscrit une somme de 14,9 millions dans le budget, mais on évalue maintenant la «perte de recettes» à 35,8 millions, tout en ajoutant que «cette situation reflète un scénario relativement optimiste». Le service des Finances explique à ce sujet qu'un récent jugement modifiant la méthode d'évaluation des édifices à revenus pourrait «amplifier les besoins mentionnés» étant donné que l'évaluation des immeubles serait ajustée à la baisse. Par ailleurs, les contraventions émises par la police de la CUM avaient rapporté 6,5 millions de moins que prévu, soit 4 millions pour les véhicules «en

mouvement» et 2,5 millions pour le stationnement. Les droits sur les mutations immobilières rapportaient 25 p. cent ou 5,4 millions de moins que ce qui avait été inscrit dans le budget à cause de la faiblesse du marché et de la «hausse marquée du nombre de cas qui profitent de la clause d'exonération de la Loi sur les mutations immobilières». L'administration a, sur un autre plan, perdu en cours de route les droits sur les divertissements qui, faut-il dire à sa décharge, ont été abolis en cours d'exercice par le gouvernement Bourassa pour être remplacés par une «compensation» inférieure à ce qu'ils rapportaient. Les dépenses des services municipaux excéderont par ailleurs, selon les prévisions, de 21,8 millions la somme inscrite dans le budget 1992. Les dépenses financières ont été sous-évaluées de 7,9 millions et les contributions de 14,18 millions. Le Centre de tri et d'enfouissement des déchets (CTED) - l'ancienne carrière Miron - qui doit en principe équilibrer ses revenus et dépenses, enregistré au 28 août un déficit de 13,21 millions. Fait à souligner, le document ajoute que «la prévision du CTED repose sur l'hypothèse de la fermeture du site en 2010». On sait que le RCM, parti au pouvoir, a pris l'engagement politique de fermer ce dépotoir en 1994. Le responsable des travaux publics au comité exécutif, Richard Brunelle, promet depuis le printemps de faire le point sur le CTED, où le nombre de tonnes de déchets enfouis a subi cette année une baisse radicale à cause de la hausse des tarifs.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-11-13

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/L5M9765S

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:33

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:33

Hôtel-Dieu: Gobé s'élève contre «l'establishment du centre-ville»

Type Article de journal

Auteur Denis Lessard

Résumé QUÉBEC - L'opposition au déménagement de l'Hôtel-Dieu vers Rivière-des-Prairies vient «de l'establishment du centre-ville» qui n'appuie le développement de l'est de Montréal «que lorsqu'on parle d'incinérateurs et de dépotoirs», de lancer hier le député libéral de Lafontaine, Jean-Claude Gobé. Dès qu'il est question de projets plus intéressants - comme l'implantation d'un hôpital universitaire - on oublie l'est de la ville, déplore le député Gobé, inquiet que le projet de déménagement de l'institution du centre-ville semble trouver maintenant des adversaires au sein même de son gouvernement. Par ailleurs, pour Mme Thérèse Lavoie-Roux, qui était ministre de la Santé lorsque l'idée du déménagement fut lancée, l'important c'est qu'une décision soit prise le plus rapidement possible quant à l'avenir de l'Hôtel-Dieu, sur son site actuel ou à Rivière des Prairies. «Changer d'idée n'est pas dramatique, la situation a évolué. Mais ça prend des arguments valalables», lance-t-elle soulignant que l'argument de l'augmentation de la clientèle dans la banlieue nord-est était tout aussi pertinent qu'en 1987. «Pour moi le déménagement était la décision rationnelle à prendre à l'époque» a-t-elle dit, soulignant qu'elle n'avait pas pris connaissance des conclusions du rapport de la commission Yergeau, opposée au déménagement. Cependant, souligne-t-elle, le projet de déménagement proposé coûtait alors 150 millions - il atteint aujourd'hui 260 millions. Un manque de fonds pourrait justifier Québec de revoir sa décision. En outre, ajoute-t-elle, il semble que les religieuses propriétaires de l'Hôtel-Dieu soient maintenant disposées à céder des terrains auxquelles elles tenaient à l'époque, de souligner l'ancienne ministre. «Mais dans un sens ou l'autre, l'important c'est qu'une décision soit prise», d'insister Mme Lavoie-Roux. Celle-ci avoue ne pas comprendre la farouche opposition du maire de Montréal, Jean Doré, «qui était emballé» quant on lui a exposé le projet à l'origine. Mme Lavoie Roux souligne qu'au début elle était opposée au projet mais que c'est la direction de l'Hôtel-Dieu qui, à l'époque, lui avait montré la nécessité du déménagement. Offusqué par nouvelle de La Presse voulant que le projet de déménagement de l'institution du centre-ville soit mis sur une voie d'évitement, le député Gobé a dit savoir de bonne source que le ministre de la Santé, Marc-Yvan Côté, répondrait finalement dans deux semaines, à Montréal, au rapport du comité Yergeau qui recommandait à Québec de revoir cette décision. «M. Gobé peut dire ce qu'il veut, il n'y a pas de décision quant au moment de cette présentation», répliquera-t-on au cabinet du ministre Côté. Pour Mme Marie-Claire Ouellet, l'intention est toujours de répondre «rapidement» aux allégations du comité Yergeau, mais il faudra tenir compte des événements politiques à venir, le cabinet spécial de la semaine prochaine et le début de la session à l'Assemblée nationale la semaine suivante. D'autre part, le ministre Côté indiquera demain qu'il se rend à la décision de la Commission d'accès à l'information qui, en octobre, lui avait demandé de rendre publics de nombreux documents étayant la décision de déménager l'Hôtel-Dieu. Le ministre compte cependant faire appel de la publication du «bilan-lit provincial», un tableau de la situation pour l'ensemble du Québec qui soulèverait des pressions énormes dans certaines régions défavorisées par le réseau de la Santé. Même si, dans l'entourage du ministre Daniel Johnson, on souligne que la décision de déménager devra être réévaluée à la lumière des difficultés financières du gouvernement, la Santé voit la chose d'un autre oeil. On y rappelle que, les budgets

nécessaires à la réalisation du projet avaient été approuvés par le Trésor lorsque le cabinet avait accepté ce déménagement, le printemps dernier. Pour Mme Ouellet, le ministre Marc Yvan Côté «va continuer à cheminer dans la direction de cette décision de déménager». «Dans son esprit il n'y a pas de doutes que ce projet se fera», ajoute-t-elle. Quant à la direction de l'Hôtel-Dieu, favorable au déménagement, elle soutenait hier dans un bref communiqué «qu'aucun fait nouveau n'a été communiqué (aux dirigeants de l'hôpital) leur permettant de croire que la décision gouvernementale annoncée en avril dernier serait remise en question». «Pour la direction de l'Hôtel-Dieu, les travaux préparatoires en cours par les professionnels se poursuivent normalement en vue de la relocalisation».

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-11-13

Pages P. C-16

Select in Zotero zotero://select/library/items/796P4HFC

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:33

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:33

La sécurité d'emploi remise en question à la Ville de Montréal

Type Article de journal

Auteur François Berger

Résumé Les employés de la Ville de Montréal seront les premiers à souffrir de la mauvaise situation financière de l'administration municipale, affligée d'un déficit de plusieurs dizaines de millions de dollars dont La Presse faisait état dans son édition d'hier. Le plus gros employeur de la région métropolitaine - 13000 fonctionnaires - n'arrive plus à équilibrer ses revenus et ses dépenses au moment où il doit entreprendre des négociations pour le renouvellement des contrats de travail de la grande majorité de ses employés. La sécurité d'emploi est, pour la première fois, remise en question dans la fonction publique montréalaise. Les compressions budgétaires que la municipalité a dû mettre en oeuvre l'été dernier, devant un déficit qui ne cessait de grandir, ont notamment consisté en des licenciements d'employés dits contractuels ou temporaires, a confirmé hier M. Daniel Bussièrès, porte-parole de la présidente du comité exécutif de la Ville, Mme Léa Cousineau. Les derniers employés «auxiliaires» (comme la Ville nomme les temporaires ou travailleurs à temps partiel) touchés par les compressions des dépenses ont été, à la fin de l'été, au nombre de 135, surtout des professionnels. Auparavant, la municipalité avait éliminé 248 emplois - temporaires également -, comme elle l'avait prévu dans son budget pour l'année 1992. Selon les syndicats de travailleurs de la Ville, le nombre d'employés temporaires a atteint un creux historique, à moins de 6 p. cent des effectifs syndiqués en juin dernier (700 personnes), et des compressions supplémentaires, si elles s'avéraient nécessaires, pourraient signifier la fin de la sécurité d'emploi dont jouissent les fonctionnaires municipaux à statut permanent (plus de 11000). Les quelque 750 cadres, qui ne sont pas syndiqués, se trouvent également dans l'expectative. «Nous nous attendons à ce que l'administration soit en demande sur la sécurité d'emploi lors des prochaines négociations», a commenté hier M. Gilles Mathieu, conseiller du syndicat des 4800 cols blancs, dont la convention collective vient à échéance dans deux semaines. Un fonctionnaire à statut permanent ne peut actuellement être licencié. La Ville est tenue de le «relocaliser» si son poste est aboli. Dans les faits, seuls les employés temporaires sont susceptibles de mises à pied. Autrement, la réduction du personnel peut être réalisée par attrition, c'est-à-dire par le non-remplacement des fonctionnaires qui prennent leur retraite. Au syndicat des 4500 cols bleus, dont le contrat se termine à la fin de l'année, le vice-président Réjean Morel a catégoriquement affirmé que les effectifs ne peuvent être réduits. Les cols bleus, qui ont participé à un long et parfois violent conflit de travail l'an dernier, bénéficient dans leur contrat d'un «plancher» d'emplois concernant 4060 postes. S'il faut réduire les effectifs, le syndicat des cols bleus suggère plutôt que la Ville diminue le nombre de ses cadres intermédiaires, «beaucoup trop nombreux», de dire M. Morel. À l'Association des cadres de la Ville de Montréal, le président Pierre Thérien s'est montré prudent en rappelant les «rumeurs de réduction dans l'ensemble de la fonction publique municipale». Le président du syndicat des pompiers, M. Gaston Fauvel, a lui aussi souligné qu'il ne peut y avoir de réduction de personnel au service de lutte contre les incendies. «Nous avons une garantie que les effectifs seront maintenus à 1665 pompiers et qu'il y aura de l'embauche», a-t-il dit en citant une lettre signée en juillet dernier par le secrétaire-général de la Ville, M. Pierre Lefrançois. Le porte-parole du comité exécutif de la Ville, M. Daniel Bussièrès, a souligné hier que la municipalité devra entamer bientôt des négociations pour le renouvellement de onze conventions collectives de travail. Les clés qui ouvriront les prochains pourparlers entre la Ville et ses employés se trouvent dans le budget que l'administration du maire Jean Doré doit rendre public le 26 novembre. Du côté syndical, cependant, on note que la question salariale n'aura pas une grande importance au cours des prochaines négociations (les employés ont accepté une hausse des salaires de 2 p. cent en 1992, tandis que les cadres supérieurs voyaient leur traitement gelé). Chez les cols blancs, par exemple, on entend

mettre l'accent sur l'organisation du travail, la diminution de la sous-traitance (on vise les sociétés paramunicipales) et la «gestion participative», afin d'augmenter la productivité sans mettre les emplois en péril.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-11-14

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/DVVHQ3VN

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:33

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:33

Prescott veut «l'heure juste»

Type Article de journal

Auteur François Berger

Résumé Le conseiller municipal Michel Prescott, qui a quitté le mois dernier le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) pour siéger comme indépendant à l'hôtel de ville, a accusé hier l'administration du maire Jean Doré de «ne pas donner l'heure juste» sur les finances de la municipalité. M. Prescott, conseiller du district de Jeanne-Mance, trouve «inconcevable» que la Ville ait effectué des dépenses qui dépassent ses prévisions. «C'est rare et exceptionnel», a-t-il dit en rappelant que le gouvernement du Québec interdit aux municipalités d'enregistrer des déficits. Un document interne de la Ville, dévoilé hier par La Presse, prévoyait le 28 août dernier un déficit de 70,7 millions, que la municipalité a tenté de combler par des compressions budgétaires dont elle n'a pas voulu donner les détails. «Le déficit est en bonne voie d'être résorbé», s'est contenté de dire, hier, avec peu de conviction, M. Daniel Buissières, porte-parole du comité exécutif de la Ville. Le conseiller Prescott se demande si les coûts des festivités entourant le 350^e anniversaire de Montréal n'auraient pas contribué au débordement des dépenses. «J'aimerais avoir l'heure juste sur cette question», a-t-il lancé à l'endroit de ses anciens collègues du parti au pouvoir.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-11-14

Pages P. A-6

Select in Zotero zotero://select/library/items/PH24SVT2

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:34

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:34

Bien en selle à Québec -- Une brassée de dossiers chauds pour le maire Jean-Paul L'Allier

Type Article de journal

Auteur Gérald Leblanc

Résumé QUÉBEC - Tout est beau et tout est vieux à Québec, qu'on dénomme justement la Vieille Capitale. La mairie, rue de la Fabrique face à l'antique cathédrale, sera centenaire dans deux ans. Ce bel édifice, majestueux de pureté et de simplicité, compte un nouveau seigneur depuis trois ans. Même s'il n'a que 54 ans, Jean-Paul L'Allier fut ministre libéral dans le premier régime Bourassa de 70 à 76. Ce vieux-jeune maire a délogé le Progrès civique, le jumeau de notre Parti civique, à la tête du Rassemblement populaire (RP), le jumeau de notre RCM. Pour cimenter la greffe d'anciens leaders à la nouvelle pousse du RP, le maire L'Allier a fait appel à Gérard Barbin, son ancien sous-ministre, comme chef de cabinet, et à Denis de Belleval, ex-ministre péquiste, comme directeur général de la ville. Ce mariage d'anciens et de nouveaux a coloré la transition québécoise, moins brutale que celle de Montréal, où le Parti civique s'est effondré au départ de Jean Drapeau, laissant toute la place aux nouveaux du RCM. À Québec, le Progrès civique est toujours en place, avec cinq conseillers contre les 15 du RP et un indépendant, Réjean Lemoine, qui a claqué la porte, ne se reconnaissant plus dans le RP. Le Progrès civique est dirigé par André Forgues, un vétéran à la Gérard D. Lévesque qui assure la transition vers des jours meilleurs. On se cherche une vedette pour les prochaines élections. Yves Seguin, l'ex-ministre libéral du Revenu, a indiqué qu'il n'était pas disponible. Les lendemain référendaires pourraient libérer des candidats intéressants. On a parlé de Jean-Guy Lemieux, le député libéral nationaliste de Vanier, en banlieue immédiate de Québec, et même de Marc-Yvan Côté, le vindicatif parrain de Québec, qui a annoncé son intention de quitter la scène provinciale en 93. Les observateurs de la scène municipale estiment cependant que Jean-Paul L'Allier est bien en selle et presque assuré d'un second mandat. Lors de la dernière séance du

conseil, il y a une dizaine de jours, il a mis Jacques Jobin, le plus fringant conseiller de l'Opposition officielle, au défi de lui ravir son siège de maire. M. L'Allier parle de «ma ville» et se plaît à répéter que la mairie n'est pas un tremplin vers les niveaux supérieurs, où il a déjà logé, mais un lieu d'atterrissage où il entend prolonger sa troisième carrière. Plusieurs plats au feu Avant le prochain rendez-vous électoral, le 7 novembre 1993, Monsieur le maire de la Capitale devra cependant traverser une dernière année de mandat bien chargée. On lui reproche justement d'avoir placé plusieurs chaudrons au feu sans jamais satisfaire l'appétit de ses électeurs. En moins de 48 heures à l'hôtel de ville et dans le petit milieu de Québec, où l'on retrouve toujours les traces d'un des quatre coqs du village (e maire L'Allier, la mairesse Boucher de Sainte-Foy, Marcel Aubut des Nordiques et le parrain Marc-Yvan Côté), j'ai en effet pu relever six dossiers brûlants (voir les encadrés ci-bas): ° le Centre des congrès; ° l'École navale et le cinéma Imax; ° le «trou» de Saint-Roch; ° nouveau Colisée pour les Nordiques; ° les Jeux d'hiver de 2002; ° le conseil des arts et la maison du premier ministre. Finalement, on a l'impression qu'il se passe plus de choses à la mairie de Québec qu'à celle de Montréal. Sans doute parce que les acteurs y sont moins nombreux et moins exposés aux aléas de la conjoncture économique. La grande région de la capitale, qui compte 700000 habitants, représente le deuxième pôle économique de la province. Malgré une certaine percée dans les industries de pointe, au parc technologique de Québec/Sainte-Foy, les grands employeurs y demeurent le secteur public, le mouvement Desjardins, l'Université Laval et les Nordiques. C'est dans cet univers feutré, plus rassurant et moins excitant qu'à Montréal, que Jean-Paul L'Allier est en train de s'imposer comme un joueur de premier plan.

LES SIX DOSSIERS CHAUDS DE LA CAPITALE

Le Centre des congrès Érigé en 1968, le vieux centre des congrès, à Place Québec, est désuet, en plus d'être à la charge entière de la municipalité, contrairement à celui de Montréal qui relève du provincial. Les parties sont d'accord sur le principe d'un nouveau centre et le gouvernement a dégagé des crédits de quelques 80 millions\$ pour ce projet. Mais on se chicane sur l'emplacement, d'un côté ou de l'autre du boulevard Saint-Cyrille, qui vient d'être rebaptisé boulevard René-Lévesque. Le maire L'Allier préfère les basiliaires du «complexe G» au projet de Trizec de construire dans le prolongement de Place Québec. Marc-Yvan Côté, le ministre responsable de la Capitale, digérait sa défaite référendaire en Floride, lors de sa visite à Québec, mais il doit rendre une décision avant la fin du mois. Autant M. L'Allier que l'attaché de presse de M. Côté jurent que les relations sont au beau fixe entre les deux frères-ennemis. Ce centre constitue une pièce-maîtresse pour Québec, classée parmi les premières villes canadiennes pour le pouvoir d'attraction mais parmi les dernières pour la capacité d'accueil. L'école navale et le cinéma IMAX Le ministre fédéral de la Défense, Marcel Masse, a fait un beau cadeau à Québec: une école navale pour la marine de réserve, devant être installée dans le Vieux-Port. Québec, qui détient déjà le quartier général de la marine de réserve, dame ainsi le pion à sa rivale Halifax. Tout près de la future école navale, où les travaux doivent commencer incessamment, on retrouve des clôtures entourant le site de construction d'un cinéma IMAX, mis de l'avant par un groupe de promoteurs, qui a eu de la difficulté à financer son projet, pour lequel la Ville a permis un édifice de 19 mètres de haut, quatre de plus que la hauteur permise dans cette zone du Vieux-Port. Or voici que l'UNESCO, qui projette d'établir son secrétariat des villes patrimoniales à Québec, se pointe dans le dossier, alertée par Herb Stovel, le secrétaire de la branche canadienne d'ICOMOS, une sorte de Green Peace du patrimoine architectural. À en juger par l'agressivité manifestée par le maire, lors du point de presse après la dernière séance du conseil, cette intrusion d'ICOMOS l'agace, d'autant plus que le projet IMAX, qui fournirait de l'activité hivernale pour le Vieux-Port, tardait à démarrer. Le trou de Saint-Roch L'ancien maire Jean Pelletier parlait de la Grande Place, le maire L'Allier parle de l'espace Saint-Roch et l'animateur Robert Gilet du trou Saint-Roch. Il s'agit d'un vaste terrain acquis par la Ville pour revitaliser la basse-ville, la partie délabrée de Québec. Après en avoir fait un enjeu électoral, l'administration L'Allier a mis la hache dans le projet de grande place. Mais la solution de rechange tarde à venir et les clôtures entourent le site, juste en face de l'édifice du quotidien Le Soleil, où la semaine dernière le piquet des journalistes ne faisait pas le poids devant la brigade des agents de sécurité. On y a finalement commencé les travaux d'aménagement d'un parc, financé par la ville, autour duquel on espère attirer des projets d'habitation et de tours à bureau, particulièrement le ministère de l'Environnement du Québec. Nouveau colisée des Nordiques Avec ses 15000 sièges, le Colisée de Québec ne fournit pas assez de revenus pour financer les salaires des vedettes du hockey. Marcel Aubut, le seigneur des Nordiques, voudrait que la Ville lui construise un nouveau colisée de 20000 places, un projet de 125 millions\$. Le maire L'Allier est prêt à céder un terrain aux Nordiques mais refuse carrément d'investir les deniers publics dans cette affaire. Peu porté l'un vers l'autre, les deux hommes se livrent à un dialogue de sourds: Aubut évoque les retombées économiques et de maintien des Nordiques à Québec pendant que L'Allier s'inquiète de la faisabilité et de l'opportunité d'une telle aventure. Un dossier qui se règlera sans doute plus au niveau politique que sur la base des rapports économiques. Les Jeux d'hiver de 2002 C'est le 5 décembre que l'Association olympique canadienne décidera qui de Calgary ou Québec sera sa candidate pour les Jeux Olympiques d'hiver en 2002. L'élue canadienne devra ensuite rivaliser avec l'américaine Salt Lake City pour l'obtention des Jeux que l'alternance devrait amener en Amérique du Nord au tournant du siècle. Même ici, la candidature ne fait pas l'unanimité puisque la mairesse de Sainte-Foy, Andrée Boucher, la grande rivale du maire L'Allier dans le monde municipal, s'oppose farouchement au projet, en évoquant le spectre du déficit que traîne Montréal depuis 1976. Le reste de la communauté régionale appuie cependant la projet qu'on voit comme un stimulant exceptionnel pour la vocation touristique de Québec. Avec les installations déjà construites, notamment le Colisée et les pentes du Mont-Sainte-Anne, on fait valoir que Québec pourrait répéter l'exploit de Calgary, qui a fait des profits avec les Jeux de 88. Mais ici, Québec n'est pas en compétition avec Sainte-Foy ou même Montréal, mais avec le reste du monde. Le conseil des arts et la

maison du premier ministre En juin, le maire L'Allier avait créé un certain émoi en refusant l'invitation du premier ministre Bourassa de participer à la réception offerte, à Montréal, pour le leader russe Boris Elstine. «Si on veut déménager la capitale à Montréal, qu'on le fasse et Québec deviendra une ville de musée et de culture, comme Bruges en Belgique. Si on maintient Québec comme capitale, qu'on y fasse les fonctions propres à une capitale.» Dans ce contexte, Québec mène une chaude lutte pour que le nouveau Conseil des arts et des lettres du Québec s'installe dans la Capitale. «Même s'il y a plus de productions à Montréal ou Toronto, le Conseil des arts du Canada est toujours à Ottawa», explique M. L'Allier qui réclame aussi le rapatriement de la Bibliothèque Nationale, installée rue Saint-Denis à Montréal, qu'on s'apprête à agrandir. Reste enfin le vieux projet d'une résidence du premier ministre à Québec, que Robert Bourassa avait promis à Jean Pelletier, le prédécesseur du maire L'Allier. Ce serait une manière de mettre un terme au statut de Québec, «capitale du mardi au jeudi» depuis les règnes de Robert Bourassa et René Lévesque. Elle a dit OUI, il fut discret Au référendum de 1980, Jean-Paul L'Allier et Andrée Boucher avaient dit OUI au projet de souveraineté du Québec. Depuis ce grand rendez-vous, M. L'Allier, devenu maire de Québec, et Mme Boucher, mairesse de Sainte-Foy, sont rarement sur la même longueur d'ondes. Les méchantes langues disent même qu'il suffit que l'un dise oui pour que l'autre dise non. C'est ce qui est arrivé lors du dernier référendum. La mairesse de Sainte-Foy a alors accueilli Robert Bourassa, le chef du camp du OUI, à son hôtel de ville et a expliqué sa conversion fédéraliste. «René Lévesque demeure le leader politique qui m'a le plus influencée, mais ma réflexion m'a amenée à penser qu'il valait mieux dire OUI au Canada cette fois-ci. De toute façon, l'indépendance ça se demande pas, ça se prend», explique la fougueuse mairesse. Le maire de Québec s'est fait plus discret. Tout en disant ne rien renier du passé, où il a lentement glissé du camp fédéraliste au camp nationaliste, et tout en laissant entendre qu'il voterait personnellement pour le NON, M. L'Allier s'est abstenu de toute intervention publique. «Mes convictions n'ont pas changé, mais je me suis imposé un devoir de discrétion pour respecter l'intégrité de mon mandat. De toute façon, il y avait assez de monde sur les tribunes et ma présence n'aurait rien changé.» Mais il semble tout de même paradoxal que Mme Boucher puisse s'afficher pour le OUI alors que plus de 60 p. cent de ses électeurs de Sainte-Foy ont voté NON alors que M. L'Allier n'ait pu s'afficher pour le NON, malgré l'appui fortement majoritaire de ses électeurs de Québec. Piqué au vif, M. L'Allier répond: «Mme Boucher a deux enfants, dont l'un travaille pour Gilles Loiselle (le ministre conservateur) et l'autre pour le président de l'Assemblée nationale. Ça donne un cadre assez précis. Moi, mes enfants s'arrachent le dos dans la restauration pour gagner leurs études. Ça me donne un cadre un peu plus large.» Contrairement à Jean Doré, le maire L'Allier est loin de détester les bagarres partisans, que ce soit avec Andrée Boucher, Marcel Aubut ou Marc-Yvan Côté. Depuis la nuit des temps, tout est politique dans la Vieille Capitale, comme viennent encore de le démontrer les divers comportements lors du référendum sur l'accord de Charlottetown.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-11-14

Pages P. B-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/UDPHMNUI

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:34

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:34

Canadien international: Ottawa dira «oui»

Type Article de journal

Auteur Maurice Jannard

Résumé À la suite de la réunion d'hier entre ministres fédéraux et la direction des lignes aériennes Canadien International, le principal porte-parole des employés de l'entreprise, M. Sidney Fattedad, a indiqué que le gouvernement Mulroney est sur le point d'accorder d'ici les prochains jours une aide financière au transporteur de Calgary. Le ministre des Finances, Don Mazankowski, qui est le plus influent responsable du cabinet dans l'Ouest du pays, de même que le ministre du Transport, Jean Corbeil, ont discuté hier à Edmonton du plan de sauvetage de Canadien. Le Conseil des employés de Canadien et quelques dirigeants de la société AMR Corporation de Dallas, propriétaire d'American Airlines, assistaient également à la rencontre. M. Sydney Fattedad, porte-parole des employés, s'est dit confiant qu'Ottawa interviendra d'ici peu pour rescaper Canadien. «Nous sommes près d'un accord», a déclaré M. Fattedad. La société-mère de Canadien, PWA Corp., réclame 190 millions du gouvernement fédéral, comprenant une marge de crédit d'une durée de trois ans de 90 millions et un financement temporaire de 100 millions. De plus, trois provinces (Alberta, Colombie-Britannique et Manitoba) ont accepté de contribuer pour une somme de 100 millions. Arpès avoir dit que les contribuables avaient fait leur part l'été dernier en achetant trois Airbus de Canadien pour une somme de 150 millions, le gouvernement conservateur, qui tente de refaire sa fortune politique dans l'Ouest, vient de changer son fusil d'épaule en moins d'une semaine. De leur côté, les employés de Canadien vont contribuer pour 125 millions en diminuant leur salaire de cinq p. cent durant trois ans et American Airlines investira 240 millions pour acquérir

25 p. cent des actions du transporteur de Calgary. Canadien perd actuellement 600 000\$ par jour et compte 15 000 employés. Les propos de M. Fattedad confirment l'impression que les ministres fédéraux ont donné après une réunion du comité ministériel jeudi et qui laissait voir qu'une offre était imminente. Opposition Jusqu'à la fin, Air Canada a combattu l'ingérence fédérale. Lors de sa rencontre avec le ministre Corbeil, mercredi, le président du conseil d'administration d'Air Canada, Claude Taylor, disait mal comprendre qu'Ottawa puisse subventionner de la sorte une compagnie américaine pour prendre le contrôle d'un transporteur canadien. M. Corbeil est également responsable de la région de Montréal au cabinet fédéral et son geste menace des milliers d'emplois dans la région. De son côté, un représentant de la société Nationair, Daniel-Yves Durand, a déclaré hier à La Presse que l'aide fédérale à Canadien est une grave injustice pour les citoyens qui n'ont plus les moyens de subir un déficit plus élevé. De plus, Ottawa met fin à sa politique de libre marché. «C'est un retour aux subventions dans le cadre d'une nouvelle réglementation», a-t-il dit. Il y a discrimination en faveur de l'Ouest au détriment des transporteurs de l'Est. Si Canadien reçoit une subvention, Nationair et les autres transporteurs d'ici doivent en recevoir également, a souligné M. Durand. Pour leur part, les deux grands transporteurs nationaux se livrent une véritable guerre pour la conquête du ciel canadien. Jeudi, le groupe Gemini, le système de réservations informatisé mis sur pied par celles-ci, a déposé en cour ontarienne une poursuite de 1,5 milliard contre Canadien, accusant son associé de pratiques commerciales malveillantes. Une autre plainte de 500 millions a été déposée contre AMR qui est accusée d'obstruction illégale envers les intérêts économiques de Gemini. Gemini est un système de réservations de billets appartenant à part égale à Air Canada, Canadien et United Airlines. Afin de faciliter la fusion avec American Airlines, Canadien veut quitter le groupe Gemini. Le transporteur américain pose comme condition pour injecter 240 millions dans Canadien que ce dernier joigne son propre système informatique. Gemini compte 700 employés et Air Canada soutient que ces emplois disparaîtront si le transporteur de Calgary ne respecte pas ses engagements. Le réseau a été mis en place en 1989 et l'entente prévue est d'une durée de sept ans. «Air Canada a dû investir des sommes considérables pour mettre ce système en activité, a déclaré à La Presse M. Denis Couture, porte-parole d'Air Canada. L'investissement a été réalisé en fonction de plusieurs années et la société serait pénalisée si le partenaire abandonnait maintenant.» Dans une note remise aux employés de Canadien, le président de PWA, Rhys Eyton, a répondu que les prétentions de son concurrent sont absurdes. Le départ de Canadien du réseau Gemini «n'aurait aucune incidence sur les systèmes de réservations des agences de voyages au Canada». «Inconcevable» Par ailleurs le maire de Montréal Jean Doré a déclaré hier que le sauvetage de PWA envisagé Ottawa est une opération «inconcevable» qui affaiblira Air Canada et mènera au démantèlement du réseau national de réservations Gemini au profit de son rival American Airlines. Dans une lettre au premier ministre Brian Mulroney, M. Doré soutient que l'appui du gouvernement fédéral à PWA est une «voie sans issue» aux yeux du Regroupement montréalais sur l'industrie du transport aérien. «Non seulement cet appui n'assurera pas la viabilité de PWA, mais, en toute équité, il nécessitera une aide financière équivalente sinon supérieure à l'endroit d'Air Canada, dont les pertes quotidiennes sont déjà plus élevées que celles de PWA» écrit M. Doré. Le maire a rappelé que le transport est l'une des composantes fondamentales du tissu économique de la Grande région de Montréal. «Nous ne saurions accepter l'affaiblissement de cet atout formidable que constitue, pour notre région, la présence d'Air Canada, de son siège social, de sa base d'entretien, de son bureau de réservations et celui de la gestion d'Aéropian» a souligné M. Doré. «Nous sommes convaincus qu'un affaiblissement de la position d'Air Canada, dans un contexte de globalisation des marchés et d'émergence de grands transporteurs internationaux, résultera en bout de course en une américanisation accélérée de notre industrie» poursuit le maire. «Il serait inacceptable que la société Air Canada devienne la victime d'une intervention financière du gouvernement en faveur de la PWA» a-t-il indiqué. «Nous demeurons persuadés que si des fonds fédéraux doivent être consacrés à une opération de sauvetage des emplois de PWA, ils doivent l'être dans un contexte d'appui à une intégration économique des deux transporteurs, qui ne soit pas préjudiciable à Air Canada ainsi qu'à la Grande région de Montréal» de conclure M. Doré.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-11-14

Pages P. C-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/WANTNZ5A

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:34

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:34

Hôtel-Dieu: Doré a dit non dès 90

Type Article de journal

Auteur Denis Lessard

Résumé Québec - Dès l'été 1990, le maire de Montréal, Jean Doré, s'était dit opposé au projet de déménagement de l'Hôtel-Dieu vers Rivière des Prairies, mais pour le ministre Marc-Yvan Côté il était déjà hors de question

d'injecter plus d'argent au centre-ville de Montréal, compte-tenu des besoins constatés ailleurs. Plusieurs éléments de la correspondance entre les acteurs dans ce dossier, rendue publique hier, montrent que l'opposition au déménagement de l'Hôtel-Dieu remonte à plus de deux ans, et n'est pas, contrairement à ce que laissent entendre les décideurs provinciaux, apparue subitement avec le constat d'impopularité fait par l'administration Doré. Dans une lettre de juillet 1990, envoyée au ministre de la Santé, Marc-Yvan Côté, le maire Doré soulignait que, compte tenu de la masse critique de chercheurs au centre-ville de Montréal, «toute hypothèse de relocaliser l'Hôtel-Dieu de Montréal à l'extérieur du centre-ville ne peut que porter atteinte à la position stratégique de cette institution de même qu'à son rayonnement tant national qu'international». Selon lui, un tel geste portait même ombrage «à la vitalité de la métropole et à son centre-ville». Rappelant «les milliers d'emplois» générés par l'Hôtel-Dieu au centre ville, le maire soulignait les «conséquences désastreuses» d'un déménagement. Pour le ministre Côté, toutefois, cette prise de position arrivait comme une douche d'eau froide puisque les deux paliers de gouvernement avaient entrepris depuis un an des discussions pour préparer le déménagement. La principale raison soulevée alors était «la trop forte concentration de lits courte-durée au centre-ville en regard des besoins observés». M. Côté soutenait qu'«il est impossible de penser sérieusement à injecter des ressources financières importante au centre-ville en raison des besoins observés ailleurs». En outre, «la réalisation des travaux sur le site actuel serait fort complexe, s'échelonnant sur une période de 12 à 15 ans». Pour le ministre Côté, dans la mesure où le nouvel Hôtel-Dieu pouvait disposer des ressources nécessaires, rien ne venait compromettre son fonctionnement comme hôpital universitaire. Selon le maire Doré, la proximité de la faculté de médecine de l'Université de Montréal était une condition au maintien du statut d'hôpital universitaire pour l'Hôtel-Dieu. Les craintes du maire quant à l'éloignement de l'hôpital de la faculté trouvaient échos dans une lettre transmise au ministère dès mars 1990 par le doyen de la faculté de médecine de l'Université de Montréal, le Dr Serge Carrière. Ce dernier y soutenait que la mission universitaire de l'Hôtel-Dieu, «ne doit d'aucune manière être remise en question». Selon l'université, compte tenu de la nécessité pour les professeurs et les étudiants de se déplacer fréquemment entre l'université et l'hôpital, «tout rapprochement physique du nouvel établissement ne pourrait qu'être bénéfique». L'université proposait de relocaliser l'hôpital sur les terrains adjacents à l'hôpital Sainte-Justine, et mettait en garde le ministère contre un déplacement vers l'est de Montréal. On craignait qu'un déménagement vers l'Est ne fasse en sorte que «le centre-ville n'ait plus un seul hôpital de langue française et les malades de l'ancien Hôtel-Dieu auraient comme hôpital pour soins aigus le Royal Victoria».

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-11-14

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/S3LAW8NP

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:34

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:34

Le trou de l'Île

Type Article de journal

Auteur Claudette Tougas

Résumé La manchette de La Presse d'hier au sujet du piteux état des finances de la Ville de Montréal choque et dérange. À cause de mauvaises prévisions budgétaires, la Ville s'est retrouvée dès janvier avec un trou de 33 millions et la situation n'a cessé de se détériorer depuis. Pauvres contribuables que nous sommes. Parce qu'il ne faut pas être très malin pour conclure que la facture, inévitablement, nous sera présentée l'an prochain au moment de payer nos comptes de taxes. Pas très malin non plus pour se rendre compte que nos administrateurs ne sont pas très forts en chiffres pour avoir accepté un tel budget. Surtout quand ils savent qu'ils doivent composer avec une contrainte incontournable, le fait que la loi interdit aux municipalités d'enregistrer des déficits. Par contre, ce trou a fait des heureux. La contestation des taxes municipales a contribué à une perte de recettes fort importante. Les contraventions ont rapporté moins que prévu. Les droits de mutation également. À cause de la baisse du marché, bien sûr, mais aussi à cause de la clause d'exonération sur les mutations immobilières. Mais ne soyons pas si méchants. La pauvre Ville a perdu en cours d'exercice les droits sur les divertissements qui ont été abolis par le gouvernement du Québec et remplacés par une compensation moindre. Des questions se posent. Est-ce donc si difficile de faire un budget réaliste? Prend-on les contribuables pour des buses qui gobent tout sans sourciller et qui payent la note quelle qu'elle soit? Ou tout simplement y a-t-il pénurie de gestionnaires compétents dans les officines de l'Hôtel-de-ville où, c'est bien connu, les grands manitous sont parmi les hauts fonctionnaires les mieux payés au Canada? L'administration municipale - le RCM - actuellement en période de réflexion sur son avenir, l'effritement de son membership, sa baisse continue de popularité, sur le virage à donner pour mieux se repositionner lors des prochaines élections, se retrouve publiquement avec un autre pavé

dans la mare de ses déboires. C'est à croire ou à penser qu'il n'y a que les célébrations qui réussissent à la présente administration. Bravo pour les Montréalais. Mais dommage pour les contribuables.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-11-14

Pages P. B-2

Select in Zotero zotero://select/library/items/HDJT8C3P

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:34

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:34

Hôtel-Dieu: la décision est justifiée En 1996, il y aura un surplus de lits dans le centre-ville

Type Article de journal

Auteur Denis Lessard

Résumé Québec - L'Est de Montréal manque de lits d'hôpitaux et le problème ne fera que s'aggraver d'ici la fin du siècle. Tout comme les secteurs de Lakeshore et Cartierville, le territoire du quartier Rivière-des-Prairies manque cruellement de lits pour les soins de courte durée. C'est ce qui ressort clairement des documents rendus publics hier par le ministre de la Santé, Marc-Yvan Côté, à la demande de la Commission d'accès à l'information. M. Côté avait jusqu'à hier pour décider s'il ferait appel de la décision de la Commission qui a appuyé la demande de la Fédération des Affaires sociales et de La Presse de rendre accessibles une quinzaine de documents, qui ont servi de base à la décision de Québec de déménager l'Hôtel-Dieu à Rivière-des-Prairies. Toutefois, M. Côté ira en appel sur la publication du «bilan-lits» pour l'ensemble de la province, rendant publique en revanche, la portion de cette évaluation touchant la région de Montréal. Un document de mars 1992, sur «l'allocation des ressources en soins de courte durée appliquée à la région de Montréal-Centre», montre qu'en 1996, le territoire couvert par trois Départements de santé communautaire du centre-ville, Hôpital Saint-Luc, Hôpital Sainte-Justine et Hôpital Général de Montréal - où se trouve l'Hôtel-Dieu, auraient un nombre important de lits en surplus pour les soins de courte durée, par rapport aux besoins prévus. C'est dans le secteur de l'Hôtel-Dieu que les surplus sont les plus évidents. Il y aura 1070 lits de trop en 1996 et il en restera toujours 944 de trop au tournant du siècle. Au surplus, constate le ministère, alors que la demande est pratiquement stagnante au centre-ville, elle augmentera partout en périphérie, accroissant le déséquilibre entre la disponibilité des services pour les résidents du centre-ville par rapport à ceux de la périphérie. Si rien n'est fait pour redistribuer les lits, «la tendance au trop-plein se poursuivra dans les trois DSC du centre, le déséquilibre avec ceux de la périphérie s'accroîtra dans la mesure où ces derniers verront leur besoin en lits grandir de façon significative», soutiennent les fonctionnaires. «Si rien n'est fait, l'évolution de la démographie urbaine, loin de diminuer les inéquités intrarégionales ira en les exacerbant», poursuit le ministère. Ainsi, pour le territoire de Hôpital Maisonneuve-Rosemont, si rien n'est fait il y aura en 1996 un manque de 491 lits de courte durée. En 2001, ce déficit passera à 650 lits. La situation est pire encore dans le secteur du Lakeshore, dans l'Ouest, où le déficit actuel est de 478 lits. Il passera à 603 lits en 1996, et à 748 lits au tournant du siècle. Le secteur de l'Hôpital Sacré-cœur de Cartierville remporte la palme au triste bilan du manque de lits. Il en manquait 621 en 1991, ce déficit passera à 793 dans quatre ans et à 963 à la fin de la décennie. Ces évaluations tiennent compte de l'âge de la population, de sa croissance et de la proportion de lits occupés sur le territoire par des patients originaires de l'extérieur de Montréal mais qui ont besoin de soins spécialisés. Pour le ministère il faut se demander s'il «n'apparaît pas logique dans ces circonstances et dans un contexte de rareté des ressources de favoriser des stratégies de déménagement, comme c'est le cas ici pour l'Hôtel-Dieu de Montréal». «Sinon, poursuit-on, des citoyens continueront, sans avoir légitimement le choix, de se déplacer vers ces DSC inutilement suréquipés». Dans un autre document, de septembre 1992, les spécialistes du ministère soulignent que plusieurs régions autour de l'Île de Montréal accusent aussi des déficits de lits de courte durée. Dans la Montérégie, il manquera, en 1996, 433 lits de soins de courte durée, un déficit de 15 p. cent par rapport à l'ensemble des lits disponibles dans le secteur. Laval aura besoin de 220 lits supplémentaires, soit 28 p. cent de plus que les 766 lits disponibles, ce qui représente le déficit le plus important par rapport aux ressources disponibles. La région de Lanaudière aura besoin de 165 lits, soit 22 p. cent du parc hospitalier actuel. En 2001, si rien n'est fait, Laval aura besoin de 346 lits, un déficit de 38 p. cent sur les ressources alors disponibles, et la Montérégie aura besoin de 772 lits, soit un quart des places d'hôpitaux dont elle disposera alors. Dans un autre document, préparé par le Conseil de la santé et des services sociaux du Montréal métropolitain, en novembre 1990, on indique par ailleurs que le secteur de Rivière-des-Prairies était le meilleur emplacement pour le déménagement de l'Hôtel-Dieu dans un hôpital universitaire moderne d'environ 500 lits. Les quatre autres emplacements considérés, présentaient des inconvénients; le voisinage de la carrière Miron était trop près du boulevard Métropolitain et semblait destiné au développement d'industrie technologiques. L'ouest de Laval, en dépit d'une forte demande voit son développement «passablement complété» et les infrastructures dont il dispose déjà amènent peu de retombées à l'implantation d'un nouvel hôpital. À Pointe-aux-Trembles, le développement

industriel est peu compatible avec un hôpital, tandis que dans l'est de Laval, l'arrivée d'un hôpital créerait plus de pression sur une zone agricole. Rivière-des-Prairies présentait l'avantage de desservir l'est de l'Île tout en offrant l'espace nécessaire - on croyait alors pouvoir obtenir facilement les terrains dont dispose la Ville de Montréal. En outre les développements envisagés au réseau routier se trouvaient du même coup «plus rapidement rentabilisés» évaluait-on. Illustration(s) :

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-11-14

Select in Zotero [zotero://select/library/items/95MGJZUW](https://zotero.org/select/library/items/95MGJZUW)

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:34

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:34

La décote de la Ville était inévitable, dit le maire Doré

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé Les mauvaises nouvelles financières s'accumulent pour l'administration Doré-Cousineau, qui a appris hier que la compagnie Canadian Bond Rating Service (CBRS) de Westmount baissait la cote de crédit de la Ville de Montréal de AA à A+. Les analystes de CBRS, qui ont eu une rencontre privée jeudi dernier avec le maire Jean Doré et la présidente du comité exécutif Léa Cousineau, constatent notamment que la croissance économique s'est effectuée principalement dans les banlieues, où les taxes sont moins élevées que dans la ville centrale. «La capacité de payer des contribuables montréalais atteint une limite», a déclaré hier l'analyste Véronique Petitfils, responsable du dossier de la métropole, qui estime qu'il sera difficile d'y augmenter les taxes pour permettre à la Ville de faire face à ses obligations. Le maire Doré a affirmé que la réduction de la cote n'avait rien d'étonnant et qu'elle était même inévitable et automatique étant donné que le 3 novembre, CBRS baissait son évaluation du gouvernement du Québec, la portant également de AA à A+, ce qui représente une chute de deux crans étant donné qu'il y a entre ces deux notes un AA-. «Québec, d'ajouter le maire, est garant du pouvoir d'emprunt des municipalités et aucune ville ne peut avoir une cote plus élevée». «C'est un argument valable», a déclaré Mme Petitfils, précisant que Montréal est le principal moteur économique de la province et qu'il était difficile de baisser la cote de Québec sans toucher à celle de sa métropole. «L'économie va très mal, a-t-elle ajouté, ce qui se reflètera éventuellement sur les états financiers de la Ville». À cause de la récession, le taux de chômage s'élève à 16,7 p. cent dans la métropole, le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale est élevé, le taux d'inoccupation dans les édifices à bureaux atteint près de 20 p. cent, etc. Elle mentionne également des facteurs découlant de décisions politiques: l'emprunt de 86 millions que la Ville effectuera pour financer sa participation dans le Centre de commerce mondial (CCM), les centaines de millions qu'elle doit verser dans les régimes de retraite de ses employés pour corriger des lacunes de l'administration précédente, le vieillissement des infrastructures municipales, les coûts élevés des employés de la Ville. «Même si la situation financière de la municipalité demeure satisfaisante, plusieurs facteurs cycliques et structurels ont contribué à la détérioration de la situation économique de la Ville», explique-t-elle, ajoutant que «les politiques de renouvellement économique ont été difficiles à réaliser tant au niveau municipal que provincial». Elle a par ailleurs fait allusion aux 380 millions que la Ville devra injecter dans trois paramunicipales (SODIM, SIMPA, SHDM) au cours des trois prochaines années pour le financement de leurs projets immobiliers (ce qui inclut les 86 millions du CCM) et a admis que le «trou» de 70 millions dans le budget de 1992 n'est pas passé inaperçu. Au cours de leur rencontre avec M. Doré et Mme Cousineau, le directeur général de CBRS, Ihor Kots, et Mme Petitfils ont posé des questions entre autres sur l'impact du résultat du référendum d'octobre sur la Ville de Montréal, l'hypothèse d'une victoire du Parti Québécois lors des prochaines élections provinciales, etc. Le PQ s'engagera-t-il à tenir un référendum sur l'indépendance ou s'il promettra que ce sera «business as usual»? D'expliquer Mme Petitfils, CBRS pose ces questions à tous ses clients et aux représentants des entreprises et organismes dont elle établit la cote «pour avoir une idée de ce qu'ils pensent» de ces hypothèses qui constituent des éléments d'incertitude pour l'avenir. «Nous voulons aussi savoir si les clients attendent avant d'investir», ajoute-t-elle avant de préciser que ces facteurs jouent un rôle secondaire quant vient le temps de réévaluer les cotes, les considérations économiques et financières venant en premier lieu. Selon elle, le maire a répondu par des généralités.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-11-17

Pages P. A-1

Select in Zotero [zotero://select/library/items/HQTDPTJ4](https://zotero.org/select/library/items/HQTDPTJ4)

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:35

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:35

Doré n'est pas surpris de la décote de Montréal La Canadian Bond Rating note l'importante détérioration de la situation économique

Type Article de journal

Auteur Pierre Cayouette

Résumé LE MAIRE Jean Doré s'est dit peu surpris de la décision de la firme de cotation Canadian Bond Rating Service (CBRS) d'abaisser la cote de crédit de la Ville de Montréal. «C'était inévitable, dans la mesure où la même firme a diminué il y a quelques jours la cote de crédit du gouvernement du Québec, de qui relève la Ville dans une large partie», a dit M. Doré. Les analystes de CBRS ont ramené la cote de crédit de Montréal de AA à A+. Dans son rapport, la firme de cotation constate que la Ville de Montréal a été durement touchée par la récession et note que «même si la position financière de la Ville reste satisfaisante, plusieurs facteurs cycliques et structurels ont contribué à la détérioration importante de la situation économique de la Ville». Parmi ces facteurs, CBRS souligne le sévère ralentissement immobilier et rappelle le faible taux d'occupation des grands complexes immobiliers. Cette faiblesse du marché immobilier a forcé la Ville à venir en aide à trois sociétés municipales en contractant plusieurs emprunts importants. Le rapport de CBRS cite à cet effet l'emprunt de 86 millions \$ pour aider au financement du Centre de commerce mondial. La maison de cotation note par ailleurs que la Ville s'implique dans la revitalisation de certains quartiers, là où la rentabilité à court terme est moins évidente pour l'entreprise privée. À cela, le maire Doré et la présidente du comité exécutif, Léa Cousineau, rétorquent que «c'est précisément parce que nos sociétés ont ce mandat particulier, qui les distingue des promoteurs immobiliers privés, que la Ville les soutient pendant cette période difficile». CBRS met également en relief «la somme très élevée» engloutie dans les fonds de pension des employés de la Ville. À ce chapitre, le maire Doré refuse tout blâme. Il attribue cette situation à la vision à court terme de l'administration Drapeau. En vertu d'ententes conclues en 1982-83, la Ville de Montréal doit combler le déficit actuariel des caisses de retraite des employés - évalué à 1 milliard \$ - par des paiements spéciaux annuels d'ici à 2045. En 1992, ces paiements s'élevaient à 41,2 millions \$. L'an prochain, ils s'élèveront à plus de 45 millions \$. Le chef de l'opposition, M. Nick Auf der Maur, a estimé hier que la baisse de la cote de crédit de la Ville était la conséquence naturelle des six derniers budgets. Pour sa part, le conseiller Michel Prescott, dissident du RCM, a rappelé qu'il avait prédit cette chute de la cote de crédit au moment où la Ville avait annoncé l'emprunt de 86 millions \$ pour le Centre de commerce mondial.

URL URL

Publication Le Devoir

Date 1992-11-17

Pages P. A-3

Select in Zotero <zotero://select/library/items/ZQY52T99>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:35

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:35

Montréal demande l'ouverture des commerces le dimanche

Type Article de journal

Auteur Pierre Cayouette

Résumé La Ville de Montréal demande au gouvernement du Québec de permettre aux commerçants qui le voudront l'ouverture des magasins le dimanche. Dans une lettre adressée hier au ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, M. Gérald Tremblay, le maire Jean Doré écrit que «dans le présent contexte d'une difficile reprise économique, le libre choix quant à l'ouverture des établissements commerciaux le dimanche représente pour de nombreux commerçants une opportunité de redresser leur chiffre d'affaires grâce à l'apport d'une clientèle qui, de toute façon, achètera ailleurs si ce choix n'existe pas à Montréal». M. Doré opte pour la libéralisation parce qu'il juge futile de tenter de combattre le magasinage outre-frontière, le magasinage d'entrepôt, les marchés aux puces, les magasins d'écoulement manufacturier et toutes les autres nouvelles habitudes de consommation. Le maire de Montréal cite à cet égard un sondage récent qui révélait que 67% des répondants avaient magasiné le dimanche au cours des deux derniers mois. Le tiers des répondants à la même enquête affirmaient magasiner au moins un dimanche sur deux dans des commerces du Québec autorisés à ouvrir. Au moins 13% d'entre eux avouaient avoir magasiné aux États-Unis au cours des douze derniers mois. La présente Loi sur les heures et jours d'admission dans les établissements commerciaux a été adoptée en 1990. Elle constituait un compromis. Elle n'a satisfait personne. Tant les entreprises que les syndicats se disent disposés à accepter l'ouverture des commerces le dimanche. Le maire Doré prône la libéralisation dans la mesure où les employés des commerces n'en fassent pas les frais. «La libéralisation de l'ouverture des commerces devrait assurer le maintien de conditions de travail décentes pour les employés du commerce et les

petits commerçants, notamment par le respect de la règle du travail volontaire, la garantie d'un nombre suffisant de jours de congés où tous les commerces seraient fermés et des heures normales d'ouverture le dimanche (de 9 heures à 5 heures)», écrit M. Doré. Le maire de Montréal tient également à ce que tous les moyens nécessaires soient mis en oeuvre pour assurer le respect de la réglementation, particulièrement celle relative aux «marchés aux puces». Au cours des derniers mois, deux provinces canadienne ont choisi de libéraliser les heures d'ouverture des commerces. L'Ontario l'a fait en juin dernier. Le Nouveau-Brunswick, en septembre. Le vice-président du comité exécutif, M. John Gardiner, s'est dit d'avis que l'ouverture des commerces le dimanche renforcera le plan de la Ville de Montréal en vue de la revitalisation de ses artères commerciales. Montréal investira 47 millions \$, au cours des sept prochaines années, dans le cadre d'un programme comportant un crédit d'impôt foncier ou une subvention directe, ainsi qu'un support technique pour les appuyer dans leurs efforts de rénovation. Aujourd'hui, le Regroupement québécois pour l'ouverture le dimanche, de concert avec l'Association des consommateurs du Québec avec le Conseil québécois du commerce de détail feront connaître leur position et les mesures qu'ils entendent prendre prochainement. Une rumeur laisse entendre que ce regroupement préconisera une forme de désobéissance civile. Mis au courant de cette éventualité, le maire Doré s'en est vigoureusement dissocié.

URL URL

Publication Le Devoir

Date 1992-11-17

Pages P. A-1

Select in Zotero <zotero://select/library/items/9ZZM978R>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:35

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:35

Les magasins vont pouvoir ouvrir le dimanche

Type Article de journal

Auteur Denis Lessard

Résumé QUÉBEC - Fauché et forcé de montrer qu'il est déterminé à stimuler l'économie, le gouvernement Bourassa s'apprête à libéraliser davantage les heures d'affaires pour permettre l'ouverture des commerces le dimanche. Selon les informations obtenues par La Presse, ce projet est l'un des points à l'étude au conseil des ministres spécial qui sera tenu demain et vendredi au Mont Sainte-Anne. Destinées à démontrer que le gouvernement est déterminé à stimuler une économie morose, les discussions des ministres se heurteront rapidement toutefois aux problèmes sérieux des finances publiques: des dépenses «imprévues» de 500 millions qu'il faudra récupérer par autant de compressions, de même que des recettes inférieures aux prévisions du dernier budget au niveau des taxes et des impôts. Aussi, la libéralisation des heures d'affaires le dimanche, réclamée encore cette semaine par le maire de Montréal, Jean Doré, apparaît une façon simple et économique de faire un geste en faveur de la relance sans dépenser un sou. Même si plusieurs scénarios seront proposés par le titulaire de l'Industrie - qui revenait hier soir d'un périple en Corée et au Japon -, l'idée d'étendre les heures d'affaires pour les commerces non alimentaires paraît acquise, une voie déjà tracée par l'Ontario. (On sait que depuis 1990, les magasins d'alimentation peuvent ouvrir leurs portes le dimanche à condition que cinq employés ou moins y travaillent.) Québec, ce faisant, espère réduire le magasinage outre-frontière, prévoit que plus d'emplois seront créés par ces commerces ouverts plus longtemps et espère indirectement favoriser la consommation, bien moindre que prévu au dernier budget. Selon les gens consultés par le ministre Tremblay, il était clair que Québec penchait pour une libéralisation «assez large» pour le dimanche, mais on n'avait pas encore décidé si certains secteurs seraient encore privés du droit d'ouvrir. Licenciements au PLQ Le cabinet aura aussi l'occasion de faire un post-mortem référendaire. L'entourage du premier ministre, souvent pointé du doigt pour la défaite, ne sera pas chambardé. L'un des personnages les plus souvent cités, Clément Patenaude, responsable de l'organisation pour l'ouest du Québec, entend bien rester à son poste jusqu'à la prochaine élection, a-t-il indiqué à La Presse. D'autres sources indiquent toutefois qu'avec l'approche de l'élection - automne 1993 ou printemps 1994 -, la détermination de certains ministres de voir leurs protégés nommés aux différents postes permanents de l'administration publique se fait plus pressante. Certains ministres, notamment Marc-Yvan Côté et Yvon Picotte, ne cachent plus leur impatience à l'endroit de la personne responsable du choix de ces candidats, Mme Gisèle Desrochers, une fonctionnaire de carrière vantée par plusieurs pour la rigueur de son travail. Le seul remous post-référendaire, officiellement, sera la mise à pied d'environ huit permanents du Parti libéral à Montréal, qui comptait jusqu'ici 40 employés. Cette ponction est, explique-t-on, rendue nécessaire par les coûts importants de la campagne référendaire et de la prochaine campagne électorale. En douce, indiquent d'autres sources, la purge fait disparaître quelques jeunes nommés par Mario Dumont, une autre indication que le président de la Commission jeunesse n'aura pas d'autre choix que d'offrir sa démission lors de l'exécutif du PLQ, prévu pour le 26 novembre. Fiscalité D'autre part, le gouvernement paraît assez divisé sur l'ampleur à donner au projet de commission spéciale sur la fiscalité, l'une des assurances qui avaient été données aux

syndicats du secteur public au printemps dernier contre un prolongement de leur gel salarial. Du côté du président du Conseil du Trésor, Daniel Johnson, on pencherait davantage vers une commission parlementaire plus restreinte. La semaine dernière, le ministre Johnson soutenait que c'étaient les dépenses gouvernementales trop élevées, «et non parce que la fiscalité fonctionne drôlement ou n'est pas juste», qui alourdisaient inutilement le fardeau des impôts et taxes. «Il faut réduire les impôts, donc il faut réduire les services pour y arriver», avait dit le ministre Johnson. On doit d'ailleurs annoncer la création d'un nouveau comité de revue des programmes gouvernementaux, un exercice repris maintenant depuis trois ans. À moyen terme, on entend reparler des privatisations, une idée lancée par le gouvernement Bourassa en 1986. Mais le gouvernement (les spécialistes des Finances et du Trésor) ne proposera qu'aujourd'hui le format recommandé pour cette commission spéciale, qui devrait démarrer au début de 1993. Plusieurs penchaient en faveur d'un exercice passablement large, chargé de faire des recommandations sur l'ensemble de la gestion des finances publiques, et non limité à la fiscalité. Pour la CSN, instigatrice du projet, «il est clair que les syndicats ne se contenteront pas de simagrées», lancera Gerald Larose, en faveur d'un mandat aussi large que possible. Entre une commission extraordinaire comme Bélanger-Campeau ou un exercice strictement parlementaire, certains décideurs penchaient pour une commission spéciale, où siègeraient des experts de l'extérieur, du style de celle qui avait scruté l'accord de libre-échange avec les États-Unis en 1988. Les vastes programmes d'investissements publics sont écartés, tant il est clair que les recettes gouvernementales seront en deçà des prévisions. Même s'il avait été plus réaliste lors de ses prévisions économiques du printemps, Québec n'échappe pas aux problèmes qui ont forcé le gouvernement fédéral à admettre une importante hausse de son déficit, souligne-t-on. Début 1991, pour fouetter une économie déjà vacillante, le gouvernement avait accéléré plus de 1500 projets d'investissements publics, un effort qui représentait 1 p. cent de l'économie québécoise, mais la capacité du gouvernement de stimuler la croissance quand les ingrédients ne sont pas présents reste bien illusoire. Lors de la récession de 1982, le taux d'épargne des Québécois était bien supérieur aux 8 p. cent actuels et l'endettement bien moindre que maintenant. En outre, le faible taux de vacance dans l'immobilier permettait de cibler ce secteur aux retombées plus immédiates.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-11-18

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/SHWVVMHJ

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:35

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:35

Montréal permettra à nouveau de convertir des logements en copropriétés

Type Article de journal

Auteur Yvon Laberge

Résumé L'administration Doré-Cousineau s'engage résolument en faveur de la conversion des logements locatifs en copropriétés. Un projet de règlement en ce sens doit être présenté au Conseil municipal à la mi-décembre. Un porte-parole du Comité exécutif de la Ville de Montréal, Mme Jocelyn-Ann Campbell, a précisé hier que le projet de règlement était en cours de préparation et son dépôt prévu à la séance du Conseil municipal du 14 décembre. Après quoi, son étude sera confiée à une commission permanente du Conseil municipal et il sera soumis à la consultation publique. Tant au Comité exécutif qu'au Service municipal de l'habitation et du développement urbain, on se refusait à en dire plus hier. Si ce n'est bien sûr pour rappeler que l'autorisation finale de convertir des logements locatifs en copropriétés viendra de la Régie du logement du Québec. Le 8 août, dans un long plaidoyer publié dans La Presse, le conseiller municipal Robert Perreault (RCM), sous le titre «À deux ans des municipales, un virage demeure possible», invitait son chef Jean Doré, maire de Montréal, à reconnaître que son parti avait fait fausse route en décrétant un moratoire aussi rigide sur la conversion des logements en copropriétés. Le conseiller Perreault ajoutait qu'il faudra prévoir un solide filet de sécurité pour tous ceux qui, pour toutes sortes de raisons, sont incapables d'avoir accès à la propriété. Quelques semaines plus tard, le 23 septembre, devant ses militants réunis en Conseil général, le maire Doré déclarait qu'un règlement permettant la conversion de logements locatifs en copropriétés «tout en protégeant les droits des locataires» devait être présenté au Conseil municipal de novembre. Depuis, le dossier a continué son lent cheminement dans l'appareil administratif et c'est finalement en décembre qu'un projet de règlement pourra être soumis à la consultation publique. Au début de la décennie 80, le gouvernement du Parti québécois avait imposé un moratoire sur la conversion des logements locatifs en copropriétés après que des locataires eurent été expulsés de leurs logements. En 1987, le gouvernement libéral de Robert Bourassa a levé ce moratoire, sauf pour les municipalités de la Communauté urbaine de Montréal. La loi adoptée alors autorisait toutefois les administrations municipales concernées à permettre la conversion d'immeubles locatifs en copropriétés.

URL URL

Publication Le Devoir
Date 1992-11-19
Pages p. A-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/F8KD69B2
Date d'ajout 14/05/2019 à 15:05:53
Modifié le 14/05/2019 à 15:08:16

Montréal permettra à nouveau de convertir des logements en copropriétés

Type Article de journal
Auteur Yvon Laberge
Résumé L'administration Doré-Cousineau s'engage résolument en faveur de la conversion des logements locatifs en copropriétés. Un projet de règlement en ce sens doit être présenté au Conseil municipal à la mi-décembre. Un porte-parole du Comité exécutif de la Ville de Montréal, Mme Jocelyn-Ann Campbell, a précisé hier que le projet de règlement était en cours de préparation et son dépôt prévu à la séance du Conseil municipal du 14 décembre. Après quoi, son étude sera confiée à une commission permanente du Conseil municipal et il sera soumis à la consultation publique. Tant au Comité exécutif qu'au Service municipal de l'habitation et du développement urbain, on se refusait à en dire plus hier. Si ce n'est bien sûr pour rappeler que l'autorisation finale de convertir des logements locatifs en copropriétés viendra de la Régie du logement du Québec. Le 8 août, dans un long plaidoyer publié dans La Presse, le conseiller municipal Robert Perreault (RCM), sous le titre «À deux ans des municipales, un virage demeure possible», invitait son chef Jean Doré, maire de Montréal, à reconnaître que son parti avait fait fausse route en décrétant un moratoire aussi rigide sur la conversion des logements en copropriétés. Le conseiller Perreault ajoutait qu'il faudra prévoir un solide filet de sécurité pour tous ceux qui, pour toutes sortes de raisons, sont incapables d'avoir accès à la propriété. Quelques semaines plus tard, le 23 septembre, devant ses militants réunis en Conseil général, le maire Doré déclarait qu'un règlement permettant la conversion de logements locatifs en copropriétés «tout en protégeant les droits des locataires» devait être présenté au Conseil municipal de novembre. Depuis, le dossier a continué son lent cheminement dans l'appareil administratif et c'est finalement en décembre qu'un projet de règlement pourra être soumis à la consultation publique. Au début de la décennie 80, le gouvernement du Parti québécois avait imposé un moratoire sur la conversion des logements locatifs en copropriétés après que des locataires eurent été expulsés de leurs logements. En 1987, le gouvernement libéral de Robert Bourassa a levé ce moratoire, sauf pour les municipalités de la Communauté urbaine de Montréal. La loi adoptée alors autorisait toutefois les administrations municipales concernées à permettre la conversion d'immeubles locatifs en copropriétés.

URL URL

Publication La Presse
Date 1992-11-19
Select in Zotero zotero://select/library/items/2GKSQIYM
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:35
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:35

Relance et dimanche

Type Article de journal
Auteur Alain Dubuc
Résumé Éditorial Parce que chaque dollar consacré à la reprise sera un dollar emprunté, les gouvernements, tant à Québec qu'à Ottawa, cherchent désespérément des trucs pour mettre fin à la récession en dépensant le moins possible. L'ouverture des magasins le dimanche est l'un de ces moyens efficaces qui ne coûtent pas cher. Il faudrait être masochistes pour ne pas en profiter. Jusqu'ici, c'est avec une grande réticence que Québec s'est aventuré sur le terrain du commerce dominical, pour finalement aboutir à un compromis batard pour les commerces d'alimentation. C'est la récession qui semble être en passe de donner aux partisans de l'ouverture le dimanche, du ministre de l'Industrie Gerald Tremblay au maire Jean Doré, l'argument-massue qui leur manquait pour convaincre les ministres québécois. L'ouverture des magasins le dimanche ne coûte rien à l'État et est simple à mettre en oeuvre si le gouvernement ne la complique pas avec des exceptions, des règles tâillonnées et inutiles, sauf celles qui visent à protéger les travailleurs. Cela peut encourager l'économie de trois façons. La première, c'est en contrant le commerce transfrontalier, aux USA ou en Ontario, particulièrement actif le dimanche. La seconde, c'est en créant des emplois, puisqu'il faut des employés un jour de plus, et surtout, en stimulant la consommation. De nombreuses études montrent en effet que les gens consomment plus si

l'accessibilité aux magasins est plus grande. Dans une fin de récession comme celle que nous connaissons, où le principal frein à la reprise est la trop grande prudence des consommateurs, la mesure est particulièrement bien ciblée. Cette libéralisation du commerce peut enfin avoir un effet psychologique positif, en favorisant une certaine fébrilité de l'activité commerciale dans une période où les attitudes et les perceptions des citoyens peuvent jouer un rôle important. Comme pourrait le faire une réduction importante des taxes sur les cigarettes qui mettrait bien des gens de bonne humeur. Il ne faut pas sous-estimer l'impact économique d'une bonne nouvelle. Le gouvernement Bourassa doit prendre tous les moyens à sa disposition pour accélérer la reprise et ne négliger aucune de ces mesures qui, prises une à une, semblent mineures.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-11-19

Pages P. B-2

Select in Zotero zotero://select/library/items/LJT5255S

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:35

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:35

Avenue du Parc, ça roule en grand, autant en voiture qu'en autobus!

Type Article de journal

Auteur Yvon Laberge

Résumé Avenue du Parc, entre Jean-Talon et René-Lévesque, pour rouler, ça roule! En autobus comme en voiture. Pour la STCUM, c'est tant mieux. Pour les commerçants, ça roule tellement vite, et le stationnement est tellement rare, que les automobilistes oublient - façon de parler - d'arrêter pour magasiner chez eux! Et les parents d'ajouter que la sécurité de leurs enfants est menacée. Un matin de la semaine dernière, 8h30, coin Hutchison et Ogilvy, le R-Bus 535 prend le départ, tourne rue Jean-Talon et immédiatement enfille l'avenue du Parc, direction station de métro Atwater, via de Bleury et René-Lévesque (notre terminus pour l'occasion). À la même heure ou presque, un complice fait le même parcours en voiture. Autobus, 22 minutes; voiture, 10 minutes! Pendant le trajet, une seule fois la voie réservée aux autobus a été obstruée: rue de Bleury, entre Sainte-Catherine et René-Lévesque, trois voitures immobilisées, dont une de police, feux clignotants, devant l'église du Gesù. Ce matin-là, plein à craquer le R-Bus 535. Comme tous les matins de la semaine, ont confié des élèves du Collège Français, voisins de banquette, avant de descendre coin Fairmount et du Parc. Et plein de R-Bus 535, avenue du Parc. Le matin, 29 autobus, et 27 en après-midi. Le 8 septembre, quand la voie réservée est devenue opérationnelle, il y en avait 26 le matin et 25 l'après-midi. Pour le directeur du développement des services à la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM), M. Robert Olivier, c'est un signe de la popularité de la voie réservée de l'avenue du Parc. Bien que la STCUM n'ait pas encore de données définitives à communiquer, elle estime néanmoins que l'achalandage a augmenté de 15 p. cent depuis la mise en service du R-Bus 535 et que huit p. cent des usagers sont de nouveaux utilisateurs du transport en commun. Contrairement à la voie réservée du boulevard Pie IX, la mise en service de celle de l'avenue du Parc a créé un certain choc et les secousses se font parfois sentir encore. Les commerçants tempêtent parce que les espaces de stationnement ont fondu comme neige au soleil et ils craignent que certains d'entre eux ne doivent fermer boutique pour cause de baisse d'achalandage. Un porte-parole des commerçants, M. Michel Bélanger, propriétaire du Métro du Parc, s'interroge quant à la nécessité pour la STCUM de mettre autant de R-Bus en service et il croit que la STCUM «met le paquet» pour faire taire l'opposition et prouver sa thèse de rentabilité du service. Essentiellement, disent les commerçants, le contexte commercial de l'avenue du Parc était déjà difficile; avec la voie réservée, si minime soit son impact, ça fera mal! Leurs représentants ont rencontré la présidente du comité exécutif de la ville de Montréal et une nouvelle rencontre est prévue mardi prochain avec un représentant de Mme Léa Cousineau. M. Bélanger a précisé hier que les commerçants attendent maintenant des solutions permanentes pour faciliter l'accès des commerces à la clientèle aux heures de pointe. Sans compter qu'on souhaite que la sécurité des piétons soit mieux encadrée du fait de la synchronisation des feux de circulation et de la plus grande vitesse des voitures qui en découle. Pendant ce temps, la voie réservée de la Côte-des-Neiges et ses R-Bus 545 roulent sans trop se faire remarquer... au grand soulagement de Robert Olivier et du président du conseil d'administration de la STCUM, M. Robert Perreault. En fait, seule ombre au tableau des voies réservées protégées outre celle de l'avenue du Parc: le prolongement de celle du boulevard Pie IX du boulevard des Grandes-Prairies jusqu'à Laval. À la STCUM, on a compris, il y a deux ans, les premières réticences des autorités politiques de Montréal-Nord (réfection toute fraîche de leur partie du boulevard Pie IX). Aujourd'hui, on comprend que Laval ait des problèmes à négocier l'achat de terrains à la jonction des autoroutes 19 et 440 pour l'aménagement d'un stationnement incitatif. Si on comprend, on s'impatiente quand même un peu. Autre projet en marche: la voie réservée dans l'axe du pont Lachapelle, de l'autoroute 440 en passant par le boulevard Chomedey jusqu'à la station de métro Côte-Vertu à Saint-Laurent. Cette dernière voie réservée intéresse beaucoup Robert Perreault qui est également président du Conseil métropolitain de transport en commun. Il y a

beaucoup de monde dans l'ouest de l'île Jésus, dit-il en substance, et on souhaite sa mise en service l'automne prochain. D'ici là il faudra construire un quai de débarquement pour les autobus de la Société de transport de Laval à la station de métro Côte-Vertu, aménager un autre stationnement incitatif à Laval et modifier les parcours d'autobus de la STL. Et le fric? En tout, Pie IX devrait coûter 6,8 millions dont 4,5 sont déjà investis sans que Québec n'ait déboursé un sou (au grand dam de la STCUM d'ailleurs); Côte-des-Neiges et avenue du Parc, environ trois millions de dollars subventionnés à 75 p. cent par Québec. Et l'axe du pont Lachapelle? À venir!

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-11-20

Pages . A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/LDAGXKNS

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:36

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:36

Spectaculaire volte-face de Doré sur l'ouverture des commerces le dimanche

Type Article de journal

Auteur Pierre Cayouette

Résumé Le maire de Montréal, Jean Doré, a effectué une spectaculaire volte-face , lundi dernier, en demandant vigoureusement au gouvernement du Québec de permettre l'ouverture des magasins le dimanche. En février 1990, devant la commission parlementaire sur les heures d'ouverture à Québec, Jean Doré avait fermement soutenu le point de vue contraire. «La Ville de Montréal n'est d'aucune façon favorable à l'élargissement des heures d'ouverture des établissements commerciaux le dimanche, elle privilégie plutôt une révision des horaires d'ouverture en semaine», peut-on lire dans le mémoire présenté alors par M. Doré. «La Ville de Montréal croit qu'en aménageant de façon plus fonctionnelle les heures d'ouverture des magasins pendant la semaine, se trouverait résolu le problème d'approvisionnement de la plupart des consommateurs et consommatrices. Nul besoin d'ouvrir le dimanche», concluait le document. Le mémoire précisait que Montréal «craint les conséquences néfastes pour une majorité des entreprises commerciales localisées sur son territoire; les plus vulnérables étant, sans conteste, les petits indépendants fortement représentés sur de nombreuses artères de la ville». Dans sa lettre adressée lundi au ministre Gérald Tremblay, M. Doré écrit que « dans le présent contexte d'une difficile reprise économique, le libre choix quant à l'ouverture des établissements commerciaux le dimanche représente pour de nombreux commerçants une opportunité de redresser leur chiffre d'affaires grâce à l'apport d'une clientèle qui, de toute façon, achètera ailleurs si ce choix n'existe pas à Montréal». Le député libéral de Lafontaine, M. Jean-Claude Gobé, a vigoureusement dénoncé cette volte-face du maire Doré, hier. «Le maire Doré agit de façon incohérente et émotive. Il est à la remorque de la position de la CSN. Ce genre de volte-face entache la crédibilité de la Ville», a-t-il fulminé. Cynique, le député Gobé se demande si, «dans deux ans, le maire Doré défendra l'implantation de l'Hôtel-Dieu à Rivière-des-Prairies». M. Doré est l'un des principaux ténors du vaste mouvement d'opposition au transfert de l'hôpital universitaire dans l'est de Montréal. Par ailleurs, le président du Regroupement pour l'ouverture le dimanche, M. Pierre Mignault - aussi président de Club Price - s'est dit agréablement surpris de la prise de position du maire Doré en faveur de la libéralisation des heures d'ouverture. Il estime que l'appui de la Ville aura un impact important auprès du ministre Tremblay. Ce dernier exigeait des partisans de la libéralisation qu'ils constituent le plus vaste consensus possible. Avec l'appui de la Ville de Montréal, cela semble être chose faite. Grands et petits commerçants, de même que les syndicats, pensent que les conditions du commerce ont suffisamment changé pour que le gouvernement autorise l'ouverture des commerces le dimanche . «J'ai rencontré des représentants de la Ville il y a quelques mois et j'ai été très surpris de leur réponse positive», a-t-il dit. En demandant à Québec d'amender la loi, le maire Doré avouait lundi dernier qu'il jugeait futile de tenter de combattre le magasinage outre-frontière et toutes les autres nouvelles habitudes de consommation.

URL URL

Publication Le Devoir

Date 1992-11-20

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/8EWV6BG5

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:36

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:36

Montréal pourrait fermer l'incinérateur des Carrières

Type Article de journal

Résumé °La Ville de Montréal pourrait fermer l'incinérateur des Carrières l'an prochain pour diriger davantage de déchets vers le centre de tri Miron, mais aucune décision n'a encore été arrêtée a indiqué hier une porte-parole du comité exécutif. Lily Robert, l'attachée de presse de M. Richard Brunelle, responsable de ce dossier au sein du comité exécutif, réagissait ainsi aux informations diffusées hier voulant que la Ville abandonne l'exploitation de cet incinérateur l'an prochain. «Le comité exécutif étudie toujours les propositions que le Bureau de consultation de Montréal a formulées dans son rapport sur la gestion intégrée des déchets et des matières récupérables le mois de juillet dernier» a dit Mme Robert. Selon elle aucune décision n'a encore été prise, mais cela devrait être chose faite avant les Fêtes. Radio-Canada affirmait hier que la Ville avait tranché le débat en optant pour la solution la plus économique, c'est à dire la fermeture de l'incinérateur. Elle épargnerait ainsi une centaine de millions qui devaient servir à l'agrandissement et à la modernisation de son incinérateur. Montréal prévoyait cesser d'enfouir des déchets au centre de tri Miron en 1994, mais elle ne pourra respecter cet échéancier car le site se remplit beaucoup plus lentement que prévu. L'ajout des quelques 260000 tonnes d'ordures qui passaient à l'incinération lui aiderait à accélérer le remplissage des carrières Miron. Le conseiller André Lavallée a reconnu hier que l'ouverture de nouveaux dépotoirs dans certaines municipalités de la région avait réduit le volume de détritux acheminés sur cet emplacement. Alors qu'il recevait jusqu'à 1000 camions par jour antérieurement, le centre n'en reçoit plus que 250.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-11-21

Pages P. A-4

Select in Zotero zotero://select/library/items/SFASJC9J

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:36

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:36

Quality report

- Item has no authors

Dépotoir Miron: Rotrand accuse Montréal de cacher la vérité sur les risques d'explosion

Type Article de journal

Auteur Gilles Paquin

Résumé L'administration municipale manque de franchise sur les problèmes que pose l'enfouissement des déchets à l'ancienne carrière Miron et minimise les risques que cela fait courir à la population, a déclaré hier le conseiller du district de Snowdon, Marvin Rotrand. À titre d'exemple, le conseiller de la Coalition démocratique de Montréal soutient que la Ville tente de cacher qu'une explosion de biogaz se soit produite dans ce centre d'enfouissement, dans la nuit du 9 novembre dernier. «Plutôt que de prendre les mesures qui s'imposent en pareilles circonstances pour vérifier l'origine du bruit d'explosion, la Ville se contente de faire des hypothèses farfelues», lance M. Rotrand indigné. Selon le conseiller, des témoins dignes de confiance lui ont rapporté avoir clairement entendu une explosion au Centre de tri et d'élimination des déchets, vers 2h50 du matin. La police de la CUM s'est cependant rendue sur place mais n'a rien trouvé pour expliquer la provenance de ce bruit. Un porte-parole du Centre, Pierre d'Amour, a pour sa part indiqué que les employés avaient parcouru les lieux sans succès, le lendemain, dans l'espoir de retracer des signes d'explosion. Il a été incapable d'expliquer la provenance de ce bruit inusité. Un autre fonctionnaire municipal, l'inspecteur Jacques Fafard, a quant à lui attribué le bruit sourd au passage d'un avion franchissant le mur du son. Des experts consultés par M. Rotrand lui ont affirmé qu'une explosion de biogaz était tout à fait possible. L'endroit où s'est produit l'incident est caractérisé par la présence d'une faille géologique qui facilite l'accumulation, hors de l'emplacement, des gaz explosifs, dit-il. Une telle déflagration ne laisse aucune trace si elle se produit dans un terrain vague accidenté, note le conseiller. Mais celle-ci serait survenue précisément à l'endroit où la Ville envisage de construire une usine de transformation du biogaz en électricité. L'emplacement étant selon lui peu sécuritaire, M. Rotrand s'étonne de la légèreté avec laquelle les autorités du Centre traitent cette explosion nocturne. Selon lui, il fallait fermer les lieux à la circulation; effectuer des mesures du taux d'explosivité au niveau du sol; vérifier l'état des pierres fraîchement fracturées et vérifier l'état du camion de Legault et Touchette, évacué discrètement le lundi matin. Si l'explosion est confirmée, la Ville doit prendre les moyens pour aérer le sous-sol. C'est à dire installer des puits de captage du biogaz, là où la situation l'exige, dit M. Rotrand. D'après lui, plusieurs des puits existants sont bloqués et parfaitement incapables d'évacuer les gaz pendant que l'une des pompes Dentech-

Hibon récemment installée est hors d'usage et que la deuxième ne fonctionne qu'à demi-régime. Cet événement marque une étape «importante et grave» dans l'histoire du méga-dépotier de Montréal, affirme M. Rotrand. C'est la première fois qu'une telle explosion se produit et cela démontre que le système de sécurité ne fait pas adéquatement son travail. Signalons que l'accident s'est produit à proximité de résidences du quartier St-Michel, le long de la 2e Avenue.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-11-22

Pages P. A-3

Select in Zotero <zotero://select/library/items/D63TYXYZ>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:36

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:36

Les détails des dépenses de 41 millions de la Corporation du 350e resteront secrets

Type Article de revue

Auteur Gilles Gauthier

Résumé La Corporation des célébrations du 350e anniversaire de Montréal, qui a annoncé hier qu'elle avait dépensé 41,251 millions dans le cadre des fêtes de 1992, veut garder secrets les détails de ses dépenses même si elle a reçu plus de 34,1 millions de fonds publics. Le rapport déposé hier fait état de revenus de 42,079 millions, soit beaucoup moins que prévu. Le conseil d'administration de l'organisme souhaite que les 828000\$ qui n'ont pas été dépensés soient affectés à un projet qui «vise l'avenir, le développement et le rayonnement de Montréal». Patrick Kenniff, président de ce conseil, a entre autres refusé de divulguer les salaires qui ont été payés aux employés et qui atteignent 8,53 millions, et de rendre publics les quelque 3000 contrats qu'elle a conclus. La Corporation, qui a été créée par la Ville de Montréal, «est un organisme sans but lucratif à caractère privé», a expliqué M. Kenniff, qui a indiqué que cet organisme continuera de se battre devant les tribunaux pour garder secrètes les rémunérations, notamment. Elle a porté en appel des demandes formulées en vertu de la loi d'accès à l'information. Tout au plus accepte-t-on de faire connaître les masses salariales par catégories: 1,84 million pour la direction générale, 1,03 million pour l'administration, 3,99 millions pour la programmation, 1,44 million pour les communications, 224000\$ pour la recherche du financement privé. Quant aux contrats, qui demeureront secrets, la Corporation acceptera d'en publier une liste, avec les montants, pour les catégories qui seront demandées, tout en avertissant que «ça prendra du temps». «À l'exception des salaires, qui sont confidentiels en vertu de la loi sur les renseignements nominatifs, les livres sont ouverts», a pourtant déclaré hier le maire Jean Doré, qui a reçu le rapport des mains de M. Kenniff. Ce dernier a aussi fait valoir que la Corporation devait faire rapport aux trois paliers de gouvernement qui ont contribué à ses revenus, et ce en vertu de protocoles qu'elle a signés avec chacun d'entre eux. Elle a reçu 14,1 millions de la Ville de Montréal, 10 millions de Québec et autant d'Ottawa. Le financement privé, incluant les commanditaires, la vente de billets, les droits de diffusion, les concessions et les produits commerciaux, a rapporté 6,33 millions et les subventions et intérêts 1,64 million. Outre les salaires, les principales dépenses découlent de contrats totalisant 19,413 millions pour la production et l'aide financière à des événements, 2,937 millions pour «services professionnels et administratifs», 6,401 millions pour la publicité, les relations publiques et le matériel promotionnel, 323000\$ pour les frais de voyage, de réunions et de représentation, 164000\$ pour les dépenses d'automobiles et frais de déplacements, 143000\$ pour les «projets spéciaux», etc. Les événements les plus coûteux pour la Corporation ont été les grands spectacles au Parc des îles (île Sainte-Hélène), dont la facture s'est élevée à 3,05 millions, les événements d'ouverture des célébrations (2,21 millions), la pré-ouverture (1,27 million), le Grand jeu de nuit (1,91 million), les spectacles de la place du 350e (au square Berri) (1,8 million) et les rencontres «Dimanche matin, Montréal m'attend» (1,03 million). Moins de la moitié des dépenses ont été consacrées à des engagements directs pour l'organisation d'événements.

URL RL

Publication La Presse

Date 1992-11-25

Pages P. A-1

Select in Zotero <zotero://select/library/items/SL43CKRP>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:36

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:36

Surplus de 828 000 \$ aux fêtes du 350e -- Les 150 jours d'activités auront finalement coûté 41,2 millions

Type Article de journal

Auteur Paule des Rivières

Résumé NON SEULEMENT la Corporation des Fêtes du 350e anniversaire de Montréal a-t-elle contourné les nombreux écueils financiers qui l'ont guettée tout au long de ses activités, mais elle aura un surplus de 828 000 \$ lorsqu'elle pliera définitivement bagage en mars prochain. C'est ce qu'a révélé hier, très fièrement, le président du conseil d'administration de la Corporation, M. Patrick Kenniff, en remettant son rapport financier au maire de Montréal, M. Jean Doré. Le maire de Montréal n'en finissait plus de chercher le mot juste, celui qui exprimerait le mieux sa satisfaction. Il a notamment parlé de succès et de bilan «extrêmement positif». Et il s'est vigoureusement défendu lorsque des journalistes lui ont demandé s'il était approprié de dépenser tant de millions pour des jeux, à un moment où le chômage ne cessait de croître à Montréal. «Les Fêtes ont eu un impact majeur sur l'économie de la Ville et le tourisme est venu en grand nombre. La mise de fonds a déjà été récupérée». Les Fêtes du 350e, qui ont duré 150 jours et pris fin officiellement le 12 octobre dernier, ont coûté 41,251 millions \$, dont 19,4 millions sont allés à la production d'événements. Huit millions et demi ont été versés en salaires (il n'est pas possible d'obtenir les salaires des individus) et 4,3 millions \$ ont servi à la publicité, auxquels il faut ajouter un montant de 2 millions \$ accolés à l'item «relations publiques et matériel promotionnel». Sur les 41 millions dépensés, la majorité provient de la poche des contribuables, soit 10 millions \$ du gouvernement du Québec, 10 millions \$ du gouvernement fédéral et 14 millions \$ de la Ville de Montréal. Les commanditaires ont versé 2,3 millions \$, soit beaucoup moins que ce qui avait été initialement prévu. La Corporation des Fêtes se félicite d'autant plus de sa gestion que le budget initial approuvé en septembre 1991 s'élevait à 45,2 millions \$. Tout a été comptabilisé sur ces Fêtes. À commencer par le nombre de personnes ayant participé à l'une ou l'autre des activités, soit 7,3 millions! Il faut dire que le ton a été donné dès le week-end d'inauguration, les 16, 17 et 18 mai, lorsque 1,3 million de personnes ont assisté au Grand défilé de nuit et visité l'un ou l'autre des autres sites. Au cours de l'été, les spectacles de la Place du 350e et du Parc des Îles ont fait courir plus de 500 000 personnes. Les expositions du Marché Bonsecours ont attiré plus de 100 000 visiteurs et le spectacle son et lumière Le grand jeu de nuit 90 000. Et la liste pourrait s'allonger car les responsables des Fêtes n'ont rien omis pour donner une idée exacte de l'ampleur du succès, ni les 72 congrès et colloques regroupant 50 000 délégués venus à Montréal cet été, ni les 4,4 millions de téléspectateurs ayant regardé à la télé les événements des Fêtes. Le conseil d'administration de la Corporation a même calculé l'indice de fierté des Montréalais. Un sondage Léger et Léger, effectué en septembre, établit que 53,1% des Montréalais sont plus fiers de leur Ville depuis la tenue des Fêtes. Les autorités municipales incluent aussi dans les retombées des Fêtes les 441 millions \$ investis à Montréal au cours de la dernière année. Elles mentionnent ainsi le nouveau Musée d'art contemporain, le Biodôme, les rénovations du Musée des beaux arts, celles du Marché Bonsecours et du Vieux-Port de Montréal, les nouveaux manèges de La Ronde, la construction du nouveau Musée McCord, celle du Musée d'archéologie et d'histoire, l'ouverture du Musée de l'Hôtel-Dieu et les investissements importants consentis pour la construction du Musée de l'Humour. La Corporation espère que le surplus réalisé sera réinvesti à Montréal même si rien de tel n'avait été convenu au préalable entre les différents gouvernements subventionnaires. «À un moment où les besoins sont criants à Montréal, nous souhaitons que le surplus serve à un projet montréalais», a déclaré M. Kenniff hier, au cours d'une conférence de presse. M. Kenniff attribue l'exploit du surplus à un suivi budgétaire «très serré», à un supplément de 188 000 \$ pour le spectacle Le grand jeu de nuit, à une économie de 350 000 \$ en frais d'intérêts budgetés et à la non-utilisation de 290 000 \$ à l'item «réserve pour imprévus».

URL URL

Publication Le Devoir

Date 1992-11-25

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/NTGHTXAL

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:36

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:36

Le compte de taxes en hausse de 3,5%[RECTIFICATIF]

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé Après les conservateurs à Ottawa et les libéraux à Québec, c'est maintenant au tour de l'administration montréalaise du maire Jean Doré d'être victime d'une fuite budgétaire. Le Parti civique de Montréal a distribué

hier soir plusieurs pages du budget que doivent présenter ce matin le maire et la présidente du comité exécutif, Léa Cousineau. Elle indiquent que le taux de l'impôt foncier général passera de 1,72\$ à 1,78\$ par 100\$ d'évaluation, une hausse de 3,48 p. cent. L'augmentation sera donc supérieure à l'inflation, qui se situera, selon Mme Cousineau, responsable du budget, entre 2,8 et 3 p. cent l'an prochain comparativement à environ 1,6 p. cent en 1992. Cette augmentation du compte de taxes - 90\$ pour une propriété évaluée à 150000\$ - était jugée "raisonnable" par quelques propriétaires interrogés hier soir. Les documents divulgués hier soir par la chef du Parti civique, Pierre Gagnier, et trois conseillers municipaux de cette formation - Michel Benoit, Sammy Forcillo et Alain André - indiquent par ailleurs que les recettes et dépenses de la Ville de Montréal augmenteront de 1,4 p. cent pour atteindre 1,9 milliard. Les représentants de l'opposition officielle à l'Hôtel de Ville ont expliqué qu'ils avaient décidé de rendre ces informations publiques parce qu'il s'agit selon eux d'un mauvais budget. Il a été impossible de parler à Mme Cousineau ou d'autres représentants de l'administration après la "fuite" de ces éléments du budget, qui devaient demeurer confidentiels jusqu'à aujourd'hui. Les recettes provenant des taxes augmenteront de 1,5 p. cent pour atteindre 1,42 milliard, et se caractériseront par un important réaménagement. La taxe d'affaires sur les valeurs locatives est abolie et remplacée par une augmentation du taux de la surtaxe sur les immeubles non résidentiels, qui passe de 52,6 cents à 2,06\$. Elle rapportera 316,6 millions au lieu de 84,4 millions, une augmentation de 275 p. cent. La facture de cette surtaxe sera envoyée aux propriétaires des immeubles, qui devront ajuster les baux afin de la percevoir à même les loyers. La taxe d'eau et de services sur les places d'affaires sera calculée en se basant sur la valeur foncière plutôt que la valeur locative, ce qui fera tomber une somme légèrement inférieure dans les coffres de la Ville, soit 153 millions au lieu de 156. La taxe olympique rapportera 22 millions au lieu de 40,4 millions, une baisse de 45,6 p. cent. "L'échéance de la dette olympique fait en sorte que les taux ont été réduits de 46 p. cent en moyenne", explique-t-on. Les compensations, soit essentiellement les en-lieu de différentes taxes applicables aux immeubles des gouvernements du Québec et du Canada ainsi qu'aux entreprises de télécommunication, de distribution de gaz et d'électricité, rapporteront 6 p. cent de plus, c'est-à-dire 192,9 millions au lieu de 182 millions. La Ville prévoit notamment que la participation du Québec à ce chapitre diminuera de 1,7 p. cent pour s'établir à 105,5 millions, mais que celle d'Ottawa s'accroîtra de 53,8 p. cent pour atteindre 29,4 millions. Parmi les autres recettes, les amendes et frais rapporteront, prévoit-on, 14,4 p. cent de plus, soit 97,9 millions. La Ville prévoit par ailleurs vendre pour 15 millions de biens immobiliers. Au chapitre des permis, on inscrit une baisse de 18 p. cent (20,8 millions) alors que le produit des droits sur les mutations immobilières chute de 13,7 p. cent (20,19 millions). La réduction des tarifs des permis de stationnements extérieurs fera baisser les recettes à ce chapitre de 4,2 millions. Le Parti civique n'a pas reçu d'informations sur les dépenses, si ce n'est un tableau qui indique que l'administration générale de la Ville représentera encore 10,5 p. cent des débours alors que ceux qui seront consacrés à l'hygiène et à l'écologie passent de 8,4 à 7,4 p. cent du budget total. M. Forcillo a calculé à partir de ces tableaux que les dépenses pour l'aménagement et la mise en valeur du territoire, pour le soutien matériel et technique et pour le soutien financier et les contributions diminueront également. La Ville prévoyait pour 1992 un surplus de 10 millions, mais elle n'a rien inscrit pour l'an prochain. Malgré la fuite, les autres documents budgétaires, qui seront rendus publics ce matin, réservent plusieurs surprises, notamment aux chapitres des compressions budgétaires, des fonds spéciaux tel celui du dépotoir de l'ancienne carrière Miron ou des sociétés paramunicipales.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-11-26

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/YKDDTSE4

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:36

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:36

L'opposition à l'Hôtel de ville est unanime à dénoncer le septième budget du RCM

Type Article de journal

Auteur Yvon Laberge

Résumé L'opposition à l'Hôtel de ville de Montréal est unanime à dénoncer le septième budget de l'administration du Rassemblement des citoyens de Montréal, déposé hier par la présidente du comité exécutif, Mme Léa Cousineau. De son côté, le président de la Ligue des propriétaires de Montréal, M. Pierre Aubry, aurait souhaité un budget municipal à croissance zéro. Pour le Parti civique, qui en avait divulgué les grandes lignes la veille, c'est un budget dont les réductions sont «mal orientées». Essentiellement, on reproche à l'administration Doré-Cousineau de réduire les services à la population, notamment en éliminant près de 400 postes chez les cols bleus. Selon Pierre Gagnier, chef du parti, l'administration municipale rame à contresens dans tous les domaines et il faut craindre que la hausse d'un peu plus de six p. cent du fardeau fiscal des entreprises industrielles ne les fasse fuir vers la banlieue. À l'appui de sa thèse, il rappelle que la pétrolière Esso a quitté le

centre-ville - la Place Ville-Marie - pour s'établir à Anjou et que Shell vient de faire de même pour s'installer elle aussi à Anjou. Sam Boskey, de la Coalition démocratique de Montréal, reproche à l'administration sa décision de percevoir les taxes le 1er mars plutôt que le 1er avril et le 1er juin plutôt que le 1er juillet. Il partage ainsi les craintes du Parti civique et de la Ligue des propriétaires de Montréal qui prétendent que les contribuables financeront désormais la ville de Montréal. M. Boskey trouve par ailleurs inadmissible la hausse du taux de la taxe foncière qui passe de 1,72\$ à 1,78\$ du 100\$ d'évaluation; il estime que les contribuables avaient plutôt droit à un répit après l'importante hausse des comptes de taxes du budget 1992. Il ajoute même qu'il n'y a rien de bon pour personne dans ce budget, notamment au chapitre des activités culturelles et récréatives. Son collègue indépendant, le conseiller Pierre Goyer de Saint-Édouard, qualifie quant à lui ce budget de fragile, un peu comme un bibelot de porcelaine. Pour lui comme pour d'autres, c'est la première fois «de mémoire de conseiller» qu'un budget n'intègre pas un quelconque surplus budgétaire de l'année précédente. Il reproche certaines compressions budgétaires, dont celles des heures supplémentaires pour les cols bleus affectés au nettoyage et à l'entretien des rues et des trottoirs, à l'enlèvement de la neige, à la collecte des ordures ménagères. M. Goyer applaudit enfin la réduction de postes dans le «staff administratif», mais il déplore que l'administration Doré-Cousineau continue à gonfler son budget pour des sociétés paramunicipales «bébelles» - Biodôme, Palais de la civilisation.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-11-27

Pages P. A-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/CS59HUR2

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:37

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:37

Les fonctionnaires accusent la Ville de négocier sur la place publique

Type Article de journal

Auteur Pierre Cayouette

Résumé INQUIET des futures abolitions de postes, le syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal reproche à la présidente du comité exécutif, Mme Léa Cousineau, de négocier sur la place publique. «Mettre un couteau sur la gorge des fonctionnaires n'est pas la meilleure solution», a prévenu hier le président du syndicat regroupant quelque 4800 cols blancs, M. Georges Bazinet. La convention collective des fonctionnaires vient à terme le 30 novembre prochain. La Ville de Montréal a confirmé hier qu'elle abolira 903 postes au cours de la prochaine année et proposera un gel des salaires pour toutes les catégories d'emploi. Flanquée du maire Jean Doré, Mme Léa Cousineau a dévoilé hier le budget de la Ville de Montréal pour l'exercice 1993. Au lendemain de la spectaculaire fuite fomentée par des fonctionnaires proches du Parti civique, Mme Cousineau s'est surtout affairée à corriger les «inexactitudes». Le budget de fonctionnement de la septième administration publique en importance au Canada s'élèvera à 1,9 milliard \$. L'administration Doré-Cousineau a réussi à contenir les variations des dépenses de la Ville et des comptes de taxes en deça de la progression anticipée de l'indice des prix à la consommation, soit 2,9%. Montréal a limité l'augmentation de ses dépenses à 1,4%. Quant aux comptes de taxes municipales, ils n'augmenteront en moyenne que de 2,5%. Sur le plan de la fiscalité, le budget comporte une modification majeure. Montréal abolit la taxe d'affaires, comme l'annonçait LE DEVOIR la semaine dernière, de même que les taxes d'eau et services sur la valeur locative. La surtaxe sur les immeubles non résidentiels sera accrue en conséquence. «Le budget 1993 représente un virage important. Il s'agit de la plus faible croissance budgétaire depuis 1973. Nous avons réalisé le maximum qui puisse être réalisé dans le contexte budgétaire et économique actuel», a dit Mme Cousineau. «C'est un budget respectueux des priorités annoncées en septembre dernier», a renchéri le maire Jean Doré. M. Doré a toutefois ajouté que Montréal ne pouvait faire plus, compte tenu des profondes mutations qui secouent l'économie. Il s'en remet au groupe de travail sur Montréal, présidé par le ministre des Affaires municipales, Claude Ryan, pour «accroître les revenus de la Ville et diversifier ses outils fiscaux». Montréal réalisera des économies de 25,3 millions \$ au chapitre de la rémunération, en coupant 903 «personnes-année», sans pour autant faire de mises à pied. La majorité des postes supprimés le seront au Service des travaux publics (348,4) et au Services des approvisionnements et immeubles (211,3). «Cette réduction des 900 personnes-année s'effectuera dans le respect des conventions collectives qui lient la Ville à ses employés et dans le maintien de leur niveau actuel des structures salariales», a dit Mme Cousineau. La Ville préfère parler de «personnes-année» plutôt que de postes. Car en vertu d'une fiction administrative, quatre personnes qui occuperaient successivement un même poste au cours d'une seule année ne constitueraient qu'une seule personne-année. Le secrétaire général de la Ville, M. Pierre Le François, a précisé que les cols bleus titulaires d'un poste permanent ne perdront pas leur emploi. Ils seront plutôt intégrés à des équipes affectés à des programmes spéciaux. L'embauche d'employés temporaires sera considérablement réduite. Les planchers d'emplois prévus dans la convention collective des cols bleus seront respectés. La Ville

devra financer environ 250 postes excédentaires. Elle le fera à même un crédit d'appoint de 16,3 millions prévu dans les dépenses communes. Dans le cas des cols blancs, les employés visés par les réaménagements seront relocalisés à des postes vacants ou occupés par des contractuels, auxiliaires ou occasionnels. L'administration Doré-Cousineau présentera dans la semaine du 7 décembre ses demandes globales à ses syndicats. «Il nous faudra augmenter la productivité de nos employés et stabiliser notre masse salariale», a dit Mme Cousineau. Le cahier explicatif du budget 1993 annonce déjà un «gel des salaires pour toutes les catégories d'emploi». Le président du syndicat des cols bleus, affilié au Syndicat canadien de la fonction publique, M. Jean Lapiere, n'a pas répondu aux appels des journalistes, hier. Mais un message enregistré à l'intention de ses membres par le chef syndical en disait long sur l'humeur des leaders syndicaux. «Forts de l'appui de près de 3000 membres qui ont participé à l'assemblée générale du 7 novembre dernier, nous irons de l'avant jusqu'à un règlement équitable avec la Ville et la Communauté urbaine de Montréal. En cas de besoin, nous demanderons votre intervention personnelle. Tenez-vous prêts» L'an dernier, Montréal avait majoré les comptes de taxes résidentiels de 5,4 %. Cette année, la Ville a réussi à contenir l'augmentation moyenne des comptes de taxes à 2,5%. Pour quelque 153 000 contribuables, l'augmentation du compte de taxes sera de 2,9%, étant donné que le rôle de 1992 n'a pas été étalé. Les documents connexes au budget fournissent quelques exemples de comptes de taxes. Dans le cas d'une maison familiale évaluée à 146 400 \$, le compte de taxes foncières s'élevait à 2552 \$ en 1992. En 1993, le compte de taxes de ce même propriétaire sera de 2625 \$. La variation est de 73 \$ ou 2,9%. Pour les 12 500 contribuables non assujettis à la taxe olympique, l'augmentation sera de 3,5%. Le taux foncier général passe de 1,72 \$ à 1,78 \$ le 100 \$ d'évaluation. Par contre, les taux olympiques diminuent de 46% en moyenne. La dette olympique arrivera à terme en 1993. Le dernier versement attribuable à la dette olympique atteint 22 millions \$ en 1993, comparativement à 40,4 millions \$ en 1992. Les Montréalais devront payer leur compte de taxes un mois plus tôt. Le budget prévoit en effet que les deux échéances de l'imposition seront devancées au 1er mars (au lieu du 1er avril) et au 1er juin (au lieu du 1er juillet). Le budget de 1993 prévoit un changement majeur dans la fiscalité des entreprises. En conformité avec la loi 145 sur la fiscalité municipale, les taxes locatives d'affaires, d'eau et de services sont abolies. L'abolition de la taxe d'affaires sera compensée par une hausse de la surtaxe sur les immeubles non résidentiels. Cette surtaxe, introduite l'an dernier, passe de 0,52 \$ par 100 \$ d'évaluation à 2,06 \$. En clair, cela signifie que près de 30 000 commerçants locataires ne recevront plus de comptes de taxes. «Ce nouveau régime permettra à la Ville d'économiser quelque 16 millions \$ en dépenses administratives et en mauvaises créances», a dit Mme Cousineau. Le Parti civique estime par ailleurs que l'administration Doré-Cousineau fait fausse route et qualifie les coupures de «mal orientées». Le parti d'opposition avait dévoilé le budget mercredi soir. Le maire Doré et la présidente du comité exécutif, Mme Léa Cousineau, ont semblé peu affectés par le geste. Mme Cousineau a minimisé l'impact de cet événement qui, a-t-elle dit, n'a rien de comparable avec la fuite d'un budget provincial ou fédéral. Le maire Doré, pour sa part, s'est esclaffé quand on lui a demandé si la Ville entendait faire enquête pour connaître les circonstances de la fuite.

URL URL

Publication Le Devoir

Date 1992-11-27

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/34WCW49P

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:37

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:37

La carrière Miron ne rapportera plus que 20 millions de dollars

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé L'enfouissement des déchets au dépotoir de l'ancienne carrière Miron ne rapportera, selon les prévisions budgétaires rendues publiques hier, que 20 millions en 1993. Le budget de 1992 prévoyait des recettes de 50,6 millions mais le nombre de tonnes d'ordures enfouies au Centre de tri et d'élimination des déchets (CTED) a dramatiquement chuté tout au long de l'année, obligeant l'administration à ajuster ses chiffres pour l'an prochain. Les revenus du CTED en 1993 ne permettront pas de payer toutes ses dépenses, ce qui obligera la ville à puiser 6,1 millions dans son fonds général d'administration pour équilibrer le budget du dépotoir. Les dirigeants avaient pourtant diminué, en les étalant sur un plus grand nombre d'années, les frais de financement des investissements de 100 millions qui sont effectués au CTED, notamment pour le captage des biogaz qui résultent de la décomposition des déchets et le traitement du lixiviat. Ces frais passent ainsi de 14,6 millions en 1992 à 2,3 millions en 1993 selon le budget déposé hier. La ville a également renoncé à prélever 5,62 \$ par tonne de déchets enfouie, somme qui permettait de constituer un fonds pour le réaménagement de l'emplacement après la fermeture du dépotoir. Selon le porte-parole du CTED, Pierre D'Amour, on prévoit l'enfouissement d'environ 500 000 tonnes de déchets (à 40 \$ par tonne) en 1993, comparativement à 330 000 cette année et un million en 1991. L'accroissement résultera en bonne partie de la fermeture du dépotoir de

Rivière-des-Prairies, ce qui permettra d'acheminer entre 150000 et 180000 tonnes supplémentaires de déchets au CTED. Une somme de 7,2 millions est inscrite dans le budget des Travaux publics pour payer les frais supplémentaires qu'entraînera ce transfert. Environ 250000 tonnes proviendront de la clientèle habituelle quoique décroissante du CTED et 100000 autres seront, comme cette année, constituées de déchets de l'incinérateur des Carrières qui sont transférées au dépotoir lors des fermetures périodiques de ces installations.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-11-27

Pages P. A-4

Select in Zotero <zotero://select/library/items/FV8ZVCXC>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:37

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:37

Montréal demandera des concessions à ses fonctionnaires -- L'administration municipale entend sabrer 903 postes sur les 12000 que comptent les effectifs et geler les salaires

Type Article de journal

Auteur François Berger

Résumé La ville de Montréal entend gruger dans les acquis de ses milliers d'employés syndiqués en demandant des «assouplissements majeurs» dans les conventions collectives de travail, afin de pouvoir boucler son budget de plus en plus serré. En présentant hier le budget municipal qui frôle les deux milliards de dollars pour l'année 1993, la présidente du comité exécutif de Montréal, Mme Léa Cousineau, n'y est pas allée par quatre chemins: «Nos conventions collectives nous ont laissé au fil des ans, un certain nombre de couches sédimentaires», a-t-elle dit en ajoutant qu'«il faudra rediscuter du contenu» des contrats de travail. Ces «couches sédimentaires» concernent notamment la rigidité des clauses des contrats de travail qui empêche l'augmentation de la productivité de la main-d'oeuvre. Les affectations du personnel devront maintenant répondre à des impératifs faisant appel à une souplesse que les conventions collectives actuelles ne permettent pas. Cette attitude de la municipalité est accompagnée d'une réduction de 903 postes parmi les 12000 que compte l'administration municipale. La diminution des effectifs, de l'ordre de 7,5 p. cent, sera réalisée essentiellement par des licenciements chez les employés temporaires et l'arrêt de l'embauche de personnel occasionnel. On demandera désormais aux employés permanents, qui jouissent de la sécurité d'emploi, de se montrer plus polyvalents dans leurs tâches. L'un des rares domaines où la ville augmentera le nombre d'employés est celui de la sécurité du revenu (le bien-être social), effet de la mauvaise situation économique qui a fait exploser le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale. La ville ajoutera 65 postes à cet endroit, où les effectifs dépasseront le millier. Elle augmentera aussi de 13 le nombre d'agents chargés de coller des billets pour les contraventions au stationnement. Mme Cousineau a déclaré que «pour la première fois dans les relations de travail à la ville, c'est l'employeur qui sera en demande». L'administration veut «obtenir les assouplissements majeurs visant à réduire réellement les coûts de la gestion du travail», a-t-elle dit en annonçant que les demandes de la ville seront rendues publiques dans deux semaines. Dans son budget, l'administration du maire Jean Doré n'a d'autre part rien prévu au chapitre d'une augmentation éventuelle des salaires de ses employés. Les élus, le personnel politique et les cadres supérieurs - environ 150 personnes - verront leur salaire gelé encore cette année, tandis que l'ensemble des employés seront assurés du «maintien de leur niveau actuel des structures salariales», dit le texte du budget. Cela signifie clairement un gel salarial pour tout le monde à la ville de Montréal. Pour 1992, les employés avaient accepté une hausse de deux p. cent des salaires. Les «assouplissements» que la municipalité veut obtenir de ses employés, représentés par treize syndicats, risquent d'entraîner des négociations houleuses au moment où viennent à échéance les contrats des deux plus gros syndicats, celui des 5000 cols blancs dans trois jours et celui des 4500 cols bleus dans un mois. Les cols bleus bénéficient d'un «plancher» de 4061 emplois, auquel il tiennent mordicus. Ce «plancher» d'emplois, autre «couche sédimentaire», obligera d'ailleurs la municipalité à dépenser l'an prochain 16 millions de dollars pour ce qu'elle appelle le «redéploiement» des effectifs. C'est-à-dire que 433 postes de cols bleus en trop ne seront pas abolis, mais que les fonctionnaires seront assignés à des tâches autres que celles dont ils ont l'habitude. Chez les cols blancs, où 470 postes sont de trop selon la ville, on craint surtout que la charge de travail soit encore augmentée, au moment où les fonctionnaires «souffrent de plus en plus de burn-out et de surcharge professionnelle», a indiqué hier M. Georges Bazinet, président du syndicat des cols blancs. Déjà, «on est à l'os», de dire M. Bazinet. Il s'attend à une détérioration des services qui «va faire fuir la population» en banlieue. D'autre part, la ville rencontre déjà une forte résistance syndicale chez ses 200 ingénieurs, architectes et chimistes qui doivent décider le 9 décembre du déclenchement d'une grève. Ce groupe d'employés n'accepte pas la hausse de salaire de deux p. cent pour l'année en cours, parce qu'elle est forfaitaire et non intégrée dans les échelles de salaires. Et on ne parle même pas encore, dans ce cas-ci, des nouvelles demandes de la

municipalité. Quant à la réduction du personnel, cela signifie, en pratique, que Montréal va embaucher en 1993 deux fois moins d'employés temporaires, a expliqué hier un fonctionnaire du service des ressources humaines. On en embauchera 700 au lieu des 1500 habituellement requis. Il y a aura même des mises-à-pied de 200 à 300 employés occasionnels, a précisé le fonctionnaire. En fait, les employés permanents seront appelés à prendre la place habituellement réservée aux occasionnels. Par exemple, un jardinier pendant le printemps et l'été se transformera en préposé à l'entretien ménager en automne et fera partie des équipes de déblaiement de la neige en hiver. Une telle polyvalence, ou «mouvement latéral du personnel» dans le langage bureaucratique, ne sera possible, y compris dans le travail des cols blancs, qu'une fois décapées certaines des «couches sédimentaires» dont a parlé Mme Cousineau.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-11-27

Pages P. A-4

Select in Zotero zotero://select/library/items/J7BEVKNW

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:37

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:37

Un budget de temps de récession

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé L'administration Doré-Cousineau a présenté hier son premier effort de compressions budgétaires depuis le début de la récession en avril 1990. Il se caractérise entre autres par: ° la fusion du service de la Planification et de la Concertation et du service des Affaires corporatives pour former celui des Affaires institutionnelles; ° la fermeture de la Cinémathèque de Montréal; ° le «gel», pour une deuxième année consécutive, des salaires des élus municipaux, du personnel politique et des cadres de direction; ° la diminution de l'embauche d'employés contractuels, auxiliaires et occasionnels; ° la réduction de la contribution de la Ville à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal. D'autres baisses de dépenses présentées comme des «compressions» résultent en fait de la fin de certains événements ou projets tels les fêtes du 350e ou la confection du coûteux plan d'urbanisme. La présidente du comité exécutif, Léa Cousineau, a confirmé les chiffres divulgués avant-hier soir par le Parti civique à la suite d'une «fuite» budgétaire. Les revenus et dépenses de la Ville augmenteront en 1993 de 1,4 p. cent pour atteindre 1,9 milliard. Le compte de taxes augmentera de 6,6 p. cent pour les industries, de 1,9 p. cent pour le secteur commercial et de 2,9 p. cent pour le résidentiel. Le taux de la taxe foncière augmentera de 3,48 p. cent, passant de 1,72\$ à 1,76\$ par 100\$ d'évaluation, mais la hausse de la facture globale est ramenée à 2,9 p. cent à cause de la diminution statutaire du taux de la taxe olympique, de 2,3 cents à 1,3 cent. La facture totale passera par exemple de 2552\$ à 2625\$, soit 73\$ de plus, pour une maison unifamiliale évaluée à 146400\$. La Ville percevra les taxes un mois plus tôt, soit le 1er mars et le 1er juin, ce qui lui permettra d'augmenter ses recettes et réduire ses dépenses d'un montant total de 8 millions. Mme Cousineau affirme que la hausse de 2,9 p. cent correspond à ses prévisions du taux d'inflation pour 1993. On se souviendra toutefois qu'elle avait évalué la hausse des prix à la consommation à 4,7 p. cent pour 1992 alors qu'elle n'a été en réalité que de 1,7 p. cent tout au plus. Elle a confirmé par ailleurs la réorganisation de la fiscalité touchant les places d'affaires et qui consiste à remplacer la taxe sur la valeur locative par une augmentation de la surtaxe sur les immeubles non résidentiels. La Ville prévoit économiser 10 millions au cours des cinq prochaines années en frais de photocopies, non pas en en réduisant le nombre, mais en faisant davantage appel au recto-verso et en améliorant les contrats de location et d'entretien d'équipement. Le budget rendu public hier ne contient aucune donnée sur le personnel politique du maire Jean Doré et des autres membres du comité exécutif si ce n'est la mention d'un gel des salaires. Mme Cousineau promet que les effectifs diminueront de 903 personnes-année sans toucher aux employés syndiqués, dont la sécurité d'emploi est absolue. Cette mesure touchera notamment les Travaux publics (348,4 personnes-année), l'Approvisionnement et les Immeubles (211,3), l'Habitation et le Développement urbain (133,1). Malgré la fusion, le nouveau service des Affaires institutionnelles n'en perdra que 51,6. Un communiqué annonçant cette fusion mentionne l'abolition d'un poste de direction et de dix postes administratifs. La municipalité consacra 7,5 millions plutôt que 6,5 millions pour le paiement comptant (plutôt que de recourir à des emprunts) d'immobilisations. Les intérêts qu'elle versera sur les obligations qu'elle a émises augmenteront de 10,4 p. cent, passant de 138,9 millions à 153,4 millions. Elle consacra 2,1 millions plutôt 13,9 millions au rachat d'obligations. L'échéance en 1993 de la partie montréalaise de la dette olympique lui permet d'inscrire une diminution de dépenses de 19,9 millions dans ses livres. Les dépenses générales d'administration diminueront de 1,3 million ou 0,6 p. cent et coûteront 211,4 millions. La facture de la sécurité publique s'élèvera à 372,6 millions (5,7 p. cent de plus), dont 234,1 millions pour la protection policière et 133 millions pour la protection contre l'incendie. La hausse de ces coûts est principalement le résultat d'augmentations des rémunérations

d'employés syndiqués. Parmi les autres dépenses, on note 306,6 millions pour le soutien financier et les contributions, dont 295,9 millions pour les frais de financement, 317,1 millions pour le transport, dont 190,5 millions pour la participation de la Ville aux coûts de la STCUM, 167,2 millions pour la récréation et la culture, 147,6 millions pour l'hygiène et l'écologie, 123,3 millions pour l'aménagement et la mise en valeur du territoire, dont 25,9 millions, soit 8,7 p. cent de moins, pour le développement économique, etc.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-11-27

Pages P. A-1

Select in Zotero <zotero://select/library/items/NTJZEXFM>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:37

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:37

Jean Doré a finalement compris

Type Article de journal

Auteur Jean Francoeur

Résumé LE BUDGET déposé hier par la Ville de Montréal - celui de l'An 2 de la réforme Ryan - apporte l'éclatante démonstration du bien-fondé d'une responsabilisation financière et fiscale accrue du secteur municipal. L'an dernier à pareille date, le maire Doré faisait la gueule. Ahurissement, dépit, précipitation ou tout autre motif, son administration se contentait d'indexer ses dépenses au taux prévu de l'inflation et d'y ajouter sa quote-part des transferts imposés par Québec. Résultat : une hausse budgétaire globale de 9%. Puis, sans plus de façon, la Ville refilait la note aux contribuables, tout en cherchant à en rejeter le blâme sur le gouvernement. Mal lui en prit. L'opinion n'a pas été dupe. La conjoncture économique continuant de se détériorer et les rentrées fiscales se faisant plus rares, la Ville a dû tout ravalier en cours d'exercice, tandis que la grogne ambiante se répercutait sur un parti déjà en proie à la morosité. La leçon a porté. Cette fois, Montréal a fait ses classes. «La démarche budgétaire 1993 aura certainement été, pour le moins, la plus exigeante et la plus sévère que nous ayons accomplie», déclarait hier M. Doré en conférence de presse. On est tenté de le croire sur parole. Une fois n'est pas coutume. L'exercice aura permis à la Ville de présenter un budget où la hausse des dépenses sera de 1,4% et de limiter à 2,9% la hausse moyenne du compte de taxes, soit un peu en dessous de l'inflation anticipée. Et cela, en touchant «le moins possible» aux «services de qualité» auxquels les Montréalais ont droit. Tous les postes du budget ont été scrutés à la loupe. Il y avait du mou. On s'en doutait peu. Certaines des compressions retenues ont une valeur symbolique non négligeable par les temps qui courent: le maire réduira ses frais de réception et d'affaires internationales, une économie d'un million; les communiqués de presse de la Ville seront dorénavant imprimés recto verso, ce qui contribuera une réduction de 200 000 dollars des frais de photocopie; fermeture d'une cinémathèque obsolète, et quoi encore... Montréal fera autant - et même plus - avec moins, renchérisait Mme Léa Cousineau, présidente du comité exécutif: abolition de quelque 900 postes de travail, sans mise à pied, et réduction de 3,3% d'une masse salariale de 500 millions de dollars. La Ville entend y parvenir en «négociant» un gel des salaires lors du renouvellement de ses conventions collectives. Elle ira plus loin. «Pour la première fois dans l'histoire des relations de travail à la Ville, dès cette année c'est l'employeur qui sera "en demande", lit-on (au verso) d'un communiqué remis hier à la presse. Notre objectif sera avant tout d'obtenir les assouplissements majeurs visant à réduire réellement les coûts de la gestion du travail.» Il est de commune renommée que les employés municipaux - qui ont échappé aux effets de la récession de 1981-1982 - jouissent de conditions de rémunération très largement en avance sur les autres salariés du Québec. Un gel des salaires permettra de commencer à réduire cet écart. Mais encore là, ce ne pourra être qu'un début... Pour une administration qui est arrivée aux affaires en se flattant d'un «préjugé favorable» aux employés municipaux alors en grève, le défi est redoutable. C'est un cap qu'elle ne pourra franchir qu'avec de solides appuis dans l'opinion. Jean Doré devra y sacrifier sa morgue.

URL URL

Publication Le Devoir

Date 1992-11-27

Pages P. A-8

Select in Zotero <zotero://select/library/items/T3FYJK5C>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:37

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:37

Les bibliothèques et les maisons de la culture resteront ouvertes durant les vacances d'été

Type Article de journal

Auteur Yvon Laberge

Résumé Si les voyages forment la jeunesse, les erreurs, elles, façonnent parfois les politiciens! Ainsi, l'été prochain, pas question que Montréal ferme bibliothèques et maisons de la culture pendant les deux semaines de vacances de la construction. La présidente du comité exécutif, Mme Léa Cousineau, l'a affirmé catégoriquement hier, et dans les deux langues: toutes les succursales de la bibliothèque municipale resteront ouvertes l'été prochain. Mme Cousineau a même ajouté que les citoyens de Rivière-des-Prairies auront une succursale de la bibliothèque bien à eux - probablement en 1994 - et que le budget d'acquisition des livres va être substantiellement augmenté en 1993. Les détails seront connus plus tard. L'été dernier, on s'en rappelle, Montréal avait décidé la fermeture des succursales de la bibliothèque municipale pendant les vacances de la construction, fin juillet. On avait agi de la sorte sous prétexte d'économiser l'argent des contribuables. Or, cela devait s'avérer une erreur politique impardonnable voire même de jugement pour certains. Quand on sait qu'une grande partie de la population de la métropole, faute de moyens financiers, passe ses vacances estivales à balconville. .. Toujours est-il que Mme Cousineau a confirmé la fermeture prochaine de la Cinémathèque municipale. Selon elle, voilà un équipement culturel qui ne répond plus aux besoins de la population avec ses films 16 mm et tout l'équipement qui va avec! Sans compter que côté vidéocassettes, a-t-elle ajouté en substance, difficile d'arriver à la cheville des vidéoclubs privés. Si la Cinémathèque ferme ses portes, la Phonothèque, elle, est en sursis. Pour le moment, on se contente d'en modifier la vocation: l'une dans l'autre, c'est une économie de 854400\$ en 1992. En 1993, Montréal dépensera 167,2 millions pour la récréation et la culture, une hausse de quatre p. cent par rapport au budget 1992. Ventillés, ces chiffres parlent. Ainsi, ces 167,2 millions sont dépensés sous trois chapitres: services récréatifs, services culturels et entretien des parcs et des terrains de jeux. Au chapitre des services récréatifs, c'est un budget en baisse de 1,2 p. cent, de 63,4 millions à 62,6 millions; le budget consacré à l'entretien des parcs et des terrains de jeux diminue de 1,8 p. cent, passant de 34,8 à 34,2 millions; et celui des services culturels est en hausse de 12,3 p. cent, passant de 62,5 à 70,2 millions. À ce dernier chapitre, gare à l'augmentation du budget: cela ne se traduit pas par un accroissement du service à la population. Ainsi, par exemple, Montréal doit verser 2,4 millions au Jardin botanique pour compenser la baisse d'achalandage occasionnée par l'imposition d'un droit d'entrée aux non Montréalais. De plus, Montréal verse 9,9 millions comme contribution financière à la création de la Société des musées de sciences naturelles et 1,8 million au Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal. Mme Cousineau a reconnu par ailleurs que la programmation des maisons de la culture sera modifiée, et qu'il y aura dorénavant un agent de développement culturel par arrondissement, soit une dizaine. En 1993, la vocation des maisons de la culture sera repensée après dix ans d'existence.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-11-27

Pages P. A-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/XBJW2LCA

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:38

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:38

Montréal: un budget encourageant

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé En organisant la «fuite» du budget, une journée avant la date prévue, le Parti civique de Montréal a fait une belle démonstration de son immaturité politique. Les conseillers d'opposition ont mis la main sur les prévisions budgétaires avant tout le monde? Bravo! Que n'ont-ils utilisé ce temps pour étudier le document de 400 pages, et en faire une critique éclairée? Au lieu de cela, l'opposition officielle a improvisé une conférence de presse, dont l'unique utilité aura été de lui valoir une photo dans les journaux, et de montrer... qu'elle existe. En lançant publiquement des données partielles qu'ils ont à peine analysées, les élus du PCM ne pouvaient que semer la confusion. Ce qu'ils ont fait, en toute irresponsabilité et en s'autofélicitant candidement pour leur beau «scoop.» Étant donné que la qualité de la vie démocratique doit beaucoup à celle des voix d'opposition, tout ça est plutôt désolant. La manoeuvre aurait été moins puérile si, en parcourant le budget, le PCM y avait découvert quelque monstruosité qui exigeait une réaction immédiate. Or, il n'en est rien. Car le dernier budget de la ville de Montréal va, pour l'essentiel, dans la bonne direction: celle d'un ajustement indispensable à la récession chronique et à la réalité économique des années 90. Ainsi, la Ville a réussi à maintenir la hausse de ses

dépenses grosso modo au taux actuel de l'inflation: 1,4 p. cent. En revanche, les taxes foncières augmentent à un rythme presque deux fois supérieur: 2,9 p. cent. Cet écart est frappant, mais il se justifie par la combinaison de deux facteurs. D'abord, la situation économique qui crée un manque à gagner dans les coffres de la ville (les locaux inoccupés, ça ne rapporte pas des tonnes...) Ensuite, par un autre manque à gagner créé par les politiques provinciales. Les contribuables continuent à goûter aux retombées de la réforme Ryan. Le gros coup a été porté l'an dernier, avec le désengagement de l'État du financement des transports publics. Cette année, ils doivent absorber l'abolition de la taxe sur les divertissements, les effets pervers de la hausse des droits de mutation immobilière (taxe de bienvenue) et les contrecoups des modifications touchant l'imposition des édifices commerciaux, qui ont eu pour effet d'alourdir la facture que Montréal verse chaque année à la CUM. Il s'agit là de montants substantiels sur lesquels la Ville n'a pas grand contrôle. En revanche, avec son budget 93, l'administration Doré-Cousineau intervient là où elle le peut. Et elle fait des efforts considérables de compressions administratives, qui s'ajoutent à ceux qu'elle avait déjà décrétés en cours du précédent exercice budgétaire. Rogner sur les dépenses, c'est bien sûr faire des insatisfaits. Il s'agit là d'un exercice qui relève d'un délicat arbitrage entre le superflu et l'essentiel, et qui est par définition discutable selon les priorités de chacun. Avec son dernier budget, la Ville s'en tire honorablement. Ainsi, en supprimant 900 postes dans sa fonction publique, en rationalisant les structures de l'appareil, et en coupant davantage dans l'administration que dans les services directs à la population, elle entreprend de mettre au pas la bête bureaucratique qu'elle est devenue ces dernières années. C'est le signe d'un virage encourageant. Bien sûr, certains des choix budgétaires laissent songeurs. Est-il vraiment judicieux de fermer les Maisons de la Culture durant la période estivale, privant ainsi les plus démunis, ceux qui n'ont pas les moyens de partir en vacances, d'une source de loisirs accessibles? Les restrictions touchant le temps supplémentaire ne risquent-elles pas de se répercuter sur certains services municipaux de base et qui dépendent par définition de facteurs imprévisibles: l'enlèvement de la neige, par exemple? On peut aussi déplorer qu'une fois de plus, la Ville soit passée à côté d'une réforme de ses sociétés paramunicipales, qui se spécialisent dans les déficits et dont l'assainissement permettrait à coup sûr des économies substantielles. Mais dans l'ensemble, ce dernier budget annonce un sain dégraissage. Si Montréal peut économiser 200000 dollars par an, et dix millions dans les cinq prochaines années, au seul chapitre des photocopies, cela montre que du gras administratif, il y en a partout. On peut d'ailleurs se demander pourquoi il faut absolument sombrer au plus creux d'une crise économique avant de songer aux économies de papier que l'on peut réaliser avec le recto-verso... Mais telle est peut être la nature même des bureaucraties que de s'enfler tant qu'elles en ont la possibilité. Montréal, c'est clair, ne l'a plus. Et son dernier budget indique qu'elle l'a enfin compris.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-11-27

Pages P. B-2

Select in Zotero zotero://select/library/items/62U5ZI26

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:38

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:38

Les commerçants de l'avenue du Parc récidivent

Type Article de journal

Résumé Les commerçants de l'avenue du Parc demandent l'abolition de la voie réservée pour autobus, en direction nord, à l'heure de pointe de l'après-midi, entre 15h30 et 18h30, et le rétablissement du stationnement sur rue. Quant à la voie réservée pour autobus en direction sud le matin, les commerçants peuvent très bien s'en accommoder, a dit hier un porte-parole du groupe, M. Pierre Bélanger. Selon M. Bélanger, la baisse d'achalandage, à partir du milieu de l'après-midi, est constatée par beaucoup de commerçants, tant dans les petites boutiques que dans les commerces à plus grande surface que dans les succursales bancaires de l'artère commerciale. M. Bélanger précise que, depuis l'entrée en service de la voie réservée de l'avenue du Parc, le 8 septembre, les demandes légitimes des commerçants ont été balayées du revers de la main. Il demande donc une nouvelle rencontre avec le responsable du dossier au comité exécutif de la Ville de Montréal, M. André Lavallée. «Pour nous (les commerçants), a dit hier M. Bélanger, il faut que Montréal prenne une décision et cesse de chercher la solution. M. Lavallée doit agir rapidement avant qu'il ne soit trop tard.» Les commerçants de l'avenue du Parc ont manifesté leur opposition à la voie réservée pour autobus bien avant sa mise en service, mais sans succès. Pendant ce temps, tant à la STCUM qu'à la Ville de Montréal, on les accusait de faire preuve de mauvaise volonté et d'avoir boycotté les consultations publiques du printemps dernier. Depuis, les deux parties sont restées sur leurs positions mais le contact entre les commerçants et le comité exécutif de la Ville de Montréal est assuré par le comité conseil de l'arrondissement.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-11-28
Pages P. A-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/8BC8FJR9
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:38
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:38

Quality report

- Item has no authors

Quand fermera le dépotoir Miron? Probablement le jour où le trou sera plein

Type Article de journal
Auteur Gilles Gauthier
Résumé Seulement 330 000 tonnes de déchets seront enfouies cette année au dépotoir de l'ancienne carrière Miron, le Centre de tri et d'élimination des déchets (CTED) de la Ville de Montréal, comparativement à 1 million de tonnes en 1992 et 1,4 million en 1990. L'administration Doré promettait cette semaine d'annoncer d'ici à Noël les mesures qu'elle entend prendre pour corriger cette situation qui lui coûte fort cher. Le problème n'est pas simple et le CTED pourrait constituer un beau «cas» d'analyse pour les étudiants du MBA qui simulent des scénarios de prise de décisions par des gestionnaires. Leur professeur présenterait la situation ainsi: se basant sur des prévisions réalistes, la Ville de Montréal faisait savoir en 1989 que ce dépotoir, dont elle avait pris possession le 1er janvier 1988, fermerait ses portes en 1993 ou 1994, le «trou» étant alors rempli. Étant donné que le CTED est situé en milieu fortement urbanisé, la municipalité entreprenait par la suite un programme d'investissements de 100 millions pour la protection de l'environnement et l'aménagement de l'emplacement après la fermeture. Pour le financer, elle augmenta de 12,44\$ au début de 1990 à 40\$ aujourd'hui le tarif qu'elle fait payer aux clients pour chaque tonne de déchets enfouis. Pendant la campagne électorale de 1990, le RCM, parti au pouvoir, prit l'engagement formel de mettre la clé dans la porte au plus tard à la fin de 1994. Devant la hausse des tarifs, l'entreprise privée ouvrit des dépotoirs en périphérie de la région et attira une bonne partie de la clientèle en offrant des prix moins élevés. L'achalandage au CTED chuta de façon draconienne à partir de la fin de 1991, ce qui met en cause la promesse de mettre fin à l'enfouissement dans deux ans, alors que se tiendra la prochaine élection générale. Que faire? Une baisse des tarifs pour ramener les camions d'ordures compromettrait le plan de financement des infrastructures. Ne pas «casser» les prix signifierait la continuation de l'enfouissement jusqu'au-delà de l'an 2000, obligeant l'administration à renier son engagement. En fond de scène, le rapport du Bureau de consultation de Montréal (BCM), qui a tenu des audiences publiques en mars dernier sur le plan de gestion intégrée des déchets de la Ville et produit par la suite un rapport auquel le comité exécutif n'a pas encore répondu. Le BCM recommandait entre autres que «la Ville révise sa décision de fermer à la date prévue à la fin de 1994». Autre hypothèse qui a été évoquée récemment: la fermeture de l'incinérateur des Carrières, qui, exploité depuis 1969, prend de l'âge malgré les rénovations de 1980 et dont la «reconstruction» nécessiterait des investissements de 67 millions pour continuer d'y produire de la vapeur et 105 millions pour l'électricité. Les 300 000 tonnes de déchets des Montréalais qu'il brûle, le CTED les enfouirait sans réticence. Interrogé cette semaine, le responsable du dossier au comité exécutif, Richard Brunelle, a précisé que les décisions concrètes qu'il annoncera d'ici à la fin de 1992 toucheront essentiellement les mesures que la Ville entend prendre pour relancer «l'achalandage» au CTED, et ce dans le contexte de la réponse que l'administration donnera au rapport du BCM. Pour le reste, il faudra attendre à l'an prochain. SNC-Lavalin étudie depuis le milieu de 1991 et à grands frais des «scénarios» de fermeture et de recouvrement de l'emplacement et son rapport ne sera finalement prêt qu'au printemps. Un porte-parole a donné, cette semaine également, une partie de la réponse en expliquant que le dépotoir de Rivière-des-Prairies, qui dessert ce quartier et celui de Pointe-aux-Trembles, fermera bientôt (sauf pour l'enfouissement des cendres de l'incinérateur) et que ses 150 000 à 180 000 tonnes d'ordures seront enfouies au CTED. Ce qui sera de toute façon nettement insuffisant car ce transfert portera tout au plus, selon le porte-parole, le nombre de tonnes à 550 000 en 1993, comparativement à plus de 1,5 million au cours des «bonnes» années qui laissaient présager la fermeture en 1994. Autres indices: un document budgétaire confidentiel du comité exécutif diffusé récemment semblait tenir pour acquise une fermeture en l'an 2013. De plus, le budget déposé jeudi par la présidente du comité exécutif, Léa Cousineau, annonçait que les travaux d'infrastructures au CTED, dont la réalisation ne peut être étalée à cause de leur nature (installation de plus de 300 puits pour le captage des biogaz entre autres), seraient financés à long terme. La population du secteur, qui a connu, de 1927 à 1987, les dynamitages et la poussière de l'ancienne carrière, acceptera cependant bien mal de subir encore longtemps les odeurs et la circulation incessante des camions d'ordures, faisant également valoir que la compagnie Miron avait commencé l'enfouissement dès 1968. «Il n'y a pas de solution miracle», disait cette semaine M. Brunelle, qui avait lancé devant le conseil municipal, il y a un an, que le CTED fermerait «le jour où ça va être plein».

URL URL

Publication La Presse
Date 1992-11-29
Pages P. A-5
Select in Zotero zotero://select/library/items/DEF8UUIR
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:38
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:38

Joyeux CCA...

Type Article de journal
Auteur Robert Duguay
Résumé Mauvais début: le projecteur n'était pas branché. Deux cols bleus veillaient heureusement au grain, à temps et demi sans doute, vu qu'il devait bien être 19h15, et nous avons pu voir, en couleurs, les allées d'accès, la cour arrière et même la composante résidentielle du 3635 Durocher. Vous imaginez déjà tout le tort que vous avez eu de ne pas avoir assisté au conseil d'arrondissement Ville-Marie de mercredi soir? Trois heures d'enrichissement intégral. Gratis. Si vous étiez venus, vous en auriez appris un bout sur l'exercice de la démocratie municipale. Et à partir du moment où les fils du projecteur ont été raccordés, vous auriez pu voir aussi, sur diapositives couleurs, les butoirs continus et les voies d'accès du stationnement de la rue Cypress, entre Peel et Stanley, qui ne manquaient pas de charme. Nous sommes en pleine période d'étude des objets soumis par le Comité exécutif pour recommandations, le point 7 à l'ordre du jour, deux demandes d'autorisation d'aménager et d'utiliser des stationnements, l'un privé, l'autre commercial. Une voisine a soulevé des questions concernant le niveau de drainage et le déblayage de la neige, elle a demandé et obtenu que le 3635 Durocher s'engage à poser une clôture; le conseiller RCM Charest a abondé dans le sens de la citoyenne. La démocratie avance à tout petits pas. Un mot, avant d'entrer dans le vif du sujet, sur la qualité de l'accueil et la présence dans le grand hall d'une cafetière et d'un petit réfrigérateur pour conserver les jus frais. Il est de ces petites attentions qui touchent les citoyennes et les citoyens... Point 5: requêtes des citoyennes et citoyens. Ça a commencé à brasser. Michel Picotte, résidant de la rue Emery: «demande pour faire cesser les nuisances provenant des terrasses extérieures de bars situés sur la rue St-Denis». Une affaire qui m'intéresse. J'ai passé des heures à consulter des documents, j'ai jasé avec les locataires, avec leur avocat, j'ai suivi l'évolution du dossier comme si c'était mon propre bébé qu'on empêchait de dormir. Et j'y ai consacré une chronique la semaine dernière. Ce qui me passionne, dans ce dossier, c'est le fait que les règlements municipaux soient bafoués sans que personne à l'hôtel de ville ne s'en émeuve. Ça me renverse. Je n'en reviens pas. Le 8 août dernier paraissait dans La Presse une lettre signée Robert Perreault, président du conseil d'administration de la STCUM. Une communication assez bouleversante dans laquelle le conseiller RCM de Laurier souhaitait entre autres que l'administration retrouve «les mots et les gestes qui redonnent confiance et fierté aux Montréalais». Au CCA de mercredi soir, le taux de confiance des citoyens a atteint des abysses. Quand ils ont essayé de se faire entendre, il a fallu que le président de l'assemblée décrète une pause de 10 minutes pour aller consulter son code de procédure! Devant la cafetière, une dame est venue me fournir un témoignage très symbolique des relations qui existent entre les administrateurs et les administrés de Montréal. «Je savais qu'ils allaient essayer de nous couper, m'a-t-elle dit. Je n'ai pas pris de chance, je nous ai tous inscrits à la période des questions.» «Nous sommes là pour vous écouter», a dit le président à la reprise des auditions. «Nous sommes tannés de faire rire de nous», a poursuivi la citoyenne. «Personne ne rit des citoyens», a répliqué le président. «C'est une farce», a lancé le citoyen Letarte. «Notre foi et notre bonne humeur sont affectées», a dit une dame Charbonneau. «Nous sommes heureux que les citoyens se soient déplacés...», a réitéré le président. Cette soirée-là nous aura aussi permis de voir à l'oeuvre un conseiller qui s'occupe de ses affaires, j'ai nommé Michel Prescott, du district de Jeanne-Mance. Il s'est battu comme un lion pour que les droits des citoyens soient respectés. On ne peut en dire autant des conseillers du Parti civique, tous occupés à briller ailleurs. Le propriétaire d'une usine du sud-ouest de Montréal, Henderson-Barwick, est ensuite venu dire qu'il risquait de devoir déménager ses affaires sur les 17 acres de terrain vide qu'il possède en Ontario si les inspecteurs de la ville n'arrêtaient pas de le harceler, à cause d'une affaire de bruit, tiens, une autre. En jeu: 110 emplois réguliers, 82 «droits de rappel». «Requête recevable», a dit le président. Mercredi, vous avez aussi raté la requête 920434824, «demande concernant un problème occasionné par la présence de véhicules non autorisés dans un secteur de stationnement réservé»; de même que le suivi des objets réglementaires. Dossier 840142386, autorisation d'exploiter un parc de stationnement situé sur le côté sud de la place d'Youville. «Le Comité exécutif a résolu d'accorder une autorisation aux Soeurs Grises... les arbres matures existant sur ledit terrain ne doivent pas être coupés». Passionnant. Où diable étiez-vous?

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-11-29
Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/SBEEBQDW

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:38

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:38

Le dossier de l'Hôtel-Dieu embarrasse le comité interministériel de Montréal

Type Article de journal

Auteur Gilles Normand

Résumé QUÉBEC - Les ministres de la région de Montréal semblent embarrassés au plus haut point par le dossier du centre hospitalier de l'Hôtel-Dieu que leur collègue de la Santé et des Services sociaux, Marc-Yvan Côté, fait déménager à Rivière-des-Prairies. C'est du moins l'impression qu'on entretient à la Coalition sur l'avenir de l'Hôtel-Dieu, dont la dernière demande de rencontrer le Comité ministériel permanent de développement du Montréal métropolitain, présidé par le ministre Daniel Johnson, a échoué. «Les ministres de ce comité acceptent de rencontrer la Coalition, mais ils attendront que le ministre de la Santé soit d'abord passé par Montréal où il doit répondre aux questions soulevées par le rapport Yergeau», a indiqué hier Luc Lacharité, porte-parole de la Chambre de Commerce de Montréal, dont le président, Bernard Roy, préside le regroupement des opposants au déménagement. M. Lacharité estime «difficile à qualifier» l'attitude des ministres montréalais, dont il ne cache pas qu'ils lui laissent l'impression de ne pas vouloir s'occuper du dossier. Une opinion qu'on partage également dans l'entourage du maire Jean Doré. Le président de la CSN et membre de la Coalition, Gérald Larose, estime pour sa part que les ministres Johnson, Gérald Tremblay et Claude Ryan, qu'on a dit opposés au projet de déménagement, «sont pris avec un collègue - Marc-Yvan Côté - qui s'est mouillé jusqu'à la lèvre supérieure avec ce dossier». «Quand on analyse la situation, on peut dire que les ministres de la région de Montréal ne se sont pas rapprochés du dossier. Ils donnent l'impression de le laisser flotter en attendant qu'il passe tout doucement au bout du quai, sans faire de vague, jusqu'à ce qu'on n'en parle plus», ajoute le président de la CSN. Le ministre de la Santé, lui, a arrêté la date du 7 décembre (lundi prochain) pour aller expliquer en long et en large sa décision aux Montréalais, mais rien n'avait encore été décidé, hier, quant à la forme qu'on donnerait à l'exercice. Les membres de la Coalition, quant à eux, ont fait savoir qu'ils demanderaient à rencontrer le premier ministre Robert Bourassa pour lui demander de revenir sur cette décision du conseil des ministres. M. Bourassa a appuyé le ministre Côté dans sa décision.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-12-01

Pages P. A-12

Select in Zotero zotero://select/library/items/DLX74LPM

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:38

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:38

La fermeture de l'incinérateur des Carrières coûterait cher à dix-neuf entreprises

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé La fermeture de l'incinérateur des Carrières, envisagée par la Ville de Montréal, coûterait très cher aux 19 entreprises du voisinage qui achètent présentement la vapeur produite par ces installations municipales. C'est ce qu'indique un document interne de la Ville, dont La Presse a obtenu copie et qui fait également état d'une fermeture du dépotoir de l'ancienne carrière Miron en 1999 plutôt qu'en 1994, tel que promis par le RCM du maire Jean Doré. Le responsable de ces dossiers au comité exécutif, Richard Brunelle, fait connaître ce matin au cours d'une conférence de presse la réponse de la Ville au rapport du Bureau de consultation de Montréal (BCM), qui tenait au printemps dernier des audiences publiques sur le plan de gestion intégrée des déchets de la Ville. Le BCM recommandait entre autres de poursuivre l'exploitation du dépotoir au-delà de 1994, ce qu'annoncerait M. Brunelle ce matin. La Ville a sérieusement étudié l'hypothèse de la fermeture de l'incinérateur - qui produit de la vapeur en brûlant les déchets -, permettant ainsi d'accroître le nombre de tonnes d'ordures enfouies au dépotoir. L'«achalandage» à cet endroit, officiellement appelé le Centre de tri et d'élimination des déchets (CTED), a dramatiquement chuté, de 1,4 million de tonnes en 1990 à 330000 cette année, ce qui compromet la promesse de fermer dans deux ans. La fermeture de l'incinérateur, dont la nécessaire modernisation coûterait au-delà de 65 millions si on veut continuer à y produire de la vapeur et 105 millions pour l'électricité, obligerait 19 entreprises à se convertir au mazout ou au gaz naturel. La ville évalue leur facture annuelle additionnelle pour le combustible à plus de 475000\$, sans compter les coûts de

modification de leurs systèmes de chauffage. Les plus grosses notes devraient être payées, selon le document, par le Canadien Pacifique, Domtar, Ilco-Unican, Rossdeutscher, Soldina, etc. Les buanderies, dont Hector Jolicoeur et Location de linge Olympique, sont vulnérables parce qu'elles utilisent également la vapeur pour leurs opérations. La fermeture entraînerait aussi des coûts considérables pour la Ville, qui a utilisé en 1990 pour un million de dollars de vapeur dans trois de ses propres «complexes»: Rosemont, Bellechasse et des Carrières. L'installation d'une «chaufferie usagée» pour continuer la production de vapeur pour les installations municipales a été évaluée à 450000\$ et les coûts d'entretien subséquents à 150000\$ par année.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-12-03

Pages P. A-15

Select in Zotero zotero://select/library/items/5U262B6W

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:38

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:38

Un contrat de 493000\$ accordé par la Ville coûtera finalement... 1264170\$

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé La Presse Nouvelles générales, jeudi 3 décembre 1992 395 mots, p. A3 Gauthier, Gilles Un contrat de 493000\$ et de deux ans accordé en septembre 1990 par la ville de Montréal à la firme Martineau Provencher coûtera finalement 1264170\$ aux contribuables. Il vient de plus d'être prolongé sans appel d'offres - ce qui est contraire aux politiques - pour deux autres années à un coût additionnel «estimé» à 683840\$. Cette entreprise fournit des services actuariels à la ville pour la gestion des caisses de retraite. Le contrat original, entériné le 19 septembre 1990 par le conseil municipal, prévoyait que la ville paierait «un maximum de 493000\$» et qu'au-delà de cette somme «aucun nouveau service ne sera rendu par le contractant». Cette convention prenait fin le 31 août 1992 mais ce n'est que le 19 octobre dernier que le comité exécutif a demandé en catastrophe et à la dernière minute au conseil un montant additionnel de 693000\$ - plus 78170,40\$ pour TPS et TVQ -, ainsi qu'un prolongement jusqu'au 31 août 1994. Le responsable des caisses de retraite à la ville n'a pu être joint hier pour expliquer le dépassement de 156 p. cent mais il semble, selon des documents municipaux, que de nouveaux mandats ont été accordés en cours de route à la firme d'actuaire, ce qui a contribué à faire grimper la note au-delà de la limite autorisée par les élus. Selon le conseiller Sammy Forcillo du Parti civique, une partie du dépassement s'explique par le travail qu'a effectué Martineau Provencher dans le nébuleux dossier du régime de retraite de quatre cadres supérieurs, le secrétaire général Pierre Le François, un secrétaire général adjoint, Pierre Beudet, la directrice des Finances de la ville, Thieu-Quan Hoang et l'avocate en chef de la ville, Suzanne Jalbert. On a par ailleurs demandé à la firme d'actuaire d'établir - ce qui a coûté 63750\$ plus taxes - les facteurs d'équivalence utilisés pour calculer le montant que les employés peuvent investir à chaque année dans un REER. «Il s'agit-là, de dire M. Forcillo, d'un travail de bureau que la ville aurait très bien pu effectuer elle-même.» Des «frais résiduels» de 425000\$ pour les deux premières années et de 110000\$ pour la période du 31 août au 31 décembre 1992 sont par ailleurs exigés pour des travaux «quasi gigantesques» permettant «de bâtir et de valider des bases de données sur les participants actifs et inactifs aux régimes de retraite». La ville a aussi demandé à l'actuaire de l'aider dans les négociations avec ses syndicats, ce qui a entraîné une dépense de 53000\$. Le mandat original se limitait semble-t-il aux évaluations actuarielles des régimes de retraite de la ville, qui ne sont pas complétées pour 1989, ce qui désespère le Vérificateur de la ville, Guy Lefebvre, et à mesurer des coûts découlant de l'adoption en 1989 de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite. Des travaux de validation de données compilées par la ville étaient aussi inclus. Martineau Provencher avait obtenu le contrat original à la suite d'un appel d'offres. Cette firme l'avait alors emporté principalement parce que ses honoraires professionnels étaient moins élevés que ceux du plus proche concurrent, W. M. Mercer. Pour le prolongement sans appel d'offres, qui portera la facture totale à au moins 1948010\$, on donne les raisons classiques: qui a obtenu le contrat connaît bien le dossier et il ne lui reste qu'à compléter le trava

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-12-03

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/3YKRBQCS

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:39

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:39

LA DÉMOLITION DU CENTRE PAUL-SAUVÉ -- Le temple de leur jeunesse est détruit

Type Article de journal

Auteur François Béliveau

Résumé Un monument s'effondre sous le pic des démolisseurs Le Centre Paul-Sauvé. Des milliers de sportifs, d'athlètes, ou tout simplement de gens bien ordinaires, de spectateurs, de quilleurs, de curleurs, de basketballiers, de lutteurs, de boxeurs, de cyclistes, de joueurs de hockey, des milliers de joueurs de bingo, de politiciens, de gens de toutes les couches de la société québécoise voient leur temple s'écrouler avec un gros pincement au coeur. C'est là que René Lévesque a triomphé, et c'est là qu'il est tombé au tapis. Comme Jean Rougeau, son fidèle ami. Comme Édouard Carpentier, Donato Paduano, Robert Cléroux, Joey et Yvon Durelle, Guy Morin et René Paquin, Gaby Mancini, Michel Bergeron, Mad Dog Vachon, Michel Brière, Rosario Baillargeon et tant d'autres. Et tous les tartempions des ligues de garage au hockey, ballon-balai, crosse, ringuette et tutti quanti, qui en ont fait leur sanctuaire de plaisirs sportifs, ont le goût de jeter la pierre dans un aigre cocktail de réminiscences. Ils promettent qu'ils se souviendront toujours qu'on a détruit le temple de leur jeunesse. La disparition du Vélodrome n'aura jamais soulevé autant de dépit. Le Centre Paul-Sauvé, c'est un gros morceau de l'histoire du Québec qui tombe en ruines. Personne, sauf peut-être des promoteurs immobiliers, n'oserait applaudir. En fait, c'est plutôt un deuil sombre comme novembre qui se porte dans le coeur des gens de l'Est de Montréal, ces jours-ci. GUY MORIN ° «Comme pour tous les sportifs, ce sont tant de bons souvenirs de ma carrière qui s'envolent», raconte l'ancien champion cycliste Guy Morin. «Il y a eu de mémorables courses des Six-Jours. Le monde était collé à la piste. Les gens vivaient avec les coureurs. Ça me fait beaucoup de peine de voir disparaître cet édifice. Outre le Forum, il n'y a pas beaucoup de centres de cette envergure à Montréal.» HENRI SPITZER ° «J'ai organisé environ 70 soirées de boxe au Centre Paul-Sauvé. C'était la place idéale pour les amateurs de lutte et de boxe. Et aussi pour le monde des bingos. C'est un monument historique.» Le promoteur Henri Spitzer trouve aberrant qu'on démolisse ce centre pour y construire des logements à prix modique: «La décision du maire Jean Doré et de Léa Cousineau est un non-sens absolu alors qu'il existe déjà 35000 logements vacants à Montréal. Ça ne réglera pas le problème, au contraire.» GHYSLAIN DELAGE ° «Ma mère habite tout à côté. Elle y a souvent joué aux quilles. Je suis allé la fêter il y a quelques jours et j'ai vu ce qu'on faisait au Centre. C'est une belle époque qui disparaît.» Ghyslain Delage, via le Comité des Jeunes de Rosemont présidé par Jean Trottier a travaillé à la construction du Centre Paul-Sauvé à l'époque, comme emploi d'été. Il y a été chef-moniteur pendant cinq ans et a joué au hockey quatre ans avec le National junior avant d'être entraîneur des Bombardiers et de Michel Bergeron durant deux ans. «J'ai encore une photo avec Jean Béliveau quand le Canadien est venu disputer un match amical au National junior, les défenseurs des deux clubs ayant endossé l'uniforme de l'autre. Le Centre était notre lieu de rendez-vous, et même notre vestiaire quand, l'été, nous jouions au baseball junior.» MICHEL BERGERON ° «Dans les années '60, Rosemont était reconnu comme le quartier le plus sportif de Montréal. Et Paul-Sauvé était le centre de tout ça. Au hockey, dans la Ligue Métropolitaine junior, le National et les Bombardiers de Rosemont y jouaient et remplissaient souvent la place. Quand ils s'affrontaient, c'était la folie.» Michel Bergeron se rappelle avec nostalgie cette belle période de 1962 à 1965. C'est au Centre Paul-Sauvé qu'il a vu Archie Moore, le fameux combat Zora Foley-Robert Cléroux. Les combats de Joey et Yvon Durelle. Mais surtout, ses propres expériences de joueur de hockey. «Je comprends que le Centre n'était plus rentable. Il y avait beaucoup moins d'activités. Mais j'ai le coeur serré de le voir disparaître. C'était une sorte de chez-moi. On y passait presque cinq jours par semaine à pratiquer tout un éventail de sports. Quand je fréquentais l'école Louis-Hébert, on y allait dîner.» ÉDOUARD CARPENTIER ° Le Centre Paul-Sauvé c'est une multitude d'événements, sportifs, sociaux, politiques et autres. En boxe, on y a connu le très coloré promoteur Régis Lévesque. Le vénérable arbitre Rosario Baillargeon. En lutte (catch), plusieurs autres pages du sport québécois ont été écrites avec le promoteur Jean Langevin, les spectaculaires lutteurs Yvon Robert, Jean Rougeau, Larry Moquin, Mad Dog Vachon, Édouard Carpentier, etc. «J'ai participé à l'ouverture en 1960 avec Jean Rougeau, Vachon, toute une équipe. Tous les lundis soirs, nous y amusions un large public. Jusqu'en 1982 environ. Il y a eu les nombreux spectacles télévisés», se souvient Édouard Carpentier. «Je ne comprends pas cette démolition. C'est bien dommage. Il s'agit d'une grosse perte pour les sportifs, pour les gens de l'Est. J'aurais cru que le Parti Québécois, qui y a connu ses heures de gloire, aurait mis la main sur cet immeuble...» DONATO PADUANO ° Donato Paduano, 83 victoires et une nulle en 90 combats amateurs, 44 victoires et deux nulles en 56 combats professionnels, a rempli plusieurs fois le Centre Paul-Sauvé. «C'était parfait comme endroit. Juste assez grand, juste assez petit pour que les amateurs puissent apprécier. J'ai boxé souvent au Forum aussi, mais pour de grands combats. Je me souviens d'avoir rempli Paul-Sauvé en circuit fermé alors que je me battais contre le champion du monde Ken Buchanan, à New York, le 7 décembre 1970. Il y a aussi eu des matchs bien courus contre Fernand Marcotte, Luis Rodriguez. C'était comme un chez nous avec le bureau de Régis Lévesque. Nous y passions prendre un café...» Champion canadien à 17 ans en 1966, et en 1967, 1968, Paduano vient de fêter ses 44 ans. Il oeuvre dans les fruits et légumes. GABY MANCINI ° La boxe amateur a longtemps été très populaire au Québec. Les Gants Dorés. Les champions Gaby Mancini, Donato Paduano, Michel Brière, Denis Groleau, Martinez, Michel Prévost, Salvatore et autres étaient au Centre Paul-Sauvé comme chez eux. «J'y ai disputé une trentaine de combats et mon dernier match professionnel», raconte l'ancien olympien poids plume (Rome) Gaby Mancini, maintenant

président de la Fédération québécoise de boxe et ex-arbitre international. Il y a été sacré champion canadien. «Paul-Sauvé, ajoute Mancini, c'était un vrai monument au sport pour les gens de l'Est de la ville. L'une des rares grandes institutions francophones, le seul vrai complexe sportif bâti par les gens de la Palestre Nationale si on fait exception du Centre Immaculée-Conception. Il regorgeait de l'histoire du sport de tout le Québec.» René Paquin: «Certains soirs, il me manquait 1500 sièges...» ° «Je connaissais le Centre Paul-Sauvé dans ses moindres coutures. Par coeur. Je pouvais vous défilier le nombre de marches dans tel escalier. Je m'occupais de tout à titre de surintendant général. Les noces le samedi matin dans la salle de danse, et des soirées dansantes qui attiraient 650 personnes le même soir. Je faisais la glace de la patinoire ou de la salle de curling. Je vivais presque là et les événements roulaient. Certains soirs, il me manquait 1500 sièges.» René Paquin, l'ancien cycliste, se souvient que Maurice Custeau et la Palestre Nationale lui avaient confié la responsabilité du Centre avant même que sa construction, à laquelle il a lui-même travaillé, soit terminée: «C'est désolant de voir ce qui se passe aujourd'hui. Quand on pense qu'à l'époque, beaucoup de monde du petit peuple avait contribué à une collecte de 700000\$ pour l'ériger. On l'avait nommé Centre Paul-Sauvé parce que le premier ministre de l'époque avait garanti les intérêts des prêts à Custeau.» Paquin a dirigé le Centre jusqu'en 1968. «Il y avait de tout, ajoute-t-il. Du patin de fantaisie comme nous disions alors. Du curling pendant quatre ans. 1200 jeunes à la fois pour du patinage libre à 25 cennes. Les Six-Jours à compter de 1963. Le match d'ouverture entre le Canadien et les As de Québec avait fait salle comble. Le Canadien, d'ailleurs, venait souvent pratiquer. Il y a eu, avec Radio-Canada, les nombreux spectacles où Donald Lautrec, Pierre Lalonde, Ginette Renaud, Joël Denis attiraient des milliers de gens. C'était toujours loué, mais nos trois employés n'étaient pas syndiqués comme aujourd'hui. Nous avons eu une multitude de ligues de hockey, celles des policiers, des pompiers, de l'Hydro, celle de Maurice Filion...» Paquin explique la chute de la popularité du Centre par le fait qu'il est devenu trop cher à louer lorsqu'il fut confié à la RIO avec ses placeurs, vendeurs, agents de sécurité syndiqués exigeant un minimum de personnel pour tout genre d'événement.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-12-03

Pages P. S-9

Select in Zotero zotero://select/library/items/EEIEXEW7

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:39

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:39

Les citoyens de St-Michel sont révoltés

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé La décision de Montréal d'exploiter le dépotoir Miron au-delà de 1994 soulève un tollé La décision annoncée hier par la Ville de Montréal de fermer l'incinérateur des Carrières et de poursuivre au-delà de 1994 l'exploitation du dépotoir de l'ancienne carrière Miron provoque la colère dans le quartier Saint-Michel, où se trouve le centre d'enfouissement des déchets. «Nous aurons s'il le faut recours aux Mohawks pour défendre nos droits», a déclaré Pierre Cyr, qui devient aujourd'hui président de l'organisme PARI-Saint-Michel. M. Cyr, qui est PDG de la compagnie de déménagement le Clan Panneton, jure que les membres du PARI (Projet d'aménagement résidentiel et industriel), qui groupe des individus et des compagnies, se battront jusqu'au bout pour amener l'administration Doré à respecter sa promesse formelle de fermer le Centre de tri et d'élimination des déchets (CTED) en 1994 au plus tard. Le responsable du dossier au comité exécutif, Richard Brunelle, a fait savoir hier que l'incinérateur fermera progressivement et temporairement ses portes d'ici la fin de 1993 et que les déchets qui y étaient brûlés seront plutôt enfouis au CTED, où les activités se poursuivront jusqu'à une date encore indéterminée. À cause des tarifs d'enfouissement moins élevés des autres dépotoirs de la région, a-t-il expliqué, le CTED a perdu une grande partie de sa clientèle et le nombre des camions d'ordures qui s'y rendent est passé de 1000 à 250 par jour. L'ancienne carrière ne se remplit pas aussi rapidement que prévu, ce qui retardera sa fermeture de plusieurs années. Le président du PARI, dont les dirigeants se réunissaient hier soir et doivent le faire de nouveau aujourd'hui, n'accepte pas cet argument et demande que l'enfouissement des ordures cesse à la date promise pendant la campagne électorale municipale de 1990, quel que soit le «niveau de remplissage». Selon lui, il sera possible de combler le trou avec des déchets non putrescibles, la terre provenant d'excavations, etc. La Ville ne se lancera pas, de dire M. Brunelle, dans une guerre des prix avec les autres sites d'enfouissement, d'autant moins qu'elle a selon lui besoin des revenus du CTED pour financer les travaux d'infrastructure de 100 millions qu'elle poursuit à cet endroit, notamment pour l'installation d'un système de captage des biogaz. Il justifie par ailleurs la fermeture de l'incinérateur en disant que la Ville n'a besoin que d'un site d'élimination des déchets et qu'il faudrait investir entre 70 et 110 millions aux installations de la rue des Carrières pour les moderniser. La municipalité avisera immédiatement ses 19 clients industriels de sa décision de cesser de leur vendre la vapeur produite à l'incinérateur par la combustion des déchets. Ces ententes peuvent

être dénoncées par l'une ou l'autre partie avec un préavis d'un an. Les activités se poursuivront au rythme actuel jusqu'en mars prochain et seront par la suite réduites au niveau minimal nécessaire pour la production de vapeur. Les 225000 tonnes de déchets de l'incinérateur prendront le chemin du CTED, ainsi que les 180000 tonnes du dépotoir de Rivière-des-Prairies, qui fermera bientôt ses portes. Elles s'ajouteront aux 330000 tonnes que le CTED prévoit recevoir cette année. Le total de 735000 tonnes demeure bien inférieur au million de tonnes enfouies au CTED en 1991 et au 1,4 million de 1990. Selon M. Brunelle, les frais de fonctionnement et d'entretien de l'incinérateur s'élèvent à 10 millions par année et la vente de la vapeur rapporte 2,6 millions. Il ajoute que le coût par tonne de déchets brûlés s'approche des 40\$ du CTED. Il n'était par contre que d'environ 12\$ à Rivière-des-Prairies et, selon lui, de 28\$ en moyenne dans les centres d'enfouissement de la périphérie qui ont chipé la clientèle du CTED. Les quelque 80 employés de l'incinérateur, dont 67 cols bleus, jouissent d'une sécurité d'emploi à la Ville. La municipalité ne prendra plus le risque, d'indiquer M. Brunelle, de promettre la fermeture du CTED en telle ou telle année. Elle s'engagera plutôt à mettre la clé dans la porte «quand un niveau adéquat d'enfouissement aura été atteint». Elle attend un autre rapport intérimaire de la firme SNC-Lavalin avant de se prononcer à ce sujet. Le CTED contient présentement 33 millions de tonnes d'ordures et le scénario d'une fermeture en 1994 était fondé sur une capacité totale de 39 millions. Montréal demande par ailleurs un débat public sur l'ensemble de la gestion des déchets au Québec. M. Brunelle souhaite, sur un autre plan, que tous les dépotoirs soient soumis aux mêmes règles en matière de protection de l'environnement notamment, rappelant que la Ville s'est imposée de sévères, et coûteuses, contraintes au CTED.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-12-04

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/SPXB9KXJ

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:39

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:39

La Ville est accusée de «camoufler» les dangers du site Miron

Type Article de journal

Auteur Martin Pelchat

Résumé Dans une cinglante sortie publique, Serge Morin, ex-surintendant du Centre de tri et d'élimination des déchets (CTED) congédié en 1990, accuse la Ville de Montréal de se livrer à une «opération de camouflage» des dangers potentiels du site Miron. «... On a exercé des pressions pour que je me conforme à leur système, explique M. Morin dans le numéro de décembre du magazine Plan , publié par l'Ordre des ingénieurs du Québec. Or, selon moi, ce système allait à l'encontre de la protection du public et comportait un risque potentiel élevé. Je ne pouvais en toute conscience professionnelle l'endosser.» «On travaillait plus à camoufler qu'à corriger», affirme encore Serge Morin dans cette entrevue. Et selon cet ingénieur, les choses n'auraient pas changé depuis: «L'opération camouflage se poursuit», a-t-il dit à Plan . (Précisons que les opinions publiées dans ce magazine ne sont pas nécessairement celles de l'Ordre des ingénieurs.) Interrogé au cours des dernières heures par La Presse , M. Morin a indiqué entretenir les mêmes inquiétudes qu'à l'époque concernant la contamination de la nappe phréatique par le lixiviat (le produit du passage des eaux de pluie et de ruissellement dans les ordures en fermentation) et la migration latérale des biogaz produits par les déchets. Des gaz toxiques échappent ainsi au système actuel de captage et se répandent dans l'environnement. «À un kilomètre du site, vous pouvez sentir que les biogaz s'en vont dans l'atmosphère, dit-il. J'ai peur que ça coûte très cher aux citoyens de Montréal un jour.» Enquête publique Des travaux dont il réclamait qu'ils soient planifiés d'urgence il y a deux ans n'ont pas encore été entrepris, déplore-t-il. Aussi, Serge Morin, qui travaille présentement sur un grand projet en Europe, estime-t-il qu'une enquête publique sur le site Miron est nécessaire. Et il souhaite y collaborer. «Il faut premièrement et avant tout mettre toutes les ressources nécessaires pour s'assurer de la santé de la population autour», poursuit-il, en affirmant avoir réclamé en vain la réalisation de plusieurs études scientifiques sur les différents problèmes observés au CTED. «On me disait que ce n'était pas mes affaires, l'ingénierie, dit-il. Si on vous refuse de faire les études de base, vous faites quoi?» Dans l'article de Plan , M. Morin ajoute par ailleurs que les consultants qu'il a côtoyés à la Ville l'ont aussi déçu. «Ils se réfugient derrière le mandat limité que leur donne la municipalité pour ne pas se prononcer.» Serge Morin, qui compte 35 années de métier, soutient que depuis deux ans, la Ville de Montréal a écarté du CTED ses trois employés qui avaient «une certaine expérience de la gestion des sites d'enfouissement». «J'ai été congédié, mon adjoint a été muté dans un autre service et «tabletté», et on est en train d'écarter (Kim) Nguyen», déclare M. Morin, interviewé par Plan dans le cadre d'un reportage sur l'éthique professionnelle. L'ingénieur Kim Nguyen, qui travaillait sous les ordres de M. Morin, a été déplacé récemment à l'usine de filtration de la rue Atwater. Contrairement à M. Morin, il est syndiqué et a pu porter sa cause en arbitrage. Serge Morin, à qui on avait pourtant confié le mandat, lors de son embauche, en août 1989, de «mettre de l'ordre» au CTED, explique avoir exprimé ses

doléances à tous les niveaux de la hiérarchie municipale, jusqu'au maire Jean Doré. En juillet 1990, le maire était venu le rencontrer sur le site et M. Morin lui avait signalé les principaux problèmes qu'il avait identifiés: insuffisance criante des fonds, planification inadéquate de l'ingénierie, présence des biogaz à proximité de résidences. En novembre 1990, le service des Travaux publics a finalement refusé de renouveler son mandat au terme de sa période de probation. On lui aurait reproché son «manque de collaboration». «J'ai demandé ce que c'était que de la collaboration, mais j'attends encore la réponse», a-t-il déclaré à La Presse Réplique de la Ville «Des employés permanents de la Ville étaient disponibles, donc on a opté pour cette solution», expliquait hier Marcel Chouinard, porte-parole du service des Travaux publics, en précisant que le successeur de M. Morin, Jacques Gagnon, avait été recruté au module de Gestion de l'environnement. «Depuis que M. Gagnon est là, la situation au CTED n'a pas cessé de s'améliorer, dit Marcel Chouinard. Il y a quand même tout un plan d'investissements d'élaboré. Des travaux importants ont été entrepris afin d'assurer une gestion efficace de ce site.» Aux accusations de camouflage de M. Morin, Marcel Chouinard réplique que le CTED «fait preuve d'une très grande transparence». «Il y a des rencontres de travail sur une base régulière avec le comité représentant les citoyens.» Au CTED, on attend une copie de l'article de Plan avant de commenter les déclarations de M. Morin. Mais le porte-parole du centre de tri, Pierre D'Amour, affirme que la situation «n'a jamais été aussi en contrôle qu'elle l'est maintenant». «On capte maintenant 70 p. cent de ce qui est produit sur le site, disait-il hier. C'est peut-être pas le Pérou encore, mais à travers le monde, ça tourne autour de 65 à 70 p. cent. Et nous visons 90 p. cent.» Selon M. D'Amour, les puits de surveillance autour du site Miron enregistrent des quantités de gaz largement inférieures aux limites de sécurité admises. Des quantités représentant en moyenne trois à cinq p. cent de ces limites, dit-il. Bien qu'il poursuive ses relevés quotidiens de l'air ambiant, le laboratoire de la Ville a mis fin en novembre à l'inspection systématique des maisons dans un rayon de 500 mètres autour du CTED. Il ne répondra plus désormais qu'aux plaintes spécifiques des citoyens. Cette interruption de l'échantillonnage a été décidée après la visite d'environ 3500 résidences. La plus grande teneur de gaz mesurée pendant cette campagne a été de 1,2 p. cent de la limite inférieure d'explosibilité, souligne-t-il. «La seule chose qui reste à régler, c'est les odeurs quand il y a une inversion de température. Mais on travaille pour parfaire notre système.» Les dirigeants du CTED affirment d'autre part que leurs relevés scientifiques ne démontrent pas que le dépotoir contribue à la contamination de la nappe phréatique. Toutefois, le printemps prochain, des piézomètres seront installés à un kilomètre du site, dans quatre directions. «Pour nous donner encore plus d'information», dit le porte-parole.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-12-04

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/VTQYSRZG

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:39

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:39

Doré propose d'agrandir l'Hôtel-Dieu et de créer un hôpital de première ligne dans l'Est

Type Article de journal

Auteur Jean-Pierre Bonhomme

Résumé Le gouvernement du Québec peut facilement réaménager, «redéployer» l'Hôtel-Dieu de Montréal sur emplacement site actuel - l'institution peut utiliser à cette fin 25000 mètres carrés de terrain libre au nord des immeubles patrimoniaux actuels - et il doit par conséquent se raviser, revoir au complet le projet de déménagement qu'il formule actuellement. C'est ce qu'ont fait valoir, hier, à l'Hôtel-de-ville, le maire de Montréal, M. Jean Doré et M. Bernard Roy, président de la Chambre de commerce du Montréal Métropolitain, aussi président de la Coalition montréalaise qui s'oppose au déménagement et qui comprend la Corporation des urbanistes du Québec. M. Doré a voulu hier, avant la déclaration que doit faire lundi le ministre de la Santé, M. Marc-Yvan Côté, promoteur du déménagement, présenter «une hypothèse» de développement «qui tiendrait compte à la fois des besoins du centre-ville et de ceux de l'Est montréalais». Selon cette formule, le gouvernement utiliserait un bloc de terrains qui se trouve juste au nord des immeubles patrimoniaux actuels et qui appartient à la corporation de l'Hôpital (19425 mètres carrés). Il y implanterait, dans le contexte de l'hôpital actuel qu'il faudra rénover, un nouveau centre de recherche ultra-moderne et autres services nécessaires aux cliniques spécialisées. L'est de Montréal serait doté d'un hôpital de première ligne et le tout pourrait coûter le même prix. Il utiliserait aussi une parcelle du verger (5600 mètres carrés) qui appartient encore aux Religieuses hospitalières de Saint-Joseph: (ces dernières ont déjà été les propriétaires de tout le complexe hospitalier historique). Le verger central et le parc situé à l'ouest de l'îlot, avenue du Parc, resteraient intacts. Pour le moment, en tout cas, la décision du gouvernement n'est fondée que sur des a-prioris et elle a été prise sans consultation véritable avec les intéressés. M. Doré a dit avoir «informé» hier les religieuses de ce nouveau projet; il s'est dit convaincu que, si le gouvernement devait l'accepter, les religieuses offriraient leur

collaboration. Interrogée hier à ce sujet, la Supérieure générale des Hospitalières, Soeur Denise Lafond a dit n'avoir été mise au courant du projet que de manière «officieuse». Elle ne rejette pas la possibilité d'y collaborer «si tant est que les termes du plan fonctionnel et technique sont respectés». Le directeur de l'Hotel-Dieu, M. Florian Brissette, a pour sa part exprimé le «regret» que le maire de Montréal n'ait pas consulté la direction de l'hôpital avant de formuler sa proposition. Le directeur de la recherche de l'institution, le docteur Pavel Hamet, a dit croire qu'il faudra une douzaine d'années pour transformer l'Hotel-Dieu en une institution conforme aux exigences de la science moderne (cinq ans pour construire les immeubles neufs et sept ans pour recycler les immeubles patrimoniaux). Le président de la Coalition, M. Bernard Roy a été catégorique. La Coalition estime, à l'unanimité, dit-il, que la décision gouvernementale de déménager l'Hôtel-Dieu est «injuste, insensée, et inopportune»; il faut «revoir et corriger le tout». Il faut surtout «détruire le mythe» selon lequel il n'est pas possible de rénover et de restaurer les lieux sans fermer l'institution et dans un temps raisonnable. Il a aussi dit savoir que le gouvernement a fait faire des plans d'architecture relatifs à la possibilité de rénover l'Hôtel-Dieu. Il a mis le gouvernement au défi de révéler le contenu de ces études. MM. Doré et Roy ont demandé au gouvernement, hors de toute considération personnelle, d'avoir «le courage» de changer d'idée et «d'avoir la décence» de reprendre un dialogue avec la municipalité. Toute cette affaire, a lancé M. Roy, «nous ramène à l'époque des années 60» alors qu'il était convenu que la Couronne ne négocie pas avec ses sujets».

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-12-04

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/25VUMWTI

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:39

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:39

Le service de Pierre Bourque voit son budget coupé de 770000\$ en 1993

Type Article de journal

Auteur Yvon Laberge

Résumé Le module des parcs et de l'horticulture du Service des loisirs et du développement communautaire, que dirige M. Pierre Bourque, voit son budget coupé de 770000\$ en 1993 par rapport à celui de 1992. Essentiellement, doit-on conclure à la lecture des prévisions budgétaires du module, l'entretien horticole de Terre des Hommes ne sera plus ce qu'il était, fini la campagne annuelle d'embellissement, la féerie d'hiver du parc Angrignon pourrait être compromise et le moratoire sur la plantation des arbres est maintenu (à 5000) en 1993. M. Bourque devait hier comparaître devant la Commission de la culture et du développement communautaire du Conseil municipal pour défendre les crédits qui lui sont alloués par l'administration Doré-Cousineau. Or, faute de temps, la comparaison de M. Bourque a été reportée à mardi prochain, 9h30, en même temps que les dirigeants de la nouvelle Société des musées et des sciences naturelles qui gère le Biodôme et le Planétarium. Pour leur budget, le Jardin botanique et l'Insectarium dépendent du Fonds des équipements scientifiques. Mais toujours est-il que le budget du module qu'il dirige sera coupé de 770000\$ l'an prochain... À Terre des Hommes, «la diminution de l'entretien horticole» affectera la qualité des aménagements, notamment la coupe du gazon et l'exécution de certains travaux liés aux Fêtes gourmandes, aux spectacles présentés dans les îles ainsi qu'à la décoration du Palais de la civilisation. Parallèlement, il n'y aura dorénavant qu'à l'hôtel de ville de la rue Notre-Dame, au Centre sportif Claude-Robillard et à la piscine Rivière-des-Prairies qu'on procédera à l'installation et à l'entretien des plantes vertes! Fini les modifications, les agrandissements et le déplacement des jardins communautaires ainsi que l'installation de nouvelles clôtures, l'entretien des anciennes, des portails et des chalets. Bref, le module doit réduire le nombre des aménagements requis dans un bon nombre de parcs du territoire, à moins que cela ne soit prévu au Programme triennal d'immobilisations. Pour le conseiller Marvin Rotrand, de la Coalition démocratique de Montréal, «l'administration Doré-Cousineau ne peut plus en faire accroire à la population: faire plus avec avec moins, c'est impossible». Les seules choses qui augmentent, a-t-il ajouté en substance, c'est le chômage, les faillites commerciales et personnelles, le nombre des assistés sociaux et le nombre des emplois qui s'envolent vers la banlieue!

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-12-04

Pages P. A-4

Select in Zotero zotero://select/library/items/YSHZIETZ

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:40

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:40

27% de la population active de Montréal est sans travail -- On compte 102000 ménages qui bénéficient de l'aide sociale

Type Article de journal

Auteur Yvon Laberge

Résumé Le nombre des ménages bénéficiaires de l'aide sociale est passé d'environ 88000 au début de la récession, en avril 1990, à 102000 aujourd'hui dans le territoire de la ville de Montréal. Sur une base annuelle, ces 102000 ménages reçoivent 750 millions de dollars des 3,4 milliards qu'il en coûte au gouvernement du Québec pour soutenir financièrement les 428000 ménages québécois bénéficiaires de l'aide sociale. Étant admis pour fins de statistiques qu'un ménage se compose de 1,5 personne, c'est dire que la subsistance d'environ 153000 Montréalais (hommes, femmes et enfants) dépend des prestations de l'aide sociale, soit 15 p. cent du million de résidents de la métropole. À la mi-novembre, cherchant à expliquer la baisse de la cote de crédit de Montréal - de AA à A+ -, Mme Véronique Petitfils, de la maison Canadian Bond Rating, reconnaissait bien sûr que l'économie va mal et qu'à cause de la récession le taux de chômage est de 16,7 p. cent à Montréal. Si les 102000 bénéficiaires de l'aide sociale correspondent à 10 p. cent de la population active de Montréal, et en ajoutant les 16,7 p. cent de chômeurs, c'est donc dire que près de 27 p. cent de la population active est sans travail à Montréal. C'est énorme! Selon le directeur adjoint du module de la sécurité du revenu du Service municipal des loisirs et du développement communautaire de la Ville de Montréal, M. Robert Guay, c'est sans compter les bénéficiaires de prestations de la Commission de la santé et de la sécurité du travail et les chômeurs ayant cessé de chercher un emploi sans pour autant être bénéficiaires de l'aide sociale. M. Guay comparaisait hier devant la Commission de la culture et du développement communautaire du Conseil municipal de Montréal dans le cadre de l'étude du budget du Service des loisirs et du développement communautaire. En marge des travaux de la commission permanente, M. Guay a également précisé à La Presse qu'environ 15 p. cent des bénéficiaires de l'aide sociale sont inaptes au travail à Montréal. Pour André Lavallée, conseiller municipal et responsable du dossier loisirs et développement communautaire au Comité exécutif de la Ville, Montréal n'échappe ni à la crise économique qui secoue l'Occident ni aux problèmes sociaux urbains qui l'accompagnent. Selon lui, une bonne partie des nouveaux bénéficiaires de l'aide sociale sont des résidents fraîchement débarqués dans la métropole en provenance, notamment, de régions du Québec elles aussi durement affectées par la récession. Marvin Rotrand, conseiller municipal de Snowdon et membre de la Coalition démocratique, estime quant à lui que la pauvreté est le vrai défi qu'a à relever Montréal présentement. Il souhaite que l'administration Doré-Cousineau mobilise la population pour faire en sorte que Montréal soit la priorité des priorités des gouvernements du Canada et du Québec. Il ajoute que cette même administration municipale doit adopter des mesures fiscales pour attirer les investissements créateurs d'emplois. À Montréal, le Service des loisirs et du développement communautaire, module de la sécurité du revenu, administre l'aide sociale et les programmes de sécurité du revenu et de main-d'oeuvre au nom du gouvernement du Québec en vertu d'une entente intervenue avec la Ville de Montréal.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-12-04

Pages P. A-1

Select in Zotero <zotero://select/library/items/ACPDRB24>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:40

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:40

L'année du RAM?

Type Article de journal

Auteur Robert Duguay

Résumé Le maire Doré dit: «La première qualité d'une entreprise de services comme la Ville, c'est son accessibilité» et le Réseau Accès Montréal fut. L'an passé, un Montréalais sur 10 a acheté sa carte Accès à 2\$ et économisé sur ses loisirs, la plage, le tennis, le golf, des rabais pour la Ronde, l'Aquaparc, le Jardin Botanique et le Palais de la Civilisation mais pas le lundi ni le vendredi, de même que sur toutes les merveilles charriées par les Commémorations que l'on sait. Les bureaux Accès ne désengorgent pas, Première Ligne ne déroutit pas: 872-1111 de 7h à 23h, votre Ville vous écoute... «C'est ce qu'on peut appeler un succès, je pense qu'on est implanté pour de bon dans la vie municipale», confirme M. Alban Laliberté, coordonnateur du RAM; justement sur son bureau, tout près du téléphone, le trophée que l'Institut d'administration publique du Canada lui a décerné, rien de moins que le grand prix de gestion innovatrice, le lui rappelle chaque jour. Entre 12000 et 15000 appels téléphoniques par semaine, 330000 cas traités cette année dans les 13 bureaux (il n'y en aura plus que 10 dans

un an...), voici des chiffres bien intéressants. M. Laliberté confirmera d'ailleurs que des spécialistes de Toronto, de Vancouver, Ottawa et Minneapolis sont venus étudier le fonctionnement du RAM. La clé de cette réussite, M. Laliberté l'attribue à la «particularité» de ses 70 agents de communication sociale. «Au début, leur rôle se limitait à donner de l'information; aujourd'hui, ils prennent vraiment les gens en charge et suivent les dossiers jusqu'à leur conclusion». Aux Bureaux AM, on peut payer ses taxes, obtenir ses cartes, ses permis, enregistrer les naissances, toute la paperasse... Accès Montréal n'a pas fini de vous surprendre. Avec la nouvelle technologie que l'on va y installer en 1993, les problèmes pourront être considérés avec encore plus de rigueur. La téléphonie interactive au service du citoyen. Rien de moins. «Notre niveau de prestation va devenir encore plus significatif», a observé M. Laliberté non sans fierté. Mais à cause des «augmentations normales dues à l'inflation», M. Laliberté sera appelé, comme les autres autorités administratives, à se serrer la ceinture. «Il va falloir gérer plus serré». Le Plan 1993 en ce qui regarde le RAM, tel que décrit dans le dernier budget, à la page 124: «Implanter une procédure de gestion des plaintes et améliorer le suivi des demandes des citoyens en intégrant les actions du Réseau Accès Montréal, de la Coordination Territoriale et de l'Unité de liaison. «Pour accroître l'efficacité opérationnelle, réduire les dépenses et augmenter la productivité...» Ça, ce n'est peut-être pas une bonne nouvelle pour le citoyen. Il était 15h20 la première fois que j'ai appelé. «Désolé, toutes nos lignes sont occupées...» et on m'a flanqué du Mantovani, du Jingle Bells en tijuana brass et bien d'autres atteintes à la qualité de vie d'un être humain; j'allais raccrocher, de peur d'entendre du Johanne Blouin, lorsqu'un jeune homme... Accès-Montréal bonjour. 15h31. On a jaser de son métier et de la vie. Il m'a raconté combien il était occupé et que les lignes, monsieur, du matin au soir, jusqu'à 11h. On a parlé enlèvement d'ordures, déneigement; «j'en ai eu un l'autre jour qui m'a appelé pour me dire qu'il avait vu un martien», a affirmé le jeune homme. Ils en entendent de toutes les sortes, les agents de communication sociale; des notaires, des promoteurs immobiliers, des plaignants, des contestants. Bien avenant, mon agent, on aurait pu jaser comme ça jusqu'à la fermeture. Le lendemain, j'ai eu la ligne dès la première sonnerie; 11h50. On aurait dit que Mme Leblanc m'attendait. Accès Montréal bonjour? Tellement fine! Dites-moi donc, Mme Leblanc, seriez-vous au courant de la moyenne de longévité des arbres plantés par la Ville? J'étais certain qu'elle essaierait de se débarrasser de moi... genre «un instant»... et vous poireautez au bout de la ligne pendant 20 minutes... Pensez-vous. Loin d'être démontée, elle m'a expliqué sans se presser qu'au centre-ville avec toutes les mozusses d'automobiles et leur monoxyde de carbone, les arbres avaient moins de chances de survivre que dans des secteurs où il y avait moins de circulation... Tellement affable... - Ça me prendrait plus de détails, Mme Leblanc, rapport à la vie des arbres... Une demi-seconde plus tard, une agente technique en horticulture me racontait que Montréal plantait 5000 arbres par année, dont près de 60 p. cent «en carrés de trottoirs», et que leur moyenne de longévité variait de 14 à 60 ans. Du service, vous affirmai-je. Mme Cousineau n'est pas d'accord. «Ces gens-là, ce sont des poètes». Elle a eu recours aux services d'Accès Montréal deux fois et les deux fois elle a manqué de chance. «Ce n'est pas pour me vanter mais je m'exprime clairement au téléphone. Je suis une spécialiste du téléphone, je me fais soigner au téléphone, c'est pas trompant, je fais réparer mon char au téléphone...» La première fois, elle avait quatre questions à poser au sujet des composteurs que la Ville met à la disposition de ses citoyens, pas cher: a) en reste-t-il? b) où? c) qu'est-ce qu'il faut faire pour s'en procurer un? d) quand est-ce qu'on peut y aller s'en chercher? «J'ai eu les trois premières réponses facilement. Oui il en restait, à la carrière Miron, il suffisait d'apporter son compte de taxes pour prouver qu'on était résidant. Ensuite, ils ont dit de 10h à 17h...» Mme Cousineau s'est pointée vers 11h30. «Le gars à la porte m'a dit que ça commençait seulement à 14 h...» Pas contente... L'autre fois que Mme Cousineau a appelé le 872-1111, c'était pour son petit arbre, le petit érable chétif que la Ville a planté en avant de chez elle il y a deux ans. Ça lui avait pris six jours pour apprendre qu'elle aurait dû appeler le 911 pour faire enlever le cadenas de bicyclette qui broyait la petite écorce tendre. «Je vous le dis, ce sont des poètes...»

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-12-04

Select in Zotero zotero://select/library/items/2K3C7UMY

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:40

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:40

Miron: priorité au problème d'odeurs

Type Article de journal

Auteur Martin Pelchat

Résumé Le Centre de tri et d'élimination des déchets s'attaquera en priorité au problème d'odeurs dans les quartiers voisins du dépotoir Miron et augmentera le printemps prochain sa surveillance de l'état de la nappe phréatique. Selon le surintendant du CTED, Jacques Gagnon, les odeurs de gaz, perceptibles surtout lorsque se produisent des inversions de température, sont «la dernière nuisance qui reste à la population». Le CTED s'y attaquera notamment en ajoutant d'ici peu une quarantaine de puits de captage des biogaz à son réseau qui en compte

220. Réagissant aux accusations de «camouflage» des risques du site lancées publiquement par son prédécesseur, Serge Morin, M. Gagnon soutient qu'il a instauré depuis son arrivée en 1990 une gestion «rigoureuse et ouverte» et rappelle que le CTED a formé un groupe de travail auquel participent des représentants des citoyens. «S'il y a un dossier dans lequel on est ouvert et on m'a donné des possibilités, c'est bien celui-là», soutient encore M. Gagnon, qui travaille depuis plusieurs années dans la fonction publique municipale. Réhabilitation «C'est évident qu'on ne dit pas qu'on a réglé tous les problèmes. Mais on pense qu'on a passé au cours de la dernière année la phase de prise de contrôle de ce site, dans sa réhabilitation.» Selon M. Gagnon, les instruments de mesure actuels ne démontrent pas que les déchets enfouis dans l'ancienne carrière contribuent à la contamination de la nappe phréatique. Au printemps, cependant, on ajoutera des puits de surveillance jusqu'à un kilomètre en amont et en aval, afin de sonder l'état de la nappe. «L'idée, dit-il, c'est d'avoir un échantillonnage suffisant pour être convaincu qu'il n'y a pas de contamination. Ce qu'on dit, c'est que le réseau (actuel) n'est pas assez maillé pour nous donner une certitude.» Le surintendant soutient d'autre part que le système capte actuellement de 70 à 75 p. cent des biogaz générés par les déchets. En Europe et aux États-Unis, on dit d'un site qu'il est «contrôlé» lorsqu'on y capte de 60 à 65 p. cent des gaz, insiste M. Gagnon. Après avoir inspecté 3500 résidences des environs, le Laboratoire de la Ville n'a jamais trouvé de plus haute teneur en gaz que 1,2 p. cent de la limite d'explosibilité, soutient-on au CTED. Le laboratoire a par conséquent mis fin à ces inspections systématiques des maisons et ne répondra plus qu'aux plaintes spécifiques des citoyens. «Camouflage» Dans un article sur l'éthique professionnelle qui sera publié dans l'édition de décembre du magazine de l'Ordre des ingénieurs du Québec, Serge Morin, ex-surintendant du CTED congédié en 90, affirme que la Ville de Montréal se livre à une «opération de camouflage» des risques du site. Hier, la Coalition démocratique de Montréal, un parti d'opposition à l'hôtel de ville, a soutenu que les déclarations de M. Morin donnaient encore plus de poids à sa demande d'une enquête publique. «Ce témoignage de l'ancien surintendant du CTED vient confirmer l'existence d'un malaise profond au service des Travaux publics de Montréal», a déclaré Marvin Rotrand, conseiller de la Coalition.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-12-05
Pages P. A-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/JZFN83FQ
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:40
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:40

Hôtel-Dieu: place au compromis

Type Article de journal
Auteur Claude Masson
Résumé Éditorial «Il n'y a pas de problèmes; il n'y a que des solutions». Dixit Jean Drapeau. Malgré les divergences majeures et les lance-pierres utilisés par les deux camps pour démolir l'argumentation de l'adversaire, tout le monde a raison dans le dossier du réaménagement, sur le site actuel, ou du déménagement, à Rivière-des-Prairies, de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Pour des motifs évidemment bien différents. Il faut absolument protéger l'emplacement actuel de l'Hôtel-Dieu au centre-ville de la métropole. Il y va du respect de l'histoire -même si cet hôpital a déjà déménagé de la rue St-Paul à l'avenue des Pins-, de la protection du patrimoine, des retombées économiques et sociales que procure cet établissement, de la nécessité d'éviter d'accroître l'étalement urbain et de vider le centre-ville déjà passablement amoché. Le rapport de la consultation publique sur l'avenir de l'Hôtel-Dieu, mis sur pied par une large Coalition, est on ne peut plus convaincant. Même si le ministre Marc-Yvan Côté déplore que celui-ci soit partisan parce qu'on pouvait deviner ses conclusions avant même le début des audiences publiques, ce rapport est persuasif. Montréal est une ville assez importante pour être dotée d'un véritable centre hospitalier universitaire, conçu et réalisé spécifiquement pour être un centre de recherche universitaire, avec les spécialistes et les équipements requis, répondant aux besoins de la médecine moderne. Est-ce faisable, de façon réaliste et convenable, à même l'Hôtel-Dieu actuel? Si Montréal veut maintenir ou attirer des cerveaux comparables à ceux qu'on retrouve dans les autres grands centres hospitaliers universitaires en Amérique du Nord, il est essentiel de posséder les outils nécessaires. Y a-t-il une façon d'intégrer les soins (de première, deuxième et troisième lignes), l'enseignement, la recherche et le développement technologique? Sur un ou deux campus? Globalement sur le site actuel ou moitié-moitié sur l'avenue des Pins et à Rivière-des-Prairies, le tout relevant quand même d'une seule autorité: l'administration de l'Hôtel-Dieu? À 72 heures de la visite à Montréal du ministre Marc-Yvan Côté pour débattre du dossier chaud que constitue le déménagement de l'Hôtel-Dieu, le maire de Montréal, M. Jean Doré, vient de sortir une nouvelle solution de son chapeau. Il y aurait moyen, selon lui, d'agrandir l'Hôtel-Dieu dans le périmètre actuel. C'est une nouvelle hypothèse que Québec ne doit pas rejeter du revers de la main sous le seul prétexte que la décision est déjà prise en faveur de Rivière-des-Prairies et qu'il n'y a plus rien à faire. Aussi, l'hôpital Sainte-Jeanne-D'Arc, situé à deux pas de là,

pourrait-il être intégré dans le projet? Même s'il y avait un retard de quelques mois avant d'entreprendre la construction du nouveau centre hospitalier, toutes les options doivent être examinées de nouveau, avec lucidité. Les impacts d'une telle décision sont si nombreux et importants pour l'avenir qu'il faut éviter de tout bâcler à la hâte. Les politiciens, les lobbyistes, les tenants du maintien de l'Hôtel-Dieu sur son site actuel comme d'un déménagement à Rivière-des-Prairies doivent mettre de côté leur orgueil, leur partisanerie, leurs ambitions politiques et accepter de refaire leurs devoirs, s'il y a lieu. C'est un dossier difficile qui ne réussira pas à faire l'unanimité. Des gens vivent de la nostalgie du passé. D'autres ne pensent qu'en termes de haute technologie médicale pour assurer l'avenir. Défendre le patrimoine est beaucoup plus «glamour» et «vendeur» que de préconiser la recherche universitaire et l'enseignement. Le ministre de la Santé et des services sociaux n'a pas aidé au dossier parce que tout ce qu'il touche est suspect. On ne sait jamais trop si c'est le ministre responsable ou l'organisateur politique qui motive ses décisions. S'il était hors de ce dossier, la discussion serait beaucoup plus lucide. Il y a encore place au compromis. L'objectif n'est pas, pour qui que ce soit, de gagner la bataille mais d'offrir aux Montréalais les meilleurs soins, et à ceux qui les dispensent les moyens appropriés de faire adéquatement leur travail.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-12-05

Pages P. B-2

Select in Zotero <zotero://select/library/items/2P484G4W>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:40

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:40

Québec songe à assouplir la Loi 101

Type Article de journal

Auteur Denis Lessard

Résumé SAINT-HYACINTHE - Depuis quatre ans les mentalités ont évolué au Québec dans le dossier linguistique, croit le premier ministre Bourassa. Sans en préciser la teneur, M. Bourassa a clairement indiqué hier que son gouvernement penchait en faveur d'assouplissements sur la question de la langue. «On doit constater au sein de la société québécoise une certaine évolution favorable à certains assouplissements. Quels types d'assouplissement, comment pourront-ils se faire, il est trop tôt pour donner les détails», a lancé hier le premier ministre Bourassa rencontrant la presse en marge de la réunion de l'exécutif du PLQ devant faire le post-mortem de la campagne référendaire. Selon les informations obtenues par La Presse, le ministre responsable du dossier, M. Claude Ryan annoncera avant les Fêtes qu'il demande au Conseil de la langue de lui fournir un avis sur les changements à apporter à la Loi 101. La décision n'est pas arrêtée, mais Québec penche en faveur d'une révision très large de la Loi 101 et ne limitera pas le débat de 1993 à la question de l'affichage. «On ne sera pas loin d'une revue complète de la Loi», a avoué un fonctionnaire à Québec. À ce moment-ci, on prévoit que la demande d'avis au Conseil sera passablement précise. Le ministre demandera une opinion à son organisme conseil sur les questions de l'affichage et de l'admission au réseau scolaire anglophone. Il est probable aussi qu'on réclame un éclairage sur la question délicate du statut bilingue des municipalités, prévu par l'article 113 F de la Loi 101. Québec craint la multiplication des controverses comme celle survenue à Rosemère. Finalement, mais c'est moins précis, le ministre Ryan demanderait aussi des recommandations sur la langue de travail, une question que Québec n'a pas rouverte depuis l'adoption de la Loi 101, en 1978. Le Conseil aurait jusqu'au printemps pour présenter son avis au ministre et ce n'est vraisemblablement que par la suite que le gouvernement enclenchera une commission parlementaire sur la question linguistique. Représentant des anglophones au sein du PLQ, Bill Cosgrove prévoit que le comité qu'il préside sur la question linguistique pourrait faire ses suggestions au gouvernement «d'ici six mois approximativement». Pour M. Cosgrove «on n'a pas amélioré la situation du français au Québec en imposant la Loi sur l'affichage. «Je ne sais pas quelles seront les suggestions, mais je suppose qu'elles seront proches du jugement de la Cour suprême qui reconnaît l'obligation du gouvernement du Québec de promouvoir le français, mais sans interdire l'usage d'une autre langue», a dit M. Cosgrove. L'idée «d'assouplissements» dans le dossier linguistique déborde maintenant les partis, de noter M. Bourassa. «On doit constater qu'il y a quand même une évolution vis-à-vis la question linguistique. Mme (Jeannne) Blackburn -la critique du Parti québécois dans le dossier linguistique-, M. Jean Doré et Pierre Marc Johnson ont fait des déclarations à cet égard», a-t-il rappelé. Les trois s'étaient montrés ouverts à des modifications de nature à plaire à la minorité anglophone «Mme Blackburn a dit aussi qu'on devrait avoir des adoucissements. On verra, on devra discuter au sein du caucus et du gouvernement», a souligné M. Bourassa, ne voulant pas hier présumer des annonces que fera M. Ryan «sur le cadre des discussions». La semaine dernière à l'Assemblée nationale, le ministre Claude Ryan avait annoncé qu'il comptait relancer le débat linguistique avant la fin de l'année. Québec doit décider avant décembre 1993 s'il renouvelle l'application de la clause «nonobstant», qui permet à Québec d'interdire l'affichage extérieur en

anglais par la Loi 178. Cette clause doit être renouvelée à tous les cinq ans. De conversations à bâtons rompus avec des membres de l'entourage du premier ministre, il ressort clairement que le gouvernement penche en faveur d'assouplissements. «En 1988, la Loi 178 a été adoptée parce que la langue était une question d'identité pour les Québécois. Maintenant on tient aussi compte de l'image internationale du Québec», explique-t-on. Pour ces stratèges, les barrières linguistiques sont vues comme une entrave de plus par les investisseurs. Au surplus, des assouplissements dans le domaine linguistique seraient un signe encourageant pour la communauté anglo-québécoise qui boude le PLQ depuis l'adoption de la loi 178. Chez les proches conseillers du premier ministre, on souligne que cette communauté a «voté différemment des autres anglophones au pays» en appuyant massivement l'entente de Charlottetown, lors du référendum. Le comté de D'Arcy-McGee, par exemple, a enregistré la plus forte proportion de OUI au Canada, avec plus de 90 p. cent des suffrages exprimés. Chez les stratèges du PLQ, on semble voir là un signe que cette communauté est susceptible de revenir dans le giron libéral, pour peu que le gouvernement soit prêt à lui faire un signe favorable. Car l'adoption de la Loi 178, qui interdit l'affichage extérieur en anglais, avait coûté cher politiquement au PLQ, et favorisé l'éclosion du Parti égalité, élu dans quatre circonscriptions traditionnellement libérales.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-12-06

Pages P. A-1

Select in Zotero <zotero://select/library/items/RNRUSW9Y>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:40

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:40

Les cadres de la Ville mécontents de leur sort -- Rencontre avec le maire annulée

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé Une rencontre entre la haute administration et les 750 cadres de la Ville de Montréal, qui devait se tenir ce matin à 9h au théâtre Saint-Denis, a été annulée parce que les cadres sont mécontents de leur sort. Le maire Jean Doré, la présidente du comité exécutif, Léa Cousineau, et le secrétaire général, Pierre Le François, devaient, a appris La Presse, expliquer aux cadres le contenu des propositions que la Ville entend faire à ses syndiqués et que M. Doré et Mme Cousineau rendront publiques au cours d'une conférence de presse cet après-midi. Mais la grogne chez les cadres a forcé la haute administration à annuler cette rencontre. Cette insatisfaction se serait principalement manifestée mercredi dernier lors d'une rencontre qu'ils ont eue, au Centre Calixa-Lavallée, avec le responsable du module des Ressources humaines de la Ville, André Huneault, et un de ses adjoints, Jean-Pierre Duclos. Cette rencontre visait à faire le point sur le «système Hay», que la Ville a acheté de l'entreprise privée du même nom et qui permet notamment d'évaluer les employés et d'établir leur rémunération. M. Duclos, qui s'occupe du lourd dossier des fonds de pension de la Ville, est aussi responsable de la mise en oeuvre du système Hay. Plusieurs cadres se sont plaints de la façon dont ils étaient traités en vertu de ce système. Cette rencontre du 2 décembre se serait terminée par un vote de «non confiance», 320 cadres sur les 348 encore présents à la fin désavouant l'administration. Lors de la rencontre de ce matin, la haute administration voulait se gagner l'appui des cadres en leur disant qu'ils étaient des «partenaires», tout en les informant des mesures qu'elle proposera lors des prochaines négociations aux syndiqués qu'ils doivent diriger. Non seulement le partenariat fait-il long feu, mais on parle de plus en plus chez les cadres de former un véritable syndicat pour remplacer leur association, trop proche selon eux de la haute direction et plus portée sur la bienfaisance que la protection des membres. La haute administration doit rencontrer les syndiqués à 11h, rencontre qui se tiendrait au théâtre Saint-Denis. M. Doré et Mme Cousineau, ainsi que le vice-président du comité exécutif, John Gardiner, rencontreront la presse à 14h30 pour faire connaître «les objectifs et les paramètres du nouveau partenariat que la Ville souhaite développer avec ses syndicats dans le cadre de la prochaine ronde de négociations».

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-12-08

Pages P. A-6

Select in Zotero <zotero://select/library/items/2AZ4MCW5>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:41

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:41

Une collecte hebdomadaire des ordures? -- Dès la mi-1993, la Ville de Montréal pourrait recourir à cette méthode

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé La collecte des sacs verts pourrait, à compter du milieu de 1993, s'effectuer une fois plutôt que deux par semaine dans les rues et ruelles de Montréal. «Il ne faudrait pas s'en surprendre», a déclaré hier le directeur du service des Travaux publics, René Morency, lors de l'étude de ses budgets. Il a expliqué qu'il faut effectuer un «maillage entre la collecte régulière et la collecte sélective», ce qui pourrait amener, si l'hypothèse qui est à l'étude s'avère, la mise en place d'un nouveau système: produits recyclables et sacs verts ne seraient chacuns ramassés qu'une fois par semaine. On commencera, a-t-il poursuivi, par certains quartiers où la quantité de déchets traditionnels diminue. M. Morency confirme par ailleurs que la Ville étudie la possibilité de confier davantage de contrats de collecte des ordures à l'entreprise privée, diminuant ainsi la quantité de travail effectuée à ce chapitre par ses cols bleus. Plus cher Un document interne affirmait récemment que la collecte par les employés de la Ville coûtait 17,5 p. cent de plus à la municipalité. «Nous avons le souci d'offrir les services au moindre coût et je soumettrai des recommandations au comité exécutif», a déclaré M. Morency. Il a par ailleurs précisé que le nombre de logements qui pourront profiter de la collecte sélective passera de 66000 à 101000 en 1993. Le nombre d'employés qui, outre le chauffeur, s'occupent de la collecte des sacs verts pourrait par ailleurs passer dans certains quartiers de deux à un par camion de la Ville. L'entreprise privée le fait dans certains cas, a-t-on expliqué. Sacs à vendre? M. Morency n'écarte pas l'idée de vendre aux citoyens des sacs à ordures dont l'utilisation serait obligatoire, et ce afin de les inciter à réduire la quantité de déchets enfouis plutôt que recyclés. Le responsable des travaux publics au comité exécutif, Richard Brunelle, a par ailleurs fait savoir que Montréal entend discuter avec la Régie intermunicipale des déchets, qui groupe les municipalités de banlieue de l'île, le «rapatriement» au dépotoir de l'ancienne carrière Miron des déchets que ces villes font présentement enfouir ailleurs. Il a précisé que 45 p. cent des déchets des villes membres de la Régie vont au Centre de tri et d'élimination des déchets (CTED), l'ancienne carrière Miron qui appartient maintenant à Montréal, et le reste dans des dépotoirs situés en périphérie de la région métropolitaine. Sur un autre plan, les responsables entendent soumettre au comité exécutif d'ici à une semaine ou deux un projet de contrat pour la transformation des biogaz du CTED en électricité. Il faudra par la suite s'entendre sur un bail, ce qui prendra quelques mois. Centre de recherche La Ville participera à la mise sur pied d'un centre de recherche sur les infrastructures urbaines, qui étudiera et mettra à l'essai de nouvelles technologies, principalement européennes, permettant de refaire égouts, viaducs et autres installations à un coût moindre que la reconstruction. Elle estime qu'elle devrait consacrer 2,2 milliards à ses infrastructures en mauvais état au cours des dix prochaines années mais qu'elle n'en a pas les moyens. L'objectif du centre, qui groupera également universités, entreprises privées et autres, sera, en utilisant de nouvelles méthodes, de rogner 20 p. cent ou plus de 400 millions à ces coûts.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-12-08

Pages P. A-6

Select in Zotero <zotero://select/library/items/7RU28MZU>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:41

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:41

Montréal lève le moratoire sur les condos

Type Article de journal

Auteur Pierre Cayouette

Résumé VILLE de Montréal a dévoilé hier un projet de règlement en vue de permettre la conversion de certains immeubles locatifs en copropriété divise (condos). Le maire Jean Doré et le responsable du dossier de l'habitation au comité exécutif, M. John Gardiner, ont la conviction qu'il est maintenant possible «de faciliter l'accession des ménages montréalais à la propriété tout en s'assurant de la protection des locataires qui ne veulent ou ne peuvent acheter leurs logements». Le projet de règlement prévoit que le conseil municipal ne pourra octroyer de dérogation à l'interdiction de convertir que si le taux d'inoccupation dans la zone où se situe l'immeuble atteint ou dépasse 3%. Si cette condition est respectée, la conversion sera possible pour trois catégories d'immeubles: -un immeuble locatif de moins de cinq ans ; - un immeuble locatif de quatre logements et plus, si son loyer moyen excède nettement le loyer de référence fixé par règlement selon la taille du logement et sa zone géographique ; -un duplex ou triplex (immeuble de deux ou trois logements). Les immeubles déjà détenus en copropriété, à l'exclusion des coopératives, pourront également obtenir une dérogation. La

dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble locatif en copropriété divise accordée par la Ville de Montréal ne constituera pas une autorisation de convertir. La loi provinciale ne donne pas ce pouvoir aux villes. Seule la Régie du logement peut autoriser la conversion. En 1987, Québec modifiait la Loi de la Régie du logement, de façon à assurer la protection des locataires lors des conversions en condos. Depuis, le moratoire a été levé partout au Québec, sauf sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal où la loi interdit toujours la conversion. La loi permet toutefois aux municipalités de la CUM d'adopter des règlements qui définissent des dérogations à cette interdiction. C'est dans cet esprit qu'il faut comprendre le projet de règlement soumis hier par le maire Jean Doré. En rendant public son projet, hier, le maire Doré a expliqué que l'administration municipale a voulu permettre aux ménages montréalais, en particulier les jeunes, de profiter de la conjoncture économique favorable à l'achat d'une propriété. «Nous estimons que les logements ainsi offerts sur le marché seront de 15% à 20% moins cher que la construction neuve», a-t-il dit. La Ville de Montréal prévoit que le mouvement de conversion sera lent. Au maximum, 15 000 logements parmi les 100 000 admissibles seront convertis au cours des cinq prochaines années. Le programme devrait faire augmenter de 9% le nombre de ménages montréalais propriétaires. Pour le premier acheteur d'un logement converti en copropriété divise, Montréal offre un crédit de taxes foncières de 12\$, en cinq tranches annuelles de 2\$. Moins de 5% du parc locatif montréalais sera touché par le programme. Le maire Doré s'est fait rassurant pour les locataires qui ne pourront pas ou ne voudront pas accéder à la propriété dans le cas où le propriétaire entreprendra des démarches de conversion. M. Doré a rappelé que la Loi sur la Régie du logement accorde de nouveaux droits à ces locataires et les protège contre toute reprise de possession, contre le harcèlement et contre les travaux de rénovation qui peuvent menacer leur droit au maintien dans les lieux. Le locataire acquiert notamment un droit de péremption sur son logement lorsque il est mis en vente. Deux organismes de défense des droits des locataires ont accueilli froidement le projet de règlement soumis hier. Le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) et le Regroupement des comités de logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ) exigent en effet le retrait immédiat du règlement. Les deux groupes soutiennent que le programme de conversion se fera au détriment des locataires à faible revenu. Le projet de règlement sur la conversion des logements en condos sera déposé lundi prochain au conseil municipal. Des audiences publiques auront lieu en janvier. Son adoption est prévue pour le printemps prochain.

URL URL

Publication Le Devoir

Date 1992-12-08

Pages P. A-3

Select in Zotero <zotero://select/library/items/P4ZF8VAU>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:41

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:41

Côté: l'Hôtel-Dieu doit déménager -- Le ministre dit que sa décision est finale et inattaquable

Type Article de journal

Auteur Jean-Pierre Bonhomme

Résumé Le gouvernement du Québec ne change pas d'idée. Il déménage l'Hôtel-Dieu en périphérie urbaine, dans le quartier Rivière-des-Prairies. Il estime, contrairement à ce qu'une coalition d'opposants montréalais fait valoir, que la nécessaire modernisation des locaux actuels de cette institution hospitalière universitaire (qu'il juge nécessaire de sauver) coûterait trop cher et serait trop complexe à réaliser. Le maintien sur place d'un nouvel Hôtel-Dieu moderne créerait, selon le gouvernement, un «trou» budgétaire «de l'ordre de 63 millions annuellement», soit 720 millions en dix ans incluant l'indexation. Une petite partie des grands immeubles patrimoniaux du pied de la montagne sera donc «probablement» affectée aux soins des vieillards et des sidéens. Un comité gouvernemental «examinera» par ailleurs ce qu'il faut faire avec le reste des bâtiments. Diverses «hypothèses» sont envisagées, dont «une maison pour les mourants». Ce sont les principaux faits qui se dégagent d'une conférence de presse menée avec tambour et trompette hier, au cours de laquelle le fougueux ministre de la Santé, M. Marc-Yvan Côté, appuyé d'une batterie de fonctionnaires et de dirigeants de l'Hôtel-Dieu, a voulu répondre, volumineux documents en main, aux détracteurs du gouvernement. «Le déménagement de l'Hôtel-Dieu est une décision inattaquable, elle a fait l'objet de longues consultations auprès des intéressés», a dit le ministre qui a promis d'être présent «bientôt» à la cérémonie d'inauguration des travaux de construction. Une coalition montréalaise, comprenant notamment les villes de Montréal et d'Outremont ainsi que la Corporation des urbanistes du Québec, a conclu cet automne, après une série d'audiences publiques, que le déménagement de l'Hôtel-Dieu est indéfendable sur les plans de la desserte des malades et de l'urbanisme. Installé sur un podium et laissant tomber la veste, le ministre, député de Charlesbourg, était conscient de l'enjeu en cette affaire politique dont il reconnaît la «difficulté». Il a souligné que Montréal aura, avec une institution installée dans la grande couronne urbaine périphérique, «un hôpital du XXIe siècle». Avec le sous-ministre Raynald Gagnon à sa gauche et le président du conseil de l'Hôtel-Dieu, l'ancien ministre fédéral Marc Lalonde

à sa droite, notamment, il a répliqué, point par point, au rapport soumis en octobre par le président du Comité consultatif montréalais sur l'avenir de l'Hôtel-Dieu, Me Michel Yergeau. Il s'est fondé sur un nouveau document intitulé Hôtel-Dieu de Montréal: le citoyen, la véritable raison d'être de la relocalisation, un volumineux dossier préparé par ses fonctionnaires. Le ministre a tourné en ridicule la proposition faite jeudi par la Coalition de Montréalais - le maire de Montréal, M. Jean Doré, et le président de la Chambre de commerce, M. Bernard Roy, en tête - selon laquelle il est souhaitable de maintenir l'institution en ville centrale. Il a indiqué, par dérision, que cette proposition a été faite nuitamment par le maire sur le coin d'une table. Il a demandé à l'architecte Paul-André Tétreault de montrer, lui, en dessin, la volumétrie de l'ajout qu'il faudrait faire, au nord des terrains actuels, pour produire un hôpital moderne sur les lieux. Ce dessin montre un bloc de 16 étages, situé rue Saint-Urbain, qui jette son ombre sur les demeures environnantes pratiquement jusqu'à la rue Saint-Denis. Il a dit que son propre projet est par conséquent plus respectueux de l'environnement. Le ministre n'a toutefois pas voulu montrer quelque dessin que ce soit décrivant le projet de nouvel hôpital. Interrogé par La Presse au sujet de l'éparpillement urbain que provoque pareil déménagement, le ministre a dit que cette question ne relevait pas de sa compétence. La décision de déménager est pour lui «rationnelle» au point de vue des services de santé. Voici quelques arguments du gouvernement contre le maintien sur place proposé par la coalition montréalaise dans le rapport du Comité consultatif. La réalisation des travaux sur place «s'étalerait sur un minimum de dix ans et supposerait 44 phases de rénovation, de déménagement et de construction». Le nouvel hôpital pourra desservir les cas complexes même s'il est éloigné du centre-ville; la proportion de la clientèle suprarégionale de l'Hôtel-Dieu (38 p. cent) est semblable aux autres hôpitaux tel Notre-Dame. Les hôpitaux universitaires doivent répondre à des besoins locaux pour maintenir des services ultraspécialisés. Le ministère «n'exclut pas qu'une partie du site actuel de l'Hôtel-Dieu soit utilisée aux fins d'une clinique pour sidéens (prévention, dépistage, etc.); l'Hôtel-Dieu a traité 326 cas de sida en 1990-1991, contre 239 à Royal Victoria, 227 à Notre-Dame et 179 à Saint-Luc. Les activités scientifiques du centre-ville - leur masse critique - ne sont pas menacées par le déménagement: le Centre de recherche de l'Hôtel-Dieu est «autonome» et l'Institut de recherches cliniques voisin «devrait poursuivre son excellence en recherche fondamentale». La faculté de médecine de l'Université de Montréal, qui accrédite l'Hôtel-Dieu, est «incohérente»: elle estime que le déménagement n'est pas pratique, mais elle a déjà proposé un site adjacent à l'hôpital Sacré-Coeur à Cartierville.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-12-08

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/ZQZEXFLE

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:41

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:41

«Demi-vérités et mauvaises citations», dit Michel Yergeau

Type Article de journal

Auteur Caroline Montpetit

Résumé Réagissant au contre-rapport rendu public hier par le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, M. Marc-Yvan Côté, en faveur du déménagement de l'Hôtel-Dieu à Rivière-des-Prairies, Me Michel Yergeau a affirmé hier que ce dernier était «tissé de demi-vérités et de mauvaises citations». Me Yergeau était président du comité responsable de la consultation publique tenue l'été dernier à la demande de la Ville de Montréal. Sans déroger des conclusions de cette consultation, Me Yergeau, a dénoncé hier le fait que les données présentées par le ministre Côté n'ont pas été mises à la disposition du comité consultatif au moment où celui-ci tenait ses audiences. Me Yergeau s'est dit par ailleurs convaincu de l'honnêteté de son rapport, qui recommandait le maintien de l'hôpital dans le centre-ville de Montréal. «Nous sommes des citoyens qui avons travaillé bénévolement à la tenue de ces audiences, et nous étions d'ailleurs un pis-aller dans la mesure où, dans un système civilisé, il y aurait eu un organisme équipé pour répondre à toutes les questions soulevées dans ce dossier. Je ne fais personnellement pas partie de la coalition pour le maintien de l'Hôtel-Dieu dans le centre-ville de Montréal. À ce chapitre, le ministre Côté s'entête à taper sur le mauvais clou. Aujourd'hui, il est trop facile de dire 'vous n'aviez pas les informations que nous vous livrons maintenant'. Il ne faut pas prendre tout le monde pour des imbéciles. J'ai présidé ce comité de façon honnête, au-delà, d'ailleurs, des magouilles politiques qui sous-tendent le dossier», a dit Me Yergeau, au cours d'un entretien téléphonique accordé au DEVOIR. Me Yergeau ajoute qu'il a lui-même travaillé comme président du comité consultatif avec les chiffres qui étaient à sa disposition, et précise d'ailleurs que le déménagement ne fait absolument pas l'objet d'une bataille personnelle entre lui et le ministre Marc-Yvan Côté. «Je demeure convaincu qu'il y a des joutes politiques qui se jouent dans ce dossier. Et personnellement, en tant que payeur de taxes, j'en ai ras-le-bol que l'on persiste au Québec à jouer au-dessus de la Ville de Montréal et de ses infrastructures. Je vois là-dedans un

gaspillage pur et simple», a-t-il dit. Par ailleurs, tant le maire de Montréal, M. Jean Doré, que le président de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, M. Bernard Roy, ont refusé de commenter hier les conclusions du rapport Côté. de l'Hôtel-Dieu. «La Chambre de commerce ne réagira pas tant que ses membres n'auront pas lu le rapport Côté dans ses détails, a dit Mme Cécile Tanguay, responsable des relations publiques. Cependant, la Chambre tiendra vraisemblablement une conférence de presse en réaction à ce rapport jeudi. C'est un rapport de plusieurs centaines de pages qui mérite d'être étudié attentivement». Pour sa part, la responsable des relations publiques à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), Mme Thérèse Jean, a répété que la CSN s'était déjà prononcée contre le déménagement de l'Hôtel-Dieu à Rivière-des-Prairies. «Cet été, nous avons fait faire un sondage par la maison Léger et Léger et ce sondage a démontré que 69,7% de la population de Montréal était contre le déménagement, a dit Mme Jean. Avec quelque 500 répondants, nous avons obtenu un taux de réponses très élevé. «Cependant, nous allons attendre de bien prendre connaissance du rapport Côté pour le commenter publiquement». De son côté, le maire Doré sera disposé à répondre aux questions des journalistes sur le rapport Côté au cours de la conférence de presse ayant pour objet la négociation de la Ville de Montréal avec ses syndiqués, et qui se tiendra à Montréal aujourd'hui.

URL URL

Publication Le Devoir

Date 1992-12-08

Pages P. A-1

Select in Zotero <zotero://select/library/items/W6IT79I9>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:41

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:41

Côté n'en démord pas: le déménagement de l'Hôtel-Dieu est «inélucltable» -- Il défie quiconque de prouver les accusations de conflit d'intérêts

Type Article de journal

Auteur Paul Cauchon

Résumé LE MINISTRE de la Santé Marc-Yvan Côté défie quiconque de prouver publiquement qu'il y a matière à conflit d'intérêts autour des terrains du futur Hôtel-Dieu de Montréal à Rivière-des-Prairies et il entend demeurer ministre de la Santé tant que n'aura pas lieu la première pelletée de terre du nouvel hôpital. Réunissant les journalistes dans un hôtel de Montréal pendant près de trois heures, le ministre a voulu présenter, hier, une décision «inattaquable» et un déménagement «inélucltable» en réfutant point par point les arguments de ses opposants. Ironique et batailleur, il en a profité pour ridiculiser le maire de la métropole, puisqu'il avait demandé à son personnel d'illustrer concrètement la proposition soumise jeudi dernier par Jean Doré. M. Doré et le président de la Chambre de commerce de Montréal Bernard Roy avaient alors proposé d'utiliser les terrains à l'arrière de l'Hôtel-Dieu pour agrandir l'établissement. M. Côté a sorti de derrière son bureau une photo aérienne des immeubles historiques de l'hôpital comportant un éventuel immeuble bétonné de 16 étages qui bloquait la vue sur le mont Royal et faisait de l'ombre aux propriétés environnantes. «J'ai bien hâte de voir ce qu'en diront les défenseurs du patrimoine» persiflait-il. Le ministre a lancé quelques arguments-chocs: le déménagement à Rivière-des-Prairies représente actuellement le plus gros investissement hospitalier au Canada, c'est un projet qui non seulement permet de conserver tous les emplois actuels sur le nouveau site mais qui permettra d'en créer de nouveaux. Et la relocalisation, qui reçoit l'aval de la communauté religieuse historiquement propriétaire de l'institution tricentenaire, a d'abord été demandée par l'administration de l'hôpital elle-même, sous la précédente administration ministérielle de Thérèse Lavoie-Roux, dans le cadre d'une opération sauvetage pour «redorer le blason» de l'hôpital comme centre universitaire. Expliquant que le projet a traversé avec succès toutes les étapes au gouvernement, y compris l'accord du comité ministériel sur le Grand Montréal et celui du Conseil du Trésor, le ministre s'est moqué des opposants qui parlent de spéculation autour des terrains du nouvel hôpital «alors que leur solution, la construction d'un petit hôpital régional, nécessite les mêmes investissements pour l'autoroute 25 et le pont vers Laval, ce qu'ils ne disent jamais». Marc-Yvan Côté voulait enfoncer le clou en publiant hier un document de 270 pages, «Le citoyen: la véritable raison d'être de la relocalisation», qui s'ajoute donc à la masse impressionnante de papier déjà noircie sur ce sujet depuis deux ans. Le document, truffé de statistiques et d'études inédites, reprend point par point les arguments du rapport du comité de consultation de l'Hôtel-Dieu présidé cet été par Michel Yergeau. On y fait valoir que pour rénover l'hôpital sur place et construire en même temps un hôpital régional à Rivière-des-Prairies (la solution Yergeau) il en coûterait 63 millions \$ de plus par année en budget de fonctionnement, soit 720 millions \$ pour les prochains dix ans, pour des travaux comportant 44 phases de rénovation, alors que la construction d'un nouvel établissement représente un investissement de 260 millions \$, pour «un centre hospitalier moderne construit pour un siècle, un véritable rendez-vous avec l'Histoire». Concernant la répartition entre hôpitaux anglophones et francophones, on fait valoir que même après le déménagement, il restera 1903 lits dans les hôpitaux

francophones du centre-ville contre 1266 dans les hôpitaux anglophones, que la clientèle résidant au centre-ville sera sûrement traitée à Notre-Dame et à Saint-Luc et que seulement 11% de la clientèle actuelle de l'Hôtel-Dieu provient de son territoire. Le ministre soutient également qu'à Rivière-des-Prairies, le nouvel Hôtel-Dieu offrira, en plus de tous les services spécialisés et ultra-spécialisés d'un centre universitaire, des services répondant aux besoins de la population locale incluant l'obstétrique et la médecine familiale. Le document explique également que le centre de recherche de l'Hôtel-Dieu possède sa propre masse critique de chercheurs et qu'il a acquis graduellement son autonomie. L'Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM) se développe de plus en plus en recherche fondamentale, et la collaboration réelle entre l'IRCM et l'Hôtel-Dieu n'est que de 6%, l'Hôtel-Dieu collaborant avec des chercheurs de toutes les universités, de tous les instituts et centres de recherche au Québec et dans le monde. Concernant l'agrément de la faculté de médecine de l'Université de Montréal, le ministre soutient que la qualité de la formation transcende nettement le critère de distance. Concernant le patrimoine et l'urbanisme, le ministre se fait cinglant, soutenant que sa solution respecte beaucoup plus le patrimoine que la solution présentée la semaine dernière par Jean Doré, un immeuble institutionnel de dix étages qui correspond à 16 étages domiciliaires. Le ministre critique également les commentaires autour du fameux bilan-lits, cette étude gouvernementale qui démontre que le centre-ville de Montréal disposera d'un surplus de lits d'hôpitaux dans dix ans alors que le Groupe de recherche en santé (GRIS) de l'Université de Montréal prétend le contraire. Il accuse le GRIS d'avoir oublié dans son calcul 1213 lits et de privilégier une option voulant que tout le monde veut nécessairement se faire soigner dans le centre-ville, alors que «notre approche, c'est qu'il faut se rapprocher de la clientèle réelle».

URL URL

Publication Le Devoir

Date 1992-12-08

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/3G778LQI

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:41

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:41

Montréal offre un nouveau contrat social à ses syndiqués

Type Article de journal

Auteur Pierre Cayouette

Résumé SI LES SYNDICATS acceptent le nouveau contrat social que leur propose l'administration Doré-Cousineau, l'image si souvent répandue des «dix cols bleus superspécialisés affectés à une simple réparation d'égout» pourrait disparaître à jamais dans le folklore montréalais. Au cours des prochaines semaines, la Ville de Montréal proposera à ses quelque 13 000 employés une réforme en profondeur de ses relations de travail basée sur le partenariat plutôt que l'affrontement. L'opération a pour but d'offrir de meilleurs services aux citoyens, à meilleur coût. Cadres et syndiqués y participeront. La présidente du comité exécutif, Mme Léa Cousineau, a dévoilé hier les principes qui guideront l'administration municipale dans sa prochaine ronde de négociations avec ses syndicats. Montréal propose un virage majeur. «Ni plus ni moins qu'un changement de culture organisationnelle», a dit le maire Jean Doré. Cet énoncé d'intention proposé au syndicat consiste à: n revoir ensemble les règles de la gestion de la main-d'oeuvre et de l'organisation du travail; n remettre en question certaines règles antérieures de relations de travail; n partager avec l'administration l'objectif de rendre plus efficaces les services à la population, au meilleur coût; n assouplir certains articles des conventions collectives qui freinent l'amélioration de la qualité des services à la population et le développement professionnel des employés dont les horaires, les descriptions et la compartimentation de tâches, les règles de mobilité de la main-d'oeuvre et les règles régissant les contrats forfaitaires et les pratiques acquises. En contrepartie, a promis hier Léa Cousineau, la Ville de Montréal s'engage à: n maintenir la sécurité d'emploi aux employés permanents en poste; n élaborer un plan de formation d'entreprise comprenant des mesures de développement professionnel des employés et des possibilités de promotion au sein de l'organisation; n créer des comités locaux permanents de productivité où les gestionnaires discuteraient d'organisation du travail, de méthodes et de moyens permettant d'augmenter la satisfaction personnelle; n introduire des dispositions permettant un aménagement du temps de travail selon les besoins des employés et de la population. Tout en se limitant aux grandes lignes de la réforme proposée, Mme Cousineau a quand même donné quelques exemples. Elle a parlé du déneigement. Il en coûte 238 000 \$ par jour, la semaine, pour déneiger Montréal. Le samedi et le dimanche, la facture de déneigement grimpe à 530 000 \$. Dans le cadre de l'exercice proposé, les cols bleus et les citoyens peuvent donc s'attendre à des changements. Dans le même esprit, le plancher d'emplois dont jouissent les cols bleus n'est plus acquis. Comme on avait pu l'apprendre lors de la présentation du budget, les salaires seront gelés, au moins pour la prochaine année. Avec les 903 personnes/années abolies cette année, Montréal aura réduit ses effectifs de près de 8% en deux ans pour l'ensemble de la fonction publique. Au cours des deux derniers jours, le maire Doré, la présidente du comité exécutif Léa Cousineau et le secrétaire général Pierre Le François ont

rencontré tour à tour les leaders des divers syndicats, les représentants des associations de cadres et les cadres supérieurs afin de leur faire part de leur proposition. Les dirigeants montréalais affirment avoir reçu un accueil relativement chaleureux. Ils s'attendent néanmoins à des négociations difficiles.

URL URL

Publication Le Devoir

Date 1992-12-09

Pages P. A-3

Select in Zotero <zotero://select/library/items/X2EY7Y5Q>

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:41

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:41

Des négos ardues entre Montréal et ses employés

Type Article de journal

Auteur François Berger

Résumé C'est en brandissant le spectre d'une privatisation éventuelle des services municipaux que la Ville de Montréal a lancé publiquement, hier, les négociations avec l'ensemble des syndicats représentant ses 13000 employés. L'administration municipale a annoncé son intention de revoir l'ensemble des conventions de travail afin d'éliminer la «rigidité» qui empêche l'amélioration des services, au moment où la municipalité se voit confrontée à une baisse de ses revenus. «Nous avons le dos au mur», a dit le maire Jean Doré, qui prévoit une détérioration des finances municipales jusqu'en l'an 2000. En échange de concessions qui grugeront dans les acquis des employés syndiqués, la ville promet la sécurité d'emploi à quelque 11000 fonctionnaires permanents. La municipalité a déjà annoncé pour l'an prochain une diminution de ses effectifs dits occasionnels (903 postes sur une base annuelle). Elle propose d'autre part la création de «comités locaux permanents» qui examineront les possibilités d'améliorer la productivité, ainsi qu'un plan de formation du personnel afin de favoriser la polyvalence des employés. Conviés hier matin à une rencontre avec les dirigeants de la ville, les représentants syndicaux ont mis en doute la bonne foi de la municipalité quand elle parle d'un «nouveau partenariat» patronal-syndical. Déjà, des groupes d'employés prévoient recourir à la grève au début de l'an prochain, (c'est le cas des ingénieurs et architectes). «La ville nous parle de partenariat depuis 1986-87, mais on y croit de moins en moins», a dit un dirigeant syndical qui participait à la rencontre. La présidente du comité exécutif de la ville, Mme Léa Cousineau, a admis que les négociations s'annoncent «longues et difficiles dans certains cas» et elle n'a pas exclu que des syndicats aient recours à des arrêts de travail. Elle s'est cependant dit convaincue que les «leaders d'opinion» de Montréal sont en accord avec la volonté municipale d'opérer un «virage fondamental» dans l'organisation et les relations de travail chez le plus gros employeur de la région. «Il faut trouver une façon de réduire les coûts des services grâce à une nouvelle approche de gestion qui sera discutée avec les syndicats», a déclaré Mme Cousineau en présentant aux médias les demandes de la ville, hier après-midi. Sinon, a-t-elle averti, «les pressions pour la privatisation systématique de nos activités seront grandes et même justifiées». Par exemple, a précisé Mme Cousineau, il faut dix cols bleus de la ville pour faire une «coupe de rue» lors de l'entretien des égouts, tandis qu'il suffit de trois ou quatre employés dans le secteur privé (la ville vise ici les «définitions de tâches» prévues dans les conventions de travail). Ou encore, le déneigement coûte deux fois plus cher un dimanche que pendant un jour de semaine, en raison des clauses de rémunération du travail à «temps supplémentaire». La ville compte notamment demander des «assouplissements» au plancher d'emplois (4061 postes) dont bénéficient ses cols bleus. Un rapport indépendant commandé cet automne, conjointement par la ville et le syndicat des cols bleus, concluait que de tels «assouplissements» seraient nécessaires. L'administration municipale veut aussi imposer à ses quelque 800 cadres un système d'évaluation des tâches qui aurait pour effet de diminuer leur rémunération (une baisse de salaire allant jusqu'à 10000 dollars par an, selon un document citant une étude de l'Association des cadres). «Il nous faut réduire les écarts salariaux» existant entre les employés de la ville et ceux d'autres secteurs, a déclaré le maire Jean Doré en ajoutant que les revenus potentiels de la municipalité vont décliner au cours des six ou sept prochaines années. «Sur le plan monétaire, nous n'avons rien à offrir», a reconnu le maire. Il a invité les centrales syndicales à «faire dans le secteur public ce qu'elles font déjà ailleurs» en acceptant le «partenariat». «Si la ville veut vraiment parler de partenariat, il faudra que les syndicats aient leur mot à dire jusque dans la préparation du budget et l'attribution des fonds», a rétorqué hier M. Michel Vézina, président du syndicat des 500 professionnels de la municipalité. Selon lui, l'administration «invite simplement les syndicats à sa table pour partager le plat de m... devant lequel elle se trouve».

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-12-09

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/4K7KQIVV

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:42

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:42

En entendant fulminer Côté sur l'Hôtel-Dieu, Jean Doré se croyait revenu aux années 50

Type Article de journal

Auteur Pierre Cayouette

Résumé LE MAIRE de Montréal, Jean Doré, reproche à Marc-Yvan Côté de se comporter davantage en «organisateur politique» qu'en ministre dans le débat entourant la relocalisation de l'Hôtel-Dieu à Rivière-des-Prairies, «On ne peut pas faire autrement que d'être frappé par le ton autoritaire, sans appel, voire méprisant du ministre Côté. En s'en prenant à la coalition contre le déménagement de l'Hôtel-Dieu, il s'attaque à une bonne part des forces vives montréalaises. Du même souffle, il s'en prend un peu à toute la population de Montréal», a fulminé le maire Doré. La veille, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Marc-Yvan Côté, avait réuni la presse pendant plus de trois heures afin de défendre sa décision. Inébranlable, M. Côté avait présenté un nouveau rapport à cet effet. Il avait également repoussé de façon assez cinglante la proposition du maire Doré et du président de la Chambre de commerce de Montréal, Bernard Roy, d'utiliser les terrains à l'arrière de l'Hôtel-Dieu pour agrandir l'établissement. Sur le fond du document soumis par le ministre Côté, M. Doré s'est fait avare de commentaires. Il préfère examiner le rapport en profondeur. «Si Québec a mis deux mois à réagir au rapport Yergeau, j'imagine qu'on nous laissera bien quelques jours pour examiner le document. Mais sur «la forme» de l'intervention du ministre, le maire Doré s'est montré beaucoup volubile.«En l'entendant, j'avais l'impression qu'on retournait dans les années 50. M. Côté parlait davantage comme un ministre organisateur que comme un ministre responsable d'un dossier majeur», a renchéri M. Doré.«Nous voulons un débat lucide, sur une base sérieuse et sereine. Ce débat n'a jamais eu lieu. On traite plutôt les gens comme des enfants», s'est-il plaint. M. Doré estime que le ministre Côté compromet, par son attitude, les efforts de concertation menés par le gouvernement du Québec pour revitaliser l'est de Montréal. «Il est clair que pour M. Côté, ce n'est pas le citoyen d'abord. C'est la politique d'abord», a ajouté le maire Doré. Au sujet des effets de sa solution sur le patrimoine, M. Doré a répété qu'il fallait s'asseoir et l'examiner. La veille, M. Côté avait sorti une photo aérienne de l'immeuble historique comportant un immeuble de 16 étages obstruant la vue sur le mont Royal. «Ce n'est pas sérieux, ce numéro de prestidigitateur», a ironisé le maire. Dans le même esprit, la coalition d'opposants à la relocalisation de l'Hôtel-Dieu, pilotée par le président de la Chambre de commerce de Montréal, Bernard Roy, a fait part hier de sa décision de «mobiliser une équipe d'experts pour procéder à une analyse exhaustive du dossier présenté par le ministre Côté». M. Roy s'est dit déçu que le ministre Côté maintienne une décision qui repose sur une vision étroite et unidimensionnelle.

URL URL

Publication Le Devoir

Date 1992-12-09

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/8LN2LSGS

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:42

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:42

Compressions au Jardin botanique

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé À cause du manque d'éclairage, «les gens ont peur d'aller au Jardin botanique en basse saison», a déclaré hier le directeur de cette institution, Pierre Bourque, lors de l'étude de ses budgets, qui ont été coupés de 12,5 p. cent pour l'an prochain, devant une commission du conseil municipal. Il a expliqué par la suite que la criminalité qui se manifeste dans le parc Maisonneuve, notamment des agressions sexuelles, déborde dans la partie est du Jardin, où se trouvent entre autres l'Insectarium et le jardin japonais. Un système d'éclairage sera installé dans ce secteur au cours de l'année qui vient, a promis le directeur. Le budget déposé par M. Bourque indique toutefois une diminution de 118500\$ dans les «dépenses de sécurité». Les autres compressions touchent le «maintien de la qualité horticole du site» et les dépenses administratives. Le nombre d'heures d'ouverture sera réduit, tout comme celui des événements spéciaux et des expositions. On coupera aussi dans l'animation. Deux nouveaux projets, dont la construction sera financée presque entièrement par des contributions extérieures à la Ville, sont présentement à l'étude, une serre des plantes médicinales, aménagée avec l'aide d'experts chinois, et

une maison de l'arbre. Cette dernière, construite en bois, sera érigée près de l'étang nord et de l'entrée du boulevard Rosemont et permettra de mettre en valeur une partie du Jardin qui est peu fréquentée. Elle sera réalisée, a précisé M. Bourque, en collaboration avec le ministère des Forêts du Québec, la Fondation québécoise en environnement et des entreprises privées. Le directeur a fait savoir que les tarifs n'augmenteront pas en 1993, sauf celui du stationnement, qui passera de 4\$ à 5\$. La réfection du bâtiment principal du Jardin, auquel on ajoutera un aile de facture moderne, sera entreprise l'an prochain et coûtera au total 20 millions, dont 6 millions, a précisé M. Bourque, viendront des gouvernements supérieurs.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-12-09

Select in Zotero zotero://select/library/items/6JHJIRW5

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:42

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:42

Montréal convertie

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé Quand elle avait tenté, il y a trois ans, de lever l'interdit qui empêche la conversion de loyers locatifs en condos, Montréal s'était heurtée à un mur de briques. Dénoncée par les groupes de locataires et le RCM lui-même, cette initiative avait été perçue comme une trahison de la part d'une équipe qui s'était toujours battue contre la conversion. Résultat: le projet est mort. Trois ans plus tard, la Ville revient à la charge. Avec une proposition beaucoup mieux étoffée, qui s'appuie sur l'expérience des cinq dernières années, au cours desquelles les conversions étaient permises à l'extérieur de l'île de Montréal. Et dans un contexte économique différent: le taux d'inoccupation en ville est en train de battre tous les records, tandis que le marché des duplex s'enfonce dans le marasme. Pour toutes ces raisons, il faut souhaiter que cette fois, le projet passera la rampe. Petit rappel historique. Après une période de moratoire, Québec adoptait, en 1987, une loi autorisant les conversions en condos, partout sauf à la CUM. Cette loi prévoyait une armada de mesures protectrices pour les locataires, dont le droit d'occupation à vie. Et elle autorisait les villes de la CUM à déroger à l'interdit de convertir par voie de règlement. Or, depuis cinq ans, la province n'a pas été balayée par un vent de conversions massives. Dans une forte majorité des cas, les logements convertis ont été achetés par des locataires, qui ont ainsi accédé à la propriété. Quant aux locataires qui ont continué à occuper leur logement, ils ont souvent bénéficié d'une amélioration de service sans hausses de loyers indues. Pour limiter davantage les éventuels dégâts de la conversion, Montréal prévoit que celle-ci sera limitée aux quartiers où il y a plus de trois p. cent de logements inoccupés, question d'éviter les pressions spéculatives. Et par une série de savants calculs, elle soustrait à la conversion les blocs à appartements à loyers peu élevés, abritant la population la plus vulnérable. Toutes ces mesures, conjuguées aux dispositions de la loi, répondent aux principales craintes des locataires: l'éviction et la hausse des loyers. Elles leur donnent aussi un bon pouvoir de négociation pour «monnayer» leur départ. Cela ne garantit pas qu'il n'y aura aucune tentative d'abus; mais comme tous les cas de conversion doivent passer devant la Régie du logement, la marge de manoeuvre des proprios délinquants est plutôt mince. En revanche, le projet de la Ville constitue une mesure importante dans la lutte contre l'exode urbain, le fléau numéro un de la métropole. Des familles qui optent pour la banlieue parce qu'elles n'ont pas les moyens d'acheter et d'entretenir un triplex en ville, seront plus en mesure d'y acquérir un appartement. D'autant plus que la Ville y ajoute un crédit de taxes. Ce crédit est dans le genre timide: 250 dollars par an sur cinq ans. Aussi, plutôt que de dénoncer une mesure vitale pour une métropole en péril, les regroupements de locataires devraient faire pression pour une bonification des mesures susceptibles d'aider les Montréalais à acquérir les logements qu'ils habitent.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-12-09

Select in Zotero zotero://select/library/items/5MM6GEAY

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:42

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:42

L'Hôtel-Dieu, la suite et non la fin -- La tentation n'oblige pas le ministre à faire le larron

Type Article de journal

Auteur Lise Bissonnette

Résumé Éditorial Sous ses apparences de thèse raffinée, la réponse du ministre de la Santé et des Services sociaux aux opposants au déménagement de l'Hôtel-Dieu de Montréal est bien celle du bagarreur de ruelle dont M. Marc-Yvan Côté aime aussi donner l'image. Le procédé est tout à fait inélégant: après avoir ignoré les audiences et les travaux du Comité consultatif sur l'avenir de l'Hôtel-Dieu, qui a remis en octobre un rapport contraire à ses visées, il tente aujourd'hui de saper sa crédibilité en s'attaquant à des extraits du rapport avec des données qu'il refusait de rendre publiques l'été dernier. La Coalition qui avait commandé ses audiences, et qui représentait un vaste échantillon des forces vives de Montréal (de la mairie à la Chambre de Commerce) est traitée comme un vulgaire groupuscule de pression, une mouche du coche qu'on envoie promener. Les Montréalais prendront acte. Au delà de la manière, qui confirme à quel point la synergie Montréal-Québec se situe encore à des années-lumière, il y a le fond. La Coalition pourra au moins se réjouir d'avoir forcé M. Côté à en débattre, à soumettre enfin à l'examen public et le cheminement qu'il a suivi, et les tenants de sa décision. Loin de mettre fin à la polémique, comme il l'espérait, son document la prolonge et les experts du camp opposé promettent un autre chapitre à la saga. Aucune décision ne saurait être finale sans ce contre-examen, que le ministre avait toujours éludé. Et que sa propre argumentation, par les incertitudes qu'elle soulève à son tour, rend indispensable. M. Côté, on le conçoit bien, a voulu faire taire tous ceux qui accusaient le gouvernement du Québec d'avoir pris sa décision sans consultation suffisante. Il s'est donc employé à en relater toutes les étapes depuis 1988, et elles se révèlent en effet nombreuses et peuplées de divers «intervenants», comme on dit dans ce milieu. Mais l'image qui en ressort est exactement celle d'une décision bureaucratique, élaborée dans le cercle restreint des gens qui gravitent autour de l'Hôtel-Dieu. Le seul étranger convié de temps à autre, le maire de Montréal, s'est certes montré d'une grande imprudence en acceptant de discuter de sites de relocalisation, avant de s'apercevoir, tout compte fait, qu'il s'opposait au déménagement. Dès ce moment, le rôle de la ville devient mineur, Québec l'expédie au purgatoire. Et la longue liste des pourparlers souligne l'exclusion totale de toute consultation du milieu socio-économique montréalais plus large, qui a été mis devant le fait accompli. Elle souligne aussi, en traits de feu pour qui sait lire, une faiblesse institutionnelle dont le ministre a pu profiter à l'envi. Une large partie de la querelle, on le sait, porte sur le statut de l'Hôtel-Dieu comme hôpital universitaire (CHU). C'est un débat extrêmement spécialisé, où on se serait attendu à ce que l'Université de Montréal, la première intéressée, prenne fermement position. Or sa pensée (en tout cas sa pensée publique) est si informe que les deux rapports contraires, celui du ministre et celui du Comité consultatif, se réclament du même témoignage du doyen de la Faculté de médecine, M. Serge Carrière, pour se renvoyer mutuellement à leurs devoirs. Triste contraste avec le processus en cours dans le milieu hospitalier et universitaire anglophone de Montréal, qui a tiré les leçons du drame de l'Hôtel-Dieu. Avant de se faire proposer un quelconque déménagement vers le Lakeshore (où les lits manquent encore plus qu'à Rivière-des-Prairies) les quatre hôpitaux, et l'Université McGill en tête, ont formé un comité chargé d'étudier soit une fusion des établissements de soin, soit des rénovations, mais à partir de l'hypothèse ferme d'une consolidation de leur présence au centre-ville. Ce front commun est si étanche que le ministère de M. Côté a illico accepté d'assumer la moitié des coûts de cette étude! Il n'y a pas de mou dans ce milieu, et on imagine mal le ministre y tentant un coup de force. Tandis qu'il a eu la partie belle autour de l'Hôtel-Dieu où semble grouiller tout un monde de rivalités inter-institutionnelles. Le document ministériel l'illustre fort bien en son chapitre touchant les activités de recherche. Même en convenant que la mairie, l'université, l'hôpital et ses voisinages troublés lui ont fourni l'occasion et l'herbe tendre pour aller faire du développement tous azimuts à Rivière-des-Prairies, le ministère n'était pourtant pas obligé de faire d'une tentation une décision. Ce qui ressort tout autant du document ministériel, c'est que jamais on n'a vraiment disposé de l'hypothèse d'une rénovation et de l'agrandissement de l'Hôtel-Dieu sur le site actuel, en sus de la construction de l'hôpital de soins de première ligne dont tous reconnaissent la nécessité pour l'Est de Montréal. Le ministre n'affirme pas que la rénovation est impossible, il dit qu'elle est difficile, qu'elle allongerait l'échéancier, et coûterait plus cher: 63 \$ millions de plus en frais de fonctionnement annuel pendant une dizaine d'années, selon lui. Mais sa comparaison souffre d'une inconnue béante. Il faudra bien faire quelque chose avec les bâtiments abandonnés de l'Hôtel-Dieu, ne serait-ce que le sinistre ghetto-mouroir que Québec suggère pour les démunis âgés du centre-ville, à défaut d'avoir depuis cinq ans pu trouver quelque autre hypothèse. Pourtant le ministre ne prend en compte que les coûts de restauration de l'ensemble (16 millions \$ selon lui) mais il oublie commodément qu'il s'agira d'établissements de santé pour l'essentiel il l'a promis aux religieuses propriétaires et qu'ils seront largement ou totalement subventionnés. Et pas seulement pour dix ans. Où apparaissent ces frais supplémentaires de fonctionnement? Ce trou dans le raisonnement laisse surtout voir le point le plus vulnérable de la position ministérielle. Quand on se targue de vider le centre-ville de Montréal d'une institution aussi importante que l'Hôtel-Dieu, il est impensable de n'avoir pas prévu d'activités et d'établissements de remplacement. On s'attendait à voir le ministre débarquer à Montréal et plaquer ses adversaires avec une solution un peu ferme; or il a dû reconnaître qu'il n'a pas encore réussi à mettre sur pied le comité de réflexion qu'il annonce depuis des mois, et qui doit trouver l'hypothèse de rechange. Tout se passe comme si l'impact du déménagement sur le centre de Montréal n'était qu'un détail: le ministre a d'ailleurs allégué en conférence de presse que le problème de l'étalement urbain n'était pas son affaire, commentaire préhistorique qui éclaire bien sa vision étroite dossier. La ville de Montréal n'a guère le choix. Elle doit résister à cette décision dite «finale» et en appeler auprès du premier ministre de la façon cavalière dont M. Côté a écarté l'hypothèse d'un agrandissement sur le site, en prétendant qu'il exigerait une

immense construction en hauteur, à partir d'un calcul dont nul n'a vu l'ombre, et qu'il a confié aux architectes du projet de Rivière-des-Prairies! Ce genre de tactique justifie la ville de Montréal d'utiliser son dernier rempart, la propriété des terrains que le ministre convoite pour «son» Hôtel-Dieu dans l'Est. En refusant de les céder, Montréal s'expose à une expropriation, tentation que M. Bourassa soupèsera avec tremblements. La dernière fois que Québec a fait le coup à Montréal, c'était en 1954, quand Maurice Duplessis a voulu à la fois installer au centre-ville les Habitations Jeanne-Mance le "plan Dozois" et avoir la tête du maire Jean Drapeau. Méthodes d'un autre âge, auxquelles on peut difficilement croire qu'un gouvernement, chantre de la concertation à ses heures, va se résoudre.

URL URL

Publication Le Devoir

Date 1992-12-09

Pages P. A-10

Select in Zotero zotero://select/library/items/YR7B5FG5

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:42

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:42

Les efforts de la STCUM portent fruit, L'achalandage augmente, tout comme la ponctualité des autobus

Type Article de journal

Résumé LA STCUM a connu une hausse d'achalandage de 1,8% au cours du troisième trimestre de 1992. C'est ce qu'a fait savoir hier le président du conseil d'administration de la STCUM, M. Robert Perreault, en révélant les premiers résultats du Plan de relance du transport en commun. Neuf mois seulement après le début de l'opération, la STCUM a en effet connu un redressement de son achalandage en enregistrant, au cours du troisième trimestre de 1992, une augmentation de 1,5 million de déplacements, soit une hausse de 1,8 % par rapport au premier trimestre. «Même s'il est trop tôt pour crier victoire, selon M. Perreault, ces premiers résultats sont très encourageants car, si cette tendance se maintient, elle nous permettra d'atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé, c'est-à-dire d'augmenter notre achalandage de 4% d'ici à 1996». La STCUM a réalisé en neuf mois 23 des 30 nouveaux services qu'elle s'était engagée à implanter sur une période de 18 mois, dont plusieurs, comme les voies réservées au centre-ville et la ligne 410-Express Pointe-aux-Trembles, ont dépassé leur objectif initial d'achalandage et enregistrent un taux élevé de satisfaction chez les utilisateurs.

URL URL

Publication Le Devoir

Date 1992-12-10

Pages p. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/K9QBC726

Date d'ajout 14/05/2019 à 14:59:53

Modifié le 14/05/2019 à 15:01:57

Quality report

- Item has no authors

Le plan de relance de la STCUM lui réussit bien

Type Article de journal

Auteur Jean-Pierre Bonhomme

Résumé Le plan de relance du transport en commun de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM), mis en oeuvre au printemps, paraît réussir et tout indique que son objectif, soit celui d'augmenter l'achalandage de quatre p. cent d'ici 1996, sera atteint comme prévu. C'est ce qu'a dit hier le président du conseil d'administration de la STCUM, M. Robert Perreault, qui faisait hier, devant la presse, un bilan préliminaire du Plan de relance. Ce programme, pour la réalisation duquel des sommes de 17 millions par année pendant trois ans sont accordées, modifie plusieurs des pratiques de la société responsable du transport dans l'île. M. Perreault précise que, neuf mois après le début de l'opération, la STCUM a connu «un redressement de son achalandage» en enregistrant au troisième trimestre de 1992, malgré la récession, une augmentation de 1,8 p. cent (1,5 millions de déplacements)

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-12-10
Pages p. A-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/DVCZS3DY
Date d'ajout 14/05/2019 à 15:02:11
Modifié le 14/05/2019 à 15:05:53

La CUM trop pauvre pour consolider le parc de l'Anse-à-l'Orme

Type Article de journal
Auteur Jean-Pierre Bonhomme
Résumé Pour acquérir un terrain d'une superficie de 22 hectares à Ste-Anne-de-Bellevue, il faudrait investir cinq millions La Communauté urbaine de Montréal a mis un terme hier, pour faire des économies, aux procédures d'expropriation déjà engagées par elle pour consolider le parc de l'Anse-à-l'Orme dans Sainte-Anne-de-Bellevue; cela a fortement contrarié les protecteurs de la nature qui n'ont pas caché leur déplaisir. L'affrontement s'est produit à l'hôtel de ville de Montréal où les maires et plusieurs conseillers de l'île étaient en réunion régulière. Des citoyens de l'ouest de l'île ont effectivement fait valoir, pendant la période de questions réglementaire, que la forêt dite no. 3, dans Sainte-Anne-de-Bellevue, a été classée par divers organismes publics, notamment l'État, parmi les espaces naturels qu'il faut conserver. Le terrain objet du litige a, selon la CUM, une superficie de quelque 22 hectares et on établit sa valeur à cinq millions environ. Il est situé à Sainte-Anne-de-Bellevue, mais il touche au nord de Kirkland et au sud de Pierrefonds. Il est enclavé dans le reste de la forêt (39 hectares) qui a déjà été acquis par la CUM au coût de cinq millions, pour en faire un parc. La porte-parole de la Coalition verte, un organisme de protection de l'Environnement, Mme Diane Fauteux, a rappelé que le Centre de recherche écologique de Montréal a classé ce bois parmi les meilleures superficies naturelles à protéger. Elle a réclamé, appuyée par des collègues, que la CUM se ravise. Le maire de Montréal, M. Jean Doré, a rappelé de son côté que la CUM, lors de la séance du 21 octobre, s'est imposée un moratoire de trois ans en matière d'acquisition de terrains. Il a dit que la situation économique impose à la CUM de faire ce geste regrettable. Non seulement les revenus fiscaux n'augmentent-ils pas, ils décroissent, et il n'est plus possible d'augmenter les taxes. La mairesse de Mont-Royal, Mme Vera Danyluk, a promis que la CUM examinerait éventuellement la possibilité de faire un échange de terrains, en accord avec le gouvernement du Québec, pour procéder à l'acquisition. La Coalition verte a fait valoir que, comparativement aux autres villes nord-américaines, Montréal est défavorisée en matière de parcs naturels: un rapport préparé en 1984 par la CUM, dit-elle, en fait foi. Elle a dit craindre que des promoteurs ne lotissent les lieux pour construire des bâtiments.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-12-10
Pages P. A-7
Select in Zotero zotero://select/library/items/3HWT99XE
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:42
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:42

Le plan de relance de la STCUM lui réussit bien

Type Article de journal
Auteur Jean-Pierre Bonhomme
Résumé Le plan de relance du transport en commun de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM), mis en oeuvre au printemps, paraît réussir et tout indique que son objectif, soit celui d'augmenter l'achalandage de quatre p. cent d'ici 1996, sera atteint comme prévu. C'est ce qu'a dit hier le président du conseil d'administration de la STCUM, M. Robert Perreault, qui faisait hier, devant la presse, un bilan préliminaire du Plan de relance. Ce programme, pour la réalisation duquel des sommes de 17 millions par année pendant trois ans sont accordées, modifie plusieurs des pratiques de la société responsable du transport dans l'île. M. Perreault précise que, neuf mois après le début de l'opération, la STCUM a connu «un redressement de son achalandage» en enregistrant au troisième trimestre de 1992, malgré la récession, une augmentation de 1,8 p. cent (1,5 millions de déplacements). La société a donc mis en place, depuis ce temps, 23 des 30 nouveaux services qu'elle s'était engagée à implanter sur une période de 18 mois, dont plusieurs, comme

les voies réservées au centre-ville et la ligne express 410 à Pointe-aux-Trembles, «ont dépassé leur objectif initial d'achalandage et enregistré un taux élevé de satisfaction». Le problème du temps d'attente a aussi été réglé en partie. «La société, dit-il, devrait atteindre dès l'an prochain son objectif, soit celui de réduire le temps d'avance des véhicules aux stations à moins d'une minute et le retard à moins de trois minutes. M. Perreault reconnaît que le plan de relance a été rendu possible grâce à une certaine souplesse des employés eux-mêmes. Quatre des cinq syndicats, a-t-il rappelé, ont consenti à libérer la société, pour neuf mois, de son obligation de verser des contributions au régime de retraite; un gel des salaires est aussi en vigueur pour l'année 1993. La Communauté urbaine de Montréal, par ailleurs, devait adopter hier soir, à son assemblée régulière, la nouvelle hausse des tarifs. Selon la nouvelle grille horaire, annoncée en septembre, les usagers devront bientôt déboursier 43\$ au lieu de 41\$ pour la carte (CAM) et 1,75\$ au lieu de 1,60\$ pour un passage ordinaire (1,17 au lieu de 1,08 pour une série de six). M. Perreault précise que la mise en service du réseau des trois nouvelles voies réservées (avenue du Parc, Côte-des-Neiges et boulevard René-Lévesque), malgré des résistances sur l'avenue du Parc, «a donné de bons résultats»: une augmentation de l'achalandage de 18 p. cent dans l'axe de l'avenue du Parc; de 11 p. cent dans celui de Côte-des-Neiges. Sept p. cent des usagers de la ligne 535-du Parc sont de nouveaux clients; six p. cent sur Côte-des-Neiges. L'express 410 vers Pointe-aux-Trembles «permet aux usagers de l'extrémité est de l'île de gagner le centre-ville rapidement et il a connu un succès immédiat»: l'achalandage, sur cette ligne, s'est accru de 58 p. cent depuis sa mise en service le 30 mars. De nouveaux services sont offerts en zone industrielle; trois stationnements incitatifs ont été aménagés; quatre terminus ont été construits et 500 abribus ont été installés. Une «nouvelle vague de nouveaux projets sera lancée en 1993». Le président signale que, selon des sondages-maison, la population donne maintenant une note de 72 p. cent à la qualité des services, une hausse de satisfaction de cinq p. cent. Les citoyens reconnaissent aussi à la société, davantage qu'avant, une volonté d'améliorer le service; ils notent aussi une amélioration générale de la communication avec les employés. La STCUM se réjouit enfin de constater que sa récente campagne publicitaire sur la promotion du transport en commun (réalisée par l'agence PNMD-Publitel) a remporté le grand prix Omnibus décerné par l'Association canadienne des transporteurs urbains.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-12-10

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/EG4E23LR

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:42

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:42

Feu vert aux promoteurs du nouveau Forum

Type Article de journal

Auteur Jean-Pierre Bonhomme

Résumé Le Comité conseil de l'arrondissement Ville-Marie recommande toutefois de réduire la hauteur d'une tour Le Forum de Montréal pourra déménager dans l'îlot Windsor, à l'ouest de la gare patrimoniale, mais, pour ce faire, les promoteurs, les sociétés Molson-Canadien-Pacifique, devront se plier à certaines conditions. Ils devront notamment réduire un peu la hauteur de l'une des trois tours - la tour Windsor - dont la construction est prévue à l'est du quadrilatère réaménagé. C'est la conclusion à laquelle devait en arriver, hier soir, le Comité conseil de l'arrondissement Ville-Marie (C.C.A.), présidé par M. Hubert Simard. Ce comité, composé de sept conseillers municipaux étudie ce projet de quelque 400 millions\$ depuis jeudi dernier. Il doit faire ses recommandations au conseil exécutif de la ville. Celui-là prévoit d'adopter une résolution en janvier après avoir entendu les représentations de la Commission Viger. Les membres du C.C.A. ont interrogé hier soir les promoteurs et les services municipaux, pour obtenir d'ultimes renseignements, dont ceux du directeur-adjoint de la Société d'habitation et de développement urbain, M. Serge Carreau et de l'urbaniste des promoteurs, M. Daniel Arbour. Ce faisant ils ont laissé connaître leurs sentiments. M. André Lavallée, membre du C.C.A. Ville-Marie, responsable de l'aménagement au comité exécutif, a dit hier soir, alors que les délibérations tiraient à leur fin, qu'après avoir entendu les représentations de quelque 60 intervenants le C.C.A. doit en arriver à la conclusion que les promoteurs pourront procéder. A condition, toutefois, que la hauteur de la tour d'une cinquantaine d'étages, prévue à l'extrémité sud-est de l'emplacement, - la tour Windsor - et qui donne sur la cour intérieure, soit réduite d'une manière «relativement importante», à 40 étages peut-être, a-t-il indiqué; ceci pour permettre une meilleure intégration des immeubles nouveaux aux immeubles situés au sud et dont la hauteur ne dépasse pas 30 étages. Le président du comité, M. Hubert Simard, a dit que de prime abord, et à la lumière des délibérations, le déménagement du Forum ne créera pas un trop grand vide dans l'environnement de la rue Sainte-Catherine. M. Lavallée a précisé à La Presse que la fonction du Forum n'est pas, en elle-même, la plus intéressante pour le secteur Atwater-Sainte-Catherine et qu'il est souhaitable d'implanter là de l'habitation. Par ailleurs, selon M. Serge Carreau de la SHDU il est établi que la vocation de la gare Windsor n'est plus de

desservir les passagers intercity, mais ceux de la banlieue, seulement. Il indiquait ainsi que les fonctions traditionnelles de la gare peuvent être modifiées. Les représentants des promoteurs, du reste, ont dit qu'il coûterait trop cher de ramener les trains à la gare en les faisant passer sous le nouveau Forum. On fera donc stopper les trains un peu plus à l'ouest dans une nouvelle gare. La Ville et le Canadien Pacifique reconnaissent aussi que, si un TGV devait être implanté dans le corridor Québec-Windsor, il emprunterait la gare Centrale plutôt que la gare Windsor. M. Lavallée a dit à cet égard que les promoteurs devront faire la démonstration que l'intégration intermodale des lieux, notamment au métro et à une nouvelle gare, est bonne et qu'elle n'entraînera pas des coûts nouveaux pour la ville ni la société de transport municipale. Il a dit enfin que les promoteurs devront établir que l'architecture de tous les immeubles nouveaux est «excellente».

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-12-11

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/CKRLPQ2Y

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:43

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:43

Va-t-on rater le train? -- Esseulé pendant longtemps, le train de banlieue se fait plein de nouveaux amis

Type Article de journal

Auteur Yvon Laberge

Résumé À la fin des années 70 et au début de la décennie 80, les trains de banlieue de la région de Montréal sont condamnés: les voitures et locomotives des lignes Sainte-Thérèse-Montréal et Farnham-Montréal rentrent en gare et n'en ressortent que pour meubler les musées de l'imaginaire populaire. Au même moment, le Canadien Pacifique et le Canadien National songent à abandonner également le service sur les lignes Rigaud-Montréal et Deux-Montagnes-Montréal. L'intervention financière du gouvernement du Québec les en empêche et plus tard, la prise en charge des deux lignes par la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal sauve ce qui reste des trains de banlieue dans la région métropolitaine. L'avenir du train de banlieue Saint-Hilaire-Montréal n'est pas rose non plus en ce début des années 80: sa santé financière est fragile, la clientèle le boude et rien n'est fait, chez Canadien National, pour le sauver. En 1983, à peine 600 clients par jour; cinq ans plus tard, en 1988, guère plus de 300, dont bon nombre sont des employés du CN profitant d'une passe gratuite. La compagnie ferroviaire suspend le service presque dans l'indifférence générale! Aujourd'hui, les deux compagnies -CP et CN- se bousculent au portillon des officines du pouvoir pour participer à la relance des trains de banlieue de la région de Montréal. Pourquoi? À cette question, il y a deux réponses. D'abord, les deux compagnies ferroviaires ont des infrastructures sous-utilisées qui rapportent peu, sinon pas du tout; ensuite, il faut bien le dire, elles ont flairé qu'un consensus régional se dégage pour lutter contre la congestion du réseau routier -et des coûts qui en découlent- et de la préférence soudaine pour un mode de transport «structurant» pour l'économie de Montréal: le train! Celui qui dessert la banlieue et qu'elles avaient délaissé! Toujours est-il qu'en janvier dernier, le Canadien Pacifique fait parvenir son dossier au Comité ministériel permanent de développement du Grand Montréal, présidé par le ministre responsable de la région, M. Daniel Johnson. De là, le dossier chemine jusqu'à Sam Elkas, ministre des Transports, ancien maire de Kirkland, en banlieue ouest de Montréal, à qui une copie conforme était destinée. On peut imaginer que l'élite politique régionale avait reçu également la sienne. Aussitôt le document rendu public par le CP le 6 février dernier, aussitôt les commentaires favorables fusent: du ministre Elkas au maire Jean Doré de Montréal, des maires de la banlieue de l'île à ceux des couronnes nord et sud, c'est l'unanimité. Même Guy Chartrand de Transport 2000 est aux anges! Il l'a répété cette semaine: c'est le temps que ça arrive et son groupe est «très heureux» de la tournure des événements. Sur les rails De ce jour de février dernier, le projet du CP baptisé Bonjour Montréal était sur ses rails! En mars, le Conseil métropolitain de transport en commun (CMTC), le ministère des Transports et les Conseils intermunicipaux de transport (CIT) créent un comité chargé d'évaluer la proposition du Canadien Pacifique. En juin, on produit un volumineux rapport sur la validation de la proposition et on établit un certain nombre de constats. Globalement, peut-on conclure, il faut étudier davantage certains aspects du projet. Ce qui, depuis juin, a été fait et les résultats seront connus des membres du comité dans les prochains jours. De tout cela, une évidence: le rapport du comité mixte, bien que fait à la hâte et bien qu'il reprenne les données du CP, n'en recommande pas moins quelques modifications: ° la ligne existante Rigaud-Montréal devrait être modifiée et sa tête de pont située à Dorion parce qu'à Rigaud et Hudson, seulement 109 passagers y montent à bord sur les 5535 usagers de la ligne à l'heure de pointe du matin (11070 quotidiennement); ° la ligne Iberville-Montréal que propose le CP serait fréquentée par 2587 usagers en période de pointe du matin (ou 5174 par jour); seulement 13 passagers monteraient à bord à Saint-Jean, aucun à Iberville. Cela étant, on propose que la tête de ligne soit située à Delson et Saint-Constant où on croit pouvoir cueillir 1238 passagers le matin; ° la ligne Saint-Jérôme-Mascouche-Montréal, suggère le rapport du comité mixte, devrait, dans un premier temps, partir

de Sainte-Thérèse vers Montréal; ° et le comité recommande que la mise en service des lignes Saint-Hilaire-Montréal et Repentigny-station de métro du Collège soient retardées pour favoriser l'entrée en service de la ligne Sainte-Thérèse-Montréal et Chateauguay-Delson-Montréal ° autre recommandation, et pas la moindre, le comité suggère que le Conseil métropolitain de transport en commun (CMTC) «soit l'entité régionale désignée pour assumer la responsabilité des services de trains de banlieue» dans la région de Montréal. Pour ce faire, les pouvoirs du CMTC doivent être élargis ainsi que sa zone de juridiction. Le ministre Elkas a déjà répondu positivement à cette dernière recommandation et la loi créant le CMTC doit être modifiée le printemps prochain. De son côté, la STCUM, qui gère les trains de banlieue Rigaud-Montréal et Deux-Montagnes-Montréal passera la main en septembre prochain; ce qui forcera la négociation entre le nouveau CMTC et les deux grands du rail. Entre-temps, le même ministre aura soutiré à ses collègues du Conseil des ministres une caution de 500000\$ pour une offre d'achat de 80 voitures du transporteur torontois GO Transit au coût de 4,9 millions de dollars. Le Conseil des ministres doit maintenant agir rapidement parce que l'option du ministre des Transports s'éteint le 21 décembre. Hier, il y avait à Montréal une réunion du Comité mixte pour faire avancer les choses. Plus tôt cette année, le ministre québécois des Transports annonçait sa décision d'investir 230 millions de dollars pour la modernisation du train de banlieue Deux-Montagnes-Montréal. En juin, un contrat de 99 millions de dollars était d'ailleurs signé avec Bombardier pour la construction de 29 voitures motrices et 29 voitures remorques. La première voiture sera livrée en septembre 1994 et la dernière en septembre de l'année suivante. La surprise du CN À la surprise presque générale, le 30 novembre, le Canadien National sort de la réserve qu'il s'était imposée depuis la publication de la proposition du CP. Devancé par son éternel concurrent, le CN y va d'une proposition qui prévoit des investissements de 450 millions pour la construction de deux monorails: l'un de Brossard à Montréal en passant par l'île des Soeurs, et l'autre du coeur de Laval, dans l'emprise de l'autoroute des Laurentides jusqu'à la station de métro du Collège à Saint-Laurent. Le Canadien National veut également revitaliser la ligne Saint-Hilaire-Montréal, et relancer celle de Repentigny vers le centre-ville de Montréal. En tout, c'est quatre nouvelles lignes qui viennent s'ajouter à celles déjà en opération de Rigaud-Montréal et Deux-Montagnes-Montréal. Malheureusement pour le CN, sa proposition arrive trop tard, confie Guy Chartrand de Transport 2000; elle a au moins l'avantage de montrer l'intérêt de la compagnie dans la relance du train de banlieue. Mais surtout, elle permet de positionner sa filiale de Pointe-Saint-Charles, les Ateliers Montréal Facilities (AMF), pour l'obtention notamment du contrat de réfection des 80 voitures que Québec doit acheter de GO Transit. Le projet du CN était pourtant si joliment baptisé MonTrain Une aubaine Selon les plus récentes prévisions, comme cela a été le cas depuis les 20 dernières années, c'est Québec qui assumera les coûts des infrastructures du réseau des trains de banlieue (nouvelles gares, stationnements incitatifs, achats de matériel roulant, etc.): il y en aurait pour au plus 100 millions de dollars à amortir sur 20 ans. Une aubaine, semble-t-il. Les coûts d'exploitation des trains de banlieue -environ 55 millions par année- seront pris en charge par le Conseil métropolitain de transport en commun. Le CMTC croit pouvoir boucler son budget «trains de banlieue» avec les revenus de l'achalandage -soit environ 20 millions de dollars par année- et en récupérant les 35 millions de dollars que rapporte la surtaxe de 30\$ par année imposée aux automobilistes de la région de Montréal par le gouvernement du Québec pour financer le transport en commun. Robert Perreault, président du Conseil métropolitain de transport en commun (CMTC), avoue que la région de Montréal ne peut se permettre de laisser passer une chance qui ne se représentera peut-être plus jamais: se doter d'un système de trains de banlieue efficace et peu coûteux. Au cours d'un entretien avec La Presse plus tôt cette semaine, M. Perreault a reconnu que la région de Montréal a manqué le bateau dans les années 70 en larguant ses lignes de trains de banlieue. Aujourd'hui, il ne cherche pas à le nier: la relance des trains de banlieue fait évidemment l'affaire des compagnies; mais, ajoute-t-il en substance, si on ne saisit pas la chance qu'on a, on va manquer le train une deuxième fois en 20 ans. Et la région de Montréal n'a pas, selon lui, le moyen de se permettre cela! En ces années de récession, croit-il, le ministre Daniel Johnson -celui qui depuis deux ans se creuse la tête pour trouver des projets susceptibles de relancer l'économie- en a un devant lui; tout ce qu'il lui reste à faire, c'est, avec son collègue Elkas, de le défendre fermement devant ses collègues du conseil des ministres. Selon Robert Perreault, la relance des trains de banlieue est probablement le projet le plus important pour l'avenir du transport en commun et, surtout, le seul qui rallie tous les intérêts de la région. En tout, dit-il, c'est 137 municipalités qui demandent que Québec donne son aval au projet et c'est la première fois qu'un consensus aussi vaste peut être obtenu autour d'un projet qui dessert tout le monde. Non seulement le gouvernement du Québec doit en tenir compte, mais il doit répondre à cette volonté; et le premier geste à poser, c'est justement d'acheter les 80 voitures du transporteur torontois GO Transit. C'est ce que les représentants du CMTC disaient hier à la réunion du comité mixte et c'est ce qu'ils répéteront tant que la réponse du conseil des ministres se fera attendre. Pour M. Perreault, la position des municipalités de la région est très claire: pas question de financer l'exploitation du réseau de trains de banlieue en utilisant les taxes municipales. Si jamais on nous le demande, avertit-il, les municipalités vont s'opposer et c'en sera fait du projet d'un réseau de trains de banlieue viable pour la région de Montréal. Pour l'heure, la priorité du CMTC est la mise en service de deux nouvelles lignes dès septembre prochain: celle de Sainte-Thérèse-Montréal et son tronçon de Mascouche, celle de Delson-Saint-Constant-Montréal et son tronçon de Chateauguay. Pour le reste, toutes les études techniques sont complétées. Ne manque que les trains... et les usagers!

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-12-12
Pages P. B-1
Select in Zotero zotero://select/library/items/MVUIH2JS
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:43
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:43

Le calvaire de Bourassa -- L'heure approche de retoucher la loi 101... ..

Type Article de journal
Auteur Denis Lessard
Résumé C'est reparti. Des coups de sondes timides du côté du premier ministre Bourassa: les Québécois seraient prêts à des «assouplissements» à la loi 101, a-t-il risqué. Une longue liste de problèmes qui au fil des ans sont apparus dans l'application de la loi 101, adoptée en 1977 et pratiquement inchangée depuis. Et surtout, l'échéance incontournable pour le gouvernement de la clause dérogatoire -décembre 1993- ce qui forcera Québec tout au moins à revoir la question de la langue d'affichage. Le Québec va revivre un débat linguistique. Ce n'est pas le premier; déjà lors de l'adoption de la loi 101 le consensus avait été difficile même au sein du gouvernement. Camille Laurin, le père de la loi et René Lévesque s'entendaient sur les objectifs mais pas sur les moyens. Dans ses mémoires, l'ex-premier ministre soutenait qu'une législation linguistique restait pour lui une «prothèse», «un instrument dont seule une société coloniale peut avoir à se doter» et il aspirait à «un pays normal», «débarassé de ces béquilles législatives profondément humiliantes». Pour Camille Laurin en revanche, la loi 101 était un acte de responsabilité politique, qui évitait l'erreur de la loi 22 selon lui; chercher à la fois la francisation du Québec et le bilinguisme des institutions. À plusieurs reprises par la suite, les politiciens ont dit souhaiter modifier la loi 101, mais ont reculé à chaque occasion, devant l'ampleur du débat soulevé dans la société québécoise. En fait, ce sont beaucoup plus les juges que les politiciens qui ont façonné la loi après son adoption. En décembre 1979, la Cour suprême jugeait inconstitutionnelle des dispositions de l'article 3 de la Charte qui prévoyait notamment que seule la version française d'une loi de l'Assemblée nationale était officielle; les versions anglaises -que l'on continuait de produire- durent être adoptées en catastrophe. En 1982, ce sont les dispositions de la langue d'enseignement qui sont touchées. À la lumière de la toute nouvelle Charte canadienne des droits, un verdict du juge Jules Deschênes invalide des dispositions sur la langue d'enseignement, devenues incompatibles avec l'article 23 de la Charte canadienne. La «clause Canada» remplace la «clause Québec» pour l'admission au réseau anglophone. Sous le second régime péquiste, en 1983, on procède à une vaste commission parlementaire et le gouvernement adopte, en toute fin d'année le projet de loi 57, une douzaine d'assouplissements mineurs à la loi 101. À l'été de 1985, le ministre Gérard Godin proposera une longue liste de modifications aux règlements sur l'affichage, permettant notamment le bilinguisme dans les arrondissements touristiques -tombées au feuillet avec le changement de régime, ces intentions furent à maintes reprises ressuscitées par le gouvernement libéral, sans qu'elles parviennent à l'adoption toutefois. Arrivé au pouvoir fin 1985 avec la promesse de permettre le bilinguisme dans l'affichage, le PLQ hésite devant l'importance du débat à venir. En 1986, deux projets de loi sont adoptés: l'un confère des pouvoirs discrétionnaires au ministre de l'Éducation sur l'admission d'élèves au réseau anglophone, pour des raisons humanitaires; l'autre, sans toucher la Charte de la langue, voulait accroître l'accessibilité aux services de santé et sociaux pour les Anglo-Québécois. Une autre initiative du ministre Lise Bacon, la fusion des organismes créés par la loi 101 (le Conseil de la langue, l'Office et la Commission de protection) est reléguée aux oubliettes. L'affichage Finalement, en décembre 1988, la Cour suprême met fin à une saga juridique de plusieurs années sur la question de la langue d'affichage. Pour la Cour, l'interdiction d'utiliser l'anglais dans l'affichage est une atteinte à la liberté d'expression, bien que le gouvernement québécois ait le pouvoir d'assurer «la nette prédominance» du français dans l'affichage. Québec -reconnaît la Cour- pourra utiliser la clause dérogatoire de la constitution. Dans les jours qui suivent Québec dépose la loi 178 qui proscrie l'affichage extérieur en anglais, tout en permettant l'utilisation de cette langue à l'intérieur des commerces. Mais ce geste a déchiré le gouvernement. Trois ministres anglophones, outrés de voir leur langue interdite, claquent la porte. La communauté anglophone de Montréal, traditionnellement libérale, devait envoyer quatre députés d'un parti anglophone créé spontanément dans la foulée du débat linguistique. Comme la clause dérogatoire doit être renouvelée à tous les cinq ans, Québec doit décider à la fin de l'an prochain s'il permet ou non l'affichage extérieur en anglais. Le fond de scène est prêt pour le débat de 1993. Les acteurs aussi. Pour Guy Bouthiller, président du Mouvement Québec Français, le Québec devrait plutôt chercher à renforcer la loi 101, remettre en place les éléments qui sont tombés à cause des décisions des tribunaux, plutôt que de chercher à en réduire la portée. «À force de parler d'adoucissements, les Bourassa et Ryan font croire aux gens que la loi 101 n'est pas une bonne loi» lance le véhément président du MQF. «Avec des politiciens comme ceux-là, le français est en danger, ce qu'ils veulent sans le dire c'est l'abandon de la loi 101. Or c'est une bonne loi, on ne le dira jamais assez», de résumer M. Bouthiller. «Le problème avec la loi 101 c'est qu'elle est devenue un symbole, une chose sacrée à laquelle certaines personnes ne veulent pas toucher même si, selon les statistiques, le français depuis

longtemps n'a pas été en aussi bonne santé au Québec», souligne de son côté Robert Keaton, président d'Alliance Québec. Selon lui, il est temps que les policiticiens québécois reconnaissent qu'utile sous certains aspects lors de son adoption, la loi 101 a fait son temps et doit être modifiée. «Elle nuit à l'économie du Québec, la loi sur l'affichage porte ombrage à l'image internationale du Québec», donnera M. Keaton en exemple. Langue d'affichage, admission à l'école anglaise, la francisation du milieu de travail et même la reconnaissance du bilinguisme d'une municipalité. Tous les sujets chauds du débat qui s'annoncent semblent autant de pommes de discorde entre les tenants de la loi 101 et ceux qui réclament depuis des années des modifications. À l'hôtel de ville En 1977, lors de l'adoption de la loi 101, le gouvernement avait prévu que l'Office de la langue française reconnaîtrait un statut distinct aux municipalités comptant une majorité de non-francophones. Ainsi, l'article 113f de la loi prévoit que ces municipalités peuvent employer à la fois le français et l'anglais dans leur affichage et leurs communications écrites internes. Le Québec compte environ 150 de ces municipalités ainsi reconnues «bilingues», dont 23 villes importantes. Or, le législateur, s'il avait prévu la reconnaissance d'un statut de bilinguisme par l'Office, n'avait pas précisé si ce droit pouvait être retiré dans la mesure où le profil linguistique de la population se modifiait. Ce qui devait arriver arriva. Dans la municipalité de Rosemère, où la proportion de non-francophones était passée de 51 à 35 p, cent entre 1976 et 1982, des citoyens francophones réclamèrent que l'Office révoque le statut de bilinguisme de leur ville. Ce qu'il fit. En août 1990, le juge Paul Reeves de la Cour supérieure força l'Office de la langue à battre en retraite. La cour estimait qu'on avait été trop rapide dans ce dossier, et que les citoyens n'avaient pas été consultés suffisamment. Par référendum 79 p, cent des résidents de Rosemère se prononcèrent en faveur du maintien du bilinguisme à l'Hôtel de ville. Comme au moins une dizaine d'autres municipalités québécoises pourraient voir leur statut contesté, Québec voudra que des clarifications soient apportées sur les mécanismes présidant à la révocation du statut bilingue d'une ville. Le ministre Ryan lui-même évoquait deux hypothèses l'an dernier, insistant sur le fait qu'il n'avait pas arrêté son choix. La première prévoit qu'une fois reconnu, le statut de ville bilingue ne puisse jamais être retiré. La seconde suggère que l'on abaisse la proportion de la minorité dans la population d'une municipalité donnant droit au statut bilingue, qui est actuellement à 50 p. cent. Ce qui paraît acquis, c'est que les procédures de l'Office de la langue française dans ces dossiers feront l'objet d'une révision. Au travail La francisation du milieu de travail était au coeur des préoccupations du gouvernement de René Lévesque, qui voulait par la loi 101 faire en sorte que la langue de la majorité devienne un outil de promotion sociale et économique. En vertu de la Charte de la langue française, les entreprises qui emploient plus de 50 personnes doivent soumettre à l'Office de la langue française des programmes de francisation. Ces programmes visent à répandre l'usage du français dans l'entreprise en fixant des objectifs relatifs à la connaissance du français chez les dirigeants et à l'utilisation du français dans les communications internes, dans les manuels et les catalogues de même que dans les relations avec les clients. Lorsque l'entreprise a atteint ces objectifs, elle obtient un certificat de francisation. Dans les firmes de 100 employés et plus, un comité de francisation où les travailleurs sont représentés doit veiller à la francisation. L'un des objectifs visés par ce chapitre de la loi était la promotion des Québécois francophones. Une étude récente réalisée pour le compte du Conseil de la langue indique que la langue est devenue un facteur marginal pour justifier les écarts de revenus chez les Québécois. Mais la proportion de Québécois obligés de travailler en anglais ne diminue que lentement. Entre 1979 et 1989, l'usage du français au travail dans le privé à Montréal n'est passé que de 51 à 56 p, cent. Quatorze ans après l'adoption de la loi 101, les deux tiers des grandes entreprises québécoises seulement ont obtenu leur certificat de francisation, contre 80 p, cent des PME. Pour certains spécialistes des questions linguistiques, comme le juriste José Woerling, le gouvernement se devra d'intervenir auprès des entreprises pour favoriser l'utilisation du français comme langue de travail s'il veut réellement intégrer le nombre croissant d'immigrants à la majorité francophone. Une éducation essentiellement en français ne suffira pas à intégrer les nouveaux arrivants si au niveau collégial ou une fois sur le marché du travail, ils baignent dans un milieu anglophone, estime M. Woerling. Déjà en 1987, la ministre responsable du dossier linguistique à l'époque, Lise Bacon, évoquait l'idée d'étendre certaines obligations relatives à la francisation aux entreprises de moins de 50 employés. L'idée a toutefois fait long feu. «La langue de travail c'est ce qui va le plus mal, il faut trouver un moyen d'étendre les obligations aux entreprises de moins de 50 personnes», affirme le président du Mouvement Québec Français Guy Bouthillier. L'an dernier, un projet de règlement proposé par l'Office de la langue française préconisait la disparition des «certificats temporaires de francisation», une sorte de purgatoire dont profitaient les entreprises de plus de 50 employés pour retarder l'application de la loi 101 chez elles. Là encore Québec, par la voix du ministre Ryan cette fois, avait remis à plus tard une décision sur la délicate question linguistique. L'Office de la langue dispose déjà d'un programme volontaire de francisation pour les firmes de moins de 50 travailleurs. Toute démarche impérative supposerait un énorme appareil administratif: on compte au Québec environ 500 entreprises employant plus de 100 personnes, 4500 employant entre 50 et 100 personnes... et pas moins de 25000 employant moins 50 personnes. À l'école Les manifestations violentes de Saint-Léonard à la fin des années 60, le débat sur les «tests linguistiques» de la loi 22, les projets de «busing»; de tout temps le volet langue d'enseignement des lois linguistiques a soulevé les passions. À l'origine la loi 101 encadrait étroitement l'accès à l'école anglaise dans le but de stopper la tendance des néo-Québécois à adhérer au réseau anglophone. De 1977 à 1982, l'admission au réseau scolaire fut réglementée par la «clause Québec» - il fallait que l'un des deux parents ait été éduqué en anglais au Québec pour que les enfants puissent être admis au réseau anglophone. Ainsi, tous les nouveaux arrivants dans la province devaient inscrire leurs enfants au réseau francophone. En juillet 1984, la Cour suprême du Canada déclarait la «clause Québec» incompatible avec la

Charte canadienne des droits, et imposait plutôt l'application de la «Clause Canada»: sont désormais admissibles à l'enseignement anglophone subventionné par l'État les enfants dont le père, la mère, un frère ou une soeur a reçu au Canada l'enseignement primaire en anglais. Avant la loi 101, 85 p. cent des enfants d'immigrants allaient à l'école anglaise; aujourd'hui 73 p. cent des immigrants inscrivent leur enfant au réseau francophone. La situation est donc renversée. Mais plusieurs «trous» restent toujours à combler. Québec avait promis de colmater une brèche qui permet aux nouveaux arrivants d'affirmer faussement qu'ils ne sont que de passage au Québec, une échappatoire qui bon an mal an permet l'ajout de 500 enfants au réseau anglophone. Une autre voie détournée consiste à inscrire un enfant pendant quelques mois au réseau scolaire anglophone privé non-subventionné, qui n'est pas régi par la loi 101. Par la suite, cet enfant ainsi que ses frères et soeurs peuvent être inscrits au réseau public anglophone. Depuis 1977, environ 3000 élèves sont parvenus à contourner les dispositions de la loi 101 sur l'admissibilité au réseau scolaire anglophone. Fin 1991, dans un rapport remarqué, un comité présidé par la journaliste anglophone Gretta Chambers proposait que «l'accès à l'école anglaise soit élargi à tous les enfants d'immigrants qui ont été éduqués en anglais ou dont les parents viennent d'un pays du monde où on parle l'anglais». Selon le comité, cette mesure permettrait de renflouer le réseau scolaire anglophone (qui a perdu 59 p. cent de sa clientèle au cours des 20 dernières années), sans pour autant bouleverser l'équilibre entre les réseaux francophone et anglophone d'enseignement, puisqu'au plus un p. cent des élèves du réseau français deviendraient éligibles à l'école anglaise. Toutes les suggestions du rapport Chambers ont été mises en application, sauf celle-ci, de loin la plus délicate. Le premier ministre Bourassa a souligné à l'époque qu'il faudrait soigneusement en évaluer les conséquences. La ministre de l'Immigration, Monique Gagnon-Tremblay, a exprimé des craintes sur une mesure qui aurait pour effet de créer «deux catégories d'immigrants». Dans la rue Pour elle on a marché dans les rues. Des vitrines ont été fracassées. Des ministres anglophones y sont allés de démissions dramatiques. Même pour les tenants de la loi 101, la question de la langue d'affichage est essentiellement «symbolique», mais, ce symbole, rappelait Robert Bourassa en 1988, est intimement lié à «la paix sociale» au Québec. De tous les problèmes liés à l'application de la Charte de la langue française, celui de l'affichage est le plus épineux. Avant d'être élu, en 1985, Robert Bourassa avait promis aux Anglo-Québécois de permettre l'affichage en anglais. Trois ans plus tard, la Cour suprême tranchait: le gouvernement du Québec a le droit de promouvoir le français, d'assurer «la nette prédominance» de cette langue sur les autres dans l'affichage public, mais il n'a pas le droit d'interdire l'utilisation d'une autre langue. Pour empêcher que des commerçants n'affichent en anglais sur la rue, Québec employa donc la «clause dérogatoire» de la Constitution canadienne pour faire adopter la loi 178. L'anglais était interdit dans l'affichage extérieur, mais permis à l'intérieur des commerces, à la condition que les affiches en français soient deux fois plus apparentes. En plus de provoquer un vif mécontentement autant dans les milieux nationalistes que dans la communauté anglophone, la loi porta un coup fatal à l'accord du lac Meech: le Manitoba retira son appui à l'entente peu de temps après l'annonce par Québec des restrictions à l'affichage en anglais. À Montréal, les plaintes se multiplient contre l'affichage en anglais. Mais 70 p. cent des 2300 plaintes reçues l'an passé venaient de huit citoyens, souligne la Commission de protection de la langue française. Le nombre de poursuites, en revanche, diminue. Au printemps dernier, le maire de Montréal Jean Doré demandait au premier ministre Bourassa d'assouplir la loi sur la langue d'affichage, craignant l'exode des jeunes anglophones. Pour le maire Doré, il faudrait permettre aux petits commerces (quatre employés et moins) d'afficher en français et en anglais à l'extérieur; c'est la règle qui prévalait en vertu de la loi 101 originale. M. Doré a même suggéré que l'on permette l'affichage bilingue dans les quartiers touristiques, une proposition mise de l'avant par le ministre péquiste Gérald Godin en 1985 et qui était restée sur le carreau. Actuellement plusieurs avenues s'offrent au gouvernement, allant du statu quo jusqu'à la permission accordée à tous d'afficher en anglais à la condition que le français soit toujours présent. L'idée d'amendements aux règles sur l'affichage commercial a circulé dans les organismes conseils du ministre Ryan l'an dernier. Chez les députés libéraux, les avis étaient fort partagés sur l'opportunité de replonger dans le débat linguistique. Du côté du PQ, on refusait de se prononcer sur le fond, réclamant que tout changement puisse être scruté par une commission parlementaire. Une comité interne du Parti québécois se disait plus récemment ouvert à la libéralisation de la langue d'affichage, mais seulement dans l'éventualité de la souveraineté du Québec.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-12-12

Pages P. B-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/IRVB84N9

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:43

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:43

Quel déclin de Montréal

Type Article de journal

Auteur Daniel Latouche

Résumé Éditorial J'ai reçu cette semaine un téléphone d'un journaliste à qui on venait d'apprendre une bien triste nouvelle. Au moment où il était à terminer la préparation d'une émission spéciale sur le déclin économique de Montréal, voici qu'il apprenait que son émission risquait d'être annulée. Remarquez que ce ne serait pas la première fois qu'une émission sur un sujet controversé est annulée. À la CBC, ils s'en font une spécialité. Bientôt, la chaîne anglaise aura suffisamment d'émissions retirées des ondes pour alimenter une troisième programmation, subversive celle-là, pour adultes avertis. Ce journaliste avait pourtant fait ses devoirs consciencieusement. À l'écouter parler, il avait lu tous les rapports publiés sur le sujet depuis deux ans. Il avait sans doute assisté aussi aux nombreux colloques sur le thème de la dépopulation et du déclin de Montréal, compilé systématiquement toutes les statistiques alarmantes sur les fermetures d'usines et vérifié en personne le dépeuplement du centre-ville de Montréal et la baisse d'achalandage du transport en commun. Bref, il était au courant, prêt à tout. Ce n'est pas à lui qu'on referait le coup des anciens combattants et des religieux qui ne veulent pas qu'on parle de certaines de leurs pratiques pas toujours très catholiques. Il ne lui manquait plus que quelques chiffres sur l'impact de l'étalement urbain sur la dé-industrialisation de Montréal. C'est ici que les problèmes surgirent: les fonctionnaires municipaux qu'il venait de contacter pour des informations supplémentaires insistaient tous pour lui répéter que Montréal n'est pas à l'agonie, que l'étalement urbain n'est pas nécessairement le mal qu'on se plaît à décrire et qu'à l'échelle nord-américaine, Montréal se tirait assez bien d'affaire, du moins jusqu'à tout récemment. Imaginez un peu son désarroi devant un discours ressemblant en tout point à celui que tient habituellement le maire de Montréal. Se pouvait-il que les fonctionnaires aient décidé de se transformer en haut-parleurs de leur maire ? D'habitude, les fonctionnaires municipaux, sous le couvert de conversations anonymes, sont les premiers à parler d'incompétence, de catastrophe imminente et de petites manoeuvres. Pourquoi donc ne le faisaient-ils pas cette fois-ci ? S'il fallait que Montréal ne soit pas à la veille de disparaître, cela en était fini de son beau programme sur la mort de Montréal. Malgré l'inquiétude dans sa voix, j'ai bien peur d'avoir aggravé son anxiété. Que lui-ai-je dit à mon journaliste du déclin qui a pu lui faire tant de peine ? D'abord qu'il ne fallait pas mélanger les carottes et les oeufs. L'étalement urbain est un phénomène qui caractérise surtout la distribution résidentielle sur un territoire donné. À ce sujet, il ne fait aucun doute que Montréal a perdu des plumes depuis deux décennies. Mais, il y a plume et plume. La population de la Ville de Montréal ne croît guère et, à chaque recensement, on se demande si elle va conserver son statut de ville millionnaire. Étant donné que l'ensemble de la population québécoise n'augmente plus qu'à pas de tortue et qu'à coups de primes-bébés, c'est un résultat étonnant. À ce sujet, la performance relative de Montréal est même supérieure à celle de neuf grandes villes américaines dont New York, Boston et Chicago. Et puis, j'ai quand même été bon joueur et je ne lui ai pas signalé qu'au chapitre du nombre de ménages, par opposition au nombre de personnes, la situation de Montréal a rarement été aussi bonne. Cela l'aurait achevé. Ainsi, la Ville de Montréal comptait 415 000 logements en 1976 et 464 000 en 1990. La ville est maintenant au 4e rang des métropoles nord-américaines pour ce qui est du nombre de logements par 1000 habitants. Pas mal pour une ville qui se dépeuple. Le malheur avec la réalité, c'est qu'elle est toujours plus compliquée que les schémas simplistes et qu'il faut plus qu'un clip de 13 secondes pour en expliquer les subtilités. Mais, il ne perd rien pour attendre mon journaliste. Cette semaine, deux de mes collègues de l'INRS-Urbanisation - oui, je sais, conflit d'intérêt - viennent de publier une étude qui va faire grincer bien des dents dans les chaumières gouvernementales québécoises et fédérales. Dans leur étude Désindustrialisation et restructuration économique, mes deux collègues économistes - pour une fois que deux économistes ne se limitent pas à des clichés du genre - «la principale cause de l'augmentation de la pauvreté à Montréal est l'augmentation du nombre de pauvres», cela vaut la peine de le souligner. Mes deux collègues donc annoncent au départ qu'à l'échelle nord-américaine, la région montréalaise demeure un des grands centres de production manufacturière devançant même des régions comme Dallas, Houston et Boston, dont on n'a cessé de vanter le dynamisme. Bien plus, après la chute draconienne de l'emploi manufacturier suite à la récession de 1981-1982, la machine économique montréalaise s'est remise en marche de façon époustouflante. En 1991, elle avait regagné presque tous les emplois perdus dans ce secteur. Il ne faut donc surtout pas croire que Montréal est incapable de créer des emplois et que le déclin de sa base manufacturière est inscrit dans le cours de l'Histoire. Celui-ci peut être renversé. Quant à savoir si elle va de nouveau y arriver lorsque la présente récession sera terminée, c'est une autre histoire. Mais, la région de Montréal est vaste et comprend aussi bien Saint-Henri que Saint-Hilaire ou Vaudreuil. Il est vrai que bon nombre des emplois manufacturiers qui étaient auparavant localisés sur le territoire de la Ville de Montréal sont partis vers les banlieues immédiates. Mais, ce qui est important dans le cas de Montréal, c'est que ces départs n'ont guère été accompagnés d'un exode des emplois du secteur tertiaire. De fait, on peut même affirmer que Montréal a la chance de pouvoir «exporter» certains de ses emplois manufacturiers dans sa périphérie immédiate. C'est probablement ce qui explique pourquoi ils ne sont pas partis vers d'autres régions du Québec ou vers Toronto. En demeurant dans la région, ces emplois ont renforcé le rôle polarisateur de Montréal comme principal centre de services et pôle décisionnel du Québec. L'important pour Montréal, la Ville comme la région, c'est que les interactions entre le secteur manufacturier et celui des services continuent à se faire dans la région. Non, tout ne va pas pour le mieux dans la région montréalaise, mais, il faudrait éviter de poser les mauvais diagnostics. L'étalement urbain est un problème qui affecte surtout le coût de certains services publics, en particulier les transports, mais, c'est un problème qui se règle relativement facilement, car il ne nécessite que des décisions politiques. Développer le secteur manufacturier, convaincre les

entreprises de se moderniser, attirer de nouveaux investissements, voilà des problèmes sur lesquels les décideurs publics n'ont guère de prise. Faire payer les coûts du transport intra-régional aux banlieues éloignées, voilà par contre le genre de défis à la mesure de nos élus. L'avenir de Montréal, c'est dans l'arène politique qu'il se joue et le signal risque d'être donné dès cette semaine. Si le maire Doré ne réussit pas à remobiliser sa coalition et doit plier l'échine devant le ministre en manches-de-chemise, on ne donne pas cher de la capacité de la Ville de Montréal de continuer d'assumer le leadership économique et social de la région. La vraie bataille, c'est là qu'elle se joue, car c'est maintenant que se met en place le cadre qui présidera à la sortie de récession qui ne manquera pas d'arriver. Et surtout, que le maire Doré n'aille pas nous dire qu'il est désarmé devant Québec. Jamais un maire de Montréal n'a fait face à un gouvernement provincial aussi affaibli et fatigué.

URL URL

Publication Le Devoir

Date 1992-12-12

Pages P. A-10

Select in Zotero zotero://select/library/items/KFC62QY7

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:43

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:43

Le débat sur l'Hôtel-Dieu n'est pas clos, dit le maire Doré

Type Article de journal

Auteur Marie-France Léger

Résumé Le maire de Montréal Jean Doré entend reprendre de plus belle au mois de janvier la lutte contre le projet de déménagement de l'Hôtel-Dieu à Rivière-des-Prairies, défendu avec fougue la semaine dernière par le ministre de la Santé. Le maire Doré n'a pas été tendre hier envers le ministre Marc-Yvan Côté. «N'en déplaise à M. Côté, ce n'est pas parce que le gouvernement a pris une décision que le débat est clos», a-t-il affirmé. C'est d'un ton ferme que M. Doré a défendu encore une fois la position de la Coalition montréalaise contre la déménagement de l'Hôtel-Dieu au cours d'une entrevue accordée à l'animateur Pierre Nadeau au réseau TVA. La Coalition, a-t-il noté, prendra le temps de regarder attentivement le document de 280 pages déposé par le ministre. «En janvier, on aura l'occasion de redonner la réplique. Il arrive que le gouvernement fasse des erreurs», a dit M. Doré. Il souhaite que les ministres Daniel Johnson, Gérald Tremblay et Claude Ryan, tous favorables au maintien de l'Hôtel-Dieu à son emplacement actuel, sortiront de leur réserve pour venir appuyer «les forces vives de Montréal». «Je pense que le gouvernement va devoir choisir entre l'amour-propre d'un ministre et les enjeux pour l'avenir de Montréal. Je comprends que le ministre sectoriel de la Santé est aussi le ministre organisateur du Parti libéral et pour un certain nombre ça doit être un obstacle difficile à franchir, surtout quand on a la caution du premier ministre, malheureusement, dans le contexte», a lancé le maire, cinglant. La Coalition montréalaise, avec à sa tête Bernard Roy, le président de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, juge que le projet de déménagement est indéfendable aux points de vue de la desserte des malades, de la recherche médicale et de l'urbanisme. Elle propose plutôt de réaménager l'Hôtel-Dieu sur l'emplacement actuel de la rue Saint-Urbain et de construire sur le flanc nord un établissement moderne regroupant à la fois la recherche médicale de pointe et les services cliniques spécialisés. Une proposition qui a été balayée rapidement par le ministre Côté lundi dernier, car il y voit un déficit budgétaire de 63 millions annuellement. Selon le ministre, sur dix ans, c'est donc 720 millions qui seront ainsi engloutis. Faux, a répliqué la Coalition, qui assure de son côté que le redéploiement de l'Hôtel-Dieu n'excédera pas 260 millions. Hier, M. Doré s'est dit confiant que le gouvernement reviendra finalement sur sa décision. Il a souligné que le caractère distinctif de Montréal passait notamment par la recherche universitaire et «le tertiaire supérieur» depuis que l'industrie manufacturière s'est installée en périphérie. «Si le débat se fait avec intelligence, si on va au fond des choses, si on le fait sereinement, j'ai l'impression que le gouvernement ne pourra pas ne pas se rendre compte qu'il fait une erreur épouvantable et qu'éventuellement cette décision doit être revue. Il est possible de le faire», a-t-il conclu.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-12-14

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/9ACSIJWH

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:43

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:43

Le dos au mur -- L'administration Doré et la politique de la main tendue

Type Article de journal

Auteur Jean Francoeur

Résumé C'EST le dos au mur que la ronde s'engage entre la Ville de Montréal et ses quelque 13 000 employés syndiqués, cols blancs et cols bleus, pompiers, professionnels, contremaîtres et autres, en vue du renouvellement de conventions collectives qui arrivent à échéance. Le contexte économique étant ce qu'il est, désastreux, et les ressources financières de la Ville, taxées à l'extrême, c'est trop peu dire que Montréal n'a plus de marge de manoeuvre. En fait, l'administration est placée devant l'alternative suivante : ou elle obtient des concessions majeures qui réduiront de façon significative ses coûts de main-d'oeuvre, ou elle devra pratiquer des coupes claires dans les services à la population. Les ponts sont coupés et les bateaux, brûlés. Plus de fuite possible, ni en avant ni en arrière. L'annonce faite la semaine dernière par Mme Léa Cousineau, présidente du Comité exécutif, n'a rien d'une déclaration de guerre. La Ville, dit-elle, ne peut pousser plus loin la rationalisation de ses dépenses budgétaires. Montréal a fait le maximum à l'intérieur des structures existantes, le moment est venu d'amorcer un «virage fondamental» et de revoir l'organisation même du travail. Il y a donc lieu d'aborder cette négociation «d'une manière totalement différente, tant au niveau du contenu qu'au niveau de la façon de négocier». Essentiellement, Montréal offre rien moins qu'un «nouveau partenariat», un « nouveau contrat social», en invitant les syndicats à s'associer à cette réorganisation. Ce sont des mots assez galvaudés par les temps qui courent. Et servis à toutes les sauces. Mme Cousineau se devait d'en préciser le contenu. La Ville propose donc à ses 13 syndicats : 1) de revoir ensemble les règles de gestion de la main-d'oeuvre et de l'organisation du travail, 2) de remettre en question certaines règles, 3) de partager l'objectif de rendre plus efficaces les services à la population, au meilleur coût et 4) d'assouplir certains articles des conventions collectives qui freinent l'amélioration de la qualité des services. En échange, la municipalité s'engage à maintenir la sécurité d'emploi des employés permanents, à élaborer un plan de formation offrant des possibilités de promotion, à créer des comités locaux permanents de productivité et à faciliter l'aménagement du temps de travail (congés parentaux, temps partagé, horaires flexibles, congés à traitement différé). En ce qui touche la rémunération, la Ville se présente les mains vides. Cela n'étonnera personne. De façon générale, les employés municipaux, et ceux de Montréal en particulier, ont pris une avance considérable sur les autres salariés québécois, y compris de ceux de la fonction publique. Cela tient d'abord au fait qu'ils ont échappé à l'impact de la récession des années 1981-1982 et qu'ils n'ont pas partagé le sort de leurs collègues des secteurs public et parapublic dont les salaires avaient subi un brusque coup de frein en 1983, dans des circonstances qu'ils ne sont prêts d'oublier. En outre, depuis deux ou trois décennies, un régime de négociation très fortement décentralisé leur aura été favorable. Nos édiles, notamment depuis la réforme de la fiscalité municipale de la fin des années quatre-vingt, se sont taillés une solide réputation de «bonnes poires». Ils allèguent, pour leur défense, que le régime d'arbitrage que le Code du travail met à la disposition de leurs policiers et de leurs pompiers (en échange de l'exercice du droit de grève) leur impose des sentences parfois déraisonnables qui alimentent les revendications inflationnistes de leurs autres employés. Mais les vaches grasses sont passées. Deux réformes récentes ont modifié le contexte fiscal des municipalités. Dans un premier temps, elles ont perdu l'exclusivité du champ de l'impôt foncier au profit des commissions scolaires et, dans un deuxième temps, on leur a transféré la responsabilité du financement du transport en commun, entre autres choses. L'impact de ces mesures commence à peine à se faire sentir sur les relations de travail. Si les perspectives de moyen terme sont loin d'être aussi catastrophiques qu'on le laisse entendre parfois, le court terme présente des risques indéniables de turbulence. Tout dépendra de la réponse syndicale. Un signe encourageant. Jusqu'ici les syndicats se sont abstenus de mordre la main tendue et de dénoncer les propositions de la Ville en empruntant en l'Apocalypse ses plus sombres versets. Comment interpréter ce silence, sinon que les syndicats y réfléchissent. C'est un progrès. Hier encore, ils n'y avaient que les mots les plus obscènes -«offensive patronale» et «reculs inadmissibles» - pour stigmatiser toute démarche de même nature de la part d'un employeur aux abois. Ce n'est plus le cas. Non que la partie soit gagnée. Car, la bouchée est grosse. Dans la ronde qui s'amorce, non seulement les syndicats doivent renoncer à tout espoir d'amélioration immédiate de leurs conditions de salaire, mais ils doivent accepter de remettre en cause des règles et des «droits acquis» qui font obstacle à des gains de productivité devenus indispensables. À cet égard, Montréal part de loin. La Ville vient tout juste de sortir d'une assez sale grève à l'issue de laquelle ses cols bleus, après des mois de harcèlement allant jusqu'au vandalisme sur l'outil de travail, ont obtenu une réduction de leur semaine de 40 à 37 heures et demie, de même que l'engagement de l'employeur d'étudier en comité conjoint la faisabilité de la semaine de 35 heures réparties sur quatre jours. Formé en mars 1992, le comité a mis fin à ses travaux à la mi-septembre sur un constat d'échec. La Ville et le syndicat n'ont pas réussi à s'entendre sur les mesures qui permettraient une augmentation de la productivité et une réduction des coûts de main-d'oeuvre, en ayant en tête le double objectif de réduire la semaine de travail (avec pleine compensation salariale) et d'améliorer la qualité des services, donc de faire plus et mieux. Son président, M. Michel Grant, de l'Université du Québec à Montréal, a cru utile de soumettre aux parties les «réflexions et analyses» que cet exercice lui a inspirées. Il l'a fait dans un rapport de 40 pages dont LE DEVOIR a obtenu copie. M. Grant y exprime l'avis que tout gain de productivité chez les employés manuels de la Ville de Montréal exige des amendements majeurs à plusieurs clauses de la convention

collective. Mais qui plus est, ces mesures n'auront aucun impact significatif si elles ne s'accompagnent pas d'une «transformation des relations de travail» par un approche gagnant-gagnant où les parties prendraient conscience de la convergence de leurs intérêts mutuels. Il y va de la capacité de la Ville d'offrir aux Montréalais les services qui répondent à leurs besoins, à un prix abordable. Il n'y a pas trop d'autre issue.

URL URL
Publication Le Devoir
Date 1992-12-14
Pages P. 14
Select in Zotero [zotero://select/library/items/GKWHL9KC](https://zotero.org/select/library/items/GKWHL9KC)
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:43
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:43

Doré: «Montréal ne sera pas un Las Vegas» -- Il y aura une limite aux gageures dans le casino de l'île Notre-Dame

Type Article de journal
Auteur Gilles Gauthier
Résumé En vertu d'un bail de vingt ans, Loto-Québec paiera à la Ville de Montréal, à compter du 1er avril 1993, un loyer de 1,4 million par année pour le Palais de la civilisation de l'île Notre-Dame qu'elle transformera en casino. «Nous ne sommes pas en train de faire de Montréal un Las Vegas», a répondu hier soir le maire Jean Doré aux conseillers de l'opposition qui l'interrogeaient sur les coûts sociaux ce projet, qui sera officiellement annoncé aujourd'hui par le gouvernement du Québec. Le maire a notamment expliqué qu'il ne sera pas possible de jouer «à crédit» dans cet établissement et que Loto-Québec imposera une limite au montant qu'un client pourra engager. «J'ai peine à croire qu'il y aura en plein mois de janvier un gros phénomène de prostitution dans l'île ou sur le pont», a-t-il également lancé. Le bail déposé hier prévoit que Loto-Québec prend possession des lieux dès aujourd'hui même si elle ne commencera à payer le loyer que dans plus de trois mois. L'organisme gouvernemental investira 22 millions pour les constructions et aménagements hors du bâtiment, dont 14 millions pour un parking souterrain de quatre étages comptant 1000 places, 5,2 millions pour le prolongement du pont de la Concorde et 3 millions pour d'autres travaux. Ces derniers comprennent entre autres le paysagement au-dessus du parking souterrain, un stationnement extérieur, la construction d'un «boulevard du casino» et d'un débarcadère, le déplacement de 175 gros arbres et de 150 arbustes de collection, la protection des nids d'hirondelles à front blanc qui s'installent sur la structure du palais au printemps, etc. Loto-Québec pourra sous-louer une partie du bâtiment pour des activités «connexes» telles des boîtes de nuit, bars, restaurants, etc. Elle pourra mettre fin au bail après chaque tranche de cinq ans de l'entente de vingt ans. La Ville paiera 10 millions pour les investissements extérieurs (évalués à 22 millions) si Loto-Québec met fin au bail le 31 mars 1998, soit après la première période de cinq ans. Elle n'aura rien à déboursier si l'entente se termine après cette date. Le loyer sera partiellement indexé pour chaque période de cinq ans postérieure à la première. La hausse ne pourra toutefois être supérieure à 6 p. cent. M. Doré a affirmé qu'en incluant les taxes, les revenus annuels que la Ville tirera du casino s'élèveront à quelque trois millions. Il a précisé que des discussions ont été entreprises entre la Communauté urbaine de Montréal et le gouvernement pour faire en sorte qu'aucun coût supplémentaire des services policiers ne soit assumé par les contribuables de l'île de Montréal. La Ville s'engage à faire diligence pour que les travaux de pavage de l'avenue Pierre-Dupuy soient terminés au plus tard le 1er juin 1993. Aucune indication n'a été donnée sur le coût des aménagements intérieurs du casino, des équipements de jeu, etc. Le document déposé hier soir au conseil municipal indique qu'une entente de commandite sera conclue entre Loto-Québec et les promoteurs du Grand prix qui se tient à chaque année sur la piste Gilles-Villeneuve.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-12-15
Pages P. A-1
Select in Zotero [zotero://select/library/items/M64KGAY8](https://zotero.org/select/library/items/M64KGAY8)
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:44
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:44

Type Article de journal

Résumé PC Les avis sont partagés en ce qui concerne l'implantation prochaine de deux casinos au Québec, telle qu'annoncée hier par le gouvernement provincial. «Je pense que c'est une idée géniale... un très beau cadeau de Noël pour l'industrie du tourisme», a indiqué Charles Lapointe, président de l'Office des congrès et du tourisme du Grand Montréal. Un seul casino ne transformera pas la ville en Las Vegas, mais cela pourra convaincre les six millions de touristes qui visitent les environs chaque année de passer une nuit de plus à Montréal, a-t-il ajouté. «Ce type d'activités est également très apprécié par les voyageurs d'affaires et les congressistes», a souligné M. Lapointe. Le principal casino sera installé à Montréal et le second, plus petit, dans la région de Charlevoix. Il est faux de croire que les casinos provoqueront un regain économique dans les deux régions concernées, a par contre indiqué Jean Ann Ledwell, de l'archidiocèse de Montréal: «On parle ici d'emplois non-syndiqués et payés au salaire minimum. Ce n'est pas le type d'emplois qui aidera notre économie à long terme.» Bien souvent, a-t-elle ajouté, les gens qui jouent sont ceux qui peuvent le moins se le permettre. De plus, a poursuivi Mme Ledwell, les casinos attirent les activités criminelles... et ceux qui les pratiquent. «Le jeu légalisé débouche sur le trafic de drogue, sur la violence, sur la prostitution», a-t-elle affirmé. Des allégations que le maire de Montréal Jean Doré rejette catégoriquement. «Nous ne sommes pas en train de faire de Montréal un Las Vegas», a-t-il dit, en insistant sur le fait que Loto-Québec imposera une limite au montant qu'un client pourra gager et ne permettra pas le jeu «à crédit». Les hôteliers voient, pour leur part, d'un bon oeil l'installation du casino. «Cela nous donnera un autre outil pour vendre Montréal. Cela ne résoudra pas tous nos problèmes dans le domaine touristique, mais nous aurons une attraction supplémentaire à proposer», a dit Gustav Bamatter, porte-parole de l'Association des hôtels du Grand Montréal. «Chaque semaine, des avions complets s'envolent pour Las Vegas ou Atlantic City, a-t-il poursuivi. A présent, ces gens et leur argent resteront ici.» Un porte-parole des Joueurs anonymes s'est pour sa part refusé à tout commentaire, indiquant que l'organisme qu'il représente n'a pas d'opinion face aux «questions extérieures».

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-12-16

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/UR8BMGBD

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:44

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:44

Quality report

- Item has no authors

Montréal s'oppose au projet de construction d'une ligne de transport d'électricité d'Hydro

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé La Ville de Montréal qualifie d'inacceptable le projet d'Hydro-Québec de construire une ligne de transport d'électricité traversant la rivière des Prairies à la hauteur du prolongement de l'autoroute 25 et se rendant jusqu'à Anjou. Le comité exécutif fait valoir que la Ville a acquis plusieurs kilomètres de rives pour les aménager, qu'elle consacrera plusieurs millions pour faire du boulevard Gouin une voie panoramique et que les autorités veulent protéger plusieurs îles (Gagné, Boutin, Rochon, Lapierre) situées près du tracé proposé par Hydro-Québec. La ligne de 315 kilovolts longerait de plus, ajoute-t-on, le ruisseau Demontigny, qui est situé près de l'hôpital Rivière-des-Prairies entre autres et dont plusieurs réclament l'aménagement. «Ce projet nuit aux efforts déployés afin d'améliorer l'image de l'Est montréalais et diminue l'impact positif des actions dirigées vers la protection et la mise en valeur des espaces naturels», affirme-t-on dans un avis expédié à la société d'État. La Ville soutient par ailleurs que l'impact visuel négatif de la nouvelle ligne toucherait «directement et quotidiennement» 3489 résidents, sans compter les personnes qui envisagent de s'installer notamment le long du boulevard Gouin pour profiter de «la vue». Le projet se traduirait de plus par «la dévalorisation des investissements immobiliers déjà réalisés et une perte de potentiel de développement». Elle affirme également que les résidents de l'île de Montréal subiront les impacts négatifs d'un projet dont un des objectifs est «une augmentation relative de la capacité des postes de la Rive-Sud». La Ville propose d'utiliser un corridor existant en juxtaposant la série de pylônes envisagés à la ligne de 735 kilovolts existante qui traverse dans le Bout-de-L'île. Elle entre à Montréal par le parc régional de Pointe-aux-Prairies et utilise des corridors déjà utilisés aux mêmes fins en transitant par l'autoroute 40, Henri-Bourassa et la voie ferrée du CN. «Il s'agit d'un tracé certes plus long et plus coûteux, mais localisé presque entièrement en zone industrielle et donc mieux adapté à nos réalités urbaines», explique l'avis de la Ville. Cette position officielle a été adoptée par le comité exécutif le 2 décembre et envoyée à Hydro-Québec le 4. Le responsable de l'aménagement au comité exécutif, André

Lavallée, a expliqué hier que la société d'État élabore un avant-projet, qui sera soumis à son conseil d'administration. Si ce dernier l'accepte, des audiences publiques seront tenues par le BAPE. Le document explique que la Ville avait indiqué à Hydro-Québec, le 23 août dernier, «dans une réaction écrite qui se voulait préliminaire», qu'elle ne pouvait se rallier au projet. Le 23 septembre, «le vice-président de la région Saint-Laurent (d'Hydro-Québec) signifiait une fin de non-recevoir aux commentaires que Montréal avait formulés».

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-12-16

Pages P. A-7

Select in Zotero [zotero://select/library/items/PCTA3YW4](https://zotero.org/select/library/items/PCTA3YW4)

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:44

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:44

CGI ferme ses portes[RECTIFICATIF]

Type Article de journal

Auteur Paul Durivage

Résumé L'usine d'autobus Greyhound Canada Inc (CGI) de Saint-Eustache fermera ses portes au début de l'année prochaine. Les 125 travailleurs encore à l'emploi de l'ex-MCI rejoindront alors les 180 déjà mis à pied au début du mois. La nouvelle est venue par voie de communiqué, du siège social de la société mère Transportation Manufacturing Opérations (TMO) du groupe Dial Corp., de Phoenix en Arizona, hier soir. Il a été impossible de rejoindre les dirigeants de l'entreprise. La compagnie y précise que toutes négociations en vue de la revente de l'usine, la seule compagnie du genre au Québec, sont abandonnées depuis qu'un acheteur potentiel, non identifié, a signifié la semaine dernière qu'elle se retirait du dossier. Bombardier avait nié en début d'année négocier l'acquisition de l'usine. La rumeur voulait alors qu'elle soit associée au groupe belge Van Holl pour la fabrication des futurs autobus urbains de la STCUM, la STRSM, la STL et la STCUQ. «Nous regrettons la nécessité de fermer l'usine, a déclaré le président et chef des opérations de TMO, M. John Nasi. Nous avons apprécié tous les efforts du gouvernement du Québec pour faciliter la vente de l'usine. Nous remercions également les employés pour leur coopération et leur demandons encore de nous assister à fermer les opérations». L'usine employait encore 305 personnes au début du mois. Le 4 décembre, 170 étaient mis à pied et encore 10 la semaine dernière. L'automne dernier, le président du conseil de la STCUM, Robert Perreault, avait qualifié de «scrap» les autobus produits du temps de MCI à Saint-Eustache. Le ministre Sam Elkas avait aussi affiché publiquement son insatisfaction devant la qualité des autobus fabriqués à Saint-Eustache. Pour éviter la fermeture de l'usine, la STCUM avait néanmoins accepté de retarder d'un an son programme d'achat d'autobus aux planchers surbaissés, plus faciles d'accès, que CGI se disait incapable de fabriquer pour le moment. Les transporteurs urbains du Québec doivent commander, par voie d'appels d'offres, 150 véhicules en 1993 et autant en 1994, une centaine étant dans chaque cas acquis par la STCUM. L'usine d'autobus de Saint-Eustache a été établie en janvier 1979 par la General Motors Corporation, non loin de son usine montréalaise d'assemblage d'automobile. Elle passa aux mains de Greyhound en 1987 et devint Greyhound Canada Inc, puis CGI, alors que le groupe diversifié de Phoenix était lui-même rebaptisé Dial Corp pour mieux refléter ses activités dans les biens de consommation et les services. On a confondu à tort MCI et Greyhound Canada Inc (GCI), à Saint-Eustache. MCI produit des autobus interurbains et GCI, des urbains. Commentant les accusations concernant la qualité des autobus de Saint-Eustache, M. Nasi avait précisé, en octobre dernier, que les problèmes de corrosion se posaient sur les autobus interurbains livrés avant l'acquisition de 87 «mais certainement pas après» et que c'était de l'histoire ancienne. Avec une flotte de 1500 autobus, la STCUM achetait chaque année une centaine d'autobus de GCI, au prix de 112000\$ par véhicule.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-12-16

Pages P. D-2

Select in Zotero [zotero://select/library/items/V8VZV77B](https://zotero.org/select/library/items/V8VZV77B)

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:44

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:44

Race de locataires

Type Article de journal

Auteur Robert Duguay

Résumé Une trentaine de Montréalais font des cercles devant leur hôtel de ville et scandent des slogans, une voiture de police à l'est, une autre à l'ouest sur la rue Notre-Dame, éloignées et inutiles, il n'y aura pas de désordre; pas le moindre risque de pavé dans les fenêtres ou de la moindre escarmouche: une manif de locataires. Un communiqué de presse nous avait prévenus: «C'est avec énormément de colère que l'ensemble des groupes de locataires de Montréal ont réagi au projet de règlement sur la conversion que dépose la Ville ce soir... nous considérons que ce projet chassera de leur logement des centaines sinon des milliers de locataires, surtout parmi les plus démunis et les plus vulnérables». Parmi lesquels Mme Rita Tardif, une soixantaine d'années, menacée d'éviction et grelottante. Un «loyer» pas isolé, au coin de Désaulniers et Monsabré, un propriétaire qui se pousse en Floride dès les premiers aquilons, la Régie du logement qui ne fait rien... «Ma tank à eau chaude ne fournit pas, a confié Mme Tardif à La Presse, et mes lettres enregistrées me coûtent six piastres et quelque, comme tout le monde». Dans la ronde, on chante maintenant «ah les con-con, ah les con-con, ah les conseillers...» et on serre les rangs pour pénétrer à l'hôtel de ville où les conseillers débattent déjà. Arnold Bennett, ex-conseiller municipal RCM, considéré comme «l'ombudsman des locataires», s'éloigne un peu du groupe pour répondre aux questions. «La loi 87, c'est d'la marde», lance-t-il d'emblée. Il raconte le cas de ce 32-logements de Côte-des-Neiges que les locataires ont quitté pour des miettes, écoeurés de se faire menacer. «On connaît des cas de harcèlement flagrants qui croupissent devant le procureur général depuis trois, quatre ans...» Une trentaine de locataires défilent dans le hall d'entrée de l'hôtel de ville, leur tuque à la main. Ils font des cercles autour d'une grande table comme parée pour un réveillon, chandeliers, victuailles, personnages de papier. On les entend chanter dans la salle du conseil où un de leurs représentants vient justement d'adresser une question au maire. Nous craignons, lui dit-il, que certains locataires, parmi les plus démunis, subissent du harcèlement et de l'intimidation de la part des propriétaires qui veulent vendre leur logement. M. le maire répond qu'il a évalué la situation à la lumière d'études concluantes réalisées à Laval et à Longueuil. Une dame vient présenter une pétition de 300 noms de «personnes âgées qui n'ont pas toutes la force de se battre avec des avocats» et qui le supplient de retirer son projet. M. Doré reconnaît l'insécurité de certaines couches fragiles de la population. La dame lui demande s'il sait que les propriétaires peuvent «leur jouer des tours»? Pauvre M. le maire... Les associations de locataires viennent de publier un document dans l'Artère, le bulletin du regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec, «Régie du logement: autopsie d'une fraude». Ça frappe dru. Parmi les témoignages les plus accablants, une étude réalisée en 1987 par Claude Thomasset, enseignante au département des sciences juridiques à l'UQAM. Elle conclut que «en fin de compte, les propriétaires sont dans une position plus favorable que les locataires par rapport à la Régie du logement...» et que la majorité des régisseurs semblent développer «une attitude plus favorable au propriétaire...» Or, les tribunaux administratifs ont été créés pour que le citoyen puisse s'y présenter seul; et pour baser l'administration de la justice sur l'équité plutôt que sur le légalisme, si on résume. Yves Ouellette, prof de droit administratif à l'Université de Montréal et co-auteur d'un rapport sur les tribunaux administratifs au Québec en 1987: «Les conditions de recrutement des personnes appelées à siéger dans les tribunaux administratifs ne pouvaient garantir ni leur indépendance ni leur compétence». Il écrit dans La Presse du 24 septembre 90: «Les tribunaux administratifs sont un des derniers bastions du patronage politique au Québec... Les gouvernements y nomment n'importe qui n'importe où...» Peut-on reprocher au citoyen démuné de se méfier? Les cas de harcèlement sont particulièrement difficiles à établir. «C'est comme la discrimination, c'est interdit mais ça se pratique couramment parce que c'est quasi improuvable», disent les représentants des groupes de locataires. Comment prouver la mauvaise foi d'un propriétaire qui offre 500\$ à un locataire pour qu'il quitte les lieux sans rechigner? Ou qui le menace de lui baisser le chauffage, ou de l'augmenter, ou de ne pas réparer le bras de la galerie? «À la Régie, ils se fient sur la bonne foi des propriétaires jusqu'à preuve du contraire». Avec la loi 87, le gouvernement a voulu renforcer les dispositions de la loi sur le logement concernant les cas où des pressions indues seraient exercées par un propriétaire afin d'obtenir le départ d'un locataire. Mais qu'est-ce qu'une pression indue? Claude Bégin travaille au FRAPRU Rosemont, un quartier particulièrement vulnérable. «Il y a déjà eu plusieurs transactions nébuleuses et il va y en avoir encore beaucoup, prétend-elle. Chez nous, les logements coûtent moins cher que sur le Plateau ou au centre-ville. On peut avoir un étage de Duplex pour 70000\$. Ça attire les spéculateurs». Sous prétexte de rénovations majeures, pourvu qu'il les avertisse trois mois d'avance, un propriétaire peut mettre des locataires dehors presque à sa guise. «Combien possèdent assez de ressources pour survivre au stress qu'engendrent ces troubles-là», demande encore Claude Bégin? «Nous n'avons rien contre le fait que les gens puissent accéder à la propriété mais nous, on travaille pour ceux qui ne le peuvent pas». Notes: à Montréal, 60 p. cent des résidents sont locataires et un ménage locataire sur deux consacre plus de 25 p. cent de son revenu au logement... 88 p. cent des locataires n'ont pas les moyens d'acheter leur logement... le parc locatif de Montréal est constitué de 325000 logements, dont 50 000 en mauvais état et 5600 dans un état pitoyable... le 8 janvier dernier, le taux d'inoccupation des logements de Montréal était de 7,3 p. cent, selon Pierre Aubry, président de la ligue des propriétaires...

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-12-16

Pages P. A-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/ELXMTIZU

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:44

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:44

Autre défection chez les conseillers du RCM

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé Le conseiller de Michele n'aurait pas prisé l'attitude du maire Doré dans le dossier de l'Hôtel-Dieu Le conseiller municipal du district de Marc-Aurèle-Fortin, Giovanni de Michele, annoncerait ce soir, à l'occasion de la réunion du conseil municipal, qu'il quitte le RCM du maire Jean Doré pour siéger comme indépendant. Plusieurs sources ont affirmé hier que la décision du conseiller, qui représente le district où Québec veut déménager l'hôpital Hôtel-Dieu, est irrévocable. On sait que le maire a engagé une féroce bataille contre ce déménagement, souhaité par M. de Michele. Les départs pourraient donc se poursuivre au sein de la formation dirigée par le maire, malgré la quasi-unanimité apparente provoquée par le plan d'action présenté par M. Doré en septembre dernier. M. de Michele avait alors indiqué qu'il jugerait le maire à ses actes et qu'il était loin d'être certain qu'il représenterait le RCM lors des prochaines élections, même si M. Doré demandait à tous ses élus de prononcer un voeu de fidélité jusqu'au prochain scrutin, en novembre 1994. La rumeur ajoutait hier que le voisin de M. de Michele, Fiorino Bianco, qui représente le district de Rivière-des-Prairies, s'apprêtait également à quitter le RCM. M. Bianco se disait hier fort désabusé mais donnait l'assurance qu'il n'avait pas l'intention de se joindre à court terme à l'opposition. Le conseiller Michel Prescott (Jeanne-Mance) avait déserté le RCM peu après la divulgation par le maire de son plan d'action. Michel Benoît (Saint-Sulpice) et Marcel Sévigny (Pointe-Saint-Charles) ont également quitté depuis les élections de novembre 1990. Le plan d'urbanisme de la Ville, qui sera adopté ce soir par le conseil, est une autre source de mécontentement. Le comité-conseil de l'arrondissement Pointe-aux-Trembles-Rivière-des-Prairies, dont fait partie M. de Michele, a suggéré d'ajouter des éléments, qu'il jugeait très importants, aux aspects locaux de ce plan, mais ils n'ont pas été retenus par le comité exécutif. M. de Michele n'a pu être joint hier. «Je suis dans le secret des dieux, mais je ne peux rien vous dire», a déclaré son épouse. «Il y a une accumulation de frustrations, a expliqué M. Bianco, et l'affaire de l'Hôtel-Dieu n'est pas la moindre. C'est la goutte qui a fait déborder le vase.» Il ajoute à ce sujet que les élus de l'est de la municipalité, surtout ceux de Rivière-des-Prairies, sont pris entre l'arbre et l'écorce, entre les intérêts de la Ville et ceux de leurs quartiers, de leurs citoyens. Il leur est bien difficile de défendre le discours du maire. Il se demande si la haute direction du RCM n'a pas décidé de sacrifier deux districts électoraux dans l'est «pour en sauver trois ou quatre dans le centre-ville», où se trouve l'Hôtel-Dieu. M. Bianco affirme sur un autre plan que quatre ou cinq recommandations portant sur le plan d'urbanisme pour Rivière-des-Prairies étaient jugées essentielles par le comité-conseil local, qui avait tenu des audiences publiques à ce sujet. Le comité exécutif en a décidé autrement. «Nous croyions que les citoyens avaient leur mot à dire...», laisse-t-il tomber après avoir rappelé que l'élaboration de ce plan représentait de deux à trois ans de travail. Le conseiller de Rivière-des-Prairies laisse entendre qu'il ne demeure pas fidèle au RCM à cause de ses réalisations ou de son chef. Il constate plutôt que «l'opposition ne s'organise pas» et se demande ce qu'il pourrait faire pour les citoyens de son district s'il siégeait comme indépendant.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-12-17

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/FU7RHDMA

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:44

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:44

Pas de commission parlementaire sur le déménagement de l'Hôtel-Dieu -- «Tout a été dit», selon les libéraux

Type Article de journal

Auteur Gilles Normand

Résumé QUÉBEC - Les Montréalais opposés au déménagement de l'Hôtel-Dieu à Rivière-des-Prairies n'ont plus rien à espérer du gouvernement Bourassa. Le Parti québécois, qui a épousé la lutte de la coalition sur l'avenir de l'Hôtel-Dieu, a en effet échoué hier dans sa tentative de faire comparaître le maire de Montréal, Jean Doré, le président de la coalition et président de la Chambre de Commerce de Montréal, Bernard Roy, les trois membres

de la «commission Yergeau» et le ministre de la Santé, Marc-Yvan Côté, devant la Commission des affaires sociales, pour vider la question une fois pour toutes. Argumentant que «le PQ ne fera pas de spectacle avec l'Hôtel-Dieu à l'Assemblée nationale», dixit Henri Paradis, député de Matapédia, les membres libéraux de la commission se sont catégoriquement opposés à l'étude du dossier en commission parlementaire. «Aucun élément nouveau ne s'est ajouté à la discussion, aucune proposition concrète et réaliste n'est venue de la part de l'opposition péquiste qui n'a, en aucun temps, montré un tantinet d'ouverture sur ce projet», a déclaré le vice-président de la Commission des affaires sociales, Jean A. Joly, député de Fabre. Il a ajouté, avec l'appui de ses collègues, que «tout a été dit». Le porte-parole du PQ en matière de Santé, Rémy Trudel, député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, se refuse pour sa part à admettre que tout a été dit et que le ministre Marc-Yvan Côté a répondu à toutes les questions, par sa seule visite à Montréal, le 7 décembre dernier. «Nous voulions exécuter un mandat d'initiative pour examiner tout le processus de décision, et la façon dont seront attribués les contrats reliés à l'architecture, l'électricité, etc», explique M. Trudel, qui conclut que le rapport Yergeau demeure sans réponse du gouvernement Bourassa. «Ce qu'on doit dire aux Montréalais, c'est de débattre ce dossier à Montréal. On se braque du côté du gouvernement, tandis que l'opposition, elle, va continuer à se battre au côté de la coalition sur l'avenir de l'Hôtel-Dieu», ajoute le député péquiste. Il enchaîne que les parlementaires auraient dû être appelés à faire la part des choses quant au fond, entre les décisions du ministre Côté et les objections de la ville de Montréal, de la Chambre de commerce et d'autres intéressés.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-12-17

Pages P. B-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/NNX892IP

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:44

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:44

De Michele se ravise: il reste avec le RCM

Type Article de journal

Auteur Jean-Pierre Bonhomme

Résumé Le conseiller municipal Giovanni de Michele, représentant du district Marc-Aurèle Fortin, dans le quartier Rivière-des-Prairies, a failli quitter les rangs du Rassemblement des citoyens de Montréal, hier, mais il s'est ravisé. Jusqu'à 19h, hier soir, soit au moment où commençait la réunion spéciale du conseil municipal sur le plan d'urbanisme, a-t-il confié à La Presse, il devait annoncer qu'il quittait les rangs de la formation majoritaire du conseil. (Le conseil municipal, signalons-le, n'a pas épuisé la liste des intervenants au débat sur le Plan, hier; il a reporté les délibérations à 14h cet après-midi). Le comité exécutif, a expliqué M. de Michele, n'avait pas suffisamment pris en compte certaines volontés populaires, exprimées par le Comité-conseil d'arrondissement de son quartier. Après des négociations avec MM. John Gardiner et André Lavallée, membres du comité exécutif, M. de Michele a obtenu satisfaction. Il est maintenant «pleinement satisfait»; il reste membre du RCM. Et «ses commettants l'appuient pleinement». M. de Michele et le Comité-conseil d'arrondissement de quartier voulaient que certaines sections des boulevards Henri-Bourassa et Maurice-Duplessis puissent être zonées «commercial». Il voulait aussi obtenir l'assurance que le quartier Rivière-des-Prairies aurait une bibliothèque publique d'ici le printemps 1994. Par ailleurs, entre autres irritants, il voulait faire interdire l'entreposage des cordes de bois dans les entrées de garage. Par ailleurs, l'opposition du maire au déménagement de l'Hôtel-Dieu ne compte pas parmi les récriminations de M. de Michele; il se dit favorable à ce déménagement, mais il indique qu'il comprend l'attitude du maire à cet égard. M. de Michele dit que le comité exécutif, dans le mémoire de réponse aux avis du C.C.A, avait opposé une fin de non recevoir à ces diverses demandes. Le maire de Montréal, M. Jean Doré, a dit à La Presse que des assurances écrites ont été données au conseiller et que tout est rentré dans l'ordre. Le mémoire du comité exécutif a été précisé à cet égard. Par ailleurs, le conseiller du district portant le nom même de Rivière-des-Prairies, M. Fiorino Bianco, a dit à La Presse qu'il «comprend» lui aussi la position du maire en cette matière du déménagement de l'Hôtel-Dieu et que cela ne l'indispose pas. Il n'a pas l'intention de quitter le RCM». Il a dit que, si le gouvernement du Québec devait maintenir l'Hôtel-Dieu sur son emplacement actuel, le maire Doré combattrait «avec la même énergie» pour que Rivière-des-Prairies ait un hôpital de quartier satisfaisant.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-12-18

Pages P. A-2

Select in Zotero zotero://select/library/items/4BYDHJC5

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:45

L'adoption du Plan d'urbanisme de Montréal est remise à ce soir

Type Article de journal

Auteur Jean-Pierre Bonhomme

Résumé Le Plan d'urbanisme de Montréal devait être adopté hier soir au conseil municipal - tout le monde en était convaincu - mais, à cause de la longueur des délibérations et, devant la menace d'une escarmouche sur des amendements proposés par les conseillers récalcitrants de la Coalition démocratique, MM. Marvin Rotrand et Sam Boskey, la réunion a brusquement été reportée à cet après-midi. Les conseillers n'ont même pas eu le temps d'entamer la discussion sur le plan de mise en valeur du mont Royal. Il est évident que le Plan sera adopté. Tous les conseillers qui ont pris la parole hier ont annoncé leur intention d'en appuyer l'adoption. Sauf MM. Boskey et Rotrand qui ont annoncé leur dissidence. Ils ont fait valoir que les orientations et les stratégies du Plan d'urbanisme «font beaucoup de promesses, mais sont faibles quand vient le moment de proposer les moyens concrets de remplir ces promesses» et qu'elles ne ralentiront pas la dispersion urbaine. Ils n'ont pas eu le temps de formuler leurs amendements que la réunion était remise au lendemain. Avant que cet incident ne se produise, tous les intervenants impliqués dans le long processus engagé en 1988 pour donner à Montréal son premier Plan, ont pris la parole. Un débat fort indigeste, il faut bien le dire. Le maire de Montréal n'a pas été trop disert. Il a dit que le premier Plan d'urbanisme de Montréal est «un guide d'action du quotidien en matière de développement urbain». Tous les administrateurs municipaux devraient en être fiers; le moment est «historique». Ce sera l'«élément moteur de responsabilisation de chacun». Les responsables du Plan, MM. Pierre Ouellet et Serge Carreau, respectivement directeur et directeur associé du Service d'habitation et de développement urbain, écoutaient dans les galeries. Les membres du comité exécutif, MM. André Lavallée, responsable de l'aménagement et Hubert Simard, président de la Commission spéciale sur le Plan et les responsables des neuf comités-conseil d'arrondissement ont chacun pris la parole. Dans l'après-midi, hier, M. André Lavallée a expliqué à la presse que le premier Plan d'urbanisme de Montréal annonce l'intention ferme des administrateurs de faire des secteurs centraux de la ville «un milieu de vie attirant pour les familles tout en y maintenant un certain caractère de mixité industrielle». Le Plan, en réalité, devrait stopper, «inverser» même, la dispersion des citoyens vers la grande couronne périphérique. La confection du Plan a produit les plans directeurs des neuf arrondissements; un document général intitulé «Orientations et stratégies du Plan d'urbanisme de Montréal» et des «cadres réglementaires» ou règles de zonage non coercitives. Le «cadre réglementaire» de l'arrondissement Ville-Marie (le centre-ville) sera adopté en janvier; les huit autres le seront au cours des deux prochaines années. La somme de ces documents constitue le Plan d'urbanisme. Qu'est-ce que le Plan d'urbanisme changera? M. Lavallée répond que les intentions de la Ville seront maintenant connues; elle se fondera sur les nouvelles règles pour faire ses choix budgétaires et que les fonctionnaires ne pourront plus changer les règles - les hauteurs notamment - sans passer par des procédures de consultation publiques. Une procédure de révision quinquennale du Plan est prévue. Le choix de Montréal est de consolider le centre des affaires; de protéger du même coup la couronne habitable qui le jouxte immédiatement et de créer de nouveaux quartiers pour les classes moyennes au centre: les faubourgs Québec (est); Saint-Laurent (devant l'hôtel de ville) et des Récollets (ouest). La Ville favorisera aussi des axes industriels: boulevard Henri-Bourassa dans l'est périphérique; le canal Lachine et l'autoroute Ville-Marie. La qualité de la vie dans les quartiers centraux, par ailleurs, est une priorité «absolue»; les bandes gazonnées de rues, par exemple, seront refaites.

Publication La Presse

Date 1992-12-18

Pages P. A-3

Select in Zotero [zotero://select/library/items/BYF9I49W](https://zotero.org/select/library/items/BYF9I49W)

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:45

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:45

Le plan d'urbanisme de Montréal fait obstacle au transfert de l'Hôtel-Dieu

Type Article de journal

Auteur Isabelle Paré

Résumé LE GOUVERNEMENT du Québec devra déroger au plan général d'urbanisme de la Ville de Montréal, adopté hier par le conseil municipal, s'il maintient son projet d'ériger l'Hôtel-Dieu à Rivière-des-Prairies. De fait, le plan général d'urbanisme, adopté hier par l'assemblée du conseil après cinq ans d'études, prévoit que les terrains reluqués par le ministre Marc-Yvan Côté pour y construire l'Hôtel-Dieu n'ont qu'une seule vocation prévue: résidentielle. «Advenant que le gouvernement décide d'y affecter un hôpital, cela ne sera pas conforme aux

visées de notre plan», s'est limité à dire, hier, M. André Lavallée, membre du comité exécutif et responsable de l'aménagement et de l'habitation à la Ville. Refusant de dire clairement si un permis pourrait être ou non émis par la Ville, il a toutefois indiqué que les terrains convoités étaient maintenant bel et bien dédiés à une vocation résidentielle. Depuis le début de la guérilla qui oppose le ministère de la Santé et des Services sociaux à l'administration Doré, les terrains visés pour le déménagement de l'Hôtel-Dieu dans l'est ont été entièrement remembrés par la Ville. Le maire Doré a dit qu'il pourrait refuser de céder les terrains convoités, ce qui obligerait Québec à avoir recours à l'expropriation. Le ministre Côté devra aussi obtenir une modification au plan d'aménagement de la Communauté urbaine de Montréal qui, lui non plus, ne prévoit qu'un zonage résidentiel dans ce secteur de l'île. Bref, il faudra au ministre Côté contourner un nouvel obstacle dans son épopée pour déménager l'Hôtel-Dieu dans l'est de la Ville. Le mont Royal Par ailleurs, le conseil municipal a apposé son sceau, hier, au premier plan directeur d'urbanisme de la Ville de Montréal et au plan de mise en valeur du mont Royal. L'élaboration des plans d'urbanisme pour les huit arrondissements de la Ville était en cours depuis 1988. Hier, le conseiller Lavallée a expliqué que ce plan directeur sera appelé à jouer un rôle majeur pour déterminer les priorités en matière d'immobilisations. «Jamais plus une administration ne pourra décider de l'aménagement de la Ville en vase clos», a-t-il signalé. À son avis, ce plan d'urbanisme accélérera le traitement des demandes de permis à la Ville et permettra leur émission dans des délais n'excédant pas trois mois pour les projets les plus complexes. L'amélioration de la qualité de vie, la relance du transport en commun et des artères commerciales, et la création d'espaces verts font partie des grands principes directeurs du plan présenté hier. M. Lavallée a soutenu que les grands axes routiers que sont le boulevard Henri-Bourassa dans l'est, la création du Pont Wellington dans le sud-ouest et le prolongement de l'autoroute Ville-Marie vers l'est figurent parmi les priorités d'aménagement de la Ville. Quant au transport en commun, on prévoit implanter une voie réservée sur la rue Papineau l'an prochain, créer une «navette de surface» sur la rue Sainte-Catherine qu'on veut revitaliser, et limiter la circulation automobile sur la voie Camilien-Houde traversant le mont Royal. Dans les quartiers, l'accent sera d'abord mis sur les secteurs pauvres en espaces verts tels Saint-Michel, Parc Extension, Pointe-Saint-Charles, Saint-Henri, Centre-Sud, Rosemont et Côte-des-Neiges. L'aménagement d'un tronçon du réseau vert sera aussi amorcé dès 1993 le long de l'emprise ferroviaire du Canadien Pacifique, a dit M. Lavallée. Il est prévu que ce réseau relie la piste cyclable Notre-Dame et, éventuellement, une piste cyclable aménagée le long des quatre kilomètres de la falaise Saint-Jacques. Il a fallu cinq ans, 2,5 millions \$ (sans compter le coût de la consultation sur le mont Royal), 150 séances d'études publiques et la participation de 7000 personnes et représentants d'organismes pour mener à bien ce plan général d'urbanisme dont les grandes orientations seront contraignantes à compter de son adoption. Par contre, il faudra encore deux ans pour que tous les règlements de zonage découlant de ce nouveau plan soient revus et adoptés.

URL URL

Publication Le Devoir

Date 1992-12-18

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/6XSWZUYJ

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:45

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:45

Montréal adopte son premier plan d'urbanisme

Type Article de journal

Auteur Yvon Laberge

Résumé Le Conseil municipal a adopté hier après-midi le premier Plan d'urbanisme de l'histoire de Montréal. Immédiatement après, les conseillers donnaient leur aval au Plan de mise en valeur du mont Royal. Comme prévu, les deux conseillers de la Coalition démocratique de Montréal, MM. Sam Boskey et Marvin Rotrand, ont voté contre le Plan d'urbanisme qui aura nécessité cinq ans de travail et coûté quelque deux millions de dollars aux contribuables montréalais. Essentiellement, le Plan d'urbanisme veut faire de Montréal une ville accueillante pour ceux qui décident d'y vivre et pour les commerçants et industriels qui veulent s'y établir. L'équipe Doré-Cousineau souhaite même que ce premier plan directeur freinera l'exode vers les couronnes nord et sud de l'île de Montréal. Le Plan d'urbanisme est constitué d'un document de politique générale et de neuf autres documents pour chacun des arrondissements de la métropole. Quant au Plan de mise en valeur du mont Royal, il a été adopté hier, quatre ans après l'adoption des orientations préliminaires en novembre 1988. Le Plan de mise en valeur du mont Royal favorise la conservation, la valorisation de la montagne et l'éducation des utilisateurs. Le responsable du dossier au Comité exécutif de la Ville, M. André Lavallée, a reconnu qu'il en a fallu du temps pour en arriver là mais, a-t-il dit en substance, c'est une démarche concertée pour l'avenir du mont Royal. La montagne, comme les Montréalais l'appellent affectivement, s'étend dans le territoire de trois municipalités: Westmount, Outremont et Montréal. Le conseiller Pierre Gagnier, chef du Parti civique, a exprimé le voeu que la voie Camillien-Houde et le chemin Remembrance restent ouverts à la circulation

automobile pour permettre aux touristes, notamment, d'admirer la métropole côté cours et côté jardin. André Lavallée s'est fait rassurant; il a précisé qu'on songe à restreindre la circulation automobile sur la montagne les longues fins de semaine d'été ou encore en cas d'événements spéciaux seulement. Du moins pour le moment.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-12-19
Pages P. A-4
Select in Zotero zotero://select/library/items/4SHJND9W
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:45
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:45

Moody's maintient la cote de crédit de Montréal

Type Article de journal
Auteur Gilles Gauthier
Résumé Moins pessimiste que sa consœur montréalaise CBRS, la compagnie newyorkaise Moody's Investors Service a maintenu hier la cote de crédit de la Ville de Montréal à son niveau antérieur. Elle se situe à A1, soit un cran de moins que celle qui est attribuée à la province de Québec et qui s'établit présentement à Aa3. Le 16 novembre dernier, la compagnie Canadien Bond Rating Service (CBRS) de Westmount abaissait la cote de Montréal de deux crans, la faisant passer de AA à A+. «Nous faisons nos propres études», a expliqué Debra Roane, analyste des cotes canadiennes chez Moody's à New York. Elle explique que «les activités financières de la Ville de Montréal sont satisfaisantes», bien qu'elle ait souffert du ralentissement économique, de la diminution de l'aide du gouvernement provincial et d'une augmentation des risques découlant d'un endettement accru des sociétés paramunicipales. Le présidente du comité exécutif, Léa Cousineau, s'est réjouie de la décision de Moody's: «Il est agréable de constater que les nombreux efforts que nous consacrons jours après jours, semaines après semaines, à la stabilisation de la situation financière de la Ville sont reconnus». Selon Mme Roane, le niveau de la dette de la municipalité, qui s'élève, rappelle-t-elle, à 2 milliards, est «modéré et acceptable» et l'administration Doré-Cousineau a pris des mesures pour empêcher l'emballage du passif des paramunicipales, notamment en demandant à chacune de déposer des bilans périodiques et de présenter un plan d'affaires triennal. Elle souligne également que l'endettement de certaines paramunicipales est le résultat de leurs participations à des projets immobiliers, qui ont été victimes de la mauvaise conjoncture économique. On sait que la Ville prévoit emprunter 380 millions au cours des trois prochaines années pour le financement des projets immobiliers de trois de ces organismes en particulier, la Société immobilière du patrimoine architectural (SIMPA), la Société de développement immobilier de Montréal (SODIM) et la Société de développement et d'habitation de Montréal (SHDM). Moody's note par ailleurs que l'importance et la diversité de l'économie de «ce gros centre urbain offre une base solide» pour le financement de la municipalité. Elle qualifie le fardeau fiscal de «modéré». La compagnie newyorkaise entend surveiller «l'aptitude de Montréal à prévenir l'affaiblissement de son rendement budgétaire» et à renforcer sa marge de manœuvre financière en se constituant de plus amples réserves. Le niveau des «liquidités internes» demeure préoccupant. Selon un analyste, le maintien de la cote de Montréal est en soi une bonne nouvelle parce que la tendance générale est à la baisse pour les évaluations de tous les organismes publics au Canada.

URL URL
Publication La Presse
Date 1992-12-23
Pages P. A-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/2Z5GBUSF
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:45
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:45

Montréal tente garder son monde en ville

Type Article de journal
Auteur Florian Bernard
Résumé La conversion de logements en copropriétés devrait augmenter de 9% le nombre de ménages propriétaires. L'administration de Montréal a décidé de faciliter l'accession à la propriété en rendant possible la conversion de certains immeubles locatifs en copropriété divisée. Ce dossier controversé qui a fait l'objet de nombreuses études

depuis quelques années a trouvé, selon le responsable de l'habitation et membre du comité exécutif, M. John Gardiner, une conclusion satisfaisante. Le maire de Montréal, M. Jean Doré, a signalé, pour sa part, que son administration a voulu permettre aux ménages montréalais de profiter de la situation économique actuellement favorable à l'achat d'une propriété, compte tenu des bas taux d'intérêt, du prix des maisons et du taux d'inoccupation, de devenir propriétaires. Les nouvelles mesures adoptées par l'administration permettront à un plus grand nombre de locataires de posséder leur propre logement à Montréal. L'administration estime que les logements ainsi offerts sur le marché devraient être de 15 à 20 p. cent moins cher que les constructions neuves. Montréal entend protéger le parc de logements locatifs à prix raisonnables en ne permettant les conversions, dans tous les types d'immeubles, y compris les duplex et les triplex, que si le taux d'inoccupation est supérieur à 3 p. cent. Dans les immeubles de plus de quatre logements, seuls ceux dont le loyer est nettement supérieur à la moyenne pourront être convertis en copropriété divisée. Le maire Doré a souligné que ces critères de qualité et de prix ont guidé l'élaboration de ces nouvelles mesures d'accession à la propriété, et ceci dans le but de maintenir sur l'ensemble du territoire montréalais l'offre de logements pour les locataires qui ne peuvent pas ou ne veulent pas devenir propriétaires. Étapes à suivre Rappelons que depuis 1988, la Loi sur la Régie du logement interdit, sur tout le territoire de la Communauté urbaine de Montréal, la transformation de logements locatifs en copropriété divisée. Lorsqu'il entrera en vigueur, le nouveau règlement permettra aux propriétaires d'immeubles locatifs d'entreprendre leurs démarches auprès de la Régie du logement qui, elle seule, traite et autorise les demandes de conversion. Plusieurs étapes devront être franchies avant l'entrée en vigueur du nouveau règlement, dont une audience devant la commission permanente de l'aménagement et de l'habitation, au début de 1993. L'adoption du règlement par le conseil municipal de Montréal devrait se faire tôt, le printemps prochain. Montréal accordera un crédit de taxes foncières de 1250\$, sur cinq ans, pour le premier acheteur d'un logement transformé en copropriété divisée. On prévoit qu'à la suite de l'adoption du nouveau règlement, environ 15000 logements pourraient être mis sur le marché au cours des cinq prochaines années. Cette nouvelle mesure pourrait augmenter de 9 p. cent le nombre de ménages propriétaires. Le maire Doré estime que ces nouvelles mesures favorisant l'accession à la propriété contribueront largement à revitaliser les quartiers de Montréal. L'état du parc résidentiel locatif Selon des études récentes réalisées par la Société d'habitation du Québec et la SCHL, le parc locatif montréalais est, dans l'ensemble, en assez bon état. Les duplex et triplex, qui représentent environ 35 p. cent de ce parc, offrent généralement un niveau de qualité supérieur à celui qui prévaut dans les autres catégories de bâtiments. Les études indiquent que 86 p. cent des duplex et triplex comptent un propriétaire-occupant qui veille de près à l'entretien de sa propriété, la seule qu'il détient dans 90 p. cent des cas. Les duplex et triplex abritent une grande variété de ménages locataires, principalement 54 p. cent de familles. Les tours d'habitation sont généralement en bon état et les loyers y sont nettement plus élevés que dans les autres types de bâtiments, notamment en raison des services fournis, d'une localisation souvent plus centrale et d'un plus haut niveau de confort. Ces études ont servi à établir les modalités du projet de règlement municipal définissant les dérogations à l'interdiction de convertir les immeubles locatifs en copropriété divisée.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-12-26

Pages P. C-5

Select in Zotero [zotero://select/library/items/KKMIHTVU](https://zotero.org/select/library/items/KKMIHTVU)

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:45

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:45

REVUE DE L'ANNÉE 92 -- Première partie: janvier à juillet

Type Article de journal

Auteur Guy Pinard

Résumé Janvier Remise de la Canne à pommeau d'or au Khudoznik Saryan , premier transocéanique à pénétrer dans les limites du port de Montréal. 2 La libération des prix se fait dans la confusion dans les républiques de l'ex-Union soviétique. Trois cent mille Algériens descendent dans la rue pour protester contre l'intégrisme musulman. 4 Le gouvernement russe annonce la suppression des fermes d'État (sovkhozes) et des fermes collectives (kolkhozes). 6 Le juge Jacques Dufour, de la Cour supérieure, reconnaît à Nancy B. le droit de mourir dans la dignité. Le président Zviad Gamsakhourdia, de Géorgie, quitte son palais en flammes à Tbilissi et se réfugie en Arménie. Le Conseil de sécurité des Nations unies blâme unanimement Israël pour l'expulsion deux jours plus tôt de 12 militants arabes; les représentants arabes annoncent qu'ils poursuivront les négociations sur la paix au Proche-Orient. La Société canadienne d'indemnisation pour les assurances de personnes force la liquidation de la mutuelle d'assurances Les Coopérants. Louise Fréchette devient la première femme à occuper le poste d'ambassadeur du Canada aux Nations unies en succédant à Yves Fortier. 7 Le gouvernement chinois expulse trois députés canadiens en visite à Beijing. L'armée yougoslave abat un hélicoptère transportant cinq

observateurs de la CEE. 8 Le président George Bush cause une énorme commotion à Tokyo en s'affaissant pendant un dîner officiel. PHOTO Quarante-huit heures après les États-Unis, le Canada décrète un moratoire sur les prothèses mammaires de silicone. 9 Le premier ministre albertain Don Getty cause des remous en préconisant l'abandon du bilinguisme officiel au Canada. La Sûreté du Québec porte des accusations contre cinq conducteurs et entraîneurs de chevaux de courses, à la suite de sa perquisition à la piste Blue Bonnets. 11 Les autorités décident de procéder à la vaccination contre la méningite de 200000 enfants de la région d'Ottawa. Le président Chadli Bendjedid, d'Algérie, remet sa démission, pendant que l'armée prend position à Alger. 12 L'armée algérienne suspend le deuxième tour des élections législatives prévu pour le 26 janvier. 13 Bob Rae, premier ministre de l'Ontario, lie l'adhésion de sa province à un nouveau pacte constitutionnel à l'adoption d'une charte des droits sociaux. 14 Constitution en Algérie d'un conseil d'État présidé par Mohamed Boudiaf, un des héros de la guerre d'indépendance. 15 Le ministre québécois du Revenu Raymond Savoie annonce la création d'une «police du tabac» pour stopper les contrebandiers. 16 Le gouvernement salvadorien et le Front Farabundo Marti de libération nationale signent à Mexico un accord de paix qui met fin à 12 ans de guerre civile. 17 L'homme d'affaires Raymond Malenfant remporte la plus importante victoire de sa vie en convainquant ses créanciers de lui garder leur confiance. Sous la pression populaire, l'administration municipale fait marche arrière et laisse à Pierre Bourque la gestion du Jardin botanique et de l'Insectarium, qu'on voulait confier à un organisme paramunicipal, la Société des musées de sciences naturelles. 18 Le ministre Joe Clark se dit prêt à offrir un statut spécial au Québec. 19 À la Conférence constitutionnelle d'Halifax, le Canada anglais maintient sa préférence pour un gouvernement central fort. Yitzhak Shamir perd sa majorité à la Knesset, avec le départ de la coalition de deux députés d'extrême-droite. Édith Cresson, premier ministre de France, porte plainte contre Jean-Marie Le Pen, chef du Front national, pour «propos injurieux à l'égard du gouvernement français». Michel Larocque et Alain Roy, les deux principaux leaders du Ku Klux Klan à Montréal, sont arrêtés après avoir tenté d'incendier un logement habité par des Noirs. 20 Pierre Bélanger, le candidat du Parti québécois, gagne l'élection partielle d'Anjou avec 51,7 p. cent des voix. Neuf personnes sont miraculeusement rescapées de l'écrasement d'un Airbus A-320 d'Air Inter, à proximité de Strasbourg, un accident qui a fait 87 morts. Le gouvernement cubain fait exécuter Eduardo Diaz Betancourt, un exilé cubain vivant en Floride, accusé d'avoir préparé des attentats dans l'île. 21 Amnistie Internationale condamne le régime de terreur des putschistes haïtiens. La 5e Biennale des villes d'hiver se termine à Montréal. 22 Les autochtones surnommés «Lasagne» et «Noriega» sont reconnus coupables de 29 chefs d'accusation sur 56, mais Roger Lazore est acquitté des dix accusations portées contre lui. Laurent Beaudoin, président du Groupe Bombardier, paraphe avec le premier ministre ontarien Bob Rae l'achat de l'avionnerie de Havilland. La navette spatiale Discovery s'envole avec la Canadienne Roberta Bondar à son bord. 23 La Cour Suprême reconnaît au gouvernement fédéral un droit de regard sur les projets de barrage. La pétrolière Pétro-Canada est forcée de sabrer dans ses activités: elle offre en vente sa raffinerie de l'Est de Montréal et annonce la fermeture du tiers de ses stations-service. Une bombe explose à proximité des bureaux du président de la Communauté urbaine de Montréal. Les soupçons se tournent vers les cols bleus de la CUM, qui avaient déclenché le matin même une grève de cinq jours. Le gouvernement américain organise un pont aérien de deux semaines pour venir en aide à l'ex-URSS. 24 Deux officiers de l'armée salvadorienne sont condamnés à 30 ans de prison pour l'assassinat de huit personnes, dont six jésuites. Le Front islamique d'Algérie se donne un chef radical en la personne d'Othmane Aissani. Une cour d'appel américaine porte à 204 millions la somme que la pétrolière Amoco devra payer aux victimes de la marée noire provoquée par le naufrage de l'Amoco-Cadiz en mars 1978. 25 Une bombe de faible puissance explose devant la demeure d'un autre cadre de la CUM, dans le quartier Sainte-Rose à Laval. Le communiste modéré René Théodore, premier ministre pressenti d'Haïti, est battu dans ses bureaux de Port-au-Prince par un commando de policiers en civil. Le général Raoul Cédras, commandant en chef de l'armée et leader des putschistes de septembre 1991, présente ses excuses dans les minutes qui suivent. 26 À la suite de l'explosion de cette seconde bombe en moins d'une semaine, le Syndicat canadien de la fonction publique demande au Syndicat des cols bleus de Montréal de mieux contrôler ses «têtes brûlées». Les Redskins de Washington gagnent le Super Bowl en battant les Bills de Buffalo, 37 à 24. 27 Le ministre des Finances Don Mazankowski révisé le déficit à la hausse à 31,5 milliards de dollars, un milliard de plus que prévu. Jennifer Flowers, de l'Arkansas, fait entendre des bandes sonores qui confirment son aventure avec le candidat Bill Clinton. 28 Au cours d'une rencontre qui laisse le CPQ plutôt perplexe, le chef libéral Jean Chrétien propose un «mélange» de taxes «différent mais meilleur» que la TPS. Dans un discours à la nation, le président américain George Bush promet de relancer l'économie en réduisant les impôts et le budget militaire. Quarante personnes trouvent la mort dans un hélicoptère civil abattu par une roquette au Nagorny-Karabakh. 29 Un rapport interne du Service de police de la CUM conclut que l'affaire Marcellus François a été un échec d'un bout à l'autre. Le policier impliqué, Serge Tremblay, est muté à des tâches administratives. Dans le cadre du procès de l'ex-fonctionnaire Antonio Flamand, on apprend que le ministère de l'Environnement du Québec a modifié des documents avant de les transmettre à la commission Charbonneau, qui enquête sur les déchets dangereux. Le Conseil du patronat du Québec décide de ne pas contester la loi anti-scabs, malgré un jugement de la Cour suprême lui donnant le droit de le faire. Imelda Marcos, qui a annoncé sa candidature à la présidence des Philippines, est arrêtée pour corruption et enrichissement illicite, puis libérée sous caution. 30 Brian O'Carroll, ce citoyen brutalisé par le policier Jacques Parent devant la caméra cachée d'un dépanneur, obtient 32415\$ lors d'un règlement hors cour intervenu entre lui et la CUM. Trois hauts-fonctionnaires français et une conseillère à l'Élysée sont victimes de la purge décrétée à la suite de l'admission en France du terroriste

palestinien Georges Habache. À Alger, les militaires prennent le contrôle de la principale mosquée intégriste. Charles Haughey, premier ministre d'Irlande, met fin à une carrière politique de 31 ans. 31 Selon Ramsey Clark, ex-procureur général des États-Unis et président d'une commission d'enquête sur le coup d'État haïtien, la répression aurait fait 2000 morts en Haïti. Devant l'Assemblée des Nations unies, le président russe Boris Eltsine propose que les États-Unis, la France et l'Angleterre se joignent à la Russie pour protéger tous les pays du monde contre la menace des missiles nucléaires. Glenn Crossley est reconnu coupable de délit de fuite dans l'accident d'auto qui a causé la mort du champion nageur Victor Davis. Les grands disparus AFFAIRES Albert Chartier, 94 ans, ex-propriétaire de l'ex-musée de cire de Montréal. Moses O. Kirsch, 92 ans, ex-fondateur de la compagnie General Advertising, et ex-président de la Croix-Rouge du Québec. CINÉMA L'acteur et réalisateur américain José Ferrer, 80 ans. La comédienne Ginette Leclerc, 79 ans. COMMUNICATIONS Le relationniste Pierre Fournier, 68 ans. ÉDUCATION Le jésuite Jean Hardy, 53 ans, professeur au collège Jean-de-Brébeuf depuis 1969. JUSTICE Le juge à la retraite Jean-Louis Baillargeon, 78 ans. Le juge André Savoie, de la Cour supérieure. LITTÉRATURE L'écrivain breton Henri Queffélec, 81 ans. Walt Morey, 84 ans, auteur du livre à succès Mon ami Ben. MÉDECINE Le pneumologue Philippe Landry, 75 ans, ex-directeur de l'Institut Bruchési. Le docteur Gilbert Fletcher, 81 ans, un pionnier des traitements du cancer par radiation. MUSIQUE POPULAIRE Charlie Ventura, 75 ans, l'un des grands saxophonistes de «Big Band» aux USA. PERSONNALITÉS Germaine Gravel Brunelle, 91 ans, qui a consacré sa vie au bénévolat à Montréal. POLITIQUE NATIONALE Charles Lafontaine, 82 ans, ex-maire de Saint-Michel, de 1949 à 1953. RELIGION Francis Han Ting-Pi, 83 ans, l'évêque catholique de la province de Shanxi, en Chine, qui fit 21 ans de travaux forcés pour avoir refusé d'obtempérer aux ordres du pouvoir politique. Élie Charlebois, 86 ans, ex-supérieur provincial des clercs de Saint-Viateur. SCIENCES Shizuo Takana, 68 ans, inventeur des magnétoscopes de type VHS. SPORTS Alan Roth, 74 ans, un ex-statisticien du Canadien qui révolutionna l'usage qu'on faisait des statistiques chez les équipes de baseball (il vivait à Los Angeles depuis 1958). TÉLÉVISION Richard Hunt, 40 ans, créateur de plusieurs personnages des émissions Sesame Street et The Muppet Show. «Ce que moi et ma famille venons de vivre, je ne l'aurais pas souhaité à mon pire ennemi Géraud Larose» Raymond MALENFANT, 17.01.92

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-12-26

Pages P. B-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/FRP4QY7E

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:45

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:45

REVUE DE L'ANNÉE 92 Première partie: janvier à juillet

Type Article de journal

Auteur Guy Pinard

Résumé MARS 1 Après 36 heures d'attente, les députés ont enfin accès au rapport Beaudoin-Dobbie. Gérard D. Levesque, député de Bonaventure et ministre des Finances, établit un nouveau record de longévité parlementaire du Québec, ayant siégé à l'Assemblée nationale sans interruption depuis le 20 juin 1956. photo Dans le cadre d'un référendum de deux jours, la Bosnie-Herzégovine vote pour l'indépendance. 3 Tout comme les membres les plus nationalistes de son parti, le premier ministre Robert Bourassa se dit insatisfait du partage des pouvoirs proposé par le comité Beaudoin-Dobbie. 4 L'ombudsman d'Hydro-Québec rejette les plaintes des «bons payeurs» de la société d'État, qui prétendaient avoir droit eux aussi à la prime de 300\$ consentie aux bons payeurs d'Akwesasne. 5 Pierre Paradis, le ministre de l'Environnement du Québec, est accusé d'avoir accepté une maison de 500000\$ de Laidlaw. Le ministre et l'entreprise nient catégoriquement, et l'avenir leur donnera raison. 9 Selon La Presse, la Commission de la santé et de la sécurité au travail a connu en 1991 le pire déficit de son histoire, soit 790 millions. Le fisc québécois réclame 52 millions de dollars au Mohawk Philip Deering, qui a omis de percevoir la taxe sur les cigarettes pendant huit mois. 10 La Chambre des communes adopte une résolution reconnaissant le rôle unique et historique de Louis Riel. photo La Chambre de commerce de Montréal et le Board of Trade, deux institutions plus que centenaires, annoncent leur fusion. Au cours d'une entrevue à l'occasion du lancement de son dernier livre, Mordecai Richler qualifie de «paranoïa tribale» les efforts des Québécois pour être reconnus comme société distincte. 12 À l'issue de la première réunion fédérale-provinciale sur la constitution depuis le rejet de l'Accord du lac Meech, le ministre Joe Clark accepte de repousser d'un mois le dépôt de ses offres. 13 Un séisme secoue la ville d'Erzincan, en Turquie, faisant 800 morts, plus d'un millier de blessés et 180000 sans-abri. Un scandale éclate à la Chambre des représentants américaine: on apprend qu'un grand nombre de représentants émettent des chèques sans provision. La Pravda, le quotidien fondé par Lénine en 1912, doit suspendre momentanément ses opérations, faute d'argent. 14 Mécontent de la gestion de la ville de Montréal, le conseiller de Saint-Sulpice Michel Benoît

quitte le RCM. 16 En dépit des pressions exercées par le Canada anglais, le premier ministre Robert Bourassa maintient que Québec ne retournera pas à la table des négociations pour le moment. 17 Au cours d'un référendum, les Blancs sud-africains appuient à 68,7 p. cent les réformes mises en place par le président Frederick de Klerck. Un attentat à la bombe revendiqué par le Jihad islamique détruit l'ambassade d'Israël à Buenos Aires et fait dix morts. 18 Par 110 voix contre trois, l'Assemblée nationale appuie le premier ministre Robert Bourassa dans sa décision de ne pas retourner à la table de négociations. 19 Le premier ministre Robert Bourassa profite du discours inaugural pour remettre les horloges à l'heure du fédéralisme, en suppliant le Canada anglais de soumettre des offres acceptables. La compagnie Dow Corning décide d'abandonner la production d'implants mammaires au silicone. La Chambre des communes adopte par une forte majorité la Loi sur l'évaluation environnementale, qualifiée de «processus dominateur et totalitaire» par le ministre québécois Pierre Paradis. Buckingham Palace confirme la séparation du prince Andrew et de la duchesse Sarah Ferguson. photo Une coulée de boue fait 150 morts dans une favella de Belo Horizonte, au Brésil. 20 La Presse révèle que c'est à la suite d'une demande du cabinet Trudeau que la GRC a volé les listes de membres du Parti québécois en 1973. 21 Radio-Canada révèle qu'un an avant la Crise d'octobre, le cabinet Trudeau avait mis sur pied un service de renseignements parallèle chargé de suivre les activités des mouvements indépendantistes. 22 L'ancien secrétaire principal de Pierre Trudeau Marc Lalonde nie avoir mis sur pied un service parallèle de renseignements. Le premier ministre Robert Bourassa assure que s'il y a un référendum à l'automne, il n'affaiblira pas la position du Québec. Le Parti socialiste sort grand perdant des élections régionales françaises avec seulement 18,3 p. cent des voix, seulement 4 points de plus que le Front national. 23 Tel que prédit par La Presse, Canadair annonce la construction d'un siège social de 40 millions de dollars à Dorval. Le ministre Marc-Yvan Côté dévoile les grandes lignes et les dates d'application de la réforme de la santé et des services sociaux. 24 John Starnes, ex-directeur des services de sécurité de la GRC, renie une partie de son témoignage secret devant la Commission McDonald, et affirme qu'aucun ministre n'avait donné à la GRC l'ordre de se procurer la liste des membres du Parti québécois. Les frères Reichmann, qui ont vite besoin d'un milliard de dollars, cèdent la présidence de leur empire à Thomas Johnson. 25 Québec annonce la mise en tutelle de la Commission des écoles catholiques de Montréal. Le cosmonaute Sergueï Krikalev revient sur terre après dix mois dans l'espace, son retard de cinq mois étant imputable aux changements politiques survenus dans l'ex-URSS. 26 Selon La Presse, des documents secrets démontrent que l'ex-ministre Marc Lalonde voulait utiliser le service d'espionnage de la GRC contre le Parti québécois. Reconnu coupable de viol quelques semaines plus tôt, Mike Tyson est condamné à six ans de prison et écroué sur le champ. 27 L'état de New York annule le contrat de 17 milliards de dollars signé avec Hydro-Québec en 1988, en invoquant l'état de l'économie, les surplus d'énergie et l'environnement. 28 La réforme du Sénat provoque un sérieux accrochage entre Joe Clark, ministre des Affaires intergouvernementales, et Don Getty, premier ministre de l'Alberta. 29 Francisco Mugica Garmendia, l'homme considéré comme le chef présumé de l'organisation clandestine basque espagnole ETA militaire, est arrêté par la police française. 30 Le film *The Silence of the Lambs* (Le silence des agneaux) est le grand gagnant de la soirée des Oscars en remportant les quatre principaux prix, dont celui du meilleur film. 31 À cause du référendum, la Ville de Montréal décide de négocier ses emprunts immédiatement. La ministre Lise Bacon pique une sainte colère contre les Cris en raison de la campagne de «désinformation» qu'ils mènent aux États-Unis. Le Canada annonce qu'il se conformera à une décision du GATT en libéralisant le commerce interprovincial de la bière à partir du 1er juillet. «Plein ou pas, si le dépotoir Miron ne ferme pas en 1994, les citoyens de Saint-Michel auront recours aux Mohawks.» Pierre-Jocelyn CYR, 25.03.92 Les grands disparus AFFAIRES Yvan Corbeil, 56 ans, fondateur de la maison de sondages CROP. Louis Donolo, 99 ans, un des chefs de file de la construction au Canada. Irving Kravitz, 76 ans, président de Ben's Delicatessen, une véritable institution montréalaise. ARMÉE Gabriel Chartrand, 84 ans, ex-agent secret canadien en France occupée. CINÉMA Le cinéaste Pierre Arbour, 68 ans. La comédienne Sandy Dennis, 54 ans, gagnante d'un Oscar en 1967 dans *Qui a peur de Virginia Woolf?* Le réalisateur américain Richard Brooks, 79 ans. John Ireland, 78 ans, un acteur canadien qui a joué dans plus de 200 films. COMMUNICATIONS Barbara Frumm, 54 ans, figure dominante du journalisme télévisé anglophone à titre d'animatrice de l'émission *The Journal* depuis 1982. LITTÉRATURE Roger Lemelin, 72 ans, ex-président et éditeur de *La Presse* un des géants de la littérature québécoise et auteur de *La famille Plouffe*, premier téléroman à succès de la télévision canadienne. PERSONNALITÉS DIVERSES Le comte Edward John Spencer, 68 ans, père de Lady Diana. POLITIQUE INTERNATIONALE L'ex-premier ministre israélien Menahem Begin, 78 ans. POLITIQUE NATIONALE Le docteur Irénée Lapierre, 85 ans, un des principaux acteurs de la scission du Parti libéral du Québec en 1967. Raymond Barbeau, 61 ans, qui fonda l'Alliance laurentienne. Bruno Lépine, 88 ans, qui fut conseiller municipal de Montréal de 1947 à 1966. RELIGION Le père Émile Deguire, 96 ans, ex-supérieur du collège de Saint-Laurent, ex-recteur de l'oratoire Saint-Joseph, et directeur des *Annales de Saint-Joseph* SPORTS et LOISIRS Ron Lapointe, 42 ans, ex-entraîneur des Nordiques de Québec. THÉÂTRE Le comédien français Jean Poiret, 65 ans, auteur de pièces de théâtre comme *La cage aux folles*

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-12-26

Select in Zotero zotero://select/library/items/VPZINQFX

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:46

REVUE DE L'ANNÉE 92

Type Article de journal

Auteur Guy Pinard

Résumé JUIN 1 Le ministre de l'Éducation Michel Pagé assure qu'il ne modifiera pas la loi 101 tant qu'il n'y aura pas d'accord constitutionnel. Le maire Jean Doré vole la vedette au Sommet de la Terre, à Rio de Janeiro. Les Penguins de Pittsburgh remportent la coupe Stanley pour la deuxième année consécutive. Mario Lemieux reçoit le trophée Connie Smythe, remis au joueur par excellence des séries.photo Un déluge frappe la région parisienne, qui reçoit 68,2mm d'eau. 2 Par une très faible majorité, les Danois rejettent le Traité de Maastricht et plongent l'Europe des 12 dans une crise politique. On retrouve les corps des quatre alpinistes québécois morts trois jours plus tôt après avoir conquis le mont McKinley, en Alaska. 3 Le secrétaire général des Nations unies lance un appel pathétique pour sauver la planète lors de l'inauguration officielle du Sommet de la Terre. Erich Honecker est officiellement accusé du meurtre de 49 personnes qui ont tenté de fuir l'Allemagne de l'est en franchissant le Mur de Berlin. 4 La loi permettant la tenue d'un référendum pan-canadien est adoptée à la Chambre des communes. Le Sénat haïtien ratifie le choix de Marc Bazin comme premier ministre. Il avait été choisi par les putschistes deux jours plus tôt. 5 Le ministre Michel Pagé refuse aux élus de la CECM les importantes augmentations de salaire demandées, et divulguées par La Presse . Les États-Unis refusent de signer la Convention sur la biodiversité, à Rio de Janeiro. 7 Pas moins de 45000 cyclistes participent au Tour de l'île de Montréal. 8 La Ville de Montréal présente le premier plan d'urbanisme de son histoire. La Montréalaise Julie Payette fait partie du nouveau groupe de quatre astronautes canadiens. C'est la première Québécoise à occuper un tel poste. 9 À la Chambre des communes, l'Opposition critique l'octroi d'un contrat de 4,3 milliards de dollars pour l'achat de 50 hélicoptères militaires. 10 Un tribunal international met fin à un litige de 20 ans entre la France et le Canada, donnant gain de cause au Canada. Benoît Bouchard dit qu'il en a assez des tergiversations des provinces et quitte la table des négociations constitutionnelles Denise Soucy-Brousseau, ex-présidente de la CECM, est acquittée des accusations de fraude qui pesaient contre elle. 11 Jacques Demers est nommé entraîneur du Club de hockey Canadien de Montréal.photo À Rio, Brian Mulroney signe le Traité sur la protection des animaux, des plantes et des ressources naturelles, et fustige les États-Unis qui refusent de le faire. photo La phase «officielle» des négociations constitutionnelles se termine dans l'impasse, mais le tout se poursuit en coulisse. Les Cris réclament 200 millions de dollars comme compensation pour la construction de deux barrages à la baie James. 12 Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes brise le monopole qu'exerçaient depuis 100 ans Bell Canada et les autres compagnies de téléphone en autorisant la concurrence sur le marché des communications interurbaines. Bell en appellera quatre jours plus tard. 14 Le Sommet de la Terre de Rio se termine par la signature d'une Déclaration officielle en 27 points, de deux conventions sur le climat et la biodiversité, et de l'Agenda 21, qui fixe des objectifs pour le XXIe siècle. Le Parti Égalité rejette la notion de «société distincte» pour le Québec. Les célébrations entourant la conquête du championnat de la National Basketball Association par les Bulls dégénèrent en émeute et en pillage, à Chicago. 15 Après deux ans de pénibles discussions, la Diète (parlement japonais) adopte une loi qui permet au gouvernement d'envoyer des troupes à l'étranger, ce qui était interdit depuis la reddition de 1945. Thomas Kemptner et Heinrich Struebig, les deux derniers otages occidentaux au Liban sont libérés, après trois ans de captivité. 16 Québec met en branle la machine référendaire en donnant le feu vert au directeur général des élections pour qu'il procède à la location de bureaux. Washington et Moscou s'entendent pour réduire des deux tiers leurs arsenaux nucléaires. Le général Fidel Ramos, ex-ministre de la Défense des Philippines, est officiellement déclaré vainqueur des élections présidentielles tenues le 11 mai précédent, donc 37 jours plus tôt. 17 Louise Roy quitte la présidence de la STCUM pour un poste de vice-président au Groupe La Laurentienne. 18 Les frères Kevin et Ian Maxwell, fils du défunt Robert Maxwell, sont accusés d'avoir détourné une somme de 280 millions de dollars. Au moins 39 Noirs perdent la vie lors d'un massacre interracial à Boipatong, à 60km de Johannesburg. 19 La ministre Liza Frulla Hébert dévoile les grandes lignes de sa politique culturelle. Une étude démontre que la santé des résidants de Saint-Basile et des pompiers qui ont combattu le spectaculaire incendie à l'entrepôt de BPC, en 1988, n'a pas été affectée. 20 L'état de guerre est proclamé en Bosnie-Herzégovine, devant le refus de la milice serbe de respecter les cessez-le-feu négociés par l'ONU. Le ministre fédéral Bernard Valcourt dénonce les nationalistes québécois et la législation linguistique du Québec. 21 Le Congrès national africain (ANC) retire sa collaboration au régime minoritaire blanc dans le processus de réforme constitutionnelle. Le lendemain, il demande à l'ONU d'intervenir. 23 Les travaillistes de Yitzhak Rabin gagnent les élections en Israël, et le Likoud subit sa pire défaite depuis 1969. Le gouvernement Bourassa fait adopter à la vapeur 28 projets de loi. 24 Brian Mulroney adresse un ultimatum au Canada anglais: s'il n'y a pas d'entente avant le 15 juillet, le gouvernement fédéral fera des offres unilatérales au Québec. 25 Le phénomène du décrochage scolaire est beaucoup plus aigu dans le réseau scolaire catholique francophone et chez les autochtones que dans le milieu anglophone, révèle une étude du ministère de l'Éducation. 26 Le coroner Jacques Bérubé attribue la tragédie du Nadine à des erreurs humaines; le naufrage du navire au large des Îles-

de-la-Madeleine en décembre 1990 avait fait huit victimes. Reconnu coupable le 5 juin, Michel Chrétien, le fils adoptif de Jean Chrétien, est condamné à trois ans de prison, mais il est immédiatement libéré en attendant l'audition de sa cause en appel. 27 Le président français François Mitterand se rend en Yougoslavie avec l'intention de briser le siège de Sarajevo. 28 Deux tremblements de terre secouent la Californie; un bébé de trois ans est écrasé sous les débris d'une cheminée. 29 Le président Mohamed Boudiaf, d'Algérie, est assassiné pendant qu'il prononce un discours à Annaba, dans l'est du pays. Les Casques bleus des Nations unies parviennent enfin à prendre place autour de l'aéroport de Sarajevo. La Cour suprême des États-Unis limite le droit à l'avortement. 30 L'arbitre Larry Bertuzzi porte un dur coup à la crédibilité des Nordiques de Québec et de leur président Marcel Aubut en décrétant que les Nordiques doivent céder Eric Lindros aux Flyers de Philadelphie plutôt qu'aux Rangers de New York. Un banc de quatre magistrats italiens acquitte la Canadienne Sylvie Roy, qui était accusée de trafic de stupéfiants, pour manque de preuves. «La Terre est à la fois malade du sous-développement et du sur-développement.» Boutros BOUTROS-GHALI 03.06.92 Les grands disparus AFFAIRES Jean-Claude Lebel, 58 ans, sous-ministre au Bureau fédéral de développement régional (Québec) et ex-président de la Société générale de financement. Austin Latrémouille, 80 ans, fondateur de Noorduyn Norseman inc. ARCHITECTURE Le Britannique Sir James Stirling, l'un des plus grands architectes de son siècle. ARTS PLASTIQUES Le peintre-poète Arthur Côté, 68 ans. CHANSON POPULAIRE Le chanteur de musique country Lévis Boulianne, 60 ans. CINÉMA L'acteur britannique Robert Morley, 84 ans. COMMUNICATIONS Maurice Watier, 74 ans, publicitaire et journaliste. Robert Steingue, 44 ans, autrefois de CKMF. ÉDUCATION Philip J. Gitnick, 83 ans, doyen de la Faculté d'art dentaire de l'Université McGill, qui eut l'honneur de traiter Sir Winston Churchill à Québec en 1943. FONCTION PUBLIQUE Jean Séguin, 69 ans, ex-directeur du Service des affaires sociales de la Ville de Montréal. INGÉNIERIE Léo Roy, 84 ans, ex-conseiller du président chez Hydro-Québec, et ex-commissaire des services électriques de la Ville de Montréal.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-12-26

Pages P. B-7

Select in Zotero zotero://select/library/items/LQKECMMW

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:46

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:46

Traitement des déchets: le maire de Montréal-Est fustige les opposants

Type Article de journal

Auteur Marie-France Léger

Résumé Le maire de Montréal-Est, Yvon Labrosse, rejette les allégations des opposants au projet de traitement des déchets des 26 municipalités de l'île de Montréal avec Foster Wheeler. Le groupe WeAct clame en effet que les contribuables devront débours 2,2 milliards sur 20 ans, pour la durée du contrat. D'autres groupes environnementalistes, comme Action Re-Buts et STOP, estiment qu'il en coûtera plutôt un milliard. M. Labrosse ridiculise ces méthodes de calcul. «C'est comme si je devais payer ma voiture sur 20 ans. Au lieu de me coûter 30000\$, elle me revient à 500000\$. Ce n'est pas la bonne manière de calculer. On ne se met pas à faire une pyramide des dépenses avec ce qu'on achète», a dénoncé M. Labrosse. La Régie Intermunicipale de gestion des déchets sur l'île de Montréal (RIGDIM) a signé cette semaine avec la Société d'énergie Foster Wheeler l'tée un projet de traitement des déchets de 221 millions. Le complexe devrait comprendre un incinérateur (qui transformera les déchets en énergie électrique), un centre de tri et un centre de compostage. Les installations seront concentrées à Montréal-Est, en bordure de l'autoroute 40, à l'intersection de la rue Marien et de la voie de service du Métropolitain. Yvon Labrosse maintient que les coûts vont s'équilibrer. «Quand ça sera en opération, des montants d'argent vont rentrer: 60\$ par tonne de déchets. Il y aura des revenus pour compenser», a-t-il repris. Six cent mille tonnes de déchets de 26 municipalités de l'île (sauf Montréal) seront traitées annuellement. La Régie intermunicipale (RIGDIM) s'adressera le 5 janvier au Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) afin d'obtenir le feu vert du ministère. M. Labrosse espère que la construction des installations débutera au printemps prochain. «Nous souhaitons que ça commence au mois de mai. Et que ça rentre en opération à partir de 1996. La Régie en parle depuis les années 83-84», a-t-il souligné. Le projet de Foster Wheeler prévoit qu'entre 50 et 70 p. cent des déchets seront incinérés. Les environnementalistes souhaitent une solution de rechange à l'incinération. Parmi eux, la coalition Action Re-Buts, composée de 17 groupes d'opposants, est loin d'abandonner la partie. «Notre conseil d'administration se réunit le 5 janvier. Pour faire le point sur le dossier», a indiqué un des coprésidents, George Roman.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-12-27

Pages P. A-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/LHMXQTE
Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:46
Modifié le 26/02/2020 à 12:37:46

Le référendum remporte la palme de l'événement de l'année

Type Article de journal

Résumé Les Canadiens n'ont pas parlé d'une seule voix le 26 octobre: ils ont grogné en chœur. Les rédacteurs en chef et les directeurs de l'information au pays ont ainsi choisi la campagne référendaire comme l'événement de l'année 1992. Parmi les 137 personnes qui ont participé au sondage annuel de la Presse Canadienne, 110 ont voté en faveur du référendum, le premier tenu à l'échelle nationale depuis 50 ans qui, par un Non retentissant, a mis fin à huit semaines d'une épuisante campagne. Les Blue Jays de Toronto, qui sont parvenus temporairement à unir le pays, ainsi que le général Lewis Mackenzie, l'officier canadien qui a commandé les Casques bleus dans l'ex-Yougoslavie, ont reçu chacun neuf votes. Les Canadiens devaient se prononcer sur un document constitutionnel qui était l'aboutissement de deux ans de négociations et de compromis. L'accord qui devait changer fondamentalement le gouvernement du pays a été finalisé à Charlottetown au mois d'août. Le nouveau Canada aurait eu un Sénat réformé, avec de nouveaux pouvoirs et une représentation égale et élue pour chaque province. L'entente prévoyait aussi des négociations devant conduire à la création d'un gouvernement autochtones avant cinq ans. Le Québec aurait été reconnu comme société distincte. En acceptant une représentation égale au Sénat, la province obtenait la garantie de toujours détenir 25 pour cent des sièges aux Communes. Mais l'entente historique s'est effondrée le 26 octobre. Le premier ministre Brian Mulroney réfléchissait depuis plusieurs mois à la tenue d'un référendum national. La Colombie-Britannique, l'Alberta et le Québec étaient tenus pour leur part de consulter leur électorat sur tout changement constitutionnel.

URL URL

Publication Le Devoir

Date 1992-12-28

Pages p. 2

Select in Zotero zotero://select/library/items/WSP6ZHJB

Date d'ajout 14/05/2019 à 15:20:13

Modifié le 14/05/2019 à 15:22:24

Quality report

- Item has no authors

La Ville compte 96 «contractuels» à son emploi

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé La Presse Nouvelles générales, mardi 29 décembre 1992 495 mots, p. A1 Gauthier, Gilles Des conseillers de tout acabit, des chefs de division, notamment au service du personnel, des officiers de sécurité et un grand nombre d'agents culturels figurent parmi les 96 employés «contractuels» à l'emploi de la Ville de Montréal. «J'espère qu'ils remplaceront les cadres contractuels par certains des quelque 250 cadres permanents de la Ville qui n'occuperont aucun poste précis à partir du 1er janvier», a déclaré hier le conseiller municipal du Parti civique Sammy Forcillo, qui a obtenu la liste de ces employés. Plusieurs travaillent pour la Ville depuis plusieurs années, certains occupent des fonctions importantes. Les salaires des mieux rémunérés d'entre eux se situent entre 65000\$ et 80000\$. Parmi les contractuels, on trouve des conseillers en affaires internationales, en relations publiques, en consultation publique, en développement communautaire, en gestion du personnel, en recettes (budgétaires), en technique d'évaluation foncière. Médecins, avocats, six secrétaires de comités-conseil d'arrondissement et 22 agents dans les Maisons de la culture figurent également sur la liste, ainsi que des chargés de missions, de dossiers ou du protocole et de l'accueil. Presque toutes les ententes prennent fin en principe après-demain, le 31 décembre, mais M. Forcillo est convaincu qu'un grand nombre d'entre elles seront renouvelées même si l'administration Doré-Cousineau a promis, lorsqu'elle a présenté son budget de 1993, de mettre un frein à l'embauche de contractuels. Elle a aussi annoncé que 903 postes étaient retranchés dans les services municipaux. Des cadres ont déploré, sous le couvert de l'anonymat, le fait que des permanents ne puissent obtenir d'avancement parce que la Ville recourait à des contractuels pour occuper des postes de direction. Selon la liste, le service du personnel compte trois chefs de division qui ont été embauchés en vertu

d'ententes particulières. Il s'agit de Jean-Pierre Duclos (planification et développement), Jean-Guy Després (relations avec les gestionnaires) et Micheline Senécal (relations avec les employés). Les échelles salariales vont de 68670\$ à 79100\$ pour les deux premiers et de 65710\$ à 74940\$ pour la troisième. M. Forcillo rappelle que M. Duclos avait effacé les intérêts dûs, dans le cadre du transfert de leurs régimes de retraite, par quatre cadres supérieurs, le secrétaire général Pierre Lefrançois, un secrétaire général adjoint, Pierre Beaudet, l'avocate en chef Suzanne Jalbert et la directrice des Finances, Thieu-Quan Hoang. «Depuis quand un contractuel prend-il des décisions sans en parler à ceux qui l'ont embauché?» demande M. Forcillo, qui est d'avis que les contractuels sont plus vulnérables que les employés permanents parce qu'ils n'ont aucune sécurité d'emploi. Parmi les contractuels, on remarque aussi le nom de Réjean Séguin, qui était directeur général de la 5e Biennale des villes d'hiver, qui s'est tenue à Montréal au début de 1992 à la demande du maire Jean Doré. La rumeur voulait, le printemps dernier, que M. Séguin devienne le directeur général de la nouvelle paramunicipale responsable notamment du Biodôme. Le poste a été accordé à quelqu'un d'autre (Gilles Desaulniers de Parcs Canada) et M. Séguin a signé un contrat avec la Ville à titre de chargé de dossiers et de missions en matière de relations internationales et institutionnelles. L'échelle salariale se situe entre 65710\$ et 79100\$. Il s'occupe notamment du dossier du déménagement de l'Hôtel-Dieu. Dans les documents qu'elle a fournis à M. Forcillo, la Ville a refusé de divulguer les échelles salariales de certains contractuels, dont les deux «médecins examinateurs», une avocate en droit du travail, Annie Gerbeau, d'une chargée de projets en consultation publique, Murielle Leduc, du chef de division des programmes publics et éducatifs pour le fonds des équipements scientifiques, Johanne Landry, etc. La responsable de l'élaboration de la politique de gestion intégrée des déchets de la Ville, Diane Deschamps, est la personne la mieux classée au chapitre de l'échelle salariale parmi les contractuels actuels, sa rémunération se situant entre 70780\$ et 81230\$. L'administration a confié récemment à des personnes ayant déjà un statut de contractuelles, Nicole Stafford et Andrée Corriveau, des postes reliés aux négociations avec les syndicats de la Ville. Elles sont respectivement secrétaire du comité patronal et responsable des relations avec la presse.

URL URL

Publication La Presse

Date 1992-12-29

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/QLV6BNAR

Date d'ajout 26/02/2020 à 12:37:46

Modifié le 26/02/2020 à 12:37:46